Challenges and paradoxes of the “old France” in the light of the itinerary of the journalist Pierre-Sébastien Laurentie : royalists and Catholics faced with modernity (1814-1835)

Estelle Berthereau

▶ **To cite this version:**

Estelle Berthereau. Challenges and paradoxes of the “old France” in the light of the itinerary of the journalist Pierre-Sébastien Laurentie : royalists and Catholics faced with modernity (1814-1835). History. Paris 8, 2015. English. NNT : . tel-04210665

HAL Id: tel-04210665
https://hal.science/tel-04210665

Submitted on 19 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris 8
École doctorale « Pratiques et théories du sens »
Équipe d'accueil 1571
« Centre de recherches historiques : histoire des pouvoirs, savoirs et sociétés »

N° attribué par la bibliothèque

| _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Enjeux et paradoxes de la vieille France à travers l'itinéraire du journaliste Pierre-Sébastien Laurentie. Royalistes et catholiques à l'épreuve de la modernité (1814-1835)

Volume 1

Thèse de doctorat d'histoire
Soutenance prévue le 30 octobre 2015 par

Estelle BERTHEREAU

Sous la direction de
Mme Michèle RIOT-SARCEY
Professeure émérite, histoire contemporaine, Université Paris 8

Jury

M. Jacques-Olivier BOUDON (rapporteur)
Professeur, histoire contemporaine, Université Paris-Sorbonne IV
M. Philippe BOUTRY
Professeur, histoire contemporaine, Université Paris-Sorbonne I
M. Jean-Claude CARON (rapporteur)
Professeur, histoire contemporaine, Université Blaise Pascal-Clermont-Ferrand II
Mme Michèle RIOT-SARCEY (directrice de thèse)
Professeure émérite, Histoire contemporaine, Université Paris 8

A Julien et à mes enfants, Victor et Maxime

Remerciements

Je remercie très chaleureusement ma directrice de thèse Michèle Riot-Sarcey pour ses séminaires et conseils stimulants et critiques qui m'ont ouvert tant d'horizons et de réflexions.

Je suis aussi très reconnaissante envers Jean-Claude Drouin pour m'avoir suivie et relue pendant tout ce temps. Ce travail n'aurait pas pu voir le jour sans les relectures et le soutien indéfectible de mes parents, de ma sœur et sans l'appui décisif en temps, en argent, en relectures et en encouragements de Julien Brusau Cuello.

Un grand merci à mes amis pour leur écoute, aide et relectures, en particulier Claire Maric et Caroline Fayolle pour sa disponibilité, son appui et ses remarques avisées et constructives.

Je remercie aussi l'équipe autour de l'ouvrage *Genre et utopie*, les intervenants et participants aux séminaires de Michèle Riot-Sarcey à l'EHESS de 2004 et de la pensée critique avec Maurizio Gribaudi de 2007 à 2011 ainsi que ceux du séminaire du CARE de Philippe Boutry et de Dominique Julia de 2009 à 2011. Je remercie enfin mes collègues des lycées de Nanterre, de Sarcelles de 2008-2010 et de Sciences Po Lille (2008-2011) qui abritaient des historiens du XIXème siècle.

Par leur bonne humeur et leur recul, mes amis de France entre autres Sophie Bochereau, Émilie Cavallaro et Estelle Fasquelle, mais encore de Russie et du Luxembourg ainsi que mes collègues, m'ont largement soutenue moralement dans cette expérience longue et intense.

Sommaire

Remerciements **5**

Introduction **10**
Croisade contre la modernité **10**
Les enjeux politiques **14**
Le journaliste catholique et royaliste **17**
Royalisme, légitimisme et catholicisme **19**
L'héritage de Lamennais **23**
Corpus **25**
Historiographie **29**

Première partie : L'ascension d'un ultraroyaliste (1814-1823) **38**
Chapitre I : L'apprentissage de Laurentie (1814-1819) **39**
1. L'engagement radical de Laurentie 39
1.1. Des origines modestes 40
1.2. Du professeur de province au volontaire royal 53
1.3. Le Congréganiste 61
2. Les débuts d'un professeur contre-révolutionnaire à Paris 71
2.1. L'ascension d'un professeur de rhétorique 71
2.2. Un anti-Lumières 73
2.3. La liberté des modernes en question 86
3. Un journaliste ultra 89
3.1. Devenir journaliste d'opinion 90
3.2. La rédaction du journal la *Quotidienne* 96
3.3. Un journal ultra aux allures modernes 100
Chapitre II : A la conquête des esprits et de la monarchie (1817-1821) **103**
1. Une union délicate du trône et de l'autel 104
1.1. La crainte de la perte d'influence de l'Église 104
1.2. Le ralliement à l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* 108
1.3. La presse ultra au service de la religion 115
2. Les fondements religieux des savoirs : 125
2.1. Une interprétation religieuse de l'histoire 126
2.2. La dispute par rapport au deuxième tome de l'*Essai* 131
2.3. La force de conviction de Lamennais 143
3. S'inscrire dans les failles de la monarchie modérée : 148
3.1. La monarchie modérée en accusation 148
3.2. Les ultras et « l'ingratitude des Bourbons » 159
3.3. Déstabiliser la monarchie modérée 170
Chapitre III : Le dénonciateur des excès du libéralisme **192**
1. La radicalisation ultra : 193
1.1. La menace extérieure et intérieure 193
1.2. Faire élire les ultras 198
1.3. La critique du ministère ultra de Villèle 203
2. Discréditer les libéraux et les *Carbonari* : 206
2.1. Les ambiguïtés des ultras face à la modernité 206
2.2. Mettre en échec les complots carbonari 213
2.3. Juger et condamner les *Carbonari* 218
3. L'implication grandissante des ultras : 234
3.1. Faire triompher la Sainte-Alliance 234
3.2. S'emparer des postes aux ministères 241
3.3. Contrôler les parlementaires et les ministres 246

Deuxième partie : Un ultra dissident (1823-1830) **260**
Chapitre IV : Laurentie, théoricien de la révolution morale (1823-1828) **260**
1. S'emparer de l'enseignement et de l'Université 261
1.1. Défendre l'enseignement catholique 261
1.2. L'Université contestée 269

1.3. Sélectionner les professeurs ... 279
2. La défense du classicisme en 1824 ... 286
2.1. Les sociétés littéraires catholiques et royalistes ... 286
2.2. L'anti-romantisme de Laurentie ... 298
2.3. La littérature morale ... 312
3. Développer une philosophie mennaisienne « ultramontaine » (1825-1828) ... 319
3.1. Le soutien indéfectible de Laurentie à Lamennais ... 319
3.2. L'anti-cartésianisme de Laurentie ... 334
3.3. Convertir les protestants ... 344
Chapitre V : L'alternative politique et religieuse de Laurentie (1823-1829) ... 347
1. Une presse ultra et catholique en rupture avec le pouvoir ... 347
1.1. Ultras de l'ombre contre ultras au pouvoir ... 348
1.2. La presse royaliste en tension ... 370
1.3. L'époque du Mémorial Catholique, catholiciser la monarchie ... 389
2. Combattre les catholiques attachés à une Église d'État (1825-1829) ... 400
2.1. Se défendre de vouloir la réaction cléricale ... 400
2.2. L'activité journalistique de la Chesnaie attaquée ... 413
2.3. Le soutien du pape à Laurentie et à la *Quotidienne* mennaisienne ... 425
3. La fragilité de cette alternative politique ... 434
3.1. Les ordonnances de 1828 et l'échec de la *Quotidienne* mennaisienne ... 434
3.2. L'Association pour la défense de la religion catholique ... 447
3.3. Le collège de Pontlevoy, une tentative locale de reconquête catholique ... 455
Chapitre VI : L'expérience du pouvoir dans l'ombre du gouvernement Polignac (1829-1830) ... 463
1. L'échec de l'alternative politique de Laurentie ... 463
1.1. Le retrait de Lamennais ... 463
1.2. Les réactions ambivalentes des royalistes ... 467
1.3. De la contre-opposition au gouvernement contre-révolutionnaire ... 470
2. La déception ... 481
2.1. La *Quotidienne* bouleversée ... 482
2.2. La réaction en littérature ... 490
2.3. L'impossible gouvernement ... 493
3. La révolution de 1830 vue par un journaliste ultra ... 498
3.1. L'effondrement du trône ... 499
3.2. Le changement de régime ... 510
3.3. Organiser le mouvement légitimiste ... 518

Troisième partie : Un légitimiste parlementaire (1830-1835) ... 527
Chapitre VII : Inscrire le légitimisme dans la légalité (1830-1832) ... 528
1. Le néolégitimisme, une alternative dans l'opposition royaliste ... 529
1.1. Réintroduire le mouvement légitimiste dans la vie politique ... 529
1.2. Le *Courrier de l'Europe*, porte-voix d'une monarchie moderne ... 548
1.3. Refonder une légitimité à travers l'histoire ... 564
2. Catholiciser la conquête légale du pouvoir ... 573
2.1. Combattre une révolution anticléricale ? ... 573
2.2. L'*Avenir* en réponse à l'anticléricalisme ... 586
2.3. L'impossible rupture avec Lamennais ... 597
3. Un écart à l'expédition de la duchesse de Berry ... 603
3.1. Légitimistes parlementaires contre légitimistes de l'action extra-légale ... 603
3.2. Les conséquences de l'échec du soulèvement ... 613
3.3. Le rejet du légitimisme d'action ... 630
Chapitre VIII : Rénover la monarchie légitime (1832-1835) ... 637
1. « Carlistes » contre « henriquinquistes » ... 639
1.1. Une ligne modérée et jeune autour du duc de Bordeaux ... 639
1.2. Le *Rénovateur* dans le siècle ... 648
1.3. L'échec d'un rassemblement pour les élections ... 676
2. Le légitimisme social en charge de la question ouvrière ... 690
2.1. Les théories et associations autour du légitimisme social ... 690
2.2. Le peuple insurgé ... 710

2.3. Les limites de l'action charitable ... 720
3. Servir la légitimité ... 726
3.1. Les fondements d'une nouvelle légitimité ... 727
3.2. Les élections de 1834, un nouvel espoir ... 734
3.3. L'intervention étrangère, une incongruité ? ... 745
Chapitre IX : Dépasser la rupture avec Lamennais ? ... 759
1. L'union impossible ... 760
1.1. Soutenir Lamennais malgré l'hostilité (1832-1833) ... 760
1.2. Les révolutions responsables du conflit entre légitimisme et catholicisme ... 766
1.3. Les libertés, un point de rupture ... 776
2. La modernité résiste ... 783
2.1. Le scandale de *Paroles d'un croyant* ... 783
2.2. La rupture ... 791
2.3. Et toujours le catholicisme ... 798
3. Les déplorations du légitimiste ... 807
3.1. La perte d'un philosophe ... 807
3.2. L'impossible ancrage du *Rénovateur* ... 814
3.3. L'enseignement, seul conciliateur ? ... 827
Conclusion ... 834
Index ... 847

Introduction

> […] il est bien difficile de se justifier devant des hommes qui ne sont pas du siècle où l'on a vécu.[1]

Croisade contre la modernité

Dans *De Buonaparte et des Bourbons*, Chateaubriand entend rappeler la mémoire d'un temps qu'il souhaite voir revivre avec le rétablissement du roi sur son trône :

> Les souvenirs de la vieille France, la religion, les antiques usages, les mœurs de la famille, les habitudes de notre enfance, le berceau, le tombeau, tout se rattache à ce nom sacré de roi.[2]

La « vieille France » ou l'« ancienne France » sont les termes de l'époque utilisés à la fois par les royalistes et par leurs adversaires, sous la Restauration puis sous la monarchie de Juillet. Le titre de la revue légitimiste de 1834 *Vieille France et Jeune France* l'illustre : les royalistes revendiquent cet héritage d'un temps qu'ils ne croient pas encore révolu, tandis que les libéraux veulent mobiliser la *Jeune France* et que Jules Michelet appelle de ses vœux une « vieille France, renouvelée par l'esprit »[3]. Ces revendications d'une nouvelle France bousculent les royalistes, gardiens du temple, confrontés à la modernité définie comme :

> Un besoin extrême de liberté, un amour aveugle des choses nouvelles, un désir insatiable de domination et de richesse, voilà ce qui tourmente également les hommes […]. Cette agitation est la même dans toutes les classes ; elle ébranle les classes élevées, et elle enflamme les classes inférieures.[4]

La modernité, qui revêt aussi une dimension économique, ébranle la perception traditionnelle du temps chez les contemporains[5]. Or, les royalistes entretiennent le souvenir et la nostalgie de la société de l'Ancien Régime, une société immuable et contre-révolutionnaire. Royalistes et catholiques, attachés à cette ancienne France qui relève pour une large part du fantasme, partent alors en croisade au nom de la dynastie des Bourbons restaurée en 1815, contre l'héritage révolutionnaire, contre l'émergence du « triomphe de la science » et le dogme de la

[1] Citation de Caton l'Ancien par Joseph Fiévée dans le *Défenseur, journal religieux, politique et littéraire*, pour qualifier les ultras dans son article intitulé « Sur les libéraux », tome III, 1820, p.85.
[2] Chateaubriand, *Œuvres complètes*, *De Buonaparte et des Bourbons*, volume 18, Paris, Furne, Charles Gosselin, 1836, p.45.
[3] Michelet, Jules, *Introduction à l'histoire universelle*, Paris, Hachette, 1834, p.107 : « Ce qu'il y a de plus jeune et de plus fécond dans le monde, ce n'est point l'Amérique, enfant sérieux qui imitera longtemps ; c'est la vieille France, renouvelée par l'esprit ».
[4] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Considérations sur les constitutions démocratiques*, Paris, Librairie classique, Bureau du Mémorial Catholique, 1826, p.5.
[5] Charle, Christophe, *Discordance des temps. Une brève histoire de la modernité*, Paris, Armand Colin, 2011, p.18-19.

raison, contre le libéralisme économique et les conséquences de l'industrialisation, contre la montée de l'individualisme et de l'athéisme. Il faut reconquérir les sciences, la littérature, le théâtre, les arts mais par-dessus tout, le pouvoir, les institutions, l'enseignement, la justice et la société, gagnés par les idées des Lumières. La reconquête catholique doit être totale et être menée, si besoin est, contre les autres religions qui ne peuvent prétendre à une égalité de traitement : l'anti-protestantisme et l'anti-judaïsme éclatent alors avec virulence. Pour accomplir leur reconquête politique, les catholiques et les royalistes pensent, en particulier, qu'ils doivent infiltrer les rouages de l'État, persuadés qu'ils sont de vivre dans une France rurale qui leur est toute acquise : la reconquête par le haut avec le retour de la monarchie doit rejoindre une conquête que les royalistes croient avoir effectuée par le bas les siècles passés, alors que ce mythe d'une France rurale catholique et royaliste est de moins en moins en phase avec la réalité. Les royalistes étudiés, caractérisés par leur radicalité et qualifiés d'ultras, concentrent leurs efforts pour faire main basse sur l'État, face aux doctrinaires qui ont réussi à s'y implanter sous l'Empire, et face aux royalistes modérés qui représentent pour eux une certaine modernité. Contre cet esprit moderne, la liberté est la cible privilégiée de ces courants royalistes et catholiques fervents. Le mouvement ultraroyaliste qu'ils fondent est donc anti-moderne, c'est-à-dire qu'il critique la relativité des champs des possibles issus de la Révolution, l'incertitude de leurs résultats, leurs échecs partiels et la remise en cause d'un monde ancien et de sa logique englobante[6]. Ce courant ultra veut comprendre par « libertés », celles qui découlent des traditions et que le roi accorde comme privilèges. Ils arrivent à la conclusion, après un retournement rhétorique audacieux, que la liberté n'a pas été inventée par la Révolution américaine ou la Révolution Française, mais par la monarchie séculaire. Pour le prouver, ils n'hésitent pas à en voir les prémices dans un Moyen Âge rêvé, où l'Église, qui se confond avec le pouvoir féodal, garantit les libertés octroyées. La société nouvelle présente par conséquent pour les ultraroyalistes un danger car elle se fonde sur l'idée d'une liberté qui est censée l'affranchir de toutes les contraintes de l'ancienne société. Les royalistes ont ainsi saisi le sens novateur qui s'empare du terme de liberté à la fin du XVIIIème siècle, et, le « moment Lamennais » entre 1830 et 1834 pendant lequel ce dernier les influence en partie ne le leur rappelle que trop vivement. Associée au développement de l'individualisme, la liberté moderne se décline en libertés de la presse, d'expression, de pensée, d'association, de culte, d'enseignement, dans un climat de progression de l'égalité des droits, pendant que les libertés royalistes sont fondées sur l'inégalité structurelle et

[6] *Ibid.*, p.386.

« naturelle » des membres de la société. L'égalité civile est donc une disposition de la nouvelle société que la vieille France refuse catégoriquement. Cette modernité, qui pourrait devenir réelle en ne mettant personne à l'écart affole cette vieille France qui s'inquiète déjà de la modernité réduite à sa définition de production de la Révolution industrielle. En réaction, les royalistes retournent les arguments de la nouvelle France qui souhaite l'émancipation de l'individu, l'abolition de l'esclavage et du servage, l'affranchissement de la terre de l'emprise féodale, la libération du travail dans les corporations. Ainsi, l'ultraroyalisme comme « le catholicisme intransigeant se fonde[nt] sur un refus total de la société née de la Renaissance, de la Réforme et de la Révolution, dominée par l'individualisme et le rationalisme[7], la sécularisation de l'État, des sciences et de la pensée »[8]. Ce n'est que beaucoup plus tard en 1850 que Pierre-Sébastien Laurentie, résigné, écrit à l'occasion de la fondation d'une revue intitulée *L'Autorité* souhaiter désormais se limiter à contrôler les effets de la modernité sans ne plus espérer les éradiquer totalement :

> Nous tiendrons des progrès des temps nouveaux, nous montrerons seulement qu'ils ne sauraient s'enraciner dans les mœurs si ce n'est par l'action de l'autorité, et que la Révolution elle-même, fût-elle une transformation admirable de la société, n'est qu'une œuvre stérile de ravage si elle ne trouve un point où elle se fixe et une force qui la modère.[9]

Le libéralisme, « grand coupable des Temps modernes »[10], doit être encadré. Ce « monde moderne » n'est donc plus par la suite rejeté en bloc par tous les royalistes et tous les catholiques. Les libertés peuvent aussi être surtout après 1830, chez Laurentie notamment, la source d'une rénovation catholique et monarchique : après la révolution de 1830, le refus catégorique à toute modernité laisse place, chez Laurentie, à une volonté d'adaptation au monde nouveau. Pierre-Sébastien Laurentie, résigné à ne pouvoir nier l'histoire en actes, s'empare de l'actualité, essaie d'aller à contre-courant, puis résiste pour freiner le cours de l'histoire. Ainsi, comment les ultraroyalistes réussissent-ils leur ascension progressive au sein de l'État et leur gain d'influence avec un tel programme de résistance à la modernité ? Parmi les causes immédiates : les défaites militaires de l'empereur, l'intervention des armées étrangères, l'impossibilité pour les libéraux de s'imposer. Il existe de plus un terrain social

[7] Il s'agit de la philosophie défendue par Villemain, Guizot, Cousin.
[8] Mayeur, Jean-Marie, « Catholicisme intransigeant, catholicisme social et démocratie chrétienne » paru dans les *Annales*, 1972, volume 2, p.486.
[9] Fonds Malouet-Laurentie, 372 ap 15 : lettre du journaliste Blosseville du 23 février 1850 qui renvoie un plan de revue signé par Laurentie. Ce dernier y définit l'autorité comme la source de moralité et donc de la loi. Elle est considérée comme essentielle par le légitimiste pour garantir la liberté des peuples.
[10] Revue *L'Autorité*, 1850, p.41 : « C'est lui qui a livré la société toute entière à une caste d'habiles et d'aventuriers politiques ; c'est lui qui est l'auteur de tous nos maux ; c'est lui, lui seul, qui est le coupable, le grand coupable des Temps modernes. »

propice à la contre-révolution : des ultraroyalistes catholiques bourgeois comme Laurentie, trop jeunes sous la Révolution et sous l'Empire pour avoir pris position, croient possible le rétablissement de la vieille France. Né le 21 janvier 1793, jour de l'exécution de Louis XVI, Laurentie interprète sa date de naissance comme un signe providentiel de son engagement royaliste et catholique[11]. Laurentie reste en effet persuadé, dans un premier temps, que même un événement aussi important que la Révolution Française ne peut venir à bout d'un passé et d'une tradition monarchique : il veut créer, comme les ultraroyalistes de son camp, une continuité sans concession entre l'Ancien Régime et son époque, mais cela n'aboutit qu'à l'apparence d'une continuité de la tradition, continuité illusoire puisque la Révolution Française a ébranlé tous les principes de la monarchie. La « tradition » est donc une construction mentale entreprise par les royalistes dans leurs théories traditionalistes qui croient en la continuité inaltérée du passé, malgré l'impact de la Révolution Française. Or, ils ne réussissent pas à convaincre de la permanence de la tradition figée qui, au mieux, n'en a que l'apparence : aucune concordance de points de vue ne s'impose mais plutôt des motifs de conflits incessants entre libéraux et royalistes, entre royalistes eux-mêmes, ultras dissidents et catholiques. De fait, les ultraroyalistes et les catholiques ne s'entendent pas tous sur la tradition à défendre, autrement dit, sur la préservation d'un ordre divin à l'origine de la hiérarchisation de la société composée d'un roi, d'une aristocratie, d'un clergé et d'un peuple. Cet ordre divin qui régit la société traditionnelle doit passer, pour certains, par une Église de France, tandis que d'autres souhaitent que le pouvoir spirituel du pape soit affirmé. Ensuite, pour les ultras, l'ordre traditionnel doit s'accomplir dans l'exercice d'une monarchie limitée, alors que pour les royalistes modérés, la monarchie doit être représentative et reposer sur la Charte. Dans sa définition de la société traditionnelle, Laurentie reprend les idées de Louis de Bonald sur la « société familiale primitive »[12] dotée d'un « esprit de famille »[13], garant des traditions et de leur transmission, ce qui conforte le combat des ultras contre le divorce[14]. Laurentie met sa personne au service de ce triptyque formé par Dieu, le prince-monarque et la

[11] Le comte de Chambord ne manque pas de le lui rappeler dans une lettre qu'il lui adresse à l'occasion de son quatre-vingt-unième anniversaire, le 21 janvier 1874 : « Je ne veux pas, mon cher Laurentie, laisser passer ce terrible anniversaire du 21 janvier, sans vous donner le témoignage tout particulier de mon affection et de ma reconnaissance. Je n'oublie pas que vous naissiez le jour même où la Révolution commettait le plus grand de ses crimes ».

[12] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Mélanges, op.cit.*, tome 1, p.315 : « La famille est une société résultant des rapports du père, de la mère et de l'enfant ; société naturelle et primitive, fondement de toutes les sociétés qui existent entre les hommes, et sans laquelle aucune autre société durable ne peut être conçue. »

[13] *Ibid.*, p.330 : « Famille se dit de l'ensemble et de la succession des générations dans une même descendance. En ce sens, l'esprit de famille est un esprit de tradition, et pour cela même, il signifie des habitudes de respect pour tout ce qui concerne la famille. L'esprit de famille est un esprit de vertu et d'honneur. »

[14] Bonald, Louis de, *Du divorce considéré au XIXème siècle relativement à l'état domestique et à l'état public de société*, Paris, Le Clère, seconde édition, 1805. La première édition date de 1801.

société traditionnelle. Il en découle une définition de la tradition dont les fondements sont Dieu, l'école, la famille, mais aussi, plus tard, la patrie ; ce terme revient très fréquemment sous la plume des royalistes. Laurentie en appelle au patriotisme aussi bien qu'au christianisme comme empreintes de l'identité traditionnelle en déclarant que la société « redeviendr[a] français[e] en redevenant chrétien[ne] »[15]. Les royalistes souhaitent ainsi recréer une continuité apparente de l'histoire, ce qui implique de nier tout conflit pour faire croire à un consentement généralisé autour de leur retour au pouvoir et de la lutte contre les « méfaits de la Révolution ». Si avant 1830, Laurentie pense possible la victoire de la tradition sur la Révolution, l'après 1830 est davantage synonyme de désenchantement : seul l'espoir d'une union entre les différentes sensibilités légitimistes et catholiques l'engage à apporter sa contribution à la reconstruction d'une force politique aux prétentions populaires.

Les enjeux politiques

Au nom de cette tradition, les ultraroyalistes se confrontent aux enjeux politiques de leur temps qui entourent leur entreprise de reconquête catholique et royaliste de la société. Il faut convenir d'une interprétation de la Charte et des pratiques à exercer au sein du gouvernement représentatif. En d'autres termes, la question de savoir ce qu'il faut admettre ou refuser dans les jalons posés en 1814 et 1815 est au cœur des tensions qui secouent le mouvement royaliste. Une fois de retour dans leur pays, les Bourbons actionnent d'anciennes institutions qui ne sont plus dotées, en réalité, des mêmes prérogatives. Louis XVIII qui mesure la fragilité de sa position, fait le compromis d'« octroyer » une Charte. A défaut d'une légitimité traditionnelle d'Ancien Régime, le roi tente de conquérir une légitimité teintée de constitutionnalité à laquelle s'opposent farouchement les ultras comme Laurentie, seulement intéressés par le fait de « renouer la chaîne des temps ». Le gouvernement représentatif instauré par la Charte pose donc problème aux ultras. Tant que la Chambre introuvable ultra siège, Vitrolles[16], Chateaubriand et les autres partisans du frère du roi, le comte d'Artois, défendent les droits du parlement et réclament que le roi choisisse ses ministres parmi la majorité. Après la dissolution de la Chambre introuvable, ils changent de bord et s'opposent à la politique de Richelieu et du roi. Les ultras sont mécontents que la Charte garantisse la pluralité des pouvoirs, le respect de la représentation nationale, le maintien des biens nationaux et l'égalité des religions. Ils dénoncent le fait que le gouvernement représentatif repose sur l'illusion d'un mélange de monarchie, d'oligarchie et de démocratie, alors qu'en

[15] Article de Laurentie « Des Missionnaires et des Philosophes » dans la *Quotidienne* du 16 juillet 1818.
[16] Le baron de Vitrolles publie, en 1815, *Du ministère dans le gouvernement représentatif.*

1814, la Charte souligne encore l'origine royale de la souveraineté. Les représentants du peuple sont donc fortement sujets à caution puisque le transfert de la souveraineté du peuple, et non du roi, est censée leur permettre de jouer le rôle de délégués du pouvoir : les royalistes fervents l'ont bien compris et critiquent le gouvernement représentatif qu'ils considèrent comme une usurpation. Ils s'opposent au doctrinaire Royer-Collard qui parle « d'intérêts » défendus par ces parlementaires censés représenter le peuple. Mais, « l'idée [du gouvernement représentatif] se détachait fortement des réalités, au point d'être présentée comme une « métaphore »[17] dans un discours à la Chambre des députés »[18]. En effet, le peuple représenté n'est qu'une abstraction et ce, d'autant plus que la délégation de pouvoir renvoie à une souveraineté dont l'origine ne manque pas d'être débattue[19]. Les ultras n'auront de cesse de dénoncer l'utilité de la préservation des apparences d'une véritable représentation du peuple. Ils attaquent frontalement l'universalisme et l'abstraction de la représentation revendiquée par leurs adversaires au nom de la diversité du pays. Ils appréhendent cette diversité, et surtout redoutent le peuple, jugé dangereux et subversif par nature. Après l'arrivée de Decazes au pouvoir, Laurentie exprime d'ailleurs sa méfiance à l'égard d'une majorité de députés qui représenteraient véritablement le peuple[20]. Pour les ultras, il faut surtout que la représentation du peuple reste une métaphore qu'il n'est donc du coup même plus nécessaire d'entretenir puisqu'elle n'est pas vérité. Laurentie explique sa pensée en précisant que « supposer que sur une masse de peuple composée d'une multitude d'ignorants et d'un très petit nombre d'hommes éclairés, c'est la majorité qui raisonne juste, c'est là une erreur grossière qu'on ne doit pas même prendre la peine de réfuter »[21]. Le principe même de majorité dans le fonctionnement du gouvernement représentatif est fortement contesté, car il réduit l'influence de l'élite. Laurentie retient ensuite l'idée que la « leçon de mathématique » du comptage des voix ne garantit pas l'établissement d'un résultat et d'une décision représentative de la population[22]. Pour Laurentie, l'exigence de majorités numériques à travers les pratiques du gouvernement représentatif n'est qu'une « tactique de factieux » dont

[17] Royer-Collard, discours à la Chambre, février 1817. Voir Riot-Sarcey, Michèle, *Le Réel de l'utopie. Essai sur le politique au XIXème siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, p.91-92.
[18] Riot-Sarcey, Michèle, « Avant-propos » dans la revue *Romantisme*, *De la représentation*, n°110, 2000-4, p.8.
[19] Fureix, E., *La France des larmes, deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Paris, Champ Vallon Époques, 2009, p.25.
[20] Article de Laurentie intitulé « De la Majorité et de la Minorité » paru dans la *Quotidienne* du 29 décembre 1818 : « Au reste, je commence à déclarer que si je prononce souvent le mot de majorité, je suis loin de confondre la majorité d'une assemblée délibérante avec ce que j'appelle la majorité d'une assemblée délibérante prise dans toute sa masse. Je respecte la première, parce qu'elle est éclairée ; je redoute la seconde parce qu'elle est aveugle. »
[21] *Idem*.
[22] Article de Laurentie intitulé « Des majorités numériques », tiré de la *Quotidienne* du 6 février 1820.

le but est d'affaiblir le pouvoir de la monarchie. Il le démontre en signalant que pour deux millions de propriétaires tout au plus, il y a plus de vingt millions de prolétaires en France. Or, si le vote est donné aux prolétaires, ils ne pourront soutenir l'idée que la propriété est la base et le fondement de la société : ils souhaiteront l'abolir. Ensuite, au nom de l'égalité absolue, la majorité des voix voudra abolir la royauté et les distinctions sociales. Il redoute ainsi la déconstruction de la société traditionnelle avec ses institutions, son régime monarchique, et le règne de la propriété privée. Si Louis XVIII a accepté le compromis de la Charte et l'instauration d'un gouvernement représentatif après avoir refusé la constitution sénatoriale du 6 avril 1814, il n'en demeure pas moins difficile pour lui de contenter toutes les sensibilités du mouvement royaliste. Après 1830, Louis-Philippe et les orléanistes devront aussi fédérer autour de la nouvelle Charte.

Il en découle une multitude de courants qui définissent l'ultraroyalisme en lutte contre les royalistes modérés attachés à la politique du roi, les doctrinaires, les libéraux, les républicains et les bonapartistes. Laurentie utilise des chemins de traverse et son parcours apporte un éclairage sur les multiples déclinaisons du royalisme et du catholicisme : en s'attachant à différentes sensibilités, tant ultraroyaliste que légitimiste et catholique, les écrits et projets de Laurentie dévoilent la complexité des mouvements politiques auxquels il appartient entre 1814 et 1835 en France et qui entretiennent des liens dans toute l'Europe en incluant la Russie. Sous la Restauration, les « pointus » dissidents ou ultraroyalistes « incorruptibles » contre-opposants auxquels appartient Laurentie, avec Ferdinand de Bertier, le baron de Vitrolles et Ravez, ne s'allient pas ou très ponctuellement avec les « pointus » encore plus radicaux de La Bourdonnaye mais rejoignent les ultras de la défection autour de Chateaubriand et d'Hyde de Neuville dans les années 1820. Ils s'opposent toujours aux ultras villèlistes, « circonspects » ou « pragmatiques » pour rejoindre les rangs des ultras autour de Polignac. Face à ses sensibilités complexes, les choix de Laurentie révèlent la lutte sans merci que ces ultras engagent contre les royalistes dits modérés ou constitutionnalistes partisans de la Charte : les ultras comptent influencer la politique jugée inefficace de Louis XVIII. Quant à savoir si Laurentie est un « ultra conservateur » ou un « ultra du mouvement »[23], la proximité de Laurentie avec Louis de Bonald et Joseph de Maistre étaye l'hypothèse de son appartenance à la première tendance. Pour cette dernière, la Révolution Française résulte d'un complot attribué aux francs-maçons, au duc d'Orléans et à la bourgeoisie, et incarne le châtiment qu'il convient d'expier avant de restaurer l'ordre ancien. Mais il est vrai aussi que

[23] Yvert, B., Waresquiel, E. de, *Histoire de la Restauration 1814-1830,* Paris, Perrin, 2002, p.168 et suivantes.

cette jeune génération d'ultras avec Laurentie et Genoude s'inscrit dans le sillon des « ultras du mouvement », et notamment pendant la période du *Conservateur*, derrière Chateaubriand. La sinuosité des cheminements et des choix politiques de ces jeunes ultras rend donc très délicate une quelconque catégorisation. Ensuite, après 1830, Laurentie fait partie des néolégitimistes, appelés encore légitimistes « libertistes », légalistes ou parlementaires qui s'imprègnent de légitimisme social ou progressiste, en opposition avec les légitimistes d'action, abstentionnistes, puis émigrés absolutistes, dits « féodaux » qui les empêchent de mener leur reconquête de la société.

Le journaliste catholique et royaliste

Une des armes de cette reconquête catholique et royaliste désirée par ces ultras puis légitimistes est le journalisme. Laurentie débute sa carrière de journaliste au niveau national en 1817, et la poursuit durant une soixantaine d'années, sous la monarchie de Juillet, la Seconde République, le Second Empire et le début de la Troisième République jusqu'en 1876. La presse se transforme en une arme de combat, véritable contre-pouvoir que ces royalistes saisissent pour défendre leur cause :

> Dans notre forme de gouvernement, la presse me paraît être une sorte de magistrature extérieure, active et vigilante, contrôlant les actes du pouvoir, surveillant sa marche, constatant et éveillant tour-à-tour l'opinion, élaborant les grandes questions de politique et de législation qui se présentent, et, tout en offrant de grands dangers, pouvant rendre de grands services.[24]

Dans la seconde moitié du XIXème siècle, Laurentie met en avant le haut degré d'exigence atteint par le journalisme à cette époque, même si la presse à grand tirage étouffe progressivement la presse d'opinion qu'il affectionne :

> Tout a passé par ce vil métier, tout, excepté la médiocrité […].[25]

Il fait l'apologie du journalisme au point de voir en lui un mode d'expression politique et littéraire supérieur aux autres genres d'écriture :

> […] dans le journal, tout n'est pas d'un instant ; il y a des articles de journal qui sont des chapitres de philosophie ; il y en a qui sont des leçons de goût. Il y en a qui entreraient haut la tête à l'Académie […].[26]

Le journalisme gagne alors ses lettres de noblesse et attire de nombreux écrivains de talent, comme Lamennais, Chateaubriand ou Balzac qui inventent et réinventent la presse d'opinion.

[24] Lettre du duc de Noailles du 28 mars 1832 parue dans le *Rénovateur*.
[25] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Mélanges : religion, philosophie, morale, histoire, littérature, critique, politique chrétienne, études, éducation*, tome 1, Paris, L. Vivès, 1865, préliminaire, p.1.
[26] *Idem*.

Dans leur sillage, Laurentie réagit avec vivacité à l'actualité dans ses articles : Pierre Barbéris le décrit comme l'un des journalistes les plus doués de sa génération[27] qui tente, à contre-courant, de lutter contre tout ce qui s'apparente à la Révolution. En comparaison avec le journalisme, il qualifie le roman de « pâture de désœuvrés », la comédie « d'école des corrompus », la poésie de « rêverie des frivoles », l'histoire « d'amusement des curieux »[28], alors qu'il s'est essayé lui-même à presque tous ces genres littéraires. Laurentie continue ainsi, par la voie du journalisme, un travail déjà amorcé, sous l'Empire, par les publicistes catholiques[29] qui dénonçaient déjà la « démoralisation » et la déchristianisation des peuples. Pour cela, le jeune Laurentie est influencé par Félicité Lamennais[30] qui a lui aussi débuté sa carrière de polémiste sous l'Empire, et qui devient sa référence journalistique et philosophique sous la Restauration. Il faut, dans l'urgence, restaurer l'autorité divine, combattre le progrès athée et réintroduire la religion au cœur de la société : ce programme religieux de combat contre la modernité occupe Laurentie toute sa vie. Son contemporain, le biographe Eugène Spuller[31] qui a dressé son portrait, témoigne que Laurentie « se refusait à comprendre la France moderne »[32]. Pourtant, face à un journalisme en mutation, il devient l'ardent défenseur de la liberté de la presse, une des inventions de cette France moderne. Si, dans ses jeunes années, Laurentie la malmène parfois de façon stratégique voire cynique, il la protège ensuite, non seulement au nom des grands principes mais aussi parce que, plus prosaïquement, cette liberté lui permet de vivre de sa plume :

> La liberté de la presse, je la connais, j'en sais le péril ; et quelle qu'elle soit, je la pratique et je la revendique pour la défense des droits publics et des droits privés.[33]

Depuis 1820, Laurentie, par son ultracisme et par son soutien à Lamennais, appartient pratiquement toujours à l'opposition, qu'elle soit anti-ministérielle, ou, après 1830, anti-dynastique : il exerce cette liberté de la presse sans relâche dans ses journaux et ses revues. Dans la notice biographique qu'il consacre à Laurentie, Eugène Spuller, d'ailleurs davantage

---

[27] Barbéris, Pierre, *Balzac et le mal du siècle, contribution à une physiologie du monde moderne*, Paris, Gallimard, tome I (1799-1829), 1970, p.67.
[28] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Mélanges : religion, philosophie, morale, histoire, littérature, critique, politique chrétienne, études, éducation*, tome 1, Paris, L. Vivès, 1865, préliminaire, p.1.
[29] Chappey, Jean-Luc, « Usages et enjeux politiques d'une métaphorisation de l'espace savant en Révolution. « L'Encyclopédie vivante » de la République thermidorienne à l'Empire », dans *Politix*, 1999, volume 12, numéro 48, p.50.
[30] Jusqu'en 1834, le célèbre abbé signe « Félicité de La Mennais », pour ensuite changer son nom en « Lamennais ».
[31] Voir la thèse de Nathalie Bayon, *Eugène Spuller : itinéraire d'un républicain entre Gambetta et le ralliement*, sous la direction de Marc Agostino, Bordeaux III, 2001.
[32] Spuller, Eugène, *Figures disparues*, troisième édition, Paris, Alcan, 1894, p.238.
[33] Laurentie, Pierre-Sébastien, *L'Athéisme social et l'Église, Schisme du nouveau monde*, Paris, Plon, 1869, p.111.

inspiré par la seconde moitié du XIXème siècle de la vie du journaliste, considère que le comte de Chambord a eu deux grands serviteurs, Laurentie dans la presse et Berryer à la tribune[34]. Pierre-Sébastien Laurentie devient une figure du légitimisme et sa mort en 1876 constitue d'ailleurs un événement mentionné par ses contemporains de toutes tendances de Louis Veuillot à Émile Zola[35]. Laurentie est en effet le maître d'œuvre d'une partie de la presse royaliste à laquelle il a apporté sa contribution presque quotidiennement. A la fin de sa vie, le journaliste est considéré comme « le doyen de la presse française »[36] et sa notoriété est reconnue même par ses adversaires les plus farouches comme Pierre Larousse[37].

Royalisme, légitimisme et catholicisme

Journaliste infatigable, il se veut le porte-parole d'un courant de pensée royaliste. Ensuite, l'oubli presque total dans lequel est plongé Laurentie est sans doute dû à l'échec essuyé par son courant de pensée mais aussi, au fait qu'il a été « moins philosophe que Maistre, Bonald ou Blanc de Saint-Bonnet, moins littéraire que Chateaubriand, Balzac ou Gobineau, moins prophète que Lamennais, Madrolle ou La Gervaisais »[38]. Personnage complexe, homme d'appareil financé par le milieu ultra puis légitimiste, il fait parfois preuve d'indépendance et ne se dispense pas de lancer des critiques à l'encontre de dirigeants royalistes. Cette étude autour de la pensée et de l'action de Pierre-Sébastien Laurentie concerne un homme à la notoriété passée, qui a cependant joué un rôle de premier ordre dans l'histoire du mouvement royaliste et catholique au XIXème siècle. Cette personnalité parfois controversée est digne d'intérêt comme figure à la fois représentative et singulière de son temps. Il peut être considéré comme l'une des éminences grises du mouvement royaliste donnant des consignes aux députés et aux pairs, et l'un des « conseillés secrets et écoutés du

[34] Eugène Spuller précise : « entre ces deux serviteurs également fidèles, nous ne sommes bien sûrs que M. Laurentie n'ait pas été celui qui ait le mieux pénétré les sentiments intimes du prince qui personnifie le principe monarchique, et qui les a le mieux et le plus exactement expliqués et défendus. » dans *Figures disparues*, troisième édition, Paris, Alcan, 1894, p.239.

[35] Voir une des *Lettres de Paris* d'Émile Zola, alors que ce dernier est correspondant pour le *Sémaphore de Marseille*. La *Lettre de Paris* du 12 février 1876 mentionne le décès de Laurentie, dans Ripoll, Roger, *Émile Zola journaliste, Bibliographie chronologique et analytique – II* Le Sémaphore de Marseille, *1871-1877*, Paris, les Belles Lettres, 1972, p.137.

[36] Spuller, Eugène, *Figures disparues, portraits contemporains politiques et littéraires*, Paris, Alcan, 1894, p. 237 sur Laurentie : « Avec lui disparaît le doyen des journalistes de notre génération, celui qui pratiquait la profession, suivant les traditions les plus anciennes et les meilleures. »

[37] Notices de Pierre-Sébastien Laurentie dans *Le grand Larousse du XIXème siècle* et *Le grand Larousse du XXème siècle*.

[38] Écrits inédits, non publiés de Jean-Claude Drouin. Voir aussi Drouin, Jean-Claude, « Correspondance entre P.-S. Laurentie et le comte de Chambord », dans la *Société archéologique et historique du Gers*, premier trimestre 1997, p. 61.

comte de Chambord »[39]. Il occupe donc une place de premier plan au sein du mouvement royaliste [40] bien que légèrement derrière Berryer-fils, Louis de Bonald et d'autres. De nombreux commentateurs parlent de son « légitimisme pur » ou de son « légitimisme orthodoxe »[41]. Les *Souvenirs inédits, publiés par son petit-fils*[42], louent sa constance et sa fidélité à ses pensées premières, preuve de sa fidélité et de son sens de l'honneur[43]. Mais seuls les légitimistes entrevoient encore ces qualités comme une garantie d'honnêteté intellectuelle et morale dans un pays en bouleversement idéologique, où le comportement de « girouette » de certains membres de l'élite fait perdre toute crédibilité[44]. Dans les *Souvenirs inédits*, son petit-fils poursuit donc l'objectif de fossiliser et de garantir le caractère univoque de la pensée de son grand-père :

> [Le comte de Chambord] adressait ces lignes au fils du publiciste [Sébastien Laurentie] : « M. Laurentie n'a pas laissé dans ses nombreux écrits une seule ligne en désaccord avec la conscience ou la dignité de l'écrivain. » Une semblable conviction est pour nous une consolation pleine d'espérance.[45]

Pourtant, le comte de Falloux fait la description, dans ses mémoires, d'un Pierre-Sébastien Laurentie critique à l'égard du comte de Chambord. Les descendants taisent alors toutes les contradictions et désaccords auxquels le journaliste catholique et royaliste a été confronté. La prudence est donc de mise face à de telles affirmations dans la mesure où Laurentie adopte des points de vue qui ne sont pas partagés par tous les royalistes ou catholiques. Il est resté plutôt fidèle, il est vrai, à une certaine idée de la royauté et du catholicisme, idée toutefois en perpétuelle évolution face aux événements ; sa défense de la royauté et du catholicisme

[39] Écrits inédits et non publiés de Jean-Claude Drouin.
[40] Comme le remarque Hugues de Changy dans *Le Mouvement légitimiste sous la Monarchie de Juillet (1833-1848)*, Rennes, PUR, 2004, p.66, le terme de « royaliste » est employé même après la révolution de 1830 par les adversaires de Charles X et du duc de Bordeaux pour les qualifier eux-mêmes.
[41] Spuller, Eugène, *Figures disparues*, 3e édition, Paris, Alcan, 1894, p.237. Spuller, parlementaire républicain qui devient ministre sous la Troisième République, est un proche de Gambetta ; il voit dans Laurentie l'archétype du légitimiste. Dans le passé proche de ce gambettiste, il analyse surtout Laurentie en fonction du rôle que ce dernier a eu dans la seconde moitié du XIXème siècle, présent au château de Chambord lors de la rédaction du *manifeste* du 5 juillet 1871 du comte de Chambord. Il écrit deux ans auparavant une vie de Lamennais, devenu, sous sa plume, un républicain anticlérical dont l'héritage l'aurait emporté sous la Troisième République.
[42] Ces *Souvenirs inédits, publiés par son petit-fils J. Laurentie,* Paris, Bloud et Baral, 1892 rassemblent, d'après son petit-fils, p. III-IV de l'introduction, les derniers écrits de son grand-père qui aurait lui-même commencé à réunir ces pages.
[43] Dans les *Souvenirs inédits, publiés par son petit-fils, op.cit.*, p. II, Joseph Laurentie mentionne les propos d'un ouvrier qui voit le cercueil de son grand-père passer et qui aurait déclaré : « Cet homme-là, on doit le respecter, car il n'a pas varié une minute dans sa vie ». La volonté de donner un caractère populaire et social à sa mort se mêle à l'insistance de la constance de sa pensée, constance encore une fois factice. S'il a toujours soutenu la monarchie et qu'il mène des combats récurrents, il n'y a pas consensus au sein de sa mouvance au sujet des polémiques qui éclatent.
[44] Serna, Pierre, *La république des girouettes. 1789-1815 et au-delà. Une anomalie politique : la France de l'extrême-centre*, Seyssel, Champ Vallon, 2005.
[45] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, publiés par son petit-fils J. Laurentie, op. cit.*, p.IV.

diffère très sensiblement en 1829, 1832 et après 1835. Même, le royalisme de Laurentie est mis à rude épreuve. La tension qui existe entre royalisme et catholicisme se retrouve dans les prémices de l'émergence d'un mouvement catholique distinct du mouvement royaliste et initié par Lamennais[46]. Situé entre les deux camps, Laurentie, veut, à tout prix, les réunir, alors que son maître Lamennais entre en conflit direct avec la monarchie et une grande partie de l'épiscopat. Il est essentiel de montrer l'influence de courants extérieurs sur le mouvement royaliste, tiraillé par des expressions différentes du catholicisme, comme si les deux sentiments catholique et royaliste ne pouvaient plus coexister pacifiquement chez les mêmes individus. Laurentie doit conjuguer lui-même ses convictions religieuses avec son royalisme. Plusieurs phases semblent diviser la première partie de la vie journalistique de Laurentie durant la période étudiée de 1815 à 1835 : sous la Restauration, Laurentie, guidé par Lamennais, adopte la position du combattant catholique. Il défend alors le pouvoir du pape et s'oppose à une Église de France. Souvent, ses détracteurs le qualifient d'ultraroyaliste alors qu'il est davantage « indépendant », « pointu » ou « dissident », puisqu'il s'oppose aux ultras villèlistes au début des années 1820. En effet, les premières années du règne de Louis XVIII sont marquées par le mécontentement des ultras, suite à la dissolution de la Chambre introuvable. Puis, Laurentie participe à leur renforcement sur la scène politique après l'assassinat du duc de Berry. En effet, prendre fait et cause pour le roi signifie, sous la Restauration, soit préférer la politique de compromis de Louis XVIII soit, au contraire, l'intransigeance de Monsieur, le futur Charles X. Sous le règne de ce dernier à la fin de 1824, alors même qu'il appartient à la tendance ultra, Laurentie, convaincu par les Chevaliers de la Foi, s'oppose au ministère Villèle et soutient la contre-opposition. Si Lamennais vante un temps les mérites des Bourbons et fréquente des ultraroyalistes, il s'en détache très rapidement après 1826, privilégiant le rôle du pape au sein de l'Église universelle et, à travers lui, d'un Dieu qui transcende tous ses représentants sur terre pour, au fil de l'évolution de sa pensée, finir par s'incarner dans le peuple. Les thèses religieuses de Lamennais ont ouvert la boîte de Pandore des récriminations faites à l'encontre du roi et ont placé le royalisme de nombreux catholiques comme Laurentie face à leurs contradictions : catholiques mennaisiens et ultraroyalistes se rejoignent alors. Lamennais a donc conforté la radicalisation de royalistes comme Laurentie qui deviennent ultras « dissidents », au nom du rétablissement de la religion et de l'autorité pontificale. Sous la Restauration, si les ultras « gallicans » partisans d'une Église de France prônent l'alliance entre le Trône et l'Autel, ils ne réussissent pas

[46] Cf. 372 ap 14 : la lettre de La Guichardière adressée à Laurentie dans le document en annexe, p.149-152.

véritablement à créer un consensus, y compris parmi les royalistes et les catholiques, autour de ce diptyque qui se fissure dès le moment où il est esquissé dans les années 1820. Alors que cette alliance du Trône et de l'Autel est dénoncée, Laurentie est identifié par ses contemporains à partir de 1828 comme catholique mennaisien, fidèle à une école de pensée qui se forme autour de l'abbé. Mais l'arrivée de Polignac au pouvoir bouscule les jugements et les appréciations : Lamennais, qui se désolidarise alors de Laurentie, ne voit plus en lui qu'un journaliste manipulé par les royalistes « exagérés ». Ensuite, durant les premières années de la monarchie de Juillet, Laurentie refuse de prendre le parti de Charles X en exil et défend les droits du duc de Bordeaux, fils posthume du duc de Berry et prétendant au trône : il souhaite rénover la monarchie, idée rejetée par la nouvelle direction de la *Quotidienne* qui l'expulse en 1830. En 1832, ses amis partisans du duc de Bordeaux le félicitent d'avoir adopté la ligne « modérée » d'un royalisme « populaire » fondé sur la légitimité d'Henri : même s'il n'a de populaire que son appellation, ce néolégitimisme témoigne, de la part de Laurentie, d'une timide tentative d'ouverture à une société en mutation. Conservant désormais ses distances avec Lamennais, Laurentie, toujours sensible à ce nouveau catholicisme, se mue donc en réformateur modéré au sein du mouvement légitimiste. Il est alors question de rallier toutes les tendances royalistes et catholiques, grâce à l'adoption de ce « juste-milieu légitimiste ». Mais compte tenu de l'échec de cette ligne politique, les dissensions demeurent plus vives que jamais au milieu des années 1830 : sous pression, Laurentie est contraint d'abandonner la dimension réformiste qu'il avait eu l'audace de promouvoir depuis 1830. Comme il l'avoue lui-même[47], il a vécu une époque de bouleversements où il fallait à tout prix à cause peut-être des nouvelles pratiques au sein du gouvernement représentatif se différencier de ses adversaires. Cela rend les prises de position de Laurentie parfois radicales et faciles à caricaturer, dans tous les cas difficiles à interpréter, sachant qu'il n'est pas propriétaire majoritaire de son journal et doit la plupart du temps se plier aux exigences des autres actionnaires pourvoyeurs de fonds. Néanmoins, Laurentie se rapproche souvent, dans l'action comme dans ses écrits, de Berryer-fils dont il est l'inlassable allié et le fidèle défenseur[48]. Il est le journaliste de la ligne légitimiste parlementaire défendue par Berryer, et le soutient avec force lorsque l'avocat intervient à la Chambre, plaide ou écrit, contre les légitimistes absolutistes et émigrés. Cette proximité est d'autant plus significative que,

[47] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, publiés par son petit-fils J. Laurentie, op.cit.*, Paris, Bloud et Baral, 1892, p.41.

[48] Si les relations entre Berryer-fils et Laurentie semblent avoir toujours été très chaleureuses, Berryer-fils a néanmoins voulu créer, en 1838, son propre journal, l'*Europe monarchique*, exclusivement destiné à rapporter ses discours et ses réflexions de tribun. Berryer-fils ne parvient pas à maintenir ce journal et se retire de la rédaction, lors d'une polémique lancée par Capefigue dans l'*Europe monarchique* contre la *Gazette de France*.

comme Laurentie, Berryer-fils est un proche de Lamennais, et qu'il s'implique dans des projets éducatifs et politiques qui leur sont communs.

L'héritage de Lamennais

Lamennais comme Laurentie symbolisent une génération pour qui les choses ne sont, en réalité, pas aussi tranchées qu'il n'y paraît. Les parcours complexes de Lamennais et Laurentie convergent en 1817 puis divergent en 1820 pour se retrouver de 1821 à 1834 avant de s'éloigner définitivement. Lamennais ne sera étudié et situé qu'en fonction de Laurentie et de son entourage, dans la mesure où l'abbé a laissé son empreinte sur le mouvement ultra dissident puis légitimiste progressiste. Comme Berryer-fils, Laurentie est poussé par son catholicisme exacerbé à critiquer le mouvement royaliste et à participer notamment à d'autres organes de presse d'inspiration mennaisienne davantage axés sur les questions religieuses. Si les premières années de sa carrière journalistique, entre 1817 et 1820, sont consacrées à des revues et à des journaux qui servent avant tout ses convictions royalistes, la relation particulière qu'il entretient avec Lamennais modifie son rapport à la presse : Laurentie est d'abord envoyé par le camp royaliste pour combattre Lamennais, article après article dans la *Quotidienne*, après la parution du second tome de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* en 1820 qui, déjà, scandalise certains royalistes. Mais après avoir été un jeune pourfendeur de l'abbé, Laurentie devient son disciple. Dès lors, il cherche en parallèle de sa collaboration à la *Quotidienne*, à s'exprimer dans des journaux et revues catholiques comme le *Défenseur*, le *Mémorial Catholique*, ou le premier *Correspondant*. Il tente même de faire fusionner ses idées royalistes avec les théories catholiques de Lamennais lorsqu'il dirige la nouvelle *Quotidienne* de 1828. Mais si leur catholicisme les rapproche un temps[49], leur évolution respective les éloigne. Séduit par la pensée de l'abbé, Laurentie le soutient longtemps, et prend même sa défense après sa première excommunication jusqu'à la parution des *Paroles d'un croyant* qui constitue le point de non retour. Pourtant, il s'agit bien, après 1834, de s'en différencier et de prouver son attachement à un catholicisme « orthodoxe » et à un royalisme irréprochable dont la « déviance » de Lamennais contraint à redéfinir les contours. Cet angle d'étude autour de Laurentie et de Lamennais fait refléter et émerger les contradictions et les hésitations des catholiques royalistes dans la France postrévolutionnaire. L'influence de Lamennais au sein des sensibilités royalistes et catholiques sous la Restauration et au début de la monarchie de Juillet, suscite des tensions et de vives réactions,

[49] La thèse de J.-B. Duroselle, *Les débuts du catholicisme social en France 1822-1870*, Paris, PUF, 1951, rappelle la naissance du catholicisme social au sein du catholicisme intransigeant.

révélatrices des multiples tendances qui s'expriment au sein du mouvement. De plus, la naissance d'une pensée de nature plus libérale et plus sociale à l'intérieur même du mouvement catholique intransigeant, rend la distinction entre les libéralismes et les royalismes plus incertaine[50]. La notion de catholicisme social très utilisée dans les années 1960-1970 englobe « les écoles de pensée et les mouvements qui ont voulu résoudre « la question sociale », c'est-à-dire l'ensemble des problèmes sociaux (et non pas seulement ouvriers) nés du libéralisme économique et de la Révolution industrielle à la lumière des enseignements du catholicisme »[51]. Mais de nombreux royalistes et catholiques se sont intéressés à des degrés divers à cette question sociale selon les acteurs et selon les périodes, ce qui fait perdre à cette expression son aspect monolithique. Ce terme de catholicisme social est donc à utiliser avec précautions, dans la mesure où il fige l'attitude de personnages qui, comme Laurentie, n'ont certainement pas revendiqué son héritage, mais qui s'en sont malgré tout inspirés, surtout après 1830. Pourtant, l'héritage laissé par ce catholicisme social est parfois effacé car il est assimilé à Lamennais et au « libéralisme moderne »[52]. L'influence de Lamennais sur Laurentie est, *a posteriori*, officiellement atténuée :

> M. Laurentie ne fut pas, dans toute la rigueur de l'expression, un disciple de l'école Menaisienne ; mais il se trouva en rapport intime avec le maître et avec ses principaux disciples, en particulier avec les abbés de Salinis et Gerbet. Il prit part à leurs travaux ; il s'associa à leurs œuvres de propagande catholique.[53]

D'après l'historien Sylvain Milbach[54], il faut aussi revoir la définition du catholicisme intransigeant : les catholiques qualifiés d'intransigeants ne sont pas unis autour d'un consentement universel et cela est perceptible sous la monarchie de Juillet, après les excommunications de Lamennais : Louis Veuillot, correspondant et disciple de Laurentie[55], nouveau directeur de l'*Univers*, n'est pas mennaisien bien qu'il s'inspire de la violence de plume de l'abbé et qu'il reprenne les idées de Lamennais de rénovation du catholicisme. Mais dans le même temps, dans la nécrologie qu'il consacre à Laurentie, Louis Veuillot décrit ce

[50] Mayeur, Jean-Marie, « Catholicisme intransigeant, catholicisme social et démocratie chrétienne », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 1972, volume 27, numéro 2, p.484-485 : « Né dans la mouvance des intransigeants, comme tant de travaux l'ont établi, [le catholicisme social], avec le début du siècle, s'affronta à ces intransigeants au point d'être identifié par eux leurs vieux adversaires « libéraux ». Où classer alors cette tradition catholique sociale […] ? »

[51] Mayeur, Jean-Marie, « Catholicisme intransigeant, catholicisme social et démocratie chrétienne », *op.cit.*, p.485, note 10.

[52] Lettre de Mgr de Ladoue envoyé à *L'Union* le 12 février 1876 et citée dans les *Souvenirs inédits* de Laurentie, *op. cit.*, p.315.

[53] *Idem*.

[54] Intervention au séminaire du C.A.R.E. de Sylvain Milbach sur l'historiographie concernant Lamennais du 22 mars 2011 et Milbach, Sylvain, « Lamennais : « une vie qui sera donc à refaire plus d'une fois encore ». Parcours posthumes », dans *Le Mouvement social*, n°246, 2014/1, p.74-96.

[55] *L'Univers* du 11 février 1876.

dernier comme un modéré[56], comme si l'ascendance de Lamennais avait, après 1830, atténué le légitimisme de Laurentie. Quant à ce dernier, s'il renie publiquement l'héritage de Lamennais, il intègre malgré tout sa pensée dans ses ouvrages et articles notamment dans les années 1830. Des individualités aux parcours complexes en ressortent. Les frontières sont donc poreuses, presque non pertinentes, non significatives, même à un temps donné. Les héritages, très difficiles à repérer vers 1840-1850, se perdent à la fin du XIXème siècle et remettent en cause toutes les catégories qui définissent le catholicisme comme « catholicisme social », « catholicisme intransigeant » ou « catholicisme libéral ». La pensée de Lamennais n'est pas d'un seul bloc et a aussi un enracinement dans la pensée intransigeante, ce qui rend l'étude des relations de l'abbé avec Laurentie particulièrement instructive. Diverses tensions tiraillent alors le catholicisme : dans les années 1820-30, les points de friction touchent à la question de l'indépendance de l'Église et de la liberté d'enseignement. Des sensibilités catholiques et royalistes différentes se dessinent ensuite en fonction des chocs politiques (1830, 1848, 1851).

Corpus

Si Laurentie évolue dans le sillage d'autres royalistes et d'autres catholiques plus célèbres que lui, outre sa longévité, sa polyvalence le caractérise : publiciste, il est à la fois historien, professeur, directeur d'école officieux, critique d'art, philosophe, théologien, mais avant tout journaliste, rédacteur ou directeur de journaux et de revues. Laurentie est aussi poète[57]. Il a également écrit un roman contre-révolutionnaire édité en 1868 et ayant pour titre *De l'Épisode de l'Émigration française*[58]. Musicien à ses heures, il compose plusieurs morceaux et une méthode de chant[59], repense la musique sacrée avec des compositeurs religieux au service du régime monarchique. Il est très impliqué dans la vie politique de son temps et de nombreux écrits journalistiques, littéraires, politiques, historiques de l'époque mentionnent son nom ou se situent par rapport à ses prises de position. Le côté généraliste de ses activités va de pair avec sa religion « intégrale »[60] : il est persuadé de l'influence de la religion en toute chose, en tout événement et dans tout ce qui compose et fait fonctionner la

[56] Dans *L'Univers* du 11 février 1876 : « Toujours modéré, il était devenu plus clément sans être moins ferme. »
[57] Il écrit dans ses *Souvenirs inédits publiés par son petit-fils, J. Laurentie*, Paris, Bloud et Barral, 1892, p.20 : « J'avais fait des discours, des odes, des tragédies. »
[58] *Souvenirs inédits, publiés par son petit-fils, J. Laurentie, op.cit*., p.17 : « un roman qui fait bien connaître l'état des esprits et des mœurs de l'ancienne société française, au commencement et pendant toute la durée de la Révolution. »
[59] Biré, Edmond, *Études et portraits*, Paris, Vitte, 1925, p.377.
[60] Poulat, Émile, *Intégrisme et catholicisme intégral*, Paris, Casterman, 1969.

société. Plus précisément, Laurentie formule le projet de décloisonner l'homme social investi dans les affaires de son temps et dans la politique pour l'assimiler à l'homme religieux qui pratique sa foi dans la sphère de l'Église. Pour cela, il entretient un vaste réseau d'écrivains, de personnages connus ou inconnus qui expriment les multiples tendances royalistes et catholiques parfois difficiles à cerner. Cette étude tente de comprendre, à travers les archives de Laurentie contenant son abondante correspondance et des articles qui concerne son mouvement, une époque complexe en pleine mutation. Ces archives dévoilent aussi la superposition de plusieurs périodes dans la pensée et les actes de ces acteurs, écrivains, historiens, politiques, journalistes dans l'entourage de Laurentie. En effet, s'intéresser à ce dernier permet d'en apprendre autant sur lui-même que sur une nébuleuse de correspondants. Pour cette raison, il ne s'agit pas d'écrire sa biographie[61], même si sa personne et surtout le fonds Malouet-Laurentie demeurent le fil rouge de ce travail. Cette étude consiste plus spécialement à tenter de saisir son parcours dans la première moitié du XIXème siècle : en passant du particulier au général, son itinéraire rend possible de saisir les divers faisceaux d'influences autour de son engagement royaliste et catholique.

Pour l'analyse de ces différentes sensibilités autour de son réseau, le fonds Malouet-Laurentie conservé aux Archives Nationales [62] est constitué de plus de 12 000 lettres provenant d'environ 2500 correspondants[63] ; il comprend les papiers de Pierre-Sébastien Laurentie, de ses descendants directs ainsi que quelques documents de Pierre-Paul Royer-Collard et du député de la Constituante, le monarchien Pierre-Victor Malouet[64]. Dans les papiers de Pierre-Sébastien Laurentie, autour de 90 % des lettres composent la correspondance passive (les lettres reçues par Laurentie) et, par conséquent, seules les 10 % restantes forment la correspondance active, ce qui présente une première grande difficulté d'interprétation. Les fonds 372 ap 2 à 9 et 372 ap 14, 15 et 21 constituent la base de cette étude et regroupent environ 4500 lettres, parmi lesquelles les quelques centaines de lettres de la correspondance active de Laurentie. Outre le petit nombre de lettres conservées de sa

[61] Et cela malgré les nombreuses requêtes de ses contemporains, appartenant au même mouvement, comme, par exemple, Edmond Biré dans *Études et portraits*, Paris, E.Vitte, 1913, p.353 : « j'appelle de tous mes vœux la publication d'une vie de M. Laurentie, abondante en détails, riche en documents, qui soit un chapitre étendu et copieux de l'histoire de la presse royaliste sous la Restauration, le gouvernement de Juillet, la République de 1848, le Second Empire et les premières années de la République actuelle. »

[62] Sous la cote 372 ap.

[63] Il est à signaler que le catalogue des correspondants de Laurentie des Archives nationales est incomplet et que tous les correspondants de Laurentie n'y figurent pas de façon exhaustive.

[64] Le fils de Pierre-Sébastien Laurentie a épousé Marie-Magdeleine Genty de Bussy, fille de Pierre Genty de Bussy et d'Eulalie Royer-Collard (fille d'Antoine-Athanase Royer-Collard). De plus, son petit-fils, Joseph, s'est marié avec Marguerite-Marie Royer-Collard. Une autre stratégie matrimoniale a concerné un autre petit-fils de Laurentie, François, qui s'est marié avec Antoinette Mounier, une descendante des Constituants Mounier et baron Malouet.

plume, des manuscrits comme celui de son journal intime, ainsi que de nombreux papiers retranscrits dans les *Souvenirs inédits de Laurentie* n'ont pas été retrouvés dans le fonds entreposé aux Archives Nationales. Heureusement, les articles et les ouvrages sont assez nombreux pour saisir la pensée du journaliste. L'enchevêtrement et la fabrique des réseaux sont accessibles à travers l'étude des correspondants du fonds Laurentie : un réseau local, du Sud-Ouest (son premier maître Jourdan, le recteur Éliçagaray, la noblesse de province avec les Benquet-Laroque, Pesquidoux), se superpose à un réseau national composé de professeurs (l'abbé Liautard, Meyranx), de savants (Geoffroy Saint-Hilaire, Cuvier, Cauchy), d'écrivains (Chateaubriand, Tocqueville, Balzac, Nerval, Hugo, Merle, Jules Janin, Gobineau, Théodore Muret, Poujoulat, Alfred Nettement, Rio, Michaud), de musiciens (Choron, Hector Berlioz, Léon Kreutzer, Danjou), de comédiens (Mademoiselle Rachel). Laurentie fréquente aussi des hommes politiques royalistes de premier plan (Berryer-père, Berryer-fils, Lainé, Dreux-Brézé, Walsh, les ducs de Fitz-James, de Noailles, de Valmy), des philosophes royalistes et catholiques (Louis de Bonald, Blanc de-Saint-Bonnet, Augustin Bonnetty), des hauts membres du clergé (les nonces Lambruschini, Macchi, des archevêques et évêques comme Mgr de Quélen, Mgr de Clermont-Tonnerre) ainsi que de nombreux prêtres (son propre frère, les frères Lamennais, les abbés Gerbet, Salinis, Scorbiac, les dirigeants et professeurs du collège royal de Pontlevoy). Bien implanté dans le monde de la presse, Laurentie rend compte, dans ses lettres, des débats existants entre lui et les journalistes républicains (Germain Sarrut), orléaniste (Émile de Girardin) et fouriéristes (Victor Considerant, Désirée Laverdant). Il faut ajouter la multitude de correspondants anonymes ou inconnus appartenant à son lectorat ou défendant les camps adverses qui s'adressent à lui. Vu la correspondance tentaculaire de Laurentie, des lettres inédites de sa plume ont été retrouvées dans les archives du Muséum d'histoire naturelle[65], à l'Institut[66], dans le fonds Berryer[67], rassemblant plus de 50 nouvelles lettres qui révèlent son intérêt pour les sciences, la politique et le journalisme. Les archives diocésaines de l'archevêché de Paris et notamment les papiers de Mgr Quélen ont permis de toucher au plus près le réseau de Laurentie proche un temps de celui de Lamennais et d'en saisir aussi quelques lettres et projets[68]. Au niveau local, les archives départementales de Blois ont apporté un éclairage supplémentaire sur le fonctionnement et la

[65] Une lettre parmi les manuscrits de la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle, dans les papiers d'Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire, cote ms 2736-256.
[66] Fonds Madeleine et Francis Ambrière, cote ms 7909-1 à la bibliothèque de l'Institut.
[67] Fonds Berryer 223 ap aux Archives Nationales.
[68] Archives du diocèse de Paris, 1 D 4 et 4 E II principalement.

fréquentation du collège royal de Pontlevoy[69], collège du Loir-et-Cher acheté et ouvert sur l'initiative de Laurentie pour recréer, à l'instar de Berryer au collège de Juilly et de Lamennais à La Chênaie, des pépinières de catholiques et de royalistes. D'autres fonds d'archives ont été parcourus comme le fonds Pagnerre[70] ou le fonds Lamennais à Moscou[71]. Ce dernier comporte entre autres des écrits du frère de l'abbé Lamennais qui informent sur le catholicisme intransigeant. Le fonds Ouvarov, toujours à Moscou, a été ponctuellement parcouru[72]. En outre, les archives de la série F 18[73] concernant la *Quotidienne* et le *Rénovateur*, ainsi que la série F 17 pour la destitution de Laurentie de ses fonctions d'inspecteur général des études[74], ont été consultées.

Les autres sources à disposition sont le journal intime de Laurentie de 1824 publié par son petit-fils dans les *Souvenirs inédits de Pierre-Sébastien Laurentie*[75], ainsi que les *Mélanges* qui rassemblent les articles de journaux les plus retentissants du journaliste[76], en complément des articles dépouillés de la *Quotidienne*, du *Courrier de l'Europe*, du *Rénovateur*, du *Rénovateur-Courrier de l'Europe*, de l'*Union monarchique* et de l'*Union*. Pour comprendre les polémiques, les *Lettres champenoises*, le *Spectateur*, la *France chrétienne*, le *Drapeau blanc*, le *Défenseur*, le *Mémorial Catholique*, l'*Avenir*, *Vieille France et Jeune France*, l'*Ami de la Religion et du Roi* puis l'*Ami de la Religion*, la *Gazette de France*, l'*Univers*, mais aussi, le *Constitutionnel*, le *Figaro*, le *Journal des Débats* ont été ponctuellement consultés. L'utilisation de ces sources est délicate : l'identification des articles anonymes dépourvus de la signature de Laurentie (L. ou autre) n'est pas aisée, même si la grande majorité des éditoriaux de certains des journaux royalistes sont de sa plume. Cependant, les fonds Berryer et Laurentie contiennent des articles de presse des journaux libéraux adverses, en réponse directe aux journaux royalistes sur des polémiques parfois difficiles à saisir dans leur complexité. Par ailleurs, les écrits littéraires et journalistiques de Jules Janin, de Gérard de Nerval, d'Honoré de Balzac, de Charles Nodier et de Victor Hugo ont été aussi utilisés. D'après les sources déjà citées, il ressort que ces écrivains qui collaborent occasionnellement avec Laurentie détonnent souvent, car ils dépassent les limites

[69] Archives départementales de Blois, fonds privés du collège royal de Pontlevoy, cote 28 J.
[70] Archives nationales, fonds privé de l'éditeur de Lamennais 67 AP.
[71] Fonds Lamennais 248 conservé au RGASPI de Moscou.
[72] Fonds 17 de la collection des archives de la famille Uvarov à Otdel Pismennyx istochnikov [département des sources d'écrivains] GIM, à Izmajlovo.
[73] Archives Nationales, F18, imprimerie, librairie, presse, censure, notamment F18 407 sur les statuts de *La Quotidienne* et des informations sur les gérants et propriétaires des journaux royalistes et catholiques.
[74] Archives Nationales, série F 17, instruction publique, et notamment F17 21093.
[75] *Souvenirs inédits, publiés par son petit-fils J. Laurentie*, Paris, Bloud et Baral, 1892.
[76] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Mélanges : religion, philosophie, morale, histoire, littérature, critique, politique chrétienne, études, éducation*, tome 1 et 2, Paris, L. Vivès, 1865.

politiques, religieuses et littéraires imposées par le royaliste dans le cadre de la direction de la *Quotidienne* ou du *Rénovateur*. La pensée de Laurentie et l'histoire du mouvement royaliste n'en sont que plus circonscrites.

Historiographie

Jean-Claude Drouin avait commencé l'étude sur Laurentie dans les années 1960 : ses articles ont constitué une première approche du sujet[77]. Dans la continuité de la Révolution et de l'Empire, les articles et ouvrages de Jean-Luc Chappey sur les catholiques et les sciences, de Pierre Serna sur la république des girouettes, de Jacques-Olivier Boudon sur l'Empire, de Jean-Clément Martin sur la contre-révolution, d'Antoine Prost sur l'enseignement et de Jean-Claude Caron sur les générations romantiques[78] ont permis de saisir les enjeux qui se dessinent sous la Restauration. Les recherches sur le catholicisme entreprises par Philippe Boutry notamment sur les rapports entre catholiques et la Cour pontificale, par Jacques-Olivier Boudon sur l'épiscopat français, Matthieu Brejon de Lavergnée et Sylvain Milbach[79] dévoilent la pluralité des réactions de ces catholiques face à une société et une Église en mutation. Les travaux de Michèle Riot-Sarcey[80] ont influencé ce travail sous plusieurs angles : d'abord la dualité entre la tradition et la modernité aussi définie par Christophe Charle[81] aide à percevoir pleinement le parcours de Laurentie imprégné, même s'il le conteste, des pensées des autres courants y compris utopistes. Le royalisme et le catholicisme sont donc à repenser à la lumière de ces interactions. D'ailleurs, la littérature utilisée comme source historique permet de saisir cette porosité entre les milieux politiques. Enfin, les ultras et surtout les légitimistes et catholiques sociaux se sont aussi emparés de la question sociale,

[77] Drouin, Jean-Claude, « Un écrivain royaliste du XIXème siècle : PS Laurentie (1793-1876) », *Revue française d'histoire du livre*, 1974, tome II n. s. 4 p. 195-218 et Drouin, Jean-Claude, « Pierre-Sébastien Laurentie et les Pesquidoux, leur correspondance inédite (1828-1870) », dans *De Nérac à Condom*, Bordeaux, Fédération Historique du Sud-Ouest, 1987.

[78] Cf. Jean-Claude Caron, *Générations romantiques. Les étudiants de Paris et le quartier latin (1814-1851)*, Paris, A. Colin, 1991 ; Serna, Pierre, *La république des girouettes. 1789-1815 et au-delà. Une anomalie politique : la France de l'extrême-centre*, Seyssel, Champ Vallon, 2005 ; Boudon, Jacques-Olivier, *Napoléon et la campagne de France 1814*, Paris, Paris, Armand Colin, 2014.

[79] Cf. les travaux de Philippe Boutry sur l'histoire religieuse à travers les sociabilités politiques et l'étude de la papauté. Cf. J.-O. Boudon, *L'épiscopat français à l'époque concordataire (1802-1905)*, Paris, Cerf, 1996. Voir aussi la thèse sur *La Société de Saint-Vincent-de-Paul au XIXème siècle* de Matthieu Brejon de Lavergnée, les articles de Sylvain Milbach comme « Les catholiques libéraux et la presse entre 1831 et 1855 », dans *Le Mouvement social*, n°215, avril-juin 2006.

[80] Cf. Riot-Sarcey, Michèle, *Le réel de l'utopie*, Paris, Albin Michel, 1998 ; Riot-Sarcey, Michèle, « Le passé du présent », dans Lyon-Caen, Boris et Thérenty, Marie-Eve, (dir.), *Balzac et le politique*, Paris, Pirot, 2007 ; Riot-Sarcey, Michèle, (dir.), *L'Utopie en questions*, Saint-Denis, PUV, 2001 ; Riot-Sarcey, Michèle, Bouchet, Thomas, Picon, Antoine, *Dictionnaire des utopies*, Paris, Larousse, 2007.

[81] Cf. Charle, Christophe, *Discordance des temps. Une brève histoire de la modernité*, Paris, Armand Colin, 2011.

voulant s'inscrire dans une réalité qu'ils voient leur échapper. En axant principalement leurs thèses et travaux sur le royalisme, les études d'André-Jean Tudesq, d'Olivier Tort, d'Emmanuel de Waresquiel, de Benoît Yvert et d'Hugues de Changy, de Laurent Morival ont éclairé les membres importants, mais minoritaires, constitutifs du réseau de Laurentie. De façon plus transversale, les ouvrages de Jean-Noël Tardy, de Pierre Triomphe, de Laurent Nagy, d'Emmanuel Fureix[82] abordent les rapports conflictuels entre courants politiques tant dans les débats parlementaires, les complots, les manifestations et deuils protestataires, tendances toutes travaillées par une perception différente de la modernité souhaitée ou honnie. Toutefois, le royalisme de terrain, dans ses liens complexes entretenus avec le catholicisme reste encore peu analysé. La bibliographie qui étudie ces mouvements, demeure divisée principalement en deux catégories : celle qui s'intéresse à l'histoire de la monarchie et celle qui s'attache à l'histoire religieuse. Or, ce cloisonnement des recherches ne permet pas de saisir les enjeux de ces engagements qui déchirent souvent les mêmes individus : le sentiment catholique prime-t-il sur le sentiment royaliste, ou l'inverse ? Il existe, en réalité, un tiraillement entre ces deux notions de royalisme et de catholicisme que certains royalistes veulent imbriquer l'une dans l'autre. Les partisans du renforcement de l'Église de France le font aisément : ils souhaitent l'alliance de l'Église avec un roi légitime. Par contre, l'« ultramontanisme » pose de nombreux problèmes. D'abord, la notion cache une pluralité de pensées et de comportements non figés en fonction des individus et des époques, ce qui la rend peu pertinente. Ensuite, cet « ultramontanisme » signifie que le catholicisme devient l'identité première et relègue davantage la question de la légitimité dynastique comme celle de l'engagement auprès des Bourbons au second plan. Cette question de la primauté de la catholicité sur le royalisme est posée constamment dans les lettres du fonds Malouet-Laurentie. Tout comme le mouvement royaliste, l'Église est alors en pleine période de transition, de rénovation et de doutes. Le lien convenu entre le royalisme et le catholicisme

[82] Entres autres, on peut citer la thèse d'A.-J. Tudesq, *Les grands notables en France (1840-1849), Esquisse historique d'une psychologie sociale,* Paris, PUF, 1964 ; la thèse sur les droites, *L'impossible unité : la droite française sous la Restauration (1814-1830)*, Paris IV, 2007 d'Olivier Tort ; la thèse sur *Un groupe d'hommes considérables, les pairs de France et la Chambre des pairs héréditaire de la Restauration*, Paris, Fayard, 2006 d'Emmanuel de Waresquiel ; la notice récente de Pierre Triomphe sur Genoude ainsi que sa thèse sur *Les mises en scènes du passé au Palais-Bourbon (1815-1848), aux origines d'une mémoire nationale*, Montpellier, 2005 ; et celles d'Hugues de Changy sur *Le Mouvement légitimiste sous la Monarchie de Juillet (1833-1848)*, Rennes, PUR, 2004 ; de Laurent Nagy, *Le romantisme en action ou représentations et réalités subversives dans une France post-révolutionnaire (1814-1824)*, Paris 8, 2006 ; de Laurent Morival, *Le légitimisme en Vendée, 1830-1840. Actions, organisations, répressions*, Nantes, 2000 ; de Jean-Noël Tardy, *L'Âge des ombres, Complots, conspirations et sociétés secrètes au XIXème siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 2015 ainsi que *la France des larmes, deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Seyssel, Champ Vallon, 2009 d'Emmanuel Fureix. Il faut ajouter l'ouvrage de François Jarrige et d'Emmanuel Fureix sur *La modernité désenchantée*, Paris, La Découverte, 2015.

explose, et cela avant même la révolution de 1830. Les contemporains reconnaissent souvent chez Laurentie le catholique avant le royaliste[83]. En réalité, Laurentie est l'un des exemples de ces hommes engagés autant dans leur quête du retour du roi de la branche aînée des Bourbons que dans celle du retour de Dieu et de l'Église au cœur de la société. Et bien qu'il critique la politique religieuse des rois sous la Restauration, il considère cependant que si le trône venait à être renversé, la religion catholique en souffrirait. C'est pourquoi, dans sa lutte contre l'athéisme et la sécularisation, il souhaite que son identité de royaliste n'aille pas à l'encontre de son catholicisme.

Pour l'étude du royalisme, l'historiographie ancienne témoigne d'une période charnière à la fin du XIXème siècle, alors que les héritages deviennent de plus en plus difficiles à identifier. Les mémoires et souvenirs des royalistes paraissent à peu près à la même période, dans les années 1880-1890. Dans une vague de publication des histoires privées censées expliciter les personnages publics, celles de Vitrolles sont publiées en 1883, celles de Falloux en 1888 et celles d'Hyde de Neuville entre 1888 et 1892. Le centenaire de la Révolution Française est dans toutes les mémoires. En 1892, les *Souvenirs inédits, publiés par son petit-fils, J. Laurentie* n'échappent pas à la tendance, à la nuance près qu'il s'agit de la reconstruction des mémoires de Laurentie par un descendant à partir d'archives conservées. Ces souvenirs commencent par le rituel de l'exposition de l'intention globale de leur auteur et des circonstances dans lesquelles ils sont écrits. Or, le pacte de vérité avec les lecteurs[84] n'a pas été tenu par Pierre-Sébastien Laurentie mais par son petit-fils. Joseph Laurentie s'efface, en apparence seulement, derrière les manuscrits lacunaires de son grand-père. Toute la cohérence de ces souvenirs épars et tant bien que mal restitués en récit de vie par son descendant repose sur une reconstruction crédible des faits et expériences vécus dans la « présentation de soi »[85]. Or, l'image que Laurentie restitue de lui-même, ou plutôt que son petit-fils construit à la place de son grand-père, est nécessairement tronquée et même utilisée aux fins politiques d'une autre époque. Les mémoires comme genre littéraire restent, surtout dans ce cas de figure, une « illusion biographique »[86]. Néanmoins, cette construction problématique éclaire parfois la correspondance, les articles, les œuvres, c'est-à-dire des

[83] C'est le cas de Victor Hugo : voir sa lettre de 1840 adressée à Laurentie dans les documents en annexe, p.134-135, ou encore Théodore Muret dans *Souvenirs et causeries d'un journaliste*, Paris, Garnier, 1862, tome 1, p.46.
[84] Lejeune, Philippe, *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1975.
[85] Goffman, Erving, *Présentation de soi*, Paris, Minuit, 1959. Goffman pose la question du rôle que le rédacteur des souvenirs ou d'une autobiographie s'accorde face aux situations vécues. Dans le cas précis, il s'agit de savoir le rôle que le petit-fils accorde à son grand-père dans le vécu de ce dernier, à travers cependant l'historicité de la fin du XIXème siècle.
[86] Bourdieu, Pierre, « L'illusion biographique », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, volume 62-63, juin 1986, p. 69-72.

sources brutes non retravaillées ; Joseph Laurentie se fait aussi l'écho des témoignages oraux de son grand-père. De plus, par rapport aux autres mémoires ou souvenirs de ses contemporains, ceux-ci jettent un point de vue original sur la période[87]. Les contemporains de la fin du XIXème siècle s'interrogent alors sur le devenir de ce mouvement royaliste face à la république qui s'impose peu à peu. La génération des Louis Veuillot[88], Antoine Blanc de Saint-Bonnet, le cardinal Pie, Arsène Houssaye[89], de l'abbé Justin Maffre[90], Ernest Daudet, se réfère au légitimisme, et notamment à Laurentie[91]. Cela n'est pas le cas d'Arthur de Gobineau, qui, pourtant, commence sa carrière littéraire à la *Quotidienne*, sous la direction de Laurentie, avec qui il entretient des rapports tendus[92]. Le maître lui apparaît alors comme un journaliste politique d'un autre temps.

Du côté de l'historiographie ancienne du catholicisme, durant la période de 1890-1910 du ralliement et de la réconciliation de l'Église avec la société moderne, les ouvrages sur Lamennais redeviennent d'actualité, et, par là-même, il est fait référence à Laurentie. Lamennais est présenté, tour à tour, comme un républicain et un anticlérical dans les écrits de Spuller, puis comme un précurseur du ralliement dans les ouvrages de Duine, Boutard et

[87] Tort, Olivier, *L'impossible unité : la droite française sous la Restauration (1814-1830)*, Paris IV, 2007, voir les commentaires de la bibliographie dans la section Mémoires de journalistes de droite sous la Restauration.

[88] François Laurentie, un des petits-fils de Pierre-Sébastien Laurentie, a consacré à Louis Veuillot un ouvrage paru chez Lecoffre en 1898, extrait d'un article du *Sillon*. Il y montre son origine populaire, sa « conversion » au catholicisme après 1830, alors qu'il était un proche de Guizot, comme un moyen de rester proche du peuple et de toujours s'y intéresser. Il le surnomme le « soldat et athlète de la foi ». Louis Veuillot écrit, dans les *Odeurs de Paris*, I.II., cette idée directement sortie des écrits de ses prédécesseurs catholiques : « Je veux être contre cette liberté ou plutôt contre cette tyrannie qui prétend nous interdire la confession de la vérité, nous fermer l'histoire, nous ôter le passé, proscrire l'apologie des lois et des actes de l'Église. »

[89] Le 7 juillet 1873, Arsène Houssaye, alors journaliste de l'*Artiste*, correspondant de Laurentie, le considère comme son maître et lui écrit : « Il m'est arrivé bien souvent à la *Gazette de Paris*, et ailleurs de saluer en vous l'écrivain éloquent par excellence qui met l'amour de Dieu dans l'amour de la France […]. Je suis de votre école dans mes articles au *Gaulois* contre les athées. Je suis payé de mon travail par le plaisir que j'y trouve, mais je serais plus que payé si vous les lisiez. Ne m'en veuillez pas si je vous envoie celui d'aujourd'hui. »

[90] Justin Maffre, dans *Les diamants de la littérature catholique*, Paris, Lecoffre et Cie, 1856, évoque le combat de Laurentie mené pour l'Église : « Depuis la proclamation de la République, l'histoire de M. Laurentie est celle du journal *l'Union*. Tout le monde connaît les éminents services que depuis huit ans ce journal a rendus à la cause de la religion et des saines doctrines. Sa conduite, à la fois pleine de prudence, de réserve et de dignité, au milieu des plus difficiles épreuves, l'élève au-dessus de tous les éloges. »

[91] Ernest Daudet fait un bref passage à *l'Union*, en qualité de rédacteur, et est présenté à Laurentie par ses amis, eux aussi rédacteurs à *l'Union*. Ernest Daudet voit en ce dernier l'incarnation de la Restauration et le retranscrit dans ses *Souvenirs de mon temps*, publiés dans le *Correspondant*, tome 280 n°1390, 25 août 1920 : « Épave d'une époque féconde en péripéties, il n'en inspirait pas moins le respect qu'on doit à un vieil athlète dont la défaite ne saurait faire oublier la vaillance ». Ou encore : « Cette époque, tout dans sa personne la rappelait, sa lévite gros bleu boutonnée jusqu'au cou, sa haute cravate blanche nouée sur la nuque et dans laquelle le menton s'enfonçait tout, jusqu'à la coupe des cheveux argentés ramenés vers les tempes et formant au-dessus du front ce toupet qui avait été si longtemps à la mode […]. » Le buste tardif de Veray de Laurentie, dont la photographie est en annexe, dans les documents iconographiques, figure 7, p.180, confirme cette description. Laurentie incarne ainsi, sur un plan vestimentaire, la Restauration. De la part de Laurentie, il s'agit d'un choix politique. Il critique le « modisme » ou encore le changement d'apparence vestimentaire en fonction des époques : même la mode prend alors une signification politique.

[92] Laurentie est extrêmement méfiant à l'égard du rapport que Gobineau entretient avec le catholicisme. Il ne semble pas non plus être en accord avec sa conception raciale de la société chrétienne.

Roussel, et enfin comme l'incarnation de l'orgueil que Mercier et Dudon, deux jésuites, condamnent. Ensuite, dans les années 1965-1980, un élan de nouvelles parutions est observé autour des études du catholicisme et du royalisme à travers les élites. Les thèses de Jean-René Derré[93], de Marc Méraud[94] ainsi que la biographie de Jean Lebrun[95] marquent ce regain d'intérêt, sans compter les travaux de Christian Maréchal et la parution régulière des *Cahiers mennaisiens*, complétés par les études de Louis Le Guillou sur l'évolution de la pensée de Lamennais et la parution de sa correspondance générale terminée en 1981. S'ajoutent des colloques consacrés à l'abbé : celui de 1975[96], un autre en 1978 de La Tourette où Lamennais préfigure l'Église moderne, puis le colloque Lamennais de Louis Le Guillou en 1982. L'objectif de ce travail n'est pas d'étudier Lamennais et Laurentie pour la postérité qu'ils auraient mais pour voir en quoi ils sont révélateurs de leur temps. On peut donc reprocher, en particulier à de nombreux ouvrages sur Lamennais et à l'instar de Sylvain Milbach[97] de se limiter à une histoire psychologisante qui conduit généralement à une faible mise en contexte de la pensée de Lamennais et à un manque d'historicisation. On peut aussi rappeler les ouvrages récents en sciences politiques de Frédéric Lambert[98] et en histoire d'Anne Philibert[99] sur la vision théocratique de Lamennais et sur la relation entre Lamennais et Lacordaire, ainsi que le dernier ouvrage du philosophe Louis Girard[100]. Ils y présentent Lamennais comme un penseur à part, et qui doit être compris comme tel. A l'inverse, le cas de Laurentie diffère ; beaucoup moins célèbre, peu étudié, il a le mérite de mettre en lumière, par son rôle pivot dans la presse, les rapports entre les royalistes et les catholiques autour de Lamennais. Sans lire le premier Lamennais à la lumière du dernier, et sans cerner sa pensée comme indépendante des esprits de son temps, travailler sur Lamennais et sur Laurentie devrait permettre de cerner la pensée de l'abbé, non pas essentiellement révélatrice d'un futur mais comme répondant aux attentes de son temps, y compris à celles des royalistes. D'ailleurs, Jean-René Derré et Paul Bénichou inscrivent Lamennais, soit dans la relation concrète avec ses disciples, soit dans le maillage du temps des prophètes, dans le monde des utopistes entre

[93] Derré, Jean-René, *Lamennais, ses amis et le mouvement des idées à l'époque romantique, 1824-1834*, Paris, 1962.
[94] Méraud, Marc, *Lamennais et les hommes de la Restauration*, Paris X, 1979.
[95] Lebrun, Jean, *Lamennais ou l'inquiétude de la liberté*, Paris, Fayard, 1989.
[96] Actes du colloque Lamennais, Université X Nanterre, juin 1975.
[97] Voir les travaux et les interventions de Sylvain Milbach sur l'historiographie concernant Lamennais et notamment son intervention au séminaire du C.A.R.E. du 22 mars 2011, et Milbach, Sylvain, « Lamennais : « une vie qui sera donc à refaire plus d'une fois encore. Parcours posthumes », dans *Le Mouvement social*, n°246, 2014/1, p.74-96.
[98] Lambert, Frédéric, *Théologie de la république, Lamennais, prophète et législateur*, Paris, L'Harmattan, 2001.
[99] Philibert, Anne, *Lacordaire et Lamennais, La route de La Chênaie (1822-1832)*, Paris, Éditions du Cerf, 2009.
[100] Girard, Louis, *Lamennais ou le devoir de croire,* Bruxelles, OLMS, 2010.

1830 et 1840[101]. Comme Laurentie, Lamennais, en homme de son temps, peine à penser la sécularisation et refuse le désenchantement du monde. Il réagit aux questions de son temps et souhaite que le magistère de l'Église et de Dieu soit rétabli. Ainsi, en 1817, son premier tome de l'*Essai* s'inscrit en pleine période de consolidation de la Restauration, tandis que *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* en 1825 correspond à l'arrivée de Charles X au pouvoir. Laurentie, alors fasciné par Lamennais, écrit en parallèle ses ouvrages : son *Introduction à la philosophie* est composée et terminée alors que Lamennais finit sa deuxième partie de *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*. Ensuite, en 1829, l'ouvrage *Des progrès en matière de religion* est une réponse aux ordonnances de 1828 qui dispersent les jésuites et restreignent l'enseignement dans les séminaires : il fait suite à la campagne de presse de Laurentie qu'il appuie contre Martignac. Son expérience au sein du journal l'*Avenir* coïncide avec la révolution de 1830, tandis que Laurentie écrit *De la légitimité et de l'usurpation*, puis fonde le *Courrier de l'Europe* puis le *Rénovateur*. Enfin, *Paroles d'un croyant* se font l'écho en 1834 des révolutions en Europe : Laurentie rompt avec l'abbé avec *De la Révolution en Europe*. Malgré la fin de leur collaboration, Laurentie semble écrire ses ouvrages en fonction des parutions de Lamennais jusqu'à la mort de ce dernier : pour contrer le *Livre du peuple*, Laurentie consacre plusieurs ouvrages à l'éducation –bien différente- de ce même peuple. Les échecs de Lamennais comme ceux de Laurentie sont à la fois de leur époque et d'un temps désormais révolu.

Les années 1830-1835 ont donc été particulièrement fécondes car il s'agit de repenser la religion et la monarchie en dépit de l'échec de l'expédition de la duchesse de Berry. L'influence de Lamennais et des utopistes sur les légitimistes est omniprésente. L'inefficacité de l'usage de la force conforte le courant légaliste de Laurentie et de Berryer. Au fil des années, sur le plan conceptuel, le mouvement légitimiste réussit à propager ses théories, sa vision de la liberté d'Ancien Régime. Concrètement, ces royalistes, après leur expérience du pouvoir sous la Restauration, doivent répondre à des attentes non satisfaites avant 1830 et trouver des solutions crédibles à de nouveaux problèmes de société en cas de retour éventuel au pouvoir. Du fait du développement du libéralisme économique, surtout à la fin de la monarchie de Juillet, l'émergence de la classe ouvrière dans les villes va ainsi de pair avec la préoccupation sociale liée au sort de celle-ci. Des mouvements de pensée, comme ceux des

[101] Même si Guilhem Labouret marque une différence entre la période précédant *Paroles d'un Croyant*, c'est-à-dire avant 1834, où Lamennais utilise un ton prophétique et la période postérieure à 1834 où il est davantage poète. Cf. l'introduction de Labouret, Guilhem, *Félicité de Lamennais, parole prophétique et écriture poétique*, Paris IV, 2006.

premiers socialistes, fouriéristes [102] ou saint-simoniens, s'en emparent, discutent et réfléchissent sur ces questions sociales. Les débats sont engagés, y compris entre légitimistes et fouriéristes. Les légitimistes ne sont donc pas totalement en retrait : ils sont interpellés sur ces problèmes sociaux et politiques de représentation électorale, et ils n'y apportent pas uniquement leurs réponses traditionnelles comme la charité. Au sein même du courant catholique qu'il incarne, Lamennais avait abordé ces questions sociales, proposant des alternatives qui suggéraient une intervention active du peuple pour se construire un avenir, récusant la passivité de ceux que la charité gratifie. Certes, ces deux courants ne se superposent pas mais sont parallèles l'un par rapport à l'autre. Pour autant, de nombreux catholiques, dans un premier temps, fréquentent les mêmes salons et partagent leurs idées. Le royalisme est donc traversé par les différents courants de pensées qui émergent dans la société de la première moitié du XIXème siècle ; il est en interaction totale avec les autres courants de pensées et d'action, malgré son image d'Ancien Régime qui le retrancherait dans le passé, comme fossilisé et inchangé. Les interrogations reposent sur les conséquences de leurs luttes sur l'histoire en actes et sur ce que l'étude de Laurentie permet de découvrir sur un XIXème siècle en tensions.

Plus précisément, comment des catholiques et royalistes fervents, à travers le parcours et le réseau de Pierre-Sébastien Laurentie, perçoivent-ils la modernité avec l'expérience de Lamennais, et quelles sont leurs réponses politiques et sociales face à une société en pleine transformation et face à des monarchies défaillantes qu'ils ne peuvent ignorer ? Cela revient aussi à s'interroger sur le catholicisme de Lamennais comme l'un des révélateurs des contradictions et hésitations du royalisme puis du légitimisme.

La première partie de cette thèse analyse l'alliance occasionnelle d'une tendance catholique avec celle d'ultras « dissidents » à laquelle appartient Laurentie. Ces ultraroyalistes, unis à ces catholiques mennaisiens au nom de la restauration religieuse du pouvoir papal, se sentent dès lors légitimes à critiquer la politique de Louis XVIII jugée trop faible. Ils ne lui pardonnent pas la dissolution de la Chambre introuvable qu'ils perçoivent comme une capitulation face à l'héritage révolutionnaire et impérial. Ils ne voient aucune rupture irrémédiable dans ce passé immédiat. Ces « jacobins blancs et noirs », forts parfois de cette double identité royaliste et catholique, se lancent ainsi dans une reconquête religieuse de la société, qui, selon eux, doit être guidée par la restauration monarchique. Face à des adversaires communs, Lamennais se joint aux ultras qui tentent de contrôler les institutions : il s'appuie sur une partie de l'élite

[102] Cf. la lettre de 1840 de Victor Considerant adressée à Laurentie dans les documents en annexe, p.136-137, ainsi que les lettres de Désiré Laverdant en annexe, p.159-169.

résistante et réfractaire à toute ouverture libérale au sein de la Congrégation et de ses sociétés affiliées dans lesquelles Laurentie poursuit son apprentissage. L'ascension de ce mouvement ultra « dissident », s'effectue pas à pas, grâce à des journaux qui relaient leurs idées, comme la *Quotidienne*, le *Conservateur*, le *Spectateur*, la *France chrétienne*. Professeur, rédacteur dans des revues et à la *Quotidienne*, et nouveau disciple de Lamennais, Laurentie s'oppose farouchement à la politique anti-ultra de Decazes. L'assassinat du duc de Berry est saisi comme prétexte pour légitimer, à la fois, les réclamations ultras et les revendications religieuses de Lamennais. Ces ultras catholiques réussissent à s'infiltrer dans les rouages du pouvoir ou au sein d'institutions stratégiques. Laurentie devient inspecteur général des études de l'Université après avoir été nommé au ministère de l'intérieur. Loin de se contenter de l'arrivée de Villèle pourtant ultra au gouvernement, les royalistes « dissidents » et les catholiques du *Défenseur* reprochent toujours au pouvoir son manque de fermeté face aux complots des *Carbonari* et son incapacité à servir véritablement les intérêts de l'Église.

La seconde partie s'interroge sur les conséquences de la radicalisation des ultraroyalistes et catholiques mennaisiens, que ni la résistance des libéraux, ni les mesures du ministère Richelieu ne peuvent apaiser. De vives tensions éclatent au sein du mouvement ultraroyaliste et forment la contre-opposition, plus que jamais hostile aux libéraux, aux doctrinaires, mais encore au roi, au ministère Villèle, aux partisans d'une Église de France. Cette contre-opposition est la propédeutique d'un mouvement catholique distinct du mouvement royaliste. Au niveau politique, elle obtient l'intervention militaire de la France en Espagne. Différentes affaires, celle du collège de Sorèze ou celle du rachat de la *Quotidienne*, éclatent pour tenter de réduire cette contre-opposition au silence : ces ultras dissidents sont ainsi traités par le pouvoir à égalité avec les libéraux. Les adversaires les plus farouches de ces dissidents sont eux-aussi royalistes catholiques, mais « gallicans » autour de Frayssinous et de Montlosier et les accusent de jésuitisme et de vouloir former un parti-prêtre. La *Quotidienne*, et surtout le *Mémorial Catholique*, ripostent contre cette attaque : Laurentie, à la tête d'une nouvelle rédaction de la *Quotidienne* en 1828, tente de faire triompher les idées mennaisiennes, largement reprises dans ses propres ouvrages, et de les faire fusionner avec celles du programme ultra de 1815, alors que Martignac arrive au ministère. La parution des ordonnances de 1828 ruine cependant tout espoir d'entente avec le gouvernement : Laurentie retourne à une opposition systématique, appuyé par Lamennais et son dernier ouvrage, *Des Progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église*. En compétition avec la *Gazette de France*, pieds et poings liés, la *Quotidienne* décide de soutenir le ministère Polignac jusqu'à la révolution de 1830.

La troisième partie se propose d'aborder les difficultés d'un légitimisme divisé entre les partisans de l'expédition de la duchesse de Berry et les attentistes, favorables à une action légale, autour de Berryer-fils, du duc de Fitz-James et de Laurentie. En rupture avec la rédaction de la *Quotidienne* qui en appelle à l'abstention et au complot, Laurentie fonde le *Courrier de l'Europe*, puis le *Rénovateur* pour convaincre les légitimistes et les catholiques de toutes sensibilités, de prêter serment et de participer aux élections afin d'éviter l' « émigration intérieure ». L'échec du soulèvement dans le Midi et en Vendée lui donne raison mais fragilise leur entreprise de rénovation du mouvement légitimiste : Laurentie, plusieurs fois confronté à des problèmes de financement, doit faire de nombreux compromis qui menacent sa ligne éditoriale originelle. A la fin de l'année 1833 et au début de 1834, il est désavoué par le roi en exil qui finit par suspendre l'envoi de son aide financière au profit d'un nouveau journal de l'émigration, la *France*. En parallèle, les excommunications de Lamennais rendent désormais impossible toute nouvelle ouverture du mouvement légitimiste à la modernité.

Première partie : L'ascension d'un ultraroyaliste (1814-1823)

En 1814, la rupture est complète : la jeune génération mesure bien l'empreinte laissée dans la société par la Révolution Française puis l'Empire qui compte encore de nombreux partisans. Le Congrès de Vienne qui débute en novembre 1814 restaure dans leur ensemble les royautés européennes à la légitimité contestée, malgré la volonté ferme de rétablir la paix et l'équilibre entre les puissances[103]. Soumettre à un ordre ancien une société française confrontée à de nouvelles réalités devient l'enjeu majeur de la Restauration et des partisans de Louis XVIII. En avril 1814, les incertitudes politiques sont nombreuses à Paris : nul ne sait alors qui va succéder à Napoléon Ier, et les royalistes s'emploient par tous les moyens à imposer le roi qui arrive dans la capitale le 3 mai et forme son gouvernement provisoire. Il reste à définir l'orientation que doit prendre la Restauration des Bourbons, tout comme la légitimité sur laquelle va reposer cette monarchie. L'un des enjeux consiste à rétablir une légitimité royale mise à mal par les Cent-Jours. Les royalistes veulent persuader l'opinion que le retour des Bourbons était le fait de la volonté générale. Voulant incarner ce royalisme populaire, Laurentie, jeune professeur issu du peuple, prend parti pour la famille royale en exil : son apprentissage laisse apparaître son radicalisme d'autant plus prégnant qu'il est d'origine modeste et donc illégitime au regard des critères des défenseurs traditionnels du roi. Laurentie développe alors un ultraroyalisme qui lui fait gagner ses lettres de noblesse. Face à un retour peu glorieux, les acteurs de la monarchie restaurée sont rapidement débordés par ces ultraroyalistes comme Laurentie lancés dans la reconquête royaliste et catholique des esprits et de l'appareil central de l'État. Les ultras s'engagent simultanément dans un combat violent contre la « Restauration des centres », contre les libéraux et contre les *Carbonari*, tous perçus comme les ennemis du programme de la Chambre introuvable. Traumatisés par la dissolution de cette dernière, les ultras, mis à l'écart du pouvoir, reviennent sur le devant de la scène après l'assassinat du duc de Berry et organisent une réaction à la politique des gouvernements précédents. L'ascension de Laurentie suit l'histoire du mouvement ultra : contre-révolutionnaire propulsé au cœur du milieu journalistique parisien, il est remarqué pour son royalisme exalté, son opposition aux Lumières et son combat pour restaurer l'ordre et la puissance de l'Église de Rome. Aussi se retrouve-t-il rapidement au centre de l'alliance entre des ultraroyalistes et des catholiques intransigeants dont l'objectif est la restauration d'une monarchie fondée sur une interprétation papiste de la religion. Pour cela, il participe aux

[103] Lentz, Thierry, *Le Congrès de Vienne. Une refondation de l'Europe 1814-1815*, Paris, Perrin, 2015, p.328-329.

polémiques sur la refonte des savoirs et de l'histoire par la religion, largement influencées par Lamennais avec qui il est pourtant tout d'abord en désaccord. En décalage par rapport à leur temps, les ultras cèdent d'abord à la panique devant le danger *Carbonari* avant d'en tirer finalement profit en occupant des postes stratégiques et en revendiquant une politique anti-ministérielle et anti-libérale : les *Carbonari* sont, pour les ultras, la preuve que le libéralisme comme la monarchie modérée ne mènent qu'aux extrêmes et aux complots.

Chapitre I : L'apprentissage de Laurentie (1814-1819)

En 1814, les tensions sont nombreuses entre les partisans de l'empereur et les « girouettes »[104], souvent anciens soutiens de l'Empire voire de la Révolution Française, qui sentent le vent tourner. Les nostalgiques de l'ancienne monarchie veulent croire à un renouveau à travers le triomphe d'un royalisme populaire, capable de rassembler tous les déçus de la Révolution Française et de l'Empire. Jeune inconnu originaire du Gers, Laurentie est partagé, par sa condition sociale, entre son inscription dans une force politique nouvelle et la revendication d'un retour à l'héritage monarchique. Devenu professeur, non compromis par des engagements antérieurs, il prend fait et cause pour le royalisme. Son parcours éclaire la réussite ponctuelle dans le Sud-Ouest de la reconstitution de réseaux royalistes. Ces derniers embrigadent de nouvelles recrues qu'ils attachent d'autant plus à leur combat qu'ils les promeuvent socialement à Paris : mise à leur service, cette nouvelle génération de nombreux journalistes roturiers souhaite prouver la légitimité de son engagement par la défense de la contre-révolution et le soutien aux ultraroyalistes contre la monarchie modérée de Louis XVIII et des libéraux.

1. L'engagement radical de Laurentie

L'apprentissage de Laurentie révèle l'existence d'une résistance royaliste à travers leurs réseaux rapidement remis en activité à la fin de l'Empire. A la croisée entre l'histoire sociale, l'histoire culturelle et l'histoire politique, le suivi du parcours de Laurentie nous permet de savoir comment se nouent ces réseaux et comment circulent idées et opinions entre dirigeants incontestés de ces associations et les travailleurs de l'ombre comme Laurentie qui font fonctionner ces organisations. Ces réseaux royalistes et catholiques qui se matérialisent

[104] Serna, Pierre, *La république des girouettes. 1789-1815 et au-delà. Une anomalie politique : la France de l'extrême-centre*, Seyssel, Champ Vallon, 2005.

autour de sociétés laïques œuvrant pour la Restauration comme la Congrégation, les Chevaliers de la Foi et l'organisation armée des volontaires royaux, sont ainsi prêts à recruter parmi les classes populaires afin de grossir leurs troupes. Craignant d'être taxé d'opportunisme et d'être assimilé à un entourage royaliste au parcours sinueux sous la Révolution et l'Empire, Laurentie justifie *a posteriori* son engagement radical pour la monarchie dans un manuscrit tardif[105] publié dans les *Souvenirs inédits publiés par son petit-fils*. Il y montre que plusieurs conceptions du royalisme s'entrechoquent en 1814, alimentées par différentes visions de la légitimité royale du souverain à nouveau sur le trône. La radicalité des idées de Laurentie s'explique en partie par l'influence de l'Église qui finance son éducation, et par sa participation active à la Congrégation, ensemble de sociétés catholiques et ultras chapotées par les Chevaliers de la Foi, organisation secrète contre-révolutionnaire, profondément hostile à toute concession à l'héritage de 1789. Moins convaincu par les autres courants royalistes qui traversent son entourage, Laurentie reconstruit à travers son propre itinéraire dans le Sud-Ouest, l'idéal de l'ascension d'un royaliste hissé à un rôle national par un cercle ultraroyaliste. Il attribue ainsi à la monarchie et non aux bouleversements causés par la Révolution, l'élévation sociale dont il bénéficie, afin de légitimer le nouveau régime. Il croit en la création d'une force politique royaliste populaire, capable de donner le change à l'épisode révolutionnaire qu'il veut faire oublier.

1.1. Des origines modestes

Appartenant à la « génération de 1820 »[106], Laurentie se pense comme l'un des représentants d'un mouvement politique royaliste et catholique renouvelé. Pourtant, rien ne prédispose le futur journaliste à devenir un fervent royaliste. Au début de sa carrière journalistique, sans filiation aristocratique, il est cependant loin d'être un professionnel de la politique, à l'inverse de son ami lui aussi roturier l'avocat Berryer-fils[107]. Laurentie se place d'emblée dans des dispositions et des aspirations différentes de celles des grandes familles nobles partisantes du roi[108]. N'étant pas royaliste par héritage familial, il n'a pratiquement pas

[105] Laurentie affirme avoir écrit ce texte sur 1814 en 1865, 51 ans après le déroulement des événements.
[106] Laurentie appartient à la « génération française de 1820 » théorisée par Alan Barry Spitzer, *The French génération of 1820*, Princeton library, 1987, p. 257, 285. Voir aussi Caron, Jean-Claude, « Aux âmes bien nées… ou romantisme et génération (s) », dans *Paris 1820, l'affirmation de la génération romantique*, Actes de la journée d'étude organisée par le centre André Chastel le 24 mai 2004, p.39.
[107] Tort, Olivier, *L'impossible unité : la droite française sous la Restauration (1814-1830)*, Paris IV, 2007, p.359 : Laurentie est « sans précédent historique familial ».
[108] Dans ses *Souvenirs inédits, publiés par son petit-fils J. Laurentie*, Paris, Bloud et Baral, 1892, p.23, Laurentie écrit : « Qu'est-ce qui m'a fait royaliste ? Je ne suis pas un fils d'émigré. Je n'avais aucun des souvenirs qui engagent un jeune homme, qui le saisissent et l'enchaînent. »

connu son père, négociant en grains, titre de profession qui ne permet pas d'évaluer le niveau de vie de la famille. Ce dernier est d'autant plus effacé de sa mémoire qu'il est, circonstance aggravante, maire de la commune gersoise du Houga sous la Révolution, et, par la suite, acquis aux idées de Bonaparte. Il est décrit comme un maire qui « se conduisit avec modération », dans le but d'atténuer son engagement aux côtés des révolutionnaires[109]. Aussi est-il précisé, dans les *Souvenirs inédits publiés par son petit-fils* de Laurentie, qu'il s'agissait d'un « honnête homme », terme inventé par Chateaubriand pour qualifier ceux qui ne se sont pas compromis durant les Cent-Jours en se vendant au gouvernement le plus offrant. Cette expression est reprise sans cesse pour qualifier les défenseurs de la cause catholique et royaliste ou ses alliés occasionnels et stratégiques partageant les mêmes principes moraux[110]. En effet, le père de Laurentie meurt sous le Consulat le 22 novembre 1803[111]. Pierre-Sébastien Laurentie se refuse alors de voir dans le souvenir de son père le défenseur aveugle des préceptes considérés comme immoraux de la Révolution : comme chez de nombreux ultraroyalistes, la morale en politique occupe une place considérable dans son discours[112]. Il en déduit une autre définition de la formule de l'« honnête homme » qu'il dit inventée par les auteurs anciens Cicéron et Nonius Marcellus : l' « honnête homme » s'oppose seul au principe de majorité mis en place à la Révolution[113]. Laurentie tente de justifier son propre royalisme face à un père opposé à ses idées, et semble répondre à une contradiction de départ qu'il souhaite effacer. En ce sens, il cherche à mettre en valeur le seul lien existant entre sa famille et des fervents royalistes nobles titrés : son grand-père maternel a, pendant la Révolution, rendu des services aux familles de Montmorency[114] et de Béthune. Ces bourgeois sont ainsi parfois partagés entre plusieurs tendances et se déchirent sur l'acceptation ou le refus de la Révolution et de la place accordée à la religion[115]. Ne cherchant pas à usurper une

[109] Saint-Maurice Cabany, E., (sous la dir.), *Galerie nationale des notabilités contemporaines*, volume 3, portrait de Laurentie, tome III, p.297.
[110] Par ailleurs, Louis Veuillot écrit, dans la nécrologie consacrée à Pierre-Sébastien Laurentie, dans *L'Univers* du 11 février 1876 : « Dans toute la force et la splendeur du mot, M. Laurentie fut un honnête homme […] On l'a combattu ardemment mais encore plus respecté. »
[111] Saint-Maurice Cabany, E., (sous la dir.), *Galerie nationale des notabilités contemporaines*, volume 3, portrait de Laurentie, tome III, p.297 : il signale qu'il est issu d'une famille « sans fortune ».
[112] Doria, Corinne, textes réunis par, *La morale de l'homme politique*, Paris, Centre d'histoire du XIXème siècle, Université Paris I, 2015, p.13.
[113] D'après l'article de Laurentie intitulé « Fragments de la République de Cicéron », dans les *Lettres champenoises*, n°4, 1820, volume 1, p.128 : « Cicéron osait pourtant l'écrire, et c'est Nonius Marcellus qui nous a conservé cette pensée, ainsi que cette autre, qu'on ne trouverait pas moins impertinente aujourd'hui : *comme dans une dissension civile, la cause des honnêtes gens vaut mieux que celle des hommes nombreux ; je pense qu'il faut peser et non pas compter les hommes de parti*. »
[114] Et notamment au marquis Eugène de Montmorency.
[115] D'après la thèse de Marc Méraud sur Lamennais sous la Restauration et l'ouvrage de Christian Maréchal, *La jeunesse de Lamennais*, Paris, Perrin, 1913, p.5, l'influence de son oncle est décisive : royaliste, mais lecteur de J.-J. Rousseau, il initie son neveu aux idées du philosophe. Après la période de la Révolution, condamnant la

origine noble, Laurentie ne s'inscrit évidemment pas dans un temps long comme le font les grands lignages dont il défend la cause, même s'il tente d'en adopter le mode de vie et les coutumes : son projet d'écrire ses mémoires et d'acquérir un domaine en sont les preuves. Laurentie assume sa roture et écrit que ses seules lettres de noblesse sont sa plume, le privilège et le titre de « Monsieur » accordé par le roi à tous les habitants du Houga[116]. Dans une de ses études qu'il consacre à Balzac, Pierre Barbéris saisit justement chez l'auteur de la *Comédie humaine* l'écrivain révolutionnaire qui a vu la complexité de la bourgeoisie et la réalité d'un monde contradictoire[117] : par ses origines et son parcours, Laurentie s'en fait le reflet. La bourgeoisie est plus un mythe qu'un groupe social homogène[118]. Les relations que Laurentie et Balzac entretiennent ensemble face aux grandes familles nobles du mouvement royaliste sont, à ce titre, très révélatrices. La bourgeoisie est, en 1814, majoritairement libérale, mais Laurentie est l'un des représentants d'une bourgeoisie royaliste opposée aux courants voltairien et anticlérical qui la traversent. Il revendique un royalisme populaire qui proviendrait d'une redécouverte personnelle, surgissant, telle une révélation, de la connaissance de l'existence de la famille royale des Bourbons, existence passée sous silence dans l'éducation professée sous l'Empire. S'il reste difficile à saisir, ce royalisme populaire, peu homogène, se crée autour du roi en 1814. D'après l'étude du réseau autour de Laurentie composé de 547 correspondants sur environ 2500, comme d'un panel représentatif du mouvement royaliste et catholique sur la période 1815-1835[119], ces ultras sont, il est vrai, pour plus d'un tiers d'origine noble. Plus précisément, la petite noblesse de province est surreprésentée dans l'entourage de Laurentie, ainsi que la noblesse récente avec, par exemple, l'abbé de Lamennais, le général de Donnadieu, l'abbé de Genoude, ou usurpée avec Balzac. Mais la grande majorité de ce réseau est roturière et bourgeoise. Le ciment qui les réunit, à défaut de les unir, est leur rejet indéfectible de la Révolution Française. Ces derniers croient plutôt en l'héritage laissé par la monarchie et surtout par l'Église qui les forment. En effet,

---

Terreur, cet oncle rejette son intérêt encyclopédique et l'écrit dans *Les Philosophes*. Ainsi, Laurentie comme Lamennais ont une connaissance des œuvres de Rousseau qu'ils critiquent. Par exemple, le fonds Lamennais de Moscou contient des documents avec des citations de Rousseau écrites et commentées de la main de Lamennais dans le carton 2, 3° fragments citations diverses (pages numérotées 41 et 42) : « Par ces dernières paroles, Rousseau rentre dans son système sur l'état naturel de l'homme ~~qui serait un état dans lequel~~ [passage rayé de sa main] où, comme il vient de le dire, l'homme ne pourrait se conserver de sorte que selon ce système, la nature de l'homme serait de ne pas être ; et Rousseau annonce que, pour qu'il vive, il faut que ses Semblables lui apprennent à vivre ; importante vérité qui aurait dû le conduire à beaucoup d'autres : et qui détruit par leur fondement toutes les erreurs où il est tombé. »

[116] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.20.

[117] Barbéris, P., *Balzac et le mal du siècle*, tome I, 1799-1829, Paris, Gallimard, 1970, p.14.

[118] Maza, Sarah, « Construire et déconstruire la bourgeoisie : discours politique et imaginaire social au début du XIXe siècle », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 34 | 2007, 21-37, p.22.

[119] Voir l'étude de réseau effectuée dans les documents en annexe, p.78 à 80.

orphelin de père, Laurentie est élevé par son oncle prieur de l'église de Saint-Aubin[120]. La religion constitue donc le terreau du royalisme et renforce le lien d'affection avec la famille royale revenue d'exil en sensibilisant les croyants à sa cause. L'influence des oncles de Laurentie, tous prêtres, est capitale pour expliquer ce royalisme d'enthousiasme. Son frère, Germain, devient prêtre lui aussi, et fait sa carrière aux côtés de Laurentie qu'il soutient dans ses entreprises[121]. L'enthousiasme à l'égard du roi est aussi alimenté par une tradition mystique qui initie les néophytes tant aux mystères de la religion chrétienne qu'aux principes monarchiques. L'engagement auprès de la monarchie, et notamment, auprès des Bourbons, se révèle donc, dans le récit *a posteriori* Laurentie, comme une évidence, c'est-à-dire une vocation à caractère immédiat. Laurentie se défend d'être royaliste par calcul mais dit l'être par conviction et ce, même si l'arrivée de Louis XVIII sur le trône favorise sa carrière en 1815 et répond à ses aspirations d'ascension sociale[122]. Si en 1815, le soutien accordé au roi sert les opportunistes, il est loin d'être évident en 1814.

Deuxième facteur explicatif de l'engagement radical de Laurentie, le jeune homme alors âgé de 21 ans appartient à une génération née sous la Révolution qui assiste, en âge de choisir son camp, au tournant politique de 1814-1815. Non compromis pour services rendus à la Révolution ou à l'Empire, il s'enthousiasme pour le retour des Bourbons qui, pourtant, ne s'effectue pas sans tensions. Il est peut-être possible d'y voir un essai de réponse royaliste au « protagonisme révolutionnaire » vécu sous la Révolution Française[123] : Laurentie veut faire de 1814 une année symbolique d'adhésion massive à un royalisme qu'il souhaite populaire et dont il veut devenir le représentant exemplaire. Son récit personnel doit rappeler et prouver l'existence de ce royalisme fantasmé issu du peuple. L'interprétation des événements de 1814-1815 est fondatrice de la pensée royaliste car il s'agit de justifier, à chaud dans la presse puis dans des ouvrages historiques partisans de 1815 et surtout d'après 1830, la Restauration des Bourbons dans des conditions peu glorieuses. Les partisans de l'empereur, les libéraux, puis ensuite les républicains, ne manquent pas de souligner le fait que les Bourbons sont revenus dans « les fourgons de l'étranger ». Les « révolutionnaires », ainsi nommés par les royalistes, ne sont pas les seuls à le regretter : des catholiques comme Lamennais, futur correspondant de Laurentie, expriment dans leurs lettres leur mépris pour un roi qui récupère

[120] Dans ses *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.20, Laurentie évoque aussi l'idée que la noblesse de sa famille est d'avoir donné quelques-uns de ses membres à l'Église.
[121] Germain Laurentie, (1798-1889), est un prêtre qui fait carrière dans l'ombre de son frère. Aumônier des pages de Charles X sous la Restauration, il devient aumônier de Saint-Eustache en 1833 et chanoine doyen et théologal du chapitre de Notre-Dame de Paris.
[122] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit*., p.36.
[123] Burstin, Haïm, « La biographie en mode mineur : les acteurs de Varennes, ou le « protagonisme » révolutionnaire », dans la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 2010/1, n°57-1.

son trône avec l'aide des baïonnettes étrangères[124]. Plus largement, même les royalistes sont gênés et peu convaincus par le retour humiliant d'exil du monarque. Ils s'en défendent pourtant et tentent de l'expliquer. Après la révolution de 1830, Laurentie continue d'éluder la controverse :

> Les puissances coalisées n'avaient d'autre but que d'anéantir la domination fatigante de Napoléon et la suprématie ruineuse de la France, et non de rétablir les Bourbons, comme leurs ennemis ont cherché à le persuader au peuple.[125]

Les ultraroyalistes préfèrent avancer l'idée que le rétablissement des Bourbons était loin d'être prioritaire et insistent précisément sur les désaccords des Alliés sur le choix de Louis XVIII, face à la menace impériale. Dans les *Souvenirs* de Laurentie, l'évêque de Nevers Mgr de Ladoue étaye cette idée :

> Ceux qui ne sont entrés dans les polémiques de la presse que depuis la révolution de 1848, ne peuvent guère se rendre compte de ce qu'étaient ces mêmes polémiques dans les trente premières années de notre siècle, en particulier sous la Restauration. Le retour des Bourbons, ramenés - non, comme l'ont méchamment répété les révolutionnaires, par le caprice des souverains étrangers, mais par le sentiment populaire de la France qui voulait rattacher le présent au passé, - avait naturellement donné une grande prépondérance à tous ceux qui représentaient les principes de la France ancienne.[126]

La « France ancienne » triomphe par l'action des Alliés mais entend sauver les apparences et représenter l'expression d'une volonté populaire. Ces deux arguments antagonistes de l'arrivée de Louis XVIII sur le trône grâce aux forces étrangères et de l'appel général du peuple en faveur de la famille royale, doivent être nuancés. Tout d'abord, il est vrai que tous les Alliés ne s'accordent pas pour défendre la cause des Bourbons avec enthousiasme[127] et le roi est remis sur le trône de France au dernier moment. Quant à l'accueil populaire qui a été réservé à la famille royale, il n'est pas unanime mais contrasté : des scènes ponctuelles de joie éclatent, en particulier dans l'Ouest et le Midi toulousain[128] (Laurentie est le témoin de quelques unes d'entre elles), ou encore dans les quartiers parisiens où réside l'ancienne noblesse. Mais Laurentie amplifie le phénomène dans son récit. Même dans le Sud-Ouest, la situation est contrastée, en particulier dans les Landes plus favorable au retour de l'empereur. S'il est vrai que dans certains lieux bien définis socialement comme le quartier Saint-Germain, la noblesse exulte de joie à la chute de l'Empereur et à l'arrivée des troupes

[124] Lamennais réexploite par la suite cette idée dans le *Livre du peuple*, Paris, H. Delloye, 1838, p.15.
[125] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, premier tome, Paris, 1832, p.156.
[126] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.315.
[127] Waresquiel, E. de, Yvert, B., *Histoire de la Restauration*, Paris, Belin, 2002, p.20.
[128] Boudon, J.-O., *Napoléon et la dernière campagne. Les Cent-Jours, 1815*, Paris, A. Colin, 2015, p.97 à 99.

ennemies, il n'est pas possible d'en faire une généralité[129]. Surtout que cet enthousiasme parisien pour le roi est récent : les *Mémoires* du royaliste baron de Vitrolles révèlent sa surprise, lorsqu'il séjourne à Paris en 1813, de constater « dans le salon de Mme de Durfort, l'inaction absolue des très rares royalistes qui fréquentaient cette maison, la plus dévouée aux Bourbons »[130]. Le baron de Vitrolles avait aussi pu constater durant la même année le calme qui régnait alors en Provence et dans le Dauphiné[131]. Ces régions ne manifestent aucun signe significatif de mécontentement ou d'activité hostile au régime. Laurentie est d'ailleurs lui-même contraint de nuancer son propos à cause des Cent-Jours qui révèlent au moins le soutien de l'armée et donc d'une partie de la population à l'empereur. Il témoigne cependant que la société française, secouée dans toutes ses catégories sociales par les derniers soubresauts de l'Empire, commence à critiquer le régime de Napoléon et rend compte du sentiment ambigu que l'empereur génère :

> Qui n'a pas vu les alarmes des mères en 1812 et 1813 ne sait rien de la sombre douleur et de la haine profonde qui peuvent s'allier dans le cœur d'un peuple entier avec l'admiration, l'étonnement et la soumission […].[132]

Pour tous les royalistes, le retour des Bourbons en 1814 signifie donc la fin des campagnes militaires meurtrières[133] et de la conscription[134], et le rétablissement de ce qu'ils jugent être l'harmonie européenne, après le Congrès de Vienne. Autres arguments contre l'empereur, si la censure de la presse existe toujours, elle est moins draconienne sous la Restauration que sous l'Empire et les prisonniers, tout comme les confiscations sont moins nombreux. Laurentie pense donc que l'adhésion au régime monarchique provient principalement du rejet de l'Empire, pourtant inégalement ressenti sur tout le territoire :

> Et c'est ainsi que beaucoup de jeunes Français qui, comme moi, étaient désintéressés dans le retour d'un régime qu'ils n'avaient point connu, et qui semblait ne devoir point répondre à des idées et à des goûts qu'ils devaient à un régime nouveau, c'est ainsi, dis-je, que beaucoup de jeunes Français, se trouvèrent royalistes sans le savoir, royalistes sans noblesse, chevaliers sans blason, sortis du peuple et courant après un ordre monarchique

[129] Nagy, Laurent, *Le romantisme en action ou représentations et réalités subversives dans une France post-révolutionnaire (1814-1824)*, Paris 8, 2006, p.92.
[130] Forgues, E., *Mémoires et relations politiques du baron de Vitrolles publiés selon le vœu de l'auteur*, Paris, G. Charpentier et Cie, 1884, Tome 1, Chapitre 1, p.28 et suivantes.
[131] Yvert, B., Waresquiel, E. de, *Histoire de la Restauration 1814-1830*, Paris, Perrin, 2002, p.24.
[132] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Mélanges, op.cit.*, tome II, Paris, L. Vivès, 1865, p.389.
[133] Parmi toutes les campagnes militaires menées par l'empereur, les ultras réservent leurs colonnes de journaux aux analyses portant sur celle de Russie. Dans les *Lettres champenoises*, douzième lettre, 1820, p.104, tome 2, il est fait mention d'un rapport du ministre de la police russe du 17 mai 1813 qui comptabilise les pertes humaines des Français à 243 610 cadavres et 123 133 chevaux.
[134] Une des premières mesures de Louis XVIII est de supprimer la conscription en 1814.

pour qui s'éveillaient surtout des sympathies d'aristocratie et de privilège. Nous ne faisions pas alors beaucoup de calculs. L'Empire était maudit, voilà tout.[135]

Sans que Laurentie ne se l'avoue véritablement, la jeunesse du Sud-Ouest préfère devenir royaliste plutôt que de s'engager dans l'armée. Il fait alors référence au nombre grandissant de réfractaires, en particulier à l'Ouest et dans le Midi de 1813 à 1815, à cause des campagnes militaires. Or, si une certaine lassitude de la guerre apparaît au niveau national[136], la levée de 1814 par exemple en Seine-et-Marne est un succès[137]. La « liesse populaire » en faveur de la Première Restauration est loin d'être générale (surtout dans le couloir rhodanien et à l'Est de la France), contrairement à ce que les royalistes écrivent, même si des résistances à l'Empire existent[138]. Il règne plutôt, d'après Guizot, un climat de guerre civile[139]. Cet enthousiasme royaliste, de courte durée et dans des régions bien délimitées, nie donc l'existence des opportunistes qui ont retourné leur veste, ainsi que des nostalgiques de la République et de l'Empire[140]. Laurentie passe sous silence le sentiment de rejet qu'éprouve la population à l'égard de la contre-révolution, ce qui peut aussi expliquer la résignation d'une partie de l'opinion aux exigences de l'Empire. Par conséquent, le royalisme d'enthousiasme n'occulte pas totalement un « royalisme de situation », plus réaliste et opportuniste face au retour délicat des Bourbons en France. Dans une tentative de construction du mythe du « royalisme constant » malgré les changements de régime et les échecs, Laurentie souhaite distinguer les « royalistes de circonstance » en 1814-1815, et les royalistes « d'enthousiasme » qui ont reçu leur engagement politique comme une vocation sacerdotale pour leur vie entière. Ainsi soutenus, les Bourbons sont présentés comme ayant réussi, par eux-mêmes, à « reconquérir » leur trône, et l'image d'héritiers royaux combattant pour leurs droits et la libération du peuple constitue la version officielle des royalistes. Il s'agit de rappeler les fonctions naturelles du roi envers ses sujets. Incarnant les valeurs de leur royalisme radical et combatif, le duc d'Angoulême, fils aîné du comte d'Artois, et surtout sa femme qui le seconde activement, revêtent une grande importance dans l'imaginaire des ultraroyalistes : pour ces derniers, ils

[135] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.26.
[136] Voir la caricature de Napoléon qui mange de la chair humaine dans les documents iconographiques, p.175.
[137] Voir Crépin, Annie, *Levées d'hommes et esprit public en Seine-et-Marne, (1798-1815)*, thèse, Paris I, 1990, et l'intervention de Stéphane Calvet, « L'attitude des officiers de la Grande Armée lors du printemps 1814 », dans Colloque de Bordeaux-Pauillac du 12-13 mars 2014, « L'Europe et la France en 1814 » sous la direction de Laurent Coste.
[138] Boudon, J.-O., *Napoléon et la dernière campagne. Les Cent-Jours, 1815*, Paris, A. Colin, 2015, p.95.
[139] Yvert, B., Waresquiel, E. de, *Histoire de la Restauration 1814-1830*, Paris, Perrin, 2002, p.68.
[140] Pourtant, dans un éditorial de la *Quotidienne* du 7 février 1819, puis, dans son journal intime, Laurentie en a sur le moment conscience puisqu'il rend compte en février 1819 et en janvier 1824 au collège Louis-le-Grand d'insurrections d'élèves qui ont fait chanter *Domine salvum fac imperatorem*. Voir Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.67.

constituent leur alternative politique à Napoléon Ier. Incarnant une forme de renouveau, la duchesse d'Angoulême inspire Laurentie qui lui dédie des *Stances* pour manifester à la fille de Marie-Antoinette et de Louis XVI son désir de la voir revenir en France, seule garantie de la paix retrouvée et de la réconciliation :

> La Paix, la bienfaisante Paix
> Fait déjà briller son olive ;
> Déjà l'espoir de tes bienfaits
> Rassure notre âme craintive.[141]

L'image de la duchesse d'Angoulême, véritable icône préromantique pour ses partisans est déjà exploitée depuis 1795 : surnommée la « captive », « l'orpheline du temple », ou « la Jeune infortunée », elle cristallise autour d'elle une propagande royaliste sentimentale renforcée par l'exil et le destin tragique[142]. Le philosophe royaliste Ballanche est l'un des premiers à exploiter le sentiment contre-révolutionnaire de la douleur à travers le thème de la « mission de victime pure et expiatoire »[143]. L'historienne Corinne Legoy[144] rappelle qu'entre 1815 et 1830, près de 3000 poésies partisanes sont écrites à la gloire des Bourbons. Ces éloges politiques scandent le temps monarchique, fêtent et flattent mais surtout, en 1814, inscrivent ces jeunes poètes comme Laurentie, Victor Hugo et beaucoup d'autres dans leur engagement et leurs combats futurs, réintroduisant l'émotion et les passions en politique. Laurentie estime que ses vers, pourtant de mauvaise qualité, l'ont intronisé serviteur du roi parmi les ultraroyalistes qui y ont vu les signes d'un engagement sans faille[145]. Par ses poèmes, Laurentie sert, en 1814 et en 1815, les ultraroyalistes qui veulent reconnaître dans le couple royal les chefs potentiels de leur mouvement, la duchesse d'Angoulême étant qualifiée de « seul homme de la famille » par Napoléon Ier. Laurentie est même remercié par le duc d'Angoulême pour sa ferveur à son égard. Après la parution de ces vers, Laurentie mène d'autres actions symboliques en la faveur des Bourbons comme l'interprétation de chants

[141] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits*, *op.cit.*, p.29. Voir les stances au complet dans les documents en annexe, p.80-82.
[142] Voir Becquet, Hélène, *Marie-Thérèse de France. L'orpheline du temple*, Paris, Perrin, 2012 et Fureix, E., *La France des larmes, deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Paris, Champ Vallon Époques, 2009, p.152.
[143] Ballanche, *Antigone*, dans *Œuvres*, tome I, p. 270, cité dans Bénichou, Paul, *Le temps des prophètes, Doctrines de l'âge romantique*, Paris, Gallimard, 1977, p.75 : Ballanche dédicace son Antigone à la Dauphine.
[144] Legoy, C., *L'enthousiasme désenchanté. Eloge du pouvoir sous la Restauration*, Paris, Société des études robespierristes, 2010, p.9, 53, 64, 68-69.
[145] Saint-Maurice Cabany, E., (sous la dir.), *Galerie nationale des notabilités contemporaines*, tome III, p.298, dans son portrait de Laurentie, écrit : « les événements de 1814 exaltèrent ses opinions politiques. Il devint fervent royaliste et adressa à Mme la Duchesse d'Angoulême quelques stances auxquelles l'esprit de parti donna une grande importance. »

royalistes pendant la messe[146]. Le royalisme de Laurentie est proclamé ouvertement et publiquement dans des cantates qu'il compose en l'honneur des rois. Les chants sont en eux-mêmes des actes de résistance et chaque camp s'en sert, qu'il soit bonapartiste, royaliste ou révolutionnaire[147]. Le duc d'Angoulême se souvient de Laurentie puisque le 31 août 1814, il l'autorise « à porter la décoration du lis, en témoignage de son amour et de sa fidélité envers la personne sacrée du Roi »[148]. Ce nouvel ordre royal du lys est créé en avril 1814 mais fait l'objet, dans les camps adverses parisiens, de railleries et de calembours[149], preuve que l'adhésion à la monarchie est loin d'être collective.

Troisième facteur explicatif de l'engagement radical de Laurentie, il est aux premières loges pour assister aux bouleversements politiques et militaires qui secouent sa région natale. Les *Souvenirs* de Laurentie démarrent avec le manuscrit qu'il consacre à la Première Restauration, plus précisément aux initiatives du duc d'Angoulême pendant la campagne militaire de 1814 qui se déroule dans le Sud-Ouest. Dans le récit de Laurentie, la Première Restauration doit effacer le souvenir de la deuxième : 1814 balaie, dans son esprit, l'année 1815 pratiquement passée sous silence à cause de l'humiliation des Cent-Jours. Il faut glorifier la campagne militaire du duc d'Angoulême en 1814 qui donne l'illusion de la reconquête de la légitimité militaire par les Bourbons en exil. L'origine géographique de Laurentie semble avoir aussi influé sur son engagement de royaliste[150]. Dans la reconstruction de ses *Souvenirs,* il est suggéré que son expérience, vécue dans les Landes entre 1814 et 1815, décide de son avenir, alors que la région est le théâtre de batailles entre les troupes de Soult et celles de Wellington[151]. D'abord, Laurentie témoigne que, dès la fin de 1813, « les imaginations commencèrent à se porter vers des choses inconnues. Tout le Midi était dans une grande émotion »[152]. Si cette effervescence royaliste n'est ni nationale, ni parisienne, le Midi semble vivre un regain d'intérêt pour les Bourbons et les réseaux s'organisent autour de

[146] Voir le témoignage de la famille Laborde dans *Une famille de la Chalosse, 1723-1852*, Saint-Sever, Séverin frères, 1902, p.255.
[147] Darriulat, Philippe, *La Muse du peuple, chansons politiques et sociales en France (1815-1871)*, Rennes, PUR, 2011.
[148] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.,* p.35.
[149] Fureix, E., *La France des larmes, deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Paris, Champ Vallon Époques, 2009, p.27 : un incident éclate au café Procope en octobre 1814 où des aveugles portant le lys sont qualifiés de « compagnons d'Ulysse ».
[150] Dans ses *Souvenirs inédits, op.cit*., p.20, il est précisé que Le Houga, village du canton de Nogaro où il est né, était une ville libre qui dépendait directement du roi de France. L'historique de l'ancienne seigneurie de Fleuranges est retracé pour inscrire sa terre d'origine dans un Moyen Âge idéalisé et exprimer sa nostalgie de l'Ancien Régime attaché à une soi-disant décentralisation et aux libertés accordées à certaines villes.
[151] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.,* p.20 : « Mais M. Laurentie a légué à ses enfants un autre récit des événements qui, dans le pays des Landes où il se trouvait alors, précédèrent le renversement de l'Empire. »
[152] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.,* p.24.

personnalités qui gagnent peu à peu de l'influence. Laurentie explique que Lainé[153] a retenu l'attention de ses compatriotes :

> Le rôle de M. Lainé[154] dans les grandes scènes par où l'Empire se débattait contre la liberté de la France, passionnait le Midi.[155]

Laurentie semble avoir voulu bénéficier de la notoriété nationale de Lainé : à des époques différentes, tous deux sont les élèves d'un maître commun, l'abbé Jourdan, qui les forme au même collège de Saint-Sever dans les Landes[156]. Ce dernier, qui devient son premier père spirituel, lui dispense une éducation malgré le peu de revenus de sa mère devenue veuve[157]. Avec une éducation financée par un prêtre, Laurentie est rapidement introduit dans les cercles catholiques. Pendant ce temps, les armées étrangères se positionnent et stationnent dans les Landes, ce qui explique certainement la progression de cette mobilisation royaliste et catholique dans le Sud-Ouest, malgré les tensions que provoque la présence physique de troupes étrangères. Militairement, les armées du maréchal Soult reculent vers la France, devant celles de Wellington, après la bataille de Vitoria du 21 juin 1813. Cette dernière a pour conséquence l'ouverture des frontières françaises aux troupes espagnoles, portugaises et anglaises. En effet, l'Espagne est alors perdue par le roi Joseph Bonaparte. Le 12 juillet, ce dernier remet le commandement de son armée au maréchal Soult et se retire dans son château de Mortefontaine. Les armées combinées d'Angleterre, de Portugal et d'Espagne arrivent donc en France par le Sud-Ouest et s'arrêtent à Bayonne[158] :

> La guerre allait se faire sous nos yeux ; nous nous mettions l'oreille contre la terre pour écouter le canon. Grande anxiété pour ceux-là même qui maudissaient le plus Napoléon ! qu'allait devenir le pays ? Nul ne soupçonnait qu'un gouvernement sauveur pût sortir des désastres de l'Empire. Tout à coup il se répandit un murmure. On disait que M. le duc d'Angoulême était entré en France.[159]

---

[153] Joseph-Henri-Joachim Lainé, (1768-1835), est un ancien négociant bordelais devenu avocat. Ancien membre du Corps législatif sous l'Empire, il est connu pour son esprit indépendant. Député, puis président de la Chambre des députés au début de la Restauration, il est nommé ministre de l'intérieur puis pair de France et membre de l'Académie française.

[154] Lainé rédige, en décembre 1813, un rapport de la commission législative qui déplaît alors fortement à Napoléon car il est partisan d'une paix durable. Voir l'intervention de Munro Price, intitulée « Joseph Lainé et la chute du Premier Empire 1813-1814 », dans Colloque de Bordeaux-Pauillac du 12-13 mars 2014, « L'Europe et la France en 1814 », sous la direction de Laurent Coste.

[155] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.25.

[156] *Idem* : « Je m'enorgueillissais d'avoir été élevé par le même maître que M. Lainé, et l'abbé Jourdan souriait à cette vanité avec bienveillance. »

[157] La mère de Laurentie, Marie Labadie, est évoquée, dans les *Souvenirs inédits*, p.21-22 : elle a élevé seule son fils et « a épuisé les restes d'une petite fortune pour [lui] donner de l'éducation. » Le témoignage de Germain Sarrut, qui a bien connu Laurentie, semble crédible dans *Biographie des hommes du jour, op.cit.*, p.125 : « il [l'abbé Jourdan] vint en aide à la mère de M. Laurentie, et s'attacha bientôt à son jeune élève qui le récompensait de ses soins et de ses bontés par des succès précoces et une aptitude au travail peu commune chez un enfant. »

[158] Voir la carte dans les documents iconographiques, p.174.

[159] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.27.

L'arrivée des armées et du duc d'Angoulême, débarqué à Saint-Jean-de-Luz le 3 février 1814, plonge Laurentie dans l'embarras pour la reconstruction d'un récit à la gloire des Bourbons.

A l'instar de Chateaubriand, Laurentie amplifie la méconnaissance des Bourbons qu'est supposée avoir une génération entière d'individus qui n'ont pas vécu en tant qu'acteurs la Révolution Française[160], dans le but d'expliquer la popularité toujours existante de l'empereur. Fin mars 1814, la parution de *De Buonaparte et des Bourbons* de Chateaubriand obtient un large et vif écho, ce qui fait dire à Chateaubriand qu'il a révélé l'existence des Bourbons au peuple : son analyse de l'Empire conclut que Napoléon a tenu la Révolution sous sa botte mais en a aussi conservé en partie l'héritage que Chateaubriand veut croire désormais honni en 1814[161]. Il en découle le réveil des royalistes. Laurentie, qui généralise au pays les événements du Sud-Ouest pour mieux cacher les dissonances sur le reste du territoire, perçoit la réapparition de la famille royale comme un signe providentiel suscitant un élan de sympathie auprès du peuple. Il est vrai qu'un mois avant l'éclatement de la « révolution royaliste du 12 mars », des ralliements à la monarchie s'effectuent déjà ponctuellement dans le pays basque français :

> Les générations bourgeoises de vingt-cinq ans étaient toutes déroutées par ces étranges rumeurs. On savait donc que le duc d'Angoulême était entré en France, et cette nouvelle toute seule, ainsi commentée, suffisait à l'agitation des esprits et des cœurs.[162]

Le 27 février, Soult est battu à Orthez, après un âpre combat :

> Après la bataille d'Orthez, le maréchal Soult s'était retiré sur Saint-Sever. On s'attendait à une bataille nouvelle ; mais la retraite continua vers Toulouse.[163]

Saint-Sever où réside alors Laurentie devient le quartier-général de Wellington, après le retrait de Soult. Si la bataille d'Orthez du 27 février 1814 entraîne le recul de l'armée française des Pyrénées au-delà du Gave de Pau puis de l'Adour, elle éloigne aussi les troupes alliées de Paris : les deux armées se suivent et Wellington semble toujours craindre une offensive du maréchal Soult qui décide, finalement, de continuer sa route. Dans ce contexte militaire particulier, Laurentie commence, à vingt ans, à fréquenter les salons des familles

[160] « M. le duc d'Angoulême ! qu'était-ce que M. le duc d'Angoulême ? », d'après Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p. 27. Ou encore, p.47 : « la génération nouvelle a été élevée dans l'ignorance de ce qui se rapporte aux temps qui ont précédé la Révolution. »

[161] Ainsi, l'aversion envers le régime impérial est totale. Pourtant, il semble que ces hommes de la Restauration réfrènent paradoxalement une admiration pour l'Empire. Voir la thèse de Pierre Triomphe, *Les mises en scènes du passé au Palais-Bourbon (1815-1848), aux origines d'une mémoire nationale*, Montpellier, 2005.

[162] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.28.

[163] *Ibid.*, p.34.

nobles du Sud-Ouest comme les de Basquiat et de Castandet[164]. Malgré la prise de position de ces nobles en faveur des Bourbons, il est à noter le parcours sinueux de De Basquiat, ancien député du Tiers-État : l'entourage immédiat de Laurentie veut se racheter une conduite, ce qui souvent le pousse à radicaliser son engagement royaliste. En 1814, Laurentie côtoie donc, dans le Sud-Ouest, des royalistes fervents qui le sont d'autant plus qu'ils ont servi l'Empire, tel encore l'abbé Dominique Éliçagaray[165] : de retour en France en 1800, ce dernier ne devient monarchiste qu'en 1814. Même si Laurentie ne l'évoque que très succinctement, son professeur et père spirituel Jourdan a lui aussi accordé son soutien à Napoléon Ier, avant de se rallier à la Restauration[166]. Tandis que le vent tourne, Laurentie rappelle la présence de plusieurs sociétés rivales et ennemies qui se disputent la place locale de premier salon royaliste : il s'y illustre en musicien, joue de la flûte, du piano, du violoncelle et chante. Il compose aussi des chansons et s'attire les sympathies de ces salons. Il écrit vers, proverbes, participe aux jeux et est alors encouragé, dans ses études, par cette noblesse provinciale[167]. Il choisit vraisemblablement le salon ultra. Ainsi introduit, il réussit à côtoyer de près le duc d'Angoulême et Wellington à Saint-Sever :

> Le général anglais fut logé chez le maire, un homme considérable dans le pays, M. de Basquiat-Toulouzette ; le duc d'Angoulême fut logé chez M. de Basquiat, celui qui avait ouvert sa famille comme un asile à ma jeunesse […]. Accueilli dans les deux maisons, je pus suivre mes instincts d'observateur, déjà tout ému d'enthousiasme. Je vis de près les deux personnages ; l'homme de guerre me touchait peu, je n'avais d'attention que pour le proscrit […]. Il se tenait loin du mouvement de l'armée ; on le voyait se promener à cheval autour de la ville, le chapeau couvert d'une toile cirée, le regard inquiet, l'air méditatif…[168]

Le duc d'Angoulême se rend alors tous les jours au dîner du duc de Wellington pour demander audience : Laurentie est gêné dans son récit par la présence anglaise et tente d'en

[164] *Ibid.*, p.33. De Basquiat reste en France pendant la révolution. Il devient professeur de physique à l'école de Saint-Sever. Pour Laurentie, l'œuvre de ces deux professeurs est de lutter « comme ils purent par l'enseignement des sciences contre l'abandon de tout ce qui avait autrefois servi de base à l'éducation ». Il y a ici la volonté de Laurentie de réhabiliter ces enseignants et d'assurer de leur refus du projet éducatif révolutionnaire tel qu'il a été pensé par Condorcet.

[165] L'abbé Dominique Éliçagaray, (1758, 1822), originaire des environs de Bayonne, est un professeur de philosophie et de théologie. Hostile à la Constitution civile du clergé, il émigre en Espagne et ne revient que sous le Consulat, pendant lequel il est nommé recteur de l'académie de Pau. Il œuvre alors pour favoriser l'influence des prêtres émigrés. Voir Boudon, Jacques-Olivier, (dir.), *Napoléon et les lycées*, Actes du colloque des 15 et 16 novembre 2002, Paris, Nouveau monde éditions /Fondation Napoléon, p.362-364.

[166] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Notice sur M. l'abbé Jourdan, ancien recteur de l'académie de Pau*, Paris, impr. de Béthune, 1831, p.4 : « 1814 arriva ; M. l'abbé Jourdan, qui avait, comme bien d'autres, accepté l'autorité de Bonaparte, comme un puissant remède aux maux de l'anarchie, bénit l'autorité du vieux sceptre comme un adoucissement des souffrances du despotisme ».

[167] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.33 : sur M. de Basquiat : « C'est ainsi qu'il m'avait entrevu dans mes études. Il avait encouragé mes succès, il les avait exaltés peut-être : en ce temps-là, on ne craignait pas de passionner l'amour-propre des jeunes gens, parce qu'ils croyaient encore à l'autorité, et la bienveillance ne gâtait pas leur modestie. »

[168] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.33 et suivante.

minimiser l'impact sur les actions du duc d'Angoulême : il refuse de véhiculer l'idée que le duc d'Angoulême s'est battu pour l'armée de Wellington. En observateur, Laurentie est invité par ses amis à venir écouter le duc tous les jours avant l'arrivée de Wellington. Comme si cela avait été possible au Bourbon d'agir de façon autonome sans tenir compte de l'avancée de l'armée de Wellington, Laurentie rend compte de la décision du duc d'Angoulême de s'acheminer vers Bordeaux où il est finalement proclamé, accueilli en libérateur par la population. Cette initiative n'est pas due au hasard. Face au « soulèvement patriote » clairement hostile aux Bourbons et aux troupes étrangères et provoquant le retour de Napoléon au pouvoir, Laurentie préfère rappeler le réveil des monarchistes[169] à travers la révolution bordelaise du 12 mars 1814, pourtant de rayonnement moindre, insufflée par une opposition royaliste qui tente de se reformer[170]. Bordeaux est alors très hostile à l'Empire qui est accusé d'avoir sacrifié ses intérêts commerciaux avec sa politique de blocus continental. Laurentie habite dans une région située au Sud de l'axe Bordeaux-Toulon particulièrement active dans la défense des Bourbons entre 1814 et fin 1815 : il s'agit de la zone géographique future de la Terreur blanche. L'opposition royaliste, organisée par la société secrète des Chevaliers de la Foi, obtient ses premiers succès à Bordeaux. Louis de La Rochejacquelein, le frère du chef vendéen, est parvenu depuis janvier 1814 à réunir plusieurs centaines d'hommes dont la « Garde royale » de Taffard de Saint-Germain grâce aux sociétés secrètes. La « ville du 12 mars » devient un sujet récurrent dans l'écriture d'une histoire partisane royaliste sous la Restauration. Ainsi, le jeune journaliste royaliste Eugène de Genoude, connu pour avoir été le rédacteur principal de la *Gazette de France*, écrit son *Voyage dans la Vendée et dans le midi de la France* en 1820, dans lequel il idéalise les « mouvements sublimes » de 1814 « qui préparèrent le mouvement universel de la France en faveur de son Roi »[171]. Sous la plume de Genoude, Bordeaux devient une ville symbolique, où « fut pour la première fois entendu le cri sauveur de la patrie »[172]. Genoude organise même une sorte de pèlerinage sur ces terres considérées comme royalistes de cœur et il visite Montauban, Toulouse et Pau. De la même façon, Laurentie écrit se sentir patriote bordelais, même s'il n'en est pas originaire :

[169] Voir Boudon, Jacques-Olivier, *Napoléon et la campagne de France 1814*, Paris, Paris, Armand Colin, 2014.
[170] Redon, Stephan, *La révolution bordelaise du 12 mars 1814, ses racines, ses acteurs, son déroulement et sa portée*, thèse, Paris I, 1993, et l'intervention de Philip Mansel, « Bordeaux et les Bourbons en 1814 : une ville contre Napoléon » dans Colloque de Bordeaux-Pauillac du 12-13 mars 2014, « L'Europe et la France en 1814 », sous la direction de Laurent Coste.
[171] Citations de Genoude dans le compte-rendu de l'ouvrage écrit par Laurentie, paru dans la *Quotidienne* du 21 décembre 1820.
[172] *Idem*.

J'aime à me donner ce titre quoique je ne sois pas de Bordeaux. Mais habitant du Midi, j'ai trouvé dans cette ville le point de ralliement qui réunissait en 1815 tous les bons royalistes de nos contrées. Aujourd'hui, je défends la même cause dans la *Quotidienne*.[173]

Les écrivains royalistes de la Restauration tentent ainsi de créer le mythe de régions royalistes, d'une fidélité à toute épreuve à leur roi. Au-delà du mythe, le parcours de Laurentie permet d'éclairer l'atmosphère qui régnait dans le Sud-Ouest à cette période.

1.2. Du professeur de province au volontaire royal

Alors qu'il soutient les initiatives du duc d'Angoulême, Laurentie est destiné à une carrière de professeur au collège de Saint-Sever, carrière qu'il mène entre 1811 et 1816 grâce à ses relations entretenues dans les salons[174]. Il est régent des classes élémentaires et de grammaire[175]. Tout comme son maître, l'abbé Jourdan[176], il est un pur produit de la formation offerte par l'Église mais aussi par l'Université. Après son retour d'émigration en 1803, Jourdan est nommé sous-principal de l'école secondaire de Saint-Sever[177], établissement mené par le noble local De Basquiat acquis aux idées républicaines[178] avant de prendre la place du principal Castandet. Laurentie y reste neuf ans, formé par des prêtres : rares sont cependant ceux qui sont anciens émigrés[179]. Face à cet héritage royaliste plutôt fraîchement revendiqué par son entourage, Laurentie pense l'ultracisme comme seul courant capable de laver les erreurs du passé. Alors que Napoléon Ier débarque en France, le récit de Laurentie devient elliptique et mélange le printemps 1814 avec le printemps 1815 dans une sorte de

[173] Voir la correspondance active de Laurentie dans le fonds 372 ap 21 dossier 6 : les liens entre journalistes bordelais et ceux de la *Quotidienne* sont établis dans une lettre du 30 novembre 1819 de Laurentie adressée à Géraud, rédacteur à la *Ruche d'Aquitaine, journal de la littérature et des sciences*, qui avait fait une bonne critique de son ouvrage sur l'éloquence politique. Les relations avec les journalistes légitimistes du Sud-Ouest sont toujours restées relativement constantes : d'une part, par l'intermédiaire de Jean-Baptiste Soulié, lui-aussi rédacteur à la *Ruche* puis à la *Quotidienne*, et par l'intermédiaire de Géraud qui reçoit les éloges de Charles Nodier dans la *Quotidienne* et qui, le 26 mars 1831 est mentionné dans le *Courrier de l'Europe*, le journal de Laurentie.

[174] Xambeu, F., *Histoire du collège de Saint-Sever*, Dax, Imp. J. Justère, 1884, p.26. Et, Saint-Maurice Cabany, E., (sous la dir.), *Galerie nationale des notabilités contemporaines*, volume 3, portrait de Laurentie, tome III, p.297 : « Ses succès lui valurent d'être chargé aussitôt de professer une classe préparatoire, puis il devint successivement régent des classes élémentaires et des classes de grammaire. » Voir aussi Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits*, *op.cit*., p.22 : « En 1811, je figurais dans les cadres [du collège] comme régent de sixième ; en 1813 comme régent de quatrième ; en 1815, comme régent de rhétorique ».

[175] Sarrut, Germain Saint-Edme, B., *Biographie des hommes du jour*, Paris, Krabbe, 1836, tome 2, 1ère partie, p.125.

[176] Il naît au Mas-d'Aire dans les Landes le 25 juillet 1758. Il est formé au petit séminaire, au collège de cette ville puis à l'université de Bordeaux en théologie. Il enseigne la théologie au collège d'Aire à la veille de la Révolution.

[177] Xambeu, F., *Histoire du collège de Saint-Sever*, *op.cit.*, p.20.

[178] *Ibid*., p.26.

[179] Dans les *Souvenirs inédits* de Laurentie, p.24, il est seulement question de deux prêtres, réfugiés en Espagne sous la Révolution Française.

télescopage des événements. Pour l'année 1815, seules quelques allusions font référence au second exil des Bourbons et à la dernière campagne de Napoléon. Dans son récit, Laurentie passe sous silence les échecs du duc d'Angoulême : nulle mention, pendant les Cent-Jours, de la défaite des 5000 hommes menés par ce dernier à Lapalud le 7 avril 1815. Le duc d'Angoulême dispose alors des pleins pouvoirs mais ne peut freiner l'avancée de Napoléon et se trouve en butte à l'hostilité de la population à son égard. Le royalisme populaire que Laurentie identifie est par conséquent loin de se propager dans toute la France. En exil forcé à Barcelone, le duc d'Angoulême organise la résistance grâce aux Chevaliers de la Foi. Dans un sursaut, en avril 1815, ceux-là lèvent des bataillons de volontaires royaux. L'illégitimité liée à sa roture et à sa position sociale pousse Laurentie à s'engager militairement. Jeune professeur, il prend le risque de s'enrôler dans ces bataillons royaux[180] pendant les Cent-Jours :

> Mon instinct à moi c'était l'enthousiasme pour le Roi de France. Je me fis volontaire ; je montai à cheval avec quelques autres, mon frère plus jeune, prit un bâton et s'en alla demander un fusil à la Préfecture.[181]

Dans son témoignage, Laurentie atteste de l'improvisation de l'armement des volontaires royaux et minimise sa propre participation au combat :

> Nous étions deux paladins : nous pensions sérieusement aller à la bataille. La duchesse d'Angoulême était à Bordeaux, déployant un caractère de héros véritable.[182]

Il souhaite témoigner de l'absence de stratégie et du caractère inoffensif de la manœuvre dans son apprentissage. S'il évoque la résistance du duc et de la duchesse d'Angoulême qui incarnent un nouveau combat pourtant hérité de la résistance contre-révolutionnaire en Vendée, l'expérience de volontaire, en ce qui le concerne, semble avoir tourné court. Il ne rejoint pas l'opposition armée qui combat toujours le retour de Napoléon en mars 1815 et qui révèle une mobilisation d'origine populaire de royalistes cependant limités en nombre. Laurentie ne paraît pas non plus s'être battu et a certainement quitté le corps des volontaires royaux. L'empereur débarqué, les volontaires royaux rentrent chez eux ; Laurentie reprend sa classe de quatrième au collège de Saint-Sever, puis est obligé de revenir au Houga et de s'y cacher pour échapper aux recherches du remplaçant du préfet royal nommé par le duc

[180] Il est à signaler que le journaliste Genoude, le rédacteur en chef de la *Gazette de France* et le grand rival de Laurentie, s'engage aussi, à cette époque, comme volontaire royal, dans L. Kappes, « Un oublié : Genoude », paru dans la *Revue mensuelle publiée par l'Association d'Études et d'Échanges*, n°4 du 15 février 1938, p.231. Un autre journaliste plus virulent encore que Laurentie, Martainville, a le même parcours.
[181] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.38.
[182] *Idem*.

d'Angoulême, le préfet impérial Jean-Charles Harel, et ce, jusqu'au début de juillet 1815[183] au moment du retour de Louis XVIII sur le trône.

L'atmosphère de la Seconde Restauration est pesante du fait de la violence de la réaction royaliste après l'affront des Cent-Jours[184] : les opposants les plus visibles à la monarchie sont éliminés après Waterloo. Présent dans le Sud-Ouest en 1815, Laurentie n'évoque pas la Terreur blanche dans ses mémoires : cet épisode fragilise sa thèse de propagande sur l'existence d'un royalisme populaire dont le combat victorieux aurait apporté la paix. Il pourrait avoir appartenu aux verdets[185] qu'il ne mentionne pas, puisqu'ils sont recrutés parmi les anciens volontaires royaux, moins amateurs et plus efficaces que veut bien le faire croire le récit de Laurentie. Les troupes des verdets qui ont déjà sévi en 1795 reçoivent en effet un fusil, de l'argent et une carte d'affiliation[186]. La Terreur blanche bat son plein et altère l'image d'un monarque porteur de paix et de réconciliation. Il s'agit de violences anti-révolutionnaires qui résultent de la peur d'un nouveau soulèvement contre la monarchie bourbonienne et du désir de vengeance après les Cent-Jours, preuve de la fragilité de l'implantation du royalisme. Laurentie mentionne seulement que les royalistes du Houga accueillent la nouvelle de Waterloo avec joie et dansent sur la place du village une farandole. Il excuse le parti pris pour les troupes étrangères :

> Ce n'était pas très patriotique ; mais dites donc aux partis d'être patriotes ![187]

L'antipatriotisme est à ses yeux légitimé par la victoire du combat contre-révolutionnaire. Les moyens de la restauration de la monarchie sont à ce moment militaires et liés aux avancées des armées étrangères. Louis XVIII s'est retrouvé seul à Gand durant les Cent-Jours, dépourvu de toute légitimité populaire, et son avenir dépendait alors d'une victoire militaire et de la diplomatie de Talleyrand : l'humiliation est grande. Avec le recul, l'anti-patriotisme des royalistes gêne Laurentie, mais il l'explique par les circonstances exceptionnelles des campagnes napoléoniennes[188] :

---

[183] Saint-Maurice Cabany, E., (sous la dir.), *Galerie nationale des notabilités contemporaines*, volume 3, portrait de Laurentie, tome III, p.298.
[184] Yvert, B., Waresquiel, E. de, *Histoire de la Restauration 1814-1830*, Paris, Perrin, 2002, p.168 ainsi que la thèse de Laurent Nagy, *Le romantisme en action ou représentations et réalités subversives dans une France post-révolutionnaire (1814-1824)*, Paris 8, 2006.
[185] Royalistes partisans du comte d'Artois et parés d'un ruban vert au bras.
[186] Bertier de Sauvigny, Guillaume, *Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*, Paris, Les Presses Continentales, 1948, p.171.
[187] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits*, *op.cit.*, p.40.
[188] Cf. Boudon, Jacques-Olivier, *Napoléon et la campagne de France 1814*, Paris, Paris, Armand Colin, 2014.

Les haines, les douleurs, les désolations amassées silencieusement dans les familles depuis deux ou trois ans, commencèrent à faire explosion. On allait, faut-il le dire ? jusqu'à faire des vœux pour la victoire des armes ennemies.[189]

Autre silence dans le récit de Laurentie, il n'est nullement question de la légitimité rivale entre le neveu, le duc d'Angoulême, et l'oncle, Louis XVIII. Si l'année 1814 doit montrer dans le récit de Laurentie un prince populaire à travers le duc d'Angoulême, ses nominations de commissaires royaux jugées comme actes de résistance vis-à-vis des Alliés ne sont pourtant pas évoquées dans leurs usages de 1815. En effet, les lieutenants du duc d'Angoulême, Montcalm, Rivière, Calvières et Bernis débarquent près d'Aigues-Mortes en juin 1815 : ils ont été nommés commissaires royaux par le duc d'Angoulême lui-même. L'annonce de la défaite de Waterloo va galvaniser leur action et leurs partisans, à Marseille notamment. En 1815, Louis XVIII intervient afin de faire abroger les nominations de ces commissaires royaux par son neveu pour imposer ses décisions en pleine Terreur blanche. A partir du 8 juillet 1815 seulement, Louis XVIII nomme les préfets et le duc d'Angoulême est rappelé afin d'éviter un État dans l'État, un acte d'indépendance que le roi ne pourrait pas contrôler. Cette résistance se termine après le départ du duc d'Angoulême du Midi mais la duchesse d'Angoulême poursuit le combat à Bordeaux. *A posteriori*, le duc d'Angoulême incarne, aux yeux de Laurentie, l'ultraroyalisme tandis que Louis XVIII déjà soupçonné de compromis, n'est épargné que parce qu'il représente la légitimité. Mais encore faut-il, pour Laurentie, ne raconter que l'aspect présentable du combat ultraroyaliste. En effet, il tait l'engagement de milieux populaires du Midi dans la Terreur blanche peu après Waterloo. Il est décompté entre 300 et 500 morts, sans pouvoir dénombrer les blessés. Un anti-protestantisme virulent réapparaît. Des scènes de pillage se produisent aussi, dans un climat de guerre civile, la responsabilité des élites et des sociétés secrètes étant difficile à mesurer[190]. Cette réaction sanglante, notamment dans le Midi, pousse les opposants à la Restauration à s'organiser et à réagir[191]. Laurentie n'aborde pas leur existence, ni celle des sociétés secrètes comme l'*Épingle Noire*, ce qui apporterait une dissonance à son récit de propagande. Seule la revue dans laquelle il écrit un an plus tard l'évoque, pour regretter que tous les accusés de complot aient été acquittés sauf le principal suspect, condamné à la peine capitale commuée en prison[192]. Pourtant, les vétérans de l'armée napoléonienne ne peuvent supporter les troupes

[189] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.25.
[190] Voir l'article « Terreur blanche » de Pierre Triomphe dans Martin, Jean-Clément, (dir.), *Dictionnaire de la contre-révolution*, Paris, Perrin, 2011, p. 491-493.
[191] Schneider, Christian, *Les complots politiques sous la Terreur blanche (1815-1818)*, ANRT, 2006.
[192] Les *Lettres champenoises*, dixième lettre, Paris, Pillet, 1817, p.29.

étrangères sur le sol français qui servent l'affermissement du trône et les réformes royalistes. L'arrivée des troupes étrangères stoppe les violences à la fin de l'automne 1815. Le retour en force des troupes alliées en France est encore plus difficile à accepter pour la population. Laurentie, qui s'efforçait d'attribuer les vertus libératrices de l'armée révolutionnaire sous la Convention aux armées alliées conquérantes au début de la Première Restauration pour le bonheur de sa population et contre la désolation créée par l'Empire, ne peut renouveler l'argument pour la Seconde Restauration. Mais les royalistes qui ont choisi le camp des vainqueurs étrangers oppresseurs en tirent profit. C'est pourquoi, une fois l'arrivée des Bourbons confirmée et sa nomination au poste de professeur de rhétorique de son collège obtenue, Laurentie souhaite partir pour Paris. Laurentie est ultraroyaliste à une période où les opposants sont bannis, tandis que l'armée et l'administration sont renouvelées en partie : des perspectives de carrière semblent s'ouvrir au jeune professeur et il se reconnaît alors dans le programme radical de la Chambre introuvable. Les élections du 14 et du 22 août 1815 avaient mis en péril le ministère modéré Talleyrand-Fouché et accordaient une large majorité aux ultras. Un ministère ultraroyaliste arrive au pouvoir avec un programme contre-révolutionnaire bien défini. A l'automne 1815, à la suite de la mise en place d'un gouvernement ultraroyaliste, les lois d'exception et le cens excluent tous les ennemis potentiels des ultraroyalistes : pour les ultras, il faut contenir l'affront des Cent-Jours et remporter la lutte sous peine de mourir. Une fois les Chambres de l'Empire dissoutes, des élections sont organisées le 14 et 21 août 1815 où seuls les plus riches peuvent voter, même s'il s'agit du même corps de la fin de l'Empire, lequel avait donné une assemblée libérale. Les ultraroyalistes remportent les élections : cette Chambre introuvable symbolise l'antagonisme entre les partisans de la Révolution et les contre-révolutionnaires. Dès l'ouverture des Chambres, le serment au roi et à la Charte fait problème : des députés ultraroyalistes émettent publiquement des réserves contre la Charte. Or, face à un roi plus modéré, les ultras se font les défenseurs du parlementarisme tandis que les ministres et les doctrinaires souhaitent la primauté du trône. Le programme contre-révolutionnaire commence à s'appliquer. Le 13 octobre 1815, ce gouvernement d'inspiration ultraroyaliste fait suspendre la liberté individuelle : une personne présumée coupable peut être emprisonnée. La police royale est alors renforcée, malgré la présence de forces spécialisées par exemple au pavillon de Marsan, domicile du frère du roi, ou au ministère de la Guerre. Ensuite, la loi sur les cris, discours ou écrits séditieux crée de nouveaux délits passibles de bannissement ou d'emprisonnement et des cours prévôtales permettent de juger les opposants. Le maréchal Ney est exécuté en décembre. La guerre contre les opposants est déclarée juridiquement : les ultraroyalistes, à

partir surtout de 1816, entretiennent le mythe de la conspiration, c'est-à-dire du danger immédiat que la royauté court, à cause de l'action d'organisations secrètes ennemies qui menacent les monarchies d'Europe.

Exalté, Laurentie dénonce dans ses écrits teintés de mysticisme les supposées conjurations révolutionnaires qui auraient déstabilisé la société depuis le XVIIIème siècle. Le courant mystique et contre-révolutionnaire auquel il appartient a favorisé la diffusion de ce mythe du complot général. Barruel[193] a publié en 1797-1798 un *Mémoire pour servir à l'histoire du jacobinisme*[194] où il affirme l'existence d'une vaste conspiration contre la monarchie fomentée par des sociétés secrètes. Pour lui, la responsabilité de cette machination revient à une société secrète issue de la dissolution des Templiers[195] au Moyen Âge. Il est persuadé que le complot est de plus en plus dangereux car cette société secrète aurait, par la suite, englobé les francs-maçons, les philosophes, dans le but de détruire le christianisme. C'est d'ailleurs sur cette idée que Ferdinand de Bertier, convaincu en partie par Barruel, a créé, sous l'Empire, les Chevaliers de la Foi dont Laurentie côtoie par la suite les membres les plus illustres. Laurentie aborde souvent le thème de la révolution européenne qui est censée s'imposer du fait de l'existence d'une puissance supranationale. Les Chevaliers de la Foi, ainsi que la police, vont être mobilisés par les ultraroyalistes dans le but de contrecarrer cette menace supposée. Les associations clandestines libérales sont traquées en 1815, les espions et les traîtres censés être partout. Barruel condamne aussi les Illuminés issus d'une secte bavaroise soi-disant alliés aux francs-maçons et aux anti-jésuites. Un regain d'intérêt existe alors pour le courant illuministe du XVIIIème siècle. Balzac, par exemple, est un lecteur de Swedenborg[196] et l'évoque dans *Louis Lambert* et *Séraphita*, deux romans écrits à l'époque de la participation du romancier à la rédaction du journal de Laurentie. Les royalistes y répondent en créant leur propre illuminisme contre-révolutionnaire[197]. Cette atmosphère dans laquelle baigne Laurentie contribue au déchirement du pays entre contre-révolutionnaires et partisans de l'héritage révolutionnaire et rend impossible toute réconciliation ou compromis.

[193] Augustin de Barruel, (1741-1820), est expulsé comme jésuite en 1764, puis revient en polémiquant contre les encyclopédistes. Refusant la Constitution civile du clergé, il s'exile à Londres chez Burke. Il retourne en France en 1815. Il reprend les thèses de Ferrand sur la présence de conspirateurs manipulateurs présents au sommet de l'État. De plus, ces complots visent l'Église et œuvrent pour sa destruction. Il accuse, en premier lieu, les *Illuminés* de participer à cette faillite du catholicisme. D'après la notice de Gérard Gengembre dans Martin, Jean-Clément, (dir.), *Dictionnaire de la Contre-Révolution*, Paris, Perrin, 2011, p.83-85.

[194] Barruel, A., *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, Hambourg, P. Fauche, 1798.

[195] Ce thème devient un sujet littéraire et la presse royaliste ne manque pas de signaler une pièce de théâtre intitulée les *Templiers* dont le rôle du grand-maître est interprété par Talma d'après les *Lettres champenoises*, quatrième lettre, 1820, volume 1, p.139.

[196] Emanuel Swedenborg (1688-1772) est un scientifique qui s'intéresse, à la fin de sa vie à la théologie. Mystique, il fait part de ses expériences et de ses visions. Kant en tire un ouvrage qui critique l'idéalisme.

[197] Gengembre, Gérard, *La Contre-Révolution ou l'histoire désespérante*, Paris, Éditions Imago, 1989, p.15.

Cet illuminisme mystique se retrouve dans un certain prophétisme, très en vogue dans de nombreux écrits de l'époque et dont l'abbé Lamennais qui inspire Laurentie est l'un des représentants les plus célèbres. Il est fait souvent mention dans les écrits royalistes mystiques, de l'*Essai sur la secte des Illuminés* du marquis de Luchet qui annonce la fin prochaine des Empires et le jugement dernier des rois : pour les royalistes, les illuminés ne sont pas les seuls responsables, l'aveuglement des princes doit aussi être dénoncé[198]. Le courant apocalyptique se retrouve aussi chez les ultras, catholiques fervents, et, paradoxalement par la suite, chez les catholiques libéraux. Grâce à une sorte de messianisme contre-révolutionnaire, les catholiques intransigeants se sentent alors parés à penser l'indépendance des rapports entre l'Église et la société vis-à-vis de l'État. L'influence de Joseph de Maistre est aussi primordiale : ce dernier annonce dans ses ouvrages un événement immense dans l'ordre spirituel. Avec Lamennais, le ton apocalyptique se répand, teinté de messianisme et de prophétisme. Voué à un long avenir, ce prophétisme est par exemple repris dans la seconde moitié du XIXème siècle par Mgr Gaume[199] qui décrit, dans son *Traité du Saint-Esprit*, le combat des deux cités terrestre et céleste, avec l'*Apocalypse* comme trame de fond. Les dialogues entre un monde céleste et supérieur et le monde terrestre sont entrepris par l'intermédiaire de visions qui animent le prophète : ce dernier doit ainsi révéler la parole divine et guider les hommes dans la voie voulue par Dieu. Les visions divines se multiplient déjà au début de la Seconde Restauration et rendent compte de l'influence de ce courant illuministe et prophétique chez les royalistes. Dans le contexte de la dissolution de la Chambre dite introuvable en 1816 et tandis que Decazes, devenu le favori de Louis XVIII, est combattu par la presse ultra et critiqué sur ses capacités en tant que ministre de la police[200], les ultras dont Laurentie, utilisent l'affaire des révélations de Thomas Martin dans le but de prévenir le roi contre l'influence de son favori. Un laboureur de Gallardon près de Chartres, Thomas-Ignace Martin, annonce avoir vu l'archange Gabriel et avoir reçu de sa part un message pour Louis XVIII[201]. Les Chevaliers de la Foi s'intéressent à son cas et lui organisent une entrevue avec le roi le 2 avril 1816.

[198] Salgues, J.-B., *Des erreurs et des préjugés répandus dans les 18 et 19^{e} siècle*, Paris, Dentu, 1828, vol.2, p.387.
[199] Jean-Joseph Gaume (1802-1879) est un prêtre catholique influencé par les écrits de Lamennais et nommé professeur de théologie au grand séminaire de Nevers sur recommandation du disciple de Lamennais, l'abbé Gerbet. Théologien polémiste, il se fait aussi le diffuseur des thèses de Barruel.
[200] Il lui est reproché, entre autres, l'évasion d'Antoine-Marie Chamans de Lavalette, ancien aide-de-camp de Bonaparte puis directeur général des postes sous l'Empire. Ce dernier avait participé à une conspiration et avait voulu, une fois l'empereur débarqué pendant les Cent-Jours, reprendre ses fonctions aux postes. Fiévée est persuadé qu'il aurait fallu profiter de la situation pour congédier le ministère de l'époque et destituer Decazes dans ses *Réflexions sur les trois premiers mois de l'année 1820*, Paris, Le Normant, 1820, p.140.
[201] Boutry, Philippe, Nassif, Jacques, *Martin l'Archange*, Paris, Gallimard, 1985.

L'illuminé prévient : le complot et le danger sont partout[202]. La dimension apocalyptique s'empare de nombreux ouvrages ultras pour dénoncer la politique modérée du souverain. Toute une littérature se développe sur le thème de la fin des empires et le jugement dernier des rois. En réponse à cette interprétation ultra des révélations de Gallardon, les détracteurs de Laurentie ripostent. Des écrits mystiques rendent compte de l'histoire de Gallardon et y mêlent Laurentie, présenté comme un des royalistes les plus zélés, voire un des plus fanatiques. Un journaliste villèliste, Salgues[203], mène une campagne contre les jésuites et contre la tendance catholique à laquelle appartiennent Laurentie et Lamennais. Salgues fait ainsi paraître, en 1828, un ouvrage polémique qui mentionne l'arrivée de Thomas Martin de Gallardon à l'hospice de Charenton dirigé alors par Antoine-Athanase Royer-Collard[204]. Dans la salle commune des aliénés, Salgues rapporte que le laboureur y aurait rencontré Laurentie :

> Il remarqua un jeune insensé qui disait « il n'y a plus d'église, plus d'évêques, plus de prêtres ». On l'assura que ce fou se nommait Laur…[entie] et qu'il était un des rédacteurs d'un journal nommé *La Quotidienne*.[205]

La visite de Laurentie à Charenton, inventée ou non, démontre le rapport existant entre visions, miracles, prophétisme et le mouvement ultra autour de la *Quotidienne*. Le journaliste Salgues dénonce le radicalisme de Laurentie et essaie de disqualifier le journaliste ultra. Il est vrai que dès ses débuts, Laurentie adhère pleinement au courant mystique et y mêle la religion comme ses écrits postérieurs le prouvent. En 1826, dans son *Introduction à la philosophie*, il avait consacré toute une réflexion sur la distinction entre dogmes et miracles dans le christianisme[206]. Il conclut que les miracles se combinent avec les dogmes ; les premiers accompagnent les vérités des seconds et il accorde ainsi une place importante à ces manifestations miraculeuses :

> Sans les miracles, la *philosophie* du christianisme, si je puis ainsi parler, s'écroule, et cette morale si sublime de l'Évangile […] devient une morale purement humaine, dont le fondement échappe à la raison.[207]

---

[202] Guillet, C., *La rumeur de Dieu. Apparitions, prophéties et miracles sous la Restauration*, Paris, Éditions Imago, 1994, p.21.
[203] D'après le *Grand Larousse du XIXème siècle*, Jacques-Barthélemy Salgues (1760-1830), journaliste, notamment au *Journal de Paris* et à *l'Oriflamme* est un ancien professeur de rhétorique à Sens et un partisan de la monarchie. Il fonde un lycée européen, sous la Restauration, qui échoue. Il est aussi l'auteur de brochures anti-jésuites.
[204] Le frère de Pierre-Paul Royer-Collard, médecin, dirige alors l'institut de Charenton. Pierre-Sébastien Laurentie mariera son fils Sébastien à une petite-fille Royer-Collard.
[205] Salgues, J.-B., *Des erreurs et des préjugés répandus dans les 18 et 19e siècle*, Paris, Dentu, 1828, vol.2, p.455.
[206] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Introduction à la philosophie*, Paris, Méquignon, 1826, p.482.
[207] *Ibid*., p.483-484.

Il en ressort, pour lui, une unité divine entre vérités et effets : les miracles et les révélations, signes divins, doivent donc retenir l'attention des hommes et des rois. La radicalité de l'engagement politique et religieux de Laurentie le fait remarquer par la Congrégation qui n'hésite pas à le former, et à soutenir sa carrière parisienne. Ainsi, dans la France postrévolutionnaire, l'Église, et son pendant laïc, la Congrégation, recrutent une nouvelle génération de royalistes exaltés inconnus voire marginaux, qui n'ont que pour eux le souhait ardent d'œuvrer pour une restauration intégrale, royaliste et religieuse.

1.3. Le Congréganiste

Après avoir sauvé les apparences d'une reprise en main du pouvoir central et des institutions, les Bourbons actionnent leurs réseaux même les plus radicaux et favorisent la diffusion en France de la culture politique blanche, entretenue notamment à l'étranger depuis la Révolution Française. La recomposition d'une élite ultraroyaliste opérationnelle sous la Restauration passe aussi par la fondation de sociétés aux ramifications étendues. Au niveau national, la Congrégation, société légale célèbre et tant décriée par ses détracteurs, souvent confondue à tort avec les Chevaliers de la Foi, une société illégale et secrète, est le mode utilisé pour réinfiltrer les rouages du pouvoir et gagner en influence. Contre-révolution et Congrégation vont de pair[208]. L'engagement radical de Laurentie est ainsi conditionné par ses fréquentations au sein de cette association. Les Bourbons peuvent compter, en France, sur quelques fidèles, royalistes de longue date, prêts à combattre et à reprendre le pouvoir. En effet, les fidèles parmi les fidèles, souvent nobles, réussissent, à partir de l'année 1810, à convaincre un petit nombre de mécontents, de plus en plus nombreux suite à l'occupation de Rome et à la captivité du pape, à les rejoindre[209]. Les Chevaliers de la Foi sont alors créés en 1810 et l'organisation secrète s'active particulièrement dans le Midi. Dès 1814, Laurentie témoigne de l'existence de ces hommes, en particulier à Bordeaux, rendus visibles par les événements du 12 mars :

> […] de braves prêtres, d'anciens chevaliers de Saint-Louis, vieux restes échappés aux exils et aux prisons, allaient et venaient, disant à l'oreille de chacun ce qu'ils savaient et ce qu'ils ne savaient pas, semant un peu d'alarme, faisant un peu de révolte, et annonçant le salut de la France.[210]

[208] Poulat, Émile, « Antireligion et contre-révolution », dans *L'antimaçonnisme catholique. Les Francs-Maçons par Mgr de Ségur*, Berg International, Paris, 2006, p.157-189.
[209] Yvert, B., Waresquiel, E. de, *Histoire de la Restauration 1814-1830*, Paris, Perrin, 2002, p.26.
[210] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.28.

Une culture catholique et royaliste de la conspiration se révèle alors[211]. Rien n'indique que Laurentie ait été un membre des Chevaliers de la Foi : une des hypothèses qui peut être avancée est que les Chevaliers de la Foi regroupent les grands noms de la contre-révolution, tandis que la Congrégation reste un peu plus large dans son recrutement. Il n'en demeure pas moins que Laurentie fréquente des Chevaliers de la Foi aussi membres de la Congrégation et qu'il les suit durant toute la Restauration et même après leur disparition officielle, sous la monarchie de Juillet. En effet, Guillaume Bertier de Sauvigny[212] distingue la Congrégation, société officielle, des Chevaliers de la Foi, organisation politique officieuse. La confusion entre les deux institutions réside dans la présence de mêmes figures au sein de la Congrégation et parmi les Chevaliers de la Foi. Ces derniers sont les véritables travailleurs de l'ombre :

> Groupant plus de cent députés, c'est elle [la société secrète] qui réclame le vote des mesures en faveur du clergé. La société secrète bénéficie du soutien actif de Charles X, la plupart de ses intimes faisant d'ailleurs partie de l'ordre.[213]

D'une influence indéniable, l'efficacité politique de l'organisation des Chevaliers de la Foi doit être cependant nuancée, car, même au pouvoir, elle ne réussit pas à imposer son programme. De plus, elle est concurrencée chez les royalistes par la société des Francs régénérés animée par le ministre Decazes qui ne place pas la religion au cœur de son projet d'action. En parallèle, quelques années plus tard, en octobre 1820, les libéraux répondent à cette organisation secrète royaliste en créant l'antithèse : la société secrète des Chevaliers de la Liberté. Cette société libérale réunit jusqu'à 10 000 membres dont de nombreux étudiants, notamment en droit et en médecine, des militaires, des professions libérales, des bourgeois et même des ouvriers. Anti-aristocratique, elle revendique néanmoins un attachement loyal à la monarchie. Elle a contribué à l'affirmation de la Charbonnerie française, dans la mesure où elle a été absorbée par cette dernière. Contre-révolutionnaires et libéraux s'affrontent donc avec fougue dès le début de la Restauration.

Les Chevaliers de la Foi ont néanmoins influencé la Congrégation dans laquelle Laurentie a joué un rôle important. Laurentie a-t-il été le journaliste de la Congrégation comme Guillaume Bertier de Sauvigny l'écrit[214] ? Il l'a été vraisemblablement au début de la

[211] Tardy, Jean-Noël, *L'Âge des ombres, Complots, conspirations et sociétés secrètes au XIXème siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 2015, p.29.
[212] Bertier de Sauvigny, G., *Le comte Ferdinand de Bertier (1782-1864) et l'énigme de la Congrégation*, Paris, les Presses Continentales, 1948.
[213] Waresquiel, E. de, Yvert, B., *Histoire de la Restauration*, Paris, Belin, 2002, p.385.
[214] Bertier de Sauvigny, Guillaume, *Le comte Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*, Paris, Les Presses Continentales, 1948, p.337.

Restauration mais il semblerait qu'il s'en soit détaché, notamment sous l'influence de Lamennais, les tendances des uns et des autres divergeant en fonction de la primauté accordée au religieux ou au politique. Le préfet de la Congrégation siège au Conseil de Paris qui centralise toutes les informations et détient le pouvoir de décision ou d'influence même sur son président. De plus, il est en relation avec les autres conseils de province, eux-mêmes en rapport les uns avec les autres. L'extension de la Congrégation dans les villes de province montre le maillage resserré autour de l'institution mère[215]. Formée d'une poignée d'hommes en 1801, elle atteint environ 1400 membres en 1830[216]. La Congrégation s'incarne dans un élan laïc ultra de réappropriation des questions religieuses. S'affirmant en groupe de pression, elle tente d'influer sur les décisions politiques afin qu'elles deviennent favorables à l'orientation religieuse qu'elle souhaite.

Laurentie est introduit dans l'organisation par ses professeurs. Sous la Restauration, son premier guide, l'abbé Jourdan, devient recteur de l'académie de Pau en 1816 à la place de l'abbé Éliçagaray[217] qui est promu[218]. Ce dernier devient le nouveau guide de Laurentie à Paris. L'abbé Éliçagaray, « plein de zèle pour la cause royaliste pendant les Cent-Jours […] avait reçu une récompense en étant appelé au Conseil Royal de l'instruction publique[219] en tant qu'inspecteur général de l'Université. A ce titre, il avait revendiqué les droits de l'enseignement religieux avec une énergie et fermeté que Laurentie imita par la suite »[220].

[215] La Congrégation est implantée à Lyon dès 1803 sous l'égide de Père Roger. Alexis de Noailles y œuvre beaucoup avant d'être inquiété et de devoir s'exiler pour ne revenir qu'en 1814, d'après Grandmaison, G. de, *La Congrégation (1801-1830)*, Paris, Plon, 1889, p.110.

[216] Lacretelle, Ch., *Histoire de France depuis la Restauration*, Paris, Marescq, 1844, tome III, p.143.

[217] Éliçagaray, déjà présenté sous l'Empire, est donc un ancien professeur de philosophie et recteur de l'Académie de Pau. Pendant les Cent-jours, il devient aumônier de la duchesse d'Angoulême et la suit dans son exil en Angleterre. Il est nommé en 1816 membre du Conseil royal de l'instruction publique à la place de Frayssinous. Il lutte contre ce qu'il appelle les tendances antireligieuses de l'Université. D'un tempérament fougueux, il est très ferme sur les questions des droits de l'Église en matière d'enseignement. Attaqué par les libéraux, il ne peut mener ses tournées d'inspection. En 1820, il se voit proposer le portefeuille de l'instruction publique, mais refuse. Il ne conserve pas ses hautes fonctions.

[218] En mai 1816, l'abbé Éliçagaray est nommé inspecteur général de l'Université. Il meurt le 22 décembre 1822, Laurentie prend par la suite sa succession le 13 avril 1823. Il est connu pour son antilibéralisme virulent. Il meurt le 22 décembre 1822. Voir aussi « l'abbé Dominique Éliçagaray », *Revue d'histoire et d'archéologie du Béarn et du Pays Basque*, tome IV, 1913.

[219] En effet, une Commission de l'instruction publique est créée en 1815, en rupture avec l'organisation napoléonienne de l'éducation et en remplacement de la charge de Grand Maître de l'Université : elle gère alors toutes les questions d'organisation et de financement de l'enseignement. Pierre-Paul Royer-Collard, Georges Cuvier, Denis Frayssinous, Antoine-Isaac Sylvestre de Sacy et Philibert Guéneau de Mussy en font partie dans un premier temps. Après le départ de Frayssinous et celui de Royer-Collard, de nouveaux membres l'intègrent tandis que le 4 octobre 1820, Joseph-Henri-Joachim Lainé refuse la fonction de président. La Commission prend alors le nom de Conseil royal de l'instruction publique. Cette Commission, tout comme le Conseil royal qui lui succède, assure finalement une certaine continuité avec l'Université napoléonienne tant conspuée par Laurentie et son entourage.

[220] Cf. Garnier, A., *Frayssinous son rôle dans l'Union sous la Restauration*, Paris, Picard, 1925 et l'œuvre d'un des correspondants de Laurentie, le journaliste, baron Henrion, *Vie de Monseigneur Frayssinous*, 1844. Voir aussi Grandmaison, G. de, *La Congrégation (1801-1830), op.cit.*, p.269.

Éliçagaray est détesté par les universitaires libéraux. Il fait aussi l'objet de la méfiance de jansénistes et ne parvient jamais à l'épiscopat. Il mène une lutte acharnée contre eux, notamment lors d'une affaire concernant un collège de Marseille en 1821. Membre de la Congrégation depuis le 11 septembre 1814, son panégyrique est prononcé publiquement par Laurentie qu'il a lui-même présenté au fondateur de la Congrégation, le père Ronsin[221]. Le premier réseau de Laurentie se referme, en quelque sorte, sur un très petit nombre de personnes dont la plupart sont membres de cette institution. Lainé aurait pu compléter la liste des soutiens de Laurentie en marge de ce réseau, mais il ne semble pas lui avoir offert l'aide escomptée. En souvenir de son engagement de volontaire royal en 1814, le jeune Gascon Laurentie arrive à Paris muni d'une lettre de recommandation de l'abbé Jourdan destinée à Lainé, alors ministre de l'intérieur[222]. Mais ce dernier semble peu apprécier l'ultraroyalisme et l'appartenance à la Congrégation de l'entourage immédiat de Laurentie : le jeune professeur paraît avoir été éconduit par le ministre et s'investit d'autant plus dans l'association catholique.

Depuis 1814, les congréganistes n'avaient pas manqué l'occasion, avec la Première Restauration, de reprendre leurs réunions ; la première séance a lieu le 11 avril 1814 et le 5 juin suivant. Entre 1814 et 1817, de nombreux acteurs de premier plan de la Restauration sont admis dans la société, comme l'ancien émigré Jules de Polignac et Guy de Lavau en 1817. Quittant le Sud-Ouest en 1816, Laurentie s'installe définitivement à Paris qui l'horrifie d'abord[223]. Ce rejet de l'urbain et de la capitale apparaît et revient fréquemment dans la presse catholique entre 1815 et 1830, ainsi que sous les plumes de Bonald, Chateaubriand et Lamennais[224] : en miroir, les campagnes catholiques et royalistes, réceptacles des idées de ces derniers, sont idéalisées. Mais les décisions concernant ces réseaux sont prises à Paris. Laurentie participe alors à ce réseau royaliste officiel et parisien qui reprend ouvertement ses activités sous la Seconde Restauration[225]. Le 15 juin 1817, à vingt ans, Laurentie est admis à

[221] Laborde, J.-B., « L'abbé Dominique Éliçagaray, Figures ecclésiastiques d'autrefois », *Revue historique et archéologique du Béarn et du pays Basque*, tome IV, pp241-257, p. 304-313, p. 385.
[222] D'après ses *Souvenirs* p.41, cela décide de son retour dans le professorat.
[223] Saint-Maurice Cabany, E., (sous la dir.), *Galerie nationale des notabilités contemporaines*, volume 3, portrait de Laurentie, tome III, p.298 et Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.40 : « Le premier séjour de Paris fut comme un désenchantement. Paris ! c'est cela, Paris ! mais il est hideux. Tout était hideux pour moi, les hommes, les femmes, les rues, les palais. » Le fait de détester Paris, ville de tous les maux, est un thème fréquent chez les royalistes et catholiques. Lamennais écrit dans une lettre à Jean datée du 13 mai 1817, dans le premier volume de la *Correspondance générale de Lamennais* par L. Le Guillou, p.342 : « je déteste Paris, je déteste tout. Cette vie est pour moi un enfer. »
[224] Deniel, Raymond, *Une image de la famille et de la société sous la Restauration (1815-1830). Étude de la presse catholique*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1965.
[225] Cette société a cependant tout tenté, sous l'Empire pour déstabiliser Napoléon. Entre 1809 et 1812, lorsque l'empereur est excommunié, du fait de la captivité du Pape, Alexis de Noailles et les congréganistes diffusent la

la Congrégation. Il y connaît une ascension rapide. Prenant le relais d'Éliçagaray, Guy de Lavau a garanti la position de Laurentie dans la société. Guy de Lavau, alors préfet de la Congrégation, gère l'organisation : il peut influencer le choix des nouveaux « honorables amis », terme utilisé pour désigner les membres. Sous la Restauration, Lavau reçoit un siège à la Cour royale de Paris. Sa sœur, mademoiselle de Lavau, engagée dans une association où Guy de Lavau est actif [226], reçoit chez elle [227] toute la jeunesse chrétienne de la Congrégation, dont Espivent de la Villeboisnet[228] et Laurentie. L'avocat Hennequin, déjà célèbre, y est vu s'entretenant avec le médecin Laennec[229] :

> Toutes ces réunions étaient cordiales, simples, intimes ; il y régnait une gaieté de bonne compagnie ; la causerie étincelante et la verve intarissable de ces soirées laissaient après elles d'heureux souvenirs ; à l'unisson battaient tous les cœurs […] l'époque était aux succès de salon ; chaque camp avait ses maisons amies où se livraient de belles joutes oratoires qui le lendemain retentissaient dans la presse, et n'étaient souvent que le prélude de combats plus sérieux au Luxembourg ou au Palais-Bourbon.[230]

Laurentie passe des réunions du Sud-Ouest aux salons parisiens encore très prisés et fréquentés[231]. Quoiqu'ils s'en défendent, les ultraroyalistes vivent dans leur cercle fermé et participent à des mondanités. Le salon de Mademoiselle de Lavau est concurrencé par d'autres salons royalistes[232], sans compter ceux des camps adverses comme celui de Mme Récamier et de Mme de Staël pour les doctrinaires, ainsi que celui de la maison Laffitte ouvert aux libéraux. Les salons politiques de nuance royaliste sont ceux de la duchesse

---

bulle d'excommunication. Ils suspendent alors leurs réunions et se dispersent car ils sont inquiétés par les autorités. D'après Grandmaison, G. de, *La Congrégation (1801-1830)*, *op.cit.*, p.108.

[226] Son rôle est de secourir les prisonniers sélectionnés en fonction des motifs de leur arrestation. Il s'agit d'un regroupement en une société d'aide aux détenus sous la Restauration, appelé l'Association pour le soulagement et la délivrance des prisonniers, dont Guy de Lavau, préfet de la Congrégation et conseiller à la Cour royale est d'abord le secrétaire. En 1816, un conseil des prisons est créé et composé de 9 membres, puis suit la formation d'un conseil général des prisons en 1819. Dans Grandmaison, G. de, *La Congrégation (1801-1830)*, *op.cit.*, p.148.

[227] Elle demeure au numéro 4 de l'impasse Saint-Dominique d'Enfer, située entre les jardins du Luxembourg et la rue Saint-Jacques.

[228] A.-M. d'Espivent de la Villeboisnet est un correspondant de Laurentie d'après les fonds 372 ap 6, 7, 9 et 14.

[229] René Laennec, (1781-1826), est un savant et médecin breton, auteur d'un traité sur l'auscultation. Nommé à l'hôpital Necker sous la Restauration, il est ensuite titulaire de la chaire de médecine au Collège de France et invente le stéthoscope. Il semble avoir fréquenté les milieux politiques ultras.

[230] Grandmaison, G. de, *La Congrégation (1801-1830)*, *op.cit.*, p.153.

[231] Dans un article de juillet 1842 retranscrit dans les *Mélanges* de Laurentie de 1865, ce dernier cite Michaud mais aussi Joseph Joubert, dont les pensées sont publiées par Chateaubriand en 1838, Pasquier, Mole, Fontanes, Mme de Duras et Mme de Lévis, comme les habitués du salon de Mme de Beaumont.

[232] Voir Lilti, A., *Le monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIIIème siècle*, Paris, Fayard, 2005, du même auteur, « Sociabilité et mondanité : Les hommes de lettres dans les salons parisiens au XVIIIème siècle » dans *French Historical Studies*, vol.28, n°3, été 2005, p.418 et « Marchal, S., « Les salons de la Restauration : un mythe, indice des mutations de la société au XIXème siècle ? L'exemple de Virginie Ancelot », dans *Repenser la Restauration*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2005.

d'Escars, de la duchesse de Duras puis de la duchesse de Montcalm[233], sœur du duc de Richelieu. Ce n'est que beaucoup plus tardivement que Mme Swetchine ouvre son salon dans lequel elle reçoit les catholiques. Lacordaire dit alors qu'il y règne « le catholicisme le plus conquérant de l'époque »[234] : outre Lacordaire, elle accueille Montalembert, Guéranger, Armand de Melun et Laurentie[235]. Mais en 1816-1817, Laurentie et ses protecteurs se côtoient presqu'exclusivement dans le salon de mademoiselle de Lavau qui a la particularité de cristalliser une opposition anti-ministérielle :

> Les réceptions de Mlle de Lavau eurent parfois comme conséquence indirecte d'attirer l'attention de personnages influents sur les jeunes gens qui s'y rendaient. Leur conduite, leur intelligence, leur distinction parlaient déjà en leur faveur ; leurs convictions religieuses furent appréciées dès qu'elles ne devenaient plus un motif de systématique exclusion. La partialité de M. Decazes contre les véritables royalistes et le scandale qu'il donna à ce sujet pendant sa trop longue administration, amenèrent une réaction. Un petit groupe de légitimistes s'efforça de mettre en commun ses relations pour recommander des hommes de mérite et d'une fidélité éprouvée.[236]

Les convives abordent les sujets d'actualité et débattent. Il s'agit aussi de trouver dans ce salon de nouveaux jeunes talents afin de les mettre au service de la Congrégation. Des fratries entières intègrent voire dirigent la société : par exemple, Mathieu de Montmorency la préside dès l'année 1803, puis en 1810, 1811, 1818, son frère Eugène, trois ans, en 1804, 1824 et 1827[237]. Il faut ajouter les frères Mac Carthy, Lavau, Lamennais et les frères Laurentie. En effet, le frère cadet de Pierre-Sébastien Laurentie, l'abbé Germain Laurentie, entre à la Congrégation trois ans après son frère aîné en 1820. Pour les frères Lamennais, Jean est le premier à participer aux réunions. Il y fait intégrer son frère Félicité dès que ce dernier arrive à Paris. La thèse de Marc Méraud ne le confirme pas avec certitude mais évoque la sympathie de Lamennais pour la Congrégation dans son combat contre l'esprit jacobin et anti-chrétien[238]. Du reste, Lamennais demeure assez libre dans son écriture et semble avoir été soutenu par des membres de cette société. Les liens que Lamennais tisse avec Laurentie renforcent l'idée que l'abbé a certainement côtoyé, de près ou de loin, la Congrégation ; sans l'intermédiaire de cette dernière, un simple anonyme à la fin des années 1810 comme Laurentie n'aurait pu aussi rapidement collaborer avec un auteur déjà célèbre comme

[233] Le salon est fréquenté par Lainé et sa tendance politique ainsi que des diplomates russes comme Pozzo di Borgo.
[234] Grandmaison, G. de, *La Congrégation (1801-1830), op.cit.*, p.156.
[235] Mme Swetchine écrit à Laurentie une lettre datée du 29 août 1837 dans le fonds Laurentie 372 ap 10, dans laquelle elle dit être fort empressée de le recevoir. Chateaubriand, Cuvier, Abel de Rémusat, Augustin Cochin, Rio, Genoude, d'Eckstein, Montalembert, Donoso Cortès, entre autres, fréquentent son salon.
[236] Grandmaison, G. de, *La Congrégation (1801-1830), op.cit.*, p.156.
[237] *Ibid.*, p.387.
[238] Méraud, M., *Lamennais et les hommes de la Restauration*, Paris X, Nanterre, 1979, p.197.

Lamennais. Si Jean et Félicité Lamennais ne sont pas inscrits sur la liste des membres, à l'inverse des frères Laurentie, ils ont pu assister à quelques séances. Leurs proches, Nicolas Émery[239] et, peu après, l'abbé Teysseyre de Saint-Sulpice qui fréquentent ces milieux renforcent cette hypothèse. Les Sulpiciens sont donc aussi largement représentés au sein de la société. L'abbé Teysseyre a profondément marqué Lamennais qu'il rencontre à la Congrégation ou qui l'y conduit vraisemblablement :

> L'abbé Jean de La Mennais, en relation avec les congréganistes pour avoir fondé en Bretagne des réunions analogues à la leur, connaissait M. Teysseyre ; il avait apprécié sa vertu et ne manqua pas de lui adresser son frère, quand « Féli » vint à Paris. Le jeune prêtre devint bientôt le conseiller de cette âme éprise de la vérité, mais hésitante encore et déjà superbe.[240]

En effet, sous l'Empire, si les frères Montmorency sont les premiers à rejoindre Delpuits dès le 21 décembre 1801, l'abbé Teysseyre ainsi qu'Émery arrivent peu de temps après, en 1802 et 1803. Dans sa thèse sur Lacordaire et Lamennais, Anne Philibert rappelle que les Sulpiciens sont les formateurs de bon nombre des disciples de Lamennais. Ce n'est que bien plus tardivement que les mennaisiens dénoncent les limites de la théologie issue de Saint-Sulpice, en particulier sur la papauté[241] : les Sulpiciens pensaient l'autorité du pape dans le cadre de la Déclaration de 1682 qui jette les fondements d'une Église de France, ce que condamne Lamennais puis, par la suite, Laurentie. Teysseyre devient répétiteur à l'école Polytechnique, créant en quelque sorte un pont entre Saint-Sulpice et Polytechnique, école où enseignera Laurentie, lui aussi en tant que répétiteur. Émery est aussi un intime des frères Lamennais. Il en va de même pour Gabriel Bruté, évêque de Vincennes au Canada, lui aussi membre de la Congrégation ; ce dernier écrit à Jean Lamennais pour lui dire qu'il part en mission aux Amériques et invite les deux frères à le rejoindre[242]. De nombreux proches des Lamennais sont donc congréganistes. Félicité prend aussi officiellement position en faveur des associations et œuvres de la Congrégation qui est pourtant traversée par des courants catholiques distincts :

> On ne saurait trop recommander ces pieuses associations où la ferveur de chacun s'accroît de la ferveur de tous, où une heureuse émulation de sainteté s'établit entre les personnes de même âge et de même condition,

[239] Nicolas Émery, rattaché à polytechnique, devient avocat, et est célèbre et remarqué pour son art de la persuasion ; il devient magistrat sous l'Empire. En 1814, il est nommé par Louis XVIII substitut auprès du tribunal de la Seine. Destitué pendant les Cent-jours, il meurt peu après en 1818.
[240] Grandmaison, G. de, *La Congrégation (1801-1830), op.cit.*, p.168.
[241] Philibert, A., *Lamennais et Lacordaire, 1822-1832*, Paris IV, 2002, sous la direction de J.-M. Mayeur, p.174 : « Les sulpiciens affirmaient l'autorité de l'Église infaillible ; ils affirmaient que l'Église, parce que visible, devrait avoir un centre visible d'unité – qui était le Pape, auquel tous étaient unis. Mais, comme l'observe Jean Audinet, ils étaient gênés pour préciser comment le Pape était ce centre et quels étaient ses pouvoirs. »
[242] Grandmaison, G. de, *La Congrégation (1801-1830), op.cit.*, p.15 et suivantes.

unies par les liens d'une charité mutuelle et par une touchante communauté de prières et de bonnes œuvres ; où la faiblesse trouve un appui, l'inexpérience un guide, l'inconstance un frein et toutes les vertus des modèles.[243]

Selon lui, leur rôle complète celui du prêtre, garant de cette charité. Il voit donc dans les congrégations un relais séculier de la charité pratiquée par le prêtre. Tous s'investissent, à des degrés divers, dans les réunions de la Congrégation, mais encore des sociétés qui lui sont affiliées.

Presque toutes les sociétés affiliées à la Congrégation ont été assidûment fréquentées par Laurentie. En effet, il devient un homme d'appareil et d'organisation, formé à bonne école dans ces nombreuses sociétés littéraires, politiques et religieuses issues de la Congrégation. Du fait de la restriction de la liberté d'association depuis le *Code pénal* de 1810, à l'image de la Congrégation, ces sociétés affiliées ont été fondées dans le plus grand secret. Elles révèlent des objectifs politiques que les ultras veulent voir triompher. La charité chrétienne est le moteur de la création de la Société des bonnes œuvres, société affiliée à la Congrégation. La charité est définie comme une vertu chrétienne :

> Au-dessus de la compassion facile, de la pitié banale, plus loin encore de la philanthropie routinière, la charité va droit à la souffrance, s'approche avec précaution, avec douceur, avec amour, et relève le malheureux qu'elle assiste moins encore par la main qu'elle lui tend que par le sourire qu'elle lui adresse.[244]

En plus de l'aide concrète dispensée, il s'agit, dans l'esprit de la société, de rapprocher les bénéficiaires de la religion catholique[245]. La Société des bonnes œuvres est soutenue par des contre-révolutionnaires célèbres comme le philosophe Louis de Bonald[246]. Pour agir, la Société des bonnes œuvres est divisée en trois sections : la visite des hôpitaux et des prisons, l'instruction religieuse et l'éducation morale des petits ramoneurs savoyards et auvergnats. Un président et une assemblée plénière se réunissent dans le local des réunions de la Congrégation ; des dons spontanés, des cotisations volontaires, des quêtes après les sermons permettent aussi de financer les œuvres. Chaque section était placée sous la protection spéciale d'un saint patron choisi selon l'objet même de l'œuvre entreprise. Les hôpitaux ont saint Vincent de Paul, les prisons saint Pierre aux liens, les Savoyards saint François de Sales. Les congréganistes visitent à la Charité, dans les hôpitaux de la Pitié et de Saint-Louis, puis

[243] Lamennais, F., *Réflexions sur l'état de l'Église de France*, 1808, cité dans de Grandmaison, G., *La Congrégation (1801-1830), op.cit.*, p.97.
[244] Grandmaison, G. de, *La Congrégation (1801-1830), op.cit.*, p.193.
[245] Catherine Duprat, *Usage et pratiques de la philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social à Paris, au cours du premier XIXème siècle*, Paris, Comité d'histoire de la sécurité sociale, volume 1, 1996, deuxième partie, chapitre 2 sur les catholiques et congréganistes, p.416 et suivantes.
[246] Dans une lettre adressée à Joseph de Maistre, Louis de Bonald écrit le 15 décembre 1817 qu'il a l'honneur d'appartenir à la société.

l'Hôtel-Dieu. Ils sont connus pour lire, durant leur visite, la *Vie des saints* ou un passage de l'*Évangile*, et dire un *salve Regina*. En ce qui concerne les prisonniers, il s'agit surtout de porter secours aux réfractaires de la conscription impériale. Puis la Congrégation crée l'institution de la Maison de refuge des jeunes condamnés. Cette Société se réapproprie les tâches liées à la charité habituellement exercées directement par l'entourage du roi. Des dons continuent cependant d'être faits par des membres de la famille royale comme par exemple en 1827 : la duchesse d'Angoulême qui quadrille le royaume, dote une succursale nantaise pour les mères de famille nécessiteuses. La presse royaliste s'en fait l'écho : ce don est mentionné dans la *Quotidienne*[247] et renvoie à l'image attendue d'une princesse d'un autre temps. Ce mode ponctuel d'organisation de la charité, qui rappelle l'Ancien Régime, se réfère à une tradition de protection de plus en plus décalée face à la réalité. En s'organisant, la Congrégation tente de répondre à la concurrence d'associations nouvelles et modernes qui menacent la charité traditionnelle. Les ultras ont pourtant conscience de la capacité d'action et d'influence sur le peuple de ces institutions de charité : ils s'emploient ainsi à les développer. Autre exemple, les royalistes créent des salles d'asile pour les enfants les plus jeunes des familles nécessiteuses. Les étudiants les plus pieux vont dans la Société des bonnes œuvres pour faire des visites de charité comme Alphonse Ozanam. Une seule lettre mentionne le rôle de Laurentie dans cette Société des bonnes œuvres : le disciple de Lamennais, l'abbé Gerbet, lui demande d'intercéder en sa faveur pour porter secours à des amis[248]. En matière d'éducation, les petits séminaires fondent des œuvres comme le noviciat des Frères de la Doctrine Chrétienne. L'œuvre de la Propagation de la Foi, fondée le 3 mai 1821 à Lyon se répand dans les autres diocèses de France. Six ans plus tard, Laurentie siège au conseil de la société de la Propagation de la Foi, autour du préfet de l'époque :

> On retrouve Laurentie dans les premières organisations parisiennes de l'œuvre de la Propagation de la Foi. Utilisant les procès-verbaux du Conseil de Paris, le R.P. Bertier de Sauvigny a montré que le conseil central de Paris fut mis le 14 décembre 1823 […] Autour [du préfet] composaient le conseil : Alphonse de la Bouillerie, Bertrand, Hippolyte de Glajeux, de Cossé-Bressac, de Portels et Laurentie.[249]

[247] *La Quotidienne* du 3 janvier 1827.
[248] 372 ap 21, dossier 2 : lettre non datée de l'abbé Gerbet adressée à Laurentie : « Auriez-vous, par le moyen des bonnes œuvres et des personnes de ces œuvres avec lesquelles vous êtes en rapport, un expédient pour venir au secours de personnes très respectables qui se trouvent dans une affreuse détresse. C'est le bon et vénérable abbé de Villers qui m'en a parlé hier matin, et c'est pour me confirmer ces charitables désirs que j'en parle à mon tour. Ces personnes, qui avaient joui une maison pour sous-louer des appartements à des pensionnaires, s'étant trouvées gênées pour payer le loyer au propriétaire, celui-ci est sur le point de faire vendre leurs meubles par licitation, cad à vil prix, et détruire ce qui, dans leur position, est pour elles une ressource essentielle. On a déjà fait des efforts pour couvrir la somme, mais il reste encore 300 f à prêter à ces hommes […]. »
[249] Sadrain, A., « Les premières années de la Propagation de la Foi », dans la *Revue d'Histoire des Missions*, tome XIV, 1939, p.348.

Autres œuvres de la Congrégation, l'Apprentissage des orphelins, les Secours aux ouvriers malades ou aux Pauvres honteux, les Sociétés de l'Adoucissement du sort des Prisonniers pour dettes et des Orphelines de la Révolution, l'œuvre de la marmite des pauvres, la Société des Amis de l'enfance (qui prend en charge les jeunes garçons sans parents et sans protecteurs) où le vicomte de Melun se montre très actif et l'institution des Jeunes Aveugles fondée sous Louis XVI. Mathieu de Montmorency s'occupe spécialement de l'hospice des Quinze-vingt en sa qualité de gouverneur. Les ouvriers font aussi l'objet de leur attention. L'Association de Saint-Joseph constitue le premier essai d'une œuvre ouvrière au XIXème siècle. Critiquant fortement la loi Le Chapelier mettant fin aux corporations en 1791, les congréganistes décident, avec l'aide de cette association de recréer une union de métier et un groupement religieux autour de l'ouvrier. Ils sont 7000 inscrits. Il y a le souci, dans leurs propos critiques à l'égard de l'âge industriel, d'atténuer la loi de l'offre et de la demande qu'ils jugent brutale et qui fait des travailleurs une marchandise comme une autre. Ils veulent aussi rechristianiser le monde industriel. Cette association a pour objectif de soutenir les ouvriers chrétiens arrivant à Paris afin de sauvegarder leur foi, de défendre leurs mœurs, et de leur assurer une vie de famille. Plus précisément, un prêtre de l'association se réunit autour de maîtres et chefs d'atelier. Il crée alors une sorte de carnet d'adresses et se met en relations avec des patrons. Il leur recommande des ouvriers en fonction des besoins de l'employeur ; l'association doit, pour les ultras, passer par les supérieurs, que ce soit les chefs d'ateliers ou les patrons, et non directement par les ouvriers. D'emblée, cette œuvre de la Congrégation est coupée de tout lien direct avec la base des travailleurs. En attendant de placer les ouvriers pour qu'ils puissent gagner leur vie, ils sont logés dans une maison d'accueil qui offre un toit et des repas peu coûteux. Les ouvriers peuvent aussi y recevoir des soins en cas de maladie et des distractions. Le duc de Bordeaux devient le protecteur officiel de cette association en 1825. L'association comprend des commerçants et employés de magasins, des ouvriers, des apprentis, des enfants destinés au commerce. En complément, la maison de saint Nicolas dont le baron de Damas est le président, développe l'idée de régénération recréée sous la Révolution et la détourne en parlant de régénération ouvrière. Mais, dans la réalité, ces associations de bienfaisance ne remplissent pas leur rôle à grande échelle et ne s'imposent pas dans le maillage des ouvriers des villes qui préfèrent les liens de solidarités proposés par d'autres sociétés et associations. Les tentatives de la Congrégation pour imposer ses associations parmi le peuple ne sont pas un franc succès et la société religieuse ne gagne pas la confiance du peuple plutôt attiré par des associations d'un genre nouveau capables d'entrer en relation directe avec lui. Coupée de ceux qui reçoivent la charité, la Congrégation ne peut

qu'envisager un recrutement élitiste plus large pour ses membres qui donnent la charité. Laurentie a bénéficié de la charité de l'Église pour sa formation et participe à cette nouvelle élite.

2. Les débuts d'un professeur contre-révolutionnaire à Paris

Très actif au sein de la Congrégation, Laurentie est introduit dans tous les maillons du réseau catholique ultra à dimension nationale grâce, paradoxalement, aux bouleversements des rapports sociaux provoqués par la Révolution Française : il est désormais possible, même pour les grandes familles royalistes titrées, d'envisager qu'un inconnu d'origine populaire comme Laurentie prétende devenir professeur et journaliste parisien légitimiste. Son parcours est ainsi inscrit dans une certaine modernité que le réseau des sociétés ultras suit en fonction de ses principes élitistes. Laurentie peut donc compter sur ses connaissances pour faire carrière. Ces sociétés font partie intégrante des mesures et actions politiques des ultras et constituent de véritables relais du pouvoir. Au-delà des mondanités, la tentative de refonte d'une société sur les principes contre-révolutionnaires s'effectue dans tous les domaines éducatifs, sociaux, littéraires et politiques. Laurentie est aux premières loges et se forge une réputation de professeur royaliste et catholique. Son apprentissage continue et se caractérise par sa faculté à défendre une tradition royaliste à travers la rhétorique, matière abandonnée sous la Révolution Française, et le courant des anti-Lumières qui condamne toute conception moderne de la liberté.

2.1. L'ascension d'un professeur de rhétorique

Sous l'Empire, les professeurs cherchent à retrouver dans les instructions et consignes d'enseignement exigées par l'État la validation d'un discours scientifique officiel[250]. Par la suite, sous la Restauration, les professeurs catholiques veulent remplacer l'État par l'Église, seule garante, selon eux, de la véracité des thèses émises en matière d'enseignement. Le « professeur-journaliste », homme à la double fonction, est le pendant des « écrivains-journalistes »[251]. Laurentie redoute, avec de nombreux professeurs royalistes et catholiques, la rupture provoquée par la Révolution Française ; il craint, par-dessus tout, la manière dont l'enseignement a été dispensé sous la Révolution et sous l'Empire. Il raconte son expérience

[250] Chappey, Jean-Luc, « Catholiques et sciences au début du XIXème siècle », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°87, 2002, p.20.
[251] Thérenty, M.-E., Vaillant, A., *La Civilisation du journal. Histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIXe siècle*, Paris, Nouveau-Monde édition, 2011.

d'élève d'école primaire où il lisait Tacite et où l'instituteur s'adressant aux élèves les appelait « citoyens ». Au collège, où « la discipline chrétienne était un apprentissage meilleur », « Napoléon était un Dieu : on l'adorait, et nous faisions des vers latins sur ses victoires. Nous ne savions pas s'il y avait un reste de famille royale au monde ; à peine nous laissait-on prononcer les noms de Louis XVI et de Marie-Antoinette »[252]. Il nuance cependant son témoignage quant à l'oubli des Bourbons qui n'était pas total, et fait référence à une littérature sous le manteau, comme *Irma* ou « les malheurs de la captive du Temple »[253]. Conscient de l'arme politique que constitue l'enseignement, il entreprend de repenser de manière quasi obsessionnelle l'enseignement traditionnel. La rencontre de Laurentie et de Berryer-fils avec les abbés Lamennais, Salinis, Gerbet, Scorbiac, participe de cette très ferme volonté commune de former les jeunes esprits à un enseignement traditionnel, dans la perspective de convaincre l'opinion de préserver les attributs d'une société catholique. Ne possédant pas de fortune personnelle mais fort de son réseau, Laurentie mène, après avoir été professeur élémentaire dans la capitale, une carrière professorale dans de grands établissements de la capitale[254], en plus des articles qu'il écrit dans les journaux royalistes.

Laurentie parvient à accéder à de nouveaux postes. Après le départ du professeur Joseph Naudet[255], il est nommé à son tour en 1817 professeur de rhétorique dans l'institution de l'abbé Liautard[256] (le futur collège Stanislas) et poursuit sa carrière de professeur à Paris. Il est ensuite appelé, le 18 avril 1818, au poste de répétiteur du cours de morale, des belles lettres et d'histoire d'Aimé Martin[257] à l'école Polytechnique, poste qu'il occupe jusqu'en 1822 pour compléter ses revenus. Cette école a été créée sous la Révolution Française, mais il

[252] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.22.
[253] *Ibid*., p. 24.
[254] Sarrut, Germain, Saint-Edme, B., *Biographie des hommes du jour*, Paris, Krabbe, 1836, tome 2, 1ère partie, p.125.
[255] Joseph Naudet, historien, (1786-1878), part alors au Collège de France. Il est par la suite administrateur général de la bibliothèque de France sous la monarchie de Juillet.
[256] Claude Liautard, (1774-1843), est donc le fondateur du collège Stanislas. Il est polytechnicien puis prêtre. En 1804, il ouvre une maison d'éducation rue Notre-Dame-des-Champs qui devient, en 1810, une dépendance du lycée HIV. Le collège Stanislas dont le nom est donné en hommage à Louis XVIII acquiert son autonomie en 1821. Grand partisan du monarque, Liautard prononce l'éloge funèbre de Louis XVIII en 1824. M. Augé succède à Liautard. Voir les mémoires les mémoires édités par l'abbé chez A. Denys, en 1844.
[257] Louis-Aimé Martin, (1782-1847), est un disciple de Bernardin de Saint-Pierre dont il publie les œuvres. Laurentie en fait d'ailleurs un compte-rendu dans la *Quotidienne* du 2 janvier 1821 où il lui reproche d'imiter son maître jusqu'au style. Mais le journaliste ultra retient, logiquement, dans le récit de la vie de Bernardin de Saint-Pierre entrepris par Aimé Martin, le passage où l'écrivain refuse, en 1798, de bannir de la classe de morale à l'Institut de France la religion. Laurentie lui consacre un second article dans la *Quotidienne* du 15 février 1824, à l'occasion de la réédition de l'ouvrage d'Aimé Martin intitulé *Examen critique des réflexions ou sentences et maximes morales de La Rochefoucauld*. Après avoir occupé le poste de titulaire à l'école Polytechnique, Aimé Martin est conservateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Il écrit, après le vote de la loi Guizot sur l'école, *L'éducation des mères de famille* où il préconise l'éducation des filles qui, à leur tour, vont instruire toute une famille en tant que mère.

n'est pas étonnant qu'un catholique ultra comme Laurentie occupe le poste de répétiteur de ce cours : les catholiques cherchent à contrôler les institutions de façon à combattre la perception qui domine alors de la morale de Cabanis, pour qui cette dernière « n'est pas transcendante, mais est issue des idées morales qui découlent des besoins de l'homme »[258]. Ainsi pour Cabanis, la morale n'est plus issue de la métaphysique mais elle provient des lois physiologiques : la morale devient science physique. Les catholiques s'offusquent de la « scientifisation » de la métaphysique. Laurentie développe au contraire ses arguments sur l'élaboration d'une morale chrétienne garantie par l'Église et ses serviteurs, seuls gardiens des âmes. La tâche lui paraît rude dans cet établissement car, comme l'atteste une lettre du 3 novembre 1820 qu'il adresse à Mathieu de Montmorency dont il veut devenir le protégé, il a la ferme volonté de quitter son poste à l'école Polytechnique pour l'Université :

> J'avais espéré un instant trouver un emploi dans l'Université ; je prévois aujourd'hui que je serai obligé de rester détaché aux pénibles occupations de l'École polytechnique, à moins que vous ne daigniez me prendre sous votre protection dans l'occasion qui, je crois, se présente […].[259]

Après l'assassinat du duc de Berry et le renforcement de l'influence ultra, Laurentie peut prétendre à un nouveau poste. Il fait alors partie d'un groupe de professeurs royalistes qui pratiquent une politique systématique d'incursion dans les institutions et les grands établissements d'enseignement pour mieux peser sur eux. La guerre est farouche à l'encontre des professeurs libéraux que Laurentie attaque et qui monopolisent les chaires :

> Nous souhaitons à messieurs les professeurs publics un peu plus de réserve, un peu moins de jactance, un peu plus de vraie science, un peu moins de citations ; qu'ils ne nous parlent plus de Washington à propos de l'absolu ; et de l'indépendance des Américains, à propos des rêves du docteur Kant. […] Enfin que toutes nos chaires ne soient plus transformées en autant de tribunes.[260]

Le décloisonnement des fonctions apparaît : la presse, les cours des professeurs, comme les ouvrages de l'époque s'occupent à la fois d'enseignement, de politique et commencent à se faire l'écho des discours parlementaires.

2.2. Un anti-Lumières

Laurentie tente de contourner l'héritage de la Révolution et de critiquer la Charte et le gouvernement représentatif dans son cours de rhétorique au futur collège Stanislas. La rhétorique devient un art spécifiquement royaliste, d'autant plus qu'elle a été exclue de

[258] Chappey, Jean-Luc, « Catholiques et sciences au début du XIXème siècle », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°87, 2002, p.16.
[259] Correspondance active de Laurentie dans le fonds 372 ap 21, dossier 6.
[260] Éditorial de Laurentie dans la *Quotidienne* du 1er janvier 1819.

l'enseignement sous la Révolution Française, et qu'elle n'y revient qu'en 1814, avec la Restauration. Les ultras font donc appel à des bourgeois qui savent écrire, inscrits finalement dans la modernité postrévolutionnaire qui permet d'envisager de donner des responsabilités à des individus pour leurs mérites. Laurentie s'y attelle et puise ses références dans un passé allant au-delà de la Révolution afin de trouver les indices d'une liberté acquise par un peuple de sujets et nier la modernité d'un temps présent qu'il rejette. Il s'inscrit par là-même contre les « mots à la mode » qu'il juge trop modernes : il veut revenir, y compris dans le langage et les concepts, à l'ordre ancien de la monarchie. Les différentes sensibilités politiques se réapproprient les références, avec l'intention pour les catholiques de répondre aux philosophes des Lumières ; en effet, pour les catholiques, le XIXème siècle naissant doit être le siècle de leur réponse religieuse à la refonte de tous les domaines scientifiques opérée par les philosophes au XVIIIème siècle. Chacun des deux camps, si tant est qu'ils soient tranchés, s'empare des réflexions des auteurs comme autant de justifications apportées à leur lutte pour la religion catholique ou pour la cause libérale. Les catholiques veulent ainsi réinvestir l'espace scientifique et littéraire et remporter la bataille des idées. Il faut surtout proposer une alternative plausible à l'Idéologie des années 1800, quitte à renouveler des théories déjà anciennes. Et pour cela, la *Quotidienne*, l'un des journaux véhiculant leurs opinions, rejette en bloc toutes les productions du XVIIIème siècle : rares sont celles qui trouvent grâce à ses yeux mis à part les ouvrages de Bernardin de Saint-Pierre. Le journal est intransigeant envers Diderot et D'Alembert condamnés pour leur « impiété » et leur « immoralité ». Laurentie qui écrit dans ses colonnes, s'oppose même à une réédition des œuvres de Diderot et des Encyclopédistes[261]. Voltaire et Rousseau bénéficient d'un traitement à part : s'ils ont contribué tous les deux à « perdre la France »[262], les journalistes les distinguent des autres philosophes des Lumières. Certes, le premier rappelle trop la Régence aux royalistes pour ne pas être à leurs yeux accusé d'immoralité. Le contrat social du second est aussi violemment contesté pour sa remise en cause de l'ordre religieux. Pourtant, dans le flot de critiques à leur encontre, Voltaire comme Rousseau sont ponctuellement et pour une partie souvent minime de leur œuvre, reconsidérés au coup par coup par les royalistes de la *Quotidienne* comme cela sera analysé ultérieurement. Il faut cependant proposer des références alternatives moins suspectes. Or, l'entreprise est délicate. Entre 1814 et 1821, les rédacteurs de la *Quotidienne* qui mélangent politique et littérature, mettent en exergue les productions littéraires du siècle de Louis XIV, comme autant de symboles de la fécondité artistique sous la monarchie

[261] Article de la *Quotidienne* du 20 décembre 1823.
[262] La *Quotidienne* du 29 mars 1817.

absolue. Mais, rapidement, la *Quotidienne* se rend compte qu'elle ne doit pas laisser s'échapper une jeunesse avide de créations littéraires nouvelles et modernes qui ne s'arrête pas à celles du XVIIème siècle. Le journal s'emploie à s'ouvrir à la littérature étrangère et surtout, s'enthousiasme pour l'œuvre de Chateaubriand[263]. La rédaction décide pourtant de ne pas transiger avec la littérature rationaliste du XVIIIème siècle. Si l'enjeu est littéraire et philosophique, il est aussi politique, car la littérature et ses références doivent servir l'argumentaire du député à la Chambre. Les journaux se font de plus en plus l'écho de l'émotion parlementaire pendant les débats législatifs qui prennent de l'importance. Les discussions sur les projets de lois, tout comme celles sur les textes de la loi financière, font l'objet de vifs débats. Les journalistes remarquent que la politique se discute à la tribune mais aussi dans les colonnes des journaux où se trouvent les résumés des séances : l'art de la plume va de pair avec l'art du discours.

En parallèle de ses articles de journaux, Laurentie consacre donc, en 1819, son premier ouvrage *De l'éloquence politique, et de son influence dans les gouvernements populaires et représentatifs* à une époque nouvelle en matière de rhétorique, avec l'introduction de l'émotion dans les discours politiques à la tribune[264]. La rhétorique est une matière ancienne, violemment critiquée par le mouvement romantique au XIXème siècle qui lui déclare même la guerre. Les royalistes comme Laurentie veulent refonder cette matière selon leurs principes et en évacuer les références, les pratiques de langage considérées comme révolutionnaires. Laurentie revient à l'étude de la rhétorique religieuse avec Pascal, Malebranche, tout en se référant à la rhétorique gréco-romaine de Démosthène, Cicéron, Quintilien et d'autres. Il est alors toujours professeur de rhétorique au futur collège Stanislas à une époque où l'éloquence délibérative fait son retour : son cours de rhétorique constitue certainement la base de son ouvrage et participe à la légitimation d'un discours royaliste. A ce propos, l'historien royaliste

[263] Voir l'étude littéraire de King, Helen Maxwell, *Les Doctrines littéraires de la Quotidienne 1814-1830, un chapitre de l'histoire du mouvement romantique en France*, dans *Smith College Studies Languages*, oct.1919, p.38-39.

[264] Aprile, S., *La révolution inachevée*, Paris, Belin, 2011, p.97 : « La politique est un art oratoire, le « bien parler » est essentiel pour convaincre. Cela n'est pas neuf, mais comme l'a noté Jean-Claude Caron, la nouvelle génération politique se sert des armes de la parole, en rejetant la rhétorique jugée trop classique et savante au profit d'une éloquence présentée comme moderne et plus apte à faire surgir l'émotion. C'est l'une des spécificités majeures de cette période où les passions politiques sont d'abord des conflits de discours et les grands hommes politiques des orateurs. Il faut aussi spécifier qu'il s'agit d'une éloquence parlementaire et non politique, car les assemblées sont les seuls lieux où ces discours peuvent être prononcés et entendus. L'éloquence peut parfois être mobilisée dans d'autres cadres : prétoire ou universités, mais les principaux morceaux de bravoure ont lieu dans ces arènes. »

et collègue journaliste de Laurentie, Alfred Nettement[265], rappelle le brusque changement d'expression à la chute de l'Empire :

> La veille, c'est l'empereur avec sa toute-puissance, sa grandeur solitaire qui remplit le théâtre, sa voix qui parle seule, son activité incessante qui absorbe tout le mouvement de la vie nationale ; le lendemain, il y a de la place sur ce théâtre, vide parce qu'un seul homme est tombé.[266]

L'éloquence et la rhétorique royaliste doivent remplir ce vide et convaincre en littérature, à l'université, au tribunal[267], tout comme en politique à la Chambre. Le mythe de l'orateur éloquent est vivace et la rhétorique est à nouveau enseignée. On se congratule en matière d'éloquence qui devient une pratique et le signe de la bonne diffusion de doctrines royalistes et chrétiennes. Par exemple, l'un des maîtres à penser de Lamennais, l'abbé Carron, félicite Laurentie à propos de l'éloquence d'un de ses articles[268]. Un des enjeux consiste à « rectifier les erreurs de raisonnement » en commençant par « rectifier les erreurs de langage »[269] :

> […] lorsqu'on s'entendra sur les mots, il sera difficile de ne pas s'entendre sur les choses. Définissez la liberté, la patrie, la gloire, l'indépendance, l'égalité ; et tous les systèmes, tous les mensonges politiques bâtis avec ces mots vont s'évanouir et disparaître. […] Mais puisque tout a été changé, jusqu'aux définitions des vocabulaires, nous sommes obligés de revenir à des notions certaines sur la valeur des termes. […] c'est avec des mots que l'on fait les révolutions.[270]

Le livre de Laurentie est considéré comme la première étude importante consacrée aux orateurs politiques, tandis que l'académicien ancien représentant aux États généraux adversaire de Mirabeau, le cardinal Maury et d'autres écrivains s'étaient restreints, sous l'Empire, aux prédicateurs religieux[271] : Laurentie y développe une analyse contre-révolutionnaire et s'oppose au modèle d'éloquence qui a servi au procès de Louis XVI. L'auteur n'y voit que « fureurs » et « tromperies » au service de la Convention. Cet

[265] Historien de la Restauration, de la littérature française, Alfred Nettement, (1805-1869), est de la génération qui succède à celle de Laurentie. Fils de diplomate ayant travaillé avec le prince de Polignac, il devient journaliste à la *Quotidienne* puis à l'*Universel*.
[266] Nettement, Alfred, *Histoire de la littérature sous la Restauration*, tome 1, Paris, Lecoffre, 1853, p.173-174.
[267] L'ordre des avocats, rétabli en 1810 était, sous l'Empire, sous surveillance et la plaidoirie politique apparaît à cette époque, d'après Vibert, Anne, « La rhétorique sans Fontanier ou la renaissance de la rhétorique au début du XIXème siècle » dans Douay, Françoise et Sermain, Jean-Paul, (dir.), *Pierre « Émile » Fontanier : la rhétorique ou les figures de la Révolution à la Restauration*, Québec, Presse Universitaire de Laval, 2007, p.91.
[268] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits*, *op.cit.*, p.231 : « Vous parlez si noblement de la vertu, vous en faites une si touchante peinture, que ceux là-mêmes qui se trouvent humiliés de vos éloges, qu'ils ont trop peu mérités, se sentent, par vos paroles, animés à mieux faire. Ils disent : C'est une admirable leçon que nous donne, à son insu, l'éloquent M. Laurentie », d'après une lettre de l'abbé Carron du 18 février 1819. Cf. le fonds 372 ap 21, dossier 2 : la lettre du 18 février 1819 et celle du 11 juillet 1820.
[269] Article de Laurentie intitulé « Du Libéralisme » paru dans la *Quotidienne* du 19 octobre 1818.
[270] *Idem*.
[271] Douay-Soublin, François, « Les recueils de discours français pour la classe de rhétorique », dans *Histoire de l'éducation*, volume 74, 1997, p.173.

ouvrage[272] est de facture classique, dédié à son professeur l'abbé Jourdan, et puise dans les anciens, notamment dans Cicéron, l'analyse de son présent. Il veut démontrer que « l'éloquence est l'ennemie de la liberté des peuples, lorsqu'elle est ennemie de l'ordre et de la vertu »[273]. D'un style ampoulé, ce livre est aussi le reflet de sa formation en rhétorique au collège de Saint-Sever. Dès 1819 Laurentie s'inspire grandement des écrits de Chateaubriand, Lamennais et de Bonald. Il s'agit de replacer la morale chrétienne apportée par les lois divines au cœur de la société, l'éloquence ne devant servir que ce dessein. L'auteur souhaite montrer que les monarchies peuvent aussi s'emparer de l'éloquence définie comme une audace de la pensée, mais dans le respect des lois et vertus chrétiennes. L'éloquence mène à la liberté de la parole et à la liberté d'expression mais la morale publique doit circonscrire cette liberté. Sinon, l'éloquence mène à la corruption et aux « sophismes ». Laurentie est néanmoins embarrassé par la part de répression qu'il juge indispensable d'accorder pour lutter contre la séduction de l'éloquence, sans pour autant tomber dans la tyrannie :

> […] les gouvernements justes qui essayent de réprimer les abus par des actes d'une rigueur extrême, portent souvent eux-mêmes une véritable atteinte à la liberté, ne fût-ce qu'en donnant aux tyrans le terrible exemple d'écraser à leur tour les bons citoyens qui feraient ombrage à leur cruauté.[274]

Ainsi, réside malgré tout dans l'esprit des contre-révolutionnaires la dérive du roi-tyran que les lois chrétiennes doivent empêcher d'éclater. Laurentie s'interroge aussi sur la limite au bout de laquelle un bon gouvernement doit supporter ses opposants, fût-ce au nom de la liberté de parole. C'est la problématique contre-révolutionnaire par excellence : ces catholiques et ultras fervents ne veulent pas entendre parler du changement radical des mentalités provoqué par la Révolution Française, tant ils sont aveuglés par leur propre engagement, et de laisser malgré tout une place à ceux qui revendiquent une part de l'héritage révolutionnaire. Les contre-révolutionnaires comme Laurentie ne sont pas hostiles à la liberté de la presse ou d'expression, dans la mesure où elle sert leurs doctrines et leurs stratégies. Par contre, dans l'absolu, l'usage de ces libertés leur paraît relever d'un grand danger pour leurs idées qu'ils sentent menacées. Cet ouvrage est publié alors que la nouvelle loi de Serre sur la presse en 1819, plus libérale que la précédente, entre en vigueur. En effet, cette loi précise les types de délits qui peuvent être reprochés à la presse, comme celui de s'attaquer à la personne du roi, à la morale et, en même temps, en délimite les contours. Les ultras ne la contestent pas même s'ils discutent la capacité du jury populaire à juger les affaires de presse au tribunal et

[272] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De l'éloquence politique, et de son influence dans les gouvernements populaires et représentatifs*, Paris, Pillet, 1819.
[273] *Ibid*., p.3.
[274] *Ibid*., p.20.

s'ils regrettent l'absence de qualification de délit pour les atteintes à la religion. Il faut néanmoins préciser que dans les trois lois de Serre du 17, 26 mai et 9 juin, si la censure est abolie, tous les périodiques même irréguliers ont cependant l'obligation de faire une déclaration préalable, et surtout, le cautionnement devant être déposé est d'un montant élevé (10 000 francs). Il faut disposer de fonds substantiels pour créer un journal mais l'environnement demeure cependant propice aux polémiques et aux discours. Dans son éditorial du 28 juin 1819 paru dans la *Quotidienne*, Laurentie réagit d'une manière positive : pour lui, cette liberté de la presse sert les ultras davantage qu'elle ne sert les journaux libéraux. Il se félicite du ton et des arguments de plus en plus vindicatifs que son camp peut adopter :

> En un mot, les écrivains royalistes ont pu prendre le langage que les députés de leur opinion ont tenu depuis quatre ans à la face de l'Europe […].[275]

Pour lui, la liberté de la presse permet aux ultras de lutter à armes égales avec les libéraux. Les allusions sont peu à peu éludées tandis que certains « indépendants », qui souhaitent l'établissement d'une république, mais qui ont soutenu stratégiquement la monarchie de la Charte dans la mesure où elle contient les ultras, doivent continuer à évoquer leur soutien à la république de façon masquée. Les journalistes ultras partisans de la liberté de la presse doivent ainsi trouver le fragile point d'équilibre entre leur soutien à la mesure et leur opposition aux *Amis de la liberté de la presse*, société alors très active et marquée d'une étiquette libérale. Autrement dit, il s'agit d'être, à leur place, engagés pour la défense de la liberté de la presse sans accorder le moindre crédit à leurs adversaires libéraux. Laurentie se moque alors du « langage obscur » des « indépendants », tandis que la parole des ultras est libérée par cette nouvelle loi :

> [Les indépendants] nourrissent encore des désirs secrets de république ou d'usurpation nouvelle, comme ils ne peuvent pas, quelle que soit la liberté, les mettre au grand jour, sans se perdre eux-mêmes […].[276]

Cet argumentaire est souvent repris par la plume de Laurentie pour justifier son attachement à la liberté de la presse. Dans l'apprentissage de Laurentie, cette liberté de la presse est la seule concession moderne acceptée, car tout changement politique ou social lui paraît normalement suspect : les structures politiques et sociales doivent demeurer immuables et être préservées. Son intérêt pour la liberté de la presse et pour l'éloquence en politique est dû à l'émergence de nouvelles idées arrivées jusqu'au peuple qu'il souhaite voir contrôlé par la monarchie. Il

[275] La *Quotidienne* du 28 juin 1819.
[276] *Idem*.

s'interroge sur le rôle de l'élite royaliste et tente de définir les besoins d'un peuple qui effraie depuis le XVIIIème siècle[277] : son apprentissage antilibéral se concentre principalement sur sa maîtrise et l'exploitation de nouvelles armes modernes comme la presse capables de détourner le peuple des idées libérales. Mais toute autre nouveauté est bannie et l'éloquence doit retrouver ses codes royalistes : à la lecture de Tite-Live, il démontre que même la république romaine n'a pas survécu à des innovations et à certains orateurs populaires comme Coriolan, Cassius, Manlius. Il étudie ensuite la rhétorique de Cicéron qu'il critique dans un premier temps. Pour Laurentie, l'orateur est prêt à sacrifier la morale pour changer la loi : nulle vision du long terme dans les mesures prises après un discours dont l'objectif est simplement de convaincre immédiatement les foules. Il n'y voit que manipulation du peuple et assimile le pouvoir consulaire à celui d'un régime qui a juste réussi à berner les foules :

> Choses dignes de réflexions profondes : ce peuple, qui ne pouvait entendre prononcer le nom de roi, laissa créer une puissance toute semblable, mais sous un nom différent, et il put s'accoutumer à voir les têtes des citoyens menacées de la violence d'un dictateur, lui qui croyait s'être affranchi pour toujours de la tyrannie royale en expulsant les Tarquins.[278]

L'auteur en déduit le caractère relatif des régimes pratiqués à savoir qu'une république peut avoir les mêmes défauts qu'une monarchie et vice versa. Il use des critiques faites à l'encontre de la république et de la démocratie pour redorer le blason de la monarchie. Il montre que les Grecs n'ont eu de cesse de fixer des bornes à la liberté afin de faire respecter la morale parmi le peuple[279]. Périclès est perçu comme le corrupteur du peuple parce qu'il ne cesse de le flatter. Souvent, l'auteur remarque que les orateurs s'en remettent à la volonté du peuple alors qu'ils devraient se référer à la « raison publique », c'est-à-dire aux idées justes sur la morale et sur la vertu, la justice, la soumission aux lois et la fidélité[280]. Or, pour lui, le dirigeant peut utiliser son éloquence à d'autres fins et éloigner le peuple de cette « raison publique ». Incapable d'autonomie critique pour Laurentie, le peuple se trompe et devient potentiellement incontrôlable. Laurentie appelle donc de ses vœux une élite éclairée capable de guider ce peuple. Les orateurs qu'il attaque sont les tribuns révolutionnaires qu'il oppose à la « France raisonnable ». Dans son article « De la Majorité et de la Minorité » paru quelques mois auparavant, Laurentie analyse *L'Esprit des Lois* de Montesquieu[281] : il pense avec le

[277] Cohen, Déborah, *La nature du peuple : les formes de l'imaginaire social (XVIIIe-XXIe siècle)*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.
[278] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De l'éloquence politique, et de son influence dans les gouvernements populaires et représentatifs*, Paris, Pillet, 1819, p.79.
[279] *Ibid*., p.93.
[280] *Ibid*., p.126-127.
[281] Dans la *Quotidienne* du 19 décembre 1818.

philosophe des Lumières que « les jugements devraient être portés à la minorité, parce que c'est la majorité qui se trompe »[282]. Laurentie s'en prend au principe de majorité, car la peur du peuple est omniprésente :

> Que si j'examine maintenant les propos insultants qu'un certain parti lance aujourd'hui contre ce qu'il appelle une minorité factieuse, je lui répondrai : Vos discours ne m'étonnent point, et la majorité dont vous faites gloire (si tant est que ce soit la majorité) ressemble trop à la majorité des Gracches et des Saturnins, pour que je regarde ses réclamations comme honorables et ses prétentions comme des droits.[283]

C'est pourquoi d'après lui les législateurs ont voulu contenir la « populace » :

> Ce mot ne doit pas paraître un terme de mépris. Nul ne pourra faire qu'il n'y ait une populace chez un peuple quelconque ; les Romains appelaient *plebicoles* les flatteurs de cette classe de citoyens avec lesquels on commet tous les crimes.[284]

Ainsi, au lieu de saisir les modèles différents des régimes pratiqués sous l'Antiquité comme la démocratie, la république, il s'emploie à démontrer les imperfections et défauts de ces régimes pour mieux rendre crédible l'alternative monarchique.

Dans une seconde partie, le professeur ultra aborde les autres époques historiques. Pour lui, la liberté a été acquise par le peuple de son pays bien avant la Révolution Française. Il veut donc faire de la liberté un acquis de la monarchie. Laurentie affirme qu'il y avait des hommes libres mais reconnaît que le peuple ne l'était pas toujours à cause des tyrans. Il refait alors l'histoire du Moyen Âge et rappelle l'historique des assemblées qui ont entouré Charlemagne puis Philippe le Bel. Louis XI est vu comme un despote alors que la liberté publique est, selon lui, garantie par les assemblées. Il cite encore *L'Esprit des Lois* de Montesquieu pour montrer que la religion préserve la liberté :

> Un prince qui aime la religion et qui la craint est un lion qui cède à la main qui le flatte ou à la voix qui l'apaise.[285]

S'il reconnaît aussi des « égarements » durant le règne de Louis XIV, il réserve ses critiques au siècle des Lumières qui est perçu comme un siècle à scandales. Après le pouvoir absolu de Louis XIV vient le règne de l'opinion dont le pouvoir est, pour Laurentie, une usurpation puisqu'il fragilise la monarchie. Dans un article paru dans la *Quotidienne* du 24 juin 1818, il avait, avec virulence, combattu l'idée que l'absolutisme de Louis XIV avait eu pour conséquences de préparer les esprits à la Révolution. Il s'en était alors pris violemment aux

[282] *Idem*.
[283] *Idem*.
[284] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De l'éloquence politique, op.cit.*, p.135.
[285] Montesquieu, *Œuvres complètes*, livre XXIV, chapitre 2, Paris, Firmin Didot, 1838, p.531.

Lumières responsables de la Révolution Française, ainsi que de la ruine de la religion et de la morale. Il reconnaissait le talent de persuasion de Diderot, de Rousseau et même de Voltaire. Et surtout, il voyait en Louis XVI un roi trop confiant envers les États généraux déjà gagnés par les orateurs de la force d'un Mirabeau. Ce dernier était perçu comme un traître à la noblesse même s'il défend la liberté en respectant les principes de la monarchie. Il condamne l'usage nouveau d'une « langue révolutionnaire »[286], dotée d'un vocabulaire spécifique rempli d'innovations de langage comme le tutoiement. Ainsi, de la même façon qu'il y a une littérature révolutionnaire qui s'oppose à une littérature contre-révolutionnaire, il y a une langue, un art oratoire nouveau que les contre-révolutionnaires tentent de rattacher à un passé antique pour en atténuer la modernité. Les improvisations sont de plus en plus fréquentes dans les discours tandis que de nombreux parlementaires préfèrent, sur le modèle de l'éloquence académique ou religieuse, lire un discours écrit. Il reprend ici les thèses que Jean-François La Harpe exprime dans *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire, ou De la persécution suscitée par les barbares du XVIIIème siècle contre la religion chrétienne et ses ministres* qui veulent s'opposer aux « mauvais mots ». La Harpe est apprécié par Laurentie parce qu'il est classique et qu'il a voulu replacer les auteurs d'Athènes et de Rome comme les références indépassables de l'histoire et de la littérature. Converti au royalisme, La Harpe constitue aussi peut-être la référence, parce qu'il a été l'un des anciens rédacteurs de la *Quotidienne*. Mais Laurentie pousse l'argumentaire au-delà : une fois le langage révolutionnaire attaqué, il faut contester les fondements philosophiques. Sur la forme comme sur le fond, il rend compte de l'opposition entre Mirabeau et le défenseur de l'Église l'abbé Maury[287] qui s'affrontent sur les quatre articles de la Déclaration de 1682 qui autonomise le roi par rapport au pape proclamant la séparation entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, la supériorité des décisions du concile œcuménique à celles du pape, l'existence d'une Église de France et niant l'infaillibilité pontificale. Ensuite, le procès de Louis XVI occupe un chapitre entier. Ce qu'il ne peut admettre c'est que « toute autorité juste émane du peuple » et donc le fait de rendre justice contre leur roi[288]. Il en conclut :

[286] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De l'éloquence politique et de son influence dans les gouvernements populaires et représentatifs, op.cit.*, p.305.
[287] Jean Siffrein Maury, (1746-1817), prêtre et prédicateur à la Cour, devient académicien en 1785. Il marque la Constituante comme l'un des principaux orateurs de droite. Il est caractérisé par son intransigeance, par sa défense des pauvres contre les spéculateurs. Pour la presse révolutionnaire, il incarne le contre-révolutionnaire. Il se rallie pourtant à Napoléon après avoir émigré en 1791 et devient archevêque de Paris.
[288] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De l'éloquence politique et de son influence dans les gouvernements populaires et représentatifs, op.cit.*, p.381.

C'est une mission honorable, sans doute, que de défendre la liberté des peuples ; mais c'est un bien funeste abus de langage que de les appeler eux-mêmes à jouir de leur souveraineté.[289]

L'autonomie politique du peuple incarnée dans la souveraineté populaire est donc une source potentielle de débordement que les contre-révolutionnaires ne veulent pas encourager : le peuple ne peut gouverner de manière juste et rendre la justice car le peuple peut entendre la vérité comme le mensonge, l'éloquence de quelques-uns pouvant facilement le manipuler. Laurentie utilise alors la métaphore maritime classique contre-révolutionnaire pour désigner la Révolution : la mer paisible est alors sujette aux flots, aux torrents, aux débordements, voire aux tempêtes. Il ne nie pas « l'écoute du peuple », c'est-à-dire la capacité du peuple à être influencé par les écrits et les discours politiques, mais refuse de penser possible l'autonomisation de l'esprit critique du peuple. Son sujet d'étude sur l'éloquence repose sur la question du lien entre les dirigeants politiques et le peuple : la médiation politique se fait par le discours doté d'éloquence. L'éloquence permet donc une sorte de vulgarisation de la politique utilisée pour convaincre le peuple. S'il dénonce la manipulation de l'éloquence révolutionnaire, il ne la rejette pas en bloc :

Que si l'éloquence […] a paru quelquefois dans les enceintes populaires pour attaquer ou pour défendre non des opinions, mais des faits ; non des théories, mais des hommes, elle a pu alors faire à son tour triompher la justice.[290]

Enfin, il aborde le fond de l'origine de son ouvrage : il étudie l'éloquence à cause de la mise en place du gouvernement représentatif qui sous-tend de nouvelles pratiques :

Une des causes qui ont le plus contribué à rendre l'éloquence politique dangereuse, et même fatale parmi nous, c'est, à mon avis, l'introduction subite d'un système nouveau dans le gouvernement. Les esprits, peu accoutumés aux effets de la tribune […] se sont trompés eux-mêmes sur la manière de paraître dans une assemblée populaire et d'y porter la parole.[291]

Mais, derrière la dénonciation, le style, le vocabulaire nouveau et cette attitude nouvelle tant redoutés s'installent dans les pratiques politiques à la tribune :

Ils ont cru que l'audace du langage était de l'inspiration, et tout fiers d'une liberté sans limites, ils ont pensé qu'en ne respectant rien ils seraient véritablement éloquents. De là les déclamateurs ampoulés qui ont changé la langue […], de là ces discours pleins de colère, et cette trivialité recherchée pour affecter la simplicité […].[292]

[289] *Ibid*., p.402-403.
[290] *Ibid*., p.406.
[291] *Ibid*., p.407-408.
[292] *Ibid*., p.408

La violence verbale est condamnée comme étant un nouveau genre de politisation jugée vulgaire et condamnable par les royalistes[293] :

> […] la décence est le premier devoir de celui qui parle en public, et l'on n'aurait pas cru devoir recourir à chaque instant à la violence des termes, à la fureur des emportements, aux attaques, aux personnalités, aux calomnies, pour mieux émouvoir les auditeurs […] Le peuple, peu accoutumé à ce genre nouveau, et des esprits exercés même se laissèrent prendre à l'appât de ce langage extraordinaire.[294]

Surtout, il condamne le fait que nombre de révolutionnaires ont été ou sont avocats et qu'ils utilisent l'éloquence, nécessaire à leur métier, non pas pour défendre l'innocent, mais pour faire de la politique. Il oppose alors à l'éloquence athée néfaste une éloquence chrétienne :

> Je dis qu'aujourd'hui, plus que jamais, l'éloquence sacrée a perdu ce caractère de popularité qui doit lui être propre, c'est qu'aujourd'hui, plus que jamais, le cœur est vide de croyance.[295]

La mort de Dieu est annoncée : le discours sacré ne porte plus. Les prédicateurs sont davantage des philosophes que des religieux.

Laurentie retire une certaine notoriété de son premier ouvrage dans les milieux royalistes. Victor Hugo en fait l'éloge teinté de critique. En effet, Victor Hugo navigue entre plusieurs réseaux catholique et royaliste comme le prouve une lettre adressée à son cousin Adolphe Trébuchet le 3 septembre 1822 dans laquelle il évoque Lamennais qui lui souffle un sujet sur la Bretagne et un article qu'il fait paraître dans *Les Lettres champenoises* où écrit Laurentie[296]. Alors royaliste, Victor Hugo, fait un compte-rendu globalement laudatif[297] de la dernière parution de Laurentie qu'il a dû déjà rencontrer, et laisse transparaître les enjeux contemporains de la question de l'éloquence. Mais, Victor Hugo est, à bien des égards, déjà engagé dans une perception plus moderne de la littérature et écrit, non sans un humour teinté d'ironie, avoir dû contre son gré se replonger dans les livres des anciens. Laurentie porte en effet au pinacle les anciens qu'il réinterprète cependant à la lumière et au service de la

[293] Petiteau, Nathalie, « Violence verbale et délit politique. 1800-1830 », dans la *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 36, 2008, p.75-90.
[294] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De l'éloquence politique et de son influence dans les gouvernements populaires et représentatifs, op.cit.*, p.409.
[295] *Ibid*., p.442.
[296] « M. de La Mennais, que ses affaires ont amené pour quelques jours à Paris, m'a fait promettre que j'irais l'an prochain en Bretagne : je l'avais déjà promis à d'autres. Il m'a beaucoup parlé des monuments de Lokmariaker, des pierres de Carnac, etc., […] et les voir avec cet illustre ami ajouterait sans doute un grand attrait du voyage ; mais je voudrais bien aussi les voir avec toi. […] PS- J'ai fait mettre dans les *Lettres champenoises* du 21 août une nouvelle annonce d'Anne de Bretagne. Quand la 2e édition de cette excellente notice me sera parvenue, je la ferai annoncer dans les journaux. », dans *Victor Hugo, Correspondance familiale et écrits intimes*, tome I, Paris, Robert Laffont, 1988, p. 465-466.
[297] *Le Conservateur littéraire*, troisième livraison, tome 1, p.138-142. Victor Hugo, dans sa revue écrite parallèlement au *Conservateur* de Chateaubriand, fait la critique positive des parutions royalistes. Surtout, Victor Hugo fréquente, entre autres Laurentie, dans le cadre de la Société des bonnes lettres. Le mouvement royaliste voudrait que Victor Hugo devienne son poète attitré.

religion et du régime qu'il défend, ce qui est perçu comme suranné, dépassé. Victor Hugo affirme donc que la culture classique ne constitue pas ses livres de chevet, même s'il en a reçu l'instruction :

> Je saisis cette occasion pour déclarer que je me repens bien sincèrement de n'être pas né dans les siècles antiques ; je compte même écrire contre mon siècle un gros livre dont mon libraire vous prie, en passant, Monsieur, de vouloir bien lui prendre quelques petites souscriptions. Et en effet, ce devait être un bien beau temps que celui où, quand le peuple avait faim, on l'apaisait avec une fable, et une fable longue et plate qui pis est ! *O temporal* ! *o mores* ! vont, à leur tour, s'écrier nos ministres.[298]

Victor Hugo traite des auteurs classiques et moque les libéraux mais encore les partisans de Decazes, ce qui le rapproche alors politiquement de l'entourage ultra de Laurentie même s'il n'adhère pas totalement aux thèses littéraires classiques :

> […] je m'occupai de MM. les chevaliers du juste milieu, et j'avoue que j'étais bien empêché ; car disais-je, à quoi sert la permission de mentir, quand on a perdu le pouvoir de tromper ?[299]

Sur un ton enflammé, voire impertinent à l'égard des orateurs censés peupler les tribunes de l'assemblée, Hugo salue le style de Laurentie :

> Je demande à M. Laurentie mille pardons de la transition. Et, avant tout, pour être juste, nous reconnaîtrons dans l'ouvrage de M. Laurentie un véritable talent de style, du feu, de la correction de l'élégance, une marche périodique et nombreuse. Tout décèle dans ce jeune auteur une étude profonde de Cicéron. D'ailleurs, ce n'est plus un rhéteur qui donne publiquement leçon d'éloquence et de tromperie, un sophiste qui vend les moyens d'égarer la multitude, un écrivain qui écrit pour écrire ; c'est un homme probe, instruit, animé de nobles intentions, qui consacre ses veilles au bien commun, à la gloire de la patrie : tout se réunit pour recommander son ouvrage à l'attention publique […].[300]

L'esprit de ce compte-rendu contraste avec le ton sérieux, presque sacré de l'ouvrage de Laurentie : Victor Hugo salue la qualité de la traduction de Tacite par Laurentie et écrit qu'il va consacrer un article plus argumenté à l'ouvrage. Un autre article anonyme plus consensuel qui pourrait être celui que promet Victor Hugo paraît dans le *Journal des Débats* du 22 novembre 1819. L'auteur de l'article replace l'ouvrage de Laurentie dans sa dimension conjoncturelle. Alors qu'une guerre des pamphlets et des brochures fait rage, l'écrit de Laurentie s'attaque ouvertement aux libéraux et déjà, en filigrane, au gouvernement Dessolles-Decazes après la démission du ministre Richelieu :

---

[298] *Le Conservateur littéraire*, troisième livraison, tome 1, p.141.
[299] *Ibid*., p.139.
[300] *Ibid*., p.142.

Un livre entier écrit avec cette énergie de pensée et de style, ne peut manquer d'être remarqué au milieu de cette foule de pamphlets dictés par toutes les passions haineuses. Ici c'est la raison qui parle ; elle s'appuie des faits ; elle invoque l'expérience […].[301]

Le classique Laurentie est alors présenté comme protecteur et diffuseur des « bonnes doctrines » :

On sent que l'auteur puise dans son âme les bonnes doctrines, mais qu'il sait leur prêter une force que l'étude de l'antiquité peut seule donner.[302]

Le journaliste Genoude vante aussi les mérites de ce livre[303] dans un compte-rendu publié dans le journal le *Défenseur*[304]. Sur un ton grave, Genoude, qui en est l'auteur[305], perçoit le parallèle historique entre la république romaine et le gouvernement représentatif de la Restauration où règne l'éloquence. Il distingue le déclamateur qui fait preuve d'imagination et de sensibilité en même temps qu'il se sert de sa raison, de l'orateur qui éclaire le peuple. L'orateur ne peut éclairer le peuple que s'il est empreint de religion qui est toute justice, toute vertu, toute liberté, comme l'ont fait Pascal, Bossuet, Fénelon, Malebranche, Massillon, La Bruyère. Or, le XVIIIème siècle a détruit l'alliance de l'éloquence et de la vérité avec Rousseau et Voltaire qui ne sont pourvus que de passions et de talent séducteur confondus avec l'éloquence. Laurentie se veut ainsi partisan de la définition de Cicéron de la liberté : le pouvoir de vivre comme on veut dans le respect de la justice. Enfin, en prenant les exemples d'Athènes et de Rome, il veut prouver l'importance de l'influence de l'éloquence sur les gouvernements populaires et représentatifs. Si de grands dangers ont été épargnés à Athènes et à Rome grâce à l'éloquence de Démosthène et de Cicéron, les sophistes l'emportent ensuite et il en résulte la décadence des lettres. Les sophistes sont aussi considérés par Chateaubriand, avec les hérésiarques et les écrivains qui manient le rire et l'ironie, comme les adversaires directs du christianisme[306]. A l'instar de Chateaubriand, Laurentie présente ainsi une alternative de réflexions chrétiennes aux idées libérales.

[301] Article paru dans le *Journal des Débats* du 22 novembre 1819, p.3.
[302] *Ibid*., p.4.
[303] Genoude, Eugène, *Considérations sur les Grecs et les Turcs, suivies de Mélanges religieux, politiques et littéraires*, Paris, Méquignon, 1821, p.128-129, 131,132 et 134.
[304] Le *Défenseur, journal religieux, politique et littéraire*, tome III, 1820, p.529.
[305] « J'accepte avec bien du plaisir l'offre aimable que m'a faite M. Genoude de parler de mon ouvrage dans le *Défenseur*. Il y trouvera bien des choses faibles, bien des négligences, des fautes d'expression, des répétitions […]. Je lui demande de l'indulgence pour tout cela, mais des critiques pour des choses essentielles, pour l'ensemble, pour l'Esprit, pour l'exécution X. Je le prie d'annoncer qu'il se trouve chez Méquignon fils [...]. », dans 372 ap 21, dossier 6, lettre de Laurentie datée du 27 mai, adressée à un destinataire inconnu.
[306] Chateaubriand, *Le Génie du Christianisme*, Paris, Furne, Jouvet, 1828, p.1.

2.3. La liberté des modernes en question

Après la condamnation des idées des Lumières, Laurentie s'attaque directement dans son ouvrage sur l'éloquence à la liberté moderne. Au début de la même année de parution de l'écrit de Laurentie, en février 1819, Benjamin Constant, député et chef de la tendance libérale, prononçait son célèbre discours *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes* à l'Athénée royal. Il est donc possible d'avancer l'hypothèse que dans la seconde partie de son livre, Laurentie répond à Benjamin Constant pour qui les libertés individuelles qui concernent les possédants et non le peuple sont supérieures à la liberté publique et collective des anciens. Au contraire, la préférence de Laurentie pour l'héritage politique et littéraire des anciens contre celui des modernes déteint sur sa conception de la liberté et de sa mise en pratique en politique. Sur le même modèle que Benjamin Constant, Laurentie consacre la première partie de son livre aux anciens et la seconde, aux tribuns de la Révolution comme précurseurs du gouvernement représentatif[307]. En contre-révolutionnaire, il oppose au discours de Benjamin Constant dont il reconnaît toutefois le dangereux talent d'éloquence une autre interprétation de la liberté qui reprend les mêmes exemples historiques. A l'instar de Benjamin Constant, Laurentie retrace l'histoire de l'éloquence dans le gouvernement de Lacédémone, à Athènes, dans le régime des Gaulois, et à Rome. Sur le fond, Benjamin Constant refuse la confusion entre la liberté des anciens et celle des modernes, et Laurentie s'accorde avec lui pour prouver que ce n'est pas la Révolution qui a inventé la liberté mais que les anciens la pratiquaient déjà, comme la royauté. Mais Benjamin Constant démontre la spécificité de la liberté individuelle, grande nouveauté moderne, plus nécessaire au gouvernement représentatif que l'exercice de la liberté politique. En effet, pour le libéral, ni le gouvernement de Lacédémone, une « aristocratie monacale, et nullement un gouvernement représentatif »[308], ni le « régime des Gaulois », « à la fois théocratique et guerrier »[309], et surtout ni Rome avec ses « faibles vestiges du système représentatif »[310], ne peuvent être assimilés à la pratique du gouvernement représentatif moderne. Quant à Athènes, elle est pour Benjamin Constant la république qui s'approche le plus de l'État moderne, grâce notamment à une liberté individuelle plus grande due à son commerce particulièrement

[307] Notamment à partir du chapitre VI intitulé « Aperçu rapide sur la représentation nationale, idée véritable de la liberté des peuples », p.212.
[308] Constant, Benjamin, *Collection complète des ouvrages*, quatrième volume, septième partie, Paris, Béchet, 1820, *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, p.239.
[309] *Ibid*., p.240.
[310] *Idem*.

développé[311]. Mais il rejette les interprétations révolutionnaires d'Athènes. Sur ce point seulement, Laurentie salue la démarche de Constant :

> […] d'ordinaire on ne remarque dans les républiques anciennes que ce qui peut flatter les passions.[312]

Première opposition entre le libéral et le contre-révolutionnaire, Laurentie ne reconnaît pas le modèle grec comme proche du gouvernement moderne, et ne cesse de vouloir démontrer l'asservissement, voire l'esclavage dans lesquels est plongée la cité d'Athènes, face aux querelles internes et aux invasions étrangères[313] : il n'y voit donc en aucun cas un modèle de régime et de pratiques politiques. Le royaliste défend davantage l'héritage et la définition de la liberté chez les Romains, à l'inverse du député libéral. Dans un article intitulé « De la liberté par rapport à l'esprit des écrivains » paru dans la *Quotidienne*, Laurentie définissait déjà les limites de la liberté en fonction de celles théorisées par les Romains :

> Les anciens avaient défini la liberté, le droit que la nature donne à chacun d'agir comme il lui plaît, pourvu qu'il ne s'écarte pas du respect dû aux lois. Cicéron qui regardait la conscience comme la première de toutes les lois, ajoute avec plus de raison encore qu'on n'est véritablement libre que lorsqu'on est fidèle à la vertu, et esclave du devoir. Voilà la véritable indépendance de l'homme.[314]

Laurentie ne voit donc de liberté de chacun que dans la liberté collective qui respecte la morale et les lois comme chez les Romains. Or, les devoirs défendus par Laurentie ne sont, pour Benjamin Constant, qu'un assujettissement de l'individu, comme il le précise dans sa définition de la liberté antique dont l'exercice crée la souveraineté collective :

> Comparez maintenant à cette liberté celle des anciens. Celle-ci consistait à exercer collectivement, mais directement, plusieurs parties de la souveraineté toute entière, à délibérer, sur la place publique, de la guerre et de la paix, à conclure avec les étrangers des traités d'alliance, à voter les lois, à prononcer les jugements, à examiner les comptes, les actes, la gestion des magistrats, à les faire comparaître devant tout le peuple, à les mettre en accusation, à les condamner ou à les absoudre; mais en même temps que c'était là ce que les anciens nommaient liberté, ils admettaient comme compatible avec cette liberté collective l'assujettissement complet de l'individu à l'autorité de l'ensemble.[315]

Benjamin Constant montre ainsi l'infériorité de la liberté des anciens sur celle des modernes. S'opposant à cet argument, Laurentie n'accepte de liberté que celle des anciens définie de façon encore plus étroite et restrictive puisque la liberté s'exerce pleinement que lorsque les

---

[311] *Ibid*., p.244 et 260.
[312] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De l'éloquence politique et de son influence dans les gouvernements populaires et représentatifs, op.cit.*, p.92.
[313] *Ibid*., p.103 et 105.
[314] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 7 septembre 1818.
[315] Constant, Benjamin, *Collection complète des ouvrages*, quatrième volume, septième partie, Paris, Béchet, 1820, *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, p.241-242.

actions des hommes ne dépassent pas le cadre voulu par les lois émanant de Dieu et régissant la société chrétienne. Laurentie contredit le libéral qui ne voit de véritable définition que dans la liberté entière, civique, individuelle et politique, qui ne s'applique qu'aux propriétaires :

> C'est pour chacun le droit de n'être soumis qu'aux lois, de ne pouvoir être ni arrêté, ni détenu, ni mis à mort, ni maltraité d'aucune manière, par l'effet de la volonté arbitraire d'un ou de plusieurs individus : C'est pour chacun le droit de dire son opinion, de choisir son industrie, et de l'exercer, de disposer de sa propriété, d'en abuser même ; d'aller, de venir sans en obtenir la permission, et sans rendre compte de ses motifs ou de ses démarches. C'est, pour chacun, le droit de se réunir à d'autres individus, soit pour conférer sur ses intérêts, soit pour professer le culte que lui et ses associés préfèrent, soit simplement pour remplir ses jours ou ses heures d'une manière plus conforme à ses inclinations, à ses fantaisies. Enfin, c'est le droit, pour chacun, d'influer sur l'administration du Gouvernement, soit par la nomination de tous ou de certains fonctionnaires, soit par des représentations, des pétitions, des demandes, que l'autorité est plus ou moins obligée de prendre en considération.[316]

A contrario, Laurentie préfère la liberté collective et morale et refuse la liberté individuelle et privée. Cet individualisme est inacceptable pour les royalistes catholiques car ils n'y voient que la prépondérance des intérêts privés sur les intérêts collectifs : cette liberté n'est donc que liée à l'argent. D'ailleurs Laurentie interprète les luttes d'orateurs dans la démocratie athénienne comme déjà la lutte d'intérêts privés[317]. Benjamin Constant définit alors le gouvernement représentatif dans ses similitudes avec Athènes mais aussi dans toute sa modernité :

> Le système représentatif n'est autre chose qu'une organisation à l'aide de laquelle une nation se décharge sur quelques individus de ce qu'elle ne peut ou ne veut pas faire elle-même. Les individus pauvres font eux-mêmes leurs affaires ; les hommes riches prennent des intendants. C'est l'histoire des nations anciennes et des nations modernes. Le système représentatif est une procuration donnée à un certain nombre d'hommes par la masse du peuple, qui veut que ses intérêts soient défendus, et qui néanmoins n'a pas le temps de les défendre toujours lui-même.[318]

Par conséquent, le peuple au sens le plus large qui s'occupe d'exercer sa liberté individuelle, manque de temps et de biens pour exercer sa liberté politique. Benjamin Constant cautionne ainsi l'accès au pouvoir d'un autre peuple défini cette fois-ci au sens restreint, c'est-à-dire comme celui qui a accès à la propriété. Il s'agit ici de voir l'universel rencontrer le particulier dans le système représentatif par le moyen de la défense de l'indépendance privée. Laurentie

[316] Constant, Benjamin, *Collection complète des ouvrages*, quatrième volume, septième partie, Paris, Béchet, 1820, *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, p.241.
[317] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De l'éloquence politique et de son influence dans les gouvernements populaires et représentatifs*, *op.cit.*, p.93.
[318] Constant, Benjamin, *Collection complète des ouvrages*, quatrième volume, septième partie, Paris, Béchet, 1820, *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, p.269.

veut nier l'originalité de cette liberté moderne dont la seule nouveauté pour lui consiste à porter au pouvoir, par des manigances d'orateurs, une partie non légitime du peuple : il lui préfère la liberté romaine collective dans laquelle l'individu est dissous. De son côté, l'expérience du passé en matière de liberté est suspecte aux yeux de Benjamin Constant :

> Défions-nous donc, Messieurs, de cette admiration pour certaines réminiscences antiques. Puisque nous vivons dans les temps modernes je veux la liberté convenable aux temps modernes ; et puisque nous vivons sous des monarchies, je supplie humblement ces monarchies de ne pas emprunter aux républiques anciennes des moyens de nous opprimer. La liberté individuelle, je le répète, voilà la véritable liberté moderne. La liberté politique en est la garantie […].[319]

L'historienne Michèle Riot-Sarcey résume le tour de force Benjamin Constant, qui réussit à définir les intérêts bourgeois comme universels :

> Parmi les tout premiers, Benjamin Constant a tenté de concilier l'universalité des principes et leur inégale application. Il a inventé « le principe intermédiaire » afin de concilier des réalités différentes et conflictuelles, séparées par la tradition ou distancées par la nouveauté. Mais son apport le plus essentiel relève de sa pratique discursive, à l'origine de ses constructions politiques, marquées d'un profond pragmatisme. Différenciant l'être abstrait du souverain des droits concrets des citoyens « distincts de toute autorité sociale », il s'efforce de consolider les intérêts particuliers d'une bourgeoisie ascendante, en les identifiant, par la référence abstraite, aux intérêts de tous.[320]

Les contre-révolutionnaires même roturiers comme Laurentie refusent cette prétendue universalité bourgeoise des possédants et partent en guerre pour défendre leur alternative aristocratique qui rencontre cependant de plus en plus de difficultés à convaincre les esprits. Seul le roi peut attribuer, pour les ultras, les libertés à ses sujets. La critique de la liberté des modernes alimente chez Laurentie la remise en cause du gouvernement représentatif, c'est-à-dire du parlementarisme[321]. La guerre des références et des définitions de la liberté s'accompagne d'une bataille dans les journaux.

3. Un journaliste ultra

Presque malgré eux, les journalistes comme Laurentie s'investissent comme leurs adversaires dans une presse moderne et pratiquement libre. Là encore, des journalistes roturiers, illégitimes par leur origine sociale, se battent au moyen de leur plume et avec talent

[319] *Ibid*., p.264.
[320] Riot-Sarcey, Michèle, *Le réel de l'utopie*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 50-51.
[321] Voir Caron, Jean-Claude, et Garrigues, Jean, dossier coordonné par, *L'antiparlementarisme en France*, dans la revue *Parlement[s] Revue d'histoire politique*, Hors-série n°9, 2013 et notamment Caron, Jean-Claude, « Un mal français ? Quelques remarques sur la généalogie de l'antiparlementarisme », p.9-23, et Triomphe, Pierre, « L'antiparlementarisme sous la Restauration », p.23-35.

pour la légitimité. La presse devient un nouveau lieu d'affrontement où les sensibilités d'opinions entre différents courants ultras, royalistes, libéraux, doctrinaires s'opposent. Laurentie poursuit ainsi son apprentissage au sein d'organes de presse qui constituent une propédeutique indispensable à la création des mouvements politiques. Confronté à l'actualité littéraire, philosophique, politique et sociale, il réagit de plus en plus fréquemment dans les colonnes des journaux royalistes et se forge une réputation de journaliste ultra. Usant d'une liberté de la presse qu'il défend et qui l'inscrit dans une certaine modernité, il développe néanmoins ses idées traditionalistes : l'étude de son itinéraire permet de saisir le mode d'élaboration au sein d'une rédaction de plusieurs sensibilités ultras. Laurentie gravit les échelons dans le milieu de la presse d'opinion pour arriver à collaborer à des rédactions de journaux à diffusion nationale, contribuant au transfert des idées royalistes ultras.

3.1. Devenir journaliste d'opinion

Chateaubriand écrit, dans *La Monarchie selon la Charte* :

> Le gouvernement représentatif s'éclaire par l'opinion publique et est fondé sur elle.[322]

Or, cette opinion publique passe par les chaires d'université et les colonnes des journaux. Les discours au sein des Chambres sont repris par la presse qui joue le rôle de diffuseurs d'idées et assure publicité des débats. Mais à condition que la liberté de la presse, pivot de ces nouveaux moyens de communication politique, soit respectée. Depuis l'assouplissement du régime de la presse confirmé par la loi de Serre, les journaux deviennent donc un nouveau lieu d'affrontement politique. Ils retranscrivent les haines entre les partis : pour combattre les ultraroyalistes, les « ultralibéraux » comme ces derniers les nomment, leur opposent une presse tout aussi acerbe. Laurentie est ainsi happé par un monde de la presse en effervescence et en lutte. La *Quotidienne* des ultraroyalistes affronte donc les journaux partisans du ministère comme *Le Journal des Débats*, le *Moniteur universel,* le *Journal de Paris*. De l'autre côté, le *Nain jaune réfugié*, par exemple, joue un rôle important d'opposant et, après des divisions et des exils, devient le *Vrai libéral*. La *Quotidienne* attaque fréquemment ce journal et raille leurs divisions internes[323]. Les attaques et contre-attaques se multiplient et les journalistes à travers leurs articles se répondent mutuellement. S'ajoutent du côté des journaux indépendants l'*Homme Gris,* la *Minerve française,* le *Constitutionnel*, puis ensuite, le *Libéral*. La lecture de cette presse d'opinion est cependant réservée à une élite du fait du

[322] Chateaubriand, F.-R. de, *La Monarchie selon la Charte*, première partie, chapitre XVII.
[323] La *Quotidienne* du 6 mars 1817.

prix élevé du numéro, et l'abonnement constitue une mise de fonds conséquente, même si les journaux circulent de mains en mains. Les articles sont difficiles à déchiffrer, tant ils sont ramassés dans des colonnes peu aérées. Très actifs dans cette presse d'opinion qu'ils contribuent à faire vivre, les ultras développent toute une théorie autour de la diffusion de l'information : Laurentie et ses semblables se font les défenseurs des journaux et veulent favoriser la divulgation de l'information. C'est dans ce contexte que le jeune Laurentie rencontre Michel Picot[324], alors rédacteur de l'*Ami de la Religion et du Roi* depuis mars 1814. Il a pu déjà croiser dans la rédaction de Picot l'abbé Lamennais, lui aussi rédacteur de ce journal puisqu'il y a déjà fait paraître cinq articles, après l'échec de la fondation de son propre organe de presse ; Lamennais méprise pourtant le ton général de ce journal qu'il juge trop partisan du roi et trop favorable à une Église d'État : il lui oppose une autre vision religieuse et politique que Laurentie semble avoir rapidement adoptée. Les débuts journalistiques de Lamennais dans ce journal renforcent le malentendu entre Lamennais et ses contemporains qui le désignent comme ultra. Dans ses articles datés de 1814 et de 1815 parus dans l'*Ami de la Religion et du Roi*, Lamennais demande que les bibliothèques publiques soient remises aux évêques, que leurs biens antérieurs leur soient partiellement restitués, et refuse le salariat du clergé. Les trois autres articles soulignent la primauté de l'Église sur tout autre pouvoir[325], idée qui trouve un large écho chez les ultraroyalistes comme Laurentie. Après avoir gagné en prestige et en renommée, Lamennais et ses partisans se mettent à malmener le journal de Picot. Laurentie semble néanmoins y avoir fait quelques débuts même si peu après, Michel Picot le présente à un autre journaliste, le royaliste au parcours sinueux Joseph Michaud[326] qui a siégé à la Chambre introuvable.

---

[324] Michel-Joseph-Pierre Picot, (1770-1841), avait déjà lancé, sous l'Empire, ses *Mélanges de philosophie, d'Histoire, de Morale et de Littérature* jusqu'à leur suppression par l'empereur. Sous la Restauration, profitant de l'élan de liberté accordé à la presse, il décide de fonder le journal de l'*Ami de la Religion et du Roi*, journal à la fois religieux, politique et littéraire. Après 1830, ce journal ne soutenant pas Louis-Philippe, change de titre ; il devient l'*Ami de la Religion* et se concentre presque exclusivement sur les questions religieuses. Après la mort de Picot, le baron Henrion, correspondant de Laurentie, ancien rédacteur du *Moniteur des Villes et des Campagnes*, prend la direction de ce journal jusqu'en 1848. Puis vient le tour de l'abbé Cogniat et l'abbé Sisson, sur l'initiative de Mgr Dupanloup. Ce journal s'oppose alors à l'*Univers* de Veuillot, autre correspondant de Laurentie.

[325] Il s'agit de l'article du 5 octobre 1814, n°48, du 17 novembre 1814, n° 69, du 25 novembre 1814, n°62, du 4 février 1815, n°74.

[326] Joseph-François Michaud, (1767-1839), commence sa carrière littéraire partisan déclaré de Voltaire et Rousseau. Sous la protection de Fanny de Beauharnais, il prend cependant le parti de la cour royale puis devient républicain sous la Révolution Française. Il publie en 1794 un poème intitulé *L'immortalité de l'âme* qui lui est vivement reproché sous la Restauration : il affirme préférer mourir plutôt que de subir la tyrannie des rois. Les ultraroyalistes tentent de démontrer que Michaud avait écrit un tel poème pour préserver sa vie sous Robespierre. Mais Pierre Larousse de reconnaître que « si le royaliste se déguise sous de pareils accents, on peut dire qu'il se déguise trop. » Après le 9 thermidor, Michaud travaille activement à la *Quotidienne* et fait partie des sections royalistes armées contre la Convention nationale. Inquiété, il doit se réfugier en Suisse. Il revient à Paris en 1803 et commence par la suite à publier sa *Biographie moderne* avec son frère cadet. Il commence ensuite son étude

Voltairien et Rousseauiste sous Louis XVI, républicain sous la Révolution Française, auteur de poèmes favorables à l'empereur et finalement royaliste en 1814, Michaud, le directeur de la *Quotidienne*, devient le véritable maître de Laurentie, même si ce dernier continue à collaborer à l'*Ami de la Religion et du Roi* tout en écrivant simultanément dans la *Quotidienne*. Si l'itinéraire de Michaud n'est pas linéaire comme d'ailleurs les parcours des membres de l'entourage du Sud-Ouest de Laurentie, la *Quotidienne* est, quant à elle, de tradition royaliste. En réaction contre la Révolution Française, Rippert, ancien contrôleur des domaines, et le journaliste Coutouli avaient décidé de fonder la *Quotidienne* le 22 septembre 1792, en pleine période d'essor de la presse. Le journal soutenait déjà la monarchie. Censurée, la *Quotidienne* ou *Nouvelle Gazette universelle* arrêta de paraître le 18 octobre 1793. Dans la même veine, le *Tableau de Paris* prit la suite, mais Coutouli, arrêté, fut guillotiné. Après le 9 thermidor, Rippert relança la *Quotidienne,* cette fois-ci en association avec Joseph Michaud qui travaillait alors au *Courrier français* et Riche, l'auteur d'un *Dictionnaire des jacobins vivants*. Reparue entre février et octobre 1795, le journal fut une seconde fois censuré et arrêté. Il reparut malgré tout un mois plus tard, jusqu'au 18 fructidor an V tout en changeant quatre fois de nom (*Tableau de Paris*, *Bulletin politique de Paris et des départements*, la *Feuille du jour*, la *Quotidienne ou Feuille du jour*). Ne pouvant être diffusée sous le Consulat comme sous l'Empire, la *Quotidienne* ne devint un journal de premier plan que sous la Restauration, alors de nouveau dirigée par Michaud. Elle fut contrainte une nouvelle fois de changer de nom pendant les Cent-Jours et Michaud dut prendre la fuite. Le 7 juillet 1815, la *Quotidienne* reprit sa parution et au début de la Seconde Restauration, l'entreprise fut prospère et lucrative pour Rippert qui s'enrichit. La *Revue des études historiques*[327], journal créé en parallèle de celle de l'Institut Historique dont Joseph Michaud est le président, retrace partiellement les relations entretenues entre les Laurentie et son maître. Michaud forme son apprenti journaliste avec une grande rigueur, lui faisant lire à haute voix et refaire ses articles

sur les croisades pour préfacer le roman *Mathilde ou mémoires tirés de l'histoire des croisades* de Mme Cottin. Cette étude se termine par l'écriture de son *Histoire des Croisades*. Sous l'Empire, il est soupçonné d'entretenir une correspondance avec le frère de Louis XVIII ; il écrit d'ailleurs un poème contre-révolutionnaire intitulé le *Printemps d'un proscrit*. Mais, écrivant des poèmes à la gloire de l'empereur, il est décoré de la légion d'honneur et entre à l'Académie. Fervent royaliste en 1814, il devient censeur général. Puis, après les Cent-Jours, il devient député du département de l'Ain et dirige la rédaction de la *Quotidienne*. Il y reste rédacteur jusqu'à la fin de sa vie, cédant la gestion globale à ses disciples. En 1830, il entreprend, avec Poujoulat un voyage en Orient. Quand il rentre, il s'installe à Passy où il continue de recevoir et côtoyer des journalistes et des littéraires. Laurentie continue à fréquenter son maître d'après 372 ap 9 : lettre de Poujoulat du 14 mars 1834 à Laurentie, et même jusqu'à sa mort.

[327] Article de Déborde de Montcorin, E., « Un collaborateur de Joseph Michaud au journal *La Quotidienne* sous la Restauration (1817-1830) », *Revue des études historiques*, juillet-septembre 1934, p.339. L'auteur s'appuie essentiellement sur les *Souvenirs inédits* de Laurentie.

plusieurs fois : le maître juge, fait retravailler son élève jusqu'à entière satisfaction[328]. La publication des articles de Laurentie dépend alors de l'avis du directeur[329]. Après avoir fait ses preuves, Laurentie devient l'un des rédacteurs du journal :

> Ma carrière de journaliste s'était décidée, et ma vie tout entière venait de m'être tracée dans ces trois premières entrevues avec l'écrivain dont je me glorifie d'avoir été le disciple jusqu'à sa mort.[330]

Une fois Laurentie formé à l'écriture des articles de presse, il devient actionnaire de la *Quotidienne* :

> Les journaux ont acquis dans ces derniers temps une grande importance : lorsque j'ai commencé à Paris ma modeste carrière, je ne pensais pas que peu d'années après, devenu possesseur du quart de la *Quotidienne*, des personnes agissant au nom du Gouvernement me solliciteraient d'accepter une espèce de fortune pour cette propriété.[331]

En 1818, Laurentie achète à Fiévée[332] trois douzièmes de la propriété de la *Quotidienne*[333], quatre douzièmes étant réservés à Michaud. Le propriétaire principal, Michaud, est considéré par Sainte-Beuve comme un royaliste atypique :

> La situation d'un homme d'esprit aussi libre que M. Michaud, aussi dégagé de fanatisme pour les choses et de prévention contre les personnes, était extrêmement piquante dans un camp violent et enflammé tel qu'était alors l'opinion royaliste extrême.[334]

Sainte-Beuve poursuit son portrait en précisant que Michaud a voulu s'entourer de jeunes hommes dévoués et opposés au libéralisme qui n'étaient royalistes « que par préférence politique ». Les divergences semblent avoir cependant existé entre Michaud et son entourage. Il est à préciser que Michaud défend une Église d'État alliée au roi, idée que Laurentie ne semble pas avoir partagée durant la Restauration. De même leurs relations sous la Restauration ne paraissent pas avoir toujours été sereines puisque Laurentie évoque quelquefois l'attitude dictatoriale de Michaud au sein de la rédaction de la *Quotidienne*. Michaud à la tête de sa rédaction est assimilé au patriarche d'une famille traditionnelle où le

---

[328] Michaud a confié au journaliste Pontmartin que Laurentie est venu le trouver, la première fois, avec un article sur Fénelon, article qu'il dût retravailler jusqu'à donner entière satisfaction. Voir De Pontmartin, A., *Nouveaux Samedis*, Paris, Calmann Lévy, 1881, p.154.
[329] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.43.
[330] *Ibid.*, p. 44-45.
[331] *Ibid*., p.64.
[332] Dans *les Lettres champenoises* de 1817, le départ et le retrait de Fiévée est évoqué dans la deuxième lettre pour son château sur les bords de Loire pour écrire son *Histoire de la session de 1816* et pour mettre de l'ordre dans sa correspondance avec Bonaparte qu'il veut publier. Fiévée est moqué dans la revue.
[333] Saint-Maurice Cabany, (E.), (sous la dir.), *Galerie nationale des notabilités contemporaines*, volume 3, portrait de Laurentie, p.301 et le fonds Berryer 223 ap 4 : lettre du 20 juin 1824 de Laurentie à Berryer-fils où il mentionne sa possession du quart du journal.
[334] Sainte-Beuve, C.-A., *Causeries du lundi*, Paris, Garnier, 1852, troisième édition, tome VII, p.34.

père a tous les pouvoirs. Enfin, à plusieurs reprises, Michaud n'est plus rédacteur en chef de son propre journal même s'il souhaite pourtant maîtriser sa ligne rédactionnelle, ce qui a pu être une autre source de conflits. C'est sous la direction de ce dernier qu'en 1817 Laurentie fait paraître son premier article. En 1818, le jeune journaliste intervient régulièrement dans les colonnes de la *Quotidienne* en se consacrant, sur seize articles, presqu'exclusivement à la critique d'œuvres littéraires. Sa carrière n'en est qu'à ses débuts quand, à partir de 1817, une campagne contre « les mauvais livres » est lancée. Les œuvres philosophiques des Lumières sont alors rééditées, au grand dam des journaux catholiques et des évêques qui organisent la riposte. En 1819, Laurentie commence l'année en écrivant l'éditorial du journal, preuve de son ascension à la rédaction du journal royaliste. Ses vœux du 1er janvier 1819 souhaitent « aux chers frères les *indépendants* qui auraient le courage de prononcer dorénavant avec ferveur le mot sacré de légitimité ; qu'ils soient fidèlement et sincèrement attachés à la Charte qui nous gouverne […] qu'ils ne défigurent plus le sens de certains mots, qu'ils apprennent l'histoire de leur pays avant de nous citer celle de Rome »[335]. Autre rédacteur à la *Quotidienne*, Joseph Fiévée[336] défend lui-aussi la même idée du double jeu des libéraux attachés à la Charte que dans la mesure où elle permet de justifier leur opposition aux royalistes :

> […] on sait que Buonaparte, avec tout son pouvoir, n'est parvenu qu'à rendre les révolutionnaires hypocrites.[337]

Il est intéressant d'analyser le parcours royaliste sinueux de Fiévée qui influence les écrits de la première heure de Laurentie. Profitant d'un environnement favorable, les libéraux ne manqueront pas, d'après Fiévée, de présenter ou d'imposer leurs vues sur la monarchie, de la même façon qu'ils l'ont fait durant les Cent-Jours lorsqu'ils ont suggéré à Napoléon Ier de rédiger la constitution. Mais le rôle de Fiévée, qui a mauvaise presse parmi les ultras à cause de son homosexualité, est littéralement occulté dans les souvenirs de Laurentie, alors même

[335] Éditorial de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 1er janvier 1819.
[336] Joseph Fiévée, (1767-1839), commence une carrière de typographe après une formation chaotique à Soissons. Il imprime la *Chronique de Paris*, le journal de Condorcet, puis y participe en tant que rédacteur. Il est mis en prison après l'arrestation de Condorcet. Libéré, il écrit ensuite dans la *Gazette de France* et dans le *Mercure*. Surpris sous l'Empire en plein échange avec les agents du roi en exil, il devient l'agent secret de Bonaparte en France et en Angleterre. Son roman, *La dot de Suzette*, d'ailleurs sur le point d'être aujourd'hui réédité, remporte alors un grand succès. Il est admiratif de la qualité du *Journal des Débats* et en devient le rédacteur en chef. Il devient préfet de la Nièvre à la fin de l'Empire. Sous la Restauration, il se rallie aux Bourbons et participe à la rédaction de la *Quotidienne* et du *Conservateur*. Défendant avec véhémence la liberté de la presse, il est pourtant inquiété et emprisonné en 1818, époque à laquelle il vend ses actions de la *Quotidienne* à Laurentie. Ensuite, il est célèbre pour avoir écrit *De l'Espagne et des conséquences de l'intervention de l'armée* et avoir combattu contre une intervention militaire en Espagne. Après la révolution de 1830, il écrit dans le *National*.
[337] Fiévée, Joseph, *Quelques Réflexions sur les trois premiers mois de l'année 1820*, Paris, Le Normant, 1820, p.33.

que celui de Lamennais est, malgré ses deux excommunications, largement replacé et commenté. Après 1820, Joseph Fiévée s'allie tactiquement avec les libéraux, ce qui fait que les relations avec les ultraroyalistes s'interrompent très tôt. Les deux maîtres à penser de Laurentie restent donc exclusivement Michaud et Lamennais. Il est intéressant de constater qu'entre ces deux maîtres journalistes Michaud et Lamennais, l'un revendiqué et l'autre renié, Laurentie effectue une sorte de synthèse politique et religieuse, influencé par les conceptions du royalisme de l'un et du catholicisme de l'autre.

Dans ses mémoires, Laurentie reconnaît donc en Michaud, mais aussi en Joubert[338], les guides de son entrée dans les milieux journalistiques parisiens qui résistent au compromis instauré par Louis XVIII et son ministre Decazes. On retrouve ce petit groupe de royalistes dans leur participation à la rédaction de différents journaux : la *Quotidienne,* l'*Ami de la religion et du roi* et les *Lettres champenoises*[339]. D'après les *Souvenirs inédits*[340] et les journaux, Laurentie collabore aux *Lettres Champenoises*[341] jusqu'en 1825 que Mély-Janin[342] a fondées en 1817. Il s'agit globalement du même réseau de journalistes que celui de la *Quotidienne* avec la participation de Michaud, O'Mahony[343], Saint-Prosper[344]. L'abbé de Féletz[345] dirige la deuxième série. Ce journal de 1817 prend la forme d'une correspondance

[338] Joseph Joubert, (1754-1824), est inspecteur général de l'Université sous l'Empire. Originaire du Périgord, il devient, une fois arrivée à Paris, un proche de Louis de Fontanes, Grand-Maître de l'Université sous l'Empire. Il fréquente aussi Marmontel, La Harpe et Rétif de la Bretonne. Il devient conseiller ordinaire de l'Université jusqu'à sa mise à la retraite sous la Restauration. Chateaubriand publie en 1838 ses œuvres dans un recueil de pensées. Paul de Raynal se charge ensuite de diffuser plus largement son œuvre.

[339] Cette revue littéraire et politique est royaliste et paraît tous les mois de 1817 à 1820. Cette publication semi-périodique, entre la brochure et le journal, a un énorme succès et échappe à la censure et à la loi fiscale jusqu'en 1820, où Mély-Janin signale dans le prospectus que les journalistes ne peuvent plus parler politique sous peine d'amende.

[340] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op. cit*., p. 6.

[341] *Les Lettres champenoises [ou correspondance politique, morale et littéraire adressée à Mme de *** à Arcis-sur-Aube]*, Paris, Pillet, juin 1817-mai 1825 n° 1-190 en 21 volumes, bimensuel parisien.

[342] Jean-Marie Janin, dit Mély-Janin, (1776-1827), est un rédacteur du *Journal de l'Empire*. Sous la Restauration, il soutient les Bourbons et est connu pour avoir composé une ode pour le mariage du duc de Berry en 1816 et une autre pour le rétablissement de la statue équestre de Louis XIV. Il rédige une *Vie de Laharpe* et quitte le *Journal des Débats* pour la *Quotidienne*. Il y rédige les feuilletons. En parallèle, il crée les *Lettres champenoises*. Il devient célèbre pour sa tragédie d'*Oreste*. Une violente polémique éclate à la première en 1821 qui est annulée : le camp libéral s'oppose farouchement à la pièce.

[343] Le comte Arthur O'Mahony, (1787-1858), d'abord destiné à une carrière militaire, devient journaliste au *Conservateur*, au *Drapeau blanc*, aux *Lettres Champenoises*, au *Défenseur*, au *Mémorial Catholique*, à la *Quotidienne*.

[344] Antoine Jean Cassé de Saint-Prosper, (1790-1841), est un journaliste et biographe qui a collaboré à la *Gazette de France*, au *Drapeau blanc*, aux *Lettres Champenoises*, à la *Muse Française*, au *Journal des Débats* et à la *Quotidienne* pour des articles politiques et philosophiques.

[345] Charles-Marie-Dorimond de Féletz, (1767-1850), est un journaliste et critique littéraire. Sous la Révolution française, il refuse de prêter serment à la Constitution civile du clergé. Il est alors conduit à Rochefort en 1794 puis à Saintes. Il parvient à s'évader et revient à Paris en 1801. Il collabore alors au *Journal des Débats* où il combat la philosophie du XVIIIème siècle. Une fois ce journal suspendu, Féletz écrit pour le *Mercure de France*. Sous la Restauration, il est nommé par Louis XVIII, inspecteur de l'académie de Paris. Il est connu pour son opposition aux congrégations. Il est nommé à l'Académie française.

politique, morale et littéraire adressée à « Madame de *** » à Arcis-sur-Aube et inspire un journal épistolaire libéral, les *Lettres normandes* de Léon Thiessé qui prétend concurrencer le succès de la revue ultra. Ce journal épistolaire de Mély-Janin semble correspondre à la période de fondation du recueil doctrinaire les *Archives philosophiques, politiques et littéraires* de Royer-Collard[346] et Guizot[347]. Il en constitue une sorte de réponse monarchique. Surtout, la multiplication de ces revues à la parution irrégulière, permet de contourner la loi sur la presse et la censure. Ces revues soutiennent les causes que ces journalistes défendent dans les journaux quotidiens nationaux comme la *Quotidienne*.

3.2. La rédaction du journal la Quotidienne

Bien établi dans la presse littéraire, religieuse et politique, et en dépit de sa jeune carrière, Laurentie fait ses premières armes dans un quotidien national. Sainte-Beuve nomme « la première *Quotidienne* »[348] dans laquelle arrive Laurentie, la rédaction du journal de 1814 jusqu'en 1822, alors composée principalement de Michaud, Fiévée et du marquis de La Maisonfort[349]. Louis Dubois de La Maisonfort s'était joint à l'association initiale de Rippert et de Michaud ; il s'agit de l'homme de confiance du comte de Blacas[350], ancien émigré alors en disgrâce auprès de Louis XVIII qui lui a préféré Decazes. Le comte de Blacas finance l'entreprise journalistique de Michaud qui sert un courant monarchique opposé à la politique de Louis XVIII. Associé bénéficiaire à la *Quotidienne*, La Maisonfort décide pourtant, malgré ses liens avec Blacas, de vendre ses parts à Decazes, ce qui lui est refusé par les autres actionnaires. Devenue par l'intermédiaire de Michaud une tribune ultraroyaliste qui scelle l'engagement de Laurentie, la *Quotidienne* s'oppose inlassablement aux gouvernements royalistes entre 1814 et 1820. Elle ne soutient le pouvoir ministériel que durant la période de

[346] Pierre-Paul Royer-Collard, (1763-1845), est un philosophe et homme politique qui a participé à la Révolution aux côtés des Girondins. Contraint de fuir sous la Terreur, il devient député sous le Directoire. Après le coup d'État du 18 fructidor an V, il se rapproche du comte de Provence et œuvre pour la mise en place d'une monarchie constitutionnelle. Sous la Restauration, il prend la tête du mouvement doctrinaire. Voir Doria, Corinne, *Philosophie moderne et morale dans la pensée de Pierre-Paul Royer-Collard (1763-1845)*, thèse sous la direction de Philippe Boutry, de Maria Luisa Cicalese et de Vittorio Criscuolo, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Università degli studi, Milan, 2012.

[347] Hatin, Eugène, *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, tome 8, Paris, Lecoffre, 1868, p.190.

[348] Expression utilisée par Sainte-Beuve, reprise dans l'*Histoire politique et littéraire de la presse* d'Eugène Hatin, tome 8, Paris, Lecoffre, 1861.

[349] Sainte-Beuve, C.-A., *Causeries du lundi*, Paris, Garnier, 1852, troisième édition, tome VII, p.33 sur la vie de Joseph Michaud.

[350] Pierre-Louis-Jean-Casimir comte de Blacas puis duc et prince, (1771-1839), est l'archétype de l'émigré dès 1790 et du contre-révolutionnaire. Il est au service de Louis XVIII durant son exil puis devient l'un des favoris en titre. En 1814, il est nommé ministre de la Maison du roi. Rapidement impopulaire, il devient ambassadeur à Rome et à Naples sous la Restauration. Il rejoint Charles X en exil en 1830 et devient le conseiller de la famille royale. Il est opposé aux abdications de Rambouillet. Ces choix font polémiques comme lorsqu'il décide de nommer des jésuites pour l'éducation du duc de Bordeaux en 1833. Il soutient Charles X, puis le duc d'Angoulême contre la succession accordée à Henri V dans le journal *La France* dont il est l'inspirateur.

réaction de 1820 à 1823. Dans l'équipe de la première *Quotidienne*, Laurentie fait partie des plus jeunes recrues, tandis que la grande majorité des journalistes appartient à la génération de Michaud née dans les années 1760-1770. Deux générations cohabitent au sein de la rédaction, celle des survivants de la monarchie et celle de Laurentie qui a vécu sa prime jeunesse sous l'Empire, tandis que celle de la révolution industrielle en devenir n'est pas encore sur les rangs. La génération[351] devient un marqueur d'identité face à la tradition : Laurentie est finalement nostalgique de la génération de l'Ancien Régime et se trouve aller à contre-courant de sa propre génération qui est dans la novation et dans la modernité. Sa démarche s'inscrit davantage dans une recherche de synthèse de la génération ancienne avec celle qui lui succède, entre ceux qui ont vécu pleinement la période de la Révolution et de l'Empire, et ceux qui, comme lui, n'étaient que des enfants. Son jeune âge est l'un des facteurs qui lui ont permis de rester longtemps rédacteur de la feuille royaliste, pendant que d'autres rédacteurs de la « première *Quotidienne* » se retirent de la vie publique, meurent, ou encore, s'adaptent à la nouvelle société et changent de camp.

S'il est incontestable que Joseph Michaud, du moins sous le règne de Louis XVIII, reste l'âme du journal royaliste, peu de journalistes écrivent autant d'articles avec une aussi grande fréquence que Pierre-Sébastien Laurentie. Cela ne l'empêche pas de collaborer à d'autres journaux, à l'image des autres plumes ponctuelles de la *Quotidienne* comme le géographe Malte-Brun. Les journalistes qui remplissent les colonnes du journal sont pour la grande majorité roturiers comme Laurentie, même si quelques noms nobles y prêtent leur plume[352]. Ils ne sont pas forcément de formation journalistique comme le médecin du roi Beauchêne et leurs articles peuvent être assez rares comme ceux rédigés par De Haller[353], Mély-Janin, Martainville et Chateaubriand, ou occasionnels pour Fiévée[354], Charles Nodier, Joseph Michaud[355], Bonald et Marcillac. A l'inverse, Laurentie n'écrit pas moins de 140 articles entre 1818 et 1824 identifiés par sa signature « L… », sans qu'il ne soit toujours

[351] Sébastien Charléty développe la notion de génération en 1921 reprise ensuite par le critique littéraire Albert Thibaudet cité dans Bouyssy, Maïté, « De l'urgence, du drame et de l'épuisement du moment politique « frénétique », dans Harismendy, Patrick, *La France des années 1830 et l'esprit de réforme*, Rennes, PUR, 2006, p. 43.

[352] Eugène Hatin, dans son *Histoire politique et littéraire de la presse, op.cit.*, tome 8, p.488, mentionne un journal *le Masque de fer* qui parle en ces termes de la *Quotidienne* de 1825 : « Il est aisé de reconnaître en entrant à la *Quotidienne*, que cette feuille est la gazette officielle de l'aristocratie, du privilège et surtout du clergé. Parmi les gens qui fréquentent habituellement ses bureaux, on ne trouve que des abbés ou des marquis. Cependant, la plupart des écrivains qui l'alimentent sont plus souvent au théâtre qu'à l'Église, et, par une bizarrerie assez remarquable, presque tous ses rédacteurs appartiennent à la classe plébéienne ».

[353] De Haller est un suisse qui a francisé son nom. Ancien protestant, il est aussi un converti au catholicisme et, à cette occasion, est introduit par l'intermédiaire de Mgr de Quélen, l'archevêque de Paris, au séminaire de Saint-Sulpice.

[354] Fiévée signe son nom, « L. » ou « T.L. ».

[355] Ces articles, souvent réputés pour être courts, sont signés « M.J. ».

possible d'identifier avec certitude les autres signatures potentielles que le publiciste a pu utiliser. Laurentie était convaincu de l'inutilité de la signature du journaliste[356]. L'immense majorité des signatures sont des pseudonymes ou des initiales ne rapportant à aucun nom connu de journalistes, dans le but de déjouer la censure. Un journaliste faisant office d'épistolier imaginaire dans la revue ultra les *Lettres champenoises* décrit les pressions que subit le journaliste face à la censure :

> […] si vous saviez que lorsque par hasard, dans un beau mouvement d'indépendance, il arrive [au journaliste] de vouloir penser tout seul […], il voit tout d'un coup arriver le censeur qui lui demande […] quel est celui qui lui a fourni cette nouvelle. « Mais, répond le journaliste, c'est un fait. – Un fait ; à la bonne heure, mais d'où l'avez-vous tiré ?[357]

Non seulement le censeur interroge les journalistes sur leurs sources mais encore obligent ces derniers à avoir recours aux allusions. L'épistolier de la revue ultra témoigne de l'usage fréquent de l'autocensure :

> Pressé entre tant de forces contraires, […] un journaliste n'a pas même pour ressource la rébellion du silence ; car s'il est certaines choses qu'on lui commande de taire, il en est d'autres qu'on lui ordonne de dire ; c'est au lecteur à savoir interpréter et ce qu'il dit et ce qu'il ne dit pas : c'est une science que de savoir étudier un journal […].[358]

Dans ce contexte, l'anonymat semble être une protection indispensable parce qu'il permet certainement de limiter les représailles. L'usage de ces initiales ou lettres s'explique par le fait que Laurentie, Bonald, Michaud et Fiévée signent à eux seuls plus de la moitié des articles de la *Quotidienne* de 1818 à 1824. Ce noyau dur qui fait presque à lui seul fonctionner le journal, traîne derrière lui une nébuleuse d'une vingtaine de journalistes identifiés, tels Joseph Berchoux, rédacteur de feuilleton, le chansonnier Marc Desaugiers -aussi directeur du théâtre du Vaudeville-, Jean-Pierre Gallais, ancien rédacteur du *Censeur des journaux* et correspondant littéraire des empereurs d'Autriche et de Russie, Gentil de Chavagnac, directeur du second théâtre français et rédacteur du feuilleton avec Berchoux et Desaugiers. Il faut ajouter Mély-Janin qui s'occupe des nouvelles des grands théâtres. Beaucoup de journalistes de la *Quotidienne* se détachent rapidement de la rédaction de Michaud pour servir d'autres tendances politiques. Arrivé à Paris en 1816 en même temps que Laurentie, Armand Malitourne[359] est aussi rédacteur à la *Quotidienne* mais semble l'avoir quittée en 1825[360]. Il

[356] Spuller, Eugène, *Figures disparues*, Paris, Félix Alcan, 1894, tome 1, « M. Laurentie », p.237.
[357] Les *Lettres champenoises*, onzième lettre, Paris, Pillet, 1817, p.9-10.
[358] *Ibid.*, p.11.
[359] Armand Malitourne, (1787-1866), est un journaliste littéraire qui obtient le prix de l'Académie française en 1819. Il est l'auteur d'un *Traité du Mélodrame* en 1817 avec Abel Hugo, d'un *Eloge de Le Sage* en 1819 et des

collabore ensuite au *Messager des Chambres* sous le ministère Martignac. Changeant radicalement de camp après 1830, ce que Laurentie ne fera pas, il écrit dans le *Moniteur parisien*, le *Messager*, le *Constitutionnel* et la *Revue de Paris*. Malte-Brun, poète et géographe danois, devient avocat et crée le *Réveille-matin* puis le *Catéchisme des aristocrates* sous le Directoire. Maintes fois inquiété, il se réfugie en Suède pour revendiquer des libertés pour son pays. Critique à l'égard de Napoléon, Malte-Brun devient rédacteur à la *Quotidienne* puis au *Spectateur* sous la Restauration jusqu'en 1818, date à laquelle il se rapproche du *Journal des Débats* que Laurentie veut concurrencer. A l'inverse, Alphonse Martainville, comme Laurentie ancien volontaire royal en 1815, est encore plus radical que ce dernier dans son ultracisme, et finit par être censuré par la *Quotidienne*, le *Journal de Paris* ou la *Gazette de France*. Il fonde alors en 1818 le *Drapeau blanc* avec le libraire Dentu. Développant de multiples sensibilités, les journalistes couvrent un domaine qui leur est attribué en fonction de leurs expériences et compétences. Marcillac est spécialiste de la question militaire dans les colonnes de la *Quotidienne*. Laurentie oscille entre le traitement des thèmes littéraires, puis religieux, le champ littéraire occupant une place remarquable dans le journal. Jean-Toussaint Merle est un auteur dramatique qui rédige les nouvelles des théâtres dans le *Mercure de France*, la *Gazette de France*, avant de se consacrer exclusivement aux feuilletons de théâtre, signés « J.T. » et à la partie littéraire de la *Quotidienne*. Réputé critique modéré, il est grandement apprécié. Par la suite, il écrit dans le *Journal des Arts*, le *Diable boiteux* et le *Nain jaune*. Il dirige le théâtre de la Porte-Saint-Martin jusqu'en 1826. En 1830, il devient le secrétaire du maréchal de Bourmont et historiographe de l'expédition d'Alger. Opposant de Laurentie sur la question romantique, le célèbre Charles Nodier entre, sous la Restauration, à la rédaction du *Journal des Débats* et de la *Quotidienne*. Nommé en 1823 bibliothécaire à l'Arsenal, il devient un des pivots du mouvement romantique et réunit dans ses soirées Hugo, Sainte-Beuve, Lamartine, Soulié, Dumas entre autres, au grand dam de l'antiromantique Laurentie. Il devient académicien en 1833. Rougement, auteur dramatique et romancier, n'hésite pas, quant à lui, à écrire aussi bien dans la *Quotidienne* que dans le *Constitutionnel*. A l'inverse, Sarran écrit exclusivement dans des journaux royalistes comme le *Conservateur*, la *Quotidienne* ou le *Drapeau blanc*. La presse de province peut aussi fournir des journalistes à la presse parisienne. Jean-Baptiste Soulié, par exemple, prend part au mouvement royaliste

Mémoires d'une contemporaine et des *Mémoires d'un bourgeois de Paris* avec Véron. Il débute à la *Quotidienne* en 1819 pour ensuite participer à la *Revue de Paris*, au *Constitutionnel* et au *Journal des Débats*.

[360] 372 ap 6, dossier 1 : correspondance reçue par Laurentie en 1825 et 1826 : dans une lettre de son ami du Sud-Ouest Castandet datée du 17 septembre 1825 : « Je n'ai pas été surpris de la défection dont le respectable M. Michaud a eu à souffrir. […] j'oserais dire que le nom de Mal il tourne était de mauvais augure. Pourquoi le talent va-t-il se nicher dans des amitiés si basses ? »

du 12 mars 1814 à Bordeaux. Il fonde alors le *Mémorial bordelais*, la *Ruche d'Aquitaine* et la *Ruche politique*. En 1820, il participe à la rédaction de la *Quotidienne*, avant d'être nommé conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal[361]. Cette rédaction est donc hétéroclite dans son recrutement principalement bourgeois de journalistes de tout horizon, dont les parcours sinueux révèlent les multiples sensibilités royalistes. Les plus jeunes de ces journalistes s'engagent dans une compétition vis-à-vis des journaux libéraux afin de gagner l'opinion à leur cause.

3.3. Un journal ultra aux allures modernes

Les journalistes de la *Quotidienne* n'ont de cesse de vouloir convaincre leur lectorat qu'il faut mobiliser et attirer. Le journal ultra adopte l'allure d'un journal moderne et abandonne l'*in-quarto* pour une feuille *in-folio* de quatre pages aux caractères typographiés petits et serrés répartis sur deux colonnes. Les articles de ce journal politique, comme les autres organes politiques, sont denses, souvent présentés sans titres et rarement terminés par une signature. La *Quotidienne* aborde comme il se doit à cette époque, les nouvelles ou commentaires politiques, philosophiques, artistiques, littéraires ou encore judiciaires. La manchette est bordée de fleurs de lys et l'épigraphe « La Religion, le Roi et les Lois » disparaît au gré des circonstances. La mention en italique, en haut de la page gauche, signale les suspensions d'impressions liées aux célébrations des fêtes religieuses, les commémorations d'anniversaires funestes des Bourbons. Le contenu du journal est donc réparti sous différentes rubriques dont il faut souligner la variété. Les « Nouvelles étrangères » peuvent occuper jusqu'à deux pages élaborées comme une revue de presse internationale. Les « correspondances particulières » sont utilisées pour accréditer les arguments de la *Quotidienne* sans que leur authenticité soit toujours prouvée. Ces nouvelles internationales ne sont que très rarement analysées ou développées dans cette rubrique : les faits ciblés sont simplement traduits. Il faut parfois lire l'éditorial qui suit pour avoir, si l'auteur l'a jugé utile, une interprétation des événements étrangers souvent au regard de l'actualité française. La rubrique « France » annonce les événements notoires qui sont le plus souvent repris dans l'éditorial. Elle se décline sous plusieurs formes. Tout d'abord, les « Nouvelles de la cour » tentent de maintenir un lien sentimental entre la famille royale et le lectorat de la *Quotidienne* : il y est mentionné les problèmes de santé, les activités et les honneurs qui concernent les Bourbons. Ils créent un mythe autour de la famille royale, afin de

[361] Recherches biographiques effectuées dans la *Biographie universelle* de Michaud, dans la *Nouvelle biographie générale* de Firmin chez Didot Frères et dans le *Dictionnaire de biographie française*.

reconquérir le peuple. Il s'agit de servir la propagande royaliste et de mettre en valeur toutes les vertus des Bourbons, qualités vivantes de ce que les articles royalistes revendiquent et préconisent : les œuvres de charité de la famille royale sont soulignées afin de construire le mythe d'une famille régnante chrétienne proche de son peuple. Ensuite, les « Nouvelles de Paris » où sont fréquemment placés les articles de Laurentie ou de Bonald, analysent l'actualité politique. Elles peuvent être accompagnées d'entrefilets moqueurs et hostiles à la presse libérale. Des « actes officiels » sont fréquemment diffusés, comme des ordonnances royales, des communications des différents ministères, la composition des collèges électoraux.

La « Chambre des députés » et la « Cour des Pairs » font l'objet de compte-rendu de séances très précis, ponctués par la publication des adresses au roi de début de session et les discours du monarque. La politique se fait donc dans les colonnes des journaux. Sur un tout autre plan, les « audiences des cours d'assises ou des tribunaux correctionnels » sont signalées dans les colonnes du journal en entrefilet ou en articles plus détaillés, pour des procès jugés plus importants. Laurentie apporte sa contribution à la rubrique « Variétés ». Il s'agit de commenter un ouvrage politique ou littéraire paru récemment et très souvent en rapport avec l'actualité brûlante. Laurentie écrit fréquemment dans cette rubrique : c'est souvent l'occasion de faire la promotion de ses propres ouvrages, ou encore de présenter ceux de jeunes écrivains catholiques et royalistes de la même génération que lui. Laurentie présente principalement les ouvrages de ses collègues, souvent dans le cadre de la fréquentation des cercles littéraires et politiques créés par la Congrégation. Il s'agit de rendre le plus visible possible la jeune France royaliste et catholique. Les « Lettres adressées à M. le rédacteur en chef de la *Quotidienne* » reviennent périodiquement et forment un aller-retour de lettres et de réponses entre les journaux comme le *Journal des Débats* et même le *Constitutionnel*. La rubrique « Nécrologie » est consacrée exclusivement aux royalistes jugés dignes de recevoir un hommage collectif du mouvement. Le feuilleton de la *Quotidienne* gagne de l'importance au fil des ans, commente l'actualité des grands et des petits théâtres parisiens, et notamment ceux qui sont dirigés par les rédacteurs du journal. Dans ce tiers inférieur des pages du journal, des poèmes à la gloire de la famille royale sont souvent retranscrits. Enfin, le journal se termine parfois par le « Diaporama », commentaire sur un site historique français ou étranger puis par les numéros gagnant de la « Loterie royale ». Même si les réflexions politiques et littéraires sont au centre du journal d'opinion, la diversité des rubriques prouve que le journal doit aussi

séduire son public et répondre à ses attentes[362]. Malgré leur discours hostile au libéralisme économique, le « Cours des effets publics » renseigne sur le montant de certaines valeurs comme les actions de la Banque de France[363], les « Spectacles » annoncent les jours, salles des représentations tandis que les « Annonces littéraires » font la publicité des ouvrages des rédacteurs ainsi que la sélection des ouvrages catholiques et royalistes qui sont favorables à leurs idées. La rubrique « les Modes » montrent les tendances vestimentaires parisiennes. Ce large spectre de rubriques prouve que même la presse politique ultra tente de répondre aux attentes de son lectorat et ne se coupe pas totalement des thèmes économiques, du théâtre et de la mode qu'elle juge pourtant inutiles voire dangereux.

Le lectorat de la *Quotidienne* est principalement composé du clergé et de la noblesse. Il s'agit donc d'un journal très élitiste, de coût élevé[364], même s'il existe des cabinets de lecture ou des cercles littéraires où les journaux se passent de mains en mains. L'étude du courrier des lecteurs permet de saisir l'origine aisée des intervenants qui occupent le plus souvent des fonctions de maire, de cardinal, de militaire haut-gradé, d'avocat, de député… Ceux qui ont donc voix au chapitre dans les colonnes de la *Quotidienne* et qui ont les moyens d'intervenir publiquement appartiennent aux couches aisées de la société. Une véritable mobilisation royaliste et catholique se met en place, quand bien même elle est portée par une portion infime de la société qui n'est elle-même que le reflet du faible tirage de la *Quotidienne* qui atteint dans sa meilleure période à peine 4000 abonnés[365] face aux nombres plus élevés d'exemplaires tirés pour les autres journaux quotidiens nationaux. Le contenu de ces rubriques tourne autour de la primauté du sacré. Il faut dénoncer les « sacrilèges » en informant des faits divers scandaleux, d'après leur propre jugement, comme l'usurpation du titre de prêtre par un laïc dans la région de Toulouse en mai 1819. La défense du roi est le deuxième thème privilégié mais le principe monarchique prévaut, dans leur esprit, sur la personne. D'où leurs critiques à peine voilées et parfois assumées à l'encontre de la politique de Louis XVIII.

Pourtant, une limite existe au sein de la rédaction de la *Quotidienne* : Michaud n'autorise pas ses rédacteurs à mettre personnellement en cause le roi dont les décisions doivent être respectées. L'effacement de la Révolution est recherché dans les institutions, les

[362] Charle, Christophe, *Le Siècle de la presse, 1830-1939*, Le Seuil, 2004, p.14-15.
[363] Les « Nouvelles de la Bourse » n'apparaissent qu'en 1823 et montrent alors les fluctuations du marché.
[364] En 1814, il faut payer 15 francs pour trois mois, 29 pour six mois et 56 pour l'année. Ces prix augmentent sensiblement, puisqu'en 1824, il faut 18, 36 ou 72 francs pour lire ce journal. Aucune réduction n'est alors encore envisagée. Or, le salaire ouvrier, dans les années 1820, est, pour l'homme, situé entre 500 et 600 francs par an, et ne permet que très difficilement d'assurer le minimum vital du quotidien.
[365] Voir le graphique des abonnements et le tableau dans les documents en annexe, p.127-128 et 131-133.

écrits, la religion, mais aussi dans les symboles et les rituels. Il s'agit de replacer la société dans la religion et sous un pouvoir royal sans équivoque. Ainsi, ces journalistes célèbrent avec grandiloquence dans les colonnes de leur journal le transfert des reliques de Louis XVI et Marie-Antoinette à Saint-Denis, les commémorations multiples, regroupements, messes données en hommage aux victimes de la Révolution Française. Le journal ultra de la *Quotidienne* doit participer à la reconquête des esprits et de l'appareil étatique entreprise par ces contre-révolutionnaires.

Chapitre II : A la conquête des esprits et de la monarchie (1817-1821)

Par ses fonctions de professeur et de journaliste, Laurentie est sollicité par les ultras qui entreprennent cette reconquête de la monarchie au nom de la religion. Néanmoins, cette mission qui consiste à peser sur la société et sur la monarchie s'avère conflictuelle. Elle révèle l'existence de profondes dissensions entre royalistes. Laurentie adopte alors le parti des ultraroyalistes qui, pour gagner en influence, veulent faire tomber le nouveau ministère modéré de Decazes. Piloté par Fiévée, le baron de Vitrolles, Chateaubriand, et Berryer-fils, Laurentie appuie dans la presse ce courant de pensée ultra fragilisé par l'arrivée de Decazes qui souhaite une « Restauration des centres ». S'ils sont présents dans toutes les polémiques de leurs temps et s'ils occupent tout l'espace public pour faire entendre leurs voix, les ultras sont cependant confrontés à un pouvoir qui, à la fois s'essaie à une politique de compromis et qui mène, à leur encontre, une politique hostile. Laurentie s'engage de façon visible, à la demande de son entourage, dans la lutte contre le royalisme modéré avec pour objectif celui de contourner les acquis de la Révolution accusés d'avoir aussi corrompu la monarchie. Le ministre Decazes représente pour Laurentie l'héritier d'une certaine modernité qu'il refuse. De son côté, face au danger que présentent les ultras, le ministre ne reste pas inactif et sa stratégie consiste à les disqualifier à tout prix aux yeux de l'opinion : l'affaire Donnadieu est le premier volet de cette campagne anti-ultra. Les ultras répondent à cette campagne d'hostilité entre autres par le biais des éditoriaux de Laurentie, après l'assassinat du duc de Berry pendant le procès Louvel. Servis par les circonstances, les ultras sortent finalement renforcés dans leur position après 1820. Alliés aux catholiques du *Défenseur* contre la monarchie modérée, ils mettent fin à la polémique entre Laurentie et Lamennais portant sur le second tome de l'*Essai sur l'indifférence*. Ils scellent une nouvelle collaboration avec ces

catholiques fervents autour d'une refonte des savoirs inspirée par la religion. Il faut reconquérir les esprits et seule la foi peut les attacher à la monarchie.

1. Une union délicate du trône et de l'autel

Pour les ultraroyalistes, le retour des Bourbons doit s'accompagner d'une régénération religieuse de la société. Or, après la dissolution de la Chambre introuvable, ils sont déçus de constater que leur programme politique et religieux est mis à l'écart à cause de la victoire des royalistes modérés et des libéraux. L'apprentissage de Laurentie est ainsi conditionné par le souvenir nostalgique de ce programme non entièrement exécuté qui aurait permis de relier la religion à l'ultraroyalisme. Face aux obstacles qui freinent le triomphe politique des opinions ultras, les ultraroyalistes, mis en minorité, s'engagent parallèlement dans cette reconquête religieuse de la société. Le recours systématique à la polémique dans les ouvrages, pour le retour des références catholiques ou dans les éditoriaux des journaux constitue alors une véritable arme pour créer les conditions propices à une restauration religieuse. Lamennais cristallise l'intérêt de Laurentie et des ultras membres de la Congrégation sur son premier tome de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*. Oscillant entre archaïsme et modernité dans son rapport au peuple, l'abbé exprime mieux que personne la crainte de voir l'influence de la religion s'estomper dans la société. Pour autant, si Lamennais, approché par les ultras, collabore au *Conservateur*, il renonce aux autres revues ultras dirigées ou rédigées par Laurentie.

1.1. La crainte de la perte d'influence de l'Église

Après la Révolution et l'Empire, les liens entre l'Église et l'État doivent être redéfinis par le roi restauré. Dès le début de la Restauration, Louis XVIII avait entrepris des discussions avec Pie VII pour restaurer la place de l'Église dans le royaume. En effet, les évêques émigrés de 1789 reviennent et souhaitent réintégrer leurs anciens sièges épiscopaux occupés par les évêques nommés par l'Empire. Le roi convoque à Paris une commission ecclésiastique. Cette dernière rédige un rapport qui annule le Concordat de 1801 afin de « rendre à l'Église gallicane son ancien lustre »[366] avec le rétablissement de plusieurs sièges épiscopaux et la remise à la disposition du clergé de fonds immobiliers. Or, Pie VII n'admet pas avoir outrepassé son autorité en accordant sa confiance à Bonaparte : il ne souhaite ni se contredire, ni renier sa parole. Après les Cent-Jours, un compromis est enfin trouvé malgré la

[366] Roquette, Antoine, *Le Concordat de 1817, Louis XVIII face à Pie VII*, Paris, Éditions du Félin, 2010, p.28.

question des évêques non démissionnaires, c'est-à-dire les évêques nommés avant 1789 et qui n'ont pas jugé bon de démissionner en 1801. Mais les désaccords sont encore nombreux : le pape souhaite le retrait des articles organiques[367] qui limitaient le contrôle du Saint-Siège sur le clergé de l'Église de France, afin d'augmenter son influence sur la France, ce que le roi n'accepte pas. Ce dernier entend rétablir le Concordat de 1516 signé entre Léon X et François Ier. Finalement, le roi réussit à obtenir satisfaction en 1816. Un nouveau projet de concordat voit le jour le 11 juin 1817 qui revient au Concordat de 1516[368], abroge les articles organiques mais maintient les Quatre articles de 1682 : l'Église n'a aucun droit sur le pouvoir temporel des rois, l'autorité de l'Église est supérieure à celle du pape, le pape est soumis aux canons, les décrets du pape ne sont valides que lorsqu'ils sont acceptés par le consentement de l'Église. Quarante nouveaux diocèses sont créés, ce qui ampute les diocèses en réalité formés en 1802. Le nouveau concordat est néanmoins très favorable aux intérêts romains, ce qui révolte les partisans du renforcement d'une Église de France. Le gouvernement se trouve alors dans une position difficile et le Saint-Siège commence à s'impatienter. Le ministre de l'intérieur, Lainé, dont le rôle a consisté à informer les Chambres des tractations avec Rome, souhaite que le droit de nommer les évêques devienne une prérogative royale, au grand dam de l'entourage de Laurentie. Il propose alors un projet de loi favorable à une Église d'État qui est inacceptable pour Rome. Le gouvernement décide alors de rédiger une nouvelle loi le 2 septembre, pour présenter le concordat à la Chambre des députés et à la Chambre des pairs. Les ultras ainsi que Lamennais devenu prêtre en 1816[369], attaquent avec véhémence le nouveau projet de loi de Lainé du 22 novembre 1817 qui finit par remettre en cause le rétablissement du Concordat de 1516 en modifiant certaines de ses résolutions. Le Concordat de juin 1817 reste lettre morte. Enfin en 1818, Lainé mécontente une fois de plus les ultras et les mennaisiens en exigeant des professeurs de théologie le serment d'enseigner les Quatre articles de 1682. Les ultras, par l'intermédiaire de Lamennais, réagissent à nouveau avec virulence dans le *Conservateur* : il dénie à un simple laïc, fût-il ministre, le droit d'imposer aux professeurs de théologie un tel serment qu'il prend pour une persécution supplémentaire

[367] En plus des Quatre articles de la Déclaration de 1682, les articles organiques exigent que toute décision émanant d'un synode ou d'un concile soit approuvée par le gouvernement pour être appliquée dans le pays. De plus, ils limitent la liberté de mouvement des évêques ainsi que le pouvoir des envoyés pontificaux. Ils organisent le culte protestant.

[368] En 1438, Charles VII publie la Pragmatique Sanction dans laquelle les assemblées des évêques sont considérées comme supérieures au pape. En 1516, François Ier signe un concordat avec Rome : le roi peut nommer aux évêchés.

[369] Cf. la *Correspondance générale de Lamennais* par Le Guillou, *op.cit.*, volume 1, lettre 226, p.366 : lettre de Lamennais du 23 novembre 1817, adressée à son frère Jean où il s'indigne de ce qu'il considère comme une trahison supplémentaire du gouvernement et du roi à l'égard du pape. Il souhaite alors ardemment le retrait de ce projet de loi.

pesant sur l'Église catholique. Seuls les évêques sont compétents et légitimes pour choisir la nature de l'enseignement à dispenser dans leurs diocèses. Il condamne l'ingérence politique en matière de religion :

> Il [le ministre] opprime l'autorité des évêques, seuls investis du droit de prescrire l'enseignement dans leurs diocèses respectifs, et, par là même, l'autorité générale de l'Église dont celle des évêques est une participation.[370]

Dans le sillage de Lamennais, une vive polémique reprise par Laurentie éclate dans la presse contre l'abbé de Pradt et l'abbé Grégoire, tous deux profondément hostiles au projet du Concordat de juin 1817. Pour Mgr de Pradt, le Concordat de 1516, comme celui de juin 1817, sont inutiles. Lamennais répond à Mgr de Pradt dans le *Conservateur* pour lui reprocher de ne pas défendre les véritables intérêts de l'Église. Ainsi, pour les ultras, Lamennais devient un éminent faiseur d'opinions sur les questions religieuses : Laurentie est d'autant plus attentif au polémiste catholique que l'abbé critique, comme les autres membres de la Congrégation, la monarchie modérée. En 1818, Laurentie appuie les propos de Lamennais et écrit dans le *Spectateur* un compte rendu très critique intitulé « *Les quatre Concordats*, par M. de Pradt[371], ancien Archevêque de Malines »[372]. Laurentie reproche à De Pradt de faire, dans son ouvrage, l'apologie de Napoléon et de la « moderne philosophie ». Surtout Laurentie l'accuse d'être favorable à une Église de France et qu'au nom des « libertés gallicanes », il attaque le soi-disant « *despotisme* de la cour de Rome »[373]. Ensuite, circonstance aggravante pour Laurentie, De Pradt admire Rousseau qu'il considère comme le socle de l'édifice que constitue la nouvelle société qui se forme. Il préconise la séparation de l'Église et de l'État, face à l'incapacité de l'Église à intervenir dans les questions temporelles. Les discours et actions de De Pradt sont particulièrement scrutés par la presse ultra qui décortique ses ouvrages qui

---

[370] Lamennais, F., *Mélanges religieux et philosophiques*, Paris, Méquignon, 1821, p.176.

[371] Dominique Frédéric Dufour de Pradt, (1759-1837), débute sa carrière ecclésiastique sous l'Empire : évêque de Poitiers en 1805, archevêque de Malines en 1809, il devient aumônier de Napoléon Ier et diplomate, notamment auprès du pape Pie VII, puis en Pologne. Tombé en disgrâce, il se prononce en faveur du retour des Bourbons en 1814. Sous la Restauration, il devient un opposant libéral. Il est inlassablement tourné en ridicule par les catholiques et les royalistes dans toutes les revues et journaux de ces courants qui évoquent son nom et ses ouvrages. Parmi d'autres, les *Lettres champenoises*, de 1817, dans la deuxième lettre, Paris, Pillet, p.17, se moque de sa nouvelle sur les colonies car il est partisan de leur indépendance. Une querelle s'engage dans la presse : la *Gazette de France* prête ses colonnes à l'auteur d'une réfutation, un certain M. Julien. Il y est aussi présenté comme complètement fantaisiste et narcissique : il a alors en projet un ouvrage sur le clergé où il propose de discuter la question du mariage des prêtres. Il est aussi supposé publier sous peu une *Histoire de la révolution des Pays-Bas*. Voir Dousset, E., *L'abbé de Pradt, grand aumônier de Napoléon, 1759-1837*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1959 et Bertier de Sauvigny, G. de, « Pradt, Dominique Dufour de », Catholicisme, XXI, 1988, col. 723-724, cités dans Boutry, Philippe, « Théologie de l'air du temps et ecclésiologie de circonstance : l'abbé Chatel et l'Église catholique française (1830-1848) », dans Harismendy, Patrick, *La France des années 1830 et l'esprit de réforme*, Rennes, PUR, 2006, p. 93.

[372] Le *Spectateur*, 1818, tome I, p.257.

[373] *Ibid.*, p.258.

contestent le pape et les missionnaires[374]. En effet, Mgr de Pradt remet en cause la formation du clergé qui l'empêche de comprendre l'héritage des Lumières et la modernité[375]. S'opposant radicalement à cette conception de l'Église, Laurentie trouve une alternative dans les réflexions de l'abbé de Lamennais.

La manière dont les frères Lamennais ont pensé et pensent l'Église devient une source d'inspiration pour Laurentie. Les écrits des frères Lamennais correspondent alors au combat religieux que les ultras de la Congrégation veulent mener. Sous l'Empire, Lamennais regrettait déjà la perte de l'autorité de l'Église. Néanmoins, il ne pensait pas encore que la restitution de l'autorité au sein de la société devait être le rôle du pape. En 1808, peut-être contraint par la censure, il louait d'une manière égale le pape et l'Empereur. Le changement commença à s'opérer en 1814 où il supprima les passages qui soutenaient une Église d'État et mettait en avant le pape-juge. Avec la publication de la *Tradition de l'Église sur l'institution des évêques*, il lutta de façon plus marquée contre la formation d'une Église d'État[376] : nommer les évêques est alors pour lui du ressort de la papauté, tandis que le pouvoir spirituel prime sur le pouvoir temporel. Cet ouvrage lui est reproché par une partie de l'épiscopat français, d'autant plus que les frères Lamennais se firent donneurs de leçons auprès de leurs supérieurs. Félicité Lamennais décida de ne plus se plier aux exigences de sa hiérarchie, ce qui marqua le début d'un long processus d'opposition aux évêques. Laurentie l'appuie dans son entreprise, d'autant plus que Lamennais voit encore à cette époque dans les Bourbons la seule famille royale capable de servir le pape. Laurentie, nouveau rédacteur de la *Quotidienne*, ne pouvait qu'être sensible à de tels arguments comme il l'était aux théories de Louis de Bonald et de son fils Henri[377] dont il devient le correspondant : il vulgarise dans ses articles les idées de Bonald comme de Lamennais et défend le rétablissement de la primauté de la religion. Les ultras soutiennent d'autant plus Lamennais que ce dernier frappe les esprits et les rallie à sa cause avec la parution du premier tome de son *Essai sur l'indifférence en matière de religion.*

[374] Les *Lettres champenoises*, septième lettre, 1820, p.249, tome 1.
[375] Mgr Dufour de Pradt, *Les Quatre Concordats, suivis de Considérations sur le gouvernement de l'Église en général et sur celui de l'Église de France en particulier depuis 1815*, 1818-1820, tome III, p.223 : « Depuis 1814, le clergé fait fausse route. Il n'a pas cessé de se montrer hostile aux progrès des lumières et aux idées de la France. Tous ces funestes contresens sont venus de l'éducation et des habitudes du Clergé » cité dans Chappey, Jean-Luc, « Catholiques et sciences au début du XIXème siècle », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°87, 2002, p.22.
[376] Il écrit alors dans une lettre du 27 avril 1814 à A. Bruté : « Les droits du Saint-Siège y sont établis avec une franchise que quelques-uns trouveront peut-être excessive. Les gallicans crieront, mais on criera plus haut qu'eux… ».
[377] 372 ap 5 : deux lettres de Louis de Bonald de 1822 à Laurentie et une lettre d'Henri de Bonald de 1822 à Laurentie.

*1.2. Le ralliement à l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion

C'est dans un contexte de vives tensions religieuses que Lamennais publie son premier volume de l'*Essai sur l'Indifférence en matière de religion*. L'ouvrage est très bien reçu par les ultras. L'*Essai* leur donne l'impression d'un syncrétisme possible entre catholicisme et monarchie, dans la prolongation du *Génie du christianisme* de Chateaubriand qui avait déjà réussi à faire de la religion la source de la morale et de la liberté. Lamennais donne alors l'impression de pouvoir répondre aux bouleversements provoqués par la Révolution Française. Laurentie semble avoir, très tôt, rencontré l'auteur de l'*Essai*. Par l'intermédiaire d'Éliçagaray, le journaliste de la *Quotidienne* se lie à l'abbé de Salinis qui l'aurait présenté chez lui à l'abbé de Lamennais[378]. Conjointement, Laurentie fréquente l'entourage immédiat de Lamennais puisqu'il fait la connaissance de l'abbé Carron[379], l'un des maîtres de Lamennais. L'influence de l'abbé Carron semble importante sur Lamennais puisqu'il encourage ce dernier à recevoir le sacerdoce et qu'il aurait participé au projet d'écriture de l'*Essai sur l'Indifférence en matière de religion* en l'accueillant chez lui et en conversant avec lui. Un autre des mentors de Lamennais de Saint-Sulpice lui donne une série de notes sur la question de l'indifférence : l'abbé Teysseyre. Membre de la Congrégation, ce dernier a, lui-aussi apporté sa contribution à l'écriture de l'*Essai* et a pu côtoyer de près ou de loin Laurentie :

> Il en fut à proprement parler l'instigateur : donnant le plan, fournissant les notes, délimitant le sujet.[380]

Ainsi, au regard de l'influence des Sulpiciens Teysseyre et Carron, les ultraroyalistes revendiquent une certaine paternité du premier écrit de Lamennais. L'effet est immédiat. Joseph de Maistre écrit que « c'est un coup de tonnerre dans un ciel de plomb ! » Laurentie témoigne, même *a posteriori*, de la force de cette parution :

> Le bruit soudain que fit l'*Essai sur l'indifférence* en 1818 a eu de longs échos, qui vivent encore. Alors ce fut une étrange chose de voir la France entière émue de l'apparition d'un livre dont l'auteur n'était connu de personne. On allait s'interrogeant sur le nom de cet écrivain mystérieux, qui remuait l'enthousiasme et fuyait le bruit. Or, cet amour du silence était sincère. M. de Lamennais, recueilli chez M. l'abbé Carron, […], M. de

[378] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.242 : « [L]a demeure [de Salinis] fut un premier lieu de rencontre pour les deux jeunes hommes, puis ceux-ci se retrouvèrent chez l'abbé de Lamennais. »
[379] Sous la Révolution, l'abbé Carron est chargé de l'instruction des jeunes filles d'émigrés. Il revient en France en 1814 et fonde un institut de nobles orphelines pour les familles ruinées par la Révolution, futur institut royal de Marie-Thérèse. Durant les Cent-Jours, Carron est à nouveau forcé de s'exiler et Angleterre où il rencontre Lamennais qui vient ensuite habiter chez lui à Paris.
[380] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.222-223.

Lamennais cachait alors sa vie ; c'était un échappé du désert qui était venu annoncer Dieu à une société plus inerte que pervertie ; il n'avait d'autre souci que de la faire frissonner sur cet état d'indifférence pire que les révoltes impies. Je vis ce prêtre dans sa solitude ; quelle jeune imagination ne se fût allumée ! […] c'est ainsi que le christianisme fait les hommes grands.[381]

40 000 exemplaires du premier volume sont écoulés : le premier tome de l'*Essai* est un succès de librairie[382]. L'ouvrage réactualise des thèmes religieux anciens, mis de côté ou modifiés par la Révolution, et suggère aux contemporains qu'un esprit nouveau souffle sur la société. L'« indifférence en matière de religion » qui semble cristalliser tous les maux de la société du début du XIXème siècle, révèle la peur de la déchristianisation et de la sécularisation. Laurentie ne peut qu'être sensible aux idées suivantes émises par Lamennais : alors que le christianisme avait permis à la raison de l'emporter sur les sens qui régnaient sur le monde antique, la Révolution Française a propagé, d'après lui, l'erreur et l'immoralité.

La célébrité de Lamennais est immédiate. Laurentie poursuit sa carrière de polémiste dans les colonnes de la *Quotidienne* avec un article qui analyse l*'Essai sur l'indifférence*. Le jeune journaliste lit l'*Essai* à travers les *Pensées* de Pascal et entend l'avertissement, le cri d'alarme tant attendu. L'ouvrage devient, pour Laurentie, le moyen d'ouvrir les yeux à ses contemporains sur la perte de l'influence de la religion dans la société :

Ils ont mis quelque chose devant leurs yeux, pour s'empêcher de voir le précipice, et ils se moquent de ceux qui les en avertissent.[383]

Comme d'autres contemporains, Laurentie considère Lamennais, après Bossuet et Pascal auxquels il est comparé, comme le nouveau philosophe catholique[384] dont la mission consiste à réveiller le peuple[385]. Lamennais reprend d'ailleurs les thèses de Bonald et de Pascal sur le divertissement, et de Maistre sur la révélation primitive, ce qui plaît aux ultras. Grand lecteur des *Pensées*, Lamennais fait débuter son *Essai* par une citation de Pascal dont il réinvente le

[381] *Idem*.
[382] Grandmaison, G. de, *La Congrégation (1801-1830)*, *op.cit.*, p.168 et suivantes.
[383] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 31 mai 1817.
[384] Balzac va même jusqu'à écrire dans *La duchesse de Langeais* que quelques écrivains dont Lamennais, à la manière de Bossuet, « rénovaient ou agrandissaient les idées religieuses », dans Balzac, *Œuvres illustrées*, *La duchesse de Langeais*, Paris, Maresq, 1851, p.35.
[385] Dans son article du 9 juin 1818, Laurentie écrit sur l'*Essai sur l'indifférence* : « il est permis de le regarder, avec quelques grands esprits qui éclairent encore ce siècle, comme la production la plus importante qu'on ait vu naître en faveur de la religion, depuis que l'immortel Pascal ébauchait ses pensées, et que le grand Bossuet foudroyait l'hérésie. » Ou encore, à l'occasion d'une réédition des premiers ouvrages de Lamennais en 1820, Laurentie assimile, dans un article paru le 13 mai 1820 dans la *Quotidienne*, des phrases de Lamennais avec celles de Pascal : « voici quelques pensées qu'on lirait avec plaisir dans Pascal : « Il y a un libertinage d'esprit qui use l'âme, comme la débauche use les sens. » « Gouverner, c'est vouloir ; on ne gouverne pas avec des désirs, mais avec des volontés fortes et constantes. » » Laurentie évoque aussi l'influence de La Rochefoucauld et Fénelon dans d'autres pensées de Lamennais.

fidéisme. Ce catholicisme dont il incarne l'espoir du renouveau contraste avec la crainte de l'athéisme, ce que Laurentie relaie :

> Et en effet, cette indifférence absolue qu'on préconise aujourd'hui, *comme le plus précieux bienfait de la philosophie*, qu'est-ce autre chose sinon la ruine de toutes les vérités morales qui établissent le lien des sociétés ?[386]

L'entreprise consiste toujours à répondre à la philosophie critique des Lumières car, pour ces catholiques, elle met à l'écart la vérité de la religion. A ce propos, Laurentie cite Pascal à l'instar de Lamennais :

> « L'immortalité de l'âme, dit Pascal, qu'on ne peut trop citer dans un sujet aussi grave, est une chose qui nous importe si fort et qui nous touche si profondément, qu'il faut avoir perdu tout sentiment pour être dans l'indifférence de savoir ce qui en est. » Cet état de doute, ou plutôt cette négligence dans une affaire où il s'agit de l'éternité, est le comble de l'aveuglement de l'esprit, c'est l'erreur la plus inexplicable et la plus inouïe ; l'auteur des pensées l'appelle un *monstre*. Il semble même qu'elle ne devrait point exister, car c'est la chose du monde la plus contraire à la marche ordinaire de l'esprit humain, à ce désir insatiable qui nous domine de distinguer partout ce qui est vrai et ce qui est faux, de saisir ce qui nous paraît juste, et de repousser au loin ce qui nous semble erroné.[387]

Malgré le jansénisme de Pascal, jansénisme considéré sous la Restauration comme lié au « gallicanisme », ce qui intéresse Lamennais et les ultraroyalistes qui le soutiennent, c'est le maintien de la certitude du salut, fondement de la vérité absolue, l'homme étant incapable d'après eux de distinguer le vrai du faux, le bien du mal. Le rejet des Lumières par Lamennais plaît à Laurentie et à son entourage et les encourage dans leur réaction à la Révolution Française. La « moderne philosophie » comme Laurentie qualifie la philosophie du XVIIIème siècle est source d'ignorance de cette vérité, car elle inculque l'indifférence dans les esprits :

> […] cette conséquence est sûre, personne n'osera la contester, et je pourrais m'arrêter là, pour demander au siècle si c'est donc là un si grand progrès dans les lumières, que de laisser l'esprit non pas dans l'incertitude mais dans l'ignorance de la vérité ? Quoi ! c'est là ce qu'avaient promis les grands philosophes qui ont si longtemps éclairé le monde ![388]

Laurentie cautionne l'anti-modernité du polémiste catholique qui consiste à voir aussi dans la Réforme protestante des attaques portées au catholicisme, c'est-à-dire à ses dogmes, à son autorité et à ses fondements de l'Église. Laurentie regrette aussi, à l'instar de Lamennais, que la suprématie du chef de l'Église, l'épiscopat, l'ordre pastoral, les sacrements et le culte soient

[386] Article de Laurentie dans la *Quotidienne* du 31 mai 1817. Il développe la même idée dans la *Quotidienne* du 31 mai 1818.
[387] *Idem*.
[388] *Idem*.

attaqués de plein fouet. Reprenant Bonald et son *Essai analytique sur les Lois de l'ordre social*, Lamennais prévoit la fin de « la raison humaine »[389]. En effet, les hommes façonnés par l'esprit de la Réforme et celui des Lumières « blasphèment les vérités » et sombrent dans l'indifférence et le néant. C'est la conséquence du remplacement de la raison divine par la raison humaine. Dans ses luttes, Laurentie ne pouvait que s'alarmer d'un tel constat en matière de religion. Le refus du progrès est manifeste[390]. Le progrès est perçu par Laurentie comme ayant pour issue irrémédiable l'ignorance et l'oubli d'un passé[391] et de la religion, et il s'associe à la mission qui consiste à aller à contre-courant de ce qu'il perçoit comme un danger pour la société entière. Laurentie condamne le « triste droit de subir les conséquences de ce qu'on appelle le progrès du siècle, progrès bien réel en effet, ne fût-il qu'une décadence »[392]. Il suggère le déclin, du fait de ces innovations littéraires et philosophiques[393]. Les Lumières sont loin d'être, selon lui, à l'origine d'un « excès de civilisation » mais, au contraire, d'une illusion de progrès du simple fait de la mise à l'écart de Dieu : le progrès est donc le triomphe des apparences. Ne pouvant que contenter les ultraroyalistes, la conception du temps chez Lamennais diffère de celle des partisans du temps linéaire qui amène inexorablement le progrès puisque les ruptures de la Réforme et des Lumières ont précisément enrayé cette marche vers le progrès que les catholiques pensaient découler du christianisme du Moyen Âge :

> […] l'Europe s'avançait rapidement vers la perfection où le christianisme appelle les peuples comme les individus, lorsque la Réforme vint subitement arrêter ses progrès, et la précipiter dans un abîme où elle s'enfonce tous les jours, et dont nous ne connaissons pas encore le fond.[394]

---

[389] Lamennais, Félicité, *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, Paris, Seguin, 1817, p. XXXII.

[390] Durant toute sa vie, il n'a de cesse de vilipender le progrès. Par exemple, à l'occasion de son compte-rendu de l'*Essai d'un traité complet de philosophie* de Buchez en 1840, Laurentie dénonce un progrès superficiel, d'après les *Mélanges, op.cit.*, tome 1, p.96 : « Pour la plupart, le « progrès de l'humanité » est merveilleux en ce qu'il n'ôte à personne ses imperfections, ses vices, son égoïsme et ses souillures. M. Buchez n'a pas soupçonné cette contradiction. Pour lui, le progrès est quelque chose de réel qui engage la vie des particuliers comme la vie des nations. […] Le progrès, malgré quelques exemples de modifications accomplies dans l'humanité, selon une tendance d'amélioration, restera toujours un problème douteux pour la raison pure, et ne sera un dogme arrêté que pour les passions qui ont besoin de légitimer la perturbation et le désordre. »
Laurentie est en correspondance ponctuelle avec Buchez en 1840 dans 372 ap 11. Le dialogue sera beaucoup plus intense entre Laurentie et les fouriéristes.

[391] Laurentie écrit encore dans son article paru dans la *Quotidienne* du 19 octobre 1818 : « Jugeons l'avenir par le passé. »

[392] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 16 avril 1823.

[393] Notamment dans un article consacré à un poème épique sur Charlemagne paru dans la *Quotidienne* du 20 novembre 1818 : « En vérité nos philosophes s'abusent étrangement de nous vanter les progrès prodigieux de la perfectibilité humaine ; tant que nous n'aurons à opposer que de pareilles productions aux chefs-d'œuvre de l'antiquité et du siècle de Louis XIV, il nous sera permis de penser que nous avons dégénéré, et que la barbarie pourra bien un jour être le terme de cette course précipitée qu'on a appelé la marche du siècle. »

[394] Lamennais, Félicité, *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, Paris, Seguin, 1817, p.8.

Ainsi pour Lamennais, à l'inverse des libéraux, plus le temps passe, plus la société avance vers le désastre, la déchéance, la décadence, fléaux qui la font régresser et qu'il faut combattre. Du fait de la destruction de la charité médiévale et de l'acceptation de la souveraineté[395], un esprit d'indépendance émerge ainsi que la négation de l'autorité et par conséquent, l'affranchissement de l'obéissance. L'auteur redoute les effets de l'indifférence, et commente alors les enjeux de cette indifférence à divers degrés. Après avoir montré qu'on ne peut raisonnablement être indifférent à la religion si l'on prétend accéder à la vérité, il définit un catholicisme intégral qui englobe toutes les manifestations de l'esprit humain dans ses doctrines :

> […] de là enfin l'esprit de prosélytisme, si ridiculement reproché aux chrétiens, et qui se rencontre partout où existe une persuasion quelconque, dans les conversations comme dans les chaires, dans la politique comme dans les lettres, dans les sciences comme dans les mœurs, dans la philosophie comme dans la Religion […].[396]

La reconquête du catholicisme doit donc être menée sur tous ces fronts, d'autant que, pour lui, l'indifférence provoquée par le matérialisme en philosophie, politique, lettres, sciences, dans les mœurs et dans les chaires, est très élitiste et ne peut toucher le peuple. A l'opposé, la religion sert le peuple qui, compte tenu de ses contraintes quotidiennes, n'a pas la capacité d'accéder tout seul et de façon autonome aux problématiques posées par le libéralisme. Le matérialisme qui produit l'indifférence est causé par l'usage des sens au détriment de la raison. A l'inverse, en soumettant « la raison à sa foi, ses penchants aux devoirs », la religion contrôle les sens de l'homme qui peuvent le mener aux passions, comme l'orgueil, le mensonge et les révolutions. Lamennais s'oppose aux « indifférents systématiques », ou, autrement dit, aux philosophes parmi lesquels il distingue trois classes que Laurentie reprend en détail dans ses articles :

> La première classe comprend ceux qui, ne voyant dans la Religion qu'une institution politique, ne la croient nécessaire que pour le peuple. La seconde classe renferme ceux qui admettent la nécessité d'une religion pour tous les hommes, mais qui rejettent la révélation. La troisième classe enfin, se compose des indifférents mitigés, qui reconnaissent la nécessité d'une religion révélée, mais permettent de nier les vérités qu'elle enseigne, à l'exception de certains points fondamentaux.[397]

[395] *Ibid*., p.9 : « L'homme redevint ennemi de l'homme, parce que, souverain de droit dans l'ordre politique comme dans l'ordre religieux, chacun prétendit de fait à l'empire, et voulut rétablir le règne de sa raison particulière et de son pouvoir particulier. »
[396] *Ibid*., p.14.
[397] *Ibid*., p. 22.

Laurentie admet que le résultat est le même, quel que soit le degré d'indifférence, les indifférents finissent par l'être de façon absolue. La première classe d'indifférents perçoit la religion comme un bien commun, indispensable pour consolider l'édifice social. C'est pourquoi la religion est au fondement de la genèse de l'État. L'exemple de ce qui est perçu comme la dépravation du monde romain illustre la démonstration que l'auteur veut faire. Lamennais suggère fortement qu'il faut que le gouvernement lutte en imposant son autorité contre ces indifférents. Laurentie adhère à l'idée de l'importance primordiale de la religion, source de bonheur pour les hommes car elle assure l'ordre social et apporte sa contribution à l'ordre public. Dans sa lecture, Laurentie distingue aussi dans son article l'indifférence de l'athéisme. L'indifférence est, selon lui, à placer à un degré inférieur de celui de l'athéisme mais en tout état de cause l'indifférence aboutit irrémédiablement à l'athéisme :

> […] l'athéisme, qui fait naître l'homme du hasard et qui le conduit au néant, voilà la croyance des esprits forts, voilà l'espérance de l'homme juste, voilà la terreur des scélérats.[398]

Paraphrasant Lamennais, l'indifférence a, pour Laurentie, comme origine le déisme ou la « religion naturelle » de Rousseau pratiquée sous la Révolution Française qui ne remet pas en cause l'existence de Dieu mais la religion catholique :

> Je l'appelle une religion ; mais quoi ! elle est à peine une croyance ; et certes, je ne vois pas comment un philosophe pourrait la soutenir vraie, lorsqu'on la voit partout livrée à mille incertitudes. Ici, le Déiste reconnaît un Être suprême et doute de l'immortalité de l'âme ; là il établit une autre vie, mais il ne sait trop comment les méchants et les bons y seront partagés. […] La Providence est un vain mot dont il s'abuse lui-même, pour abuser ensuite les autres ; rien de sûr, dans les dogmes, rien de positif dans la croyance, et c'est ainsi que, d'incertitudes en incertitudes, le philosophe s'enfonce dans un abîme dont les ténèbres l'empêchent de voir la profondeur. C'est peu, la religion naturelle une fois admise, ne faut-il pas un culte à ceux qui la pratiquent ? Non, dites-vous ; le culte le plus digne de Dieu est le culte intérieur. Adorez la Providence dans le firmament et sur les feuilles des arbres, et votre prière montera jusqu'au Ciel.[399]

Les révolutionnaires ont commis aux yeux de Laurentie le crime de changer la religion :

> Ils inventèrent des cultes et des dieux nouveaux, après avoir renié le dieu de vérité.[400]

Surtout, il s'inscrit en faux contre l'universalité de la religion à laquelle prétendent les philosophes :

> Quoi ! ils prétendent établir une religion sans sacrifice, et leur temple, disent-ils, sera l'univers ! Qu'on ne se laisse pas éblouir par leurs vaines paroles et par l'ostentation de leurs discours. Si une pareille religion

[398] Article de Laurentie du 31 mai 1817.
[399] *Idem*.
[400] Éditorial de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 29 juin 1819.

pouvait régner chez un peuple entier, ce serait bien sans doute la plus étrange merveille qui pût frapper le regard des hommes.[401]

Il refuse une religion sans cérémonies sacrées qui conduirait immanquablement à l'athéisme et trouve les philosophes dédaigneux vis-à-vis du peuple qui a besoin de croire :

> Mais, dit-on, la multitude est superstitieuse, les esprits relevés lui laissent les vaines pratiques pour amuser sa faiblesse, et gardent pour eux la véritable doctrine. […] c'est donc ainsi que vous traitez le peuple, et que vous abusez de sa crédulité ![402]

Pour Laurentie le peuple est croyant et doit le rester, puisque les règles de la société découlent de sa foi. A la grande satisfaction de ce dernier, Lamennais détourne le *Contrat social* de Rousseau pour démontrer qu'aucune société n'a été fondée sans que la religion ne lui serve de base, postulat de départ de son étude[403]. Le politiste Frédéric Lambert souligne le « virulent anti-contractualisme » de l'*Essai* qui s'oppose frontalement à Rousseau[404] : l'homme ne peut s'épanouir qu'au sein de la Cité chrétienne et non dans l'état de nature décrit par Rousseau dans son *Discours sur l'origine des inégalités parmi les hommes*. Cet anti-rousseauisme ne pouvait que séduire les ultraroyalistes qui craignent la violence découlant d'après eux irrémédiablement du contrat social. Comme les ultras, Lamennais est persuadé que la raison du peuple comme fondement de la société ne peut l'emporter sur la violence et que le contrat ne peut aboutir qu'au despotisme du peuple. Par conséquent, seul l'intérêt particulier règne au détriment du salut collectif. Or, en adhérant naturellement à la tradition et au cours de l'histoire, les hommes trouvent les lois naturelles qui leur permettent de vivre en société, sans avoir recours à un pacte primitif. Ainsi, nul besoin d'une législation ou plus précisément d'une Charte qui signe la fin de la royauté. La Charte de 1814 est cependant acceptable dans la mesure où elle a été octroyée par le roi. Néanmoins la véritable législation du royaume n'est pas la Charte de 1814, mais la « Constitution traditionnelle » qui préexiste et qui est la véritable source de pouvoir et d'organisation de la société civile. Sur la dimension politique, des ultraroyalistes suivent alors les démonstrations de Lamennais. Laurentie pense que son pays a besoin « d'être régénéré » puisque que « l'incrédulité fait chaque jour des progrès »[405]. Il salue « le mérite de cette production remarquable » tant sur le plan religieux que littéraire.

[401] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 31 mai 1817.
[402] *Idem*.
[403] Rousseau, *Du Contrat social*, Livre IV, chapitre VIII intitulé « De la religion civile », Autun, J.P. Bresson, 1795, p.260 à 285.
[404] Lambert, Frédéric, *Théologie de la république, Lamennais, prophète et législateur*, Paris, L'Harmattan, 2001, p.69-70.
[405] Article de Laurentie « Du Libéralisme » paru dans la *Quotidienne* du 19 octobre 1818.

Le deuxième article de Laurentie sur l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, encore plus laudatif à l'égard de Lamennais, paraît dans la *Quotidienne* du 9 juin 1818 :

> Il fallait, pour arrêter [l]es progrès [de l'indifférence], un homme doué en même temps et d'une éloquence véhémente et d'une logique vigoureuse ; de l'éloquence pour réveiller le peuple, de la logique pour l'éclairer. Il fallait un esprit grand et élevé qui sut se placer de lui-même à une certaine hauteur pour voir au loin les ravages de l'indifférence…[406]

Il y voit aussi un grand poète. Son enthousiasme n'est cependant pas partagé par tous les royalistes comme le confirme plus tardivement *Le Spectateur* dirigé par Laurentie. Cette revue prend la défense de Lamennais et publie un entrefilet qui fait référence aux détracteurs de l'auteur de l'*Essai* :

> La quatrième édition de l'*Essai sur l'Indifférence* est sous presse. Il m'est tombé sous la main un article d'un journal, prétendu modérateur, sur cet ouvrage. Jamais la déraison n'a parlé un langage plus délirant. L'auteur ressemble à un possédé entre les mains d'un exorciste. Il confesse la vérité avec l'accent de la rage. On entend les mots de génie, d'éloquence sublime, se mêler en désordre à des accusations contre l'auteur, qu'il dénonce aux Tribunaux.[407]

En contact épistolaire avec Lamennais dès 1818, Laurentie cherche à se rapprocher encore davantage de l'auteur de l'*Essai*. Il fait un compte-rendu élogieux sur l'ouvrage des *Vies des Justes dans les hauts rangs de la société* de Carron, l'un des maîtres de Lamennais, et y consacre un long article inséré dans la *Quotidienne* du 12 février 1819 : ces Justes sont les modèles parfaits de la lutte contre l'indifférence. Carron le remercie alors et répond favorablement à la requête du journaliste qui veut converser à nouveau avec Lamennais[408]. Le premier tome de l'*Essai* remporte donc un grand succès et ouvre la voie à une réimplantation systématique du religieux dans tous les types de savoirs. Très inspiré par Lamennais, Laurentie veut se faire un relais de sa pensée dans les journaux et participer à ce renouveau religieux.

1.3. La presse ultra au service de la religion

Les ultraroyalistes voient dans l'*Essai sur l'indifférence* une brillante invitation à servir la religion catholique : Louis XVIII n'aurait pas réalisé l'ampleur de la tâche à accomplir pour la préserver. Surtout que les adversaires directs libéraux gagnent du terrain dans l'opinion publique. Malgré tous les efforts de ces journalistes, la *Quotidienne* comme

[406] Article II de Laurentie dans la *Quotidienne* du 9 juin 1818.
[407] Le *Spectateur*, 1818, tome I, p.32.
[408] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.231.

d'autres journaux ultraroyalistes ou catholiques, n'arrivent pas à supplanter l'influence des journaux libéraux. Pire, les ultras perdent la bataille des élections et la reconquête des esprits s'avère compromise : en 1818, les ultras veulent retrouver le crédit qu'ils ont perdu, car ils ne possèdent plus que 55 sièges à la Chambre des députés après leur premier échec aux élections de 1817. Laurentie, qui s'alarme des résultats des élections législatives d'octobre 1818 à l'issue desquelles les libéraux remportent une nouvelle victoire, condamne la puissance de l'organisation libérale qui leur a permis d'imprimer de nombreuses brochures et d'adresser une lettre à chaque électeur. Il est scandalisé par les libéraux qui partent en campagne convaincre chaque électeur[409]. De plus, une vague de caricatures libérales déferle et raille avec efficacité les ultras[410]. Face à l'urgence de faire entendre leurs voix, le baron de Vitrolles décide de créer un nouvel organe de presse ultra. Après la dissolution de la Chambre introuvable, les lois sur la presse des 28 février et du 30 décembre 1817 confirment l'obligation de l'autorisation préalable pour la presse périodique. Pour détourner cette réglementation, les libéraux créent la *Minerve* en février 1818 qui paraît treize fois par trimestre sans périodicité fixe : le succès de ce journal est immédiat[411]. Les catholiques et royalistes copient la technique des libéraux et y répondent avec la création de revues similaires. Parmi elles, le *Conservateur* va devenir un creuset de toutes les tendances ultraroyalistes et catholiques. Pourtant, si officiellement ces catholiques et royalistes s'entendent suffisamment entre eux malgré leur éclectisme pour se constituer en groupe ou nébuleuse d'écrivains autour de la création du *Conservateur*, l'étude approfondie d'un autre organe de presse ultra témoigne d'une première tentative avortée avant l'entreprise du *Conservateur* et des tensions entre catholiques et ultraroyalistes autour de Lamennais.

De jeunes journalistes parmi lesquels Laurentie, à l'origine de la création du *Conservateur*, s'en retirent et essaient d'imiter sa formule dans une autre revue. L'expérience démarre par la création du *Spectateur religieux et politique*[412], probablement financé par le comte d'Artois tout comme le *Conservateur* d'ailleurs[413] ; la première livraison date d'août

[409] Le *Spectateur*, 1818, tome I, p.147 à 149.
[410] Voir la caricature de l'ultra qui pleure sa défaite aux élections de 1818, dans les documents iconographiques, p.186.
[411] Voir la caricature du lecteur de la *Quotidienne* éclairé par celui de la *Minerve*, dans les documents iconographiques, p.185.
[412] La première livraison paraît le 19 août 1818, et la publication se poursuit jusqu'au 10 février 1819 d'après l'article du 26 mai 1832, intitulé « Sur les journaux religieux publiés depuis la Restauration » de l'*Ami de la Religion*, p.179.
[413] Le *Spectateur religieux et politique* ne doit pas être confondu avec le *Spectateur politique et littéraire*. Ce dernier, soutenu par le ministère Richelieu, tente de se défendre contre le *Conservateur* et la *Minerve*, d'après Hatin, Eugène, *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, tome 8, Paris, Lecoffre, 1861, p.271 et 273.

1818 et le journal paraît de façon irrégulière. Le journaliste partisan d'une Église d'État Fayet, et les jeunes Laurentie, Lourdoueix, Genoude et Rattier[414] font partie de la rédaction avec pour caution, le nom déjà célèbre de Lamennais, actionnaire de la revue. Si les journalistes de la « première *Quotidienne* » appartiennent majoritairement à la génération qui a vécu la Révolution Française, les rédacteurs du *Spectateur* ont la particularité d'être des « enfants de la Révolution » et des roturiers, en particulier Laurentie, Rattier et Genoude[415]. Lamennais apporte son soutien à la première livraison du *Spectateur*. La revue contient des articles dans lesquels l'influence de Lamennais ne fait aucun doute. Laurentie n'y écrit qu'un seul article signé sur *Les Psaumes* traduits en vers français par Sapinaud de Boishuguet. Il y vante le génie des textes sacrés, indépendamment de toute traduction qui ne peut que retranscrire cette poésie de sentiment. En effet, cet intérêt pour la poésie est toute politique et s'inspire directement du *Génie du christianisme* de Chateaubriand : le traducteur-poète a le rôle, pour Laurentie, de faire ressortir le sentiment qui relie directement l'homme à Dieu et dont la littérature doit être l'expression[416]. Laurentie respecte la traduction simple en langage contemporain de l'auteur[417]. Sous l'Empire, la republication des écrits de Dupuis[418] déjà parus sous le Directoire, ouvrages qui remettent en cause le récit chronologique biblique, a été vécue comme un affront fait à la religion : les catholiques tentent de se faire théologiens, spécialistes de leur religion. La traduction de textes sacrés et religieux devient un des enjeux théologiques de cette période : Genoude traduit la *Bible* dès la Restauration[419].

Quant à Lamennais, vers la même époque, il édite sous le titre de *Bibliothèque des dames chrétiennes* une collection d'écrits ascétiques qu'il enrichit de préfaces et de notes. La redécouverte de ces écrits ascétiques doit amener un renouveau, une palingénésie sociale

[414] Né en 1793, Rattier entre à l'École normale en 1811 ; en 1822, il se fait inscrire comme avocat au barreau de Paris, et en même temps il succède à Laurentie comme répétiteur du cours de belles-lettres à l'école Polytechnique. Il le remplace de même, l'année suivante, comme chef du bureau des théâtres à la Préfecture de police, et il garde cette fonction jusqu'en 1830. Après la révolution de juillet, il collabore quelques temps au *Courrier de l'Europe*, sous la direction de Laurentie. Il est nommé, en 1831, professeur de philosophie à l'école de Pontlevoy, et plus tard recteur de l'Académie de Troyes.

[415] Genoude est anobli sur le tard par Louis XVIII.

[416] A ce propos, Pierre-Simon Ballanche a écrit *Du sentiment considéré dans ses rapports avec la littérature et les arts* en 1801. Voir l'article « Catholicisme et poésie » de Jean-Luc Chappey dans Martin, Jean-Clément, (dir.), *Dictionnaire de la contre-révolution*, Paris, Perrin, 2011, p.142-144.

[417] Le *Spectateur* de 1818, tome I, p.73. Paul Bénichou, dans son ouvrage *Le Sacre de l'écrivain, 1750-1830 : Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïc dans la France moderne*, Paris, Gallimard, 1996, p.135 dans une note, fait remarquer que Laurentie préfère cette traduction des psaumes à celle de Lefranc, pourtant traduction de référence. Catholiques et royalistes participent au renouveau théologique en traduisant les textes sacrés.

[418] Charles-François Dupuis publie, en 1804, *De l'origine de tous les cultes* puis en 1806 un *Mémoire explicatif du zodiaque chronologique et mythologique*.

[419] Laurentie signale les avancées du travail de traduction de Genoude dans sa revue littéraire parue dans la *Quotidienne* du 6 janvier 1821.

comme Ballanche le théorise. Lamennais n'est pas le seul à publier des ouvrages à connotation sacrée. Dans la première livraison de la *Bibliothèque des dames chrétiennes,* il fait paraître la traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ* de Genoude. Lamennais médite l'*Imitation de Jésus-Christ*[420] qu'il traduit ensuite[421]. Les *Lettres champenoises* où écrit Laurentie en font la publicité en 1820 et y vantent le remède aux douleurs que l'introspection de l'*Imitation de Jésus-Christ* inspire[422]. L'importance accordée à l'*Imitation de Jésus-Christ* réside dans l'incarnation de l'idéal d'un Jésus pauvre qui établit une alternative au contrat social et propose un mode de spiritualité en expiation de la Révolution Française. Cet ouvrage est considéré comme primordial parce qu'écrit par les hommes, tandis que les *Évangiles* revêtent une écriture d'origine divine : mépriser les vanités du monde, la doctrine de la vérité, tout inspire Lamennais et les ultraroyalistes pour qui toute science, sujette à l'erreur, « est vaine sans la crainte de Dieu »[423]. Les principes de charité, « union intime de l'homme avec Dieu »[424], d'obéissance[425], de solitude pour le recueillement[426] y sont rappelés par Lamennais. Il retient qu'il ne faut pas « se montrer trop crédule aux discours du monde »[427], ou encore que la raison ne peut saisir les *Évangiles* tandis que la foi saisit l'infini, car la raison est sujette aux passions[428]. Il fait découler de ses réflexions sur l'*Imitation* une preuve de sa théorie de la certitude et du sens commun. Confortant les ultras dans leurs opinions, l'obéissance politique est aussi proclamée :

> Toute autorité vient de Dieu ; ainsi donc ne pas se soumettre aux puissances légitimes, c'est se révolter contre Dieu même.[429]

---

[420] L*'Imitation de Jésus-Christ* est un ouvrage composé au XVème siècle en Hollande, vers 1424 pour le premier manuscrit. Les auteurs, sujet à controverse au XIXème siècle, Thomas A-Kempis et l'abbé Gersen sont souvent mentionnés avec une préférence pour le premier : cet ouvrage est généralement considéré comme la synthèse d'une expérience spirituelle, plus précisément comme « l'œuvre, le chef-d'œuvre de la dévotion moderne » dans Philibert, A., *Lamennais et Lacordaire, 1822-1832*, Paris IV, 2002, p.145.

[421] Les premières traductions de Lamennais datent de 1824-1825. Mais l'ouvrage, l'*Imitation de Jésus-Christ, traduction et réflexions de Lamennais* paraît en avril 1828 : il s'agit de la première édition qui lui appartient totalement. D'après une lettre de Lamennais à Berryer-fils du 11 juin 1827 du fonds 223 ap 1, un désaccord financier éclate encore entre Lamennais et son éditeur Saint-Victor.

[422] Article de Mély-Janin dans les *Lettres champenoises*, n°3, troisième lettre, Paris, Pillet, 1820, volume 1, p.105-110. Le journaliste y évoque le cas de la conversion de La Harpe au catholicisme après la lecture de *l'Imitation de Jésus-Christ*.

[423] *L'imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle par M. l'abbé F. de La Mennais avec des réflexions à la fin de chaque chapitre*, Paris, librairie classique-élémentaire, 1824, p.6.

[424] *Ibid*., p.37.

[425] *Ibid*., p.182.

[426] *Ibid*., p.55 : Lamennais y perçoit la supériorité chrétienne sur les polythéistes.

[427] *Ibid*., p.12.

[428] *Ibid*., p.15.

[429] *Ibid*., p.21.

Ainsi, une union du trône et de l'autel apparaît envisageable et nécessaire. Mais encore faut-il savoir quelles orientations donner à cette alliance. Lamennais puise dans la dévotion et l'introspection sa thèse de la religion primitive :

> Tels étaient les premiers Chrétiens, des hommes purs, qui n'aspiraient qu'à Dieu […].[430]

En regard de cet idéal, l'homme doit se débarrasser de son orgueil, ne croire qu'en une justice divine, qu'en la paix[431] et qu'en la loi divine. Il en découle pour Lamennais un travail de perfectionnement de soi vers sa propre abnégation pour arriver à la liberté :

> […] il n'y a de liberté pour nous que dans la soumission de notre volonté à celle de Dieu ; parce que, sans ordre, il ne peut y avoir de liberté ; et que tout ordre découle de ce premier Être […].[432]

Dans l'eucharistie réside « le complément et la perfection de la foi » et « l'anéantissement de la raison humaine »[433]. Beaucoup plus tardivement, Lamennais publie sa propre traduction des *Évangiles*. Ainsi, la presse politique et littéraire à laquelle participe Laurentie se mêle de théologie. Le retour au texte biblique est aussi essentiel parce que les catholiques en tirent la justification de leur engagement politique. Balzac en donne la raison :

> Jésus-Christ […], n'ayant point donné son Code politique, a laissé son œuvre incomplète.[434]

Par conséquent, les catholiques veulent redessiner leurs principes politiques au regard de leur religion : la théocratie de Lamennais, entre autres tentatives, a l'ambition de combler ce vide. Les journalistes catholiques ne manquent pas non plus de mentionner les nouvelles éditions de la *Bible*, par exemple celle de Vence[435]. Par la suite, Laurentie écrit très fréquemment dans le *Spectateur*, ne signant que « L…….e ». Il continue d'y faire de nombreux comptes rendus critiques d'ouvrages qui constituent un prétexte pour exposer ses idées contre-révolutionnaires.

En se référant à ces principes moraux et religieux d'introspection à dimension théologique, Laurentie se fait le censeur critique de la nouvelle production littéraire. A l'occasion d'observations sur un ouvrage intitulé l'*Esprit de la note secrète de* Jean Sbogar[436], un roman inspiré par Schiller[437] écrit par Charles Nodier à partir de faits divers au sujet d'un brigand, Laurentie dénonce l'entreprise de l'écrivain, pourtant futur rédacteur occasionnel à la

[430] *Ibid*., p.97.
[431] *Ibid*., p.215.
[432] *Ibid*., p.247.
[433] *Ibid*., p.354.
[434] Balzac, *Le Curé de village* (Lettre de Gérard à Grossetête), éd. Siècle, XVII, p.183, cité dans Benjamin, Walter, *Paris, capitale du XIXème siècle*, Paris, Éditions du Cerf, 1989, p.735.
[435] Dans la *Quotidienne* du 2 mai 1821.
[436] La *Quotidienne* du 28 juin 1818 lui avait pourtant consacré un article fort élogieux.
[437] Et notamment sa pièce intitulée *Les Brigands*.

Quotidienne. En effet, Charles Nodier tente d'apaiser l'opposition des indépendants, au grand dam des ultras et écrit :

> *Toute la révolution, tout ce que demandaient ceux qui l'ont faite ou désirée, ne se trouve-t-il pas dans la Charte ?*[438]

Or, pour Laurentie, l'influence néfaste des indépendants doit être remplacée urgemment par celle de la religion :

> Jusqu'à quand cherchera-t-on à séduire ce malheureux peuple, qui ne veut que le repos et qui tombe de lassitude ?[439]

Surtout, l'ouvrage de Nodier critiqué par Laurentie lui paraît « représenter un siècle de dégradation », c'est-à-dire un « siècle qui a réduit tout en systèmes » et en calculs au détriment des valeurs chrétiennes, ce qui aboutit à la démoralisation de la société. Le roman est donc, dans cette veine, « un écrit pernicieux » indigne de l'homme vertueux qu'est, d'après lui, le royaliste romantique Charles Nodier.

Malgré les efforts de ces journalistes, la revue le *Spectateur* ne rencontre pas le succès escompté pour contrer leurs adversaires de la *Minerve*. De plus, Lamennais est finalement appelé à participer exclusivement à la rédaction du *Conservateur*. L'abbé Fayet, d'abord proposé au comité de direction du *Conservateur*, en est écarté à la demande de Michaud, et est remplacé par Lamennais sur la proposition du baron de Vitrolles. Fayet reste au *Spectateur*[440] tandis que Lamennais se désolidarise du premier projet journalistique sur fond de désaccord sur le traitement des questions religieuses. Les collaborateurs les plus connus, les plus expérimentés, sont happés par la nouvelle rédaction qui s'organise quelques semaines plus tard à l'automne 1818. Lamennais accepte cependant de faire paraître son article, sur *la Vie des Justes* de l'abbé Carron, qui doit être publié dans la troisième livraison du *Spectateur*[441]. Mais il décide subitement de retirer son nom du journal lorsqu'il lit dans la deuxième livraison du *Spectateur* un article de l'abbé Fayet en opposition radicale avec ses convictions « ultramontaines ». Les jeunes rédacteurs de la revue maintiennent malgré tout, sans son consentement, la parution de son article et de sa signature. Il s'en plaint alors dans le *Journal des Débats* du 6 novembre 1818[442], étant engagé dans l'équipe du *Conservateur*

[438] Cité dans le *Spectateur* de 1818, tome I, p.162.
[439] La revue le *Spectateur*, 1818, tome I, p.168.
[440] Hatin, Eugène, *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, tome 8, Paris, Lecoffre, 1861, p.253.
[441] Le *Spectateur*, 1818, tome I, p.65.
[442] De plus, le *Spectateur* est obligé d'insérer un avis, p.128, qui signale que la rédaction ne se défendra pas publiquement.

depuis octobre 1818. Le ton est cinglant, Lamennais condamne alors la jeune rédaction autour de Laurentie qui a publié son article sans son autorisation :

J'apprends qu'un article où j'annonçais la *Vie des Justes,* par M. l'abbé Carron, vient non seulement à mon insu, mais malgré ma défense expresse, d'être imprimé dans le *Spectateur Religieux et Politique*. Ce procédé inexplicable m'oblige à déclarer que, loin de concourir à la rédaction du *Spectateur*, je suis très résolu d'y demeurer toujours étranger.[443]

Plusieurs indices laissent à penser que Lamennais a voulu aussi faire diffuser sa lettre dans le *Conservateur*, mais Chateaubriand l'en aurait dissuadé :

J'ai pensé, Monsieur l'abbé, que votre réclamation était inutile : ces gens-là ne valent pas la peine que vous vous occupiez d'eux : on ne verra plus votre nom dans le *Spectateur*, et ce journal est si inconnu que cela ne peut tirer conséquence.[444]

Ainsi, l'ancienne génération a déserté le projet initial du *Spectateur* et participe au *Conservateur*. A l'inverse, la jeune garde catholique et royaliste continue de faire vivre le *Spectateur,* tout en participant occasionnellement et parallèlement au *Conservateur* : Genoude et Laurentie y débutent ensemble. L'hypothèse d'une participation initiale de Laurentie au *Conservateur* est posée par une lettre non datée de Lamennais adressée à ce dernier :

Dès que vous renoncez, Monsieur, à travailler pour le *Conservateur*, il me conviendrait beaucoup de prendre pour mon compte votre quart d'action. J'ai même, pour le désirer, des raisons particulières indépendantes de mes intérêts personnels. Je crois aussi que, consacrant à cette œuvre tout mon temps, j'ai une sorte de droit aux dédommagements qui peuvent en résulter. Au reste, vous ferez, à cet égard, ce que vous jugerez convenable. Je ne voudrais contrarier en rien les désirs de M. Fayet ; mais peut-être n'insistera-t-il pas, d'après ce que j'ai l'honneur de vous marquer. Si vous vous décidez à me céder votre quart d'action, je vous remettrai aussitôt les 750 f que j'ai reçus de vous.[445]

Il semblerait que Lamennais, appelé au *Conservateur*, ait échangé sa fonction avec Laurentie au *Spectateur*. Deux autres messages de Lamennais adressés à Laurentie le suggèrent aussi. A l'origine non datées et non répertoriées dans l'index des correspondants de Laurentie aux Archives Nationales, ces lettres ont été vraisemblablement écrites à l'automne 1818, peut-être plus précisément le 8 et 9 novembre 1818, après la parution de l'article de Lamennais dans le *Spectateur* :

Le *Spectateur*, ayant reparu par vos soins et en votre nom, j'ai pris le seul parti que l'honneur me prescrivait, en renvoyant au *Conservateur* l'action qui m'avait été donnée comme représentant le *Spectateur*.

[443] Lettre adressée au rédacteur du *Journal des Débats* du 6 novembre 1818.
[444] Lettre 966 de Chateaubriand à Lamennais, datée du 5 novembre 1818, dans la *Correspondance générale* de Chateaubriand, tome III (1815-1820), Paris, Gallimard, 1982, p.205.
[445] 372 ap 21, dossier 2, la lettre écrite le 4 septembre à Paris par Lamennais est adressée à Laurentie lorsqu'il habitait 8, rue Férou à Paris.

Veuillez donc me faire remettre la cession que je vous ai faite ; je compterai à la personne qui en sera porteur les 750 f dont je vous serai redevable.[446]

D'après Lamennais, Laurentie a donc repris seul la direction et la gestion de la revue du *Spectateur*. Le deuxième message, moins sec, que Lamennais lui adresse laisse sous-entendre qu'il a été contraint de s'opposer ainsi à l'abbé Fayet :

J'ai remis, Monsieur, à la personne qui m'a rendu de votre part la cession que vous teniez de moi, les 750 f dont je vous étais dès lors redevable. Toute ma conduite dans cette affaire n'a pas été de mon choix. J'ai fait ce que l'on m'a mis dans la nécessité de faire. Dans tout ceci, Monsieur, j'ai eu aussi mes dégoûts, sans en retirer aucun avantage.[447]

Lamennais doit, sans doute, l'exclusivité de ses articles au *Conservateur*. Son article publié contre son gré dans le *Spectateur* est l'archétype de l'argumentaire anti-protestant que Laurentie copie, plus tard, dans ses propres écrits :

Les novateurs du XVIème siècle ont fait deux choses : ils ont détruit le principe de foi en renversant l'autorité, et le principe d'action, en niant les mystères d'amour ; ce qui les a conduits, d'une part, à toutes les erreurs ; et de l'autre, à une indifférence profonde sur les devoirs, et à un brutal égoïsme, qui est aujourd'hui le trait le plus marqué du caractère des nations protestantes.[448]

L'abbé condamne la haine qui, d'après lui, émane des sociétés protestantes et cherche à convaincre de la supériorité des missions catholiques sur les missions protestantes, autre thème développé par Laurentie. D'autres articles du *Spectateur* comme celui intitulé « De l'athéisme politique » montrent l'obsession, pour ces journalistes, de mener à bien une reconquête catholique des esprits. Pour eux, la politique se désacralise avec l'utilisation de nouvelles attitudes et pratiques, d'un autre langage qui ne se réfère plus systématiquement à Dieu :

Les philosophes ont prétendu concevoir de Dieu une idée sublime, en l'établissant dans une indifférence absolue sur les affaires du monde.[449]

La providence est donc déjouée, détournée, pulvérisée. Les actes des hommes, et qui plus est des hommes politiques, ne sont plus jugés en fonction de la morale et de la volonté divine dans un monde temporel ; Dieu est relégué exclusivement au monde spirituel. Par ailleurs, Laurentie assiste aux conférences de Frayssinous à Saint-Sulpice et en rend compte dans le *Spectateur*[450]. Frayssinous fait un cours de morale chrétienne et définit le chrétien qui luttait

[446] 372 ap 21, dossier 2, lettre du 8 novembre.
[447] 372 ap 21, dossier 2, lettre du 9 novembre.
[448] Le *Spectateur*, 1818, tome I, article de Lamennais sur la *Vie des Justes* de Carron, p.65.
[449] Le *Spectateur*, 1818, tome I, article intitulé « De l'athéisme politique », p.289.
[450] Le *Spectateur*, 1818, tome I, p.382 et 385.

auparavant avec sa foi pour son pays. Face à « l'esprit irréligieux des temps modernes », il faut opposer « un nouveau genre d'instruction »[451]. Il oppose à la philosophie moderne une « philosophie sage et modérée » c'est-à-dire une philosophie des principes : la métaphysique[452]. Or, il doit affronter, avec tous les catholiques de son camp, un problème essentiel : « la recherche, guidée par la raison, ne peut plus se satisfaire de « métaphysique » »[453]. Laurentie, à la tête du « deuxième *Spectateur* », prend finalement position en faveur des détracteurs de Lamennais, après l'échec d'une collaboration avec ce dernier au sein de sa revue. Ainsi, malgré l'impact indéniable des idées de Lamennais sur Laurentie, les royalistes et catholiques oscillent entre admiration et rejet à l'égard de ce dernier qui s'oppose aux ultras partisans d'une Église d'État.

L'expérience du *Spectateur* prouve aussi que Lamennais accorde beaucoup d'importance à son rôle et à son implication au sein de la rédaction du *Conservateur*. En effet, le parti ultraroyaliste juge la *Correspondance administrative* de Fiévée insuffisante pour contrer les attaques de la *Minerve* et décide de réagir avec plus de vigueur qu'avec le *Spectateur*. Le *Conservateur* avec Chateaubriand et Lamennais est très rapidement un succès. Le rôle du baron de Vitrolles y est essentiel : il serait l'initiateur de ce journal financé par le comte d'Artois dont il est alors proche. Ensuite, Chateaubriand prend la première place en signant le célèbre manifeste de fondation du nouvel organe de presse. Le *Conservateur* se fonde autour de grands noms comme Mathieu de Montmorency, Jules de Polignac, Castelbajac, Talaru, Chateaubriand, Fayet –dans un premier temps-, Villèle, Fiévée et Vitrolles, c'est-à-dire autour d'une tendance ultraroyaliste[454]. Lamennais y fait paraître des articles qui attaquent l'Université. Il y pense cependant déjà l'éducation du peuple, dans la mesure où l'enseignement des devoirs forme l'éducation sociale. Il montre alors la supériorité de l'enseignement chrétien, puisque la religion est à l'origine des lois de l'ordre et qu'elle remet chaque chose à sa place[455]. Ensuite, Lamennais demande inlassablement la liberté d'enseignement et la possibilité pour l'Église d'ouvrir des écoles. En effet, il craint un droit de regard de l'Université sur les écoles chrétiennes comme l'ordonnance du 29 février 1816 le suggère, puisqu'elle demande un brevet de capacité aux maîtres[456]. Le glissement est déjà en germe, car il justifie la liberté d'enseignement par la liberté de penser. Laurentie diffuse dans

[451] Le *Spectateur*, 1818, tome I, p.387.
[452] Le *Spectateur*, 1819, tome II, p.11.
[453] Riot-Sarcey, Michèle, *Le réel de l'utopie*, Paris, Albin Michel, 1998, p.42.
[454] Baron de Vitrolles, Forgues, Eugène, *Mémoires et relations politiques du baron de Vitrolles*, volume III, Paris, Charpentier, 1884, p.282-283.
[455] Article du 23 octobre 1818 du *Conservateur*.
[456] Article du 26 décembre 1818 du *Conservateur*.

la *Quotidienne* les questions abordées dans le *Conservateur* en matière d'éducation, de politique, de société et de littérature. L'enseignement est au centre des débats et Laurentie adopte la position de Lamennais sur la question. Le 7 février 1819, il informe ses lecteurs de l'insurrection au lycée Louis-le-Grand, une parmi tant d'autres et regrette, comme le *Conservateur*[457], qu'aucune répression ne soit possible : non pas une répression physique synonyme de prison ou de punitions graves, mais une répression morale et religieuse, insufflée par des professeurs catholiques et la lecture salvatrice d'une sélection d'ouvrages :

> […] il est fâcheux qu'on se soit cru obligé d'envoyer des gendarmes pour rétablir l'ordre dans un collège.[458]

Il semble toujours convaincu que la révolution se gagne ou se perd dans les esprits et non par la force. Mais s'il revient sur le sujet du lycée Louis-le-Grand, c'est que les ultraroyalistes sont accusés par les partisans du ministère d'avoir adopté un double jeu et de s'être réjouis, voire d'avoir encouragé tous les troubles capables de déstabiliser la politique de Decazes et de Louis XVIII. Laurentie précise alors avoir l'intention d'introduire la religion dans les lycées et dans tous les établissements d'enseignement créés par la Révolution. Il souhaite convertir les esprits et regrette de constater que si les lycéens vont aux offices religieux, c'est plus par discipline que par conviction. Il critique l'organisation militaire de ces établissements qui n'est qu'une illusion d'ordre puisqu'elle n'empêche pas les lycéens de se révolter. Surtout, cette organisation militaire donne, d'après lui, un statut et une importance à ces lycéens qui, à la recherche de leur autonomie politique, s'arrogent ainsi le droit de déposer des pétitions à la Chambre et d'user des principes de la Charte.

La question de « l'athéisme d'État » refait alors surface. Au-delà d'une collaboration journalistique, réussie au *Conservateur* mais manquée pour le *Spectateur*, la relation entre Lamennais et les ultras est idéologique. Soutenu alors par ces derniers, Lamennais s'emploie à combattre cet athéisme lorsqu'éclatent trois affaires : l'affaire de la procession en 1819 ou l'affaire Roman, l'affaire de la sépulture d'un suicidé en 1819, et enfin la question du travail le dimanche. L'affaire Roman[459] inspire à Lamennais la demande de la liberté des cultes pour le catholicisme puisque les autres religions sont reconnues par la Charte et l'État. Le statut de « religion d'État » est, d'après Lamennais, source d'ennuis administratifs puisqu'il n'instaure

[457] Article du *Conservateur*, volume 2, Paris, Le Normant, 1819, p.240.
[458] Article paru dans la *Quotidienne* du 7 février 1819.
[459] Un homme, protestant, est condamné à payer une amende par le tribunal pour ne pas avoir décoré sa maison lors du passage d'une cérémonie de Saint-Sacrement. Une vive polémique s'engage entre son avocat, Odilon Barrot, et Lamennais.

pas la suprématie du catholicisme[460]. Il s'oppose fermement à l'État athée et à l'idée défendue par Odilon Barrot que la loi est athée : ainsi la Charte ne permet pas au catholicisme d'être l'unique religion qui doit prévaloir sur les autres. Dans un autre article non daté[461], il pose le problème du refus par l'Église de l'inhumation, y compris des suicidés. Pour lui, seuls le prêtre, l'évêque et, en dernier recours, le pape, peuvent statuer, et certainement pas le pouvoir civil qui ne peut en aucun cas imposer une inhumation à un prêtre. Dans tous les cas, l'Église doit rester indépendante de l'État qui ne doit pas s'ingérer dans les affaires religieuses. A cette époque, il reste cependant opposé à la séparation de l'Église et de l'État. Lamennais ne trouve finalement pas dans le *Conservateur* qu'il juge davantage royaliste que catholique une tribune qui lui convienne totalement. D'ailleurs, l'*Ami de la Religion* recense le *Conservateur* parmi les organes davantage politiques que religieux, à l'inverse du *Spectateur* catégorisé parmi les journaux religieux[462]. En outre, le *Conservateur* ne fait pas l'unanimité même pour les idées catholiques qu'il professe. Dans sa revue littéraire du 13 mai 1820[463], Laurentie précise, au sujet d'un autre ouvrage de l'abbé Carron que si le *Conservateur* « a été pendant deux ans le dépositaire des opinions religieuses et politiques de la France », il alimente aussi des polémiques qui, pour lui, n'ont pas lieu d'être. De plus en plus, Lamennais est acquis aux idées de Bonald et s'éloigne de celles de Chateaubriand. Lamennais reste sceptique face à l'idée qu'un « ministère royaliste » de combat puisse mener le projet de régénération de la société par la religion. Mais la presse gagne en influence durant les années 1818-1819 : être journaliste devient un gage de pouvoir et d'implication directe dans les affaires publiques. Malgré ces dissensions internes, le *Conservateur* a rempli sa mission et, voit Richelieu, en 1820, appeler des ultras au gouvernement. Lamennais croit néanmoins davantage à la refonte des savoirs inspirés par la religion et entraîne, dans un second temps, Laurentie dans son projet.

2. Les fondements religieux des savoirs :

Laurentie a le souhait de s'allier avec les catholiques pour travailler à la suprématie de la religion et du roi qui, selon eux, est seule capable de rétablir la paix et l'ordre. Cette victoire de la religion doit impérativement passer par une refonte totale des savoirs avec

[460] Article du 12 décembre 1818 du *Conservateur*.
[461] Article intitulé « Sur la prétention de l'autorité civile de forcer le clergé à concourir à l'inhumation de ceux de ceux à qui les lois de l'Église défendent d'accorder la sépulture ecclésiastique » paru dans la 17ème livraison du *Conservateur*.
[462] L'*Ami de la Religion*, Paris, librairie Le Clère, 1832, tome 72, article du 26 mai 1832, intitulé « Sur les journaux religieux publiés depuis la Restauration », p.179.
[463] Parue dans la *Quotidienne* au sujet de *Les Confesseurs de la foi dans l'Église gallicane* de Carron.

l'objectif d'éradiquer à tout jamais l'influence jugée pernicieuse des idées libérales. Mais encore faut-il s'entendre sur l'enseignement des doctrines à professer. Une violente polémique entre Lamennais et les ultras autour de Laurentie s'engage. L'apprentissage de la polémique dans la presse conduit Laurentie à se radicaliser sur le plan religieux.

2.1. Une interprétation religieuse de l'histoire

Depuis la Révolution Française, l'écriture de l'histoire est abordée en priorité par les gens de lettres, et à ce titre, le XIXème siècle se pense comme le siècle de l'histoire. Tous les publicistes, journalistes-écrivains et politiques s'emparent de cette nouvelle matière qu'est l'histoire. Laurentie s'y consacre et se forge une réputation d'historien catholique. Il faut, pour les royalistes, participer à l'invention d'une histoire fabuleuse : ils veulent repenser le passé pour replacer la période révolutionnaire dans un temps long, afin de la réduire à une parenthèse et d'en effacer la rupture. Légitimer la monarchie par l'histoire devient l'enjeu majeur de la fabrique d'un récit du passé différent de celui qu'il avait été. Surtout, deux interprétations s'affrontent : la légitimité d'origine divine et la « légitimité humaine » de Guizot[464]. Chaque camp reconstruit sa continuité historique en effectuant un tri inévitable des événements, ordonnés en fonction de la démonstration finale : il faut ainsi effacer les événements gênants qui brouillent leur ordre des faits initialement établi. En 1820, les ultras veulent écrire l'histoire en fonction de leur point de vue, de leur perception de leur présent et de leur contemporanéité sous la monarchie restaurée qu'ils souhaitent faire correspondre au passé sous l'ancienne monarchie qu'ils appellent aussi vieille France ; sur ce point, ils ne sont pas les seuls. Il existe plusieurs conceptions de l'histoire qui s'affrontent. Pour Burke et de Maistre qui inspirent ces royalistes, la Révolution Française n'a aucun sens historique : elle ne s'inscrit pas dans leur continuité historique car elle déstabilise l'ordre antérieur. Les ultras n'ont de cesse de gommer ces conflictualités ou de refouler la complexité des apports révolutionnaires et modernes. La fabrique de l'histoire par les ultras consiste ainsi à évacuer ce qu'ils pensent être les non-sujets, en effaçant les conflictualités et les tensions qui ont pourtant secoué à maintes reprises la monarchie, pour recréer une adhésion au roi. Laurentie emprunte à ce courant et à celui des traditionalistes chrétiens qui poursuivent quant à eux, à l'égard de l'histoire, un but précis : rendre l'histoire conforme à ce qu'ils jugent être les

[464] Dans *Le règne de la critique*, Paris, Éditions de Minuit, 1979, R. Koselleck met en perspective la domination de l'histoire comme le mode de légitimation qui manquait du fait de la perte de sacralisation.

étapes d'élaboration d'une « l'histoire idéale éternelle »[465]. Dieu exerce selon eux une action temporelle qui est parallèle à celle qu'il exerce dans le cœur de l'homme. Le traditionalisme pose alors la supériorité permanente des valeurs spirituelles et historiques contre le concept illuministe de la raison individuelle[466]. En conséquence, le traditionalisme est une attitude spirituelle de réaction contre les événements révolutionnaires et les mouvements de culture qui en sont issus, au nom d'un ensemble de valeurs transmises par l'histoire. Le traditionalisme accorde ainsi une très grande place au passé puisque la vérité jaillit des événements qui ont été rôdés par le temps. Il contient une vision globale non seulement de l'histoire de France mais aussi du monde. Cette histoire traditionaliste dessine un univers spirituel où les événements historiques n'arrivent pas au hasard, mais prennent une signification métahistorique en s'intégrant dans un système bien articulé. La providence ou action divine explique l'enchevêtrement des événements historiques. Elle est le signe que Dieu influence le cours des choses à l'inverse du positivisme que les traditionalistes comme Laurentie perçoivent comme une vision athée du monde avec l'enchaînement des événements selon les lois de l'histoire d'origine humaine.

En somme, un des enjeux de l'élaboration d'une histoire catholique et royaliste consiste à fonder la légitimité de l'autorité royale. D'autant plus que cette école théocratique traditionnelle est mise en concurrence avec ce qui sera appelé l'école historique positiviste dans laquelle ses théoriciens prétendent tirer leurs inductions de l'expérience historique des sociétés, à l'exclusion de tout postulat théologique ou métaphysique[467]. Selon les canons de l'école catholique, Laurentie écrit, sous la monarchie de Juillet, son *Histoire de France* en huit volumes[468], entre 1841 et 1843, dans la plus pure conception royaliste du temps passé[469].

---

[465] Vico, Giambattista, *La Science nouvelle*, Paris, Renouard, 1844, p.60, à propos de l'histoire grecque et romaine : « Cet axiome nous montre que les premiers de ces hommes ont été nécessaires pour soumettre l'homme à l'homme dans *l'état de famille*, et pour le préparer à obéir aux lois dans *l'état de cité* qui devait suivre ; les *seconds* ont été nécessaires pour établir au-dessus des familles les républiques de forme aristocratique ; les *troisièmes*, pour ouvrir la voie à la liberté populaire ; les *quatrièmes* pour y introduire la forme monarchique ; les *cinquièmes*, pour l'établir et la consolider ; les *sixièmes* et derniers, pour la renverser. Cette sentence, avec celles qui précèdent, nous donne une partie des principes de *l'histoire idéale éternelle*, dans laquelle nous montrerons *toutes les nations* marchant d'un pas uniforme dans leur *naissance*, leur *progrès*, leurs *établissements* et leur *chute*. »

[466] D'après le *Grand Larousse du XIXème siècle*, le traditionalisme est une « opinion philosophique qui diminue la part de raison, dans la connaissance de la vérité, au profit de la Révélation ».

[467] Rémond, René, *Les droites en France*, Paris, Aubier, 1982, p.53.

[468] Le premier tome paraît en 1839. Dans son introduction, *Histoire de France*, Paris, Lagny, 1839, p. viii, Laurentie donne le ton : « Ma pensée est chrétienne et nationale, monarchique et populaire. C'est la pensée qu'il m'a semblé voir jaillir vivante et féconde de toute la suite de nos révolutions. »
Denis Affre, alors archevêque de Paris, félicite Laurentie dans une lettre datée du 10 juillet 1842 : « au milieu de cette foule d'écrits où les enseignements de l'Église catholique, sa discipline, sa hiérarchie, ses institutions, ses diverses influences sont traitées avec indifférence, ou attaqués comme hostiles au progrès de la société, j'ai été heureux de lire les 5 premiers volumes de votre *Histoire de France*, composée dans un esprit bien différent. »

[469] Notice de Laurentie dans le tome X du *Grand dictionnaire universel du XIXème siècle* de Pierre Larousse.

Cette *Histoire de France* est complétée en 1855 par deux volumes sur le Consulat, l'Empire et la Restauration ; il y découvre, « à travers la diversité des règnes et la succession des événements, l'admirable et constante alliance de la royauté et du peuple, de la monarchie avec la religion, et de la liberté avec l'autorité »[470]. Les deux types d'intelligibilité de l'histoire, décrits par Michel Foucault, s'y retrouvent : l'histoire aristocratique des guerres, et celle qui part de la réalisation totalisatrice de l'État vers sa genèse dans le passé. Par ailleurs, cette volonté de déterminer à tout prix une continuité historique entre toutes les époques sur des notions telles que l'aristocratie, la monarchie, la religion est utilisée afin d'annihiler toute aspérité, toute conflictualité autour de ces thèmes jugés dans leur évolution idéalisée la plus parfaite. Pourtant, dans sa volonté de voir émerger un royalisme populaire, Laurentie égratigne les mauvais conseillers et certains grands noms de l'aristocratie. Loin de faire l'unanimité parmi les royalistes et les catholiques eux-mêmes, la vision historique de Laurentie est alors rejetée par les journalistes du *Correspondant* qui critiquent sa pensée « anti-aristocratique »[471], pour mieux vanter les mérites de l'*Histoire de France* de son concurrent Genoude, lui aussi lancé dans le rassemblement des royalistes. Ces deux sensibilités autour de l'élaboration d'un royalisme populaire diffèrent dès 1820 : Genoude apporte à une vision plus pragmatique tandis que Laurentie défend une conception plus idéaliste et théorique de l'ultraroyalisme. Laurentie développe l'idée de la refonte d'une nouvelle aristocratie mais n'en demeure pas moins élitiste, tandis que Genoude accorde une place plus conséquente au peuple.

L'analyse centrale de la Révolution Française diffère selon les historiens royalistes et catholiques : certains n'y voient qu'une courte période de peu de poids en comparaison avec les siècles d'expérience monarchique qu'il convient de réhabiliter un temps long de l'histoire pour atténuer plus facilement les effets négatifs d'un temps court. A l'inverse, d'autres historiens royalistes comme Laurentie ne nient ni la force, ni l'importance de la Révolution dans le temps, aux seules fins de mieux « dévoiler ses crimes » et de la condamner plus violemment. Il en découle une critique acerbe des révolutionnaires dont la réalité de l'œuvre ne correspond pas aux promesses. Les royalistes se font ainsi les observateurs intransigeants et les dénonciateurs des illusions générées par la Révolution Française. Les adversaires libéraux sont donc perçus comme les destructeurs de ce temps long. Les citations de Burke

[470] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.14.
[471] Article d'Aurélien de Courson intitulé « Histoires générales de France » paru dans *Le Correspondant*, tome XVIII, Paris, Sagnier, 1847, p.387.

fleurissent dans la presse ultra, sur le peu de foi que les hommes politiques libéraux accordent au passé lointain :

> Vos hommes de lettres et vos politiques […] n'ont aucun respect pour la sagesse des autres ; mais en revanche ils ont dans la leur une confiance sans bornes. Avec eux, pour détruire un ordre de choses, il suffit que cette chose soit ancienne.[472]

En révolte contre la philosophie du progrès, les royalistes trouvent dans l'histoire ancienne de l'humanité les traces d'un passé supérieur à l'époque dans laquelle ils vivent. Le présent contient, pour eux, des signes d'une dégénérescence de l'espèce humaine, d'une décadence qu'il faut stopper. Plus tardivement, Laurentie exprime clairement cette idée sur le sens de l'histoire et du progrès donné par Dieu, idée qui tout en étant plus diffuse, est déjà présente dans ses articles écrits sous la Restauration :

> Dans l'histoire, le progrès ne saurait se formuler d'une manière précise. Tout ce qu'on aperçoit, c'est la mobilité, une mobilité permanente, qui ôte toute comparaison définitive outre les âges ; c'est un déplacement de formes, c'est une succession de besoins, c'est une alternative d'idées, mouvement perpétuel, qui laisse subsister un certain nombre de vérités morales, dont l'application varie, et dont la pratique constitue la seule progression possible de l'humanité.[473]

Les royalistes refusent ainsi une progression ascendante et Laurentie conçoit un double caractère de mobilité et de permanence à l'histoire. Le sens de l'histoire est ressenti comme un chemin de croix où l'humanité expie ses péchés :

> L'humanité suit sa course, sous la main de Dieu, montant quelque fois, quelques fois s'abaissant, mais toujours mystérieuse à elle-même, et accomplissant rudement sa tâche d'expiation dans les douleurs et les larmes.[474]

Laurentie, comme certains de ses contemporains, a lu les œuvres de Vico, de Joseph de Maistre et de Ballanche. Il croit à la répétition cyclique de certains phénomènes et à l'expiation collective de fautes par des sociétés entières. Pour un chrétien, la Révolution Française doit fournir les preuves de cette expiation collective. Certains événements de la Révolution retiennent particulièrement l'attention des ultras et, notamment, la prise de la Bastille. Ils veulent tourner en ridicule la symbolique de l'arbitraire autour de la Bastille, en surenchérissant les arguments des libéraux pour mieux s'en moquer : ils avancent que les vingt soldats vétérans chargés de la surveillance de la prison « opprimaient tout Paris, qui ne

[472] Les *Lettres champenoises*, douzième lettre, 1820, p.122, tome 2, citation de Burke tirée des *Réflexions sur la Révolution de France*, Paris, Égron, rééditée en 1819, p.153.
[473] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Mélanges*, *op.cit.*, tome 1, p.98.
[474] *Idem*.

s'en doutait pas ». Ainsi, « cent mille combattants environnent ses tours » pour forcer les vétérans à partir[475]. Des poèmes politiques satiriques s'en inspirent :

> Un assaut se prépare, et sans les moindres pertes,
> On avance, on arrive à des portes ouvertes.
> Ô terreur ! ô surprise ! on juge avec raison
> Que chaque porte ouverte est une trahison :
> Que l'armée, introduite avec ruse et mystère
> Par lettres de cachet peut périr toute entière.[476]

Aux yeux des ultras, il faut déconsidérer l'emblème fondateur de la prise de la Bastille mythifiée par la fête de la Fédération et toujours présente dans les mémoires. D'après eux, la Révolution Française marque une nouvelle étape de la décadence. Les époques moderne et contemporaine sont traitées de manière spécifique par les traditionalistes : elles ne seraient qu'une marche contre-nature vers l'absolutisme et la centralisation. Mais surtout, les royalistes veulent montrer qu'au-dessus de tout, et en particulier de la monarchie, il y a la religion chrétienne. Le Roi n'est pas absolu, il doit tenir compte d'autres forces qui lui sont supérieures et qui l'aident dans son combat contre le désordre. D'après Laurentie, le Roi de France est le Roi-Très-Chrétien au point que la politique royale n'est que la conséquence de la morale chrétienne[477]. Cet argument est omniprésent dans l'histoire royaliste car il contribue à construire le mythe d'un roi garant de la stabilité, des libertés, concurrent légitime et considéré comme supérieur, par ses partisans, aux autres régimes politiques. Dans la confection de cette histoire royaliste et catholique, les ultras s'emploient à montrer les incidences, jugées bénéfiques, de la monarchie et de l'Église sur la société. A l'occasion de la parution du *Tableau politique de l'Europe* du géographe Malte-Brun, le journaliste ultra Saint-Prosper définit en partie la légitimité traditionnelle de la monarchie, définition que Laurentie et d'autres royalistes n'ont probablement pas reniée :

> La première idée de cette légitimité qui sanctifie tous les droits sociaux en les rendant inviolables, vient, selon l'auteur, de l'Église. Je pense comme lui : c'est l'Église chrétienne qui a enfanté l'Europe civilisée ; aussi périront-elles au même jour, puisque la Providence leur a mesuré à toutes deux une commune destinée.[478]

Le sens de la démonstration amène les ultras à considérer la religion et la monarchie comme les garants de la civilisation, c'est-à-dire de l'organisation sociale de la communauté. Les

[475] Article de Laurentie sur *L'art politique* de M. Berchoux paru dans les *Lettres champenoises*, 1820, tome 2, p. 175.
[476] *Idem*.
[477] Écrits non publiés de Jean-Claude Drouin.
[478] Les *Lettres champenoises*, neuvième lettre, 1820, p. 328, tome 1.

journalistes ultras y voient ainsi la garantie d'une stabilité : l'histoire doit donc prouver, à leurs yeux, cette lente construction religieuse et politique de ce qu'ils appellent la « civilisation ». Malte-Brun nomme ce processus la « civilisation progressive » de l'Europe. Ils prennent ainsi le contre-pied de la vision humaniste de Condorcet de la civilisation d'inspiration humaine :

> Nous avons vu la raison humaine se former lentement par les progrès naturels de la civilisation […].[479]

Cette refonte de l'histoire participe d'une entreprise globale de diffusion des idées ultras dans la société. A l'inverse, la vision hégélienne de l'histoire universelle qui s'impose progressivement, n'y voit pas d'expiation perpétuelle mais « le progrès dans la conscience de la liberté »[480]. Les ultras s'opposent profondément à la conception du sens de l'histoire et s'emploient à s'emparer de tous domaines littéraires possibles pour contrecarrer cette conception du temps. L'histoire n'est pas la seule matière que les ultras veulent interroger : l'ambition de ces théoriciens consiste à repenser les fondements de la connaissance et les affrontements sur le sujet sont nombreux.

*2.2. La dispute par rapport au deuxième tome de L'***Essai**

En 1817, l'admiration de Laurentie pour l'abbé est sans bornes et le journaliste ultra essaie de se rapprocher de l'auteur de l'*Essai*. Les *Souvenirs inédits* de Laurentie effacent d'ailleurs toutes les oppositions qui semblent avoir existé entre les deux hommes à la fin des années 1810. Depuis 1817, Laurentie, chargé par la rédaction de son journal de faire l'analyse des œuvres de Lamennais est, en quelque sorte, devenu le critique officiel de l'abbé dans les colonnes de la *Quotidienne*. Les ultraroyalistes qui participent à la rédaction de ces journaux et revues comme la *Quotidienne* et les *Lettres champenoises* sont loin de tous partager les idées de Lamennais comme l'a révélé, pour Laurentie, l'expérience avortée de la revue du *Spectateur* qui oppose mennaisiens et partisans du renforcement d'une Église de France. Pourtant très laudatif au départ, Laurentie et son entourage, peut-être eux-mêmes dépassés par la radicalité traditionaliste absolue contenue dans le discours de Lamennais, semblent avoir changé d'opinion à l'égard de l'abbé. En réponse, les lettres de Lamennais datées de 1819 à 1821 et adressées à des tiers attestent de son mépris pour Laurentie qui est missionné par le mouvement ultra pour réfuter les thèses de l'auteur de l'*Essai*. Laurentie condamne alors le traditionalisme absolu de Lamennais. Dans le deuxième tome de son *Essai* influencé par

[479] Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, Paris, Boivin, 1933, p. 145.
[480] Hegel, *Introduction à la philosophie de l'histoire*, Paris, Le Livre de Poche, 2011, p.61.

Bonald, Lamennais évoque le fondement de la certitude, attaque le culte de la raison individuelle et le cartésianisme. Il emprunte à Bonald l'idée du sens commun. La tradition universelle, le sens ou le sentiment commun des peuples, prouvent l'existence d'une croyance et d'un culte de Dieu. Mais seule l'autorité, c'est-à-dire « la raison générale manifestée par le témoignage de la parole »[481], permet de distinguer la vraie religion de la fausse. Cet *Essai* prône ainsi la restauration de l'autorité religieuse, perçue comme infaillible. Lamennais tente donc de fonder la certitude sur la raison générale et l'assentiment traditionnel du genre humain ; cette certitude est renforcée par la révélation divine qui permet à tous d'accéder à la connaissance. Malgré le succès du premier tome, le second tome de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* publié en 1820 crée une véritable polémique chez les royalistes et les ultraroyalistes[482]. Le paradoxe de l'*Essai* est qu'il renouvelle à la fois le catholicisme et dérange certains ultraroyalistes qui y voient une prépondérance exagérée du rôle du pape. Cependant, Lamennais ne semble pas avoir déjà aspiré à une indépendance spirituelle garantie par le pape, car il ne conçoit pas encore la monarchie comme un obstacle à sa pensée.

Inspiré par *Du Pape* de Joseph de Maistre, pour la rédaction de son second tome de l'*Essai sur l'indifférence*, Lamennais fait paraître en parallèle dans le journal le *Défenseur* quatre articles dont un le 18 mai 1820. Le premier article fustige le « développement de l'erreur »[483]. Il voit dans Joseph de Maistre le défenseur de « la doctrine ancienne »[484] contre les opinions que les parlements avaient accréditées. Mais, à l'inverse de Lamennais, Joseph de Maistre, prudent, ménage ses adversaires et rend hommage au clergé français[485], sans pour autant transiger sur l'idée de fond qui annonce celle de Lamennais :

> […] sans le souverain pontife il n'y a point de véritable christianisme, et que nul honnête homme chrétien, séparé de lui, ne signera sur son honneur (s'il a quelque science) une profession de foi clairement circonscrite.[486]

---

[481] Lamennais, F., *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, tome II, préface, p. LXXXIV, Tournadon, Malin et Seguin, 1820.

[482] D'après le fonds 248 Lamennais au RGASPI à Moscou, on peut lire une biographie éditée anonymement de Lamennais dans laquelle se trouve une analyse de l'*Essai* : « De 1817 à 1823, il fit paraître l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* (4 vol, in 8), ouvrage éloquent, mais paradoxal, qui fit une sensation immense et qui est encore aujourd'hui le fondement de sa réputation : déniant toute autorité à la raison individuelle, et n'admettant d'autre criterium de la vérité que le consentement universel, il prétendait dans cet ouvrage ramener l'homme à la foi la plus ferme par le scepticisme le plus radical, et prescrivait une obéissance absolue au chef de l'Église subordonnant en tout le pouvoir civil au pouvoir pontifical. Cet ouvrage, qui eut une foule d'admirateurs, souleva aussi de nombreuses objections : l'auteur y répondit sans sa *Défense de l'Essai sur l'indifférence*. »

[483] Article de Lamennais « Sur un ouvrage intitulé *Du Pape* par l'auteur des *Considérations sur la France* », dans le *Défenseur*, quatorzième livraison, tome II, juillet 1820, p.3.

[484] *Ibid*., p.3 et 4.

[485] *Ibid*., p.6.

[486] *Ibid*., p.8, citation *Du Pape*, tome 1, p. XXII.

Le pape et l'Église sont les garants de l'unité de la société qui accèdera ainsi à la perfection. Le deuxième article de Lamennais juge la soumission du souverain pontife à l'autorité ou à la souveraineté du concile « contre la tradition » : il atteste que les Quatre articles de la Déclaration de 1682 ne sont pas valides[487]. Pour Lamennais, il n'est pas possible que l'Église soit subordonnée à une instance supérieure à celle du pape : le pape n'est donc pas obligé d'obéir aux décisions du concile et ces jugements ne peuvent être réformés. Son troisième article reprend l'historique des papes souverains effectué par Joseph de Maistre pour montrer que la tradition de l'Église réside dans l'affirmation des droits de ces derniers[488]. Dans son dernier article, Lamennais rappelle cependant les limites du pouvoir spirituel du pape qui ne peut interférer dans le pouvoir temporel du roi[489]. Dans la préface de la seconde édition du *Pape*, Joseph de Maistre essaie de calmer les débats et affirme avoir entendu les objections :

> L'une qui est ultramontaine, tombe sur la manière dont [l'auteur] a envisagé *l'infaillibilité*. On craint qu'il ne l'ait trop humanisée, s'il est permis de s'exprimer ainsi, en ne l'appuyant que sur des considérations philosophiques ; l'autre qui est gallicane, se plaint qu'il ait trop favorisé *les maximes ultramontaines*.[490]

S'il tente de se justifier sur la question de l'infaillibilité, il n'en va pas de même pour la défense des doctrines gallicanes : Joseph de Maistre s'y oppose[491] même s'il réaffirme que le concile d'évêques n'est pas supérieur au pape[492] et alimente ainsi la polémique dans laquelle se jettent Lamennais et Laurentie.

Le deuxième tome de l'*Essai* suscite donc moins l'enthousiasme que le premier lors de sa parution en juillet 1820. Lamennais entend démontrer que l'Église est seule détentrice de la vérité et seule capable de la communiquer aux hommes. Par conséquent, l'intelligence humaine ne peut conduire à elle seule à la vérité. L'ouvrage s'inscrit donc dans la critique du dogme de la raison : les rapports entre la foi et la raison sont au cœur des réflexions alors que le catholicisme interroge les sciences. Lamennais veut alors jeter les bases d'une science catholique opposée aux Lumières et à l'Idéologie déjà attaquée par les productions de l'imprimeur-libraire François-Auguste Leclère et la reconstitution des *Annales philosophiques, morales et littéraires ou suite des Annales catholiques* sous l'Empire[493]. Avec ce nouvel écrit, l'abbé développe la thèse de l'impuissance de la raison individuelle à produire

---

[487] *Ibid*., p.243.
[488] *Ibid*., p.338.
[489] *Ibid*., p.433-434.
[490] De Maistre, Joseph, *Du Pape*, tome premier, Paris, Librairie ecclésiastique, 1821, p.v.
[491] *Ibid*., p.ix, p.44.
[492] *Ibid*., p.26.
[493] Chappey, Jean-Luc, « Catholiques et sciences au début du XIXème siècle », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°87, 2002, p.15.

la certitude. Il y construit ainsi une philosophie de l'autorité qui invite davantage à croire ou à obéir qu'à raisonner ou comprendre, dans la mesure où la raison individuelle instille le doute : il n'est pas du pouvoir de l'homme d'accéder, seul et par lui-même, à la vérité. A l'inverse, la « raison générale » susceptible de jaillir des lois issues du sens commun, c'est-à-dire de Dieu, rend possible aux consciences individuelles en accord avec elle d'accéder à la vérité. Les royalistes catholiques de l'*Ami de la Religion et du Roi* décident rapidement de minimiser l'importance de l'ouvrage. Quant aux libéraux, ils y sont hermétiques, ne voyant en Lamennais qu'un traditionaliste au service du pape[494]. La polémique est vivement relancée par ses ennemis royalistes et notamment par l'abbé de Féletz qui attaque en premier dans le *Journal des Débats*. D'après ce dernier, Lamennais ne peut réduire à néant la connaissance issue du « sens intime »[495]. L'héritage cartésien ne peut pas, pour l'abbé de Féletz, être balayé aussi rapidement :

> Vous ne voulez pas que je croie à ma propre existence ; vous m'assurez que mes sens même dans leurs rapports constants et uniformes, et entourés de toutes les conditions qui leur sont prescrites pour motiver nos jugements, peuvent me tromper ; mais n'est-ce pas par mes sens que je connais l'existence des hommes ?[496]

Pour le journaliste des *Débats*, la nouvelle philosophie de Lamennais, « en sapant tous les fondements de l'ancienne », est extrêmement paradoxale et « susceptible de quelques dangers »[497] : il ne voit pas comment des peuplades reculées peuvent, elles aussi, accéder à l' « autorité générale » comprise comme « raison universelle »[498]. Resté proche de Féletz qui l'a dirigé dans la revue des *Lettres champenoises*, Laurentie poursuit à son tour la polémique dans son article du 15 août 1820 paru dans la *Quotidienne*. Il soutient l'existence de deux facultés de la raison, celle de connaître et celle de raisonner[499], et de trois moyens de connaître : les « sens » défendus par le matérialisme[500], le « sentiment » préféré par l'idéalisme et le « raisonnement », socle du cartésianisme[501]. Chaque courant politique et philosophique s'empare donc de ce thème de la construction de la vérité afin de s'approprier la connaissance universelle. Surtout, Lamennais vise l'anéantissement de l'esprit libre et critique qui se répand depuis le XVIIIème siècle et se fait le destructeur de la raison

[494] Maréchal, Christian, *La Mennais : la dispute sur l'Essai sur l'Indifférence d'après des documents nouveaux et inédits*, Paris, Champion, 1925.
[495] Article de l'abbé de Féletz paru dans le *Journal des Débats* du 8 août 1820.
[496] *Idem*.
[497] *Idem*.
[498] *Idem*.
[499] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 15 août 1820.
[500] Les Idéologues, comme Destutt de Tracy, pensent que les facultés intellectuelles de l'homme proviennent de sa sensibilité.
[501] Philibert, Anne, *Lacordaire et Lamennais (1822-1832)*, Paris IV, thèse soutenue en 2002, p.82 et suivantes.

individuelle. Or, il a été admis par l'Église que cette doctrine autour de la raison individuelle appartenait à celle de l'autorité car la raison est d'abord exercée dans son individualité avant de prétendre à devenir générale par intervention divine.

Le point de désaccord entre Laurentie et Lamennais porte donc sur l'usage de la « raison » et des « sens » en matière de connaissance. Mais derrière la question purement philosophique se cache un problème concret et pragmatique : que faut-il enseigner dans les écoles chrétiennes, les séminaires et les congrégations ? Les jésuites, dont la Compagnie est rétablie en 1814, enseignent traditionnellement la philosophie cartésienne et donne la supériorité à la raison individuelle sur la raison générale. Lamennais définit ainsi une théorie qui va à l'encontre des leçons des jésuites et des congréganistes. Par conséquent, le deuxième tome de l'*Essai* agace ces derniers, parce qu'il remet en cause leur pratique d'enseignement ; leur conception de la philosophie, qu'ils estiment conforme à la religion est par la même occasion contestée. Ils ne sont pas les seuls : les évêques, les théologiens Sulpiciens et les lazaristes sont circonspects eu égard à la philosophie du sens commun ou de la raison générale de Lamennais[502]. Cela n'échappe pas à Laurentie qui, pour contrer Lamennais, écrit à Thaury à la Bibliothèque royale pour obtenir le discours de M. Guénard, auteur d'une apologie de Descartes, qui remporta le prix à l'Académie en 1751 sur le sujet suivant : *en quoi consiste l'esprit philosophique ?*[503] Lamennais vise aussi les théories individualistes de Benjamin Constant et de Victor Cousin. Mais, à trop vouloir les combattre, il porte atteinte aux fondamentaux des catholiques, d'autant que tous ces derniers ne sont pas organicistes. Si ces catholiques sont en accord avec l'idée que la raison individuelle et les sens peuvent tromper les hommes, il n'en va pas de même pour le « sens intime » au cœur de polémiques. Laurentie trouve que Lamennais corrompt la certitude de l'existence de Dieu que tous les hommes ont en eux-mêmes grâce à la révélation qui leur devient intelligible au moyen de leur « sens intime » :

> Nier le sens intime, c'est nier la conscience, c'est nier la vérité, et l'erreur, c'est nier le bien et le mal, c'est nier tout l'homme. Or, M. de la Mennais nie le sentiment par la raison que nous ne pouvons pas le démontrer.[504]

Laurentie refuse de cautionner les propos de Lamennais sur l'origine du sentiment et de la connaissance :

[502] Cholvy, G., Hilaire, Y.-M., (dir.), *Histoire religieuse de la France contemporaine (1800-1880)*, tome 1, Toulouse, Privat, 1985, p.90.
[503] 372 ap 21, dossier 6 : correspondance active de Laurentie, lettre à Thaury.
[504] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 15 août 1820.

Nous avons beau dire *je sens*, nous avons beau dire *je suis*, nous n'en demeurons pas moins dans l'impuissance éternelle de nous démontrer à nous-mêmes que nous sentons et que nous sommes : tant le néant nous est naturel, tant il nous presse de toute part ![505]

Pour Laurentie, « nous portons en nous l'évidence, notre être ; donc notre être nous est démontré »[506]. En ne s'attardant pas sur la question du « sens intime », Laurentie garde l'impression que Lamennais nie l'infaillibilité du raisonnement et, ainsi, la capacité de l'homme à penser l'existence de Dieu. Il semble au journaliste de la *Quotidienne* que Lamennais cautionne un certain relativisme des opinions en représentant la variété infinie des opinions contraires :

Mais avant de rien conclure de cette diversité *d'opinions*, contre la certitude du raisonnement, il aurait fallu établir que toutes ont également été jugées *vraies* par ce *sens intime* qui seul a droit de prononcer sur la vérité ; il aurait fallu démontrer que toutes ont été également *évidentes*, car, malgré Descartes, Malebranche, Daguesseau et d'autres penseurs profonds, *tout ce qui est évident est vrai*, et si M. de la Mennais avait montré des *évidences opposées*, comme il montre des *opinions contraires*, c'est alors qu'il eût ruiné d'un seul coup le raisonnement et le sens intime.[507]

Laurentie reproche surtout à Lamennais de montrer que le raisonnement peut conduire à l'erreur, alors qu'il aurait fallu démontrer que le raisonnement ne peut en aucun cas mener à la vérité. Il n'approuve pas sa façon d'infirmer le *je pense, donc je suis* de Descartes. Pour le journaliste ultra, on peut dire *je pense* grâce à la philosophie de Pascal qui affirme que si l'on doute que l'on pense, on continue de penser :

La négation même de la pensée en devient la certitude […].[508]

Ce débat philosophique et théologique est fondamental car cette divergence d'opinion entre Lamennais et les ultras est perçue comme irréconciliable dès la parution du deuxième tome de l'*Essai*. Ensuite, Laurentie, à l'instar de l'abbé de Féletz, reproche à la philosophie de Lamennais de nier les autres philosophies sans pour autant leur substituer la sienne propre. En touchant au « sens intime », Lamennais détruit le système philosophique que les royalistes catholiques autour de Laurentie avaient fini par admettre, incluant la philosophie cartésienne. Laurentie ne demande d'ailleurs qu'à rallier Lamennais à sa démonstration :

Ce n'est pourtant pas au doute que veut arriver M. de la Mennais, car il poursuit le pyrrhonien de toute la force de son éloquence ; mais c'est au doute qu'on arrive inévitablement avec son système, à moins qu'il ne

[505] Lamennais, Félicité, *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, tome 2, Paris, Pagnerre, 1843, p.80.
[506] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 15 août 1820.
[507] *Idem*.
[508] *Idem*.

me soit arrivé d'avoir moins compris ses pensées, ce que j'aimerais à reconnaître, plutôt que d'être obligé de combattre la philosophie d'un homme aussi supérieur.[509]

Lamennais, en n'accordant aucun crédit au sens intime, avance que l'autorité, par la révélation, est la seule règle possible pour accéder à la vérité[510]. La revue libérale les *Lettres Normandes ou correspondance politique et littéraire* envenime la situation : elle affirme que Laurentie condamne les nouveaux principes théologiques développés dans le deuxième tome de l'*Essai* accusé de mener à l'athéisme[511]. Déjà, le débat sur l' « orthodoxie » de la philosophie de Lamennais est lancé. Les amis de Lamennais se mobilisent :

Vous avez lu sans doute le petit bout de réponse que j'ai fait à Féletz […] Vous serez plus content, je l'espère, de celui que j'ai fait dans le prochain n° à ce petit pédant de Laurentie qui vous a traité du haut en bas, n'entendant pas un mot de votre livre et bien moins que l'autre.[512]

Un article de l'abbé Rohrbacher paru dans le *Défenseur* répond férocement à Laurentie[513]. Lamennais cherche l'origine de cette polémique, identifie ses adversaires parmi le clergé et organise la riposte dans une lettre adressée à Saint-Victor[514] du 20 août 1820 :

M. Laurentie a continué dans la *Quotidienne* l'attaque commencée dans *le Journal des Débats*. Je vois d'où vient ce déchaînement général. On cherchait un prétexte, on l'a saisi. Tout part du clergé et d'une certaine classe de royalistes. Ils m'ont appris ce que j'ignorais, que j'ai des ennemis nombreux. […] Voici la résolution que j'ai prise. Je crois devoir encore à la vérité un dernier effort. Je vais m'occuper d'écrire ma défense. Elle sera vraisemblablement assez longue. Je crois pouvoir porter jusqu'à l'évidence la démonstration de ce qu'on appelle mon système et je montrerai de plus que, si on le rejette, il faut renoncer, dans l'état actuel des esprits, à défendre la religion.[515]

Il demande ensuite à Saint-Victor de lui envoyer le deuxième article de la *Quotidienne* où Laurentie s'insurge contre ce qu'il appelle des insultes et injures à son encontre. Puis Lamennais analyse :

Ils m'ont mis dans la nécessité de prouver une chose bien délicate, c'est qu'il est impossible d'établir la vérité du Christianisme par leur méthode. Je vois clairement que ceci est un combat à mort entre les anciens

[509] *Idem*.
[510] Voir les croquis dans les documents en annexe, p.85 à 87.
[511] *Les Lettres normandes ou correspondance politique et littéraire*, Paris, librairie Lacretelle, 1820, volume 11, p.334.
[512] Le Guillou, L., *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome II**,** appendice 88, Lettre de Saint-Victor à Lamennais Paris, le 18 août 1820.
[513] Le Guillou, L., *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome II, appendice 89, de l'abbé Rohrbacher, le 19 août 1820 : « Voilà ce que j'écris à M. Laurentie et sur quoi je vous prie d'avoir la bonté de m'apprendre, au cas où vous en ayez le loisir, si je vous comprends bien. »
[514] Jacques-Benjamin-Maximilien de Saint-Victor, (1772-1858), complote avec les royalistes sous l'Empire, puis, sous la Restauration, écrit dans le *Défenseur*, le *Drapeau blanc*. Il fonde avec Lamennais, une librairie qui échoue. En 1830, il émigre en Amérique puis revient pour écrire dans la *France* et *L'Invariable, mémorial catholique* de Fribourg.
[515] Le Guillou, L., *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome II, lettre 572 à Saint Victor, p.105.

préjugés d'école et les principes que le temps à développés et mûris. Le choix sera rude, et j'aurai cruellement à souffrir, peut-être pendant toute ma vie, pour avoir voulu donner aux preuves de la religion une force qu'elles n'ont pas eue jusqu'ici. Mais les hommes passeront et la vérité restera.[516]

Le décalage et les frictions entre Lamennais et les catholiques comme Laurentie prennent de l'ampleur. Le mennaisien Saint-Victor répond dans le *Défenseur*[517] à l'article du 15 août 1820 de la *Quotidienne* où Laurentie reprend à son compte les arguments de Féletz : Lamennais y affirme ne pas avoir été compris par ses contemporains. Le *Défenseur* rétorque aussi à la *Quotidienne* que Laurentie n'est qu'un écrivain « lourd et diffus ». La démarche de Lamennais consiste à mettre en conflit l'autorité et la raison, avec pour objectif final de réconcilier la religion et la philosophie. Pour lui, Descartes a eu tort de séparer la philosophie de la religion. Il veut rétablir la philosophie sur la base de l'autorité, mais aussi de la raison souveraine pour ne pas la réduire à la raison individuelle du *cogito ergo sum*. Pour certains catholiques, le besoin qu'il a à entreprendre une telle réhabilitation de la raison souveraine s'avère inapproprié[518]. Il essaie de démontrer que les vérités fondamentales découlent d'un consentement autour de certitudes communes appelées sens commun qui ne peut être démontré mais qui est révélé à tous les hommes. Cette révélation de vérités implique que les hommes accèdent aux connaissances issues de Dieu : il inverse la critique de la raison pure de Kant et replace la croyance au cœur de la philosophie. La foi en ces vérités révélées et en la raison souveraine devient le socle de la certitude humaine, réfutant ainsi tout scepticisme. Le *cogito ergo sum* construit la certitude de la connaissance exclusivement sur un fondement humain et non divin, ce qui est inacceptable pour Lamennais qui tente d'en convaincre ses contemporains. Laurentie écrit dans un article de la *Quotidienne* du 24 septembre 1818, lors d'une confrontation avec le *Constitutionnel*, que certes « l'écrivain doit soumettre sa raison à la raison universelle » ou souveraine, mais qu'il ne doit pas pour autant abandonner les connaissances issues de sa raison particulière. Le 24 août 1820, en médiateur, l'abbé de Rohrbacher[519] écrit à Laurentie quelques réflexions favorables à Lamennais pour contrecarrer

[516] *Idem*.
[517] Le *Défenseur*, troisième livraison du mois d'août 1820, 21e livraison, p.332-334.
[518] Maréchal, Christian, *La Mennais : la dispute sur l'Essai sur l'Indifférence d'après des documents nouveaux et inédits*, Paris, Champion, 1925, p.309.
[519] René-François Rohrbacher, (1789-1856), était vicaire à Lunéville, où il avait été chargé aussi de l'hôpital civil et militaire. Rapidement, il fut un adepte des idées mennaisiennes et composa un *Catéchisme du sens commun*. Il restera très longtemps à Malestroit, puis se séparera de Lamennais avant de devenir, en 1835, professeur de dogme et de morale, puis d'écriture sainte au grand-séminaire de Nancy. Citons parmi ses ouvrages : *Des rapports naturels entre les deux puissances* (1838), *Motifs qui ont ramené à l'Église catholique un grand nombre de protestants et autres religionnaires* (1841) et surtout son *Histoire universelle de l'Église* en 29 vol. (1842-49). D'après Le Guillou, L., *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome II.

son article critique de la *Quotidienne*[520]. Rohrbacher prévient Lamennais de sa démarche et s'entend avec lui sur les explications à donner à Laurentie :

> Enfin, le rapport des sens, le sentiment intime, la raison générale de l'universalité des hommes, voilà l'autorité la plus grande possible sur la terre, et par conséquent le moyen le plus sûr de parvenir à la certitude. Car cette autorité n'est autre chose que le rapport des sens, le sentiment intime, la raison humaine élevée à leur plus haute puissance.[521]

En effet, Rohrbacher explique à Laurentie que si Lamennais reconnaît que « le sens intime », c'est-à-dire les sens, et la raison particulière ne sont pas infaillibles et peuvent tromper l'homme en le poussant à émettre des raisonnements faux, il ne pense pas que ce soit toujours le cas. Seulement, pour Rohrbacher, l'homme n'a aucune garantie que sa raison ou ses sens ne le trompent pas. Rohrbacher veut trouver un compromis et prouver que Lamennais nuance déjà fortement la remise en cause de la philosophie de Descartes. Ensuite, il s'accorde à dire que si plusieurs individus arrivent, par leur raison particulière ou par leurs sens, à la même conclusion, ce résultat acquiert une autorité plus grande que celui d'un seul homme. Il va donc plus loin et semble trouver que la somme d'individus à la même analyse peut aboutir à une certitude. Les hommes sont donc, en quelque sorte, réhabilités dans leurs réflexions issues de leurs sens et de leur raison, sans pour autant atteindre la raison universelle. Plus agressif, le mennaisien Saint-Victor ne souhaite pas, quant à lui, dialoguer avec Laurentie :

> Vous verrez dans le *Défenseur* suivant que j'avais été tout aussi choqué que vous des inepties et du ton sot et pédant de M. Laurentie. Je lui ai donné une leçon qui, je le pense, l'empêchera de mettre au jour son second article. Du reste, je suis persuadé comme vous qu'il y a dans le clergé beaucoup de mauvaise disposition à votre égard […].[522]

Quelques jours plus tard, le 28 août 1820[523], Lamennais répond à l'abbé Rohrbacher qu'il va publier son exposé dans le *Défenseur*. Mais les multiples réponses ne calment pas leurs adversaires. Laurentie fait paraître son deuxième article qui accable encore plus Lamennais[524]. Ce dernier écrit alors à son frère Jean le 4 septembre 1820 :

> J'ai la migraine et je suis souffrant depuis plusieurs jours, ce qui m'empêche de rien faire. Nul doute que la haine d'Ultra-Janot ne soit la première cause de tout ce bruit. Cependant il est sûr aussi que le clergé ne comprend point, et qu'il est très monté contre le livre. […] Du reste, c'est toujours la même chanson. J'établis le scepticisme et je renverse tout. Le dernier article de Laurentie est d'une mauvaise foi frappante. Il est poussé par

[520] 372 ap 5, dossier 1820.
[521] Extrait d'une lettre de Rohrbacher adressée à Lamennais et cité dans Rohrbacher, René François, *Histoire universelle de l'Église catholique*, Paris, Gaume, 1848, tome 28, p.303-304.
[522] Le Guillou, L., *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome II**,** appendice 90, lettre de Saint-Victor du 26 août 1820, p.561.
[523] Le Guillou, L., *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome II, lettre 579 à Rohrbacher, p.115.
[524] Maréchal, Christian, *La Mennais. La dispute de l'Essai sur l'Indifférence*, Paris, Champion, 1925, p.311.

d'autres. Il n'y a point de mal de les laisser jouir quelque temps de leur prétendu triomphe ; les esprits se calmeront peu à peu, et ma réponse sera mieux reçue. Je ne dirai rien de leur méthode de prouver la religion, à cause des inconvénients ; mais je montrerai qu'il faut effacer mon 1er volume, si on rejette le 2d, et que les principes établis dans celui-ci sont partout supposés dans l'autre.[525]

Il se plaint aussi de l'arrêt des ventes de ses livres à cause de la polémique lancée par le *Journal des Débats* et la *Quotidienne*. Le spécialiste de Lamennais, Christian Maréchal, propose dans sa *Dispute de l'Essai* la lecture de l'« ultra-Janus » en ultra à deux faces, ultramontanisme et ultraroyalisme, double cause d'hostilité. Sauf que l' « ultramontanisme » n'aurait pas dû gêner Lamennais. Vu que la syllabe finale du mot est bien « ot », il semble que Lamennais évoque ici davantage le personnage comique de Janot symbole de la bêtise et de la niaiserie. Saint-Victor dans le *Défenseur* répond à Laurentie qu'il confond « la certitude rationnelle qui appartient aux sens, à la raison, au sens intime, avec l'impossibilité de douter ou la certitude absolue qu'il prétend n'appartenir qu'au seul témoignage »[526]. Ainsi, Lamennais félicite Saint-Victor de sa réponse, le 7 septembre 1820 :

Votre réponse à Laurentie est excellente. Je suis, quant à moi, fort indécis sur ce que je dois faire. Rien au monde ne m'est plus facile que de justifier ma doctrine, et de montrer avec évidence l'incroyable ineptie et la mauvaise foi de mes adversaires. Mais ces pauvres gens sont si stupides et si entêtés que je crains de nuire à la religion. Si je leur réponds, il faudra que je montre qu'on ne peut nier les principes exposés dans mon deuxième volume, sans détruire le premier. Qu'ai-je en effet prouvé dans celui-ci ? Que le protestant, le déiste, l'athée, en prenant leur raison individuelle pour règle de leurs croyances, ne peuvent établir aucune doctrine et sont nécessairement conduits au scepticisme absolu. Or, il n'y aurait rien de plus faux si la raison individuelle pouvait trouver en elle-même un fondement assuré de certitude. Qu'on accorde ce point-là aux incrédules, ils ont cause gagnée, et il n'y a plus rien à répondre à tout homme qui vous dira, comme on en trouve beaucoup qui le disent, et souvent de très bonne foi : « j'ai examiné la religion avec le désir le plus sincère de découvrir la vérité, j'ai lu toutes les apologies du Xme et il est impossible à ma raison de l'admettre et de croire comme vrai ce qui lui paraît faux ».[527]

Entre temps, Rohrbacher fait paraître dans le *Défenseur* sa lettre[528] adressée à Laurentie, où il discute des points d'incompréhension entre Lamennais et le journaliste ultra. Ce dernier lui répond dans la *Quotidienne* du 10 septembre 1820 en rendant publique la lettre qu'il lui adresse en retour. La discussion théologique poursuit son cours autour du syllogisme censé résumer la pensée de Lamennais :

[525] Le Guillou, L., *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome II, lettre 582 à Jean, p.118.
[526] Le *Défenseur*, 1820, tome II, 21e livraison, p.384.
[527] Le Guillou, L., *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome II, lettre 583 à Saint-Victor, p.119, en réponse à l'appendice 92, lettre de Saint-Victor du 2 septembre 1820 où il fait savoir que Laurentie a inséré un mot de réplique insolent. Ce à quoi Saint-Victor répond le 10 septembre 1820 par un mot encore plus violent d'après l'appendice 94.
[528] Le *Défenseur*, tome II, Paris, 1820, p.478-480.

Un moyen infaillible de certitude est celui qui ne peut pas tromper. Or, les sens, le sens intime, ou ce qu'on prend pour tel, le raisonnement ou la raison particulière de l'homme le trompent souvent. Donc, ni les sens, ni le sens intime, ni la raison particulière de l'homme ne sont des moyens infaillibles de certitude.[529]

Laurentie lui oppose trois arguments : il réhabilite les sens qui ne trompent pas l'homme sur la vérité des objets. D'après lui, ce sont les jugements que l'homme porte sur ce qu'il ressent qui sont source d'erreurs. Ensuite, Laurentie définit le sens intime comme « une perception par laquelle l'âme est avertie de son état présent »[530]. Il croit en la vérité de cette perception : il réfute donc l'idée que le sens intime peut tromper l'homme :

Le sens intime est donc toujours vrai, toujours, Monsieur, même lorsqu'il rend témoignage à l'âme de quelqu'une de ses illusions.[531]

Laurentie pense que Rohrbacher confond le sens intime avec l'évidence. Il cite alors Descartes pour définir l'évidence :

[…] si vous dites que l'évidence est de même trompeuse, je vous répondrai avec Descartes : « Il est certain que jamais nous n'admettrons le faux pour le vrai, si nous ne donnons notre assentiment qu'aux choses que nous *percevons clairement et distinctement*. Cela est certain, dis-je, parce que Dieu n'étant point trompeur, la faculté de percevoir qu'il nous a donnée ne peut tendre vers le faux ».[532]

Pour Laurentie, l'« évidence » est cette *perception claire et distincte*, toujours vraie. Ainsi, pour le journaliste, il est faux de dire que le sens intime trompe souvent. Enfin, le journaliste ultra soulève le problème de la raison. Il est convaincu que le raisonnement ne trompe pas l'homme car il suit une logique imperturbable. Il est donc nécessaire de distinguer le raisonnement de la raison. Appelée « raison individuelle » ou encore « raison particulière », elle est renommée par Leibniz dans le livre IV des *Nouveaux Essais sur l'Entendement*, « révélation naturelle » car « c'est une vérité connue, dont la liaison avec une autre moins connue, fait donner notre assentiment à la dernière » :

Mais, direz-vous, nous sommes pourtant trompés par cette faculté que nous avons de comparer les vérités connues avec celles qui ne le sont pas, et que nous appelons aussi la *raison*. Je le reconnais avec vous, monsieur, mais le faux usage que nous faisons de cette faculté, appartient à notre faiblesse, et ne détruit pas néanmoins la certitude de la raison.[533]

[529] Résumé de la pensée de Lamennais par Laurentie dans son article du 10 septembre 1820 paru dans la *Quotidienne*.
[530] « Lettre à M.R…, vicaire de L. » de Laurentie parue dans le *Défenseur* et dans la *Quotidienne* du 10 septembre 1820.
[531] *Idem*.
[532] Descartes, René, *Principes de la philosophie*, première partie, Paris, Vrin, 2009, p.123.
[533] « Lettre à M.R…, vicaire de L. » de Laurentie parue dans la *Quotidienne* du 10 septembre 1820.

Le débat philosophique est à nouveau relancé. Lamennais entreprend de refonder une philosophie chrétienne. Cette ambition implique de critiquer tout ce que le clergé et les autres avant lui avaient considéré comme vrai. De plus, Lamennais fait des émules. Son ami Genoude lui fait savoir le 22 septembre 1820 qu'il mettait à sa disposition un article de la *Ruche d'Aquitaine* pour le faire publier dans le *Défenseur*. Lamennais l'informe de l'animosité qui règne à son égard :

> [A Paris], On y est très monté contre moi dans un certain public. Je suis émerveillé de la faiblesse de certaines têtes qui passent pour fortes. Les chefs de meute ont lancé en avant ce pauvre Laurentie qui débite avec une confiance imperturbable des choses dignes des petites maisons. Je suis confondu et fatigué de toutes les inepties qu'on écrit. Bien des personnes me conseillent de ne pas répondre. Ce serait assez mon avis. Il y a cependant des raisons pour et contre. Nous verrons.[534]

Les insultes ont fusé de toutes parts. Genoude finit par défendre Laurentie et critiquer le tour que prend la polémique :

> M. de Saint-Victor a mal attaqué Laurentie, les injures étaient de trop. Il a été très bien à mon arrivée et m'a dit en riant : « Convenez que sans mes lettres vous ne seriez pas revenu ». Il a senti qu'il avait eu tort dans la forme au moins apparemment, ainsi ne lui parlez pas de tout ce que je vous ai écrit. C'est un fort bon homme au fond, à qui je pardonne tout parce qu'il vous aime sincèrement.[535]

Lamennais et ses partisans voient enfin la polémique s'essouffler après l'arrivée dans l'arène de l'abbé Rattiez dans le *Drapeau blanc* et l'abbé Cottret dans la *Gazette de France*, sans compter les multiples réactions critiques anonymes ou d'inconnus.

Laurentie commence à se raviser et se rallie peu à peu à la cause traditionaliste de Lamennais. Deux hypothèses peuvent être avancées : soit Laurentie joue un double-jeu afin d'apaiser les catholiques autour de Lamennais et les rassembler autour des ultras, soit le retour éventuellement sincère de Laurentie aux côtés de Lamennais reflète un soutien plus appuyé de la Congrégation à l'égard de l'abbé. Dans la *Quotidienne* du 25 septembre 1820, une nouvelle lettre de Rohrbacher, ainsi que la réponse de Laurentie sont rendues publiques. Rohrbacher veut prouver que finalement, Laurentie et Lamennais sont en accord l'un avec l'autre. Rohrbacher affirme qu'il y a consensus sur l'idée que les sens et le sens intime, la faculté de raisonner bien employés ne trompent jamais par eux-mêmes ; l'homme est lui-même responsable des erreurs de raisonnement car il apprécie mal le rapport de ses sens. Rohrbacher poursuit :

---

[534] Le Guillou, L., *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome II, lettre 589 bis à Genoude, p.127.
[535] Le Guillou, L., *Correspondance générale de Lamennais*, *op.cit.*, tome II, appendice 98 de Genoude du 24 septembre 1820, p.573.

[…] voilà précisément comme je l'entendais lorsque j'ai dit, non pas en général, que les sens, le sens intime, le raisonnement trompent par eux-mêmes, mais que les sens, le sens intime, la raison particulière de l'homme isolé le trompent souvent ; que ce soit par sa faute ou non, peu importe puisqu'en dernier résultat il sera toujours vrai de dire que l'homme isolé est trompé ou se trompe souvent avec tous les moyens de certitude qu'il trouve en lui-même.[536]

Rohrbacher en déduit que l'homme isolé qui pense grâce à ses sens, son sens intime et sa raison particulière, n'est pas une règle infaillible de certitude. Ainsi, pour vérifier le jugement de l'homme isolé, on fait appel à une autorité supérieure. Laurentie lui répond relativement brièvement, manifestement à la demande de la rédaction de la *Quotidienne* qui a tenté de réfréner les débats métaphysiques peu populaires qui ne font pas vendre le journal. Laurentie se radicalise peu à peu aux côtés de Lamennais sur le plan religieux et adopte les principes philosophiques anti-cartésiens avec pour objectif de réintroduire Dieu dans la philosophie. Bautain[537] développe par la suite à son tour ces théories traditionalistes absolues et place exclusivement la certitude « dans l'autorité de la parole de Dieu révélée », système traditionaliste qui est appelé « fidéisme ». L'Église catholique est loin de partager ces doctrines et combat le fidéisme ainsi que le traditionalisme absolu.

2.3. La force de conviction de Lamennais

Laurentie devient le détracteur de la tradition rationaliste après avoir été celui de la tradition absolue, pensant certainement que l'avenir des sciences issues de la religion dépend d'une redéfinition des méthodes et de l'éradication de l'héritage cartésien : face à Dieu, l'homme ne peut être à l'origine des sciences. Lamennais fait paraître sa *Défense de l'Essai* en 1820-1821 : ce n'est pas la raison individuelle qui accède à la vérité mais le sens commun. Il y refuse toujours la tradition rationaliste appuyée sur Descartes et les philosophes des Lumières. Seul le sens commun apporte, d'après lui, la croyance en Dieu. Et croire en Dieu, c'est s'insérer dans une tradition à l'origine de toutes les autres qui pourrait se résumer par : « je suis, donc Dieu est ». Le sens commun est transmis de génération en génération. Les rapports entre Laurentie et Lamennais ont évolué depuis la fin septembre 1820 comme le suggère une lettre adressée à Querret dans laquelle Lamennais veut savoir si Laurentie lui a confirmé avoir changé sa position. L'abbé, rempli d'espoir, termine sa lettre :

[536] Lettre de Rohrbacher adressée au rédacteur de la *Quotidienne*, parue dans ce même journal le 25 septembre 1820.
[537] Bautain est le correspondant de Laurentie, dans 372 ap 16 et 17.

Je crois que le public commence à revenir sur ma doctrine.[538]

Lamennais est alors défendu par les ultras, Bonald en tête, dans le *Défenseur* d'octobre 1820. Le 16 octobre 1820, Laurentie fait le compte-rendu dans la *Quotidienne* de l'*Examen critique de l'Essai sur l'indifférence en matière de religion de M. de la Mennais*, par Lejoyeux de Saint-Acre. Mais, au lieu de soutenir une publication opposée à la philosophie de Lamennais, il condamne une critique qu'il ne juge pas à la hauteur des ouvrages de l'abbé. Il regrette l'anonymat sous lequel est publiée la brochure[539] et reproche au *Courrier français*, quotidien libéral créé en 1820, d'avoir vanté les mérites de ce pamphlet dont la violence du langage et la caricature choquent le journaliste ultra. Lamennais y est tourné en ridicule et, par la même occasion, la religion et les théologiens[540]. Laurentie s'est donc converti et endosse désormais le rôle de défenseur de Lamennais. La caricature représente au centre Lamennais au milieu de ruines aux côtés d'un hibou incarnant le néant et un squelette muni d'une faux symbolisant la mort, marchant sur un tas de cadavres et d'ossements. Au-dessus de lui, une nuée de chauve-souris virevoltent sous une énorme vessie, la « Réputation » de Lamennais, gonflée par les soufflets des *Débats*, de la *Gazette*, de la *Quotidienne* et du *Drapeau*, représentés dans l'ordre par un caméléon, une pie, un serpent (symbole de la calomnie) et un crapaud. Cette réputation est piquée de multiples flèches tandis que la gloire des grands philosophes ou scientifiques (Newton, Buffon, Lavoisier, Rousseau, Voltaire, Montesquieu), outragés par l'*Essai sur l'indifférence* et pourtant toujours immortels, surplombe la scène. Laurentie trouve indécent que la caricature s'attaque personnellement à Lamennais en le représentant physiquement. De plus, les combats théologiques et philosophiques d'un autre temps menés par Lamennais sont jugés désuets et tournés en ridicule dans le pamphlet. L'ouvrage, d'après Laurentie, ne saisit pas la nuance entre les théories de Lamennais et celles des autres traditionalistes. Comme Laurentie quelques mois auparavant, le pamphlet reproche à l'abbé de ne pas respecter la raison. Les adversaires des ultras n'accordent donc aucun crédit aux réflexions de l'abbé. Lamennais prépare donc sa réplique et s'emploie à demander l'approbation de Rome. Le 8 novembre 1821, il reçoit la première approbation de Rome pour le deuxième tome de l'*Essai*. Il est défini, à cette époque, comme un ultra de système entraîné par la logique de sa philosophie, mais non un ultra de cœur [541] . Il est aussi antiparlementaire, anticonstitutionnaliste, mais voit, pour le moment, la monarchie comme nécessaire pour mener à bien sa croisade en faveur de l'Église. Il n'est pas encore sur la pente du libéralisme

[538] Le Guillou, L., *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome II, lettre 608 à Querret, p.150.
[539] Il s'agit en réalité de Jean-Marie Mossé, (1780-1825), écrivain et libraire-éditeur.
[540] Voir la caricature dans les documents iconographiques, p.199-200.
[541] Méraud, M., *Lamennais et les hommes de la Restauration*, Paris X, Nanterre, 1979, p.161.

comme l'écrit Christian Maréchal[542]. Dans un article retentissant de la *Quotidienne*, Laurentie a changé sa position et se déclare en accord avec les opinions de Lamennais : Laurentie écrit une lettre rendue publique dans la *Quotidienne* du 5 avril 1821. Le retournement d'opinion est officialisé. Laurentie revient publiquement sur la dispute philosophique, trop vive à son goût, qui s'est engagée avec Lamennais et ses partisans au sujet du deuxième tome de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*. Il fait son *mea culpa* après s'être adressé directement à Lamennais, afin que ce dernier lui explique directement les développements de sa pensée. Après l'intensité de la polémique, Laurentie trouve avoir suffisamment fait preuve d'indépendance de jugement pour ne pas être accusé de se rallier sans réfléchir au célèbre abbé. Laurentie reproche toujours au second tome de l'*Essai* de manquer de clarté et trouve une porte de sortie à son opposition drastique. Puisque dans le premier tome de l'*Essai*, Lamennais montrait que l'hérétique et le déiste étaient finalement athées, le philosophe ne peut rien prouver avec certitude, sans l'aide de Dieu :

> Or, c'est l'homme *sans Dieu* que M. de la Mennais considère dans le premier chapitre du deuxième volume, et voilà pourquoi il le montre abandonné à une certitude universelle. Qu'on prenne bien garde que M. de la Mennais ne dit pas que dans *l'état actuel des choses*, toute hypothèse à part, les sens, le sens intime et la raison trompent l'homme. Il dit qu'ils ne sont point le *principe de la certitude*, ces mots étant pris dans leur sens rigoureux et absolu, c'est-à-dire dans le seul sens que l'on puisse adopter raisonnablement lorsqu'on discute avec un philosophe qui nie Dieu, principe nécessaire de la certitude comme de toutes choses.[543]

Lamennais a tenté d'expliquer le point de vue d'un philosophe, c'est-à-dire qu'il a renversé l'angle d'approche : les philosophes athées ne peuvent arriver à la certitude malgré leur usage des sens, du sens intime ou de la raison. Or, en philosophie classique, le sens intime est une des preuves de l'existence de Dieu : il s'agit de la conviction intérieure qu'on a de l'existence de Dieu d'après les autres preuves données aux sens et à la raison. Pourtant, il n'existe aucun moyen de prouver la véracité de ce sens intime qui est lui-même la voix de Dieu d'après les catholiques ; le cercle vicieux consiste ainsi à prouver l'existence de Dieu par la certitude, elle-même expression du sens intime dont l'origine est encore Dieu. Laurentie en conclut que l'homme est réduit à l'impuissance dans sa capacité de démontrer quoi que ce soit de certain sans l'aide de Dieu, y compris la démonstration de l'existence même de Dieu. Par conséquent, l'athée n'a aucun moyen de parvenir à la vérité. Mais Lamennais décrit trop au goût des ultras le système de réflexions et de valeurs des philosophes du XVIIIème siècle : certains ultras s'en méfient et s'opposent vivement aux démonstrations de l'abbé. A ce moment précis, il

[542] Maréchal, Christian, *La Mennais : la dispute sur l'Essai sur l'Indifférence d'après des documents nouveaux et inédits*, Paris, Champion, 1925.
[543] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 5 avril 1821.

s'agit de réconcilier le XVIème siècle philosophique avec Lamennais tout en évitant d'inclure le siècle des Lumières. Laurentie veut s'y employer :

Si je ne craignais d'abuser de la complaisance que vous voulez bien avoir de m'ouvrir vos colonnes pour des sujets aussi sérieux, j'établirais comment il est possible de concilier la belle suite de raisonnements de M. de la Mennais avec les systèmes philosophiques de Descartes. Je remarquerais que l'homme, dans l'état présent des choses, peut bien se dépouiller pour un moment de toutes ses croyances, pour se réduire à ce doute méthodique, dont il sort premièrement par la conviction même de ce doute, pour arriver ensuite aux plus hautes vérités. Mais je remarquerais à la fois que ce doute, par cela même que c'est une hypothèse, n'est point lui-même à la rigueur un principe de certitude. Il n'est *principe* de certitude que dans le sens qu'il peut être offert à la raison humaine comme un moyen humain de parvenir à la *certitude*, c'est-à-dire à la connaissance de Dieu. Les partisans de Descartes, en y réfléchissant, ne pourront point soutenir le contraire, de même qu'ils reconnaîtront que s'il était possible de concevoir un homme réellement tombé de ce doute, qui jusqu'ici n'est que fictif, il serait impossible que l'usage seul de sa raison put l'en faire sortir. Cette raison au contraire, je veux dire cette force de conséquence qui presse un principe pour un exprimer tout ce qu'il contient, ne ferait que de le promener d'incertitudes en incertitudes. Ainsi donc, on adopte et on défend les doctrines enseignées dans les écoles, et l'on a raison ; elles sont vraies en tant qu'elles sont un moyen de connaître la vérité. M. de la Mennais n'a pas eu la pensée de détruire ces utiles méthodes. Mais si l'athée prétendait s'en servir contre Dieu, c'est alors que la logique s'armant de toutes ses rigueurs, en montrerait la vanité et prouverait qu'elles sont insuffisantes pour arracher l'athée au pyrrhonisme.[544]

Les théories de Lamennais ouvrent ainsi les ultras sur des nuances philosophiques plus subtiles. Dans *La Défense de l'Essai*, publiée en juin 1821, Lamennais précise son attaque en particulier contre Descartes, Malebranche. Laurentie publie, à cette occasion, un article élogieux sur l'abbé dans la *Quotidienne* du 28 juillet 1821, « en réponse aux objections qui avaient été soulevées contre les théories développées dans le second volume de cet ouvrage »[545]. Par conséquent, au lieu de passer par des intermédiaires pour communiquer avec Laurentie, Lamennais le rencontre et lui écrit personnellement avec une certaine fréquence à partir du 1er août 1821. Le ton a changé et devient cordial. Ils s'écrivent, ravis du nouveau consensus trouvé :

Je viens de lire, Monsieur, dans la *Quotidienne*, l'excellent article que vous avez bien voulu me consacrer. Je le dis sans retour personnel, il est digne de votre talent, et bien peu d'hommes aujourd'hui seraient capables de traiter ces grandes questions avec autant de force et de clarté. Je vous remercie au nom de la vérité que vous défendez si bien, et dont vous hâterez certainement le triomphe.[546]

[544] *Idem*.
[545] Article de Laurentie du 21 juillet 1821 paru dans la *Quotidienne*.
[546] Le Guillou, L., *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.,* tome II, lettre 650, p.187.

Commence alors une amitié de plus de quinze ans. Dans cette période, Lamennais incite Laurentie à le suivre dans sa volonté de penser et de divulguer une « science catholique »[547]. Laurentie admire le prêtre et lui soumet ses projets. Les points d'accord sont privilégiés et ils passent au-dessus des désaccords que la force de conviction de Lamennais évacue rapidement : ils luttent ensemble contre l'Université impériale et pour le pouvoir de l'Église. Lamennais s'engage alors dans de dures polémiques aux côtés des ultras et de Laurentie en particulier : il se fait le défenseur du Saint-Siège, contre un « gallicanisme totalitaire » qui à l'époque n'existait pas. Lamennais, à cette période de la Restauration influence, non seulement par lui-même directement, mais aussi par ses réseaux, ses amis et ses disciples. Il crée un enthousiasme dans son entourage qui témoigne de son aura.

Devenu grand admirateur de l'abbé, Laurentie collabore avec lui sur le nouveau projet d'une revue intitulée *La France chrétienne*, à l'initiative de Lamennais et non de Laurentie[548] d'après l'*Ami de la Religion*[549]. En 1821, inspiré par son maître, Laurentie s'associe avec l'abbé Affre, ordonné prêtre l'année précédente et d'autres royalistes du nom de Mutin et Rattier, pour fonder « un recueil périodique destiné à la défense des principes religieux dont le respect conserve la vie et maintient la force des États et de la société »[550]. Cette revue paraissant les mercredi et les samedi, sort son premier numéro le 1er janvier 1821. Les actionnaires sont le libraire Méquignon, Niel, Laurentie, Rattier, Doucet, puis Affre et Mutin. Mais l'affaire est peu rentable : Méquignon s'en retire en mars 1822 et le 10 avril, Niel, Laurentie et Rattier cèdent leur part au libraire Pichard. Or, Niel essaie de rester maître de l'entreprise en signant un accord secret avec Pichard. Ce dernier accuse aussi des pertes, du fait du tirage confidentiel (710 abonnés en avril, 612 en septembre 1822), et parce qu'il rétribue pour la première fois les rédacteurs. Il cède alors ses parts à Rusand, un libraire de Lyon, et l'entreprise perdure jusqu'au 12 juillet 1823. Le journal ne reparaît que pour une très courte durée en 1824. Enfin, le journal est vendu à des libéraux et devient un organe d'opposition[551]. En effet, Affre ne néglige pas la question ouvrière dans un programme qu'il a rédigé pour le journal mais se contente de revendiquer les anciennes corporations et les droits du peuple face à la charité et à la justice. Après cette expérience de courte durée, Laurentie se

[547] Chappey, Jean-Luc, « Catholiques et sciences au début du XIXème siècle », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°87, 2002, p.13.
[548] A l'inverse de ce qu'écrit Jean-Baptiste Duroselle dans *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)*, Paris, PUF, 1951, p.113, note 2.
[549] L'*Ami de la Religion*, Paris, librairie Le Clère, 1832, tome 72, article du 26 mai 1832, intitulé « Sur les journaux religieux publiés depuis la Restauration », p.180.
[550] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits*, *op.cit*., p.243.
[551] L'*Ami de la Religion*, Paris, librairie Le Clère, 1832, tome 72, article du 26 mai 1832, intitulé « Sur les journaux religieux publiés depuis la Restauration », p.181.

concentre alors sur un seul journal, la *Quotidienne*, et sur son combat contre la monarchie modérée. Se pensant légitimés dans leur combat par leur attachement à la religion, les ultras s'engouffrent dans les failles d'une monarchie qui n'a toujours pas répondu à leurs attentes.

3. S'inscrire dans les failles de la monarchie modérée :

Outre la réflexion sur l'origine religieuse des savoirs qui permet un rapprochement avec les catholiques mennaisiens, les ultras souhaitent réinvestir la scène politique et lutter contre la monarchie modérée qui leur apparaît conserver une partie de l'héritage révolutionnaire. Depuis fin 1818, Decazes est au pouvoir et le mouvement royaliste au bord de l'éclatement. Villèle rend compte du mécontentement général des ultraroyalistes et même des royalistes plus modérés :

> L'influence de Fiévée sur la *Quotidienne*, de Chateaubriand sur le *Conservateur*, de Talleyrand sur la *Gazette de France*, de Molé sur le *Journal des Débats*, celle des prétentions déçues dans la faubourg-saint-Germain, des hommes déplacés par le ministère dans les branches de l'administration et du service public, forment une sorte d'opinion publique très forte qui ne s'occupe qu'à renverser le ministère actuel et surtout Decazes.[552]

Laurentie témoigne aussi de l'atmosphère tendue après la démission de Richelieu, fin 1818 :

> […] c'était alors le temps des grandes passions. On était ultra, on était juste-milieu, on se faisait la guerre entre royalistes et pour cela guerre acharnée […] A Paris, c'était une guerre d'insultes. M. Decazes était le point de mire des grandes attaques.[553]

Le nouveau ministère Decazes est la cible des ultras. Il va, de son côté, user de tous les moyens pour attaquer ses adversaires, et en particulier ceux qui gravitent, comme Laurentie, autour des Chevaliers de la Foi[554]. Ces derniers veulent se placer au sein de l'appareil étatique et influer sur le pouvoir central pour placer leurs partisans. Laurentie est engagé dans cette bataille acharnée et fait ses preuves en tant que serviteur de la cause ultraroyaliste.

3.1. La monarchie modérée en accusation

Les ultras reprochent amèrement au ministère Dessolles-Decazes de privilégier les doctrinaires et les libéraux aux « vrais » royalistes. La *Quotidienne* qui avait pris le surnom de

[552] Lettre de Villèle du 7 janvier 1820 à sa femme, dans *Mémoires et correspondance du comte de Villèle*, tome II, deuxième édition, Paris, Perrin, 1904, p.312.
[553] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits*, *op.cit*., p.41.
[554] Bertier de Sauvigny, Guillaume, *Le comte Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*, Paris, les Presses continentales, 1848, p.292.

« nonne sanglante » en 1814-1815[555], retrouve cette ancienne appellation tellement le ton employé dans ses articles devient incisif et acerbe. Comme le journal a justifié la Charte en temps et en heure[556], Laurentie défend avec vigueur la liberté de la presse qui lui permet de manifester sa désapprobation à l'égard du ministère Decazes. Le camp ultra favorise de plus bel l'ascension de Laurentie. Depuis l'adoucissement de la législation sur la presse, le royaliste peut s'exprimer sans trop de difficultés dans des articles pratiquement quotidiens. Il commence à écrire ses articles littéraires à la fin de 1817 et devient intervenant politique plus régulier à partir de 1818 : après s'être spécialisé dans le traitement des questions religieuses et des œuvres de Lamennais, il fait véritablement ses débuts de journaliste ultraroyaliste de premier plan dans la presse d'opinion. En effet, à partir de 1818, ce dernier devient visible sur la scène journalistique puisqu'il commence à écrire très régulièrement les éditoriaux de la *Quotidienne*. Avec ses premiers articles et ouvrages, Laurentie acquiert de l'importance au sein de la rédaction et devient l'un de ses éditorialistes les plus prolifiques. Il se transforme peu à peu en faiseur d'opinions incontournable, dont les éditoriaux sont attendus et remarqués. Le propriétaire historique de la *Quotidienne*, Michaud, n'écrit que ponctuellement des petits articles généralement très courts et laisse de fait la place à un éditorialiste régulier. Laurentie va ainsi acquérir une réputation de « Faiseur d'articles de fond », et, si l'on en croit la typologie humoristique de Balzac, il se ménage une future carrière de publiciste, puis de « Directeur-rédacteur-en-chef-propriétaire-gérant » et de critique littéraire et musical à ses heures[557]. Lui-même se qualifiera plus simplement d' « ouvrier de la presse » de ses Messieurs[558]. A en croire son collègue journaliste Louis Véron[559], Laurentie commence à se faire un nom dans le milieu journalistique et parmi son lectorat :

> M. Laurentie apportait chaque jour sa prose abondante et claire.[560]

[555] Le journal doit son surnom à sa violente revendication du droit, pour le monarque, de pourvoir aux vides de la Constitution et d'interpréter les lois.
[556] Hatin, Eugène, *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, tome 8, Paris, Lecoffre, 1861, p.71.
[557] Balzac, H. de, *Les journalistes, Monographie de la presse parisienne*, 1843, réédition, Paris, Éditions du Boucher, 2002, p.19 et suivantes.
[558] 372 ap 21 : lettre datée du 23 octobre 1850, de Laurentie au journaliste Mac Sheeby qui dirige alors *l'Union* à ses côtés : « Ces bons châtelains ne savent pas que je suis un pauvre ouvrier à la journée, qui n'ai guère le temps de me mettre en fête ».
[559] Louis Véron, (1798-1867), est un médecin converti au journalisme et futur directeur d'Opéra au début de la monarchie de Juillet. Sous la Restauration, il est rédacteur au sein du *Conservateur littéraire* avec les frères Hugo, avant de commencer des études de médecine. Déçu par le tour que prend sa carrière médicale, il intègre les réseaux royalistes en participant à la Société des Bonnes Lettres et écrit la rubrique scientifique et politique dans les colonnes de la *Quotidienne*. Il fonde ensuite la *Revue de Paris* avant de se lancer avec succès dans la direction de l'Opéra Le Peletier.
[560] Véron, Louis, *Nouveaux Mémoires d'un bourgeois de Paris*, Paris, Librairie internationale, 1866, p.118.

D'ailleurs, le style de Laurentie est salué par ses contemporains. Même lorsqu'il signe de façon anonyme, les contemporains reconnaissent sa plume. Le journaliste royaliste et protestant Théodore Muret signale, à une époque postérieure, que « son style se fait reconnaître ; il a du nerf, de la vigueur, de la fermeté, une fermeté même un peu cassante ; les formes en sont arrêtées et absolues comme l'idée qu'il traduit. »[561] L'autre journaliste royaliste Alfred Nettement décrit Laurentie comme un « esprit grave, publiciste élevé » appliquant « le style littéraire à la politique » et très habile à « toucher le côté moral, philosophique et religieux des questions »[562]. De même, en 1874, Barbey d'Aurevilly, qui a lu l'œuvre du journaliste royaliste, et qui crée la notion de « pères laïques de l'Église » en politique[563], s'adresse à Léon Bloy qu'il compare à Laurentie, journaliste d'une autre époque :

> Votre dernier article est bon, mais la phrase y est trop monotonement carrée et quoique l'expression y soit, c'est plus ton de mandement que ton de journaliste. Vous m'avez rappelé Laurentie (des bons jours), Laurentie, qui se serait le matin, lavé la bouche avec du de Maistre […].[564]

Aussi le journaliste ultra, d'abord hésitant sur les théories religieuses de Lamennais, devient-il indispensable dans la rédaction d'articles vindicatifs en politique ; ses opinions tranchées paraissent avoir fait office d'avertissement au ministère Decazes et avoir contribué à l'élan de reconquête des esprits. Son rôle d'éditorialiste d'opposition devient ainsi effectif dans la mesure où Louis XVIII marque une rupture avec la politique ultra et accorde sa confiance à Decazes. Le ministre Decazes, artisan de la « Restauration dite libérale », ne doit cependant pas être assimilé à un centriste et encore moins à un libéral : il tient à préserver le pouvoir absolutiste du roi avant tout, contre les ultras. Decazes est attaqué sur sa droite et Laurentie contribue avec ses éditoriaux à mener une campagne hostile au favori du roi. Le publiciste lui reproche de soutenir la politique de Louis XVIII contre celle du comte d'Artois. Mais, comme les ultras ne peuvent attaquer frontalement le roi, dépositaire de la légitimité traditionnelle, ils développent alors la thèse de la séparation entre le roi et le gouvernement. Seul ce dernier, chargé du pouvoir exécutif, peut être jugé sur sa politique, ce qui permet de protéger le roi des attaques. A l'inverse des ultras, Decazes pense le rôle de ministre comme celui d'un commis royal qui exécute la politique du trône. Il considère que le rôle des députés se borne à un rôle

[561] Muret, Théodore, *Souvenirs et causeries d'un journaliste*, Paris, Garnier, 1862, tome 1, p.46-47.
[562] Nettement, Alfred, *Histoire de la littérature française sous le gouvernement de Juillet*, tome II, p.289.
[563] Barbey d'Aurevilly, Jules, *Les œuvres et les hommes, Première partie, Les Philosophes et les écrivains religieux*, Paris, Amyot, 1860, p. 40. Il est à noter que le fonds Malouet-Laurentie 372 ap contient un volume important de documents et notamment de correspondance entre François Laurentie et la dernière compagne de Barbey d'Aurevilly, Louise Read qui s'emploie à éditer l'auteur. François Laurentie consacre à Barbey d'Aurevilly qu'il a côtoyé, un ouvrage.
[564] Cité par Drouin, Jean-Claude dans des écrits non publiés, *Lettres à Léon Bloy*, p.38, du 4 juillet 1874, dans Jacques Petit dans sa thèse *Barbey d'Aurevilly critique*, Paris, Les Belles Lettres, 1963, p. 670.

purement consultatif et leur supprime leur droit d'amendement. Les ultras utilisent l'interprétation des rouages du gouvernement représentatif pour exprimer leur mécontentement et forment une opposition qui se déchaîne contre le ministère. Ainsi, dans son éditorial de la *Quotidienne* du 12 juin 1819, Laurentie justifie l'opposition des ultras au ministre :

> Lorsque la volonté du Roi est connue, nul doute que les royalistes soient les premiers à s'y soumettre, et même à la faire respecter. C'est là une conséquence de leur système et de leur amour pour la légitimité et pour la personne du monarque. Mais qu'on ne s'y trompe pas ; sous le régime adopté aujourd'hui, la volonté du Roi n'est pas connue, parce qu'un ministre est monté à la tribune pour exprimer la sienne propre.[565]

Ils sont en désaccord le plus complet avec le changement des propositions royales au gré des ministres. Laurentie démontre, par conséquent, qu'être opposé au ministère ne signifie pas être opposé au roi. Il remet alors en cause la légitimité du ministère. Il en veut pour preuves :

> Témoin l'ordonnance du 5 septembre qui dissout une chambre parce qu'elle est royaliste ; témoin une loi d'élection que [le gouvernement du ministère] soutient et fait passer en faveur de la démocratie ; témoin une ordonnance qui encombre une chambre des pairs pour détruire une majorité qui était *saine* sans doute […].[566]

Decazes a le tort, pour les ultras, de restaurer le centralisme napoléonien. Fiévée dénonce ainsi « un despotisme ministériel », expression largement reprise dans la presse ultra. L'entreprise de Decazes de nationaliser la royauté est aussi très mal perçue par les ultras qui entrent en guerre contre lui. Decazes décide alors de « désultraciser » la monarchie, tandis que les ultras ont un programme précis qu'ils défendent bec et ongles : la liberté de la presse, la décentralisation[567], ainsi que la séparation des pouvoirs entre un roi-arbitre et un ministère responsable. Ils ne lui pardonnent pas non plus d'avoir été ministre de l'intérieur grâce à Polignac et d'avoir ensuite trahi sa cause, notamment par sa participation à la décision de dissolution de la Chambre de 1816. Chateaubriand débute les hostilités et publie une brochure contre Decazes intitulée *Du système politique suivi par le ministère*, et organise la résistance autour des réunions Piet et de la quarantaine de membres de la Chambre des pairs avec les ducs de Fitz-James et de Montmorency. Laurentie appuie ces initiatives. Dans le sillon du *Conservateur*, Laurentie tente de lutter dans ses éditoriaux contre la presse rivale, en particulier contre le *Constitutionnel* et la *Minerve*. Alors que la *Quotidienne* rend compte le 9

[565] Éditorial de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 12 juin 1819.
[566] *Idem*.
[567] Une ordonnance du 9 avril 1817 supprime les secrétaires généraux dans les préfectures. Ainsi, le personnel administratif local est réduit tandis que tout est gérée au niveau de la bureaucratie centrale. Les ultras s'y opposent fermement.

avril 1819 de l'assassinat de Kotzebue en Allemagne[568] et de ce qu'elle appelle le fanatisme des libéraux, Laurentie écrit avec vigueur contre les journaux opposants qui attaquent les missionnaires, porteurs, selon eux, de divisions et d'opinions rejetant la Charte. Une crainte à l'encontre du mouvement patriotique qui émerge en Europe et fissure l'Europe du Congrès de Vienne est palpable. Les libéraux véhiculent ainsi des propos parfois très hostiles au clergé et engagent des luttes à l'encontre du prosélytisme religieux, missionnaire ou autre. Plus subtilement, il s'agit, pour les libéraux de montrer à leurs lecteurs l'existence d'une réaction religieuse et politique dont les ultras sont les protagonistes et de rétablir, par là-même, une politique modérée. Les « ultra-libéraux » comme les appellent Laurentie, sont persuadés que « la religion, pour les missionnaires, n'est qu'un prétexte, et la légitimité une sauvegarde ; que [les missionnaires] agissent directement contre le Roi, qu'ils veulent devenir ses tuteurs, qu'ils fomentent les haines et poussent les peuples à la révolte »[569] : plus royalistes que le roi et catholiques fervents à des fins politiques, les ultras sont accusés de vouloir prendre le pouvoir comme en 1815. Évidemment, le journaliste n'y voit que réponses-miroirs aux accusations qu'il porte lui-même à l'encontre des libéraux : les deux camps se renvoient réciproquement les mêmes arguments et les mêmes accusations de fanatisme et de haine. Les libéraux sont perçus comme d'autant plus dangereux qu'ils sont favorisés par des puissances étrangères, argument politique utilisé par les ultras qui biaisent la réalité. Laurentie condamne, dans son éditorial de la *Quotidienne* du 27 juillet 1819, le rôle joué par l'Angleterre et l'Allemagne. La « conspiration des indépendants d'Allemagne et des réformateurs d'Angleterre » l'inquiète et menace d'après lui l'Europe :

> Il y va du salut des trônes ; les indépendants de France encouragent la lutte par leurs écrits. Jamais l'Europe ne se trouva dans une situation plus digne d'être soigneusement observée. Que veulent les indépendants de tous les pays ?[570]

Le ton est donné : l'article conspue les indépendants, « un reste de la révolution française ; on les appelait encore *jacobins*, en 1814 et 1815. M. de Châteaubriand prédit alors que cette dénomination passerait. Elle a passé, mais les principes sont les mêmes ; c'est la même haine contre les rois, contre les vieilles institutions, contre la religion, contre les honnêtes gens, avec un sentiment de plus qu'en 93, je veux dire, le désir de se venger de toutes les vérités qu'on a pu leur dire, et de toutes les entraves qu'on a mises à leurs fureurs, et de la publicité

[568] Écrivain allemand partisan des idées absolutistes, assassiné en Allemagne le 23 mars 1819.
[569] Article du 9 avril 1819 paru dans la *Quotidienne*.
[570] Article du 27 juillet 1819 paru dans la *Quotidienne*.

flétrissante donnée à tous leurs complots »[571]. Il dénie même le droit aux libéraux de parler au nom de la liberté puisqu'il ne voit en eux que désordre et tyrannie. Pourtant, sa position extrême est critiquée par les royalistes modérés qui affirment que « les indépendants ont été corrigés par leurs propres excès, […] ils ne demandent aujourd'hui qu'une liberté légale »[572]. Mais Laurentie réfute cette thèse, utilisant la crainte suscitée par la théorie du complot et de la conspiration européenne des libéraux ; il rappelle alors le souvenir de la Convention et de 93, des châteaux et des églises pillés et incendiés. Pour lui, « tous les indépendants ne sont pas révolutionnaires, mais tous les révolutionnaires sont indépendants ». Il est en accord avec l'idée que « Robespierre n'est pas encore jugé » et continue :

> Non sans doute, il ne l'est pas pour ceux qui justifient le régicide, qui voient dans la révolte un devoir sacré, et quelque chose de louable dans l'abjuration de tous les serments.[573]

Mais s'il rend compte de l'existence d'une Europe des libéraux, il mentionne la répression de la Prusse qui arrête en masse les libéraux. De même en Angleterre, une révolte a été étouffée. Laurentie termine son article en faisant pression sur le ministère, lui conseillant plus de fermeté.

Les hostilités reprennent entre les ultras et les royalistes modérés sur la question du retour des bannis[574]. Les indépendants souhaitant le retour des régicides, les ultras s'insurgent à l'encontre du ministère sur la question du renvoi des pétitions pour les bannis au conseil des ministres[575]. Au début de la Restauration, après la Terreur blanche, la Terreur légale et les lois d'exception concernent les opposants au régime monarchique : des listes de proscrits sont diffusées par le pouvoir alors que des dizaines de milliers d'officiers et des centaines de milliers de soldats sont licenciés. Les ultras craignent toujours les demi-solde qui forment potentiellement un terreau insurrectionnel qui leur est hostile[576] : l'ordonnance du 1er août 1815 avait puni les officiers ayant servi durant les Cent-Jours et les avait réduits à la demi-solde, ce qui ne manquait pas de créer des frustrations. Le retour des bannis pouvait renforcer l'opposition de ces derniers, d'où les réticences des ultras. Pire, si le rappel des bannis par le ministère Decazes déplaît considérablement aux ultras, il ne satisfait pas non plus les

---

[571] *Idem*.
[572] *Idem*.
[573] *Idem*.
[574] Voir la caricature des débats sur les bannis dans les documents iconographiques, p.188-189 et Aprile, Sylvie, *Le siècle des exilés. Bannis et proscrits de 1789 à la Commune*, CNRS éditions, 2010.
[575] Dans la deuxième page de la *Quotidienne* du 12 juin 1819.
[576] Si la crainte des ultras est en partie justifiée, Nathalie Petiteau dans *Lendemains d'Empire. Les soldats de Napoléon dans la France du XIXème siècle*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2003 et Jean-Noël Tardy dans *L'Âge des ombres, Complots, conspirations et sociétés secrètes au XIXème siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 2015, p.98, nuancent l'implication en masse des demi-solde dans les complots libéraux.

libéraux : les débats du 17 mai et du 19 juin 1819 à la Chambre sont houleux. Finalement, le ministre de la justice Hercule de Serre mécontente les libéraux et rejette le 21 juin 1819 une pétition en faveur des bannis incluant les régicides. Le 22 juin 1819, Laurentie jubile et fait une revue de presse des journaux adverses qu'il combat pour voir leur réaction face au rejet de la pétition sur le retour des bannis ; le *Constitutionnel*, en premier lieu, compte sur les discordes au sein du ministère pour pouvoir continuer d'espérer. Le journaliste évoque ensuite le *Censeur européen* qui fait l'apologie des comités insurrectionnels :

> […] certes, on n'accusera pas le censeur d'être rusé comme un minervien, ou obscur comme un doctrinien ; on voit de suite ce qu'il veut ; des clubs, et un ministère gouvernant pour eux […].[577]

Il évoque ensuite le *Courrier* des doctrinaires qu'il trouve inintelligible, attaque récurrente qu'il réserve à ce mouvement[578]. Laurentie annonce finalement avec triomphalisme la victoire des ultras sur les doctrinaires et les libéraux sur la question des bannis. Pour la première fois, Laurentie loue l'action et l'honneur du côté droit de la Chambre qui a réussi à faire fléchir la position du ministère. Les indépendants remportent les élections de 1819 : Decazes est fragilisé et les ultras renforcés. Les ultras réutilisent le spectre du régicide à plusieurs reprises par la suite. D'après le *Spectateur*, les bannis régicides reviennent malgré l'opposition *in extremis* du ministère. La revue dirigée par Laurentie en publie la liste et tente de raviver les craintes[579]. Il devient urgent pour Decazes de réduire l'influence de ces royalistes exagérés qui utilisent la mémoire du régicide pour justifier leur programme politique. En effet, sur son côté gauche, le ministère Decazes est aussi fragilisé : le parti libéral se radicalise et les élections de 1819 le prouvent, puisque, lors du renouvellement de la Chambre par tiers tous les ans, l'abbé Grégoire est élu.

Preuve éclatante de la victoire des libéraux, après celle des élections d'octobre 1818, les élections de libéraux sont utilisées pour discréditer la loi électorale de Lainé[580]. Laurentie n'a pas de mots assez durs contre les candidats emblématiques de la Révolution qui se présentent à ces élections, comme La Fayette. Mais l'ancien révolutionnaire qui s'attire le plus les foudres des royalistes est l'abbé Grégoire : pour les ultras, il symbolise le religieux régicide qui a adhéré aux idées libérales. De nombreux articles paraissent à son sujet et dénoncent ses opinions et agissements. Les caricaturistes royalistes se déchaînent et

[577] Éditorial de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 22 juin 1819.
[578] Dans la sixième lettre des *Lettres champenoises*, 1820, p.203, tome 1, les ultras mentionnent les « inintelligibles oraisons de Royer-Collard ».
[579] Le *Spectateur*, tome I, p.412.
[580] Yvert, Benoît, « Aux origines de l'Orléanisme : les doctrinaires, *Le Globe* et les Bourbons », dans *La Restauration. Les idées et les hommes*, Paris, CNRS Éditions, 2013, p.157.

dénoncent l'hypocrisie du nouvel élu[581]. D'autant plus que les élections partielles de septembre 1819 ont été aussi remportées par les libéraux et que c'est finalement le report des voix des ultras contre le candidat ministériel qui a fait élire l'abbé Grégoire député. L'élection de ce dernier, préméditée, est instrumentalisée afin de créer un scandale et de mettre en avant le danger de la radicalisation du parti libéral, pendant que le pavillon de Marsan recommence à exercer une certaine influence après la démission de Richelieu : le « gouvernement du centre »[582] commence alors à être dépassé par ses extrêmes. La *Quotidienne* s'acharne contre Grégoire et en fait un symbole à éradiquer :

> L'expulsion de Grégoire n'est pas seulement une question constitutionnelle, elle est aussi une grande question de morale publique.[583]

Toute une campagne hostile éclate fin 1819 contre le nouveau député. Ce dernier s'attire les foudres de Laurentie en faisant paraître, au début de l'année 1820, un écrit, alors qu'il est contraint à une retraite forcée. Cette lettre fait suite à celle du 28 septembre 1819 où il annonçait à ses électeurs sa prise de fonction de député :

> Et voilà que ce vieillard reparaît de son propre mouvement sur le théâtre des opinions ou des passions humaines. Il se montre armé de ce langage dont il souilla jadis son caractère de prêtre dans les tribunes de l'impiété, et ne pouvant plus proclamer la révolte des peuples, il se venge de cette impuissance en épuisant sa colère contre tous ceux qui ont concouru à l'y réduire.[584]

Face à sa suspension du 6 décembre 1819, Grégoire tente de défendre ses droits d'élu. Le fait que l'abbé Grégoire sorte de son silence est, pour le journaliste ultra, insupportable, d'autant qu'il cautionne le principe de souveraineté nationale dans sa *Seconde lettre aux électeurs du département de l'Isère*[585] qui est rendue publique le 1er janvier 1820 :

> Dans notre gouvernement représentatif, chaque département exerce une portion des droits de souveraineté nationale, lorsqu'il appelle des citoyens à l'auguste fonction de le représenter dans la Chambre des députés. Les titres que doivent produire les électeurs, les éligibles et les élus, pour constater leurs droits respectifs, étant déterminés par la Charte, violer ou usurper ces droits, lorsqu'on a juré de les maintenir est un parjure et un attentat de haute trahison.[586]

Le double-jeu des royalistes à l'égard du respect de la Charte est mis en évidence par l'éviction anticonstitutionnelle du nouveau député de l'Isère. Mais Laurentie détourne cette

[581] Voir la caricature de l'abbé Grégoire, dans les documents iconographiques, p.187.
[582] Guizot, François, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, tome 1, chapitre V, Paris, Lévy, 1838, p.154 et suivantes.
[583] La *Quotidienne* du 29 novembre 1819.
[584] Éditorial de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 9 janvier 1820.
[585] Grégoire, M. Henri, *Seconde lettre aux électeurs du département de l'Isère*, Paris, Baudouin, 1820.
[586] *Ibid*., p.1.

affaire pour accuser le ministère de faiblesse à l'égard de l'abbé Grégoire qui s'est permis de faire prévaloir la souveraineté du peuple comme source de validation de la légalité de son élection à la tête du département de l'Isère :

> Parmi ces flots de colère éclatent des aveux terribles pour le ministère, car ils décèlent sa faiblesse en montrant les intrigues qu'il a fait jouer pour obtenir la démission d'un homme que cette même faiblesse avait laissé nommer.[587]

Laurentie s'emporte contre le régicide que représente à ses yeux l'abbé Grégoire. Or, ce dernier ne participa pas au vote de la mort du roi, même s'il a souhaité l'abolition de la royauté. Sa prise de position pour l'abolition de la peine de mort[588] a contribué à diffuser l'idée que l'abbé Grégoire n'avait pas souhaité la mort du roi : une polémique avait éclaté sous l'Empire, à la parution de ses mémoires, pour savoir s'il avait écrit, dans une lettre, avec trois autres députés, désirer la mort du roi ou seulement la « condamnation » du roi sans la volonté de lui donner la mort[589]. L'abbé Grégoire suggère cette distinction :

> Six cents représentants qui ont reconnu Louis XVI coupable n'ont différé que sur la nature de la peine.[590]

Pourtant, pour Laurentie, le régicide de Grégoire est sans appel :

> Malheureux ! qui prend peut-être pour un acte de vertu, la condamnation écrite d'un monarque qu'il devait défendre, comme prêtre, contre la rage des bourreaux, quand même, il ne l'aurait pas dû comme citoyen. […] faut-il que publiquement ce prêtre de Jésus-Christ, qui ne craint pas de faire précéder son nom du signe révéré des chrétiens, puisse après trente ans de réflexion, après tant de révolutions humaines, après tant d'avertissements célestes, se faire honneur de toute sa vie, lorsque dans sa vie se trouve le meurtre d'un roi ![591]

Laurentie s'inscrit aussi en faux contre l'argument de Grégoire qui perçoit, dans le vote majoritaire de la mort du roi par les représentants, la volonté du peuple :

---

[587] Éditorial de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 9 janvier 1820.
[588] A l'inverse, les royalistes voient, dans l'abolition de la peine de mort, la faillite de la justice face au crime dans la société matérialiste ou athée. Voir Laurentie, Pierre-Sébastien, *Mélanges, op.cit.*, p. 407 et suivantes. Laurentie pense, dans *De la légitimité et de l'usurpation*, Paris, Bricon, 1830, p.121, que la peine de mort est justifiée dans la mesure où le système de justice est inspiré par un droit émanant de Dieu et non de l'homme : l'homme ne peut décider de la mort d'un criminel par un droit fondé par un pacte social, tandis que la théocratie, directement inspirée par Dieu, peut y prétendre. Reprenant les réflexions de De Maistre, il écrit : « De là cette magnifique dissertation de M. de Maistre sur le bourreau, expression admirable d'une doctrine que les hommes de ce tems-ci n'ont pas comprise ou ont défigurée, s'imaginant que ce grand publiciste fondait toute la société sur l'échafaud, et ne voyant pas qu'il disait au contraire que l'échafaud est quelque chose d'effroyable et de contraire à toutes les idées d'équité naturelle et de droit individuel, tant qu'il n'y a pas au-dessus du pouvoir humain un pouvoir souverain, ayant droit de commander le sacrifice de l'homme pour le salut de toute la société. »
[589] Grégoire, M. Henri, *Seconde lettre aux électeurs du département de l'Isère*, *op.cit.*, p.6.
[590] *Ibid*., p.25.
[591] Éditorial de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 9 janvier 1820.

Oui, sans doute, c'est seulement une illusion, qui montre à M. Grégoire des millions de Français pour complices.[592]

Pour le journaliste, les « assassins » étaient aux commandes, tandis que le peuple subissait leurs décisions. Laurentie refuse à l'abbé Grégoire le droit d'user des préceptes de la religion, en en appelant à la charité comme un devoir. L'abbé Grégoire est, pour lui, un athée :

Oui, sans doute, l'amour qu'on porte aux hommes est la marque de celui qu'on porte à Dieu ; mais aime-t-il Dieu, celui qui porte sentence contre l'innocent, et qui regrette de ne pouvoir atteindre du même coup tous les rois de la terre, images de Dieu ?[593]

Or, l'entreprise de discrédit de l'abbé Grégoire menée par les ultras par l'intermédiaire de Laurentie n'a pour but que de condamner encore davantage la politique du ministère. En effet, si les ultras s'insurgent contre cette élection, et Chateaubriand le premier dans le *Conservateur*, ils sont secrètement ravis de voir la rupture avec la gauche qu'elle occasionne : Decazes échoue à créer un grand centre ouvert sur sa gauche, la rupture entre de Serre, et les doctrinaires Royer-Collard et Guizot, est consommée. Il est finalement décidé d'exclure définitivement Grégoire de la Chambre des députés.

Quelques jours plus tard, l'Espagne commence aussi à incarner la lutte entre libéraux et ultras qui fragilise la monarchie modérée en politique internationale. Laurentie publie un nouvel éditorial axé sur la dénonciation de l'immobilisme de Decazes face aux mouvements insurrectionnels espagnols qui ont débuté le 1er janvier 1820 :

La politique ressemble à cette mer lente, dont parle Tacite […]. Les chambres ne sont pas assemblées, les tribunes publiques sont muettes, la nation, étonnée de ces retardements, se demande avec inquiétude si elle a envoyé ses mandataires à Paris pour tenir des réunions particulières […].[594]

Or, les ultras veulent que la France intervienne, et Laurentie invite à agir le plus tôt possible pour enrayer les progrès de la révolution. Il s'agit de « réduire les factieux à l'impuissance éternelle de nuire »[595]. Le ministère Decazes est soutenu par *Le Journal de Paris* qui se déchaîne contre la *Quotidienne* et le *Conservateur* : le journal de Decazes raille Chateaubriand, les ultras et trouve que ces derniers abusent de la liberté de la presse, alors que pour Laurentie, le danger risque de se propager à partir des événements espagnols. Laurentie aborde à nouveau le cas de l'Espagne dans un article intitulé « Réflexions morales sur l'Espagne, et sur la société en général », paru dans la *Quotidienne* du 2 février 1820. Il exprime sa surprise :

[592] *Idem*.
[593] *Idem*.
[594] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 14 janvier 1820.
[595] *Idem*.

Qui, à moins qu'il ne fut un insensé, aurait pu penser que le roi d'Espagne fuyait en toute hâte de Madrid, s'il n'y avait pas au fond de nous-mêmes je ne sais quoi qui nous dit que les éléments de mort qui travaillent les peuples sont encore plus forts que la fermeté de ce roi ?[596]

De son point de vue, les peuples animés par la pulsion de mort, dans une sorte de suicide collectif, s'engagent dans un processus révolutionnaire plus puissant que la fermeté des rois. Mais il est intéressant de constater qu'il renverse le raisonnement : pour le cas de l'Espagne, il n'est plus question que la monarchie puisse restaurer la religion, mais que la monarchie soit rétablie au nom de la religion. Or, en France, en pleine expérience « constitutionnelle », le ministère Decazes ne semble pas non plus, à ces yeux, être en mesure de défendre la religion. Laurentie tente ainsi de rallier les catholiques à la cause ultraroyaliste :

Cette question se rattache au sujet traité si magnifiquement par M. de la Mennais dans son *Indifférence en matière de religion*. […] Nous voulons parler de l'indifférence des cabinets, au bruit des secousses violentes qui agitent les nations ; s'ils prennent part à l'événement, c'est souvent par curiosité, afin d'en voir la catastrophe.[597]

Il accuse l'Angleterre de favoriser le commerce au détriment des intérêts politiques et religieux de l'Espagne. Il craint alors que les libertés préservées par les monarchies ne soient entravées par la déstabilisation des pays catholiques, au nom d'intérêts privés. En effet, selon lui, la France a d'abord commencé à faire « la révolution avec les mots, le sabre a commencé à jouer un rôle à l'époque du 18 fructidor »[598]. Il fait alors le parallèle avec la nouvelle situation politique en Espagne. Il accuse les libéraux qui fomentent les révolutions d'éprouver « la volupté du meurtre », expression qu'il emprunte à Lamennais. Il dénonce le fait que les révolutionnaires utilisent la force et imposent leur liberté par la loi du plus fort. Il fait ici, pour la première fois, une assimilation des libéraux qui imposent par la force leur idée avec les musulmans :

Étrange liberté dont les apôtres vont comme ceux de Mahomet, dire aux peuples d'être libre sans peine de mort ![599]

Il assimile donc le combat religieux au combat politique et ne peut penser le combat politique sécularisé. Quant à la force armée, elle est loin d'être considérée comme absolument fidèle au roi. L'armée inspire même la crainte dans l'esprit de Laurentie : il appréhende qu'elle se retourne contre le roi et le combatte, au nom de la liberté, tandis que le souvenir de l'armée

[596] Article du 2 février 1820 paru dans la *Quotidienne*.
[597] *Idem*.
[598] *Idem*.
[599] *Idem*.

révolutionnaire et napoléonienne est toujours vivace. Il termine son article par un vibrant appel aux rois, dans le plus pur style mennaisien :

> Rois de la terre, entendez. Lorsque la société veut périr, vous êtes ses conservateurs, et vous devez la sauver malgré elle. Elle meurt premièrement par la perte de ses croyances. C'est comme le malade qui meurt par la perte de sa pensée. Vous pouvez ranimer ses croyances […].[600]

Il considère ainsi que la royauté doit endosser son rôle de défenseur de la religion qu'elle a abandonné. Lamennais fait alors rééditer, en 1820, un ouvrage intitulé *Sur l'état du clergé en France* dans lequel il critique les conditions du clergé après la Révolution Française et l'Empire : indépendamment de la royauté, il souhaite pourtant voir dans le prêtre, le soldat combattant contre la perte des croyances, le réanimateur de la religion. Lamennais place le clergé au-dessus des lois du législateur qui régissent la société. Des phrases similaires à celles de l'éditorial de Laurentie se retrouvent dans cet ouvrage :

> Détruisez la religion, il n'y a donc plus de société possible.[601]

Face à une telle opposition catholique et ultra, Decazes entreprend une politique de combat destinée à défaire l'influence des ultras en les destituant des postes qu'ils occupent dans les institutions et l'administration. Il révèle des dossiers susceptibles d'empêcher les ultras de revenir au pouvoir.

3.2. Les ultras et « l'ingratitude des Bourbons »

Decazes commence par épurer l'administration de la présence des ultras les rendant quelque peu responsables de l'économie fragilisée après la famine de 1816-1817, qu'il tente de redresser[602]. Le ministère Decazes provoque l'ire des ultras en faisant nommer une soixantaine de nouveaux pairs afin de s'assurer la majorité à la Chambre des pairs et lorsque les préfets ultras sont remplacés par d'anciens fonctionnaires impériaux. Les journalistes royalistes catholiques se déchaînent alors dans des articles enflammés, accusant le ministre de faire partie de la maçonnerie et de chasser les catholiques de la fonction publique au profit des protestants[603]. La suppression de la censure préalable dans la loi sur la presse libère la parole des ultras hostile au ministre. Surnommé « le chevalier du juste milieu »[604] par ses adversaires, Decazes essuie le mépris des journalistes ultras pour son hypothétique indécision

[600] *Idem*.
[601] Lamennais, Félicité, *Réflexions sur l'état du clergé en France*, Paris, Méquignon, 1821, p.453.
[602] Entre autres, il a le projet d'établir une ferme expérimentale dans chaque département, d'après l'ouvrage de Maurice Audoin cité dans les *Lettres champenoises*, onzième lettre, tome 2, 1820, p.76.
[603] Grandmaison, G. de, *La Congrégation (1801-1830)*, *op.cit.*, p.188.
[604] Article inséré dans la *Quotidienne* du 25 juin 1819.

en matière de religion. Les ultras imaginent alors ironiquement son agonie d'athée, après avoir hésité entre les ministres de différents cultes :

> [Il] resta une huitaine de jours entre la vie et la mort ne voulant pas mourir et ne se souciant pas de vivre ; cependant il fut forcé de décider, et il rendit après quelques difficultés l'âme qu'il n'avait point […].[605]

Les ultras expriment pleinement leur insatisfaction. Laurentie prend la plume pour contredire le ministre Decazes et lui reproche, entre autres, d'avoir disqualifié les ultras aux yeux des autres pays de l'Europe, avec ses accusations de conspirations et le crédit qu'il a accordé à la rumeur :

> L'Angleterre, par exemple, était persuadée, il n'y a pas longtemps, que les *ultra* voulaient rétablir la *dîme* et le régime féodal. Comment cela n'aurait-il pas été ainsi ? Les brochures ministérielles allaient le dire à toute l'Europe […].[606]

Le journaliste ultra dément la rumeur qui circule alors en 1819 sur l'instauration d'une dîme conforme au modèle de l'impôt du clergé d'Ancien Régime : des mouvements se créent même pour marquer leur opposition à une mesure aussi impopulaire. Les ultras accusent le ministère de brandir l'épouvantail de la dîme en vue de les discréditer alors qu'ils n'ont pas l'intention de la rétablir. Les récriminations des ultras à l'encontre du ministère sont nombreuses et se multiplient de jour en jour. Elles atteignent leur apogée avec l'affaire Donnadieu : cette affaire magnifie un point de vue de résistance à la modernité et à la Révolution Française tandis que les ultras y voient un exemple de l'ingratitude des Bourbons à l'égard de fidèles serviteurs de la monarchie.

Le ministre riposte et jette le discrédit sur les ultras en attaquant le général Donnadieu qui symbolise alors toujours en 1819 la Terreur blanche et la répression. Le cas du général Donnadieu pose la question de savoir qui doit assumer l'épisode de la Terreur blanche et, en particulier, celui de la Terreur légale prolongée dans la répression de Grenoble. Déjà, lorsque Decazes était ministre de l'intérieur sous le ministère Richelieu, il avait été confronté au général ultra. La région de Grenoble avait soutenu Napoléon Ier durant les Cent-Jours, et la monarchie y avait alors placé les préfets dont la fidélité pour le roi ne faisait aucun doute. En 1815, le duc d'Angoulême avait même entrepris personnellement une inspection des départements infidèles de la région. Le général Donnadieu, anti-bonapartiste notoire après 1815, fut alors nommé à la tête du commandement militaire chargé de pacifier la zone. Grenoble était déjà sous tension et Donnadieu rapportait dans sa correspondance des écarts

[605] *Idem*.
[606] Éditorial de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 12 juin 1819.

d'officiers qui molestaient des civils en avril 1816, un mois avant la conspiration de Didier[607]. Des pamphlets circulaient et dénonçaient la mainmise sévère du nouveau régime sur la région. A Paris, l'affaire des Patriotes éclatait le 1er mai 1816. Une centaine d'individus des faubourgs parisiens furent arrêtés sans preuves. Il s'agissait de « la première opération montée, depuis le début jusqu'à la fin, par la police politique de la Restauration »[608]. Ce travail préparatoire acheva de convaincre une partie de la population grenobloise de passer à l'action. Le 4 mai 1816, du fait de l'accentuation de l'épuration des opposants à la monarchie, Didier, professeur de droit à Grenoble, souleva la ville et fut suivi par 500 paysans[609] ; le général Donnadieu[610] fut chargé de la répression qu'il mena avec la plus grande fermeté[611]. Donnadieu dénonçait alors dans la presse, une organisation souterraine libérale. En réalité, la présence de comités ruraux ne prouvait en aucun cas l'existence d'une conspiration de grande ampleur[612]. Pourtant, les royalistes en profitèrent pour effectuer une chasse aux opposants dans la région : par exemple, Stanislas Savarin, ancien officier de la République et coupable idéal désigné, fut condamné à mort dans l'Ain. Après la répression rapide et efficace de Donnadieu qui laissa ses adversaires agir pour mieux les abattre, la ville de Grenoble fut plongée durant un mois dans une atmosphère de terreur. Les cours prévôtales furent jugées trop lentes par les autorités et des civils furent condamnés par des cours militaires. Le préfet vit même son autorité sapée par le zèle du général Donnadieu qui mit Grenoble en état de siège. Si officiellement le ministre de la Guerre remercia la fermeté du préfet et du général, officieusement il remit lui-même en cause l'existence d'un complot de grande ampleur comme justification d'une telle répression. Donnadieu devint pourtant une personnalité très en vue de l'ultracisme et gagna en célébrité du fait de la parution de ses ouvrages et la diffusion de ses opinions par ses ouvrages. Le préfet de Montlivault fut même remplacé par le comte Bertier de Sauvigny qui soutint avec plus de ferveur que son prédécesseur le général ultra. Même si la Terreur légale commença à s'apaiser, la conséquence directe de cet épisode fut la

[607] S.H.A.T., C[18] 60 ainsi que le fonds Malouet-Laurentie 372 ap.
[608] Nagy, L., *Le romantisme en action ou représentations et réalités subversives dans une France post-révolutionnaire (1814-1824)*, Paris 8, 2006, p.157.
[609] Service Historique de l'Armée de Terre : C[18] 36.
[610] Le général Donnadieu, (1777-1849), est le fils d'un colonel sans-culotte. Devenu officier, il est mêlé à une affaire visant l'assassinat de Bonaparte en 1802. Après la prison, il est fait agent et sert la police impériale. Il fait ensuite carrière dans la Grande Armée et devient général et est fait baron. En 1812, il est cependant placé en non-activité. Il est célèbre pour son caractère entier, sans compromis. Lors des Cent-Jours, il suit le roi en exil à Gand et est remercié pour cette marque de confiance. Le ministre de la guerre, Clarke, le nomme alors en juillet 1815 à la tête de la Septième Division Militaire. Convaincu que l'armée est le seul rempart contre la Révolution française, il est partisan de la manière forte en cas de troubles.
[611] En remerciement, il est créé vicomte par le roi et devient commandeur de la croix de Saint-Louis.
[612] Nagy, L., *Le romantisme en action ou représentations et réalités subversives dans une France post-révolutionnaire (1814-1824)*, Paris 8, 2006, p.119.

plus grande fermeté du gouvernement qui décida de réprimer toute agitation, en particulier à la fin de l'année 1816. Les fédérés furent les plus inquiétés par les royalistes « exagérés » qui menèrent une répression contre toutes les résistances à caractère politique et social. Le but ultime des ultraroyalistes fut de retirer à ce peuple subversif toute velléité d'implication politique. En 1817, la ville de Grenoble resta le théâtre de soulèvements à répétition, tout comme la ville de Lyon dont les agitations sont réprimées le 8 juin 1817[613]. Donnadieu soutint alors les royalistes les plus critiques à l'encontre du ministère Richelieu jugé trop faible. Le général devint d'autant plus un ultraroyaliste indéfectible qu'il avait servi l'Empire. Il rêva en 1818 de participer à un ministère avec Chateaubriand, le baron de Vitrolles, et le baron de Canuel, ministère seul capable à ses yeux, d'éradiquer toute résistance à la Restauration. Un complot ultra vite découvert appelé « Conspiration du bord de l'eau », mit en cause en 1818 le baron Canuel et un proche de Laurentie, Donnadieu, mais aussi Chateaubriand, Vitrolles et le comte d'Artois, tous accusés d'avoir fomenté un coup d'État. Le général Donnadieu fut alors mis à la réforme de son grade militaire pour indiscipline par le ministre Richelieu. Le baron de Vitrolles dément l'existence d'un tel complot : pourtant le « parti de Monsieur », frère du roi, fut bien actif et protesta lorsque Chateaubriand fut exclu de la liste des ministres en 1817 après la parution de *La Monarchie selon la Charte*[614] qui demandait la suppression du ministère de la police de Decazes. Les ultras avaient ainsi repris leurs activités clandestines déjà pratiquées sous l'Empire.

Jouant sur le lourd passé et la mauvaise réputation de Donnadieu, Decazes le prend à nouveau pour cible en 1819 afin de discréditer les ultraroyalistes. Le ministre fait fabriquer par ses services l'affaire de la *Note secrète* : un mémoire de Vitrolles commandé à la hâte par le comte d'Artois est détourné de sa fonction première. Il est publié sous ce titre de *Note secrète* et est présenté comme le manifeste de la « Conspiration du bord de l'eau ». En réponse à la conspiration, le baron de Canuel est poursuivi devant le tribunal. La *Quotidienne* passe pratiquement l'affaire de Canuel sous silence. Pour sa part, le baron de Vitrolles est destitué de son ministère d'État et les menaces d'emprisonnement lui font redouter de prendre la parole publiquement[615]. Déjà à cette époque Vitrolles exprimait son ressentiment non seulement à l'égard du roi, mais aussi à l'égard du comte d'Artois. De fait, un fossé sépare

[613] Decazes avait fait ses armes pour démanteler un réseau libéral qui avait conspiré à Lyon. Il avait envoyé sur place le maréchal Marmont pour réprimer les conspirateurs. Une rumeur fait état de l'implication des ultraroyalistes dans le complot et notamment le général Canuel.
[614] Baron de Vitrolles, Eugène François Auguste d'Arnaud, Forgues, Eugène, *Mémoires et relations politiques du baron de Vitrolles*, tome III, Paris, G. Charpentier et Cie, 1884, p. 250 et suivantes et p.261.
[615] *Ibid*., p.267.

désormais les serviteurs zélés de la cause royale et les frères de Louis XVI. Le baron de Vitrolles critique le comte d'Artois dans l'explication qu'il donne à Jules de Polignac :

> Vous savez mieux que personne que c'est mon obéissance à ses ordres qui est cause de ma disgrâce.[616]

Les partisans de la politique de la Chambre introuvable sont donc désavoués. Le 16 septembre 1818 seulement, la *Quotidienne* signale dans un entrefilet, que l'enquête et l'audition de nouveaux témoins par le juge d'instruction se poursuivent ; seul le nom du général Canuel est précisé, tandis que l'affaire est reportée au 14 janvier 1819. Le 12 juin 1819, prenant la défense des ultras, Laurentie exprime toute son indignation :

> Néanmoins, il [le ministère Decazes] continue à témoigner sa haine contre les royalistes ; mais maintenant c'est par des insultes ou des caricatures, ce qui est évidemment une excellente manière de démonter la supériorité d'un système. Il n'oserait plus se servir d'imputations odieuses. Il sait trop bien qu'il est facile aujourd'hui de démontrer la fausseté d'une calomnie. Ce n'est plus le temps où on pourrait, par exemple, accuser les royalistes de conspirer au bord de l'eau.[617]

Au sein de la *Quotidienne*, le journaliste Sarran est aussi un grand défenseur de Canuel. Sarran finit, lui-aussi, par être inquiété et accusé d'avoir participé à la conspiration. La revue de Laurentie, le *Spectateur*[618], rend compte du jugement de Sarran : les conclusions de l'avocat du roi sont adoptées par le tribunal correctionnel qui condamne les deux parties coupables de calomnies à cinquante francs d'amende. Le baron de Vitrolles se sent offensé car il a obligation de rester à la disposition de la justice si de nouvelles informations venaient à être révélées. Berryer-fils dont il vient de faire la connaissance, assure sa défense. Depuis 1819, Laurentie rappelle l'affaire « du bord de l'eau » pour prouver que les ultras sont victimes d'une persécution dont il rend aussi les doctrinaires et les indépendants responsables[619]. La conspiration vient donc de changer de bord, puisque les ultras sont, eux aussi, impliqués dans un complot tandis qu'en 1818 se termine l'un des cycles de répression des complots libéraux[620]. La contestation anti-monarchique d'origine populaire laisse la place à la contestation émanant d'une élite ultra.

C'est pourquoi, pour les royalistes modérés, la résurgence de l'affaire de Grenoble est un nouvel exemple de l'exagération de royalistes ultras qui mettent en péril la monarchie : en

---

[616] *Ibid*., p.273.
[617] Éditorial de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 12 juin 1819.
[618] Le *Spectateur*, 1818, tome I, p.409.
[619] Le 17 mars 1820, Laurentie écrit un article dans la *Quotidienne* où il regrette que les indépendants, au nom de la liberté, aient trouvé juste que le général Canuel et d'autres royalistes dont O'Mahony aient été accusés de complot.
[620] Tardy, Jean-Noël, *Les Catacombes de la politique. Conspiration et conspirateurs en France 1818-1870*, thèse Paris I, sous la direction de Dominique Kalifa, 2011.

1819, les familles Rey, Cazenave et Régnier des paysans grenoblois sévèrement réprimés en 1816, ripostent et déposent, dans la tradition révolutionnaire, une pétition à la Chambre contre le général Donnadieu. La pétition est, en effet, un nouveau moyen d'interférence politique populaire au sein des Chambres et s'apparente à une « prise de parole » du fait de la distance existante entre les représentants et les représentés[621]. Les royalistes ont saisi l'importance de la pétition et de ses usages : la *Quotidienne* du 29 décembre 1818 fait mention de la commission des pétitions. Laurentie intervient toujours pour défendre la cause ultra dans la *Quotidienne* au moyen d'un éditorial virulent daté du 30 mars 1819. Le contexte est particulier : l'ordonnance du 5 mars 1819 répond à la dissolution du 5 septembre 1816 et brise la coalition des droites formée à la Chambre des pairs après la démission de Richelieu. Une nouvelle étape de la guerre s'ouvre contre le ministère Decazes qui a tant œuvré pour épurer les ultras des administrations. Les coups portés par le ministère à l'encontre des ultras se multiplient donc. Decazes n'est pas mécontent de voir la réputation du général Donnadieu flétrie par une pétition. Les ultras ripostent en voulant faire porter à Decazes la responsabilité de la répression de Grenoble, et, par ce biais, de la Terreur blanche antérieure. Le 18 juin 1819, Laurentie reprend sa plume pour attaquer directement la plainte des habitants de Grenoble. Son article est intitulé « De la célèbre pétition adressée à la Chambre des Députés par quelques habitants de Grenoble, dans le but d'obtenir la mise en accusation du général Donnadieu »[622]. Donnadieu, accusé d'avoir réprimé trop sévèrement la population n'est, pour ses défenseurs, que le simple exécutant des ordres de Decazes. Dans son article, Laurentie ne mentionne pas le nom de Decazes mais attaque frontalement son bilan :

> Nous ne craindrons pas de faire remarquer cette sécurité d'un ministère qui croit assez veiller au salut de la France en s'applaudissant, avec un petit nombre d'amis, de quelques victoires dérobées, et en se dissimulant à lui-même ses défaites, tandis qu'il laisse attaquer hardiment les personnages qui habitent des palais.[623]

Laurentie esquisse alors l'idée d'une monarchie populaire qui prendrait la défense des simples exécutants de la politique royale et légitime par le fait en partie la plainte des Grenoblois. L'affaire devient une question de responsabilités. Si le procureur du roi du département de la Seine ne donne pas suite à la plainte des Grenoblois, le conseil d'État est saisi puisque seule cette instance peut juger les fonctionnaires publics. Les Grenoblois décident alors de s'adresser directement au garde des sceaux et veulent prouver l'inconstitutionnalité du conseil

[621] Agnès, B., *L'Appel au pouvoir. Les demandes adressées aux autorités politiques et sociales en France et au Royaume-Uni entre 1814 et 1848*, sous la direction de C. Charle, Paris I, 2009.
[622] Article de Laurentie du 18 juin 1819 paru dans la *Quotidienne*.
[623] Article de Laurentie, paru dans la *Quotidienne* du 18 juin 1819.

d'État au regard de la Charte ; si le conseil d'État est une institution déclarée incompatible avec l'existence de la Charte, le procureur du roi du département de la Seine sera obligé de donner suite à la plainte par voie judiciaire ordinaire, voie réclamée par les Grenoblois. La stratégie des ultras consiste alors à rappeler que Donnadieu a obéi aux ordres du gouvernement et qu'il faudrait, par conséquent, juger les ministres. Laurentie accuse en parallèle les bonapartistes d'avoir fomenté la révolte de Grenoble. Une enquête est donc menée. Dans un premier temps récompensé, Donnadieu est ensuite emprisonné quelques jours, après une vive altercation avec le président du Conseil, le duc de Richelieu. Or, cet épisode resurgit peu avant et juste après l'assassinat du duc de Berry. Les ultras passent à l'offensive et utilisent cette affaire pour la retourner contre le ministère Decazes et le faire tomber. Dans la *Quotidienne*, Laurentie attaque le ministre qu'il rend responsable de la répression jugée trop rigoureuse de la conspiration Didier à Grenoble[624]. Dès février 1819, la *Quotidienne* prend position et défend la politique anti-ministérielle de Chateaubriand, « noble pair, courageux défenseur de la monarchie, digne interprète de nos sentiments et de nos opinions »[625]. Le journal écrit une attaque en règle contre le ministre Decazes :

> Unis par les doctrines pour l'être également dans l'action, il nous suffirait de nous laisser diriger par les écrivains que l'opinion publique nous indique elle-même pour nos guides, et quelle opposition eut jamais à sa tête un homme qu'on puisse comparer à M. de Chateaubriand ! Si M. Decazes, que nous connaissons peut-être moins encore parce que nous l'avons vu trop souvent changer de vues, de plans, d'opinions ; si M. Decazes, disons-nous, était un homme véritablement supérieur, s'il était capable de s'élever au-dessus des faiblesses de l'amour-propre, s'il avait assez de force d'âme pour dire ; je me suis trompé, nous pourrions espérer un mode d'élection plus conforme non seulement aux idées monarchiques, mais aussi à la véritable liberté.[626]

La *Quotidienne* qui ne ménage pas sa peine, relance sa campagne d'hostilités :

> Une faction croit à l'anarchie comme l'autre à M. Decazes. Pour nous qui croyons que le pouvoir réside uniquement dans la personne du monarque nous n'en reconnaissons ni dans une faction anti-sociale qui s'intitule la nation, pour exercer exclusivement la souveraineté du peuple, ni dans les ministres qui prétendent se former un parti pour se perpétuer au gouvernement.[627]

Le journal mène son attaque alors que Donnadieu accuse en séance publique le ministère Decazes d'avoir acheté pour cent mille francs un député, Paul de Chateaudouble. De son côté,

[624] Il note à ce sujet, dans ses *Souvenirs inédits*, *op.cit.*, p.42 : « M. Decazes, favori du Roi, c'était la marque d'un grand royalisme. J'attaquai M. Decazes comme les autres, et cela me donna du relief dans l'entourage de la maison Liautard. Je passai pour un homme de grande portée politique. »
[625] La *Quotidienne* du 27 février 1819.
[626] La *Quotidienne* du 23 février 1819.
[627] La *Quotidienne* du 6 janvier 1820.

l'ultra le plus radical, La Bourdonnaye[628], critique deux projets sans nommer les ministres Villèle et Corbière : celui des « pensions ecclésiastiques » et celui du renouvellement de la censure. Le gouvernement décide alors de faire des concessions, d'augmenter le nombre des évêchés et de limiter la censure au trois premiers mois de la nouvelle session parlementaire. Après l'assassinat du duc de Berry, Fiévée se joint aux ultras avec encore plus de vigueur. En février 1820, il publie aussi une brochure extrêmement critique à l'égard de Decazes mais qui a l'inconvénient de désarçonner aussi les ultras. Fiévée remarque, dans ses *Quelques Réflexions sur les trois premiers mois de l'année 1820*, que la répression des rébellions et l'opposition ministérielle des ultras, tout comme l'arrivée et la défense du ministère Decazes, se sont avérées stériles puisqu'aucune solution n'en a découlé dans la pratique du gouvernement représentatif :

> Les événements de Grenoble […] l'ont déjà prouvé, puisque la révolte, vaincue par la force, est restée sans solution dans les esprits.[629]

Aucun des deux partis, celui de Decazes ou celui des ultras appuyant Donnadieu n'a réussi à s'imposer véritablement : si, dans un premier temps, l'arrivée de Decazes au pouvoir à la fin de l'année 1818 sonne comme une sorte de désaveu pour Donnadieu, l'opposition virulente anti-ministérielle des ultras atteste aussi dans un second temps, qu'aucun des deux camps royalistes ne l'emporte véritablement sur l'autre. Fiévée défend la réputation de Donnadieu et s'offusque de l'attitude de Decazes :

> Lorsque le général Donnadieu, accusé d'être un *assassin* dans une pétition adressée aux Chambres, réclame avec persévérance que les tribunaux soient ouverts à ses accusateurs ; lorsqu'il s'offense d'un déni de justice qui semblerait le mettre à l'abri de la responsabilité des services qu'il a rendus à son Roi, bien des gens sont disposés à penser qu'il a tort de ne pas couvrir sa fidélité par une amnistie, et croient lui donner une preuve d'estime en lui conseillant d'éviter le bruit.[630]

Fiévée montre que le ministère Decazes, loin de soutenir le général, a tenté d'étouffer l'affaire tandis que Donnadieu demandait réparation face à l'accusation dont il faisait l'objet. Donnadieu donne sa version des faits avec la rédaction d'un ouvrage où il dément tout zèle ou manquement aux ordres de Decazes[631].

---

[628] Une seule lettre témoigne de la relation entre Laurentie et François-Régis de La Bourdonnaye dans 372 ap 5. Le député ultra, ancien émigré rallié à l'Empire, n'a pas été proche du journaliste, même si tous les deux combattent avec acharnement le ministère Decazes. Ils n'appartiennent pas à la même génération et ne jouissent pas du même statut social au sein du mouvement ultraroyaliste.

[629] Fiévée, Joseph, *Quelques Réflexions sur les trois premiers mois de l'année 1820*, Paris, Le Normant, 1820, p.6.

[630] *Ibid.*, p.134.

[631] Le général Donnadieu, *A ses concitoyens*, Paris, Le Normant, 1819.

En 1820, la suite de ces événements donne naissance à l'affaire Donnadieu qui aboutit à un procès. La même année, l'avocat Berryer-fils assure la défense du général. Il publie une brochure agressive[632], sorte de réquisitoire contre Decazes dans lequel il accuse le ministre de l'intérieur puis président du Conseil d'avoir fomenté lui-même l'insurrection. Berryer-fils présente le cas Donnadieu comme une obligation de rendre justice à un serviteur du roi. Lâché par le ministère Decazes qui ne tient pas à assumer cet héritage sanglant, Donnadieu refuse de porter seul toute la responsabilité de la répression. Il décide alors de déposer plainte contre les auteurs de la pétition. Berryer-fils écrit ce mémoire après l'assassinat du duc de Berry : en situation de force, la défense de Donnadieu donne le signal de la réaction des ultras à l'expérience de la monarchie constitutionnelle. Il fait de Decazes le responsable de la mort du duc de Berry, résultat de la politique anti-ultra du ministre :

> Que M. Decazes nous a-t-il laissé en partant ? des haines, des dégoûts, des défiances, des partis irrités, des complots, des lois d'exception renaissantes, et le tombeau du dernier fils de nos Rois […].[633]

Berryer-fils est bien placé pour parler de l'affaire Donnadieu puisqu'il est aussi l'avocat du général Canuel, Rieux de Songy, de Romilly et Chauvigny de Blot accusés par le ministère Decazes d'avoir pris part à la « Conspiration du Bord de l'eau ». Chateaubriand faillit être compromis dans cette affaire de complot. Decazes se sert de cette affaire qu'il relie à celle de la *Note secrète* du baron de Vitrolles, dans le but de faire tomber les seconds couteaux et de disqualifier la politique du comte d'Artois[634]. Dans la presse, Laurentie relaie la défense de Berryer-fils. Le ton se durcit : les adversaires libéraux sont plus communément appelés « jacobins » par leurs détracteurs qui ne cessent d'écrire pour montrer la filiation politique[635]. Cette affaire contribue à ternir la réputation des ultraroyalistes qui doivent composer avec le souvenir de l'événement, y compris après 1830. A travers leur lutte effrénée contre la monarchie modérée alors incarnée par le ministre Decazes, les ultras comme Laurentie n'ont de cesse de développer un thème largement repris les décennies suivantes autour de l'ingratitude des Bourbons restaurés. Louis XVIII est accusé de n'avoir pas remercié, ni utilisé à bon escient les services de tous les marginaux et individus illégitimes par leur origine

---

[632] Berryer-fils Pierre, Antoine, *Affaire de Grenoble, mémoire pour le vicomte Donnadieu sur la plainte en calomnie par lui portée contre les sieurs Rey, Cazenave, et Régnier auteurs et signataires d'une pétition pour quelques habitants de Grenoble*, J.-G. Dentu, 1820.

[633] *Ibid*., p.100.

[634] Yvert, Benoît, *La Restauration, Les idées et les hommes*, Paris, CNRS Éditions, 2013, p.73.

[635] Par exemple, Beaulieu écrit une brochure en 1820, intitulée *La Révolution de France considérée dans ses effets sur la civilisation des peuples et ses rapports avec les circonstances actuelles*, Paris, Pillet et Dentu, 1820, où l'auteur démontre « qu'il y a similitude rigoureuse entre les anciens jacobins et leurs légataires universels, masqués aujourd'hui sous la domination de *libéraux* », d'après le journaliste des *Lettres Champenoises* du premier tome de 1820, p.32.

sociale qui s'étaient pourtant engagés corps et âme dans la restauration de son trône. Même si Donnadieu reste un royaliste difficile à contrôler, Laurentie semble pourtant lui rester attaché dans la mesure où son zèle pour la cause royaliste n'a d'égal que la nouveauté de son engagement : ni Laurentie, ni Donnadieu ne peuvent se vanter d'avoir longtemps servi la monarchie. Nouvelles recrues, tous les deux pensent avoir été abandonnés par le roi du fait de la trahison de ce dernier à la cause ultra qu'il aurait dû soutenir. Donnadieu ne retrouve un rôle militaire qu'en 1822 et, par la suite, sa carrière est relancée lors de la campagne d'Espagne.

Cette affaire hante pourtant toujours la mémoire du mouvement légitimiste. Ainsi, sous la monarchie de Juillet, en 1832, une « Nouvelle Lettre du général Donnadieu » est publiée. Il y justifie, à nouveau, son rôle dans la répression de Grenoble[636]. Il réclame d'être rétribué par la monarchie de Juillet pour services rendus au pays, son traitement ayant été suspendu après 1830. Son intervention publique ne manque pas d'être raillée, notamment par toute la presse libérale et doctrinaire[637], et est laissée finalement sans suite. L'affaire ressort ensuite régulièrement dans les correspondances[638] et les articles de journaux par exemple dans la *Gazette du Dauphiné*[639] ou dans le fonds Laurentie : en effet, en 1837, Gabriel Donnadieu publie, après *De l'homme et de l'État actuel de la société*, un ouvrage *De la vieille Europe, des rois et des peuples de notre époque*, qui fait l'objet d'un procès. Il y dénonce la « dissolution du corps social » et la « fin du monde connu »[640]. Il oppose à l'Europe nouvelle qui comprend la France, une vieille Europe du Nord, conservatrice de la religion, des lois « antiques » et de la monarchie[641], qui a été préservée de l'influence religieuse, politique et économique de l'Angleterre[642]. Il y fait une histoire décadente de la France, qui contraste avec l'histoire triomphante qu'il entreprend de l'Europe du Nord, conservatoire des traditions. Donnadieu est condamné pour offense au roi, mis à la retraite en 1838 et son livre est détruit. Dans son ouvrage, le général ne critique pas exclusivement la monarchie de Juillet : il explique l'échec des Bourbons aînés par leur incapacité à instaurer la contre-révolution. Il écrit lui-même sur l'histoire de Grenoble « combien ces malheureux Bourbons aînés ont

[636] Lettre parue dans le *Rénovateur*, troisième volume, tome II, Paris, 1832, p.71 à 76.
[637] Article paru dans le *Rénovateur*, troisième volume, tome II, Paris, 1832, p.70.
[638] Dans le fonds 372 ap, d'après une lettre du journaliste Lostanges adressée à Laurentie le 28 juillet 1837 : « Toute la faute retombe sur le pauvre général et l'ouvrage duquel M. Michaud ne voulait pas parler et dont vous-même n'avez parlé qu'à contre-cœur. »
[639] Voir le fonds Berryer 223 ap 5.
[640] Donnadieu, Gabriel, *De la vieille Europe, des rois et des peuples de notre époque*, Paris, Hallardin, 1837, préface, p.I.
[641] *Ibid*., introduction, p.2 et 4.
[642] *Ibid*., p.8.

sacrifié leurs amis plébéiens »[643]. Chateaubriand le premier ne se prive pas de le répéter. Si les ultras ont soutenu le général[644], le mouvement légitimiste semble ne pas s'être fortement mobilisé pour défendre l'un de ses membres les plus virulents et les plus extrémistes. En 1844, l'affaire est à nouveau ravivée : l'échange de lettres entre Donnadieu, Laurentie, le comte de Chambord et le duc de Lévis est intense[645]. Laurentie, en prenant la défense de Donnadieu, critique alors les « gens titrés » :

> Non, ces gens-là ne veulent rien savoir, ils sont convaincus que tout leur est dû, le sang, le travail, la fortune, et que pour eux, ils n'ont qu'à attendre le moment de la Providence ! C'est pitoyable ! C'est désolant, mais comment voulez-vous que moi, pauvre petit particulier, qui n'ai qu'une plume, qui n'ai pas d'épée, qui n'ai pas d'autorité de nom et d'origine, qui n'ai tout au plus qu'un mérite de persistance, m'en aller porter la morale à des gens ainsi faits ! […] Je connais des gens de lettres qui sont allé les voir pour leur rendre hommage et qui n'ont pas été reçus dans la famille parce qu'ils n'étaient pas titrés.[646]

Le duc Gaston de Lévis tente alors d'intercéder auprès du comte de Chambord qui exprime son plus grand mécontentement à l'égard de Donnadieu et de Laurentie qui revendique son ultracisme de la Restauration et écrit, en 1844 : « Vive le Roi… quand même ! » Seul le soutien de Laurentie semble amical et indéfectible face aux tourments que rencontre le général[647]. Laurentie tente de calmer les ardeurs du général et lui conseille alors le recueillement et de ne plus faire entendre publiquement sa voix[648]. Donnadieu meurt quelques années plus tard. Laurentie confirme la nouvelle dans une lettre du 14 juin 1849 : « le Général a été pris lundi par une attaque violente de choléra ». Laurentie s'occupe, après sa mort de sa pierre tombale et de son épitaphe[649].

Il y a, pour ces ultras, des décennies plus tard, l'incapacité à comprendre la cause de l'échec de la contre-révolution dans une société qui rejette l'Ancien Régime : la monarchie des Bourbons échoue parce qu'elle est trop contre-révolutionnaire, mais les royalistes

---

[643] Dans une lettre de Pailhès datée du 22-X-1838 à Laurentie, dans 372 ap 10, les propos de Donnadieu sont retranscrits.

[644] Il est à noter que Laurentie est prêt à se compromettre en soutenant Donnadieu, alors qu'il ne prend pas toujours fait et cause pour le chef de file des ultras François-Régis de La Bourdonnaye qui pourtant développe un argumentaire tout aussi radical que Donnadieu. En matière de politique royaliste, si Laurentie combat aux côtés du député ultra, ancien émigré, contre Decazes, il est plus proche de Chateaubriand et ce dès 1823. Surtout, La Bourdonnaye incarne tout sauf le royalisme populaire que Laurentie revendique.

[645] Drouin, Jean-Claude, « Noblesse et roture autour de P.-S. Laurentie (1793-1876), porte-parole du légitimisme français », dans Pontet, J., Figeac, M., Boisson, M., *La noblesse de la fin du XVIème siècle au début du XXème siècle, un modèle social ?*, Biarritz, Atlantica, tome 2, 2001, p. 227.

[646] 372 ap 14. Voir les documents en annexe, p.141-145 : la correspondance de Laurentie avec le duc de Lévis retrace le scandale provoqué par les lettres de Laurentie.

[647] 372 ap 14 : lettre de Laurentie adressée à Donnadieu et datée du 29 mars 1846.

[648] Dans sa lettre datée du 29 mars 1846, Laurentie écrit à Donnadieu : « Je ne connais que la Religion qui puisse soulager et consoler une âme comme la vôtre […] Surtout n'ayez pas des pensées de désespoir. »

[649] 372 ap 14.

exagérés sont persuadés du contraire. Les débats sont donc vifs entre les royalistes qui acceptent une partie de l'héritage de la Révolution et les autres. Pour Laurentie, la Restauration échoue du fait de ses contradictions : elle a ordonné à Donnadieu de réprimer la révolte de Grenoble puis elle condamne ses propres ordres en jetant l'opprobre sur le général. Par cet exemple, elle a donc renié ses serviteurs les plus zélés mais encore les moins établis face aux grands notables du parti royalistes. Laurentie croit ainsi que les nobles et même les rois ont trahi leur propre cause que lui, roturier, défendait avec plus de ferveur. Le mouvement royaliste n'a pas réussi à intégrer ses nouvelles recrues et à créer un élan populaire. Laurentie y voit ainsi la justification de son ultraroyalisme et de son acharnement contre la monarchie modérée.

3.3. Déstabiliser la monarchie modérée

Si le mouvement légitimiste n'est pas exempt de reproche dans cette affaire, les ultras soutiennent Donnadieu en 1820, dans la perspective de fragiliser le ministère Decazes qui pâtit aussi d'une nouvelle progression des libéraux aux élections. Surtout, les 13-14 février 1820, le duc de Berry, fils cadet du comte d'Artois, est assassiné. La mort du duc de Berry est vécue comme une catastrophe[650], un signe divin et radicalise encore un peu plus les ultras qui voient en l'Église le garde-fou d'une monarchie jugée faible. Tous les efforts de ces catholiques ultras se concentrent à la fois sur la restitution des pouvoirs à l'Église et sur la chute de Decazes. En réaction à ce qu'ils considèrent comme un cataclysme, les ultraroyalistes développent alors un langage de contre-Terreur[651] pour faire tomber le ministère tant honni. Sur leur lancée de l'affaire Donnadieu les ultras portent les derniers coups. A la Chambre des députés, au cours de la séance du 14 février 1820 l'ultra Clausel de Coussergues[652] demande la parole et propose à la Chambre de porter un acte d'accusation contre Decazes[653] qu'il estime complice de l'assassinat du duc de Berry :

> Quand je montai à la tribune, le 14 février, j'y fus déterminé par l'intime conviction où j'étais que l'administration de M. Decazes était la principale cause de la mort de Mgr. le duc de Berry. Je l'accusai d'en être

[650] Voir l'estampe royaliste de la mort du duc de Berry dans les documents iconographiques, p.190.
[651] Fureix, E., *La France des larmes, deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Paris, Champ Vallon Époques, 2009, p.267.
[652] Jean-Claude Clausel de Coussergues, (1759-1846), est un émigré durant la Révolution, qui sert dans l'armée du prince de Condé. Député de l'Aveyron sous l'Empire, puis à la Chambre introuvable, il devient ultra exalté : il se prononce contre la liberté de la presse, pour la loi sur les écrits séditieux, contre la loi Lainé. Il correspond avec Laurentie entre 1824 et 1843.
[653] *Projet de la proposition d'accusation contre M. le duc Decazes à soumettre à la Chambre de 1820* par M. Clausel de Coussergues, député de l'Aveyron, Paris, Dentu, 1820.

le *complice*. […] Le ministre avait favorisé, propagé toutes les doctrines impies et antisociales, toutes les calomnies et les invectives contre la famille royale, qui avaient mis le poignard à la main de Louvel […].[654]

Ce dernier accuse alors le ministre de crime et de trahison et brandit les articles 55 et 56 de la Charte. Clausel de Coussergues est hué par la majorité, mais pas uniquement : les ultras ne forment pas un groupe homogène et le pragmatique Villèle ainsi que ses partisans, expriment aussi leur mécontentement. Le comte de Saint-Aulaire prend une nouvelle fois la défense de Decazes et traite Clausel de Coussergues de calomniateur. En effet, l'ultra a dénombré pas moins de vingt-trois chefs d'accusation contre Decazes : la loi du 29 octobre 1815, la loi d'amnistie, la « Conspiration » de Grenoble, les élections de 1816, l'abus de pouvoir relatif à la liberté individuelle, la révolte dans le département du Rhône, la « Conspiration au bord de l'eau », la conspiration de l'Ouest, « la calomnie des officiers vendéens », les « machinations » dans les départements du Midi, le rappel des régicides, la nomination des soixante pairs, les élections de Corse, les correspondances privées, l'accusation d'une conspiration des cocardes vertes[655], la culpabilité de l'attentat du duc de Berry, la sédition à Brest[656], l'atteinte à la religion de l'État, la loi qui autorise les « outrages à la religion », les profanations impunies, la corruption de l'instruction publique[657]. Decazes est jugé coupable par les ultras d'avoir provoqué la chute de la Chambre introuvable, d'avoir été négligent dans la surveillance des villes de Grenoble et de Lyon, ainsi que d'avoir violé la liberté suite aux élections de 1816. De plus, il est suspecté par les ultras de colporter à l'étranger des informations erronées et des rumeurs sur des conspirations à Saint-Cloud ou ailleurs dans le but de délégitimer la cause ultra[658]. D'après le *Censeur européen*, des officiers vendéens sont accusés d'avoir semé le désordre à Lille. Le rappel des régicides est toujours inacceptable pour les ultras. Enfin, ce qui ne sera pas sans conséquence pour la suite, les ultras reprochent à Decazes la nomination de professeurs hostiles à la religion et à leur combat politique[659]. Laurentie critique dans son journal les journalistes et professeurs de la cause adverse. Pierre-François Tissot, journaliste et fondateur du *Constitutionnel*, est par exemple contraint de quitter son cours de poésie latine au Collège Royal de France en 1821 après la parution d'un

[654] *Ibid*., p.v.
[655] *Ibid*., p.117 : le *Courrier anglais* de novembre et décembre 1816 diffuse des articles qui accusent l'inspecteur des gardes nationales du département de la Vendée, de Maynard, d'être le chef d'une conspiration inspirée sous le patronage du comte d'Artois. Ces complots ultras visent à mettre sur le trône le comte d'Artois.
[656] *Ibid*., p.150 : l'émeute de Brest est jugée comme une profanation de la religion catholique : des chants religieux auraient été interprétés dans un théâtre tandis que l'évêque a été empêché de prêcher suite à un rassemblement hostile.
[657] *Ibid*., p.20 à 168.
[658] *Ibid*., p.61-62.
[659] *Ibid*., p.158.

Précis, ou histoire abrégée des guerres de la Révolution suite à une violente campagne littéraire dirigée contre lui : Laurentie n'hésite pas à se moquer de son cours qu'il juge lacunaire sur les auteurs classiques[660]. Les attaques en règle sont nombreuses[661]. De fait, l'intervention de Clausel de Coussergues résume la diatribe des ultras pour les années à venir vis-à-vis de la politique menée par Louis XVIII. La chute du ministère Decazes, en réponse à sa politique anti-ultra, est l'enjeu de ce mouvement de réaction. Le baron de Vitrolles consulté par le comte d'Artois aurait lui aussi réclamé la chute de Decazes[662]. La *Quotidienne* accuse, encore et toujours :

> L'histoire publiera cette grande vérité : M. le Duc de Berry est mort victime des doctrines régicides et des doctrines qui ont été prêchées sous les yeux de l'autorité avec une liberté dont l'histoire d'aucun peuple n'a formé l'exemple. Elle ajoutera : M. Decazes était premier ministre et dans ce temps-là les amis de la monarchie étaient ouvertement persécutés.[663]

Les royalistes modérés et les doctrinaires sont débordés par leurs extrêmes. Decazes doit apprendre à l'assemblée la mort du duc de Berry à 6 heures du matin. A la Chambre des pairs, le duc de Fitz-James[664] demande des mesures pour éviter de nouveaux attentats contre la famille royale. Laurentie écrit des articles retentissants dans une *Quotidienne* en deuil, bordée de noir. Le 15 février 1820, le corps du duc de Berry est transporté au Louvre pour être embaumé et exposé dans une chapelle ardente. Les masques, les fêtes, les spectacles ou assemblées publiques et même les réunions particulières ont été interdits. Dans son premier article, Laurentie évoque le régicide d'Henri IV par le couteau de Ravaillac et invoque la récidive :

> Affreux accomplissement des pronostics que la raison ne cessa de faire entendre […].[665]

Les ultras sont confortés dans leur rôle de Cassandre et croient de fait être aussi dans leur bon droit sur le plan politique. Dans un style apocalyptique, l'appel aux règlements de compte politique n'est jamais très loin :

---

[660] Article de Laurentie intitulé « Cours de M. Tissot », paru dans les *Lettres champenoises*, n°2, Paris, Pillet, 1820, volume 1, p.58.
[661] Une deuxième attaque concerne les cours de Pierrot à la faculté des Lettres de Paris en 1820, d'après les Lettres champenoises, n°3, volume 1, p.100 : « M. Pierrot remplace M. Villemain, et son discours d'ouverture a montré qu'il était digne de préparer les voies à cette *jeunesse forte* que les doctrinaires de l'instruction publique semblent chargés de former pour la société. »
[662] Baron de Vitrolles, Forgues, Eugène, *Mémoires et relations politiques du baron de Vitrolles*, volume III, Paris, Charpentier, 1884, p.289.
[663] Article signé « L » dans La *Quotidienne* du 16 février 1820.
[664] Édouard, duc de Fitz-James, (1776-1838), est un émigré, officier de l'armée de Condé sous la Révolution et Chevalier de la Foi. Il devient aide de camp et premier gentilhomme du comte d'Artois, maréchal de camp en 1823 et anime la réunion des pairs ultras.
[665] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 15 février 1820.

Quelle source de larmes ! mais aussi quel sujet de méditations ! Un grand forfait a souillé la terre ; malheurs aux rois s'ils n'en voyent l'auteur que dans le malheureux qui l'a commis. Peut-être n'est-il pas temps de tout dire ; mais tout se dévoilera. […] Les doctrines régicides ont été prêchées impunément en France depuis deux ans : elles devaient porter leur fruit.[666]

Ainsi, le gouvernement Decazes est directement visé à cause de sa faiblesse présumée à l'encontre des libéraux et de ses adversaires politiques et de sa politique anti-ultra. Et Laurentie rappelle que les anciens régicides ont été traités avec égard par le ministère, tout comme Napoléon qui, certes, « était relégué dans un coin du monde, au haut d'un rocher », mais en vie. La *Quotidienne* continue de se déchaîner contre Decazes :

On connaît le mal, on connaît les auteurs, et pour réparer le mal, le président du ministère négocie aujourd'hui avec les auteurs du mal […].[667]

Les ultras reprennent alors le mythe de la conspiration contre la monarchie, conspiration alimentée par le ministère :

Et oui, il y avait une conspiration… Et la police… Elle voyait conspirer. Mais le gouvernement avait donc des ennemis ? Il en avait un… Quel était-il ? Lui-même... […].[668]

En outre, la mise en retrait des ultras par Decazes est vivement reprochée à ce dernier :

M. Decazes a si longtemps fait un crime de la vertu, qu'il ne faut pas s'étonner qu'elle tombe désormais sous les poignards […].[669]

Decazes démissionne. Les doctrines athées et régicides sont, pour Laurentie, à l'origine de la catastrophe. Le journaliste ultra est persuadé que le retrait de certains libéraux est le signe de l'affaiblissement de la cause révolutionnaire, en particulier parmi la jeunesse « trompée dans nos écoles publiques ». Il lui semble qu'un consensus se crée autour de la mort du duc de Berry et du problème de l'extinction de la dynastie des Bourbons. Il accuse même les libéraux d'avoir véhiculé des doctrines funestes ayant pour objectif la suppression des libertés acquises par l'instauration de mesures rigoureuses après la mort de l'héritier au trône :

Et ce sont enfin les propagateurs de ces doctrines qui, défenseurs hypocrites de la liberté, menacent de nous conduire par la licence au despotisme ministériel.[670]

Les ultras se présentent ainsi comme les garants des libertés dont ils ont, paradoxalement et surtout tactiquement, poussé le pouvoir au retrait.

---

[666] *Idem*.
[667] Article inséré dans la *Quotidienne* du 21 février 1820.
[668] Article inséré dans la *Quotidienne* du 22 février 1820.
[669] *Idem*.
[670] *Idem*.

Ce retournement rhétorique s'accompagne de la construction du mythe du souverain martyr autour du duc de Berry. En effet, Laurentie s'aperçoit que le royalisme populaire qu'il défend est rejeté par le peuple. Pour prendre le contrepied de cet échec, les ultraroyalistes entreprennent d'ériger le prétendant au trône en martyr. Laurentie s'en empare à partir d'un premier article daté du 20 février 1820[671] : le journaliste présente l'image d'un héritier, se déplaçant toujours sans escorte, proche et aimé du peuple, charitable envers les pauvres. Le duc de Berry, mondain, éclipsé par son frère et présenté de façon peu flatteuse par la comtesse de Boigne[672], est transfiguré en héros royal qui impressionne ses contemporains par son courage et son calme lors de son agonie[673]. Chateaubriand publie les *Mémoires, Lettres et Pièces authentiques touchant la vie et la mort de S.A.R. Mgr Charles-Ferdinand d'Artois, fils de France, duc de Berri*[674], événement lui-même annoncé depuis plusieurs livraisons dans la revue ultra où écrit Laurentie[675]. Chateaubriand ne consacre pas son ouvrage sur le personnage du duc de Berry, préférant présenter une large vision de la royauté et décrire la mort du prince héritier. En effet, Chateaubriand est missionné à seule fin de redorer le blason du duc de Berry. Il est en effet précisé dans l'article que « l'on apprit que le choix de l'inconsolable veuve était tombé sur M. de Châteaubriand » pour retracer les derniers instants de l'agonie du duc. Chateaubriand est donc mandaté pour écrire le discours funèbre du prince héritier. Chateaubriand est alors auréolé de toute sa gloire : peu après, Victor Hugo lui dédie une ode intitulée *Le Génie*[676]. Il est intéressant de constater que la mémoire du duc de Berry n'est pas tant saluée pour lui-même que pour sa fonction de géniteur potentiel d'un héritier de la couronne des Bourbons[677]. Fontanes[678] parle alors de l'ouvrage de Chateaubriand comme d'une « troisième restauration », faisant office d'une nouvelle consécration des vertus des Bourbons. Il leur faut ainsi faire croire en la force perpétuelle des Bourbons pourtant en réalité bien malmenée. L'entreprise consiste ainsi véritablement à « révéler à une génération toute entière », ou plutôt à lui rappeler, le respect qu'elle doit aux Bourbons et à leurs droits.

[671] Article de Laurentie du 20 février 1820 paru dans la *Quotidienne*.
[672] *Récits d'une tante, Mémoires de Madame de Boigne née d'Osmond*, tome II, Paris, Émile-Paul Frères, 1922, p.120.
[673] Malandain, G., *L'introuvable complot. L'Affaire Louvel : attentat, enquête et rumeur dans la France de la Restauration*, Paris, éditions de l'EHESS, 2011.
[674] Chez Le Normant, Pillet, 1820.
[675] Les *Lettres champenoises*, 1820, p.117 et suivantes, tome 2.
[676] *Le Génie*, ode à M. le vicomte de Chateaubriand par Victor Hugo, citée et chaleureusement accueillie par les *Lettres champenoises*, dix-huitième lettre, 1820, tome 2, p. 338-342.
[677] Chateaubriand et les royalistes ne donnent ainsi pas plus de dimension réelle à la personne du duc de Berry que Louvel, qui, dans le compte-rendu de son procès, affirme l'avoir tué pour « éteindre la souche » des Bourbons. Par contre, par la mort, le défunt est idéalisé.
[678] Jean-Pierre-Louis de Fontanes, (1757-1821), est un poète, journaliste qui devient député puis président du Corps législatif sous l'Empire. Il devient le premier Grand-Maître de l'Université. Serviteur de l'empereur, il est néanmoins royaliste convaincu. En 1814, il prend parti pour le roi.

Dans leur esprit, la mort du duc de Berry est le crime d'une génération qu'il faut réparer. Les ultraroyalistes, Chateaubriand en tête, tentent ainsi de répéter 1815-1816, afin de convaincre à nouveau l'opinion de les suivre dans leur amour pour la monarchie :

> […] cette génération s'était élevée au milieu des troubles d'une longue révolution ; elle ne savait en quelque sorte que par tradition qu'il existait des héritiers légitimes de cette race antique des rois […] mais elle avait plutôt le sentiment que la conviction de leurs droits.[679]

L'ouvrage de Chateaubriand ne semble pas avoir été largement diffusé et la population est loin de partager la position ultra. De multiples brochures réclament la réouverture de théâtres et même d'un Opéra-Comique, preuve qu'après l'assassinat du duc de Berry, le climat de deuil et d'hostilité à l'encontre des lieux de spectacle n'emporte pas longtemps l'adhésion collective[680]. Les royalistes font rapidement le parallèle avec l'assassinat du duc d'Enghien en publiant à nouveau des poèmes sur l'agonie du duc d'Enghien[681]. Le peuple aurait eu des élans de sympathie à l'égard de la monarchie, formant des groupes dans les rues, interrompant les ventes notamment aux halles. La foule s'est réunie autour de la dépouille du prince. Laurentie qui assimile le peuple au roi, sauve les apparences en diffusant l'idée que le même sentiment filial les a tous envahis. Pour lui, le 14 février devient un nouveau 21 janvier, à célébrer comme il se doit dans la mémoire royaliste. Il est plus vraisemblable que la population rassemblée dans Paris attend de savoir quelles sont les conséquences de la mort du neveu de Louis XVIII.

Cette mort fragilise en effet la monarchie dans la mesure où le duc et la duchesse d'Angoulême n'ont pas d'enfant. La mort du duc de Berry est une potentielle remise en cause de l'ordre initial de la lignée dynastique. Quelques mois plus tard, des poèmes sont composés à la gloire de l'héritier martyr : Laurentie salue celui du marquis de Coriolis d'Espinouse[682], son correspondant, fidèle ami de Lamennais et aussi rédacteur à la *Quotidienne*, qui met en exergue l'étonnement général et l'arrêt de toute manifestation publique dans Paris à la nouvelle de la mort du duc de Berry :

> Les danses et les chants, et la foule bruyante,
> Tout s'arrête. On se tait : le cœur bat d'épouvante.[683]

---

[679] Les *Lettres champenoises*, 1820, p.117 et suivantes, tome 2, p. 123.
[680] Par exemple, les *Lettres champenoises*, 1820, p.145, tome 2, citent avec effroi la brochure intitulée *Observations sur le rétablissement d'un Opéra-Comique*, par un Amateur, Paris, Ladvocat, 1820.
[681] Par exemple, le recueil intitulé *La Mort du duc d'Enghien, poème, suivi d'une ode intitulée Le cri des royalistes* de E. Michelet, cité dans les *Lettres champenoises*, huitième lettre, 1820, p.298, tome1.
[682] Article de Laurentie sur « La mort du duc de Berry, poëme dédié à S.A.R. Mme la duchesse de Berry ; par M. le marquis de Coriolis d'Espinouse » paru dans la *Quotidienne* du 2 septembre 1820.
[683] *Idem*.

Il faut absolument masquer tout ce qui a trait au tyrannicide et au régicide en démontrant que le peuple ne cautionne pas la mort du prince. D'où la volonté de dépeindre la douleur des plus démunis -entre autres, ici, une mère en difficulté- qui ont été aidés par le duc de Berry :

> Berry, me dit quelqu'un, sait-il votre indigence ?
> Portez-lui vos malheurs, c'est notre providence.[684]

Une image charitable du prince est donc créée de toute pièce[685]. En parallèle, l'expiation de la mort du duc de Berry peut être matérialisée par un monument funéraire construit en son honneur : la *Quotidienne* informe de la collecte de fonds pour sa construction[686].

Par ailleurs, la duchesse de Berry, par sa maternité future, devient le centre de l'attention des royalistes. Laurentie écrit :

> Elle nous appartient par un premier gage de sa maternité, et Dieu qui se joue des fureurs humaines a peut-être déposé dans son sein les destinées de la France et des Bourbons.[687]

La duchesse de Berry, quant à elle, devient ainsi un double-objet de culte féminin royaliste : des poèmes et odes chantent, au choix, la maternité ou la douleur de la veuve éplorée qui symbolise une sorte de médiatrice entre le sort du peuple et la transcendance[688]. Victor Hugo s'adresse aussi à la duchesse de Berry en vers :

> Et toi, veuve éplorée, au milieu de l'orage,
> Attends des jours plus doux, espère un sort meilleur,
> Prends ta sœur pour modèle, et puisse ton courage,
> Être aussi grand que ton malheur.[689]

Si l'assassinat du duc de Berry est vécu comme une catastrophe par les ultras, la naissance du fils posthume du duc de Berry le 29 septembre 1820 est, pour ces-derniers, un signe divin qui met en échec la disparition planifiée de la descendance des Bourbons. La *Quotidienne* fait

---

[684] *Idem.*
[685] La septième lettre des *Lettres champenoises*, 1820, tome 1, p.268, mentionne la parution d'un ouvrage intitulé *Berryana, ou Recueil des traits de bonté les plus remarquables de S.A.R. le duc de Berry*.
[686] Par exemple, d'après la *Quotidienne* du 26 octobre 1820, les commandeurs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem déposent la somme de 300 francs entre les mains du notaire royal, afin de « participer au sentiment de piété » général à la mémoire du duc de Berry.
[687] Article de Laurentie sur « La mort du duc de Berry, poëme dédié à S.A.R. Mme la duchesse de Berry ; par M. le marquis de Coriolis d'Espinouse » paru dans la *Quotidienne* du 2 septembre 1820.
[688] Les *Lettres champenoises*, n°3, 1820, premier volume, p. 114-116, retranscrivent un poème écrit par une femme Éléonore *** :
« Du héros dont tu fus chérie,
La France est veuve comme toi ;
Mais avec toi bientôt la France sera mère,
Dans ton sein maternel tu nous gardes un roi,
Et de nos fils un jour ton fils sera le père. »
[689] Les *Lettres champenoises*, cinquième lettre, 1820, p.192, volume 1.

paraître les lettres d'abonnés qui exultent à l'annonce de la nouvelle comme celle-ci provenant de l'Oise :

> Vive le Roi ! le miracle est accompli ; Dieu a entendu les prières de la France ; le trône ne périra pas, et la postérité de Saint-Louis survit à elle-même.[690]

Des souscriptions sont lancées par la *Quotidienne* pour la création de médaille relative à la naissance du duc de Bordeaux[691] ou encore, un banquet de 6000 personnes en l'honneur du baptême du nouveau-né est annoncé dans la *Quotidienne*[692]. Peu après, le palais de l'Elysée est restauré pour accueillir « l'enfant du miracle » tandis qu'une souscription est ouverte en vue d'acquérir le domaine de Chambord qui lui est remis en 1822[693]. Ces manifestations sont le signe d'un attachement quasi-religieux à la famille royale légitime. Les ultraroyalistes veulent utiliser la naissance de l'héritier, afin de créer un consensus populaire, brisé par l'acte de Louvel, autour de l'événement. La *Quotidienne* signale que « le jardin des Tuileries a été le rendez-vous d'une foule innombrable d'habitants de toutes les classes, tous pénétrés du même sentiment qui les avait portés hier autour de la demeure de nos princes »[694]. La foule se masse aussi rue de Rivoli qui avoisine le pavillon de Marsan. Mais les royalistes remarquent que la foule reste silencieuse. Louis XVIII passe en revue la garde nationale, les régiments de la garde royale ainsi que les légions qui composent la garnison de Paris. Le pouvoir s'assure ainsi de sa défense armée.

Laurentie réagit plus tardivement dans la *Quotidienne* du 12 octobre 1820 et semble beaucoup plus inquiet de la nouvelle situation que ne le laissaient penser les réactions enthousiastes des autres journalistes depuis une quinzaine de jours. L'inquiétude du journaliste ultra qui ne crie pas victoire à la naissance jugée miraculeuse du duc de Bordeaux, démontre plutôt que la population est loin d'être entièrement acquise à la cause des monarques. Malgré la joie qu'a pu susciter la naissance d'un héritier, les craintes des royalistes perdurent :

> […] mais il y avait aussi une douloureuse inquiétude, et de secrètes terreurs que n'apaisaient pas tout à fait la confiance naturelle que la France eût toujours dans le Dieu de Saint-Louis.[695]

Pour le journaliste, seul cet enfant providentiel symbolise la paix publique, paix « incompatible avec le désordre des nouveautés »[696]. Dans le domaine des festivités, la presse

[690] La *Quotidienne* du 1er octobre 1820.
[691] La *Quotidienne* du 26 octobre 1820.
[692] *Idem*.
[693] La *Quotidienne* du 19 novembre 1820. Voir la gravure don du domaine de Chambord 1822, dans les documents iconographiques, p.192.
[694] *Idem*.
[695] Article de Laurentie dans la *Quotidienne* du 12 octobre 1820.

royaliste et notamment la *Quotidienne* tiennent à convaincre de la popularité de la monarchie. Il est ainsi signalé que des banquets sont organisés à la gloire de la monarchie[697] et que la joie amène les participants à chanter des chansons en faveur du roi :

> Je suis royaliste, moi,
> Oui, je m'en fais gloire,
> Et j'saurais, pour not'bon Roi,
> Mourir comm' je sais boire.[698]

Pourtant, cette image est très rapidement écornée. La tentative d'attentat contre Louis XVIII qui se produit le 27 janvier 1821 donne encore l'occasion à Laurentie de réagir et d'exprimer ses craintes sur la propagation de l'esprit révolutionnaire. Un baril de poudre de six livres avait été placé et fait explosion « sous l'escalier de bois destiné aux appartements du Roi et de Madame » d'après le compte-rendu de Richelieu à la Chambre des pairs. Dans son éditorial[699], Laurentie condamne les encouragements adressés aux « ennemis de l'ordre » qui n'hésitent pas à conspirer contre la vie des Bourbons et qui veulent leur anéantissement. Il accuse les bonapartistes et en appelle à la justice contre les attentats régicides. Il reproche aussi aux journaux libéraux de ne pas avoir informé son lectorat de la tentative d'assassinat sur Louis XVIII. Le journaliste ultra les prend à parti, leur demande d'expliquer leur silence et les somme de confirmer leur hostilité totale à tous projets parricides de façon à ce que l'on puisse croire à la sincérité de leur indignation. Le jardin des Tuileries devient à nouveau un lieu de rassemblement où la foule attend les nouvelles. Les ultras jouent alors le rôle de groupe de pression idéologique qui condamne tout autant la monarchie modérée, que les libéraux et les indépendants.

A côté de cela, une production poétique politique encore plus pressante et influente interpelle les souverains dans un style apocalyptique, réclamant vengeance :

> Et vous dormez, ô rois !... Suspendu sur l'abîme,
> Votre navire est loin du port.
> Vous dormez, quand veille le crime !
> Ô rois, votre sommeil est celui de la mort !
> Réveillez-vous, armés de force et de puissance !
> Que le sceptre en vos mains ne soit plus avili !
> Que d'insolents tribuns soient réduits au silence,

---

[696] *Idem*.
[697] Voir Waquet, Françoise, *Les Fêtes royales sous la Restauration ou l'Ancien Régime retrouvé*, Paris, Arts et métiers graphiques, 1981.
[698] La *Quotidienne* du 21 décembre 1820.
[699] Paru dans la *Quotidienne* du 29 janvier 1821.

Et leur nom trop fameux s'éteindra dans l'oubli !
Leur éloquence frénétique
Partout de la révolte a soufflé les fureurs.
Des droits des nations effrayants défenseurs,
Ils ont, vingt ans entiers, rêvé la république :
Ils la rêvent toujours… Et leur voix anarchique
Nous vante impunément ses funestes douceurs ![700]

Dans le même esprit, Laurentie fait paraître, dans les *Lettres champenoises* de 1820, ses *Méditations sur les tombeaux de Saint-Denis*, thème royaliste ancien déjà exploité sous la Révolution et sous la Restauration[701] :

Où est la terrible voix de Bossuet ? Qu'elle retentisse sous ces caveaux ! qu'elle annonce au monde ses vanités, aux rois le néant de la gloire ! Ici, règne la mort, plus puissante que partout ailleurs ; car elle règne sur les rois […] une profonde solitude règne dans ces lieux si peuplés naguère, et les tombeaux vides attendent d'autres dépouilles. […] Malheureux ! j'étais venu pleurer sur les cendres froides des dernières victimes royales, et un tombeau plus récent sollicite toutes mes larmes, et un crime tout nouveau s'empare de toute ma douleur ![702]

Laurentie reprend un thème déjà exploité par Chateaubriand dans *Le Génie du christianisme* au sujet des ruines et de la mort révélatrices de la grandeur du christianisme. L'effet politique produit par cet élan doloriste est immédiat. La formation du second gouvernement Richelieu, le 20 février 1820, donne lieu à des réactions : les ultras, satisfaits d'avoir contribué à faire tomber le gouvernement Decazes, veulent influencer la ligne du nouveau ministère instaurant un climat tendu. La *Quotidienne* félicite d'abord la formation du nouveau gouvernement[703]. Mais ensuite, le journal ultra se montre de plus en plus critique, surtout que, pour le vote des nouvelles lois, les doctrinaires et les constitutionnels passent totalement du côté des libéraux qui sortent renforcés. Laurentie continue alors de mettre en doute la bonne foi des libéraux qui, d'après lui, proclament le « jacobinisme » mais disent avoir en horreur les attentats[704]. Les revues royalistes déclinent cet argument, utilisant la métaphore du carnaval où les jacobins sont déguisés en libéraux et où les « petits despotes » sont travestis en

[700] Il s'agit du *Dithyrambe sur l'assassinat de S.A.R. Mgr le duc de Berri*, écrit par Tezenas fils, un avocat de Montbrison aussi rédacteur au *Conservateur littéraire* à cette période. Les *Lettres champenoises*, cinquième lettre, 1820, tome 1, p.188 et suivantes, ne manquent pas de retranscrire le poème.
[701] Par exemple, Fontanes écrit son ode en 1817 intitulée « Les tombeaux de Saint-Denis ou le retour de l'exilé », dans Fontanes, *Œuvres*, tome I, Paris, Hachette, 1839, p.167.
[702] Ouvrage inédit de Laurentie paru dans la septième lettre des *Lettres champenoises*, 1820, tome 1, p.251 à 254 pour la première méditation.
[703] La *Quotidienne* du 21 février 1820.
[704] Article de Laurentie du 1er mars 1820 paru dans la *Quotidienne*.

républicains[705]. Les libéraux contre-attaquent et retournent l'accusation au sujet de la diffusion de doctrines athéistes comme origine du fanatisme de Louvel. Ils dénoncent les attaques dont ils font l'objet et rappellent que Ravaillac a tué Henri IV au nom de la religion. Benjamin Constant écrit que « Ravaillac égorgeait en citant l'évangile », propos qui constituent pour Laurentie un sacrilège. Le régicide est assimilé à un parricide. Laurentie précise donc ce qu'il tient pour responsable de la mort du duc de Berry : « le régicide en théorie », à l'origine du « régicide en action ». Il ajoute sa démonstration :

> Les rois, lui a-t-on dit [à Louvel], sont institués par la volonté de la nation : donc la volonté de la nation peut destituer les rois. Les rois sont hommes et égaux aux autres hommes ; donc le meurtre d'un roi est un meurtre ordinaire. Les rois sont les tyrans de la société ; donc il est méritoire et glorieux d'égorger les rois. Les familles des rois ne se perpétuent que pour perpétuer la servitude ; donc il est noble et généreux d'éteindre dans leur source ces races dévorantes.[706]

Le tyrannicide est une opinion répandue depuis l'époque moderne sans que pour autant la sacralité ou la souveraineté du monarque n'ait été remise en cause. Mais Laurentie relit l'époque moderne au regard de son époque contemporaine et assimile le tyrannicide au régicide de la Révolution Française. Il rend responsable les libéraux d'avoir contribué au dénigrement de l'idée de Dieu : la religion n'est plus un rempart pour la préservation des rois, de la même façon que les rois ne sont plus un rempart pour la protection de la religion. Or, en pensant que la conscience est le fondement de la morale et de la vérité, les libéraux ont précipité la société dans l'athéisme. Pour Laurentie, il n'y a cependant pas de conscience sans Dieu. Ensuite, le journaliste catholique veut transformer « le crime d'un seul » Louvel en un crime collectif pour éliminer ses adversaires politiques. Les ultras se battent contre l'esprit d'un temps issu de la Révolution qu'ils ne peuvent effacer.

Le 1er avril 1820, l'assassin du duc de Berry, Louvel, est d'abord soumis à un interrogatoire devant la commission de la cour des pairs réunie au Palais de Justice. Le 10 mai 1820, les libéraux, par l'intermédiaire du *Constitutionnel* et du *Courrier*, tentent de persuader l'opinion que Louvel est fou et irresponsable de ses actes. L'accusé reçoit à la conciergerie les visites de ses avocats et ses propos sont rapportés dans la presse royaliste, avec pour objectif de montrer la conscience politique de Louvel et non sa folie ou son fanatisme. L'*Ami de la Religion et du Roi* informe, le 17 mai 1820, que le pair de France Bastard de l'Étang termine de faire lire son rapport avant que Bellard, le procureur général, ne fasse entendre l'acte

[705] Les *Lettres champenoises*, dix-septième lettre, 1820, tome 2, p. 301.
[706] Article de Laurentie du 1er mars 1820 paru dans la *Quotidienne.*

d'accusation[707]. Ce rapport défend le bilan de Decazes et notamment le travail de la police sous son ministère. Il étaye aussi la thèse que rien ne permet de conduire à la piste de l'existence de complices dans l'affaire Louvel. Une polémique éclate à cause de la *Quotidienne* à la suite de la parution d'un article de Mély-Janin qui critique le rapport de Bastard. En effet, le journaliste ultra reproche au pair d'avoir utilisé son rapport sur le procès de Louvel pour faire l'éloge du ministre Decazes. La victoire des ultras sur leurs adversaires est donc déclarée par les journalistes de la *Quotidienne* et le procès Louvel est utilisé à des fins essentiellement politiques. Louvel n'est invoqué que pour mettre en difficulté les libéraux et les partisans de Decazes. L'accusé semble en avoir conscience puisqu'il ne cherche même pas à obtenir un procès équitable. Dans la *Quotidienne* du 3 juin 1820, il est noté avec mépris que Louvel reste calme à l'instant de comparaître devant ses juges, signe pour les ultras d'un nouvel affront fait à la monarchie. L'insensibilité supposée de Louvel est incompréhensible pour ceux qui assimilent le peuple au roi.

Mais l'ouvrier-sellier fait surgir sur la scène publique la conscience politique du peuple que les royalistes s'efforçaient de nier tant ils en avaient peur. Louvel incarne à leurs yeux le peuple vengeur et meurtrier[708] et toutes les théories de tyrannicide échafaudées et diffusées de façon latente depuis le XVIème siècle leur reviennent à la mémoire. Que cet acte violent de grande portée émane d'un homme d'origine plébéienne soulève un pan méconnu, pour les ultras, de ce peuple capable non seulement de penser un acte politique, mais aussi de le réaliser. Quelques peu désorientés, les ultras s'évertuent alors à minimiser l'aspect politique du geste et à assimiler les milieux ouvriers dont ils semblent méconnaître les réalités quotidiennes, aux brigands, aux meurtriers, dont Louvel serait l'incarnation. De manière plus générale, le peuple est perçu comme chez de nombreux contemporains guidé par son instinct, ses passions, que seuls les gouvernants éclairés sont susceptibles de canaliser autour de leur roi. Aux manifestations contre la loi du double-vote, les journalistes ultras répondent par le compte-rendu du procès Louvel dans les colonnes du journal. La question de savoir si l'accusé a agi seul agite les royalistes, qui aimeraient l'instrumentaliser pour décrédibiliser les républicains mais aussi libéraux. Mais si aucun lien entre Louvel et les *Carbonari* ou autres sociétés secrètes n'est établi, les royalistes s'entêtent à douter que Louvel ait pu agir en toute autonomie[709]. Le dessein politique de Louvel paraît inintelligible et inconcevable aux ultras qui ne voient en lui qu'un ouvrier ignorant, sûrement manipulé, au moins indirectement par

[707] L'*Ami de la Religion et du Roi*, Paris, Le Clère, 1820, tome 24, p.42.
[708] Voir la caricature royaliste de Louvel dans les documents iconographiques, p.191.
[709] Article paru dans la *Quotidienne* du 6 juin 1820.

« l'esprit du temps », pour ne pas encore désigner leurs adversaires politiques. Pour les ultras, l'esprit qui émane de l'alliance entre le roi et Dieu est supérieur à « l'esprit du temps » moderne. Laurentie riposte mais, à défaut de preuves, ne nie qu'en partie l'autonomie politique de Louvel : il développe alors la thèse d'un homme acquis aux idées libérales pour jeter le plus largement l'opprobre sur tous ses adversaires. Même s'il a agi seul, il a été convaincu par les ouvrages et les idées véhiculées par la révolution. En tout cas, Louvel a détruit l'image diffusée dans la presse royaliste d'une population attachée à la famille royale depuis le début de la Restauration. La presse royaliste s'emploie à montrer la perversité de Louvel et de sa famille génétique. Ainsi raconte-t-elle, dans le numéro du 21 décembre 1820 de la *Quotidienne*, qu'un des cousins de l'assassin du duc de Berry a poignardé un musicien de son régiment de dragons à Thionville où il servait. Les autres membres de la famille Louvel ont alors fait une demande auprès du garde des sceaux afin de changer de nom. Le bonapartiste Louvel entend montrer qu'il a fait acte de justice, seul, qu'il ne regrette pas son geste, ce qui incite son avocat à plaider la démence. Condamné à mort, il est exécuté sur la place de Grève. Deux jours plus tard, pendant l'enterrement de l'étudiant en médecine Lallemand tué par la garde royale, Louvel devient un symbole de martyre pour les « révolutionnaires ».

Le second ministère Richelieu tente donc de gouverner avec l'appui des ultras revenus en force après leur campagne critique à l'encontre du pouvoir : les lois de Serre sont alors suspendues et la loi du double-vote assure la victoire des ultras aux élections de 1820. Outre l'intégration des ultras, le second ministère Richelieu a la particularité d'avoir relégué les doctrinaires à l'opposition, en réaction avec la « Restauration des centres ». Plus précisément, la rupture irréconciliable avec les constitutionnels a pour conséquence l'alliance des doctrinaires avec les indépendants dans l'opposition[710]. Des politiques et des journalistes comme Salvandy[711] s'organisent et conduisent une opposition virulente contre les ultras qui en profitent pour renouveler leurs attaques en règle contre le gouvernement représentatif. Ce « centre » devient d'ailleurs problématique pour ces derniers. A ce propos, le journaliste des *Lettres champenoises* Saint-Prosper, collègue de Laurentie, écrit un article où il avance l'idée que dans une Chambre divisée « en deux partis », tout se joue au centre, « véritable fléau du

[710] Cf. Guizot, François, *Du gouvernement de la France depuis la Restauration et du ministère actuel*, Paris, Ladvocat, 1820.
[711] Partisan de Decazes, puis de Martignac, le comte Narcisse-Achille de Salvandy, (1785-1856), originaire du Gers comme Laurentie, combat ce dernier durant toute la Restauration. Ils ne deviennent correspondants qu'à partir de 1835.

gouvernement représentatif »[712]. Appelé par le journaliste de « tiers parti » ou « parti de trembleurs sous couvert de modération », ou de « centre odieux », ce centre a d'autant plus trahi qu'il s'est divisé, permettant ainsi l'alliance des doctrinaires avec les indépendants. Saint-Prosper dénonce la conception du gouvernement représentatif de Royer-Collard et de Guizot, préférant celle de Vaublanc[713] qui vient de faire paraître un ouvrage intitulé *Du gouvernement représentatif*[714] : plus que représentatif, il s'agit d'un gouvernement mixte où les partis doivent l'emporter l'un sur l'autre. Or, si sa pratique est délicate, elle est le résultat de l'extinction de l'aristocratie pendant la Révolution Française, à l'inverse de ce qui s'est produit sous la Révolution anglaise[715]. Pour ces journalistes ultras, les constitutionnels trahissent la cause royaliste, d'autant plus qu'une partie d'entre eux a rejoint les indépendants. De son côté, Laurentie note le silence douteux de la « secte des doctrinaires »[716]. Laurentie en fait une menace globale et signale qu'en Europe, depuis les mouvements insurrectionnels d'Espagne de janvier 1820, il y a une volonté de grande envergure des libéraux de renverser les monarchies. La propagation de ces mouvements inquiète les contre-révolutionnaires qui pensent que le projet de Louvel s'inscrit dans cette logique profonde de destruction des monarchies européennes.

La théorie du complot est donc l'explication, pour Laurentie, d'une opposition bien organisée et très destructrice. Il prend pour preuve l'ambivalence du discours du général Foy[717] à la Chambre[718] qui se termine par un duel au pistolet : Foy parle certes avec enthousiasme du roi et de la famille royale, mais il rejette aussi les ultras. En effet, dans son discours du 13 mars, le général Foy rappelle que les ultras n'ont pu se maintenir au pouvoir en 1815 uniquement grâce à la présence de troupes étrangères sur le sol français et à la Terreur blanche qui sévissait. Il en conclut qu'il faut susciter une adhésion la plus large possible autour du roi et de la Charte. Le député De Corday traite alors le général d'insolent ; tous

[712] Article de Saint-Prosper paru dans les *Lettres champenoises*, seizième lettre, 1820, tome 2, p. 234.
[713] Vincent de Vaublanc, (1756-1845), est né à Saint-Domingue. De formation militaire et royaliste virulent, il est élu à la Constituante en 1791. Il se cache pendant la Terreur et reparaît après le 9 thermidor afin de lutter pour la restauration de la monarchie. Cependant, il entre au Conseil des Cinq-Cents et, après le 18 Brumaire, il est député au Corps Législatif. Partisan de l'Empire, il devient préfet de Moselle mais se rallie à Louis XVIII en 1814. Il devient ministre de l'intérieur et est réputé pour son exagération censée expier ses services rendus à Napoléon. Il va purger l'Institut et en renvoyer les royalistes jugés trop modérés. Surnommé le « Maupeou de la littérature », il est aussi chassé de son ministère et remplacé par Decazes. Jugé incompétent, il développe un royalisme le plus exagéré, puis un légitimisme le plus intransigeant sous la monarchie de Juillet.
[714] Vaublanc, Vincent de, *Du gouvernement représentatif en France*, Paris, Le Normant, 1820.
[715] Les *Lettres champenoises*, seizième lettre, 1820, tome 2, p. 239.
[716] Article de Laurentie intitulé « *Épîtres et Élégies*, par Charles Loyson » paru dans les *Lettres champenoises*, cinquième lettre, p.159 et suivantes, tome 1. Charles Loyson dédicace ses poèmes à Royer-Collard, à Maine de Biran, à Victor Cousin.
[717] Discours prononcé par le général Foy le 13 mars 1820 à la Chambre des députés dans *Discours par le général Foy*, Paris, Moutardier, 1826, deuxième édition, p.49.
[718] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 15 mars 1820.

deux se battent en duel mais s'épargnent mutuellement en tirant en l'air. Laurentie condamne la violence rhétorique[719] à laquelle il participe pourtant, dans son article adressé au général Foy :

> Mais aujourd'hui, la violence est dans le cœur, les haines se perpétuent après les combats ; les inimitiés publiques et particulières revivent dans les discours de la tribune que les lois de la bienséance et de l'honneur auraient dû préserver de ces sortes d'excès.[720]

Aussi, pour Laurentie, le climat de guerre civile sous la Révolution Française puis au début de la Restauration est loin d'être effacé des mémoires. Il rejaillit à tout moment, et notamment dans le cadre de l'exercice du gouvernement représentatif. Si le journaliste défend les acteurs de la Terreur blanche qui « marchaient sur les traces de Louis XVIII », il s'aperçoit qu'aucun accord n'est envisageable suite à la mort du duc de Berry dont l'assassinat, loin de faire taire les libéraux qui défendent avec encore plus de fermeté la Charte, exacerbe les réactions des ultras qui sont absolument convaincus d'être dans leur droit. Pour eux, la ligne directrice reste le roi et la Charte mais dans une interprétation ultra, et non pas l'Église de France et le roi accusés de servir une monarchie modérée. Louis de Bonald développe les mêmes idées hostiles au gouvernement représentatif[721]. Face à la pression permanente exercée par les ultras, le nouveau gouvernement Richelieu fait difficilement passer la loi du 26 mars 1820 qui suspend la liberté individuelle et permet d'arrêter ainsi que de maintenir en détention, pendant trois mois, tout individu suspecté de complot contre le roi ou l'État. Ensuite, la loi du 30 mars 1820 modifie le régime de la presse en rétablissant l'autorisation préalable et la censure. Elle scelle la fin du *Conservateur* et le début du *Défenseur*, exclusivement orienté vers les idées contre-révolutionnaires de Bonald et de Lamennais. La relation de causalité entre les attaques de la presse libérale et l'assassinat de Louvel est dans tous les esprits ultras : c'est un retour à la surveillance administrative qui s'abat comme une chape de plomb et qui reste active jusqu'en 1828. Laurentie développe ainsi l'idée, dans ses articles, de la défense d'une liberté spécifique qui inclut celle de la presse, capable d'assurer la suprématie de la religion et du roi. Se sentant visés par ces lois, les ultras de la *Quotidienne* font donc paraître un article pour défendre la liberté de la presse :

[719] Voir Caron, Jean-Claude, « Le discours au service du politique : rhétorique et éloquence sous la Restauration. Le cas du général Foy, député de l'Aisne (1819-1825) », in Jean-Yves Mollier, Martine Reid et Jean-Claude Yon (dir.), *Repenser la Restauration*, Nouveau Monde éditions, 2005, p. 127-142 et Caron, Jean-Claude, *Les deux vies du général Foy, 1775-1825, Guerrier et législateur*, Champ Vallon, 2014.
[720] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 15 mars 1820.
[721] Article de Laurentie du 17 mars 1820 paru dans la *Quotidienne*.

Nous aimons supposer que le ministère, décidé de soutenir la religion et la monarchie laissera la carrière libre à ceux qui n'ont jamais cessé de les défendre. En souhaitant qu'il laisse approuver ce qu'il fait de bien, la *Quotidienne* espère qu'il lui laisse la liberté de condamner ce qu'il fera de mal.[722]

La presse libérale, quant à elle, est quasiment réduite au silence. Laurentie réagit à cette actualité législative[723] : il compare ce nouvel ordre des choses à celui de la période antérieure au 1er mars 1819 avant les lois de Serre, un « retour capable de nous effrayer » au temps où une censure impitoyable de la presse était pratiquée. Ainsi, même les ultras n'échappent pas à la défense de la liberté même s'ils la souhaitent bien spécifique. Le comte d'Artois cesse de s'opposer ouvertement à Louis XVIII et le gouvernement Richelieu cherche à apaiser les ultras :

On nous dit que l'esprit du ministère est changé, et que la censure ne proscrira plus désormais un langage qu'on trouvait naguère plein d'exagération.[724]

A travers cet article de Laurentie, la rédaction de la *Quotidienne* fait proclamation d'indépendance y compris vis-à-vis du nouveau ministère dont elle espère néanmoins qu'il sert les mêmes intérêts qu'elle. La rédaction ultra semble alors convaincue et espère que la censure ne s'exercera pas sur le journal. Cependant, crainte et méfiance réciproques sont bel et bien présentes. En juin 1820, la *Quotidienne* est poursuivie par le Comité de Surveillance de la Censure pour un article du 18 mai de Mély-Janin sur Louvel et ses complices au ministère. Cependant, le journal n'est pas suspendu. Mais sur le fond, les ultras ont tellement combattu l'idée que le ministère Decazes imposait des lois d'exception qu'ils ne peuvent du jour au lendemain la soutenir au motif que c'est Richelieu qui les met en œuvre. Le duc de Fitz-James à la Chambre des députés, ainsi que La Bourdonnaye et Castelbajac à la Chambre des pairs, expliquent leur revirement et proposent, sans que cela ne soit suivi d'effet, de limiter la censure des journaux à la durée de la session parlementaire. Mais Villèle va se prononcer en faveur du nouveau projet de loi. Cette censure, même si elle est perçue comme transitoire, décourage de nombreux polémistes. Laurentie critique cette loi :

Notre opinion est connue sur ce point ; nous n'avons cessé de répéter que nous regardions comme inutile la loi sur la liberté individuelle ; nous avons dit même que dans l'état de violence et d'incertitude où sont jetées les affaires publiques, il pourrait se faire que cette loi dirigée, ce semble, contre les ennemis du trône, devînt quelque jour une arme terrible contre les défenseurs de ce même trône.[725]

[722] Article signé « L » de la *Quotidienne* du 30 mars 1820.
[723] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 1er avril 1820.
[724] *Idem*.
[725] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 7 avril 1820.

Les ultras développent toute une rhétorique défavorable aux lois : elles ne sont souhaitables, voire satisfaisantes, uniquement lorsqu'elles préservent les intérêts de la monarchie de droit divin, ce qui, de leur propre aveu, est assez rare. En 1815, l'épigraphe situé en haut de la première page de chaque numéro de la *Quotidienne* fait rapidement disparaître « les lois » après la religion et le roi dès lors qu'aucun ministre ultra ne siège au gouvernement malgré la Chambre introuvable. A partir de ce moment-là, les ultras expriment leur méfiance vis-à-vis des nouvelles législations. Ils ont néanmoins incité au vote de plusieurs lois répressives. Le gouvernement Richelieu ne réussit donc pas à regagner la confiance de ces derniers qui subodorent dans chaque mesure contraignante, un outil potentiel contre leur propre résistance au ministère. Sans revendiquer la part de responsabilité qu'il a eue dans cette campagne anti-libérale, Laurentie en profite pour signaler que la Charte n'a pas empêché le vote de ces lois d'exception et le ton qu'il emploie dans la *Quotidienne* est devenu guerrier. La revue libérale, les *Lettres normandes*, s'indigne :

> Dernièrement, M. Laurentie s'est permis, dans la *Quotidienne*, la phrase suivante : « une contre-révolution est la justice ». De ce principe à la chambre de 1815, il n'y a pas même un pas.[726]

Sur ce fait, le mouvement ultra n'est pas unanimement rangé derrière les réflexions de la *Quotidienne* et est traversé par plusieurs sensibilités dont celle de Fiévée et des villèlistes. Dans sa critique des ultras villèlistes, Laurentie soutient Fiévée qui rend ces derniers responsables d'avoir « mis le côté droit de la Chambre hors d'état d'être utile à la royauté, [et d'avoir] tué le *Conservateur* si utiles aux royalistes »[727]. Fiévée fait ici référence à la manipulation stratégique appelée « circonspecte » de Villèle qui, en 1819, au moyen des comités secrets réunis chez Piet, avait réussi à imposer le vote de six douzièmes provisoires afin de permettre à Decazes de gagner six mois avant le vote du budget. Villèle s'oppose alors aux « impatients » du parti ultra dont la figure la plus emblématique est celle du contre-révolutionnaire François-Régis de La Bourdonnaye[728] qui, un temps, participe aux réunions concurrentes chez Vaublanc avec Donnadieu. Loin de partager les méthodes des ultras « impatients », encore moins de soutenir les « circonspects » ou les partisans de Decazes, Fiévée, inclassable, apporte quant à lui comme solution de sauvegarde de la monarchie, la préservation des libertés. Il oppose ainsi assez traditionnellement la liberté abstraite libérale aux libertés réelles, concrètes et enracinées dans la tradition véhiculée par la monarchie.

[726] Les *Lettres normandes ou correspondance politique et littéraire*, Paris, librairie Lacretelle, 1820, tome 11, p.237.
[727] Fiévée, Joseph, *Quelques Réflexions sur les trois premiers mois de l'année 1820*, Paris, Le Normant, 1820, p.143.
[728] Chef de la Terreur blanche pour la région d'Anjou, il est souvent qualifié de « jacobin » ultra.

Sceptique quant au revirement de Fiévée, Laurentie profite de la censure qui touche, en premier lieu, la presse adverse, pour attaquer frontalement ceux qu'il nomme les « ultra-libéraux ». Les pétitions de ses adversaires sont inlassablement visées, comme la pétition Montjau[729]. Ce dernier développe la thèse qu'il existe en France deux gouvernements, l'un visible et l'autre secret. D'après le libéral Antoine Jay, rédacteur à la *Minerve*, ce gouvernement secret et ultra agit dans l'ombre mais avec vigueur. Accusé de durcir les positions d'un ministère Richelieu modéré, ce gouvernement ultra est vivement condamné par les libéraux. Laurentie accuse de son côté De Pradt d'être l'un des meneurs de cette résistance libérale. Il réfute la thèse de l'existence de ce comité-directeur, dont l'objectif serait de favoriser la guerre civile dans le pays. Les ultras s'en prennent alors au « comité-directeur » formé par les effectifs parisiens de la société Aide-toi, le ciel t'aidera[730]. Une semaine plus tard, Laurentie écrit l'éditorial de la *Quotidienne* où il rend compte avec satisfaction que la pétition Montjau n'a pas créé à la Chambre des députés le scandale tant attendu. Néanmoins, la *Quotidienne* du 25 avril 1820 est mise en cause pour avoir défendu et excusé la terreur de 1815. Laurentie temporise et précise que si des royalistes ont commis des crimes, d'autres ont demandé des lois pour encadrer cette Terreur blanche[731]. La Terreur légale est à ses yeux justifiable car dépendante de lois et d'ordres légaux. En effet, dès l'été 1815, des ordonnances visent une dizaine de personnalités considérées comme traîtresses avant les mesures d'exception entre octobre 1815 et janvier 1816 contre les cris séditieux, avec l'instauration des cour prévôtales et la loi de bannissement des régicides, c'est-à-dire des Conventionnels. Laurentie consacre un deuxième éditorial le 29 avril 1820 à cette pétition qui met en cause directement la politique ultra et leur passé durant la Terreur blanche de 1815. Une polémique s'installe. Les esprits s'échauffent, d'autant plus que, lors de la séance du 29 avril 1820, un député ultra, Lejoyaud, fait lecture d'une pétition demandant une nouvelle fois la mise en accusation judiciaire de Decazes. Benjamin Constant prend alors la parole et interpelle Clausel de Coussergues, l'auteur de la première demande de mise en accusation de l'ancien ministre. Un jeu de va-et-vient permanent entre la pétition, les Chambres et la presse s'instaure peu à peu, dans une surenchère d'arguments conflictuels entre les différentes sensibilités politiques. Pour Laurentie, la capacité d'action de l'homme politique s'avère peu

[729] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 20 avril 1820 au sujet de la *Pétition adressée à la Chambre des Députés par Madier de Montjau suivie de Considérations constitutionnelles d'Antoine Jay*, Paris, librairie politique, 1820.
[730] Robert, Vincent, « Lisieux et Lyon. Banquets, assemblées et associations », dans Harismendy, Patrick, *La France des années 1830 et l'esprit de réforme*, Rennes, PUR, 2006, p. 26.
[731] Article de Laurentie du 27 avril 1820 paru dans la *Quotidienne*.

efficace, voire inutile, car son champ d'action se limite le plus souvent à la rédaction des lois et à la recherche de majorités dans les assemblées :

> […] faire des lois pour une société qui meurt, c'est, pour me servir de l'expression de M. de Lamennais, *disserter sur la vie auprès d'un tombeau*.[732]

La société catholique d'Ancien Régime doit dont revivre. Selon les ultras, la vraie tâche de l'homme politique consiste à empêcher la dissolution des liens sociaux avec la promulgation des droits personnels qui détournent les hommes de l'intérêt général. Suite à la polémique au sujet de la pétition de Montjau, magistrat à Nîmes, défendu par Benjamin Constant et Manuel[733], les ultras ont la surprise d'entendre et de lire que le ministère Richelieu a soutenu l'auteur de la pétition trouvant les attaques de la *Quotidienne* trop virulentes. Laurentie souhaite alors justifier ses arguments pour ne pas affronter de face le ministère ; il s'agit néanmoins d'un désaveu brutal de la part du ministère Richelieu. A partir de début mai 1820, la plume acerbe de Laurentie commence à épargner quelque peu le ministère Richelieu dans un but stratégique[734]. Laurentie tente, pour la première fois, une réconciliation : l'assassinat du duc de Berry est ainsi utilisé à des fins de rassemblement des royalistes après épuration des indésirables. Les ultras semblent ne pas encore vouloir entrer en « contre-opposition » vis-à-vis du ministère Richelieu qui tente de les apaiser par tous les moyens et par le vote d'une nouvelle loi électorale. Les débats se succèdent à la Chambre, notamment au sujet de la loi sur le vote. Un des enjeux pour les royalistes consiste soit à défendre la loi électorale de 1817, soit à soutenir le projet de la nouvelle loi électorale dite « du double-vote »[735]. Cette dernière renforce le poids des grands propriétaires terriens sur la bourgeoisie urbaine favorable aux libéraux : elle constitue un moyen de renforcer l'élection des ultras. Les ultraroyalistes « circonspects » autour de Villèle avaient voulu maintenir Decazes jusqu'au vote de cette loi proposée par De Serre. A l'inverse, Laurentie qui a œuvré pour la chute de Decazes, compte bien que la loi électorale soit votée sans l'aide de ce ministre détesté. Ainsi, Laurentie réagit contre le discours profondément hostile au nouveau projet de Royer-Collard du 17 mai 1820. Royer-Collard refuse le principe même du double-vote car « dans la rigueur du droit, tous sont éligibles, tous sont électeurs à moins qu'ils ne soient jugés sur le moment incapables de l'être. La loi fondamentale n'a pas à reconnaître la capacité, mais à déclarer l'incapacité :

[732] *Idem*.
[733] Manuel profite de l'attaque libérale pour présenter un Projet d'adresse au roi lu à la Chambre le 1er mai 1820.
[734] Éditorial de Laurentie du 3 mai 1820 paru dans la *Quotidienne*.
[735] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 29 mai 1820.

quiconque n'est pas exclu est appelé »[736]. Face à ce brillant discours, Laurentie soutient le contradicteur de Royer-Collard, Hercule de Serre. Il discute le contenu du discours de Royer-Collard et rejette en particulier l'idée que « la seule inégalité qui existe entre [les hommes] naît des capacités » :

> Aux yeux d'une loi d'élections, on ne peut être *capable* qu'en vertu de certaines conditions possibles à déterminer, et comme les *capacités* d'esprit ne peuvent être saisies, le législateur est obligé de les exclure, quoiqu'il soit évident qu'elles seules pourraient concourir utilement à l'exécution d'une loi s'il était donné à l'homme de les déterminer et de les appeler à son secours. Ainsi ne nous occupons que des *capacités* politiques, ce sont les seules dont il soit ici question […].[737]

Laurentie veut bien reconnaître les capacités politiques d'une partie de l'électorat mais il est persuadé que la loi est impuissante à les déterminer : seule l'inégalité liée à la fortune peut l'être. Pour Laurentie, toutes les lois qu'il appelle les « injustices légales », sont sources d'inégalités qu'il faut admettre. D'ailleurs une des règles des capacités consiste à maintenir le cens à trois cent francs pour être électeur d'arrondissement :

> […] quiconque remplit [cette disposition] est capable, et sous ce point de vue M. Royer-Collard a raison d'affirmer que les *capacités sont indivisibles*, c'est-à-dire que tous ceux qui sont *capables*, le sont au même degré, parce qu'ils sont soumis à une condition unique.[738]

Laurentie cautionne alors le nouveau critère de fortune : si la loi détermine une autre disposition comme devoir payer mille francs d'imposition pour être électeur de département, « voici de nouvelles conditions imposées à la capacité, voici donc des capacités nouvelles, capacités indivisibles comme les premières, et, comme elles, justement déterminées, quoique essentiellement différentes »[739]. Royer-Collard cherche alors à démontrer que la Charte donne des garanties quant aux capacités, ce que conteste Laurentie puisque la rédaction d'une loi électorale est nécessaire. Les ultras essaient de nier par tous les moyens l'esprit constitutionnel de la Charte supérieure aux lois. Le projet de loi prévoit que les 258 députés soient élus par les électeurs payant le cens de trois cent francs dans le cadre des arrondissements et non dans celui des départements prévu par la Charte. Par conséquent, les plus imposés peuvent voter une deuxième fois en se réunissant au chef-lieu du département pour élire 172 nouveaux députés et décider de la majorité à la Chambre. Laurentie justifie donc les deux degrés de capacité de cette loi et refuse de voir dans l'article 40 de la Charte les

[736] Discours de Royer-Collard du 17 mai 1820 à la Chambre des députés cité dans Barante, *La vie politique de M. Royer-Collard, ses discours et ses écrits*, tome second, Paris, Didier, 1863, p.20.
[737] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 29 mai 1820.
[738] *Idem*.
[739] *Idem*.

conditions exclusives de ces capacités[740]. Il essaie de démontrer ainsi le bien-fondé de la loi du double-vote que Royer-Collard pense contraire à la Charte. Par cette loi, Laurentie reconnaît les capacités pour les plus riches ultras qui pourront voter deux fois :

> Or, je dis qu'elles [les capacités de vote] ne sont pas connues par l'effet de l'art. 40 de la Charte, et je n'en voudrais d'autre preuve que la loi de 1817 elle-même, qui pose en principe que tous les Français qui payent 300 fr. nomment les députés. Eût-elle posé ce principe si déjà il était consacré par la Charte ? Point du tout. Elle se fut contentée de régler la manière dont tous les électeurs devaient s'assembler pour voter, et je dis même que si la Charte s'exprimait de la sorte, une loi d'élection serait tout-à-fait inutile, il ne faudrait évidemment qu'une ordonnance.[741]

Laurentie se garde bien de rappeler l'article 36[742] de la Charte devant la volonté nouvelle de procéder à un vote au niveau des arrondissements puis à un second vote par département pour la formation d'un nouveau collège composé des électeurs les plus imposés : le nombre des députés élus est accru. Laurentie ne voit comme critères de capacité que ceux qui favorisent les plus imposés des électeurs qui, souvent, appartiennent au mouvement ultra. Son éditorial paru dans la *Quotidienne* du 1er juin 1820 maintient la pression sur la Chambre des députés sur le vote qu'il croit incertain de la nouvelle loi électorale. La Chambre des députés devient alors le théâtre d'affrontements intenses sur la question du drapeau tricolore défendu par un député[743]. Le lendemain, une chanson de Béranger intitulée *Le vieux drapeau*, circule dans Paris, au grand dam des royalistes qui parlent de cent mille exemplaires[744]. Laurentie la dénonce avec agressivité :

> C'est peu de chose qu'une chanson, mais dans la pensée de ceux qui la distribuent, c'est une révolte et une sédition ; et cette pensée, c'est un député qui la fait naître.[745]

Mais le vrai scandale, pour le journaliste ultra, c'est que des députés libéraux menacent de se déclarer dégagés du serment de fidélité à la Charte si la loi du double-vote est adoptée. Des

---

[740] Article 40 : Les électeurs qui concourent à la nomination des députés, ne peuvent avoir droit de suffrage s'ils ne paient une contribution directe de trois cent francs, et s'ils ont moins de trente ans.
[741] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 29 mai 1820.
[742] Article 36 de la Charte : « Chaque département aura le même nombre de députés qu'il a eu jusqu'à présent. »
[743] Éditorial de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 5 juin 1820.
[744] Béranger, P.J., *Œuvres complètes*, Librairie encyclopédique de Périchon, Bruxelles, 1850, p.363 et suivantes, sur l'air de « Elle aime à rire, elle aime à boire » :

« 1. De mes vieux compagnons de gloire
Je viens de me voir entouré :
Nos souvenirs m'ont enivré.
Le vin m'a rendu la mémoire.
Fier de mes exploits et des leurs,
J'ai mon drapeau dans ma chaumière.
Quand secoûrai-je la poussière
Qui ternit ses nobles couleurs ?

2. Il est caché sous l'humble paille
Où je dors pauvre et mutilé,
Loi qui, sûr de vaincre, a volé
Vingt ans de bataille en bataille !
Chargé de lauriers et de fleurs,
Il brilla sur l'Europe entière.
Quand secoûrai-je la poussière
Qui ternit ses nobles couleurs ? etc… »

[745] Éditorial de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 5 juin 1820.

cris « Vive la Charte ! » retentissent et sèment le trouble parmi les royalistes qui veulent faire croire que la loi du double-vote n'est pas contraire à la Charte. Il tient les députés de la Chambre pour responsables des tumultes à l'extérieur du palais Bourbon. Les ultras tentent de retourner l'opposition libérale et doctrinaire contre la monarchie modérée. Laurentie suggère alors la présence de conspirateurs libéraux et met en garde les doctrinaires :

> Demandez donc pourquoi les passions s'agitent. C'est vous-même qui leur donnez le mouvement et qui les appelez à votre secours. Malheurs au parti qui le premier provoque de tels auxiliaires ! Derrière lui marchent d'autres partis plus fougueux qui le dévoreront, sans aucun doute.[746]

Ce thème autour de la revendication du drapeau ou de la cocarde tricolore rejaillit souvent lors des débats à la Chambre. La plume de Laurentie ne s'apaise qu'à partir de son éditorial du 14 juin 1820, après l'adoption de la loi du double-vote. Auparavant, il n'évoque pas, dans ses articles, la présence de troubles. A l'inverse, les libéraux annoncent dans le *Constitutionnel* la formation de rassemblements suite au vote de la nouvelle loi électorale. Le gouvernement mobilise alors quelques patrouilles de la garde nationale qui sillonnent les boulevards afin de canaliser et de réprimer d'éventuels rassemblements. Nicolas Lallemand est tué le 3 juin 1820 pendant les émeutes. L'enterrement houleux de Lallemand devant 5000 étudiants nourrit une manifestation qui se forme autour du Palais-Bourbon, où est discuté le projet de la loi du double-vote. Cette loi ne fait pas non plus l'unanimité parmi les catholiques. Elle est aussi contestée par Lamennais qui ne voit pas comment elle pourrait empêcher les libéraux d'agir et d'avoir un impact dans l'opinion malgré ces élections sous contrôle. Il en veut précisément pour preuve les émeutes le jour de l'enterrement de Lallemand. La jeunesse parisienne a d'autant plus répondu présent à l'appel des libéraux. Finalement obligés d'annoncer les faits, les journalistes de la *Quotidienne* emploient dans leurs articles des formules stylistiques elliptiques et lugubres[747], sûrement avec l'objectif de terroriser leur lectorat et dans le souci que la mobilisation des royalistes ne faiblisse pas. Les ultras sont inquiets que toute une jeunesse combattante leur échappe faute d'avoir pu la retenir par l'éducation. A cette époque, Laurentie consacre exclusivement sa plume au vote de cette loi électorale censée restreindre l'accès de l'électeur de base au vote direct, et dont le but inavoué est de contrecarrer toute révolte. Plus que jamais, les ultras diffusent une vision binaire de la société :

---

[746] *Idem*.

[747] Par exemple, pour signaler les troubles parisiens, la *Quotidienne* évoque « des rassemblements nocturnes dirigés par une puissance occulte » dans le numéro du 12 juin 1820.

Qu'on cesse enfin de croire que la royauté peut marcher avec ces républicains, les Bourbons avec les Buonapartistes, la religion avec les athées, et les institutions politiques avec les doctrinaires.[748]

Aucun compromis n'est donc possible en temps de crise et la monarchie constitutionnelle leur est insupportable. Seule la liberté qui assure l'ordre et favorise la religion catholique peut délivrer l'homme du chaos. La *Quotidienne* est persuadée que la loi du double-vote est « une barrière contre la révolution »[749]. Elle attend l'ordonnance qui va fixer les noms des présidents des collèges électoraux. Les ultras craignent toutefois qu'en dépit de cette loi, les libéraux soient nommés dans les collèges électoraux et élus. Le système de bascule mis en place par Decazes entre libéraux et ultras ne fonctionne plus sous le second gouvernement Richelieu. La loi du double-vote assure aux ultras une arrivée au pouvoir imminente et le gouvernement va devoir s'en accommoder. Le vote de cette loi du double-vote marque une étape supplémentaire dans le renforcement des ultras sur la scène politique. Ces derniers gagnent du terrain et s'emploient volontairement à assimiler tous leurs adversaires libéraux, doctrinaires, royalistes modérés, républicains et bonapartistes aux *Carbonari*.

Chapitre III : Le dénonciateur des excès du libéralisme

La carrière de polémiste de Laurentie est bien lancée. Il incarne désormais au sein de la *Quotidienne* les sensibilités ultraroyaliste et « ultra catholique » comme il est ainsi qualifié par ses adversaires : sa perception désormais absolue et intransigeante de la religion a cautionné en partie la situation de rupture radicale des ultras avec la monarchie modérée. Les ultras s'y sentent d'autant plus autorisés que les *Carbonari* agissent contre un régime de moins en moins accepté. A l'instar des membres de la Congrégation qui le soutiennent et l'inspirent toujours, Laurentie veut prouver dans ses articles, que le libéralisme légalement représenté au sein du gouvernement représentatif ne peut mener qu'à une impasse et se terminer en complots ou tentatives de coups de force. Outre la monarchie modérée, les *Carbonari* disqualifient, à ses yeux, les représentants légaux du libéralisme au sein du gouvernement représentatif. Laurentie veut prouver que le libéralisme mène nécessairement à une impasse avec le carbonarisme. Les ultras en général et Laurentie en particulier expriment leurs opinions de plus en plus ouvertement, surtout que les complots des *Carbonari* leur offre l'aubaine d'en appeler à un programme ultra toujours plus extrême. Ils peuvent ainsi brandir

[748] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 14 juin 1820.
[749] *Idem*.

la menace du complot intérieur et extérieur comme fondement de leur intervention politique. Servi par l'actualité, Laurentie réussit comme une partie de son entourage à accéder à de nouvelles fonctions au sein de l'État : il fait un passage éclair dans l'administration du ministère de l'intérieur, preuve que la période est propice à la nomination d'ultras au sein de la haute fonction publique. L'opposition anti-ministérielle apparaît sous un jour nouveau dans la collaboration étroite qui s'engage entre mennaisiens et ultras dissidents : ils pensent les fondements d'une philosophie chrétienne populaire qui appuierait l'émergence d'un ultraroyalisme moins confidentiel. Laurentie devient le pivot central situé entre ces deux tendances.

1. La radicalisation ultra :

Après la chute des royalistes modérés Decazes et Richelieu, les ultras réussissent à imposer leurs vues face au spectre de la menace étrangère et intérieure. L'« internationale libérale » qui déferle sur l'Europe méditerranéenne les effraie : ils y répondent en activant leurs réseaux nationaux et internationaux formant l'« internationale noire » et « blanche »[750]. Ils assimilent tous les soulèvements libéraux au carbonarisme, même si en réalité, les *Carbonari* sont loin d'être responsables de tous les complots supposés et condamnés dans la presse ultra. Ces mouvements insurrectionnels ne favorisent pas moins la crispation des royalistes. Les contre-révolutionnaires réussissent à renforcer leur position en France grâce aux élections, mais la formation du ministère Villèle ne les contente pas tous. Même dans leur propre camp, les ultras peinent à rassembler autour de leur cause et certains d'entre eux entrent en dissidence. La loi du double-vote reste un leurre et ne leur donne que l'illusion du retour des défenseurs de la religion sur la scène politique.

1.1. La menace extérieure et intérieure

Il apparaît aux ultras que la menace libérale qui plane sur les États rend la Sainte-Alliance vulnérable. Dès 1820, l'Espagne les inquiète, même si les complots des *Carbonari,*

[750] Voir Dumons, Bruno et Multon, Hilaire, (dir.), *« Blancs » et contre-révolutionnaire. Espaces, réseaux, cultures et mémoires (fins XVIIIe-début XXe siècle) : France, Italie, Espagne, Portugal*, École française de Rome, 2001 et Canal, Jordi, « Guerres civiles en Europe au XIXe siècle, guerre civile européenne et Internationale blanche » in Zuniga, Jean-Paul, (dir.), *Pratiques du transnational. Terrains, preuves, limites, Paris*, Centre de Recherches Historiques (EHESS), 2011, p.57-77.

alliés aux élites urbaines, ne concernent que le sud du pays[751]. En effet, le libéralisme écrasé en Italie et contrôlé en Allemagne n'a pas dispensé Ferdinand VII d'être contraint d'accepter un gouvernement constitutionnel timidement soutenu par l'Angleterre. En réponse à la réaction ultra, les libéraux espagnols s'étaient organisés pour opposer une résistance armée au front contre-révolutionnaire :

> Cinq cents soldats rebelles au fond de l'Espagne entraînent l'armée toute entière.[752]

La question espagnole devient donc un sujet d'opposition primordial entre ultras et partisans du ministère Villèle. La *Quotidienne* lui réserve un traitement particulier : la rubrique des « Nouvelles d'Espagne du marquis de Marcillac », le correspondant du journal, devient régulière et s'inquiète de l'évolution de la révolution espagnole en 1820. L'insurrection espagnole aboutit au rétablissement de la Constitution des Cortes de 1812 : la *Charte de Cadix*, qui concilie libéralisme, catholicisme et certains points de la législation napoléonienne, a alors un fort retentissement en Europe. Le climat est incertain en France pour les ultras qui se croient obligés de rappeler la date du 20 mars, jour anniversaire du retour de Napoléon aux Tuileries en 1815. La fragilité des trônes est plus que jamais soulignée par Laurentie qui compte bien faire pression sur le nouveau ministère. Il voit dans l'exemple de l'Espagne le danger de la prise du pouvoir par les militaires à l'image de ce qui s'est passé en France sous le Directoire. Mais plus que les armes, il craint que l'usurpation gagne en légitimité :

> Ce n'est pas tant l'usurpateur qu'il fallait détrôner que l'esprit d'usurpation, esprit funeste qui menace tous les trônes, qui mine tous les gouvernements, et qui finira par rendre l'Europe barbare, après en avoir fait une arène où des milliers de prétendants s'arracheront les dépouilles des peuples et des rois.[753]

Pour contrer les adversaires de la légitimité, Laurentie préconise l'ingérence du gouvernement français dans les affaires espagnoles. Le *Constitutionnel*, au grand dam des ultras, qualifie la nouvelle constitution espagnole d'« évangile politique » et en cite quelques articles. Les ultras se font aussi les observateurs attentifs de l'Italie, considérée comme le berceau du carbonarisme dont ils n'hésitent pas à grossir le danger afin de discréditer toute velléité libérale en France et dans les pays de la Sainte-Alliance. Ils s'affolent de voir les mouvements insurrectionnels espagnols se propager à Naples[754]. En effet, la *Carbonaria* italienne s'inspire de l'élan libéral espagnol. Ce thème occupe une large place dans l'information transmise par

[751] Caron, Jean-Claude, « Mouvements insurrectionnels et internationale libérale dans les années 1820 », in Sylvie Aprile, Jean-Claude Caron et Emmanuel Fureix (dir.), *La Liberté guidant les peuples. Les révolutions de 1830 en Europe*, Champ Vallon, 2013, p. 47.
[752] Article de Laurentie du 20 mars 1820 paru dans la *Quotidienne*.
[753] *Idem*.
[754] La *Quotidienne* du 20 juillet 1820.

la *Quotidienne* entre 1820 et 1823. Souvent qualifiée de « secte impie » ou « fanatique », la *Carbonaria* est perçue de la même manière que la Révolution Française par les ultras comme une maladie, un « feu dévorant » et corrupteur. Les réunions ou « ventes » des *Carbonari*, les conspirations pouvant naître partout en Europe deviennent leur hantise.

La tension croît à Naples, surtout que les régiments envoyés par le roi des Deux-Siciles embrassent la cause du peuple insurgé. Le roi, présenté comme ayant été trahi par ses troupes, convoque un conseil extraordinaire le 6 juillet 1820 qui proclame l'intention du monarque d'instaurer les bases fondamentales d'un acte constitutionnel. Quelques mois plus tard, début septembre 1820, la *Quotidienne* signale que le roi arme contre l'insurrection de la Sicile qui s'est généralisée. Les étudiants, à défaut d'être nombreux, sont mobilisés et très actifs, pendant que le général Pepe, le chef du soulèvement de Naples contre Ferdinand Ier, organise la révolte. A tort, la propagande royaliste véhiculée par Laurentie veut faire croire que Pepe est lâché par les *Carbonari* et qu'il en vient à se retirer, alors qu'il faut attendre le printemps 1821 pour voir le mouvement défait[755]. Ce général italien né en 1782 est un vétéran de la légion italienne qui a servi la France : il s'est battu à Marengo comme officier d'ordonnance de Murat. Paré des honneurs de son passé, il devient un chef *carbonaro* écouté et efficace. Le 3 juillet 1820 vient le tour de la révolution napolitaine et la Constitution des Cortes de 1812 y est proclamée sur le modèle de la *Charte de Cadix*. Le général Pepe impose une discipline militaire aux milices qui se révèlent efficaces lors des soulèvements de 1820 contre le roi conservateur Ferdinand IV, mis sur le trône par les Autrichiens. Le roi Ferdinand est contraint de ratifier la constitution le 13 juillet 1820, et de nommer de nouveaux ministres libéraux. Ferdinand IV désigne ensuite son fils François lieutenant-général du royaume. Après le royaume de Naples, le mouvement s'étend au royaume des Deux-Siciles et dans les environs. Mais le nouveau gouvernement de Naples ne réussit pas à apaiser la Sicile qui revendique désormais son indépendance et, au-delà, la liberté. Une guerre civile éclate et aboutit à une répression brutale et la rébellion est matée par le frère du général Pepe. La Sicile a donc échoué dans sa tentative de profiter de la situation pour exiger son indépendance. Or, la *Quotidienne* détourne l'analyse de la situation en prêtant aux Siciliens une résistance supposée au libéralisme que ces derniers n'avaient pas menée, bien au contraire. Les affrontements des révolutionnaires divisés sont décrits de façon apocalyptique :

> La fureur des combattants était telle, dit-on, qu'on lançait des maisons non seulement des meubles et des pierres, mais qu'on versait même de l'huile bouillante […].[756]

[755] Article p.1 et 2 de la *Quotidienne* du 6 septembre 1820.
[756] Article inséré dans la *Quotidienne* du 9 août 1820.

Ainsi, la *Quotidienne* entreprend une campagne de dénigrement à l'encontre du général Pepe, avec l'objectif de le déshonorer. D'après la *Quotidienne* du 26 octobre 1820, le général entré à Palerme est forcé d'en sortir. Après la répression autrichienne, le général Pepe part se réfugier en Espagne, sort peu glorieux que les ultras considèrent comme la réponse punitive de la Providence aux velléités révolutionnaires de ce dernier. Il est jugé coupable de haute trahison par contumace par une des cours martiales instaurées dans le royaume des Deux-Siciles. Mais la *Quotidienne* n'en conteste pas moins l'intervention armée de l'Autriche, marquant une rupture dans sa ligne éditoriale[757]. L'occupation militaire de Naples est utilisée comme prétexte de désaccord entre les ultras et le ministère Richelieu. Impitoyable et sanglante envers le peuple, la répression autrichienne est dénoncée, même si les ultras continuent de soutenir la lutte contre les révolutionnaires :

> Des masses qui se précipitent pour détruire, n'ont pas pour cela le droit de la destruction : la puissance armée qui égorge Cicéron, n'en est pas moins une puissance injuste et odieuse […]. L'opposition aux révolutionnaires, n'est autre que la justice, quels que soient les révolutionnaires, sous quelque nom qu'ils se cachent, sous quelque drapeau qu'ils se rangent.[758]

A Naples, après les conférences de Troppau et de Laybach d'octobre 1820 et de janvier 1821, l'empereur d'Autriche a pourtant été encouragé à intervenir militairement avec l'assentiment du pape. L'armée autrichienne entre à Naples le 23 mai 1821, rétablissant les droits des Bourbons et refusant toute velléité libérale. Les *Carbonari* sont présentés par la presse contre-révolutionnaire comme des redresseurs de torts qui règlent leurs comptes avec violence[759]. Ainsi, il est fait mention du jardinier du roi, revenu de Sicile, que les *Carbonari* ont pris pour un résistant à leur cause ; sans tarder ils sont accusés d'avoir organisé l'enlèvement du premier pour l'emmener juger à Naples dans leurs loges assimilées à des tribunaux occultes par les contre-révolutionnaires. En réalité, la répression est vigoureuse et les gardes royaux mènent une lutte acharnée contre les *Carbonari* dont ils arrêtent les chefs les uns après les autres. En effet, le royaume de Naples publie un décret royal le 9 avril 1821 qui vise directement les *Carbonari* considérés comme les hommes de main de la révolution. Il met en place une cour martiale, avec des attributions de conseil de guerre. Tout individu porteur d'armes est condamné à la peine capitale, peine appliquée dans l'heure. Le directeur de la police est autorisé à ordonner des visites domiciliaires pour appréhender les *Carbonari* dont

[757] Séré, Laurent, *Le Carbonarisme vu par la* Quotidienne *de la première Restauration à la mort de Louis XVIII (1814-1824)*, Bordeaux 3, 2004, mémoire de maîtrise sous la direction de Marc Agostino, p.84 et 85.
[758] Article inséré dans la *Quotidienne* du 12 août 1820.
[759] Article p.2 de la *Quotidienne* du 19 novembre 1820.

les réunions sont interdites. La *Quotidienne* veut rassurer son lectorat et le mettre en garde contre le large spectre de ses adversaires tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays :

> 5. Le but de cette association carbonaria étant la subversion et la destruction du gouvernement, sera puni de mort comme coupable de haute-trahison, quiconque, après la publication du présent décret royal, se faisant inscrire dans cette société, et pareillement quiconque y étant déjà inscrit, se réunirait secrètement dans les conciliabules connus sous le nom de vendite carbonarie, soit aussi sous tout autre nom de société défendue.[760]

Cette législation d'exception accompagne la répression menée par le prince Canosa, nouveau ministre de la police générale. Une épuration féroce vient toucher des individus issus de toutes les couches sociales du royaume. Des possesseurs de cocarde, des détenteurs de fusils et de cartouches, sont durement punis[761]. En Sardaigne, il est dénombré 18 condamnations dont 17 par contumace pour les soldats ayant porté le drapeau de la révolte pendant le soulèvement de la citadelle d'Alexandrie[762]. A Venise, 13 hommes sont condamnés à mort pour haute trahison[763]. Des menaces d'excommunications sont professées par Rome à l'encontre des *Carbonari* ou de leurs sympathisants. Le carbonarisme est considéré par la *Quotidienne* comme « une peste cruelle qui s'insinue dans l'esprit des nations »[764]. La presse libérale, et, notamment le *Courrier français,* prend la défense du mouvement.

Dans le même temps en France, le complot du 19 août 1820 éclate au grand jour : un ancien magistrat, Joseph Rey, crée en 1816 une entité conspiratrice appelée l' « Union » qui regroupe les représentants de l'élite intellectuelle (Lafayette, d'Argenson, Corcelles, Manuel). Cette société passe à l'action après l'assassinat du duc de Berry. La réaction ultra en est la conséquence. Il s'agissait d'organiser des insurrections simultanées à Paris, Lyon et Saumur et d'implanter un nouveau gouvernement provisoire présidé par Lafayette, avant la tenue des élections. Mais ce « comité directeur » se coupe de sa base composée de compagnons de la liberté. La *Quotidienne* retrace les premiers éléments de l'enquête tirés du *Moniteur* :

> Dirons-nous que nous n'avons pas été surpris de ce nouveau complot libéral ? Nous l'avons été, parce que nous n'eussions pas pensé que l'usurpation, ou plutôt le crime, eut trouvé des défenseurs dans les rangs de l'armée française.[765]

La surprise est feinte : les royalistes craignent depuis 1815 l'armée profondément acquise à l'empereur et de nombreux bonapartistes s'engagent dans des sociétés secrètes qui veulent renverser la monarchie. Avec ce complot, les royalistes reconnaissent pour la première fois

[760] Décret inséré dans la *Quotidienne* du 26 avril 1821.
[761] Article paru dans la *Quotidienne* du 16 août 1821.
[762] Article paru dans la *Quotidienne* du 24 août 1821.
[763] Article paru dans la *Quotidienne* du 8 janvier 1822.
[764] Article paru dans la *Quotidienne* du 15 septembre 1822.
[765] Article paru dans la *Quotidienne* du 21 août 1820.

officiellement que des soldats leur sont hostiles. Les ultras s'empressent ensuite de tenter de convaincre l'opinion par voie de presse, que l'armée, dans sa majorité, est favorable aux Bourbons. Une annonce signée par des officiers est placardée :

> Les différents corps de l'armée, ainsi que les officiers sans troupes et fonctionnaires militaires, s'empressent de témoigner l'horreur et l'indignation qu'ils ont éprouvés en apprenant que quelques militaires indignes de ce nom, ont pu entrer dans un complot dirigé contre la sûreté de l'État et la famille royale.[766]

Les officiers en question s'empressent de témoigner leur fidélité à l'égard du roi. Ce type d'annonce permet de prouver, à leurs yeux, que le roi n'est pas désavoué et qu'il maîtrise les actions de ses adversaires dont les complots échouent. L'image de la famille royale soutenue par son peuple, ses institutions et son armée, est néanmoins passablement écornée. De multiples complots réels ou supposés sont recensés par la *Quotidienne* à la fin de l'année 1820, et montrent pour certains le passage à l'action des libéraux dont le bras de fer avec les ultras s'annonce redoutable. Les ultras utilisent la peur des complots qu'ils s'emploient à grossir dans leur journal pour conforter l'élection de leurs candidats.

1.2. Faire élire les ultras

Après le vote de la nouvelle loi électorale du « double-vote », les ultras organisent leur participation aux élections. Pour l'occasion, la rédaction de la *Quotidienne* change : selon les expressions de Sainte-Beuve [767], la « jeune *Quotidienne* » remplace la « première *Quotidienne* » déjà étudiée, avec outre Laurentie et Malitourne, A. Raucou de Bazin[768], Louis Véron, Audibert[769] et Capefigue[770]. Les journalistes préparent d'autant plus les élections que la nouvelle loi privilégie les propriétaires terriens le plus souvent ultras : ces derniers peuvent ainsi espérer être bien représentés à la Chambre des députés. La ligne éditoriale de la *Quotidienne* change de ton puisqu'elle commence à épargner le ministère Richelieu. Les ultras redoutent cependant les combines électorales qui mettraient en valeur les royalistes ministériels à leur détriment. Ainsi, Laurentie tente de préparer les accords électoraux entre les tendances royalistes :

---

[766] Article paru dans la *Quotidienne* du 1er septembre 1820.
[767] Sainte-Beuve, C.-A., *Causeries du lundi*, Paris, Garnier, 1852, troisième édition, tome VII, p.33-34.
[768] A. Raucou de Bazin, (1787-1850), est un journaliste royaliste, correspondant de Laurentie. Il est auteur de *l'Éloge de Malesherbes* en 1830, de *La Cour de Marie de Médicis* ainsi que d'une *Histoire de France sous Louis III*. Il collabore à la *Quotidienne* à partir de 1822.
[769] L.F. Hilarion Audibert, (1797-1861), est un littérateur et publiciste. D'abord avocat, il devient secrétaire de Chateaubriand en 1823. Lauréat du prix d'éloquence de la Société des Bonnes Lettres, il participe à la *Quotidienne* en tant que journaliste littéraire.
[770] Jean-Baptiste Capefigue, (1801-1872), est un historien et journaliste royaliste. Il collabore avec Laurentie à la *Quotidienne* et fréquente les sociétés ultras sous la Restauration. Nommé au sein du ministère des affaires étrangères, il exploite dans ses écrits historiques les archives diplomatiques qu'il peut consulter.

Pour cela, il paraîtrait désirable que dans les départements où la première opinion royaliste croit avoir pour elle toutes les chances favorables, on vit la seconde apporter tous ses secours pour rendre ces chances plus certaines encore. C'est la première condition du traité qui doit unir les deux opinions, la loyauté.[771]

Laurentie et les ultras comptent donc sur l'impartialité du ministère pour la désignation et le soutien des candidats. Néanmoins, le « centre » et « le côté droit » restent en opposition :

Mais peut-être y aurait-il ici une observation à ces opinions du côté droit et du centre que nous continuons à mettre en opposition. En effet, l'opinion appelée précédemment *ministérielle*, cesse d'exister, du moment où elle se réunit avec l'opinion monarchique ; elle n'existait réellement que lorsque les défenseurs de la royauté et de la révolution, placés encore à une certaine distance, laissaient entr'eux comme un espace vide ; mais à l'instant où commence la mêlée, cet espace disparaît et ceux qui l'occupaient sont contraints de se ranger dans l'un ou l'autre des deux partis.[772]

Laurentie croit que les royalistes ministériels qui ont suivi les ultras sur la loi électorale doivent maintenant être confondus avec ces derniers. Il relaie dans la *Quotidienne* les idées que Bonald a argumentées en parallèle dans un article du *Défenseur*. La *Quotidienne* décide alors de communiquer avec les royalistes de chaque département afin d'obtenir leurs avis et leur consentement sur cette alliance entre ultras et ministériels. Le 5 septembre 1820, Laurentie ne semble pas craindre les offensives des bonapartistes qui ont répandu la rumeur de soulèvements futurs[773]. Surtout, il change d'opinion et affirme croire à la fidélité de l'armée. Les élections ont lieu fin octobre 1820, à la grande satisfaction des ultras qui veulent mettre en pratique la loi qui leur est favorable. Laurentie est persuadé que cette loi qui favorise la politique qu'il préconise, réintroduit des hommes garants de la religion et donc du sacré, à la Chambre des députés[774]. Tout pour lui reprend sens, même le serment du député :

En jurant qu'il sera bon et loyal, qui prend-il à témoin de ses serments ? Qui les rend sacrés aux yeux des hommes ? Qui leur en promet une exécution rigoureuse ? Le serment sera éternellement une dérision tant qu'il n'aura pas pour garant, dans l'individu qui jure, l'honneur, ce sentiment religieux qui seul atteste la bonne foi et la loyauté.[775]

Laurentie passe évidemment sous silence les tractations permettant d'exclure du vote les opposants libéraux ou doctrinaires qui remplissent pourtant les conditions requises. C'est pour lui le signe d'une paix future, loin des revendications des révolutionnaires. Surtout que la *Quotidienne* signale que le colonel Brice, partisan de Napoléon Ier, a été arrêté à Liège et

[771] Troisième article de Laurentie intitulé « Des élections » paru dans la *Quotidienne* du 31 juillet 1820.
[772] *Idem*.
[773] Article de Laurentie dans la *Quotidienne* du 6 septembre 1820.
[774] 4ème article de Laurentie intitulé « Des élections », paru dans la *Quotidienne* du 26 octobre 1820.
[775] *Idem*.

qu'il sera remis aux autorités françaises[776]. Face à ce dispositif qui les avantage, les ultras et les royalistes ministériels remportent les élections. Dans son éditorial du 17 novembre 1820, Laurentie croit discerner dans les résultats provisoires des élections un avertissement des électeurs en réaction aux troubles italiens et à l'instabilité politique en Allemagne et en Angleterre. Il en vient à donner des précisions sur le fonctionnement de la monarchie telle que les ultras la conçoivent et à redéfinir leur ancienne conception de la souveraineté :

> Que les rois donc aient une volonté, et que leurs ministres la secondent.[777]

Il aborde aussi, pour la première fois, le rôle de l'administration, qu'il considère comme la garante potentielle de ce système. Il voit aussi, dans le résultat provisoire des élections favorable aux royalistes, le rétablissement de la France, appelée « fille aînée de la civilisation » : elle redevient un exemple à suivre en Europe, un modèle alternatif à celui de l'Angleterre. Les résultats définitifs des élections connus, la majorité de députés ultras est acquise. L'opposition est réduite à sa portion congrue et ne prend que 80 sièges environ. Après l'échec de la Chambre introuvable et leur attente de quatre ans où, exclus des rouages du pouvoir, ils n'ont pu mener qu'une bataille idéologique, les ultras exultent.

Mais ils ne représentent qu'eux-mêmes. Laurentie tente alors de donner dans ses articles l'image d'un parti modéré et rassembleur, qui souhaite apaiser les tensions[778]. Pourtant, cette loi du double vote incite le ministère à mener une politique ultra qui n'est pas celle que souhaite la classe moyenne. Les ultras veulent faire pourtant croire qu'ils sont soutenus par l'opinion :

> Dans un gouvernement représentatif, le pouvoir s'attache à l'opinion, et non au titre de ministre, et la maxime : *diviser pour régner*, ne peut plus être que la maxime des esprits faibles ou des sophistes qui n'ont aucun moyen d'enchaîner à eux l'opinion publique.[779]

Ils gardent l'espoir de gouverner en coalition avec les royalistes ministériels. Mais l'union des royalistes semble davantage les préoccuper que la réunion des royalistes avec le peuple :

> Aussi jamais on n'aurait vu en France un pouvoir aussi imposant que celui d'un ministère qui marcherait appuyé sur l'opinion de la majorité royaliste formée, cette année, au sein des chambres législatives.[780]

Les ultras croient ainsi que la force du ministère passe en premier et que sa popularité viendra ensuite. Ils s'éloignent alors de toute base électorale. Laurentie ne revendique plus le terme de

[776] La *Quotidienne* du 26 octobre 1820.
[777] *Idem*.
[778] Article de Laurentie dans la *Quotidienne* du 19 novembre 1820.
[779] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 28 novembre 1820.
[780] *Idem*.

« royaliste exagéré » : il se pense royaliste et analyse les compromis comme l'origine de la perte de la cause qu'il défend et ne voit donc rien d'exagéré à défendre le Trône et l'Autel. Le retour au pouvoir des ultras lui apparaît comme un signe de concorde royaliste qui n'avait pas pu se réaliser depuis quatre ans. Au-delà de la revanche, ils veulent garder leur union de façade solide. Pour ce faire, Laurentie cherche à amener le ministère à accepter les opinions et doctrines des ultras mais, en contrepartie, les ultras doivent respecter certaines règles de bonne entente. Les royalistes ministériels tentent alors de calmer les ardeurs des ultras. Mais dans la modération, les ultras n'y voient que faiblesse[781]. Laurentie essaie donc d'apaiser ses rangs :

> J'ai dit, dans un article précédent, qu'être modéré, c'est être fort ; il est aussi vrai de dire qu'être juste, c'est être modéré.[782]

Il finit par distinguer la « modération révolutionnaire » de la « modération royaliste », la première devant être bannie et la deuxième maintenue :

> La légitimité a besoin de rigueurs parce qu'elle est essentiellement juste ; elle a aussi besoin de modération, parce qu'elle est essentiellement paternelle. Mais ses rigueurs et sa modération sont également de la justice, tandis que les rigueurs de la révolution sont des violences et des crimes, et que parler de sa modération, c'est adresser une dernière insulte à ses victimes.[783]

Il était donc nécessaire, pour Laurentie, de convaincre les plus acharnés de ne pas mettre en péril l'union fraîchement officialisée par les dernières élections. Maintenant que les ultras sont au pouvoir et que, par conséquent, l'usage du gouvernement représentatif leur devient favorable, Laurentie réinterprète la Charte de 1814 à l'occasion de la parution d'une brochure de J.F. Simonnot[784] intitulée *Que désirent les libéraux en réponse à ce que veulent les royalistes*[785]. Laurentie félicite l'auteur pour son sens du compromis et ce, malgré son adhésion au libéralisme. Simonnot développe la thèse d'une entente possible entre les royalistes et les libéraux qui, d'après lui, sont en accord sur de nombreux points. Or, pour Laurentie, les doctrines et les opinions qui marquent et identifient chaque camp politique, sont irréconciliables. Il paraît donc illusoire de penser les annihiler. Toutefois, les libéraux et les royalistes sont censés, du moins officiellement, se soumettre également à la Charte. L'interprétation de la Charte est relancée et Laurentie évoque les différentes conceptions :

---

[781] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 9 décembre 1820.
[782] *Idem*, p.3.
[783] *Idem*.
[784] Jean-François Simonnot, (1768-1841), ancien aide-de-camp sous l'Empire, il est élu à la Chambre des Cent-Jours, puis fait carrière dans l'administration. Il publie la brochure *Ce que désirent les libéraux, en réponse à ce que veulent les royalistes*, Paris, Chaumerot, 1820.
[785] Article paru dans la *Quotidienne* du 13 décembre 1820.

Les royalistes respectent en elle un acte émané solennellement de la puissance du trône ; les libéraux un contrat politique qui a obtenu l'assentiment universel de la nation.[786]

Une Charte octroyée par un roi ou une Charte contractuelle constituent une distinction fondamentale, surtout que l'auteur de la brochure ajoute que les libéraux auraient apprécié pouvoir discuter au préalable de l'obtention de cette Charte. Or, les royalistes pensent, au contraire que pour « octroyer » une Charte, le roi n'avait pas besoin d'appuyer la légitimité de son nouveau gouvernement en demandant à la nation son adhésion :

Non, certes, les royalistes ne s'entendront jamais avec un parti qui s'obstine à regarder la Charte royale comme un acte illégitime, et que la volonté du monarque n'avait pas le droit de concéder, sans méconnaître les droits de la nation.[787]

Le préambule de la Charte est toujours au cœur des oppositions. Peu après l'assassinat du duc de Berry, le libéral Simonnot veut apaiser les ultras et défendre l'idée que les libéraux croient les Bourbons nécessaires au « repos et au bonheur » du pays et qu'ils ne soutiennent donc aucune velléité de complot d'assassinat. Mais la légitimité des Bourbons est toujours, selon Laurentie, contestée par ses adversaires :

Jusqu'ici, pas un mot sur la légitimité, sur le droit héréditaire des Bourbons […] ; l'auteur considère les Bourbons comme une famille ordinaire illustrée par de grandes vertus, à laquelle aurait été par hasard attachée la destinée de la France, et dont il serait affreux de songer à renouveler les malheurs.[788]

Simonnot ne manque pas de rappeler qu'Hugues Capet a pris le pouvoir à la dynastie des Carolingiens, et que l'Angleterre a développé une autre pratique de la monarchie dans le cadre du gouvernement de Westminster. A l'inverse des royalistes, les libéraux pensent que la légitimité repose sur la charte constitutionnelle qui a formé un nouveau contrat entre la dynastie et le peuple, et les a unis d'un lien dorénavant indissoluble. Laurentie conteste l'idée qu'il soit « égal qu'on revienne à la Charte par le Roi, ou au Roi par la Charte » :

Revenir à la Charte par le Roi, c'est reconnaître la plénitude de la puissance royale, qui, de sa propre volonté, se dépouille d'une partie de ses droits, ou plutôt modifie la manière de les exercer. Revenir au Roi par la Charte, c'est annuler cette puissance dont je parle, et ne reconnaître dans la majesté royale d'autres droits que ceux qui lui sont attribués par l'acte nouveau qui lui-même est une émanation de la majesté royale.[789]

Pour le royaliste, le fait que la nation ait le droit de modifier ou de détruire le pacte si ce dernier est considéré comme illégitime est inacceptable. Laurentie résume la situation :

---

[786] *Idem*.
[787] *Idem*, p.4.
[788] *Idem*.
[789] *Idem*.

> […] on fonde la légitimité sur la Charte, et la Charte ne serait pas sans la légitimité […].[790]

Or, les royalistes considèrent la Charte comme une démonstration nouvelle du droit de la légitimité. Il rappelle ainsi que la définition de la « restauration » pour les royalistes consiste à faire revenir au pouvoir un roi légitime, en exil depuis des décennies, mais toujours régnant en droit depuis la mort du fils de Louis XVI qu'ils ont appelé Louis XVII. Sinon, la Charte n'est qu'un acte illusoire. Laurentie dénonce ainsi ce qu'il appelle « le droit imprescriptible que conserve la nation de renouveler sa constitution, et par conséquent de détruire le principe de la légitimité »[791]. En effet, ce droit a entaché selon lui la « restauration » : l'appel de la nation lancé en 1814 au futur Louis XVIII en tant qu'homme, certes frère du dernier souverain, mais non en tant que roi de droit divin, l'a placé sur le trône à la condition qu'il prenne en considération l'héritage de la Révolution Française et de l'Empire. Un autre point de désaccord entre libéraux et royalistes concerne la religion. Laurentie souhaite la reconnaissance de la liberté des cultes chrétiens, excluant toute autre religion, protestante et juive en particulier, mais il demande surtout que la religion catholique soit privilégiée au sein de l'État « parce qu'elle seule peut perpétuer en France les salutaires doctrines de l'ordre social ». Mais la question religieuse n'est pas, pour lui, une question parmi tant d'autres car elle diffère dans sa nature :

> Qu'on y prenne garde : la religion n'est pas pour nous une opinion purement spéculative, les religions spéculatives ne sont point des religions, ce sont des chimères qui bientôt se dissipent dans le néant, pour laisser à leur place d'horribles superstitions et une impiété plus horrible encore.[792]

Il craint une concurrence des « religions spéculatives » qui désignent vraisemblablement les utopies saint-simoniennes ou fouriéristes. Le journaliste ultra refuse aussi la proposition de Chaumerot de partager les postes d'emplois publics entre les libéraux et les royalistes car, d'après lui, seul un catholique peut s'en montrer digne. C'est pourquoi Laurentie oppose, de façon manichéenne, « les amis du trône et de l'autel » aux « amis du trône et de la révolution » qui ne peuvent s'entendre sur les points essentiels de la Charte et de la religion. Ainsi, aucun rassemblement ne semble possible autour des idées ultras et ce constat mène à l'isolement des ultras qui se déchirent au sein même de leur propre mouvement.

1.3. La critique du ministère ultra de Villèle

[790] *Idem*.
[791] *Idem*.
[792] *Idem*.

Outre leur opposition farouche aux complots des *Carbonari* et à la résistance institutionnelle des libéraux, les ultras critiquent aussi leurs propres troupes. Malgré la venue de ministres ultras au sein du gouvernement, Richelieu n'était, au fond, pas véritablement parvenu à calmer les ardeurs de tous les royalistes exagérés. Face aux menaces multiples, les ultras exigent l'exercice d'un contrôle sur la politique de Louis XVIII et sur celle du gouvernement. Après une période d'accalmie, la *Quotidienne* évoque publiquement à partir du 7 août 1821 le fossé qui la sépare du gouvernement Richelieu :

> Nous remarquons depuis quelque temps une certaine difficulté qui se fait sentir parmi les écrivains royalistes qui auraient à exprimer quelques vérités au gouvernement. Un gouvernement juste n'a pourtant pas d'intérêt à ce que la vérité ne soit pas publiée.[793]

Face à cette opposition, l'ultra Clausel de Coussergues veut mettre la presse sous la tutelle du gouvernement, ce que n'accepteront ni Laurentie ni Michaud qui deviennent ultras « dissidents » ou « indépendants », comme cela sera analysé ultérieurement. Les ultras ont refusé toute concession et Laurentie en explique la raison :

> Pour ne parler que des royalistes[794], il est incontestable que leurs opinions et leurs doctrines sont les seules qui soient conformes à l'intérêt général de la monarchie. Ceux donc qui voulant se rapprocher d'eux, commenceraient par leur demander de modifier leurs croyances politiques, proposeraient une chose qui détruirait ces mêmes croyances.[795]

Le seul rapprochement qu'il souhaite serait d'entreprendre une réconciliation autour du « parti de la vérité » - comme Laurentie l'appelle - garant de la monarchie. Cet article est en réalité le signal de la fissure de cette concorde qui était censée inspirer les royalistes constitutionnalistes et les royalistes ultras. Cette alliance leur paraît impossible et la *Quotidienne* s'est contentée de donner l'illusion d'y croire[796]. La réalité est que le ministère Richelieu ne peut se maintenir, pris entre deux feux par les oppositions de droite et de gauche. Malgré la venue d'ultras au gouvernement, Richelieu démissionne quelques jours plus tard. Poussé à bout par les ultras, il cède la place à Villèle le 15 décembre 1821. Louis XVIII veut alors absolument éviter l'arrivée au pouvoir des « impatients », des « pointus », ou encore des « exagérés » avec La Bourdonnaye, Castelbajac, Vaublanc et Donnadieu. Lors d'une réunion chez le vicomte de Montmorency, certains Chevaliers de la Foi comme Polignac commencent à douter de la capacité de leur champion Villèle à suivre leur programme et ne votent pas en

[793] La *Quotidienne* du 7 août 1821.
[794] Laurentie entend par « royalistes » les ultras, les autres ne méritant pas, d'après lui, de porter ce titre.
[795] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 21 novembre 1821.
[796] Dans cet article du 21 novembre 1821, Laurentie l'admet : « On a remarqué précédemment avec douleur quelque diversité d'opinion dans les hommes qui devaient le plus donner l'exemple de la concorde. »

sa faveur pour son entrée au ministère[797]. Villèle est néanmoins nommé au ministère, tandis que Chateaubriand se retrouve à l'ambassade de Berlin. Le gouvernement devient alors entièrement ultra et s'initie à la pratique du pouvoir avec les ministres Corbière à l'intérieur, Peyronnet à la justice et Mathieu de Montmorency aux affaires étrangères. Ils souhaitent rétablir une monarchie dans laquelle l'aristocratie détiendrait le pouvoir législatif : ils veulent ainsi réduire la prépondérance de la bourgeoisie au sein de la Chambre et utiliser, à ces fins, le suffrage universel et la décentralisation réputée rassembler l'aristocratie et le peuple. Les Chevaliers de la Foi comme Ferdinand de Bertier qui ne rentrent pas au ministère, sont nommés au Conseil d'État avec Capelle[798] et le baron Cuvier. La nomination de Villèle est un camouflet pour Mathieu de Montmorency ou Mgr de Clermont-Tonnerre, tous les deux pairs de France : ces derniers considèrent Villèle avec mépris comme un vulgaire ministre des finances[799]. Ensuite, la formation du ministère Villèle marque la fin de l'influence officielle du baron de Vitrolles. Le gouvernement Villèle prend dès 1822 des mesures de restriction de la liberté de la presse avec les lois du 17 et du 25 mars : la censure reste abolie mais il suffit d'une simple ordonnance pour la rétablir, ce qui revient à accorder un droit de censure au gouvernement[800]. Le gouvernement nomme aussi Frayssinous ministre de l'instruction et des cultes, preuve de la puissance du clergé sur l'enseignement. Mais cela ne calme pas les ultras dissidents et exaspère les catholiques mennaisiens. Antiparlementaire, Lamennais pense que le roi et les royalistes sont les responsables de la désaffection de l'opinion à l'égard de la monarchie. Lamennais, qui faisait partie de l'ancienne équipe du *Conservateur* est très critique à l'égard de Villèle. A partir de 1822, Lamennais emmène donc avec lui dans cette lutte les « pointus », c'est-à-dire la partie intransigeante des ultras[801] que finit par suivre Laurentie. Ces derniers trouvent que Villèle a rompu les engagements qu'ils étaient convenus dans leur lutte commune au sein du *Conservateur* : ils lui reprochent son pragmatisme, sa politique influencée par le roi, jugée trop modérée. Louis de Bonald, le baron de Vitrolles et Laurentie se rangent à son analyse, mais restent fidèles à la monarchie. L'une des plus grandes contradictions des ultras est de ne pas saisir les réponses politiques effectives

[797] Bertier de Sauvigny, Guillaume, *Le comte Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*, Paris, Presses continentales, 1948, p.316.
[798] Guillaume-Antoine-Benoit, baron Capelle, (1774-1843), ancien préfet de l'Empire, fait une carrière de conseiller d'État et de secrétaire général du ministère de la justice.
[799] Bertier de Sauvigny, Guillaume, *Le comte Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*, Paris, Presses continentales, 1948, p.326.
[800] L'autorisation préalable est, d'après les lois de mars 1822, instituée définitivement. Les délits de presse sont restitués au tribunal correctionnel et de nouveau les procès de tendance ont lieu et le délit d'opinion est rétabli.
[801] La Bourdonnaye, le général Donnadieu, Castelbajac s'opposent ainsi aux compromissions de Villèle ou de Corbière.

apportées à leurs requêtes en matière de religion. La question de l'enseignement est caractéristique de cette démarche : la nomination de Frayssinous par Villèle devait les contenter et répondait exactement à leurs pressions continuelles sur la question du monopole de l'Université. Mais, ils restent persuadés de l'inefficacité politique du gouvernement, alors que depuis l'échec du Concordat de 1817, les avancées en matière de religion sont réelles : certes en août 1819, un accord provisoire avait permis de pourvoir aux seize sièges épiscopaux datant de 1802. Le nonce est alors envoyé à Paris. C'est bien la loi du 4 juillet 1821 et l'aboutissement des négociations d'octobre 1822 qui créent trente nouveaux diocèses et qui les font accepter par Rome. Le renouvellement des évêques est entrepris en 1823. Désunis entre eux, les ultras peinent à se présenter comme un rempart efficace contre les complots de leurs adversaires. Néanmoins, ils s'engagent, Laurentie en tête, à disqualifier les libéraux dont la politique conduit, d'après eux, à soutenir les actes de violence des *Carbonari*.

2. Discréditer les libéraux et les *Carbonari* :

La résistance des libéraux pousse Laurentie à composer avec les ambiguïtés du mouvement ultra qui doit malgré lui se présenter comme participant au bon fonctionnement du gouvernement représentatif. Une fois les arguments contre les libéraux et les *Carbonari* épuisés, les ultras entreprennent, entre autres par l'intermédiaire de Laurentie, d'influencer la justice lors des procès des *Carbonari*. Couvrant les affaires, le journaliste de la *Quotidienne*, en tire un ouvrage inspiré de l'œuvre de Joseph de Maistre sur la justice. Laurentie est alors persuadé que la représentation légale des libéraux, qu'il assimile volontairement tous et à tort aux *Carbonari*, n'a plus de crédit aux yeux de l'opinion. La mort de Napoléon Ier le conforte dans l'idée d'une victoire possible de ses opinions face à une opposition bonapartiste, républicaine et libérale désorganisée qui a cédé à la violence. L'occasion se présente aux ultras de défaire leurs adversaires et d'adopter une posture nationale qui ne leur était pas du tout acquise au départ.

2.1. Les ambiguïtés des ultras face à la modernité

Les polémiques s'enchaînent entre journaux libéraux et ultras. Les libéraux leur reprochent leur résistance à l'égard des institutions, ce que Laurentie s'emploie à contester, faisant des ultras les modèles dans la pratique du gouvernement représentatif. Le *Constitutionnel* met alors en cause les comportements supposés irréprochables et la supériorité morale des royalistes que Laurentie brandit. Le journal libéral veut prendre en

défaut les ultraroyalistes dans leur pratique du gouvernement représentatif, ce à quoi Laurentie répond que « l'opinion de la *Quotidienne* est celle de la Charte, et le *Constitutionnel* prouve tous les jours qu'il n'a rien de commun avec l'une ni avec l'autre »[802]. Au début de l'année 1821, le *Constitutionnel* revient pourtant à la charge et se plaint de l'absentéisme des députés royalistes au sein de la Chambre et menace de publier les noms des députés absentéistes. Gêné, Laurentie lui rétorque que les députés n'ont pas de compte à rendre à la presse[803]. Laurentie reproche aux libéraux de se servir de la Chambre comme relais de leurs discours enflammés préparés au sein de comités secrets. Il fait l'amalgame entre La Fayette, Manuel, le comité directeur et le carbonarisme. Laurentie accuse directement les libéraux de conspiration et de vouloir déprécier aux yeux de l'opinion le pouvoir parlementaire. Néanmoins, il est intéressant de noter que les libéraux se font les observateurs assidus et les garde-fous des pratiques du gouvernement représentatif et obligent, par là-même, les ultras à s'approprier ce dernier quand bien même ils n'y seraient absolument pas favorables. La nature de l'éducation est aussi un des enjeux principaux de cette polémique : pendant que les ultras approuvent que l'éducation soit qualifiée de monarchique et de religieuse, Casimir Perier préfère conférer à cette éducation un caractère constitutionnel. Mais cette nouveauté constitutionnelle n'est évidemment pas acceptée par les ultras qui y voient une remise en cause de leurs principes fondateurs, d'autant plus que les libéraux leur opposent une résistance efficace : le nombre de brochures et ouvrages hostiles aux royalistes s'accroît. Laurentie craint particulièrement les écrits de Guizot et de l'un des fondateurs du *Courrier français*, le libéral Kératry[804].

Guizot publie alors *Des moyens de gouvernement et du ministère actuel* en 1820, puis *Des moyens de gouvernement et d'opposition* en 1821 : dans ces livres, il dénonce les ultras contre-révolutionnaires et annonce l'émergence d'une bourgeoisie favorable à la Charte capable de prendre le pas sur les ultras, comme sur les jacobins et les bonapartistes. Quant à Kératry, il fait paraître un écrit intitulé *La France telle qu'on l'a faite*. Laurentie y conteste les propos tenus sur les royalistes, toujours perçus comme garants des droits féodaux et des privilèges ; pour Laurentie, ce qui a existé par le passé, est désormais révolu, depuis même le XVIIIème siècle. Il s'oppose finalement au sens comme au contre-sens de l'histoire, même s'il se rapproche du second mouvement, dans la mesure où il n'adhère pas à la monarchie

[802] Éditorial de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 21 décembre 1820.
[803] La *Quotidienne* du 4 janvier 1821.
[804] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 19 janvier 1821. Déjà, en 1820, dans la dix-septième lettre des *Lettres champenoises*, tome 2, p. 269 et suivantes, Mély-Janin a fait paraître un article sur la métaphysique de Kératry dans ses *Inductions morales et physiologiques*. L'article présente cet ouvrage comme un sacrilège, car, en traitant de métaphysique, Kératry se fait l'égal de la divinité, pour les ultras.

modérée. Toutefois, le journaliste ultra est embarrassé face à ce qu'il prend pour des déclarations de bonnes intentions de Kératry à l'encontre des Bourbons et en particulier de Louis XVIII. En effet, ce courant libéral cherche à démontrer au monarque qu'il soutient sa politique avec le désir de contribuer au bon fonctionnement du gouvernement représentatif. De ce point de vue, Kératry est en opposition avec la ligne rédactionnelle du *Constitutionnel* qui ne cautionne d'aucune façon le monarque assis sur le trône. Il est intéressant de remarquer l'attachement de Laurentie à l'élaboration d'une doctrine et d'un système de pensées tranché, et l'influence de Lamennais le conforte dans cette voie. Le journaliste ultra rejette tout compromis, ce qui lui fait réfuter immanquablement tous les arguments nuancés abordés par les royalistes constitutionnels, les libéraux ou les doctrinaires. Cette expérience de monarchie constitutionnelle entre 1816 et 1820, du fait de son caractère novateur, est donc loin d'être fixée et figée dans un dogme et est sujette aux débats les plus vifs où tout est à inventer et à interpréter. Les ultras l'ont bien compris et se font, à l'occasion, les avocats du diable de la Charte, dans l'unique but, stratégique, de préserver leurs intérêts vis-à-vis de leurs adversaires. Laurentie aborde ensuite la vision religieuse de Kératry. Le journaliste ultra prévient ses lecteurs de la distinction qui existe entre la religion du peuple, celle de Pascal et de Bossuet avec celle des doctrinaires comme Kératry, Royer-Collard, Cousin et Mme de Staël. Il rejoint Kératry sur la critique de la religion des évêques de France qui sont incapables, d'après lui, de s'adapter à leur siècle. Kératry interprète néanmoins les textes de la *Bible* comme sources d'idées libérales et de philosophie, ce qui suscite l'ironie de Laurentie[805]. Ce dernier relève aussi chez les doctrinaires la peur des séminaires remplis et des jésuites. La guerre entre libéraux, royalistes modérés et ultras est particulièrement virulente au point que la *Quotidienne* subit des coupes sombres de la censure durant l'année 1821 et ce, malgré la proximité du journal avec le pouvoir.

Il semble néanmoins acquis, même chez les ultras, que les grandes problématiques nationales doivent être débattues à la Chambre selon les principes du gouvernement représentatif. Restent à définir ces grandes problématiques nationales et les questions qui relèvent pour les ultras du symbolique. Au-delà des clivages[806], Joseph Fiévée aborde aussi la question des dissensions entre partis dans un ouvrage intitulé *Ce que tout le monde pense, ce que personne ne dit* qui attire toute l'attention de Laurentie[807]. Sans se faire le pourfendeur de

[805] *Idem*.
[806] Voir Popkin, J.D., « Conservatorisme et opinion publique sous la Restauration : le paradoxe du succès de Joseph Fiévée », dans Martin, Jean-Clément, (dir.), *La contre-révolution en Europe. XVIIIe-XIXe siècle. Réalités politiques et sociales, résonances culturelles et idéologiques*, Rennes, PUR, 2001, p.197.
[807] Article de variétés de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 26 février 1821.

l'ancien rédacteur de la *Quotidienne*, dont il reconnaît la finesse et l'habileté, Laurentie utilise le retournement stratégique de Fiévée pour mieux critiquer la politique de Louis XVIII au point d'adhérer à certaines de ses idées :

> Serait-ce donc par choix que M. Fiévée se serait mis tout à coup en opposition avec des hommes dont nous sommes accoutumés à regarder comme les chefs ou les appuis de l'opinion royaliste ? Je ne le pense pas. Comme eux attaché à la royauté, comme eux ennemi des libertés révolutionnaires, il s'est trouvé contraint de lutter contre leurs systèmes de conduite, sans doute parce qu'il aura vu quelques dangers dans ces systèmes. Or, comment blâmer cette détermination, si, comme on doit le croire d'un homme comme M. Fiévée, elle est le résultat de la franchise et de l'amour du bien ?[808]

Laurentie met cependant en évidence les différences profondes d'opinion qui se sont désormais creusées entre Fiévée et les ultras. Quelques députés et pairs royalistes ayant déjà fait part de l'opposition larvée de Fiévée à leurs principes, Laurentie défend ici Fiévée qui, d'après lui, prend le risque de se faire rejeter par son propre camp en défendant la cause royaliste. Laurentie va plus loin :

> Quant à moi, s'il m'est permis d'exprimer aussi ma pensée, je crois que l'écrivain qui rappelle sans cesse aux chambres législatives la mémorable session de 1815, est un homme qui mérite d'être entendu par les royalistes, de quelque manière qu'ils jugent son dernier écrit.[809]

Les libéraux ont consacré Fiévée comme l'une de leurs dernières recrues. Laurentie révèle la haine que ce dernier développe à l'égard de la noblesse. Même s'il a partagé le sort des royalistes sous la Révolution Française, Fiévée ne peut envisager de soutenir davantage la cause de ces nobles royalistes. Laurentie cautionne certaines critiques de Fiévée à l'égard des royalistes :

> Dans son ouvrage il se plaint que les royalistes aient laissé les libéraux s'avancer sur le terrain constitutionnel.[810]

Laurentie nuance néanmoins la position de Fiévée et affirme que les royalistes ne se sont jamais retirés du combat contre la Révolution. Pour Laurentie, la Charte est interprétée de deux façons : elle est lue par les royalistes comme soumise à la Loi fondamentale du royaume ou, par les libéraux, comme la garante des libertés, dont les plus essentielles ont été instaurées de la Révolution Française. La Charte en tant que telle ne trouve pas sa place entre ces lectures extrêmes. Fiévée en refuse l'interprétation royaliste trop impopulaire : il soupçonne la noblesse de ne pas s'être attachée aux formes nouvelles du gouvernement et de saboter les

[808] *Idem*.
[809] *Idem*.
[810] *Idem*.

nouvelles pratiques parlementaires. Laurentie ne peut plus croire, même s'il change d'opinion par la suite, que la noblesse soit rejetée parce qu'elle incarne une supériorité sociale. Il ne croit pas que Fiévée refuse cette supériorité sociale et intellectuelle noble, après avoir soutenu « que la Chambre de 1815 a été admirable, par la raison seule qu'elle travailla pour les libertés nationales »[811]. Remettre en cause la « supériorité sociale » de la noblesse, c'est accorder du crédit, pour Laurentie, à l'article premier de la Charte qui impose l'égalité des Français devant la loi « quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs », la gloire des titres de noblesse deviendraient un folklore et non une source officielle de pouvoirs et de privilèges. Mais quoique Laurentie s'efforce toujours de ménager la noblesse, il écrit ensuite :

> Il est vrai que lorsqu'une société se renouvelle, des modifications importantes doivent être apportées dans les idées comme dans les mœurs, et la noblesse elle-même ne saurait rester attachée à des choses qui ont été détruites, sans se nourrir de chimère.[812]

Laurentie tente ainsi de faire un compromis entre la pensée de Fiévée et celle des royalistes. Constatant qu'une des plumes les plus célèbres du mouvement ultraroyaliste est en train de changer de bord, les ultras dissidents essaient donc de récupérer Fiévée[813]. Laurentie semble, pour sa part, convaincu que Fiévée va continuer à défendre la cause royaliste, alors que ce dernier s'en désolidarise. Laurentie adhère néanmoins à sa vision des partis et admet également que les royalistes se sont renfermés dans le silence au lieu de se faire les orateurs des libertés nationales et notamment du fait que la liberté doit être assimilée à l'ordre. Il nuance néanmoins la vision du gouvernement représentatif de Fiévée ; s'il ne s'oppose pas à l'idée que les députés soient envoyés à la Chambre pour combattre leurs idées, Laurentie semble vouloir calmer l'opposition anti-ministérielle. Il demande à ce que le ministère soit moins l'objet d'attaques provenant de son propre camp. Afin de garantir le libre exercice du gouvernement représentatif, Fiévée condamne la Société Piet, c'est-à-dire la réunion des royalistes chez Piet où ils décident à l'avance de leurs votes, de leurs alliances et, en général, de leur politique parlementaire. Laurentie ne condamne pas ces réunions mais préférerait qu'elles aient lieu publiquement et « au grand jour »[814]. Il s'agit de convaincre le peuple de défendre la conception royaliste de la liberté :

---

[811] *Idem*.
[812] *Idem*.
[813] Yvert, Benoît, « La pensée politique de Joseph Fiévée », dans *La Restauration. Les idées et les hommes*, Paris, CNRS Éditions, 2013, p.238.
[814] Article de variétés de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 26 février 1821.

[…] faire entendre à tous les esprits que la liberté, c'est l'ordre, que la liberté par conséquent est calme et paisible, que le peuple n'est jamais plus libre, que lorsqu'il est soumis à la loi.[815]

Or, pour Laurentie, les libéraux ne respectent pas cette définition légale de la liberté puisqu'ils soutiennent les mouvements insurrectionnels en Europe[816]. Il omet de dire que l'extrême majorité des libéraux ou les doctrinaires comme Guizot est toute aussi horrifiée par cette organisation. La *Carbonaria*, en effet, ne réussit pas à faire tomber les régimes en place. Les origines de ces échecs des *Carbonari* se trouvent dans leurs dissensions internes et les nombreux désaccords avec leurs alliés libéraux qui fragilisent l'action de ces révolutionnaires. Ainsi, si certains libéraux ont défendu l'action de la *Carbonaria*, ils ne parviennent pas à s'entendre sur la doctrine politique, ce qui crée un manque d'unité du mouvement et, finalement, son échec. Enfin, le recrutement élitiste fait perdre à la Charbonnerie sa base et sa dimension populaire[817]. Au jour le jour, la *Quotidienne* répond à ce qu'elle perçoit comme des dangers libéraux et révolutionnaires contre la liberté des ultras qui doit préserver l'ordre politique et religieux. Plus ambivalente pour les ultras, la création du mouvement philhellène va davantage diviser les royalistes car il s'agit de participer à un désordre politique pour soutenir un ordre religieux.

La *Quotidienne* soutient la révolte de la Grèce contre la Turquie en mars 1821, mais refuse de le faire à n'importe quel prix :

La *Quotidienne* est le premier journal royaliste qui au moment où les libéraux faisaient de l'insurrection dans la Grèce une affaire de révolution, ait essayé de distinguer ce qu'il y a d'odieux dans une rébellion qui se manifeste par des crimes de ce qu'il peut y avoir de juste et de généreux dans les efforts d'un peuple opprimé qui cherche à recouvrer son indépendance.[818]

Le journal ultra veut se distinguer des libéraux qui soutiennent eux aussi la Grèce. Mais il devient de plus en plus délicat de défendre la Grèce tout en s'opposant aux libéraux qui partagent les mêmes avis sur la question. Laurentie ne peut admettre que les libéraux utilisent l'argument religieux comme motif de leur engagement. Il trouve ridicule que des révolutionnaires qui ont tant critiqué les croisades partent sauver la Grèce au nom du christianisme, alors qu'il ne s'agit pour eux que d'une intervention politique à caractère révolutionnaire. Les ultras sont donc divisés sur la Grèce car s'ils sont d'accord

[815] Article de Laurentie dans la *Quotidienne* du 20 avril 1821.
[816] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 1er juin 1821.
[817] Tardy, Jean-Noël, « Le flambeau et le poignard. Les contradictions de l'organisation clandestine des libéraux français, 1821-1827 », dans la *Revue d'histoire moderne contemporaine*, 2010, 1, n°57, p.69-90 et *L'Âge des ombres, Complots, conspirations et sociétés secrètes au XIXème siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 2015, p.112 et suivantes pour la Conspiration de l'Est et p.116 et suivantes pour l'Ouest.
[818] Article du 10 octobre 1821 de la *Quotidienne* signé « L ».

ponctuellement avec les objectifs des libéraux, ils sont loin de partager la même idéologie qui, d'après Laurentie, mélange le catholicisme avec le libéralisme :

> Dès le commencement, nous avons vu un peuple foulé par ses oppresseurs, et jouissant à peine de son antique religion, nous l'avons vu, disons-nous, faire un effort vers un meilleur état de choses, et invoquer le secours du dieu des chrétiens contre le despotisme des successeurs de Mahomet. L'éloignement des lieux ne nous a pas permis de juger si ces sentiments extérieurs ne cachaient d'autres pensées moins généreuses, et si les sociétés secrètes n'avaient pas porté jusqu'aux extrémités de l'Europe les principes funestes qui en ont désolé une partie plus longtemps civilisée. Peut-être y-a-t-il un mélange de ces motifs divers dans ce vaste mouvement qui fixe nos regards.[819]

Il craint une récupération politique et révolutionnaire du cas de la Grèce. Il s'en remet cependant aux jugements des rois du Nord qui « ont déclaré qu[e la révolution grecque] devait être distinguée de toutes les autres révolutions libérales ». Leur avis est que la liberté d'un peuple est menacée et Laurentie rappelle que les papes ont toujours été à l'origine de la libération des peuples soumis par les Orientaux :

> Partout où paraissait s'étendre la domination turque, les papes opposaient l'influence de leur autorité, appelant les gouvernements au secours de la liberté, armant les sujets et les rois, s'efforçant enfin par mille moyens d'élever des boulevards contre l'irruption de la barbarie. Il est donc permis à la rigueur de penser qu'une entreprise qui peut avoir pour résultat de détruire, en partie, la terrible puissance de l'empire Turc, n'est pas contraire à cette ancienne politique qui gouvernait les états, au temps où la politique consistait principalement à mettre les royaumes paisibles à l'abri des invasions des puissances conquérantes.[820]

Évidemment, il regrette que dans le cas de la Grèce la libération légitime d'une puissance oppressive aboutisse aussi à servir une cause libérale. Rassuré après la confirmation que la guerre d'Orient n'aura pas lieu entre l'Empire ottoman et la Russie, Laurentie souhaite que la Grèce « trouve aussi le bonheur dans la paix », ce qui éviterait que le pays devienne une cause libérale et religieuse (ce qui placerait les catholiques dans une situation ambivalente puisque beaucoup d'entre eux défendent les principes monarchiques, tout en voulant la libération des chrétiens)[821]. La Grèce n'est donc plus la priorité pour le journaliste de la *Quotidienne*, qui en profite pour rappeler inlassablement le sort de l'Espagne dont il dresse un tableau désolant, afin d'en faire une cause de mobilisation et d'intervention nationale. Le principe des nationalités surgit au cœur du mouvement philhellène et prend surtout de l'ampleur avec l'idée des constitutions des nations catholiques irlandaise et polonaise.

---

[819] *Idem*.
[820] *Idem*.
[821] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 22 juin 1822.

2.2. Mettre en échec les complots carbonari

Malgré le mouvement philhellène que les royalistes « exagérés » soutiennent avec les libéraux, les ultras ne conçoivent pas qu'il soit possible de mener une politique commune avec les libéraux et encore moins avec les révolutionnaires. Les ultras répondent même à la résistance libérale avec d'autant plus de vigueur que les complots *carbonari* se multiplient en France à cette période. La mort de Napoléon Ier devait pourtant, pour les royalistes, sonner le glas des prétentions bonapartistes. Les ultras ne cachent pas leur satisfaction quand ils apprennent la mort de l'empereur. Si la presse littéraire a déjà évoqué la vie quotidienne de l'empereur déchu à Sainte-Hélène[822], la presse royaliste d'opinion ne divulgue pas immédiatement la nouvelle de sa mort. Dans la *Quotidienne* du 25 juin 1821, il est fait mention de dépêches de Sainte-Hélène datées du 25 avril qui annoncent que l'ancien empereur est au plus mal. Bonaparte ayant recouvré d'après eux la santé, ils ont tendance à ne pas accorder de crédit à cette première information. Il meurt pourtant le 5 mai 1821 et les royalistes ne diffusent la nouvelle que le 9 juillet 1821, l'annonce de sa mort ayant fait l'objet par le passé de rumeurs récurrentes[823]. Laurentie lui consacre un article où il rappelle néanmoins « son étonnante puissance pendant douze ans ». Il certifie, non sans soulagement, que l'annonce de la mort de Bonaparte n'a pas fait réagir les peuples et n'a même suscité que de l'indifférence. En effet, les royalistes vivent toujours dans la crainte des soulèvements bonapartistes :

> Le silence régnait hier dans le monde ; aujourd'hui il y règne encore.[824]

Il en fait alors le symbole de la gloire décadente à l'origine de grandes catastrophes qui l'ont condamné à mourir seul, au bout du monde :

> En lui reprochant ses lâchetés et ses crimes, elle [la postérité] jugera ces étranges qualités qui firent de lui le redoutable instrument dont la providence se servit pour frapper les peuples, et pour disperser les débris de la révolution française. Homme miraculeux, qui mit fin à l'anarchie par une usurpation, et qui, par ses violences, prépara le retour de l'ordre ![825]

Napoléon, bras vengeur armé, aurait donc été envoyé par la Providence pour expier les crimes de la Révolution et permettre le retour des Bourbons. La restauration de la légitimité doit, par

[822] Les *Lettres champenoises*, onzième lettre, Paris, Pillet, 1817, p.3 à 9, ou encore en 1820, dans la cinquième lettre qui analyse les soi-disant *Feuillets trouvés à l'île d'Elbe*, dans le premier tome, p.155, et dans la sixième lettre du même volume, p.193. Les journalistes ultras y dénigrent l'empereur déchu et veulent ainsi écrire un anti-*Mémorial*.
[823] Par exemple, dans les *Lettres champenoises*, onzième lettre, Paris, Pillet, 1817, p.31.
[824] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 9 juillet 1821.
[825] *Idem*.

conséquent, réparer l'œuvre qualifiée de néfaste de la Révolution. Laurentie décide ainsi de faire de la mort de Napoléon un non-événement, et rappelle le souvenir du 8 juillet, date d'écriture de son article, comme celui de l'anniversaire du second retour de Louis XVIII en France en 1815. Le journaliste de la *Quotidienne* fait de la mort de l'empereur le signe de « l'affermissement du trône héréditaire de Saint-Louis »[826]. Michaud consacre lui aussi un article à Napoléon Ier dans le même numéro de la *Quotidienne*, pour condamner la commande du piédestal de la colonne de la Place Vendôme[827]. Le culte du souvenir de l'empereur[828] est à la fois moqué et craint par les royalistes :

> Les mêmes hommes qui ont reproché aux royalistes le respect religieux qu'ils ont montré pour les restes du Roi, parodient aujourd'hui ces honorables sentiments avec un charlatanisme ridicule ; on les voit se rattacher à tout ce qui vient de Sainte-Hélène […].[829]

Cette fragilisation des bonapartistes est une aubaine pour les ultras. Les royalistes veulent croire à la fin d'un bonapartisme tant redouté, tandis qu'en réalité, les bonapartistes rejoignent les républicains.

L'annonce de la mort de Napoléon Ier intervient dans une actualité peu favorable aux bonapartistes : la Conspiration de l'Est échoue et son procès se déroule entre février et août 1821. Les partisans des accusés signalent que ces mouvements se seraient déroulés dans les départements de la Côte-d'Or, du Jura et du Doubs, au début de l'année 1820. Une fraternité, initialement forestière, de fendeurs et de charbonniers, appelée les Bons Cousins, s'est installée dans ces départements. Elle y a développé ses propres coutumes de compagnonnage et devient, par la suite, un lieu de regroupement politique de la charbonnerie française sous la Révolution Française[830]. La fraternité connut un regain sous la Restauration. Seize personnes sont alors accusées d'avoir pris part à ces mouvements. L'affaire est alors livrée au jugement du tribunal de Besançon, puis de la Chambre des pairs pour enfin finir à celui de la cour royale de Riom. Les personnes inculpées sont, en grande partie, des anciens militaires. Pourtant, les personnes incriminées sont déclarées non coupables et libérées à la suite du jugement de la cour de Riom. Il est vrai que si ce procès montre la suspicion du pouvoir à leur égard, aucun élément n'a permis aux juges de les convaincre de participation aux conspirations contre les monarchies européennes. Les journalistes de la *Quotidienne* s'emploient donc par tous les moyens à décourager les velléités bonapartistes : ils informent

[826] *Idem*.
[827] Article de Michaud paru dans la *Quotidienne* du 9 juillet 1821 : « Ce tombeau où repose Buonaparte a coûté à la France deux millions d'hommes, trois milliards, trente ans de guerre et deux invasions. »
[828] Tulard, J., *Le Mythe de Napoléon*, Paris, Armand Colin, 1971.
[829] Dans la *Quotidienne* du 21 septembre 1821.
[830] Lambert, Pierre-Arnaud, *La Charbonnerie française, 1821-1823, du secret en politique*, Lyon, PUL, 1995.

leurs lecteurs mais aussi leurs adversaires que le régiment de Savoie reste fidèle à la monarchie sarde pour décourager tout projet d'attaques des *Carbonari*[831]. En 1815, le duché de Savoie avait été rendu aux princes de Savoie. Mais, en réalité, les Savoyards supportent difficilement la politique autoritaire de Victor-Emmanuel Ier : ce dernier refuse alors de faire la moindre concession constitutionnelle malgré le mouvement insurrectionnel naissant. Les *Carbonari* veulent ainsi soulever la Savoie qui n'a jamais souhaité être englobée dans un environnement italophone commandé par les Autrichiens. En mars 1821, des agitations se produisent en effet dans le Piémont comme en Savoie où des militaires ont pris part à l'insurrection. Dans le Piémont, des officiers *Carbonari* réclament eux-aussi l'application de la constitution espagnole de 1812. Ils réussissent à prendre plusieurs villes de la région et menacent Turin. Le roi abdique en faveur de son frère Charles-Félix et le fils de ce dernier, Charles-Albert, devient régent. Mais la *Carbonaria* échoue une fois de plus. En conséquence, les craintes des contre-révolutionnaires se dissipent peu à peu, car dans le Piémont, les troupes autrichiennes répriment les libéraux le 8 avril 1821. Les *Carbonari* répandent alors le bruit que le Piémont devient autrichien. La *Quotidienne* n'annonce leur défaite qu'en juillet.

En outre, non loin de la Savoie piémontaise et des départements français limitrophes mis en cause dans la Conspiration de l'Est, la Conspiration de Belfort est dévoilée :

> Le complot devait éclater le 2 janvier, et la cocarde tricolore devait être arborée. Le lieutenant du Roi en ayant été informé, fit prendre les armes au bataillon du 29ème régiment de ligne […].[832]

La *Quotidienne* publie des articles parus dans les journaux locaux comme dans le *Courrier du Bas-Rhin*, qui informent de la fuite et de l'arrestation des conjurés par les autorités. Pour preuves de leur complot, les autorités découvrent chez les accusés, deux drapeaux tricolores, 400 cocardes en laine et des cartouches. A l'occasion de cette conjuration, la *Quotidienne* tente de faire tomber le député libéral Voyer d'Argenson qui aurait entretenu des relations avec l'un des conjurés. Ce dernier subit l'humiliation d'une perquisition à son domicile[833]. En parallèle, La Fayette est arrivé à Belfort et veut se mettre à la tête d'une rébellion dans l'Est. Dans leur lutte contre les libéraux, Laurentie veut aboutir à la mise à l'index du Comité directeur. La tension est donc toujours palpable. En-dessous de l'article de Laurentie du 18 janvier 1822, la *Quotidienne* ne trouve pas mieux, afin de présenter des contre-modèles aux *Carbonari*, de publier un entrefilet où la charité de Madame va jusqu'à secourir un charbonnier de Foulain en Haute-Marne, qui avait tout perdu dans un incendie. Le symbole se

[831] La *Quotidienne* du 9 juillet 1821.
[832] Article du *Moniteur* publié dans la *Quotidienne* du 6 janvier 1822.
[833] Article paru dans la *Quotidienne* du 24 janvier 1822.

veut fort : le mauvais charbonnier qui conspire contraste avec le bon charbonnier travailleur issu du peuple que la monarchie s'empresse d'aider. Nulle mention du charbonnier chevalier de la liberté, dans la mesure où les ultras ne veulent évidemment pas reconnaître ce dernier comme le défenseur des libertés que seul le roi peut octroyer. D'autres soulèvements transformés en complots ponctuent l'actualité de la *Quotidienne*, comme celui de Thouars-Saumur où le général Berton est compromis : ce dernier fait marcher ses partisans depuis Thouars afin de soulever Saumur. Saumur est une ville divisée, à l'image de la capitale, où les camps libéral et royaliste s'affrontent avec vigueur. Cette tentative d'insurrection menée en 1822 par la Charbonnerie présente la caractéristique d'avoir été signalé à plusieurs reprises dans les colonnes de la *Quotidienne*. Les journalistes ultras échafaudent à partir de la personne du général Berton l'archétype de l'ennemi d'État évoluant dans la sphère de la conjuration internationale. La *Quotidienne* relate, dès qu'elle en a l'occasion, les faits qui prouvent l'implication de ce général, ensuite, sa fuite est retracée avec le plus de détails possibles. Le complot est traité tout d'abord dans sa dimension collective :

> On parle beaucoup ce soir, d'un petit rassemblement de factieux formé près de la ville de Thouars, et qui […] auraient voulu faire une tentative sur la ville de Saumur. Mais les portes de la ville ayant été fermées, cette bande de misérables erre dans la campagne […].[834]

Le compte-rendu du procès publié dans la presse assimile les *Carbonari* aux Francs-Maçons et aux Chevaliers de la Liberté[835]. Pour donner le change et pour montrer en exemple des « héros » face aux « anti-héros » libéraux et conspirateurs, la *Quotidienne* informe ses lecteurs de la mobilisation des Vendéens déterminés à garantir la sécurité de la monarchie par rapport à ce complot. Ces sortes de milices vendéennes prennent l'initiative d'assurer la sécurité des environs de Thouars[836]. La *Quotidienne* cherche à rassurer et affirme que Saumur a retrouvé le calme[837]. A la conspiration, les royalistes de Saumur répondent en faisant une adresse au Roi exprimant leur dévouement et leur fidélité indéfectibles. Le journal ne rencontre aucune difficulté à faire le bilan de l'échec du général Berton tant il est profondément convaincu que la population n'adhère plus aux principes de la Révolution Française et préfère le climat de paix que lui garantit la monarchie[838]. Le suivi journalistique de la fuite du général Berton est épique : il est aperçu partout, dans la forêt de Parthenay, à l'étranger, en Bretagne, à Grenoble, mais n'est pris nulle part. Soupçonné d'être déguisé, des individus qui lui

[834] Article paru dans la *Quotidienne* du 27 février 1822.
[835] Article paru dans la *Quotidienne* du 26 février 1822.
[836] Article paru dans la *Quotidienne* du 4 mars 1822.
[837] Entrefilet dans la *Quotidienne* du 9 mars 1822.
[838] Article paru dans la *Quotidienne* du 17 mars 1822.

ressemblent sont arrêtés à sa place. On lui prête des troupes de milliers de personnes qui marcheraient sous ses ordres. Cette affaire de Thouars-Saumur a d'autant plus de retentissement que la ville de Saumur avait déjà été le théâtre de rébellions. Après une longue suite d'informations et de démentis, la *Quotidienne* du 19 juin 1822 peut conclure que le général Berton a été arrêté, ainsi que deux complices le jour même dans les environs de Saumur. La *Quotidienne* du 22 juin 1822 raconte l'arrestation de Berton et de ses complices à la manière d'un feuilleton où transparaît la connotation symbolique d'une victoire royaliste :

> Liés et garrottés, ils ont été conduits à Saumur, et à leur arrivée le régiment, dans le plus grand enthousiasme de cette capture, s'en est réjoui aux cris répétés de *vive le Roi !* [839]

Enfermés dans une prison de Poitiers, le journal attend leur procès.

Durant ce même mois de mars 1822, période de la cavale de Berton, une autre affaire préoccupe le journal ultra : l'affaire des « quatre sergents de la Rochelle ». La *Quotidienne* reste silencieuse sur ce complot, sans commune mesure avec la publicité qui avait entouré l'action du général Berton. Le journal royaliste ne mentionne cette affaire qu'une fois les conjurés arrêtés pour retranscrire les procès militaires qui s'ensuivent :

> L'appel fait à *l'énergie et au patriotisme* des révolutionnaires, a produit aussi son effet sur quelques militaires du 45ème régiment arrivé il y a environ cinq semaines dans cette ville. Depuis quelques temps, on s'était aperçu que plusieurs sous-officiers faisaient une dépense assez considérable pour n'être pas à la portée de leurs moyens, et cette circonstance les avait rendus l'objet d'une surveillance toute particulière. Ce moyen de propagande joint à la propagation de quelques chansons infâmes, que je n'ai pas besoin de vous désigner, les avait exaltés au point qu'ils ne pouvaient plus déguiser leurs horribles espérances. Le 20 et 21 mars avait été choisi par eux pour arborer ce que nos libéraux appellent le *vieux drapeau*.[840]

Avertis de leur projet, les autorités arrêtent 14 sous-officiers munis de poignards et de cartouches et cachant pamphlets et chansons. En ce qui concerne les chansons militantes, Laurentie écrit à leur propos que ces conjurations sont découvertes « par ses chansons mêmes, puisqu'il paraît que c'est par des chansons que se trahissent à présent ses projets »[841]. Véritable contestation subversive, la chanson a pour rôle comme la presse d'influencer et de convaincre l'opinion du bien-fondé du combat engagé : par le moyen de la chanson, il faut discréditer l'ennemi[842], tout comme il faut glorifier la cause défendue. La *Quotidienne* ne souhaite alors pas révéler à ses lecteurs l'étendue de la propagation du Carbonarisme en

[839] Récit paru dans la *Quotidienne* du 22 juin 1822.
[840] Article paru dans la *Quotidienne* du 25 mars 1822.
[841] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 22 avril 1822.
[842] Darriulat, Philippe, *La Muse du peuple, chansons politiques et sociales en France (1815-1871)*, Rennes, PUR, 2011, p.23.

France, constat pourtant évident avec la succession des tentatives d'insurrection qui fragilisent le pouvoir en place[843]. Durant l'année 1822, des conspirations échouent à Saumur, Nantes, Strasbourg et Colmar, Toulon où à chaque fois, des militaires souvent issus de l'ancienne grande armée de l'Empire sont impliqués : la tentative d'intégration de la loi Gouvion-Saint-Cyr[844] de 1818 des militaires qui ont servi sous Napoléon Ier n'a pas été vraiment couronnée de succès. D'ailleurs, dans ce climat de frustration, le duc d'Orléans incarne le bienfaiteur des soldats vétérans de la grande armée, au détriment des Bourbons aînés considérés comme leurs ennemis. La *Quotidienne* a tout entrepris pour minimiser la portée de ces conjurations en utilisant des entrefilets pour faire passer de courtes informations. De la même façon que pour La Rochelle, les journalistes ultras préfèrent réserver leurs colonnes aux procès des accusés pour mieux faire un exemple susceptible de détourner de leur projet ceux qui auraient l'idée de conspirer. Il s'agit aussi de déconstruire et d'éradiquer la théorie de l'action violente des charbonniers. Cette obsession prouve le faible niveau de connaissance des journalistes touchant les activités secrètes ou, peut-être, leur refus de communiquer sur un tel sujet. Dans chacune de ces conjurations, une garnison est suspectée de suivre et de favoriser un complot. Mais pour la première fois dans l'affaire de Strasbourg en avril 1822, un des soldats incriminés reconnaît publiquement être un *Carbonaro* et la *Quotidienne* rapporte l'information. Les ultras qui identifiaient jusqu'à présent leurs adversaires de manière vague les désignent désormais comme les *Carbonari* qu'il faut juger et condamner.

2.3. Juger et condamner les Carbonari

Dans ce contexte judiciaire particulier, Laurentie écrit en 1822 un article violent qui appelle à « l'inflexibilité des lois et [à] la solennité des jugements »[845]. Il réclame la justice et non la vengeance contre les *Carbonari*, bien qu'il s'agisse avant tout d'affaiblir le mouvement libéral. Il y révèle aussi sa conception de la justice qu'il finit par résumer dans son ouvrage très décrié *De la justice au XIXème siècle* qui paraît la même année[846]. Il est fort probable qu'il se soit inspiré, pour le sujet de l'ouvrage, de Joseph de Maistre et de ses *Soirées de Saint-Pétersbourg ou Entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence* qui sont

[843] Séré, Laurent, *Le Carbonarisme vu par la Quotidienne de la première Restauration à la mort de Louis XVIII (1814-1824)*, Bordeaux 3, 2004, mémoire de maîtrise sous la direction de Marc Agostino, p. 101.
[844] Les ultras ont refusé la loi Gouvion-Saint-Cyr, car elle symbolisait le retour de l'appel et maintenait l'organisation militaire de la Révolution et de l'Empire. Cette loi leur rappelait un despotisme gouvernemental national imposant au local ses conditions. Pourtant, l'objectif de cette loi consistait aussi à mettre au service de la royauté une armée dans un premier temps laissée à l'abandon par l'annonce de la suppression de la conscription par Louis XVIII en 1814.
[845] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 10 avril 1822.
[846] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De la justice au XIXème siècle*, Paris, A. Boucher, 1822.

publiés en 1821. Joseph de Maistre réfléchit dans son livre sur le crime et la vertu en tant que source de malheur ou de bonheur[847]. Influencé par ces réflexions, Laurentie semble développer une théorie de la justice absolue[848], seule capable d'après lui de juger correctement le carbonarisme et tous les excès du libéralisme. Pour Joseph de Maistre, la justice humaine peut et doit être le reflet de la justice divine :

> Nous pouvons donc contempler la justice divine dans la nôtre, comme dans un miroir, terne à la vérité, mais fidèle, qui ne saurait nous renvoyer d'autres images que celles qu'il a reçues : nous y verrons que le châtiment ne peut avoir d'autre fin que d'ôter le mal, de manière que plus le mal est grand et profondément enraciné, et plus l'opération est longue et douloureuse […].[849]

A l'instar de Joseph de Maistre, Laurentie accuse le XVIIIème siècle d'avoir remis en cause les fondements d'une justice et d'un droit établis selon les principes immanents de la religion catholique, en rejetant l'arbitraire royal, critique de l'autorité d'autant plus injustifiée à ses yeux que la pratique réelle des lettres de cachet était tombée en désuétude. Ainsi, au motif de supprimer l'arbitraire potentiel de mesures d'emprisonnement prises selon le seul bon vouloir du roi, les royalistes déplorent que les révolutionnaires aient ébranlé toute la construction du droit traditionnel de l'Ancien Régime aux seules fins de refonder et moderniser la justice[850]. Laurentie dénonce dans son ouvrage l'inconstance de la justice en France où il n'y a pas d'unité d'opinion ni de conscience. La Réforme est une nouvelle fois accusée d'être à l'origine de cette absence de permanence des idées dans le temps. En matière de justice spécialement, un processus de critique du *Code civil* napoléonien débute dans ces années aboutissant à la loi du 25 juin 1824, tentative législative d'introduction des circonstances atténuantes dans le *Code*[851]. Une rivalité s'instaure entre le jury et le juge professionnel : le jury populaire est soupçonné d'être trop indulgent et de prononcer des « acquittements scandaleux ». Laurentie défend une conception inflexible, intangible et immuable du rôle du juge. A l'inverse, il perçoit dans la composition du jury populaire une perte des repères et décrit le paysage intellectuel et moral contemporain où il voit :

> […] une continuelle agitation dans les têtes, de là un incroyable mouvement dans les idées et dans la société, de là enfin, l'impossibilité d'arrêter les esprits à ces points certains et généralement reconnus comme les fondements des croyances humaines. Alors, point de morale universelle, point de vices publics ; on ne s'entend

[847] Maistre, Joseph de, *Les soirées de Saint-Pétersbourg ou Entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence*, tome 1, Paris, Librairie grecque, latine et française, 1821, p.18.
[848] De Maistre, Joseph, *Les soirées de Saint-Pétersbourg ou Entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence*, Lyon, Louis Lesne, 1842, [1821], p. 37.
[849] *Ibid*., p.410.
[850] Farcy, Jean-Claude, *L'histoire de la justice française de la Révolution à nos jours*, Paris, PUF, 2001.
[851] Chauvaud, Frédéric, « Le « moment 1832 ». Le droit de punir et le libéralisme pénal », dans Harismendy, Patrick, (dir.), *La France des années 1830 et l'esprit de réforme*, Rennes, PUR, 2006, p. 166.

ni sur ce qui convient, ni sur ce qui est utile, ni sur ce qui est nécessaire, soit à l'existence privée des citoyens, ou des familles, soit à l'existence politique de l'État.[852]

Le spécialiste de Balzac, Pierre Barbéris, décèle dans les propos de Laurentie des accents saint-simoniens :

On ne peut qu'être frappé, à la lecture de ces lignes, par leur ressemblance avec plus d'un écrit saint-simonien, de 1825 à 1830. Mais, alors que les saint-simoniens expliqueront le désordre par l'évolution des structures et celle, originelle, des besoins, donc le justifieront, en demandant seulement qu'on entreprenne de le dépasser par l'instauration d'un ordre neuf, Laurentie n'attribue tout ce bouleversement et toute cette instabilité qu'à de vicieux abandons. L'accord existe au niveau de la description formelle, non à celui de l'explication causale. Mais ceci n'est vraiment important que pour nous : pour les contemporains, les dénonciations pouvaient se rejoindre.[853]

Plus exactement pour Laurentie « tout cet écrit repose sur une idée fondamentale, la division infinie des opinions et des intérêts de la société, décision qui a énervé la justice, et qui serait fatale à la société elle-même, si les gouvernements ne se hâtaient de ramener les esprits vers un centre commun, et de faire revivre parmi les hommes une conscience universelle, propre à fortifier les pouvoirs sociaux, tout en fortifiant la justice »[854]. La perte de valeurs communes annonce pour Laurentie la domination des intérêts particuliers que la composition d'un jury incarne :

[…] comme les hommes ont cessé d'être liés entre eux par des croyances communes, ils se font des besoins à l'infini suivant leurs croyances particulières.[855]

Pour Laurentie, la religion était « le seul bien des consciences » avant Luther. Ce dernier est d'après lui le premier auteur de ce désordre intellectuel puisqu'il a favorisé l'indépendance de la raison avec pour conséquence, la destruction des notions du juste et de l'injuste. Autrement dit, il juge la Réforme responsable d'avoir rompu l'unité de la pensée unique de la religion et d'avoir sensiblement modifié les valeurs partagées au sein de la société. La Réforme est aussi coupable de la destruction du principe d'obéissance : les hommes sont maintenant guidés par leur raison isolée, source de doute et d'incertitude dans les préceptes de la religion :

La réforme avait délivré la raison du joug de l'autorité religieuse ; la révolution affranchit les peuples du frein des lois et de l'autorité politique. L'une avait détruit la conscience universelle des peuples, en proclamant la souveraineté des consciences individuelles ; l'autre brisa la puissance publique, en consacrant la

[852] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De la justice au XIXème siècle*, Paris, A. Boucher, 1822.
[853] Barbéris, Pierre, *Balzac et le mal du siècle, Contribution à une physiologie du monde moderne II 1830-1833, Une expérience de l'absurde : de la prise de conscience à l'expérience*, Paris, Gallimard, 1970, p.67.
[854] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De la justice au XIXème siècle*, Paris, A. Boucher, 1822, introduction.
[855] *Idem*.

funeste chimère de l'égalité. L'une et l'autre s'appuyèrent sur la destruction : la première sur la ruine des vérités, la seconde sur la ruine des trônes.[856]

Le parallèle entre la religion et la politique est effectué. La *France chrétienne*, revue dirigée par Laurentie, le résume ainsi :

> Luther proclama la souveraineté des consciences, qui devait être elle-même le prélude de la souveraineté du peuple. La révolution religieuse qu'il opéra dans les esprits n'est que le commencement des révolutions politiques qui bouleversent aujourd'hui la société. […] En se révoltant contre le pouvoir divin, il apprit aux peuples à se révolter contre le pouvoir social ; et de même qu'on le vit affranchir la conscience de l'obligation d'admettre comme vrai ce que croyait le genre humain d'après le témoignage d'un Dieu, ainsi nous voyons les partisans d'une liberté sans bornes se dispenser de croire et de pratiquer ce que croit et ce que pratique la société d'après le témoignage du souverain et du législateur.[857]

Le danger provient du fait que Luther ne reconnaît aucun autre interprète légitime des livres saints que la raison individuelle. Par conséquent, d'après Laurentie, Luther ne reconnaît d'autre interprète légitime du code et des institutions qui régissent la société que son intérêt particulier. Il est significatif de constater en particulier l'impossibilité pour le contre-révolutionnaire de penser une société sécularisée, capable de s'autoréguler sans aucune référence au divin. En conséquence, pour Laurentie l'auto-interprétation des textes sacrés se transpose directement dans la société civile par l'explication des lois par l'homme lui-même et selon son bon vouloir. Il en conclut à une perte d'autorité car personne n'est le garant de la légitimité de ces lois. Laurentie craint aussi qu'il en découle un relativisme universel où les opinions changent, sans qu'aucun principe fixe et immuable ne vaille la peine d'être défendu. Surtout, il est fortement dommageable que ce relativisme touche la morale et la justice. En résumé, Laurentie veut que la société reconquière une conscience universelle et une raison publique afin d'éviter l'anarchie sociale qui ne peut manquer de résulter de l'anarchie des principes moraux :

> Il n'est que trop vrai que tout aujourd'hui se réduit à des opinions : chaque homme a la sienne sur la religion, sur la morale, sur la politique, sur les questions les plus communes comme sur les questions les plus élevées. […] c'est l'indifférence qui les a faites, c'est la vanité qui les maintient quelques jours. […] Alors point de morale universelle, point de devoirs publics.[858]

En effet selon lui, plus les opinions se multiplient, plus le siècle est incrédule et vice et versa, parce que, pour le catholique, seule la religion est capable de créer le lien entre toutes les

---

[856] *Idem*.
[857] La *France chrétienne*, Paris, librairie ecclésiastique, 1822, 2ème année, tome IV, compte-rendu de l'ouvrage de Laurentie, p.338.
[858] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De la justice au XIXème siècle*, Paris, A. Boucher, 1822.

consciences individuelles. Si ce lien est brisé, « les intelligences se perdent dans la vague comme dans un abyme sans fond »[859]. Les recours à la justice qui en résultent sont d'après lui déplorables sachant que les grands crimes viennent toujours après le désordre et l'émiettement des idées :

> Nous en sommes au point que chez le même peuple, chez un peuple parfaitement éclairé et poli, on ne s'entend ni sur ce qui est bien, ni sur ce qui est mal, ni sur ce qui est punissable, ni sur ce qui est digne de récompense. Comment le sentiment de justice pourrait-il être uniforme dans un pays où les esprits sont divisés avec eux-mêmes ?[860]

Il déduit de cette situation que l'organisation et la réalisation de coups d'État s'en trouvent facilitées puisque chaque parti peut se sentir en droit de renverser le pouvoir ou de le maintenir au nom de sa propre conception de la justice sans que quiconque ne soit en mesure d'arbitrer. Il redoute un climat de guerre civile lié à l'opposition des mouvements politiques. Les gouvernements ont ainsi laissé dépérir leur autorité et sont alors incapables de s'imposer pleinement dans leurs prérogatives sans craindre l'émeute que la justice ne pourra réprimer, ne sachant plus au nom de quoi et de qui elle est actionnée. Il distingue deux sortes de justice, la « justice de sentiment » et celle « d'action ». La première réside dans la conscience tandis que la seconde est exercée dans les tribunaux. L'auteur plaide pour la concordance des deux justices, pour que la seconde soit légitime, forte et efficace. En période de procès des *Carbonari*, il se rend compte que la justice rendue par les tribunaux qui les condamnent sévèrement en 1822 n'est ni acceptée, ni considérée comme légitime aux yeux d'une partie de la population et de l'opposition politique. Ainsi, comme le résume l'ultra Rattier dans son compte-rendu de l'ouvrage de Laurentie :

> […] il n'y a pas de justice chez un peuple où il n'y a pas de conscience universelle.[861]

D'où la volonté de l'auteur d'en appeler à la refonte d'un consensus collectif, consensus brisé par le contrat social rousseauiste. Laurentie en appelle ainsi à la distribution équitable des peines et des récompenses de sorte qu'une justice *égale* se mette de nouveau en place. D'où l'importance, selon lui, de s'entendre au préalable sur une morale unique et universelle à définir et à appliquer. Il constate dans la société actuelle que plusieurs justices opposées coexistent et reste dubitatif quant à la possibilité du jury populaire de se mettre en accord sur

[859] *Idem*.
[860] *Idem*.
[861] Article de Rattier intitulé « *De la justice au dix-neuvième siècle*, par M. Laurentie », paru dans la *Quotidienne* du 3 décembre 1822.

une seule définition de la justice[862]. Il admet que l'institution moderne des jurys populaires n'est applicable que dans « l'enfance des sociétés ». Il distingue aussi les crimes publics des crimes privés. Le jury populaire lui semble adapté au jugement des délits privés, même si le magistrat qui applique la loi pourrait se passer de l'avis des membres du jury. En outre, Laurentie émet des réserves par rapport aux magistrats : il ne croit pas que chaque magistrat du système judiciaire puisse en son âme et conscience prendre une décision à caractère universel si la religion n'est pas le garant de la justice. Il ne croit pas en l'efficacité d'une justice sécularisée. Néanmoins, il préfère les magistrats aux jurys populaires qui, à ses yeux, sont encore moins aptes à rendre la justice de manière impartiale, surtout en ce qui concerne les crimes publics, dans la mesure où Laurentie est persuadé que si *nul ne peut être jugé que par ses pairs*, encore faudrait-il que les membres du jury soient également éclairés et partagent les mêmes valeurs et conceptions de la justice[863]. En effet, juger un délit public lui paraît être profondément complexe car les membres du jury doivent savoir qui est l'auteur du complot, mais encore le juré doit interpréter les circonstances du fait et voir si, dans son esprit, ces circonstances constituent un délit ou un crime. Il trouve aussi dommageable que le juré soit ponctuellement appelé à juger, le corps permanent des magistrats habitués à cette tâche lui paraissant plus digne de confiance. Laurentie réfute l'idée que le jury est le représentant du peuple rendant la justice en son nom :

> Mais qu'est-ce que cette représentation du peuple, ou, si l'on veut, de la société, qui se fait par quelques individus pris au hasard dans son sein ? Des individus ne peuvent jamais représenter que leurs propre opinions, leurs propres intérêts, leurs propres droits, surtout dans une société divisée à l'infini, comme le sont les sociétés modernes ; ou, si l'on veut, des individus ne peuvent représenter que les opinions variées de la société, mais non jamais l'opinion générale, l'intérêt ou le droit universel de cette société.[864]

Il est ainsi persuadé que seul le souverain, unique dépositaire des droits propres à la société pour les besoins de la conservation, est apte à en confier la charge à des citoyens isolés[865].

---

[862] Cette question du jury est déjà débattue en 1820 par Fiévée dans un de ses articles du *Conservateur* intitulé « Y-a-t-il des crimes d'opinion dans un pays qui n'a pas de croyances ? », dans le volume 6, Paris, Le Normant, 1820, p.196 à 203. Il est considéré, par les *Lettres champenoises* de 1820, p. 35-36 du premier tome, n°1, comme l'un des meilleurs articles de Fiévée.

[863] L'auteur précise : « J'entends tout crime qui a pour objet de renverser l'état, ou de modifier par la force les formes constitutionnelles ».

[864] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De la justice au XIXème siècle*, Paris, A. Boucher, 1822.

[865] Beaucoup plus tardivement, Laurentie développe l'idée d'une justice indépendante avec le comte de Chambord, comme l'atteste la lettre du 6 janvier 1835 dans 372 ap 22 : « La justice est le fondement des États, et ceux qui la rendent au nom du prince ont besoin, pour remplir dignement leur haute mission, d'une noble et sage indépendance. Rien de ce qui peut y porter atteinte ne saurait avoir mon approbation, et je juge comme vous la mesure dont vous parlez. Je suis charmé d'avoir cette occasion de vous répéter encore ici combien j'ai été heureux de vous voir et de m'entretenir avec vous de la France qui m'est toujours si chère… »
Le comte de Chambord est pour la séparation des pouvoirs. Mais uniquement en ce qui concerne la justice qui doit être indépendante.

Mais, au lieu d'être mandatés au nom de la souveraineté populaire, Laurentie qualifie ces citoyens de représentants du souverain. Les jurés sont ainsi cantonnés, au mieux, aux affaires privées, tandis que le magistrat, personne publique, est jugée la plus compétente pour s'occuper des affaires publiques. Surtout, le jury populaire est susceptible d'après lui d'être davantage favorable à la liberté que le magistrat. Par conséquent, dans un contexte où Laurentie souhaite voir les comploteurs sévèrement punis pour leurs crimes politiques, il conçoit une justice dont il est sûr qu'elle répondra à son attente en matière de sanction des crimes publics et politiques, trop inquiet qu'il est de voir un jury populaire acquitter les accusés. Le journaliste ultra avait écrit dans la *Quotidienne* du 26 janvier 1820 un article condamnant la décision de jurés qui avaient acquitté un imprimeur de la *Bibliothèque historique* à l'origine d'une publication anticatholique affirmant que « dans la religion de l'État tout est corruption, machiavélisme et tyrannie […] le catholicisme n'a jamais fait que des tyrans et des esclaves ». Pour Laurentie, cette décision judiciaire prouve que l'athéisme l'emporte. Il accuse les jurés d'avoir apporté leur opinion personnelle qui n'est plus empreinte ni de religion, ni d'autorité. Il s'en prend à la loi « d'où Dieu a été banni » : la loi qui pourtant prend en compte la morale religieuse, n'est pas suffisamment garante de la religion impunément bafouée. Selon lui, le jury doit tenir compte des différentes opinions des jurés, ce qui constitue une arme à double tranchant qui peut servir des opinions opposées. La *France chrétienne* résume l'argument de Laurentie :

> Pour qu'un jury fut propre à défendre le prince et la patrie contre les machinations des méchants, il faudrait que tous les hommes qui peuvent le composer fussent capables de comprendre parfaitement que leur existence privée est liée à l'existence publique de l'état ; or, c'est un effort d'esprit dont tous ne sont pas susceptibles.[866]

Il s'oppose donc à la sélection faite au hasard des jurés qui, nécessairement, n'auront pas la même opinion quant à la condamnation à appliquer pour les crimes publics. En ce qui concerne les délits liés aux atteintes portées personnes et à la propriété privée, il pense que le jury populaire peut remplir ses fonctions plus aisément. La magistrature ne doit pas être séduite par les passions du moment, elle doit rester immuable pour une justice uniforme et égale. Il souhaite que la jurisprudence cesse d'être « une science vaine et variable ». Ces réflexions sont promises à un bel avenir : Balzac, dans *Splendeurs et misères des courtisanes*, écrit en 1847 :

[866] La *France chrétienne*, Paris, librairie ecclésiastique, 1822, 2ème année, tome IV, p.343.

Aucune puissance humaine, ni le roi, ni le garde des sceaux, ni le premier ministre ne peuvent empiéter sur le pouvoir d'un juge d'instruction, rien ne l'arrête, rien ne lui commande. C'est un souverain soumis uniquement à sa conscience et à la loi.[867]

Et il ajoute :

La société déjà bien ébranlée par l'inintelligence et par la faiblesse du jury serait menacée de ruine si on brisait cette colonne qui soutient notre droit criminel.[868]

Ainsi, cette défense du juge contre le jury est une idée partagée par toute une élite royaliste durant la première moitié du XIXème siècle. Mais cette conception de la justice répond, en 1822, à une conjoncture politique : pour Laurentie, la justice doit être l'arme ferme mais légitime des royalistes contre les conjurés sinon, les risques de récidives sont à craindre :

Leur ardeur s'accroit par le calme de ceux qui doivent les comprimer, et comme d'ailleurs il y a des hommes dont la conscience *cautérisée*, comme parlent les livres saints, a perdu le sentiment de ce qui est criminel ou vertueux, il n'y a que les grands exemples de la justice humaine, qui puisse leur être une autre espèce de conscience, et les contenir ainsi dans les idées d'ordre et de morale dont ils ont perdu tout instinct.[869]

A partir de cette période de procès qui se succèdent, la Charbonnerie est citée ouvertement dans la presse royaliste et est rendue responsable de ces complots.

Les verdicts de ces procès donnent lieu à des bannissements comme celui de dix ans pour Salomon dans l'affaire de Nantes, ou des peines de mort sans qu'il soit précisé si elles ont été exécutées. Il est intéressant de constater que dans la plupart des premiers verdicts, les conjurés sont acquittés. C'est le cas pour la Conspiration de l'Est ou encore, à l'Ouest, pour l'affaire de Nantes où, mis à part deux condamnés déjà cités, les autres accusés sont acquittés. Il n'est pas rare que la *Quotidienne* signale des échauffourées lors de la tenue des procès comme à Nantes où un témoin à charge est pris à partie par un regroupement de jeunes gens. Dans l'affaire Thouars-Saumur, un retournement de situation se produit : l'acte d'accusation cite nommément plusieurs députés libéraux (Lafitte, Foy, Constant, Lafayette, Voyer d'Argenson). Laurentie décide de frapper fort. La *Quotidienne* du 1er août 1822 publie son éditorial :

[…] je dis que dans la supposition où MM. Lafitte, Benjamin Constant, Foy, Lafayette, sont compromis par leurs propres noms dans la procédure relative au crime de Berton, dédaigneraient pour eux-mêmes de descendre à une justification publique, la chambre des députés doit demander une enquête solennelle, et faire

[867] Balzac, *Œuvres complètes*, *Splendeurs et misères des courtisanes*, douzième volume, Paris, Houssiaux, 1870, p.21.
[868] *Idem*.
[869] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 10 avril 1822.

porter le jour le plus éclatant sur les accusations, ou même sur les simple soupçons qui touchent si vivement à son honneur.[870]

La question du serment est abordée : si les députés ont juré fidélité au roi et de défendre la Charte et les libertés publiques, ils ne peuvent être accusés d'avoir participé à des conspirations contre le monarque sans que la Chambre des députés n'en tienne compte. Laurentie commente ce coup de théâtre et prend la défense du procureur du roi qui a compromis des élus[871] ; la Chambre défend alors ses députés et crie au scandale. Le 5 août 1822, les relations s'enveniment fortement à cause de l'attaque ultra contre les députés libéraux. Même Laurentie reconnaît le caractère extrême de son entreprise et y voit une des spécificités de la scène politique française :

> En France, on peut bien pardonner aux partis d'être violents, c'est le propre des idées françaises d'être immodérées.[872]

Le « côté gauche » a certes accepté de demander une enquête, fortement suggérée par les ultras, mais la riposte ne se fait pas attendre : le royaliste modéré De Saint-Aulaire demande à ce que le procureur du roi de Poitiers qui a mis en cause les députés libéraux comparaisse devant la Chambre pour insulte. Pour Laurentie, l'honneur perdu de quelques députés ne peut entacher l'honneur intact de la Chambre entière. Il prône alors la responsabilité individuelle des députés et non la responsabilité collective de la Chambre qui ne peut être mise en cause. Laurentie tente de se justifier :

> Des députés se trouvent compromis, voilà un fait. Le sont-ils par les dépositions de ceux qui les ont désignés, ou bien par l'acte qui recueille ces dépositions ? Je n'examine pas cette question, qui ne devrait pas en être une. Mais dans l'un et l'autre cas l'honneur de la chambre est intéressé à ce que la vérité soit publiquement cherchée, publiquement reconnue.[873]

De Saint-Aulaire tente d'annuler l'enquête en demandant que des députés en fonction ne puissent pas être inquiétés, ni compromis dans une affaire en cours d'instruction ; la question de l'immunité parlementaire commence à être envisagée et débattue à ce moment précis. Pour la *Quotidienne*, il ne fait pas de doute que le procureur du roi peut mettre en cause des députés et qu'il ne peut être inquiété pour avoir simplement rempli sa mission. Il pense que la Chambre a plus à perdre à conserver des députés compromis susceptibles d'être déclarés coupables. Laurentie voulait une grande enquête publique qui se serait déroulée en toute transparence, relayée par la presse, tandis que la demande de De Saint-Aulaire enlève à son

[870] Éditorial de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 1er août 1822.
[871] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 3 août 1822.
[872] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 5 août 1822.
[873] *Idem*.

avis toute liberté d'action à la justice. Il s'agit d'un véritable jeu de dupes : les ultras souhaitent prouver la culpabilité des députés libéraux aux soulèvements *carbonari*. Ils veulent les confondre et faire éclater un scandale politico-judiciaire, tandis que les libéraux tentent de faire tomber la procédure. Lafitte riposte et traite alors la *Quotidienne* de « misérable folliculaire ». Pour Laurentie, il faut reprocher, non pas au magistrat, mais au général Berton et à ses complices d'avoir cité les noms des députés. Le journaliste ultra propose que les preuves de calomnies soient confrontées aux dépositions de ces complices témoins[874]. Les audiences débutent alors et l'origine populaire de certains des prévenus permet rapidement de relier ce qui leur est reproché à des actes de banditisme et de pillage dont on dit que les artisans et les ouvriers sont coutumiers. Le chroniqueur du 28 août 1822 de la *Quotidienne* n'attribue aucune conscience politique aux accusés : pire, le crime politique chez le peuple est transformé en délit ou crime de droit commun. Autrement dit, il dénie au peuple tout acte politique : pour le journaliste, le peuple se bat pour l'argent et non pour des idées. D'autres avouent leur appartenance aux Chevaliers de la Liberté. Au total, Berton et quatre autres accusés sont condamnés à mort tandis que les 32 autres sont condamnés à des peines d'emprisonnement. Les conséquences de ce procès sont nombreuses : le domicile de Benjamin Constant est perquisitionné, des rumeurs d'intimidation des jurés du procès circulent. La région autour de Saumur continue de faire l'objet de la surveillance des autorités. La *Quotidienne* informe que le vicomte Donnadieu dont la population a gardé le souvenir de la répression sévère de Grenoble, entre dans la ville le 5 octobre peu avant l'exécution de Berton[875]. L'article de propagande présente le général Donnadieu, salué par la population en sauveur, comme le rédempteur du général Berton. Le « bon général » ultra face au « général bonapartiste » conspirateur est mis en scène : « une salve d'artillerie a annoncé son arrivée dans cette ville […] », puis il assiste le dimanche à une messe militaire, avant de se diriger à Angers. La visite de ce dernier à caractère militaire se concentre sur l'inspection des troupes de la garnison comprenant des carabiniers et deux compagnies d'élite du 44e. Il faut donc contenir le moindre soulèvement populaire et faire en quelque sorte juste avant l'application de la sentence de Berton, une démonstration de force et de fidélité. Donnadieu fait défiler devant lui les soldats en plein Saumur puis il prononce un appel à la loyauté qui vire à l'avertissement :

[874] *Idem*.
[875] Article paru dans la *Quotidienne* du 12 octobre 1822.

Il a adressé quelques paroles à la troupe pour lui faire connaître les devoirs qu'elle a à remplir envers le Roi et son auguste Famille. Il lui a témoigné la satisfaction qu'a éprouvée le gouvernement pour la conduite qu'elle a tenue dans les temps où des troubles se sont élevés dans ce pays.[876]

Finalement après vérification, le général Donnadieu affirme n'avoir eu qu'à se louer « de la belle tenue et de la bonne conduite des troupes de cette garnison »[877]. Le général Berton est exécuté quelques jours plus tard, le 10 octobre 1822. Le condamné crie sur l'échafaud : « Encore une fois, vive la France ! vive la liberté ! » Laurentie exprimait déjà en 1820 son incompréhension de l'attitude des libéraux capables de mourir au nom de la liberté (alors que le roi et la religion apportent stabilité, paix, et liberté traditionnelle à la société). Les ultras refusent au fils de Berton une pierre tombale sur le lieu de l'inhumation du général. Aucun souvenir, même mortuaire, ne doit rappeler ce soulèvement pas plus que le nom du principal instigateur, de peur qu'une sorte de culte continue de saluer sa mémoire. Ces procès dévoilent un « adversaire révolutionnaire » incompris et méconnu.

Le jugement des sergents de La Rochelle en août 1822 va permettre de découvrir de façon plus précise, pour les lecteurs royalistes, le profil du conspirateur révolutionnaire. Le réquisitoire du procureur Marchangy comme l'acte d'accusation de Bellart sont d'une agressivité sans bornes. Employant la métaphore de la maladie et de l'épidémie, la Charbonnerie est dans l'acte d'accusation une sorte de peste, une « funeste inoculation » qui sévit en Europe. Bellart croit voir l'action d'un « comité-central, vente suprême, gouvernement provisoire » qui organise toutes les insurrections. Le procès met en évidence la participation des prévenus aux rites des Chevaliers de la Liberté et de la Charbonnerie[878]. Les règlements, serments et rituels des *Carbonari* sont précisés : par exemple, les *Carbonari* détiennent chez eux un fusil et vingt-cinq cartouches. Les 25 prévenus sont divisés entre les participants au complot et les complices. La *Quotidienne* est mise publiquement en cause lors du procès ; le journal de Michaud est accusé de vouloir influencer les jurés mais le président de la cour d'assises prend sa défense. Le 5 septembre 1822, Laurentie réagit à cette attaque dans un article qui fait part de son effroi grandissant face à l'organisation de ses ennemis :

[876] *Idem*.
[877] *Idem*.
[878] La *Quotidienne* du 15 septembre 1822 informe de la publication du réquisitoire et de la réplique de l'avocat général, de Marchangy, où des informations sur les *Carbonari* (le terme est écrit) sont, pour la première fois, signalées : « M. de Marchangy fait connaître, avec autant de talent que de clarté, les secrets, les statuts, les mots d'ordre et de passe, les signes et attouchements, les décisions et les ordres du jour de cette secte conspiratrice. » D'autres journaux royalistes, comme les *Lettres champenoises*, ont déjà écrit le terme de *Carbonari* dès 1820, comme dans la dix-septième lettre du tome 2, p. 298, mais de façon décontextualisée pour évoquer les révolutionnaires de 1793, « des libéraux et des *Carbonari* de ce temps-là ».

Si l'on veut que la France périsse, qu'on nous laisse encore dormir quelques temps auprès de ce colosse mystérieux qui grandit sans cesse, et qui déjà songe nous dévorer. Non que je prétende effrayer les esprits, les révolutions arrivent toujours par la volonté des hommes qui tiennent en main les affaires, et je pense que ceux qui les tiennent en ce moment seront assez courageux et assez prévoyants pour déjouer les trames qu'une plus longue indulgence devrait inévitablement laisser éclater […].[879]

Les ultras veulent mettre hors d'état de nuire les *Carbonari*. Les jurés deviennent l'objet de menaces de répression. Le verdict condamne quatre d'entre eux à la peine capitale (Bories, Goubin, Pomier et Raoulx). Les républicains célèbrent leur courage et leur souvenir et appellent à la vengeance[880]. Un autre, Goupillon qui a trahi son serment de *Carbonaro* pour révéler les projets des comploteurs, voit sa peine remise. Sept autres prévenus sont condamnés à des peines d'emprisonnement. Il est à noter que les peines des procès de 1821 sont moins sévères que celles des procès de 1822 : alors que des acquittements collectifs étaient envisageables en 1821, tous les prévenus sont condamnés, sauf exception, en 1822. L'arrivée au pouvoir de Villèle en décembre 1821 marque certainement une étape supplémentaire dans la fermeté du pouvoir et de la justice à l'égard des comploteurs. Ce jugement de la cour de Paris des quatre sergents de La Rochelle montre aussi la prise de conscience de l'impact de la presse sur la justice au point que la *Quotidienne* est rappelée à l'ordre pour son interférence pendant la procédure. Le journal ultra ne s'arrête pas là : il se fait redresseur de torts, voire justicier, et dénonce les projets d'évasion de Marque, un étudiant en médecine qui voulait soudoyer le concierge du fort de Bicêtre et libérer les prisonniers de la conspiration de La Rochelle[881]. Il se fait aussi dénonciateur : les dépositions de certains conjurés compromettent Lafitte et Lafayette qui auraient été contactés mais qui n'auraient finalement pas financé l'entreprise. Exécutés le 21 septembre 1822, les quatre condamnés crient eux aussi en mourant : « Vive la liberté ! ». Ils sont les seuls à ne pas avoir dénoncé leurs chefs. Le mythe des héros *Carbonari* morts pour leur cause naissante revêt alors plus de panache que celui des héros vendéens mobilisés pour sauver leur roi. Enfin pour l'affaire de Colmar, les militaires Caron et Roger sont jugés par le premier conseil de guerre de Strasbourg, c'est-à-dire par une cour militaire et non par la chambre du conseil du tribunal de Colmar, le 18 septembre 1822. Peu médiatisé par les ultras, ce procès apparaît bien pâle à côté du « procès de la Charbonnerie » de l'affaire de La Rochelle, mais il prouve la généralisation de la contestation à l'égard de la monarchie. Surtout, l'affaire Caron contribue à flétrir

[879] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 5 septembre 1822.
[880] Voir la gravure dans les documents iconographiques, p.193.
[881] Dans la *Quotidienne* du 21 septembre 1822.

l'honneur militaire et diffuse une image négative de l'armée[882]. Les ultras sont accusés d'avoir transformé l'ancienne armée prestigieuse de Napoléon en troupes de policiers. Peu avant que le procès ne débute, les royalistes, qui s'apprêtent à suivre l'affaire de Strasbourg, éprouvent le besoin de commémorer les morts de Louis XVI et du duc d'Enghien, martyrs de leur cause. La presse libérale souligne que paradoxalement Caron et Roger vont être jugés d'après une ancienne loi dirigée contre les ennemis de la république datant de la Révolution Française. La *Quotidienne* rétorque :

> Nous ferons remarquer à notre tour que le duc d'Enghien a été condamné à mort et fusillé en vertu d'une loi rendue en 1791 qui punissait de mort tous les conspirateurs contre le gouvernement. (Qui était encore à cette époque le gouvernement des Bourbons.)[883]

Ainsi, durant la Restauration, la mention erronée « d'ennemis de la *république* » accolée aux condamnés n'est pas un facteur d'annulation de la procédure pour les royalistes. Quatre hommes sont condamnés pour « non-révélation d'un complot criminel »[884]. Or, la justice se voit reprocher de ne pas avoir suffisamment reconnu les faits de complot. Il ne s'agit donc pas d'un cas d'école pour les royalistes qui veulent décrire dans les colonnes de leurs journaux la manière dont une conspiration a été découverte et jugée de façon sévère pour l'exemple. A cette occasion, Laurentie ressort ses critiques à l'encontre de l'institution du jury populaire qui ne renfermerait pas « en elle-même tout ce qui est nécessaire pour la répression des délits politiques »[885]. Ces condamnations de non-révélation suggèrent, pour lui, qu'il y a de plus grands coupables que ceux qui ont été arrêtés. Il vise à nouveau les organisateurs du complot et pense « que la justice a été impuissante pour arriver jusqu'à eux »[886]. Dans le même temps, le *Constitutionnel* continue sa campagne de défense des condamnés libéraux pour « non-révélation de complot » et trouve des arguments pour minimiser les délits qui leur sont reconnus. Laurentie est persuadé que le *Constitutionnel* a réussi à influencer les membres du jury populaire pour en arriver à de telles condamnations :

> Tout donc, à mon avis, semble conspirer contre l'intégrité et la liberté des jugements, dans les causes livrées à la décision des jury.[887]

Pourtant, Laurentie se défend de préconiser des condamnations plus sévères à l'encontre des accusés. Il pense même que la justice doit absoudre les condamnés pour non-révélation de la

[882] Tardy, Jean-Noël, *L'Âge des ombres, Complots, conspirations et sociétés secrètes au XIXème siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 2015, p.147.
[883] Entrefilet paru dans la *Quotidienne* du 5 août 1822.
[884] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 20 août 1822.
[885] *Idem*.
[886] *Idem*.
[887] *Idem*.

conspiration. Ne voulant pas de jugement en demi-teinte, il réclame le pardon pour les derniers condamnés en vue de mettre en œuvre la recherche et l'arrestation des véritables responsables de la conspiration et qu'il soit procédé au vrai procès. Le nouveau procès tant attendu se termine finalement par la condamnation de Caron. Reconnaissant son mérite, la *Quotidienne* regrette même qu'un tel individu soit devenu ennemi de sa cause[888]. Les conséquences directes de la réaction ultra se manifestent par le passage de certains libéraux à l'intervention armée. A la fin de l'année 1822, un procès à Toulon se termine pour des faits beaucoup moins graves, mais qui témoignent de la chasse au carbonarisme qui sévit alors : le conseil de guerre condamne Boyer, sergent au Ier régiment de ligne, à trois ans de prison et 150 francs d'amende, Mellin, fusilier au même régiment à deux ans de prison et 150 francs d'amende, « convaincus d'avoir forcé deux paysans qu'ils rencontrèrent sur la route de Lambesc à Saint-Caunat, à crier *Vive l'Empereur !* » en mai 1822[889].

Ces conspirations échouent parce que les autorités réussissent finalement toujours à les appréhender et à les neutraliser en amont. Les dénonciations sont très nombreuses. Une escalade de la violence physique mais aussi verbale et écrite marque la période. Les journalistes ultras définissent le carbonarisme de façon lapidaire et méprisante. Le ton s'est durci alors que la violence de plume était déjà à la fin des années 1810 monnaie courante. La presse royaliste surenchérit et dénigre les *Carbonari* avec acharnement : ces derniers sont décrits comme lâches, incompétents, irrespectueux, immoraux, fantaisistes et mettant en péril la vie de leurs partisans. La *Quotidienne* décèle dans la dénonciation du carbonarisme non seulement une question politique mais aussi religieuse, raison pour laquelle le catholicisme combat la « secte impie » des *Carbonari*. Il s'agit donc d'une croisade, d'un combat religieux contre le « génie du mal ». Si la dimension mystique des ventes n'est pas erronée en Italie, la lutte religieuse et théologique relève d'une stigmatisation de l'ennemi qui endosse tous les maux de son époque. Le carbonarisme est jugé responsable de la perte du sacré et du délitement du catholicisme dans les esprits et les institutions. En France, la Charbonnerie adopte beaucoup moins de rituels à caractère religieux, l'objectif politique passant avant toute chose. Mais les journalistes ultras ne nuancent pas leurs propos : ils assimilent le *Carbonaro* italien au Charbonnier français, au Chevalier de la Liberté ou Ami de la Liberté et à l'Illuminé d'Allemagne. La *Quotidienne* n'a de cesse de justifier le musellement de l'opposition en alternant des articles qui retranscrivent les débats de la Chambre des députés et des articles affolés relatant les conjurations libérales. Laurentie reprend le thème de la conjuration

[888] Article paru dans la *Quotidienne* du 29 septembre 1822.
[889] Article paru dans la *Quotidienne* du 26 octobre 1822.

internationale déjà suggérée en 1819 à la mort de Kotzebue. Il y a une volonté du journaliste ultra d'inscrire la théorie du complot dans le temps :

> La fin tragique de l'infortuné Kotzebue vient de faire ouvrir les yeux à toute l'Europe, sur les sectes mystérieuses qu'elle nourrit dans son sein, et d'où partent de temps en temps, comme d'un volcan, des éruptions qui portent la mort. Nourries du fanatisme de la liberté, elles ont pour but de propager une prétendue indépendance, et vont, armées de poignards, consommer toutes sortes de forfaits, jusqu'à ce qu'elles parviennent à se mettre à la place des puissances établies, et régner sur des ruines.[890]

Ce risque, décrit de façon apocalyptique s'il se réalisait, pousse Laurentie à s'interroger sur l'identité de l'ennemi. Le Carbonarisme n'est pas nommé mais le journaliste reprend les théories conspirationnistes répandues parmi les royalistes. Il s'agit de l'analyse de l'abbé Barruel sur les illuminés qui, pour les royalistes, bravent la mort pour faire triompher leurs doctrines. Laurentie reprend Barruel pour présenter Spartacus Weishaupt, décrit comme entouré d'adeptes nombreux et capable de les fanatiser. Ce dernier est accusé d'avoir voulu « détruire toute religion, toute société civile, et de finir par l'abolition de toute propriété »[891]. La résurgence de son prosélytisme inquiète particulièrement le royaliste :

> Mais dans les avis qu'il donnait à ses *insinuants*, lui-même leur disait d'enrôler *ceux qui paraissaient le plus propres à s'emparer de la multitude, et à diriger une émeute populaire ; ceux qui sont doués d'une volonté inébranlable, et d'un caractère intrépide : point d'hommes riches, point d'hommes puissants, parce que leur conversion est lente*.[892]

Il professait à ses élèves un grand projet de régénération et définissait sa morale comme « l'art d'apprendre aux hommes à devenir majeurs, à secouer le joug de la tutelle, à se mettre dans l'âge de leur virilité, à se passer de princes ou de gouverneurs »[893]. Pensée héritée de Kant, la déstabilisation potentielle des rois est subversive et inacceptable pour Laurentie[894]. Laurentie en saisit toute la modernité qui l'effraie tant : tout un chacun serait ainsi capable de s'approprier le monde nouveau dans lequel il vit pour construire de nouvelles relations sociales, de nouveaux rapports entre les êtres. Autrement dit, c'est la possibilité pour tous de s'interroger sur une réalité qui transperce la conception traditionnelle du vieux monde. Laurentie voit ainsi en Spartacus Weishaupt un chef de secte qui souhaite régénérer les gouvernements humains grâce à l'affaiblissement des sociétés civiles, que l'homme se

[890] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 14 avril 1822.
[891] *Idem*.
[892] *Idem*.
[893] *Idem*.
[894] Kant définit en 1784 les Lumières comme : « la sortie de l'homme hors de l'état de tutelle dont il est lui-même responsable. L'état de tutelle, c'est l'incapacité de se servir de son entendement sans la conduite d'un autre. », dans Kant, *Qu'est-ce que les Lumières ?*, Paris, Garnier Flammarion, 1991, p.43.

conduise lui-même, qu'il soit libre, qu'il connaisse ses devoirs et ses droits imprescriptibles et qu'il se gouverne lui-même. Il suggère la définition de « l'homme roi » c'est-à-dire que chaque paysan, chaque bourgeois, chaque père de famille est souverain, comme l'étaient les hommes dans une vie patriarcale, à laquelle il veut ramener la société humaine. Pour Laurentie, les Illuminés mènent à la tyrannie en sapant les fondements de l'ordre politique au nom d'une liberté illimitée. Le journaliste relaie ainsi avec ardeur le mythe du complot international afin d'effrayer son lectorat et d'influencer l'opinion sur la tenue des procès contre les *Carbonari*. Très rapidement, la Franc-maçonnerie est aussi tenue pour responsable du développement du carbonarisme par la presse royaliste. S'il est vrai que des *Carbonari* se sont introduits dans certaines loges, la société en elle-même n'a pas pour autant favorisé les activités des *Carbonari*. Enfin, en expiation de l'assassinat du duc de Berry dont le criminel était armé d'un poignard, les *Carbonari* détenteurs de fusils et de cartouches sont les mêmes pour la *Quotidienne* que ceux qui portent des poignards pouvant frapper à tout moment. Laurentie n'hésite d'ailleurs pas à assimiler Louvel aux *Carbonari*. Aussi écrit-il au moment des procès des *Carbonari* :

> Tels sont la plupart de nos conspirateurs : tant que la justice n'aura pas flétri les complots déjà tramés et déjà connus, on trouvera des misérables qui croiront qu'il n'y a pas trop de déshonneur à jurer sur le poignard de Louvel la ruine de la société.[895]

Pourtant, à l'image de Louvel, le « loup solitaire » qui souhaite l'anéantissement de la famille des Bourbons, trouve les moyens de mener à bien son projet tandis que les entreprises collectives des *Carbonari* échouent[896]. Les *Carbonari* ne sont pour leurs adversaires que des bandits et des assassins incapables de s'entendre entre eux. Laurentie remarque que la révolution n'est plus autant revendiquée par ses acteurs qui choisissent maintenant l'action clandestine :

> Et, certes, il semble bien qu'elle pressente elle-même sa défaite prochaine, à voir le soin extrême qu'elle met à se créer des retraites mystérieuses. Elle ne marche plus maintenant le front découvert, elle s'insinue dans les sociétés secrètes ; elle ne proclame plus à haute voix la révolte, elle appelle dans l'ombre les êtres dégradés qui la peuvent servir ; elle ne déploye plus ses drapeaux, elle aiguise ses poignards.[897]

Un coup violent a été porté aux conspirations carbonaristes qui n'ont pas su exploiter la conjoncture nationale comme internationale pour arriver à leurs fins. Laurentie n'a, dès lors, plus recours dans ses articles, aux sermons apocalyptiques contre la conjuration

[895] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 10 avril 1822.
[896] Malandain, Gilles, *L'introuvable complot. L'Affaire Louvel : attentat, enquête et rumeur dans la France de la Restauration*, Paris, éditions de l'EHESS, 2011.
[897] Article de Laurentie paru dans la Quotidienne du 10 avril 1822.

révolutionnaire. Il félicite les magistrats en charge des procès des condamnations sévères qu'ils ont prononcées contre les conjurés. Cette étape des procès du carbonarisme marque une avancée supplémentaire des ultras dans leur ascension politique.

3. L'implication grandissante des ultras :

Les ultras sortent finalement renforcés et légitimés de leurs luttes contre les *Carbonari*. Ils veulent paraître être les meilleurs remparts face aux risques d'insurrections. Malgré leur hétérogénéité, ils infiltrent les rouages de l'État. Longtemps tenus à l'écart de l'exercice du pouvoir, ils peuvent enfin prétendre non seulement diriger le gouvernement, mais aussi occuper des postes au cœur de l'État et conseiller les dirigeants sur leur politique internationale.

3.1. Faire triompher la Sainte-Alliance

Les ultras se portent garants de la Sainte-Alliance d'autant plus que les procès des *Carbonari* ont alimenté le thème de la conjuration internationale. L'objectif consiste aussi à justifier aux yeux de l'opinion une intervention militaire en Espagne. Lors du procès des sergents de La Rochelle, le réquisitoire Bellart dénonce la conspiration internationale de façon explicite :

> Cette débauche universelle de l'esprit, trait caractéristique de notre époque ; cette débauche à laquelle se laisse aller non pas un seul royaume, mais toute la vieille Europe, fait tout le mal. […] Ces agitations ne sont pas dirigées contre un seul trône, elles ne le sont pas seulement contre tous les trônes : nées de l'amour des changements, imprimées dans tous les esprits par des génies malfaisants, non trop cachés, qui ne s'embarrassent guère de sacrifier, et des hécatombes d'hommes et une partie du Monde toute entière, s'il le faut, aux rêves de leur parricide ambition personnelle ; elles marchent contre tout ce qui est. Elles marchent contre le vieux système social qui a bien prouvé par sa sagesse, par sa solidité, en traversant des siècles. Elles veulent tout ce qui n'est pas. Elles veulent tout ce qui, dans le délire de l'orgueil humain, a été jugé être mieux et convenir davantage au bonheur de l'espèce par d'obscurs métaphysiciens qui, délaissant l'expérience aux petits esprits, fabriquent chaque jour dans leurs mauvais cerveaux des utopies nouvelles, et par des législateurs de collège qui s'essaient à régler l'Univers, en attendant l'âge de raison où la loi leur permettra de régir leur fortune.[898]

Les ultras haïssent toute alternative politique à leur modèle de société contre-révolutionnaire. Ils réexploitent la notion d' « expérience » qu'ils inscrivent et figent dans le temps long. Cette philosophie politique contribue à pétrifier leur idéal de société et à rejeter toute innovation qui relèverait, pour eux, de l'utopie. Ces innovations n'auraient pas, par définition, été

[898] Réquisitoire paru dans la *Quotidienne* du 15 juin 1822.

expérimentées dans le temps. Les ultras dressent un bilan mitigé de la politique européenne en 1822. L'Espagne est en proie à une guerre civile, le libéralisme menace le Portugal, les velléités libérales italiennes ont été écrasées par l'armée autrichienne, l'Allemagne et la France combattent une série de conspirations qui se succèdent les unes aux autres, tandis que l'Angleterre radicalise ses positions face à une sévère opposition au sein de son régime : au pouvoir depuis 1820, Georges IV mène une politique conservatrice et répressive jusqu'en 1822, date à laquelle il nomme un ministère libéral. La menace est donc, d'après leur analyse, internationale et fragilise la vieille Europe monarchique. Si la désignation de l'ennemi est englobée dans le terme *Carbonari*, elle regroupe néanmoins tous les ennemis potentiels déclarés : francs-maçons, *descamisados,* libéraux, sans-culottes, jacobins, anarchistes. La *Quotidienne* tente d'influencer les négociations du Congrès de Vérone où la Sainte-Alliance devait décider du sort de l'Espagne. Un article de Laurentie insiste sur les dangers du Carbonarisme :

> Il est impossible que le monde reste en paix, si on laisse se former au sein des sociétés politiques, d'autres sociétés mystérieuses, gouvernées par des lois particulières, obéissant à des pouvoirs ténébreux, et cependant tellement mêlées avec les premières que les membres des unes et des autres conservent entr'eux toutes leurs relations, comme s'il n'y avait véritablement qu'une seule société. […] Il faudrait que du sein du congrès nouveau sortît une résolution forte et générale qui fît à chacun des souverains, rentré dans ses états, une obligation de s'armer de tous les pouvoirs que donnent le loi, la justice et le droit du commandement, contre les ennemis redoutables qui se sont déclarés en guerre ouverte contre la civilisation.[899]

Les réunions des souverains doivent aussi revêtir une dimension religieuse. Elles doivent faire figure, pour Laurentie, « de conciles sacrés qui avaient pour objet de cimenter la paix dans l'église universelle »[900]. Le journaliste prévient qu'aucune nation ne doit adopter une position dissidente. Selon lui, il faut éviter un « schisme politique » pour le congrès de Vérone qui se prépare et éradiquer à l'échelle européenne le carbonarisme. Pour les ultras, Vérone est donc une réponse à la conspiration internationale et se transforme en une arme contre-révolutionnaire. L'Espagne est une fois encore au cœur des réflexions du journaliste de la *Quotidienne*. La campagne pour l'intervention en Espagne devient une grande cause de cette frange ultra qui veut à tout prix y pousser le ministère Villèle. Laurentie croit qu'à ce moment-là l'opinion peut être retournée et devenir favorable à la guerre :

> La France a changé de position, et malgré l'inaction qu'on lui reproche par rapport aux affaires d'Espagne, inaction peut-être indépendante de sa volonté, il n'en est pas moins probable que les principes sur

[899] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 15 septembre 1822.
[900] *Idem*.

lesquels elle appuyera ses propositions au congrès seront plus fermes que les doctrines incertaines qu'elle dut faire produire dans d'autres temps au conseil des souverains.[901]

Il promet alors à ses lecteurs le retour de la France au « centre de la civilisation de l'Europe », et de réparer l'humiliation toujours présente dans les esprits du Congrès de Vienne. Il faut convaincre que la cause de la France est aussi celle de la Russie qui « a besoin de se fortifier contre la contagion libérale, aussi bien que les empires plus voisins qui en ont déjà senti le germe »[902]. L'Autriche apparaît comme un modèle en la matière, elle réussit à se préserver du libéralisme. L'Angleterre est suspectée de ne pas se préoccuper des conspirations internationales et est traitée avec méfiance. La France doit être le centre de ce redressement contre-révolutionnaire et retrouver son rang parmi les grandes nations européennes :

C'est de la France que sont partis les principes nouveaux qui ont jeté partout le mécontentement, le malaise, et je ne sais quel besoin de choses inconnues, c'est de la France que doivent partir des principes contraires qui fassent rentrer les nations dans la sagesse […].[903]

Les royalistes préconisaient déjà depuis quelques mois « une ligue de tous les trônes contre une secte antisociale »[904]. La Sainte-Alliance devient, par la même occasion, le seul recours concret contre cette conjuration internationale. L'argumentaire de parade à la conspiration libérale qui revient très fréquemment sous la plume des ultras, développe la mémoire de la Terreur révolutionnaire et, en particulier, rappelle 1793. Ils veulent montrer que les luttes entre les différents partis révolutionnaires n'ont abouti qu'à l'explosion de leur régime politique tandis que le pouvoir fort d'un militaire a suffi à faire disparaître toutes les espérances républicaines. Dans la perspective de servir leurs desseins à l'échelle européenne, les royalistes cherchent à créer un sentiment de grande épouvante autour du Carbonarisme qui annoncerait le retour à 1793. Le congrès de Vérone devient, pour les royalistes de la *Quotidienne*, une arme de combat contre leurs adversaires, alors même que les procès des *Carbonari* commencent. Les ultras présentent cela comme une future victoire sur la Révolution mais aussi sur la guerre : ils sont persuadés d'apporter la paix en Europe et le bonheur pour tous. Et le moment est arrivé d'en convaincre les peuples :

Précédemment on a cru faire assez en tenant la société dans un ordre extérieur et visible ; il faut aujourd'hui pénétrer jusque dans les intelligences ; il faut enfin gouverner les esprits, tandis que jusqu'ici on n'a gouverné que les corps.[905]

[901] *Idem*.
[902] *Idem*.
[903] *Idem*.
[904] Article paru dans la *Quotidienne* du 24 juin 1822.
[905] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 28 septembre 1822.

Mais Laurentie pense que la mission sera difficile à remplir puisque depuis les huit années de la Restauration, la monarchie lutte contre une génération qui a perdu l'expérience de la tradition. Laurentie suggère enfin que l'Europe mette en place un enseignement commun conforme à la morale, à la religion et à une bonne catéchèse des institutions politiques :

> Il est positif que partout il y a des erreurs funestes qui se sont répandues sur le principe du gouvernement, sur les droits et devoirs de ceux qui commandent ou qui obéissent, sur la morale, sur la religion, sur tout ce qui touche aux grands intérêts de l'homme et à ses futures destinées.[906]

Il souhaite fortifier une Europe de la contre-révolution et insiste sur la nocivité de la propagation des idées révolutionnaires dans les pays voisins de la France :

> Aucune de ces erreurs n'est indifférente, chacune d'elles, au contraire, recèle des conséquences fatales pour la paix des empires ; et qu'on les publie dans les chaires de Paris, ou dans les académies de Pétersbourg, ou dans les tavernes de Londres, ou dans les salons de Berlin, elles retentissent également dans tout le monde, elles troublent également toutes les nations, dans un temps où la civilisation moderne tient tous les peuples liés entr'eux par des lumières, des idées ou une corruption commune.[907]

Il s'agit donc d'une lutte contre la modernité propagée dans toute l'Europe. Une violente polémique se déchaîne alors. Une nouvelle fois, la presse libérale s'en prend à Laurentie, soldat de la contre-révolution. Il revient inlassablement à la charge dans la *Quotidienne* du 26 octobre 1822. Le journaliste agite le spectre de la déstabilisation et de la destruction de l'organisation juridique qui régit les relations internationales par la révolution :

> Par elle, tout est changé dans les notions communes qui assujettissent les peuples à de mêmes lois ; elle établit un langage nouveau ; une politique nouvelle, des droits inconnus […].[908]

Il vise ici notamment le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; il n'est pas systématiquement hostile à ce droit tant qu'il sert la cause royaliste et catholique mais, partisan de l'intervention en Espagne, il refuse d'évoquer certains de ces droits comme celui de la non intervention d'une puissance étrangère dans les affaires intérieures d'un pays. Il qualifie ainsi de secondaire la question du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes face à la sauvegarde des souverains, y voyant le seul moyen de lutte contre la guerre civile. Pour la première fois, il évoque le fait que tous les régimes ont intérêt à lutter contre la révolution afin de conserver leur stabilité, même la république car si elle est « régulièrement organisée », elle « est un gouvernement de conservation comme tous les autres, qui a un profond intérêt à

[906] *Idem*.
[907] *Idem*.
[908] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 26 octobre 1822.

mettre au néant des doctrines qui renversent également toutes les espèces de lois »[909]. Son article informe aussi sur les difficultés des monarchies européennes réunies à Vérone à s'appuyer sur des principes légitimes pour intervenir en Espagne « car on ne veut pas dire que la Sainte-Alliance ait des droits positifs, qui l'autorisent à intervenir dans le gouvernement d'un État »[910] :

> Le droit d'intervention existe indépendamment de la Sainte-Alliance ; c'est la nature même des choses qui le veut ainsi, et il n'y aurait point de Sainte-Alliance, que les diverses puissances, même isolées, n'en conserveraient pas moins le droit de s'armer […].[911]

Il ne voit ainsi dans la Sainte-Alliance qu'un moyen d'union politique entre les nations, lui retirant ou, tout du moins, n'insistant pas véritablement sur son caractère religieux. Il y a en effet débat sur la confection d'une alliance religieuse. Chateaubriand l'a résumé en interrogeant la teneur et les enjeux de cette alliance :

> Le lien maternel qui unissait toutes les monarchies européennes était donc la religion. A mesure que ce lien s'est relâché, la société s'est disjointe ; et quand la révolution est venue le briser, les empires croulants ont semblé rentrer dans le chaos. Veut-on renouer ce lien salutaire ?[912]

La question est de savoir si la Sainte-Alliance est conforme à la refonte de ce lien religieux entre les pays. Sur ce sujet, Lamennais est méfiant car il craint l'action potentielle dominatrice des États sur la religion au nom même de la religion. Sous cette influence, Laurentie n'analyse que l'aspect politique de l'alliance, dans l'idée de mettre tout le monde d'accord. Surtout que les *Lettres champenoises* en 1820, avaient déjà fait paraître un article anonyme où la Sainte-Alliance est présentée comme un pâle substitut de la véritable « alliance avec Dieu ».

Dans son article paru dans la *Quotidienne*, Laurentie justifie l'usage de la force en brandissant les violences supposées que la révolution génère, en Espagne comme ailleurs. Il est surtout prêt à radicaliser les négociations qui vont avoir lieu à Vérone et qui, dans un premier temps, pourraient aboutir à reconnaître une légitimité à la réunion des Cortes espagnols et à officialiser la constitution du moment. Les ultras y sont profondément hostiles, préférant la guerre. Mais fin 1822, ils souhaitent le rétablissement d'un roi conservateur, ce que les actions du moine espagnol Urgel et sa régence semblent favoriser. Les ultras incitent la Sainte-Alliance à reconnaître plutôt que celle des Cortès, l'autorité provisoire de cette

[909] *Idem*.
[910] *Idem*.
[911] *Idem*.
[912] Chateaubriand, *Œuvres complètes de Chateaubriand*, Paris, Garnier, tome 8, Polémique, réédition de 1861, p.24, d'après la lettre datée du 15 août 1819.

régence conservatrice qui contrôle une partie de l'Aragon, de la Navarre et de la Galice, dont le projet avoué est de rappeler le roi Ferdinand VII au pouvoir. Il s'agit pour les ultras français d'accompagner le retour du souverain espagnol considéré comme seul légitime. Laurentie tient à faire remarquer qu'en aucun cas le droit ne peut l'emporter sur le pouvoir conventionnel du roi :

> Dans aucun cas, le droit public ne peut être une convention des rois, et le roi d'Espagne, exilé dans une ville de France, n'en restait pas moins roi d'Espagne, malgré l'usurpation de Joseph, malgré les prétentions des cortès, et indépendamment de toute déclaration diplomatique des souverains.[913]

Ainsi, il oppose un temps immuable où les rois continuent de régner, même en exil, selon la tradition et les règles fondamentales du royaume, à un temps présent où le droit régit les relations de pouvoir. Il pense enfin que la France se doit de donner la première impulsion à l'intervention en Espagne :

> Alors la France aura peut-être à regretter de n'avoir pas la première fait entendre la voix de la justice dans toute l'Europe. C'était à la France, alliée naturelle de l'Espagne, qu'il appartenait de trancher par une détermination généreuse ces questions oiseuses qu'on élève sur le droit des gens, tandis qu'un trône chancèle, qu'une famille royale est menacée, que tout un peuple se dévore lui-même par ses propres violences.[914]

Le 4 décembre 1822, Laurentie revient à la charge après s'être évertué à montrer les droits des souverains par rapport à une nation étrangère. Il veut que toute l'Europe proteste d'une seule voix contre les événements espagnols. Il en fait aussi une revanche de la Restauration contre Napoléon Ier : le souvenir de l'empereur et de son frère qui n'ont pas réussi à s'imposer en Espagne après le déclenchement du soulèvement sera à ses yeux doublement funeste pour les bonapartistes puisque les Bourbons réussiraient là où l'empereur a échoué. Laurentie en vient à dresser le portrait idéalisé d'une armée royale qui pacifie les territoires, ne pille pas et ne tue pas[915]. Il distingue par la même occasion la guerre illégitime de l'usurpateur de la guerre légitime du pouvoir traditionnel. Ces ultras veulent ainsi faire revivre la gloire militaire des Bourbons, tandis que le ministère de Villèle continue d'être réticent à lancer la campagne d'Espagne. Les enjeux de cette intervention pour la frange radicale des ultras seraient la défaite des révolutions et la victoire de la Sainte-Alliance, c'est-à-dire pour eux, l'attachement des souverains à leur peuple par le biais de l'armée. La question de l'armée semble même être centrale dans cette volonté d'en découdre militairement. Il ne s'agit pas de fonder le pouvoir légitime sur une légitimité charismatique ou militaire (la monarchie de Louis XVIII

[913] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 26 octobre 1822.
[914] *Idem*.
[915] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 4 décembre 1822.

éprouverait les plus grandes difficultés à y prétendre), mais redorer le blason militaire de la monarchie et y attacher la population leur apparaît nécessaire :

> Ni le souverain ni le drapeau blanc n'ont besoin, pour eux-mêmes, d'un droit ou d'un éclat nouveau conquis par des batailles, mais le peuple et l'armée ont besoin de se fortifier de plus en plus dans leur devoir et dans leur amour, et l'admiration, chez les Français, semble être le dernier lien qui consacre tous les autres.[916]

Déguisant l'événement militaire en une guerre défensive contre la Révolution alors qu'il s'agit d'une agression en bonne et due forme d'un pays étranger, un combat à mort est engagé contre les libéraux de toutes nationalités. Peine perdue, le *Moniteur* publie à nouveau un article issu d'un journal libéral qui appelle à la paix. Laurentie y voit ainsi le signe du refus du ministère Villèle de suivre la voie de la guerre. Alors, le journaliste ultra intervient plus fréquemment dans la *Quotidienne* durant le mois de décembre. Les ultras semblent plus divisés que jamais sur la question espagnole. Certains affirment que si le ministère Villèle s'engage dans un tel conflit, il ne pourra pas s'en dégager facilement. Le coût de la campagne militaire estimé à deux cents millions de francs par an est aussi évoqué par les opposants à l'intervention. La conséquence directe serait le tarissement du crédit, seule ressource financière possible pour une telle dépense. De plus, comme le *Constitutionnel* objecte que le commerce français risque d'être mis à mal, la *Quotidienne* décide de ne pas laisser l'argument lettre morte : pour Laurentie, le commerce n'étant pas si fructueux en temps de paix entre l'Espagne et la France, il n'en pâtirait pas. Surtout, il y a la crainte de la surenchère des ultras qui risqueraient de demander, sans cesse, une intervention militaire dès que le gouvernement d'un pays ne leur conviendrait pas[917]. Laurentie réfute chaque argument mais s'arrête davantage sur celui du coût de la campagne militaire. Pour lui, la guerre sera courte et ne nécessite donc pas d'abonder un budget sur l'année. Surtout, il oppose que la guerre contre les *Carbonari* a certainement coûté davantage à l'Autriche. Il en est de même pour les monarchies européennes en 1813 et 1814 lorsqu'elles luttaient contre l'armée napoléonienne. Surtout, les royalistes plus modérés ne croient pas en la capacité du ministère ultra, dépassé sur sa droite, de maintenir un gouvernement stable en cas de restauration de Ferdinand sur le trône. Laurentie assure que toute concession est impossible avec la révolution espagnole, ce qui signifie que la guerre est inévitable[918]. Il fait alors le constat de l'échec de la Restauration qui ne réussit pas à éradiquer la Révolution :

---

[916] *Idem*.
[917] Article cité dans l'article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 10 décembre 1822.
[918] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 18 décembre 1822.

Ainsi se perpétue cette confiance de la révolution que les événements de 1815 devaient avoir éteinte, et que tant de faiblesses ont ensuite ranimée.[919]

La seule solution politique envisagée par le journaliste ultra reste ainsi l'envoi des troupes. Cette pression journalistique constante semble porter ses fruits à partir de la fin du mois de décembre 1822 puisque Chateaubriand, alors que Mathieu de Montmorency est revenu de Vérone beaucoup plus tôt, est reçu en audience par le roi qui se range à son avis. Laurentie termine l'année 1822 par un dernier article sur l'affaire d'Espagne où il signale le retournement de situation :

[…] les amis de la royauté ont reçu quelques raisons nouvelles de ne pas désespérer de sa propre gloire.[920]

Pour la seconde fois, le déclenchement de la guerre est envisagé et, fin 1822, le conflit devient de plus en plus probable : les journalistes de la *Quotidienne* poursuivent leur campagne de presse. Laurentie qualifie cette guerre de « raisonnable », afin que la France retrouve son rang à l'échelle européenne[921] :

Depuis plusieurs années, les politiques de l'Europe cherchent à établir ce qu'ils appellent la balance des puissances entr'elles. Mais, depuis ce même temps aussi l'Angleterre se fortifie sans bruit, et menace de prendre en ses mains cette balance, et de la faire mouvoir à son gré. Qui pense cependant aux intérêts de la France ? Elle voit ces négociations et elle s'expose par son inertie à voir sa rivale se parer des dépouilles de la révolution d'Espagne, comme elle s'est parée des dépouilles de la nôtre.[922]

La guerre en Espagne permet ainsi à la France, pour une partie des ultras, de rétablir un certain équilibre tant dans sa politique extérieure que dans sa politique intérieure, le tout sur fond de lutte contre les libéraux et les *Carbonari*, c'est-à-dire contre des conspirateurs mis en échec dans leurs tentatives. L'échec des conspirations en faveur de la liberté renforce la pression des ultras dissidents sur le ministère Villèle et fragilise le parti libéral que les électeurs censitaires ne jugent plus crédibles. Le centre-droit se rallie même à Villèle. De plus, la loi du double-vote amoindrit les libéraux à chaque élection : il en résulte leur division tandis que les ultras renforcent leurs positions.

3.2. S'emparer des postes aux ministères

[919] *Idem*.
[920] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 22 décembre 1822.
[921] *Idem*.
[922] *Idem*.

Malgré les récriminations des ultras « pointus » contre le ministère ultra qui refuse d'intervenir en Espagne, la nomination de Villèle au pouvoir a amené dans un premier temps son lot de satisfaction aux ultras, compte tenu de la nomination de Chevaliers de la Foi à la tête de la direction de l'État. Laurentie tire aussi profit personnel du gouvernement Villèle. L'arrivée au pouvoir de Villèle fin 1821 est, en effet, une immense victoire pour les ultras qui étaient contestés de toutes parts en 1819. Épaulé par le comte d'Artois et quelques députés, le nouveau ministre doit satisfaire à la fois Chateaubriand, la réunion Piet, les Chevaliers de la Foi qui imposent Bellune et Montmorency au gouvernement et la favorite du roi, Mme du Cayla. De plus, réputé pour sa gestion des finances, Villèle n'a pas que la contre-opposition à satisfaire, il doit aussi prendre en compte le puissant centre-droit à la Chambre des pairs. A force de pression, la tendance ultra radicale réussit à obtenir quelques postes dans l'administration : la *Quotidienne* signale que Victor de Bonald, le fils du philosophe contre-révolutionnaire, reprend sa fonction de recteur de l'académie de Montpellier. Un autre proche des Chevaliers de la Foi, De Bois-Bertrand est nommé chef de la division du secrétariat du ministère de l'intérieur[923]. De plus Villèle va, toutefois avec réticence, nommer deux congréganistes influents, Franchet et De Lavau, respectivement directeur général et préfet de police de Paris tandis que Chateaubriand obtient l'ambassade de Londres. L'arrivée de Villèle au pouvoir favorise donc la carrière administrative de Laurentie qui fréquente toujours le salon de Mademoiselle de Lavau[924]. Guy de Lavau[925], une fois préfet de police en décembre 1821, prend comme collaborateurs des membres de la Congrégation :

> Lorsque Lavau devient en 1821 préfet de police, il fut utile à quelques-uns de ses amis et fit appel à Laurentie qui reste trois mois à son poste de chef de bureau « des théâtres et de la presse » et Clément de Gibon[926], chef de cabinet du préfet de police.[927]

Laurentie avait déjà émis le souhait de quitter l'enseignement et l'activité de journaliste semble lui créer le besoin d'un complément de revenus. Laurentie est donc nommé à 28 ans au ministère de l'intérieur dans un service bien spécifique : il est chargé de surveiller les

[923] Informations tirées de la *Quotidienne* du 10 décembre 1822.
[924] Grandmaison, G. de, *La Congrégation (1801-1830), op.cit.,* p. 183 : « Le rédacteur en chef du journal religieux de l'époque, Pierre Picot, y avait présenté un jeune écrivain de beaucoup d'espérances auxquelles il ne devait pas faillir : Sébastien Laurentie. »
[925] Guy de Lavau, (1788-1874), né en Maine et Loire, fait son droit à Paris et devient avocat en 1810. Membre de la Congrégation, conseiller à la Cour royale en 1816, il devient, en 1821, préfet de police à la place du comte Angles jusqu'en 1828. Il est conseiller d'État jusqu'en 1830 mais se retire de la vie politique après 1830. Gustave Vapereau, dans son *Dictionnaire universel des contemporains*, Paris, édition de 1880 écrit : « Pendant son administration qui excita tant de récrimination de la part du parti libéral, il s'occupa plus d'affaires politiques que de la sécurité et de la salubrité de la capitale. »
[926] Ancien professeur de rhétorique à Caen.
[927] Grandmaison, G. de, *La Congrégation (1801-1830), op.cit.*, p.157.

librairies et les théâtres, à la fois lieux de rassemblements populaires et de contestations politiques. Le théâtre devient, sous la Restauration un enjeu politique car il constitue un moyen de véhiculer des idées politiques. Parfois, des pièces de théâtre comme *Le Roi et la Ligue* sont réinterprétées au regard de l'actualité des contemporains qui identifient les personnages historiques aux hommes politiques de leur époque : cette pièce est jouée en 1816 pour marquer l'hostilité ambiante à l'encontre de Louis XVIII. La police surveille étroitement les représentations que les journalistes utilisent comme moyen de sonder l'opinion publique. Les ultras s'efforcent de mettre en péril le bon déroulement de certaines pièces de théâtre hostiles à leurs pensées. Il n'est pas rare que les sifflets couvrent les voix des acteurs, que des bagarres éclatent ou que des duels soient déclarés à la sortie des théâtres. Après la perturbation d'une pièce, le comte O'Mahony, fervent catholique et compagnon d'écriture de Lamennais puis de Laurentie, écrit dans le *Conservateur* combien le théâtre lui paraît suspect et subversif. Les ultras deviennent extrêmement suspicieux à l'égard du théâtre. Le contexte est aussi très particulier. Comme les théâtres sont des lieux où le public intervient directement à haute voix, lorsque les acteurs jouent la pièce, leur surveillance est, en 1821, très politique[928] : le souvenir du 13 février 1820, jour de l'assassinat du duc de Berry, apparenté au mouvement ultra, par Louvel à la sortie de l'opéra de la rue Richelieu, continue de marquer les esprits royalistes. Cet opéra est alors rasé et le carnaval est interdit par ordonnance le 14 et 15 février 1820. La nomination du nouveau préfet de police Guy-Charles de Lavau, un fervent opposant aux libéraux contre lesquels il lutte sans merci[929], s'apparente donc à une réponse administrative énergique au crime de Louvel. Laurentie semble avoir activement contribué à la surveillance des foyers libéraux. Il écrit à un correspondant non identifié ce qui s'apparente à une lettre de délation :

> Monsieur Le Commissaire, Bien que je ne sois revêtu d'aucun caractère public, je crois, en ma qualité de simple chrétien, devoir vous signaler la maison S[illisible] à l'entrée du Luxembourg, où les ouvriers travaillent aujourd'hui en présence de tout le public, et au scandale des gens de bien.[930]

D'après son petit-fils, Laurentie ne reste à ce poste, qui « convenait mal à son caractère », que trois mois[931]. Une lettre de Laurentie adressée au ministre Peyronnet témoigne des tensions qui existent peut-être alors entre les ultras autour de sa récente nomination :

---

[928] Kroen, S., *Politics and Theaters. The Crisis and Legitimacy in Restoration France, 1815-1830*, Berkeley, University of California Press, 2000.

[929] Dans un article nécrologique de *L'Union*, Laurentie écrit le 29 mars 1874 : « M. de Lavau, ancien magistrat et ancien préfet de police est mort à son château de Meslay, près de Vendôme, à l'âge de 86 ans [...]. Il était de ces légitimistes pour qui le Roi est, non pas une idée, mais un principe que les frondeurs ne sauraient atteindre sans tout ébranler ».

[930] 372 ap 21, dossier 6 : correspondance active de Laurentie, lettre de ce dernier datée du 15 août 1822.

Vous auriez tort de penser que je vous connais mal. Je vous connais comme un homme plein de résolution qui a le malheur de servir un système que je crois pernicieux. Il ne m'arrivera jamais, je l'espère de confondre les hommes. Vous étiez de ceux que la Q.[uotidienne] désignait l'autre jour pour le nom de *gens de Cour* ; c'est un titre que je vous garderais quand même je saurais que vous avez donné votre voix pour me faire destituer.[932]

Laurentie parle d'une destitution de son poste ou peut-être a-t-il été contraint de démissionner. Ensuite, Rattier, qui a fait ses débuts journalistiques avec Laurentie, le remplace au poste de répétiteur à Polytechnique, puis devient, à sa suite, chef du bureau des théâtres à la Préfecture de police de 1823 jusqu'en 1830. Aucune improvisation n'existe dans l'attribution des postes pour les ultraroyalistes : les hommes de même milieu sont placés, à un âge identique, à des postes pourvus à cet effet dans le respect de leurs codes et conventions.

L'obsession des royalistes vis-à-vis des théâtres comme foyers de révolte est latente. Les acteurs sont particulièrement suivis par la *Quotidienne*. Ses rédacteurs passent une grande partie de leur temps dans les théâtres ou opéras. Merle, le rédacteur spécialisé dans la critique théâtrale est d'ailleurs marié à une comédienne Marie Dorval. Laurentie fréquente Choron, un temps directeur de l'opéra[933], tout comme Lamennais et Berryer-fils[934]. A propos de Choron, la célèbre comédienne Rachel Félix rentre en contact avec Laurentie sous la monarchie de Juillet[935]. Sous la Restauration, Talma est par exemple une immense célébrité[936]. Leurs disciples sont aussi identifiés avec intérêt, même s'ils sont parfois tournés en ridicule comme le prouve le numéro du 7 septembre 1818 de la *Quotidienne* qui fait la publicité négative d'un élève de Talma, Aristippe, qui doit débuter dans le rôle de Servilius au théâtre français, dans la tragédie de Manlius. La presse royaliste ne manque pas de surveiller les comédiens qu'elle considère comme source de subversion potentielle. Une peur, voire un mépris, se dégage de leurs propos. Dans son éditorial de la *Quotidienne* du 1er janvier 1819, Laurentie demande aux acteurs de ne plus penser que « la passion éclate par des cris d'énergumènes ; qu'ils ne

[931] Dans les *Souvenirs inédits*, *op.cit.*, p.6.
[932] 372 ap 21, dossier 6 : lettre du 21 juin 1822 de Laurentie à Peyronnet.
[933] 372 ap 5 : lettre de Choron à Laurentie datée du 30 mars 1827.
[934] Fonds Berryer 223 ap 1 : lettre non datée de 1825 de Lamennais à Berryer : « N'oubliez pas, je vous prie, que je vous attends mardi vers une heure pour aller chez M. Choron. » ou encore celle du 29 mars 1827.
[935] Laurentie fréquente et garde un lien avec le milieu du théâtre, comme en témoigne une lettre de la célèbre comédienne Rachel, élève de Choron, qui lui écrit une lettre datée du 9 février 1840, dans 372 ap 21, dossier 3 ou encore dans Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits*, *op.cit.*, p. 339 : « Monsieur, je viens de lire aujourd'hui une publication que vous avez faite en 1838, sous le titre de *Fragments de morale et de littérature*. […] Ce que je ne veux pas retarder, c'est l'expression du sentiment de bonheur que m'a fait éprouver votre chapitre sur Monsieur Choron, mon premier maître […] ».
[936] Dans les *Lettres champenoises* de 1817, neuvième lettre, Paris, Pillet, p. 28, Talma dans le rôle d'Hamlet est porté aux nues et en 1818, Paris, Pillet, p.15, le correspondant-journaliste vante les mérites du talent de comédien dans son rôle de Néron.

choisissent plus de tragédies où tous les rôles sont sacrifiés à un seul ». Et pourtant, les colonnes de la *Quotidienne* sont remplies d'informations au sujet des acteurs célèbres[937]. Les royalistes sont dépassés par la popularité de ces acteurs : ainsi Laurentie rend-il compte de la venue de Talma au collège Henri IV afin de donner une représentation d'*Andromaque,* en dehors de tout cadre conforme et légal de l'Université, et surtout à l'occasion de la fête de leur saint patron. A la simple demande des élèves, l'acteur a improvisé une représentation, ce qui scandalise les ultras : ils y voient l'influence amorale et athée, qu'ils jugent néfastes, des comédiens sur la jeunesse[938]. En contrepartie, en 1821 lors de la représentation de la pièce de l'ultraroyaliste Mély-Janin, *Oreste*, les étudiants des écoles de droit et de médecine perturbent les représentations. Deux mondes s'affrontent. Les acteurs revendiquent leur indépendance et l'égalité civile et religieuse qui ne leur sont pas acquises comme pour l'acteur Philippe qui, décédé, n'obtient pas les honneurs religieux. Pendant son enterrement, les prêtres sont invectivés par les cris : « A bas la calotte ! » et des vers de *Tartuffe* sont récités sur sa tombe pour manifester un sentiment anti-jésuitique[939]. Dans son journal intime, Laurentie ne manque pas de mentionner l'enterrement contestataire du comédien[940] alors que Charles X monte sur le trône :

> L'enterrement de l'acteur Philippe, de la Porte de Saint-Martin, comme tous les enterrements de comédiens, a donné lieu à des scènes dans la rue. Cette fois encore, on a prétendu dicter des lois à l'Église, et surtout on a voulu tenter le caractère du Roi. Tout s'est terminé par l'enlèvement du corps, qui a été porté au cimetière, accompagné de quelques amis qui ont fait des grimaces auprès de la tombe.[941]

Mais si Laurentie est en lutte contre de tels actes, il ne veut les condamner que par sa plume. Après ce passage éclair au ministère de l'intérieur, Laurentie se concentre sur son rôle de rédacteur à la *Quotidienne* dans laquelle l'opposition ministérielle contre Villèle prend une nouvelle forme d'expression.

---

[937] Par exemple, dans la deuxième page de la *Quotidienne* du 12 juin 1819, il est signalé que Talma est à Toulouse ou encore que Mademoiselle Mars est à Bordeaux. Ou encore, dans la *Quotidienne* du 17 novembre 1820, les royalistes sont trop heureux de témoigner de la présence de sifflets au début de la représentation d'*Athalie* avec Talma, puis, ensuite, devant Mademoiselle Mars, à cause de l'augmentation du prix des places des représentations de la Comédie française. Le 10 décembre 1822, la *Quotidienne* mentionne une représentation donnée au bénéfice de Talma. Le journal fait aussi état de bruits contradictoires sur l'état de santé de l'acteur.

[938] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 1er février 1821.

[939] Fureix, E., *La France des larmes, deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Paris, Champ Vallon Époques, 2009, p.359.

[940] Les enterrements de comédiens font l'objet d'une attention particulière sous la Restauration. Ils sont multiples à avoir provoqué des protestations : en 1826, éclate le scandale autour de la mort du tragédien Talma qui ne reçoit pas les derniers sacrements. La question de la liberté de conscience, même au moment de la mort est posée. Voir Fureix, E., *La France des larmes, deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Paris, Champ Vallon Époques, 2009, p.61-62.

[941] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.102.

3.3. Contrôler les parlementaires et les ministres

Les Chevaliers de la Foi soutenus par Laurentie marquent leur opposition à ce qu'ils perçoivent comme des hésitations dans la politique de Villèle. La *Quotidienne* continue à exercer une pression sur le ministère :

> Nous avons toujours défendu les principes royalistes et nous continuerons à les défendre. Nous défendrions aussi la politique des ministres si nous les comprenions un peu mieux.[942]

Pour les ultras dissidents, Villèle doit combattre le principe de souveraineté nationale, source d'affaiblissement de la monarchie, en France comme à l'étranger. Laurentie réaffirme :

> Laissons donc à quelques orateurs du côté gauche, le plaisir de renouveler cette chimère de la souveraineté des nations, avec laquelle il est impossible d'expliquer le commencement même d'une nation, puisqu'il est impossible de concevoir une société sans souveraineté, et de concevoir par conséquent la souveraineté qui gouverne sans la juger antérieure à la société qui est gouvernée.[943]

D'autant plus que la souveraineté de la nation aboutit inéluctablement à anéantir la souveraineté du roi. Les ultras ne croient donc pas en la pérennité d'une monarchie constitutionnelle, comme le précise la plume de Laurentie :

> Car ce n'est pas la discussion d'un principe sur la souveraineté, qui intéresse [les libéraux] ; c'est la ruine de cette souveraineté qui les flatte, et voilà pourquoi les gouvernements manqueraient de sagesse s'ils s'arrêtaient trop longtemps à discourir contre des sophistes qui profitent du moment de la dispute pour secouer les fondements de la société par d'autre moyens, tantôt par la corruption des mœurs publiques, tantôt par d'horribles complots.[944]

Ces débats ont lieu à la Chambre et constituent le quotidien parlementaire des députés, en pleine réaction ultra après l'expérience de l'alliance des centres des années 1816-1820 : la surenchère verbale et journalistique est la réponse ultraroyaliste aux conspirations carbonaristes. S'ils ne gagnent pas sur le terrain, les ultraroyalistes tentent de l'emporter dans les institutions mises en place par la Charte. Laurentie évoque l'unité de la majorité ultra à la Chambre et le devoir de la population et des libéraux de respecter les décisions parlementaires, contradiction évidente par rapport à ce qu'il a antérieurement écrit dans ses articles de 1817 à 1820. Dans la même logique, une fois la majorité royaliste ultra obtenue à la Chambre, les ultras défendent le principe de majorité tant décrié les années auparavant. Laurentie donne alors des leçons de parlementarisme aux libéraux :

---

[942] Article de Michaud daté du 16 février 1822 dans la *Quotidienne*.
[943] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 18 janvier 1822.
[944] *Idem*.

En effet, si le principe de la majorité est le fondement du mode représentatif, les hommes publics qui tiennent à ce mode, doivent avant tout songer à ne jamais s'écarter de ce principe, soit qu'ils fassent eux-mêmes partis de la majorité, soit qu'ils votent avec l'opposition. Cela ne leur est pas difficile sans doute, lorsqu'ils font partie du plus grand nombre ; mais cela doit leur être encore un devoir, lorsqu'ils forment la minorité ; autrement ils laisseraient aisément soupçonner et à juste raison, que leur attachement à la constitution est chimérique et mensonger, et que le véritable sentiment qui les domine, c'est une avidité extrême pour le pouvoir, et une sorte de colère violente de ne pouvoir obtenir l'influence par des moyens légitimes et constitutionnels.[945]

Les députés libéraux font pourtant acte de résistance et décident de paralyser la Chambre : ils refusent de voter. Laurentie se fait le garant du gouvernement représentatif dans sa pratique ultra : il estime que même le député Manuel a eu son temps de parole et que les règles prônées par la Charte ont été respectées. Il se glorifie du calme de la population malgré les complots alors qu'à la Chambre, l'opposition est dans un état d'effervescence absolue.

Les ultras de la *Quotidienne* défendent dans un premier temps le projet de restriction de la liberté de la presse pour autant qu'il leur permet toujours de s'exprimer sur les questions religieuses et politiques et que le projet prévoit de limiter la liberté d'expression de leurs ennemis libéraux en pleine période de conspiration[946]. Laurentie accepte ce nouveau projet qui discute la loi de Serre car il le juge plus libéral que le régime de la presse sous l'Empire. Le journaliste a surtout l'intime conviction qu'il va pouvoir sans aucune difficulté continuer d'exprimer ses idées sans risque de censure, dans la mesure où il a été élaboré à la Chambre par une majorité d'ultras et de royalistes qui partagent ses opinions. Un député libéral ébranle cependant sa conviction en interpellant les ultras sur leur confiance absolue dans le nouveau projet de loi sur la presse :

Au reste, un seul orateur du côté gauche a exprimé la véritable pensée du parti sur ce qui touche les lois en elles-mêmes, et la manière de les appliquer, en disant aux députés du côté droit qu'ils ignoraient les événements que l'avenir cachait dans son sein, et que peut-être il arriverait que des lois faites pour *garrotter* leurs adversaires, serviraient à les *garrotter* eux-mêmes.[947]

L'argument fait mouche et se révèle prophétique : la *Quotidienne* est et sera confrontée à la censure. Déjà en 1821, la *Quotidienne* a été soumise à des coupes de la censure, et Laurentie finit par changer de position et réfuter, après 1823, la restriction de la liberté de la presse appliquée y compris contre son propre camp ultra. En attendant, l'opposition libérale est bâillonnée après le passage de lois contraignantes sur la presse en mars 1822. Se faisant le

[945] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 8 février 1822.
[946] Bonald écrit, en 1822, *L'Opposition et la liberté de la presse* dans lequel il développe l'idée de l'impossibilité pour un État de subsister si la liberté de la presse est maintenue.
[947] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 20 février 1822.

champion -temporaire- de la « modération » et de l'apaisement, Laurentie appelle à un ralliement aux doctrines « sociales » :

> La modération du langage est une arme plus puissante qu'on ne le pense d'ordinaire. C'est cette arme que nous opposerons aux cris des passions ennemies, et chacun des écrivains qui dans ce journal consacrent leur travail au triomphe des doctrines sociales, se montrera également empressé à honorer cette noble cause par la dignité de ses discours aussi bien que par l'indépendance de ses pensées.[948]

La religion et la monarchie œuvrent d'après lui pour la cohésion sociale de la société. Mais, indépendamment du fond, la nature même du projet est aussi source de conflit ; les libéraux pensent que ce projet de loi sur la presse n'est pas « constitutionnel », voulant faire plier l'autorité royale devant celle de la Charte[949] :

> Le projet de loi avait cru faire assez en protégeant *l'autorité du Roi* ; et c'est assez, en effet, dans tout pays, où les idées sont nettes et distinctes sur toutes choses, et où l'on n'a pas encore imaginé d'opposer à la puissance souveraine, la forme même d'après laquelle elle s'exerce. Mais en France, où la Révolution a tout confondu, tout dénaturé, tout obscurci, on en est venu jusqu'à penser que sous l'empire même de la constitution, il peut arriver des cas où *l'autorité* cesse d'être constitutionnelle, des cas par conséquent où l'on peut attaquer l'autorité du Roi, sans attaquer la constitution, ou bien la constitution sans attaquer l'autorité du Roi.[950]

Laurentie condamne alors la complexité des institutions modernes à l'occasion des discussions autour de l'amendement Bastard qui qualifie ainsi l'autorité royale de constitutionnelle. La constitution est d'après lui une altération de la puissance royale :

> La Charte modifie l'autorité du Roi, c'est-à-dire qu'elle lui crée une manière nouvelle de l'exercer ; mais elle ne crée pas l'autorité.[951]

L'autorité est royale et préexiste à la Charte. Il en ressort pour Laurentie que la loi émanant de l'autorité royale est supérieure à la constitution et non le contraire. Par conséquent, le journaliste ultra veut démontrer qu'il est secondaire de contester la constitutionnalité du projet de loi dans la mesure où il défend l'autorité du Roi, origine de la constitution. Une question juridique se pose alors aux libéraux pour qui la primauté de la constitution sur les lois est un fait, lorsque les pairs royalistes décident de rajouter un amendement pour inclure dans la loi « les droits du Roi avant la Charte ». La Charte n'est donc plus la loi suprême, devancée qu'elle est dans la hiérarchie par la loi ordinaire votée par la Chambre. Car le fait de légiférer au nom de la constitution prouve, pour les ultras, que l'autorité du monarque manque de légitimité :

---

[948] *Idem*.
[949] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 9 mars 1822.
[950] *Idem*.
[951] *Idem*.

Nous gémirons que chez un peuple si naturellement attaché à la puissance de ses rois, les dogmes sur la souveraineté aient été tellement dénaturés, qu'il faille au législateur, pour mettre plus de clarté dans les lois qu'il destine à faire respecter l'autorité royale, d'autres termes que celui que la nature même a créés pour désigner la puissance la plus douce et la plus tutélaire.[952]

Au sujet de l'autorité, Laurentie rappelle que Bossuet insiste sur l'étymologie du terme qui provient du latin *autor* qui signifie « père » : l'autorité est donc d'essence divine et se décline dans le patriarcat depuis le roi, père de ses sujets, jusqu'en bas de l'échelle sociale au niveau du *pater familias*. Les débats parlementaires sur ces questions provoquent des mouvements de protestations à Paris ou ailleurs. Les étudiants en particulier font l'objet d'une surveillance particulière. Le 8 mars 1822, les étudiants en droit se regroupent en circulant deux par deux sur la place Sainte-Geneviève afin d'éviter toute arrestation. Ainsi mobiles, ils se groupent finalement au Jardin des Plantes où les postes des autorités sont alors moins nombreux. Ils sont finalement arrêtés par la gendarmerie déployée à cheval et à pied. Des troubles sont aussi indiqués à l'école de droit : deux cent arrestations s'ensuivent. Dans le même numéro de la *Quotidienne*, il est signalé que des jeunes gens ont couru les boulevards en criant : « Vive la nation ! Vive la charte ! », ou encore, que quelques « amis de la liberté et de la nation » se sont repliés sur le Palais-Royal, après s'être manifestés le 7 mars dans les rues proches de l'église Saint-Eustache. La *Quotidienne* n'a de cesse de les confronter à des étudiants royalistes qui refusent d'être assimilés à la jeunesse tumultueuse libérale[953]. L'agitation des rues reflète celle de la Chambre. Fin mars, le débat reprend sur la valeur de cette « autorité constitutionnelle ». Laurentie craint que cette création faite de toutes pièces soit susceptible de se retourner contre la souveraineté du roi[954]. Il y voit une refonte constitutionnelle du pouvoir royal, alors que ce pouvoir, pour lui, précède la Charte. Il ne reconnaît donc pas la Charte comme une redéfinition du pouvoir royal. Le journaliste ultra dénonce ce qu'il appelle les manœuvres constitutionnelles des libéraux qui ne défendent eux-aussi la Charte que par pure stratégie politique :

Les libéraux consentent bien à défendre la constitution, tant qu'elle est pour eux un moyen d'affaiblir ou d'abattre la puissance ; mais sitôt qu'ils ne peuvent défendre la constitution, sans défendre à la fois l'autorité

[952] *Idem*.
[953] Les entrefilets de la *Quotidienne* tentent de prouver que les étudiants sont du côté du Roi et, ainsi, à marginaliser les étudiants libéraux. La *Quotidienne* du 13 novembre 1822, par exemple, rapporte la parution d'un ouvrage de M. A. Guillemin sur *Le patriotisme des volontaires royaux de l'École de Droit de Paris*. Ces informations parcellaires tentent de rassurer, mais aussi de montrer que le combat pour convaincre la jeunesse est aussi engagé par les royalistes.
[954] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 25 mars 1822.

royale, déserteurs de leur propre cause, ils donnent au monde le honteux exemple d'un parti qui se précipite dans les contradictions […].[955]

Selon lui, les libéraux ne veulent pas de monarchie constitutionnelle, ils utilisent simplement la Charte pour contrer les revendications ultras qui souhaitent raffermir le pouvoir traditionnel du roi. Le député Manuel tente de montrer que « la France a accepté son monarque que parce qu'il se présentait la Charte à la main ». Laurentie lui rétorque dans son journal que la Charte sans le roi ne suffisait pas à créer et à imposer un nouveau régime légitime. Les journaux libéraux s'en prennent alors personnellement à Laurentie. Ce dernier est accusé par les libéraux de ne plus être libre dans l'expression de ses opinions et d'être à la botte du ministère. En effet, Laurentie a pratiquement été, depuis ses débuts, contre le ministre au pouvoir et, pour la première fois (mais pour peu de temps), il soutient le gouvernement Villèle au pouvoir. Il prévient :

Je n'ai qu'un mot à répondre : c'est que dans quelque position où se trouve placé l'honnête homme, la conviction préside à tous ses discours. Il peut s'attacher au pouvoir qui lui paraît suivre une route raisonnable et assurée, mais ce ne saurait être en lui sacrifiant jusqu'à la liberté de s'en détacher, dès le moment où il se jetterait dans des voies dangereuses. C'est cette indépendance qui est le propre caractère de l'honneur, et elle n'appartient qu'à des hommes qui puisent leur opinion dans leur conscience.[956]

Il se déclare totalement indépendant dans ses opinions et libre de soutenir ou non le gouvernement. Il veut rassurer les « amis de l'ordre social »[957] qui redoutent les progrès de la Révolution, destructrice de légitimité :

L'esprit révolutionnaire qui trouble la France a évidemment pour objet non pas d'établir un système particulier d'administration dans l'état, mais de détruire l'autorité même, et de créer dans le royaume une *légitimité* différente de celle que défendent les royalistes.[958]

Laurentie distingue dans l'opposition libérale les bonapartistes et les « jacobins » des constitutionnels, car, pour lui, ces militants de la Révolution Française et de l'Empire manœuvrent en vue de faire oublier leurs choix et leurs engagements passés, au nom d'un « libéralisme » qui revêt, pour le journaliste ultra, une modernité nouvelle :

Ainsi donc qu'il soit tenu pour vrai que la faction libérale ne ressemble aucunement à cette opposition constitutionnelle que le système représentatif établit en face de l'administration ; mais qu'elle n'a pour objet que de s'établir une guerre ouverte avec le gouvernement lui-même.[959]

---

[955] *Idem*.
[956] *Idem*.
[957] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 22 avril 1822.
[958] *Idem*.
[959] *Idem*.

Laurentie marque ainsi une limite entre ses adversaires qui conspirent pour parvenir à leurs fins, et ceux qui manient exclusivement l'arme légale des rouages du gouvernement représentatif. Publiquement, il accuse donc les bonapartistes et anciens révolutionnaires d'être des comploteurs. Surtout, un argumentaire inédit sous la plume de Laurentie démontre que les royalistes, en réalité, craignaient modérément les complots :

> Sans trop se rassurer sur cette opiniâtreté des conspirateurs, on peut prévoir cependant qu'ils échoueront. Il y a des temps marqués pour la chute des empires et pour le désordre des sociétés, comme il y en a pour le rétablissement de l'ordre, et pour le triomphe de la justice.[960]

Les ultras avaient par conséquent tout intérêt à dresser un tableau effrayant de la situation afin de museler l'opposition parlementaire. Laurentie croit en « l'ancienne puissance » restaurée du trône malgré « les formes nouvelles ». La puissance de la légitimité ancienne lui paraît supérieure à celle de la légitimité nouvelle en projet et défendue par ses adversaires. Il faut rappeler qu'en avril 1822 les conjurations sont de moins en moins nombreuses et que les procès des conjurés se succèdent et voire même se chevauchent.

Les nouvelles élections se préparent en 1822. Différentes ordonnances royales convoquent les collèges électoraux et nomment les présidents et les vice-présidents[961]. Face à ce nouvel enjeu électoral, les débats à la Chambre des députés n'aboutissent pas et mettent en évidence les dissensions entre libéraux et royalistes, par exemple sur la question du vote d'une loi sur les établissements sanitaires, le 17 avril 1822. Un bras de fer s'engage après le vote de la loi de finances. Le 18 avril, après le déroulement normal de la séance, les libéraux ont la surprise d'apprendre que sans avoir consulté la Chambre, cette loi des établissements sanitaires est mise en discussion, sans avoir été mise à l'ordre du jour. Après le vote de cette loi, le président de la Chambre a mis en discussion la loi sur un emprunt d'Eure-et-Loir pour un séminaire. N'ayant pas été prévenus, les députés libéraux ont déserté la Chambre et le scrutin a été annulé. Benjamin Constant conteste les méthodes qui enfreignent le règlement et passe à l'offensive : il « discute les droits de la majorité et de la minorité d'une Chambre »[962]. Laurentie analyse les réclamations des libéraux sur cette question de l'ordre du jour comme « une révolte même de la Chambre contre l'autorité souveraine ». Dans l'autre camp, Benjamin Constant défend l'attitude de la minorité libérale :

---

[960] *Idem*.
[961] Dans le *Moniteur universel*, de l'année 1822, ordonnances du 17 et du 20 avril.
[962] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 24 avril 1822.

[…] aucun moyen n'est illégitime, il n'y a rien d'illégal à ce que la minorité qui ne peut l'emporter par la force, puisqu'elle est la plus faible, ait recours à l'inertie et à l'immobilité.[963]

Faisant en quelque sorte la grève du vote pour obtenir une pratique plus stricte du règlement de la Chambre, les libéraux s'attirent les foudres des royalistes. Les élections se déroulent et donnent la victoire aux ultras, ce qui a pour effet de radicaliser les députés libéraux qui encouragent de près ou de loin les conspirations carbonaristes. Les ultras s'inquiètent de constater dès lors qu'une partie des constitutionnels se rallie aux bonapartistes et aux révolutionnaires :

[…] il est certain que pour bien comprendre le résultat des dernières élections de Paris, il ne faut qu'observer combien le parti qui s'était jusqu'ici appelé *modéré*, a dû exercer d'influence, en se réunissant au parti violent des révolutionnaires et des buonapartistes.[964]

La radicalisation d'une partie du centre politique et de certains députés libéraux est la conséquence directe de la réaction ultra à l'expérience constitutionnelle des premières années de la Restauration. Le *Journal de Paris* est ainsi accusé par les ultras d'avoir encouragé l'adhésion au parti libéral. Laurentie lance alors une diatribe contre les « modérés » qui n'ont, d'après lui, pas hésité à s'allier aux révolutionnaires de 1793. Grâce au rassemblement d'une partie des constitutionnels, les libéraux réussissent à avoir l'avantage dans les collèges électoraux parisiens. Mais Laurentie rappelle que les départements se sont prononcés en faveur des royalistes ; aussi le journaliste moque-t-il le triomphalisme du *Constitutionnel* et du *Courrier français* qui voient dans Paris, le « centre de la civilisation, des lumières, des talents, de l'industrie, du commerce, des beaux-arts »[965]. Pour l'ultra, le mépris dans lequel les libéraux tiennent les provinces est manifeste, alors que garder les yeux rivés exclusivement sur Paris est une erreur fondamentale. En outre, cela constitue la preuve que les libéraux n'œuvrent pas dans l'intérêt du peuple puisque seul l'avantage qu'ils ont tiré des élections à Paris les réjouit. Cette défaite des royalistes dans la capitale est analysée par le rédacteur de la *Quotidienne* qui en tire des leçons lourdes de menaces :

La première, c'est que l'esprit monarchique rencontre dans Paris bien plus que dans les départements des oppositions opiniâtres, et contre lesquelles le pouvoir doit s'armer incessamment de toute son influence. […] C'est donc à Paris, disons-nous, que le pouvoir doit réunir toutes ses forces pour détruire les influences opposées de ses adversaires.[966]

[963] *Idem*.
[964] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 16 mai 1822.
[965] *Idem*.
[966] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 22 mai 1822.

Cet échec parisien est donc perçu par les royalistes comme un avertissement d'autant plus que ces derniers sont persuadés que s'ils reculent, la Révolution Française l'emportera.

Cette radicalisation des royalistes est ainsi, en partie seulement, causée par la prise de conscience de leur grande vulnérabilité politique, mais aussi, par leur incapacité à accroître leur assise populaire. Laurentie parle même d'une « guerre nationale » à engager contre les libéraux[967] à l'audience plus populaire, l'appel à la « guerre civile » n'étant jamais loin sous la plume des ultras. Il bouscule le ministère Villèle qui doit s'engager avec plus d'énergie dans ce combat. L'éditorial de Laurentie du 15 juillet 1822 écrit le 14 juillet, date anniversaire fêtée par les partisans de la Révolution Française, est un pastiche des articles de Lamennais. Laurentie veut donner la ligne politique d'un royalisme et d'un catholicisme qu'il juge les plus purs : il avertit Louis XVIII qu'étant consacré par la religion catholique, il y a impossibilité de signer un compromis quel qu'il soit avec le libéralisme qui s'attribue le droit de « faire entendre des paroles sévères aux rois […] pour humilier la majesté des souverains »[968] :

> Nous rappelons sans cesse aux peuples la fidélité qu'ils doivent à leurs souverains ; mais ne pourrait-on rappeler aussi aux souverains la fidélité qu'ils se doivent à eux-mêmes ? Les défenseurs de l'autorité sont bien prêts à se sacrifier pour elle ; mais l'autorité doit-elle rester indifférente et attendre immobile le succès des combats qu'on livre pour son triomphe ?[969]

Une nouvelle étape est encore franchie dans l'intensité de cette contre-opposition de plus en plus affirmée. A partir de cet éditorial, le ton des ultras dissidents se durcit à l'encontre du ministère ultra de Villèle. La contre-opposition, c'est-à-dire la résistance d'anciens ultras envers un ministère lui-même qualifié d'ultra, commence alors à marquer sa différence avec les partisans de Villèle. Laurentie souligne la difficulté des fins de sessions de la Chambre des députés[970]. Une nouvelle fois, la *Quotidienne* reproche le silence et l'inaction des partisans du ministère face aux réclamations des députés libéraux. Villèle ne réussit pas à regrouper autour de lui tous les partisans du mouvement ultra. Ainsi, Louis XVIII qui avait nommé un tel ministre dans le but de satisfaire la frange la plus radicale des royalistes, échoue dans sa tentative de les apaiser :

> La majorité faisait justice sans doute de ces incroyables abus de la tribune, et une décision raisonnable et juste succédait toujours aux orages excités par le côté gauche. Mais qu'on ne s'y trompe pas ; il faut autre chose que des décisions et une majorité dans une assemblée qui délibère en présence d'un peuple raisonneur. Les

[967] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 22 juin 1822.
[968] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 15 juillet 1822.
[969] *Idem*.
[970] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 11 août 1822.

majorités silencieuses sont bonnes dans les conseils secrets ; mais lorsqu'elles agissent sous les regards d'une nation, il faut qu'elles expliquent leurs pensées pour faire comprendre leurs décisions ; et une tribune publique finirait par faire triompher une minorité factieuse, mais audacieuse en paroles, si la majorité dédaignait d'y monter à son tour et qu'elle crut inutile de dominer par l'éloquence et le raisonnement, par cela seul qu'elle dominerait par le nombre et par la raison.[971]

Le journaliste de la *Quotidienne* trouve aussi que les députés ultras villèlistes ne font pas un usage suffisamment exhaustif des rouages du gouvernement représentatif pour convaincre, argument contre argument, le peuple et l'opinion publique. Son avis est d'utiliser davantage les nouvelles pratiques politiques du gouvernement représentatif, de défendre la cause en montant à la tribune, en discourant, en répondant aux avis contraires et en questionnant. Il reconnaît la qualité et le talent des députés libéraux qui, face aux royalistes, savent occuper la scène politique et influencer leur auditoire. Laurentie pense que les députés royalistes ne se sont pas suffisamment investis dans ce travail de représentant élu durant les quatre dernières séances de la session parlementaire. Pour la première fois, il met en cause la qualité des serviteurs de la cause monarchique dans le nouveau système politique :

> Le mal qui ronge la monarchie, est tout entier dans les hommes qui devraient lui servir d'appui.[972]

Il ajoute trouver que les royalistes sont en général trop confiants dans l'habileté du ministère qui prend du retard : le gouvernement demande sans cesse aux députés de son groupe d'attendre la fin de la session parlementaire, puis enfin repousse toute décision aux résultats des élections. Laurentie critique la lenteur avec laquelle le ministère mène sa politique tandis que les partisans de la Révolution Française sont jugés plus efficaces et plus rapides dans leur capacité à convaincre le peuple, même après la période des conspirations. Le souvenir fondateur qui est cité en exemple et dont Laurentie souhaite que le ministère Villèle s'inspire, est la formation du ministère ultraroyaliste après les Cent-jours. La *Quotidienne* tente de reconstituer une continuité historique de la monarchie et, plus précisément, de l'ultracisme qui tire ses enseignements d'un passé proche : sous la Révolution, la guerre de Vendée est le premier maillon constitutif de cette chaîne du temps. Ensuite vient le gouvernement ultra de 1815 mis en place au début de la Seconde Restauration, qui doit faire oublier la première, tout comme le gouvernement constitué de membres du gouvernement provisoire en mai 1814. Enfin, la venue au pouvoir de Villèle marque, pour eux, une troisième étape dans leur combat contre-révolutionnaire :

---

[971] *Idem*.
[972] *Idem*.

Le ministère entre dans une carrière longue et qu'il doit suivre jusqu'au bout. Qu'il se rappelle les premiers travaux de la restauration en 1815, la monarchie s'affermissait sur ses bases, et l'on ne voyait en France que quelques hommes hardis essayer d'être mécontents, et de ressusciter sourdement le parti jacobin, encore humilié sous le coup qui l'avait vaincu. La France était sauvée pour toujours, si le pouvoir, moins accessible à quelques murmures des passions qui cherchaient à se ranimer, eût persévéré dans une marche ferme et juste. Il s'arrêta, et à ce moment même les passions se redressèrent, plus exigeantes et plus menaçantes que jamais, et un appel fut fait soudainement à toutes les haines, qui s'entendirent au premier signal, qui s'attachèrent à flétrir du nom de *terreur*, le cours momentané qui avait été laissé à la justice […].[973]

Il analyse néanmoins le déchaînement des passions pendant la période de la « Terreur blanche » qu'il reconnaît partiellement, comme conséquence de l'incapacité gouvernementale à maintenir un pouvoir fort. Par ailleurs, il signale que de nombreux anciens révolutionnaires et bonapartistes ont pu faire carrière sous la Restauration, preuve irréfutable de l'exagération des critiques portant sur la période de la « Terreur blanche ». Cette frange radicale d'ultras souhaite que Villèle rétablisse la monarchie dans ses droits or, à la fin de l'année 1822, ils sont persuadés que malgré leurs encouragements et la pression incessante qu'ils exercent notamment à travers la presse, le ministère ne répondra pas entièrement à leurs espérances. Ces doutes participent peut-être d'une stratégie destinée à mettre en garde le pouvoir :

Toutefois le ministère, par des raisons, peut-être plus puissantes que nous ne pouvons l'imaginer, a été lent dans les réformes, réservé dans les coups sévères qu'il a dû frapper, circonspect enfin dans toutes ses résolutions. Qu'on remarque bien que je ne lui reproche pas cette modération ; j'en adopte volontiers le principe, et je pense qu'elle peut lui être honorable.[974]

Tout compte fait, Laurentie estime que cette politique a profité au parti libéral. Accusé de fanatisme par la presse libérale, Laurentie assume et invite le gouvernement à maintenir le programme ultra :

Que le pouvoir ne craigne pas non plus de paraître fanatique, parce qu'il se défend lui-même. On lui parle de modération ! il est un genre de modération qu'on peut en effet lui demander, c'est celle qui convient à la force et à la justice ; vertu admirable qui tempère la puissance et qui gouverne son action, et qui du moins suppose une action et une puissance. Mais quoi de commun entre cette modération de la force, et cette prétendue modération qui cherche des termes dans la morale et dans la politique ![975]

Ainsi, son courant de pensée exige des actions concrètes et une radicalisation de la politique menée par le ministère. Aucune concession n'est en réalité admise :

[973] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 7 octobre 1822.
[974] *Idem*.
[975] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 11 octobre 1822.

Nous applaudirons au pouvoir, tant qu'il montrera sa puissance par sa modération même ; nous le plaindrions s'il croyait montrer sa modération, en livrant ses propres doctrines, c'est-à-dire sa force, à des ennemis qu'il doit comprimer.[976]

Cet article est écrit dans un contexte où les députés libéraux Lafitte, Foy et Kératry s'adressent au garde des sceaux pour se défendre des attaques incessantes de la justice et de la majorité ultraroyaliste. La presse libérale riposte avec force contre Laurentie ; la polémique enfle contre ce journaliste radical qui en appelle toujours à plus de rigueur et de sévérité. Il écrit de Compiègne une lettre publique datée du 10 octobre qui paraît dans la *Quotidienne* du 12 octobre 1822 où il s'insurge du traitement dont il fait l'objet dans le *Journal de Paris*, le *Constitutionnel* et le *Courrier français*. Le *Constitutionnel* du 8 octobre 1822 a, en effet, dénoncé « l'impatience de ces fanatiques » de la *Quotidienne* :

Ils s'en prennent aux ministres de ce que tous leurs vœux ne sont pas accomplis.[977]

La *Quotidienne* fait l'unanimité contre elle, même de la part du *Journal des Débats*. Les autres journaux lui reprochent d'être par sa radicalité à l'origine de dissensions parmi les royalistes. Laurentie accuse les journaux ministériels et libéraux d'user de leur influence pour répandre des fausses informations sur la question espagnole, afin de détourner l'attention du public sur d'autres sujets. Laurentie, favorable à la guerre en Espagne, dément les rumeurs de paix. Au sujet du congrès de Vérone, l'*Étoile* dirigée par le journaliste Genoude[978], désormais le concurrent direct de Laurentie, proche du ministère Villèle et d'ailleurs nommé par ce dernier Maître des requêtes au Conseil d'État, mais encore le *Constitutionnel* ou le *Courrier français* assènent dans leurs colonnes des nouvelles favorables à la paix et, par voie de conséquence, à la non intervention armée. Le *Drapeau blanc* avec Lamennais et la *Quotidienne* avec Laurentie restent les seuls journaux favorables à la guerre. Les divisions font ainsi rage entre la presse royaliste ministérielle et la presse ultra et catholique dissidente. Les journaux, constitués en organes d'opinion par courant de pensée, ou plus précisément par tendances au sein des courants de pensée, se livrent des batailles acharnées. Craignant que les divisions entre royalistes n'aillent trop loin, Laurentie fait alors un compromis au nom des ultras dissidents sur la question grecque. Il reconnaît que cette cause méritait d'être totalement défendue contre l'oppression turque. Il dénonce :

[976] *Idem*.
[977] Article paru dans le *Constitutionnel* du 8 octobre 1822.
[978] Villèle a donné le privilège de l'*Étoile* à Genoude dans L. Kappes, « Un oublié : Genoude », paru dans la *Revue mensuelle publiée par l'Association d'Études et d'Echanges*, n°4 du 15 février 1938, p.234.

Pendant que le *Constitutionnel* et le *Courrier* font remarquer avec malice ces contradictions de l'opinion royaliste, le *Journal de Paris* cherche à en profiter avec quelque adresse. Il fait tout ce qu'il peut pour faire craindre à quelques ministres une opposition personnelle, qu'il suppose exister dans les rangs des royalistes. Il croit ainsi renouveler le mouvement du juste milieu et achever la division des royalistes qui, heureusement, n'existe jusqu'ici que sur la question de la guerre d'Espagne.[979]

L'analyse des articles de Laurentie démontre qu'un front ultra unitaire n'a jamais véritablement existé, sauf peut-être juste après l'assassinat du duc de Berry sur une très courte période. Si les royalistes sont divisés sur le sens à donner à politique de la Restauration, les ultras sont aussi parcourus par de multiples sensibilités[980] qui non seulement se critiquent les unes les autres, mais aussi se neutralisent réciproquement dans l'action politique. Ils ne s'accordent pas sur la politique à mener tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Ils se redoutent les uns les autres et si une campagne d'opposition libérale est toujours crainte par les royalistes, une polémique entre royalistes et ultras est peut-être encore davantage redoutée pour ses effets dévastateurs :

[…] nous avons dit que le *Journal de Paris* profite de la division des royalistes pour appeler à lui une partie du ministère. C'est une tactique pitoyable, mais enfin c'est la sienne.[981]

Laurentie pense ainsi plus logiques les revendications des journaux libéraux qui souhaitent la paix en Espagne, afin que les libéraux l'emportent contre le rétablissement d'une monarchie à tendances absolutistes. A la fin, les journaux libéraux sont pratiquement salués pour leur franchise par le journaliste ultra qui condamne de l'autre côté les journaux ministériels dont il décèle une influence néfaste : « ils entretiennent la défiance contre les royalistes, ils s'adressent aux habitants des campagnes » en grossissant les sujets d'effroi et en présentant la paix en Espagne comme un moyen d'enchaîner la révolution. Les ultras attaquent leurs adversaires royalistes d'autant plus qu'ils développent une conception intégrale du monde qui inclut la politique, la religion, la philosophie, la société et l'économie.

Alors isolé dans le milieu de la presse, Laurentie fait insérer, le 23 novembre 1822, un article qui analyse les ouvrages de philosophie de Lamennais qui devient son meilleur allié du moment. Son idée consiste à montrer à son lectorat que les ultras dissidents se placent du côté de la morale, à l'inverse des parlementaires et du ministère. Il dénonce la philosophie systémique qui semble être l'objectif de tous les penseurs qui veulent arriver un jour à

[979] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 11 octobre 1822.
[980] Voir Oeschlin, J.-J., *Le mouvement ultra-royaliste sous la Restauration. Son idéologie et son action politique (1814-1830)*, Paris, L.C.D.J., 1960.
[981] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 11 octobre 1822.

élaborer une « philosophie certaine et positive »[982]. Or, cette philosophie « est par elle-même incapable de conduire [les hommes] à la connaissance de la vérité » :

> Je demande pardon de ce blasphème aux idéologues, aux doctrinaires, […]. Mais avant de se fâcher contre moi, ils auront d'abord à se mettre d'accord entr'eux ; ils auront à s'entendre sur une commune doctrine, pour l'opposer à mon opinion […].[983]

Pour Laurentie, la morale peut amener à la vérité au motif qu'elle n'est pas une invention humaine mais d'inspiration divine, à l'inverse de la philosophie. La philosophie ne trouve grâce à ses yeux que dans la mesure où elle devient un moyen d'accéder à la morale, finalité et conclusion du cheminement philosophique. Mais l'accès à la philosophie suppose l'appartenance à une élite, tandis que la morale doit être révélée à tout le monde. C'est pourquoi, pour certains théoriciens catholiques comme Lamennais, la révélation de l'existence de Dieu et des préceptes moraux, fondements uniques de la société, est à la portée de tous les esprits. La science de l'homme ne permet donc pas de bâtir les fondements de l'organisation de la société et du gouvernement des hommes. Pour les catholiques, rien ne remplace la science de la morale qui décrit un comportement vertueux selon des règles générales immuables qui doivent régir l'univers. Mais Lamennais continue de troubler ce consensus. Laurentie réfute les thèses du philosophe chrétien Maugras[984] qui attaque en plein cours, devant ses élèves, les théories de Lamennais. Maintenant grand défenseur de l'abbé, Laurentie tente de faire accepter les théories mennaisiennes :

> M. de la Mennais a dit seulement que le principe de la certitude philosophique manque à l'homme isolé, et M. Maugras vient de le reconnaître lui-même, en affirmant que la démonstration de la certitude est impossible par les voies de la philosophie.[985]

De nombreux chrétiens réfutent encore, comme Maugras, le procès fait à la raison. Laurentie veut trouver un compromis et distingue deux types de raisons, la raison philosophique et la raison de Bossuet :

> La raison existe, sans doute, mais elle n'existe ni variable, ni incertaine. Si donc les philosophes l'ont éternellement modifiée selon leurs propres idées, ce n'est pas la raison des philosophes qui peut être véritablement appelée de ce nom. Il y a donc dans le monde une autre raison positive et permanente, à laquelle il est criminel d'intenter un procès, et qui demeure ferme au milieu des variations, des systèmes. C'est celle que défendit Bossuet contre les innovations de la réforme, c'est celle que défend M. de la Mennais contre les erreurs

[982] Article de Laurentie intitulé « Ouvrages nouveaux de philosophie », premier article, paru dans la *Quotidienne* du 23 novembre 1822.
[983] *Idem*.
[984] Maugras, J.-B., *Cours de Philosophie*, Paris, Labitte, 1822.
[985] *Idem*.

des temps modernes, c'est celle que M. Maugras soutient par ses écrits contre les injures des idéologues, tout en s'éloignant des règles immuables qu'elle-même a tracées à ses défenseurs.[986]

Il existe ainsi une seule philosophie pour les ultras : la philosophie morale « qui se conforme aux moyens ordinaires que Dieu a donnés à l'homme pour découvrir les lois de la morale ». Laurentie y lit une philosophie chrétienne populaire et conçoit ainsi que si la philosophie ne permet pas de penser la religion, la religion pense, elle, la philosophie. Il espère, en diffusant la philosophie mennaisienne, rallier des catholiques et renforcer l'opposition ultra dissidente, en butte aux autres sensibilités ultras et royalistes. Le gain d'influence des ultras dissidents ne peut être envisagé, par Laurentie, sans l'aide des mennaisiens.

[986] *Idem*.

Deuxième partie : Un ultra dissident (1823-1830)

Le courant ultra a réussi à accéder au pouvoir avec la formation du ministère Villèle. Néanmoins, l'itinéraire de Laurentie montre la profondeur de la distinction à effectuer entre une tendance ultra dissidente agissant en groupe de pression et celle des ultras villèlistes arrivés au pouvoir. L'année 1823 scelle l'explosion du camp royaliste. La guerre entre ultras commence et embrase tous les domaines tant politiques que culturels. Les tensions sont désormais officielles entre ces ultras qui disent pleinement contribuer à la reconquête catholique de la société, et ceux, plus pragmatiques, qui s'accommodent en partie de la politique suivie par Louis XVIII. Face à ces relations conflictuelles, les ultras dissidents s'allient avec les catholiques proches de Lamennais afin de mener une « révolution morale » seule capable, d'après eux, de restaurer profondément et durablement la religion. Laurentie devient l'un des théoriciens et artisans de cette alliance. Louis XVIII essuie toujours de nombreuses critiques de la part de cette tendance « ultracatholique » et ultraroyaliste qui souhaite modifier les rapports entre l'Église et l'État. Opposés au renforcement d'une Église de France, ils entrent en conflit permanent avec les royalistes modérés, avec les ultraroyalistes villèlistes et avec tous les royalistes catholiques acquis aux principes d'une Église d'État relativement indépendante de Rome. Le changement de règne et l'arrivée sur le trône de Charles X relance chez ces ultras dissidents l'espoir que leurs doctrines politiques et religieuses vont l'emporter sur celles de leurs adversaires. Mais la pérennité de Villèle au gouvernement les amène à se sentir toujours trahis et à contester sans cesse la politique du ministère. Durement attaqués par une coalition hostile à leurs projets, ces dissidents catholiques et ultras sont poussés dans leurs retranchements : Lamennais rompt avec la monarchie mais demeure toujours l'inspirateur de catholiques ultraroyalistes comme Laurentie. Ce dernier, déçu par la politique religieuse de Martignac, continue son opposition anti-ministérielle qui ne l'emporte pleinement, du moins officiellement, qu'avec l'arrivée de Polignac au pouvoir. Ce retour en grâce éphémère fait découvrir à Laurentie les coulisses du pouvoir et l'incompétence des ministres qu'il continue néanmoins de servir jusqu'au bout.

Chapitre IV : Laurentie, théoricien de la révolution morale (1823-1828)

Comme tous les royalistes, dans *De la Monarchie selon la Charte*, Chateaubriand défend déjà l'idée, au début de la Restauration, d'une Église forte et influente qui prendrait

une part active dans l'instruction [987] . Les ultras catholiques dissidents autour de la Congrégation et de Lamennais entendent bien s'en inspirer et agir directement pour provoquer une révolution morale qui diffuserait plus efficacement les enseignements de la tradition. Ces catholiques s'engagent ainsi à re-catholiciser l'Université au sein de l'État. Ils reprochent à l'État de contrôler trop directement à leur goût l'enseignement qui devrait être du ressort exclusif de l'Église : ils entendent diriger les écoles, les collèges et redéfinir les programmes scolaires. Laurentie est alors chargé d'inspecter les collèges jugés trop libéraux. Comme les catholiques de son entourage, il expose sa perception classique de l'enseignement et de la littérature dans ses ouvrages et dans la presse tandis qu'il professe ses propres cours dans les sociétés littéraires de la Congrégation. Il participe aussi à la rédaction de journaux en rupture avec le pouvoir comme le *Drapeau blanc* et la *Quotidienne*. Fervent partisan de l'intervention française en Espagne, il soutient la contre-opposition à l'encontre du ministère Villèle. Son journal inquiété, Laurentie s'engage dans la rédaction du *Mémorial Catholique* en collaboration étroite avec les mennaisiens. Il développe alors toute une philosophie inspirée de celle de Lamennais, tandis que la liberté d'enseignement devient l'une de ses préoccupations premières.

1. S'emparer de l'enseignement et de l'Université

Les catholiques et ultraroyalistes dissidents souhaitent œuvrer pour la préservation et le rétablissement de la religion dans l'enseignement primaire et secondaire, au nom d'une « révolution morale », seule capable d'effacer les méfaits de la Révolution et de l'Empire notamment au sein de l'Université, avec ses nouvelles pratiques et ses contenus d'enseignement. Les divisions entre ultras amènent les dissidents à se positionner et à gagner du terrain sur la question de l'enseignement dont ils deviennent des spécialistes. Employé par les catholiques partisans d'une Église de France mais convaincu par les idées de Lamennais, Laurentie se trouve dans une situation très inconfortable qui le contraint à tenter de réaliser une synthèse impossible dont il subit personnellement les conséquences.

1.1. Défendre l'enseignement catholique

Les ultras et catholiques dissidents, qui ne veulent pas uniquement s'emparer de l'enseignement secondaire et supérieur, souhaitent continuer de maîtriser l'enseignement primaire. Peu développé, l'enseignement primaire bénéficie d'une législation favorable à

[987] Chateaubriand, F.-R. de, *De la monarchie selon la Charte*, Paris, Le Normant, 1816, p.173.

l'Église, celle de l'ordonnance du 5 octobre 1814 qui autorise les Écoles ecclésiastiques à hauteur d'une par département et qui confie au clergé un large contrôle des écoles et du recrutement des instituteurs publics, choisis parmi les congréganistes. Le traitement de l'enseignement primaire s'invite dans le débat politique dans la mesure où les ultras dissidents craignent que la diffusion d'un nouvel enseignement, dit mutuel, ne constitue une concurrence idéologique dangereuse : ils la perçoivent comme une intrusion ou un moyen de propagation des idées libérales au sein du peuple. Ces ultras dissidents veulent ainsi lui opposer leurs ouvrages historiques, littéraires et philosophiques, employés à ternir l'image des libéraux aux yeux du peuple[988]. Ils contestent ainsi toutes les alternatives d'enseignement non conformes à leur vision religieuse. L'enseignement mutuel n'est cependant pas unanimement critiqué par tous les ultras puisque l'un de ses promoteurs est le Chevalier de la Foi Mathieu de Montmorency. Mais cet enseignement est de plus en plus défendu par les royalistes modérés comme Lainé, Chabrol, Pasquier et surtout Decazes. En effet, l'ordonnance du 29 février 1816 a fait office de charte scolaire dans un contexte où les ministres Decazes et Lainé favorisent sensiblement l'enseignement mutuel. L'assassinat du duc de Berry constitue un tournant y compris pour l'enseignement mutuel : le ministre de l'intérieur Siméon qui, par ailleurs, préside la commission de l'instruction publique, freine sa diffusion. Ensuite, Corbière et surtout Frayssinous, tous deux chargés de l'instruction, continuent de faire reculer cet enseignement. Les ultras dissidents y sont d'autant plus réfractaires que l'enseignement mutuel a été repris et théorisé par le pédagogue londonien Lancaster. Cette « méthode lancastrienne » est diffusée par la Société de l'instruction élémentaire[989], haut lieu de discussion et d'élaboration d'un nouveau système pédagogique[990] lui-même dirigé par des libéraux comme Alexandre de Laborde[991]. Dans son ouvrage intitulé *De l'esprit d'association dans tous les intérêts de la communauté*, Laborde rend hommage aux royalistes tels que La Rochefoucauld, Montmorency, Doudeauville, Richelieu, Duras, Choiseul, preuve du

[988] Les *Lettres champenoises*, dix-septième lettre, 1820, tome 2, p. 301.
[989] Duprat, Catherine, *Usages et pratiques de la philanthropie*, tome 2 : *Pauvreté, action sociale et lien social à Paris, au cours du premier XIXe siècle*, Paris, Comité d'histoire de la sécurité sociale, 1997, p.1025-1027.
[990] Fayolle, Caroline, *Genre, savoir et citoyenneté. Les enjeux politiques de l'éducation des filles (de 1789 aux années 1820)*, thèse menée sous la direction de Michèle Riot-Sarcey, Paris 8, 2013, p.466-467.
[991] Louis-Joseph-Alexandre de Laborde, (1773-1842), est formé au collège de Juilly, avant d'émigrer sous la Révolution Française. Il devient militaire et sert à Vienne avant de revenir en France en 1797 et de voyager en Espagne. Durant les Cents-Jours, il se réfugie en Angleterre, où il étudie les nouvelles méthodes pédagogiques. Intéressé par l'art, il fait ensuite carrière dans l'administration. Élu député en 1822, il s'oppose à la restriction de la liberté de la presse, à la guerre en Espagne. De retour en grâce sous le ministère Martignac, il s'oppose à la politique de Polignac en 1829 pour, après la révolution de 1830, se rallier à Louis-Philippe.

recrutement hétéroclite de sa Société, pour avoir contribué à cette nouvelle méthode pédagogique et à l'ouverture d'écoles destinées à l'éducation des pauvres[992] :

> Les avantages d'une instruction générale une fois reconnus, on n'a encore rien fait si tous les efforts ne se portent pas à les réaliser, et c'est encore au système d'association que ces merveilleux avantages seront dus et à l'excellente méthode de *l'enseignement mutuel* qui vient de s'introduire en France.[993]

Fort de son succès, Alexandre de Laborde précise le principe de cet enseignement :

> L'école est divisée en autant de classes ou petites sociétés, occupées, chacune dans son degré de capacité, à former des lettres, des mots, des phrases, à les écrire, à les répéter ; leurs régents ou moniteurs sont désignés par elles ; toute leur administration, leur discipline, leur action leur appartient, et l'instituteur, semblable au chef d'une monarchie raisonnable, n'est que le surveillant du mouvement général.[994]

Comme des doctrinaires tels Royer-Collard et Guizot en deviennent aussi des adeptes, les ultras et des catholiques fervents s'opposent alors encore davantage à cet enseignement. Rallié aux ultras, Félicité Lamennais condamne une concurrence inacceptable faite au clergé, signe d'irréligion. L'Église s'oppose d'ailleurs officiellement aux écoles mutuelles car leur diffusion signifie qu'elle perd le monopole de l'école primaire ainsi que le contrôle de l'éducation des populations pauvres[995]. Elle préconise alors par l'intermédiaire des Frères des Écoles chrétiennes chargés de l'enseignement primaire, la méthode simultanée de Jean-Baptiste de la Salle. Or, l'enjeu pour l'abbé et les ultras dissidents consiste à ce que l'Église conserve absolument l'enseignement primaire catholique traditionnel dans le but de conquérir dans le futur l'enseignement secondaire et supérieur : il faut donc promouvoir les Écoles ecclésiastiques pour qu'elles soient en mesure de perpétuer cet enseignement primaire catholique dans le secondaire, afin de concurrencer les collèges contrôlés par l'État. L'Empire avait en effet fait cohabiter pour l'enseignement secondaire, les établissements publics avec les établissements privés, dont les petits séminaires. Mais leur nombre avait été limité à un seul par département : les ultras veulent renverser la tendance, développer les petits séminaires et s'assurer que l'Église puisse dorénavant s'imposer face à l'État dans l'enseignement. Ces petits séminaires font effectivement l'objet d'une attention toute particulière ; leur nombre triple quasiment et leur fréquentation augmente sous la Restauration. Or, le gouvernement Richelieu dénonce l'illégalité de ces Écoles primaires chrétiennes : les Frères qui les dirigeaient n'étaient pas pourvus du fameux brevet individuel

[992] Laborde, Alexandre de, *De l'esprit d'association dans tous les intérêts de la communauté*, volume II, Paris, Gide-fils, 1821, p.150.
[993] *Ibid*., p.151.
[994] *Ibid*., p.153.
[995] Voir Querrien, Anne, *L'école mutuelle. Une pédagogie trop efficace ?*, Paris, Le Seuil, 2005.

d'autorisation administrative que l'ordonnance de 1816 imposait. Un bras de fer s'engage entre l'État et l'Église : les Frères considèrent que si leur Ordre les certifie aptes à enseigner, ils n'ont nul besoin d'obtenir ce brevet. Mais en juillet 1818, la Commission de l'Instruction publique décide de les soumettre à la loi. Devant leur refus d'obtempérer, quelques écoles sont fermées. Lamennais réagit dans le *Conservateur* en écrivant l'article intitulé « Sur les Attaques dirigées contre les Frères des Écoles chrétiennes »[996] qui vilipende l'Université, illégale d'après la Charte puisqu'héritière des institutions napoléoniennes. L'utilisation de cet argumentaire légaliste le pousse à préconiser un enseignement pour le peuple, pour les pauvres, et à refuser de la même façon l'examen obligatoire requis y compris pour les institutrices laïques. Finalement, l'Église obtient satisfaction puisqu'en 1819, le ministère Decazes permet au Supérieur de décider de l'obtention ou non des brevets pour les Frères. Laurentie partage ce rejet d'inclure les congréganistes dans un « service public », les soumettant aux règles de contrôle de l'État.

A l'instar de Lamennais, Laurentie écrit un article dans la *Quotidienne* du 16 septembre 1818 où il s'oppose au *Constitutionnel* au sujet des Frères des Écoles chrétiennes que les libéraux taxent d'obscurantisme : pour leur défense, Laurentie va jusqu'à écrire que l'éducation telle que les partisans des Lumières la souhaitent détruirait même le « peuple » alors poussé à l'autonomie et, par voie de conséquence, au désordre. A cette situation présupposée catastrophique, il oppose la vertu et la morale qui animent les Frères des Écoles chrétiennes. Cette congrégation religieuse fondée au XVIIème siècle est une congrégation enseignante qui avait repris du service sous l'Empire compte tenu de l'impossibilité dans laquelle le régime impérial s'était trouvé d'organiser l'enseignement primaire. La congrégation des Frères des Écoles chrétiennes reçut ainsi une subvention en 1810 après avoir été reconnue légale en 1804. En 1814, les Frères étaient au nombre de 400 répartis dans 55 maisons et scolarisaient 18 000 enfants. Quant à l'enseignement féminin, il était sous le quasi-monopole des congrégations religieuses. Une lettre d'un correspondant est insérée en 1818 dans la revue de Laurentie le *Spectateur* pour évoquer cette question qui fait débat y compris parmi les ultras[997]. L'abonné écrit que la méthode de Lancaster accorde davantage d'autonomie aux élèves qui peuvent ainsi apprendre à lire plus tôt. Cependant, le risque premier consiste à ce que la jeune génération formée par ces nouvelles méthodes ait accès plus tôt à la littérature philosophique ou autre discipline, alors que les Écoles chrétiennes

[996] Lamennais, Félicité, *Mélanges religieux et philosophiques*, seconde édition, Paris, Seguin, 1820, p.380 et suivantes.
[997] Le *Spectateur*, 1818, tome I, p.125.

donnent l'avantage à la lecture et à l'étude des livres sacrés. La perte de l'exclusivité de l'apprentissage des textes religieux est ainsi l'un des enjeux de la critique de l'enseignement mutuel. Laurentie reprend même la plume pour écrire un article inséré dans ce même journal[998] où il réfute aux écoles d'enseignement mutuel le droit de détrôner les Frères chrétiens :

> Le peuple doit être instruit, soit ; mais enfin quel est le but des frères ? Est-ce de le rendre barbare ? Entendez-vous que l'instruction du peuple doit être poussée jusqu'aux sublimes investigations de la philosophie de Kant ?[999]

Ainsi, pour les ultras, le citoyen ou plutôt le sujet doit être gagné par la vertu avant de l'être par la raison, à l'inverse des Idéologues qui recommandent au citoyen de raisonner avant de chercher à être vertueux. Laurentie reprend ici exactement les arguments que Lamennais développe dans ses articles[1000], puis dans son deuxième tome de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* : il est persuadé que seule l'Église à travers les *Évangiles* est capable de transmettre les vérités immuables et les croyances sociales qui fondent l'éducation. Il dénonce aussi la nature matérialiste de l'enseignement mutuel qui, de ce fait, n'est aucunement en mesure de remplacer l'enseignement des Frères chrétiens[1001]. Le frère de Lamennais, Jean-Marie, écrit en 1819 une brochure à ce sujet intitulée « De l'enseignement mutuel » où il résume les arguments pour disqualifier cette méthode d'enseignement et pour dénoncer son interprétation jugée hérétique (luthérienne) de l'*Évangile* [1002] . Quant à la méthode lancastrienne appliquée à la classe, il n'y voit que survivance « des processions de la déesse raison » et d'un héritage révolutionnaire inacceptable[1003]. Il faut lutter contre l'omniprésence dans l'école de cette Idéologie qu'il dénonce :

> L'instinct du matérialisme se remarque partout, dans l'éducation comme dans la philosophie, dans les mœurs comme dans les lois. On considère l'homme seulement comme un être physique, et non comme un être intelligent, immortel, qui doit, en passant sur la terre, se préparer à entrer dans l'éternelle société de Dieu même, dont il est l'image.[1004]

---

[998] Le *Spectateur*, 1818, tome I, dans un article intitulé « Réflexions d'un Catholique sur les nouvelles prétentions de la Commission de l'Instruction publique, à l'égard des Frères des Écoles chrétiennes… », p.216.
[999] *Idem*.
[1000] Lamennais, Félicité, *De l'éducation du peuple*, *Mélanges religieux et philosophiques*, Paris, Seguin, 1819, p.402 et suivantes en date de 1818.
[1001] *Idem*.
[1002] Lamennais, Jean-Marie Robert, « De l'enseignement mutuel », dans *Écrits sur l'éducation, Mémorial, opuscules spirituels et sermons*, tome I, Rennes, PUR, 2002, p.12 et suivantes.
[1003] *Ibid*., p.15.
[1004] *Idem.*

Face au matérialisme, même l'enseignement « païen » trouve grâce aux yeux de Lamennais frère, puisqu'il forme en premier l'homme moral rempli de devoirs[1005]. Par conséquent, pour les frères Lamennais, l'école n'a pas pour seule vocation l'enseignement de la vérité mais doit aussi réprimer les erreurs qui menacent la morale et l'ordre social[1006]. Indépendamment de la méthode, le contenu des programmes est aussi en cause :

> Prend-on dans les nouvelles écoles l'habitude de l'obéissance au pouvoir légitime ? Loin de là, on y dénature complètement la notion même du pouvoir, en remettant à l'enfance le commandement […]. Or, les conséquences de ce principe renversent l'État et la famille […].[1007]

De leur côté, les libéraux accusent les écoles chrétiennes de n'enseigner que la morale et de sacrifier les savoirs élémentaires. Sur cette question, Laurentie adhère totalement au message de Lamennais comme il le rappelle dans ses souvenirs :

> Une de ses paroles exalta surtout mon enthousiasme : « Si je n'étais prêtre, me dit-il, je serais frère ignorantin. » Ainsi, tel était le point de départ de l'abbé de Lamennais : la gloire et l'humilité.[1008]

Il défend donc la position des frères Lamennais sur les ignorantins et renchérit :

> Les frères apprennent au peuple *à lire, à écrire, à calculer* ; vos persécutions sont donc absurdes […].[1009]

Jugeant suffisante l'instruction de base inculquée par les Frères chrétiens, Laurentie ne voit dans les critiques contre les « frères ignorantins » qu'une démarche de sécularisation de l'enseignement. Dans cette crainte, il réfute tous les arguments : il ne croit pas que les écoles d'enseignement mutuel soient moins chères et ne pense pas non plus que les laïcs soient plus compétents que les frères chrétiens. La *Quotidienne* n'a de cesse de marquer aussi son opposition à l'enseignement mutuel, comme dans son numéro du 28 juin 1819 où elle relaie les références d'une brochure critique à l'égard de l'enseignement mutuel. Le ton ironique condamne les « petits savants » censés professer la science et ne croient pas en la rapidité des progrès avec l'application de cette méthode[1010]. De leur côté, les défenseurs de l'enseignement mutuel répliquent et publient des réponses comme celle de l'avocat de Saint-

---

[1005] *Idem.*
[1006] Lamennais, Félicité, *De l'éducation considérée dans ses rapports avec la liberté*, 1818, dans *Mélanges religieux et philosophiques*, Paris, Seguin, 1819, p.462 et suivantes.
[1007] Lamennais, Jean-Marie Robert, « De l'enseignement mutuel », dans *Écrits sur l'éducation, Mémorial, opuscules spirituels et sermons*, tome I, Rennes, PUR, 2002, p.16.
[1008] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.222-223.
[1009] Le *Spectateur*, 1818, tome I, dans un article intitulé « Réflexions d'un Catholique sur les nouvelles prétentions de la Commission de l'Instruction publique, à l'égard des Frères des Écoles chrétiennes… », p.217.
[1010] Lamennais, Jean-Marie Robert, « De l'enseignement mutuel », dans *Écrits sur l'éducation, Mémorial, opuscules spirituels et sermons*, tome I, Rennes, PUR, 2002, p.17.

Brieuc Bienvenüe adressée à Jean-Marie Lamennais[1011]. En réaction, ce dernier persiste et signe, dans un article de novembre 1819 resté inachevé dans lequel il réaffirme l'immoralité de l'enseignement mutuel « dont les élèves ont tué dernièrement un de leur camarade »[1012]. Les ultras alliés aux catholiques mennaisiens sont préoccupés par la généralisation potentielle d'une instruction qu'ils jugent athée et amorale parmi le peuple, et qui passerait avant l'enseignement de la religion[1013]. Ils ne peuvent concevoir l'émergence d'une conscience politique populaire que l'enseignement mutuel favoriserait car ils ne jurent que par la supériorité intellectuelle d'une élite :

> […] il est démontré, grâce à l'enseignement mutuel, que tout le monde en France sait lire couramment, et que le peuple ne saurait voir trop clair dans ses affaires […].[1014]

Derrière l'ironie, les ultras ne peuvent croire à la réussite d'un tel projet. Brisant l'autorité d'un maître issu de l'Église catholique, l'enseignement mutuel que l'État pourrait promouvoir, représente pour les ultras un moyen de transmission des idées critiques de la Réforme et des Lumières, ce qui aboutit nécessairement à l'athéisme. Or, pour ces ultras et ces catholiques, les sentiments moraux religieux doivent l'emporter sur la raison. Dans les articles et les pamphlets[1015] de Lamennais, l'État et le gouvernement ne peuvent donc s'arroger le droit exclusif d'éduquer. En 1820, soutenu par Lamennais, son frère Jean, horrifié de l'état désastreux dans lequel se trouvent les écoles primaires, fonde les Frères de l'Instruction chrétienne ainsi qu'une congrégation de femmes au nom de la liberté de l'enseignement. Il impose que l'on y enseigne le catéchisme et que l'on y fasse réciter les prières. Son but est avoué : l'école chrétienne doit remédier à l'absence de sentiments moraux et religieux qui gagne la société. L'éducation des filles n'est pas oubliée : si la congrégation de femmes doit prendre soin des malades, elle doit aussi « appren[dre] aux pauvres petites filles leur religion »[1016]. La religion doit passer par les femmes et les frères Lamennais redoutent l'empreinte révolutionnaire laissée dans l'enseignement des filles, futures mères capables d'influencer leur progéniture. L'épiscopat demeure néanmoins très sceptique face aux initiatives des frères Lamennais : l'évêque menace Jean d'interdire ses fondations qui,

---

[1011] « Réponse à l'écrit de M. Robert de La Mennais vicaire général du diocèse de Saint-Brieuc sur l'enseignement mutuel » par Bienvenüe, dans Lamennais, Jean-Marie Robert, « De l'enseignement mutuel », dans *Écrits sur l'éducation, Mémorial, opuscules spirituels et sermons*, tome I, Rennes, PUR, 2002, p.21 et suivantes.

[1012] Lamennais, Jean-Marie, *Correspondance générale*, tome II, Rennes, PUR, 2001, p.139.

[1013] Prost, Antoine, *L'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Arman Colin, 1968, p. 156.

[1014] Les *Lettres champenoises*, dix-septième lettre, 1820, p. 302.

[1015] Notamment dans l'article intitulé : « Du droit du gouvernement sur l'éducation », Tournachon, Malin et Seguin, 1817.

[1016] Lettre de Félicité Lamennais à Saint-Victor du 5 janvier 1821, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome II, lettre 621.

outre le fait de ne pas respecter la loi de l'Université, ne sont pas plus soumises à l'Église. Puis en 1820, Lamennais écrit « Sur la nécessité pour le gouvernement de s'occuper de religion »[1017] où il accuse l'Université de malmener les petits séminaires et les écoles ecclésiastiques et où il s'insurge contre « l'athéisme politique ». Il est alors censuré et son frère Jean est inquiété. Laurentie écrit alors un article très vif dans la *Quotidienne* pour soutenir Jean Lamennais[1018]. Le journaliste ultra refuse l'idée même de la massification d'un enseignement jugé athée. Laurentie est persuadé qu'un simple programme d'enseignement de connaissances dédié au peuple bientôt sécularisé ne suffit pas, même s'il affirme ne pas s'opposer à la diffusion de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Il dénonce un enseignement professé sans lien avec la religion, susceptible de donner au peuple une autonomie de pensée potentiellement hostile au catholicisme. C'est pourquoi il souhaite accompagner cet apprentissage de l'héritage religieux. De son côté, la congrégation de Jean-Marie Lamennais est finalement officialisée par l'ordonnance du 1er mai 1822. Ce dernier peut envisager de nouveaux projets : il écrit au Grand Maître de l'Université, Frayssinous pour établir à Tréguier un noviciat de Frères de l'Instruction chrétienne[1019]. Il est même promu le 9 novembre 1822 et nommé vicaire général du Grand Aumônier en remplacement de l'abbé Feutrier[1020]. Cette opposition systématique à l'enseignement mutuel commence à avoir de réelles retombées dans le camp des ultras dissidents et des catholiques mennaisiens : ces derniers réussissent à influencer les choix étatiques en matière d'enseignement, les écoles mutuelles apparaissant trop modernes dans leurs principes et méthode. A partir de 1823, l'enseignement mutuel est progressivement abandonné même s'il ne disparaît pas d'un coup : le nombre d'écoles mutuelles est presque divisé par trois entre le début et la fin de la Restauration. Avec l'ordonnance du 8 avril 1824, les évêques dirigent l'enseignement primaire et œuvrent pour bannir la méthode mutuelle des écoles primaires : tous les instituteurs doivent être dotés d'un certificat d'instruction religieuse. Ces catholiques continuent ainsi la lutte pour la préservation de leurs écoles catholiques ; ils bénéficient alors du soutien de Laurentie, non seulement en tant que journaliste, mais aussi en tant qu'inspecteur des études. Cette critique de l'enseignement mutuel pour l'enseignement primaire révèle, de façon plus globale, l'opposition drastique de ces catholiques fervents et ultras au monopole de l'Université dans l'enseignement secondaire.

[1017] Lamennais, Félicité, *Œuvres complètes de F. de la Mennais*, tome VIII, Paris, Paul Daubrée et Cailleux, 1837, p.195.
[1018] Dans la *Quotidienne* du 18 juin 1821.
[1019] Lamennais, Jean-Marie, *Correspondance générale*, tome II, Rennes, PUR, 2001, p.189, lettre 970.
[1020] *Ibid*., p.197.

1.2. L'Université contestée

Si l'arrêté du 8 avril 1814 de Talleyrand évoquait l'abolition de l'Université impériale, une ordonnance du 22 juin 1814 de Louis XVIII la maintenait : la rupture entre l'enseignement sous l'Empire et sous la Restauration n'est pas aussi radicale que ne l'auraient souhaitée les catholiques et ultraroyalistes dissidents. Ces derniers exècrent toute trace de l'héritage révolutionnaire de séparation de la religion et de l'instruction. Ils refusent aussi le catéchisme impérial et toute tolérance à l'égard des enseignements inspirés par d'autres religions. Lamennais publiait un pamphlet intitulé *De l'Université impériale* en septembre 1814. Il souhaitait la suppression du régime universitaire créé par Napoléon par la loi du 10 mai 1806[1021] n'y voyant qu'un abus de pouvoir de l'État, voire une violation de la liberté des personnes. Le roi devait donc prendre en priorité cette mesure d'abolir le monopole de l'Université. Lamennais reprochait à l'Université la nature militaire des lycées, l'indiscipline, la fermeture des écoles catholiques et l'indifférence en matière de religion. Il fallait donc mettre en place un corps enseignant religieux qui aurait eu la surveillance des établissements dans le domaine de la doctrine et des mœurs. De la même manière, Chateaubriand, dans *De Buonaparte et des Bourbons*, tout comme l'abbé Liautard qui emploie Laurentie au collège Stanislas, fustigent l'Université qui s'inscrit dans la continuité de l'Empire[1022]. C'est un sentiment généralisé et partagé par les hommes que Laurentie côtoie par la suite. Malgré l'ordonnance royale d'octobre 1814 qui assurait l'indépendance des petits séminaires, ces ultras et catholiques fervents continuaient sous la Restauration leur campagne d'opposition contre les professeurs nommés sous l'Empire, accusés à la fois de libéralisme, de protestantisme ou d'anticléricalisme, comme l'attestait un article du *Mémorial religieux, politique et littéraire* de juin 1816 intitulé « Réflexions sur l'école Polytechnique » dans lequel le professeur des belles-lettres Andrieux y était vivement critiqué pour ses cours

[1021] Les révolutionnaires comme Condorcet qui ont pensé l'éducation, n'ont pas mis en pratique ou peu de temps leurs projets. Bonaparte esquisse l'Université dans la loi du 1er mai 1802 et, après la loi du 10 mai 1806, le décret du 17 mars 1808 précise son organisation administrative, le statut de son personnel, les règles de son fonctionnement pédagogique. Le décret du 15 novembre 1811 renforce le monopole de l'Université et fixe le statut disciplinaire de ses membres. Entre 1802 et 1814, l'Université ne concerne que l'enseignement secondaire et supérieur, centralisé et dirigé par Fontanes et le conseil de l'Université, les inspecteurs généraux et les bureaux. L'enseignement de l'Université napoléonienne renoue avec la tradition humaniste par le cours d'études partagé en trois cycles (grammaire, humanités et rhétorique) qui s'étend de la classe de sixième à celles de philosophie et éventuellement de mathématiques transcendantales. Pour la formation des professeurs, l'école normale de Paris est créée en 1809, indépendamment des autorités religieuses.

[1022] L'ordonnance du 17 février 1815 crée 17 universités et un Conseil royal de l'Instruction public déjà évoqué. Les Cent jours rétablissent l'Université impériale avec l'ordonnance du 15 août 1815 qui reforme une commission de l'Instruction publique.

considérés comme antireligieux. Ce dernier, profitant d'une période de libéralisation de la parole à la chute de l'Empire, avait écrit :

> L'éloquence est devenue l'un des ressorts de nos institutions politiques ; elle peut conduire aux premiers honneurs de la tribune et du pouvoir. Chaque jour plus nécessaire, elle sera à l'avenir l'instrument de l'ambition, de la gloire et du bien public.[1023]

Les ultras ne manquaient pas de lui reprocher ces nouvelles pratiques politiques à l'intérieur desquelles ils discernaient l'influence révolutionnaire. Sur le même thème, Laurentie est vraisemblablement l'auteur d'un article anonyme plus tardif très critique à l'encontre d'Andrieux. Le journaliste ultra se moque du cours de ce dernier et contredit sa certitude de la supériorité de l'éloquence des anciens sur celle des chrétiens[1024]. Dans son jugement, le jeune journaliste ultra n'est ni neutre, ni désintéressé puisqu'Andrieux est remplacé à son poste à Polytechnique par Aimé Martin dont Laurentie devient le répétiteur[1025] : les ultras dissidents veulent occuper les chaires de l'Université comme les postes de professeurs dans les écoles. D'après Auguste Comte alors polytechnicien, Lamennais et les catholiques ont le projet de remanier l'école Polytechnique en véritable « couvent »[1026]. L'école a d'ailleurs été réorganisée le 17 janvier 1817 par Louis XVIII sous l'appellation de l'École royale polytechnique. Le roi en profite pour sélectionner les élèves sur leur bonne conduite, c'est-à-dire sur leur attachement à la couronne. Cette école demeure cependant toujours suspecte aux yeux des ultras car elle est l'héritière de l'École centrale des travaux publics créée sous la Révolution Française en 1794. Et puisque cette filiation persiste, Aimé Martin et Laurentie qui travaillent dans cette école, refusent, à l'instar de Lamennais, le monopole de l'Université qu'ils combattent stratégiquement au nom de la Charte. Ces catholiques récusent ce signe de sécularisation qu'ils interprètent comme une ingérence intolérable de l'État dans l'enseignement. Si l'État veut répandre la vérité en matière de savoir, il faut qu'il laisse l'Église, seule capable d'y accéder, s'occuper de diriger et de former les esprits[1027]. Cette question de l'Université resurgit particulièrement et avec force au début des années 1820. Laurentie écrit dans la *Quotidienne* du 19 juin 1820 un article intitulé « De l'Université », institution qualifiée de « *fille aînée* de nos rois » qui, d'après lui, a été abandonnée depuis le

[1023] Andrieux, Matthieu, *Préceptes d'éloquence, extraits des meilleurs auteurs anciens et modernes*, 1838, p. x.
[1024] Dans la onzième lettre des *Lettres champenoises*, 1820, p.68 et suivantes, tome 2.
[1025] Maréchal, Christian, *La Mennais : la dispute de l'Essai sur l'Indifférence, d'après des documents nouveaux et inédits*, Paris, Champion, 1925.
[1026] Lettre d'Auguste Comte du 12 février 1817, adressée à Valat, dans *Lettres d'Auguste Comte à M. Valat*, Paris, Dunod, 1870, p.23 : « Quelque habile helléniste que tu sois, mon cher ami, tu ne te serais jamais douté que le mot École polytechnique signifiât aujourd'hui *couvent* ».
[1027] Prost, Antoine, *L'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Arman Colin, 1968, p.157.

début de la Restauration pour devenir la « fille aînée de la Révolution ». Il faut selon le journaliste ultra reprendre en main la jeunesse en s'emparant de l'Université[1028]. Dans la *Quotidienne* du 1er juillet 1820, Laurentie consacre à nouveau un article à l'Université. Si la jeunesse étudiante, selon le journaliste, est potentiellement source de danger pour le pouvoir, elle peut aussi se transformer en soutien de premier ordre si elle est acquise à la monarchie. En effet, en 1820 Laurentie note la présence de troubles dans les universités de Paris, Rennes, Caen, Grenoble, Strasbourg, Poitiers. Les étudiants ont, d'après la *Quotidienne*, déserté les cours, pour se rassembler sur les places publiques afin d'exprimer leur mécontentement. Même Toulouse réputée pour sa fidélité à la monarchie est concernée. A l'exception de Nantes et de Brest, toutes les villes étudiantes se sont soulevées. L'enseignement est devenu un centre d'intérêt pour les ultras depuis les troubles de 1820 : il faut maîtriser une jeunesse parisienne, plus particulièrement la jeunesse des écoles, source de subversion, de plus en plus nombreuse et acquise aux idées libérales, républicaines et bonapartistes. Les partisans des philosophes des Lumières sont donc accusés d'avoir formé une jeunesse hostile à la monarchie. Mais surtout, le journaliste ultra jette l'opprobre sur les gouvernements successifs de la Restauration entre 1815 et 1820. De façon exceptionnelle, il soutient Royer-Collard qui « a eu quelque raison de dire à la tribune que depuis 5 ans la France n'a pas été gouvernée, cela est vrai surtout de l'Université »[1029]. Laurentie condamne les lectures sous le manteau subversives de la jeunesse comme les romans, les chansons de Béranger ou les pamphlets. Il pense que l'indifférence, voire l'athéisme, affectent le professorat et, par conséquent, les étudiants :

> […] l'Université, c'est la société même ; que l'on continue de l'abandonner aux vices qui l'ont déjà corrompue, et il n'y a plus pour nous ni avenir ni patrie, et tous ces efforts que l'on fait aujourd'hui pour triompher de l'anarchie, deviendront bientôt une résistance criminelle aux yeux d'une génération tout entière qui voudra jouir de ses opinions.[1030]

Il s'agit pour les ultras de préparer l'avenir d'une société en pleine mutation.

Laurentie s'attaque donc à la question de l'Université et de l'enseignement pour lesquels il aspire à modifier les fondements en mêlant études « profanes » et doctrines

[1028] Article du 19 juin 1820 de la *Quotidienne* : « La plus grande faute, la plus irréparable qu'on ait faite en France depuis la Restauration, c'est de frapper de provisoires celle de toutes les administrations publiques qui méritaient le plus de fixer l'attention du Gouvernement, l'Université. Cette fille aînée du Roi, mère elle-même de la société, a été abandonnée et comme déshéritée pendant cinq ans. Elle serait morte par l'indifférence de l'autorité sans l'activité de quelques-uns de ses membres dont le zèle a cherché à retarder les progrès du mal qui la dévorait. »
[1029] Article du 1er juillet 1820 de la *Quotidienne*.
[1030] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 1er juillet 1820.

religieuses[1031]. Afin de calmer les attaques de Lamennais dans le *Défenseur*, l'ordonnance du 27 février 1821 permet au clergé d'exercer un plus grand contrôle sur l'enseignement secondaire en chargeant les évêques de surveiller les collèges. La période est donc propice à ce combat : Villèle, d'abord appuyé par la *Quotidienne*, travaille au rétablissement du clergé dans l'enseignement secondaire et à la récupération des postes de professeurs d'université pour les attribuer à des royalistes. Dans ce contexte, Laurentie s'oppose aux doctrinaires qui viennent de retrouver leurs chaires à l'Université après la suspension entre autres des cours de Guizot. Pour apaiser les ultras dissidents, Villèle entreprend de créer une nouvelle direction à la tête de l'Université. En avril 1822, Frayssinous n'est pas encore le candidat déclaré pour présider une nouvelle organisation de l'Université : d'autres noms circulent alors comme celui de Lalot. Les ultras souhaitent que le nouveau Grand-Maître de l'Université leur donnent des gages en vue de contrer les libéraux, en épurant notamment l'Université et en confiant l'enseignement au clergé. Les méthodes d'enseignement, les contenus ou programmes, le rôle des professeurs et surtout l'influence de l'Église, font l'objet de toutes les attentions. L'objectif consiste à garantir des principes immuables dans l'instruction dispensée par l'Université. L'objectif idéologique de Laurentie est celui d'empêcher des professeurs publics d'enseigner des thèmes et principes qu'il juge opposés à la religion. Il faut ainsi s'assurer de la « qualité », c'est-à-dire de l'attachement à la religion, des opinions politiques et de la morale du corps enseignant :

> Le corps enseignant exerce une sorte de mission religieuse, qui ne doit pas être moins invariable que celle du corps vénérable qui a reçu le dépôt de la foi des peuples. Celui-ci marche d'un pas toujours égal à travers des révolutions et des secousses qui changent la face du monde ; l'autre doit de même être en quelque sorte étranger à ces bruits tumultueux qui grondent à l'oreille des nations, et n'en continue pas moins à guider la jeunesse dans les voies de la sagesse et de la morale.[1032]

Les enseignants doivent donc être contre-révolutionnaires et devenir eux-mêmes des remparts contre la diffusion des idées des Lumières. De plus, ils doivent être catholiques et prôner les préceptes religieux. C'est la raison pour laquelle l'idée de nommer un chef religieux à la direction de l'Université paraît aux catholiques extrêmement souhaitable. Enfin, Laurentie demeure toujours très attaché à l'indépendance administrative de l'Université de manière à ce que l'État, c'est-à-dire le pouvoir politique, ne puisse pas interférer dans les contenus de l'enseignement professé par l'institution qui doit garantir la fixité des doctrines. L'évêque d'Hermopolis, Frayssinous, est nommé le 1er juin 1822 à la grande satisfaction de la majorité

[1031] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 2 avril 1822.
[1032] *Idem.*

des ultras mais aussi du haut clergé travaillant au renforcement d'une Église de France. Frayssinous est même félicité par la faculté protestante de Montauban. Il est précisé que Frayssinous « a délégué un membre du conseil de l'instruction publique pour la plupart des objets relatifs aux églises protestantes »[1033]. Les protestants semblent, à juste titre, soucieux de préserver de bonnes relations officielles avec le nouveau Grand Maître au regard de l'anti-protestantisme notoire de l'environnement ministériel. Mais cette nomination déplaît à l'entourage de Lamennais. La création de la fonction de Grand Maître de l'Université « enlevait au Grand Aumônier la charge de la présentation pour les évêchés au profit du nouveau ministre. [Les mennaisiens] craignaient que le choix des évêques qui serait désormais délibéré dans le Conseil des Ministres, ne fût plus conforme à « l'esprit de l'Évangile »[1034]. Le candidat mennaisien n'a donc pas été retenu à cette fonction. A peine nommé Grand Maître de l'Université en 1822, Frayssinous donne des gages et outrepasse l'ordonnance du 5 octobre 1814 en autorisant et en facilitant même la création de nouveaux petits séminaires autonomes (les professeurs sont nommés par les évêques), concurrents des collèges et lycées de l'Université. Les évêques demandent que l'Église exerce de nouveau son contrôle sur l'enseignement primaire et secondaire comme avant 1789. Les recteurs des collèges se sentent ainsi doublement menacés par la « purge » anti-libérale et par la concurrence de plus en plus importante de ces petits séminaires. Louis XVIII vieillissant éprouve de plus en plus de difficultés à retenir les ultras qui utilisent n'importe quel prétexte pour contrer sa politique plus conciliante. En outre, l'épiscopat se porte au secours de ces journalistes polémistes. En 1822, la revue la *France chrétienne* dirigée par Laurentie signale que l'archevêque de Paris s'est rendu dans une école pour célébrer une messe et qu'il y a défendu l'idée d'appuyer l'étude des sciences sur celle de la religion[1035]. En parallèle, les professeurs doctrinaires comme Guizot, Villemain, Royer-Collard, Cousin et Simon ne peuvent plus donner leurs cours. Les ultras refusent leur conception de leur fonction universitaire comme d'une magistrature morale indépendante de la religion. Les théories de ces derniers sont dénoncées par les ultras qui n'y voient que victoire d'une science athée sur celle inspirée par la religion. Par l'intermédiaire de Laurentie, la *Quotidienne* s'engage dans une campagne de dénigrement de la production littéraire de ces professeurs qui ont été suspendus de leurs fonctions. Seul Villemain trouve grâce à ses yeux et Laurentie lui consacre trois articles sur la traduction de la *République de Cicéron* qu'il a entreprise après la

[1033] Entrefilet paru dans la *Quotidienne* du 1er août 1822.
[1034] Philibert, Anne, *Lacordaire et Lamennais, 1822-1832*, Paris IV, 2002, p.129.
[1035] La *France chrétienne*, Paris, librairie ecclésiastique, 1822, 2ème année, tome IV, p.346.

découverte d'un nouveau manuscrit. Michaud frère édite même l'ouvrage de Villemain : il pense trouver dans la démarche de Villemain un moyen de réconciliation des doctrinaires et des ultras autour de l'étude des anciens[1036]. Peut-être est-il possible d'y lire un appel au ralliement fait à l'opposition au ministère Villèle située dans l'autre camp. Car, pour le journaliste royaliste Alfred Nettement, Villemain est bel et bien le représentant du rationalisme littéraire de même que Guizot est celui du rationalisme historique et Cousin celui du rationalisme philosophique. Doctrinaires et royalistes se disputent l'héritage des anciens. Laurentie veut détecter dans la traduction et les commentaires de Villemain la confirmation des idées royalistes et catholiques incarnées par leurs représentants les plus éclatants Lamennais, Chateaubriand et Bonald :

> La *République* de Cicéron se range d'elle-même à côté de la politique de M. de Châteaubriand, de M. de Lamennais et de M. de Bonald, quelles que soient les nuances que l'esprit du christianisme a dû nécessairement apporter dans nos doctrines sociales.[1037]

Laurentie affirme partager avec Villemain le même esprit de conservation et d'ordre, le même respect pour les lois et la même aversion pour les principes démocratiques : à l'inverse de la philosophie et de l'histoire, la littérature peut ainsi constituer un creuset pour rapprocher doctrinaires et royalistes. Dans son second article, il retient de ce travail la place prépondérante que la morale doit occuper en politique, morale à laquelle le citoyen soucieux des affaires publiques doit tout sacrifier. Être citoyen, pour Laurentie, c'est accéder à une forme de sacerdoce, dépouillé de toutes ambitions personnelles, avec pour seule finalité celle de servir la chose publique et l'intérêt général[1038]. Laurentie en profite pour montrer l'ingratitude et l'inconstance des républiques. Le journaliste ultra adhère à l'analyse politique de Cicéron qui évoque les trois formes primitives de gouvernement la royauté, l'aristocratie et la démocratie, comme contenant en elles des vices et des qualités. Il rêve alors de la combinaison parfaite de ces types de gouvernement avec l'objectif final de créer un gouvernement juste[1039] incarné par la monarchie populaire. En parallèle de son troisième et dernier article dans lequel Laurentie dresse un bilan laudatif du travail de Villemain[1040], son deuxième ouvrage écrit en 1822 et intitulé *Études littéraires et morales sur les historiens*

[1036] Premier article de Laurentie intitulé « *La République de Cicéron*, traduction par M. Villemain », paru dans la *Quotidienne* du 14 mars 1823, le second paraît dans la *Quotidienne* du 24 mars 1823 et le troisième paraît le 14 mai 1823.
[1037] Premier article du 14 mars 1823.
[1038] Deuxième article du 24 mars 1823.
[1039] *Idem.*
[1040] Ne tarissant pas d'éloges pour Villemain, Laurentie écrit dans la *Quotidienne* du 14 mai 1823 : « Comme humaniste et comme écrivain, M. Villemain méritait plus que tout autre l'honneur d'attacher son nom à un écrit du plus pur et du plus élégant auteur de l'antiquité. »

latins[1041] bénéficie d'une large diffusion au sein de l'Université dès 1822. La dernière parution de Laurentie qui semble de la même veine que celle consacrée à l'éloquence, renferme son cours sur les auteurs latins qu'il professe à l'institution de l'abbé Liautard et à Polytechnique. Inspiré par le *Génie du christianisme* de Chateaubriand, il défend un héritage antique vaincu par la monarchie chrétienne. Selon lui, c'est le cours classique type qui doit servir à la « révolution morale » de l'enseignement. Son ami Rattier en fait le compte-rendu dans la *Quotidienne*[1042] et conclut, comme replongé dans la dispute du XVIIème siècle, à la supériorité des anciens sur les modernes :

> C'est que les anciens jugeaient les hommes d'après les faits ; nous les jugeons d'après nos systèmes. En voulant plier les événements à nos opinions, nous ôtons à l'expérience son autorité, à l'histoire ses éloquentes leçons, et l'esprit du lecteur détourné des pensées qui sortent naturellement du sujet, abandonne la moralité des faits, pour suivre les réflexions de l'historien.[1043]

Ainsi, pour les royalistes, l'action volontaire de l'homme sur les événements brise l'expérience que la providence, c'est-à-dire l'autorité ou la volonté divine, décide pour l'homme. Voulant trouver chez les anciens la justification de la mise en place de la monarchie du temps présent[1044], Laurentie se fait aussi le chantre d'un enseignement littéraire classique avec Tite-Live, Cicéron, Tacite dans lequel il lit le souvenir de « l'homme déchu »[1045], César tenté par la monarchie, Salluste même s'il s'oppose à sa conception de l'égalité sociale[1046], mais s'oppose à Suétone dont l'histoire des douze premiers empereurs a été érigée en modèle au temps des Lumières. L'entreprise de reconquête religieuse de l'enseignement suit son cours : l'École normale ferme en 1822 et n'est rouverte qu'en 1826. Lamennais écrit alors un article dans le *Drapeau blanc*, en 1823, qui amorce une vive polémique avec le *Constitutionnel*. Il y attaque, une nouvelle fois, le monopole universitaire et apostrophe le Grand Maître Frayssinous, « sur les désordres trop peu connus et à peine croyables qui règnent sur beaucoup d'écoles »[1047]. Il dénonce l'athéisme de certains dirigeants et vise

[1041] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Études littéraires et morales sur les historiens latins*, Paris, Méquignon, 1822, deux volumes.
[1042] Premier article de Rattier sur les *Études littéraires et morales sur les historiens latins*, par M. Laurentie, paru dans la *Quotidienne* du 4 avril 1822.
[1043] *Idem.*
[1044] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Études littéraires et morales sur les historiens latins*, Paris, Méquignon, 1822, tome 1, p.3 à 15.
[1045] *Ibid*., tome 2, p.93-94.
[1046] *Ibid*., p.284.
[1047] Article du 22 avril 1823 dans le *Drapeau blanc*.

Corbière[1048], ministre de l'intérieur, qui aurait refusé l'installation d'un orgue dans la chapelle de Polytechnique que Lamennais tient pour un foyer d'athéisme à cause de son corps professoral. Le 10 mai 1823, le *Constitutionnel* lui répond et accuse Lamennais de jésuitisme avec sa théorie du droit divin reposant sur une loi religieuse, supérieure à celles des rois ou des peuples, que seuls le pape et les jésuites peuvent interpréter :

> Cette espèce de féodalité religieuse, jalouse du pouvoir absolu, ne pouvait reconnaître dans la puissance royale une suprématie de droit ; elle n'avouait d'autre souverain que Dieu, parce que s'étant constituée la dépositaire et l'interprète des volontés de la divinité, elle trouvait ainsi moyen de se présenter elle-même comme déléguée du Tout-Puissant, et comme exécutrice de ses ordres, au-dessus des rois eux-mêmes. Tel était pour les jésuites le droit divin, et de cette doctrine à celle du régicide, il n'y avait qu'un pas.[1049]

Le *Constitutionnel* finit par défendre une Église d'État. Cette nouvelle prise de position des libéraux à l'égard de l'enseignement et de l'Église de France constitue un tournant dans leurs relations avec les ultras : désormais, les ultras dissidents et les catholiques autour de Lamennais associent les partisans du renforcement d'une Église de France aux libéraux. Le 15 juin 1823, la *Quotidienne* tente d'apaiser les tensions et fait paraître un article qui informe du déroulement d'une cérémonie de confirmation au lycée Louis-le-Grand : cette cérémonie est saluée par Frayssinous comme le signe d'une piété retrouvée. Mais, le 17 juin 1823, Lamennais fait paraître en réaction une note (non signée) qui dénonce l'impiété régnant dans ce lycée, et, en règle générale, dans toute l'instruction publique. Le *Constitutionnel* du 18 juin 1823 rétorque alors par une nouvelle attaque contre les jésuites qui cherchent à reprendre la haute main sur l'enseignement et renouvelle son soutien au Grand Maître de l'Université :

> Mais ce que nous pouvons assurer, c'est qu'il y a quelque différence à établir entre l'éducation des collèges et celles des séminaires. Le jeune homme qui doit devenir un jour citoyen, et que la sollicitude nationale élève pour des fonctions sociales, a d'autres devoirs encore à remplir que les devoirs religieux.[1050]

Les places d'aumôniers à Louis-le-Grand semblent avoir été convoitées par des mennaisiens proches de Laurentie comme les abbés Salinis et Gerbet, par ailleurs déjà aumôniers du collège Henri IV : il s'agissait vraisemblablement d'y créer des pépinières d'ultraroyalistes acquis aux idées mennaisiennes. Contre l'éducation des citoyens entreprise par l'État et défendue par les catholiques et royalistes modérés, ces ultras et ces catholiques intransigeants œuvrent pour la formation de croyants. L'aumônier de Louis-le-Grand, le chanoine Guillon

[1048] Jacques-Joseph, comte de Corbière, (1766-1853), est un juge breton élu député sous le Directoire. Sous la Restauration, il devient le président du Conseil royale de l'instruction publique. Villèliste, il devient ministre de l'intérieur fin 1821.
[1049] Article du *Constitutionnel* du 10 mai 1823.
[1050] Article du *Constitutionnel* du 18 juin 1823.

proteste contre le *Drapeau blanc* mais devant la réponse cinglante de Lamennais du 19 juin 1823, se réfugie dans le silence. Enfin, arrive la troisième note (toujours non signée) de Lamennais qui attaque le Grand Maître de l'Université jugé trop faible. Les ultraroyalistes de l'*Oriflamme* lui opposent une contradiction cinglante. Il s'agit d'un journal racheté par Villèle qui vise alors personnellement Lamennais. Quant à Laurentie, il semble être en porte à faux à la *Quotidienne* : le journal ultra n'attaque pas frontalement Frayssinous, mais Laurentie est connu pour partager les opinions de Lamennais. Loin d'être apaisé, Lamennais s'oppose encore à la politique du gouvernement et interpelle Frayssinous dont il reproche l'inaction depuis sa nouvelle nomination au poste de ministre. Lamennais l'accuse de faiblesse vis-à-vis de l'athéisme, estimant qu'il devrait le combattre avec fougue à l'intérieur de l'Université[1051]. Les réponses ne se font pas attendre y compris dans le camp libéral : le *Courrier* et le *Constitutionnel* continuent de défendre Frayssinous. L'archevêque de Paris, Mgr de Quélen, blâme Lamennais et menace de le sanctionner. Lamennais est accusé de jésuitisme. Les conséquences de la publication de cette lettre au Grand Maître sont rapides et concrètes : le proviseur de Louis-le-Grand est remplacé, deux sous-aumôniers y sont nommés, l'abbé Guillon devient inspecteur des études, Frayssinous prononce la messe en octobre dans l'enceinte de l'établissement et Laurentie, disciple de Lamennais, est envoyé en mission sur ordre du Grand Maître. La polémique continue par un nouvel article de Lamennais qui répond à la citation en justice de l'éditeur du *Drapeau blanc*. Pour calmer les esprits, Frayssinous fait paraître un mot dans le *Moniteur* du 3 septembre 1823 où il assure qu'il s'exprimera et agira en temps voulu. Le même jour, un article du *Journal des Débats* inspiré par Chateaubriand relance la dispute et défend le ministère. Malgré ses sympathies pour Lamennais, Chateaubriand qualifie la faction soutenue par Laurentie d'O'Mahony, Saint-Victor, Lamennais, Vitrolles de « petite faction bigote et servile qui s'élève au-dessus du trône contre le trône même »[1052]. Pourtant Vitrolles, comme Villèle, Corbière et Fitz-James, n'avaient qu'une conception superficielle de la religion, « jugée tout juste bonne à soutenir l'emprise politique royaliste sur le pays »[1053]. Lamennais justifie une telle polémique par les dernières volontés du protecteur de Laurentie, Éliçagaray qui s'oppose à la politique jugée laxiste de Frayssinous :

> Un membre du Conseil de l'Université, l'abbé Éliçagaray, était en tournée […] Quinze jours avant sa mort, il disait à un ecclésiastique : l'Université est incurable […] je n'attends que le moment où j'aurai recouvré

[1051] Lamennais n'y voit que « séminaires de l'athéisme et vestibules de l'enfer » d'après la lettre au Grand-Maître que Lamennais publie dans le *Drapeau blanc* du 22 août 1823.
[1052] Le *Constitutionnel* du 22 août 1823.
[1053] Tort, O., *L'impossible unité : la droite française sous la Restauration (1814-1830)*, Paris IV, 2007, p.439.

un peu de force pour […] aller en Bretagne supplier M. de La Mennais de porter les derniers coups à cette institution désastreuse. Je lui remettrai […] ces papiers où il trouvera plus de preuves qu'il n'est nécessaire […] L'ecclésiastique dont je viens de parler crut devoir, peu de jours après le décès […] réclamer les papiers. Ils avaient disparu […] De retour à Paris, vers la même époque, je reçus de tous côtés d'effrayantes révélations sur le même sujet. […] J'en parlai à plusieurs personnes respectables qui occupent de hautes places dans l'Université ; elles me répondirent : « Vous n'avez qu'un moyen […] : traitez publiquement cette grande question […][1054]

L'expérience d'Éliçagaray, protecteur de Laurentie, devient un argument supplémentaire pour pousser Lamennais à intervenir. Il est à noter qu'Éliçagaray voit en Lamennais le seul homme capable de riposter à Frayssinous. Ainsi, ce petit clan qui noyaute quelques institutions comme Polytechnique en passant par les collèges Stanislas, Henri IV, s'identifie à la lutte engagée par Lamennais au point de le suivre. Laurentie a certainement été informé des réflexions d'Éliçagaray et, surtout, il a peut-être été l'un des informateurs de Lamennais sur la situation de l'Université. L'hypothèse que, parmi ces « personnes respectables qui occupent de hautes places dans l'Université » Laurentie y figure, peut être soulevée surtout qu'en s'acquittant de sa tâche d'inspecteur des études, il répond à la demande de Lamennais de débarrasser l'Université des professeurs libéraux. Laurentie semble dans une position inconfortable, puisqu'il est favorable aux intérêts de l'Église en matière d'éducation, mais doit représenter les intérêts de l'État dans l'enseignement par sa nouvelle fonction à laquelle il a été nommé. L'affaire de Sorèze qui va le placer au cœur de la lutte est révélatrice de la tentative de reconquête religieuse de l'enseignement secondaire par les ultras. La structure des anciens lycées napoléoniens, même s'ils sont renommés collèges royaux dans les grandes villes, demeure intacte. Ce sont des établissements publics qui réunissent en 1820 plus de 33 000 élèves. Dans les villes plus modestes, les collèges communaux ont aussi été conservés en 1815. Mais, suite à une série de nominations de professeurs, de nombreux collèges et lycées alors accusés d'anticléricalisme passent sous l'autorité de l'Église et de nombreux ecclésiastiques en deviennent les principaux ou les proviseurs. Secondés par les aumôniers, la religion doit redevenir le pilier de l'éducation. L'affaire de Sorèze témoigne de la lutte incessante de ces catholiques pour restaurer la religion. Et si cette affaire s'inscrit pleinement dans ce contexte de reconquête ultra et catholique de l'enseignement secondaire, elle est aussi révélatrice des tensions entre catholiques qui, finalement, ont failli faire échouer l'entreprise de reprise en main du collège de Sorèze. L'affaire dure plus d'un an : elle éclate en octobre 1823 pour ne se terminer qu'à la fin de 1824. Elle oppose le représentant d'une Église d'État,

[1054] Lettre de Lamennais adressée à l'abbé de Sambucy et datée du 13 novembre 1823, dans Le Guillou, Louis, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome II, p.420-421.

Mgr Frayssinous et le nouveau disciple de Lamennais, Laurentie sur fond de lutte anti-libérale.

1.3. Sélectionner les professeurs

Après sa démission de son poste au ministère de l'intérieur et avec une notoriété croissante au sein de l'Université, Laurentie semble avoir donc profité de l'arrivée de Villèle à la tête du gouvernement pour y faire carrière en tant qu'inspecteur général des études. Le *Courrier* du 7 mai 1823 crie au scandale car Laurentie n'a jamais occupé aucun poste à l'Université et n'a pas de titre académique. Un ouvrage hostile de 1826 suppute que Laurentie est nommé à l'Université pour espionner et surveiller le fonctionnement des institutions libérales[1055]. En effet, nommé le 12 avril 1823, il remplace l'abbé Guairard[1056] et son poste est placé directement sous la direction du Grand Maître de l'Université, Frayssinous. Laurentie, disciple de Lamennais, est nommé à ce poste pour, en réalité, contenter l'abbé après les vives polémiques sur l'éducation et sur la guerre d'Espagne[1057]. Laurentie sert les intérêts des mennaisiens : l'abbé Gerbet, proche de Lamennais, lui demande d'intervenir afin de renouveler des autorisations pour des établissements catholiques[1058]. Les établissements scolaires, en concurrence les uns avec les autres, sont stratégiquement renouvelés ou abandonnés pour des raisons politiques : les mennaisiens semblent créer leur réseau d'établissements, après les difficultés rencontrées par leur journal le *Drapeau blanc*. Laurentie est plus que jamais perçu comme un défenseur de Lamennais. Les décrets

[1055] Guyon, *Biographie des commissaires de police et des officiers de la paix de la ville de Paris*, Paris, Goulet, 1826, p.179.

[1056] Simon-Théodore-Hippolyte Guairard, (1763-1846), ancien doctrinaire, ancien collaborateur au *Mercure de France* et au *Journal des Débats*, il est fait recteur de l'académie de Clermont avant d'être nommé inspecteur général des études.

[1057] Méraud, M., *Lamennais et les hommes de la Restauration*, Paris X, Nanterre, 1979, p.217 : « Laurentie, copropriétaire de la *Quotidienne*, devenu inspecteur des études à l'Université, est chargé de calmer le polémiste. Dans ce journal, maintenant passé aux ministériels, il loue abondamment les récents ouvrages de l'abbé. Mais Lamennais, qui ne se rend pas compte (rien dans ses lettres ne transparaît sur le sujet) qu'il est le jeu des « fanatiques » Saint-Victor et O'Mahony, et qu'il fera les frais de cette guerre contre les « politiques » (Villèle, Chateaubriand) qui ont le pouvoir, continue ses furieuses attaques contre le gouvernement : c'est la « lettre au Grand Maître » du 22 août 1823. »

[1058] 372 ap 21, dossier 2 : lettre de l'abbé Gerbet du 2 juillet 1823 adressée à Laurentie de La Chênaie : « 1° Un maître de pension de Soligny (Jura), qui me croyait sans doute encore à Paris, m'a écrit dernièrement la lettre ci-incluse […]. Vous y verrez que, s'il a quelque criante au sujet du renouvellement de l'autorisation pour les pensionnats particuliers, c'est uniquement parce qu'un inspecteur de l'académie de Besançon lui a dit que peut-être le Grand-maître, prenant en considération que le collège des Jésuites à Dôle, ville assez voisine de Soligny, enlève nécessairement des pensionnaires à celui de Soligny même, jugerait à propos, dans l'intérêt du collège de cette dernière ville, de ne pas y autoriser la continuation du pensionnat particuliers. Du reste, il m'annonce que les autorités locales ont donné les renseignements les plus favorables à son établissement, qui est d'ailleurs établi depuis assez longtemps. Auriez-vous la bonté, monsieur, de vous informer à l'université si cette crainte est fondée, et, dans ce cas, de vous intéresser en faveur d'un établissement qui n'offrirait pas lui-même aucun intérêt à une suppression ? »

constitutifs de l'Université impériale avaient laissé subsister quatre établissements anciens : Pontlevoy, Vendôme, Juilly et Sorèze. Or, les ultras, associés aux mennaisiens, aspirent à une reprise en main rigoureuse de ces établissements symboliques dans la lutte contre le monopole de l'Université qui concentre et organise tous les autres établissements hérités de l'Empire[1059]. En 1822, Frayssinous avait déjà prévenu dans une lettre-circulaire rendue publique dans la *Quotidienne* et adressée aux proviseurs de ces collèges royaux en début d'année scolaire, que des efforts spécifiques seraient déployés en vue d'assurer ces contrôles. Il cherche à convertir les élèves à un enseignement classique et moralisateur :

> En donnant aux études l'essor le plus étendu et le plus brillant, vous ferez en sorte que les professeurs chargés de distribuer à l'enfance les trésors de l'antiquité, accompagnent leurs explications et leurs développements de ces courtes et salutaires réflexions qui, gravant dans son cœur les saines doctrines, prépareront des Français fidèles à leur Dieu, à leur Roi et à leur patrie. […]. Si jamais des doctrines dangereuses étaient professées ou même insinuées dans quelques chaires de votre collège, vous vous efforceriez peut-être en vain d'effacer de si funestes impressions, et vous verriez se perdre tout le fruit de vos pénibles travaux.[1060]

Laurentie reprend ces arguments dans un article inséré dans la *Quotidienne* du 27 novembre 1822 où il dénonce l'inintelligibilité des discours des aumôniers prodigués à des élèves et étudiants peu enclins à se plier aux préceptes religieux. Il en reporte la faute et l'entière responsabilité sur les professeurs « indifférents ». Cela signifie pour Frayssinous que les proviseurs doivent lutter avec efficacité contre ce qu'il nomme « des désordres ou des abus », c'est-à-dire la diffusion d'idées libérales, de façon à asseoir leur autorité sur ces collèges qui doivent servir de modèles d'enseignement royaliste et catholique. L'affaire de Sorèze éclate alors dès 1823 : pour Frayssinous, le collège de Sorèze constitue alors « un Trocadéro à emporter », expression qui fait le parallèle avec la campagne d'Espagne que les ultras dissidents veulent gagner à tout prix. Laurentie, en tant qu'inspecteur général des études, est alors chargé de mener une contre-enquête à charge sur le directeur du collège, Dominique Ferlus[1061]. Ce dernier avait obtenu de Napoléon Ier en 1812 tous les privilèges des lycées à son école[1062]. Ferlus a ensuite réussi à maintenir la bonne réputation du collège. Le *Mémorial Catholique* de Lamennais qui prend fait et cause pour Laurentie insiste sur le fait que seules les idées libérales sont enseignées dans cette école :

[1059] Voir l'ouvrage de Rudolf von Thadden, *La centralisation contestée : l'administration napoléonienne, enjeu de la Restauration*, Wiesbaden, 1972, Arles, Actes Sud, 1989.
[1060] Lettre-circulaire de Frayssinous datée du 5 octobre 1822 et parue dans la *Quotidienne* du 12 octobre 1822.
[1061] Raymond-Dominique Ferlus, (1756-1840), est le frère de François Ferlus, (1748-1812), un bénédictin qui a, lui-aussi, dirigé le collège de Sorèze et qui est connu pour avoir élaboré un projet d'organisation de l'enseignement supérieur sous l'Assemblée Constituante. Les catholiques s'attaquent à cet héritage révolutionnaire que Dominique Ferlus semble, à leurs yeux, toujours incarner.
[1062] Combes, A., *Histoire de l'école de Sorèze*, Toulouse, Jougla, 1847, p.84.

Le collège de Sorèze est fameux dans tout le Midi par le genre d'éducation qu'on y reçoit et par la faveur dont il jouit auprès des ennemis des doctrines religieuses. Soixante maîtres sont employés dans cette école à former de jeunes philosophes qui sachent monter à cheval, faire des armes et jouer la comédie. Le temps s'y partage entre la déclamation et le dessin, la natation et le bal. 400 élèves, catholiques et protestants, sont réunis dans une vaste enceinte où ils vivent dans l'indifférence de la religion : une chapelle nue est à côté d'un théâtre richement décoré.[1063]

Il est surtout reproché à Ferlus ses discours annuels où il n'hésite pas à s'opposer au gouvernement et à sa politique en matière d'instruction : il refuse que l'instituteur et l'enfant fassent de la politique et s'oppose à ce que l'enseignement soit confié au clergé. Les catholiques, aidés par les ultras, organisent une chasse aux libéraux toujours présents dans l'enseignement. En inspecteur général novice, Laurentie est dirigé par l'adversaire de Lamennais, l'abbé Fayet[1064], partisan d'une Église de France qui, au dernier moment, le laisse mener seul la mission. Inexpérimenté, Laurentie se retrouve face à face avec Ferlus, ancien professeur estimé dont la réputation n'est plus à faire. De plus, Laurentie cristallise sur sa personne tous les griefs des libéraux à l'encontre des ultras parce que, tout droit sorti du ministère de l'intérieur, il est promu directement dans la haute administration de l'Université, ce que les libéraux perçoivent comme une provocation à leur égard. Surtout, l'abbé Fayet avait déjà fait une première enquête auprès de l'établissement à la fin du mois de juillet 1823 et était revenu satisfait du projet d'établissement de Sorèze. Il semblerait donc que Frayssinous ait mandaté Laurentie dans un second temps pour qu'il mène une enquête à charge. Laurentie est envoyé en mission le lendemain de la parution de la lettre de Lamennais hostile à Frayssinous dans le *Drapeau blanc*[1065] : l'hypothèse d'une vengeance de Frayssinous contre Lamennais qui l'accuse de modération, en sacrifiant Laurentie est avancée par les contemporains[1066]. Lamennais et ses disciples sont ainsi perçus comme une menace par une partie des royalistes et catholiques. D'après Ferlus[1067], Laurentie interroge alors les fonctionnaires publics, le maire, le sous-préfet d'arrondissement, le juge de paix, mais surtout le clergé des environs, c'est-à-dire l'évêque et vingt-neuf curés du diocèse réunis en retraite à

[1063] Article intitulé « Des journaux. Sur l'affaire de Sorèze », paru dans le *Mémorial Catholique*, 1824, tome 1, p.168 et suivantes.
[1064] Alors inspecteur général des études, puis évêque d'Orléans en 1842 et député à l'Assemblée Constituante de 1848, il meurt en 1849, l'abbé Fayet, (1786-1849), est un zélé royaliste en 1815 qui participe activement à l'œuvre des missions. Il coopère à la rédaction du *Conservateur* avec Lamennais, et est nommé inspecteur général des études par Frayssinous comme Laurentie.
[1065] Garnier, A., *Frayssinous et son rôle dans l'Université*, Paris, Picard, 1925, p.287.
[1066] Une lettre du comte de Sèze à Frayssinous citée dans Garnier, A., *Frayssinous et son rôle dans l'Université*, Paris, Picard, 1925, p.132 et suivantes, semble le suggérer. A propos du remplacement de Laurentie par l'abbé de Féletz, le comte de Sèze écrit à Frayssinous : « Je savais que M. Laurentie dont la fortune était votre ouvrage avait été pour vous dans une multitude d'occasions d'une ingratitude monstrueuse. »
[1067] Articles de Ferlus parus dans le *Journal des Débats* du 29 février et du 1er mars 1824.

l'évêché, et établit des procès-verbaux critiques à l'égard de Ferlus[1068]. Pour ce dernier, cette contre-enquête n'a qu'un seul objectif : « voir un corps ecclésiastique substitué aux maîtres actuels »[1069], vaste plan mis modérément en pratique par Frayssinous. Laurentie soumet son enquête au conseil académique de Toulouse. Ferlus se défend alors personnellement devant le conseil académique où il retrouve Laurentie et Fayet ; Laurentie prononce un réquisitoire contre l'établissement et l'abbé Fayet approuve. Ce dernier, satisfait de voir bientôt le « Trocadéro livré », écrit à Frayssinous le 10 octobre 1823 :

> Je crois pouvoir répondre à Votre Excellence du résultat de cette affaire, sans qu'il soit besoin d'user de rigueur contre personne. Le recteur fera son devoir ainsi que le conseil académique ; tout est préparé pour l'assaut du Trocadéro, et s'il fallait des blessures aux assaillants pour mériter la couronne civique pas un seul ne pourrait se vanter d'en avoir reçu ; nous en serons quitte à bon marché.[1070]

Le contexte politique est propice à cette purge au cœur des institutions. En parallèle, des députés font pression sur le ministère Villèle pour appliquer la politique religieuse recommandée par la Chambre de 1815. Henri de Bonald, nostalgique du programme de la Chambre introuvable, écrit :

> […] la France attend enfin à cette session ce qu'elle allait obtenir en 1816.[1071]

Il s'agit d'augmenter à l'échelle nationale les prérogatives du clergé dans le système éducatif, améliorer le sort matériel de l'Église et faire en sorte que les lois soient conformes au dogme. Ferlus décide de se déplacer en personne à Paris pour obtenir une entrevue avec Frayssinous car il court le risque d'être destitué de ses fonctions et que son école soit réorganisée. Les libéraux qui défendent la cause de Ferlus provoquent un tollé dans la presse qui se déchaîne contre Laurentie. Les familles des élèves protestants de Sorèze décident d'envoyer un représentant auprès de Frayssinous. Les royalistes se divisent sur la question : le *Journal des Débats* suit le *Constitutionnel* contre la *Quotidienne*, le *Drapeau blanc* et le *Mémorial Catholique*. Le conseil académique de Toulouse délibère sur la question du renvoi de Ferlus puis envoie la requête au conseil royal qui fait machine arrière et déclare l'accusation contre ce dernier mal fondée. Laurentie est alors désavoué tandis que Fayet n'est pas inquiété. Ferlus

[1068] Ferlus se défend en affirmant que les curés ne peuvent savoir ce qui se passe à l'intérieur de son établissement. Il s'agit peut-être de la trace d'une opposition ou d'une concurrence locale entre un clergé séculier et un clergé régulier. En 1824, la Chambre des pairs refuse l'autorisation des congrégations d'hommes. Ce n'est qu'en 1825 que seules les congrégations féminines sont favorisées et peuvent doubler leur effectif.
[1069] Articles de Ferlus parus dans le *Journal des Débats* du 29 février et du 1er mars 1824.
[1070] Cité dans Garnier, A., *Frayssinous et son rôle dans l'Université*, Paris, Picard, 1925, p.287 et suivantes.
[1071] Article de la *Quotidienne* du 12 octobre 1823.

réussit finalement à parlementer avec le Grand Maître Frayssinous[1072] même s'il ne recouvre ses droits antérieurs qu'en 1830. Dans la version de Laurentie, c'est le « Conseil académique de Toulouse qui conseilla des mesures de rigueur qu[e lui] ne demandait pas »[1073]. De même dans ses *Souvenirs*, il est précisé qu'il a rempli sa mission « en apportant des tempéraments à la sévérité des instructions reçues »[1074]. Quoiqu'il en soit, il ne lui sera plus confié aucune mission. Ainsi, s'il a été nommé pour ménager Lamennais, il est particulièrement visé par les libéraux et fait les frais des attaques de l'abbé contre le camp royaliste et catholique. Laurentie et Lamennais deviennent aussi la cible des royalistes du *Journal des Débats*. Le 7 mars 1824, Laurentie mentionne que l'abbé de Féletz[1075] « a lancé contre moi dans le *Journal des Débats* des diatribes indécentes au sujet de l'école de Sorrèze (sic), qu'il défend contre l'Université. Le journaliste peut me faire un crime énorme d'avoir été nommé inspecteur général lorsqu'il demandait cette place : ce n'est pourtant pas une raison de dénaturer une affaire grave, et de me faire passer pour un homme malhonnête et passionné. Ses articles portent l'empreinte de la haine ; je ne le connais pourtant pas »[1076]. Le Grand Maître, Frayssinous, attaqué lui-aussi par le *Journal des Débats*, tente d'en atténuer les conséquences car le journal appartient au ministère :

> Le Grand Maître s'est présenté chez M. de Villèle avec cette fierté qui impose, lorsqu'elle n'est pas de l'insolence. […] Cette contenance a produit son effet ; M. de Villèle a eu peur, et le *Journal des Débats* a reçu ordre de se justifier, ce qu'il a fait très mal, et ensuite de se taire, ce qu'il fait ordinairement assez bien.[1077]

Le ministère Villèle recule et Féletz est convoqué devant le Conseil royal où il doit déclarer qu'il n'est pas responsable des articles du *Journal des Débats*, au risque de se faire destituer. Le ministre Corbière lui reproche publiquement ses agissements. Selon Laurentie, dès le 8 mars 1824, une accalmie semble arriver avec la Chambre retrouvée. Toutefois, au-delà des querelles de personnes, l'affaire devient politique :

> Quant à la *Quotidienne*, elle a donné à la défense une tournure politique qui a tant soit peu déconcerté les assaillants. Le ministère devrait songer qu'il y a du danger à laisser croire qu'on se réjouit de voir les

[1072] Sarrut, Germain, Saint-Edme, B., *Biographie des hommes du jour*, Paris, Krabbe, 1836, tome 2, 1ère partie, p.128.
[1073] Saint-Maurice Cabany, E., (sous la dir.), *Galerie nationale des notabilités contemporaines*, volume 3, portrait de Laurentie, p.300.
[1074] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits*, *op.cit*., p.6.
[1075] Charles-Marie-Dorimond de Féletz, (1767-1850), est un prêtre réfractaire sous la Révolution. L'abbé Féletz est professeur et un rédacteur du *Journal des Débats*. Élu à l'Académie, il est aussi inspecteur de l'Académie de Paris. Il attaque en parallèle Lamennais dont il est un farouche opposant, au sujet de l'Église de France qu'il souhaite voir consolidée.
[1076] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits*, *op.cit*., p.75.
[1077] *Ibid*., p.76.

royalistes attaqués publiquement, lorsqu'on voit arriver devant soi une Chambre toute composée de royalistes.[1078]

D'une attitude d'offensés, les partisans de Laurentie adoptent une posture menaçante envers les représentants du groupe à la Chambre favorable au ministère. Les mennaisiens sous-entendent de plus belle que Laurentie aurait été volontairement mis à l'épreuve par Frayssinous. Par l'intermédiaire de Corbière, le ministère Villèle saisit le prétexte de venger les insultes du *Journal des Débats* en muselant Laurentie, propriétaire de la *Quotidienne*. Une résistance s'installe et une autre affaire surgit, celle du rachat de la *Quotidienne*. Si Frayssinous peut encore agir et continue d'écrire notamment un projet de circulaire adressée aux recteurs, la polémique reprend à la mi-mars 1824 et Laurentie subit à nouveau les attaques de la presse. Son ancien maître Jourdan s'en émeut :

> Quelle tournure prend l'affaire de Sorèze ? J'aurais bien désiré qu'on eût évité l'éclat de prévenir l'inconvénient d'exciter les passions. Le condamné aura l'avantage de l'intérêt, qu'on accorde presque toujours au malheureux, dont la culpabilité n'est pas assez prouvée ou du moins assez clairement établie. *La Quotidienne* et *Les Débats* par leurs discussions contradictoires donnent à ce procès une dimension fâcheuse qui tourne au préjudice de l'Université, en partageant l'opinion publique, aujourd'hui, le mal est sans remède.[1079]

Le ministère décide de laisser faire pour forcer Laurentie à vendre sa part qu'il détient dans le journal. Soutenu par Michaud, ce dernier résiste et parle de trahison. Sans mission, Laurentie reste inspecteur général des études dont le nombre s'accroît d'ailleurs après l'ordonnance du 22 septembre 1824 malgré la mort de Louis XVIII. Nouvellement nommé ministre à l'autorité renforcée, Frayssinous prononce l'oraison funèbre du défunt roi dans laquelle il assimile, d'après Laurentie, la France à celle des émigrés[1080]. Les professions des nouveaux inspecteurs généraux nommés sont plus diversifiées avec Lamalle, Delens et Esquirol docteurs en médecine, Letronne membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Dubruel, proviseur du collège de Versailles… : la plupart vient de l'Université, mais il y a aussi un conseiller à la Cour de cassation, un conseiller d'État et deux scientifiques. Laurentie espère que son sort va s'améliorer. En effet, l'affaire de Sorèze commence à retentir et avec le changement de règne, ce sont les ultras de la sensibilité politique de Laurentie qui peuvent prétendre à des postes haut placés. L'affaire se termine finalement par la démission du principal du collège Ferlus qui cède sa direction à son gendre et qui subit une deuxième humiliation en acceptant la présence d'un inspecteur ecclésiastique durant la refonte de

[1078] *Ibid*., p.77.
[1079] 372 ap : lettre de Jourdan du 18 mars 1824 adressée à Laurentie.
[1080] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.101.

l'établissement[1081]. Cet épisode montre la hargne et le ressentiment de ces catholiques et ultras envers les libéraux qui tentent de résister à leurs assauts. Mais Frayssinous a fait preuve d'une certaine modération au niveau de l'enseignement secondaire et a donc mécontenté les ultras et les mennaisiens. De surcroît, cette affaire a été instrumentalisée pour mettre au pas ces dissidents royalistes dont il est par ailleurs parfois très difficile de déceler les positionnements individuels. Le mouvement royaliste, extrêmement complexe, est traversé par différentes conceptions du catholicisme. Cette affaire témoigne de l'intensité de la querelle idéologique en matière de religion entre royalistes. La situation professionnelle de Laurentie dans le cadre de la fonction publique est susceptible d'être incompatible avec ses prises de positions idéologiques parfois opposées à la ligne politique poursuivie par le pouvoir. Laurentie est cependant fait chevalier de la légion d'honneur le 11 mai 1825 peu avant le sacre de Charles X. Le ministère Villèle joue un double jeu à son égard : officiellement défendu et maintenu dans ses fonctions, récompensé voire encensé, Laurentie est officieusement désavoué, en partie à cause de son soutien aux idées de Lamennais.

Avec acharnement, ces catholiques mennaisiens continuent à s'employer à replacer Dieu au cœur de l'enseignement par la théologie et la parution d'ouvrages œuvrant pour une « révolution morale ». Les catholiques comprennent que pour l'emporter, outre la nécessité de dominer les institutions, il est impératif de gouverner les esprits en commandant aux idées. Ils souhaitent le triomphe du traditionalisme. Pour les catholiques ultras, il s'agit non seulement de reconquérir les âmes mais aussi les esprits scientifiques contre la philosophie des Lumières et contre le triomphe de la science. La religion et les serviteurs de l'Église doivent aussi, pour les ultras, maîtriser la sphère de production scientifique et littéraire. L'Église devient le pilier de référence comme Laurentie le rappelle en citant Bossuet :

> L'Église est « étrangère » aux ruptures du monde […].[1082]

Pour donner le change aux libéraux, les catholiques s'approprient ou se réapproprient le terme de « révolution ». Pour Laurentie, la seule révolution positive doit être le retour à un ordre naturel[1083] : il reprend ainsi le sens astronomique du terme. Il y a par conséquent deux espèces de révolution, celle qui ravage et extermine et une autre « morale, humaine, providentielle »,

[1081] Frijhoff, W., Julia, D., « Les grands pensionnats de l'ancien régime à la Restauration : la permanence d'une structure éducative », dans *Annales Historiques de la Révolution française*, 53ème année, 1981, p.164.
[1082] Laurentie, Pierre-Sébastien, *L'Athéisme social et l'Église, Schisme du nouveau monde*, Paris, Plon, 1869, p.122.
[1083] Reprenant la notion d' « ordre naturel », Laurentie n'en accepte pas pour autant la signification libérale, c'est-à-dire l'existence de lois naturelles, concurrentes insupportables pour lui, de la loi fondamentale du royaume, ordre et règles dépassant la Charte, inscrits dans la légitimité traditionnelle du monarque. L'ordre naturel est compris au sens de Bonald : la société est un ordre naturel et transcendant, directement créé par Dieu.

contenue dans le catholicisme et restaurée par le retour du roi, qui change les idées des peuples et passe des siècles entiers à renouveler le monde. Cette révolution morale et providentielle ne peut s'achever que par le triomphe du christianisme auquel reviendra la pensée humaine qui a erré hors de lui depuis la Réforme[1084]. Surtout, cette mise à l'honneur de la morale qui doit prévaloir dans l'enseignement, s'explique par le fait qu'il est le seul domaine où l'Église peut encore revendiquer d'en garantir le bien-fondé ; en effet, la religion a perdu de son influence dans la bataille de la science, du fait de la révolution copernicienne et des découvertes de Newton. La science moderne a ainsi prouvé que l'Église s'était trompée dans son explication de la nature de l'univers et du destin final de l'humanité, sans pour autant donner un sens moral à ces nouvelles théories. Par conséquent, à défaut d'avoir remporté la bataille de la science, l'Église et la religion doivent gagner celle des valeurs morales autour de la représentation religieuse de l'univers. Les catholiques produisent nombre d'ouvrages qui appellent à la « révolution morale », sur le modèle du christianisme primitif. La « révolution morale » consiste à revenir à des valeurs anciennes, chrétiennes, réactualisées et opposées à celles véhiculées par la Révolution Française. Refonder un contrat non rousseauiste mais chrétien suppose aussi la refonte des programmes de l'enseignement. Laurentie participe à cette « révolution morale » et au retour des « bonnes mœurs ».

2. La défense du classicisme en 1824

Outre l'enseignement, la « révolution morale » à laquelle aspirent ces catholiques fervents passe par la littérature qui devient elle-même un enjeu politique. Elle doit être aussi le vecteur de la religion et « réparer », selon eux, les méfaits de la pensée révolutionnaire. Ces journalistiques catholiques et ultraroyalistes dissidents considèrent même que tous les thèmes d'actualité ont une incidence politique et religieuse. Ils réétudient toutes les disciplines, de la musique au théâtre, toutes les matières, de l'histoire aux lettres, mais par là-même se divisent sur les héritages à revendiquer et les nouveaux courants à suivre ou à condamner partiellement ou totalement.

2.1. Les sociétés littéraires catholiques et royalistes

[1084] Écrits non publiés de Jean-Claude Drouin.

Les contre-révolutionnaires sont catastrophés par le succès de librairie des ouvrages jugés néfastes à leurs doctrines[1085] et craignent la propagation des idées révolutionnaires. Ils s'activent alors au sein de nouvelles sociétés littéraires toujours dans le cadre de la Congrégation. Paraphrasant saint Paul et sa Seconde Épître à Thimothée[1086], les membres des sociétés de production des « bons livres » n'ont d'autre but que de parer l'influence des idées modernes qui se répand tel un poison dans les esprits :

> Les mauvais livres sont une gangrène qui répand inlassablement la corruption […].[1087]

Cet avertissement contre un danger tant redouté est placé dans l'en-tête du prospectus de création de la Société des bons livres. En effet, la Congrégation fonde, entre autres, cette nouvelle association consacrée à la parution d'ouvrages conformes à leurs doctrines. Constituée initialement en province à Bordeaux et à Grenoble (ville du soulèvement de Didier), elle est inaugurée à Paris en juillet 1824 par Mathieu de Montmorency[1088]. Longtemps président de la Société, Montmorency cède ensuite sa place au duc de Rivière puis au baron de Damas à la tête du conseil général de vingt-quatre membres[1089]. La direction générale, dont le rôle est de gérer plus concrètement la Société, a pour membres, entre autres, l'abbé de Salinis, Cauchy et pour secrétaire Laurentie, sans compter les membres associés[1090]. Il s'agit alors de publier en masse des livres capables de contrebalancer les productions libérales et romantiques. Avec 8000 souscripteurs et 2 741 400 volumes, cette société tente de contrebalancer les douze éditions de Voltaire et les treize éditions de Rousseau, c'est-à-dire 2 159 500 volumes réimprimés, selon les chiffres du rapport du ministre de l'intérieur en 1825 :

> C'est par les livres que la société a été gâtée ; c'est par les livres qu'il faut la guérir. L'impiété a amassé ses trésors pour corrompre les hommes ; que la charité ouvre les siens pour les consoler. On répand des doctrines dégradantes et honteuses ; répandons des doctrines saines et sublimes. Serait-il moins facile à la charité de donner des livres utiles, qu'à la cupidité de vendre des livres pervers ?[1091]

[1085] Cf. la thèse de Loïc Artiaga, *Les catholiques et la naissance de la littérature industrielle en France, en Belgique et au Québec de 1830 à 1864*, Versailles, 2003.

[1086] *Bible*, traduction de Louis Segond, Seconde Épître à Timothée, II-16,17 : « Évite les discours vains et profanes ; car ceux qui les tiennent avanceront toujours plus dans l'impiété, et leur parole rongera comme la gangrène ».

[1087] 372 ap 21, citation en tête du prospectus de la Société des bons livres.

[1088] Les bureaux de l'œuvre sont situés rue Palatine, près de Saint-Sulpice et sont patronnés par saint Paul. Les souscriptions sont de 20 francs par an.

[1089] Parmi les membres, il y a, entre autres, Berryer-fils, Louis de Bonald, Cauchy, Gerbet, Haller, Lamennais, Laurentie, Picot, Salinis, le comte de Senfft, Montmorency, le duc de Rivière.

[1090] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit*., p.251 et suivantes ainsi que 372 ap 21, dossier 4 : Société catholique des bons livres.

[1091] Rapport du ministre de l'intérieur cité dans Grandmaison, G. de, *La Congrégation, (1801-1830)*, Paris, Plon, 1889, p.219.

A ce propos, Laurentie fait paraître un article dans la *Quotidienne* intitulé « De la réimpression des livres philosophiques ». Le journaliste voit dans l'impression constante des ouvrages des philosophes des Lumières une séduction sournoise. Pour lui, la guerre des éditions est loin d'être inoffensive. Il tient à rappeler que Napoléon Ier s'était chargé de contrôler et de porter une sélection sur l'impression des ouvrages. Les principaux auteurs dans la ligne de mire de Laurentie sont Diderot, Voltaire, le baron d'Holbach, recommandés par le *Constitutionnel*. Laurentie trouve inadmissible que ces ouvrages, interdits sous l'Empire, aient pu être réimprimés sous la Restauration, preuve de la liberté d'édition quoi qu'en disent les libéraux. Il affirme que ces œuvres philosophiques ne gênaient ni les royalistes, ni les rois mais que, face au durcissement de ton perçu en 1824, leur diffusion massive devient préoccupante[1092]. Il regrette cependant que, dans son propre camp, la lutte contre ces ouvrages ne soit pas une priorité. Le mouvement royaliste lui oppose en effet une fin de non recevoir :

> Mais d'ailleurs, que veut-on dire lorsqu'on avance que les livres philosophiques n'acquièrent de l'importance et ne deviennent dangereux que par les efforts que l'on fait pour en empêcher la propagation ?[1093]

A l'inverse, Laurentie voit dans la parution d'ouvrages philosophiques une attaque des libéraux contre le pouvoir en place : la question de l'édition devient celle d'une politique de propagande du pouvoir qui souhaite contrôler la diffusion des « doctrines ». La réimpression de ces ouvrages fait donc partie de la lutte politique que les ultras ne souhaitent pas perdre. Laurentie dresse un constat alarmant : les ouvrages philosophiques, et pas uniquement ceux de Voltaire et Rousseau, sont largement diffusés, appréciés, partagés, signe que les Lumières gagnent la bataille des opinions :

> Dans l'espace de dix-huit mois, depuis le mois de septembre 1820, jusqu'au mois de février 1822, on a publié à Paris, quatorze éditions de l'*Origine des Cultes*[1094], formant ensemble 43 mille exemplaires ; cinq éditions du *Système de la Nature*[1095], seize éditions des *Ruines* de Volney[1096], 8 éditions de Voltaire, autant d'éditions de Rousseau, sans compter les éditions multipliées des ouvrages détachés, des contes de l'un, du contrat social de l'autre […].[1097]

[1092] Article de Laurentie dans la rubrique « Variétés », intitulé « De la réimpression des livres philosophiques » paru dans la *Quotidienne* du 7 janvier 1824.
[1093] *Idem.*
[1094] L'*Origine des cultes* de 1795, de Charles-François Dupuis veut montrer l'origine commune et non exceptionnelle du christianisme avec les autres religions.
[1095] Le *Système de la nature* d'Holbach nie l'existence de Dieu.
[1096] Volney y pense la tolérance religieuse.
[1097] Article de Laurentie dans la rubrique « Variétés », intitulé « De la réimpression des livres philosophiques » paru dans la *Quotidienne* du 7 janvier 1824.

Ce phénomène de contre-publications aux livres souhaités par les ultras débute à cette période et se poursuit sous le règne de Charles X comme Pierre de La Gorce dans *La Restauration*. Voltaire est d'autant plus édité qu'il convient à toutes les franges de la population :

> Différenciation selon les classes sociales et tirage de la littérature qui, sous Charles X, fut mobilisée contre les congrégations. « Voltaire, plus ou moins abrégé, est approprié à l'esprit et aux loisirs de toutes les conditions ! il y a le « Voltaire de la grande propriété », le « Voltaire de la moyenne propriété », le « Voltaire des chaumières ». Il y a aussi les éditions de Tartuffe à trois sous. On réédite […] Dupuis […], Volney. On assure que […] plus de 2 700 000 volumes ont été en sept années jetés de la sorte dans la circulation. »[1098]

Cela concourt, pour Laurentie, à l'impiété générale qui règne dans la société nouvelle. Les romans sont aussi visés, au même titre que les ouvrages philosophiques :

> On proscrit des salons, on siffle sur les théâtres un mot à double sens, une plaisanterie grossière ; mais bannit-on des bibliothèques et des boudoirs les romans qui outragent l'innocence ? Tout est apparence dans ce siècle de mensonge […].[1099]

Les romans contribuent, selon lui, à propager l'immoralité, source de tous les vices. Il existe une volonté de populariser le « bon livre » : il convient de diffuser le « bon roman catholique » et de s'adapter à la naissance de la « littérature industrielle », tandis que la circulation de mauvais ouvrages est considérée comme la conséquence de la Révolution[1100]. Le roman pervertit comme la mauvaise presse, thème récurrent sous la plume de Laurentie. Le journaliste participe au mouvement de condamnation de cette littérature qu'il considère comme mauvaise comme le lui écrit son supérieur à l'Université, l'abbé Fayet :

> On fait l'éducation de l'enfance avec des romans, […] on apprend l'histoire dans des romans […] l'état social tend à devenir aussi romanesque […].[1101]

Pourtant, Laurentie déclare ne pas vouloir faire disparaître cette littérature :

> Mais espérez-vous, va-t-on me dire, détruire les mauvais livres qui produisent de si funestes effets ? Je ne l'espère pas, sans doute […].[1102]

[1098] Pierre de La Gorce, *La Restauration*, II, Charles X, Paris, 1928, p.58, cité dans Benjamin, Walter, *Paris, capitale du XIXème siècle*, Paris, Éditions du Cerf, 1989, p.598.
[1099] Article de Laurentie dans la rubrique « Variétés », intitulé « De la réimpression des livres philosophiques » paru dans la *Quotidienne* du 7 janvier 1824.
[1100] Artiaga, Loïc, *Des torrents de papier, Catholicisme et lectures populaires au XIXème siècle*, Limoges, Pulim, 2007, p.17.
[1101] *Ibid*., p.24 : citation extraite de « Sermon sur les mauvais livres prêché le quatrième dimanche de l'Avent, 1822 » dans *Sermons, discours et mandements de Mgr Fayet*, Paris, J. Leroux et Jouby, 1857, tome 1, p. 115 à 146.
[1102] Article de Laurentie dans la rubrique « Variétés », intitulé « De la réimpression des livres philosophiques » paru dans la *Quotidienne* du 7 janvier 1824.

Il veut juste ne pas les favoriser et qu'ils restent un témoignage du passé. Au sein de cette Société catholique des bons livres, les lecteurs sont catégorisés en jeunes lecteurs, en lecteurs issus de l'élite, ou de la « classe populaire »[1103]. Répandre les idées de la contre-révolution par les livres pour contrecarrer les idées des Lumières et le romantisme au nom du catholicisme, devient l'objectif avoué de cette société. Approuvée par un rescrit du pape Léon XII daté du 22 mai 1824[1104], cette société est aussi soutenue par Charles X qui lui accorde deux médailles de douze cent francs aux meilleurs ouvrages publiés conformément aux programmes retenus[1105]. Le journal catholique l'*Ami de la Religion et du Roi* témoigne de la vivacité de la Société qui organise et fait célébrer une messe le jour de la conversion de saint Jean dans l'église de Saint-Sulpice : tous les membres et les soutiens de la Société y participent. L'abbé de Salinis fait, à cette occasion, un discours sur le triomphe de la religion. Le journal rend aussi compte d'une réunion de la Société, présidée par le nonce du pape, le cardinal Macchi. En tant que secrétaire, Laurentie y fait son rapport où il expose un nouveau plan qui consiste à faciliter la circulation des « bons » livres en ouvrant des lieux d'emprunt gratuits ou peu chers dans toute la France, dans les villes comme dans les campagnes[1106]. Des prix sont distribués aux meilleurs ouvrages qui doivent former une encyclopédie, projet qui aboutit à l'encyclopédie catholique des sciences, c'est-à-dire la réécriture contre-révolutionnaire des connaissances des Lumières. Il s'agit de l'anti-modèle de l'*Encyclopédie* de Diderot et de d'Alembert[1107] faisant la part belle à la religion, la philosophie chrétienne, l'histoire ancienne et l'archéologie, l'histoire moderne et la jurisprudence, les sciences physiques et mathématiques, les sciences médicales et physiologiques : ce projet tente de réconcilier la foi et la science et inspire celui d'une Société catholique des sciences, des lettres et des arts.

Le fonds Malouet-Laurentie[1108] révèle aussi le projet de fondation d'une Société catholique des sciences, des lettres et des arts. Si la Société catholique des bons livres avait la vocation de diffuser les livres parmi le peuple, il n'en va pas de même pour cette Société catholique des sciences, des lettres et des arts qui ne concerne que l'élite. Vitrolles et Michaud

[1103] Artiaga, Loïc, *Des torrents de papier, Catholicisme et lectures populaires au XIXème siècle*, Limoges, Pulim, 2007, p.98.
[1104] « Il n'est presque point de contrées qui n'ait déjà connu, par sa propre expérience, quel vaste assemblage de maux marche à la suite de la licence effrénée d'écrire […] C'est pourquoi Nous rendons grâces au Seigneur, qui Nous console de Notre tribulation en excitant partout le zèle d'une foule de chrétiens pour la défense de la Religion, et Nous ne pouvons assez louer votre but, ainsi que vos soins consacrés à une Société qui tend à opérer un si grand bien. Continuez, nos Chers Fils, de vous dévouer à cette entreprise si salutaire, avec sagesse et force, comme vous avez commencé […] »
[1105] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit*., p.263.
[1106] L'*Ami de la Religion et du Roi*, Paris, Le Clère, tome 50, 1827, p.359-360.
[1107] Laurentie avait déjà qualifié de « tourbe encyclopédique » les travaux des philosophes du XVIIIème siècle dans son article de la *Quotidienne* du 8 décembre 1818.
[1108] 372 ap 21, dossier 4.

se rajoutent, entre autres, aux membres de la Société catholique des bons livres. La répartition des sections accordait le soin à Laurentie, Haller, Bonald, Gerbet, Salinis, de s'occuper de philosophie, à Abel Rémusat, Martin de mener l'étude des origines des peuples, à Berryer-fils, Guérard, Picot, Vitrolles de faire le tableau historique des ordres religieux dans leurs rapports avec les Lumières, la civilisation et la grandeur des peuples, à Ampère[1109], le géomètre Binet, Cassini[1110], Cauchy de penser un traité d'astronomie et à Marion[1111], Récamier d'écrire un traité de physiologie[1112]. Il s'agit donc de s'emparer des sciences humaines à hauteur de trois séances par semaine, sans compter les séances publiques extraordinaires. C'est une réponse directement adressée aux libéraux et à leur Bibliothèque du citoyen. Cette Société royaliste veut même anéantir sa rivale dont elle se fait le contre-modèle contre-révolutionnaire et s'insurge du fait que cette Bibliothèque du citoyen vante l'ascension intellectuelle des roturiers :

> Durant vingt-cinq années que la carrière des honneurs et de l'avancement fut ouverte à quiconque se distinguait par un mérite ou des services réels, quels prodiges n'ont pas enfantés une glorieuse émulation ! Les fils du laboureur ont obtenu des commandements dans nos armées ; d'autres hommes sortis des rangs les moins remarqués, se sont immortalisés par des découvertes, par des inventions, ont ennobli la roture, et n'ont point paru déplacés dans leur célébrité. Presque toute l'élite de la France, tout ce qu'elle respecte, tout ce qu'elle vénère est parti d'aussi bas : toutefois on doit reconnaître que, dans le grand nombre des individus qui s'élevèrent ainsi par la seule force de leur capacité et de leurs aptitudes, la plupart eurent souvent à gémir de n'avoir d'autres guides que leur bon sens ou leur génie […].[1113]

Aussi, la Bibliothèque du citoyen propose d'offrir un accès facile à la culture à travers sa sélection d'ouvrages. Mais son objectif est politique :

> Puissent, malgré les efforts que l'on fait pour les réprimer, cette ardeur, cette soif d'apprendre, devenues si générales, ne pas s'éteindre de sitôt ! Elles seules peuvent nous garantir la durée de notre Charte fondamentale, elles seules peuvent nous empêcher de déchoir, et donner au mode du gouvernement représentatif toute la consistance et toute l'utilité qu'on lui souhaite. Le dogme de l'égalité civile et politique, solennellement décrété comme la base de tous nos droits constitutionnels, est pour tous les Français un nouvel encouragement à ne pas s'arrêter dans les progrès qui ont commandé les modifications que la sagesse a fait subir à nos lois. Lorsque personne, par le fait de sa naissance, ne peut être écarté des plus hautes fonctions : lorsque personne ne peut plus

[1109] André-Marie Ampère, (1775-1836), est un physicien, chimiste, mathématicien et philosophe, particulièrement actif dans les milieux ultras puis légitimistes. Membre de l'Académie des sciences, il est aussi professeur à Polytechnique, puis au Collège de France.
[1110] Alexandre-Henri-Gabriel de Cassini, (1781-1832), est botaniste et naturaliste. Il devient membre de l'Académie des sciences sous la Restauration.
[1111] Jean-Baptiste-Louis Marion, (1772-1847), est un ami malouin de Lamennais. Ruiné pendant l'Empire, alors qu'il s'occupait de commerce, il se retire dans les Côte-du-Nord, à proximité de La Chesnaie où réside souvent Lamennais. Ils correspondent ensemble jusqu'à la mort de Marion.
[1112] 372 ap 21, dossier 4.
[1113] Prospectus de la société conservé dans le fonds 372 ap 21, dossier 4.

être jugé que par ses pairs, et que chacun à son tour ne peut être appelé à exercer la justice : lorsque l'admissibilité à la représentation nationale et dans les collèges électoraux n'est déterminée que par un degré de fortune que l'on peut acquérir, ou par la prépondérance industrielle et commerciale, qui est toujours une récompense, tout citoyen n'est-il pas dans l'obligation de s'enquérir des devoirs qui lui sont imposés et de connaître toutes les prérogatives, ainsi que toutes les attributions, afin de ne plus être inhabile à avoir une opinion dans ses propres affaires ?[1114]

Il s'agit de former une génération de sujets capables d'approuver le gouvernement représentatif. La Bibliothèque du citoyen se veut aussi le complément et le relais des ouvrages enseignés dans le cadre des écoles mutuelles, ce que les adhérents catholiques de l'autre Société des sciences, des lettres et des arts combattent. Surtout, cette Bibliothèque a pour finalité la lutte contre la « corporation théocratique » et contre « les perfides insinuations du jésuitisme »[1115]. Laurentie et les membres de l'association décident de lutter contre cette entreprise libérale en créant cette nouvelle Société :

J'ai l'honneur d'adresser à votre Excellence les premiers travaux, qui avaient été préparés pour la formation d'une société, qui aurait eu pour objet de donner aux sciences une direction religieuse, et de vous rendre compte de la manière dont on avait procédé pour arriver à ces premiers résultats. Cette connaissance sera peut-être utile à votre Excellence, si elle pense qu'il soit facile et convenable de reprendre un jour l'exécution d'un projet, que tous les hommes religieux avaient jugé, comme vous, d'une haute importance. D'après l'autorisation, que vous Excellence avait bien voulu me faire donner, par l'entremise de monsieur l'abbé Trébuquet, je convoquai le 18 janvier chez Monsieur Delvincourt quelques personnes dont les noms suivent : MM Delvincourt, Laennec, Portets, Marion, Binet, Cauchy... Une commission fut nommée pour préparer les statuts et les règlements de la société à former ; cette commission fut composée de MM. Delvincourt, Cauchy et moi...[1116]

Ce projet ne semble pas avoir abouti en tant que tel et a vraisemblablement été remplacé par la Bibliothèque catholique, dont la gestion est assurée par la Société catholique des bons livres. Il est question ici de publier des livres contre-révolutionnaires à bon marché censés toucher un vaste public, à l'inverse de ce qui était prévu pour la Société des sciences, des lettres et des arts qui visait un public instruit et averti[1117]. L'élite royaliste catholique se sent ainsi responsable de l'éducation du peuple pour sensibiliser ce dernier à tout ce qui relève du sacré. La Bibliothèque catholique publie deux volumes par mois, selon six séries : ecclésiastique, ascétique, apologétique, historique, littéraire et juvénile. Elle a aussi un petit journal ou bulletin et fait graver des portraits de pape. Elle édite, par exemple, les *Œuvres*

[1114] *Idem.*
[1115] *Idem.*
[1116] 372 ap 21, dossier 4 : lettre de Laurentie adressée peut-être au roi Charles X, datée du 11 mars 1825, après lui avoir demandé une autorisation préalable.
[1117] Grandmaison, G. de, *La Congrégation (1801-1830), op.cit.*, p.222.

spirituelles de Fénelon, les *Pensées* de Pascal, le *Discours sur l'Histoire universelle* de Bossuet.

Dans son élan, la Congrégation fonde encore deux autres sociétés littéraires : la Société des bonnes études et la Société royale des bonnes lettres. Cette dernière est fondée au mois de janvier 1821, dans le but de fortifier l'autorité de la religion et de réformer le système d'éducation ; pour cela, il fallait aussi s'attaquer au monde littéraire et social. En effet, la Société reprend la thèse de Bonald qui considère la littérature comme l'expression de la société : il convient donc de maîtriser toute production littéraire. Il s'agit de lutter aussi à armes égales contre l'Athénée de Sainte-Beuve qui regroupe la jeunesse libérale. Le siège de la Société royaliste finit par se fixer au 17, rue Neuve-Saint-Augustin à Paris, près du siège de l'Athénée. C'est une société royale qui est créée dans un contexte particulier après l'assassinat du duc de Berry, la chute du ministère Decazes et le retour au pouvoir des ultras :

> Dans ce mouvement d'opinions et dans ce remuement d'intérêts, naquit un recueil, auquel étaient réservées de belles destinées : *Les Annales de la littérature et des arts*. Les fondateurs, des savants et des hommes de lettres, s'appelaient Quatremère de Quincy, Raoul Rochette [1118], de Chésy, Abel Rémusat, Mollevaut, Ch. Nodier, Ancelot […] le groupe du *Conservateur*, dans ses personnalités littéraires les plus distinguées, fit alliance avec le groupe scientifique des *Annales*. La Société des Bonnes-Lettres sortit de cet accord, à la fin de 1820. Les *Annales de la littérature et des arts* devinrent l'organe de la Société royale des Bonnes-Lettres, qui entra dans la vie et dans le succès, sous les auspices de Chateaubriand et de Fontanes.[1119]

Fontanes, ancien Grand Maître de l'Université sous l'Empire qui a préservé l'influence du clergé, est le premier président de la Société mais il meurt quelques mois plus tard. Il n'en est pas moins le rédacteur du prospectus, dans lequel il expose le plan de défense des « bonnes doctrines » contre les doctrines libérales en matière de morale, mais encore d'histoire, d'astronomie, de géographie, d'anatomie, de chimie et de philosophie. Les ultras reconnaissent ainsi en Fontanes le défenseur de l'Église sous l'Empire. Ce dernier a, en effet, accordé une place plus importante à l'Église en matière d'éducation que l'empereur ne l'aurait voulu[1120]. Chateaubriand reprend la présidence et, dans le comité d'administration de 1822 figurent, à côté de lui, les marquis d'Herbouville et de Coriolis, Michaud et Berryer fils. La Société des bonnes lettres est un véritable cercle : elle se compose de cent membres fondateurs et de cent membres abonnés. Elle est fréquentée pour ses salons et sa bibliothèque,

[1118] Laurentie fait un compte-rendu sur l'ouvrage de ce dernier sur les cantons de la Suisse dans la *Quotidienne* du 20 août 1820. Il s'agit d'un récit de voyage. Laurentie et Raoul-Rochette se réjouissent que la Suisse ait évité le « fléau de la démocratie » tout en donnant l'exemple « d'une liberté sans licence et d'une république sans agitations ». Une correspondance régulière s'établit entre les deux hommes.
[1119] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits*, *op.cit*., p.67.
[1120] Prost, Antoine, *L'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Arman Colin, 1968, p.162.

son jardin et cours réguliers de sciences et de littérature faits par des notabilités de la politique et des lettres : Ancelot, Auger, Laurentie, Soumet[1121], Mennéchet[1122], Victor Hugo, ainsi que son frère. Il est intéressant de noter qu'Ancelot et Soumet sont les représentants du théâtre monarchique et catholique sous la Restauration, tandis que Victor Hugo, qui pourtant collabore à la création de cette société, devient, par la suite, le chef de file du théâtre philosophique, romantique et libéral. Lors de sa création, les membres fondateurs demandent l'autorisation du gouvernement et déclarent que la Société des bonnes lettres a pour objectif d' « opposer une digue à l'envahissement progressif des idées philosophiques empruntées à Voltaire » et qu'elle soutient « tout ce qui était légitime, en religion, en morale, en politique et en littérature »[1123]. Roger, de l'Académie française, commence la séance publique de 1822 en disant :

> C'est une véritable lice ouverte aux croisés du loyalisme, que cette enceinte consacrée aux bonnes lettres, c'est-à-dire aux saines doctrines politiques et littéraires : car elles sont inséparables. C'est ici que viennent s'exercer, sous le brillant étendard du *Conservateur*, les défenseurs de toutes les légitimités, de toutes les vraies gloires, du sceptre de Boileau comme de la couronne de Louis le Grand.[1124]

La Société des bonnes lettres est donc politique et veut « ouvrir une tribune aux défenseurs de la cause monarchique, de fournir un point de réunion, un centre d'études aux amis de la religion, de la royauté et des lettres, d'attirer et de retenir la jeunesse par le charme de la littérature, par l'attrait de l'instruction et des bons sentiments »[1125]. Cette expression de « croisés du loyalisme » indique que ces ultras ont l'impression d'être du côté des vertus de l'honneur et de la religion en défendant la légitimité. La séance d'ouverture a lieu le 15 février 1821. Parmi les adhérents de la première année, il y a trois congréganistes dont deux proches des Lamennais : Biot, de l'Académie des sciences, Genoude et Laurentie. Lamennais y figure en fondateur honoraire et Laurentie a le titre d'associé honoraire. Les ouvrages

[1121] Alexandre Soumet, (1786-1845), a la particularité d'avoir participé au Cénacle mais de s'être placé en retrait de la défense du mouvement romantique alors qu'il rentre à l'Académie française. C'est un grand admirateur du poète Schiller.

[1122] Édouard Mennéchet, (1794-1845), est historien, auteur de *Seize ans sous les Bourbons*, 1814-1830, Paris, Canel et Guyot, 1832, et critique littéraire. Chef du bureau de la Chambre de Louis XVIII puis de Charles X, il est Lecteur du Roi. Il présente les *Odes* de Victor Hugo, en 1822, au roi pour la première fois. Il a écrit des contes et des vers et des comédies. Il collabore à la *Quotidienne* à partir de 1822, puis au *Journal des Débats*.

[1123] Prospectus de fondation de la Société.

[1124] Passy, L., *Souvenirs* du marquis de Blosseville, Évreux, 1898, p.13 à 15.

[1125] Grandmaison, G. de, *La Congrégation, op.cit*., p.219. Les réunions avaient lieu deux fois par semaine (les mardis et vendredis soirs). La souscription était de 60 francs ; le nombre des fondateurs fut de cent ; les principaux d'entre eux étaient : Chateaubriand, le duc de Fitz-James, le duc de Maillé, Berryer-fils, le comte François des Cars, le comte de Vaublanc, Pardessus, Le Normand fils, Campenon, de l'Académie, de Bourrienne, du Sommerard, conseiller référendaire à la Cour des comptes, le duc de Crussol, Michaud, directeur de la *Quotidienne*, Bertin de Vaux, député, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le vicomte Donnadieu, prince de Polignac, baron de Vitrolles, etc.

d'Edmond Biré[1126] décrivent les activités des frères Hugo ; Abel y donne un travail sur la littérature espagnole ; Victor y lit ses *Odes sur Quiberon* (28 février 1821), *Vision* (13 mars 1821) et *Louis XVII* (10 décembre 1822). Rio[1127], alors professeur au collège Louis-le-grand, y traite les questions historiques. Laurentie y commence ses cours durant la session 1821-1822[1128]. En avril et en juin 1821, il y donne un cours de littérature latine, puis d'histoire latine ; en mai et en juin, il s'associe à Malitourne pour un nouveau cours. En février 1822, il consacre un nouveau cours sur la question du suicide, puis en mars, à celle de la morale. Il n'y revient qu'en février, puis en avril 1825 pour proposer « le traité des bonnes lettres », sujet de sa dernière intervention. Il semble avoir déserté la Société à partir de 1825. La Société propose des sujets contre-révolutionnaires et décerne des médailles[1129], d'ailleurs plus ou moins contestées[1130]. Laurentie regrette la mainmise toujours plus efficace du gouvernement sur la Société, au dépend des partisans, comme lui, de Chateaubriand :

> La commission de la Société des Bonnes Lettres, où j'étais aujourd'hui pour la revue du concours d'éloquence, disait qu'elle me proposerait à l'Académie française pour le prix de vertu fondé par M. de Monthyon. « M. Laurentie n'aura pas le prix », a dit M. Michaud, « parce que depuis l'ordonnance du Roi, ce n'est plus l'Académie, mais le ministère qui le donne ».[1131]

Cette idée de l'intervention directe du ministère dans l'attribution des prix de l'Académie est explicitée dans les souvenirs de Blosseville[1132], un journaliste qui a collaboré avec Laurentie à

[1126] Biré, E., *Victor Hugo avant 1830*, Paris, Jules Gervais, 1883, chapitre VII, p.237 et suivantes.

[1127] Alexis-François Rio, (1797-1874), est un critique d'art et journaliste, correspondant de Laurentie et proche de Lamennais. En 1819, il est professeur d'histoire au collège Louis-le-Grand et donne ensuite des cours à la Société des bonnes lettres. Il refuse d'apporter son soutien au ministère Polignac. Après 1830, il refuse de prêter serment à Louis-Philippe et doit abandonner sa carrière universitaire. Il devient en 1835 l'un des membres fondateurs de *L'Université catholique* et fait aussi carrière au Ministère des affaires étrangères, surtout après 1848. Il crée avec Montalembert une chaire d'art chrétien au Louvre sous le Second Empire. A partir de 1830, il a entrepris d'écrire un ouvrage *L'Art chrétien* qui ne sera jamais achevé.

[1128] Peoples, Margaret H., *La Société des Bonnes Lettres 1821-1830*, Smith College, *Studies in Modern Language*, oct.1923, p.7.

[1129] Grandmaison, G. de, *La Congrégation (1801-1830), op.cit.*, p.219.

[1130] Laurentie écrit le 27 janvier 1824 : « La Société royale des Bonnes Lettres vient d'être mystifiée. Elle croyait donner un prix à une jeune demoiselle, parce que l'auteur avait eu l'adresse de prendre pour épigraphe quelques vers où il faisait parler une femme. Il se trouve que la demoiselle est un gros garçon provincial, qui a fait une pièce de vers fort plate et dont le public rira, si on ne la refait avant de l'imprimer. La chose est d'autant plus piquante que Soumet et Victor Hugo avaient concouru, et que le concours se composait de cent quarante pièces. Les jugements académiques sont quelques fois bien curieux. », dans Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.67.

[1131] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.84-85.

[1132] Ernest de Blosseville, (1799-1886), est un publiciste légitimiste, collaborateur de Laurentie à la *Quotidienne* et au *Courrier de l'Europe*. Sa correspondance avec Laurentie est très dense dans le fonds 372 ap et dans le fonds Ambrière à l'Institut. Il suit les troupes françaises en Espagne en 1823. Les *Souvenirs* du marquis de Blosseville qui ont été écrits par son successeur à la députation Louis Passy, témoignent aussi de l'implication du journaliste dans les sociétés savantes et dans les milieux politiques. Élu député de l'Eure en 1857, il entame une carrière politique.

la *Quotidienne*. L'opposition anti-ministérielle royaliste s'organise par conséquent au sein de la Société :

> Blosseville était tout entier de cœur et d'esprit avec la Société royale des Bonnes Lettres. Cette Société devenait de plus en plus le centre et le foyer de l'opposition royaliste, et véritablement un instrument d'action politique dans les mains de Chateaubriand. Quiconque y jouait un rôle était, en 1826 et 1827, suspect au ministère et presque coupable. Bertin et le *Journal des Débats* y conversaient avec Michaud et Laurentie, c'est-à-dire avec la *Quotidienne*, et bon nombre de membres de l'Académie française venaient s'entretenir avec les pairs de France, amis de Chateaubriand, se donner les nouvelles du jour et préparer les incidents du lendemain.[1133]

Les royalistes et catholiques veulent emporter l'adhésion de la jeunesse et la fréquentation de cette Société par des jeunes gens fait dire à Chateaubriand, après son renvoi du ministère des affaires étrangères, que la jeune France le suit. De 1824 à 1828, depuis la chute de Chateaubriand jusqu'à l'avènement de Martignac, pendant les dernières années du règne de Villèle, les conversations des salons contre-opposants de Paris jouent un grand rôle politique :

> A côté du cercle de la Société des Bonnes Lettres, s'étaient formés des groupes d'hommes distingués, réunis par le sentiment des périls que faisaient courir à la monarchie les procédés et les tendances des divers ministères, qui avaient joui jusqu'à présent de la confiance de la Cour.[1134]

Gérard de Nerval n'épargne pas, dans ses écrits, la Société des bonnes lettres à laquelle il participe néanmoins. Cette Société royaliste a un rayonnement certain dans le monde littéraire et accueille parmi ses recrues des écrivains qui ne sont pas nécessairement convaincus par les théories ultras dissidentes, ainsi que par le classicisme littéraire. En effet, Nerval fréquente aussi le salon de l'Arsenal, haut lieu du romantisme. En 1829, c'est Jules Janin qui sert d'intermédiaire entre Gérard de Nerval et Laurentie. Nerval publie une introduction aux poésies allemandes dans la « Bibliothèque choisie par une société de gens de lettres » sous la direction de Laurentie[1135]. La Bibliothèque choisie est alors une collection entière en format de poche dirigée par le journaliste de la *Quotidienne* qui la crée en 1829, avec le concours de Jules Janin et de Charles Nodier. Cette collection est destinée à rendre accessible à un vaste public des textes de différentes natures sélectionnés par ces ultras. Une section est réservée à des « Choix de poésies ». D'après Albert Béguin et Jean Richet, Nerval établit aussi un *Choix*

[1133] Passy, L., *Souvenirs* du marquis de Blosseville, Évreux, 1898, p.70.
[1134] *Ibid*., p.72.
[1135] Avec, pour titre, *Poésies allemandes, Klopstock, Goethe, Schiller, Burger, Morceaux choisis et traduits par M. Gérard*, Paris, Bureau de la Bibliothèque choisie, 1830. A ce propos, il écrit à Laurentie une lettre dans le fonds 372 ap 6, dossier 4, datée du 21 novembre 1829 : « Monsieur, Une légère indisposition me retient chez moi et m'a empêché de vous aller porter la fin de l'introduction aux poètes allemands ; si vous êtes pressé de l'avoir, je vous prie de me le faire dire ».

de Poésies de Ronsard, etc. dans la Bibliothèque choisie[1136]. Laurentie et Alexandre Dumas ont justement permis à Nerval d'obtenir une carte d'emprunt à la bibliothèque nationale pour qu'il puisse travailler à son aise chez lui avec les livres nécessaires[1137]. Et Jules Janin, qui a été présenté à Dumas par Laurentie[1138], participe alors à cette collection. Les royalistes comme Laurentie semblent avoir aussi voulu occuper les places à la bibliothèque de l'Arsenal : parmi eux, Soulié, le professeur et scientifique Meyranx, Nodier, Alexandre Mazas, puis, sous la monarchie de Juillet, Danjou, ami de Laurentie, y obtiennent un poste. En 1829, Chateaubriand donne sa démission de la Société qui disparaît à la chute de Charles X[1139]. A partir de 1830, les premiers talents ont rompu depuis longtemps avec ce cercle royaliste. Il faut noter l'enjeu politique que représente cette Société dont le bilan se révèle être finalement un échec : on y voit l'incapacité des ultraroyalistes à créer, par son intermédiaire, un lien entre le monde des arts et le monde politique[1140]. La jeunesse littéraire s'éloigne peu à peu des organisations qui se réclament de la « Vieille France ». Pourtant, le mouvement royaliste n'avait pas ménagé sa peine et organisait des conférences pour contrôler les étudiants parisiens.

Enfin, la Société des bonnes études est formée en 1822 à Paris[1141], et œuvre aussi pour le triomphe des idées contre-révolutionnaires au sein de l'État. Elle se destine à regrouper et à former les étudiants parisiens de droite, afin d'en faire une nouvelle force politique, capable de concurrencer la « jeune France libérale ». Cette société mélange la jeune génération avec l'ancienne et organise deux séances de conférences par semaine. Une nouvelle fois, le duc de Montmorency, omniprésent dans toute cette organisation littéraire contre-révolutionnaire, en devient le président, avant le duc de Rivière, le duc de Damas et le duc de Doudeauville[1142]. Victor Hugo y fait des lectures publiques de ses premiers poèmes et Alfred Nettement y tient régulièrement des conférences, comme Laurentie en philosophie chrétienne ainsi qu'Hennequin[1143] et Berryer, même si ce dernier n'est pas congréganiste, en droit[1144]. Ces

[1136] Nerval, G. de, *Œuvres*, Paris, Gallimard, 1960, tome 1, note 5 p. 1204.
[1137] Cf. Gérard de Nerval, *Œuvres*, tome 1, Paris, Gallimard La Pléiade, 1960 : lettre de Gérard de Nerval du 24 octobre 1833, adressée aux administrateurs et conservateurs de la bibliothèque royale : « A la fin de 1829, j'ai obtenu, sur une lettre de M Laurentie et une recommandation verbale de M Alexandre Dumas, la permission d'emporter des livres qui m'étaient utiles pour des travaux littéraires. »
[1138] *Idem.*
[1139] Grandmaison, G. de, *La Congrégation (1801-1830)*, *op.cit.*, p.219.
[1140] Tort, O., *L'impossible unité : la droite française sous la Restauration (1814-1830)*, Paris IV, 2007, p.737.
[1141] D'après une lettre d'un certain Bougler datée du 27 avril 1822 avec en-tête de la société adressée à Berryer dans le fonds Berryer 223 ap 6, dossier 3, questions littéraires.
[1142] Ambroise-Polycarpe de La Rochefoucauld-Doudeauville (1765-1841), est alors nommé ministre de la Maison du roi.
[1143] Antoine-Louis-Marie Hennequin, (1786-1840), fils d'un notaire de Lorraine, est le conseiller du duc de Bellune dans le procès des marchés Ouvrard, de la famille de Rohan dans l'affaire de la succession du prince de

derniers rassemblent plus de 300 jeunes magistrats, avocats et étudiants, tandis que le docteur Antoine Bayle est chargé de la médecine et Abel de Rémusat des études sur les littératures orientales. En outre, Charles Lacretelle y participe, mais y fait scandale : il veut lire un texte en pleine séance sur les lettres de cachet et la révocation de l'édit de Nantes pour donner une note dissonante à la Société. Il rend ensuite compte, dans son *Histoire de la Restauration*, de la mainmise idéologique et organisationnelle de la Congrégation sur toutes ces sociétés littéraires. Laurentie profite de la tribune que lui offre cette Société pour diffuser la pensée de son maître Lamennais, dans un fameux discours philosophique traditionaliste qu'il prononce en 1825 : il y développe la thèse du « consentement unanime des nations »[1145] :

> La révélation primitive aurait été transmise à travers les illusions du polythéisme jusqu'à l'achèvement que lui donne le Christ. Ce n'est donc pas la raison individuelle qui accède à la vérité mais le sens commun : d'où sa polémique avec les tenants d'une tradition rationaliste, appuyée sur les « philosophes » des Lumières qui connaissent une vague de réédition massive sous la Restauration justement soulignée par Henrion[1146].[1147]

Ces Sociétés travaillent à la restauration des idées religieuses et monarchiques et œuvrent pour concurrencer leurs homologues libéraux. Il s'agit de se différencier à tout prix de leurs adversaires, quitte à renier les premiers engagements royalistes envers le mouvement romantique.

2.2. L'anti-romantisme de Laurentie

Le mouvement romantique s'empare de tous les domaines d'expression. Européen, le romantisme est le produit, en France, de réactions en chaîne contre le classicisme et ses règles figées à la mode sous la Révolution et l'Empire. Il célèbre la nature, les passions contre la raison, la religion, la mélancolie, le passé en revisitant le Moyen-Âge. Sous l'Empire, les catholiques des *Annales* avaient certes mené une campagne contre le matérialisme et avaient

---

Condé, le défenseur de Peyronnet en 1830, de la duchesse de Berry en 1832. Il est, pendant trente ans, un champion éloquent de la cause royaliste. Ses sentiments religieux le font prendre pour cible, en 1826, par le *Constitutionnel*. La ville de Lille le fait élire député en 1834, puis en 1837 et 1839.

[1144] Grandmaison, G. de, *La Congrégation (1801-1830)*, *op.cit.*, p.215.

[1145] Duchâteau, S., *Dénonciation contre la Société des bonnes études comme affiliation jésuitique pour servir d'appendice à la dénonciation de M. le comte de Montlosier*, Paris, Ponthieu, 1826, p.26.

[1146] Henrion, A., *Réponse à la dénonciation*, *op.cit.*, p.21. Le compte rendu d'une des séances par l'*Ami de la Religion et du Roi* relève la même défiance de la raison individuelle : M. Laurentie « a prononcé un discours sur la philosophie, et a montré que, malgré ses promesses et ses recherches, elle n'avait pu jusqu'ici mettre l'homme sur la route de la vérité. » (29 janvier 1825, t.42, p.365-366).

[1147] Brejon de Lavergnée, M., « Une « jeunesse des écoles » royalistes ? », dans Brejon de Lavergnée, M., Tort, O., (dir.), *L'union du Trône et de l'Autel ?, politique et religion sous la Restauration*, Paris, PUPS, 2012, p.172-173.

souhaité la réorganisation de l'Académie française[1148], mais cette hostilité visait le matérialisme et non le romantisme qui séduisait catholiques et royalistes. La plupart des royalistes sont donc acquis au romantisme contre le classicisme en vigueur sous l'Empire. Balzac peut ainsi écrire :

> Les royalistes sont romantiques, les libéraux sont classiques.[1149]

Mais, dans son étude sur Balzac, Pierre Barbéris signale que dans les faits, « il serait bien hasardé de croire, en effet, que tout ce qui était catholique et monarchiste était anticlassique et tenait pour les nouveautés. […] Ce n'est donc qu'à la surface, chez les marginaux que sévissait le culte de l'insolite. La masse sociale royaliste était pour l'ordre, en littérature comme ailleurs »[1150]. Les contre-révolutionnaires ont tous conscience de vivre une sorte de révolution en matière de littérature. Laurentie paraît ainsi être à contre-courant de ces générations romantiques[1151], même si la réalité est complexe. Neutres au départ, les ultras écrivent en 1817 dans, par exemple, *Les lettres champenoises* auxquelles Laurentie collabore, qu'ils ne prendront jamais parti ni pour les romantiques, ni pour les classiques en matière de théâtre[1152]. Mais le divorce entre romantisme et royalisme se prononce peu à peu, du fait de l'influence grandissante d'une jeunesse libérale au sein du nouveau mouvement littéraire. Ainsi, Laurentie est anti-romantique avant tout pour des raisons politiques[1153] car les contre-révolutionnaires sont contraints de prendre plus fermement position sur le sujet. Puisque Laurentie ne peut s'opposer au romantisme sur les thèmes de la nature, de la religion et des passions au mépris de la raison, thèmes largement repris par les ultras eux-mêmes, il ne lui reste plus qu'à attaquer les romantiques libéraux sur la forme, c'est-à-dire sur les règles d'unité en théâtre. Le journal de Laurentie, la *Quotidienne*, mène son combat contre le romantisme en plusieurs phases. La première période peut être qualifiée de préparatoire à la lutte romantique et s'étend de 1814 à 1821. Avant 1821, le journal royaliste encourage finalement les débuts du romantisme : les royalistes et catholiques fervents décident de ménager le nouveau courant littéraire qui, du fait de sa popularité auprès de la jeunesse littéraire, leur semble servir la cause monarchique et catholique. Même, les royalistes

[1148] Chappey, Jean-Luc, « Catholiques et sciences au début du XIXème siècle », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°87, 2002, p.16-17.
[1149] Balzac, Honoré de, *Œuvres complètes*, *Illusions perdues*, volume 7, Paris, Lévy, 1869, p.345.
[1150] Barbéris, Pierre, *Balzac et le mal du siècle, Contribution à une physiologie du monde moderne II 1830-1833, Une expérience de l'absurde : de la prise de conscience à l'expérience*, Paris, Gallimard, 1970, p. 1008.
[1151] Caron, Jean-Claude, *Générations romantiques. Les étudiants de Paris et le quartier latin (1814-1851)*, Paris, Armand Colin, 1991, p.18-19.
[1152] *Les Lettres champenoises*, *op.cit*., tome 1, 1817, p.18.
[1153] King, Helen Maxwell, *Les Doctrines littéraires de la Quotidienne 1814-1830, un chapitre de l'histoire du mouvement romantique en France*, dans *Smith College Studies Languages*, oct.1919, p.10.

fréquentent des romantiques avérés comme Charles Nodier. Ce dernier est d'ailleurs présenté à la rédaction de la *Quotidienne* par Jean-Baptiste Augustin Soulié[1154] en 1821 et en devient un rédacteur occasionnel. Puis, entre 1821 et 1824, les rédacteurs du journal hésitent, pour ensuite se déchirer sur la question en 1824. En 1823, Laurentie a participé à la revue *Le Propagateur, Recueil sténographique d'éloquence, de littérature et d'histoire* [1155] dans laquelle collabore Charles Nodier qui distingue le bon du mauvais romantisme et y fait l'éloge de Lamartine, au nom du romantisme royaliste. La condamnation du « mauvais romantisme » est l'argument de défense du bon romantisme que Charles Nodier consolide par la suite :

> Je ne parle pas de ces écrivains dévergondés qui se font romantiques dans l'impossibilité d'être autre chose et se cachent avec orgueil dans la proscription générale entre Shakespeare, Lamartine et Byron, disgrâce heureuse et mille fois plus heureuse pour eux que tous les succès que leur impuissante médiocrité aurait pu tenter sous les bannière d'Aristote.[1156]

Cette revue aurait perduré jusqu'en 1825, tandis que Nodier termine sa collaboration avec la rédaction de la *Quotidienne* en 1823. La *Quotidienne* ne parvient pas à trancher le débat au sein même de sa rédaction : Paul Bénichou rappelle que la *Quotidienne* est alors classique par Laurentie et romantique par Nodier[1157]. Peut-être s'agit-il de préserver et contenter un lectorat royaliste et catholique tout aussi indécis en admettant les deux tendances au sein de la rédaction. Face au critique littéraire Merle, plus libéral, et au rédacteur Soulié, plus modéré, Laurentie se distingue, en effet, comme le plus conservateur des journalistes de la *Quotidienne*. La défense des œuvres devient une question de positionnement des auteurs par rapport au camp royaliste ou libéral. Ainsi, Laurentie défend l'*Oreste* de Mély-Janin parce qu'il aurait, d'après lui, fait l'objet d'une cabale montée par les adversaires politiques de la *Quotidienne*[1158]. Rédacteur en chef de la *Quotidienne*, Soulié, qui en était venu à s'inspirer de Charles Nodier dans ses propres articles, se retrouve en 1824 dans une situation paradoxale entre soutien et critique du romantisme. Précisément, Soulié dirige le journal en 1824 alors

[1154] Jean-Baptiste Augustin Soulié, (1789-1845), homme de lettres et journaliste. Après des études chez les Oratoriens de Castres, il passe pour s'être livré au commerce, puis à compter de 1809 à l'enseignement. Fixé à Bordeaux à l'époque du soulèvement royaliste de mars 1814, il y prend une part active ; il fonde dans cette cité deux journaux, le *Mémorial bordelais* (1814) et la *Ruche d'Aquitaine* (1817) et y publie les *Étrennes royales de la ville de Bordeaux* (1814-1817). Venu à Paris en 1820 il entre à la *Quotidienne*, dont il deviendra rédacteur en chef en 1824 et où il écrit jusqu'en 1830. Le ministre de l'intérieur Martignac nomme Soulié conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal, le 8 février 1828. Il est l'auteur de nombreuses pièces de vers dans les *Annales de la Littérature et des Arts, les Tablettes romantiques* et les *Annales romantiques, l'Almanach des Dames*, etc., et de traductions de poètes anglais dont certaines seront réunies en volume en 1820.

[1155] La revue retranscrit les comptes rendus critiques d'ouvrages, les conférences, les livres mis à l'*Index*, les sermons et les cours de littérature donnés par les catholiques royalistes dont Laurentie.

[1156] Article de Charles Nodier dans la *Quotidienne* du 24 janvier 1824.

[1157] Bénichou, Paul*, Le Sacre de l'écrivain, 1750-1830 : Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïc dans la France moderne*, Paris, Gallimard, 1996, p.277.

[1158] Article de Laurentie dans la *Quotidienne* du 13 septembre 1821.

que commence la campagne anti-romantique menée par Laurentie qui s'explique par le fait que les libéraux se rapprochent de plus en plus du mouvement romantique. Un changement est en train de s'opérer au sein du courant de pensée de Lamennais, Vitrolles et Laurentie : les écrivains romantiques qui se désolidarisent peu à peu du camp ultra sont jugés sévèrement et sont rétrogradés au statut d'ennemis de la cause. Le romantisme est alors assimilé par les ultras à la modernité et accusé de désacraliser la religion[1159]. L'enjeu de cette campagne anti-romantique, assimilée à une « Terreur littéraire »[1160] est la reconquête des institutions et du champ littéraire par la religion, contre les idées des Idéologues sur le progrès scientifique comme source du progrès moral.

Si l'opposition larvée entre classiques et romantiques est ancienne, elle déclenche, en 1824, une vive dispute. Les camps ne sont pourtant pas tranchés, même si les ultras veulent catégoriser tous les royalistes parmi les anti-romantiques : romantiques et anti-romantiques coexistent en effet au sein de la Société des bonnes lettres, tandis que les frères Hugo ont déjà pris leurs distances en 1823 en fondant la *Muse Française*. Certes, Victor Hugo appuie la philosophie traditionaliste de Lamennais et écrit une série d'articles dans la *Muse française* sur l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*. Souvent soutenu par Lamennais pour qu'il puisse faire paraître ses poèmes et autres écrits dans des journaux comme le *Drapeau blanc*, Victor Hugo est néanmoins très déçu par l'accueil réservé à ces *Odes*, davantage publiées dans les journaux libéraux que dans la presse royaliste[1161]. Victor Hugo fait paraître, il est vrai, son ode sur *La Mort du Duc de Berry* dans la *Quotidienne* du 6 octobre 1820, celle sur *La Naissance du Duc de Bordeaux*, puis *Le Baptême du Duc de Bordeaux*, le 7 mai 1821, *Quiberon*, *La Vision*, *Louis XVII*, l'ode sur *Buonaparte*. Et, peut-être à la demande de Lamennais, Laurentie accepte de publier *Les Odes et Poésies diverses*, mais seul un mince entrefilet les annonce, le 22 juin 1822. La *Quotidienne* semble quelque peu embarrassée par la publication d'un recueil qui ne répond pas totalement aux canons traditionnels qu'elle affectionne : Mély-Janin l'écrit, avec diplomatie, dans un article du 29 septembre 1822 où il regrette le « mélange des genres » effectué par Hugo, insulte à la tradition classique. La *Quotidienne* adopte la même attitude avec Alfred de Vigny ou Lamartine. Une scission se crée finalement au sein de la Société des bonnes lettres, entre le parti royaliste conservateur et

[1159] Vaillant, Alain, *La crise de la littérature. Romantisme et modernité*, Grenoble, ELLUG, 2005.
[1160] Émile Deschamps cité dans C. Bruneau, *L'époque romantique, in Histoire de la langue française,* Paris, Colin, p.185, d'après Goblot, Jean-Jacques, *La Jeune France libérale*, Le Globe *et son groupe littéraire (1824-1830)*, Paris, Plon, 1995, p.379.
[1161] Méraud, M., *Lamennais et les hommes de la Restauration*, Paris X, Nanterre, 1979, p. 91-97.

le parti royaliste de la jeune génération[1162]. Laurentie demeure une exception : malgré son relatif jeune âge, il milite avec les conférenciers, presque tous académiciens, qui penchent pour le classicisme, tandis que les poètes et écrivains de sa génération se tournent vers le romantisme. Lacretelle démarre les hostilités le 4 décembre 1823 en dénonçant l'importation du romantisme de l'étranger. Les romantiques comme Villemain, décident de ne plus reparaître aux séances de la Société des bonnes lettres. Après le départ de Charles Nodier de la *Quotidienne*, le journal veut s'expliquer sur ses choix littéraires en matière de romantisme, la critique se mêlant à l'éloge. Face à la *Muse française,* au *Journal des Débats* et au *Mercure* ouvertement favorables au romantisme, la *Quotidienne* décide de prendre un positionnement opposé, pour se démarquer sur un plan littéraire et politique. Laurentie, alors directeur de la *Quotidienne*, écrit un premier article critique intitulé « Du Romantique », qui définit la nouvelle école de littérature. Il lui reproche de séduire les esprits en brisant les règles. Dès 1824, il assimile ainsi le romantisme qu'il ne nomme pas ainsi n'utilisant que l'adjectif substantivé, à un parti pris politique proche du libéralisme[1163] :

> […] ce genre littéraire […] part d'un principe commun à toutes les révolutions, l'affranchissement des règles. Donc par ce seul principe ce genre même est une révolution qui ressemble à toutes les autres […].[1164]

Il trouve le romantisme dangereux car il contribue, d'après lui, à la révolution dans les esprits, c'est-à-dire à la corruption des mœurs et des opinions qui engendre la révolution politique. L'ordre et la tradition dictés par la religion sortent ébranlés par la nouveauté que représente le romantisme. Il en découle, pour lui, la désagrégation de la morale, définie au sens large par les doctrines, « les lois du langage, les règles du génie, les traditions du goût »[1165]. Le romantisme participe, d'après Laurentie, à la décadence de la littérature, vaste mouvement qui s'empare des lettres. Le journaliste fustige même ce qu'il semble voir comme le double jeu des écrivains romantiques, y compris ceux qui partagent ses propres idées. Tout romantique est suspect à ses yeux :

> Le romantique se flatte vainement de conserver au commencement quelques apparences de respect pour le bon sens et le goût.[1166]

Il assimile donc la révolution littéraire à la révolution politique. Il s'inquiète de voir que l'Allemagne, où la Réforme a divisé les chrétiens, et l'Angleterre, sont les berceaux de ce

[1162] Peoples, Margaret H., *La Société des Bonnes Lettres 1821-1830*, Smith College, *Studies in Modern Languages*, oct.1923, p.24.
[1163] Article de Laurentie intitulé « Du Romantique » paru dans la *Quotidienne* du 21 janvier 1824.
[1164] *Idem.*
[1165] *Idem.*
[1166] *Idem.*

romantisme. Dans cet article et pour la première fois, Laurentie utilise un argument largement repris par la suite contre le romantisme et contre le naturalisme : pour lui, le cosmopolitisme littéraire n'est qu'un autre aspect du protestantisme anglais ou allemand[1167]. Il faut préciser que depuis 1814, la *Quotidienne* est globalement hostile à la littérature allemande admirée par Mme de Staël. Alors que son fils Auguste de Staël fait éditer les *Considérations* puis les œuvres complètes de 1820 à 1821[1168], les productions de cette dernière sont durement jugées dans les colonnes de la *Quotidienne* : le journal tente de démontrer que le génie littéraire allemand est opposé à l'idéal classique français et refuse en bloc Schlegel, Goethe et tout se qui se réfère au « goût allemand ». La critique d'*Adolphe* de Benjamin Constant, assimilé au *Werther* de Goethe, comme de la *Caroléïde* d'Arlincourt porte sur le style qualifié de « barbarisme romantique d'Outre-Rhin »[1169]. Mais, le critique littéraire Mély-Janin s'appuie ensuite sur l'œuvre du poète anglais Schiller, ne restant pas totalement hermétique à la littérature étrangère. Il explique l'influence ancienne du romantisme parmi les royalistes, par le fait que ce genre littéraire signale l'attraction irrésistible et irrémédiable de la Révolution Française sur les esprits, conscients ou non de cette empreinte jugée indélébile. Il s'attarde ensuite sur les effets du « Romantique » comme il le nomme[1170], qu'il juge désastreux : il y voit l'appel à l'ignorance, à l'étrangeté et même la destruction du goût. C'est, pour lui, l'émergence et la mise en valeur excessive des jugements et sentiments individuels, personnels, au détriment des doctrines religieuses qui doivent être partagées collectivement : il s'agit ici de la destruction, par l'émergence de l'individualisme, de l'universalisme tel qu'il est défini par les catholiques. Laurentie voit donc très tôt dans le romantisme la détérioration du vrai principe religieux :

> […] c'est que le romantique s'efforçant de cacher ce qu'il a de commun avec la révolution, s'empare témérairement de je ne sais quels sentiments religieux, façonnés à sa manière, et semble vouloir faire croire au vulgaire que lui, pour la première fois, a fait passer le christianisme dans la littérature, comme si Bossuet n'avait pas fait d'oraisons funèbres, comme si Athalie n'existait pas, comme si nous avions perdu le souvenir de Fénelon.[1171]

[1167] King, Helen Maxwell, *Les Doctrines littéraires de la Quotidienne 1814-1830, un chapitre de l'histoire du mouvement romantique en France*, dans *Smith College Studies Languages*, oct.1919, p.116.
[1168] Yvert, Benoît, « Un libéral oublié : la pensée politique d'Auguste de Staël », dans *La Restauration. Les idées et les hommes*, Paris, CNRS Éditions, 2013, p.180.
[1169] Article de Laurentie dans la *Quotidienne* du 20 novembre 1818.
[1170] « Le mot *romantisme* n'apparaît qu'en 1816, notamment dans la *Gazette de France* du 6 avril et dans le *Constitutionnel* du 19 juillet. Jusqu'en 1824, le mot reste assez rare, et l'on parle bien plus souvent du *romantique*, ou du *genre romantique*. », dans Goblot, Jean-Jacques, *La Jeune France libérale*, Le Globe *et son groupe littéraire (1824-1830)*, Paris, Plon, 1995, p.379.
[1171] Article de Laurentie dans la *Quotidienne* du 20 novembre 1818.

Charles Nodier avait en effet tenté de sauver les apparences et de prouver, en 1823, que le « bon » romantisme était imprégné de moralité et de christianisme du fait de la régénération de la France postrévolutionnaire. Or, Laurentie tranche énergiquement le débat : il ne s'agit pas de confondre un « vague sentiment religieux », source abusive de légitimité, avec le dogme catholique, le seul qui prévaut. Laurentie voit dans le romantisme tout ce qu'il perçoit comme néfaste dans la modernité :

> Il s'est créé une sorte de christianisme nouveau, qu'il adapte aux écarts de l'imagination et au délire des passions humaines, et parce que, dans les temps modernes, un grand et beau génie a pris dans la religion ce qu'elle avait de plus tendre et de plus touchant pour rappeler à elle les hommes qui l'avaient longtemps oubliée, on s'est imaginé qu'on pouvait aller plus loin, et offrir aux hommes un mélange de ce qu'elle a de plus saint et de ce que les passions ont de plus séducteur ; on fait ainsi illusion aux âmes faciles à émouvoir, on charme à la fois l'ignorance du cœur et celle de l'esprit, et sous prétexte que le christianisme nous a dévoilé le secret de nos passions, on étale ces passions au grand-jour, et on leur donne des formes d'innocence et de candeur, qui semblent les rendre saintes et aimables, sans songer que le christianisme est au contraire venu pour les flétrir, et apprendre à l'homme à les dompter comme des ennemis.[1172]

L'objectif de la campagne anti-romantique est donc la sauvegarde de la religion qui risque, pour lui, d'être dénaturée par ce nouveau genre littéraire. Il n'hésite pas à qualifier le romantisme de révélateur de monstruosités, de mysticisme, dépourvu de ce qu'il appelle la « pudeur chrétienne » toute empreinte des « règles éternelles du vrai » : pour le journaliste ultra, le romantisme altère donc la religion. Le « sentiment religieux » qui remplace la sacralité de la religion a été déjà vivement condamné par Lamennais dans son deuxième tome de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* dans lequel il écrivait alors :

> Mais qu'est-ce enfin que ce sentiment religieux ? Nous l'apprendra-t-on ? Profonde misère de l'homme ! Ce sera tout ce qu'on veut, jusqu'aux faiblesses et aux infirmités de notre nature, les craintes sans objet, les vagues rêveries du cœur, la mélancolie et même le dégoût d'être.[1173]

Laurentie regrette aussi que la révolution ait fini, à travers le romantisme, par même influencer les royalistes les plus zélés :

> Pour lutter contre une semblable invasion il nous faudra peut-être toucher quelquefois à des noms dont la gloire nous est chère. Le Parnasse français est aujourd'hui riche d'espérances mais c'est une raison de plus pour que nous cherchions à le sauver de la contagion des nouveautés.[1174]

Il reste intimement persuadé de la supériorité indépassable de la littérature classique :

[1172] *Idem.*
[1173] Lamennais, Félicité, *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, deuxième tome, Paris, Garnier, 1859, p.184.
[1174] Article de Laurentie du 21 janvier 1824 paru dans la *Quotidienne*.

La littérature classique l'emportera, ce semble, par la raison précisément que ses modèles ont toujours été excellents pour former la jeunesse dans les écoles. Les romantiques devront se contenter des triomphes de salon et des larmes des femmes.[1175]

Charles Nodier ne peut rester silencieux car il demeure la première cible de ces attaques. Alors qu'il rend compte de la publication des *Mélanges Poétiques* d'Ulric Guttinger, Nodier commence par dénigrer une querelle de salons littéraires. Il trouve les cris d'alarme de Laurentie très exagérés et le qualifie de « dévot du classicisme » tout en condamnant son intolérance. Il trouve que la poésie d'Ulric Guttinger vaut bien celle des classiques et surtout, il ose enfin affirmer publiquement ses divergences littéraires avec la *Quotidienne* :

La profession de foi littéraire de la *Quotidienne*, n'est pas favorable aux romantiques, pour lesquels je ne peux me défendre d'une secrète prédilection quand je m'imagine qu'ils écrivent ce qu'un classique transporté dans la véritable religion et dans la société nouvelle aurait écrit à leur place.[1176]

Laurentie riposte à l'occasion de la nouvelle édition de Boileau par Saint Surin. Il s'agit de faire prévaloir le XVIIème siècle sur la nouveauté romantique[1177]. Brandi comme une sorte de rempart contre la nouveauté littéraire, Laurentie transforme Boileau, tout en vantant sa poésie, en inquisiteur du romantisme[1178]. Ainsi, Laurentie pense que la sensibilité n'est pas le monopole du romantisme et ne peut que cautionner un romantisme modéré, épuré, réduit à sa plus simple expression, c'est-à-dire un romantisme « classique ». Dans son nouveau combat littéraire, Laurentie entraîne tous ses collaborateurs comme Raoul-Rochette[1179] et Mély-Janin qui prennent le relais ainsi que sa défense. Il est surtout aidé par son ami mennaisien, l'abbé de Salinis, qui dénonce l'hérésie romantique, véritable « protestantisme de la littérature » dans le *Mémorial catholique*, en mars 1824. Charles Nodier répond à Mély-Janin pour défendre le romantisme qu'il définit alors comme :

[…] le beau littéraire des anciens ou plutôt celui de tous les temps avec les modifications nécessaires que le changement des religions, des institutions et des mœurs, des traditions et des localités doit apporter dans la composition et le style. […] La littérature romantique a été à la fin d'une période d'athéisme et de dissolution sociale, l'interprète de tous les besoins moraux d'un peuple.[1180]

[1175] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.65, le 22 janvier 1824.
[1176] Article de Charles Nodier dans la *Quotidienne* du 24 janvier 1824.
[1177] Article de Laurentie dans la *Quotidienne* du 26 janvier 1824 : « Parler de Boileau aujourd'hui c'est s'engager encore davantage dans la lutte des classiques sur des romantiques. »
[1178] *Idem*.
[1179] Désiré Raoul-Rochette, (1789-1854), est un archéologue, professeur à la Sorbonne en 1815 et Conservateur de la Bibliothèque Royale en 1826 après avoir été Censeur Royal entre 1820 et 1824. Il participe à la rédaction du *Journal des Savants*, à la *Revue de Paris*, à la *Revue des Deux Mondes* et à la *Quotidienne* à partir de 1822.
[1180] Article de Charles Nodier dans la *Quotidienne* du 4 mars 1824.

Cet article sonne la fin de l'intervention de Charles Nodier sur le sujet brûlant. Laurentie revient pourtant à la charge avec un nouvel article qui paraît dans la *Quotidienne*, pour polémiquer sur le sens accordé au romantisme[1181]. S'il y reconnaît, chez certains poètes romantiques, la qualité de royalistes, il ne peut cependant pas s'empêcher de condamner leur indépendance littéraire. Il craint pour le « bon goût » de la littérature, si les romantiques franchissent les règles de l'art classique. Enfin, cette fois-ci dans la *Muse française*, Nodier défend le sentiment religieux du romantisme contre les arguments de Laurentie[1182]. Ce dernier ne répond pas, car il s'aperçoit qu'il se coupe de talentueux écrivains royalistes de la nouvelle école romantique. Il semble aussi craindre qu'une position trop tranchée n'indispose le lectorat royaliste de la *Quotidienne* qui n'a de cesse de promouvoir un royalisme populaire et jeune. Le journal change de ton et reconnaît finalement l'habileté et la force des écrivains et poètes royalistes même romantiques. Comme relativisé, le goût pour le romantisme est alors considéré comme passager[1183]. En effet, depuis 1820, ce mouvement romantique est perçu par de nombreux royalistes catholiques, comme un phénomène de mode face à l'immuabilité de la religion. Les ultras n'excluent pas de mener le projet d'écriture d'une histoire de la littérature afin d'expliquer celle du XIXème siècle, en fonction de ce qu'ils appellent « l'esprit de société », c'est-à-dire la mode et l'attrait subit du romantisme dans la littérature et l'histoire. Le journaliste royaliste Saint-Prosper écrit, à ce propos, un article intitulé « De l'esprit de société », extrait de la seconde édition de *L'Observateur au XIXème siècle*[1184]. Outre la dénonciation traditionnelle du « modisme », il y déroule la littérature sous l'angle d'approche de l'expression des qualités et des sentiments entre hommes et femmes, au fil des siècles :

> J'appelle *esprit de société* la faculté d'imprimer à chaque chose le genre particulier d'agrément qui doit plaire à ceux qui nous entourent.[1185]

Le journaliste applique surtout cette définition aux êtres et entend ainsi par « esprit de société » ce qui est admis être le bon positionnement des êtres et des sentiments en fonction de leur époque. Il assimile son « esprit de société » à la littérature et aux mœurs et étudie, en particulier, la perception de la femme par son temps, en fonction de l'évolution de cet « esprit de société » ou mode littéraire. Il aborde alors la mode en matière de littérature avec critique

[1181] Article du 4 juin 1824 de Laurentie dans la *Quotidienne*.
[1182] Article de Charles Nodier intitulé « De quelques logomachies classiques », paru dans *La Muse française*, volume II, Paris, Hachette, 1909, p.199.
[1183] Article de Mély-Janin dans la *Quotidienne* du 24 mars 1824.
[1184] Saint-Prosper, *L'Observateur au XIXème siècle*, Paris, Pichard, 2ème édition, 1822.
[1185] Article de Saint-Prosper, « De l'esprit de société », paru dans les *Lettres champenoises*, dix-huitième lettre, 1820, tome 2, p. 307 et suivantes.

puisqu'il lui reproche d'effleurer « sans cesse les sentiments les plus énergiques comme les affections les plus tendres ; par-là, il fatigue et épuise la sensibilité […]. Il en résulte qu'il ne laisse ni conviction dans l'esprit, ni force dans le cœur ; enfin, il enlève tout ce qui féconde le génie »[1186]. Pour Saint-Prosper comme pour les ultras, la Révolution a tué la bonne littérature. Mais, la vieille France a, d'après lui, sauvegardé « l'ancien esprit de société » ; il veut montrer que l'esprit de société n'est possédé que par l'élite qui, sous la Révolution, se cachait. Enfin, autre idée largement diffusée parmi les ultras : malgré le rétablissement de la Restauration, l'esprit de société de cette vieille élite, ne peut s'exprimer dans toute sa plénitude :

> Les hautes dignités et les places importantes, restées aux hommes nouveaux, maintinrent partout une insolente âpreté. […] Mais le pouvoir se lia de nouveau avec les hommes et les doctrines modernes. […] Des doctrines et des hommes sans cesse opposés se trouvèrent partout en présence, et l'esprit de discussion chassa l'esprit de société […].[1187]

Saint-Prosper insiste aussi sur ce qu'il considère comme un deuxième échec de la « vieille France » littéraire ; du fait du contexte historique de la Révolution et de l'Empire, elle n'a pas pu s'exprimer ouvertement, entraînant l'apparition d'une « ligne de démarcation » au sein de l'élite, au lieu d'avoir pu « devenir une sorte de lien commun entre les classes supérieures et les classes intermédiaires »[1188]. L'élite élargie doit être, par la suite, capable de diffuser cet esprit de société qui, par définition, « ne peut s'apprendre et se développer que dans le grand nombre ». La diffusion de cet esprit doit donc provenir nécessairement d'en-haut et s'opposer à la force nouvelle d'en bas issue de la Révolution. Mais en 1820, cette élite, détentrice de ce « vieil esprit de société », qui a dû, d'après le journaliste, tant se battre depuis une trentaine d'années et qui diffère tellement des hommes nouveaux, est paradoxalement décrite de façon romantique :

> [les gens de lettres] sont graves, sérieux et mélancoliques. On les dirait travaillés du secret pressentiment de la fin prochaine des sociétés.[1189]

Le départ de Chateaubriand du ministère des affaires étrangères contribue à éloigner du pouvoir les royalistes romantiques : leur rupture avec la monarchie devient de plus en plus visible. Un conférencier de la Société des bonnes lettres ose ainsi, dans une leçon consacrée aux tragiques grecs, invoquer l'autorité de Schlegel et critiquer l'homme de lettres et ancien rédacteur de la *Quotidienne* La Harpe. Il est rappelé à l'ordre tandis qu'un silence s'installe sur les écrits de Victor Hugo qui s'éloigne irrémédiablement de la Société. Il semblerait que,

[1186] *Ibid.*, p. 308.
[1187] *Ibid*., p.314.
[1188] *Ibid*., p. 315.
[1189] *Ibid*., p.319.

du fait de la marginalisation des ultras dissidents suite au renvoi de Chateaubriand, ces derniers aient souhaité se rallier aux royalistes romantiques plus modérés. L'argumentaire autour du romantisme phénomène de mode, devait apaiser les tensions avec les romantiques et permettre un tel rapprochement : la *Quotidienne* d'avril 1824 semble capituler et reconnaître le romantisme comme inévitable. Entre 1824 et 1828, le journal fait une volte-face stratégique et s'engage alors dans une période favorable aux écrits de Victor Hugo autour du philhellénisme, du Sacre de Reims et de la campagne anti-ministérielle : il faut rallier au nouveau règne de Charles X. Cette trêve littéraire s'appuie paradoxalement sur le refus toujours présent de la *Quotidienne* de soutenir le romantisme tout en souhaitant s'entendre avec les poètes romantiques de la *Muse française*. Surtout, Soulié devient le rédacteur en chef de la *Quotidienne*, et réduit quelque peu l'influence de Laurentie en matière de littérature au sein de la rédaction. Il réhabilite même le romantisme et affirme que « les modèles classiques sont inutiles lorsque c'est le génie qui manque » et qu'on « n'arrête pas une société qui dégénère, avec les législations antiques, ni ne rajeunit une littérature qui vieillit avec des règles de goût ! »[1190]. La *Quotidienne* se met donc au diapason et critique les œuvres manquées des néo-classiques. Mély-Janin exprime alors son enthousiasme pour Byron[1191] : sa mort dans son combat glorieux[1192] est même vénérée par les ultras. Laurentie évolue depuis 1821 et adhère pleinement au mouvement philhellène : la *Quotidienne* salue régulièrement avec beaucoup de sympathie, le peuple « classique ». Le journal accueille avec empressement les *Chants Hellènes* d'Alexandre Guiraud en septembre 1824 et les œuvres de Vigny. En matière de peinture, la *Quotidienne* change aussi du tout au tout. Depuis 1814, le journal défend corps et âme la peinture classique de David, Girodet, Gérard, Gros et Guérin. Scandalisée par le *Radeau de la Méduse* de Géricault en 1819, la *Quotidienne* loue le talent de Gérard et Guérin lors du salon de 1824. De même, *Le Massacre de Scio* de Delacroix reçoit globalement un bon accueil du journal[1193]. L'abandon ponctuel de l'opposition au romantisme paraît avoir été motivé par la volonté des ultras dissidents de rallier la génération romantique à leur cause contre le ministère Villèle. Par opportunisme et par stratégie Laurentie a donc fait des concessions aux romantiques mais au fond, il défend toujours le classicisme littéraire. La sincérité d'un tel revirement est mise en cause par la lutte des classiques et des romantiques au sein de l'Académie.

[1190] La *Quotidienne* du 5 octobre 1824.
[1191] La *Quotidienne* du 29 juillet 1824.
[1192] Ce combat est évoqué dans la *Quotidienne* du 22 septembre et du 11 octobre 1824. Voir Mazurel, Hervé, *Vertiges de la guerre. Byron, les philhellènes et le mirage grec*, Paris, Les Belles Lettres, 2013.
[1193] La *Quotidienne* du 12 septembre 1824.

Les ultras s'engagent alors dans une lutte institutionnelle pour « récupérer » les places qui, d'après eux, leur reviennent de droit, et qu'ils n'ont pas obtenues au début de la Restauration. Sous l'Empire, l'Institut avait perdu de son influence dans l'organisation institutionnelle des savoirs à cause de la multiplication des sociétés savantes idéologues à vocation encyclopédique. Puis, la constitution de l'Université impériale en 1806-1808 officialise ses sociétés spécialisées comme sociétés de référence dans les champs scientifiques. Les catholiques royalistes veulent alors être réintroduits dans ces institutions officielles sous la Restauration[1194]. L'Académie française constitue un enjeu pour les réseaux royalistes. Le contexte leur est propice, le directeur de l'Académie française, Auger, a publiquement condamné le romantisme dans la séance du 24 avril 1824 : cela semble à Laurentie être la récompense d'années de lutte. En 1818, au sujet du discours de M. Maillet-Lacoste qui a concouru pour le prix d'éloquence en 1816, Laurentie écrit :

> L'auteur aurait-il pensé qu'un succès à l'académie dépend d'un principe politique ?[1195]

L'alliance de la politique et de la littérature lui semble désastreuse. Le journaliste n'hésite pas à en faire part à ses lecteurs dans son éditorial du 1er janvier 1819 :

> Nous souhaitons à messieurs les académiciens plus de goût pour la littérature, moins de fureurs pour la politique […].[1196]

En 1821, Laurentie écrit un article sur « la décadence de l'Académie française » qui avait consenti à entendre la lecture du poème trop romantique à son goût intitulé *Moïse* du poète et dramaturge Lemercier[1197]. Pourtant, il évoque les changements opérés, à sa plus grande satisfaction, au sein de l'Académie française :

> Déjà, depuis sept ans, nous avons félicité plusieurs fois l'Académie, d'avoir, comme dans ses premiers jours, associé la religion à ses fêtes. Chaque année, elle a appelé dans son sein un des prédicateurs les plus distingués de la capitale, pour entendre l'éloge de ce Roi Français […]. Heureuse la nation chez qui l'amour des lettres s'allie ainsi avec l'amour des souvenirs religieux ![1198]

Effectivement, les Académiciens font dire une messe le jour de la Saint-Louis, mais, en réalité, peu y assistent. Les Académiciens boudent aussi le panégyrique de saint Louis à Saint-Germain-L'Auxerrois prononcé par l'abbé Fayet. Saint Louis incarne pour les ultras le mythe du roi vertueux « vaillant à la tête de ses soldats, prudent à la tête de ses conseils, honoré par

[1194] Chappey, Jean-Luc, « Catholiques et sciences au début du XIXème siècle », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°87, 2002, p.20.
[1195] Article intitulé « Éloge de Rollin », paru dans la *Quotidienne* du 4 décembre 1818.
[1196] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 1er janvier 1819.
[1197] Article de la *Quotidienne* du 26 avril 1821.
[1198] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 27 août 1821.

l'église comme un grand saint, par le monde comme un héros, par les publicistes comme un législateur »[1199]. Les sièges font l'objet de toutes les convoitises : la presse libérale et royaliste fait campagne pour leurs candidats. Une polémique resurgit autour du siège obtenu par le royaliste Cauchy, très impliqué dans les sociétés royalistes anti-romantiques, après la destitution de Monge. Laurentie rapporte, le 29 janvier 1824, la difficulté pour les royalistes d'accaparer les sièges face à une résistance libérale :

M. Binet[1200] avait été présenté par la section de mécanique pour la place vacante par la mort de Bréguet ; l'Académie des sciences l'a repoussé. C'est la quatrième fois que Binet est ainsi repoussé de l'Académie. Il y a des temps où il est périlleux d'être homme de bien. Il faut convenir que Lourdoueix[1201] n'a pas peu contribué à cette disgrâce, par la lettre maladroite qu'il a écrite à quelques académiciens pour les engager à donner leurs voix à Binet. Ces académiciens n'ont rien eu de plus pressé que de publier cette lettre dans les journaux libéraux, ce qui prouve combien on respecte aujourd'hui l'autorité.[1202]

Laurentie voit d'un très mauvais œil l'élection des romantiques aux sièges académiques et le fait remarquer le 27 juin 1824 :

M. l'archevêque de Paris se met sur les rangs pour l'Académie française, à la place de M. le cardinal de Beausset. Nodier est aussi candidat. Il y a deux places à donner ; l'une d'elles est soumise à Soumet[1203]. Voilà donc le romantisme qui s'introduit dans le sanctuaire de la littérature classique.[1204]

Outre l'élection du romantique Soumet, il regrette l'élection de Droz[1205], concurrent de Lamartine[1206] que Laurentie semble alors soutenir. Les frontières restent cependant floues entre romantisme et classicisme, de l'aveu même du journaliste de la *Quotidienne* :

[1199] Article de Laurentie sur l'ouvrage d'Arthur Beugnot fils sur les institutions de Saint-Louis paru dans la *Quotidienne* du 1er janvier 1822.
[1200] Jacques-Philippe-Marie Binet, (1786-1856), est répétiteur de géométrie à Polytechnique, puis devient inspecteur des études comme Laurentie et professeur au Collège de France. Catholique convaincu, comme Cauchy, il soutient la branche aînée des Bourbons. Il n'est admis à l'Académie qu'en 1843.
[1201] Jacques-Honoré Lelarge, baron de Lourdoueix, (1787-1860) est un publiciste connu, rédacteur en chef de la *Gazette de France*. Royaliste, il veut néanmoins réconcilier la monarchie avec la modernité. Chef du département des belles-lettres auprès du ministère de l'intérieur en 1821, puis censeur royal en 1827, il fut également collaborateur au *Spectateur* et au *Mercure de France*. Il finit par soutenir Louis-Philippe. Plus tard, il fut collaborateur puis directeur de la *Gazette de France*, de 1849 à 1860, et directeur du *Défenseur du peuple, journal politique, agricole et industriel* de 1850 à 1852.
[1202] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.68.
[1203] Jean-Jacques Goblot rapporte que « lorsque Alexandre Soumet, poète de la défunte *Muse française*, vient faire adjuration de ses erreurs à l'Académie française, où il est reçu par Auger (25 novembre 1824), l'événement est salué, dans le camp des *classiques* comme le triomphe de l'orthodoxie littéraire. » dans Jean-Jacques Goblot, *La Jeune France libérale*, Le Globe *et son groupe littéraire (1824-1830)*, Paris, Plon, 1995, p.379-380.
[1204] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.95.
[1205] Auteur de *De la philosophie morale* paru en 1824.
[1206] Lamartine a fait paraître en 1820 ses *Méditations*, est alors très proche de Genoude.

M. Soumet, dans son discours de réception, a fait une profession de foi classique et l'éloge de Voltaire ; M. l'archevêque de Paris a fait l'éloge de Chateaubriand, ce qui a produit une vive impression. […] Tout cela est curieux.[1207]

En effet, dans le contexte de la résistance au ministère Villèle, la défense du romantisme est comprise par les catholiques et royalistes dissidents comme une stratégie de nuisance à leur encontre. Ainsi le journal l'*Oriflamme*, acheté par le ministère Villèle, s'engage en faveur du romantisme, ce que Michaud dénonce comme une stratégie politique :

– C'est, dit M. Michaud, que le ministère croit qu'il est fort important au succès de sa politique que le romantisme domine en France, et c'est pour le mettre en crédit qu'il a acheté l'*Oriflamme*. […] – Je le crois, réplique M. Michaud ; cependant, comme il importe à la France que son alliance avec l'Angleterre et l'Allemagne soit fortifiée par une sorte de concession publique aux doctrines sociales et aux intérêts des deux pays, il est naturel que la France adopte le romantisme, qui est le fondement de leur littérature : par-là elle s'associe à leur gloire et s'établit dans leur confiance.[1208]

Les ultras, par l'intermédiaire de la *Quotidienne*, détournent le courant littéraire à des fins politiques et tentent de discréditer les partisans de Villèle en les déclarant romantiques, ce qui est, sous leur plume, une insulte. Derrière les questions de prestige et de position, se joue donc une bataille politique et idéologique. Les royalistes et catholiques anciennement romantiques commencent à assimiler leurs adversaires de tous bords mais principalement les libéraux à ce mouvement, bien avant la *Préface de Cromwell* ou celle d'*Hernani*. Une partie des académiciens créent le terme qu'ils jugent péjoratif de « romantisme » :

[…] comme le remarque Maurice Z. Shroder[1209], l'usage du *romantisme*, paradoxalement, s'est répandu grâce aux académiciens qui s'efforçaient de discréditer le système littéraire ainsi désigné. Dans la bouche des procureurs, ce seul mot vaut condamnation, tout comme *jacobinisme, philosophisme, protestantisme*[1210].[1211]

Comme la littérature devient un enjeu politique, il s'agit ainsi de s'opposer à toute innovation littéraire : se conformer à une littérature classique permet d'éviter toute retranscription du présent ou d'un héritage révolutionnaire dans des œuvres de littérature. Tout journal ou individu qui défend le romantisme devient suspect au regard de ces catholiques.

[1207] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.102.
[1208] *Ibid*., p.70, le 3 février 1824.
[1209] *« Romantic » and its cognates. The European history of a word*, ed. by H. Eichner, Manchester U.P., 1972, p.276.
[1210] Sur l'acception péjorative et la valeur dénonciatrice des mots en *–isme* à cette époque, voir l'étude de Goblot, Jean-Jacques, « Les mots protestant et protestantisme sous la Restauration », in *Civilisation chrétienne, Approche historique d'une idéologie XVIIIème-XXème siècle*, 1975, p.223.
[1211] Goblot, Jean-Jacques, *La Jeune France libérale*, Le Globe *et son groupe littéraire (1824-1830)*, Paris, Plon, 1995, p.379.

2.3. La littérature morale

Cette campagne anti-romantique touche aussi l'Université. Le 16 août 1824, le Grand Maître de l'Université Mgr Frayssinous avertit les lauréats du Concours général « de se tenir constamment en garde contre les invasions du mauvais goût », et de revenir aux règles classiques léguées par le XVIIème siècle. Il faut opposer, pour ces royalistes catholiques, une littérature chrétienne et morale, *Bible* de « bon goût » et de bonnes mœurs. Par cette littérature chrétienne et morale, il s'agit de donner le change aux romantiques libéraux ou ministériels. Ni les libéraux, ni même, plus étonnant, les membres du gouvernement ultra autour de Villèle, ne peuvent se targuer, pour les royalistes catholiques dissidents, de contribuer à un renouveau littéraire de valeur. Ainsi, à l'arrivée de Charles X au pouvoir, Laurentie ironise :

> M. Sosthène de La Rochefoucauld, chef de division à la Maison du Roi, ou plutôt chargé du département des Beaux-Arts, suivant le titre qu'il prend, va répétant partout qu'il veut que le règne de Charles X soit le règne des arts, et ajoutant qu'il s'efforce d'en donner le signal.[1212]

Ce combat contre le romantisme perdure et les libéraux ripostent : après Charles Nodier, Stendhal donne ainsi une couleur non monarchique à la campagne de défense du romantisme. Ce dernier répond au discours hostile d'Auger tenu à l'Académie française, par son *Racine et Shakespeare*, écrit entre 1823 et 1825. Stendhal s'attire les foudres des royalistes : Alfred Nettement dénonce à la fois l'athéisme, le sensualisme et le scepticisme de ce dernier[1213]. Stendhal incarne alors un romantisme tout libéral contre le romantisme royaliste de Chateaubriand, ou encore de Charles Nodier. Après le compromis entre 1824 et 1828, le mécontentement de la *Quotidienne* à l'égard de la politique de Martignac se solde par la reprise des tensions dans la lutte contre le romantisme. Le rejet de Victor Hugo est alors définitif chez les opposants anti-ministériels. Laurentie répond à ses adversaires romantiques avec la parution, en 1828, de son ouvrage *De l'étude et de l'enseignement des lettres* qui réaffirme son positionnement classique. Il est soutenu, en 1829, par le journal royaliste *L'Universel*, qui attaque tour à tour Sainte-Beuve, Hugo, Musset et Vigny[1214]. Dans *De l'étude et de l'enseignement des lettres*, Laurentie renvoie face à face deux mondes littéraires :

> Ce qui convient à un peuple, déplaît à un autre ; ce qui convient à un esprit, blesse un autre esprit. J'ai le sentiment de ce qui est beau ; je le crois du moins. Un autre homme a ce même sentiment ; il le croit aussi ; et

[1212] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.103.
[1213] Nettement, Alfred, *Histoire de la littérature française sous la Restauration*, Paris, Lecoffre, 1858, tome second, p. 425.
[1214] Cabanis, J., *Charles X, roi ultra*, Paris, Gallimard, 1972, p.412-413.

pourtant nous discutons sur le beau. Il est passionné pour la poésie romantique ; je suis passionné pour la poésie de Virgile ; il préfère Shakespeare ; je préfère Racine ; il admire ce que je hais, je hais ce qu'il admire.[1215]

Pour lui, la sauvegarde de la religion et de la monarchie dépend aussi de l'aboutissement de ce conflit. Le royaliste Alfred Nettement suggère que la perte du génie de Victor Hugo du fait de sa prise de distance vis-à-vis des ultras est aussi causée par l'influence des acteurs anglais venus jouer Shakespeare à Paris vers 1826[1216]. Comme Dante[1217], Shakespeare devient une référence chez les romantiques. Les classiques opposent à ces derniers le talent de Racine : outre les mentions récurrentes dans son ouvrage, Laurentie lui consacre l'un de ses premiers articles dans lequel il exprime son admiration pour le tragédien[1218]. Pierre Barbéris voit d'ailleurs dans le livre de Laurentie le modèle type du « manuel de classicisme littéraire » :

> Laurentie, royaliste, ultramontain, […], professeur, inspecteur général, est un pur produit de l'Université classique, dont il défend la doctrine. […]. Les modernes, dit-il en effet, sont supérieurs aux antiques grâce au christianisme, mais grâce au christianisme seulement. Laurentie reprend certaines thèses de Chateaubriand sur la supériorité de l'éloquence et de la poésie depuis l'Évangile. Mais par ailleurs, il s'en tient aux vieilles classifications. Shakespeare, par exemple, le scandalise, et, pour ruiner les prétentions romantiques, c'est Othello qui est choisi, comme exemple de barbarie. Or Vigny porte Othello à la scène, fin 1829.[1219]

Il faut rappeler que Laurentie défend la doctrine de l'Université classique napoléonienne à laquelle il est formé sous l'Empire. Dans son ouvrage comme dans la *Quotidienne*, la littérature anglaise est encore plus critiquée que la littérature allemande. Pourtant, rien n'est figé : si Vigny reprend Othello, Martainville, alors critique littéraire pour ce journal, écrit un article sur *Hamlet* qui témoigne d'une ouverture d'esprit[1220]. De même, Malte-Brun, son successeur, fait preuve d'un vif intérêt pour Shakespeare. Pour Laurentie, il faut néanmoins que le « sacre de l'écrivain » ne se produise que pour celui qui est inspiré par les idées religieuses et morales dont il se fait le relais. Sinon, il refuse que seuls les laïcs monopolisent le champ littéraire et philosophique avec des écrits profanes. Pour cette raison, son ouvrage

[1215] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De l'étude et de l'enseignement des lettres*, Paris, Méquignon junior, 1828 pour la première édition et Louvain, Bibliothèque Catholique de la Belgique, 1829, deuxième édition, p.16-17.
[1216] Nettement, Alfred, *Histoire de la littérature française sous la Restauration*, Paris, Lecoffre, second volume, 1858, p. 396 : « Il était l'Aristote de la poétique de la nouvelle avant d'être le Shakespeare de ses drames ou, pour parler plus simplement, il cumulait dans la pléiade du dix-neuvième siècle les rôles de Ronsard et de Dubellay ».
[1217] Lamennais traduit, à la fin de sa vie, en 1854, la *Divine Comédie* de Dante qui est le premier à penser la séparation entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, ce que Lamennais conteste.
[1218] Dans la *Quotidienne* du 18 septembre 1818.
[1219] Barbéris, Pierre, *Balzac et le mal du siècle, Contribution à une physiologie du monde moderne II 1830-1833, Une expérience de l'absurde : de la prise de conscience à l'expérience*, Paris, Gallimard, 1970, p. 1008.
[1220] La *Quotidienne* du 22 octobre 1815.

est grandement apprécié par les mennaisiens, car pour eux, seul le religieux est universel[1221]. Pour Laurentie, le beau est universel et appartient aux anciens, tandis que le romantisme est au plus une mode d'un temps :

> J'entends dire que le goût ancien est usé, qu'il n'y a plus d'émotions au fond d'une littérature qui a charmé le monde pendant six mille ans. C'est comme si on disait que ce qui est vrai doit cesser de l'être, après l'avoir été pendant un assez long temps pour pouvoir à la fin produire de l'ennui.[1222]

Or, pour lui, ces besoins nouveaux ressentie au cœur d'une société considérée comme vieillie sont davantage le signe de la corruption voire de la décadence. A contre-courant du sens du progrès, Laurentie ne voit qu'illusion aux manifestations engendrées par la modernité, y compris en littérature : le romantisme lui paraît s'éloigner du beau, du bon, du vrai et du bien censés caractériser la société catholique originelle. Les notions de déclin apparaissent de nouveau avec insistance, en 1828, sous la plume des contre-révolutionnaires. L'apparente absence de règles dans la mise en scène romantique gêne profondément Laurentie qui cite alors les écrits sur le goût de Marmontel[1223]et Pascal. D'après lui, ces écrivains prouvent que l'ordre en littérature crée le beau, le vrai, seul garant de l'unité de l'œuvre. Il redoute, dans le rejet des règles classiques, la disparition de la morale et la trop grande liberté créatrice des esprits. Il reconnaît néanmoins l'existence de règles contraignantes désuètes qu'il faut dépoussiérer. S'il déteste Voltaire[1224], il infléchit son jugement pour la première fois, reconnaît son talent et admet qu'il respectait certaines règles d'écriture[1225]. Il écrit même dans un article, ce qui est original pour un contre-révolutionnaire, que « si Voltaire n'avait fait que son *Dictionnaire philosophique*, la *Pucelle* et des *Contes*, son nom pourrait passer à travers les âges jusqu'à la dernière postérité »[1226]. Il admire aussi les tragédies de ce dernier. Les *Lettres champenoises* font paraître la dédicace inédite de la *Henriade* de Voltaire à Louis XV.

[1221] L'abbé Gerbet en fait un compte-rendu élogieux dans le *Mémorial Catholique* : « Je veux, en vous embrassant de cœur, vous dire un mot sur le retard de l'article du *Mémorial* sur votre si bon livre. J'avais l'intention de le faire moi-même ; mais, depuis mon arrivée ici, j'ai été tellement occupé et malade tour à tour, que je n'ai pu, pendant six mois, faire autre chose pour le *Mémorial* que la lettre Lingard, qui fut nécessitée par des circonstances toutes particulières. Mes hommages à Mme Laurentie, et mes affectueux compliments à M. votre frère. – Si j'avais quelques moments libres, je vous offrirais mon tribut pour la *Quotidienne*, comme c'était aussi mon intention. Mais notre œuvre me prend, cette année, une bonne partie de mon temps. Tout à vous. G. » d'après une lettre du 12 février 1829 partagée en entre Lamennais et Gerbet, Le Guillou, L., *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome 4, p.88-89.

[1222] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De l'étude et de l'enseignement des lettres*, *op.cit.*, p.31.

[1223] Laurentie consacre un article à Marmontel dans la *Quotidienne* du 8 décembre 1818 : il voit en lui un philosophe du XVIIIème siècle capable de donner la réplique aux philosophes des Lumières. Formé par les jésuites, il dirige le *Mercure de France*, écrit sur la tolérance. Laurentie admire ses propos contre le fanatisme dans *Bélisaire*.

[1224] Dans son article paru dans la *Quotidienne* du 5 juillet 1818 sur les lettres inédites de Voltaire nouvellement publiées, il n'hésite pas à moquer le marchand d'esclaves, l'opposant à Jean-Jacques Rousseau.

[1225] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De l'étude et de l'enseignement des lettres, op.cit.*, p.55.

[1226] Article « De la liberté par rapport à l'esprit des écrivains » de la *Quotidienne* du 7 septembre 1818.

Les contre-révolutionnaires tentent ainsi, à cette période, de récupérer une partie seulement de l'héritage voltairien. Or, le premier romantisme a répudié le rationalisme de Voltaire et le formalisme de la tragédie classique. Pour se différencier de ces royalistes romantiques sans pour autant adhérer aux auteurs des Lumières, Laurentie et d'autres tentent de trouver une voie intermédiaire condamnant une partie de l'œuvre de Voltaire et réhabilitant l'autre.

Derrière ce cortège de critiques à l'encontre du courant romantique, la frontière est plus poreuse qu'elle n'y paraît au premier abord, tant le rapport que Laurentie entretient vis-à-vis du romantisme est complexe et mouvant. Ce dernier écrit un paragraphe sur l'étude de la nature et cautionne l'inspiration que la nature produit sur la poésie et la peinture. Il refuse cependant, classiquement, toute imitation de la nature. Il inclut dans les lettres l'histoire, la philosophie et les études de la religion : Laurentie cite, à ce propos, Chateaubriand, sa source d'inspiration, qui critique alors la décadence du goût chez les athées dans le *Génie du christianisme* :

> Le style de ces hommes est sec, l'expression sans franchise, l'imagination sans amour et sans flamme ; ils n'ont nulle onction, nulle abondance, nulle simplicité. On ne sent point quelque chose de plein et de nourri dans leurs ouvrages ; l'immensité n'y est point parce que la Divinité y manque.[1227]

Laurentie déclare alors son admiration pour Chateaubriand qui incarne la modernité qu'il défend :

> J'aime l'effort brillant de l'écrivain moderne qui a osé présenter la religion chrétienne avec ses couleurs poétiques. Il rend le christianisme ravissant pour leur génie ; il saisit admirablement les passions et les vertus humaines, avec les modifications heureuses qu'elles ont subies sous le règne de l'*Évangile* ; et grâce au charme de ses raisonnements, nous comprenons, mieux qu'autrefois, que s'il y a dans les beautés anciennes un caractère de fierté et d'audace qui nous éblouit, il y a dans les beautés modernes des délicatesses qui n'auraient point devinées ni conçues des intelligences développées sous l'influence d'une mythologie purement sensuelle.[1228]

Ainsi, dans la suite logique, Laurentie peut affirmer que « le génie évangélique est éminemment favorable à la liberté »[1229]. Il veut voir dans le christianisme la source de ce que ses contemporains appellent la modernité. Laurentie et Lamennais mènent ensemble le projet de validation des théories du *Génie du christianisme* sur les classiques chrétiens[1230]. En effet, l'ouvrage de Chateaubriand relie littérature et religion et reprend la thèse de Ballanche[1231] sur

[1227] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De l'étude et de l'enseignement des lettres, op.cit.*, p.117-118.
[1228] *Ibid*., p.120.
[1229] Chateaubriand, *Génie du christianisme*, IVème partie, livre VI, chapitre XI, dans *Œuvres complètes*, tome III, Paris, Firmin Didot, 1839, p.179.
[1230] Ils veulent ainsi prouver la supériorité esthétique de la religion chrétienne.
[1231] Ballanche, *Du Sentiment considéré dans ses rapports avec la littérature et les arts*, Lyon, Ballanche et Barret, 1801.

la supériorité de l'âme, le sentiment, sur les sciences déjà pratiquées et largement avancées par les anciens : il s'agit aussi de refuser toute idée de progrès, puisque la supériorité est originelle et contenue dans le christianisme. Si Chateaubriand réussit à populariser ces idées anti-scientifiques[1232] chez les ultras, il ne fait pas l'unanimité sur la vision religieuse qu'il véhicule. Les choix politiques de Chateaubriand, souvent contestés par les ultras, les font douter de ses thèses, même des plus célèbres :

> Que M. de Châteaubriand, emporté par une imagination vive et féconde, ait ensuite fait descendre la religion à des objets peu dignes d'elle, et à des arts profanes, étrangers le plus souvent à ses inspirations, je ne le nie pas ; et c'est un abus du génie qui, trop rempli d'une pensée unique, y fait plier toutes les autres pensées.[1233]

Ensuite, en observant la poésie et en reconnaissant le savoir-faire des anciens tels Homère et Platon, Laurentie place la poésie des livres saints au sommet : imitant leur style, leurs métaphores, Laurentie y voit une source d'inspiration que Lamennais ne se refuse pas non plus. Tous les catholiques se sentent théologiens jusqu'au style. Joseph de Maistre, dans *Du Pape*, l'explique :

> Il pourra paraître surprenant qu'un homme du monde s'attribue le droit de traiter des questions qui, jusqu'à nos jours, ont semblé exclusivement dévolues au zèle et à la science de l'ordre sacerdotal. […] En premier lieu, puisque notre ordre s'est rendu, pendant le dernier siècle, éminemment coupable envers la religion, je ne vois pas pourquoi le même ordre ne fournirait pas aux écrivains ecclésiastiques quelques alliés fidèles qui se rangeraient autour de l'autel […].[1234]

Joseph de Maistre y voit une réparation des laïcs vis-à-vis de la révolution, et surtout une suppléance à l'ordre sacerdotal qui n'est plus que l'ombre de lui-même après la Révolution. Concrètement, la reconquête religieuse est lancée et les missions en deviennent le fer de lance. Dans un article intitulé « Des Missionnaires et des Philosophes », Laurentie veut croire à l'enthousiasme que suscite le retour de la religion :

> La France est témoin, depuis quelques années, de l'avidité avec laquelle les peuples se jettent au-devant de l'instruction religieuse ; et cet empressement, qui consola la Religion de ses longues douleurs, est un nouveau motif de haine pour cette impérieuse philosophie, qui s'indigne de voir arracher de ses mains, le sceptre dont elle nous tourmenta trop longtemps.[1235]

Il cite tous les genres littéraires et y voit les signes d'un renouveau de l'écriture théologique. Tout genre littéraire doit laisser s'exprimer la religion. Par exemple, Laurentie définit

---

[1232] Chappey, Jean-Luc, « Catholiques et sciences au début du XIXème siècle », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°87, 2002, p.16.
[1233] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De l'étude et de l'enseignement des lettres, op.cit.*, p.120.
[1234] Maistre, Joseph de, *Du Pape*, tome premier, deuxième édition, Paris, Librairie ecclésiastique, 1821, p.xiv.
[1235] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 16 juillet 1818.

l'épopée comme un récit dont le merveilleux est provoqué par l'intervention des anges et dont les obstacles sont causés par l'apparition de l'ange déchu :

> Remarquons que les Anges déchus de leur gloire offrent un autre genre d'intervention qui fait contraste avec celle dont je viens de parler, et qui n'a rien de semblable dans les mythologies païennes ; c'est une grande et féconde image pour la poésie, que celle d'un être malfaisant qui s'applique à tourmenter les humains et à les pousser au crime ; par-là, on répand un douloureux intérêt sur l'homme, qui est à chaque instant menacé d'être victime de ce tyran. Sa présence au milieu des récits épiques doit porter dans le poème une couleur sombre et funeste ; on le trouve partout pour les inspirations cruelles ; c'est lui qui sème les discordes, qui arme le bras des parricides, qui soulève les passions des peuples, qui désole la terre de mille forfaits […].[1236]

Ainsi, cet ange déchu symbolise, pour les contre-révolutionnaires, les révolutions et est utilisé comme annonciateur de troubles. Au-delà de l'usage proprement littéraire de l'ange déchu, la désagrégation de leur siècle et les ruines qu'ils voient partout les hantent[1237]. L'ange déchu est un thème privilégié par exemple chez Lamennais, Chateaubriand, grands lecteurs et pour le second traducteur du *Paradis perdu* de Milton. L'épopée n'a pas bonne presse chez Laurentie car si elle trouve, pour lui, son origine dans les *Confessions* de saint Augustin, elle en abandonne l'aspect providentiel et religieux[1238]. Quittant l'épopée, Laurentie évoque la tragédie en pleine mutation depuis la *préface de Cromwell* et la bataille d'*Hernani* où deux conceptions du théâtre et du drame s'affrontent. Le rédacteur en chef de la *Quotidienne*, Soulié[1239], ne peut plus accepter, tacitement, la diffusion d'articles favorables au romantisme. En effet, la *Préface de Cromwell* transpose la lutte romantique de la poésie au théâtre. Après l'annonce de la parution de la célèbre préface, Soulié tente la politique de l'oubli. Mais toutes les pièces qui suivent et qui répondent aux nouveaux critères choquent les rédacteurs de la *Quotidienne*. Laurentie plaide, encore et toujours, pour une tragédie morale, qui ne met pas uniquement en scène de grandes calamités. Quant à la comédie, c'est pour Laurentie un genre méprisé, secondaire car le rire peut tourner en dérision des choses sacrées. Le rire de la comédie est subversif et peut tourner en dérision la monarchie. Il rend compte du durcissement des autorités politiques à l'encontre des comédies :

> On est devenu plus sévère dans ces derniers temps. Comme il s'est parmi nous des choses toutes nouvelles, les hommes ont bien senti qu'il y aurait trop de péril à les livrer aux sarcasmes de la comédie. On a même fait des lois pour mettre les *classes* à l'abri de la satire ; je crois pourtant que la comédie, tout en

[1236] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De l'étude et de l'enseignement des lettres, op.cit.*, p.183-184.
[1237] Riot-Sarcey, Michèle, *Le réel de l'utopie*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 39.
[1238] Blumenberg, Hans, *La légitimité des Temps modernes*, Paris, Gallimard, 1999, p.21.
[1239] A cette période, Soulié devient critique littéraire en remplacement de Mély-Janin qui est mort le 15 décembre 1827. Mély-Janin avait pressenti, rassuré par les idées politiques des romantiques, que le théâtre allait être influencé par le nouveau courant littéraire. Sa propre tragédie *Louis XI* ne respecte pas les unités sauf celle d'action.

respectant ce qui tient aux habitudes publiques de l'état, pourrait saisir des mœurs nouvelles et des caractères vraiment autrefois inconnus, pour en faire l'objet de ses censures et de ses railleries.[1240]

Mais retourner la comédie au profit de la contre-révolution ne semble pas être le sens pris par les comédiens qui combattent la religion et le pouvoir qui ne leur donnent pas l'égalité de traitement en matière de mariage, d'enterrement, et de liberté. Par ailleurs, Laurentie reconnaît à la poésie lyrique des qualités, tout comme à la chanson lorsqu'elle n'est pas subversive. Il trouve ces dernières souvent trop politiques. Laurentie tente donc de dépolitiser tous les genres littéraires, de leur ôter leur côté révolutionnaire, et de les confronter à la morale chrétienne. Il reprend aussi le thème de l'éloquence et affirme une théorie contraire à ce qu'il avait écrit dans son premier ouvrage, notamment sur la question de l'éloquence politique sous la Révolution Française. Pour lui, « les troubles politiques étaient favorables à l'éloquence » :

> Les troubles d'une société peuvent donner lieu à des mouvements inspirés.[1241]

Cependant, seul l'orateur chrétien parle avec l'autorité du ciel et a ainsi tous les peuples à ses pieds. Il est à remarquer l'aspect missionnaire donné au guide chrétien :

> Rien n'agrandit le talent de l'orateur comme de songer qu'il parle avec autorité à des peuples qui sont obligés de l'entendre. Alors il s'oublie lui-même ; il faut qu'il se rende digne de représenter celui qui lui a confié l'admirable puissance d'annoncer sa parole aux hommes. Ceci rappelle les prophètes, qui ne parlaient jamais d'eux-mêmes, mais qui prêtaient seulement leur voix à l'esprit intérieur qui se servait d'eux pour annoncer d'immortelles et d'effrayantes vérités.[1242]

Et les nouveaux missionnaires éloquents ne sont autres que Chateaubriand, Lamennais, Bonald, de Maistre :

> Quels que soient les écarts où un certain entraînement de politique a poussé le génie de M. de Châteaubriand, je n'en reconnaîtrai pas moins que nous lui devons d'avoir réveillé le premier parmi nous le souvenir de cette éloquence chrétienne qui eut dans le siècle précédent de si belles occasions de dévoiler la turpitude des philosophes, M. de Maistre, M. de Bonald, et M. de La Mennais sont venus ensuite accomplir cette grande mission.[1243]

Pour conclure, il souhaite le retour du christianisme dans tous les domaines :

> […] il est vrai de dire que le génie ne retrouvera ses inspirations qu'au fond d'une société qui aura retrouvé sa foi.[1244]

[1240] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De l'étude et de l'enseignement des lettres*, *op.cit.*, p.228.
[1241] *Ibid*., p.314.
[1242] *Ibid*., p.342-343.
[1243] *Ibid*., p.389.
[1244] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De l'étude et de l'enseignement des lettres, op.cit.*, p.475.

Mais, encore faut-il que la bénédiction papale cautionne cet ouvrage écrit sous l'influence de l'école mennaisienne : Laurentie reçoit une lettre du pape qui le félicite pour l'écriture de *De l'étude et de l'enseignement des lettres*[1245]. Laurentie voit la littérature comme une consolation aux douleurs de la vie et aux catastrophes causées par les révolutions[1246]. Il souhaite faire resurgir « la sainte alliance des lettres et de la Religion »[1247], les lettres détournées des études morales pouvant aussi provoquer des révolutions. D'où sa référence continuelle aux « bonnes lettres » pour y introduire la dimension morale. Cette conception classique et religieuse des arts et des lettres renforce les journalistes catholiques dans leur opposition à leurs adversaires tant libéraux que ministériels. Laurentie décide ensuite de refonder une philosophie catholique.

3. Développer une philosophie mennaisienne « ultramontaine » (1825-1828)

Ces ultras dissidents utilisent la cause « ultramontaine » pour légitimer leur opposition au roi et au gouvernement Villèle. L'alliance entre Lamennais et les « incorruptibles » autour, entre autres, d'O'Mahony et du baron de Vitrolles que suit Laurentie, les renforce dans leur résistance au pouvoir. Mais, au-delà de la stratégie, ces individualités se rapprochent autour d'un combat commun et l'admiration que Laurentie porte à Lamennais n'est certainement pas feinte : Lamennais influence les positionnements et les écrits de ce dernier, qui doit aussi servir la Congrégation dont sa situation professionnelle dépend.

3.1. Le soutien indéfectible de Laurentie à Lamennais

Laurentie n'apporte pas seulement son soutien au *Drapeau blanc* et à Lamennais sur la question de l'Université. Le *Drapeau blanc*, créé à la chute du ministère Decazes, prêche un certain idéal royaliste et catholique, au moment où la rédaction du *Conservateur* se scinde en deux groupes : le premier, avec Corbière, soutient Villèle, et le second, qualifié d'« incorruptible », décide de faire entendre sa voix, d'abord dans le *Défenseur*, puis dans le *Drapeau blanc*. Ce groupe est mené par Lamennais, Bonald, Genoude, Haller, O'Mahony,

[1245] 372 ap 21, dossier 5 : rapports avec la Cour pontificale, Vatican I : « Sic libri duo dicti : *Introduction à la philosophie ; De l'étude et de l'enseignement des lettres*, uterque in linguam italicam a D. Bruschelli elegantiae translati ; postea opus de *Historia Gallia*, et recentius opus dictum : *La Papauté*, mercedem dulcissimum mihi attalore… »
[1246] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De l'étude et de l'enseignement des lettres*, Louvain, Bibliothèque Catholique de la Belgique, 1829, deuxième édition.
[1247] *Ibid.*, p. iv.

Saint-Victor, Laurentie, en plus de Martainville, leur ancien confrère du *Conservateur*[1248] déjà exclu de la *Quotidienne* sous l'Empire pour ses propos radicaux. Puis, se rattache plus ponctuellement le baron de Vitrolles. Quant à Fiévée, s'il dénonce la tendance ultra de Villèle, sa logique le pousse à soutenir l'opposition libérale. Une surenchère se crée donc suite au mécontentement d'une partie des ultras qui refusent le pragmatisme de la politique de Villèle. Prête à en découdre, cette tendance de parti est réputée ne pas reculer face aux attaques du ministère, malgré les offres de promotions[1249]. Les ultras ne mettent alors pas en doute le royalisme de Lamennais, même s'il n'est, chez ce dernier, qu'un moyen de servir sa conception du catholicisme, et non un but en soi. Le malentendu avec les royalistes réside ainsi dans la question de la place accordée au roi dans cette Église papale idéalisée, omnisciente et omnipotente. A cette période, les royalistes « incorruptibles » voient toujours en Lamennais un partisan fidèle des Bourbons :

> On le voit, M. de Lamennais n'était pas seulement alors attaché d'esprit au principe monarchique, il était en outre dévoué de cœur à la royauté. Mais l'ardeur même de son dévouement l'exposait à supporter difficilement ce qui lui paraissait, de la part du gouvernement, des concessions dangereuses aux idées modernes ; quant à lui, il n'hésitait pas à porter des coups contre les institutions de la France révolutionnaire, que la Monarchie, depuis son rétablissement, avait laissées debout et qu'elle protégeait, parce qu'elle ne se sentait pas la force, ou le courage, de les détruire. Par malheur, les avertissements de l'abbé de Lamennais restaient sans effet ; et la contrariété qu'il en éprouvait, devait avoir pour résultat d'affaiblir peu à peu son zèle pour la défense de la royauté.[1250]

Lamennais avait donné des gages aux royalistes en écrivant, dans son premier tome de l'*Essai*, que « depuis le déicide des Juifs, jamais crime plus énorme n'avait été commis, […]. Quand Louis monta sur l'échafaud, ce ne fut pas seulement un mortel vertueux qui succomba sous la rage de quelques scélérats ; ce fut le pouvoir lui-même, vivante image de la Divinité dont il émane, ce fut le principe de l'ordre et de l'existence politique, ce fut la société entière qui périt »[1251]. Ce n'est que par la suite que Lamennais change de position : du fait de l'incapacité des Bourbons à répondre aux exigences politiques et religieuses de l'abbé, la famille royale restaurée lui apparaît moins nécessaire. Or, ce détachement de Lamennais à l'égard du royalisme favorise sa liberté de ton en la matière. Il scandalise ainsi beaucoup de royalistes, tout en émerveillant par sa plume. Les royalistes le convient à collaborer à leurs

[1248] Hatin, Eugène, *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, tome 8, Paris, Lecoffre, 1861, p.492 et Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit*., p.236-237.
[1249] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit*., p.237.
[1250] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.238 et suivantes.
[1251] Lamennais, Félicité, *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, tome I, Paris, Tournachon-Molin et Seguin, 1817, p.391.

journaux : Laurentie semble avoir été mandaté par le mouvement ultraroyaliste pour l'attirer au sein de la rédaction de la *Quotidienne*. Lamennais refuse courtoisement :

> Rien ne m'eût été plus agréable, Monsieur, que de coopérer au bien que fait la *Quotidienne*, et surtout que de me trouver associé plus étroitement encore avec vous pour la défense de la sainte cause à laquelle nous sommes également dévoués. Mais cela n'est pas possible en ce moment. J'ai des engagements que je ne puis rompre. […] Je ne songeais à rien qu'à rentrer dans la carrière où je suis engagé à nouveau, lorsqu'on m'écrivit pour me proposer de me joindre à quelques personnes que j'aime et que j'estime, afin de combattre en faveur de cette pauvre société mourante, et qui meurt si abandonnée. On me demandait une prompte réponse ; j'acceptai. Vous voyez bien que je ne peux revenir sur ma parole.[1252]

Le journal royaliste ne semble pas répondre totalement à ses réclamations en matière de religion : la *Quotidienne* n'est pas, pour lui, un organe complètement voué à la défense des intérêts de la religion car elle sert d'autres projets. Pour résumer, il ne souhaite certainement pas participer à un journal royaliste aussi marqué, malgré la présence de son disciple Laurentie. Il ne veut probablement pas se retrouver dans une équipe principalement composée d'opposants à ses idées sur la religion et sur la monarchie, à la tête de laquelle se trouve Michaud qui commande toujours la rédaction d'une main de fer. De son côté, Michaud semble exprimer à Laurentie ses désaccords à l'égard du *Drapeau blanc* :

> Je vois partout que le *Drapeau blanc* donne plus et justement pour les choses qu'on voudrait dans la *Quotidienne* ; si nous avions eu le malheur de céder aux extravagances de M. de M.[ontmorency], la *Quotidienne* serait totalement perdue à l'heure qu'il est, et chaque jour m'en donne la certitude ; il faut bien se garder, nous dit-on, de ressembler au *Drapeau blanc* ; mais on ne tarde pas d'ajouter qu'il faut marcher dans la même voie ; c'est-à-dire faire comme lui, car si on ne peut mettre de sagesse à suivre le chemin des fous, il n'y a pas deux manières d'être fou.[1253]

Outre Michaud, peut-être que Lamennais ne pouvait envisager de jouer les invités, certes de premier choix, mais contraints de composer aussi avec les membres de la Congrégation. Il a davantage l'ambition de développer les articles littéraires et scientifiques dans un nouveau journal et de concurrencer, par là-même, le *Journal des Débats*. Lamennais débute surtout sa collaboration au *Drapeau blanc* par des attaques vigoureuses à l'encontre de Villèle et écrit un article très violent sur la Sainte-Alliance en décembre 1822. L'abbé en profite pour marquer son opposition à tout héritage révolutionnaire et à montrer l'incompétence des gouvernants, empereur comme roi :

[1252] Lettre à Laurentie du 27 novembre 1822, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome II, lettre 799, p.336-337 et 372 ap 21, dossier 2.
[1253] 372 ap 5, dossier 1 : lettre non datée de Michaud à Laurentie.

Quand Bonaparte tomba […] il y eut […] un moment d'espérance. On crut que l'ordre allait renaître, mais la Révolution, appuyée sur les ruines du trône impérial […] menaça bientôt […] Ménagée comme une puissance, elle obtint d'immenses concessions : elle fut admise partout dans les institutions, les lois, les places. On ratifia ses actes, on légitima ses doctrines, et on la consacra tout entière en établissant l'athéisme politique.[1254]

S'il partage l'idée du bien-fondé d'une Sainte-Alliance, Lamennais émet des réserves sur le christianisme partagé par ces dirigeants. Il accuse même ces dirigeants de s'appuyer sur « l'indifférence des religions » : il leur manque, d'après lui, une « unité de foi ». Or, par là même, il nourrit les critiques des libéraux ou bonapartistes hostiles au Congrès de Vienne. Comme le *Drapeau blanc* ne plaît pas aux royalistes, Saint-Victor essaie de rallier Lamennais à la sensibilité ultraroyaliste et demande à Donnadieu, La Bourdonnaye, Clausel de Coussergues, Vaublanc de convaincre l'abbé.

Mais Lamennais s'y refuse et continue seulement de partager individuellement ses réflexions avec des ultraroyalistes comme Laurentie. A cette période, Laurentie fait acte d'allégeance pour l'abbé, véritable inspirateur de son nouvel ouvrage déjà commenté *De la justice au XIXème siècle*. Lamennais l'a encouragé et vraisemblablement conseillé[1255] :

J'ai eu bien du regret, Monsieur, de quitter Paris sans vous voir. L'affaire qui m'y avait conduit a occupé tous mes moments, et j'ai craint aussi d'en dérober à vos importants travaux[1256]. M. l'abbé de Salinis m'a dit que vous pensiez toujours à l'ouvrage dont vous m'aviez fait, l'an dernier, l'honneur de me parler. C'est un des sujets les plus utiles qu'on puisse traiter aujourd'hui, et personne ne le traitera mieux que vous. Tous les matériaux ont été recueillis, mais il faut, pour les mettre en œuvre, un excellent esprit et un homme qui sache écrire ; un homme qui, en intéressant, se fasse pardonner d'avoir raison.[1257]

Ainsi, la première entreprise commune entre Laurentie et Lamennais consiste, pour Lamennais, à écrire un compte-rendu positif sur l'ouvrage de Laurentie sur la *Justice au XIXème siècle* comme le prouve une lettre enthousiaste qu'il adresse à son disciple :

Depuis longtemps, Monsieur, j'ai lu peu de choses qui m'aient fait autant de plaisir que votre écrit sur la *Justice au XIXe siècle*. Je vous remercie de l'exemplaire que vous avez eu la bonté de me retenir. J'envoie aujourd'hui au *Drapeau blanc* un article sur votre excellent ouvrage. Je n'ai pas voulu tarder à dire au public ce que j'en pensais. Mais ne vous attendez pas qu'il soit goûté de tout le monde. Vous dites trop de vérités pour ne

[1254] *Drapeau blanc*, article intitulé « De la Sainte-Alliance », du 8 décembre 1822.
[1255] Dans la lettre du 27 novembre 1822, adressée à Laurentie, Lamennais écrit : « Je recevrai avec beaucoup de reconnaissance et je lirai avec un vif intérêt l'écrit que vous êtes sur le point de faire paraître. Vous êtes si utile comme écrivain, que je suis presque tenté de me plaindre à la Providence de ce qu'elle vous a donné ce qu'il fallait pour être encore utile d'une autre manière… »
[1256] Cette lettre est datée du 2 octobre 1825 aux archives nationales mais en réalité elle est de 1822 d'après Louis Le Guillou lettre 772 bis, *Correspondance générale de Lamennais, op. cit.*, tome 2, p.311. Les « travaux » de Laurentie feraient référence à la rédaction de *De la justice au XIXème siècle*.
[1257] 372 ap 21, dossier 2.

pas trouver un grand nombre de contradicteurs, et même d'ennemis, dans votre chemin. Comment donc ! attaquer Descartes, la Réforme, la Charte et le Jury tout à la fois ! Vous avez beau être modéré dans l'expression, on ne vous pardonnera point : le pardon n'est pas une vertu philosophique, ni même politique, dans l'heureux temps où nous vivons.[1258]

Laurentie pastiche effectivement son maître et s'attaque aux mêmes thèmes. Lamennais fait alors paraître, dans le *Drapeau blanc* du 15 janvier 1823, son quatrième article qui s'intitule « *De la justice au XIXème siècle* de M. Laurentie ». En bon élève, Laurentie a donné des gages de soutien à Lamennais qui en profite pour diffuser ses propres idées. A l'instar de Lamennais, Laurentie craint une société nouvelle caractérisée par « la diversité infinie des croyances et la liberté extrême des opinions »[1259]. Lamennais fait de l'ouvrage dont il écrit le compte-rendu, un manifeste anti-protestant qui condamne comme source de désordre, le droit de juger du vrai et du faux accordé à chacun. Lamennais rappelle son combat contre la raison individuelle et le ralliement de Laurentie à ses idées :

M. Laurentie prouve très clairement que le système de Descartes n'est que la théorie philosophique du protestantisme.[1260]

Lamennais regrette alors un relativisme qui fait « qu'il n'y a plus ni vérités, ni erreurs pour les hommes »[1261]. Lamennais et Laurentie y voient surtout « le principe anti-social de la souveraineté du peuple », source de corruption. Lamennais déroule sa critique, entre autres, du gouvernement représentatif qui assure, de façon momentanée, le triomphe d'une opinion sur les autres[1262]. Il cite Laurentie comme « publiciste, ami de son pays, invariablement attaché au trône, et dont le bonheur serait de voir dans ce qui est ce qui doit être »[1263]. L'abbé loue la sagesse, la clarté de style, et même l'excellence de l'ouvrage de son disciple, face aux « progrès » qu'il considère comme étant à l'origine de la décadence :

L'idée qui frappe après avoir lu cet excellent ouvrage, c'est qu'il n'y a pas maintenant en Europe un seul peuple qui pût répondre à ces deux questions : Qu'est-ce que la vérité ? Qu'est-ce que la justice ? ce qui montre l'étonnante supériorité de notre siècle sur tous les autres siècles. En cet état des esprits, je ne doute nullement que si l'on proposait le décalogue, sous la forme de projet de loi, à une assemblée délibérante quelconque, il ne passerait point sans de vifs débats et sans de nombreux amendements : tant les lumières ont fait

[1258] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits de Laurentie*, *op.cit.*, p.236, lettre de Lamennais du 8 décembre 1822 adressée à Laurentie.
[1259] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De la Justice au XIXème siècle*, Paris, A. Boucher, 1822 cité dans Lamennais, Félicité, *Nouveaux Mélanges*, Paris, Librairie classique élémentaire, p.342.
[1260] Lamennais, Félicité, *Nouveaux Mélanges*, Paris, Librairie classique élémentaire, p.343.
[1261] *Ibid*., p.344.
[1262] *Ibid*., p.347.
[1263] *Ibid*., p.348.

de progrès depuis ces temps barbares, où les hommes ne savaient encore sur leurs devoirs que ce que Dieu leur avait dit.[1264]

Ainsi, les principes fondamentaux de la société ne sont pas négociables au sein d'une assemblée parlementaire, dans la mesure où ils ont été adoubés par la tradition et par des instances supérieures comme l'Église. L'homme ne peut ainsi prétendre pouvoir créer des compromis et faire des concessions sur des principes qui doivent conserver toutes leurs fondations. La parution en 1822, du livre *De la justice au XIXème siècle* provoque alors quelques remous[1265]. Une vive polémique éclate entre Laurentie et le *Constitutionnel*, au sujet d'une phrase du journaliste ultra qui n'hésite pas à en appeler aux « rigueurs […] salutaires » pendant les guerres de religion au XVIème siècle :

> Enfin, comme le remarque Bossuet, la réforme, retenue par la vigueur des règnes de François Ier et d'Henri II, dut trouver bientôt plus de facilité sous les règnes de François II et de Charles IX. Ces raisons diverses durent accréditer quelque temps les opinions nouvelles dans le royaume de France, et nul doute qu'elles ne s'y fussent établies, si à défaut de l'autorité religieuse, qui ne leur opposait pas toujours une résistance suffisante, l'autorité civile, suppléant à la faiblesse des consciences, n'eût sauvé la foi de nos pères par la sévérité des lois, et par des rigueurs que je ne crains pas d'appeler salutaires.[1266]

Cette phrase fait vivement réagir les libéraux. Le *Constitutionnel* se déchaîne et y lit une apologie de la Saint-Barthélemy :

> Ainsi, en 1822, la Saint-Barthélemy est appelée une rigueur salutaire ! et il nous semble que c'est la conclusion que tout le monde devrait en tirer. Maintenant nous demandons à M. Laurentie de quelles rigueurs salutaires il voulait parler. Nous accepterons avec plaisir son interprétation ou sa rétractation, en regrettant toutefois qu'il ait attendu si longtemps pour nous les faire connaître.[1267]

Laurentie tente de se justifier et le *Constitutionnel* publie sa lettre du 29 mars 1823 :

> J'aurais donc aujourd'hui le droit de me plaindre de vous puisque la Saint-Barthélemy est un acte également odieux pour vous et pour moi, vous jugerez si je ne pourrais pas même trouver dans vos propositions répétées le sujet d'un procès en diffamation. […] les allégations fausses ne doivent pas convenir à des hommes qui se combattent avec loyauté.[1268]

La réponse semble convenir au journal libéral qui ajoute, sans ironie, que Laurentie écrit « avec cette modération et ce sentiment des convenances que nous regrettons de ne pas

[1264] *Ibid*., p.349.
[1265] Barbéris, P., *Balzac et le mal du siècle, op.cit.*, tome I, Paris, Gallimard, 1970, p.68, citation de Laurentie *De la justice au XIXème siècle.*
[1266] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De la Justice au XIXème siècle*, Paris, A. Boucher, 1822.
[1267] Le *Constitutionnel* du 16 décembre 1822.
[1268] Le *Constitutionnel* du 30 mars 1823.

trouver dans la feuille à laquelle il consacre sa plume »[1269]. Dès lors, les libéraux se servent de cette polémique qui resurgit souvent au cours de la vie du journaliste, pour le discréditer aux yeux de l'opinion. Cette affaire est même abordée à la Chambre des députés en 1828, après l'ordonnance du 21 avril 1828, qui enlève aux évêques le contrôle sur les écoles primaires : durant la séance du 26 avril 1828, un député du Midi évoque cette phrase, lors de son intervention[1270]. Le *Journal des Débats* du 27 avril 1828 aborde le thème de la guerre civile[1271]. Puis, plus tardivement, Émile de Girardin attaque Laurentie, en usant de cette phrase[1272]. Par la suite mais en partie seulement à cause de cette polémique, Laurentie se qualifie lui-même d'« anti-Girardin », autrement dit, de défenseur de la presse d'opinion et de la cause royaliste et catholique. Pour sa défense, l'ami républicain de Laurentie, Germain Sarrut, précise :

> La phrase est générale et ne peut, à notre avis, s'appliquer au règne de Charles IX, pendant lequel, au contraire, les opinions de la réforme s'étaient accréditées ; cependant, on voulut y voir l'apologie de la Saint-Barthélemy et, de là d'incessantes clameurs dont pendant plusieurs années des journalistes libéraux poursuivirent l'écrivain religioso-monarchique.[1273]

Le journaliste protestant et royaliste, Théodore Muret, vole aussi au secours de Laurentie, à une époque plus tardive :

> Je suis bien persuadé que M. Laurentie était très peu friand d'un auto-da-fé pour son dessert. On lui a beaucoup reproché certaine phrase qu'il aurait écrite sur les rigueurs salutaires de la Saint-Barthélemy. M. Laurentie l'a répudiée, du moins quant au sens absolu et aux conséquences que l'on en tirait. Si l'entraînement d'une thèse l'a poussé jusqu'à cette erreur de plume, il n'a pas fait comme M. Louis Veuillot, se glorifiant d'avoir préconisé l'extermination des hérétiques, et de se retrouver d'accord avec lui-même ; ma qualité de protestant n'a pas empêché M. Laurentie d'être toujours en forts bons termes avec moi […].[1274]

Néanmoins, Théodore Muret reproche aux catholiques, en général de taire les « actes détestables » de la royauté, notamment envers les protestants, au lieu de faire le vrai bilan de la monarchie. Mais cette remise en cause de la monarchie n'est pas menée jusqu'à son terme. Le seul consensus, ponctuel, demeure la reconquête religieuse. Une alliance en pensée et en

---

[1269] *Idem.*
[1270] Cazauran, Nicole, *Catherine de Médicis et son temps dans la Comédie Humaine*, Genève, Droz, 1976, p.48.
[1271] Baudouin, Patricia, *Balzac, journaliste et penseur du politique 1830-1850*, Paris 8, 2006, p.84.
[1272] En 1851, Laurentie écrit un article contre le socialisme. Émile de Girardin l'attaque en ressortant cette phrase dans *Questions de mon temps, 1836 à 1856*, tome VII, Paris, Serrière, 1858, p.99 et suivantes dans un chapitre intitulé « les rigueurs salutaires ». Il n'en demeure pas moins l'existence après 1830 d'une correspondance ponctuelle cordiale entre Émile de Girardin et Laurentie comme dans 372 ap 9, la lettre de Girardin du 11 mai 1834, adressée à Laurentie au sujet d'un arbitrage du légitimiste entre l'éditeur Béthune et Girardin.
[1273] Sarrut Germain, Saint-Edme, B., *Biographie des hommes du jour*, Paris, Krabbe, 1836, tome 2, 1ère partie, p.126.
[1274] Muret, Théodore, *Souvenirs et causeries d'un journaliste*, Paris, Garnier, 1862, tome 1, p.47.

combat se crée entre Lamennais et Laurentie, et les souhaits de réussite de Lamennais pour son disciple sont sincères. Laurentie s'informe de l'écriture des tomes trois et quatre de l'*Essai sur l'indifférence* que Lamennais entreprend. Ce dernier lui répond :

> Puisque vous voulez bien me parler de mon ouvrage, je vous dirai qu'il avance peu à peu. J'ai fait de grandes recherches dont les résultats fortifient extrêmement les principes philosophiques exposés dans le 2e volume. Je n'imagine pas de quel côté on pourrait les attaquer, il dit qu'on les considère en eux-mêmes, ou dans leurs applications aux grandes vérités religieuses. Quelquefois j'ose espérer que vous ne seriez pas tout à fait mécontent de mon travail.[1275]

L'influence mutuelle entre Laurentie et Lamennais est réelle. Laurentie lit les deux derniers volumes de Lamennais de l'*Essai sur l'Indifférence* et s'empresse de Bordeaux, de lui exprimer son enthousiasme, alors qu'il en rédige des comptes rendus laudatifs :

> Je n'ai qu'un moment, mais je serais bien fâché de ne pas le saisir, pour vous parler de tout ce que je viens d'éprouver de joie à la lecture de vos deux derniers volumes. J'ai dévalisé M. l'abbé de Salinis à son passage à Poitiers, et je l'ai contraint de me laisser son exemplaire. Je l'ai dévoré dans mes cours universitaires […]. Il faut se hâter de jouir du triomphe, car il est complet. Je ne sais ce que diront les contradicteurs ; ils diront quelque chose encore, n'en doutez pas. La raison veut avoir raison, mais en vérité il y aura bien de l'aveuglement à se roidir contre une semblable évidence […] J'ai beaucoup lu Bossuet, et j'ai toujours admiré les ressources qu'il trouve dans la doctrine de l'autorité en matière de religion contre les Protestants. J'avais probablement oublié les impressions produites par cette lecture, et même mes propres réflexions.[1276]

Le troisième tome, influencé par la recherche allemande, traite de la révélation que tous les peuples de la terre (en Chine, en Inde, en Egypte, en Phénicie) connaissent et qui prouve l'existence de Dieu : la foi est donc première par rapport à la raison. Surtout, Lamennais y affirme l'existence d'un christianisme éternel et commence à diminuer l'importance de la révélation chrétienne[1277]. Les conséquences directes sont la moindre importance consacrée à la révélation, donc au rôle de l'Église. Lamennais, d'emblée, écarte ce qu'il appelle « l'idolâtrie » (bouddhisme et hindouisme) ainsi que le judaïsme, et néglige l'islam qu'il qualifiait déjà d'hérésie chrétienne dans le deuxième tome de son *Essai*. Son antijudaïsme s'y exprime, voire son antisémitisme avec le mythe de l'anthropophagie des juifs, mangeurs d'enfants[1278]. Des pamphlets paraissent, en 1823, alors, pour le contredire, comme celui de Jean-Marie Mossé et son *Essai sur l'intolérance en matière de philosophie et de religion ; où l'on examine les tomes III et IV de l'Essai sur l'indifférence en matière de religion de M.*

[1275] 372 ap 21, dossier 2 : lettre de Lamennais adressée à Laurentie et datée du 27 novembre 1822.
[1276] 372 ap 21, dossier 2 : lettre de Laurentie adressée à Lamennais et datée du 4 août 1823.
[1277] Lamennais, Félicité, *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, tome III, Paris, Librairie Classique, 1823, p. 37, 200 et 482-483, puis tome IV, p.123.
[1278] Catrice, P., « Lamennais et les Juifs », dans *Cahiers Mennaisiens*, Brest, 1978, n°9, p.30-54.

l'abbé de La Mennais, et dans lequel on venge les philosophes, les juifs, les protestants, la raison et le goût, en 1823. Dans le troisième tome de l'*Essai sur l'indifférence*, Lamennais écrit sur les juifs :

> Peuple autrefois le peuple de Dieu, devenu non pas le tributaire, le serviteur d'un autre peuple, mais l'esclave du genre humain, qui, malgré son horreur pour toi, te méprise jusqu'à te laisser vivre : peuple opiniâtre, dont aucune souffrance, aucun opprobre n'a pu lasser ni l'orgueil ni la bassesse ; qui ne trouve pas en toi-même un remords, un humble regret, une plainte pour désarmer le bras qui te frappe, et qui porte sans étonnement, depuis dix-huit siècles, tout le poids de la vengeance divine […].[1279]

Le quatrième tome continue dans la même veine et montre la supériorité christianisme sur les autres religions. Laurentie ne peut qu'applaudir à de telles conclusions. Mais Lamennais doit affronter des attaques nouvelles provenant des jésuites. Ceux-ci s'élèvent contre les derniers tomes de l'*Essai* de Lamennais : en octobre 1823, le père Fortis, général des jésuites, refuse la propagation des idées mennaisiennes dans la Compagnie de Jésus. Les jésuites y voient des réflexions absolutistes contraires aux principes qu'ils enseignent dans les écoles de leur ordre.

Lamennais comme Laurentie peinent à maintenir leurs journaux et leur liberté de parole. Dans le contexte du rachat des journaux d'opposition par le ministère, le *Drapeau blanc* est concerné par la caisse d'amortissement de Corbière et Sosthène de La Rochefoucauld :

> […] les fonds servaient à *amortir* les journaux de toute nuance, mais surtout les journaux monarchiques, dont les opinions n'étaient pas continuellement en harmonie avec les plans des hommes qui détenaient le pouvoir. Les propriétaires et les rédacteurs des feuilles que l'on voulait acheter, étaient sollicités de renoncer à leurs droits ou à leurs engagements, et d'accepter, en échange de leur liberté, des places ou des pensions.[1280]

Si Michaud et Laurentie résistent, Martainville cède et se fait racheter son journal. De plus, Martainville avait réussi à ne pas faire paraître dans le journal, deux articles de Lamennais sur la politique de l'Angleterre et un autre sur la guerre en Espagne. A la tête d'un théâtre, il avait même écrit un article « Aux royalistes » contre Lamennais, publié dans l'*Étoile* du 28 juin 1823, journal pro-villèliste. Lamennais y était accusé de semer le trouble parmi les royalistes et de nuire à la cause monarchique. L'abbé lui répond dans le *Drapeau blanc*, trois mois plus tard, sur la question de l'opposition et y défend la thèse de l'opposition constructive : il infléchit même sa position sur la liberté de la presse, ce qu'il refusait de faire dans un premier temps et qu'il juge alors nécessaire pour l'établissement d'une opposition. Christian Maréchal a certes évoqué l'idée d'une mise en scène où Lamennais, en accord avec le ministère, serait

[1279] Lamennais, Félicité, *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, Paris, 1823, tome troisième, p.199.
[1280] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.239.

devenu le propriétaire de six actions du *Drapeau blanc* sur les douze afin de mener une opposition inoffensive contre le ministère[1281]. Mais cette thèse n'est pas confirmée, elle est même contredite par l'affaire de la *Quotidienne* impliquant Laurentie et l'opposition frontale que continue de mener Lamennais et ses disciples contre le ministère. Engagé lui-aussi dans cette opposition anti-ministérielle, Laurentie a certainement joué le rôle, dans son entourage royaliste anti-villèliste, de porte-parole et médiateur de Lamennais, avec qui il tente de créer un front ultra dissident. Mais ce front ultra catholique dissident s'étiole car le *Drapeau blanc* subit un procès fin 1823 pour les articles de Lamennais au sujet de la jeunesse selon lui athée qui peuple les collèges de l'Université. Lamennais se voit contraint de partir de la rédaction de son journal, laissant Laurentie isolé à la *Quotidienne*. Pour faire taire Lamennais, le procès du *Drapeau blanc* se tient le 3 septembre : l'éditeur seul est condamné et décide ensuite, à partir de la mi-septembre 1823, de refuser les travaux de Lamennais, de Saint-Victor et du comte O'Mahony. Lamennais quitte le journal, à la grande satisfaction du ministère. Désormais, Lamennais prédit la fin de la monarchie, même s'il conclut un arrangement avec les membres de la faction royaliste dissidente. Réprimé, le *Drapeau blanc* du 4 octobre 1823 se rallie officiellement au ministère. Lamennais et son ancienne équipe protestent mais la *Quotidienne* refuse de publier leur article qui paraît finalement dans l'*Étoile*. En effet, Chateaubriand et Vitrolles ont convenu de l'intérêt d'apaiser la *Quotidienne* en échange de quoi Vitrolles aurait son poste de ministre d'État. C'est la preuve que Laurentie ne réussit pas à imposer l'alliance avec Lamennais au sein de sa rédaction. La *Quotidienne* trahit ainsi la cause de Lamennais en refusant de publier sa protestation. Mais Lamennais, du fait d'un arrangement, ne garde pas rancune envers Vitrolles, ni envers Laurentie d'ailleurs[1282]. Le journaliste ultra a certainement dû faire face à l'opposition anti-mennaisienne au sein de la rédaction de son journal qui avait probablement voulu apaiser les relations entretenues avec le ministère Villèle, en se désolidarisant de la cause de Lamennais. Au début de l'année 1824, Lamennais est alors parti loin de France, à Rome, où il est accueilli par Léon XII. Une rumeur court que le pape lui aurait proposé le chapeau de cardinal que le prêtre aurait refusé[1283]. L'équipe du *Drapeau blanc* éclatée, Lamennais honoré par le pape, la contre-opposition se replie sur la *Quotidienne* et en particulier sur Laurentie. En 1824, le terme de « pointus » pour désigner les ultras dissidents est abandonné pour celui de « contre-opposants » pour qualifier les ultras qui se rangent, à côté des libéraux, dans une opposition systématique au

[1281] Maréchal, C., *Lamennais au* Drapeau blanc, Paris, Champion, 1946, p.72.
[1282] Méraud, M., *Lamennais et les hommes de la Restauration*, Paris X, 1979, p.228 et 308.
[1283] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.239.

gouvernement ultra villèliste[1284]. Les incidences de cette contre-opposition sont nombreuses pour la suite : les ultras dissidents font l'expérience de la résistance à leur régime, au nom d'un absolu religieux et politique. Olivier Tort rappelle que « beaucoup de jeunes royalistes cultivent, entre 1824 et 1827, un anti-villèlisme frondeur » et qu'ils optent en 1828 pour un légitimisme modéré et constitutionnel[1285] : Laurentie constitue une exception. Il ne passe pas de la contre-opposition à la concession en 1828, mais attend 1830.

Ces dissensions proviennent du fait que tous les royalistes et catholiques ne s'accordent toujours pas sur une même définition d'une alliance du Trône et de l'Autel. En outre, l'opinion générale lui est profondément hostile, car cette union symbolise la contre-révolution. Chateaubriand ne souhaite pas, dans *De la Monarchie selon la Charte*, une union du Trône et de l'Autel et préfère l'idée d'une Église indépendante ralliée au principe de liberté. Une critique virulente est cependant engagée par ces catholiques et ultras dissidents contre l'Église de France. Les partisans d'une Église de France sont accusés, par les mennaisiens et les ultraroyalistes dissidents, de servir un royalisme faible et de favoriser ainsi l'héritage révolutionnaire d'un État oppresseur en matière de religion. Les termes d' « ultramontanisme » et de « gallicanisme » ne sont pourtant pas satisfaisants dans la mesure où, apparaissant au XVIIème siècle, ils traduisent des réalités différentes à une époque différente. Lamennais lui-même, dans un article de son nouveau journal le *Mémorial Catholique* de 1825[1286], s'oppose à l'emploi du terme « ultramontain » qui a, selon lui, remplacé les mots « catholiques » et « chrétiens » dans ce qu'il appelle le « langage de parti »[1287]. Laurentie et Lamennais sont d'ailleurs qualifiés « d'ultramontains », avant tout par leurs ennemis anticléricaux et « gallicans ». Néanmoins, ils leur arrivent de revendiquer cette appellation tout comme son héritage. L'abbé de Salinis, devenu archevêque d'Auch et fier de son combat sous la Restauration, écrit à Laurentie :

> […] ne devons nous pas, du reste, admirer profondément, vous et moi, vieux ultramontains, le travail qui s'est fait dans l'opinion depuis quarante ans, rappelez-vous le *Mémorial Catholique*. C'est contre tout ce qu'il y avait de plus vénérable dans le clergé de France que nous luttions alors.[1288]

Ces appellations de « gallicans » ou d'« ultramontains » interrogent la question fondamentale de l'ecclésiologie autour de la centralité romaine et de la défense du dogme de l'Église, malgré la Révolution et l'Empire. Sous la Restauration, après le retour du pape à Rome,

[1284] Capefigue, *Histoire de la Restauration*, Paris, Dufey, 1833, p.250.
[1285] Tort, O., *L'impossible unité : la droite française sous la Restauration (1814-1830)*, Paris IV, 2007, p.356.
[1286] « Réflexions sur le procès du *Constitutionnel* et du *Courrier* en 1825 et sur les arrêts rendus à cette occasion par la cour royale ».
[1287] Labouret, G., *Félicité de Lamennais, parole prophétique et écriture poétique*, Paris IV, 2006, p.279.
[1288] 372 ap 21, dossier 2 : lettre de Salinis datée du 5 mars 1860 adressée à Laurentie.

Lamennais comme Laurentie s'engagent dans la lutte contre les partisans d'une Église de France pour le rétablissement des droits du pape et de l'Église. Laurentie, sûrement tiraillé entre son maître et la position de Chateaubriand, semble avoir tenté de suivre à la fois la sensibilité catholique de Lamennais et la tendance dissidente royaliste de Chateaubriand. Il est à noter le rôle ambigu du journaliste de la *Quotidiennne* qui partage les opinions de Lamennais tout en restant fonctionnaire, sous la coupe de Frayssinous et de Fayet son supérieur. Les tensions entre catholiques sont toujours vives. Frayssinous garde en mémoire les attaques de Lamennais de 1823 et réagit avec vigueur, en 1826, après la parution de *De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* de Lamennais. Le ministre prononce un discours dans lequel reflète son mépris pour les mennaisiens :

> Laissons aux cerveaux malades leurs utopies en matière d'éducation.[1289]

Il qualifie ainsi d'« esprits malades » les journalistes du *Mémorial Catholique* dont la dernière parution de Lamennais ternit encore davantage sa réputation. L'ouvrage de Lamennais qu'il compose après son voyage à Rome paraît en plusieurs parties : la première est publiée en 1825 et répond à l'arrivée au pouvoir et au sacre de Charles X. Lamennais répond aussi à la conservation du pouvoir par Villèle. Il la rédige en même temps que Laurentie compose sa brochure sur les constitutions démocratiques : tous deux abordent les mêmes thèmes mais Lamennais pousse la logique jusqu'au point de non retour. Dans un style digne des prophètes d'Israël, l'abbé redoute l'anarchie, à cause d'une monarchie bâtarde qui a accepté de s'affranchir du pape et de mettre en pratique un principe démocratique. C'est, en quelque sorte, le contrepied de *De la Monarchie selon la Charte* de Chateaubriand qui avait rattaché la religion, la liberté et la morale à la dynastie des Bourbons. Dans la ligne du *Mémorial Catholique*, cet ouvrage qui paraît ensuite en entier le 15 mars 1826, évoque la question de l'autorité. Lamennais croit encore possible une alliance entre l'État et l'Église. Il y combat le gallicanisme des évêques français et se réfère à la papauté comme le garde-fou face à un pouvoir politique jugé hostile. Une nouvelle fois, Lamennais marque, dans cet ouvrage, sa rupture avec le gouvernement Villèle qu'il accuse d'exclure Dieu de la législation. Laurentie appuie Lamennais dans sa démarche. Le pouvoir est surtout condamné pour avoir restreint les droits des évêques dans l'éducation cléricale au sein des petits séminaires et pour avoir ordonné l'obligation de l'étude des quatre articles de la Déclaration de 1682. En conséquence, l'abbé publie, en parallèle de *De la religion considérée dans ses rapports avec le pouvoir politique et civil*, deux brochures sur les lois religieuses récemment votées. Les ministres de

[1289] L'*Ami de la Religion et du Roi*, tome 49, Paris, Le Clère, 1826, p.47.

l'intérieur comme Lainé et Corbière sont accusés d'avoir fait office de « pape(s) civil(s) ». Lamennais dresse un bilan négatif, voire entreprend un procès de la Restauration : en gardant Villèle, Charles X a failli à sa tâche[1290], alors que Vitrolles, le candidat qu'il a défendu avec Laurentie, a perdu les élections et ne prend pas la tête du gouvernement. Cet ouvrage annonce ainsi une cassure politique. Mais, les pensées de Lamennais restent encore conformes aux prises de position religieuses du courant « incorruptible » : son positionnement « ultramontain » et traditionaliste semble encore séduire des partisans, malgré son indépendance d'esprit. Il dénonce, dans les quatre premiers chapitres, l'athéisme de l'État, fruit de la Réforme et de Révolution. La démocratie est donc par là-même attaquée comme la fille du protestantisme, créatrice de division et de changement perpétuel. Le pouvoir du peuple est, à cette période, dénoncé par Lamennais, car pour lui, d'une nullité et d'une médiocrité absolue. Le catholicisme ne peut donc s'allier à un tel régime sans voir faillir l'unité et la stabilité politique et sociale. Le crime initial de la démocratie d'après lui, par rapport à la religion, c'est la Constitution civile du clergé sous la Révolution, c'est-à-dire l'ingérence de l'État en matière de religion avec la salarisation du clergé, et la création en suite logique d'une Église nationale qu'il attaque avec virulence dans la seconde partie. Lamennais souhaite donc que l'Église soit dotée, c'est-à-dire qu'on lui rende ses biens. L'auteur est inquiété pour provocation à la désobéissance aux lois de l'État. Une lettre de quatorze prélats est adressée au roi et réaffirme leur fidélité au principe de la séparation des pouvoirs. Surtout, dans cette déclaration faite au roi et datée du 3 avril 1826, les évêques se déclarent « inviolablement attachés à la doctrine gallicane sur les droits des souverains et sur leur indépendance pleine et absolue dans l'ordre temporel »[1291]. En réponse, Lamennais va publier une lettre dans la *Quotidienne* pour préciser qu'il n'a jamais réclamé que le pouvoir temporel du roi soit soumis au pape. Lamennais est finalement condamné par le tribunal de la Seine, après le 20 et 21 avril 1826, à payer une amende : Berryer, son défenseur, fonde sa plaidoirie sur la réputation antérieure de Lamennais qui ne peut donc pas être accusé de vouloir la chute de la royauté[1292]. Berryer appuie aussi la thèse de Lamennais qui consiste à soutenir que la Déclaration de 1682 n'est plus loi de l'État. Ainsi, les partisans de l'Église d'État ont voulu faire condamner Lamennais pour sa volonté de rétablir un pouvoir papal fort. Après la parution d'un tel ouvrage, loin d'avoir rompu les liens, Laurentie semble s'être fait

[1290] Dans le fonds Berryer 223 ap 1, on peut lire une lettre de Lamennais à Berryer-fils du 21 Xbre 1827 : « Dites-moi, mon cher ami, si l'on voulait se sauver, comme cet homme veut rester ministre, ne serait-ce pas comme si on était dans le Ciel ? Mais on n'a cette volonté que pour l'enfer, l'enfer de ce monde et l'enfer de l'autre. »
[1291] Lamennais, Jean-Marie, *Correspondance générale*, Rennes, PUR, 2001, p.359.
[1292] L'*Ami de la Religion et du Roi*, Paris, Le Clère, 1826, tome 47, p.332.

néanmoins plus discret puisque Lamennais se plaint de ne pas recevoir suffisamment de lettres de lui :

> N'oubliez pas non plus, je vous prie, que vous m'avez promis de m'écrire quelquefois. Une lettre de vous, où vous me parlerez de votre santé, de vos travaux, de ceux de M. votre frère, du bien qui se fait, de celui qu'on pourrait essayer de faire, réjouira ma triste solitude. […] En général, il me semble que les bonnes doctrines font partout des progrès. Cela doit vous encourager. Vous avez beaucoup fait, faites plus encore.[1293]

Il semblerait que Laurentie partage l'idée qu'il n'y a pas vraiment eu de véritable Restauration, comme il n'y a pas eu, en France, de véritable monarchie du fait de la victoire de l'athéisme et de la faiblesse du roi. Il remet en cause la politique de Louis XVIII qui n'a pas su restaurer pleinement l'influence catholique et royaliste telle que les ultras dissidents la défendent dans leur conception de la monarchie populaire : établir un lien direct entre Dieu, le pape, le roi et le peuple. Laurentie craint un schisme et prévoit « l'anéantissement du christianisme en France, par l'établissement d'une église nationale, soumise de tout point à l'administration »[1294]. Mais il n'a certainement pas poussé le raisonnement jusqu'à se demander si, vu la faiblesse de la monarchie, l'usage du droit divin n'a pas été usurpé[1295]. La « véritable » monarchie, créée par le christianisme, n'est plus. Il n'y a qu'un pas à franchir pour montrer qu'en s'appropriant la source divine du pouvoir, les rois n'ont fait que séparer la loi divine de l'ordre politique : ils ont ainsi, par eux-mêmes, provoqué la désacralisation de leur action, en excluant toute légitimité apportée par la religion :

> […] il vint un temps où les rois […] par une funeste contradiction, voulurent que la loi divine demeurât toujours la règle des actions privées et le fondement du devoir d'obéir, en cessant d'être la règle des actions publiques et le fondement du droit de commander.[1296]

Dans la préface, Lamennais refuse la « fausse liberté » imposée par le pouvoir[1297]. Laurentie partage ces arguments. Lamennais reproche à la France de ne faire de distinction que par l'argent. Il ne voit pas dans la Chambre des pairs la représentation d'une aristocratie qui n'existe pas en France. Il souhaite que le roi propose véritablement les lois aux Chambres et non qu'il soit obligé de présenter celles que les Chambres veulent. Ensuite, il en arrive à la conclusion que le roi n'a même pas la main sur l'administration de son pays puisqu'il en

[1293] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits*, *op.cit.*, p.247, lettre du 21 mai 1826 de Lamennais adressée à Laurentie.
[1294] Lamennais, Félicité, *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et* civil, Ière partie, Paris, Bureau du Mémorial Catholique, 1826, p.25, 33, 79, 96, 105.
[1295] *Ibid*., p.33 : « Le roi est un souvenir vénérable du passé ; l'inscription d'un temple ancien, qu'on a placée sur le fronton d'un autre édifice tout moderne. »
[1296] Lamennais, Félicité, *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et* civil, *op.cit.*, IIème partie, p.354.
[1297] *Ibid*., p.8.

confie la direction à son ministre[1298]. En conséquence, d'après lui, la stabilité royale ne peut plus lutter contre l'instabilité des principes, des lois et des institutions. Et cette situation est due à la dégénérescence du sentiment religieux. Le postulat de départ de Lamennais, comme de Laurentie ou de Chateaubriand, est que la religion seule peut régénérer la « vieille société, qui tombe de toutes parts en dissolution »[1299]. Il condamne l'expression de l'alliance du Trône et de l'Autel parce qu'elle n'est pas une réalité et que les lois demeurent athées[1300]. Lamennais s'attaque ensuite au rapport au gouvernement de l'Église et aux relations des évêques avec le pape :

> [L'Église] a reçu la mission de conduire et les rois et les peuples dans les voies où Dieu même leur commande de marcher ; elle instruit, reprend, conseille, ordonne, non pas en son nom, mais au nom du suprême Législateur.[1301]

Une fois le rôle premier de l'Église rappelé, l'abbé condamne les conciles dénaturés de leur signification première de s'occuper de leurs églises et ne respecte que la juridiction suprême dont le pape seul est investi. Il regrette que la communication des évêques avec le pape soit rendue délicate et accuse les ministres d'interférer en la matière. Comme Leibniz[1302], il voit dans le pape le président d'un tribunal européen et perçoit en lui le « lien universel pour le monde moderne »[1303]. Si le pouvoir du pape, « seul monarque suprême », est limité, Lamennais craint la destruction de l'Église, « seule société dépositaire de la vraie religion »[1304]. Il affirme, en outre, l'infaillibilité du pape. Il analyse les quatre déclarations de 1682 et considère que le premier article « renverse le principe fondamental de toute société humaine, livre l'état au despotisme et aux révolutions, détruit ses rapports avec l'Église, avec la religion, avec Dieu même, ébranle l'autorité de la tradition »[1305]. Il s'attaque aux trois autres articles sur la question de la supériorité du concile sur le pape sans moins de vigueur. L'ancien maître de Laurentie, l'abbé Jourdan, partisan d'une Église de France, reproche à Laurentie son engagement auprès de Lamennais et s'effraie de le voir oser critiquer Bossuet, théoricien du droit divin :

[1298] *Ibid*., p.31.
[1299] *Idem.*
[1300] *Ibid*., p.100.
[1301] *Ibid*., p.111-112.
[1302] *Ibid*., p.142.
[1303] *Ibid*., p.143.
[1304] *Ibid*., p.162.
[1305] *Ibid*., p.236.

Était-il opportun d'attaquer la Déclaration de 1682 et de traiter d'hérétique celui qui fut la lumière de l'Église et le défenseur si puissant de la Doctrine dans le XVIIème siècle ?[1306]

Jourdan écrit cette lettre alors que Frayssinous a fait rééditer ses *Vrais principes de l'Église gallicane* que le *Mémorial Catholique* ne se prive pas de critiquer. A l'inverse, le *Courrier français* et le *Constitutionnel*, en réaction, vantent les mérites de l'ouvrage et les valeurs d'une Église de France. Pressentant la fin programmée de la monarchie, Lamennais en vient à souhaiter la séparation du destin de la religion de celui de la monarchie. Et si de nombreux ultras rompent alors avec l'abbé, Laurentie s'en abstient. Toujours allié aux mennaisiens, il continue à lutter contre une Église de France honnie et développe leurs théories anti-cartésiennes.

3.2. L'anti-cartésianisme de Laurentie

Lamennais apporte toujours un élan d'espoir d'avenir meilleur où le peuple serait d'un seul tenant derrière l'Église et encourage Laurentie à servir sa vision d'une Église conquérante. L'*Introduction à la Philosophie* de Laurentie paraît au commencement de l'année 1826, après deux ans de labeur[1307]. Lamennais écrit en parallèle la deuxième partie de son ouvrage *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* et, revenu à Paris pour organiser sa publication, il a manifestement rencontré Laurentie et contribué à l'élaboration de la philosophie de ce dernier[1308]. Alors que *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* fait scandale, Laurentie travaille et fait paraître son *Introduction à la Philosophie ou Traité de l'origine et de la certitude des connaissances humaines*. Affolé, le vieux maître de Laurentie, l'abbé Jourdan, alerte son ancien élève sur l'hétérodoxie sur le plan théologique des écrits de Lamennais qui aborde les rapports de l'autorité spirituelle avec la souveraineté politique[1309]. Pour leurs contemporains, Lamennais, Gerbet et bientôt Laurentie, sont perçus comme les contributeurs d'une méthode

[1306] 372 ap 6, dossier 1 : lettre de Jourdan du 14 janvier 1826. Dans 372 ap 6, dossier 3, dans une lettre datée du 24 janvier 1828, Jourdan refait les mêmes injonctions à Laurentie : « J'ai vu avec indignation traiter d'hérétique le plus grand, le plus profond, le plus éloquent des théologiens de l'Église, le plus versé dans la science de la religion, en un mot l'immortel Bossuet, l'honneur et la gloire de l'Église de France. Ce sont de ces excès qui soulèvent le cœur de colère ou de pitié. »

[1307] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.8.

[1308] *Ibid.*, p.244.

[1309] 372 ap 6, dossier 1, lettre de Jourdan à Laurentie datée du 4 mai 1826 dans laquelle il tente de calmer les velléités mennaisiennes de Laurentie : « Mon cher ami, comme citoyens, prenons intérêts à la paix et à la prospérité de l'État. Comme chrétiens, prêchons l'exemple et les paroles saintes et sages maximes de l'évangile. Voilà notre code dans l'ordre spirituel. La charte, voilà notre code dans l'ordre politique et civil. Respectons les limites de l'un et de l'autre. Disputons sur le dernier. Contentons-nous de pratiquer le premier. Le discernement de tout homme raisonnable saura concilier en toute circonstance les intérêts du ciel avec ceux de la terre, ce qu'on doit à Dieu et ce qu'on doit à César ».

de philosophie « nouvelle » dont le sens commun inspiré par Dieu est la règle de certitude. Cette méthode s'oppose au sensualisme ou méthode d'expérience sensible d'Aristote, Locke, Condillac, Helvétius et Cabanis renouvelée par Bacon, puis, au dogmatisme ou à l'idéalisme de Descartes, Malebranche, Leibniz, et de tous les philosophes de Port-Royal. Enfin, cette philosophie conteste celle de Kant, de Thomas Reid, Dugald-Stewart[1310], Royer-Collard, Cousin, Jouffroy. Laurentie veut fixer la philosophie, et ne voit que la religion chrétienne comme moyen d'y parvenir[1311]. Il s'agit du développement d'un thème profondément mennaisien que Laurentie dédicace à son inspirateur[1312]. Son ouvrage veut faire triompher le traditionalisme, considéré « comme une vision globale de l'univers, si bien que la politique n'est qu'un aspect non pas mineur mais secondaire dérivant de certaines considérations de type philosophique ou métaphysique »[1313]. Il s'agit, dans cet ouvrage, de défendre le traditionalisme religieux. Il reprend à son compte la thèse d'une révélation primitive, nécessaire au genre humain pour acquérir les vérités fondamentales de l'ordre métaphysique, moral et religieux. Alors qu'il avait eu peine à être convaincu par Lamennais lors de la polémique sur le deuxième tome de l'*Essai*, le voici qui écrit maintenant :

> La raison humaine n'invente rien, c'est-à-dire ne crée rien ; et non seulement elle n'eut pas inventé l'existence de Dieu mais elle n'en eut même pas inventé la supposition.[1314]

Cette raison humaine, préservée jusqu'à la parution des ouvrages de Lamennais, devient l'objet central d'une critique globale, au nom du traditionalisme. Mais Laurentie ne rejette pas totalement les apports de cette raison. L'ancien professeur de Laurentie, Jourdan, rassuré, l'en félicite :

> Vous humiliez la raison mais vous ne l'anéantissez pas : vous n'êtes trop ingrat à son égard. Elle joue un assez beau rôle dans votre travail pour que nous puissions être autorisés à remercier le créateur de nous l'avoir donnée et à placer l'espèce humaine au-dessus des ouvrages visibles de la création. Je n'aime pas ces fausses et folles déclamations qui réduisent à rien l'usage que la providence veut que nous fassions de nos sens et de notre raison. J'aime qu'on m'inspire quelque défiance, qui me mette en garde contre les illusions, mais je n'ai pas qu'on veuille me faire croire que tout pourrait bien n'être qu'illusion, malgré l'adhésion invincible de mon âme à l'existence de mon moi et à celle des objets extérieurs qui m'environnent. […] J'en ai conclu que nos

[1310] Pourtant, Thomas Reid et Dugald Steward ont développé, au sein de l'École écossaise, la notion de *Common sense* qui a inspiré les traditionalistes.
[1311] Plus tardivement, il écrit : « C'est le propre, en effet, de ce qui est chrétien d'être immobile dans la mobilité des choses de la politique », dans les *Mélanges, op.cit*., Paris, L. Vivès, 1865, p.8.
[1312] Laurentie envoie un exemplaire à Lamennais avec la dédicace : « Hommage à M. l'abbé de La Mennais, véritable auteur de la philosophie exposée dans ce livre. »
[1313] Écrits non publiés de Jean-Claude Drouin.
[1314] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Introduction à la philosophie ou traité de l'origine et de la certitude des connaissances humaines*, Paris, Méquignon, 1826, p. 13.

sens, notre raison, la société, les traditions universelles, le témoignage des hommes, par-dessus tout la révélation, concourent plus ou moins à l'origine de nos connaissances, à la vie de notre intelligence.[1315]

Si la légitimité est définie comme « une idée morale supérieure au droit établi et caractéristique d'une société organique où le but était le bien commun, c'est-à-dire le salut individuel de tous »[1316], l'ouvrage philosophique de Laurentie s'inscrit dans le projet d'instauration d'une philosophie de ce système de valeurs créé par la légitimité. Le traditionalisme est la philosophie de la légitimité. Ainsi, la tradition, fondement de l'idéologie légitimiste, ne concerne pas seulement les traditions familiale, catholique et monarchique, mais encore philosophique. L'historien André-Jean Tudesq parle de « pensée totalitaire », terme contesté par Hugues de Changy, car contradictoire par rapport à l'idée première développée au préalable, à savoir l'existence d'une pensée légitimiste floue, non-définie précisément car plurielle, au sein même du mouvement légitimiste[1317]. Mais, s'il peut exister des pensées légitimistes qui diffèrent en fonction de leurs auteurs, les royalistes semblent néanmoins s'entendre sur l'idée de faire de la légitimité un « tout », « où chaque partie est étroitement déterminée par les autres parties et où toutes dépendent du principe selon lequel seul le pouvoir spirituel détient la force et l'autorité »[1318]. Aussi inspiré par les thèses avancées par Joseph de Maistre et Louis de Bonald, cet ouvrage de philosophie a donc pour objectif celui de montrer que la tradition perpétue les vérités religieuses dans la société humaine. Sans la tradition, Laurentie craint l'écroulement des vérités sociales et morales, car la révélation primitive ne peut être transmise à l'homme. Le traditionalisme est aussi un antihumanisme du fait que l'homme ne peut accéder seul à la révélation primitive. De ce traditionalisme religieux, les royalistes veulent voir découler un traditionalisme politique qui a pu s'exprimer à travers le légitimisme durant cette période. Mais, pour Laurentie et d'autres, toute politique suppose une métaphysique qui traduit le besoin de développer une vision philosophique et psychologique de l'homme. Pour Laurentie, l'homme est mauvais par nature et déchu : il doit être sauvé par la religion chrétienne, au moyen de l'éducation[1319]. L'*Ami de la Religion et du Roi*[1320] fait paraître un compte-rendu de son ouvrage : il s'agit, pour le

[1315] 372 ap 6, dossier 1 : lettre de Jourdan à Laurentie datée du 16 septembre 1826.
[1316] Écrits non publiés de Jean-Claude Drouin.
[1317] Changy, Hugues de, *Le Mouvement légitimiste sous la Monarchie de Juillet (1833-1848)*, Rennes, PUR, 2004, p.15.
[1318] Écrits non publiés de Jean-Claude Drouin.
[1319] Laurentie suggère cette idée toute sa carrière. Il l'exprime avec clarté, dans les *Mélanges, op.cit.*, p. 97 à propos de Buchez : « Il voudrait l'humanité parfaite ; c'est un souhait qu'on n'oserait blâmer. Mais l'humanité est déchue, elle est condamnée aux expiations, elle est souffrante et misérable, elle se traîne inégalement à ses destinées pleines de mystère. »
[1320] L'*Ami de la Religion et du Roi*, Paris, Le Clère, 1826, tome 47, p.352 et suivantes.

journal catholique, du résumé de l'ensemble des leçons que Laurentie a données à la Société des bonnes études. Laurentie veut réconcilier philosophie, religion et pouvoir. Or, la façon la plus efficace d'y parvenir passe, pour lui, par la conservation d'une monarchie et le retour à une métaphysique, une philosophie « divine » supérieure à celle des hommes. Les catholiques reconnaissent chez Laurentie l'usage d'une rhétorique toute mennaisienne :

> Tout l'ouvrage porte donc un caractère religieux. En même temps, l'auteur adopte pleinement les principes philosophiques de M. l'abbé de La Mennais, et présente la tradition sociale comme le moyen universel de connaître. Presque toute la première partie est employée à établir cette doctrine.[1321]

Laurentie utilise la pensée de Lamennais pour définir et étoffer la définition du traditionalisme. Le journaliste de la *Quotidienne* pastiche son maître :

> […] quiconque se soumet à l'enseignement de la tradition primitive entre naturellement dans les vérités les plus hautes de la religion et il y trouve à la fois l'unique base de la certitude philosophique.[1322]

Il y développe aussi la théorie de la certitude et du sens commun :

> Toujours c'est la tradition et le témoignage, toujours c'est la foi commune des autres hommes, toujours c'est l'expérience de ce qui se passe autour de nous qui devient pour nous la règle et le fondement de la certitude.[1323]

La religion est source de certitude et de cohésion sociale. Il emprunte aussi à Bonald sa conception de la société hiérarchisée et inégalitaire :

> Dieu a créé les hommes et il les a établis en société, avec des lois que lui-même leur a faites, et de là la première explication des devoirs qu'ils ont à remplir. Dieu commande aux hommes. Il les établit en diverses positions où les uns et les autres sont liés par des obligations mutuelles. Lui seul est l'unique raison de la supériorité des uns et de la dépendance des autres. De là l'origine du droit social.[1324]

L'égalité seule réside dans les devoirs respectifs des hommes au sein de la société[1325]. Laurentie réfute en grande partie le cartésianisme :

> Toutes les notions morales sont perpétrées dans la société par la tradition et sans ce moyen primitif de connaître, l'homme vivrait abruti par la raison que n'ayant point l'usage de la parole il n'aurait point d'idée. Cette vente d'expérience une fois établie nous montons sans effort jusqu'à la révélation ; là commence l'origine des connaissances humaines, et sans cette origine l'homme ne peut en aucune manière en trouver la source ni en expliquer le développement.[1326]

[1321] *Idem.*
[1322] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Introduction à la philosophie ou traité de l'origine et de la certitude des connaissances humaines*, Paris, Méquignon, 1826, p.361.
[1323] *Ibid*., p.366.
[1324] *Ibid*., p.388.
[1325] *Ibid*., p.393.
[1326] *Ibid*., p.474.

Il développe une sorte de contre *Discours de la Méthode*. Sur un ton apocalyptique, cet ouvrage veut trouver l'origine des calamités de son temps et voit dans la religion « l'unique moyen de salut qui reste aux nations »[1327], face aux trop grandes libertés et à l'éclatement des doctrines. Il reprend l'argument de Lamennais de l'Europe chrétienne, seule véritable union des peuples que les hommes doivent mettre en place et conserver. Pourtant, ce dessein européen est fragilisé par la raison dont l'homme athée s'est emparé pour combattre Dieu[1328]. En effet, la liberté poussée à son extrême a amené, d'après lui, à chercher en l'homme ses propres lois, détruisant ainsi la société fondée sur les principes divins. La révolution morale doit donc être un frein efficace capable d'enrayer ce processus. Ainsi, la seule philosophie qui vaille est celle inspirée par la religion. Il s'inscrit donc dans une opposition à la philosophie kantienne qui mettait, dans la *Critique de la Raison Pure*, les Idées comme Dieu, la morale, le monde… en dehors de la réflexion rationnelle et de ce qu'il était permis à la raison de penser. La dichotomie effectuée entre la philosophie et la métaphysique est complètement refusée par les contre-révolutionnaires comme Laurentie qui n'y voit qu'erreurs, orgueil et vanités humaines :

> Et d'abord, pour nous autres chrétiens, la vérité est certainement connue dans sa plénitude. La philosophie n'est-elle donc pas, ce semble, une science vaine à côté de la religion qui nous instruit ?[1329]

Surtout, les contre-révolutionnaires n'acceptent pas que la philosophie s'interroge sur l'existence de Dieu. Laurentie reproche à la philosophie des Lumières des contradictions qui favorisent l'incrédulité[1330] et l'incertitude, fruit d'un certain nihilisme :

> […] on nie Dieu, on nie le monde, on nie les corps, on nie l'être.[1331]

La « véritable » philosophie qu'il veut fonder, s'oppose à celle, moderne, des Lumières et voit dans la tradition la source de la vérité. A l'inverse de la révélation primitive, Laurentie critique l'impossibilité de la diffusion, au sein du peuple, de la philosophie des Lumières qui reste élitiste :

[1327] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Introduction à la philosophie ou traité de l'origine et de la certitude des connaissances humaines*, Paris, Méquignon, 1826, p.2.
[1328] *Ibid.*, p.2 et 3.
[1329] *Ibid.*, p.11.
[1330] Dans son article du 8 décembre 1818 paru dans la *Quotidienne*, Laurentie parle du baron d'Holbach comme le symbole de « l'impiété révoltante » ainsi que de son « athéisme » dans le *Spectateur*, 1818, tome I, p.261. En effet, dans ses *Eléments de la morale universelle ou catéchisme de la nature*, Holbach définit les principes de la morale qui trouvent leur source dans la nature de l'homme et dans l'expérience de la raison publique. Il en découle une loi conforme au bonheur de l'homme. Voir Riot-Sarcey, Michèle, *Le réel de l'utopie*, Paris, Albin Michel, 1998, p.102.
[1331] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Introduction à la philosophie ou traité de l'origine et de la certitude des connaissances humaines*, *op.cit.*, p.28.

Donc tous les hommes doivent avoir un moyen commun et universel de parvenir à la possession de ce bien, qui est fait également pour chacun d'eux ; et ce moyen doit être à la portée de toutes les intelligences ; il doit satisfaire à la fois l'intelligence éclairée du philosophe, et l'intelligence inculte de l'homme grossier ; on doit le retrouver dans tous les temps et dans tous les lieux.[1332]

Les contre-révolutionnaires répondent à l'universalité issue de la Révolution Française par la seule qu'ils reconnaissent comme inébranlable : l'universalité des principes, des connaissances et du droit issus de Dieu, révélés à tous, universalité qu'ils revendiquent comme supérieure à celle qui est créée par l'être humain. En effet, « le moyen universel de connaître la vérité n'est pas dans l'homme *seul* »[1333]. Laurentie prend alors l'exemple du sourd-muet, l'homme seul « vivant au milieu d'une société, sans avoir aucune des notions qui constituent la société des intelligences […]. Cet homme reste sans notion de ce qui est bien ou de ce qui est mal. Il a des sentiments, sans doute, parce qu'il a des sensations ; mais il ne compare pas, il ne déduit pas, il ne raisonne pas, il n'a pas d'idées »[1334]. Il rend alors compte d'une partie des travaux scientifiques de l'époque :

Les Mémoires de l'Académie des sciences font mention d'un sourd de Chartres qui, ayant été guéri de sa surdité, déclara, lorsqu'il fut instruit, qu'il avait mené jusque-là une vie purement animale. Les théologiens et les physiologistes s'empressèrent d'interroger cet être à qui la parole venait de rendre l'intelligence ; et toujours il désespéra ceux qui s'attendaient à trouver en lui des idées innées, ou des idées produites par la sensation.[1335]

Laurentie reprend ici la théorie du langage de Bonald qui voit dans le verbe l'existence de Dieu :

Moi-même, j'ai interrogé des sourds-muets instruits, et désintéressés dans leurs explications. Tous m'ont assuré qu'avant le moment de leur instruction ils n'avaient aucune idée, même de Dieu. Le docte M. Jamet, recteur de l'académie de Caen, et fondateur d'une école illustre de sourds-muets, m'a fait part de sa longue expérience et m'a confirmé dans mes convictions. En d'autres lieux, et principalement à Angers, j'ai pu voir les difficultés qu'on éprouve pour faire entrer une idée bien nette de Dieu dans la tête d'un sourd-muet.[1336]

Déformant la pensée de l'abbé de l'Épée[1337], les sourds-muets sont donc malheureux, réduit à l'état d'animal, sans morale. Laurentie veut absolument prouver le bien-fondé de la philosophie de Bonald qui montre que toute connaissance de l'homme repose sur la parole :

[…] l'homme ne pense que parce qu'il parle […].[1338]

[1332] *Ibid*., p.37.
[1333] *Ibid*., p.39.
[1334] *Ibid*., p.47.
[1335] *Ibid*., p.48.
[1336] *Ibid*., p.50.
[1337] Cf. Encrevé, Florence, « La langue des signes, perpétuelle « utopie » des sourds (XVIII-XXème siècle) », dans *Genre et utopie, Avec Michèle Riot-Sarcey*, Saint-Denis, PUV, 2014, p.160-161 et *Les sourds dans la société française au XIXe siècle. Idée de progrès et langue des signes*, Grâne, Créaphis, 2012.

En effet, Bonald a défendu une théorie métaphysique du langage selon laquelle la pensée est postérieure à la parole. Ainsi, la parole n'a pas pu être inventée par l'homme, mais lui a été révélée par Dieu. Lamennais reprend cette thèse et considère aussi que Dieu est le verbe : l'homme le connaît au moyen de sa parole[1339]. Cette théorie s'insère dans l'opposition à l'idée de la finitude de l'homme : l'homme se situe plutôt dans un monde qui le précède et qui se prolonge au-delà de lui-même, avec la certitude que le monde préexiste et que le langage précède l'homme. Pour les traditionalistes, l'homme peut ainsi accéder à une certaine connaissance en société par la parole qui préexiste : donc, le sourd-muet n'a pas d'idées parce qu'il ne parle pas et ne parle pas parce qu'il n'entend pas. Les mêmes conclusions sont apportées au cas de l'homme sauvage, pour battre en brèche les thèses rousseauistes. La reprise des idées de Bonald sur le langage est aussi employée pour contredire les réflexions d'Herder qui montre que le langage est d'origine humaine et non divine et sous-entend que les hommes sont ainsi responsables d'eux-mêmes et de leur propre histoire. A l'inverse, Bonald développe une théorie selon laquelle « une révélation originaire pourvoit l'homme social d'une législation primitive, à laquelle le langage donne corps »[1340]. Laurentie reprend la vision des empiristes, inspirés par la pensée d'Aristote, et qui considèrent que l'intelligence ne passe que par la parole et l'ouïe, sans que les autres sens ne puissent compenser une infirmité auditive ou orale. Il refuse les théories des sensualistes des Lumières autour de Denis Diderot qui voit les autres sens comme des palliatifs de l'absence de la parole et de l'ouïe pour former la réflexion des sourds-muets. L'exemple du sourd-muet est donc utilisé par Laurentie pour combattre le *Cogito ergo sum* de Descartes. Il refuse une universalité de la connaissance non théologique, sans Dieu. En effet, la science fondée par Descartes « va prendre la fonction qu'avait exercée jusqu'à présent le dogme de l'Église, à savoir celle d'une garantie d'existence intellectuelle universelle »[1341]. Or, pour les contre-révolutionnaires, la recherche de la vérité morale et non de la vérité d'expérience, se trouve dans la tradition :

> […] la tradition sociale est le moyen universel de connaître.[1342]

[1338] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Introduction à la philosophie ou traité de l'origine et de la certitude des connaissances humaines*, *op.cit.*, p.63. Il s'agit des *Recherches philosophiques sur les premiers objets des connaissances morales* de Louis de Bonald parues en 1818.

[1339] Lamennais, Félicité, *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, tome 2, Paris, Tournachon-Molin et Seguin, 1820, p.192 et *Défense de l'Essai sur l'indifférence en matière de religion*, Paris, Méquignon, 1821, p.42-43.

[1340] Voir la notice de Bonald de Gérard Gengembre dans Martin, Jean-Clément, *Dictionnaire de la contre-révolution*, Paris, Perrin, 2011, p.103-104.

[1341] Blumenberg, Hans, *La légitimité des Temps modernes*, Paris, Gallimard, 1999, p.20.

[1342] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Introduction à la philosophie ou traité de l'origine et de la certitude des connaissances humaines, op.cit.*, p.56.

A défaut, les hommes deviendraient, comme les sourds-muets ou les hommes sauvages, des êtres bestiaux. La définition en creux de la liberté découle de celle de tradition pour Laurentie : à partir du moment où la société ne croit plus en la tradition et à son ensemble de valeurs, « chaque homme, en effet, devenu libre dans ses pensées et dans ses croyances, se livre à ses propres penchants, et se détache violemment de ses semblables. C'est ici l'histoire de toutes les révolutions »[1343]. Se libérer des chaînes de la tradition ne peut passer que par la destruction de l'ordre chrétien de la société au profit de l'individualisme.

Il souhaite ensuite, dans un second temps de son ouvrage, recenser les principales opérations de l'âme : la perception, le jugement, le raisonnement, tous guidés par la logique. En ce qui concerne la perception, il rejette autant le matérialisme de Locke que l'idéalisme de de Descartes. Il rejette aussi le sensualisme et l'*Idéologie* de Destutt de Tracy : « penser c'est sentir », et « connaître, c'est sentir »[1344]. Pour Laurentie, les erreurs sont multiples si l'on suit de telles philosophies car l'homme est considéré isolément, indépendamment de son créateur. Laurentie réfute par conséquent l'éclectisme de Victor Cousin qui trouve nécessaire les quatre grands systèmes philosophiques : le sensualisme, l'idéalisme, le scepticisme et le mysticisme. Ensuite, il reprend la question du jugement : l'âme est capable de se tromper dans ses perceptions, et les jugements humains sont infinis. Pour le contre-révolutionnaire, il est donc nécessaire de chercher hors de l'homme une règle pour ses jugements. Il rend Descartes responsable de la Réforme[1345]. Le vrai principe de la métaphysique chrétienne tourne autour de l'explication de Dieu qui donne l'idée de l'être, ce que ne peut faire le *cogito* humain. Ensuite, le consentement des peuples est la première preuve de l'existence de Dieu. Les peuples athées ne peuvent pas par conséquent exister, car ils oublient les principes essentiels de la société chrétienne : la charité, la probité, le dévouement à leurs semblables, le sacrifice de soi-même et le pardon. Laurentie consacre un chapitre, dans son analyse de la métaphysique, à la psychologie. A travers la psychologie, il veut montrer l'existence des âmes des hommes créées par Dieu. Il définit l'âme comme étant « la substance qui en nous perçoit, juge, veut, raisonne, réfléchit, délibère, se souvient, prévoit, etc. »[1346], un être pensant dans lequel les idées sont transmises.[1347] Il reprend ici une rhétorique toute mennaisienne mais il reconnaît les mystères de l'âme humaine et sa non exploration :

[1343] *Ibid*., p.60.
[1344] *Ibid*., p.190.
[1345] *Ibid*., p.228.
[1346] *Ibid*., p.298-299.
[1347] *Ibid*., p.300.

Par elle, en effet, s'explique l'unité du *moi* sentant, la spontanéité des perceptions contraires du *moi*, la conscience du moi, mystères autrement inouïs.[1348]

Mais pour Laurentie, ces questions revêtent toutes une explication religieuse. Il aborde ensuite un chapitre entier sur la morale, censée rétablir la vérité puisque seul Dieu fait distinguer le bien du mal, alors que la philosophie en est incapable. En effet, la religion à travers Dieu donne des lois, des devoirs à l'homme, des châtiments et des récompenses. Toute violation à ses préceptes est une violation du bien pour les contre-révolutionnaires. Il en découle, pour eux, l'impossibilité de distinguer la loi divine de la loi naturelle. Laurentie détourne alors l'argumentaire rousseauiste du troisième tome de l'*Émile* pour montrer qu'il y a toujours l'existence d'une loi divine dans tous les peuples de tous les âges :

Sur quoi donc enfin se fonde cette distinction de la loi divine et de la loi naturelle ? On invoque le témoignage universel des hommes, qui tous ont au-dedans d'eux-mêmes la notion de bien et de mal, et l'on répète ces paroles de Rousseau : « Jetez les yeux sur toutes les nations du monde, parcourez toutes les histoires, parmi tant de cultes inhumains et bizarres, parmi cette prodigieuse diversité des mœurs et de caractères, vous trouverez les mêmes idées de justice et d'honnêteté, partout les mêmes notions du bien et du mal. »[1349]

Rousseau est ainsi repris par les traditionalistes, uniquement sur le thème de l'éducation familiale et non pour ses théories sur le contrat social. Il y a une incapacité des contre-révolutionnaires à entrevoir une explication, une légitimité au droit issu de la loi naturelle proclamée par elle-même. La question de la liberté ne peut être discutée par les catholiques que si elle est mise en corrélation avec la morale. L'homme est libre, dans la mesure où il a la notion du bien, du mal et des lois « qui obligent sa conscience dans le choix qu'il en peut faire »[1350]. Pour lui, il est impossible de bâtir une société sans morale uniquement sur des nécessités ou l'utilité que peuvent éprouver les hommes pour vivre ensemble. C'est le signal du délitement de l'ordre social que Laurentie appelle le droit social[1351]. Le vide créé par l'absence de Dieu qui cautionne tous les rouages et décisions de la société est impensable pour eux. Et la matérialisation politique avec le principe de souveraineté est encore moins légitime à leurs yeux :

On nous a parlé beaucoup dans les temps modernes de la souveraineté des majorités, que l'on met à la place de la volonté universelle, parce qu'on sent bien que celle-ci est impossible à manifester. Mais la majorité ne peut pas d'elle-même créer le droit, et quand tout l'univers se lèverait contre moi pour m'imposer un devoir

[1348] *Ibid*., p.313.
[1349] *Ibid*., p.334.
[1350] *Ibid*., p.342.
[1351] *Ibid*., p.378.

ou une obligation, tout l'univers serait impuissant pour enchaîner ma conscience, si cette obligation ou ce devoir ne repose sur une autorité différente de la volonté qui me fait la loi.[1352]

Autrement dit, les hommes ne peuvent prétendre établir leurs propres règles à eux-mêmes du fait de l'imperfection humaine. Laurentie se plonge alors dans l'étude des écrits de Pufendorf, l'un des théoriciens du droit naturel du XVIIème siècle et inspirateur de Rousseau : il rappelle que Pufendorf lui-même déclare Dieu auteur du droit, ce contre quoi théorisent les philosophes des Lumières. Ce qui gêne les contre-révolutionnaires, c'est que « le postulat de l'égalité politique de tous les citoyens aurait, affirme-t-on, sécularisé l'ancien concept de l'égalité de tous les hommes devant Dieu, tandis que les idées de base de notre droit criminel se meuvent « sur les sentiers d'une théologie sécularisée » et impliquent « un concept de culpabilité emprunté au domaine sacré »[1353]. S'ensuit un chapitre sur la physique et sur l'apport des théories de Newton sur l'attraction universelle : il cite D'Alembert qui trouvait que les découvertes de Newton servaient la religion. La nouvelle conception de l'histoire saint-simonienne a fortement réhabilité Newton et les partisans de l'histoire traditionaliste, comme Laurentie, tentent ainsi de l'intégrer dans leur récit historique. De la même façon que la physique, la physiologie, comme les mathématiques, doivent soumettre la raison à Dieu. Il conclut alors sur l'union indépassable de la religion et de la philosophie : aucune matière, aucune loi n'existe pour elle-même. Cette union est replacée dans un système pyramidal où Dieu régit toute connaissance et organisation. L'ouvrage de Laurentie rencontre un certain succès et est traduit en russe et en italien[1354], alors qu'il est aussi distribué en Belgique. Lamennais continue de plus belle d'encourager son élève dans ses projets littéraire et associatif. Le *Mémorial Catholique* consacre plusieurs articles enthousiastes à la parution de cet ouvrage[1355], véritable hommage à la philosophie de leur inspirateur commun :

Après avoir apprécié l'influence doublement funeste du principe philosophique et sur la science même et sur la société, l'auteur de l'Introduction, dans son second chapitre, commence à replacer la raison humaine sur sa véritable base, et à développer cette proposition fondamentale, que la religion est la seule philosophie, en ce sens qu'elle est la seule base possible de cette science. Il y a, dit-il d'abord, un moyen universel de connaître la vérité, et ce moyen n'est pas la philosophie. Quel est-il donc ? l'homme peut être considéré de deux manières, ou seul, ou en société ; le moyen universel de connaître la vérité n'est pas dans l'homme seul ; la tradition est le moyen universel de connaître ; la vérité se perpétue par la tradition.[1356]

[1352] *Ibid*., p.378-379.
[1353] Blumenberg, Hans, *La légitimité des Temps modernes*, Paris, Gallimard, 1999, p.21.
[1354] A cette occasion, le père Bruschelli traduit en italien son ouvrage et le diffuse dans son pays, d'après 372 ap 6, dossier 3 : lettre de Bruschelli à Laurentie datée du 3 novembre 1828 et 372 ap 7, dossier 2, lettre de Bruschelli à Laurentie datée du 14 juin 1830.
[1355] Le *Mémorial Catholique*, troisième année, tome V, 1826, p.234-244.
[1356] *Ibid*., p.240.

Le *Mémorial Catholique* soutient Laurentie dans sa définition de l'universel, qui ne peut être trouvé, d'après lui, que dans les traditions humaines. Rohrbacher, l'auteur du *Cathéchisme du sens commun*, écrit à Lamennais qu'il travaille lui-même dans ce sens[1357]. L'ouvrage est donc très bien accueilli dans l'entourage de Lamennais. Autre point commun entre les mennaisiens : leur anti-protestantisme prononcé et ancré dans leurs théories.

3.3. Convertir les protestants

Ces partisans du pape défendent leur conception du catholicisme, au détriment des autres religions qui ne peuvent apporter la perfection qu'ils voient être l'apanage du christianisme. Mais ce christianisme, qui les inspirent, a été, d'après eux, fragilisé par la Réforme : un anti-protestantisme virulent en découle. Ils sont persuadés que l'union des chrétiens est impossible. L'héritage révolutionnaire et impérial a favorisé les protestants et se perpétue sous la Restauration, notamment pendant la période d'ouverture entre 1817 et 1820. Joseph de Maistre, dans son ouvrage *Du Pape*, espère très tôt, comme le rapporte Lamennais, une réunion des Églises chrétiennes :

> Il y a dans l'Angleterre un besoin religieux et une certaine droiture d'esprit et de conscience, qui portera tôt ou tard son fruit.[1358]

Dans son sillon, Chateaubriand ayant admis l'union de la religion et de la philosophie, ne comprend plus pourquoi catholiques et protestants ne fusionnent pas. Ce dernier pense en 1829 à une réunification des Églises chrétiennes, après une médiation philosophique qu'il explicite dans ses *Études historiques* :

> Tout tend à recomposer l'unité catholique ; avec quelques concessions de part et d'autre, l'accord serait bientôt fait […]. Pour jeter un nouvel éclat, le christianisme n'attend qu'un génie supérieur venu à son heure et dans sa place. La religion chrétienne entre dans une ère nouvelle […].[1359]

Inquiets d'un tel rapprochement, les catholiques intransigeants participent à une réaction anti-protestante[1360]. Beaucoup de théoriciens contre-révolutionnaires reprennent donc l'œuvre de Bonald qui juge que la Réforme est responsable de l'affaiblissement de la monarchie de droit divin, du jansénisme et du gallicanisme. Lamennais ne pense pas non plus que cette union entre catholiques et protestants soit possible à réaliser. Son anti-protestantisme le pousse

[1357] Le Guillou, Louis, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome III, p. 534-535.
[1358] Article de Lamennais sur *Du Pape* de Joseph de Maistre dans le *Défenseur*, tome II, Paris, 1820, p.441.
[1359] Chateaubriand, *Études historiques*, tome V, dans *Œuvres*, Paris, Ledentu, 1838, p.712. Cité dans Bénichou, Paul, *Le Temps des prophètes*, Paris, Gallimard, 1977, p.113-114.
[1360] Cf. Sacquin-Moulin Michèle, *Entre Bossuet et Maurras. L'anti-protestantisme en France de 1814 à 1870*, 3 volumes, Caen, 1996.

même, paradoxalement, à s'opposer à l'épiscopat français : l'abbé fait un parallèle entre son expérience en Angleterre où il a pu voir un protestantisme ancré et imperturbable à l'œuvre, et sa lutte contre une Église d'État en France[1361]. Lamennais assimile donc son combat contre une Église d'État à celui d'une lutte contre le protestantisme[1362], même si les autres religions ne sont pas épargnées[1363], et Laurentie le suit aussi sur ce point. Ils reprochent à la Réforme comme au gallicanisme d'avoir provoqué le retour du prêtre dans sa sacristie[1364] et la division des chrétiens. Plus que n'importe quelle autre religion, le protestantisme amène, d'après lui, à la rupture irrémédiable qui présage, prépare, puis perpétue la Révolution Française en matière politique et religieuse. Les mennaisiens s'enferment donc dans une critique anachronique de la modernité, et se servent de leur anti-protestantisme pour atténuer la modernité du XIXème siècle qu'ils vivent comme une agression. La conclusion de Lamennais et de Laurentie revient toujours à la critique des institutions et des gouvernants. Mais si Laurentie suit son maître dans son anti-protestantisme marqué, il reste beaucoup plus prudent dans la critique de l'épiscopat. Concrètement, les mennaisiens travaillent activement à la conversion des protestants au catholicisme. Lamennais encourage Laurentie, dès 1826, à créer une association qui viendrait en aide aux convertis :

> Vous n'avez sûrement pas, Monsieur et bon ami, oublié le projet dont vous me parlâtes la veille de mon départ. J'y ai pensé plusieurs fois depuis… Ce serait, je n'en doute point, une œuvre excellente. Ne laissez pas vieillir et mourir dans votre esprit une si bonne pensée.[1365]

Ces catholiques intransigeants réussissent à convaincre. Sous la Restauration, on dénombre de multiples conversions. Chaque conversion au catholicisme devient un événement important relayé par la presse catholique. Laurentie, qui collabore avec l'équipe de Lamennais, reçoit les indications à suivre au sujet d'une conversion :

> M. Eslinger, ministre protestant jusqu'à ce moment, va à Rome pour y faire son abjuration et recevoir la prêtrise. Il se propose de publier à cette occasion un ouvrage très propre à faire impression sur les protestants instruits. Mais comme il aurait besoin pour cela d'un certain nombre d'ouvrages allemands, et que ses moyens

[1361] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.280.
[1362] L'anti-protestantisme est un thème récurrent dans les écrits de Lamennais comme de ses proches. Dès 1817, dans l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, Lamennais place les protestants parmi les « indifférents » ; le protestantisme est donc source d'athéisme.
[1363] Par exemple, Lamennais critique le Ministre des Cultes, dans une lettre à Jean du 29 juin 1814 : « N'est-il pas extraordinaire et contre toute bienséance que le Ministre des Cultes demande aux juifs des prières publiques ? S'il y avait des Musulmans à Paris, on les inviterait officiellement à adresser des vœux à Mahomet pour la prospérité de la France ? » dans Le Guillou, Louis, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome I, p.159.
[1364] Mayeur, J.-M., « Catholicisme intransigeant, catholicisme social et démocratie chrétienne » paru dans les *Annales*, 1972, volume 2, p.488.
[1365] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.247, lettre du 21 mai 1826 de Lamennais adressée à Laurentie, dans Le Guillou, L., *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome III, p.320, lettre 1242 bis.

pécuniaires ne lui permettent pas de faire cette dépense, il a écrit de Suisse à M. de la Mennais pour obtenir à cet effet 200 francs de l'association catholique. […] Il a inséré dans le *Mémorial* les articles sur la théologie allemande. Il est auteur de la brochure « Hors de l'Église point de salut » dont il a été rendu compte dans le *Mémorial*. Les fonds qui lui seraient alloués seraient très bien employés. Nous vous prions d'arranger cela, le plus tôt qu'il sera possible et alors vous auriez la bonté de remettre cette somme à M. de Haller, qui est en relation avec M. Eslinger.[1366]

Cette lettre prouve que l'Association catholique favorise et finance la conversion de protestants. D'autres célèbres convertis sont engagés dans la lutte aux côtés de Lamennais comme le comte de Senfft[1367], correspondant de l'abbé ainsi que de Laurentie. Les journaux libéraux attaquent les catholiques sur leur anti-protestantisme. Ainsi, en 1825, Lamennais rend compte à Berryer-fils de la persécution des « ultramontains » face aux attaques du *Constitutionnel* qui se fait solidaire des protestants :

Eh bien, cher ! que dites-vous du jugement de la Cour royale dans l'affaire du *Constitutionnel* ? Cela va-t-il ? Avançons-nous ? Calomnier, diffamer le clergé, dire qu'on ne peut prier dans nos églises sans scandales, engager à passer au protestantisme, ce n'est pas attaquer la religion de l'État. Cela, je le crois puisqu'il n'en a pas ; mais ce n'est point attaquer la religion catholique, voilà ce qui est fort. Ceux qui l'attaquent, ce sont les défenseurs de sa doctrine, les pauvres gens qui croient au pape, les ultramontains comme on les appelle. Pour eux les amendes, pour eux les prisons.[1368]

Ce thème n'est pas nouveau et les libéraux accusent les contre-révolutionnaires d'en appeler à de nouvelles guerres de religion. Pourtant, un ami de Laurentie, Guérard, lui fait remarquer que « ces jours-ci, la *Quotidienne* faisait l'éloge de madame Guizot[1369], née catholique, [qui] s'est faite calviniste par attachement pour son mari »[1370]. Ce catholicisme de combat exclut donc tout chrétien protestant ou gallican, au nom du pape. Les orthodoxes bénéficient d'un traitement à part, dans la mesure où l'alliance de la France avec la Russie permet de contrebalancer l'influence anglaise. Les mennaisiens ne reconnaissent pas les améliorations de traitement du clergé et s'attirent ainsi les foudres de l'épiscopat. De plus, la population parisienne est souvent hostile aux manifestations qui lient avec outrance l'Église et le roi. Or, ces partisans du pape vont, à tort, être accusés de favoriser ces liens, alors qu'ils souhaitent

[1366] 372 ap 21, dossier 2 : lettre de l'abbé Gerbet du 18 8bre 1828 adressée à Laurentie.
[1367] Louis de Senfft, (1774-1854), est ambassadeur de Saxe à Paris sous l'Empire. Il devient ensuite le conseiller de Metternich. Il se rapproche de l'Église catholique et devient un membre de la Congrégation et un proche des jésuites. Il est un admirateur de Lamennais. D'après les *Mémoires du comte de Senfft*, Leipzig, 1863.
[1368] Fonds Berryer 223 ap 1, lettre du 7 xbre 1825 de Lamennais à Berryer-fils.
[1369] Pauline de Meulan, (1772-1827), première épouse de François Guizot, écrit de nombreux ouvrages sur l'éducation comme *Éducation domestique ou lettres de famille sur l'éducation*. Elle collabore aux *Annales de l'éducation*. Voir Fayolle, Caroline, *Genre, savoir et citoyenneté. Les enjeux politiques de l'éducation des filles (de 1789 aux années 1820)*, thèse menée sous la direction de Michèle Riot-Sarcey, Paris 8, 2013, p.479 et suivantes.
[1370] 372 ap 6, dossier 2 : lettre de Guérard adressée à Laurentie et datée du 8 juillet 1827.

davantage une alliance entre le roi et Rome. Ils proposent, par contre, une alternative politique et catholique qui justifie leur opposition au gouvernement.

Chapitre V : L'alternative politique et religieuse de Laurentie (1823-1829)

Cette contre-opposition que Laurentie défend comme une alternative crédible politique et catholique, cristallise une résistance ultra dissidente plus journalistique que parlementaire, combinée à une partie du clergé nostalgique d'une Église unitaire autour du pape, réfractaire à l'héritage révolutionnaire en matière de politique et de religion. Ces ultras dissidents ne se contentent pas d'affronter le ministère ultra de Villèle, ils contestent aussi la politique de leur roi ou même du frère de ce dernier censé pourtant les soutenir, avec qui ils sont en conflit ouvert. Pour résumer, ces « incorruptibles » sont, à la fois, plus royalistes que le roi et, plus papistes que le pape. Ce mélange des genres en matière de politique et de religion les amène à mettre tout en œuvre pour troubler la constitution d'une union entre une monarchie constitutionnelle et une Église de France renforcée. Laurentie qui officie toujours à la rédaction de la *Quotidienne*, s'emploie à faire de ce journal l'organe des mennaisiens, sous le patronage et les recommandations de l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence*. L'entreprise est osée car il s'agit d'allier une conception du catholicisme avec une certaine vision du royalisme, alors que Lamennais n'a pas de mots assez durs à l'égard de la monarchie.

1. Une presse ultra et catholique en rupture avec le pouvoir

Depuis 1822, les relations se dégradent entre Laurentie qui fréquente les milieux dissidents et les royalistes même partisans d'un ministère d'opposition face à la politique royale[1371]. En tant que journaliste, Laurentie affronte les menaces provenant du ministère : en contrepartie, les milieux dissidents ultraroyalistes malmenés par les membres du parti royaliste rendent coup pour coup. Villèle, au ministère de 1822 à 1827, qui pourrait apparaître comme le représentant des ultraroyalistes au ministère, se voit toujours contesté par les Chevaliers de la Foi, la Congrégation et les mennaisiens dans la presse. Tout se joue alors dans la presse ultra et catholique fervente : fer de lance de la critique du pouvoir et de la monarchie fourvoyée, elle devient un enjeu de pouvoir tel qu'elle gagne son statut de presse intouchable.

[1371] 372 ap 21 dossier 6.

1.1. Ultras de l'ombre contre ultras au pouvoir

Cette presse constitue le socle de la contre-opposition. Villèle tente de contenir cette dernière par tous les moyens mais, détesté, il y est qualifié de « despote » et ne réussit pas avec les moyens traditionnels à la faire taire. Les ultras La Bourdonnaye, Vaublanc et Vitrolles contrôlent la *Quotidienne* et le *Drapeau blanc* avant le rachat de ce dernier fin 1822 et ripostent contre le ministre qui refuse l'épuration administrative au profit des dissidents. Le Chevalier de la Foi Ferdinand de Bertier témoigne de la pression exercée par Villèle sur le vote des députés contre les mesures souhaitées par les ultras dissidents. Cela décide une partie des membres de la Congrégation à ne plus soutenir le ministre. Ces derniers se sentent d'autant plus trahis que Villèle, proposé par le comte Robert de Mac Carthy, a été intégré fin 1813 au sein même de la Société. Il est donc perçu comme un opportuniste qui n'a pas respecté les principes de la Congrégation et qui souhaite à tout prix réussir en obtenant la place de ministre :

> Devenu ministre, il se plaça au milieu du centre droit, se rapprocha dans maintes circonstances du centre gauche, abandonna une partie de nos principes et ne vit plus dans les membres de la bannière de la Chambre qu'un moyen de la gouverner, et dans tout l'ordre qu'un moyen de crédit et de puissance pour lui-même.[1372]

Considéré comme un stratège, Villèle est accusé d'avoir noyauté la Congrégation et d'y avoir fait intégrer ses proches comme Adrien de Rougé, le responsable des archives. Il est aussi tenu responsable des divisions des royalistes au sein de l'ordre. Survient la guerre d'Espagne, Villèle n'obtient ni l'assentiment ni le soutien de la Congrégation pour sa politique attentiste. Il décide alors de congédier Mathieu de Montmorency du ministère des affaires étrangères, grand maître de l'ordre, à la fin de l'année 1822. Villèle a alors la majorité des trois cent à la Chambre et le gouvernement représentatif est doublé par les décisions prises à l'avance pendant les réunions Piet, où plusieurs courants se dessinent et s'opposent[1373]. Pour Lamennais, Villèle, qu'il surnomme « l'aigle de basse-cour », symbolise la faiblesse et l'indécision à la tête du gouvernement qui l'a disgracié, lui et son ami Vitrolles tenu à l'écart de toute fonction. A l'inverse, Bonald est beaucoup plus mesuré et finit par soutenir le ministère Villèle. Il n'en demeure pas moins que Villèle ne réussit pas à trouver l'équilibre entre son aile gauche, c'est-à-dire le centre-droit très puissant à la Chambre des pairs et les anciens « pointus » parmi lesquels Laurentie et les membres de la Congrégation. Les

[1372] Bertier, F. de, *Souvenirs d'un ultra-royaliste* (1815-1832), Paris, Tallandier, 1993, p.218 et suivantes.
[1373] *Ibid*., « Despotisme de Villèle » p.221 et Chateaubriand, F.-R., *Mémoires d'Outre-Tombe*, 1815-1828, Paris, Tallandier, 1948, p.34 et suivantes.

événements qui se déroulent en Espagne sont considérés, par les ultras, comme la répétition de ceux de la Révolution Française. Même, l'Espagne leur apparaît être le seul foyer encore vivant de la Révolution partout vaincue dans le reste de l'Europe. Les partisans de la guerre veulent ainsi, à tout prix, sauver Ferdinand VII d'un destin tragique à la Louis XVI. Rétabli en 1812, Ferdinand VII reprend le pouvoir en 1814 après avoir abandonné la Constitution dite de Cadix de 1812, afin d'exercer un pouvoir absolu. En Espagne, depuis 1820, les libéraux s'étaient imposés et, dans son article intitulé « De l'Espagne », Lamennais avait déjà exhorté à l'intervention armée contre eux[1374]. De son côté, poussant à l'action, Chateaubriand, nouveau ministre des affaires étrangères, développe toute une rhétorique autour de la « politique de la tranquillité » honteuse du ministère Villèle, en comparaison avec la grandeur d'une « politique héroïque » qu'il défend[1375]. Chateaubriand fait reparaître ses *Mélanges* en 1823, alors qu'il milite pour une intervention militaire en Espagne : sa préface insiste sur son engagement fidèle aux côtés du roi, et défend la légitimité et la religion. Ainsi, la question espagnole devient une raison nouvelle, pour les contre-opposants, de manifester leur mécontentement à l'égard du ministère. La campagne d'Espagne devient même un sujet de tension de plus en plus grande entre Villèle et les milieux royalistes dissidents. Beaucoup souhaitent intervenir militairement pour éradiquer toutes les velléités libérales. De plus, les dirigeants de la Charbonnerie française sont persuadés que la France n'interviendra pas et l'organisation de dernière minute de régiments de volontaires ne s'avère pas très efficace, tout comme la tentative de soulèvement des troupes frontalières. Les desseins des ultras sont ainsi servis par les événements qui s'accélèrent en Espagne : la garde royale, favorable à Ferdinand VII, attaque les miliciens constitutionnels le 7 juillet 1822 et est écrasée dans le combat. Le roi est contraint de former un nouveau gouvernement avec des révolutionnaires. Le pays plonge alors dans la guerre civile. La pression ultra favorable à Ferdinand VII, s'organise peu à peu. Michaud, Laurentie et les Chevaliers de la Foi semblent s'être directement adressés à Ferdinand VII, comme le prouve une lettre datée de 1822. Cette lettre évoque le soutien financier des royalistes français dans l'économie de la monarchie absolutiste espagnole et la coupe de ces fonds français, lorsque les libéraux se sont mis à diriger certaines régions espagnoles. Les journalistes français s'assurent aussi de la bonne circulation de la *Quotidienne* sur les territoires espagnols, afin de retourner l'opinion en faveur de Ferdinand VII :

[1374] Article de Lamennais intitulé « De l'Espagne » de 1820, dans *Œuvres complètes*, *Mélanges religieux et philosophiques*, tome VIII, Paris, Paul Daubrée et Cailleux, 1836-1837, p.272 à 283.
[1375] Article de Chateaubriand intitulé « De la morale des intérêts et de celle des devoirs », dans le premier tome du *Conservateur* de 1818.

Les journaux nous ont dit que la *Quotidienne* était interdite dans vos États. Cette nouvelle est prématurée sans doute. […] Le grand caractère de V. M. nous rassure, et nous espérons, Sire, que vous daignerez protéger un journal dévoué et fidèle contre des hommes de parti, uniquement occupé des intérêts de leur ambition ou de leur fortune.[1376]

Une aide financière ainsi qu'une propagande en faveur des intérêts de la monarchie absolutiste de Ferdinand VII sont orchestrées par les journalistes contre-opposants. Les regards se tournent alors, avec insistance, vers la France : Villèle ne souhaite toujours pas intervenir, car il n'a pas confiance en l'armée et est partisan d'une conception défensive de la guerre. De plus, les ultras dissidents ne réussissent pas à convaincre tout leur entourage : des royalistes comme Martainville, le rédacteur du *Drapeau blanc*, ou encore le libraire et éditeur Édouard Dentu, se sont prononcés contre une intervention militaire française. Fiévée continue aussi de marquer sa différence et publie, contre l'expédition militaire, *De l'Espagne et des conséquences de l'intervention armée* :

En unissant nos forces à un des partis qui divise l'Espagne, nous sera-t-il possible de servir des passions, même légitimes, et de ne pas les partager ?[1377]

Ce dernier craint ainsi la surenchère contre-révolutionnaire en France : le pouvoir absolutiste rétabli en Espagne pourrait devenir un modèle pour les ultras et briser ainsi l'alliance entre « le pouvoir et les libertés publiques » que Fiévée défend[1378]. A l'inverse, Laurentie, à l'instar de Lamennais, est favorable à l'intervention en Espagne, au nom de la victoire de la foi sur le libéralisme qu'il définit comme anti-chrétien. Lamennais a longtemps exprimé son impatience lorsqu'il lui semblait que le gouvernement français ne réagissait pas pour défendre les chrétiens grecs comme espagnols. Le baron de Vitrolles pense de même et souhaite une intervention militaire efficace pour retrouver la grandeur perdue de la France :

D'ailleurs, cette guerre d'Espagne était une occasion pour la France […] de se placer à la tête d'une coalition européenne, au lieu que nous nous sommes placés, sans volonté, sans parti pris de notre part, dans la situation de faire ce qu'on voudra et d'attendre les ordres du congrès de Vérone […].[1379]

Le sujet de la gloire militaire passée du pays est ancien et revient très fréquemment sous la plume des ultras. Dès le 29 juin 1819, Laurentie nie toute victoire militaire de la France révolutionnaire et rend même responsable les révolutionnaires d'avoir amoindri les conquêtes

[1376] 372 ap 21 : lettre des rédacteurs de la *Quotidienne* au roi d'Espagne. Voir la lettre complète dans les documents en annexe, p.87-88.
[1377] Fiévée, J., *De l'Espagne et des conséquences de l'intervention armée*, Paris, Le Normant, 1823, p.53.
[1378] *Ibid*., p.xi.
[1379] Lettre de baron de Vitrolles à Lamennais du 12 octobre 1822, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome II, appendice 148, p.630.

royales antérieures. Il s'agit de faire oublier la Grande Nation et l'Empire napoléonien face à une Restauration dans l'impossibilité de se prévaloir d'une quelconque gloire militaire, ni d'une quelconque conquête de territoire :

> Qu'a-t-on fait de la puissance coloniale et maritime, fondée par Louis le grand, étendue encore sous le sage ministère de Fleury ?[1380]

Le ministre Villèle ne répond pas à ces projets de reconquête de la grandeur royale et envoie Montmorency au congrès de Vérone, avec l'instruction de ne pas s'engager pour une intervention. Mais ce dernier, qui a déjà fourni de l'aide à la régence d'Urgel et qui obtient le soutien de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse contre l'Angleterre, désobéit et se voit remplacé par Chateaubriand qui avait feint de désapprouver la campagne militaire en Espagne, dans le *Journal des Débats.* Le 3 janvier 1823, Lamennais fait paraître un nouvel article sur l'Espagne dans le *Drapeau blanc*. Cet article, écrit avant la démission de Montmorency, demande l'intervention au nom de la lutte contre la Révolution. La *Quotidienne* de Laurentie et le *Drapeau blanc* dénoncent la lâcheté de Villèle, tandis que Louis XVIII le soutient toujours. Chateaubriand force finalement la main de Villèle et suit la politique de Montmorency. En 1823, la campagne de Laurentie dans la *Quotidienne* atteint son apogée. Le chef de la rédaction Michaud semble l'avoir cautionnée :

> Le temps de l'opposition viendra sans doute, mais il serait difficile de dire aujourd'hui quelque chose de raisonnable et de suivi en opposition au gouvernement, à moins de faire porter la censure sur les affaires d'Espagne ; ou sur ce point, on ne serait point entendu dans les provinces pour qui la guerre d'Espagne est une guerre toute populaire. Il faudrait se jeter sur l'intérieur mais tous les regards se portent au-delà des Pyrénées.[1381]

Le 13 janvier 1823, Laurentie peut se vanter d'avoir contribué au déclenchement de la guerre :

> La guerre d'Espagne ne sera bientôt plus une question de principe, elle sera un fait […].[1382]

C'est, pour lui, le signe de la guerre déclarée contre la Révolution. Plus précisément, il s'agit d'une intervention « de prévoyance » face au passé révolutionnaire, supposée faire retrouver à la France « le premier rang entre les nations ». De plus, la crainte de la diffusion du soulèvement est largement et fréquemment avancée. Il refuse de faire preuve d'indulgence ainsi que de minimiser le danger que les libéraux espagnols représentent. Laurentie pense qu'il est impossible de choisir une autre stratégie et que la guerre reste le dernier recours :

[1380] Éditorial de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 29 juin 1819.
[1381] 372 ap 5, dossier 1 : lettre non datée de Michaud à Laurentie.
[1382] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 13 janvier 1823.

Vainement, nous avions compté que la révolution espagnole se hâterait de justifier par sa modération la prudence de notre diplomatie […].[1383]

Fidèles à leur stratégie, la patience diplomatique des ultras dissidents est très limitée dans la mesure où les libéraux mettent sérieusement en péril la monarchie absolutiste : Laurentie dénonce le sort des victimes de la révolution espagnole sur un territoire « ami ». Il défend le principe d'ingérence au nom de la contre-révolution : mais si Villèle est sensible à l'argument d'une intervention espagnole selon le principe d'ingérence, ce qui fait de cette campagne l'une des premières guerres légitimées par ce biais, il ne peut tolérer qu'elle se fasse au nom de la contre-révolution[1384]. Il est à noter que le journaliste ultra ouvre la voie du retournement rhétorique du ministre en utilisant le vocabulaire et les principes révolutionnaires qu'il tente d'utiliser contre ses propres ennemis :

[La révolution] a répondu à nos remontrances pleines de sagesse par un double outrage à l'humanité et au droit des gens […].[1385]

Le journaliste ultra parle même de violation du territoire de France par l'envoi de libéraux espagnols, ou, du moins de l'esprit de révolution en France. Laurentie pense la révolution plus violente dans ses « satellites » que dans son propre foyer de gestation. Il décrit l'affront subi par les puissances alliées face au refus de l'Espagne « souveraine » d'accepter leurs remontrances. En effet, début 1823, la France alliée à l'Autriche, à la Prusse et à la Russie, met à exécution le programme du congrès de Vérone en envoyant à Madrid des notes qui exigent des Cortes des modifications de leur système politique avec comme base la proclamation de la liberté du roi. Le 9 janvier, les Cortes leur opposent un refus net. Laurentie souligne le rôle ambigu de l'Angleterre restée « muette dans cette proclamation récente des principes de droit public consacrés par la Sainte-Alliance », mais il confirme qu'elle « n'approuve point pour cela un gouvernement destructeur »[1386]. En effet, l'Angleterre n'a pas participé aux déclarations publiques des nations alliées de la Sainte-Alliance. Mais, pour Laurentie, il n'y a cependant aucun risque d'alliance entre l'Espagne libérale et l'Angleterre. Le journaliste ultra veut balayer la méfiance des adversaires de la campagne d'Espagne qui affirment que la France risque de se retrouver en guerre contre l'Angleterre, aux côtés de la Russie. Pire, pour les royalistes villèlistes, la France risque de devenir le champ de bataille

[1383] *Idem.*
[1384] Emmanuel Larroche, dans *L'expédition d'Espagne, 1823 : De la guerre selon la Charte*, Rennes, PUR, 2014, développe la thèse que le gouvernement Villèle retourne le concept de la guerre contre-révolutionnaire que les ultras dissidents développent en guerre selon la Charte, dans le respect du gouvernement représentatif.
[1385] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 13 janvier 1823.
[1386] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 18 janvier 1823.

des armées russe et anglaise. Surtout, les opposants à l'intervention militaire souhaitent que la France demeure neutre. Or, pour Laurentie, la France doit choisir de mener une politique continentale au détriment de l'Angleterre. Il tente de rassurer les royalistes réticents en leur soutenant que l'Angleterre n'interviendra pas. Clairement, pour le journaliste de la *Quotidienne*, il faut vaincre l'Espagne libérale pour mieux vaincre les ennemis de la monarchie à l'intérieur des frontières françaises :

> Nous aurons enchaîné chez nous la révolution, nous l'aurons domptée chez nos voisins […].[1387]

Il s'agit donc, dans l'esprit de Laurentie, de faire la guerre pour assurer la paix : il reprend l'argument justificatif de la monarchie des Bourbons, symbole de la paix retrouvée pour cautionner paradoxalement la guerre en Espagne :

> Il est bien permis aux royalistes d'appeler une fois la guerre pour cimenter la paix dans l'Europe.[1388]

La frontière franco-espagnole et ses mouvements de population et de troupes sont très surveillés par la presse nationale : ainsi, il est rapporté qu'une échauffourée, début janvier, a rejeté quelques centaines de soldats de la Foi aux alentours de Banyuls-sur-Mer[1389] : la résistance libérale est toujours mobilisée. Depuis 1822, la *Quotidienne* n'a de cesse d'échauffer les esprits pour une intervention armée, en rendant compte de tous les incidents qui se déroulent à la frontière espagnole. Le journal ultra reprend le récit de la *Ruche d'Aquitaine* qui raconte comment, dans la nuit du 8 au 9 janvier 1823, une centaine de miliciens espagnols ont violé le territoire français de la commune des Aldudes dans le pays basque. L'Armée de la Foi est alors intervenue et a emprisonné à la Fonderie les « descamisados »[1390]. Tous les symboles et souvenirs de la mémoire royaliste sont ainsi utilisés pour rappeler la définition ultra de la révolution et ainsi, cautionner l'intervention militaire en Espagne :

> […] c'est pour Ferdinand que [le] souvenir [du 21 janvier] est fécond en méditations […].[1391]

Les parallèles historiques sont multipliés : à défaut d'avoir sauvé Louis XVI, il faut sauver Ferdinand des « griffes » des révolutionnaires de 1823, héritiers de ceux de 1793. Laurentie, qui écrit son article le 20 janvier, souhaite que le 21 janvier « jour de larmes » devienne « un jour de salut », avec la prise de décision du déclenchement de la guerre en Espagne. Le lendemain, le 22 janvier 1823, un traité secret est signé lors du congrès de Vérone afin de

[1387] *Idem.*
[1388] *Idem.*
[1389] Articles parus dans la *Quotidienne* du 18 janvier 1823.
[1390] *Idem.*
[1391] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 21 janvier 1823.

donner à la France l'autorisation d'intervenir militairement en Espagne. L'annonce du déclenchement de la campagne militaire est imminente : les rumeurs et spéculations vont bon train sur le départ du duc d'Angoulême[1392]. Fort de l'accord secret autorisant la France à agir, Louis XVIII fait un discours le 28 janvier 1823 qui annonce la venue prochaine de « cent mille Français prêts à marcher en invoquant le nom de Saint Louis ». Les libéraux espagnols opposent alors au dieu de Saint Louis du discours royal, « le dieu de la raison et de la justice »[1393]. Laurentie réagit à la nouvelle dans un article qui attend la réaction de l'Angleterre, ainsi que l'annonce de sa stratégie. Il rejette tout règlement diplomatique de la situation :

> L'Angleterre s'est méprise en pensant que les négociations étaient suffisantes pour arrêter la fougue des cortès […].[1394]

Pour lui, une puissance illégitime comme celle qui dirige l'Espagne est la cause de la division du continent : l'intervention militaire permettra par conséquent le rétablissement d'une unité monarchique en Europe, unité brisée par les soulèvements révolutionnaires. Les libéraux opposent à Laurentie qu'il s'agit davantage de la guerre des pouvoirs absolus contre les gouvernements représentatifs, ce qu'il s'empresse de nier en bloc : pour lui, la révolution est aussi l'ennemie jurée des gouvernements représentatifs. Il va même jusqu'à écrire que la république la plus pure ne peut survivre dans un climat révolutionnaire qu'elle s'empressera de condamner. C'est pourquoi Laurentie est persuadé ou veut plutôt persuader l'opinion que l'Angleterre ne répondra pas favorablement à la demande d'alliance des Espagnols libéraux. Dans la *Quotidienne* du 8 février 1823, il exprime son soulagement après le discours du roi d'Angleterre qui laisse faire. Il semble au journaliste ultra anglophobe que l'Angleterre a bien l'intention de garder la France faible[1395], afin de pouvoir toujours se prévaloir de sa suprématie sur les mers et même sur le continent européen. Laurentie y voit la sortie de vulnérabilité de la France à l'égard de l'Angleterre avec la préparation assurée de la France à la guerre, la mobilisation de son armée dans les Pyrénées, à la frontière espagnole. Le symbole de la France légitime doit être fort :

> Oui, sans doute, quelque chose est changé, car ce n'est plus la France qui met le monde en péril par ses excès, c'est la France qui veut sauver le monde des fureurs, des révolutions, ce n'est plus la France qu'il faut humilier, c'est la France qui retrouve son ancienne gloire.[1396]

[1392] Article paru dans la *Quotidienne* du 21 janvier 1823.
[1393] Article paru dans la *Quotidienne* du 14 février 1823.
[1394] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 1er février 1823.
[1395] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 8 février 1823.
[1396] *Idem.*

L'intervention en Espagne doit être, pour l'Europe, une sorte de réparation organisée par la France, ancienne cause du délitement du *statu quo* de l'Ancien Régime à l'échelle européenne sous la Révolution Française : elle doit répondre à la fois aux guerres révolutionnaires et impériales et incarner la victoire d'une « internationale blanche ». Il s'agit, pour les ultras, de mettre fin à une Europe des Congrès initiée pendant le Congrès de Vienne en 1814, ainsi que d'en éloigner l'Angleterre pour faire de ce concert européen un instrument contre-révolutionnaire[1397]. Pourtant, l'opinion des « esprits timides » comme Laurentie surnomme les opposants à la campagne d'Espagne, est effrayée par le fait que le roi d'Angleterre n'a pas clairement parlé de neutralité de son pays en cas d'entrée en guerre de la France. Pour Laurentie ces craintes ne sont pas fondées, car si l'Angleterre ne cesse de donner des signes d'intérêt majeur pour les affaires continentales, sa neutralité affichée sur la question espagnole ne constitue en aucune façon une entrave ou une menace à la stratégie française, seulement le moyen de demeurer sur sa position, sans pour autant empêcher la guerre franco-espagnole. Voulant faire basculer l'opinion dans son sens, il écrit, à l'occasion de l'anniversaire de la mort du duc de Berry dans la *Quotidienne* du 14 février 1823, un article commémoratif qui tente de montrer une continuité de crimes de la Révolution de Louis XVI à l'hypothétique fin de Ferdinand, en passant par le duc de Berry. Revenant sur l'assassinat du duc de Berry, il veut démontrer que l'idée des libéraux de se dédouaner à tout prix de cette mort en affirmant que « le crime de Louvel fut un crime isolé ! » est une façon de cacher le véritable sens de leur projet : la fin de la monarchie[1398]. A la Chambre, Royer-Collard intervient et rappelle qu'envoyer les troupes en Espagne reviendrait à trouver légitime la guerre faite à la France en 1792. Laurentie porte alors au pinacle le discours de Chateaubriand. Mais Manuel occulte en réalité le discours du ministre et lui répond vivement : Ravez doit suspendre la séance et rappeler à l'ordre le député qui développe la thèse de la responsabilité des Alliés dans la mort de Louis XVI. En effet, le député Manuel a réagi vivement dans son discours à la tribune du 26 février, et provoque les ultras sur le thème du régicide. Laurentie lui répond dans un article paru dans la *Quotidienne* du 2 mars 1823 qui tente de condamner le député libéral de manière rétroactive. Pour Laurentie, il s'agit de réduire à tout prix Manuel au silence. Il affirme alors, qu'il faut l'empêcher juridiquement de pouvoir prendre la parole à la Chambre[1399]. Or, les députés libéraux tentent par tous les moyens de faire entendre leur voix contre l'intervention en Espagne. Manuel est finalement

[1397] Jarrett, Mark, *The Congress of Vienna and its legacy. War and great power diplomacy after Napoleon*, London/New York, I.B. Tauris, 2013.
[1398] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 14 février 1823.
[1399] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 3 mars 1823.

exclu le 4 mars car il est accusé par ses adversaires ultras d'avoir fait l'apologie du régicide[1400]. La violence rhétorique atteint son paroxysme[1401]. Chateaubriand accuse alors Manuel de « vociférer la paix »[1402]. Le bras de fer engagé sur l'expédition d'Espagne prouve que le pouvoir a hésité jusqu'à la fin à intervenir. Un nouveau scandale éclate à la Chambre suite au renvoi du député : une trentaine de députés libéraux autour de Manuel croient leurs vies mises en danger lorsque surviennent des gendarmes que le *Constitutionnel* dit armés de carabines, tandis que la *Quotidienne* le nie. La presse libérale défend Manuel et réclame sa réintégration à la Chambre. La *Quotidienne* tente de dédramatiser, voire de tourner en ridicule ces événements du palais Bourbon. La *Quotidienne* informe de la tenue de manifestations de « crieurs libéraux » à la porte Saint-Denis, qui scandent : « Vive Manuel ! Vive la liberté ! »[1403]. Une patrouille de gendarmes les disperse alors qu'ils se réunissent à nouveau non loin de la troupe de ligne du Château-d'eau qui les encercle toujours sous les cris de : « Vivent les espagnols ! ». Les ultras dissidents font mine de ne pas attribuer une grande importance à ces événements qu'ils n'ont de cesse de minimiser.

Dans ce contexte tendu, la question de la liberté de la presse est une nouvelle fois débattue dans la *Quotidienne* du 17 mars 1823. Laurentie ne souhaite pas que l'on revienne sur cette liberté, surtout quand elle sert si bien la cause qu'il défend contre le ministère en place :

> La Charte a consacré la liberté de la presse ; les lois l'ont de même consacrée en en réglant l'exercice. Ainsi, il ne faut pas songer à renouveler à ce sujet des disputes qui seraient inutiles.[1404]

Mais la question de l'usage de la liberté de la presse en temps de guerre se pose avec la certitude du déclenchement de la campagne d'Espagne. En effet, Laurentie ne souhaite pas se voir réduit au silence avec des lois de restriction de la liberté de la presse, surtout que de nombreux royalistes, notamment les partisans de Villèle, sont récalcitrants à la nouvelle guerre qui se prépare, et cela, même si le gouvernement a plié sous les injonctions de Chateaubriand et de ses amis. Pour autant, Laurentie redoute de ne pas pouvoir encore remporter la bataille de l'opinion et craint la force de conviction des journaux libéraux et des journaux royalistes opposés à la politique qu'il soutient. Il lance ainsi une réflexion qui permettrait de faire taire ses plus farouches opposants tout en préservant sa parole, même dans

[1400] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 6 mars 1823.
[1401] Caron, Jean-Claude, « Les mots qui tuent. Le meurtre parlementaire de Manuel (1823) », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, « Désordres parlementaires », n° 83 – juin 2011, p. 6-28.
[1402] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 6 mars 1823.
[1403] Article paru dans la *Quotidienne* du 6 mars 1823.
[1404] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 17 mars 1823.

des circonstances exceptionnelles de conflit militaire à l'extérieur des frontières françaises. Ainsi a-t-il peur que le front patriotique se fissure à la première difficulté en Espagne, alors que la campagne est annoncée d'avance comme glorieuse et rapide. En tentant de rassurer tous les partis, tout en prévenant ses adversaires de l'usage de ces lois en cas de campagne de presse hostile à la politique internationale de la France, il en appelle à un front commun.

La prise de position tranchée de Laurentie sur l'Espagne lui fait gagner son entrée dans les coulisses du pouvoir. Alors fraîchement nommé inspecteur général des études, il est reçu fin avril 1823, en audience particulière par le comte d'Artois[1405]. Écouté, le journaliste de la *Quotidienne* a écrit un court ouvrage intitulé *Questions du jour,* en 1823, vilipendé par les journaux libéraux. En effet, le *Constitutionnel* dénonce l'annonce « pompeuse » de la brochure par la *Quotidienne* [1406] qui développe les nouveaux positionnements du parti royaliste. Laurentie dresse un tableau de la France extrêmement favorable, dont la situation florissante doit, d'après lui, se prolonger militairement. Il attaque avec violence le parti libéral qu'il présente comme extrêmement divisé ; il vise aussi le mouvement républicain qu'il considère comme ancien mais incapable d'assumer jusqu'au bout son projet d'instaurer une république. Quant au mouvement bonapartiste, Laurentie cherche, à cette époque, à persuader l'opinion que les revendications impériales ne font pas le poids face à la légitimité, issue d'un droit originel[1407]. Mais il pense que le vrai danger provient du mouvement bonapartiste et non des républicains, car :

> Ce n'est point un parti décrépit, comme celui de la république, c'est un parti encore vigoureux de jeunesse que les difficultés aigrissent et que le désespoir peut pousser aux excès.[1408]

Sa stratégie consiste à agiter les épouvantails de 93 et du bonapartisme pour obliger les royalistes à s'unir derrière une intervention militaire. Même s'il estime le trône de France stable, il pense que la guerre en Espagne ne pourrait que le consolider :

> C'est peut-être l'occasion la plus heureuse qui se soit offerte à la royauté, depuis la restauration, de se fortifier pour toujours contre les factieux […] sans doute la paix est populaire, lorsqu'elle donne le bonheur au peuple ; mais la guerre est populaire aussi, lorsqu'elle lui donne de la gloire.[1409]

Ainsi, malgré les déclarations contraires, les ultras dissidents craignent pour l'avenir de la monarchie. Anticipant déjà la victoire, Laurentie a beau jeu de conseiller la non-ingérence

[1405] La *France chrétienne*, Paris, librairie ecclésiastique, 1823, 3ème année, tome II, p.141.
[1406] Le *Constitutionnel* du 7 avril 1823.
[1407] Extrait de *Questions du Jour* de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 15 avril 1823.
[1408] *Ibid*., p.14.
[1409] *Ibid*., p.22-23.

dans les affaires institutionnelles de l'Espagne, une fois le roi Ferdinand ramené au pouvoir, alors qu'il doit précisément sa restauration sur le trône à l'ingérence militaire de la France :

> Nous allons à Madrid détruire le désordre, et non pas le modifier. Modifier le désordre, c'est au moins en reconnaître le principe, et telle ne saurait devoir être la pensée d'un gouvernement réparateur qui, armé pour détruire un ordre de choses imposé par la violence, ferait de sa protection même une violence nouvelle, en la faisant servir à modifier simplement ce qu'il fallait détruire tout-à-fait. [1410]

Néanmoins, il ne pense pas qu'il soit souhaitable de rétablir le pouvoir absolu en Espagne, il s'arrête à l'idée unique qu'il faut renverser la révolution. Il précise aussi que si la souveraineté du roi d'Espagne n'a pas changé en principe, elle doit étudier les nouvelles « habitudes sociales », les « besoins nouveaux » du peuple espagnol :

> C'est sur l'expérience de ces changements publics, ou plutôt de cette corruption, qu'il aura à établir des formes nouvelles de commandement, qui ne changent rien à la nature de son pouvoir […]. [1411]

Après une âpre lutte, Chateaubriand et ses partisans dont Laurentie[1412], ont réussi à faire plier le gouvernement Villèle hostile à la guerre. Le duc d'Angoulême et ses troupes partent le 14 mars et, ni les protestations du général Foy, ni les tentatives du général Favier et de ses volontaires de leur barrer la route ne les en empêchent. Le numéro de la *Quotidienne* du 17 mars 1823 accorde de nombreuses colonnes au duc d'Angoulême dont l'image doit occuper le devant de la scène de la vie civile et militaire. Il est présenté comme charitable, venant en aide aux populations ayant survécu à des catastrophes naturelles comme une avalanche à Fontpedrouse dans les Pyrénées-Orientales, ou encore une crue extraordinaire de la Loire et de ses affluents à Rigny ou à Chinon en Indre-et-Loire[1413]. Le journal consacre à l'Espagne une rubrique intitulée les « Nouvelles de l'armée des Pyrénées » qui retrace les opérations militaires menées par la France. Dirigée par le duc d'Angoulême, l'expédition s'effectue dans l'espoir de renouveler le mythe glorieux - pourtant effrité par les Cent-Jours - de la campagne militaire de 1814, modèle indépassable pour les ultras de la résistance militaire contre-révolutionnaire soi-disant victorieuse. Le neveu de Louis XVIII arrive à Madrid, début avril 1823, à la tête des cent mille hommes. Il a passé sans difficulté la Bidassoa le 7 avril 1823, malgré les problèmes de ravitaillement, sujet qui inquiétait beaucoup Fiévée : l'armée, exemplaire, reste fidèle au roi.

[1410] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 16 avril 1823.
[1411] *Idem.*
[1412] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 30 avril 1823.
[1413] Articles et entrefilets parus dans la *Quotidienne* du 17 mars 1823.

L'intervention en Espagne, pays transformé en laboratoire par les ultras, apparaît quand elle a lieu, comme un événement marquant pour les royalistes[1414]. Les royalistes de la génération de Laurentie y font leurs premières armes alors qu'ils étaient trop jeunes sous la Révolution et sous l'Empire : certains suivent les troupes françaises. Leur enthousiasme est grand lorsque le duc d'Angoulême proclame, le 23 mai, la libération du roi d'Espagne. Mais les royalistes espagnols n'entendent pas laisser les Français agir seuls et constituent une Junte provisoire pour remplacer la Régence d'Urgel. A l'inverse de la France, le mouvement royaliste traditionaliste espagnol est populaire comme l'écrit un journaliste, ami de Laurentie, présent sur place :

> […] les gens riches et instruits sont partisans de la Constitution et de la Révolution. Le parti royaliste se compose de la minorité de ces classes, des moines et du bas peuple pour lesquels la constitution est synonyme d'impôt.[1415]

Le lendemain, le duc d'Angoulême fait son entrée à la tête du corps de réserve, par la porte des Récollets, en même temps que le maréchal Oudinot[1416] franchit le pont et la porte de Ségovie. Les troupes françaises furent accueillies par les acclamations de la population. L'Angleterre offre sa médiation. Le gouvernement constitutionnel et le roi sont alors transférés à Cadix. Le duc d'Angoulême reste à Madrid, veut la soumission des troupes constitutionnelles et la délivrance du roi à Cadix. A Paris, les ultras en appellent à la vengeance : Lamennais publie un nouvel article dans le *Drapeau blanc*, le 22 juillet 1823, intitulé « De la tolérance », qui fait scandale. Il souhaite, au nom de la religion catholique, ne pas épargner les libéraux espagnols[1417]. Plus modéré, le duc d'Angoulême part pour l'Andalousie. Il laisse à Madrid le maréchal Oudinot avec 4000 hommes d'infanteries et 1000 hommes de cavalerie. Le duc d'Angoulême craint le déroulement d'une nouvelle Terreur blanche en Espagne : le 8 août, il fait alors promulguer une ordonnance d'Andujar, afin d'éviter toutes représailles sanguinaires et toute arrestation sans l'autorisation des chefs militaires français. Il s'attire d'ailleurs les foudres des ultras français et des royalistes espagnols. Une fois à Cadix, la victoire est totale après la prise du Trocadéro qui protège la ville. Le 10 août, le roi d'Espagne est libre et les députés des Cortes doivent s'embarquer. Si l'opération est un succès militaire, la *Quotidienne* de Laurentie assure une propagande qui veut glorifier l'événement. Le succès de cette campagne militaire est aussi celui des ultras

[1414] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 26 mai 1823.
[1415] Passy, L., Le Marquis de Blosseville, *Souvenirs*, Évreux, 1898, p.50.
[1416] Nicolas-Charles Oudinot, duc de Reggio, (1767-1847), ancien maréchal d'Empire, est commandant en chef des gardes nationales de Paris de 1815 à 1827, commandant du 1er corps de l'armée d'Espagne en 1823, puis gouverneur de Madrid.
[1417] Article de Lamennais paru dans le *Drapeau blanc* du 26 juillet 1823.

alors légitimés dans leur politique. Plus précisément, les ultras dissidents sont galvanisés : ils ont réussi à faire plier le pouvoir. L'intervention en Espagne est une préoccupation première pour Laurentie : les dissidents jouent toutes leurs cartes contre Villèle[1418]. Le ministre de la guerre, le maréchal Victor duc de Bellune fait paraître en 1824 *Ministère de la guerre en 1822 et 1823*[1419] dans lequel il dénonce les agissements du ministère qui n'a eu de cesse de calmer son zèle dans les préparatifs de la guerre d'Espagne : la campagne a donc été gagnée, d'après lui, sans le concours de Villèle. En effet, une mésentente existe entre le duc de Bellune, Villèle et le duc d'Angoulême : ce dernier désire que l'expédition soit menée sous ses ordres et refuse de voir le ministre ultra, proche des dissidents, la diriger. Ces différends débouchent sur la disgrâce du ministre de la guerre. Or, Chateaubriand et les Chevaliers de la Foi comme Mathieu de Montmorency protestent, mais Louis XVIII nomme le baron de Damas. La *Quotidienne* commence alors à critiquer encore plus vertement le ministère Villèle qu'elle ne l'avait fait lors du départ de Mathieu de Montmorency : Michaud et Laurentie redonnent un nouvel élan à leur campagne d'opposition au ministère ultra perçu comme ennemi des serviteurs les plus fidèles, c'est-à-dire les plus radicaux. Fort du succès des ultras, Bonald écrit, dans la *Quotidienne*, que la guerre d'Espagne a été « entreprise uniquement dans l'intérêt d'un pays malheureux, […], pour délivrer un pays, son pouvoir, sa religion, son honneur, ses propriétés, de la plus féroce et de la plus honteuse tyrannie qui fût jamais, c'est un phénomène dans l'histoire des sociétés, une guerre morale et religieuse autant que politique, une guerre d'humanité et le plus bel usage qu'un roi ait jamais pu faire de ses forces »[1420]. Et le journal de conclure, satisfait, que la guerre d'Espagne « a tout royalisé, les choses et les hommes »[1421]. Les ultras se sentent ainsi les mains libres pour réorganiser les affaires intérieures du pays à leur convenance. Cette nouvelle dissolution de la Chambre doit donc à la fois écraser les libéraux mais aussi porter au pouvoir ces ultras dissidents.

Tandis que le 23 novembre 1823, Villèle a fait nommer 28 pairs afin de contrebalancer la domination croissante de l'opposition à la Chambre haute, les élections législatives se préparent. Villèle a décidé de dissoudre la Chambre des députés, ce que les ultras dissidents désapprouvent[1422]. Le ministère prend un soin particulier, après le succès de la campagne

[1418] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit*., p.95.
[1419] Duc de Bellune, *Ministère de la guerre en 1822 et 1823*, Paris, C.J. Trouvé, 1824.
[1420] Article de Bonald du 19 novembre 1823 paru dans la *Quotidienne*.
[1421] La *Quotidienne* du 9 janvier 1824.
[1422] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.66, le 24 janvier 1824, Laurentie décrit le climat mouvementé : « Rumeurs, agitations, plaintes et craintes à propos des élections. L'on a fait de grosse sottise en dissolvant la Chambre. »

d'Espagne, au bon déroulement des élections de 1824. Laurentie rend compte encore des difficultés faites aux libéraux, afin d'éviter leur victoire :

> Les élections se préparent avec beaucoup d'ardeur. Les libéraux se plaignent des lenteurs qu'on leur fait éprouver. Un journal a donné le tarif des courses à faire dans Paris par un libéral pour être inscrit sur la liste des électeurs. Il ne faut rien moins que soixante lieues de poste pour arriver au collège électoral, en passant par toutes les formalités administratives dont on parle.[1423]

L'accès au vote leur est donc extrêmement difficile mais Laurentie se trouve aussi dans une situation peu confortable pour défendre les ultras dissidents. Missionnés par Villèle, Corbière et Peyronnet n'hésitent pas à faire pression sur les fonctionnaires : visant, entre autres, les dissidents, les fonctionnaires comme Laurentie devaient tout sacrifier y compris leurs opinions pour préserver leur place. Le journaliste ultra fait néanmoins campagne contre les libéraux dans la *Quotidienne* du 4 février 1824. Les journaux libéraux tentent d'effrayer les électeurs par la teneur contre-révolutionnaire du programme politique des ultras. Laurentie décide donc de leur répondre et de rassurer les électeurs sur leurs intentions. Il remarque que les journaux libéraux réagissent moins qu'auparavant à l'annonce des royalistes du rétablissement des corporations, des jurandes, des maîtrises qu'auparavant, tous obsédés qu'ils sont, d'après lui, du retour des privilèges. La presse libérale qualifie les ultras de « faction du privilège », d' « électeurs et de candidats du privilège ». Laurentie admet que les privilèges rompaient l'unité de la puissance monarchique[1424], même s'il condamne les soulèvements du peuple en réponse à ces inégalités de traitement[1425]. S'inscrivant malgré tout dans la modernité, Laurentie refuse le retour des privilèges au nom de l'unité de la monarchie. Il verrait bien une bourgeoisie méritante dont il est issu investir les postes de commandement : le journaliste ultra demeure élitiste tout en souhaitant que des roturiers servent la monarchie. Il accepte donc que le pouvoir continue de distribuer les faveurs administratives, des places, des honneurs, même si cela ne doit pas être comparé avec les anciens privilèges : il refuse ce qu'il appelle la division de la souveraineté du roi qui favoriserait un certain nombre de particuliers. Il retourne l'argumentaire en accusant les libéraux, grands défenseurs de la Charte déclarée incompatible avec les privilèges, de défendre les privilèges des électeurs, si peu nombreux parmi le peuple :

[1423] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits*, *op.cit.*, p.69, le 31 janvier 1824.
[1424] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 4 février 1824.
[1425] *Idem.*

[…] il y a des privilèges en France ; c'est la Charte qui les a consacrés. Veut-on les connaître ? c'est d'abord le privilège des électeurs qui, au détriment de la masse nationale, exercent un droit politique […].[1426]

Le cens électoral est donc une discrimination que Laurentie relève. La frustration liée à l'impossibilité de voter en-dessous d'un certain impôt est grande : une partie de l'élite intellectuelle en est exclue. Le vote censitaire établit un ordre au profit d'une minorité sélectionnée par l'argent :

La liste des électeurs de Paris vient d'être publiée : tous sont des charcutiers, maçons, logeurs, boulangers, épiciers, ou des gens exerçant des professions analogues. Voilà les maîtres des destinées de la France : quelle pitié ! Pendant ce temps, des hommes graves perdent leur temps à méditer sur les réformes publiques ; ils n'ont pas même autant de part que leur boulanger au gouvernement de la France. Si j'avais une patente de marchand de bas, je serais électeur. Je ne le suis pas, parce que je n'ai que l'emploi d'inspecteur général des études. On croit donc que cet emploi ne m'attache pas à l'ordre public, autant que le titre de bonnetier, de boucher ou de charron ? encore une fois, quelle pitié ![1427]

Pour Laurentie, encore faut-il s'entendre sur la manière de sélectionner les qualités des bourgeois amenés à servir l'État. Foulée par le temps, la hiérarchie doit s'établir selon la fonction et non selon l'argent pour le journaliste ultra. Derrière cette plainte, l'oscillation du XIXème siècle entre le tiraillement de la liberté, de l'égalité et l'ordonnancement, c'est-à-dire le maintien voire le renforcement des hiérarchies sociales, est saisissable. Le journaliste ultra reprend ici les réflexions de Lamennais. Pour lui comme pour l'abbé, si les électeurs les plus riches votent deux fois, comme c'est le cas depuis l'instauration de la loi du double vote, ils craignent alors que les candidats de la haute bourgeoisie, libéraux, soient plus facilement élus. Or, la réalité conteste cette supposition : depuis 1821, plus de la moitié des députés appartiennent à la noblesse et non à la haute bourgeoisie et, encore moins à la petite bourgeoisie[1428]. Sur la même idée, Lamennais redoutait les conséquences de telles mesures depuis quelques années :

Je ne doute pas qu'il en résulte au plus tard dans trois ans, une majorité démocratique.[1429]

Ces arguments sont retournés par les ultraroyalistes pour prouver que les doctrinaires et certains libéraux sont tout aussi opposés qu'eux à accorder la démocratie et qu'ils défendent, par conséquent, les libertés restreintes de la Charte. Les plaintes de Laurentie révèlent le paradoxe de sa situation personnelle : haut fonctionnaire, il ne lui est pas permis de voter et de

[1426] *Idem*.
[1427] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.66.
[1428] Méraud, M., *Lamennais et les hommes de la Restauration*, Paris X, Nanterre, 1979, p.148.
[1429] Lettre de Lamennais adressée à Saint-Victor, le 25 juin 1820, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome II, lettre 546, p.71.

participer à la vie publique et politique. Derrière le mépris, il existe une vive critique à l'encontre du vote censitaire et de l'arbitraire de la fortune des électeurs. Il y a aussi une dichotomie chez lui entre la bourgeoisie intellectuelle et la bourgeoisie commerçante, artisanale ou industrielle, qui réussit, modestement cependant, à accéder au droit de vote. Enfin, la frustration de voir que l'électorat noble puisse accepter, même partiellement, le vote d'une bourgeoisie libérale argentée au détriment d'une bourgeoisie intellectuelle et de capacités, révèle l'antilibéralisme de ces milieux royalistes dissidents. Laurentie dénonce une sorte de ploutocratie. Avec la loi du double vote de 1820, le retour en force des ultras à la Chambre des représentants est avéré. Les ultras occupent désormais 160 sièges. Et lorsque la Chambre est dissoute en 1823, le nombre de sièges libéraux tombe à 19. Mais il n'en demeure pas moins qu'il est alors très difficile d'être éligible. Ainsi, Villèle est accusé d'utiliser le gouvernement représentatif pour arriver à ses fins et éliminer ses adversaires libéraux, mais aussi ultras dissidents. Les plus radicaux d'entre ces derniers, La Bourdonnaye, Delatot et quelques fidèles, c'est-à-dire les extrêmes des anciens « pointus », sont exclus de la liste des présidents des collèges électoraux, dans un but, pour le ministère Villèle, de conciliation de la droite. En parallèle, le Chevalier de la Foi Ferdinand de Bertier subit l'humiliation de la demande du retrait de sa candidature dans le département de la Seine par le ministre Corbière, comme en 1822[1430]. Ultra dissident, Ferdinand de Bertier est mis à l'écart des élections par les ultras villèlistes au pouvoir. Le système d'élection qui se met en place repose sur les premières expériences de candidature officielle[1431]. Des pressions commencent à s'installer sur les votes et les élections. Laurentie mentionne le 24 février 1824 que des tentatives de corruption ont lieu pour devenir député. Ainsi, un certain De La Panouze[1432], banquier qui devient député du 6^{e} arrondissement de Paris tient table ouverte dans un restaurant rue de l'Université pour devenir député. Il nomme les « Ventrus » ceux qui siègent au centre de la Chambre et qui font les majorités. La Panouze est finalement nommé le 26 février. Laurentie fustige alors le système des élections du gouvernement représentatif. Pour lui, les élections ont été l'objet d'un marchandage financier :

[1430] Bertier de Sauvigny, Guillaume, *Le comte Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*, Paris, Les Presses Continentales, 1948, p.338-339.

[1431] Voilliot, C., *La Candidature officielle. Une pratique d'État de la Restauration à la Troisième République*, Rennes, PUR, 2005.

[1432] Pourtant, d'après la *Quotidienne* du 30 mai 1822, des électeurs du dixième arrondissement qui ont offert un banquet joyeux à leur député M. de La Panouze. Perçu, cette fois-ci, comme un repère de sympathisants au régime en place, il est précisé : « Des pairs de France, des généraux, des maires, des négociants distingués, faisaient partie de cette brillante réunion, qui s'est embellie encore au milieu du repas par l'arrivée d'un grand nombre d'élèves de l'école de droit, qui ont pris place à ce banquet aux cris mille fois répétés de *vive le Roi* ! »
A cette période, des royalistes modérés peuvent encore apparaître comme des partisans de la cause des ultras : Martainville, exclu de la *Quotidienne* pour son radicalisme, y participe activement et y chante.

On raconte sur les élections une foule d'anecdotes, qui devraient détruire bien des illusions sur la liberté des gouvernements représentatifs. Y a-t-il plus de liberté dans un pays où les ministres peuvent faire voter des électeurs qui ne sont pas électeurs, que dans un pays où il n'y a ni électeurs, ni votants et où un roi gouverne suivant des lois sagement méditées par des hommes d'État qui ne sont pas tourmentés par les combats d'une tribune ?[1433]

Il évoque le fait que « les voix se sont vendues fort cher de part et d'autre ». Le frère de Louis XVIII, le futur Charles X, soutient dans un premier temps Villèle et manifeste son mécontentement par l'intermédiaire d'un pair de France (d'Herbouville), condamnant « la folie » de Michaud, tandis que la *Quotidienne* critique Villèle avec vigueur[1434]. Les villèlistes sont d'autant plus enclins à faire taire les ultras dissidents qu'ils craignent que ces derniers aient plus d'élus que prévu, après leur triomphe lié à la guerre en Espagne :

Les ministres ont des inquiétudes sur les élections ; elles seront pourtant bonnes. On se demande de plus en plus quelles raisons ils ont pu avoir de renvoyer une chambre dévouée. M. de Villèle la trouvait sans doute trop prononcée ; il en voulait une plus soumise. M. de Châteaubriand ne serait pas fâché de son côté que l'opposition royaliste se fortifiât ; il sait que, dans tous les cas, il est nécessaire à toute combinaison ministérielle qui sortirait du sein de cette opposition ; par là même, il serait débarrassé de M. de Villèle. Ainsi ces deux ministres, par des raisons contraires, ont voulu la même chose : il est probable que le succès en sera favorable à M. de Châteaubriand. M. de Villèle semble le pressentir, et on peut en juger par les journaux que l'entourage que Mme du Cayla[1435] a achetés. Ils attaquent M. de Villèle. La coterie qui a pris ce ministre sous sa protection, sent que son rival grandit puisqu'elle le fait attaquer.[1436]

La *Quotidienne* décide alors de changer l'un des candidats du ministère par le nom du baron de Vitrolles. Les Chevaliers de la Foi, épaulés par le journal de Michaud et Laurentie, rentrent ainsi à nouveau en dissidence et tentent de poser leurs pions. Chateaubriand, Laurentie et Lamennais soutiennent donc la candidature du baron de Vitrolles aux élections contre la politique du ministère Villèle[1437]. Laurentie est remercié par Chateaubriand qui le félicite de son soutien :

M. de Chateaubriand m'a dit, il y a trois jours : « la *Quotidienne* rend de grands services dans toutes les affaires des élections ».[1438]

[1433] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.72

[1434] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.72, Laurentie en profite pour mentionner la nomination de nouveaux pairs en 1815 après les Cent-Jours ; dans un contexte de réaction, ils doivent alors comme d'Herbouville justifier de leur noblesse même si celle-ci est de courte date.

[1435] Mme du Cayla est particulièrement détestée par la *Quotidienne* et le *Drapeau blanc*.

[1436] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit*., p.67, le 25 janvier 1824.

[1437] *Ibid*., p.77 : « La *Quotidienne* soutient la candidature de M. de Vitrolles malgré le ministère ; c'est un coup d'audace qui ne peut guère réussir : pour être favorisé par un ministre, il ne faut pas remplir les conditions qui poussent ordinairement à un ministère. »

[1438] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.71.

Les collèges de département se réunissent alors avec une victoire assurée pour le gouvernement, puisque seuls les électeurs les plus imposés votent. La mouvement ultra dissident autour de la candidature de Vitrolles, risque de ne pas être représenté, ce qui fait dire à Laurentie que le gouvernement représentatif n'est qu'hypocrisie, malgré les promesses libérales de la Charte. Si cette candidature est compromise, ils pensent, à tort, que les partisans de Villèle seront mis en difficulté. Laurentie relaie même les rumeurs de départ du ministre qui circulent[1439]. Ferdinand de Bertier est élu mais La Bourdonnaye, qui se présente alors à la présidence de la Chambre, échoue. Les élections du 26 février 1824 voient le triomphe des ultras villèlistes : les opposants libéraux ou dissidents sont décimés. C'est la Chambre retrouvée avec, en son sein, de nombreux fonctionnaires. 241 sièges pour les villèlistes contre 17 pour l'opposition. Ces élections sont donc un succès pour le gouvernement qui rafle les deux tiers des sièges et une énorme défaite des libéraux et des contre-opposants. Les attentes sont même dépassées : les royalistes de tous bords occupent 410 sièges sur 430. La *Quotidienne* crie officiellement victoire et se félicite de voir « le gouvernement représentatif purgé d'une opposition contre nature »[1440]. Mais, officieusement, Laurentie écrit dans son journal intime, le 26 février 1824 :

> M. de Villèle feint de triompher ; il tremble. Une Chambre royaliste, sans opposition libérale, sera funeste au ministère.[1441]

La Chambre retrouvée finalement élue, les ultras reviennent au pouvoir mais Vitrolles perd les élections[1442], même si le journal de Laurentie ne dépose pas les armes. Ces élections marquent donc, paradoxalement, la défaite des milieux ultras dissidents. Le frère du roi songe alors à museler *La Quotidienne*, ce qui déclenche une vive polémique. Le milieu de la Congrégation se désolidarise complètement de Villèle. Laurentie est aussi influencé par Lamennais qui critique amèrement, depuis le début 1820, le parti royaliste qui n'œuvre pas dans le sens de la reconquête religieuse de la société[1443]. Ils ont tous, depuis 1820, l'obsession de l'ascension des « jacobins » qui profiteraient de l'incapacité du parti royaliste[1444]. Ainsi, en 1824, le camp Vitrolles, Laurentie, Lamennais, a l'intime conviction que Villèle, comme les « jacobins », dessert la cause catholique. Malgré le vote de la Chambre retrouvée, le ministère

[1439] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.,* p.73, le 21 février 1824 : « les élections seront bonnes. On dit que M. de Villèle partira ; la prédiction est faite depuis longtemps, mais elle devient populaire. »
[1440] Article de la *Quotidienne* du 8 mars 1824.
[1441] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.74.
[1442] *Ibid.*, p.77, le 8, 9, 10 mars, « M. de Vitrolles n'a pas réussi : c'était sûr d'avance. Le voilà rejeté bien loin, et le ministère triomphe. »
[1443] Sa correspondance avec le baron de Vitrolles, le comte de Senfft et aussi avec Laurentie en est constellée.
[1444] En 1820, le baron de Vitrolles compte 160 « jacobins » potentiels à la Chambre alors qu'il n'en entre, finalement, que 80.

Villèle ne réussit pas à faire l'union des ultras derrière lui et ce, malgré ses triomphes face aux forces libérales. En effet, dans une perspective de réconciliation générale, il ne s'emploie pas à remettre totalement en cause l'héritage révolutionnaire et impérial. Villèle essaie ensuite de calmer les royalistes dissidents à tout prix et prépare les projets contre-révolutionnaires de la Chambre retrouvée : le vote de la loi du milliard des émigrés, la loi pour faciliter les congrégations religieuses, la loi dite du sacrilège et celle du rétablissement du droit d'aînesse[1445] avec la question du majorat, c'est-à-dire l'héritage chez les ducs et les pairs. Dans un premier temps, les lois sur les rentes et sur la septennalité cristallisent le mécontentement des ultras dissidents. Elles deviennent des échecs pour le gouvernement Villèle, du fait de la campagne hostile de Chateaubriand et de ses partisans. Depuis le tournant économique de 1819 avec la chute du prix du blé du fait de l'arrivée des blés russes sur le marché français, la rente et la noblesse foncière sont atteintes. Villèle est persuadé qu'il faut réformer les dispositifs économiques et il est soutenu dans ses projets par Louis XVIII et le comte d'Artois. Pour Laurentie, la question du mauvais fonctionnement du gouvernement représentatif se voit dans les trucages et les manœuvres du frère du roi pour influencer les députés sur le vote des lois. Ainsi, le 23 avril 1824, il écrit :

> […] les projets de loi passeront ; les députés qui avaient des discours contre ces projets, les glissent dans leurs poches, et mettront des boules blanches dans les urnes. *Monsieur* a, dit-on, passé quinze jours à haranguer les députés dans des audiences particulières pour les déterminer à voter en faveur de M. de Villèle. Il est entendu que c'est toujours la liberté du gouvernement représentatif qui se fait apercevoir dans toutes ces intrigues.[1446]

Après le succès de la guerre d'Espagne, le taux de rente à 5 % allait atteindre la valeur de l'obligation. Villèle voit une situation économique favorable au lancement d'une nouvelle mesure, puisque la rente est en hausse constante : elle vaut 100 francs pour une moyenne d'achat de 70 francs. Villèle pense alors à alléger la dette publique en procédant à une conversion des rentes. Il décide de changer les règles avec ce projet de loi : les 145 000 rentiers ont alors le choix de se faire rembourser immédiatement leurs rentes, ou bien, de les maintenir mais en accusant une baisse de 20 % d'intérêts. Ces mesures sont modérées, sachant que les rentiers avaient acheté ces titres non pas 100 francs mais 80, 50 ou 7 francs : ces derniers ne perdaient donc pas d'argent et, même, en gagnaient. Pourtant, la mesure

[1445] Voir de Bonald, Louis, *De la famille agricole, de la famille industrielle, et du droit d'aînesse*, Paris, 1826. Peyronnet dépose un projet de loi le 10 février 1826 qui veut que l'égalité de partage d'une propriété ne s'applique qu'en cas de demande écrite du testateur, sinon, la propriété revient à l'aîné. Au nom de la sauvegarde des principes de la Charte, ce projet de loi ne passe pas à la Chambre des pairs.
[1446] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.87.

inquiète. Des combines semblent être trouvées pour que les rentiers puissent garder leur titre à 5 %. Laurentie paraît être lui même concerné par la mesure, d'après une lettre d'un de ses correspondants :

> Ainsi donc, Monsieur, si vous voulez faire comme moi, vous garderez votre inscription à 5 p. 100 car définitivement, ce n'est pas avec bon capital qu'on vit, mais avec son revenu, et le changer de qualité, ce serait le réduire de 5 à 3 […].[1447]

Laurentie est donc devenu rentier avec vraisemblablement le cumul de ses revenus et peut-être son mariage avec Joséphine Henrion, la fille d'une famille bourgeoise plus fortunée que la sienne. Avec cette mesure, Villèle dégageait environ 30 millions d'économies sur le budget annuel afin, entre autres, de financer le projet d'indemnité aux émigrés. L'indemnité des émigrés, bientôt surnommée « le milliard des émigrés », devait donc être financée par les rentiers. Le projet de loi de conversion des rentes devient très impopulaire. En effet, il touche aux biens nationaux : Villèle réussit ainsi à augmenter la valeur des biens nationaux et, pour compenser, indemnise les anciens propriétaires de façon intéressante en leur versant une somme sous forme de rente 3 %. Cela revenait à entériner la vente des biens nationaux. Le journal de Michaud prend alors position contre la loi sur les rentes et s'oppose violemment à Villèle. Laurentie prédit la fin du ministère Villèle[1448]. Il relaie les manifestations d'opposition au projet de loi, comme celle du 13 avril 1824 :

> On raconte que M. de Villèle a été pendu en effigie à la Halle, à cause de cette réduction des rentes qui occupe tous les esprits et qui effraye tous les rentiers.[1449]

En effet, les libéraux le perçoivent comme une odieuse spoliation au profit des émigrés, tandis que les ultras dissidents comme Laurentie craignent qu'il ne favorise banquiers et capitalistes. Les députés libéraux s'associent à ces dissidents pour attaquer le projet : ces derniers affirment que la mesure est prématurée car l'élévation des cours de la rente par laquelle on la justifiait n'était peut-être le résultat d'une spéculation momentanée à la hausse. Le projet passe néanmoins de justesse à la Chambre des députés. Les nobles rentiers ripostent :

> La Chambre des Pairs ne veut pas de la réduction des rentes, parce que les pairs sont pour la plupart des rentiers. La Chambre des Députés ne la repousse pas trop, parce que la plupart des députés sont des propriétaires. Il faut croire avec tout cela que les deux Chambres voteront noblement et suivant leur conscience.[1450]

[1447] 372 ap 6 : lettre de Tavenot du 6 mai 1824 à Laurentie.
[1448] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.73, le 21 février 1824.
[1449] *Ibid.*, p.84.
[1450] *Ibid.*, p.85, en avril 1824.

Les Chevaliers de la Foi comme Ferdinand de Bertier[1451] et Polignac dénoncent une mesure inadmissible[1452] qui ravive le ressentiment du peuple de Paris contre la noblesse : ils espèrent un remaniement favorable à Mathieu de Montmorency et au duc de Bellune qui provoquerait la chute de Villèle. Les courtes notes du journal intime de Laurentie du 31 mai au 9 juin 1824 montre que Chateaubriand a aussi œuvré pour renverser Villèle par le vote à la Chambre des pairs :

> M. de Villèle chancelle ; la division s'est faite entre lui et Chateaubriand. La loi sur la réduction des rentes est passée à la Chambre des Députés après des disputes sans fin ; son succès est incertain à la Chambre des Pairs. Chateaubriand votera contre ; quel ministère ! Le cabinet délibère s'il ne retirera pas le projet.[1453]

A la Chambre des pairs, Montmorency est obligé de se taire sur demande du comte d'Artois, mais Mgr de Quélen, l'archevêque de Paris, prononce un discours hostile au projet de loi et relaie l'opposition ultra. Le projet de loi est finalement rejeté, début juin, par la Chambre des pairs. La rupture entre Chateaubriand et Villèle est consommée en mai 1824 après le refus de cette loi.

Malgré l'échec de cette mesure sur les rentes, Villèle garde son portefeuille et c'est Chateaubriand qui perd le sien, en représailles. Le triomphe de Chateaubriand est donc de courte durée car dès le 6 juin, la rumeur le dit destitué[1454]. Renvoyé sur le champ, Chateaubriand est évincé du gouvernement Villèle : Villèle s'est en effet employé à renvoyer tous les ultras dissidents ou « pointus » de son gouvernement et de son entourage, afin de réduire leur influence dans les hautes sphères de l'État. Le courant incarné de Vitrolles, Berryer et Laurentie est consterné : Chateaubriand était le dernier représentant des ultras dissidents au gouvernement. Ainsi, Laurentie appartient à la tendance ultra d'opposition au ministère Villèle qui soutient Chateaubriand, à ne pas confondre avec celle dirigée par La Bourdonnaye[1455], et celle qui partage les positions de l'Église de France autour de Dumesnil et de Montlosier, défendue par le *Constitutionnel* et le *Journal des Débats* : ces trois oppositions sont néanmoins liguées ensemble contre le gouvernement Villèle et détruisent son

[1451] Bertier de Sauvigny, Guillaume, *Le comte Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*, Paris, les Presses Continentales, 1948, p.345.
[1452] Baron de Barante, *Souvenirs (1782-1866)*, Paris, C. Lévy, 1890-1901, II, p.401-404 cité dans de Waresquiel, Emmanuel, *Un groupe d'hommes considérables, Les pairs de France et la Chambre des pairs héréditaire de la Restauration, 1814-1831*, Paris, Fayard, 2006, p.173.
[1453] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits*, *op.cit.*, p.88.
[1454] *Ibid.*, p.89 : « 3 juin – La loi sur la réduction des rentes a été rejetée aujourd'hui par la Chambre des Pairs. Quelle défaite pour M. de Villèle ! que deviendra-t-il ? où se cachera-t-il ?... La lutte devient favorable à M. de Chateaubriand et cependant on ne serait pas surpris que M. de Chateaubriand ne fût plus ministre demain. » Et effectivement, le 6 juin le bruit court que Chateaubriand n'est plus ministre, ce qui est confirmé le 7 juin 1824. Et les rumeurs disent alors que Villèle sera fait duc le lendemain. »
[1455] Laurentie et Michaud ne font pas partie des contre-opposants de l'*Aristarque* avec La Bourdonnaye ou de l'*Oriflamme*.

unité. Le ministère perd ainsi le soutien de sa gauche et de son extrême-droite, ce qui ne le fait disposer que d'une courte majorité aux Chambres.

La fin de règne de Louis XVIII est des plus mouvementées. Malade, juste après les élections, il fait lui-même le discours d'ouverture des Chambres, discours mal reçu par l'opposition ministérielle[1456] qui se déchaîne. Villèle veut faire voter une nouvelle loi, après une modification de la Charte, afin de supprimer les changements annuels du cinquième des députés, pour un renouvellement total de la Chambre tous les sept ans. Des débats sur le fonctionnement du gouvernement représentatif éclatent sur l'équilibre de pouvoir entre les deux Chambres. Laurentie résume les enjeux autour du renforcement de la Chambre des députés :

> La Chambre des Pairs ne veut pas trop de la septennalité, parce que ce système crée une Chambre des députés toute puissante et presque inamovible. La Chambre des Députés veut la septennalité précisément pour cette même raison.[1457]

La durée d'élection de la Chambre des députés nouvelle depuis mars 1824 devait, selon cette loi, passer à sept ans ; la loi est donc votée par les députés avec 292 voix contre 87. Mais les Chevaliers de la Foi y sont hostiles, comme les doctrinaires[1458]. Bertier pense que le renouvellement par cinquième de la Chambre des députés permet de prévenir le gouvernement du soutien ou du rejet des électeurs face à sa politique, sans pour autant le faire chuter. La loi sur la septennalité passe assez facilement à la Chambre des pairs pour ainsi fixer la durée d'une législature à sept ans, mais elle est l'occasion de l'émergence de soutiens forts à Chateaubriand, suite à son renvoi[1459]. Les ultras dissidents créent une opposition redoutable à la Chambre des pairs : ils crient à l'alliance entre le ministère Villèle et le « parti de Saint-Ouen », c'est-à-dire les royalistes modérés. Chateaubriand, qui fait défection avec le *Journal des Débats*, est ravi que *La Quotidienne* le suive. Il fait une alliance stratégique avec les libéraux, ce qui jette le trouble chez les royalistes contre-opposants : Laurentie court chez Chateaubriand qui le rassure sur ses intentions vis-à-vis du mouvement libéral. Laurentie, qui doute de la réponse de Chateaubriand qui nie tout alliance avec les libéraux, en vient lui-même à se demander si Chateaubriand n'a pas finalement intérêt à se rapprocher de la jeunesse libérale. Chateaubriand a bel et bien nourri le projet d'unir les ultras dissidents aux libéraux autour de la Charte et de la liberté de la presse. Sur un plan littéraire, le renvoi de

[1456] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.82.
[1457] *Ibid.*, p.85.
[1458] Bertier de Sauvigny, Guillaume, *Le comte Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*, Paris, les Presses Continentales, 1948, p.348.
[1459] D'après l'article de Bertin paru dans le *Journal des Débats* au lendemain du renvoi de Chateaubriand, cité dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, Paris, Garnier, 1998, tome III, p.132.

Chateaubriand porte un coup au romantisme royaliste qui permettait encore d'unifier une jeunesse autour de ce mouvement. La *Quotidienne* fait d'ailleurs paraître l'*Ode à M. de Chateaubriand* de Victor Hugo qui y critique le gouvernement :

> Toi, qu'on voit à chaque disgrâce
> Tomber plus haut encor que tu n'étais monté ![1460]

La *Quotidienne* du 12 juillet annonce qu'en parallèle, la *Muse Française* rend hommage à Chateaubriand. Ainsi, les romantiques se rallient à la *Quotidienne* pour combattre le ministère Villèle qui cristallise les mécontentements de son opposition royaliste tant à droite qu'à gauche. En deuxième riposte, Villèle décide de procéder à une nouvelle création de pairs pour contrebalancer le poids des opposants à sa politique[1461] à la Chambre. La lutte fratricide entre ultras se poursuit dans la presse.

1.2. La presse royaliste en tension

Pierre de La Gorce, dans *La Restauration*, voit dans l'affaire des rachats des journaux de l'opposition par le gouvernement Villèle un moment charnière de la relation entre la presse et le pouvoir. Pour la première fois, des journalistes s'opposent frontalement au gouvernement et déjouent les projets des ministres en matière de presse[1462]. Du *Drapeau blanc* au *Mémorial Catholique*, en passant par la *Quotidienne*, toutes les entreprises du ministère Villèle de rachat ou de harcèlement ont pour finalité la destruction de cette sensibilité ultra qu'incarnent Lamennais, le baron de Vitrolles, Laurentie, Berryer, Bertier et Montmorency. Suite au blocage du vote des lois sur les rentes et sur la septennalité, les partisans de Villèle ripostent. Si la Chambre des députés devient l'un des rouages du gouvernement représentatif, la presse en devient aussi un élément essentiel : les journalistes constituent une force de pression, au même titre que les députés ou les pairs, sur le gouvernement. En réponse, les ministres Corbière et Peyronnet pensent efficace de contenir les journaux avec la création d'une caisse d'amortissement, en parallèle de la préparation des élections de 1824. Laurentie témoigne que la presse reste liée à l'évolution des mœurs et des exigences après la Révolution puisqu'elle devient suffisamment dangereuse pour que le pouvoir veuille se l'accaparer et la contrôler :

[1460] La *Quotidienne* du 7 juin 1824.

[1461] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.91 : « Dans quelques jours, il y aura une création de pairs : c'est encore un bruit qui court. Comment sans cela M. de Villèle se soutiendrait-il contre l'opposition de la noble Chambre ? [...] Le gouvernement représentatif est décidément une assez bonne comédie. »

[1462] Benjamin, Walter, *Paris, capitale du XIXème siècle*, Paris, Éditions du Cerf, p.599 : « La presse sous Charles X : « L'un des personnages de la cour, M. Sosthène de La Rochefoucauld, imagine un grand projet, celui d'absorber, en les achetant, les journaux de l'opposition ; mais ceux-là seuls se laissent acheter qui n'ont aucune influence à vendre. » Pierre de La Gorce, *La Restauration*, II, Charles X, Paris, 1928, p.89 ».

Les journaux ont acquis dans ces derniers temps une grande importance : lorsque j'ai commencé à Paris ma modeste carrière, je ne pensais pas que peu d'années après, devenu possesseur du quart de la *Quotidienne*, des personnes agissant au nom du Gouvernement me solliciteraient d'accepter une espèce de fortune pour cette propriété.[1463]

Le ministère décide donc d'user de son privilège des titres de presse de la loi de 1822 pour acheter les journaux contre-opposants, c'est-à-dire de l'opposition au gouvernement. Il s'agit d'une mesure préventive de Villèle qui annonce le projet de loi dite « de justice et d'amour » de censure de la presse d'opposition. Capefigue, qui a fréquenté Laurentie et qui a fait partie de son équipe journalistique, rappelle dans son *Histoire de la Restauration*[1464], l'existence de cette loi de mars 1822 sur la presse : son but était déjà de limiter le nombre de titres de presse dont notamment ceux de la presse indépendante. Cette affaire a marqué les esprits royalistes contemporains et pour sa participation à ces événements, Laurentie voit son nom cité dans, entre autres, l'*Histoire de la Restauration* d'Alfred Nettement[1465]. Déjà, un fonds considérable estimé par La Bourdonnaye à plus de deux millions pendant la séance de la Chambre du 12 juillet 1824, a amorti la *Fronde*, l'*Oriflamme*, le *Drapeau blanc*, la *Gazette de France*, le *Journal de Paris*, et les *Tablettes universelles* [1466] . Avec la création de ce comité d'amortissement géré par Sosthène de La Rochefoucauld[1467], membre d'un cabinet noir, le gouvernement Villèle échoue à racheter le *Constitutionnel* et le *Courrier français* mais réussit avec les *Tablettes universelles*. Laurentie note à ce propos le 14 janvier 1824 dans son journal intime :

Le parti libéral est déconcerté ; les rédacteurs des *Tablettes universelles* viennent de se vendre pour 180 000 francs à M. Sosthène de La Rochefoucauld. On se demande dans un autre parti ce que M. Sosthène de La Rochefoucauld saura faire de tous les journaux qu'il accapare. Jusqu'ici, voilà à peu près un million de dépensé pour acheter des journaux.[1468]

Les *Tablettes universelles* constituaient un enjeu pour le pouvoir car ce journal concentrait à la fois libéraux et doctrinaires avec Benjamin Constant, Guizot, Thiers, Rémusat, Carrel, Dubois. Costes, le propriétaire accepte l'argent offert par Sosthène de La Rochefoucauld et oblige toute la rédaction à démissionner. Sosthène de La Rochefoucauld se tourne ensuite vers les journaux ultras et notamment vers la *Quotidienne* : Villèle souhaite faire taire Michaud,

[1463] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit*., p. 64.
[1464] Capefigue, *Histoire de la Restauration*, Paris, Dufey, 1833, volume 8, p.348.
[1465] Nettement, Alfred, *Histoire de la Restauration*, tome VI, Paris, Lecoffre, 1868, p.738 et suivantes.
[1466] Hatin, Eugène, *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, tome 8, Paris, Lecoffre, 1861, p.497.
[1467] *Mémoires de M. de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville*, volume 8, Paris, Michel Lévy, 1862, p.224 et suivantes.
[1468] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.65-66.

Soulié et Laurentie qui ont, eux aussi, mené une campagne hostile à la loi sur les rentes. Le comité décide de frapper Laurentie jugé plus vulnérable que Michaud car révocable de sa fonction d'inspecteur général de l'Université. Mais Laurentie refuse de se désolidariser de son maître. Même les libéraux reconnaissent à Laurentie et à Michaud le courage de leur résistance[1469]. Concrètement, en 1824, un homme de paille, Bonneau, sur la demande de Doudeauville (c'est-à-dire Sosthène de La Rochefoucauld), demande à acheter la part de propriété de journal de Laurentie[1470], et le ministère fait ensuite tout pour exclure Michaud de sa direction. Villèle propose alors un poste de bibliothécaire à l'Arsenal pour Michaud[1471] et 60 000 francs comptant et 10 000 francs de rente viagère réversible sur la tête de sa femme pour Laurentie[1472]. Laurentie ne sait comment réagir et écrit, le 11 mars 1824 :

> […] ce qu'il y a de certain, c'est que le ministère voudrait profiter de l'occasion pour me forcer à lui livrer la *Quotidienne* pieds et poings liés. Voilà pour moi une affaire délicate. Si je résiste, on me dira que je fais manquer une grande affaire ; si je cède, je détruis la *Quotidienne*. C'est un des plus tristes embarras où je me sois trouvé.[1473]

Il refuse et Michaud s'enfuit de Paris le 23 mars 1824 : Laurentie décide de ne pas démissionner de son poste[1474] et d'attendre sa révocation. Une furieuse bataille s'engage autour de la *Quotidienne*, et Laurentie raconte, dans son journal, qu'au moment où le frère du roi le presse lui et Michaud de vendre la *Quotidienne*, Chateaubriand et son ami le duc de Montmorency leur demandent de résister et de refuser toute proposition de rachat[1475]. De concert, Michaud et Laurentie tentent de trouver un biais : il s'agit de vendre un tiers de la propriété des actions de Laurentie au journaliste Malitourne et de lui remettre une procuration pour gérer les deux tiers gardés. Corbière refuse le compromis. Laurentie est convoqué chez le ministre : le journaliste émet l'éventualité d'un procès pour défendre Michaud. L'avenir universitaire de Laurentie est alors compromis. Michaud propose de vendre les actions restantes de Laurentie au député Sanlot-Baguenault. Comme ce dernier est un anti-villèliste

[1469] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.80.
[1470] Laurentie aurait cependant confié à son ami républicain Germain Sarrut avoir vendu ses actions au comte d'Artois en personne dans Sarrut, Germain, Saint-Edme, B., *Biographie des hommes du jour*, Paris, Krabbe, 1836, tome 2, 1ère partie, p.128.
[1471] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.80.
[1472] *Ibid.*, p.81.
[1473] *Ibid.*, p.78.
[1474] Son maître Jourdan l'en dissuade dans une lettre datée du 4 mai 1826 à Laurentie, dans 372 ap 5 : « Vous ferez plus sagement de ne pas vous retirer des affaires universitaires, ce serait bouder au grand préjudice de l'instruction publique. »
[1475] Le 25 mars 1824, il évoque sa « visite à M. le duc Mathieu de Montmorency, qui désirait savoir l'état des négociations relatives à la *Quotidienne*. Il n'approuve pas les pensées de son gendre, et m'engage à résister aux sollicitations. », dans Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.82. De plus, une lettre de Mathieu de Montmorency à madame Récamier datée du 21 juillet 1824 prouve que ce dernier ne partage les manières d'agir de son gendre le vicomte Sosthène de la Rochefoucauld au sujet de Laurentie et du rachat de ses parts.

notoire, Capelle, secrétaire général du ministre de l'intérieur, propose Valdené, le secrétaire du comte d'Artois. Laurentie tente alors de fuir à Compiègne[1476], entre le 13 avril et le 17 mai, période qui correspond à la disgrâce de Michaud. A peine arrivé, il reçoit l'ordre de Frayssinous de revenir immédiatement à Paris. Il écrit son désarroi à Michaud qui lui répond :

J'ai lu votre lettre avec beaucoup d'attention, et je vois que votre position ne laisse pas que d'être embarrassante ; seulement je vois avec peine que le ministère nous regarde comme des ennemis, tandis que nous ne voulons qu'être indépendants. […] Vous me parlez de vous mettre à l'écart, et je vous approuve assez, vous trouvant placé entre deux folies, celle du ministère et celle d'une associée…[1477]

Laurentie devient alors la cible du gouvernement, du roi et du comte d'Artois. Découragé, il vend ses parts :

Tant pis pour ce gouvernement, s'il ne veut pas qu'on le défende avec la noble indépendance qui convient à des gens d'honneur. Je cède en sauvegardant le plus possible les intérêts de M. Michaud et ceux de la *Quotidienne*. C'est M. de Valdené, secrétaire de Monsieur, qui achète ma part.[1478]

Laurentie s'éloigne de Paris pour le Nord. Après Michaud, Laurentie fait paraître suite au renvoi de Chateaubriand, le 7 juin 1824, un article de soutien qui « souleva des orages » d'après Berryer-fils. Soulié, alors rédacteur en chef de la *Quotidienne*, tente lui-aussi de résister contre le « despotisme ministériel » comme il l'exprime à Berryer-fils :

Vous avez appris sans doute le coup qui a été frappé hier et qui consterne les royalistes. M. de Chateaubriand n'est plus ministre. […] M. Michaud a fait à ce sujet un article qui interprète dignement, ce me semble, les sentiments de tous les royalistes. J'ai peine à croire que le Président du Conseil recueille longtemps les fruits de ce qu'il vient de faire. Sa popularité était déjà fort ébranlée, et il faut espérer que Monsieur, à défaut du Roi, ne sera pas tout à fait insensible à l'effet qu'a produit un fait si inattendu.[1479]

Les nouveaux acheteurs de la *Quotidienne* veulent les réduire au silence et écartent Berryer-fils[1480]. Soulié supplie ce dernier de réagir :

Depuis la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire hier, il paraît que nous allons être exposés à de nouvelles tracasseries. L'article inséré aujourd'hui sur la disgrâce de M. de Chateaubriand va sans doute réveiller d'anciennes persécutions. M. Henri Simon m'a assuré aujourd'hui que M. Valdenier vous avait retiré sa procuration, et que de concert avec M. Bonneau, il allait interdire tout article politique à la *Quotidienne*. J'ai peine à concevoir comment M. Michaud aurait perdu tout droit à la rédaction tandis que c'est pour conserver ce droit qu'il a résisté aux instances de Monsieur.[1481]

[1476] Lieu de résidence de sa belle-famille.
[1477] 372 ap 5, dossier 1 : lettre non datée de Michaud à Laurentie.
[1478] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.88.
[1479] 223 ap 1 : lettre datée du 7 juin 1824 de Soulié à Berryer-fils.
[1480] Fonds Berryer 223 ap 1 : lettre de Soulié du 8 juin 1824 à Berryer-fils.
[1481] 223 ap 1 : lettre de Soulié datée du 8 juin 1824 à Berryer-fils.

La *Quotidienne* est conspuée par les autres journaux villèlistes. Soulié réplique :

> Nous sommes aussi français que le *Drapeau blanc* et la *Gazette* ; ce qui nous distingue peut-être, c'est une prévoyance de l'avenir.[1482]

Ensuite, Laurentie écrit le 17 juin 1824 une lettre de protestation que « M. de Chateaubriand s'est chargé de faire publier dans le *Journal des Débats* »[1483]. En effet, le *Journal des Débats* consacre un numéro presque entier où il fait état de l'affaire du rachat de la *Quotidienne* et prend la défense de Laurentie[1484]. D'après une lettre de Laurentie à Berryer-fils, ces derniers espèrent prouver par tous les moyens l'illégalité du procédé de mise à l'écart de Michaud de la direction du journal : Laurentie y réaffirme son soutien à son maître mais dévoile que les conditions de vente n'ont pas été écrites, ce qui met en péril leur défense face aux acheteurs du ministère[1485]. Durant cette période de fin du règne de Louis XVIII et du début de règne de Charles X, les tensions entre ultras s'accentuent. Deux numéros rivaux de la *Quotidienne* paraissent le même jour, le 12 juin 1824, celle de l'imprimeur villèliste Simon et celle de Michaud. Michaud reste pour confectionner le numéro toute la nuit et Simon les interrompt accompagné d'un commissaire de police. Les forces de l'ordre sont alors chargées d'expulser Michaud et ses collaborateurs de sa rédaction *manu militari*. Le *Journal des Débats* prend alors la défense de Michaud tandis qu'une ordonnance rend Simon propriétaire du journal. Le procès de Michaud a lieu le 25 juin devant la Cour royale : Laurentie revient à Paris pour soutenir Michaud. Berryer-fils défend Michaud et argue de la non-validité de la dépossession de Michaud de son journal. Michaud est rétablit dans ses fonctions et porté en triomphe. Chateaubriand écrit :

> L'affaire de la *Quotidienne* a éclaté […]. Parmi les révélations qui sont sorties de la plaidoirie il y en a une qu'il faut relever. En forçant un royaliste éprouvé à abandonner la rédaction d'un journal on ne voulait pas qu'il annonçât publiquement sa retraite, afin de tromper sous son nom les lecteurs de ce journal, de faire attribuer à l'opinion monarchique tout ce qu'il plairait aux agents subalternes de l'autorité de publier en l'honneur de leurs maîtres.[1486]

Le *Journal des Débats* parle alors de ce procès comme du 9 thermidor de la contre-révolution, trouvant honteux ces marchés de la presse pratiqués par le ministre de l'intérieur lui-même et par un aide de camp du comte d'Artois[1487]. Le *Journal des Débats* passe alors à l'opposition,

[1482] Article de Soulié dans la *Quotidienne* du 12 juin 1824.
[1483] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit*., p.93.
[1484] Article « Cour royale de Paris, affaire de la *Quotidienne* » dans le *Journal des Débats* du 26 juin 1824, p.2 et 3 et 4.
[1485] Fonds Berryer 223 ap 4 : lettre de Laurentie datée du 20 juin 1824 à Berryer-fils.
[1486] Chateaubriand, *Polémiques sur la Liberté de la Presse*, vol.26, p.344, 28 juin, 1824.
[1487] Hatin, Eugène, *Histoire politique et littéraire de la presse, op.cit.*, tome 8, p.389.

à la suite de Chateaubriand, tandis qu'une partie du mouvement royaliste avec Bonald et la *Gazette de France* en tête, soutient le gouvernement Villèle contre la liberté de la presse. Chateaubriand en profite pour relancer ses attaques dans le *Journal des Débats* contre le ministère par un manifeste anti-Villèle composé de deux articles. Quant à Laurentie, il assume sa résistance au pouvoir :

> Ma résistance les a lassés, et j'espère que le journal continuera d'appartenir à la cause de la Monarchie, et non à des coteries ambitieuses. Les coteries sont mon effroi. On m'a dit que ma résistance avait étonné les grands seigneurs : ils ne sont pas accoutumés à rencontrer des hommes qui ne cèdent pas à l'argent. Je ne leur sais pas gré de leur étonnement ; il me fait pitié.[1488]

Au-delà de cet aspect factuel, l'affaire de la *Quotidienne* ne peut se comprendre que comme le paroxysme de la lutte de la sensibilité ultra dissidente autour de Vitrolles et Chateaubriand, fortement opposée au ministère Villèle. Laurentie et Michaud deviennent les défenseurs de la liberté de la presse contre leur propre camp, s'inscrivant dans la modernité. Un tel acharnement à l'encontre de Laurentie s'explique aussi par ses relations avec Lamennais :

> Il y a tout lieu aussi de croire que les relations fréquentes que M. Laurentie entretenait alors avec l'abbé de Lamennais et son entourage, ne furent pas étrangères à sa destitution (ce qui est confirmé par une lettre de Lamennais[1489]). Le ministère Villèle était fort mal disposé à l'égard de M. de Lamennais et de ses amis politiques ; il ne leur pardonnait pas de l'avoir abandonné lors de son avènement au pouvoir ; et son animosité s'exerçait au moyen de tracasseries mesquines, et parfois de mesures bien regrettables au point de vue de la sécurité du trône, puisqu'elles avaient pour conséquence de priver la royauté de fonctionnaires dévoués.[1490]

Laurentie n'est pas le seul proche de Lamennais à être inquiété. Le 31 janvier 1821, Jean-Marie Lamennais avait quitté ses fonctions de vicaire général du diocèse de Saint-Brieuc. Nommé vicaire général de la Grande Aumônerie[1491] de Paris le 9 novembre 1822[1492], il est destitué de sa charge pour avoir combattu les deux candidats gouvernementaux le 20 mars 1824[1493]. En réponse aux attaques contre la *Quotidienne*, Félicité Lamennais écrit un article virulent intitulé « De l'Avenir » dans le *Drapeau blanc* dans lequel il accuse les gouvernants d'être, dans leur lâcheté, faibles et impuissants. Il prédit alors la révolution future et

[1488] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.64-65.
[1489] *Ibid*., p.248 et p.250 : lettre du 10 juin 1827 de Lamennais à Laurentie.
[1490] *Ibid*., p.7 et 8.
[1491] Le Grand-Aumônier étant Gustave-Maximilien-Juste, prince de Croy, (1773-1844), représentant de la Maison civile du Roi, grand-aumônier de Paris de 1821 à 1830, pair (1822), évêque de Strasbourg (1820-1823), puis archevêque de Rouen (1823-1844). Voir la thèse de Rémy Hême de la Cotte au sujet du rôle des frères Lamennais au sein de la Grande Aumônerie.
[1492] La nomination est annoncée dans la *Quotidienne* du 14 novembre 1822.
[1493] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.82.

s'offusque du traitement réservé à la *Quotidienne* et à ses journalistes[1494]. Il est difficile de savoir si Frayssinous, qui déteste Lamennais, joue un double jeu vis-à-vis de Laurentie ou s'il défend véritablement son inspecteur général des études. Le 13 avril 1824, le ministre réussit à faire passer une ordonnance[1495] alors que la *Quotidienne* n'a pas été vendue, Laurentie est encouragé à résister : le journaliste indépendant constate qu'il n'entrave pas les décisions de son ministre de rattachement qui gagne même en pouvoirs. Dans cette affaire, si Laurentie semble lâché par le ministre dont il dépend, il est aussi vilipendé par son supérieur l'abbé Fayet. Ce dernier, redouté pour son éloquence, est un partisan de l'archevêque de Paris[1496] et d'une Église d'État. Lui-même nommé inspecteur général des études, il s'oppose au camp de Lamennais. Laurentie n'est pas épargné par les adversaires de l'auteur de l'*Essai*. L'affaire de la *Quotidienne* revêt donc un caractère politique et religieux : elle consiste en une victoire judiciaire de journalistes royalistes et catholiques contre-opposants attachés à la liberté de la presse, sur un gouvernement ultra. Défendue par les Chevaliers de la Foi, la *Quotidienne* préfère soutenir Ferdinand de Bertier et notamment son programme de décentralisation lors du vote du budget pour l'année 1825[1497]. Bertier est cependant disgracié et doit quitter sa fonction au Conseil d'État[1498], ce que la *Quotidienne* ne manque pas de regretter[1499]. Le ministère Villèle termine par établir la censure le 15 août 1824 : les ultras autour de Chateaubriand, ainsi que les libéraux, s'insurgent. Ces polémiques illustrent les oppositions d'idées, y compris entre journaux appartenant au même camp : l'opposition entre la *Gazette de France* et la *Quotidienne* débute à cette période et est vouée à un long avenir. Germain Sarrut, républicain et ami de Laurentie, livre plus tardivement une notice qui prend la défense du royaliste :

> Jamais homme vertueux ne fut plus maltraité par ses adversaires politiques […].[1500]

Livré en pâture à la presse adverse, Laurentie est toutefois lui-même un polémiste redoutable qui rend les coups à ses adversaires. Du fait de sa violence, cette affaire fait grand bruit. Gérard de Nerval s'en inspire : entre 1824 et 1826, le jeune Gérard Labrunie compose un

[1494] Méraud, M., *Lamennais et les hommes de la Restauration*, Paris X, Nanterre, 1979, p.199.
[1495] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.,* note de bas de page, p.84 : « Il s'agit de l'ordonnance du 8 avril 1824, qui accordait au Grand-Maître l'institution des professeurs de l'Université, et qui décidait que le même Grand-Maître remplirait les fonctions de recteur de l'Académie de Paris. »
[1496] Michaud, L., *Biographie universelle ancienne et moderne*, tome XIII, Paris, Desplaces, 1855, p.402, dans la notice de Jean-Jacques Fayet.
[1497] La *Quotidienne* du 10 juillet 1824.
[1498] Bertier de Sauvigny, Guillaume, *Le comte Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*, Paris, Les Presses Continentales, 1948, p.351.
[1499] La *Quotidienne* du 30 août 1824.
[1500] Sarrut, Germain, Saint-Edme, B., *Biographie des hommes du jour*, Paris, Krabbe, 1836, tome 2, 1ère partie, p.124.

poème satirique sur la *Quotidienne* alors que l'affaire du rachat du journal bat son plein. Il griffonne un pastiche de *L'Énéide*, intitulé *L'enterrement de La* Quotidienne, et raille ces luttes incessantes :

> Je chante les combats et ces pieux journaux
> Qui par leurs grands exploits et leurs rudes travaux
> Après sa triste fin purent, quoique avec peine,
> Jusqu'au mont des Martyrs porter *La Quotidienne;*
> En vain leurs ennemis exerçant leur valeur,
> Déployèrent contre eux leur indomptable ardeur,
> On vit bientôt leur troupe effrayée, éperdue,
> Fuir loin du boulevard, honteusement vaincue.[1501]

Cette satire[1502] dépeint la concurrence entre les journaux et décrit les attaques continuelles entre la *Gazette* et l'*Étoile*, dirigées par Genoude, et la *Quotidienne* moribonde du fait de la tentative de son rachat. Laurentie est au cœur de cette affaire dans la mesure où il est mêlé à deux sensibilités dissidentes : celle des « pointus » et celle de Lamennais. Face à de tels événements, les catholiques soutiennent et ont la volonté d'aider Laurentie. Ils s'organisent autour de Lamennais qui voit alors l'affaiblissement de ses amis royalistes. Cette résistance au pouvoir se complexifie.

Les milieux catholiques dissidents sont aussi mobilisés contre le ministère : la campagne de défense du pouvoir papal bat alors son plein. En 1823, le cardinal de Clermont-Tonnerre[1503], archevêque de Toulouse, avait déjà écrit une lettre pastorale opposée à la prérogative royale. Il est suivi par l'évêque de Tulle[1504] en 1824. Le Conseil d'État réplique en condamnant ces lettres[1505]. Lamennais dénonce cette décision et s'effraie alors du risque de « schisme » au sein de l'Église ; pour lui, la liberté de l'Église est une fois de plus bafouée. Il défend ces idées dans le *Mémorial Catholique*. Laurentie a aussi suivi l'avis de Lamennais en défendant, dans la *Quotidienne*, le cardinal de Clermont-Tonnerre qui l'en remercie par l'intermédiaire d'un certain Cottret :

> Son éminence le cardinal de Clermont-Tonnerre me charge de vous témoigner combien elle a été satisfaite de la manière noble et courageuse avec laquelle vous avez pris la défense de sa lettre pastorale et du

[1501] Nerval, Gérard de, *Œuvres complètes*, tome 1, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1989, p.32 et suivantes.
[1502] *Idem.*
[1503] Antoine-Jules, évêque de Châlons, cardinal-duc de Clermont-Tonnerre (1749-1830) est pair de France, réfractaire, il émigre sous la Révolution. Finalement soumis au Concordat de 1801, il devient archevêque de Toulouse en 1820 et cardinal en 1822.
[1504] Claude-Joseph-Judith-François-Xavier de Sagey est évêque de Tulle du 13 janvier 1823 au mois d'octobre 1824.
[1505] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.69.

talent que vous avez déployé dans une lutte aussi honorable, où tout l'avantage est resté de notre côté. Vous m'obligerez beaucoup de faire part à M. Michaud de ce témoignage de prélat que nous pouvons regarder comme la dernière colonne de notre ancien clergé.[1506]

En effet, dans la *Quotidienne* du 3 janvier 1824, Laurentie attaque la presse libérale et notamment le *Constitutionnel*, afin de soutenir le cardinal de Clermont-Tonnerre. Le journal libéral mène une guerre acharnée contre la *Quotidienne* qu'il désigne comme « celui des journaux qui a été le plus constamment le confident des secrets du parti royaliste, et l'organe de ses pensées »[1507]. Laurentie réfute les attaques du *Constitutionnel* qui accuse le cardinal de Clermont-Tonnerre, auteur d'un mandement contre l'impiété et favorable aux anciens privilèges de l'Église, d'avoir l'intention, avec les ultras dissidents, de détruire la Charte. Laurentie sépare alors le pouvoir temporel du pouvoir spirituel, indiquant que le cardinal n'a pas contrecarré la politique du pays à cause d'un mandement à caractère religieux :

Un évêque, à notre avis, a dans ses mandements un objet bien autrement élevé que celui de la politique humaine, et c'est pour cela qu'il y a de la perfidie de la part des libéraux à supposer qu'un mandement exprime des opinions purement politiques.[1508]

L'archevêque de Toulouse est ainsi libre, d'après lui, d'exprimer son opinion par ce biais religieux, sans encourir les reproches des libéraux. Pourtant, ce mandement s'apparente davantage à un manifeste du parti royaliste qu'aux conseils et recommandations d'un pasteur. Le *Constitutionnel*, toujours favorable à une Église de France, s'oppose aux propositions de Clermont-Tonnerre. Ce dernier souhaite le rétablissement des synodes diocésains des conseils provinciaux et le retour de l'état civil dans les mains des prêtres. Le *Constitutionnel* comprend que le cardinal entend soustraire le clergé au droit commun de l'État et l'affranchir de toute dépendance à l'égard de l'autorité civile. Les libéraux ne peuvent supporter l'idée que le clergé demeure au-dessus des lois ordinaires, ce qui leur donnerait toute liberté d'action et renforcerait leur position dans la société. De plus, le *Constitutionnel* craint le rétablissement des fêtes solennelles, de tous les ordres religieux en France et de l'indépendance des ministres de la religion. Au-delà de la défense du cardinal Clermont-Tonnerre, Laurentie, qui ne partage pas toutes les idées de ce dernier, analyse qu'on fait face à une remise en cause de la monarchie chrétienne :

Ce n'est donc plus Mgr le cardinal que nous allons défendre, c'est nous même, c'est-à-dire tous les gens de bien réunis, tous les français religieux et désireux de voir replacer Dieu en tête de la loi. Cette loi, que la révolution nous a léguée, n'a-t-elle pas un caractère nouveau entre toutes les lois humaines, et n'est-ce point

[1506] 372 ap 5, dossier 1.
[1507] Le *Constitutionnel* du 2 janvier 1824.
[1508] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 3 janvier 1824.

quelque chose de prodigieux que de voir une monarchie chrétienne régie par une législation athée, même depuis que la Charte a proclamé que la religion catholique est la religion de cette monarchie ?[1509]

La lutte fondamentale de Laurentie en la matière consiste à s'opposer aux lois qu'il juge athées : il précise que le nom de Dieu n'est pas prononcé une seule fois dans le *Code civil*[1510]. Il interroge la nécessité de conformer ce code avec la Charte et la religion. Il y voit un assouplissement charitable de la loi, tandis qu'en l'absence de Dieu, les peuples sont soumis à une législation qui, pour Laurentie, n'a d'autres sanctions que « le bourreau ». Dès janvier 1824, la notion de sacrilège commence à être employée avec insistance sous la plume de Laurentie qui considère que l'Église, en ruine, est maltraitée. Il demande le retrait dans la loi sur le libre exercice du culte de l'article qui punit le ministre du culte si ce dernier entretient une correspondance avec la cour pontificale. Ensuite, il rappelle qu'il faut choisir entre une société avec ou sans Dieu, et que le *Constitutionnel* ne peut soutenir une position intermédiaire qui consiste à isoler la religion du reste de la société ; il note que la Charte réclame l'inscription sur les registres d'état civil des naissances et des décès, au détriment de l'Église qui s'en chargeait auparavant. Il regrette que l'on fasse d'abord des citoyens avant de faire des chrétiens[1511]. Mais le ministre Corbière, alors président du Conseil royal de l'instruction publique, adresse aux directeurs et aux professeurs des séminaires une lettre circulaire pour qu'ils souscrivent à la Déclaration de 1682, c'est-à-dire la distinction entre le pouvoir temporel et spirituel avec la limitation des pouvoirs du pape sur ceux des princes tant au niveau des affaires des États que d'une Église étatique. L'archevêque de Toulouse récidive durant l'été 1824, et écrit une nouvelle lettre vivement opposée à la demande du ministère de faire enseigner dans les séminaires les quatre articles de la Déclaration de 1682. Condamnée par le Conseil d'État, cette lettre est publiée dans la *Quotidienne* du 8 juillet 1824 qui est alors saisie[1512]. Or, à partir du 7 février 1824, la cour pontificale est fragilisée du fait de la mort du cardinal Consalvi, secrétaire du pape Pie VII, et de la recrudescence de la maladie du nouveau pape Léon XII[1513]. La cour pontificale est vraisemblablement moins présente dans le suivi des affaires françaises et elle apporte moins ostensiblement son soutien aux catholiques. Pour la *Quotidienne* qui affronte seule le pouvoir, l'enjeu de cette affaire réside dans l'illégitimité du ministre de l'intérieur à s'occuper des affaires religieuses. Pour Laurentie, le ministère de l'intérieur à qui Napoléon a donné la gestion du culte, symbolise l'ingérence de l'État dans les

[1509] *Idem.*
[1510] *Idem.*
[1511] *Idem.*
[1512] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.96.
[1513] *Ibid.*, p. 70.

questions religieuses. La *Quotidienne* veut alors défendre les prérogatives du haut clergé français réduites, d'après elle, après la suppression sur ordre gouvernemental de la lettre pastorale du cardinal Clermont-Tonnerre par l'ordonnance du 10 janvier 1824. Néanmoins, le journaliste ultra adopte aussi une attitude de double jeu entre les défenseurs d'une Église de France et Lamennais : fonctionnaire sous l'autorité de Frayssinous, il est fragilisé mais essaie, dans le même temps, de garder son indépendance journalistique et de continuer à soutenir les idées de Lamennais. Malgré ses prises de position en faveur de Clermont-Tonnerre, la *Quotidienne* a assuré son soutien à Frayssinous, nouvellement nommé ministre :

> […] quant à la création d'un ministère des Affaires ecclésiastiques, et surtout à la réunion de l'Instruction publique à ses graves attributions, nous oserons dire que la pensée en est encore plus élevée, et le bienfait plus considérable.[1514]

Laurentie félicite même ce dernier qui lui répond poliment, le 7 septembre 1824 :

> J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet des nouvelles fonctions que le roi a daignées me confier. Je connais votre amour pour le bien et les vœux que vous ne cessez de former pour tout ce qui peut contribuer à l'affermissement de la religion et de la monarchie.[1515]

Mais Frayssinous ne manifeste pas un soutien indéfectible à son inspecteur des études, dans les différentes affaires qui le frappent. Laurentie parti pour Dieppe, pour ce qui ressemble à une retraite forcée, ne rentre à Paris qu'après la mort de Louis XVIII le 16 septembre 1824. Grâce à la nouvelle loi favorable à la liberté de la presse, l'avenir journalistique de Laurentie semble s'éclaircir, même s'il se demande comment se positionnera son journal à la fin septembre 1824[1516]. Michaud et Laurentie paient de leur carrière administrative leur opposition au ministère Villèle. Outre le gouvernement, les ultraroyalistes dissidents prennent l'habitude, sous la Restauration, de contester les rois. L'influence de Lamennais sur Laurentie qui n'est cependant pas totale est néanmoins ici déterminante. Lamennais n'est absolument pas, en 1814, un opposant à la monarchie et n'apparaît donc pas suspect sur ce point aux yeux de Laurentie. De plus, dans son *Essai sur l'Indifférence en matière de religion*, de 1817, l'abbé fait l'éloge des Bourbons :

> […] il existait, il y a trente ans, une nation gouvernée par une race antique de rois […] selon des lois qu'on aurait pu croire descendues du ciel.[1517]

[1514] La *Quotidienne* du 1er septembre 1824.
[1515] 372 ap 5, dossier 1 : lettre de Frayssinous à Laurentie datée du 7 septembre 1824.
[1516] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits*, *op.cit.*, p.101.
[1517] Lamennais, F., *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, Paris, Tournachon-Molin et Seguin, 1817, Tome I, p.445.

Mais jamais, même en 1817, Lamennais ne considère ce pouvoir royal comme illimité. Le roi obéit certes à la loi divine qui est la source de son pouvoir, mais c'est la religion qui lui confère son pouvoir absolu rempli de ses devoirs :

> Régner, c'est servir, et le souverain n'est que le premier serviteur des peuples ; lui seul demeure […] esclave de l'ordre et de la félicité publique. Voilà la société chrétienne.[1518]

Le roi doit se plier aux exigences que son rôle au sein de la société chrétienne implique. Ensuite, Lamennais attaque directement le parti royaliste, ce qui est certainement approuvé par Laurentie :

> Le parti royaliste devient chaque jour plus pauvre et plus sot. Il a été outrageusement bafoué par le ministère, et il n'a pas l'air de s'en douter.[1519]

En 1822, Lamennais ne croit finalement plus au succès futur de la monarchie comme il l'écrit dans un article intitulé « 21 janvier » de 1823[1520] : il est moins ultra que partisan de la liberté de l'Église. Il met en exergue l'idée que la nation peut contraindre le roi à son devoir, ce qui est en accord avec les théories de cette époque et celles, postérieures, sur le peuple. Il veut donc un monarque soumis à la religion, seul rempart, à ses yeux, contre la Révolution. Laurentie ne semble pas le suivre jusque-là et il n'est pas le seul. L'abbé franchit ensuite une nouvelle limite lorsqu'il écrit que la Révolution peut être salutaire au pays si elle est favorise la religion, et ne manque pas d'affoler le baron de Vitrolles. En 1825, Lamennais reste monarchiste de raison, tout en restant pessimiste quant à la capacité des Bourbons à servir la cause de l'Église. Laurentie demeure pourtant, tout comme Berryer-fils, l'intermédiaire entre mennaisiens et ultras dissidents : par l'entremise de Lamennais, il souhaite catholiciser le mouvement royaliste. Il est intéressant de constater le fort impact de l'influence de Lamennais dans les écrits même tardifs de Laurentie, et si après 1830, Lamennais regrette que son combat contre le gallicanisme sous la Restauration l'ait mené trop loin, Laurentie poursuit la lutte et continue de la trouver nécessaire : il consacre, dans un ouvrage considéré comme son chef d'œuvre, un chapitre entier aux « erreurs des rois, même des meilleurs », dans leur entreprise d'« usurpation de la souveraineté de l'Église »[1521]. Il ne se prive pas de citer Lamennais et lui donne raison :

[1518] *Ibid*., Tome I, p.484.
[1519] Lettre à Saint-Victor du 7 août 1820, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome II, lettre 567, p.100.
[1520] Article « 21 janvier » paru dans le *Drapeau blanc* du 21 janvier 1823.
[1521] Laurentie, Pierre-Laurentie, *L'Athéisme social et l'Église, Schisme du nouveau monde*, Paris, Plon, 1869, chapitre XIV. De plus, p.77, il en vient à accuser certains rois d'avoir mené les peuples à leur perte : « Ici je cesse d'accuser les peuples et même les instigateurs des désordres où périssent les peuples ; j'accuse les pouvoirs dont la mission est de sauver les peuples, et qui les mènent aux abîmes. »

Les rois du monde nouveau, tout en sentant le sceptre trembler dans leurs mains, ont voulu, ont fait et veulent encore ce qui perd toute royauté. « La royauté descend de peur d'être précipitée », disait l'abbé de Lamennais aux beaux jours de son génie, qu'eût-il dit, si, gardant la lumière catholique qui l'illuminait en 1818, il eût vu s'achever les décadences qu'il pronostiquait avec épouvante ?[1522]

Lamennais a donc ouvert une brèche chez les royalistes même les plus convaincus dans la critique de la royauté. Laurentie décide de théoriser une transcendance religieuse que la monarchie a perdu autour du souvenir du 21 janvier[1523] : à l'inverse de l'abbé, il désire catholiciser encore davantage la royauté. Ce symbolisme établi par rapport à la famille royale, crée une sorte de synchronie entre eux et le sort de la monarchie. Par exemple, Laurentie ne manque pas de signaler sa naissance le 21 janvier 1793 comme un signe de proximité avec les Bourbons[1524]. Par la loi du 19 janvier 1816, la journée fériée du 21 janvier, journée de deuil pour les royalistes et de recueil religieux lors de messes prononcées à la mémoire de Louis XVI[1525], doit, d'après Laurentie, devenir une journée fériée par l'Église. Après l'expérience révolutionnaire et impériale, ce serait, pour l'Église, reconnaître la branche aînée des Bourbons comme seule légitime à traiter avec le pape et lier son sort à celui de la royauté. Lier pouvoir temporel au pouvoir spirituel n'est pas une idée partagée par Lamennais, d'autant plus que l'Église refuse de béatifier le roi-martyr. Laurentie ne semble pas percevoir que ces rituels funéraires, inscrits dans l'esprit de la Terreur blanche, participent, paradoxalement, au divorce entre la royauté et la société[1526]. Ces cérémonies sont contestées : elles scandalisent les libéraux, s'apparentent parfois à des corvées et sont concurrencées par les enterrements publics de Manuel, Foy et Lamarque[1527], véritables deuils protestataires.

La mort de Louis XVIII fait cependant naître l'espoir d'un changement de politique au sommet de l'État. Les ultras ainsi que les catholiques dissidents y perçoivent une opportunité de faire entendre leurs revendications, voire d'accéder aux plus hautes fonctions pour imposer leur conception de la monarchie et de l'Église. Après la mort de Louis XVIII, la contre-

---

La critique du pouvoir temporel est ancienne dans ses écrits et se retrouve tout au long de sa vie.

[1522] *Ibid.*, p.77.

[1523] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op. cit.*, p.65.

[1524] Le journaliste catholique Louis Veuillot, dans la nécrologie consacrée à Laurentie de *L'Univers* du 11 février 1876, ne manque pas de rappeler le symbole de cette date : « M. Laurentie est né le 21 janvier 1793. La Providence semblait l'avoir choisi pour pleurer, honorer et défendre le sang innocent répandu ce jour-là. Durant quatre-vingt-trois années, il a rempli sa mission. »

[1525] Fureix, E., *La France des larmes, deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Paris, Champ Vallon Époques, 2009, p.162.

[1526] Fureix, E., *La France des larmes, deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Paris, Champ Vallon Époques, 2009, p.107 à 109.

[1527] Son corps devait être inhumé à Saint-Sever dans les Landes. Laurentie suit l'événement qui touche sa région natale de très près, dans Fureix, E., *La France des larmes, deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Paris, Champ Vallon Époques, 2009, p.384.

opposition se réveille plus encouragée que jamais à se constituer en groupe de pression pour imposer ses vues. Les ultras dissidents croient leur heure enfin arrivée. L'agonie de Louis XVIII est retracée dans la *Quotidienne* par des « bulletins de santé de la maladie du Roi », qui avertissent le lectorat de la dégradation progressive de l'état de santé du souverain[1528]. Son courage y est salué mais les calembours qui circulent dans la correspondance royaliste de Laurentie tournent en dérision, chez les royalistes mêmes, un ancien roi impotent et désacralisé qui n'a rien, à quelques mois de sa mort, de l'image fière du monarque idéalisé. Ainsi, le mythe royal à travers la belle mort du monarque chrétien est écorné[1529]. De plus, l'angoisse est palpable dans les correspondances. Un certain Guérard, certainement un fonctionnaire, écrit à Laurentie, dans une lettre datée du 23 juillet 1824, affolé de voir la dernière lettre de Laurentie lui arriver décachetée. Les tractations et les spéculations vont bon train pour la création d'un nouveau ministère ultra sans Villèle :

> Nous sommes aussi incertain qu'à votre départ de ce que nous deviendrons et de ce que deviendront les ministères. Ceux qui le soutiennent dans la chambre des députés ne le dissimulent pas du tout, mais ils voient l'ambition des opposants à travers leurs discours comme on voyait l'orgueil de Diogène à travers les trous de son manteau. Je remarque qu'on redoute l'arrivée de M. de la Bourdonnaye au pouvoir ou d'un autre côté certaines doctrines du *Journal des Débats* ne rassurent pas les royalistes purs. Je demande aussi comment dans un ministère qui serait composé par exemple du duc Mathieu de Montmorency, de M. de Chateaubriand et de M. de la Bourdonnaye, on pourrait trouver une compensation pour les deux qui n'auraient pas la présidence du conseil, et maintenir l'harmonie entre eux ? […] Ce croisement des ambitions et des prétentions à la place qui donne les directions suprêmes des affaires me semble un grand obstacle à la composition d'un autre ministère et un gage de sécurité pour le ministère actuel ; et pourtant, si l'on met hors de la nouvelle combinaison un des personnages que j'ai nommés, on laisse des gens d'une contr'opposition royaliste qui se développeront peu à peu et peut-être incessamment. On a parlé de la rentrée du duc Mathieu au département des Affaires étrangères, et de l'entrée de son cousin, le duc de Laval. Mais tout cela sans fondement réel. M. de V[illèle] ne dit mot, et il est probable qu'il attendra la clôture de la fusion pour faire donner ce portefeuille. On prétend aussi que M. de Ch[ateaubriand] songe à faire la paix et qu'on lui donnerait l'ambassade de Rome ou de Lisbonne. […] J'entends dire que beaucoup de députés ne sont pas disposés à se laisser mettre en tutelle permanente […].[1530]

[1528] Du fait de sa maladie, des rumeurs de mort du roi sont souvent propagées dans la presse et infirmées par la *Quotidienne*, comme dans le numéro du 27 novembre 1822 où les radicaux anglais sont accusés d'avoir fait courir le bruit de la mort du roi de France.

[1529] 372 ap 5, dossier 1, lettre sans date : Labeyrie, un ami du Sud-Ouest de Laurentie lui écrit : « Un de nos messieurs qui est arrivé hier de Paris nous en a rapporté pour toutes nouvelles deux mauvais calembours, faits par quelques esprits du faubourg Saint-Germain, et que vous devez connaître sans doute. On dit que le commerce de France va reprendre toute sa splendeur sous un roi marchant (pour marchand). Le jour de l'entrée du roi à Paris, on a vu sous Charles X ce qu'on n'avait jamais vu depuis 1824 sous Louis XVIII ! Eh quoi ? Un cheval… »

[1530] 372 ap 5, dossier 1.

Cette lettre révèle les tensions existantes entre les différentes tendances d'ultracisme chacune représentée par La Bourdonnaye, Mathieu de Montmorency ou Chateaubriand et de l'impossibilité d'unir ces dissidents. Les Chevaliers de la Foi espèrent alors que Mathieu de Montmorency sera rappelé au ministère. Mais peu avant sa mort, Louis XVIII a nommé Damas aux affaires étrangères, Doudeauville à la Maison du Roi, Sosthènes de la Rochefoucauld aux Beaux-Arts, Clermont-Tonnerre à la guerre afin de ne pas avoir besoin d'avoir recours à Montmorency. A la Chambre des députés, les « pointus », alliés à Casimir Périer, au général Foy et à Benjamin Constant ainsi qu'à leurs partisans, poursuivent leur opposition farouche à Villèle qui ne peut compter que sur le centre. Le gouvernement Villèle, sous tension, utilise, pour la première fois, son droit de censure de la presse le 15 août 1824. Les contre-opposants qui voient dans le frère du roi un partisan de la rénovation religieuse espèrent gagner les faveurs du nouveau monarque. L'abbé Fayet qui demande à Laurentie s'il est ministrable, lui écrit, alors que le journaliste est toujours tenu éloigné de Paris :

> Le roi a quitté la terre à 4h00 du matin. Les derniers jours de sa vie sont admirables. La Cour est partie pour Saint-Cloud. Revenez, mon cher ami, nous ferons ensemble de notre nouvelle philosophie.[1531]

Le nouveau roi décide de proclamer son attachement à la liberté religieuse, alors qu'il avait déjà anticipé le serment de fidélité à la Charte. Enfin, il est à l'initiative d'une ordonnance qui lève la censure et décrète une amnistie générale des condamnés politiques. Les correspondants épistolaires de Laurentie ne s'y trompent pas, comme Daguerre, un proche de Lamennais, et le félicitent, pour ce qui semble être un nouveau règne favorable à leur sensibilité politique[1532]. Charles X semble avoir momentanément conquis les cœurs. Laurentie veut croire en ce renouveau. Le 17 septembre 1824, le nouveau roi apparaît avec sa descendance, représentant l'avenir de la monarchie :

> Monsieur, devenu roi, est à Saint-Cloud avec sa famille : M. le duc et Mme la duchesse d'Angoulême, - M. le Dauphin et Mme la Dauphine- etc. Le peuple s'est porté avec empressement au Château ; tout annonçait de sa part un grand intérêt pour la situation de la famille royale. Un misérable, au milieu de la multitude qui donnait des signes de respect, a tiré un coup de pistolet sur le capitaine d'un poste ; il est arrêté.[1533]

Pour autant, la tentative d'attentat prouve que cet enthousiasme n'est pas partagé par tous. Des rumeurs circulent sur la formation d'un nouveau gouvernement. La presse étrangère ne

[1531] 372 ap 5, dossier 1, lettre de Fayet à Laurentie datée du 16 septembre 1824, alors que Laurentie est parti de Paris, en pleine affaire de la *Quotidienne*.
[1532] Lettre d'Adolphe Daguerre à Laurentie datée du 5 novembre 1824 dans 372 ap 5, dossier 1 : « Je vous félicite de l'avènement de Charles X sur le trône. »
[1533] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.275 et suivantes.

manque pas de s'en faire l'écho et prévoit l'arrivée au pouvoir de la tendance « incorruptible ». En effet, le *Morning Chronicle* du 17 septembre 1824 précise :

> Le parti de MM. De Vitrolles et de Bruges semble se fortifier chaque jour. Le bruit court qu'une négociation en forme se suit entre eux et M. de Chateaubriand, et il n'y a pas le moindre doute, que leur union si elle a lieu, n'entraîne la chute de M. de Villèle sans aucun espoir de sauvetage.[1534]

De même, le journal de Hambourg fait paraître un article daté du 25 septembre 1824 :

> On dit que le parti de M. de Vitrolles s'élancera au timon et l'on nomme comme ceux qui paraîtraient à côté de lui MM. De Bruges, de La Bourdonnaye, Fitz-James, Chateaubriand, Hyde de Neuville et le plus jeune Berryer, avocat distingué qui récemment encore a revendiqué les droits de la propriété et le principe de la liberté de la presse au procès de la *Quotidienne*. Dans le fait, il n'existe toutefois pas encore l'apparence à l'accomplissement de ce bruit […].[1535]

Effectivement, le baron de Vitrolles retrouve en 1824 son titre de ministre d'État qui lui avait été retiré. Il est aussi prévu la démission de Peyronnet, le garde des sceaux, tandis que la victoire du procès de la *Quotidienne* contre le gouvernement Villèle rejaillit sur Berryer-fils. Berryer-fils est alors pressenti pour devenir garde des sceaux, sans que la rumeur ne devienne réalité. Le *Morning Chronicle* explique que le projet de la tendance autour de Vitrolles est de lutter contre « l'état corrompu de l'administration française » d'après sa profession publique :

> […] ils ont reconnu la nécessité de mettre fin au despotisme ministériel, et de mettre à sa place le règne légitime des institutions. Le clergé est aussi très actif, et emploie toute son influence sur le dauphin et la dauphine pour soutenir M. de Villèle qui s'est fortement attaché ce corps en admettant au conseil M. de Frayssinous évêque d'Hermopolis […]. Cette contestation secrète parmi les courtisans ne durera pas.[1536]

Le journal anglais pro-Vitrolles finit par affirmer que « pas un parisien n'a montré dans sa contenance une marque d'affliction à la nouvelle de la mort du monarque »[1537]. Pour retrouver un rôle de premier plan, Chateaubriand ne ménage pas sa peine et écrit un pamphlet intitulé *Le Roi est mort : vive le Roi !* où il rappelle les services qu'il a rendus aux Bourbons. Il y voit l'affirmation de la continuité monarchique avec la royalisation de la Charte :

> Notre constitution actuelle n'est que le texte rajeuni du code de nos vieilles franchises.[1538]

Lamennais est cependant très critique à l'encontre des tentatives entreprises par Chateaubriand et de Bertin pour accélérer la chute du gouvernement Villèle[1539], dans la

[1534] Fonds Berryer 223 ap 1 : article traduit du *Morning Chronicle*.
[1535] Fonds Berryer 223 ap 1 : article traduit d'un journal de Hambourg.
[1536] Fonds Berryer 223 ap 1 : article du *Morning Chronicle*.
[1537] *Idem.*
[1538] *Ibid*., p.38-39.

mesure où leur catholicisme ne prime pas sur leur royalisme. L'arrivée de Charles X sur le trône semble, pour les ultras dissidents, signer la fin du ministère Villèle. Chateaubriand retourne en grâce auprès du nouveau roi qui le félicite pour son écrit comme le note Laurentie :

> 18 septembre- L'écrit de M. de Chateaubriand produit un grand effet. Les ministériels fanatiques en sont effrayés, et ils sont tentés de dire qu'il est bien faible, et n'est d'ailleurs qu'un trait d'habileté du noble pair. Le Roi en a jugé autrement ; il a complimenté M. de Chateaubriand dans la grande réception qui a eu lieu à Saint-Cloud.[1540]

Mais les espoirs de l'arrivée au ministère des partisans du « parti aristocratique »[1541] autour de Vitrolles et Chateaubriand sont vite déçus :

> 22 septembre – M. le duc Mathieu de Montmorency est désigné pour rentrer au ministère ; mais il n'a pas l'air de penser que cela soit prochain. Il assure que M. de Villèle est maître de l'esprit du Roi, et que le Roi sera très sévère pour l'opposition royaliste.[1542]

Laurentie, craint, par dessus-tout, la continuité entre le règne de Louis XVIII et celui de son frère :

> L'état de la politique reste le même. Charles X est un roi populaire. […] M. de Villèle tient bon. M. le duc Mathieu de Montmorency est toujours poussé par les royalistes. Les fins courtisans se tiennent loin des intrigues ; le prince de Polignac reste à Londres, M. de Vitrolles ne revient pas de sa campagne, M. de Chateaubriand est en Suisse ; M. de Montmorency fait aussi des excursions. Que résultera-t-il de tout cela ? L'opposition est des plus vives ; elle trouble le commencement d'un beau règne. On s'attend à une modification du ministère. […] Les Chambres viennent de rentrer ; le système de politique reste le même.[1543]

La Quotidienne poursuit donc son opposition sous Charles X et notamment continue ses critiques contre l'Université. Une lettre de Charles X à Villèle datée du 7 novembre 1825 montre la ferme volonté de faire plier Michaud et Laurentie rapidement, même après le premier échec de rachat de leur journal :

[1539] Dans le fonds 223 ap 1 Lamennais écrit, le 18 novembre 1825, à Berryer fils : « J'ai lu enfin, mon cher ami, ce curieux manifeste. Il n'est pas effrayant, mais il est instructif. On me mande qu'il est de Ch. Mais je le crois de Bertin. Sans doute, ce sont là, et d'un bout à l'autre, d'énormes stupidités. Il ne faut pas croire pourtant qu'elles paraissent telles aux hommes de ce temps-ci. Rien n'est trop fort et rien n'est trop sot pour le public qu'on nous a fait. Et c'est là ce qui doit faire trembler pour l'avenir. […] je ne serai nullement surpris qu'on en vînt là dans le royaume constitutionnel du Roi très-Chrétien. A cela, nous ne pouvons rien, puisque tous ceux qui devraient parler se taisent. Dieu en décidera dans sa justice ou dans sa miséricorde. Mais ce que je remarque toujours avec une admiration nouvelle, c'est la puissance de la vérité qui, sans autre appui qu'elle-même, jette, sitôt qu'elle se montre ses ennemis dans la rage et dans l'effroi. Ils sentent que la mort est là pour eux ; ils ne savent pas le nommer, voilà tout. »
[1540] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.275 et suivantes.
[1541] *Idem.*
[1542] *Idem.*
[1543] *Ibid.*, p.103.

Sosthènes me pousse beaucoup pour finir l'affaire des actions de la *Quotidienne* avec Laurentie, en me prévenant que les articles les plus violents doivent être insérés dans cette feuille. Voulez-vous attendre demain pour que nous parlions de cette affaire ? Ou bien aimez-vous mieux que j'envoie chercher Capelle pour la terminer tout de suite ? Réponse le plus tôt possible. Je ferai tout ce que vous jugerez le plus utile.[1544]

Surtout, cette lettre montre aussi que Charles X, Villèle et son entourage craignent ces journalistes à la tête de « groupes de pression » qu'ils veulent contrôler avec détermination :

L'année suivante Michaud fut privé de la charge de lecteur auprès du roi. […] l'opposition de *La Quotidienne* en dépit de sa loyauté et de ses bonnes intentions pour le trône n'eut pas sur l'esprit de Charles X une influence suffisante pour modifier la politique du monarque dans sa lutte contre le libéralisme. […] Les gouvernements n'écoutent pas souvent les conseils de leurs meilleurs amis […].[1545]

Villèle reste au pouvoir et l'opposition anti-ministérielle développe toute une théorie qui redéfinit les rôles du président du conseil et du roi : le président du conseil, qui mène sa politique face aux Chambres, ne doit pas avoir de ligne propre, car le roi doit tout maîtriser et conduire. Le président du conseil doit se contenter de bien faire exécuter la politique royale. Le gouvernement représentatif est ainsi accusé par les royalistes dissidents de mettre en péril l'omnipotence royale, même si le président du conseil est nommé par le roi. Ils y voient une perte de la souveraineté royale au profit d'une souveraineté qui est tout sauf populaire et nationale, même si elle est revendiquée comme telle par ses partisans. L'opposition anti-ministérielle reprend de plus belle. Elle veut redonner au corps du roi toute sa grandeur et son aura chrétienne, source du pouvoir accordé à Charles X. Chateaubriand avait écrit, dès septembre 1824, à la mort de Louis XVIII :

Le couronnement d'un roi des Français est un intérêt public et non une affaire particulière […] Que Charles X daigne peser ces mots […]. C'est donc à Reims que le Prince, objet de tant d'amour, comblera les vœux de ses peuples.[1546]

Déçu, il change ensuite de position et se révèle très sceptique quant à la préparation du sacre. Les espérances d'un renouveau avec l'arrivée au pouvoir de Charles X sont vite contrariées et l'illusion d'un sacre ne restaure pas, pour le vicomte, la grandeur du roi. Chateaubriand refuse d'y aller, préférant se promener seul, même s'il est à Reims. Il précise dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe* :

Le sacre actuel sera la représentation d'un sacre et non un sacre […].[1547]

[1544] *Mémoires et correspondance du comte de Villèle*, tome V, Paris, Perrin, 1889, p.184.
[1545] Article de Déborde de Montcorin, E., « Un collaborateur de Joseph Michaud au journal *La Quotidienne* sous la Restauration (1817-1830) », *Revue des études historiques*, juillet-septembre 1934, p.344.
[1546] Chateaubriand, *Le Roi est mort : vive le Roi !*, Paris, Le Normant, 1824, p.35 et 36.
[1547] Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, Paris, Garnier, 1998, tome III, p. 140.

L'ouverture libérale de Chateaubriand n'est pas suivie par le monarque. Seul le Chevalier de la Foi Ferdinand de Bertier exprime sa joie d'y assister, comme Victor Hugo qui a trouvé la journée « enivrante ». Rien ne renseigne sur la présence de Laurentie durant le sacre alors que ce dernier commente et semble avoir participé à l'enterrement de Louis XVIII[1548] et à l'entrée de Charles X dans Paris[1549]. La *Quotidienne* cherche toutefois à redonner du lustre à la monarchie nouvellement représentée par Charles X et met les poètes romantiques à la tâche : Charles X est censé cristalliser une union des royalistes des plus traditionalistes aux plus libéraux. Le journal ultra revient même sur ses propos peu cléments à l'égard de Lamartine à l'occasion de la parution de son *Chant du Sacre* : Lamartine est alors apprécié sans détour par la rédaction[1550]. Michaud et Lamartine sont très amis, et dans ce contexte particulier de préparation du sacre, le royalisme des romantiques l'emporte sur la ligne littéraire classique de Laurentie. Le 14 juin, le journal publie en entier l'*Ode* de Victor Hugo et *Les Funérailles de Louis XVIII* et les accompagne d'une critique très positive. Tous participent, avec plus ou moins de zèle, à la sacralisation du monarque. Le sacre de Charles X doit ainsi constituer un temps fort de la monarchie. La réparation du régicide par cet événement, aux yeux des royalistes, doit ainsi redonner au roi une forte incarnation du pouvoir : les royalistes veulent ressouder les deux corps du roi selon les rituels ancestraux. Les théories de Ballanche rendent la France entière responsable du régicide du roi, à travers « l'Homme sans nom », c'est-à-dire un sentiment régicide diffusé au sein de la population, survivance du tyrannicide. L'expiation du régicide anonyme doit être menée par ces cérémonies : le temps du pardon doit être accompagné par la pénitence et amener la régénération[1551]. Il est question du rachat de la mémoire par le rite. Or, cette surenchère d'utilisation de rites religieux et politiques révèle plutôt l'ampleur de la crise de la représentation que le gouvernement représentatif ne parvient pas non plus à résorber[1552]. Le roi est accueilli froidement lorsqu'il entre dans la ville de Reims. L'omniprésence, pendant la cérémonie du 29 mai 1825, de l'archevêque de Reims, Mgr de Latil, devant qui le roi s'agenouille, choque l'opinion. Les rituels sont loin de faire l'unanimité parmi les catholiques. Cette réaction cléricale révolte aussi les partisans d'une Église d'État qui s'opposent à ce zèle religieux. La *Quotidienne* ne fait place qu'à l'expression d'un royalisme enthousiaste. La mise en scène de l'*auctoritas* ne fait pourtant pas

[1548] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.275 et suivantes.
[1549] *Ibid.*, p.279.
[1550] La *Quotidienne* du 20, 22, 26 mai 1824.
[1551] Ballanche, *L'Homme sans nom, Œuvres*, tome III, Paris, Bureau de l'encyclopédie des connaissances utiles, 1833, p.265-266.
[1552] Fureix, E., *La France des larmes, deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Paris, Champ Vallon Époques, 2009, p.21, 151 et 156.

l'unanimité car les contemporains n'ont pas la même vision de l'implication de l'Église dans l'émanation du pouvoir politique[1553]. Face aux tensions soulevées par le sacre de Charles X, le *Mémorial catholique*, tente de convaincre et d'accompagner le nouveau roi en place sur sa politique religieuse.

1.3. L'époque du Mémorial Catholique*, catholiciser la monarchie*

La suppression de la censure libère un peu la presse. Laurentie officie toujours à la rédaction de la *Quotidienne*, dont le *Masque de fer* dresse le portrait en 1825 :

> On demandera peut-être ce que fait M. Michaud à la *Quotidienne*. Il fait tout et rien : tout, puisque c'est lui qui dirige réellement la rédaction ; rien, car il n'écrit pas deux colonnes par an. Parfois seulement il prend la peine de copier les articles de M. Vitrolles. Celui-ci, qui a la prétention d'être un homme d'État, ne veut pas être rangé dans la classe des journalistes, et pourtant il est le rédacteur officiel de la Congrégation.[1554]

Vitrolles est ainsi, plus que jamais, impliqué dans la ligne rédactionnelle anti-libérale de la *Quotidienne* dont Laurentie est la cheville ouvrière, d'autant plus que Charles X a fait croire, même très peu de temps, à une politique d'ouverture. Lamennais, Vitrolles et Laurentie ainsi que beaucoup de royalistes et de catholiques de l'époque, identifient le libéralisme à l'anticléricalisme et s'interrogent sur la capacité d'un roi ultra à le contrer. Tandis que la *Quotidienne* publie le 16 mai 1825, le programme de Ferdinand de Bertier[1555] en matière de budget à la fin de la session de 1825, il semblerait que Laurentie s'éloigne de ce dernier pour se rapprocher encore davantage de Lamennais, se désolidarisant quelque peu des Chevaliers de la Foi. Bertier ne semble pas réussir à rassembler, à l'inverse de Lamennais. En effet, Bertier n'arrive pas à s'entendre avec Chateaubriand qui veut former une opposition de droite autour d'un ministère avec Clausel de Coussergues, Nicolaï, Montmorency, La Bourdonnaye et Bertin de Vaux. La Bourdonnaye, qui représente la branche la plus radicale des ultras, pose problème aux Chevaliers de la Foi qui ne veulent pas s'unir à lui[1556]. Dans la prolongation du *Drapeau blanc*, la tendance « incorruptible » poursuit son combat contre Villèle dans le *Mémorial Catholique*. Dans ce contexte de disparition du *Drapeau blanc*, un nouveau recueil périodique mensuel, le *Mémorial Catholique*, destiné exclusivement à la

[1553] *Ibid*., p.25.
[1554] Hatin, Eugène, *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, volume 8, Paris, Lecoffre, 1861, p.489.
[1555] L'État devait apporter une aide matérielle plus grande pour l'Église. Il veut aussi une augmentation des traitements ecclésiastiques. De plus, Bertier attend une loi sur le mariage et une autre sur la sanctification du dimanche. Il veut aussi une réforme de l'éducation. Et surtout, il veut rendre les biens nationaux au clergé, et notamment les bois et les forêts considérés comme les mieux entretenus.
[1556] Bertier de Sauvigny, Guillaume, *Le comte Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*, Paris, les Presses Continentales, 1948, p.367.

défense des intérêts religieux, est créé. Les abbés Gerbet et Salinis en sont les principaux acteurs. Ordonnés en 1822, Gerbet et Salinis sont alors nommés aumôniers du collège royal Henri IV[1557]. Restés séminaristes, ils sont liés à Lamennais par l'intermédiaire de l'abbé Teysseyre[1558]. Salinis et Gerbet réussissent aussi à obtenir le concours de trois anciens écrivains du *Drapeau blanc*, O'Mahony, Bonald ainsi que de Haller, petit-fils du naturaliste bernois et ultraroyaliste intransigeant. Ils forment une nouvelle équipe composée de jeunes recrues encore inconnues comme l'abbé Rohrbacher qui écrit par la suite l'*Histoire de l'Église*, l'abbé Doney, futur évêque de Montauban, Lacordaire, l'abbé Guéranger, favorable au retour de la liturgie romaine en France. Ces nouveaux rédacteurs font paraître le premier numéro du *Mémorial Catholique* le 15 janvier 1824. Jean-Marie de Lamennais est le directeur de ce journal. Tous demandent au frère de ce dernier, Félicité, d'écrire une lettre d'encouragements à insérer dans le premier numéro : cette première lettre est une sorte de réquisitoire contre la politique du gouvernement. Finalement, Lamennais ne participe que très occasionnellement à la rédaction de ce journal, mais l'*Essai* est la base doctrinaire de cet organe : par exemple, les deux articles signés « S. » pour Salinis défendent la thèse de l'autorité, fondement de la certitude et du sens commun. Après son retour de Rome et comme une réponse au bon accueil que le pape lui avait réservé, Lamennais se ravise et participe pleinement à la rédaction du journal : encouragé et déterminé comme jamais, il entreprend de combattre l'irréligion au moyen de cet organe de presse. Gerbet, en véritable rédacteur en chef, semble chargé de recruter des collaborateurs puisqu'il demande à Lacordaire de les rejoindre. A la demande de Lamennais, Laurentie y est associé. Gerbet s'en fait l'écho, depuis la Chesnaie, et explique à Laurentie :

> Il est question de réorganiser le *Mémorial catholique* l'année prochaine, de façon à ce qu'il paraisse quatre fois par mois. M de la Mennais, qui a une si sincère estime pour vos principes et vos talents, me charge de vous dire qu'il désirerait beaucoup que vous voulusses bien y coopérer. D'après le nouveau projet, on désirerait la propriété du mémorial en dix actions, dont une vous est réservée. Cela n'engage pas à un travail bien considérable, puisqu'il suffirait pour chacun des collaborateurs, d'une douzaine de pages par mois. Votre coopération serait bien utile à une entreprise qui, en prenant un nouveau développement, pourrait servir plus efficacement la cause de la religion […].[1559]

[1557] Il est à noter que Genoude, collègue puis concurrent de Laurentie a un parcours similaire : il est nommé sous l'Empire au lycée Bonaparte (Henri IV), puis est aidé par Teysseyre pour intégrer les milieux catholiques, dans L. Kappes, « Un oublié : Genoude », paru dans la *Revue mensuelle publiée par l'Association d'Études et d'Échanges*, n°4 du 15 février 1938, p.229-230.
[1558] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.240.
[1559] 372 ap 21, dossier 2 : lettre de Gerbet adressée à Laurentie et datée du 2 juillet 1825.

Lamennais trouve ainsi, dans le *Mémorial Catholique*, l'organe de presse où il peut faire passer ses idées. Surtout que l'abbé ne se reconnaît absolument pas dans les autres journaux royalistes, et en particulier dans la *Quotidienne*, comme il l'exprime à Berryer-fils :

> Mais expliquez donc, de grâce, la *Quotidienne*. Que veut-elle ? Quelle est sa pensée ? En a-t-elle une ? A qui parle-t-elle ? et qui peut comprendre que le Roi soit maître de faire des ministres que le Roi n'est pas maître de soutenir ? Est-ce qu'elle se flatte d'agir avec ces pauvretés sur l'opinion publique ? Entendez vous mieux cette invention du système républicain représentatif qui doit nous conduire à la monarchie constitutionnelle à moins qu'il ne nous mène à l'anarchie dont il contient le germe, selon les belles paroles du René de la politique. Nous ne sommes donc pas encore à la monarchie constitut., à la monarchie selon la Charte, mais nous vivons sous un système républicain représentatif, en attendant un plein d'anarchie dont on nous avertit que le germe existe dans nos institutions.[1560]

Ainsi, malgré sa proximité avec Laurentie, l'abbé n'est pas convaincu par les arguments royalistes véhiculés par la *Quotidienne* qui, d'après lui, capitule face à la Révolution. Lamennais écrit d'ailleurs une « lettre au rédacteur du *Mémorial*, en réponse à une assertion de la Rome protestante » où il assume le fait de traiter ses coreligionnaires de jacobins[1561]. Puis il appuie ses dires dans un second article portant sur le même sujet. Ensuite, il vante « la restauration de la science politique de M. de Haller » c'est-à-dire la distinction entre les biens privés du roi et les biens publics[1562]. Dans ses derniers articles du 4 novembre 1825 du *Mémorial Catholique*, outre d'exposer sa théocratie, Lamennais, fixé à la Chesnaie, échange alors assidûment des lettres avec l'abbé Gerbet et Laurentie. Laurentie accepte la collaboration au *Mémorial Catholique* et devient donc actionnaire et rédacteur au journal. Laurentie semble être le relais parisien des écrivains de la Chesnaie et organise la parution de brochures ou d'articles pour le *Mémorial Catholique*. Il est à noter qu'il vit alors à Paris, au 20, rue Cassette, tandis que le bureau du *Mémorial Catholique* est au 35, vraisemblablement dans un ancien local de la Congrégation. Une petite société d'Étude littéraire créée par Bailly est aussi logée rue Cassette jusqu'en 1825. Lacordaire habitera, en 1827, au numéro 22 de la même rue. Un cercle catholique semble s'être fondé dans le quartier du Luxembourg, près de Saint-Sulpice, avec autour, les principaux éditeurs religieux comme Le Clère et Vivès. Laurentie est chargé de faire publier des articles envoyés par Lamennais et Gerbet[1563].

[1560] Fonds Berryer 223 ap 1 : lettre de Lamennais du 19 octobre 1825 à Berryer-fils.
[1561] Le *Mémorial Catholique*, tome 4, p.19.
[1562] Le *Mémorial Catholique*, tome 4, p.166. De Haller est son fidèle compagnon de plume.
[1563] 372 ap 21, dossier 2 : lettre de Gerbet adressée à Laurentie, Dinan, 16 août 1825 : « M. de L. (qui se porte toujours bien) me charge de vous dire qu'aucune considération ne doit empêcher la publication des feuilles que je vous envoie, et dans lesquelles il ne faut rien changer, vu que tout a été pesé et réfléchi. Il importe beaucoup de mettre la plus grande célérité dans l'impression surtout en province. La brochure devra être envoyée aux abonnés, non pas avec le numéro de août […]. »

Laurentie fournit lui-même des articles sur les questions religieuses, comme sur le synode de Lyon. Il lui est cependant refusé la publication de sa chronique de la révolution du Portugal qui ne convient pas au format du *Mémorial* mais qui paraît en brochure annexe dans les bureaux du journal.

Alors que Laurentie est très engagé dans la rédaction du *Mémorial Catholique,* sa chronique paraît en 1826, sous le titre de *Considérations sur les constitutions démocratiques et en particulier sur les conséquences de la charte portugaise, par rapport à la politique de l'Angleterre et de l'Europe*[1564]. Fort de son positionnement pour la campagne d'Espagne de 1823, Laurentie s'oppose encore à la non intervention de la France en matière de politique extérieure, laissant ainsi le champ libre à l'Angleterre qui règle seule, et à son profit, l'indépendance des anciennes colonies espagnoles d'Amérique ainsi que le problème de la succession entre le Portugal et le Brésil. Sur ce sujet, Laurentie a déjà écrit un article paru dans la *Quotidienne* du 30 juillet 1824, où il y condamnait le rôle de l'Angleterre. Il s'interroge alors sur la stratégie du cabinet anglais, neutre pendant la guerre d'Espagne, puis s'empressant de proposer son aide à la monarchie portugaise quelques mois plus tard[1565]. Il ne peut s'empêcher de voir dans cette dernière, un pays « qui caresse le monstre » de la Révolution, « fléau des temps modernes », et qui tente d'apprivoiser les principes nouveaux, ce qui contribue à alimenter son anglophobie viscérale. Il rappelle qu'à Lisbonne, Hyde de Neuville[1566] a dû lutter, une fois de plus, contre les velléités anglaises. Laurentie conseille ainsi aux royalistes de soutenir les doctrines de la Sainte-Alliance et de ne pas suivre l'Angleterre dans sa politique étrangère[1567]. Plus tactiquement, Laurentie craint l'isolement de la France sur le continent si elle suit l'Angleterre, pays champion, pour lui, de ses intérêts particuliers, sans stratégie commune et collective avec les autres pays. Il suppose que l'Angleterre a décidé d'intervenir pour préserver son commerce au Portugal mais surtout en Amérique du Sud. Laurentie rend compte, dans son nouvel ouvrage, de la décision de l'empereur du Brésil, dom Pedro Ier, d'accorder une charte constitutionnelle, de renoncer à ses droits de souverains et d'établir reine sa fille de sept ans Maria de Gloria. Dom Pedro acquis au libéralisme, a forcé son père Jean VI à accepter de le laisser prendre la couronne du Brésil. Laurentie crie à l'usurpation et condamne le silence des souverains européens. Il

[1564] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Considérations sur les constitutions démocratiques et en particulier sur les conséquences de la charte portugaise, par rapport à la politique de l'Angleterre et de l'Europe*, Paris, Librairie classique et au bureau du *Mémorial Catholique*, rue Cassette n°35, 1826.
[1565] Article de Laurentie, paru dans la *Quotidienne* du 30 juillet 1824.
[1566] Jean-Guillaume baron Hyde de Neuville, (1776-1857), est alors ministre en 1828, proche de Chateaubriand mais siège parmi les Constitutionnels. S'il partage les idées des ultras, il tente d'infléchir et de modérer leurs décisions.
[1567] Article de Laurentie, paru dans la *Quotidienne* du 30 juillet 1824.

accuse l'Angleterre d'être à l'origine de l'action de dom Pedro. A l'inverse, la reine mère et son autre fils dom Miguel, frère de Pierre Ier se font les champions de la tradition. Mais, après l'échec de tentatives de soulèvement, ce parti conservateur est mis à mal par l'appui de l'Angleterre à Jean VI qui, sous pression, admet l'indépendance du Brésil. La mort du roi Jean VI du Portugal en 1826 fait craindre la réunion des deux couronnes. Pierre Ier accorde une constitution à ses sujets portugais, abdique en faveur de sa fille Maria II et veut lui faire épouser son frère dom Miguel. Mais ce dernier, absolutiste, se fait proclamer « roi absolu » en 1828 sans pouvoir s'imposer véritablement[1568]. A l'inverse de l'Espagne, le parti libéral portugais l'emporte sur le parti de dom Miguel[1569]. Une constitution est alors donnée au Portugal, ce que Laurentie regrette car il n'y voit aucune nécessité :

> La vraie politique est une politique simple : elle se fonde sur l'équité et le droit. Elle propose aux peuples une liberté réglée, et aux rois une autorité ferme, mais sans violence.[1570]

Laurentie ne comprend pas ce « besoin extrême de liberté », cet « amour aveugle de choses nouvelles »[1571] : il ne voit pas dans ce libéralisme autre chose qu'une course au profit, à la richesse. Il est à noter que les certitudes du journaliste sont ébranlées sur la question du futur dans l'Europe de la contre-révolution. Il perçoit que l'ordre ancien n'est pas immuable. Par contre, il comprend que la fin de cet ordre ancien sonnera la fin de la religion et de la monarchie. A l'inverse de Lamennais il ne sépare pas les deux notions : la religion ne peut continuer à exercer son influence sur les peuples qu'avec la monarchie[1572], alors que Lamennais pense qu'il faut sauver la religion sans l'aide de la monarchie. Laurentie tire trois conséquences funestes pour la société de la montée de l'individualisme : l'athéisme, le relativisme et l'immoralité. Il y voit la fin de la sacralité, il redoute l'impossibilité de déceler la vérité dans le flot des opinions individuelles. Il évoque enfin la somme des intérêts particuliers, qui ne font pas les intérêts de tous, en rupture avec l'universalité divine :

[1568] Voir l'article sur le Brésil d'Armelle Enders, dans Martin, Jean-Clément, (dir.), *Dictionnaire de la contre-révolution*, Paris, Perrin, 2011, p.108-112.

[1569] Laurentie soutient la cause de dom Miguel toute sa vie, pour lutter contre le liberté et non, quoi qu'il en dise, pour défendre les droits de dom Miguel, dom Pedro et sa fille étant dans leur droit de succession le plus stricte. Cela fait écrire à Jules Janin, non sans humour, les vers suivants :
« Et dom Miguel, proscrit par sa diplomatie,
N'aura que son barbier, sa mère et Laurentie. »
dans Janin, Jules, *Œuvres diverses*, librairie des bibliophiles, 1883, p.34.

[1570] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Considérations sur les constitutions démocratiques et en particulier sur les conséquences de la charte portugaise, par rapport à la politique de l'Angleterre et de l'Europe*, Paris, Librairie classique et au bureau du *Mémorial Catholique*, rue Cassette n°35, 1826, p.54.

[1571] *Ibid*., p.6.

[1572] *Ibid*., p.15.

Depuis l'industriel, qui ne conçoit pas la prospérité d'un pays sans pompe à feu, jusqu'aux rêveries d'un vieux général qui ne conçoit pas la liberté sans Bonaparte, chaque esprit poursuit sa chimère, et cela se conçoit.[1573]

Et la presse contribue, d'après lui, à l'expression des intérêts épars. Il admet cependant aimer les journaux, leur devoir tout ce qu'il possède et soupèse les services qu'ils ont rendus : il prend alors position contre le projet de loi restrictif dit « loi de justice et d'amour ». Pourtant, il maintient que la liberté de la presse « prépare les révolutions ou la servitude »[1574]. C'est le paradoxe de Laurentie mais encore d'autres contre-révolutionnaires comme Berryer-fils : sans abandonner leurs idées royalistes et catholiques, ils concèdent l'importance de la liberté de la presse tout en reconnaissant qu'elle « ébranle les sociétés, renverse les lois »[1575]. Le journaliste ultra estime la monarchie capable de surmonter toutes les difficultés, dans l'absolu, au nom de l'unité de la société chrétienne qu'il défend. Le modèle du Nouveau Monde et l'idée que l'avenir se terminera par l'instauration d'une république lui apparaissent inconcevables :

Elle est donc bien triste cette espérance des politiques, qui nous montrent dans le lointain ces républiques du nouveau continent, comme un sujet de joie, et comme l'accomplissement des plus beaux rêves ! et après tout, des empires d'un jour méritent-ils d'être placés à côté de ces vieux États perpétués dans les temps anciens ou dans les temps modernes par l'habitude des vertus et de la soumission ?[1576]

L'Amérique, et encore moins l'Amérique du Sud, ne doivent en aucun cas constituer un modèle alternatif qui pourrait influencer la vieille Europe :

Mais quels enchantements peuvent se montrer autour du berceau de ces républiques misérables du nouveau continent, qui se forment par la faiblesse de l'ancien, et qui n'offrent que l'aspect de quelques chefs de barbares qui ont assez appris la langue de la civilisation moderne pour imiter ses cris de liberté ? Les républiques nouvelles ne sont pas même des États. Elles paraissent fières […] mais elles n'ont ni administration publique, ni impôts réglés, ni armes, ni soldats ; elles n'ont que des emprunts.[1577]

Il voit dans le régime monarchique l'aboutissement de la civilisation issue de la vieille Europe. Il rappelle que la Colombie a fait banqueroute, et que le Venezuela est en train d'éclater. De même, pour le journaliste ultra, les États-Unis « doivent ce qu'ils ont de force à des mœurs tout aristocratiques, à de fortes habitudes d'autorité, et même à des institutions qu'une monarchie dominatrice y avait empreintes, mais qui, après tout, n'ont pas acquis dans l'histoire cette autorité de la vieillesse qui est du moins un droit pour la plupart des grands

[1573] *Ibid*., p.16.
[1574] *Ibid*., p.19.
[1575] *Ibid*., p.21.
[1576] *Ibid*., p.24.
[1577] *Ibid*., p.25-26.

empires de notre Europe »[1578]. La seule solution pour réparer le désordre est, pour Laurentie, la restauration de l'autorité, qui n'est possible qu'avec le maintien de la monarchie. Or, pour lui, les constitutions démocratiques ôtent cette force à la monarchie. La monarchie constitutionnelle est donc, en elle-même, une révolution puisque son principe constitutionnel est issu de la Révolution Française : par conséquent, elle ne saurait être contre-révolutionnaire. Pour lui, on a dénaturé la monarchie en la contraignant à l'adapter aux nouvelles lois. Mais allant plus loin, il refuse en bloc la démocratie :

> On a établi une sorte de droit social extraordinaire et nouveau, qui fait dériver la puissance du sujet, et Dieu même de l'homme, chose monstrueuse à penser, et qui montre qu'avec notre grand progrès dans les sciences, notre intelligence s'est singulièrement affaiblie, puisqu'elle ne comprend pas les idées si simples de pouvoir et d'obéissance. Le pouvoir, en effet, pour notre faible raison, c'est le despotisme ; et l'obéissance, c'est la servitude : nous inventons alors d'autres droits. Celui qui obéit, c'est sans doute le peuple, ou personne. Eh bien, nous voulons que ce soit le peuple qui commande ; mais comment le peuple peut-il commander ? Ensuite qu'est-ce que le peuple ? et comment manifeste-t-il le commandement ? cela n'embarrasse pas les politiques ; ils ont conçu que toute puissance venait de la volonté du peuple. De savoir comment le peuple a en soi cette puissance ; comment il la communique, comment il la retire : c'est une chose qui leur paraît peu essentielle à entendre.[1579]

La souveraineté du peuple ne peut donc, à ses yeux, remplacer celle issue de Dieu. Mais malgré sa critique de la constitution portugaise, Laurentie ne souhaite pas remettre en cause la Charte de 1814 :

> Louis XVIII était jaloux de la grandeur de son sceptre. Ce n'est point à son esprit élevé que l'on eût fait concevoir la pensée d'humilier le trône devant la souveraineté du peuple. Le trône, au contraire, fut considéré comme la seule et vraie origine de toutes les libertés que l'on allait créer. On établissait une forme nouvelle pour l'exercice de la souveraineté : mais la royauté ne tombait pas abattue devant la volonté capricieuse des sujets. Que d'autres voient dans la charte une conquête violente sur la monarchie, les royalistes se sont accoutumés à ne la considérer que comme une grande concession du monarque. Ils ne préconisent pas la liberté comme un droit du peuple : ils la respectent comme un présent du trône…[1580]

Louis XVIII n'avait pour objectif, d'après lui, que de contenir la Révolution Française à travers la Charte et le journaliste l'accepte car elle a été octroyée :

> La charte même, il faut bien le dire, la charte, sans la haute sagesse et sans la glorieuse fermeté de Louis XVIII, eût pu devenir, entre les mains des séditieux, un instrument de destruction, bien qu'il n'y eût rien dans

[1578] *Ibid*., p.27.
[1579] *Ibid*., p.29 et 30.
[1580] *Ibid*., p.56-57.

cette institution, pas même le nom, qui dût paraître servir à ranimer les feux tout récents de la révolution française.[1581]

Pour lui, seule la tradition est source de sagesse et de stabilité, car elle se réfère à une longue expérience universelle et unitaire[1582]. Ainsi, Laurentie dénonce un discours concret qui n'est pas « une vaine abstraction » puisqu'il suffit de compter rationnellement les voix. Pourtant, reprenant l'idée de métaphore du discours de Royer-Collard de février 1817, Laurentie dénonce, dans ce système représentatif, les promesses non tenues et se demande :

> […] comment le peuple est souverain, comment la loi, c'est-à-dire l'obligation d'obéir, dérive de la volonté du grand nombre, qui est aujourd'hui différente de ce qu'elle était hier, de ce qu'elle sera demain ; comment la minorité est tenue, non par la force, mais par le droit, d'obéir à ce qu'elle a reconnu injuste et oppresseur.[1583]

Analysant les articles de la constitution portugaise, il dénonce le fait qu'elle provienne de l'empereur du Brésil qui déclare le Portugal nation libre et indépendante. Surtout, les articles 10 et 11 soulignent la division et séparation des pouvoirs. Il compare le sort de la royauté au Portugal à celui des Bourbons en 1791 en France. Il ne supporte pas l'idée que les Cortes fassent les lois et non le souverain, que les Cortes reçoivent le serment du roi (alors que les rois ne jurent que devant Dieu), nomment les régences, fixent leur autorité, fixent annuellement les dépenses publiques, s'occupent des armées, règlent l'administration de l'État : pour lui, les Cortes ont remplacé la divinité. L'article 45 de la constitution portugaise donne le pouvoir législatif aux Cortes et l'article 46 donne les limites du pouvoir exécutif exercé par les ministres qui font des propositions qui sont examinées par une commission de la Chambre, sans que le roi soit explicitement impliqué dans le processus. L'ironie de Laurentie est poussée à son comble dans l'analyse de l'article 71 qui délimite le pouvoir modérateur du monarque. Un roi modérateur est un non-sens pour Laurentie, puisque les lois divines doivent apporter justice, vertu et souveraineté et comprend alors pourquoi les théories contre-révolutionnaires ne convainquent pas :

> Il faut avoir beaucoup de génie pour imaginer de telles vérités, et comment s'étonner après cela que le siècle qui les accueille en battant des mains, n'entende pas la politique de M. de Bonald et de M. de La Mennais ? Ces publicistes du moyen âge ont du chemin à faire avant d'arriver à ces neuves conceptions.[1584]

Laurentie revendique donc une conception ancienne, médiévale, de la politique, qui refuse la nouveauté et les innovations de son temps. Il entend ainsi le « moderne », « comme le

[1581] *Ibid*., p.59.
[1582] *Ibid*., p.61.
[1583] *Ibid*., p.62.
[1584] *Ibid*., p.71.

Nouveau dans le contexte de ce qui a toujours été présent »[1585]. Ainsi, Laurentie n'accorde que rarement le terme de nouveauté ou de modernité aux principes politiques ou sociaux, y voyant, le plus souvent les réminiscences d'un modèle ancien dans l'histoire.

L'ouvrage de Laurentie fait réagir ses adversaires. Le journal saint-simonien le *Producteur* en fait un compte-rendu des plus intéressants. Laurentie y est considéré comme l'un des contre-révolutionnaires les plus convaincus, mais avec sa spécificité :

> Disciple ardent de MM. de Maistre et de Bonald, il joint à une connaissance parfaite de leurs théories, une vue plus pratique, et pour ainsi dire plus matérielle des choses ; il descend davantage dans les moyens d'application et l'on est quelquefois étonné de l'audace et de la franchise qu'il conserve dans la discussion des faits, écueils inévitables et indestructibles de son système.[1586]

Il n'est pas perçu par les saint-simoniens comme un penseur aux principes absolutistes de la « philosophie régressive ». Mais l'entreprise de Laurentie leur semble être une cause perdue :

> […] à la fois philosophe et administrateur, placé entre la théorie et la pratique, il fait un continuel effort pour les rallier ; il va de l'une à l'autre sans jamais les perdre de vue, et nous offre le pénible spectacle d'un homme plein de force et d'intelligence qui s'épuise à tenter l'impossible.[1587]

Théodore Muret, un des anciens disciples de Laurentie, fait presque le même constat dans ses souvenirs :

> Il est arrivé que cette idée [de la religion], à travers laquelle M. Laurentie considère toutes les questions entrainât l'honorable écrivain dans des thèses trop voisines de l'anachronisme et de l'utopie, et qui donnaient trop beau jeu à ses adversaires sérieux ou ironiques.[1588]

Les saint-simoniens supposent que les principes religieux et contre-révolutionnaires que Laurentie défend ne peuvent pas être appliqués à une nouvelle réalité de la société qui les dépasse. Ce courant contre-révolutionnaire ne peut, par la force, ou par le pragmatisme, l'emporter sur la nouvelle société. C'est donc un échec structurel que prédisent les saint-simoniens à Laurentie. Son pessimisme prouve aux saint-simoniens que le jeune contre-révolutionnaire en est, au fond, conscient. Laurentie semble aussi jouer le rôle de Cassandre, comme Chateaubriand, dès le début de sa carrière, auprès des royalistes. Le désenchantement et la misanthropie de Laurentie sont aussi soulignés. Pour les saint-simoniens, Laurentie ne devrait pas s'évertuer à distinguer la monarchie de la démocratie : il faudrait plutôt qu'il

[1585] Benjamin, Walter, *Paris, capitale du XIXème siècle*, Paris, Éditions du Cerf, 1989, p.839.
[1586] Le *Producteur, journal philosophique, de l'industrie, des sciences et des beaux-arts*, Paris, juillet 1826, tome IV, p.509.
[1587] *Idem.*
[1588] Muret, Théodore, *Souvenirs et causeries d'un journaliste*, Paris, Garnier, 1862, p.46.

s'interroge sur la manière dont la France doit être gouvernée[1589]. Sur le cas du Portugal, les saint-simoniens approuvent néanmoins l'idée d'ingérence que Laurentie développe : un autre pays peut se sentir légitime à intervenir dans les affaires d'un autre pays, et cela même si le droit des peuples ne le consacre pas. Les saint-simoniens interrogent la nature des nouvelles sociétés et leur compatibilité avec la monarchie :

> […] il ne nous suffit pas de dire que, le monde a changé, pour arranger ses nouvelles lois selon notre caprice, il faut examiner quelle est la nature de ce changement ; avant d'en conclure que les monarchies ont le droit de s'en prévaloir, pour étouffer partout la démocratie menaçante, il faut prouver que ces changements ne sont pas de nature à modifier universellement le principe des monarchies européennes.[1590]

Les saint-simoniens sont encore persuadés que les contre-révolutionnaires comme Laurentie, comme les révolutionnaires partisans de la démocratie, utilisent la même rhétorique : de la même façon, les révolutionnaires pensent que le monde a changé sans se soucier de la nature de ces changements et de savoir si le temps des monarchies est révolu, ou non. Ils décèlent la véritable résistance de Laurentie face à la modernité, au-delà du soutien à un régime politique :

> Les partisans de l'ancien système s'épuisent en vain à soutenir un vieil édifice qui tombe en ruine de tous côtés. Ce n'est pas à la démocratie qu'il faut s'en prendre, c'est à toute cause de mouvement et de progrès, c'est à l'activité humaine toute entière.[1591]

Pour l'Espagne, comme pour le Portugal, la réaction catholique et monarchique est, d'après eux, tout aussi néfaste au régime et au catholicisme que la domination des Cortes ou un « excès » de démocratie. Aucune réparation de l'ancien système n'est possible : les saint-simoniens conseillent même aux ultras une politique de *statu quo*. Ils reconnaissent la qualité et la véracité des arguments de Laurentie lorsque ce dernier critique le parti démocratique portugais qui souhaite un « pouvoir modérateur » du roi, sans préciser si le roi est dépouillé de ses pouvoirs, ou s'il en use pleinement. Mais ils voient aussi dans Laurentie un théoricien en contradiction avec lui-même lorsqu'il ne reconnaît pas les droits de dom Pedro qui sont, pourtant, pleinement légitimes. Ils trouvent cette brochure inférieure aux précédentes, car dépourvue de « l'inflexibilité de principes » habituelle qui contribue à diffuser les idées de Lamennais et de Bonald. Et de conclure néanmoins :

> Il y a toujours une chose qui plaît et attache dans un système bien lié, même lorsque la base est fausse.[1592]

[1589] Le *Producteur, journal philosophique, de l'industrie, des sciences et des beaux-arts*, Paris, juillet 1826, tome IV, p.513.
[1590] *Ibid*., p.514.
[1591] *Ibid*., p.514.

La brochure de Laurentie répond à l'objectif du *Mémorial Catholique*. L'organe religieux préconise la réhabilitation de la constitution d'une Europe chrétienne du Moyen Âge, la glorification du pape Grégoire VII, en passant par la justification de la Ligue[1593] et le rejet de la Déclaration de 1682. Les journalistes du *Mémorial Catholique* tentent de démontrer la véracité du système philosophique de Lamennais. En tout cas, cette collaboration entre Laurentie et Lamennais n'est pas du goût de tous les royalistes. L'abbé Affre, un correspondant de Laurentie, s'insurge alors contre ce qu'il appelle le dynamisme et le fanatisme du *Mémorial* tout en souhaitant l'enseignement des fameux quatre articles de 1682[1594]. En ami, Vitrolles explique à Laurentie les raisons de cette opposition latente à Lamennais :

> Le Hasard a fait que, le jour même où vous m'écriviez, j'avais eu l'occasion de prononcer votre nom au roi. Je l'avais fait parlant de la *Quotidienne* et dans un esprit de justice, pour que vous ne fussiez point confondu avec ceux qui ont dans la rédaction du journal un mauvais esprit […] il me semble qu'on a cru voir entre la société catholique et le *Mémorial* une sorte de ligue, dont l'abbé de la Mennais et vous étiez les promoteurs, pour soutenir et répandre des principes particuliers en matières de religion ; qu'à la défense de ces principes il pouvait bien se joindre quelqu'opposition aux personnes, qui sont à cet égard investies de la plus grande confiance du roi.[1595]

Cette lettre montre que Vitrolles, toujours ami avec Lamennais, ne partage pas ses attaques contre le gouvernement et la monarchie et rassure tout en prévenant Laurentie du danger de collaborer avec l'abbé. Il faut rappeler que Vitrolles était déjà intervenu auprès de Laurentie pour calmer les ardeurs de la *Quotidienne* qui défendait alors l'abbé. Un accord entre eux était certainement scellé et Lamennais voulait probablement que Vitrolles, redevenu ministre, soit « l'homme de la bonne doctrine »[1596], capable un jour, de remplacer Villèle. Après l'échec de la création d'un ministère ultra proche de leur sensibilité, après l'expérience du *Conservateur*, Lamennais veut influer indirectement sur le choix des ministres au gouvernement. Vitrolles et Lamennais partagent, dans leur correspondance, leurs idées sur « l'idéal de bien » que Félicité souhaite absolu grâce à la religion, tandis que Vitrolles se contente du « bien relatif »[1597]. Leurs dissensions prouvent que Vitrolles ne peut servir les doctrines de Lamennais au

---

[1592] *Ibid*., p.517.
[1593] Les ultras sont fréquemment appelés « Ligueurs fanatiques » par leurs adversaires. Par exemple, dans l'article de Laurentie sur les poèmes de Charles Loyson, paru dans la cinquième lettre des *Lettres champenoises*, 1820, tome 1, p.164.
[1594] 372 ap 5.
[1595] 372 ap 5.
[1596] Méraud, M., *Lamennais et les hommes de la Restauration*, Paris X, Nanterre, p.254.
[1597] Lettre du baron de Vitrolles à Lamennais du 17 février 1824.

ministère comme ce dernier l'entend. Ainsi, Laurentie continue de collaborer avec l'équipe de Lamennais. Laurentie assure même un lien entre le *Mémorial Catholique* et la *Quotidienne* :

> Nous vous prions d'agréer les affectueux compliments de vos amis de la Chenaie, où l'on est très content de la *Quotidienne*.[1598]

Leur partage de réflexions semble se poursuivre. Ils s'opposent, au moyen de ces journaux catholique et royaliste, à la presse adverse comme le *Constitutionnel* qui développe pour eux le langage « renouvelé de 93 »[1599], le *Globe* qui prédit « les supériorités scientifiques et industrielles »[1600], ou encore le *Catholique* puis la *France catholique* du baron d'Eckstein[1601] et le *Journal des Débats*. Le mécontentement de Lamennais témoigne cependant de l'échec du *Mémorial Catholique* de s'imposer parmi tous les catholiques.

2. Combattre les catholiques attachés à une Église d'État (1825-1829)

Loin d'avoir réussi à rassembler les catholiques, l'équipe du *Mémorial Catholique* est assimilée au « parti-prêtre » et dénoncée comme une force nouvelle de l'ombre : une mobilisation libérale, gallicane et même royaliste se forme contre ces partisans du pape. Laurentie, exposé au premier plan, devient l'objet de manœuvres hostiles. L'épiscopat, par l'intermédiaire du ministre Frayssinous, est aussi pleinement impliqué dans la dénonciation des actions de Lamennais et de ses disciples. Il va être efficacement secondé par Montlosier qui attaque frontalement les mennaisiens et les ultraroyalistes dissidents qui résistent.

2.1. Se défendre de vouloir la réaction cléricale

Béranger écrivait dès 1819 une chanson sur les *Révérends Pères* :

> Hommes noirs, d'où sortez-vous ?
> Nous sortons de dessous terre
> Moitié renards, moitié loups
> Notre règle est un mystère.[1602]

La chanson anticléricale, dont les codes et les canons sont désormais fixés, est vouée à un grand avenir[1603]. Le thème de l'omniprésence des « hommes noirs », ancien chez les libéraux,

[1598] 372 ap 21, dossier 2 : lettre de Gerbet adressée à Laurentie du 18 octobre 1828.
[1599] 223 ap 1, Lamennais à Berryer fils, A la Chênaie, le 3 novembre 1825.
[1600] *Idem*.
[1601] *Idem*, Lamennais à Berryer fils, le 3 novembre 1825 :
« La *France catholique* provoque au schisme avec une fureur dont il n'existait pas encore d'exemple. Plus mesurés dans l'expression, les *Débats* ne valent pas mieux au fond… »
[1602] Béranger, P. J., *Œuvres complètes*, Bruxelles, Laurent, 1830, p.294.

refait surface au milieu des années 1820. En 1825-1826, les libéraux craignent l'influence grandissante des jésuites à la Chambre et l'expriment dans la presse ; ils en appellent alors à la liberté de conscience. Ces attaques libérales sont provoquées par la campagne d'accaparement de l'enseignement par les ultras. Mais, plus original, l'épiscopat, ainsi que les royalistes partisans d'une Église de France, relaient et renouvellent les dénonciations libérales de l'influence grandissante des jésuites et du « parti-prêtre » contre les mennaisiens et les membres de la Congrégation. Un anticléricalisme s'exprime dans les années 1820 avec la parution de presque trois millions d'ouvrages hostiles à la religion. En 1825, pour la première fois, la Congrégation est assimilée aux Chevaliers de la Foi[1604]. Les libéraux retiennent l'argument pour diviser les royalistes. Le missionnaire, le prédicateur ambulant deviennent aussi la cible de critiques de plus en plus virulentes. Pour certains royalistes, attaquer la Congrégation reste un moyen efficace de lutte contre leurs rivaux ultras dissidents et souvent « ultramontains ». L'anti-jésuitisme refait fréquemment surface et s'installe véritablement à partir de 1826 jusqu'en 1830, à la suite de la baisse de la production de pommes de terre et des mauvaises récoltes répétitives de céréales : le roi et les jésuites sont accusés d'affamer le peuple. Walter Benjamin trouve aussi dans une « influence du romantisme sur la phraséologie politique » une « explication d'un combat contre les congrégations »[1605]. Pierre de La Gorce écrit à ce propos dans *La Restauration* :

> On est au début du romantisme, et l'on s'en aperçoit bien à la façon de dramatiser toutes choses. Un calvaire a été érigé au mont Valérien : ce calvaire … est dénoncé comme symbolisant l'emprise de la société religieuse sur la société civile. Le noviciat des jésuites ne s'appelle que 'l'antre de Montrouge'. On annonce un jubilé pour 1826 ; et déjà l'on croit voir surgir de tous côtés des hommes noirs.[1606]

Des royalistes comme Chateaubriand dénoncent aussi ce catholicisme jésuitique parti à la conquête du pouvoir, même s'ils sont partisans d'un clergé fort et pour l'indépendance de l'Église vis-à-vis du pouvoir politique. L'accusation de jésuitisme est fréquemment lancée dans des ouvrages et dans la presse comme le rappelle Ferdinand de Bertier :

[1603] Darriulat, Philippe, *La Muse du peuple, chansons politiques et sociales en France (1815-1871)*, Rennes, PUR, 2011, p.64-65.
[1604] Bertier de Sauvigny, Guillaume, *Le comte Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*, Paris, les Presses Continentales, 1948, p.369.
[1605] Benjamin, Walter, *Paris, capitale du XIXème siècle*, Paris, Éditions le Cerf, 1989, p.720.
[1606] Pierre de La Gorce, *La Restauration*, II, *Charles X*, Paris, 1928, p.57.

On croyait que la Congrégation était une dépendance, une extension de l'ordre des Jésuites : de là, exaspération contre la religion elle-même. Alors seulement commença cette séparation d'une partie des royalistes et du clergé. Même La Bourdonnaye veut parler contre la Congrégation.[1607]

L'ombre de la Congrégation, parfois amalgamée avec les jésuites, est aperçue dans tous les domaines. En avril 1826, Mgr Tharin, évêque de Strasbourg, devient le nouveau précepteur du duc de Bordeaux. Mais là encore, un scandale éclate du fait de la présence trop marquée des jésuites aux côtés du prétendant au trône, ce qui ne fait que nourrir un peu plus l'accusation de jésuitisme. De plus, après la mort de Mathieu de Montmorency, c'est le duc de Rivière, l'un des plus anciens Chevaliers de la Foi, qui devient, à son tour, le nouveau précepteur du duc de Bordeaux. L'anti-jésuitisme suscite alors un large écho, d'autant plus que les lois discutées dans les Chambres traitaient de religion. Les débats autour de la loi dite du sacrilège ont été ardents à la fin de l'année 1824 et au début de l'année 1825. L'archevêque de Sens prétend distinguer les vases consacrés par les autres religions aux vases sacrés de la religion catholique d'État mais cette distinction s'oppose à la Charte. Nouveau différend entre Laurentie et Lamennais : la *Quotidienne* soutient la loi du sacrilège, tandis que Lamennais n'admet pas l'égalité des religions même en matière de sacrilège et attribue la faute de tous les maux à la politique de Villèle dans le *Mémorial Catholique* en avril-mai 1824. Il ne peut y avoir sacrilège, d'après lui, qu'envers la religion catholique et c'est l'outrager que d'inscrire les autres religions dans les articles de ce projet de loi. Lamennais résume ses arguments dans la brochure intitulée *Du projet de loi sur le sacrilège*. Il ne s'agit pour lui que d'un pansement grossier qui cache mal l'incapacité du ministère et de Peyronnet à œuvrer pour la restauration de la religion catholique :

[Peyronnet] entretint la Chambre de son respect pour nos religions, s'honorant ainsi d'être tout à la fois catholique, luthérien, calviniste et juif même.[1608]

Si Lamennais est d'accord sur le fond, c'est-à-dire de punir les sacrilèges, il doute de la sincérité du ministère qu'il soupçonne de calculs politiques et qu'il accuse de faiblesse dans leur combat pour la sauvegarde de la religion catholique[1609]. Lamennais finit par dénoncer une loi « illusoire et athée » car le sacrilège est impossible à démontrer. Tout en gardant son éternelle suspicion à l'égard des lois, Laurentie soutient cette législation. Le journaliste ultra consacre deux articles à la question. Le second, intitulé « De la loi sur les sacrilèges », paraît dans la *Quotidienne* du 27 mai 1824 et traite de l'application de la loi sur la religion

[1607] Bertier, F. de, *Souvenirs d'un ultra-royaliste* (1815-1832), Paris, Tallandier, 1993, Despotisme de Villèle p.223.
[1608] Lamennais, Félicité, *Nouveaux Mélanges*, Paris, Librairie classique élémentaire, 1826, p.471.
[1609] *Ibid*., p.487.

catholique. Il rappelle que l'enjeu de la loi consiste à préserver Dieu « sous les espèces consacrées » dans les églises. Or, Laurentie ne craint pas les vols, les spoliations, les mutilations d'objets sacrés, mais souhaite davantage lutter, au moyen de cette loi, contre « l'outrage fait contre la foi publique »[1610]. Il s'agit de rendre la négation de Dieu impossible, dans les actes, mais aussi dans les esprits :

> Après cette première espèce de sacrilège, il en est un autre qui doit être également puni par la loi, c'est la manifestation publique d'une impiété scandaleuse, qui irait jusqu'à l'outrage envers la présence réelle de J.C. dans le sacrement de nos autels.[1611]

Le seul rôle de l'État que Laurentie et son entourage acceptent, c'est celui de protecteur de la foi, le catholicisme devant être pleinement « Religion d'État ». L'État doit donc préserver le dogme catholique. Surtout, les catholiques tentent de préciser les articles jugés généraux de la Charte dans le domaine religieux. Par ailleurs, Laurentie souhaite que la distinction soit faite entre le vol d'objets communs et celui d'objets sacrés, car c'est, d'après lui, un premier pas vers l'élaboration d'une loi religieuse qu'il pense conforme à la Charte instituant le catholicisme comme religion d'État. Cela instituerait les prémisses d'une société religieuse qui ne serait plus régie uniquement par des « lois athées » et l'indifférence[1612] :

> D'ailleurs, pour être toujours conséquent avec le principe de la *religion dans l'État*, il faut porter secours à cette religion partout où elle en a besoin contre l'impiété.[1613]

Néanmoins, reprenant alors les critiques de Lamennais, Laurentie ne semble pas être pleinement convaincu par le projet de loi proposé aux Chambres qui ne « satisfait ni les besoins de la religion, ni les vœux de la France, ni la pieuse prévoyance de la Charte »[1614]. Il entend que soient apportées des modifications et réglées les questions des statuts des autres religions par rapport à la religion officielle de l'État : il conseille ainsi de différencier les crimes de sacrilège exclusivement réservés à la religion catholique, des vols, dégradation et autres touchant les autres religions. Par conséquent, pour Laurentie, le sacré et le sacrilège ne doivent concerner que la religion catholique. De son côté, Chateaubriand s'oppose farouchement à cette loi qui ne sert pas la « religion de paix » qu'il revendique. Mais cela ne contente pas Lamennais qui ne soutient pas la prise de position de Chateaubriand à la Chambre des pairs. En effet, Chateaubriand prononce un discours hostile en particulier à l'article IV du projet de loi relatif au sacrilège et s'insurge :

[1610] Second article de Laurentie intitulé « De la loi sur les Sacrilèges » paru dans la *Quotidienne* du 27 mai 1824.
[1611] *Idem.*
[1612] *Idem.*
[1613] *Idem.*
[1614] *Idem.*

N'arrêtez pas mes regards sur la dernière conséquence de la loi, ou vous me ferez frémir. La voici tout entière, cette dernière conséquence : l'homme sacrilège, conduit à l'échafaud, devrait y marcher seul et sans l'assistance d'un prêtre : car que lui dira ce prêtre ? Il lui dira sans doute, Jésus-Christ vous pardonne : et que lui répondra le criminel ? Mais la loi me condamne au nom de Jésus-Christ.[1615]

Pour l'abbé, c'est de l'athéisme car l'homme ne peut condamner un autre homme en son nom propre puisque toute justice est rendue au nom de Dieu. Il reconnaît aussi la valeur du discours de Royer-Collard sur la controverse du projet de loi, même si ce dernier s'oppose à la volonté de rendre l'État athée et qu'il réfute son analyse : en effet, Royer-Collard redoute les prémices de l'instauration d'une théocratie ainsi que ses dérives. La profanation d'hosties est considérée par la loi comme un parricide, avec pour condamnation la peine de mort après le poing tranché. La loi ne peut être sérieusement applicable. A l'inverse, les journalistes ultras écrivent dans la *Quotidienne* des articles où ils insistent sur la valeur fondamentale de la religion catholique et où ils apparaissent très favorables à cette législation. Une fois adoptée, la nouvelle loi est triomphalement saluée par la rédaction du journal. L'attitude ambivalente des ultras et catholiques dissidents à l'égard des nouvelles lois du ministère Villèle se poursuit et les libéraux s'engouffrent dans la brèche. Alors que le rétablissement partiel du droit d'aînesse, supprimé sous la Révolution, fait débat, Laurentie est pris à partie par les journaux libéraux, comme symbolisant l'ancienne France qui favorise la noblesse et les propriétaires terriens. Louis de Bonald dont les idées sont reprises par Laurentie a mené une campagne favorable au rétablissement du droit d'aînesse, avec sa brochure intitulée *De la famille agricole, de la famille industrielle, et du droit d'aînesse*, où il avance l'idée du besoin de conservation pour la société de la famille agricole[1616]. Il veut ainsi montrer l'imbrication des membres de la famille agricole dans les travaux des champs, tandis que la famille qui vit de l'industrie est disloquée[1617]. Bonald répond alors à Dupin qui combat la proposition de loi :

Demander si le droit d'aînesse est de droit divin ou de droit naturel, est une absurdité. Car ce n'est pas pour les aînés qui ne sont pas plus aux yeux de Dieu et de la nature que leurs cadets même dans les familles royales, que la loi est faite, c'est pour la conservation et la perpétuité de la famille propriétaire ; or les familles qui cultivent la terre, que le Père du genre humain lui a donnée pour sa demeure, sont assurément de droit divin et naturel. C'est ainsi que la loi de l'hérédité de mâle en mâle par ordre de primogéniture, est faite pour la

[1615] Discours cité dans Lamennais, Félicité, *Nouveaux Mélanges*, Paris, Librairie classique élémentaire, 1826, p.55.
[1616] Bonald, Louis de, *De la famille agricole, de la famille industrielle et du droit d'aînesse*, Paris, Beaucé-Rusand, 1826, p.3.
[1617] *Ibid*., p.4.

perpétuité des États ; et c'est la nature qui par les mêmes motifs et pour les mêmes fins l'a établie dans la société domestique […].[1618]

Le symbole est fort : appuyé par Laurentie dans la *Quotidienne*, Bonald, le défenseur acharné de la famille contre sa dislocation par le divorce, entend aussi assurer la cohésion économique de cette cellule familiale, comme fondement de l'économie du pays perturbé par l'émergence d'une nouvelle richesse cette fois-ci industrielle. Mais tous les ultras dissidents ne suivent pas cette opinion : l'opposition systématique à Villèle les amène à s'y opposer avec les libéraux. Le *Journal des Débats* refuse le projet de loi et préfère relayer les arguments de l'opposition de Dupin contre une telle réforme : il s'agit de lutter contre le privilège de primogéniture de l'aîné sur les puînés et contre le privilège de masculinité « aux dépens du sexe qui forme la partie la plus nombreuse, la plus faible et la plus intéressante de la société »[1619]. Le projet de loi d'aînesse tend à inverser la donne : le *Code civil* fait l'héritage se diviser à égalité entre les enfants sauf si le père décide d'avantager l'aîné, dans une certaine proportion, alors que la nouvelle loi prévoit de donner l'héritage à l'aîné sauf si le père veut le partager à égalité entre ses enfants. Accepté de justesse à la Chambre des députés, il est refusé à la Chambre des pairs. Seul l'article 3 de la loi de rétablissement de ce droit est adopté, et étend aux enfants jusqu'au deuxième degré la possibilité d'affecter la quotité librement disponible de l'héritage. Il s'agit du premier échec de Villèle. Enfin, la loi du 24 mai 1825 sur les congrégations de femmes devient un nouveau sujet de discussion, car elle favorise les nouvelles créations de congrégations, ce que la loi assez restrictive du 2 janvier 1817 n'avait pas permis. Dans sa brochure *Du projet de loi sur les congrégations religieuses de femmes*, Lamennais attaque l'immixtion du pouvoir dans les affaires religieuses et Laurentie fait de même. En effet, cette loi est destinée à transférer au roi le droit d'autoriser par ordonnance l'établissement des communautés de femmes. Alors que ce projet avait pour but de faciliter la fondation et la pérennité de ces établissements, Lamennais y voit une atteinte au libre exercice de la religion. Il accuse violemment Mgr Frayssinous de soutenir l'idée que « l'État ne fera ni trop ni trop peu »[1620] : l'abbé trouve que ces établissements ne bénéficient d'aucune liberté religieuse. Ils sont soumis à trop de contraintes et d'obstacles puisqu'ils dépendent des décisions du roi et donc de l'État[1621]. Lamennais proteste contre cette loi qui « ne reconnaît aucun engagement

[1618] *Ibid*., p.13-14.
[1619] Le *Journal des Débats* du 25 février 1826, p.2.
[1620] Lamennais, Félicité, *Du projet de loi sur les congrégations religieuses de femmes*, Paris, Bureau du Mémorial Catholique, 1825, p.22.
[1621] *Ibid*., p.17.

envers Dieu »[1622] : en effet, toute intervention de l'État en matière de religion est, d'après lui, un frein au développement du catholicisme, réglementé dans son organisation par une loi d'État. L'épiscopat et le ministère tentent de réduire la capacité de nuisance des mennaisiens et des ultras dissidents en exploitant les attaques des libéraux et de Montlosier.

Les attaques antireligieuses contre les mennaisiens atteignent leur paroxysme à partir de 1826, après le vote de ces lois. Les libéraux lancent une nouvelle campagne d'hostilités. Ces derniers se mobilisent contre la réaction cléricale : ils exploitent l'enterrement civil de Talma du 21 octobre 1826, les funérailles du duc de Liancourt le 30 mars 1827, la revue du Champ de Mars du 29 avril 1827 ainsi que les obsèques du député Manuel[1623] du 24 août 1827 pour se rassembler et condamner l'union du Trône et de l'Autel. Manuel est salué comme le défenseur des droits du peuple par ses partisans. Mais les libéraux ont trouvé un soutien inattendu en la personne du comte de Montlosier[1624] qui devient le dénonciateur le plus âpre des jésuites et du parti prêtre. Obsédé par les jésuites, il publie, en février 1826, son célèbre *Mémoire à consulter* repris par *le Journal des Débats, le Constitutionnel, le Courrier français* : il y dénonce les progrès de l'« ultramontanisme », et la toute-puissance de la Congrégation et du parti-prêtre. Or, si partisans de l'union du Trône et de l'Autel il y a, ils sont davantage représentés par Frayssinous et ses partisans. Mais Montlosier, royaliste dans la tradition du gallicanisme parlementaire, vise Lamennais, ses disciples et les jésuites. Pour Montlosier, le parti-prêtre met en péril la monarchie. Il cible très clairement les membres de la Congrégation. La réaction de la *Quotidienne* ne se fait pas attendre et, à la Chambre des pairs, le vicomte Dambray[1625], proteste au nom des catholiques. En effet, ce mémoire dénonce « un vaste système, une vaste conspiration contre la religion, contre le Roi, contre la société »[1626]. Pour Montlosier, il existe quatre fléaux : la Congrégation comme foyer d'intrigues et de complot, les jésuites, l'ultramontanisme, l'esprit d'envahissement des prêtres. Il accuse Saint-Sulpice d'être un foyer jésuite en relation avec d'autres membres étrangers qui forment la Sainte-Alliance et qui décident du sort de l'Europe. Il dénonce aussi les ouvriers

[1622] Lamennais, Félicité, *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, Paris, Bureau du Mémorial Catholique, 1826, p.67.
[1623] Le député libéral avait été évacué de force de la Chambre pour avoir prononcé une phrase interprétée par les ultras comme étant une justification du régicide : les libéraux tentent ainsi de répondre à l'affront de l'expulsion durant les funérailles.
[1624] Originaire de l'Auvergne, né en 1760, il émigre à Coblentz, puis en Angleterre et fonde à Londres un journal. Pendant les Cent-Jours, il prend le parti de l'empereur. Sous la Restauration, il retourne en Auvergne.
[1625] Charles Henri, chevalier de Dambray, (1760-1829), est un avocat qui a la particularité de ne pas avoir émigré sous la Révolution et de ne pas s'être rallié à Napoléon Ier. Ancien garde des sceaux, il est nommé président de la Chambre des pairs, fonction qu'il abandonne à partir de 1827.
[1626] Montlosier, *Mémoire à consulter sur un système religieux et politique, tendant à renverser la religion, la société et le trône*, Bruxelles, Grignon, p.1.

« enrégimentés et disciplinés » dans l'association de Saint-Joseph[1627]. Suite aux attaques de Montlosier, la situation est des plus complexes, car Lamennais n'est pas exempt de critiques à l'égard des jésuites, même s'il les « respecte tous individuellement »[1628]. C'est pourquoi, du fait de son amitié avec Lamennais, Laurentie doit répondre d'un anti-jésuitisme qu'il n'a vraisemblablement jamais éprouvé, si ce n'est qu'il a dénoncé les attaques des jésuites contre la philosophie de Lamennais. Pour Ferdinand de Bertier, Montlosier est payé par le ministère des affaires étrangères dirigé par le baron de Damas puisqu'il reçoit une pension de 4000 francs, pour écrire contre la Congrégation (notamment deux articles forts acerbes dans le *Drapeau blanc* puis les deux *Mémoires à consulter*). Alors que les Chevaliers de la Foi pensent nécessaire une loi qui rétablirait les congrégations d'hommes sur le modèle de celle sur les congrégations féminines, Villèle refuse[1629]. Pour calmer les attaques dont la Congrégation fait l'objet, Ferdinand de Bertier et Mathieu de Montmorency décident de dissoudre les Chevaliers de la Foi. Un chapitre se tient dans les salons de la Grande-Aumônerie, rue de Bourbon. Les amis de Villèle n'étaient pourtant pas favorables à la dissolution ; mais elle est prononcée à une grande majorité. Ferdinand de Bertier affirme néanmoins que l'ordre, même tronqué, a subsisté. D'autres attaques des « gallicans » ciblent, cette fois-ci, la Société des bonnes études où Laurentie est fortement impliqué : en août 1826, un certain Duchateau, influencé par Montlosier, lance un pamphlet contre la Société des bonnes études, dans lequel il assure qu'elle est une « affiliation jésuitique », un foyer d'ultramontanisme où l'on déclame contre la Charte :

> Je ne sais si les ministres communiquent d'avance leurs projets de loi à la Société ou si la Société impose les siens au ministres […] mais j'affirme que les lois sur le sacrilège, de l'indemnité aux émigrés et du droit d'aînesse ont été proposées et discutées dans la Société avant d'être proposées au Chambres.[1630]

Laurentie y est nommément et publiquement critiqué : il lui est reproché d'avoir été nommé à la surveillance des théâtres en 1823. Les conférences de Laurentie au sein de la Société, se rapportant toujours aux anciens et à l'antiquité, sont jugées, dans ce pamphlet, surannées et caduques[1631]. Un membre royaliste de la Société, M.A. Henrion, écrit une *Réponse à la*

[1627] *Ibid*., p.30.
[1628] Le Guillou, Louis, *Correspondance générale de Lamennais*, *op.cit.*, lettre 1131 de Lamennais au comte de Senfft du 18 mars 1826, tome III, p. 172-173.
[1629] Bertier, F. de, *Souvenirs d'un ultra-royaliste* (1815-1832), Paris, Tallandier, 1993, Despotisme de Villèle p.224.
[1630] *Dénonciation contre la Société des bonnes études comme affiliation jésuitique*, par J. Duchateau, ex-membre de la Société, pour servir d'appendice à la Dénonciation de M. le comte de Montlosier. Paris, Ponthieu, librairie au Palais-Royal, 1826, brochure in-8°.
[1631] *Ibid*., p.25 à 28.

dénonciation de M. Duchâteau[1632] et y défend Laurentie[1633]. Pourtant, l'engagement contre-révolutionnaire de la Société ne fait aucun doute : les membres y reçoivent des journaux royalistes et catholiques comme l'*Étoile,* le *Moniteur,* la *Gazette de France,* le *Drapeau blanc,* la *Quotidienne,* le *Journal de littérature*, l'*Aristarque,* le *Journal des Voyages,* le *Mémorial Catholique,* la *Gazette des Tribunaux*[1634]. Polignac, une fois nommé à la tête du ministère, décline certes une invitation de la Société, mais l'a probablement fréquentée antérieurement[1635]. D'ailleurs, les sujets des concours littéraires de cette société semblent révéler le programme culturel ultra dissident[1636]. Cette Société est d'autant plus contestée que l'évêque d'Hermopolis, Frayssinous, dans son discours du 26 mai 1826 à la Chambre des députés sur le budget des affaires ecclésiastiques, a commis l'imprudence d'avouer officiellement l'existence des jésuites et de la Congrégation, et, en parallèle, a dénoncé l'attitude de Lamennais et de la sensibilité catholique qu'il représente :

> C'est par là aussi que je me plais à expliquer les écarts d'un homme de grand talent […] qui […] veut ressusciter parmi nous une opinion entièrement surannée, et qui, dans les temps où nous vivons, finit par n'être plus dangereuse à force de paraître ridicule.[1637]

La *Quotidienne* reste silencieuse sur le sujet et ne défend la Congrégation que le 11 juin 1826 de façon prudente et peu loquace. Les plaintes à la Chambre des pairs, les protestations de la gauche de la Chambre des députés sur la violation de la loi relative à l'expulsion des jésuites et à l'établissement légal des congrégations religieuses, en prirent un caractère d'autant plus violent. En effet, la loi du 2 janvier 1817 précisait qu'aucune congrégation masculine ne pouvait être rétablie sans l'autorisation d'une loi : les congrégations religieuses ne sont plus tolérées de façon informelle et tombent sous le coup de lois de l'État comme l'établit la deuxième loi sur les congrégations féminines déjà évoquée. Mais, finalement, la législation est relativement libérale pour ces dernières. Ces congrégations féminines pallient la

[1632] Baron Henrion, (Matthieu Richard Auguste), (1805-1862), auteur de nombreuses œuvres comme, entre autres, la *Rédemption du genre humain…,* Paris, 1827 et le *Journal d'un ministre, œuvre posthume du commandant de Guernon-Ranville*, Caen, Le Blanc Mondel, 1873 et d'une *Réponse à la dénonciation de M. Duchâteau*, Paris, Béthune, 1826 et encore d'une *Vie de M. de Frayssinous*, d'une *Histoire générale de l'Église,* d'une *Histoire de France* et d'une *Histoire des papes*.

[1633] Henrion, M.A., *Réponse à la dénonciation de M. Duchâteau*, Paris, Béthune, 1826, p.20.

[1634] Bertier, F. de, *Souvenirs d'un ultra-royaliste* (1815-1832), Paris, Tallandier, 1993, Despotisme de Villèle p.227.

[1635] 372 ap 7, dossier 3 : lettre de Polignac adressée à Laurentie et datée du 18 février 1830 : « Mon cher Laurentie, Surpris ce matin par une fièvre que je ne sais à quoi attribuer, il est plus que probable que je pourrai assister, demain vendredi, à la séance des bonnes études à laquelle j'étais invité. »

[1636] Fonds Berryer 223 ap 6, dossier 3, questions littéraires : Le sujet du concours littéraire de 1829-1830 est : « Établir le rapprochement de l'état de la littérature, dans les XVIIème, XVIIIème et XIXème siècles, avec l'état moral et politique de la société aux mêmes époques. »

[1637] Discours de Frayssinous du 26 mai 1826 cité dans Montlosier, *Dénonciation aux cours royales relativement au système religieux et politique signalé dans le Mémoire à consulter*, Paris, Ambroise Dupont, 1826, p.318.

défaillance de l'État et se chargent de l'enseignement et des soins réservés aux malades. Or, depuis la restauration de la Compagnie de Jésus en 1814 par le pape, les jésuites ont repris leur enseignement dans huit petits séminaires : même les jeunes garçons qui ne se destinent pas à la prêtrise y sont admis. Frayssinous conforte et donne ainsi du crédit aux thèses de Montlosier, au grand dam des ultras et catholiques dissidents. En août 1826, Montlosier récidive et publie un nouvel ouvrage, adressé à la cour d'appel de Paris et intitulé *Dénonciation aux cours royales relativement à un système politique et religieux signalé dans le Mémoire à consulter*. La cour d'appel se déclare incompétente. Montlosier rédige donc une pétition à la Chambre des pairs qui la prend en compte. C'est un désaveu pour Frayssinous et une double victoire pour Montlosier qui réussit à faire dire à la cour d'appel que la législation interdit l'établissement des jésuites. Pourtant visé à la fois par Frayssinous et par Montlosier, Lamennais continue sa lutte durant l'année 1826 puisqu'il publie, après *De la religion considérée dans son rapport à l'ordre politique et civil,* une brochure intitulée *In quatuor articulos declarationis anno 1682 editae aphorismata, ad juniores theologos*[1638]. Le premier ouvrage n'est pas une réponse au *Mémoire à consulter* comme Stendhal a pu l'écrire, puisque Lamennais en commence l'écriture en 1825. La douane intercepte le manuscrit envoyé à Salinis et une réfutation par un Sulpicien dénommé Boyer est publiée sous le titre d'*Antidotes contre les Aphorismes de M. de La Mennais*. Lamennais contre-attaque et publie un article dans le *Mémorial Catholique*, courant juillet 1826, appuyé par l'abbé Gerbet. Puis, dans une lettre, il réagit aux affirmations de Clausel de Coussergues parues dans la *Quotidienne* du 28 juin 1826 et dans ses *Quelques observations sur le dernier écrit de M. l'abbé de La Mennais*[1639]. En effet, Clausel de Coussergues, alors membre du Conseil royal de l'instruction publique, a fait paraître une première brochure intitulée *Réflexions diverses sur les écrits de M. l'abbé F. de la Mennais et sur le Mémorial*[1640] dans laquelle il dénonce les théories de Lamennais[1641]. Une nouvelle fois, depuis 1823, la *Quotidienne* n'a pas choisi de soutenir Lamennais et prête ses colonnes à ses adversaires : Laurentie et Vitrolles paraissent se désolidariser de l'abbé ou alors il est possible d'envisager que Laurentie ne peut infléchir la ligne de rédaction du journal dans lequel il collabore. Clausel de Coussergues y soutient que les écrits de Lamennais sont interdits, sous peine d'exclusion, dans les séminaires tenus par Saint-Sulpice. La *Quotidienne* se rachète néanmoins auprès de Lamennais puisque paraît un

[1638] Philibert, A., *Lamennais et Lacordaire, 1822-1832*, Paris IV, 2002, p.255.
[1639] Clausel de Coussergues, *Quelques observations sur le dernier écrit de M. l'abbé de La Mennais*, Paris, Le Clère, 1826.
[1640] Clausel de Coussergues, *Réflexions diverses sur les écrits de M. l'abbé F. de la Mennais et sur le Mémorial*, Paris, Le Clère, 1826.
[1641] Lamennais, Jean-Marie, *Correspondance générale*, tome I, Rennes, PUR, 2001, p.357.

nouvel article qui condamne l'inspiration philosophique des conférences que Frayssinous publie dans *Défense du Christianisme*[1642]. En réponse, le frère de Clausel de Coussergues, Clausel de Montals[1643], alors évêque de Chartes, repart à l'attaque contre Lamennais et publie un ouvrage intitulé *Lettre à M. l'évêque de Chartres à un de ses diocésains sur l'écrit de M. l'abbé de la Mennais intitulé « De la religion… »* [1644]. Le baron de Vitrolles tente vraisemblablement d'apaiser la situation : en octobre 1826, le *Mémorial Catholique* semble vouloir prendre un peu de distance avec les thèses initiales de Lamennais et publie un article proposant un « moyen facile de réunir les gallicans et les ultramontains »[1645].

Le paradoxe est que ces catholiques, accusés de jésuitisme, sont en réalité très peu appréciés par les jésuites eux-mêmes. Depuis la parution du second tome de l'*Essai sur l'indifférence*, les jésuites se sentent attaqués par Lamennais dans leur méthode. Le *Mémorial Catholique* fait aussi scandale en contredisant les pratiques d'enseignement des jésuites. Un proche de Laurentie, Albertas [1646] refuse les critiques des mennaisiens à l'encontre de l'enseignement du cartésianisme par les jésuites :

> Je m'empresse de vous témoigner mon affliction pour un article du *Mémorial* que je ne connaissais pas quand j'ai eu l'honneur de vous voir, dans lequel on accuse la compagnie de Jésus de perdre franchise sur la question du cartésianisme dans quatre articles si malheureusement soulevée pour l'autorité séculière. Il me semble peu équitable de justifier un corps comme un individu sans se rappeler que comme société la compagnie sait garder le silence sur une doctrine philosophique quelconque jusqu'à ce qu'elle soit devenue commune dans une école.[1647]

Il semble s'agir de l'article mennaisien intitulé « Question de droit public au sujet de l'existence des jésuites » qui critiquait ainsi l'ordre :

> […] pour nous, nous ne comprendrons jamais que les Jésuites, poursuivis par la haine des philosophes, témoins et victimes de leurs excès et de leurs folies, aient conservé quelque chose de leurs systèmes, de ces systèmes anciens sans doute, qui, au nom de la raison privée, consacrent la révolte contre Dieu.[1648]

[1642] Frayssinous, Denis, *Défense du christianisme ou conférences sur la religion*, Paris, Le Clère, 1825.
[1643] Claude-Hippolyte Clausel de Montals, (1769-1857), est évêque de Chartres de 1824 à 1853. Il est aussi correspondant de Laurentie entre 1833 et 1850, mais milite pour le renforcement d'une Église de France. Il est un anti-mennaisien notoire et s'emploie à contrer les thèses de l'abbé. Mais, comme Laurentie et Lamennais, il s'élève contre les ordonnances de 1828. Son palais épiscopal est saccagé en 1833 et est pris à parti par les prêtres Auzou et de Lèves, de l'Église française de l'abbé Châtel. D'après la *Vie de Mgr Clausel de Montals*, d'A. Dauvin, Chartres, Leloup-Lesage, 1857.
[1644] Clausel de Montals, *Lettre à M. l'évêque de Chartres à un de ses diocésains sur l'écrit de M. l'abbé de la Mennais intitulé « De la religion… »*, Paris, Le Clère, 1826.
[1645] Philibert, A., *Lamennais et Lacordaire, 1822-1832*, Paris IV, 2002, p.257.
[1646] Auguste-Félix, marquis d'Albertas, (1790-1872), fils de Jean-Baptiste (1747-1829), pair de France de 1815 à 1829, premier président de la cour des comptes de Provence, préfet de Marseille en 1814.
[1647] 372 ap 6, dossier 2 : lettre d'Albertas adressée à Laurentie et datée du 7 décembre 1827.
[1648] Le *Mémorial Catholique*, tome VI, Paris, Bureau du Mémorial Catholique, 1826, p.51.

Ainsi, de nombreux catholiques pro-jésuites regrettent le zèle de Lamennais à laisser attaquer, dans son journal, la compagnie de Jésus. Laurentie a, pourtant, pris officiellement la défense des jésuites dans la *Quotidienne*, comme l'en remercie son correspondant Jean-François Bellemare, auteur des *Trois procès dans un, ou La religion et la royauté poursuivies dans les jésuites*[1649], vibrant plaidoyer en leur faveur :

> Monsieur, ce n'est pas moi qui ai l'honneur de la défense des Jésuites : c'est vous. L'énergie avec laquelle vous avez pris la cause en main vous enfonce encore plus que moi dans les trois procès. C'est là le beau côté de votre article déjà si beau et si bon par ses autres côtés.[1650]

Mais une partie de l'entourage de Laurentie s'accorde avec l'anti-jésuitisme de Lamennais ou de Montlosier. Par exemple, Édouard Mennéchet « pardonne » à Laurentie son positionnement en faveur des jésuites[1651]. Plus critiques, certains royalistes ne semblent pas apprécier la position pro-jésuite de Laurentie et le lui font savoir. Ainsi, son ancien élève et ami du Gers, J. Dubosc de Pesquidoux, lui écrit :

> […] nous attendons impatiemment le dernier ouvrage de M. de Montlosier ; vous voyez que nous aimons singulièrement à vous édifier. Nous espérons le renversement du ministère, l'expulsion des jésuites et du parti prêtre, qu'enfin nous osons clairement qualifier, quand nous n'aurons plus ni jésuites, ni parti prêtre, nous serons heureux, c'est sous de pareils auspices que nous commençons la nouvelle année.[1652]

Ainsi, Montlosier trouve un écho parmi la petite noblesse de province qui n'adhère pas à la connivence trop poussée entre la monarchie et l'Église. Montlosier fait paraître un nouvel ouvrage intitulé *Les jésuites, les congrégations et le parti-prêtre en 1827*[1653] dans lequel il dénonce encore avec plus de vigueur l'influence des jésuites. En pleine époque de création de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera* animée par Guizot, le mouvement libéral tente de rallier tous les bords et de jouer sur la division des royalistes et catholiques. La *Quotidienne* semble hésiter quant à la ligne à adopter vis-à-vis des jésuites. Dans un revirement de situation, elle fait paraître, au début de l'année 1828, des articles qui rejettent la cause des jésuites. Laurentie et Lamennais sont soupçonnés d'en être les auteurs, vraisemblablement à tort[1654].

[1649] Bellemare, Jean-François, *Trois procès dans un ou la religion et la royauté poursuivies dans les jésuites*, Paris, Dentu, mai 1827.
[1650] 372 ap 6, dossier 2 : lettre de Bellemare adressée à Laurentie et datée du 28 mai 1827.
[1651] 372 ap 6 : lettre de Mennéchet à Laurentie du 30 mai 1828 : « Je vous loue fort de rester ce que vous étiez. Continuez la bonne guerre que vous faites à la révolution. Je voudrais pouvoir vous seconder autrement que par mes vœux. Je pardonne très volontiers à *La Quotidienne* d'être un peu jésuite en politique ; je ne lui pardonne pas d'être révolutionnaire en littérature ».
[1652] 372 ap 21, dossier 1 : lettre de J. Dubosc-Pesquidoux adressée à Laurentie et datée du 1er janvier 1828.
[1653] Montlosier, *Les jésuites, les congrégations et le parti-prêtre en 1827*, Paris, Ambroise Dupont, 1828.
[1654] 372 ap 6, dossier 3 : la lettre d'Alfred d'Albertas adressée à Laurentie et datée du 7 janvier 1828 semble pourtant l'infirmer : « Je savais que ni vous ni monsieur de La Mennais n'étiez l'auteur de l'article en question,

L'évêque de Bayonne, Mgr d'Astros, témoigne personnellement à Laurentie de son mécontentement[1655]. En effet, les ultraroyalistes sont généralement pro-jésuites tandis que les royalistes plus modérés, partisans d'une Église de France, sont davantage anti-jésuites comme Jourdan, l'ancien professeur de Laurentie, qui reproche aux jésuites d'avoir enfreint les lois. Ce dernier soutient la nouvelle prise de position de la *Quotidienne* :

> C'est un malheur, sans doute, mon cher Monsieur, que toute persécution, même partielle. Je plains les jésuites, s'ils en deviennent l'objet, comme s'en plaindrait toute autre association. Mais pourquoi s'y sont-ils exposés ? Pourquoi, ne pouvant ignorer les lois de proscription, qui pesaient encore sur eux de tout leur poids, n'ont-ils pas cherché à en obtenir la révocation, avant de s'introduire en France au moment même où la haine de la religion était encore si vive dans tous les cœurs des Français ? Pourquoi ont-ils si imprudemment réveillé les anciens ressentiments et excité tant de jalousie, en attirant à eux la moitié de la jeunesse française et en formant dans les principales villes de la France de si riches établissements ? Est-ce d'une bonne politique de laisser la France se partager en deux nations dans ses enfants ? Je ne le crois pas.[1656]

Jourdan reproche à Laurentie son engagement au détriment du renforcement d'une Église de France. Pour résumer, la question des jésuites divise les royalistes. Laurentie est pro-jésuite mais du fait de sa proximité avec Lamennais, anti-jésuite reconnu, il est accusé de ne pas suffisamment les défendre. Jourdan regrette enfin les différends irréconciliables entre Laurentie et Lainé lui aussi viscéralement anti-jésuite :

> J'ai vu M. Lainé et vécu avec lui pendant plus de quinze jours. […] je ne puis m'empêcher de vous réitérer l'expression de mes regrets que vous ayez renoncé à l'amitié d'un homme de ce mérite. Certes, la différence d'opinion ne peut justifier votre éloignement. D'autant plus qu'il n'y a que des nuances bien légères, car vous êtes d'accord sur le fond. Vous aimez le roi, l'un et l'autre, vous aimez tous deux la charte et surtout la religion. Il ne hait pas les jésuites ; mais il les veut légalement établis ; il ne les aime pas instituteurs hors de l'université parce qu'il ne veut qu'une éducation en France […].[1657]

Lainé est en effet partisan de l'Université contre laquelle Laurentie et Lamennais luttent. En royaliste modéré, Lainé intervient à la Chambre des pairs et y dénonce les séminaires des jésuites : les séminaires ont en effet la charge de l'enseignement de plus de deux mille élèves ne se destinant pas à l'état ecclésiastique mais qui bénéficient de la formation de ceux qui s'y préparent. Lainé propose que les jésuites se soumettent à la loi : ces derniers doivent diminuer leur nombre d'élèves en les envoyant dans les collèges de l'Université pour ceux qui ne se

---

et que vous n'auriez pu prendre cette voie pour appeler l'attention des jésuites sur la difficulté de leur position où les individus ne peuvent que gémir sans pouvoir l'améliorer. »

[1655] 372 ap 6, dossier 3 : lettre de d'Astros à Laurentie de 1828.

[1656] 372 ap 6, dossier 3 : lettre de Jourdan adressée à Laurentie datée du 24 janvier 1828.

[1657] *Idem.*

destinent pas à prendre l'habit ecclésiastique[1658]. Des royalistes refusent ainsi le droit aux jésuites d'utiliser leurs séminaires pour faire office de collèges catholiques littéralement concurrentiels de l'Université et non contrôlés par cette dernière. Le gouvernement, partisan du monopole universitaire, est donc en opposition avec l'Église qu'il prétend cependant servir. En 1827, la presse libérale dénonçait déjà les liens entretenus entre l'Université et les jésuites autour des retraites organisées par Frayssinous, même si les « écrivains de Montrouge »[1659] avaient aussi durement critiqué l'Université. Les libéraux reprochent le rôle des jésuites dans la diffusion des congrégations, c'est-à-dire des sociétés pieuses, dans les collèges[1660]. La *Quotidienne* est très embarrassée et élude le sujet tant qu'elle peut. Le *Mémorial Catholique* réfute les propos de Montlosier mais se focalise sur les rapports entre l'Église et l'État[1661]. Ces catholiques, accusés de favoriser un parti-prêtre, sont clairement identifiés par leurs contemporains comme gravitant autour de la Chesnaie, où se sont réfugiés Lamennais et quelques disciples.

2.2. L'activité journalistique de la Chesnaie attaquée

Après son retour de Rome en 1825, Lamennais quitte Paris, et habite à la Chesnaie. Il se consacre alors entièrement à la rédaction du *Mémorial Catholique*. Les abbés de Salinis et Gerbet viennent l'y rejoindre, comme Charles Sainte-Foy, Léon et Eugène Boré, Maurice de Guérin, et d'autres. Laurentie ne les rejoint pas, mais l'abbé Gerbet semble être son intermédiaire privilégié avec Lamennais, notamment pendant la maladie de ce dernier en 1827. Lamennais se consacre à l'élaboration de sa philosophie :

> C'est à la Chesnaie qu'il écrivit les trois ouvrages suivants de philosophie : *Des doctrines philosophiques sur la certitude dans leurs rapports avec les fondements de la théologie* (1826) ; - *Coup d'œil sur la controverse chrétienne* (1828) ; - *Sommaire d'un système des connaissances humaines* (1830).[1662]

De plus en plus, il faut distinguer les disciples qui s'émancipent parfois à la Chesnaie, des idées initiales de l'abbé. Lacordaire découvre, à cette époque, les doctrines de Lamennais et sa philosophie de la certitude défendue dans le second tome de l'*Essai* : il crée un système intermédiaire que Laurentie n'avait pas jugé utile de faire, un compromis philosophique entre

[1658] Garnier, A., *Frayssinous et son rôle dans l'Université*, Paris, Picard, 1925, p. 413.
[1659] Appellation faisant référence au siège d'un noviciat de jésuites, dans L'*Ami de la Religion et du Roi*, tome LII, 1827, p.143.
[1660] Le *Journal des Débats* du 5 mai 1826 est effrayé de voir l'influence grandissante de cette « maçonnerie mystique ».
[1661] Le *Mémorial Catholique*, tome V, mars 1826, p.165-192.
[1662] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit*., p.243.

le système de Lamennais et celui des Cartésiens[1663]. Sur la question du romantisme, les mennaisiens décident de nuancer leur position. L'abbé de Salinis avait pourtant écrit, dans le *Mémorial Catholique* en 1824, de concert avec Laurentie, que « la raison générale », pièce maîtresse de la doctrine, s'exprimait dans les œuvres classiques, le romantisme étant assimilé à un courant subversif, inspiré par la Révolution et le protestantisme[1664]. Mais cet attachement aux classiques, tant observé chez Laurentie, a pour origine le culte louis-quatorzien. Après la prise de distance de Lamennais à l'égard de la monarchie, l'abbé se détache du XVIIème siècle comme référence absolue. Par la même occasion, les doctrines littéraires de Lamennais se modifient vers 1828-1829. Il admet une part d'indépendance en littérature même si l'autorité, expression de la raison générale, impose une beauté éternelle et vraie[1665]. Le revirement est important car, ensuite, Boileau, porté aux nues par les contre-révolutionnaires, est alors critiqué sur son *Art poétique*[1666]. Les références inaltérables pour Laurentie permutent sous la plume de Lamennais. Les attaques anti-mennaisiennes reprennent de plus bel et visent, en particulier Gerbet, Lamennais et Laurentie. Un ouvrage anonyme intitulé *Le sens commun de M. Gerbet ou examen de ses doctrines philosophiques dans leurs rapports avec les fondements de la théologie suivi de deux appendices sur le sens commun de M. de La Mennais et M. Laurentie* paraît en 1827. L'auteur est, en fait, l'abbé Jean-Pierre Jammes, ancien aumônier à l'École polytechnique. La critique à l'encontre de l'abbé Gerbet est cinglante : l'auteur n'y voit qu'ignorance, et fustige la publicité que la *Quotidienne* du 12 février 1827 accorde à ces écrits. Surtout, l'auteur ne leur pardonne pas les critiques du *Mémorial Catholique* à l'encontre de l'*Ami de la Religion et du Roi*. L'ouvrage provient ainsi des adversaires catholiques partisans d'un Église de France qui ne supportent pas la remise en cause critique des mennaisiens[1667]. Partisan de Frayssinous, l'auteur raille la philosophie de Lamennais et lui reproche son opposition au traditionalisme rationaliste[1668]. Jammes discute le principe de la foi, son infaillibilité et sa liberté comme facteurs de recherche de la vérité. Il confronte les thèses de Gerbet avec celles de saint Thomas et veut prouver l'hétérodoxie de ces nouvelles positions mennaisiennes. Mais la vraie polémique concerne le cartésianisme et

[1663] Philibert, Anne, *Lacordaire et Lamennais, (1822-1832)*, Paris IV, 2002, p. 157.
[1664] Article de l'abbé de Salinis, *Le Mémorial Catholique*, tome I, janvier 1824, p.49-60.
[1665] Sommaire du *Mémorial catholique*, avril 1829, « D'un système des connaissances humaines », p.19.
[1666] Le *Mémorial catholique*, tome X, p.176 et suivantes. Boileau voit, en effet, de l'art que dans la religion. Pour y inclure les classiques, Lamennais, comme Laurentie d'ailleurs sur ce point, s'évertuent à trouver, chez les anciens, les traces d'une religion universelle.
[1667] *Le sens commun de M. Gernet ou examen de ses doctrines philosophiques dans leurs rapports avec les fondements de la théologie suivi de deux appendices sur le sens commun de M. de La Mennais et M. Laurentie*, par M. ***, Paris, Brunot-Labbe, 1827, p.11.
[1668] *Ibid*., p.15.

la foi. Il s'inscrit en faux face à « la nécessité *absolue* de la tradition »[1669] et à la faculté des mennaisiens de ne penser la tradition qu'absolue alors que l'Église a déjà sa propre définition de la tradition. L'auteur pointe l'insoumission de Lamennais à l'autorité. Il trouve une parade pour réhabiliter la philosophie de Descartes qu'il inscrit dans celle de saint Augustin, avec l'idée que la foi précède la raison, et de ne reprocher à Descartes qu'une insistance trop appuyée sur le doute[1670]. Jammes termine par la violente critique de la *Methodus nova instituende philosophiae auctore* que Laurentie écrit en 1827[1671]. Il s'agit du texte de la thèse complémentaire en latin présentée par Laurentie pour le doctorat de lettre à la faculté de Paris. Il semble que Bricon l'ait éditée en 1830. Il semble que cet ouvrage soit le fruit des conférences de philosophie de Laurentie dans la Société des bonnes études. Laurentie se focalise, en bon mennaisien, sur la question de la certitude de la tradition : il débute par le thème de l'incertitude de la philosophie, puis, de l'origine des connaissances humaines, des développements progressifs de l'intelligence, l'explication de l'état de l'esprit des sourds-muets. Il y réfute la présence d'éléments de certitude dans l'individu et ajoute :

> […] la démonstration de la certitude de la tradition, l'exposition de la nature et de l'essence de la vérité, d'où on conclura encore que le critérium de la vérité est étranger à l'individu. Enfin, l'on discutera ex professo la grande question de la certitude, et on la distinguera en certitude *naturelle* et *rationnelle* ou *philosophique*. Tout cela sera terminé par une dissertation historique sur les erreurs du genre humain.[1672]

Jean-Pierre Jammes y voit la réplique des théories de Lamennais :

> On pense bien qu'on doit retrouver en tout cela au moins une partie des contradictions de M. de La Mennais : ainsi, après avoir distingué une certitude *naturelle* et une certitude *rationnelle* ; après avoir d'abord déclaré que les premiers principes ont une certitude *rationnelle* par le consentement commun ; il soutient que les axiomes reposent sur une certitude différente de la philosophique.[1673]

Laurentie développe enfin une méthode anti-cartésienne comme source de logique, dans la prolongation de son *Introduction à la philosophie* :

> […] si l'on ne perd jamais de vue l'idée de Dieu et le consentement commun, toutes les difficultés de l'ontologie et de la physique doivent disparaître.[1674]

[1669] *Ibid*., p.34.
[1670] *Ibid*., p.74.
[1671] Cet ouvrage n'a pas pu être consulté mais est cité par Buchez dans son *Essai d'un traité complet de philosophie, du point de vue du catholicisme et du progrès*, tome I, Paris, Eveillard, 1838, p.208. Il y reprend la définition de Laurentie de l'idée, « notion perçue par l'esprit » après avoir cité Cousin, Kant., Platon, Aristote.
[1672] *Ibid*., p.271-272.
[1673] *Ibid*., p.273.
[1674] *Idem.*

Le *Mémorial Catholique* en fait la publicité et précise le sens de l'ouvrage de Laurentie. Il s'agit d'une méthode d'enseignement de la philosophie catholique mennaisienne :

> Le petit écrit dont nous parlons a pour objet d'établir l'enseignement de la philosophie sur les fondements de la foi ; il aura cet avantage auprès des professeurs, c'est qu'en leur proposant une méthode catholique, il ne les condamne pas pour cela, comme on l'a dit quelquefois, à renoncer à toutes les études qu'ils ont déjà faites. Une règle est seulement indiquée à la raison, et nous pensons que nous ne sommes pas loin du temps où elle sera enfin publiquement et universellement reconnue.[1675]

Malgré cette adhésion aux thèses de Lamennais, il est intéressant de constater que même si Laurentie connaît de nombreux disciples de Lamennais, il ne fait jamais mention de ses déplacements à la Chesnaie. Pourtant, il est fréquemment informé dans sa correspondance, par les abbés Gerbet, Salinis ou par Lamennais lui-même des initiatives prises en Bretagne.

Les amitiés mennaisiennes de Laurentie, toujours critique à l'égard de l'Université, ne lui sont toujours pas pardonnées par le pouvoir. Le retour ponctuel des romantiques dans le giron de la *Quotidienne*, suite aux persécutions de Michaud et de Laurentie n'ont certainement pas arrangé la situation : la *Quotidienne* avait poursuivi le ministère Villèle de ses allusions critiques, comme lors du compte-rendu du *Cinq Mars* de Vigny, avec la comparaison explicite entre Richelieu et Villèle[1676]. Victor Hugo[1677] avait renouvelé une attaque contre Villèle, dans un article anonyme publié dans la *Quotidienne*. Fort du soutien des romantiques contre le ministère, Laurentie approuve alors, dans son journal, l'alliance entre le goût ancien et les sujets nouveaux[1678]. Contesté par Lamennais, le ministre de l'instruction et des cultes, Mgr Frayssinous, décide d'agir contre son inspecteur :

> Dès lors, M. Laurentie ne fut plus chargé d'aucune mission universitaire et il reçut enfin une destitution brutale, le 5 novembre 1826[1679]. Tous les journaux réclamèrent contre l'arbitraire ministériel.[1680]

D'après le témoignage qu'il a fourni à Alfred Nettement, Laurentie affirme boycotter ses inspections :

[1675] Le *Mémorial Catholique*, quatrième année, tome VII, 1827, p.71.
[1676] La *Quotidienne* du 26 avril 1826.
[1677] *L'Ode à la colonne* aura la même fonction politique : le poème sera utilisé, notamment par la *Quotidienne*, comme une attaque d'Hugo à l'encontre de Villèle le 12 février 1827.
[1678] Article de Laurentie sur la *Christiade* de Vida dans la *Quotidienne* du 19 janvier 1827.
[1679] AN F 17 21.093. Le *Moniteur* fait paraître le 8 novembre 1826 l'annonce en ces termes : « La nomination de Laurentie en qualité d'inspecteur général des études, vient d'être révoquée par ordonnance royale du 5 de ce mois. » C'est une véritable humiliation pour le journaliste que son propre camp a abandonné.
[1680] Saint-Maurice Cabany, E., (sous la dir.), *Galerie nationale des notabilités contemporaines*, volume 3, portrait de Laurentie, tome III, p. 300.

Je ne parus plus dans les inspections, et comme j'étais dès lors partisan de la liberté d'enseignement, cela fut suffisant pour motiver ma destitution, qui eut lieu un an après. Je dois dire que M. de Villèle fut et voulut rester étranger à ces malheureuses intrigues, et je sais qu'il blâma ma destitution.[1681]

Laurentie est désavoué par Frayssinous qui le signale à l'ambassadeur de France à Rome, Montmorency-Laval, comme un « Jacobin religieux »[1682]. Même le *Constitutionnel* s'offusque de la destitution de Laurentie[1683]. Le journal libéral affirme que le renvoi de Laurentie ne rassure pas les libéraux :

Cet événement ne doit pas, néanmoins, donner à croire que le ministère a secoué le joug des jésuites ; celui qui destitue aujourd'hui M. Laurentie a nommé hier M. de Clermont-Tonnerre ministre d'État ; et cet aveu de sa dépendance est trop complet pour qu'on puisse penser qu'il en soit affranchi.[1684]

Castandet, un ami du Sud-Ouest, révèle dans la lettre qu'il lui adresse, la version des faits de Laurentie, au sujet de l'affaire de Sorèze dont le souvenir est utilisé pour destituer Laurentie :

Qu'est-ce donc que ce Mgr d'Hermopolis qui dès qu'il est élevé, vous appelle à son secours pour lui aider en quelque sorte à faire le bien ; qui vous confie à votre entrée à l'université une mission des plus difficiles et des plus délicates, qui vous donne pour la remplir des ordres terribles, et qui, lorsque vous les avez exécutés, vous abandonne comme un bouc émissaire et n'ose plus frapper un établissement dont il avait arrêté la ruine ?[1685]

Laurentie a donc exécuté les ordres de Frayssinous, sans faire preuve de zèle particulier, mais son indépendance lui est reprochée. En parlant des « ordres terribles » que Frayssinous auraient donnés à Laurentie, Castandet fait aussi certainement référence au *Rapport sur l'Université* où Frayssinous mentionne, parmi les 900 institutions et pensions dirigées par des particuliers, les quatre écoles de Juilly, Vendôme, Pontlevoy et Sorèze. Si le collège de Juilly est considéré encore comme convenable, Frayssinous écrit qu'« il existe dans les trois autres, des vices intérieurs qui ont déjà fixé mon attention et que je m'efforcerai de faire disparaître ». Un autre ami, un certain Tavenot, lui écrit que sa destitution a peiné les « vrais royalistes » et que Laurentie doit maintenant profiter de sa « belle liberté »[1686]. Le comte de

[1681] Lettre de Laurentie à Alfred Nettement cité dans Nettement, Alfred, *Histoire de la Restauration*, tome VI, Paris, Lecoffre, 1868, p.743.
[1682] Lettre de Frayssinous à Montmorency-Laval du 10 juin 1827 à propos de Laurentie, dans les Archives des affaires étrangères, Fonds Rome, vol. 962, fol. 306-310. Cité dans Drouin, Jean-Claude, « Un écrivain royaliste du XIXème siècle, Pierre-Sébastien Laurentie (1793-1876) », dans *Revue française d'histoire du livre*, Bordeaux, p.201.
[1683] Dans le *Constitutionnel* du 10 novembre 1826 : « Dans un pays constitutionnel, où le gouvernement se soutient par l'opinion, est-il convenable, est-il moral de publier dans un style aussi bref le renvoi d'un homme investi d'importantes fonctions ? Ce laconisme cruel, cette sécheresse affectée, ne donnent-ils pas à l'autorité l'apparence d'un sentiment auquel elle devrait toujours être étrangère, la colère ? »
[1684] Le *Constitutionnel* du 10 novembre 1826.
[1685] 372 ap 6, dossier 1, lettre de Castandet à Laurentie datée du 7 novembre 1826.
[1686] 372 ap 6, dossier 1, lettre de Tavenot à Laurentie datée du 15 novembre 1826.

Senfft, l'ancien conseiller de Metternich et proche de Lamennais, lui écrit de Turin une lettre de consolation, reconnaissant en lui le combattant perpétuel pour ses idées et souhaite le voir retrouver une activité : il lui propose alors un nouveau projet d'opposer aux « mauvaises » doctrines du citoyen les « bonnes doctrines » au sein d'une maison édition que Laurentie dirigerait :

> Les rôles étaient à peu près distribués : vous, M. Cauchy, Ampère […] deviez y concourir. L'utilité de ce plan me paraît toujours le même.[1687]

Même, peu de temps après, Senfft le félicite pour « sa glorieuse destitution »[1688]. Les avis divergent cependant sur la création d'une nouvelle société que le marquis d'Azeglio[1689] veut à Rome tandis que le comte de Senfft la souhaite à Paris, avec pour président Bonald. Le comte de Senfft suggère à Laurentie d'en parler au nonce Lambruschini, proche de Charles X[1690], qui en a été averti. Cette société doit être à l'origine de la création d'un Bibliothèque destinée au duc de Bordeaux : le comte de Senfft inclut ainsi toujours la royauté dans ses projets catholiques. Dans le *Mémorial Catholique*, O'Mahony fait paraître un article de protestation contre la destitution de l'inspecteur de l'Université afin d'affirmer son soutien à Laurentie[1691]. Puis, de façon plus marquée, le *Mémorial Catholique* mène une campagne de défense de Laurentie, à l'occasion de la réimpression de son *Introduction à la Philosophie* en Belgique :

> La destitution de M. Laurentie lui est trop honorable pour que nous ne la rappelions pas ici. Elle est tombée sur lui, parce qu'on a trouvé ses principes trop rapprochés de la doctrine que *tous* les souverains Pontifes et l'Église ont *constamment* professée sur l'autorité que le Fils de Dieu a confiée à son Vicaire et à son Église. Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour cette cause, et M. Laurentie est digne d'apprécier ce bonheur.[1692]

Laurentie est considéré comme un martyr de la cause mennaisienne. La lutte contre le jésuitisme est toujours engagée et constitue le fond de l'opposition libérale à l'encontre du journaliste de la *Quotidienne*. Il reprend sa plume polémique et mène plus que jamais son opposition contre le pouvoir. Pourtant, il est suggéré que Laurentie cesse de collaborer à la

[1687] 372 ap 6 : lettre du comte de Senfft à Laurentie datée du 16 octobre 1826.
[1688] 372 ap 6 : lettre du comte de Senfft à Laurentie datée du 3 décembre 1826.
[1689] César d'Azeglio est un grand admirateur de Lamennais et un proche du comte de Senfft, membre de l'Amitié catholique de Turin, société succursale de la Congrégation, d'après Guerber, Jean, *Le ralliement du clergé français à la morale liguorienne. L'abbé Gousset et ses précurseurs (1785-1832)*, Roma, Università gregoriana editrice, 1973, p.179.
[1690] Boudon, Jacques-Olivier, « Le Saint-Siège et les nominations épiscopales en France au XIXème siècle, à partir des sources romaines », dans *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, tome 102, n°1, 1990, p.140.
[1691] Article d'O'Mahony paru dans le *Mémorial Catholique*, en novembre 1826, p.277 à 283.
[1692] Le *Mémorial Catholique*, quatrième année, tome VII, 1827, p.292.

Quotidienne pour servir exclusivement le *Mémorial Catholique* de Lamennais[1693]. Du côté du ministère, la destitution de Laurentie a vraisemblablement été accélérée par la parution de son nouvel ouvrage, ses *Considérations sur les constitutions démocratiques* en 1826 :

> […] le ministère de M. de Villèle crut à tort y voir une attaque contre la rigoureuse loi sur la presse, dont il préparait alors le projet, et qui a gardé dans l'histoire le surnom de loi de justice et d'amour. De ce moment la destitution de M. Laurentie fut arrêtée.[1694]

Il est vrai que Michaud a lui aussi pris position contre cette loi dite « d'amour et de justice »[1695] :

> Nos hommes d'état se sont vantés jusqu'à ce jour d'avoir gouverné pendant cinq ans en présence de la liberté de la presse ; on pourrait croire qu'ils ne peuvent plus gouverner maintenant et qu'ils en font l'aveu devant les Chambres. Loin de là ils veulent nous persuader qu'ils gouvernent mieux que jamais. Il faudra bien cependant dire oui ou non, car il serait trop choquant de voir les mêmes hommes nous répéter que tout va bien sous leur administration et présenter en même temps une loi qui prouve que tout va mal.[1696]

La destitution de Laurentie va de pair avec celle de Michaud de sa charge de lecteur du roi, dans ce contexte tout particulier. Outre Michaud, des mesures de rétorsion sont prises à l'encontre de Villemain et Lacretelle : en effet, ces trois académiciens ont alors proposé à l'Académie de voter une supplique au roi contre le projet de presse de Peyronnet : Michaud signe la pétition du 12 janvier 1827 avant d'être destitué[1697]. Chateaubriand s'associe à ce dernier pour combattre cette loi, jugeant qu'elle est un moyen de réduire au silence toute la presse d'opposition. Laurentie ne pouvait pas non plus la soutenir mais n'avait pas encore officiellement pris position avant la parution de son ouvrage. Le *Drapeau blanc* et l'*Aristarque* sont supprimés après la parution de la loi le 13 mars. La *Quotidienne* prévient qu'elle continue le combat :

> Nous restons seuls aujourd'hui, organe indépendant de cette opinion : nos devoirs sont grands, mais nous saurons les remplir avec persévérance et courage. Les temps sont plus difficiles que jamais et plus que jamais les royalistes ont besoin de se réunir pour faire triompher la grande et belle cause qu'ils défendent.[1698]

Les débats autour de ce projet de loi sont virulents. La loi est finalement retirée. L'opposition l'emporte et danse autour de la colonne Vendôme, en avril 1827, après le retrait du projet liberticide. Michaud exulte :

[1693] Baron Henrion, *Vie de M. Frayssinous, évêque d'Hermopolis*, tome premier, Paris, Le Clère, 1844, p.598.
[1694] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit*., p.7.
[1695] Viel-Castel, Louis de, *Histoire de la Restauration*, Paris, Michel Lévy, 1874, tome XVI, p.116.
[1696] Article de Michaud dans la *Quotidienne* du 2 janvier 1827.
[1697] La *Quotidienne* du 19 janvier 1827 et voir Waresquiel, Emmanuel de, *Un groupe d'hommes considérables, Les pairs de France et la Chambre des pairs héréditaire de la Restauration, 1814-1831*, Paris, Fayard, 2006, p.194.
[1698] Article du 3 février 1827 de la *Quotidienne*.

La sagesse royale a frappé l'œuvre des ministres […].[1699]

Laurentie ne pouvait que doublement défendre la cause de Michaud et de Chateaubriand qui raconte :

La haine contre M. Villèle allait croissant ; les royalistes, comme au temps du *Conservateur*, étaient redevenus, derrière moi, constitutionnels : M. Michaud m'écrivait : « Mon honorable maître, J'ai fait imprimer hier l'annonce de votre ouvrage sur la censure ; mais l'article, composé de deux lignes, a été rayé par MM. Les censeurs. M. Capefigue vous expliquera pourquoi nous n'avons pas mis de blancs ou de noirs. Si Dieu ne vient à notre secours, tout est perdu ; la royauté est comme la malheureuse Jérusalem entre les mains des Turcs, à peine ses enfants peuvent-ils en approcher ; à quelle cause nous sommes-nous sacrifiés ! »[1700]

Pourtant, les royalistes de province ne semblent pas tous partager cette résistance au gouvernement de Villèle. Dans l'entourage de Laurentie, ses proches intimes comme J. Dubosc de Pesquidoux[1701], dubitatifs, rendent compte de l'impopularité de la contre-opposition, comme du gouvernement ultra :

Les gens de la contre-opposition sont bien aveugles : ils croient peut-être acquérir de la popularité, ils sont aussi détestés que les ministres, on ne leur suppose que des vues d'opposition ; tout ce qui n'est pas libéral est jésuite, congréganiste ; avec les mots congrégation, jésuitisme, on peut faire aujourd'hui une nouvelle révolution […].[1702]

La désunion des catholiques et des royalistes de toutes sensibilités est totale. Laurentie ne semble pas jouer un double jeu puisqu'il continue de défendre les thèses de Lamennais au point de recevoir des lettres incrédules de ses correspondants affligés de l'apprendre, comme le royaliste Emmanuel Dambray :

J'ai, monsieur, trop d'estime pour vous et je fais trop de cas de la vôtre, pour ne pas désirer que vous soyez persuadé que si j'ai mis un peu trop de chaleur, en vous exprimant ce que la doctrine de M. de La Mennais m'avait paru avoir de *choquant*, je n'en tenais pas moins beaucoup à ce que l'amitié que vous m'avez témoignée quelquefois, n'en fut pas altérée. Mais je ne suis pas pour cela je l'avoue, converti aux doctrines que vous défendez et je pense au contraire dans toute la sincérité de mon cœur qu'elles sont dangereuses et erronées. Vous

[1699] La *Quotidienne* du 17 avril 1827.
[1700] Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, Paris, Garnier, 1998, tome III, p.164.
[1701] D'après Lavergne, A., « Le comte Dubosc-Pesquidoux » dans la *Revue de Gascogne*, 1900, p.234-240 : Jean-Baptiste Dubosc de Pesquidoux est le fils d'un consul du Houga, emprisonné sous la Révolution ; il étudie le droit à Paris et revient au Houga, cité dans Drouin, Jean-Claude, « Pierre-Sébastien Laurentie et les Pesquidoux, leur correspondance inédite (1828-1870) », p.7.
[1702] Lettre de J. Dubosc-Pesquidoux du 10 décembre 1827, adressée à Laurentie. Voir aussi Drouin, Jean-Claude, « Pierre-Sébastien Laurentie et les Pesquidoux, leur correspondance inédite (1828-1870) », dans *De Nérac à Condom*, Bordeaux, Fédération Historique du Sud-Ouest, 1987, p. 2.

avez eu beau me dire que mon opinion était celle du protestantisme, je crains toujours être très catholique […].[1703]

Comme beaucoup de catholiques français, Dambray ne voit le pape infaillible qu'en sa qualité de chef de d'État et ne veut pas que ce dernier interfère dans la légitimité royale :

La légitimité suivant moi, ne sera donc pas celle que le pape se croit le droit d'établir, au détriment d'une légitimité que ma conscience ne trouverait pas douteuse […].[1704]

La possibilité d'une ingérence du pape dans les affaires politiques de la France rebute les catholiques comme Dambray : ce dernier pense que les réflexions de Lamennais amènent à une prééminence du pape qui outrepasserait sa fonction, mais surtout cautionne la révolte vis-à-vis du roi :

La doctrine de soumission aveugle au souverain pontife en matière politique conduit à donner au sujet dans certains cas, le droit de révolte. Et nous le donnerons presque à nous mêmes, dans les circonstances présentes, si nous adaptions toutes les conséquences à ce système, tel qu'il est développé dans l'ouvrage de M. de la Mennais […].[1705]

Laurentie et Lamennais restent ainsi très proches et le maître ne manque pas de défendre et d'apporter son soutien à son élève :

Réjouissez-vous, mon cher ami, car la haine des méchants est la couronne des bons. Ceci n'est que le commencement, et nous devons nous attendre à de plus grandes persécutions. Mais que peuvent les hommes contre ceux qui ne désirent, qui ne cherchent, qui ne veulent que Dieu, le triomphe de sa loi, et l'avènement de son règne, *adveniat regnum tuum* ? […] Au reste il est possible que la guerre devienne sérieuse, et je crois même qu'on doit s'y attendre. Il faut donc à la fois de la prudence et de la fermeté. Dieu, qui prévoit tout et qui veille à tout, a envoyé son ange pour être le guide, le conseil et le soutien de ses soldats. L'affaire dont vous me parlez serait très heureuse, si elle pouvait se faire avec quelques sûretés. Je m'en rapporte là-dessus entièrement à vous et à l'abbé de Salinis. A la tournure que prennent les choses, je n'espère pas que vous trouviez tout de suite le loisir nécessaire pour avancer le grand ouvrage[1706] que vous méditez depuis quelque temps. Cela viendra plus tard.[1707]

Cette lettre est un véritable appel au combat et à la réalisation de nouveaux projets. Surtout, elle rend compte des difficultés par ces catholiques dissidents qui tentent de mener la

[1703] 372 ap 6 : lettre d'Emmanuel Dambray, le fils du ministre de la justice et du président de la Chambre des pairs Charles Dambray, à Laurentie en 1828 après la publication des ordonnances de 1828.
[1704] *Idem.*
[1705] *Idem.*
[1706] Louis le Guillou émet l'hypothèse d'une allusion au projet d'Association pour la défense de la religion catholique, dans la *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome III, p.336. Mais, à cette époque, il peut très bien s'agir aussi de l'achat du collège de Pontlevoy que Laurentie avait prévu d'entreprendre avec l'abbé de Salinis.
[1707] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.248-249 et 372 ap 21, lettre du 10 juin 1827 de Lamennais adressée à Laurentie.

Quotidienne, le *Mémorial Catholique*, la Société catholique des bons livres ensemble, et ce, malgré les attaques incessantes de leurs adversaires.

En effet, en parallèle, la Société des bons livres connaît, en 1827, une crise grave : en attaquant le *Mémorial Catholique*, Clausel de Coussergues, membre du conseil royal de l'instruction publique, ainsi que Clausel de Montals, ami de Frayssinous et partisan virulent d'une Église d'État, font paraître leurs trois brochures déjà évoquées qui visent aussi la Société catholique des bons livres[1708]. Laurentie y répond le 26 juillet 1827 avec son *Rapport présenté au conseil général de la Société catholique des bons livres*[1709]. Il y défend son bilan de secrétaire de la Société ainsi que celui de son entourage et notamment la capacité de propagation des ouvrages par les membres de la Société[1710] :

> Oui, nous l'osons dire sans crainte de nous laisser tromper par l'exaltation de notre amour : il y a dans les travaux que nous tentons quelque chose de monarchique qui doit quelque jour empreindre de profondes traces dans la société française et disposer les âmes à recevoir avec plus de tendresse encore la douce autorité de l'Enfant que Dieu réserve aux générations naissantes.[1711]

Laurentie est alors très actif à la direction de la Société, avec Rohrbacher, Gerbet et Salinis. Les directeurs de la Société des bons livres prennent alors une décision qui offusque les défenseurs du gouvernement : ils condamnent eux aussi le renforcement de la censure sur les écrits et la presse par la nouvelle loi de 1827. Leurs adversaires, Clausel de Montals et Frayssinous veulent alors pousser le duc de Rivière à la démission de la Société catholique des bons livres. Salinis, Perreau, Cauchy et Laurentie offrent leur démission au duc de Rivière qui les refuse. Mais, après l'intervention du nonce Lambruschini, Laurentie doit finalement, seul, se résoudre à démissionner, après une entrevue des représentants de la Société des bons livres dont Bonald avec le roi. Peut-être doit-il aussi sa démission au fait qu'il fréquente ses adversaires à la rédaction de la *Quotidienne*, ou, anciennement, à l'Université, et qu'il ne s'en protège pas comme les disciples de Lamennais isolés à La Chesnaie. L'éditeur Bricon évoque ce qui apparaît comme la dissolution de la Société catholique des bons livres et en rend Frayssinous responsable[1712]. Son ami, Guérard, réagit et renseigne sur la teneur des

[1708] *Encore un mot sur le Mémorial et ses doctrines subversives de la saine philosophie et de la saine foi*, Paris, 1827, *Le Mémorial catholique, la Société catholique et l'Encyclopédie catholique ne font qu'un*, Paris, 1827, *Nouveau coup d'œil sur le Mémorial catholique par un ancien grand Vicaire*, Paris, 1827.
[1709] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Rapport présenté au conseil général de la Société catholique des bons livres*, Paris, Béthune, 1827.
[1710] *Ibid*., p.5.
[1711] Cité dans Duroselle, J.-B., *Itinéraires : idées, hommes et nations d'Occident (XIX-XXe siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1992, p.178.
[1712] 372 ap 6, dossier 2 : lettre de Bricon à Laurentie datée du 5 juillet 1827.

accusations portées à l'encontre de Laurentie : ce dernier est accusé par Frayssinous et ses partisans de ne pas aimer le roi[1713]. Lamennais écrit au comte de Senfft :

> Je ne sais pas encore si le parti anticatholique, qui se groupe autour de Fr[ayssinous]et du cardinal de L[atil] parviendra à renverser la Société des Bons Livres. Ils trouvent une grande résistance dans l'opinion. Ils sont surtout acharnés contre Laur[entie].[1714]

Laurentie, découragé, répond au mennaisien Waille, rédacteur au *Mémorial Catholique*, qui lui accorde tout son soutien :

> Je ne crois pas que les sages remarques du p. Ventura puissent servir à grand chose, et d'après ce qui s'est passé, je n'ose espérer pour la société qu'on lui permette de suivre en paix les travaux commencés. Nous avons à faire avec des furieux. […] Je n'ai rien fait pour ce mois-ci. J'avais besoin de me reposer. Je ferai quelque chose pour le mois suivant. Je vous serais bien obligé de m'envoyer votre n°, s'il a paru, avec la brochure dont vous me parlez sur ce *M.[émorial]C.[atholique]*. […] J'ai des raisons à me défier de la poste, surtout à cause du lieu où je suis. La haine s'acharne après moi. […] Le témoignage de la conscience est déjà puissant pour donner à l'âme la valeur et la paix ; c'est aussi un témoignage plein de consolation, que celui des personnes qui veulent bien croire que mes écrits n'ont pas été tout à fait inutiles à la bonne cause. Sans cette espérance il faudrait maudire le besoin que j'ai eu, que j'ai encore, et que j'aurai toujours de défendre des doctrines vraies et qui doivent s'établir malgré toutes les résistances des possédés.[1715]

La mention du père Ventura[1716] prouve que Laurentie fréquente aussi le théoricien fidéiste. La correspondance qu'il entretient avec Ventura, entre 1827 et 1829, se compose de dix longues lettres : il est demandé au père Ventura de se faire le relais de la Société catholique des bons livres en Italie. Ce dernier influence le *Mémorial Catholique* qui rapporte fréquemment ses doctrines. Le père Ventura est l'intermédiaire qui a traduit et a présenté les ouvrages de Laurentie, dont son *Introduction à la philosophie*, au secrétariat de la Congrégation de l'Index afin d'obtenir l'approbation du pape. Il prend publiquement la défense de Laurentie contre les attaques des frères Coussergues et informe que la production littéraire des mennaisiens est conforme à la doctrine de l'Église[1717]. L'abbé Gerbet assure à Laurentie que lui et ses amis lui

---

[1713] 372 ap 6, dossier 2 : lettre de Guérard adressée à Laurentie non datée : « Je prends beaucoup de part à toutes vos tribulations si peu méritées : il y a de l'indignité à vouloir faire croire que vous n'aimez pas le roi, tandis que plusieurs de ceux qui vous accusent sont loin de lui porter une affection aussi pure et aussi désintéressée. »

[1714] Lettre de Lamennais adressée au comte de Senfft, datée du 9 juillet 1827, dans Forgues, *Correspondance*, tome 1, Paris, Didier, 1863, p.333.

[1715] 372 ap 21 : lettre de Laurentie adressée à Waille et datée du 19 juillet 1827.

[1716] Gioacchino Ventura de Raulica est un prédicateur et théologien italien, (1792-1861). Formé chez les jésuites, il entre dans l'ordre des théatins et défend en Italie, les thèses de Maistre, de Bonald, de Lamennais, de Laurentie. Mais il tombe en disgrâce du fait de sa proximité avec Lamennais et doit quitter Rome avant d'y être finalement rappelé.

[1717] 372 ap 6 : lettres de Ventura à Laurentie, entre autres celle datée du 23 novembre 1827 qui évoque l'examen de l'*Introduction à la philosophie de Laurentie* : « Votre livre de philosophie a été examiné par le secrétaire de la Congrégation de l'Index. Je sais cela de lui-même à qui le saint père avait passé le livre avant de vous adresser le bref que vous avez reçu. (…) pour ce qui regarde les corrections que vous vous proposez de faire à votre livre

resteront fidèles[1718]. L'abbé de Salinis ne manque pas aussi d'écrire à Laurentie pour lui signifier que Lamennais « ne défend rien encore des largesses du Roi que nous ne trouvons pas. Nos Messieurs sont dans un joli embarras, cependant ils n'en paraissent pas trop effrayés »[1719]. Plus que jamais, Lamennais est conforté dans son anti-royalisme. Le comte de Senfft fait savoir à Laurentie qu'il se fait à nouveau le relais de la Société catholique des bons livres refondée, à Turin. Le *Mémorial Catholique* tente de relayer, quitte à les exagérer, les activités de la Société catholique des bons livres afin de lui donner un nouveau souffle et de lui faire poursuivre son objectif de création d'une encyclopédie catholique des sciences toujours dirigée par Laurentie :

> Mais, outre le projet pour l'établissement si utile des dépôts de bons livres, dont nous avons rendu compte, les travaux de cette société viennent de recevoir des développements d'un autre genre, et qui sont aussi d'une très haute importance. « Les sciences ont subi depuis longtemps, a dit M. Laurentie, dans un rapport fait à la Société catholique, une direction, le plus souvent opposée à l'esprit du christianisme ; les académies n'ont pas toujours fermé tout accès aux téméraires doctrines de l'impiété. La plupart des livres techniques semblent être devenus les auxiliaires de la philosophie incrédule du dix-huitième siècle.[1720]

Gerbet et Laurentie veulent toujours écrire une *Encyclopédie catholique des sciences* « ultramontaine ». Il semblerait que Laurentie ait alors modifié et rédigé un second plan de l'encyclopédie[1721]. Ainsi, comme travail préliminaire, les mennaisiens de la Société catholique des bons livres tentent de créer une collection d'ouvrages rapportés aux différentes matières de connaissances humaines, afin de réconcilier la religion et la science. Bonald, Salinis, De Haller, Gerbet et Laurentie sont chargés de la section philosophie et religion de ce projet encyclopédique. Le programme de cette section refuse l'écriture d'une histoire de la philosophie, mais préfère se consacrer à la « réconciliation de la philosophie avec la religion »[1722]. Il s'agit, tout de même, de contester et de combattre à la fois le matérialisme,

---

pour la seconde édition, vous pouvez bien être assuré que votre livre est exempt de reproches et que la malignité ou la sottise seule peuvent apporter un scandale. »

[1718] 372 ap 21, dossier 2 : lettre de Gerbet adressée à Laurentie et datée du 5 août 1827 : « leur droiture, leurs sentiments pour vous n'ont reçu aucune atteinte : vous connaissez assez le fond de leur âme, plus les motifs qui les dirigent, pour douter de la pureté de leurs intentions, et de leur attachement pour vous ».

[1719] 372 ap 6 : lettre de Salinis du 10 août 1827 à Laurentie.

[1720] Le *Mémorial Catholique*, quatrième année, tome VII, 1827, p.360 et suivantes.

[1721] Cette encyclopédie catholique est en projet depuis au moins 1826, date à laquelle elle apparaît dans la correspondance de Laurentie dans une lettre d'Azeglio de 1826 adressée à un tiers, qui est conservée dans le fonds 372 ap 6, dossier 1. L'ampleur de l'entreprise semble affoler leur entourage : « D'après sa réponse, je crois que M. Laurentie a lu seulement la lettre de Mgr Billiet qui se laissant effrayer, commettant d'autres, par la grandeur de l'entreprise a proposé quelques modifications. Bien loin de là, mon désir, ma première pensée a été de refaire tout ce qui est mauvais. […] Je conclus en adhérant pleinement à l'avis de M. Laurentie : il faut refaire les livres. […] »
Le montant de l'entreprise est estimé à 80 000 francs par an pour Azeglio tandis que Laurentie l'estime à 100 000.

[1722] Le *Mémorial Catholique*, quatrième année, tome VII, 1827, p.360 et suivantes.

l'idéalisme et le rationalisme, qui ont empêché, d'après eux, de penser une philosophie religieuse[1723]. Leurs adversaires condamnent le programme de la section de religion et philosophie. Le *Mémorial Catholique* défend une nouvelle fois Laurentie contre un pamphlet hostile de Clausel de Montals[1724] :

> Il y est dit que « le programme de la Section de religion et philosophie a été rédigé par M. Laurentie ; » septième mensonge : M. Laurentie est entièrement étranger à ce programme ; il n'y a pas un seul mot de lui. Il a été rédigé par un autre membre de la Section, *approuvé par tous, et notamment par M. de Bonald*.[1725]

Il faut dire que l'attaque adverse est rude contre Laurentie, tandis que Lamennais est traité au passage d'hérétique :

> Quel singulier spectacle vient de nous donner ce pauvre auteur torturant toutes ses facultés et se débattant misérablement dans le piège où il s'est pris ! puis le traitant de faiseur de logogriphes, qui se forge un jargon inintelligible pour raconter de pitoyables rêveries […].[1726]

La Société des bons livres perd cependant la protection ministérielle. Les 25 souscriptions du ministère des affaires ecclésiastiques lui sont retirées et transmises à la Bibliothèque catholique, une association plus proche des idées de Frayssinous. Les dons royaux ne sont pas renouvelés à la société pour les prix littéraires[1727]. Cette opposition catholique au gouvernement Villèle vit des moments difficiles, d'autant plus que le gouvernement utilise, pour la seconde fois, son droit de censure de la presse du 24 juin au 5 novembre 1827 : il s'agit pour Villèle de réfréner cette opposition tandis que la majorité s'est désagrégée autour du gouvernement. Mais encore, cette lettre exprime la volonté de Lamennais de rassurer son disciple et de le conforter dans sa lutte malgré le désaveu institutionnel.

2.3. Le soutien du pape à Laurentie et à la Quotidienne *mennaisienne*

Lamennais, Laurentie, Gerbet et Salinis cherchent à obtenir le soutien du pape. Lamennais, en 1824, s'était rendu à Rome avec cette intention, après son départ du *Drapeau blanc*. La réponse tant attendue par le pape arrive. Une fois les attaques de Montlosier lancées, les mennaisiens vivent comme une victoire la réception de ces brefs comme preuves de l'appui de la cour pontificale. L'un de ces brefs est adressé par Léon XII à Laurentie, en

[1723] *Ibid*., p.363.
[1724] *Nouveau coup d'œil sur le Mémorial catholique par un ancien grand Vicaire*, Paris, 1827.
[1725] Le *Mémorial Catholique*, quatrième année, tome VII, 1827, p.471.
[1726] *Ibid*., p.467.
[1727] Duroselle, J.-B., *Itinéraires : idées, hommes et nations d'Occident (XIX-XXe siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, p.171.

réponse à l'hommage que celui-ci avait offert au Souverain Pontife de son *Introduction à la Philosophie* :

> Léon XII, Pape
>
> Cher Fils, Salut et bénédiction apostolique.
>
> Le témoignage de vos sentiments pour Nous et pour ce Siège apostolique, que vous Nous avez exprimé non seulement par des paroles pleines d'affection et d'obéissance, mais encore par l'envoi d'un élégant exemplaire de votre ouvrage, Nous a été on ne peut plus agréable. Personne, en effet, ne comprend mieux que Nous avec quelle impudence, et avec quel dommage pour la religion et les mœurs, les impies abusent de leur talent pour séduire les hommes par une vaine et trompeuse philosophie. Personne plus que Nous ne déplore ce malheur, et ne souhaite de voir s'élever de vrais sages, qui opposent des arguments solides et une forte érudition à leurs efforts insensés. Convaincu que vous avez rempli cet objet d'une manière digne de votre religion et de votre doctrine, dans l'ouvrage intitulé : *Introduction à la philosophie*, et que Nous le reconnaîtrons à sa lecture, Nous approuvons de grand cœur le zèle que vous mettez à venir au secours de la chose publique ébranlée, et Nous vous remercions de votre présent.[1728]

C'est surtout l'assurance, pour Laurentie, mais aussi pour Lamennais et ses disciples, que le pape approuve les doctrines de la Chesnaie. Fort de ce soutien pontifical, Laurentie tente de diffuser son ouvrage parmi les hauts dignitaires en relation avec Rome. Il envoie, par exemple, son ouvrage à l'archevêque de Gênes, Lambruschini, alors nonce à Paris[1729]. Le *Mémorial Catholique* interprète le bref du pape favorable à l'ouvrage de Laurentie comme un camouflet pour ses adversaires :

> Tandis que des pouvoirs secondaires le frappaient si aveuglément, la main auguste qui tient le pouvoir suprême en ce monde lui écrivait, à l'occasion du présent ouvrage, un bref dans les termes les plus flatteurs pour louer et encourager son zèle. M. Laurentie a donc reçu presque en même temps deux témoignages irrécusables, quoique si différents, de la confiance que méritent ses principes […].[1730]

Les mennaisiens tentent de tourner à l'avantage de leurs doctrines l'infortune de Laurentie :

> Tout à la fois approuvé à Rome, *destitué à Paris* ; applaudi du sacré collège, *chassé de l'université* ; honoré de l'approbation du Chef de l'Église catholique, *en butte aux rigueurs du chef de l'église gallicane* ; que de titres de gloire ![1731]

Pourtant, leurs adversaires rétorquent que Laurentie n'a pas reçu un bref mais une lettre du pape et remettent en cause le soutien pontifical. Le *Mémorial Catholique* fulmine et O'Mahony contre-attaque :

[1728] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.250 et, pour l'original, 372 ap 21, dossier 5 : « rapports avec le Cour pontificale : Vatican I », « Donné à Saint-Pierre de Rome, le 14 octobre 1826, de Notre Pontificat l'année quatrième. GASPARINI, Secrétaire de S.S. pour les lettres latines […]. »
[1729] 372 ap 21, dossier 5.
[1730] Le *Mémorial Catholique*, quatrième année, tome VII, 1827, p.292.
[1731] *Ibid*., p.394.

Les princes seuls reçoivent des *Brefs* ; les particuliers reçoivent des *lettres*.[1732]

La correspondance directe entre Lamennais et Laurentie s'interrompt du fait de la grave maladie de l'abbé. Sur ce qu'il croit être son lit de mort, Lamennais veut toujours prêcher la vérité et encourage encore son disciple Laurentie, par l'intermédiaire de la plume de l'abbé Gerbet :

Ce n'est pas seulement en mon nom, mon cher collaborateur, c'est au nom de notre excellent ami que je vous écris en ce moment. Grâces à Dieu, le voilà échappé à une affreuse maladie, qui l'avait conduit jusqu'à l'agonie. Depuis sa rentrée dans ce monde, nous avons parlé plusieurs fois de vous, et il m'a chargé de vous donner de sa part une marque particulière de son souvenir. Quelque estime qu'il ait pour votre talent, il estime plus encore votre caractère noble et pur ; et de ce lit, qui a failli être celui de sa mort, il vous félicite et vous encourage tout ensemble. […] Vous dire que nous avons été vivement affectés des violences dont vous avez été l'objet, ce serait chose superflue… Nous sommes unis de cœur, et de grand cœur, à toutes vos peines ; donnez-nous en revanche quelque part dans vos mérites.[1733]

Deux mois plus tard, Lamennais, guéri, est revenu d'un voyage dans les Pyrénées et Gerbet tient une nouvelle fois Laurentie informé :

Nous regrettons beaucoup, bon et cher collaborateur, de n'être pas auprès de vous : nous aurions beaucoup de choses à vous dire. En attendant, causons un peu par lettres ; c'est du moins une consolation de l'éloignement. M. F. se porte supérieurement, et vous présente ses amitiés. Son attachement pour vous, son respect pour votre caractère, sont une de mes joies. Il se remettra tout doucement au travail : son nouvel ouvrage avancera cet hiver[1734]. […] Vous connaîtrez bientôt ce qu'il nous a paru utile de faire. Je n'en parle pas en ce moment, et pour cause : je vous écris par la poste[1735] […] Avez-vous quelque ouvrage sur le métier ? ne voulez-vous pas leur faire votre cadeau de bonne année ? Veuillez faire nos compliments à M. votre frère[1736].[1737]

Les mennaisiens débordent ainsi de nouveaux projets et l'annonce du nonce Macchi que le pape soutient la Société des bons livres[1738] les conforte dans leur lutte. Mais peut-être que

[1732] *Ibid*., p.399.
[1733] 372 ap 21 : lettre de Gerbet du 10 août 1827 adressée à Laurentie.
[1734] Il s'agit probablement *Des progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église.*
[1735] Joseph Laurentie livre le témoignage de l'existence d'un « cabinet noir » : « Le Cabinet noir, c'est-à-dire l'administration occulte qui décachète les lettres pour connaître les secrets de politique échangés par la poste, fonctionnait en l'an de grâce 1827, comme il a fonctionné, avant et depuis cette date, sous tous les régimes qui se sont succédés en France ; mais il ne rendait pas de grands services au gouvernement de Charles X, à qui l'on reprochait tant d'en faire usage, et le ministère Martignac, qui le supprima si bruyamment, quoique pour peu de temps sans doute, à son arrivée au pouvoir, en 1828, ne brisa pas un instrument bien utile ainsi qu'on va pouvoir en juger. » dans les *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.257.
[1736] Germain Laurentie est nommé aumônier des pages du roi à cette période d'après 372 ap 6, une lettre de Laborde de 1827 adressée à Laurentie.
[1737] 372 ap 21 : lettre du 5 octobre 1827 de Gerbet à Laurentie et dans Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.255 et suivantes.
[1738] Lettre de Macchi adressée à Laurentie et datée du 9 juin 1827, dans le fonds 372 ap 21, dossier 5 : rapports avec la cour pontificale : « Les nombreuses cérémonies de l'imposition solennelle du chapeau de cardinal, qui m'ont occupé plusieurs jours, à peine étaient-elles terminées, que je m'empressai de mettre sur les yeux de Sa

l'empressement des mennaisiens à obtenir le soutien du pape révèle davantage leur échec en matière de renouveau catholique que leur victoire. Jean-René Derré montre que la refonte de la littérature inspirée par la religion s'essouffle durant les années 1820 : de plus en plus, même si elle salue le travail de Laurentie, l'Église commence à marquer ses distances avec les poètes qui veulent se substituer aux prêtres[1739]. Frayssinous le premier trouve exagérée la place prise par Lamennais et ses disciples dans la confection d'une science et d'une littérature catholiques. Il veut réduire à néant leurs initiatives à vocation scientifique et intellectuelle.

Cette collaboration mennaisienne inspire Laurentie qui développe, à cette date, sa doctrine sur la liberté. Le démocrate Germain Sarrut, qui fait sa connaissance à cette époque, témoigne :

> […] dans son opposition [monarchique], il ne faisait pas abstraction des intérêts populaires, auxquels il nous paraît sincèrement attaché, mais sans les bien comprendre ; nous croyons que son esprit s'égare dans les distinctions métaphysiques qu'il établit entre *les libertés publiques et la liberté*. A ses yeux, […], la liberté en France n'est possible qu'avec la monarchie ; il pense que la république serait impuissante à nous la donner, qu'elle pourrait nous faire jouir que des libertés, c'est-à-dire de bien-être exceptionnels.[1740]

Laurentie croit ainsi toujours dans le devenir de la monarchie. La *Quotidienne* continue sa lutte politique contre le ministère Villèle, s'interrogeant sur sa longévité au pouvoir de plus de six ans[1741]. D'autant plus que les élections ont eu lieu en novembre et qu'elles sont un échec cuisant pour Villèle après son ordonnance de nomination de 76 nouveaux pairs, celle de dissolution de la Chambre et enfin celle de la suppression de la censure. Des troubles apparaissent, dès le 19 novembre 1827, dans les quartiers Saint-Martin et Saint-Denis. Surtout, les « congréganistes » sont accusés d'organiser la répression. La presse libérale ne manque pas de rappeler l'épisode de la Saint-Barthélemy. Le préfet de police De Lavau est même inquiété : l'un des premiers protecteurs de Laurentie finit par être remplacé à son poste de préfet de police par Debelleyne. La Société *Aide-toi, le ciel t'aidera* organise une

---

Sainteté la requête que vous m'aviez adressée afin que je sollicitasse moi-même à Rome différentes grâces spirituelles pour la Société des Bons Livres, dont vous êtes le digne secrétaire. Je m'empresse de vous instruire de l'effet de ma démarche auprès du très Saint Père, et de vous annoncer qu'il a accueilli très gracieusement les demandes contenues dans la note, et qu'Il a bien voulu la passer à qui cela appartient avec ordre d'en expédier les grâces sollicitées dans les formes ordinaires. Sa Sainteté connaît parfaitement le grand bien que fait à la Religion en France cette admirable société en répandant dans toutes les classes du peuple tant de livres […]. Il lui est agréable d'encourager cette œuvre si intéressante et pieuse en accordant à ceux qui la dirigent et à ceux qui en font partie, toutes les faveurs spirituelles que vous demander, ne doutant pas qu'elles contribueront puissamment à exciter de plus en plus le zèle qui les anime par les grâces particulières dont Sa Sainteté se plaît à les récompenser. »

[1739] Derré, Jean-René, *Lamennais, ses amis et le mouvement des idées à l'époque romantique 1824-1834*, Paris, Klincksieck, 1962, p.8.

[1740] Sarrut, Germain, Saint-Edme, B., *Biographie des hommes du jour*, Paris, Krabbe, 1836, tome 2, 1ère partie, p.129.

[1741] La *Quotidienne* du 8, 13 et 14 décembre 1827.

opposition efficace et publie un grand nombre de brochures contre la Restauration. Ainsi, les villèlistes, qui ont contribué tactiquement à accentuer la dimension parlementaire du gouvernement représentatif, voient leurs efforts réduits à néant :

> Les succès électoraux des libéraux prennent alors à contre-pieds Charles X et ses partisans, qui n'hésitent pas soudain à brûler ce qu'ils n'avaient adoré que tactiquement : le régime parlementaire.[1742]

La chute de Villèle, fin 1827, bouleverse la donne. Au départ du ministre, le 3 janvier 1828, Charles X semble avoir pardonné à Michaud sa lutte acharnée contre le gouvernement : le journaliste est rétabli dans ses fonctions antérieures de lecteur auprès du roi. Quant au baron de Vitrolles, destitué de son titre de ministre, il est nommé ministre plénipotentiaire en Toscane. Le retour en grâce est général pour ce courant « incorruptible ». Dans ce contexte favorable aux dissidents, Laurentie est, en quelque sorte, promu : à l'origine l'un des directeurs généraux de la *Quotidienne,* il devient, en 1828, le nouveau directeur en chef de la *Quotidienne*. En effet, un changement de taille est amorcé à la parution de la loi sur la presse de Martignac fin 1828. Laurentie, seul nommé à la tête de la *Quotidienne,* devient gérant responsable et associé avec Laroze, un partisan de Martignac, pour contenter le nouveau ministre[1743]. Il est intéressant de signaler que Michaud ne revient pas officiellement sur le devant de la scène journalistique, même s'il garde un droit de regard sur la *Quotidienne*. Laurentie et les amis mennaisiens qu'il soutient, gagnent donc en visibilité. Au sein de sa nouvelle rédaction, Laurentie souhaite à ce moment précis s'entourer des partisans de Lamennais. Il a la volonté de refonder la *Quotidienne* dans le prolongement du *Mémorial Catholique* et appelle à sa rédaction des anciens collaborateurs de Lamennais. Une lettre de Saint-Victor divulgue le projet de la nouvelle rédaction :

> En rentrant chez moi, j'y trouve un billet de mon ami, M. O'Mahony, par lequel il me fait part d'un projet, dont les résultats seraient de faire de la *Quotidienne* l'organe des doctrines catholiques tant en politique qu'en religion, et par conséquent d'affilier à la Société une planche dans ce naufrage général dont elle est emmenée […].[1744]

Il s'agit plus précisément de faire de la *Quotidienne*, le premier organe catholique et d'y privilégier la dimension religieuse à la dimension royaliste. Le journal change même de

[1742] Rosanvallon, Pierre, *La Monarchie impossible*, Paris, Fayard, 1994, Seconde partie, p. 94.
[1743] D'après AN F18 407 pièces 378 à 381, l'acte constitutif de la société entre les actionnaires de la *Quotidienne* est signé les 9 et 10 janvier 1829 autour de 24 actions. En 1829, Laurentie possède trois actions, Michaud deux et François Marcel Laroze une. Le cautionnement de 6000 francs a été versé pour un quart par Laurentie qui est gérant-responsable.
[1744] 372 ap 6 : lettre de Saint-Victor du 29 février 1828 à Laurentie.

format pour l'occasion. Le comte de Senfft applaudit à la nouvelle, même s'il craint la concurrence du *Journal des Débats* :

> J'apprends avec le plus vif intérêt que vous êtes dorénavant chargé de la rédaction en chef de la *Quotidienne* et que vous êtes associé pour ce travail avec nos amis du *Mémorial*. Je félicite la société et la religion d'avoir enfin acquis un journal qui défende les vrais principes et qui ne servira ni un parti ni une ambition mais ce journal doit n'être inférieur à aucun autre en aucune matière.[1745]

Le comte de Senfft propose enfin à Laurentie de s'en faire le relais à Vienne et d'aider à la diffusion du journal. De même, le père Ventura le félicite[1746]. Il s'agit d'éloigner la *Quotidienne* du parti royaliste. Les mennaisiens répondent à leurs adversaires qui ont œuvré pour l'échec de la Société des bons livres avec la mainmise sur la rédaction de la *Quotidienne*. Sainte-Beuve précise que cette « révolution » à la *Quotidienne* se solde par le départ de Michaud et d'une partie de ses partisans :

> Au point où en étaient les choses, il lui devenait également pénible, il lui semblait également périlleux d'appuyer ou de combattre.[1747]

Laurentie demande au journaliste ultra et traditionaliste O'Mahony de le rejoindre et de combler le vide laissé par Michaud[1748] : il s'agit d'un des journalistes rédacteurs au *Mémorial Catholique* les plus vigoureux et les plus proches de Lamennais. Laurentie continue ainsi de diffuser les idées de Lamennais. Ce dernier donne son avis et apporte ses modifications dans les articles de la *Quotidienne*, par l'intermédiaire d'O'Mahony qui collabore toujours avec Saint-Victor et l'abbé Gerbet[1749]. Juste après sa nouvelle prise de fonction à la tête de la rédaction du journal, Laurentie fait paraître son programme, le 16 mars 1828, dans un prospectus qu'il signe et dans lequel il constate l'existence d'un parti révolutionnaire, « grossi par une suite nécessaire de fautes commises pendant six années »[1750]. L'esprit contre-révolutionnaire et intransigeant inspire toujours le journal. L'influence des mennaisiens y semble de plus en plus importante sur les questions religieuses. O'Mahony lui demande de laisser davantage de place à Saint-Victor sur les articles historiques, politiques et

[1745] 372 ap 6 : lettre de Senfft du 28 mars 1828 à Laurentie.
[1746] 372 ap 6 : lettre de Ventura de juillet 1828 à Laurentie.
[1747] Sainte-Beuve, C.-A., *Causeries du lundi*, Paris, Garnier, 1852, troisième édition, tome VII, p.37.
[1748] Voir l'ouvrage du catholique libéral et républicain, Thureau-Dangin, Paul, *Royalistes et Républicains, essais historiques sur des questions de politique contemporaine*, Paris, Plon, 1888, p. 202-280-334. O'Mahony exprime son dédain pour le traitement des affaires courantes en matière de politique, p. 280 : « Que ferez-vous, Monsieur, de collaborateurs assez indifférents pour n'avoir pas encore mesuré toute la largeur et toute la longueur de l'ordre constitutionnel, ni calculé toute la hauteur et toute la profondeur de l'ordre légal, et qui même ne saisissent pas encore nettement le sens de ces deux superbes expressions ? »
O'Mahony réfute les appellations de factieux, fanatique, ultra, frondeur à son encontre : il pense n'être qu'un « catholique romain ».
[1749] 372 ap 6 : lettre du 18 mars 1828 d'O'Mahony à Laurentie.
[1750] Prospectus de Laurentie du 16 mars 1828.

philosophiques. Saint-Victor ne se prive d'ailleurs pas de pousser Laurentie dans ses retranchements et de lui suggérer d'assumer de revendiquer le régime constitutionnel, faute d'alternative crédible :

Si l'on attaque l'ordre constitutionnel, que prétend-on mettre à sa place ? Il faut pouvoir s'expliquer franchement là-dessus, si l'on est interrogé.[1751]

Ce genre d'interrogations ne devait pas être partagé par les royalistes qui gravitent autour de la *Quotidienne* par l'intermédiaire des actionnaires. Les mennaisiens autour de Laurentie le ressentent et s'inquiètent même des réactions des défenseurs des autres tendances catholiques et royalistes au sein de la rédaction du journal où règne encore l'influence de Michaud :

Mais je ne saurais trop vous répéter, prenez garde à l'influence de l'ancien patron. Elle vous portera malheur. Déjà le changement de direction aurait dû faire événement ; et cependant vous voyez que pas un seul journal ennemi n'en a parlé. La *Quotidienne* d'aujourd'hui leur paraît toujours la *Quotidienne* de la semaine dernière ; et certes s'ils croyaient y trouver un antagoniste catholique romain, ils jetteraient des hauts cris. Ces clameurs eussent été même un de nos plus puissants moyens de succès. Pensez à cela sérieusement, mon cher collaborateur, les à-propos manqués ne se retrouvent pas. Les demi-mesures n'ont jamais rien sauvé, et les demi-vérités n'ont jamais rien entraîné.[1752]

Le monde de la presse réagit pourtant à la nouvelle de la promotion de Laurentie, comme *Le Globe* :

[…] une dernière révolution vient de faire passer la *Quotidienne* entre les mains de M. Laurentie, le seul de ses rédacteurs qui eût une doctrine décidée. C'est un élève, un ami de M. de Lamennais ; avec lui tous les rédacteurs du *Mémorial Catholique* confinés depuis longtemps dans la retraite et absorbés dans des questions de pure philosophie et de controverse de séminaire, rentrent dans le monde et se remettent en ligne. Ils prêchent contre M. de Villèle. C'est la partie la plus haute de la congrégation, s'il est vrai même qu'il y ait entre les disciples de M. de Lamennais et la congrégation d'autres liens que la foi catholique, et si les jésuites de nos jours peuvent jamais s'accorder beaucoup avec le grand écrivain qui, en proscrivant l'usage de la raison, la provoque si puissamment au doute et à l'examen et porte dans sa controverse contre la puissance de l'habitude et du préjugé presque l'audace de Descartes et l'intraitable violence de Luther. Quoi qu'il en soit de l'incompatibilité des amis de la *Quotidienne* avec ceux de la *Gazette* ces deux feuilles font aujourd'hui même route.[1753]

L'alliance entre la *Quotidienne* et les romantiques en est bousculée. En mars 1828, Laurentie rappelle les principes contre-révolutionnaires en matière de littérature :

Il faut poursuivre à la fois la Révolution dans tout le développement de ses forces, dans les actes de la politique et dans les doctrines de la philosophie, dans les récits de l'histoire et dans les théories de la science, dans la morale et dans les lettres, partout enfin où l'intelligence se montre avec les principes du doute et la haine

[1751] 372 ap 6 : lettre du 30 mars 1828 de Saint-Victor à Laurentie.
[1752] 372 ap 6 : lettre du 18 mars 1828 d'O'Mahony à Laurentie.
[1753] Article du *Globe* du 9 avril 1828.

de l'autorité. Pour remplir un cadre si étendu la *Quotidienne* a dû appeler au secours de ses anciens rédacteurs des combattants nouveaux.[1754]

De nouvelles recrues arrivent à la rédaction, et non des moindres : Joseph Poujoulat[1755], Jules Janin, Paulin Paris, Edmond Géraud[1756] et Charles Rabou[1757]. Jules Janin n'a alors que 24 ans et y commence sa carrière de journaliste. Par la suite, dans un de ses feuilletons parus dans le *Journal des Débats*, Jules Janin rend hommage à la rédaction de 1828 :

> De ces premiers instants de ma vie littéraire, je n'ai rien oublié, ni ces écrivains ardents et convaincus, dont quelques-uns sont morts déjà sans avoir rien compris à la révolution qui les emportait, ni la verve intarissable de Laurentie, cet homme tant attaqué, si savant, si spirituel et si bon ; ni l'indulgence affable de M. Michaud et ses conseils plein de goût et de sagesse.[1758]

S'il adopte les principes politiques de ses maîtres hostiles aux doctrinaires, c'est en tant que critique littéraire que Janin commence à se faire un nom. Il semble admiratif de Victor Hugo, de Walter Scott et ne pas être profondément attaché au classicisme[1759]. Victor Hugo choque néanmoins Janin avec ses *Orientales*, dans lesquelles ce dernier ne décèle aucune trace de royalisme ou de catholicisme[1760]. En 1829, Jules Janin fait paraître son premier roman *L'Âne mort et la femme guillotinée* et est encouragé par Laurentie dont les articles lui apportent un certain succès. L'ouvrage de Janin devait être une satire spirituelle de la littérature romantique. Il a été avancé que Laurentie aurait pris au premier degré le roman de Janin, sans comprendre l'ironie[1761], afin de pouvoir mieux l'absoudre en montrant qu'il « a cédé au besoin de son temps quoiqu'il eût été plus beau d'y résister ». Mais, il semblerait que la réalité ait été plus complexe : d'après les *Souvenirs Littéraires* de Maxime Du Camp, Janin aurait commencé *L'Âne mort et la Femme guillotinée* avec un style romantique parodique et se serait pris au jeu au point de le terminer très sérieusement[1762]. N'était-ce pas aussi un moyen de contourner les principes politiques et littéraires si clairement revendiqués afin de

[1754] La *Quotidienne* du 16 mars 1828.
[1755] Joseph Poujoulat, (1808-1880) est historien et critique littéraire. Fidèle ami de Michaud, il écrit avec lui les *Correspondances d'Orient* et les *Mémoires pour l'Histoire de France*. Il collabore à la *Quotidienne* entre 1828 et 1860. Après 1830, il intègre la rédaction de la *Revue des Deux Mondes* et du *Correspondant*.
[1756] Edmond Géraud participe à la *Quotidienne* depuis 1827. Il a participé à la publication de la *Ruche d'Aquitaine* entre 1814 et 1820 avec Soulié. Anti-bonapartiste, anti-romantique, il est hermétique à toute nouveauté.
[1757] Charles Rabou, (1803-1871), est l'un des fondateurs de la *Revue de Paris* en 1829. Il travaille au *Journal de Paris*, à la *Quotidienne* pour des critiques littéraires et des articles politiques.
[1758] Janin, Jules, *Critique, portraits et caractères contemporains*, Paris, Hetzel, 1859, p.222, à propos de Joseph Michaud.
[1759] La *Quotidienne* du 4 décembre 1828.
[1760] La *Quotidienne* du 23 mars 1828.
[1761] La seule étude sur la campagne anti-romantique de la *Quotidienne* est menée par King, Helen Maxwell dans *Les Doctrines littéraires de la Quotidienne 1814-1830, un chapitre de l'histoire du mouvement romantique en France*, dans *Smith College Studies Languages*, oct.1919, p.189. L'approche y est exclusivement littéraire.
[1762] Du Camp, Maxime, *Souvenirs Littéraires*, (1850-1880), tome II, Paris, Hachette, 1906, p.284.

continuer à rallier des écrivains de grand talent ? Mais ce double jeu politique et littéraire ne peut perdurer longtemps. Autre recrue imposée, le marquis de Coriolis[1763] est ravi de ce changement de direction de rédaction :

> Puisque, grâce à vous, la *Quotidienne* n'est plus au bain-marie, je me tiens pour invité à prendre part à sa rédaction en ma double qualité de rédacteur honoraire du *Conservateur* et de la *Quotidienne*. Je vous adresse donc, en attendant mieux, cette petite lettre pour faire enfin justice des *Débats*. Il y a quinze jours que M. de Montmorency m'avait entretenu de vous et de vos projets de réforme. Il m'avait fait espérer l'honneur de vous voir […].[1764]

Cette lettre prouve la proximité de la famille de Montmorency avec Laurentie et ce, malgré la mort de Mathieu de Montmorency. Raucou de Bazin participe aussi à la réorganisation de la *Quotidienne* sous la nouvelle direction. Ce dernier semble prévenir les journalistes qui travaillent pour lui que l'accusation d'appartenance à la Congrégation sera lancée. Raucou de Bazin répond :

> Vous ne pensez pas sérieusement que le mot Congrégation ait pu me faire plus de peur que la chose même n'en doit donner à tout homme raisonnable. Là-dessus, je suis tout-à-faire de votre avis, et, m'avouant que c'est un excellent moyen de polémique pour nos ennemis, je crois aussi qu'il n'y a pas là de quoi diviser les opinions amies qui ont quelque bon sens.[1765]

Mais les divergences sont grandes au sein de l'équipe dans laquelle les journalistes ne suivent pas nécessairement les idées de leur rédacteur en chef. Raucou de Bazin ne manque pas de lui faire savoir :

> Ma conviction à cet égard est que le siècle où nous vivons a moins encore de croyance religieuse que la foi monarchique, qu'ainsi en portant son principal intérêt du côté de la religion, on risque de s'isoler plus complètement, de diviser le peu de voix qu'il est encore possible de rallier […].[1766]

Pour lui, la *Quotidienne* doit rester, avant tout, un journal royaliste et non s'orienter exclusivement sur les questions religieuses. Laurentie et Lamennais pensent l'inverse, puisque, pour ces derniers, la part religieuse doit rester première dans la société : la presse doit s'en faire le reflet. La *Quotidienne* reste ainsi un journal partagé entre son royalisme et son catholicisme. Mais, de plus en plus, l'austérité du journal inquiète. L'objectif est donc de s'adapter pour rallier et plaire au lectorat :

[1763] Gaspard-Gustave de Coriolis, (1792-1843), mathématicien et ingénieur, accepte un poste à Polytechnique en 1816. Il est probable qu'il y ait fait la connaissance de Laurentie. Correspondant de Lamennais et de Laurentie, Coriolis fréquente les milieux ultra, catholique puis légitimiste.
[1764] 372 ap 6, dossier 3 : lettre du marquis de Coriolis adressée à Laurentie et datée du 29 mars 1828.
[1765] 372 ap 6, dossier 3 : lettre d'A. Raucou de Bazin adressée à Laurentie, datée de 1828.
[1766] *Idem.*

Ce qui me semble vrai pour le parti l'est encore plus pour un journal qui, de sa nature, a besoin d'obtenir tout ce qu'il peut atteindre de popularité, qui a des intérêts mondains à conserver, qui est du siècle, et qui doit y vivre, qui, en un mot, donne la cote de la bourse et l'analyse des ballets […].[1767]

La rédaction de la *Quotidienne* peine à s'entendre sur la ligne religieuse que cherchent à impulser Laurentie et O'Mahony.

3. La fragilité de cette alternative politique

L'organisation du mouvement royaliste est remaniée après la chute du ministère Villèle. En 1828, les anciens villèlistes oscillent entre la contre-opposition et la défection. Du fait de la scission des modérés, il y a une tentative d'union des royalistes. L'arrivée de Martignac au pouvoir marque un nouveau temps pour les journalistes de la *Quotidienne*. Le journal fait paraître un article daté du 7 janvier 1828 qui résume les griefs de la droite indépendante contre l'administration Villèle et qui conseille au nouveau ministre de ne pas organiser les réunions sur le modèle de celles de Piet :

Le ministère doit avoir la volonté de vivre, la société a besoin d'un ministère qui en ait le pouvoir. Les conditions de cette existence ne sont pas mystérieuses. Il lui faut l'assistance de l'opinion qui en est l'âme, et des Chambres délibérantes qui en sont les ressorts. Nous ne supposons pas qu'il puisse entrer dans la pensée de personne de chercher un soutien ailleurs que dans l'opinion qui veut conserver. Le dernier ministère a montré ce qu'on gagnait à vouloir s'en passer ; hors d'elle, il avait su se créer un groupe d'intérêts dont sa chute a démontré l'impuissance. […] Le ministère tel qu'il est, s'il ne repousse pas les consciences, n'a pas de quoi les attirer, les engager à lui par la seule autorité de ceux qui la composent. Avec lui, il faut attendre, il faut voir, ajourner ses espérances, suspendre son jugement.[1768]

La *Quotidienne* laisse donc le temps au ministère d'être mis à l'épreuve avant de prendre parti.

3.1. Les ordonnances de 1828 et l'échec de la Quotidienne *mennaisienne*

La Chambre des députés, alors très anti-jésuite, veut revenir sur les mesures de Villèle et de Frayssinous qui avaient favorisé le retour du clergé dans l'enseignement : le clergé domine dans certaines académies et dans l'enseignement primaire depuis la loi Corbière de 1824 et les lois sur les congrégations religieuses. Les évêques peuvent aussi, depuis 1814, créer un petit séminaire dans chaque département. Ainsi, même les jésuites, qui appartiennent à une congrégation pourtant non autorisée, ont pu détourner le monopole universitaire et

[1767] *Idem.*
[1768] Article de la *Quotidienne* du 7 janvier 1828.

former des enfants. Le symbole est fort mais leur participation reste modeste : ils administrent, en plus du noviciat de Montrouge, huit écoles ecclésiastiques avec deux mille élèves. Le sort des jésuites est scellé dès les débuts du nouveau ministère. Charles X accepte d'appuyer la politique religieuse de Martignac, comme il l'écrit à Villèle :

> On me propose de prendre une mesure contre les jésuites. J'accepte ce qui est d'accord avec mon opinion et celle de l'Évêque [M. Frayssinous], c'est-à-dire la réunion à l'instruction publique des écoliers qui dépasseraient le nombre de 20 000 dans les petits séminaires. C'est déjà beaucoup et je tiendrais bien à ne pas aller plus loin.[1769]

Ce même jour, le 20 janvier 1828, Lamennais écrit à Laurentie une lettre où il dénonce l'inefficacité ministérielle face à l'ampleur du projet de révolution morale et de re-christianisation de la société. Pour la première fois, il écrit à Laurentie que la partie est perdue et la victoire des principes de la Révolution Française sur la monarchie et sur la religion, inévitable :

> Dans l'ordre purement politique, comme la vraie force, la force morale, est tout entière du côté de la Révolution, on peut et l'on doit regarder son triomphe comme certain. Il n'éprouvait pas même une légère résistance, si elle était assez prévoyante pour se renfermer dans cet ordre où elle est toute puissante. Mais ses passions et une nécessité qu'elle ne comprend pas, la portent plus loin, jusque dans l'ordre religieux, objet de sa haine, bien plus que le trône, bien plus même que ceux qui l'occupent, et nous la verrons bientôt réunir toutes ses forces, rassembler toutes ses ruses et toutes ses violences, pour en finir, comme elle dit, de ce vieux catholicisme qui ne lui laisse pas un instant de sommeil. Mais ici les positions changent. Nous avons sur elle, dans l'ordre religieux, le même avantage qu'elle a sur la royauté dans l'ordre politique ; et de plus l'immense ascendant, l'invincible puissance de la vérité absolue et divine. Et c'est ce qui la forcera, quels que soient ses desseins présents, à la persécution. Elle sera faible, parce qu'elle n'aura contre l'Église qu'une force matérielle ; et elle deviendra atroce, parce qu'elle se sentira faible. Elle parle d'établir le protestantisme, cela est risible, à prendre le mot dans son sens ordinaire. Elle n'établira rien, mais elle détruira. Son premier soin sera d'ôter l'enseignement au clergé […].[1770]

Les catholiques craignent la sécularisation et la question du retrait du clergé de l'enseignement : les paroles de Lamennais apparaissent comme prophétiques. En effet, la nouvelle ordonnance, publiée dans le *Moniteur* deux jours après l'écriture de cette lettre à Laurentie, désigne une commission de neuf membres « chargée d'examiner les mesures que pourrait nécessiter l'exécution des lois du royaume dans l'enseignement des écoles

[1769] Fonds Laurentie 372 ap 21 dossier 6, lettre de Charles X du 20 janvier 1828 adressée à Villèle et citée par Alfred Nettement dans son *Histoire de la Restauration*, volume VIII, Paris, Lecoffre, 1872, p.123.
[1770] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.258 et dans Le Guillou, Louis, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome III, p.449.

ecclésiastiques secondaires »[1771]. La *Quotidienne* des 21 et 22 janvier 1828 paraît en numéro unique pour publier l'ordonnance qui désigne la commission pour faire appliquer les lois du royaume dans toutes les écoles ecclésiastiques. Les membres qui la composent sont l'archevêque de Paris, le vicomte Lainé, le baron Séguier, le baron Mounier, Mgr Feutrier, MM. Le comte Alexis de Noailles, de La Bourdonnaye, Dupin aîné, et De Courville, membre de l'Université de France. Les libéraux trouvent, quant à eux, les mesures insuffisantes, et critiquent le fait que la commission comprenne des alliés des jésuites. Le 28 janvier 1828, la commission d'enquête se réunit, présidée par Mgr de Quélen : elle est chargée d'un rapport sur la bonne exécution des lois dans les écoles ecclésiastiques. La *Quotidienne*, pleine d'espérance, en appelle à l'arbitrage de la commission en faveur de l'Église :

> […] les gouvernements ne doivent point s'empreindre de l'esprit des partis ; calmes, lorsque les passions s'agitent, ils doivent provoquer l'examen dans ces questions où les opinions politiques, souvent mal équilibrées, appellent des rigueurs […]. Nous ne savons pas quel sera le résultat de cette investigation légale, mais il nous semble que c'est déjà quelque chose que d'opposer aux exigences d'un parti une réunion d'hommes habitués à l'étude des lois, et qui ne peuvent oublier qu'elles offrent une égale protection à tous […]. Il faut que le gouvernement trouve de plus en plus qu'il veut l'ordre légal, mais qu'il le veut pour tout et en toute chose ; souhaitons que l'opinion éclairée comprenne enfin que, sous le régime constitutionnel, les persécutions seraient intolérables, et que la loi seule, la loi de l'État, peut et doit recevoir une entière exécution.[1772]

Ses espoirs sont vite déçus. Le 28 mai 1828, le rapport de la commission est rendu public. La commission décide unanimement qu'il « importait de ne permettre dans les petits séminaires que les études compatibles avec l'État ecclésiastique de restreindre le nombre des élèves aux besoins du sacerdoce, et d'interdire l'Externat dans les petits séminaires »[1773]. Elle est, ensuite, divisée sur la seconde question de la légalité des huit établissements dirigés par des jésuites ou des prêtres vivant dans leur maison en suivant la règle de saint Ignace. Le rapport conclut finalement que cette association est illégale « d'après la loi existante ». Au contraire, Laurentie et son entourage sont d'avis, qu'en vertu de l'ordonnance du 5 avril 1814, les évêques sont libres de choisir les directeurs et professeurs de leurs petits séminaires, et que ces prêtres soumis à la juridiction épiscopale ne forment pas une congrégation religieuse et ne sont pas à placer sous le ressort des lois du royaume, tout comme les établissements secondaires ecclésiastiques[1774]. De vives accusations sont alors portées contre le ministre de la

[1771] Le *Moniteur* du 22 janvier 1828 et dans le numéro unique de la *Quotidienne* daté des mardi 21 et mercredi 22 janvier 1828.
[1772] Paru dans le numéro unique de la *Quotidienne* daté des mardi 21 et mercredi 22 janvier 1828.
[1773] Cité par Alfred Nettement dans son *Histoire de la Restauration*, volume VIII, Paris, Lecoffre, 1872, p.123.
[1774] Fonds Laurentie 372 ap 21 dossier 6.

justice Portalis, qualifié de janséniste et de parlementaire[1775], pour avoir fait son rapport sur la pétition de Montlosier à la Chambre des pairs. Même Frayssinous, qui s'était défendu de faire partie de la Congrégation, quitte les affaires en complet désaccord avec le gouvernement Martignac. La démission de Frayssinous, anti-mennaisien, remplacé par Feutrier, évêque de Beauvais et congréganiste, n'est probablement pas, dans un premier temps, pour déplaire à Laurentie et aux mennaisiens. Mais la séparation du ministère des affaires ecclésiastiques confié à Feutrier, de celui de l'instruction publique, les mécontente. Un magistrat et non un évêque, Vatimesnil, se trouve à la tête du ministère de l'instruction publique : il retire aux évêques leur pouvoir sur les écoles communales. Les catholiques autour de la *Quotidienne* font alors volte-face et dénoncent la politique d'ouverture aux réclamations libérales du ministère Martignac qui publie des ordonnances contre les jésuites et les petits séminaires. En effet, la phase réformatrice du gouvernement ne répond absolument pas à leurs attentes. Au contraire, ces tentatives de réformes leur paraissent hostiles à leur conception de la société et à leur combat contre-révolutionnaire. La *Quotidienne* dénonce le manque de fermeté de Martignac et Laurentie réclame la liberté d'enseignement proclamée seulement en principe dans la Charte[1776]. Cette obsession des ultras, comme des libéraux, à l'égard du pouvoir central étatique réside dans l'atteinte supposée des gouvernants au modèle de la famille traditionnelle alors que le roi doit en être le garant :

> Les lois sur l'éducation, telles qu'on nous les commente tendent en effet à ce résultat. Elles y tendent par des voies diverses et surtout par la violation de l'autorité paternelle et par le mépris public de l'autorité religieuse : double atteinte aux lois sociales instituées de Dieu, qui annonce un grand désordre dans le gouvernement moral de la société. […] Dieu a fait du père le roi de la famille, et il lui a donné des droits qu'il ne faut point espérer de violer avec impunité ! L'État, qui va porter le trouble dans ce sanctuaire, se nuit à lui-même par cette profanation ; il donne l'exemple de la révolte contre les lois de Dieu, et ce crime est égal pour tout le monde : pour l'État qui tient la puissance, et pour le sujet qui lui est soumis.[1777]

Laurentie y voit le renversement des lois divines. Comme Lamennais, Laurentie combat le monopole universitaire et se range parmi les défenseurs des droits de l'épiscopat pour la direction des petits séminaires. Louis Veuillot, dans sa nécrologie sur Laurentie dans l'*Univers*, retient que c'est à partir de 1828 que Laurentie marque publiquement sa fidélité à l'Église et à la royauté :

[1775] 372 ap 21 dossier 7.
[1776] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits*, *op.cit.*, p.8.
[1777] Article de la *Quotidienne* du 25 juin 1828.

Depuis 1828 jusqu'à nos jours, il a été légitimiste et chrétien, fidèle à l'Église et à la royauté, fidèle même en dépit des siens qui parfois ont erré comme les autres.[1778]

Le rédacteur de l'*Univers* passe ainsi sous silence toutes les activités et prises de position antérieures de Laurentie aux côtés de Lamennais. Cette date de 1828 correspond, certes, à l'arrivée de Laurentie à la tête de la *Quotidienne* et à une meilleure visibilité du journaliste, au cœur de plusieurs sensibilités politiques. Les ordonnances de 1828 sont comprises comme l'aboutissement de la campagne de Montlosier : elles touchent les séminaires tenus par les jésuites qui doivent quitter la France. Montlosier avait réussi à faire parvenir devant la Chambre des pairs une pétition contre les jésuites en janvier 1827 qui est renvoyée devant le président du Conseil. Les ordonnances de 1828 répondent favorablement aux réclamations des acteurs de cette campagne anticléricale. Comme Martignac a mis un terme à la loi sur la presse de 1822 et a supprimé la censure facultative, la presse royaliste et catholique se déchaîne contre ces mesures, à l'exception du *Journal des Débats*. Laurentie devient le porte-parole des mennaisiens[1779] et publie une série d'articles. Mais, à l'inverse de Lamennais, Laurentie ne voit qu'un acte de faiblesse de la part du roi, mal conseillé par son ministre, et reste persuadé que le règne de Charles X peut favoriser l'Église. Pourtant, en plus de la séparation opérée au sein du ministère entre l'instruction publique et les affaires ecclésiastiques, Laurentie comme Lamennais regrettent que, sous Martignac, Villemain, Guizot, et Cousin reprennent leurs cours à la Sorbonne. Laurentie, aidé par Jules Janin, mène alors, entre juin et décembre une nouvelle campagne contre le libre enseignement de ces professeurs à l'Université[1780]. Le mécontentement de la *Quotidienne* est grand et le journal réussit à mobiliser une large partie des ultraroyalistes et des catholiques intransigeants pour la défense de la liberté d'enseignement. 1828 scelle le retour à la tradition universitaire. A l'inverse, les libéraux, sauf exceptions, défendent ce monopole universitaire.

Quelques mois plus tard, la *Quotidienne* fait mention de la nomination de Chateaubriand à l'ambassade de Rome. En premier lieu, Laurentie se félicite des nouvelles fonctions du royaliste :

M. de Chateaubriand reparaîtra dans la Ville éternelle précédé de la première renommée qu'il dut à une apologie poétique du christianisme, dans un temps où le christianisme n'avait plus d'autels. […] et en présence de

[1778] Article de Louis Veuillot dans l'*Univers* du 11 février 1876.
[1779] 372 ap 6 : dans une lettre de 1828, O'Mahony propose à Laurentie une stratégie argumentaire de combat contre les ordonnances de Martignac.
[1780] Articles de Janin et de Laurentie parus dans la *Quotidienne* entre juin et décembre 1828.

cette immobilité sublime d'une religion qu'il a appris à connaître, il saura mieux apprécier les écarts d'une liberté désordonnée qui ne vit que de changements et ne foule que des ruines.[1781]

Laurentie y voit ensuite une sanction à l'encontre des ultras dissidents opposés aux deux premières ordonnances, dans la mesure où Chateaubriand n'a pas été nommé ministre. Le journaliste ultra fait paraître un article daté du 6 août 1828 dans la *Quotidienne* qui publie une ordonnance royale annonçant la nomination par intérim de Rayneval, en remplacement du ministre des affaires étrangères La Ferronays alors malade. Rayneval s'emploie alors à prouver la vanité démesurée de Chateaubriand, alors ambassadeur, qui aurait critiqué, par préjugé aristocratique, qu'un inférieur « en rang, en naissance, en dignité » devienne son supérieur au ministère des affaires étrangères. Laurentie semble s'en être indigné, comme le prouve la réponse que Chateaubriand lui adresse :

> Vous avez raison de croire, Monsieur, qu'il y a *un peu de calomnie* dans les bruits que vous voulez bien prendre la peine de démentir. […] Je ne regarde personne comme mon *inférieur, en rang, en dignité, en naissance, en mérite*. Ce n'est pas moi, Monsieur, que vous serez jamais obligé de rappeler aux principes de l'égalité et de la liberté constitutionnelles.[1782]

C'est donc un nouveau signe de l'échec de leur tendance ultra à occuper les hauts postes, tandis qu'ils sont discrédités par leurs adversaires. Le 16 juin 1828, les nouvelles ordonnances sont rendues publiques par le ministère Martignac et soumettent les huit collèges tenus par les jésuites au régime de l'Université. Elles disposent aussi que nul ne peut être chargé de la direction ou de l'enseignement dans les maisons d'éducation dépendantes de l'Université ou dans les écoles secondaires ecclésiastiques, s'il affirme appartenir à une congrégation religieuse non légalement établie en France. Une autre ordonnance fixe le nombre des élèves des écoles secondaires dans chaque diocèse, et dans toute la France : leur nombre total ne devait pas dépasser vingt mille. Cette restriction est vue comme un frein au développement de l'enseignement chrétien[1783]. Les jésuites sont les premiers concernés et perdent à la fois leur indépendance et l'autorisation d'enseigner. Dans la *Quotidienne*, Capefigue qualifie ces ordonnances de « coup d'État contre le parti prêtre »[1784]. Déchaîné, Laurentie écrit une série d'articles contre les ordonnances du 16 juin[1785] : sans toujours vouloir remettre en cause le

[1781] Paru dans la *Quotidienne* du 3 juin 1828.
[1782] Lettre de Chateaubriand adressée au rédacteur de *La Quotidienne* et datée du 6 août 1828, dans Chateaubriand, *Correspondance générale, tome VIII, 1828-1830*, Paris, Gallimard, 2010, p.77.
[1783] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit*., p.258.
[1784] Capefigue, Jean-Baptiste, *Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons*, troisième édition, quatrième série, Paris, Charpentier, 1845, p.132.
[1785] Voir les articles dans les documents en annexe, p.98-109.

régime monarchique, il reprend son opposition anti-ministérielle[1786]. Le premier article de Laurentie intitulé « Persécution de l'Église catholique » paraît dans la *Quotidienne* du 18 juin 1828 et frappe le ministère avec agressivité :

> Deux ministres font faire à la monarchie légitime ce que la Révolution n'eût jamais songé à arracher à Buonaparte. L'un de ces ministres est le chef de la magistrature française et le gardien des lois[1787] ; l'autre est un évêque catholique, le dépositaire des droits de ses frères dans l'épiscopat[1788] ; tous les deux rivalisent de zèle pour exterminer le sacerdoce dans sa racine et pour compléter ainsi l'œuvre sanglante de la Révolution […] Applaudissez, race d'impies et de sacrilèges ; écrivains factieux, applaudissez. Voici un prêtre qui vous livre le sanctuaire ; voici un prêtre qui vous livre le sanctuaire, voici un magistrat qui vous livre le pouvoir. Vous voulez que l'épiscopat fût enchaîné ! On fait plus : on l'immole.[1789]

L'article est d'une rare violence : la guerre est déclarée contre Martignac et ses ministres. Laurentie considère que ces mesures ébranlent le catholicisme et célèbrent la révolution tant redoutée d'après le modèle anglais :

> L'Église nationale est déjà proclamée.[1790]

Le journaliste fulmine contre le traitement de la religion par l'État. Il fustige le rapport qui traite de la religion comme il traiterait de simples questions matérielles :

> [Le rapport] sait ce que doivent produire les établissements qu'il voudra bien autoriser. La statistique est complète, elle a la perfection de celle de M. Dupin[1791]. Tout se réduit à présent à des chiffres, et la conscience sera administrée comme le budget[1792] ; les ordres sacrés seront des degrés d'avancement dans la hiérarchie de l'Église nationale, et le catholicisme enfin, la religion de Jésus-Christ sera un objet de discussion et

[1786] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.260-261. Voir aussi l'article de Laurentie du 18 juin 1828 : « Et le Roi pieux, ce modèle de vertu, ne nous pardonnera-t-il pas d'élancer nos gémissements vers lui ? Quoi ! Parce qu'il y a de la liberté en France, on ne pourra plus dire qu'il y a des ministres qui perdent la royauté ! Parce qu'on doit de la soumission à la Charte, il faudra trahir le monarque ! Non, non. »

[1787] Il s'agit de Vatimesnil.

[1788] Il s'agit de Mgr Feutrier. Jean-François-Hyacinthe, comte de Feutrier, (1785-1830), est un abbé formé à Saint-Sulpice par Émery. Il devient secrétaire puis vicaire général de la Grande-Aumônerie. Il est nommé ensuite membre du conseil de l'archevêque de Paris, avant de devenir évêque de Beauvais en 1826. Sous Martignac, il devient le ministre des affaires ecclésiastiques tant critiqué par Laurentie.

[1789] Article intitulé « Persécution de l'Église catholique » et signé de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 18 juin 1828.

[1790] *Idem.*

[1791] Sous la monarchie de Juillet, les légitimistes continuent à honnir la politique de statistiques de Dupin. Ainsi, dans le premier tome du *Rénovateur* de 1832, p.146 : « Où sont les faiseurs de la statistique ? Accourez, M. Charles Dupin, et dites-nous avec l'exactitude de vos chiffres, la situation, au plus juste, de la presse, telle que l'a faite votre révolution des Barricades. »

[1792] La préparation d'un budget moderne après des discussions parlementaires extrêmement vives ancre le gouvernement représentatif dans la vie politique de la Restauration. Laurentie éprouve ainsi du mépris pour les votes d'un budget qui se font au détriment des questions religieuses essentielles pour lui.

d'ordonnances, comme tout autre objet d'administration, comme les douanes, comme tout ce qu'il y a de plus matériel dans l'État.[1793]

La riposte ne se fait pas attendre et on apprend que les évêques de France se sont réunis à Paris afin de « prendre des mesures efficaces pour maintenir leurs droits »[1794]. Les propos se font ensuite plus menaçants et assurent que certaines mesures prévues par les évêques auraient pour objectif de déstabiliser l'Université. Dans le camp adverse, le *Journal des Débats* exulte :

> Les vœux de la France ont été entendus […] la victoire est demeurée : l'ordre légal est rétabli, le sceptre de l'inquisition est brisé.[1795]

Un deuxième article de Laurentie sur la « Persécution de l'Église catholique » paraît dans la *Quotidienne* du 19 juin 1828 et tente de justifier le ton agressif du premier, en faisant un plaidoyer contre une Université jugée oppressive[1796]. Il rassemble ensuite ses articles et publie la brochure intitulée *De la persécution de l'Église catholique, au sujet des ordonnances sur les petits séminaires*[1797], que Lamennais salue car Laurentie démontre tout « l'aspect illégal de ces décisions »[1798]. Laurentie semble aussi avoir été aussi soutenu et influencé par l'abbé Liautard, le fondateur du collège Stanislas :

> Je vous donne carte blanche. […] Mes élèves et mes régents attaquent l'université. Ma thèse est celle-ci : il n'y a dans l'université, son collège corps enseignants, son collège administration, rien que de vicieux. […] Frappons à droite et à gauche, c'est l'essentiel.[1799]

Liautard et Laurentie élaborent ainsi une tactique d'attaque des ordonnances et le moyen de diffusion de leurs idées dans la *Quotidienne* et non dans une revue spécialisée :

> Un journal sur l'éducation n'aura pas cent abonnés = 4 à 5 articles par mois, contre l'Université, faits avec conscience, et remplis de vérités, procureront à la *Quotidienne*, j'ose le garantir quelques abonnés de plus. La question de l'éducation est plus que jamais une question grave.[1800]

[1793] Article intitulé « Persécution de l'Église catholique » et signé de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 18 juin 1828.
[1794] Article inséré à la suite de celui de Laurentie et des deux textes des nouvelles ordonnances dans la *Quotidienne* du 18 juin 1828.
[1795] *Le Journal des Débats* du 18 juin 1828, p.1.
[1796] Article de Laurentie intitulé « Persécution de l'Église catholique » deuxième partie, paru dans la *Quotidienne* du 19 juin 1828.
[1797] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De la persécution de l'Église catholique, au sujet des ordonnances sur les petits séminaires*, Paris, Bricon, 1828.
[1798] Lamennais n'est pas le seul à féliciter Laurentie. La correspondance passive du fonds Malouet-Laurentie, dans 372 ap 21 révèle que, par exemple, Senfft lui écrit de Turin, le 27 juin 1828 pour témoigner à Laurentie son soutien et son approbation.
[1799] 372 ap 6, dossier 3 : lettre de Liautard adressée à Laurentie datée de 1828.
[1800] *Idem.*

Liautard et Laurentie s'opposent à la politique de Vatimesnil qui abroge l'ordonnance du 8 avril 1824 qui avait placé les écoles primaires sous la responsabilité directe des évêques, au profit des ordonnances, plus libérales des 29 février 1816 et du 2 août 1820 : le retour de l'enseignement mutuel est ainsi officialisé et l'enseignement primaire est à nouveau confié aux recteurs, dépossédant les évêques de toute initiative à son égard. Laurentie poursuit donc, dans la *Quotidienne*, sa critique de la politique d'enseignement de Martignac. Il reproche aux ordonnances d'œuvrer à l'encontre des vocations sacerdotales [1801]. Il prédit aussi la paupérisation des prêtres, puisque l'Église ne pourra désormais recruter que parmi les familles les plus pauvres. Laurentie réclame une fois de plus la liberté de la religion :

> On parle de la liberté ; eh ! bien ; nous demandons la liberté de la religion ; ou nous aurons le droit de ne voir que de profondes hypocrisies dans ces hautes professions d'égalité, qui donnent le droit de vie à toutes les perversités et seulement le droit de mort à la conscience et à la foi.[1802]

La *Gazette de France* mène une campagne de presse similaire et affirme que l'on assiste au « retour de la déesse Raison » : son article du 5 août 1828 lui est vivement reproché et fait l'objet d'un procès. L'avocat royaliste Hennequin prend sa défense et développe la distinction entre les actes des ministres et le gouvernement du roi, non remis en cause officiellement[1803]. Le prince de Croÿ, l'archevêque de Rouen, conjure alors Laurentie de faire cause commune avec la *Gazette de France*, pourtant pro-villèliste :

> […] je vous avoue que lorsque tout doit faire sentir aux factieux des principes monarchiques, […] je ne saurai comprendre que vous vous montriez hostiles envers la *gazette de France* qui partage presque exclusivement avec votre journal, la défense de la cause pour laquelle nous combattons. […]. Je ne suis pas plus que vous partisan de M. de Villèle […].[1804]

Mais Laurentie répugne à une telle alliance. Martignac regroupe ainsi contre lui des mécontents libéraux et royalistes cependant désunis. Le journaliste indépendant reprend la plume pour suggérer ce qu'il voit de contradictoire entre la Charte et l'ordonnance de Portalis et en appelle à la contestation catholique, au nom de la Charte :

> Levez-vous aussi, catholiques, montrez à découvert vos dogmes et votre foi, la Charte vous le permet, votre liberté est grande, elle est égale à celle de l'erreur. Voilà la loi. [1805]

[1801] Article de la *Quotidienne* du 20 juin 1828.
[1802] *Idem.*
[1803] *Plaidoyer de M. Hennequin dans le procès de la* Gazette de France, Paris, Blaise, 1828, p.8.
[1804] 372 ap 6 : lettre de Croy du 18 octobre 1828 à Laurentie.
[1805] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 20 juin 1828.

Laurentie se présente alors comme le partisan effréné des libertés garanties par la Charte contre l'ordonnance de Portalis :

> D'un côté, *liberté égale*, de l'autre, *exception et servitude* ! La Charte n'existe donc plus ! Il faut le croire, car M. Portalis fait des dispositions qui en ruinent tout le fondement.[1806]

Le journaliste ultra utilise aussi le principe de la Charte d'égalité d'accès pour tous aux emplois civils et militaires pour critiquer le sort des congréganistes chassés de leurs fonctions dans l'enseignement. Il refuse aussi que le ministre Feutrier s'octroie le droit de déterminer le nombre des écoles ecclésiastiques ainsi que le choix des communes pour leur implantation[1807]. Laurentie ne voit ainsi qu'usurpation de pouvoir ministériel sur la religion :

> Un pouvoir humain s'empare avec violence de l'enseignement ; il le soumet à des conditions qu'il a inventé ; il attaque le droit divin de l'épiscopat, et ainsi il sape tout ce qu'il y a de fondamental dans le catholicisme ; il menace d'arracher jusqu'aux raisons de la foi.[1808]

Laurentie redevient la cible des attaques du *Journal des Débats* pro-Martignac qui rappelle à son lectorat les « rigueurs salutaires » que le journaliste avait employées pour qualifier les mesures des dirigeants à l'époque de la Saint-Barthélemy. C'est sur cette polémique autour de Laurentie que débutent les débats à la Chambre des députés[1809]. Un bras de fer s'amorce entre les libéraux qui désirent aller encore plus loin dans la réforme et les ultras. Le *Constitutionnel* s'en prend à son tour à Laurentie. La *Quotidienne* contre-attaque :

> Voici comment [le *Constitutionnel*] s'exprime à l'égard de M. Laurentie : « Non, ce n'est point avec ces accents de rage que s'exprime l'avocat d'une cause divine ; tout est terrestre dans de telles fureurs ; tout est l'homme qui n'a son Dieu que sur ses lèvres, et qui porte l'enfer dans son cœur ; tout est l'hypocrite démasqué dont le ressentiment ne se peut plus contenir, du fanatique imposteur qui ne croit qu'à sa haine et à ses vengeances ». Voilà l'horrible langage dont le *Constitutionnel* et nous lui ferions entendre des paroles de paix ! Lorsque montant pour la millième fois à la face de la France ; il nous traite d'apologistes de la Saint-Barthélemy.[1810]

Le lendemain, inlassablement, Laurentie reprend la plume pour terminer son analyse des ordonnances : il y dénonce l'anticléricalisme et le mépris qui s'exprime à l'encontre des prêtres[1811]. Laurentie juge encore insuffisantes les bourses consacrées à la formation des

---

[1806] *Idem.*
[1807] *Idem.*
[1808] Article de la *Quotidienne* du 21 juin 1828.
[1809] Baudouin, Patricia, *Balzac, journaliste et penseur du politique, 1830-1850*, Paris 8, sous la direction de Michèle Riot-Sarcey, 2006, p.84.
[1810] Article du 21 juin 1828 de la *Quotidienne*.
[1811] Article de Laurentie dans la *Quotidienne* du 22 juin 1828.

futurs prêtres : il y voit la préparation d'un clergé au rabais[1812], tout en ne pouvant se résoudre à ce que l'épiscopat vende l'enseignement pour 8000 bourses[1813]. La *Quotidienne* ne manque pas de se faire l'écho de ce qu'elle nomme les « plaintes universelles des catholiques » à travers les réclamations de directeurs de séminaires, d'évêques et de pères de famille[1814]. La *Quotidienne* du 26 juin 1828 annonce la parution du nouveau code ecclésiastique de Blaye avec les modifications commandées par les nouvelles lois altérant l'immuabilité de la religion.

L'influence de Lamennais est essentielle et ne passe pas inaperçue, surtout chez ses adversaires. Le *Figaro* pastiche un récit de vocation religieuse d'un prêtre dans un article caustique intitulé « Dioclétien deux ou la vingt mille unième vocation ». Cet article satirique met donc en scène un séminariste qui rencontre un nouveau Dioclétien, faussement tyrannique, et lui reproche de s'être attaqué à la religion avec les nouvelles ordonnances :

> Vous vous attaquez à Dieu, je vous en avertis : prenez-y garde ! C'est une ironie amère de liberté. M de L.[amennais] l'a dit dans la *Quotidienne* […].[1815]

Et le nouveau Dioclétien-Martignac, de répondre :

> Dîtes qu'on se moque de l'éloquence de M. Laurentie, de la phraséologie de M. de La Mennais.[1816]

Laurentie dénonce le fait qu'en voulant toucher les jésuites, on a frappé d'un seul coup tout le clergé. Il devient ainsi le défenseur invétéré des jésuites[1817]. Il rattache ainsi la cause des jésuites à celle de l'épiscopat. L'*Ami de la Religion et du Roi* ainsi que la *Gazette de France* soutiennent la *Quotidienne*. La campagne d'hostilité farouche aux ordonnances se termine par une série d'articles intitulée « Espérances des fidèles dans l'épiscopat » dans la *Quotidienne* du 3 juillet 1828 :

> [L'Église] défend son droit, mais elle appelle le respect des peuples sur la royauté. Elle ne se laisse point dégrader, mais elle veut que l'autorité du prince soit maintenue : accord admirable de liberté et de soumission, dont tout l'épiscopat français nous donnera encore de beaux exemples, lorsqu'il s'agira d'exécuter des ordonnances qui tendraient par leurs dispositions à la ruine du trône comme à la ruine de l'Église.[1818]

[1812] *Idem.*
[1813] Article intitulé « Apologies de la persécution » de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 24 juin 1828 : « L'argent dédommage la conscience. »
[1814] Article de la *Quotidienne* du 26 juin 1828.
[1815] Le *Figaro* du 26 juin 1828.
[1816] *Idem.*
[1817] Article de Laurentie dans la *Quotidienne* du 28 juin 1828.
[1818] Article de la *Quotidienne* du 3 juillet 1828.

O'Mahony prend la défense de Laurentie tandis que des royalistes envoient des lettres assassines à l'encontre de ce dernier pour avoir critiqué les ordonnances[1819]. Laurentie a été vraisemblablement conseillé par Lamennais qui est informé directement par l'évêque de Nancy, Mgr de Forbin-Janson, membre de la commission formée par le pouvoir en janvier 1828. Un mémoire rédigé par l'archevêque de Paris Mgr de Quélen et signé par Clermont-Tonnerre présente au roi, avec une certaine fermeté, les arguments d'opposition de l'épiscopat. Le ministère tente de négocier avec Rome, avec pour ambassadeur Chateaubriand ; même, une ambassade parallèle est menée pour apaiser le pape Léon XII qui refuse finalement de rentrer dans le conflit. Ensuite, Mgr de Quélen rallie l'épiscopat aux décisions de *statu quo* du ministre des affaires étrangères. Face à cette entente, Lamennais fulmine et seuls Mgr de Croÿ, l'archevêque de Rouen et Mgr de Pins, l'administrateur du diocèse de Lyon, ainsi que l'archevêque de Toulouse refusent d'appliquer les ordonnances. La *Quotidienne* de Laurentie suit la ligne inspirée par Lamennais et ironise sur la lettre de Bernetti, le secrétaire d'État de Rome, qui demande à l'épiscopat de France de suivre son roi. Le nonce Lambruschini se dérobe à trancher la polémique mais condamne les propos de la *Quotidienne*. A l'inverse, la *Gazette de France* se range avec l'épiscopat et attaque Lamennais ainsi que la *Quotidienne*[1820]. Lamennais fait alors scandale car il retrace la polémique dans son ouvrage des *Progrès de la Révolution*[1821]. Lamennais se démarque car, en prenant finalement la défense des jésuites, il penche vers la séparation de l'Église et de l'État, comme état transitoire nécessaire : il provoque la colère des royalistes car il abandonne l'alliance du Trône et de l'Autel. Berryer-fils, soutient la campagne de Laurentie et de Lamennais et publie une brochure contre le fait que les séminaires soient sous la surveillance et l'inspection de l'Université[1822]. Cette opposition au ministère Martignac constitue un point culminant dans la carrière de Laurentie comme soutien indéfectible à l'Église.

Laurentie semble cependant vouloir freiner le zèle du mennaisien O'Mahony au sein de la *Quotidienne*. Ce dernier doit s'expliquer sur la parution simultanée de ses articles dans le *Mémorial Catholique* et dans la *Quotidienne*[1823]. De nombreux articles d'un autre mennaisien, Waille, sont parus successivement dans le journal de Laurentie, ce qui finit par donner au journal une couleur mennaisienne trop prononcée. Les actionnaires du journal

[1819] 372 ap 6 : lettre d'O'Mahony à Laurentie datée du 2 octobre 1828.
[1820] Dudon, Paul, « Lamennais et les ordonnance du 16 juin 1828 », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1911, volume 2, numéro 8, p.145-161.
[1821] Lamennais, *Progrès de la révolution*, p.180.
[1822] Fonds Berryer 223 ap 4.
[1823] 372 ap 6 : lettre d'O'Mahony à Laurentie datée du 12 janvier 1829 qui fait suite à celle du 9 janvier dans laquelle il affirme que sa collaboration est condamnée par le directeur et les propriétaires du journal.

royaliste ont certainement voulu reprendre en main la rédaction en faisant pression sur son directeur. Le général Donnadieu se plaint à O'Mahony du fait que la *Quotidienne* manquait de « Variété de doctrines et d'opinions » et que les articles de Laurentie et de ses collaborateurs ne sont pas assez contrôlés. Il est reproché à la *Quotidienne* ses articles sur la politique turque, « les injures au roi d'Espagne et à la religion catholique […], la littérature romantique sur les théâtres, le rossinisme musical poussé jusqu'à l'extravagance »[1824]. Laurentie est ainsi critiqué au sein de sa nouvelle rédaction, en particulier par le général Donnadieu qui influence certains actionnaires du journal ; O'Mahony accuse le général Donnadieu d'avoir voulu le brouiller avec Laurentie et regrette que le journaliste ne soit pas le seul maître dans sa rédaction. Il avertit une fois de plus le rédacteur en chef qu'il pense trop dépendre des « hommes à écus » et des « hommes à doctrines »[1825]. Les revenus personnels de Laurentie découlent, en grande partie, du salaire de journaliste que les investisseurs ont arrêté : Laurentie ne bénéficie pas d'indépendance économique pour son journal comme Genoude. Enfin, O'Mahony l'avertit que nombre de ses connaissances mennaisiennes veulent déserter la rédaction de la *Quotidienne*. Laurentie continue cependant de correspondre avec O'Mahony et à lui envoyer ses ouvrages, que ce dernier fait lire à Lamennais. O'Mahony le félicite pour son article « Sur le Pape » où Laurentie réaffirme, avec courage, son affiliation au courant mennaisien et son soutien à Lamennais[1826]. Les éditoriaux de la *Quotidienne* ne sont désormais plus signés. Mais Laurentie attaque quasiment quotidiennement le pouvoir. Il regrette alors son indépendance de langage de 1828[1827]. Ces dissidents catholiques et ultraroyalistes réussissent à coaliser contre eux à peu près toute la classe politique, des libéraux, des doctrinaires, des constitutionnels, des royalistes partisans de Martignac :

> Depuis un an seulement, nous avons été vingt fois enterrés par le parti libéral ; […] et ensuite, à force de chansons et de pamphlets, à force de découragement, de malaise, d'ennui, et aussi de morts subites dans notre parti, comme disait le *Journal des Débats*, cette année devait être notre dernière année […].[1828]

A l'inverse, Laurentie veut croire que le camp libéral n'a pas réussi à les ensevelir. Trouvant le bilan malgré tout positif, le journaliste de la *Quotidienne* revendique l'ancienneté des principes que les ultras, accusés d'être d'un autre siècle, défendent :

> Si nous sommes vieux comme vous le dites, la vérité est vieille aussi ; la légitimité est aussi une vieille chose ; la Providence, qui veille sur les nations et qui les empêche toujours de se décomposer outre mesure, est

[1824] *Idem.*
[1825] *Ibid*., lettre d'O'Mahony à Laurentie datée du 16 janvier 1829.
[1826] 372 ap 6 : lettre d'O'Mahony à Laurentie datée du 19 février 1829.
[1827] Éditorial vraisemblablement de Laurentie du 1er janvier 1829 paru dans la *Quotidienne*.
[1828] *Idem.*

aussi une vieille chose ; si vous êtes jeunes, tant pis pour nous ; vous seuls passerez de la terre, de cette vieille terre qui depuis le commencement a été soumise à des règles morales qu'on n'a jamais violées impunément.[1829]

Les ultras ont l'impression de résister à un monde moderne qui leur est hostile[1830]. Engagés dans une lutte incessante pour faire aboutir leur politique et triompher de leurs ennemis, ils revendiquent leur stabilité et leur constance, face aux libéraux qu'ils jugent versatiles et incompétents puisqu'ils n'ont jamais réussi à maintenir la république ou l'empire.

3.2. L'Association pour la défense de la religion catholique

Le départ des mennaisiens de la rédaction de la *Quotidienne* oblige Laurentie à s'investir dans d'autres projets annexes au journalisme. Le journal n'a pas pu relayer aussi efficacement que prévu les thèses mennaisiennes. L'Association pour la défense de la religion catholique est alors fondée. L'historien de la presse Eugène Hatin avance l'hypothèse que cette Association provenait du *Catholique,* revue fondée dans le même but en 1826 par le baron d'Eckstein[1831]. Lamennais estime, quant à lui, qu'il a eu l'honneur de la conception[1832]. Mais, vraisemblablement, Pierre-Sébastien Laurentie et l'abbé de Salinis en sont les véritables initiateurs[1833] et en deviennent les directeurs[1834]. Au mois de mai 1828, Lamennais officialise dans le *Mémorial Catholique* le lancement de cette Association pour la défense de la religion catholique. L'Association pour la défense de la religion devient, par la suite, une réponse aux ordonnances de Portalis. L'hypothèse la plus vraisemblable consiste à penser que les mennaisiens, passés à l'offensive à la *Quotidienne*, veulent aussi reconstituer au sein de cette association la Société catholique des bons livres dont Laurentie a été exclu. Le Conseil général élit pour président le duc d'Havré et de Croÿ, et pour vice-présidents, le maréchal prince de Hohenlohe, le vicomte Dambray, M. Duplessis de Grenédan, député d'Ille-et-Vilaine, et le comte de La Rochejaquelein. Mais les pouvoirs reviennent à l'abbé Perreau, le vicaire général de la Grande Aumônerie, l'abbé Desgenettes, Cauchy, Laurentie et Salinis.

[1829] Éditorial vraisemblablement de Laurentie du 1er janvier 1829 paru dans la *Quotidienne*.
[1830] *Idem.*
[1831] Hatin, Eugène, *Histoire politique et littéraire de la presse, op.cit.*, tome 8, p.606.
[1832] Dans la lettre de Waille à Lamennais du 7 juin 1828 et la lettre 1453 bis du 21 février 1829 au comte de Senfft, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome III.
[1833] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.264 : « Nous verrons tout à l'heure M. de Lamennais s'attribuer le mérite d'avoir conçu le plan de cette Association ; il ne fera ainsi que se rendre une justice qui lui est due. Cependant divers indices nous ont déjà permis de soupçonner que la pensée première d'une telle fondation appartenait à M. Laurentie, de concert sans doute avec son ami l'abbé de Salinis. Quoi qu'il en soit, M. de Lamennais déploya d'abord le plus grand zèle à répandre l'*Association* dans toute la France et à lui recruter de nombreux adhérents. »
[1834] Ladoue, Casimir de, *Vie de monseigneur de Salinis*, Paris, Tolra et Haton, 1864, p.97-98 et *Le Mémorial Catholique*, tome IX, 1828, p.284.

Cinq directeurs sont donc nommés dont trois congréganistes. Il s'agit de la même équipe que l'ancienne de la Société catholique des bons livres. Laurentie y reçoit la tâche de secrétaire. Bailly en est le trésorier. Berryer-fils y est aussi très actif. L'Association comporte un conseil général de 46 membres dont 11 pairs et 12 ecclésiastiques[1835]. Et, sur les 41 membres honoraires, 18 pairs et 19 députés sont ultraroyalistes, ce qui prouve les liens existant entre l'ultraroyalisme et ce catholicisme papiste[1836]. Le ministère de l'intérieur s'inquiète de la tenue de quatre réunions par an au sein de cette association qui n'avait pas daigné demander l'autorisation au gouvernement Villèle et qui veut défendre la religion catholique et attaquer ses ennemis. Cette association devait trouver des fonds pour mener à bien ses initiatives : se donnant cinq objectifs prioritaires[1837], elle devait, après l'aide à la conversion de protestants déjà évoquée, « composer des ouvrages utiles à la religion et fonder des prix à cet effet ». Pour ce faire, Lamennais fait alors paraître en 1828 les *Lettres d'Atticus, ou Considérations sur la religion catholique et le protestantisme* de Lord R. Fitzwilliam : ses notes manuscrites sont conservées au RGASPI, ancien centre marxiste-léniniste de Moscou, et témoigne de sa volonté de ne pas distinguer les protestants des athées[1838]. Lamennais conseille Laurentie sur les parutions entreprises par l'Association :

> J'espère que l'*Association* ne reviendra pas sur sa promesse de faire imprimer la traduction de l'*Histoire de Grégoire VII*. Ce livre sera fort utile, surtout avec votre introduction.[1839]

Le cinquième objectif de l'association concerne l'enseignement :

> 5° Aussitôt qu'elle aura des ressources suffisantes, elle s'occupera de fournir aux jeunes gens que leur goût et leurs talents appelleraient à la défense de la religion, le moyen de s'y rendre propres par des études supérieures dans les différents ordres des sciences.[1840]

Lamennais avait donc conféré un rôle particulier à cette association qui devait soutenir un autre de ses projets : la création, avec son frère Jean, à Malestroit, d'une Maison de hautes études ecclésiastiques[1841]. Laurentie est aussi impliqué dans le projet :

[1835] Duroselle, J.-B., *Itinéraires : idées, hommes et nations d'Occident (XIX-XXe siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1992, p.172.
[1836] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.264.
[1837] Voir dans les documents en annexe les statuts de l'association, p.97.
[1838] Notes de M. de Lamennais pour l'édition des lettres d'Atticus : « Wifgist, évêque de Canterbury, disait que son église était pleine d'athées. Edwin Sandys, en parlant des divisions des réformés, gémissait de ce que « ces débats servaient beaucoup « à augmenter l'athéisme chez les protestants et le mahométisme au dehors. » Selon Barlosv, « la Religion qui, depuis longtemps en Angleterre est changée en satanisme, se changèrent bientôt en athéisme. », « Nous sommes, disait King, évêque de Londres, si éloignés d'être de vrais israélites, que nous sommes plutôt convaincus d'être de parfaits athées. »
[1839] 372 ap 21 : lettre de Lamennais du 5 juillet 1829, adressée à Laurentie.
[1840] Voir en annexe les statuts de l'association, dans les documents p.97.

Je profite d'une occasion, mon cher ami, pour vous prier de ne pas perdre de vue le projet dont vous m'aviez parlé pour procurer quelques ressources à l'œuvre à laquelle vous prenez intérêt. Une quarantaine de personnes à nourrir et à entretenir, un mobilier à compléter, une chapelle à bâtir, tout cela n'est pas peu de chose, quand on n'a rien.[1842]

Cette Maison des hautes études ecclésiastiques à Malestroit était prévue opérationnelle au début de l'été :

Je vous recommande l'école des hautes études ecclésiastiques qu'on nous a promise pour cette année. Elle aura certainement peu d'influence directe sur les doctrines, mais elle pourrait en avoir beaucoup sur les âmes déjà si faibles, et devenir le noyau d'un clergé ambitieux et prêt à tout en de certaines circonstances données. Elle sera d'ailleurs, à moins qu'on n'en fasse un simple séminaire diocésain, dépendant dès lors uniquement de M. l'archevêque de Paris, elle sera, dis-je, nécessairement par son institution même, une école schismatique ; car il n'est pas probable qu'on ait recours, comme il est indispensable, au Souverain Pontife, et moins encore que celui-ci autorise un établissement dont le but avoué est de combattre l'enseignement du Saint-Siège. Il faudrait, ce me semble, faire honte aux évêques qui pourraient être tentés d'y envoyer des jeunes gens, et prévenir, contre les élèves qui en sortiraient, l'opinion catholique.[1843]

Lamennais a la ferme volonté de former un nouveau clergé selon les doctrines romaines et contre un enseignement promulgué par les évêques français. Cet enseignement est suspecté par ses ennemis d'être imprégné des prises de position indépendantes de l'abbé vis-à-vis du pouvoir civil. Mais Lamennais lui-même se rend compte de l'ampleur de la tâche et du peu de moyens dont il dispose :

Quant à nous, ce n'est qu'avec le temps que nous pourrons faire quelque chose. On ne forme pas des hommes en un jour. Et puis nous sommes entourés d'obstacles. Ceux qui devraient aider n'aspirent qu'à détruire. La bêtise, l'ignorance, et toutes les viles passions se liguent contre le peu de bien qu'on peut essayer de faire. Ajoutez à cela le manque de ressources. Ces commencements sont durs, et le courage quelquefois serait bien près de succomber, si la foi ne le soutenait de sa force secrète et inexplicable.[1844]

Sur ce modèle, le 28 septembre 1828, Lamennais confère à Laurentie la responsabilité de trouver des fonds et de fonder une nouvelle école parisienne :

[1841] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.,* p.264 : « [Lamennais] comptait sur l'appui de ses membres [de l'Association] pour l'aider à suffire à la lourde tâche qu'il venait d'entreprendre avec son frère, l'abbé Jean de Lamennais, en fondant à Malestroit, non loin de la Chesnaie, une maison de hautes études ecclésiastiques. »

[1842] 372 ap 21 : lettre de Lamennais du 18 mars 1829 adressée à Laurentie et dans Le Guillou, Louis, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome IV, lettre 1470, p.115.

[1843] Lettre du 5 juillet 1829 de Lamennais à Laurentie, dans Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.280.

[1844] *Idem.*

L'affaire que vous connaissez[1845] se développe merveilleusement. Les sujets se présentent de toutes parts, non-seulement pour la France, mais encore pour l'étranger. Nous venons d'acheter une maison à Malestroit pour les réunir, et dans dix-huit mois au plus tard, il est indispensable que nous ayons une maison à Paris. Ce qui embarrasse, ce sont les ressources pécuniaires. Lorsque je conçus le plan de l'*Association*, c'était, comme vous le savez, dans l'intention de nous procurer par elle ce qui manquait sous ce rapport, et cela fut convenu avec la Direction. Aujourd'hui il paraît que la peur élève quelques difficultés. Je compte sur vous, mon cher ami, pour aplanir tous les obstacles. Deux choses nous sont nécessaires : des secours présents, et ensuite d'amener le Conseil à désirer l'établissement d'une maison à Paris, où des jeunes gens de mérite puissent, sous une discipline, se livrer à des études utiles à la religion. J'en ai écrit à l'abbé de Salinis, avec qui je vous engage à en causer. La maison pourrait être achetée au nom de quelques membres de la Direction, qui en transmettraient la propriété en vertu d'un contrat d'association semblable à celui que Berryer a imaginé pour Juilly. Mais toujours veuillez faire en sorte qu'on nous donne quelques fonds présentement.[1846]

Il est possible que ce projet parisien, qui n'a jamais vu le jour, ait influencé Laurentie pour l'élaboration de son plan d'établissement finalement destiné en 1833 à Conflans, dans la maison de l'archevêque de Paris, comme cela sera analysé ultérieurement. Salinis, Laurentie et Lamennais œuvrent pour leur association et y placent leurs proches comme Joseph d'Ortigue qui devient directeur des bureaux de l'Association pour la défense de la religion ; ce dernier, mennaisien convaincu, continue d'écrire, en parallèle, pour la *Quotidienne*[1847]. Il est à noter que ces initiatives paraissent être prises indépendamment des rouages habituels liés à la Congrégation. Après la mort de Mathieu de Montmorency en 1826, l'influence de la Congrégation diminue dans toutes ses filiales et la deuxième génération de catholiques avec Berryer-fils, Laurentie, Bailly[1848], arrive aux commandes de ces sociétés. Cette association prend une signification nouvelle après l'opposition de ces catholiques aux ordonnances de Martignac.

Les mennaisiens sont néanmoins de plus en plus pessimistes quant au succès de leurs entreprises. Lamennais a déjà prévenu Laurentie qu'il n'attendait rien du nouveau gouvernement :

[1845] D'après Louis Le Guillou, Laurentie est informé du projet que Lamennais expose à la comtesse Riccini dans la lettre 1388 bis du tome III de la *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, p.501-503 : il s'agit de la création d'un ordre religieux à Malestroit dont le but est : « d'opposer aux erreurs qui bouleversent le monde un corps de saines doctrines en théologie, en philosophie, en politique ; doctrines fondées sur l'enseignement immuable du Saint-Siège auquel tous les membres de l'ordre promettent une obéissance absolue. »

[1846] Lettre du 28 septembre 1828 de Lamennais adressée à Laurentie, dans Le Guillou, Louis, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome IV, lettre 1413, p.45.

[1847] 372 ap 6 : lettre d'Ortigue à Laurentie datée du 30 septembre 1829.

[1848] Emmanuel Bailly, (1794-1861) a fait ses études à Amiens, chez les lazaristes, puis chez les jésuites et au grand séminaire. Il ouvre, en 1819, une pension de jeunes gens à Paris. Membre de la Congrégation, il s'engage dans la Société catholique des bons livres. Il est l'un des fondateurs du *Correspondant* en 1829, puis de la *Tribune Catholique* en 1832. En 1833, il participe au lancement de la Conférence de charité, devenue plus tard la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Il faut laisser les niais, et le nombre en sera toujours grand, se flatter que tout sera sauvé quand Messieurs tels et tels auront un portefeuille sous le bras et un chapeau à plumes sur la tête. Peu importe qui ait le pouvoir ; ce sont maintenant les choses, ou plutôt les opinions, qui gouvernent : ainsi qu'on prenne les ministres à l'extrême droite ou à l'extrême gauche, le système sera le même au fond : seulement les uns iront plus vite peut-être, les autres moins : ce sera toute la différence.[1849]

L'Association pour la défense de la religion catholique s'inscrit ainsi, presque désespérément, dans un projet de lutte contre la Révolution[1850]. Le camp adverse réplique très rapidement : le *Constitutionnel* publie le prospectus d'une contre-association, appelée Association évangélique pour la défense des libertés de l'Église gallicane et au droit public des Français[1851]. Les « défenseurs des libertés de l'Église gallicane » décident de calquer leurs statuts sur ceux de l'Association de défense de la religion catholique afin de lutter contre « la formule positive de la déposition des rois, telle qu'elle doit être demandée au pape » par les « congréganistes jésuitiques »[1852]. Leur programme consiste à défendre le roi et la Charte ainsi que les « pures maximes de la religion, de la morale et de la liberté légale »[1853]. Face à cette opposition, Lamennais compare les républicains avec les ultras dans les conséquences de leur politique : la Révolution a gagné contre la religion. Bien plus tard, à la fin du Second Empire, Laurentie tient des propos similaires, en parlant de schisme social contemporain ou, autrement dit, d'un monde nouveau, séparé de la religion ou de l'Église, qu'il définit en fonction de la Révolution :

Par le mot de Révolution, j'entends la théorie complète du monde nouveau, partant de l'athéisme politique, et courant à toutes ses conséquences sans exception : c'est la théorie de la barbarie réfléchie ou civilisée.[1854]

La « force matérielle » de la Révolution triomphe et conduit à l'apocalypse. Laurentie ne peut qu'en faire l'amer constat :

Hors de la théorie divine, il n'y a rien. […] Nous sommes au terme extrême de la théorie du monde nouveau ; ce qui reste, c'est la poursuite de la jouissance, et cette poursuite sera la guerre, sera l'anarchie, sera le chaos.[1855]

[1849] 372 ap 21, dossier 2, lettre de Lamennais du 20 janvier 1828 adressée à Laurentie et dans *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.258.
[1850] *Idem.*
[1851] Le *Mémorial Catholique*, tome IX, 1828, p.352 et suivantes.
[1852] Article du *Constitutionnel* retranscrit dans le *Mémorial Catholique*, tome IX, 1828, p.353-354.
[1853] *Ibid*., p.355.
[1854] Laurentie, Pierre-Sébastien, *L'Athéisme social et l'Église, Schisme du nouveau monde*, Paris, Plon, 1869, p.50.
[1855] *Ibid.*, p. 30.

Même l'entourage de Laurentie semble désormais réticent à s'engager davantage dans l'entreprise. Dambray, le vice-président de l'Association, rappelle à Laurentie que ses collègues à la Chambre des pairs ne partagent pas les convictions mennaisiennes et ne peuvent y apporter leur soutien :

> […] une œuvre qui ne tend qu'à encourager la conversion des hérétiques ne saurait réussir auprès de gens dont bonne partie appelle de tous ses vœux une rupture avec Rome, je suis convaincu du moins qu'il ne faut pas interpréter autrement les sentiments de beaucoup de ceux qui font semblants d'être fiers de ce qu'on se borne à appeler les anciennes opinions parlementaires.[1856]

Ainsi bon nombre de catholiques royalistes autour de Laurentie luttent contre les projets de Lamennais : l'union des catholiques avec les mennaisiens rebute toujours de nombreux royalistes. Malgré l'énergie déployée, les fonds manquent et les investisseurs ne se mobilisent pas pour l'Association[1857], même si l'engagement d'associés-correspondants dans tout le pays devait permettre une levée de fonds grâce à des abonnements à 10 francs pièce et aux gains récupérés après la poursuite des diffamateurs devant la justice. Quelques mois plus tard, Lamennais se plaint que l'Association, accaparée par ses ennemis, ne remplit pas ses objectifs:

> Je ne compte guère désormais sur elle, -sur elle, qui, si je ne me trompe, ne tardera pas à être totalement désorganisée, ou décréditée. Le journal qu'ils veulent faire la tuera, parce qu'il ne saurait être bien fait. Je leur ai dit là-dessus ma pensée ; mais ils ont la leur, qui est différente, et celle-ci, comme de juste, l'emportera. On verra dans quelques mois, qui aura eu raison.[1858]

Le verdict ne tarde pas à tomber. Lamennais avertit Laurentie :

> Je regarde si bien *l'Association catholique* comme finie, que j'ai écrit ce que j'en pensais à plusieurs personnes en France et à l'étranger, afin de m'absoudre moi-même des recommandations par lesquelles j'avais cherché à la répandre.[1859]

Lamennais signale le départ de Laurentie et de Berryer de l'Association qu'ils estiment dirigée maintenant par leurs propres ennemis[1860]. Le petit-fils de Laurentie livre le témoignage de son grand-père qui donne les raisons de cet échec :

> […] l'*Association* restait attachée aux institutions de la Monarchie française, tandis que M. de Lamennais commençait déjà d'exhorter le clergé à suivre « sa mission vénérable, qui est, disait-il, de guider les

[1856] 372 ap 6 : lettre de Dambray à Laurentie datée du 5 juin 1827.
[1857] Lettre 1414 de Lamennais à l'abbé de Salinis du 28 septembre 1828 : « J'écris à Laurentie et je le prie d'en causer avec vous. Nous avons un extrême besoin de ressources immédiates… », dans Le Guillou, Louis, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome IV, p. 47.
[1858] 372 ap 21 : lettre de Lamennais du 12 février 1829 adressée à Laurentie.
[1859] 372 ap 21 : lettre de Lamennais du 22 février 1829, adressée à Laurentie.
[1860] Lettre 1497 de Lamennais du 4 juin 1829, adressée à la comtesse de Senfft, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome III, p.147.

peuples dans la voie de la liberté » ou, pour rendre plus exactement la pensée de l'écrivain : de l'aider à secouer le joug du pouvoir civil.[1861]

Même catholicisée, cette voie théocratique de la liberté insufflée au peuple indépendamment de la monarchie effraie les royalistes. En effet, si les investisseurs désertent l'Association, ils préfèrent se réunir pour financer le *Correspondant* : l'organe des catholiques ne sera pas la *Quotidienne* noyautée par les mennaisiens mais ce nouveau journal qui, dans son prospectus, veut « encore la royauté comme un pieux souvenir, comme une ancre de salut »[1862]. Dans une lettre à l'abbé de Salinis, Lamennais rend compte que Laurentie et lui-même étaient les seuls opposants à la création de ce nouveau journal : la nébuleuse autour de Lamennais est mise en minorité dans les sociétés et associations mêmes qu'elle a contribuées à créer[1863]. Le *Correspondant* fait concurrence au *Mémorial Catholique* ainsi qu'au projet avorté d'une *Quotidienne* mennaisienne et semble moins soumis à l'équipe de Berryer, Laurentie, Gerbet, Salinis, autour du célèbre abbé. L'historien Sylvain Milbach décèle aussi dans l'hostilité de Lamennais envers le *Correspondant* le révélateur des tensions latentes au sein du légitimisme[1864]. Le *Correspondant* a une équipe rédactionnelle plutôt royaliste libérale. Le *Correspondant* paraît deux fois par semaine, à partir du 10 mars 1829. L'équipe rédactionnelle est composée de Carné, de Cazalès, de l'abbé Foisset et de Riambourg. L'abbé Gerbet, Laurentie et le baron d'Eckstein y collaborent ponctuellement. Le baron d'Eckstein[1865], en parallèle, faisait vivre le journal le *Catholique*, fondé en 1826 et qui perdure jusqu'en 1831. Le journal d'Eckstein, à fort caractère prosélytique, s'inspire d'une revue allemande fondée par Görres à Mayence et poursuit un but similaire à celui de Lamennais et de Laurentie : l'alliance de la science et de la religion. L'équipe du *Correspondant* est donc composée de mennaisiens proches (Gerbet et Laurentie) mais aussi d'admirateurs du baron d'Eckstein comme Louis de Carné, Edmond de Cazalès ou Théophile Foisset. Or, Lamennais

[1861] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.264.
[1862] Le Guillou, Louis, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome IV, p.95-96, lettre 1453 et 1454.
[1863] Appendice 488 de Lamennais à Salinis du 23 février 1829, *Correspondance générale de Lamennais op.cit.*, tome IV, p.520 **:** « On a voulu un journal ; c'était l'idée fixe de la plupart des associés et de la majorité de la direction. Laurentie et moi étions seuls opposants. Il a fallu céder à la fin. »
[1864] Milbach, Sylvain, « Les catholiques libéraux et la presse entre 1831 et 1855 », dans *Le Mouvement social*, n°215, avril-juin 2006.
[1865] Danois, issu d'une famille juive convertie au protestantisme, lui-même converti au catholicisme, Ferdinand-Frédéric d'Eckstein, (1790-1861), fonde la revue *Le Catholique* en 1826 et publie d'*Un mot sur la conduite politique des catholiques belges, des catholiques français, et l'ouvrage de M. de La Mennais intitulé* Des progrès de la Révolution… *suivi d'un article « Sur le génie de M. de Lamennais »*, ouvrage qui irrite profondément l'abbé. Voir Le Guillou, L., *Le « baron » d'Eckstein et ses contemporains (Lamennais, Lacordaire, Montalembert, Foisset, Michelet, Renan, Hugo, etc.). Correspondances. Avec un choix de ses articles*, Paris, Honoré Champion, 2003.

entretient des rapports conflictuels avec le baron d'Eckstein, qui l'avait déjà fortement agacé après la parution d'un de ses écrits :

> Le ressentiment que lui voua Lamennais trouve son origine dans l'échec qu'il avait éprouvé en 1829, à parvenir à utiliser cette structure qu'il avait contribué à fonder un an auparavant […].[1866]

Laurentie est aussi vivement critique à l'égard du baron d'Eckstein sur le plan des idées car il concurrence ses projets et dénonce sa combativité. Il n'est pas en correspondance suivie avec ce dernier durant la période étudiée[1867]. Dans la *Quotidienne* du 1er janvier 1829, les idées du baron d'Eckstein sont vivement remises en cause. Dans l'article qu'il lui consacre, Laurentie met directement en doute la méthode catholique de l'écrivain qui parle de certitude rationnelle des doctrines morales : Eckstein accepte l'héritage cartésien. Or, Laurentie lui rappelle que l'école catholique doit s'opposer à l'école sceptique. Le baron lui répond publiquement dans une lettre publiée dans le même numéro de la *Quotidienne* dans laquelle il affirme regretter « de ne pas envisager la défense de la religion et de la monarchie sous le même point de vue que » Laurentie[1868]. Ce qui est véritablement en jeu, c'est la prise de position du baron d'Eckstein contre la politique de reconquête catholique qui peine à convaincre sur un plan scientifique :

> On ne peut penser sans regret à l'état arriéré de la théologie catholique ; non seulement elle s'est laissée dépasser par la science moderne, mais à peine s'est-elle orientée dans les études anciennes.[1869]

Ces critiques sont d'autant plus mal acceptées par Laurentie, Lamennais et Berryer-fils que ceux-ci sont engagés depuis longtemps dans la refonte scientifique et littéraire du catholicisme. Ces propos annoncent leur échec. Le *Correspondant* ne trouve donc plus grâce aux yeux de Laurentie et de Lamennais car il défend la ligne des évêques de France. Plus profondément, le baron d'Eckstein réfute l'idée de Lamennais selon laquelle le règne de la justice viendra avec l'abolition des distinctions sociales. L'Association de défense de la religion catholique se solde donc par un échec, décourageant les participants mennaisiens. A l'inverse de la première génération de congréganistes, la deuxième ne réussit pas à maintenir

[1866] Philibert, Anne, *Lamennais et Lacordaire, 1822-1832*, Paris IV, 2002, p.444.
[1867] Une seule lettre tardive, datée de 1854, écrite par le baron d'Eckstein à Laurentie est conservée dans le fonds Laurentie 372 ap 16.
[1868] Lettre du Baron d'Eckstein adressée au rédacteur de la *Quotidienne* parue dans le numéro du 1er janvier 1829.
[1869] Minois, Georges, *L'Église et la science. Histoire d'un malentendu*, Paris, Fayard, t.II, p.206, cité dans Chappey, Jean-Luc, « Catholiques et sciences au début du XIXème siècle », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°87, 2002, p.21.

une influence auprès des pouvoirs publics[1870]. En parallèle, Laurentie se lance dans une entreprise concrète de préservation de la liberté de l'enseignement (catholique).

3.3. Le collège de Pontlevoy, une tentative locale de reconquête catholique

La lettre du 23 août 1823 que Lamennais adressait à Frayssinous qualifiait les collèges royaux de « séminaires de l'athéisme » et de « vestibules de l'enfer ». La prise en mains de collèges royaux est la réponse concrète des mennaisiens au ministère Martignac en matière d'éducation. Le discours catholique prédominant, sous la Restauration, ambitionne de réduire à néant tous les projets d'enseignement qui ont été élaborés sous la Révolution Française et de revenir à la situation antérieure. La prolifération des pensionnats avait fait suite à l'expulsion des jésuites conduisant, sous l'Ancien Régime, à la création de douze écoles militaires en 1776 dont Pontlevoy, Sorèze, Vendôme qui accueillaient les boursiers du roi[1871]. Or, la Révolution Française avait ébranlé cette organisation initiale : ces établissements avaient périclité et certains avaient fermé[1872]. Symboles de l'éducation d'une vieille France, les catholiques intransigeants décident de reprendre en main certains de ces collèges, dans un mouvement d'élan général de reconquête de la liberté d'enseignement catholique. Laurentie adopte le nouveau mot d'ordre de l'Église en matière de liberté d'enseignement, après le retour à la tradition universitaire. Il s'investit dans la reprise de l'école de Pontlevoy et affirme, *a posteriori*, avoir été l'instigateur du projet global de reconstruction des collèges royaux. Il en aurait soufflé l'idée à l'entourage de Lamennais :

> Je proposai (pourquoi ne pas le dire ?) à M. de Salinis de rendre la vie à quelques vieilles maisons dont le nom était plus puissant que la haine des partis : il vit du bien dans cette pensée, et il courut s'enfermer à Juilly avec son ami l'abbé Scorbiac […].[1873]

En parallèle, Lamennais est à la Chesnaie et monte la Congrégation de Saint-Pierre en septembre 1828 avec son frère, peu après la rédaction des ordonnances de Martignac. Lamennais suit et cautionne les réalisations que son frère administre. Puis, il s'installe à Juilly : après la Chesnaie, le collège de Juilly semble constituer une nouvelle base de relais

---

[1870] Duroselle, J.-B., *Itinéraires : idées, hommes et nations d'Occident (XIX-XXe siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1992, p.175.
[1871] Porquet, Daniel, *L'École royale militaire de Pontlevoy, Bénédictins de Saint-Maur et boursiers du roi 1776-1793*, thèse Paris IV, sous la direction d'Olivier Chaline, 2011, p.110 et suivantes.
[1872] Frijhoff, W., Julia, D., « Les grands pensionnats de l'ancien régime à la Restauration : la permanence d'une structure éducative », dans *Annales Historiques de la Révolution française*, 53ème année, 1981, p.154.
[1873] Article de Laurentie paru dans *l'Union*, à l'occasion de la mort de l'abbé de Salinis en 1861 cité dans *Monseigneur de Salinis et les hommages publics rendus à sa mémoire*, Auch, Foix, 1861, p.180.

des mennaisiens. La réouverture du collège de Pontlevoy (Loir et Cher) s'inscrit donc dans celle du collège de Juilly et de la création de la Congrégation de Saint-Pierre, en réaction immédiate aux nouvelles mesures religieuses de Martignac. Les ordonnances disposent que nul ne peut être chargé de la direction ou de l'enseignement dans les maisons d'éducation dépendantes de l'Université ou dans les écoles secondaires ecclésiastiques, s'il affirme appartenir à une congrégation religieuse non légalement établie en France. Dans ce contexte difficile pour la reprise en main catholique de l'enseignement, Laurentie, comme Berryer, Salinis et Scorbiac, achètent ces collèges préservés du monopole de l'Université, vraisemblablement avec l'aide des fonds récoltés dans les diverses associations de défense de la religion catholique. Le collège de Vendôme était en pleine activité et dépassait le collège de Pontlevoy sous l'Empire[1874]. Pourtant, ce n'est pas un catholique traditionaliste qui dirige cet établissement : lorsque Balzac est pensionnaire à Vendôme, le directeur est un ancien oratorien, marié, disciple des Idéologues, parfaitement indifférent à la religion, tout ce que Lamennais, Laurentie et les autres mennaisiens détestent. Juilly est acheté par les abbés de Salinis et Scorbiac en juillet 1828, tandis que Berryer, qui le dirige un temps, s'investit dans le redressement de l'établissement. Ces projets font l'objet de vives critiques comme en atteste la parution de pamphlets comme *Le collège de Juilly acheté par les jésuites* paru en 1828[1875]. Laurentie est aussi désigné comme un défenseur des jésuites :

> On vous fuit, on vous hait ; on redoute en tous lieux
> De vos poisons cachés le suc pernicieux.
> Seuls trahissant l'orgueil de votre modestie,
> L'alarmiste *Gazette* et le chaud Laurentie,
> Afin de nous prôner vos vertus, vos talens,
> Du matin jusqu'au soir se torturent les flancs[1876]

L'opposition de certains étudiants est donc profonde face à cet héritage religieux qu'ils rejettent. Par l'intervention de Laurentie à l'inspection générale des études, les catholiques fervents prouvent aussi leur intérêt et peut-être leur intention de diriger le collège de Sorèze. Ces initiatives sont les premières pierres posées à l'édifice de la campagne pour la liberté de l'enseignement des années 1840 puis de la loi Falloux. Ces catholiques veulent encadrer la jeunesse. Il est fréquent que Laurentie reçoive, aux bureaux de la *Quotidienne*, des lettres de particuliers qui lui expriment leurs craintes face à une société en changement :

[1874] *Ibid*., p.192.
[1875] *Le collège de Juilly acheté par les jésuites dédié à ses camarades par un ancien élève*, Paris, 1828.
[1876] *Ibid*., p.12.

Les vols, les assassinats renouvelés dans Paris depuis quelques semaines nous affligent beaucoup quoique nous les eussions prévus ; et ces graves désordres nous ont fait reporter notre pensée sur les nombreux étudiants des facultés de droit et de médecine qui y paraissent notamment exposés. Depuis longtemps, nous sommes effrayés des périls de plus d'un genre qui environne ces jeunes gens sans expérience, surtout lorsque sans guide bienveillant et éclairé ils sont abandonnés à eux-mêmes au milieu de ce tourbillon et des plus dangereuses séductions.[1877]

L'enseignement est le fil rouge de ce courant catholique et Laurentie participe à la réouverture de ce collège[1878].

Établissement d'un certain renom, Balzac écrit sur le collège royal de Pontlevoy :

Dès que je sus lire et écrire, ma mère me fit exporter à Pontlevoy, collège dirigé par les Oratoriens qui recevaient les enfants de mon âge dans une classe nommée la classe des Pas latins, où restaient aussi les écoliers de qui l'intelligence tardive se refusait au rudiment. Je demeurai là huit ans sans voir personne et menant une vie de paria […].[1879]

Héritier d'une vieille famille aristocratique, le héros balzacien Félix de Vandenesse est, dans *Le lys dans la Vallée*, pensionnaire du collège royal de Pontlevoy, un établissement de tradition ancienne auquel les mennaisiens entreprennent de donner un second souffle, face à l'Université dont ils contestent l'enseignement. L'idée du projet vient à l'esprit de Laurentie suite à la demande du futur journaliste républicain démocrate de la *Tribune*, Germain Sarrut[1880]. Alors directeur du collège, Sarrut demande en 1825 à Laurentie, toujours inspecteur général des études, de lui venir en aide pour intercéder en sa faveur auprès du ministre Frayssinous. Germain Sarrut devient l'ami fidèle de Laurentie, même si leurs idées les opposent. Après des études de médecine, Sarrut est nommé professeur au collège de Pontlevoy dont il assure la direction en 1824 à la suite de son oncle par alliance, Chappotin[1881]. Ce collège, voué, d'après sa devise à la religion et à la patrie est une ancienne école fondée par les Bénédictins et préservée de l'Université impériale[1882] : l'ancien directeur

[1877] 372 ap 6, lettre d'un correspondant non identifié, adressée à Laurentie et datée du 20 novembre 1826.
[1878] Voir la gravure du collège de Pontlevoy dans les documents iconographiques, p.195.
[1879] Félix de Vandenesse dans Balzac, *Le Lys dans la Vallée*, Paris, Charpentier, 1839, p.8.
[1880] D'après une note dans les *Souvenirs* de Laurentie, Germain Sarrut est né à Toulouse, (1800-1884), et dirige le collège de Pontlevoy après son oncle. Journaliste républicain, il dirige *La Tribune*. Nostalgique de l'Empire, il se rapproche des bonapartistes ; il rencontre à Londres Louis-Napoléon Bonaparte. En 1848, il devient commissaire de la République dans le département du Loir-et-Cher, puis est élu député de ce département à l'assemblée constituante puis à l'assemblée législative. Il se détache alors des bonapartistes qui veulent s'allier avec la droite de ces assemblées. Après le coup d'État du 2 décembre 1851, il abandonne la vie publique. Voir sa représentation dans les documents iconographiques, p.196.
[1881] Chappotin, comme Ferlus le propriétaire du collège de Sorèze, se rend acquérerur du collège de Pontlevoy en septembre 1796 et des bâtiments limitrophes et du mobilier pour un prix très bas dans Frijhoff, W., Julia, D., « Les grands pensionnats de l'ancien régime à la Restauration : la permanence d'une structure éducative », dans *Annales Historiques de la Révolution française*, 53ème année, 1981, p.159.
[1882] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit*., p.8.

avait réussi à conserver l'enseignement de la rhétorique malgré l'opposition de l'Université et n'avait pas fait accorder le statut de lycée à son établissement[1883]. Lamennais encourage Laurentie à aider Sarrut à sauver l'établissement de l'abandon. Les archives départementales de Blois nous informent sur la vente du collège. Sarrut aurait manifesté un vif mécontentement après l'échec de la première vente à la « Bande noire »[1884] terme utilisé par les royalistes. La première tentative de rachat par un propriétaire potentiel ayant échouée, Sarrut se déclare obligé de fermer le collège de Pontlevoy[1885]. Sarrut s'en serait pris, dans son discours pendant la distribution des prix, au ministre Villèle et à la Congrégation. Il s'adresse à Laurentie en tant qu'opposant au ministère Villèle même si ce dernier est membre de la Congrégation[1886]. Dès le 1er août suivant, Sarrut annonce par une circulaire aux parents des élèves que « des motifs graves, entièrement étrangers à son administration, et qui prenaient leurs sources dans ses relations avec l'Université le forçaient de fermer son établissement »[1887]. Ainsi, malgré sa mobilisation, l'établissement ferme en 1827, à la demande de Frayssinous. Sarrut est démocrate et les pièces de théâtres jouées durant la remise des prix du 15 août 1827 sont signalées aux autorités comme républicaines et bonapartistes[1888]. Sa présence à la tête du collège de Pontlevoy n'est donc plus souhaitée par le pouvoir. Les tractations entre Sarrut et Laurentie concernent les avancées de négociations pour trouver un nouvel acheteur[1889]. Peut-être Laurentie avait-il l'objectif de racheter ce collège et de demander à l'abbé de Salinis de le diriger :

> Le projet d'achat de Pt le V.[Pontlevoy] me paraît offrir beaucoup de difficultés : cependant, il n'y a pas d'inconvénient à bien éclaircir cette affaire, pourvu qu'on ne termine rien avant que nous ayons eu un entretien sur ce sujet.[1890]

Finalement, ils se partagent différemment la tâche : Salinis s'occupe de Juilly, et Laurentie de Pontlevoy. Laurentie témoigne de l'élaboration d'une véritable stratégie :

> Je soumis mon dessein [de défense de l'éducation chrétienne] à M. l'abbé de Salinis, alors aumônier du collège royal Henri IV : « Il s'agit, lui dis-je, de mettre la main sur quatre grandes maisons en France, Pontlevoy, Juilly, Sorèze et Vendôme, en les achetant si elles sont à vendre, et d'y établir un système d'études libres sous le

[1883] Frijhoff, W., Julia, D., « Les grands pensionnats de l'ancien régime à la Restauration : la permanence d'une structure éducative », dans *Annales Historiques de la Révolution française*, 53ème année, 1981, p.163.
[1884] Expression qui désigne les acquéreurs des biens nationaux et les spéculateurs membres de l'industrie, d'après Bodard, Jean de, *Pont-Levoy, son abbaye, son école, 1034-1904*, Pontlevoy, 1977, p. 234.
[1885] 372 ap 6 : lettre de Germain Sarrut du 27 juillet 1827 adressée à Laurentie.
[1886] Archives départementales de Blois 28 J 570.
[1887] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit*., p.253.
[1888] Archives départementales de Blois notes d'A. Dupré, ancien élève, à charges contre Sarrut, 28 J 604.
[1889] 372 ap 6 : lettre de Germain Sarrut du 1er juillet 1827 adressée à Laurentie.
[1890] Lettre 1285 de Jean-Marie Lamennais à l'abbé de Salinis datée du 11 juin 1827, dans Lamennais, Jean-Marie, *Correspondance générale*, Rennes, PUR, 2001, p.391.

couvert même de l'Université - Moi, ajoutai-je, je prends pour ma part Pont-Levoy, qui est fermé. Emparez-vous de Juilly, qui est disponible, le reste viendra à son heure. »[1891]

L'abandon par les jésuites de leurs huit établissements à cause des ordonnances de 1828, fait donc craindre aux catholiques la fermeture prochaine d'autres maisons. Finalement, Laurentie décide de racheter l'établissement à Sarrut[1892] avec l'aide de l'abbé Gattrez[1893], bientôt remplacé par l'abbé Demeuré[1894]. Le premier se désolidarise rapidement du projet et Laurentie qui nomme nouveau proviseur l'abbé Demeuré[1895], connu pour avoir remis en état de bon fonctionnement les collèges de Nantes et de Lyon. L'abbé achète le collège. La provenance de l'argent investi n'a pas été identifiée : les seules hypothèses qui peuvent être avancées sont celles d'une caisse tenue par les royalistes et catholiques mennaisiens. L'abbé Demeuré est le candidat idéal pour Laurentie car, malgré une carrière remplie sous la Restauration puisqu'il a été nommé inspecteur d'académie, chevalier de la légion d'honneur et inspecteur honoraire d'académie en 1828, il vient de refuser de suivre les ordonnances de Martignac après leur parution. Plus précisément, l'abbé a refusé de prêter serment à ce qu'il considère comme une atteinte à la liberté religieuse et de se conformer aux ordonnances de 1828[1896].

L'abbé Demeuré s'occupe alors de redresser l'établissement et son enseignement mais Laurentie semble inspirer l'esprit de la maison. L'abbé Demeuré lui rend compte, dans une lettre en 1829, de la liste des livres commandés pour le collège et le journaliste contrôle le programme des auteurs enseignés. L'abbé confirme le succès de l'entreprise de réouverture de

[1891] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.10.

[1892] D'après les archives départementales de Blois, 28 J 570 : « le 21 octobre 1829, par devant Me Dubois, notaire à Montrichard, Sarrut vendait le collège et le mobilier pour 70 000 f dont 20 000 f comptant et le reste en billets à 6 mois, ainsi que la Mahoudière, château meublé et 260 hectares de terre pour 75 000 f, 25 000 comptant et le reste en billets, le tout sous la garantie de Laurentie. » On peut y lire aussi l'acte de vente d'octobre 1828.

[1893] Voir la gravure dans les documents iconographiques, p.197. Pendant ses tournées d'inspecteur général des études dans les établissements, Laurentie remarque l'abbé Gattrez qui, du collège de Poitiers, part enseigner au collège de Besançon : l'inspecteur général des études se crée autour de lui un réseau de professeurs cléricaux. Il propose alors à Gattrez de diriger le collège de Pontlevoy. Ce dernier participe aussi au financement du projet. Sarrut apporte alors à Paris les conditions de vente du collège et d'un domaine distinct de l'ancien directeur Chappotin ; le paiement des deux se fait sous la garantie personnelle de Laurentie même s'il n'est propriétaire que du domaine, La Mahoudière (voir la photographie dans les documents iconographiques, p.195), Gattrez devenant celui du collège.

[1894] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.28.

[1895] Joseph François Demeuré, (1788-1843), issu d'un milieu modeste de cultivateurs bretons, est un ecclésiastique qui fait carrière dans le professorat. Il débute à Rennes en 1816 en philosophie. En 1820, il est connu pour avoir prononcé des discours sur la mort du duc de Berry. Proviseur du collège royal de Nantes en 1822 puis de Lyon en 1827, il devient inspecteur d'académie en 1828 avant de prendre la direction du collège de Pontlevoy en 1828. Ce dernier acquiert, le 14 juillet 1829 le collège de l'abbé Gattrez pour 70 000 francs, d'après les archives départementales de Blois, 28 J 570 et 1 M 39 acte de vente du 14 juillet 1829. L'abbé Demeuré dirige Pontlevoy jusqu'en avril 1843.

[1896] Archives départementales de Blois, 28 J 570.

l'établissement qui compte 81 élèves alors que la restauration du bâtiment vient d'être achevée[1897]. L'ancien collège de bénédictins de Pontlevoy devient une pépinière légitimiste et catholique dont le but consistait à former une nouvelle élite acquise à la cause : des générations y sont formées. Seulement cinq nouveaux élèves y font leur rentrée le 3 novembre 1828, mais progressivement les inscriptions se multiplient. L'établissement acquiert une certaine renommée. Le recrutement est parfois local (Loir-et-Cher et Indre-et-Loire comme le prouvent les distributions de prix du 28 août 1832[1898]) mais il provient majoritairement d'autres départements avec des élèves de Gironde, du Lot, des Landes, de Dordogne, du Lot-et-Garonne, du Maine-et-Loire, du Loiret, des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, de la Manche, du Calvados, du Cher, de Mayenne, de l'Indre, de l'Eure-et-Loire, de la Loire-Inférieure, de Charente, de Corrèze, de la Vienne, des Bouches-du-Rhônes, de l'Isère, et de l'international avec des recrues de Guadeloupe, Cuba, Martinique, New York. Les nobles n'y sont pas majoritaires, d'après les listes des élèves. Mais, de grandes familles nobles y sont représentées et certains noms sont célèbres comme les De Beaufort, De Beaumont, Béthune, O'Mahony, De Catelineau... Des fratries entières d'élèves sont inscrites au collège en pension[1899]. Des membres éminents du mouvement légitimiste, comme La Gervaisais, qui est un ancien élève de l'abbé Demeuré, place dans le collège Olivier de Saint-Pern, qui semble être son petit-fils. Plus tard, le journaliste Marrast du *National* écrit à Laurentie pour lui recommander un élève[1900]. L'abbé Demeuré y fait venir des élèves de Bretagne pour la rentrée 1829. Des pièces de théâtres y sont écrites, jouées et publiées comme *Baldini ou épisode d'un voyage en Italie, drame en trois actes et en prose* au ton très moralisateur, à l'image des fables écrites et publiées par les professeurs de l'établissement[1901]. Un des élèves du collège A. Dupré rédige, par la suite, une histoire de l'établissement dans laquelle il rappelle que le premier directeur Chappotin avait réussi à faire venir des élèves du Sud-Ouest, de la famille Lainé, Ravez, dans la reproduction d'un réseau monarchique et catholique : comme raconté par cet ancien élève, la religion occupe une place de premier choix avec la participation aux processions et la réception régulière des dignitaires ecclésiastiques comme

[1897] 372 ap 6, dossier 4 : lettre de Demeuré à Laurentie datée de 1829.
[1898] Archives départementales de Blois, 1 M 39 : « Distribution solennelle des prix ».
[1899] *Ibid*., 1 M 39, Répertoire et Registre d'entrée et de sortie depuis l'ouverture de l'établissement et signé en 1835.
[1900] 372 ap 14 : lettre de Marrast de 1847 adressée à Laurentie : « Mon cher collègue, Votre magnifique institution de Pontlevoy a reçu dernièrement un tout jeune élève pour qui je viens vous demander une bienveillance particulière. C'est le fils unique de M de Bretague […] que j'ai eu l'occasion de connaître dans les Landes et qui est aujourd'hui au Havre. Il paraît qu'il fut séduit par tout ce qu'on lui raconta de l'éducation donnée à Pontlevoy. »
[1901] M. Roy, professeur, *Baldini*, Blois, 1835, archives départementales de Blois 28 J 570, et « Le corbeau et ses œufs » dans 28 J 596.

les évêques de Blois et d'Orléans. Les prières, les offices et les célébrations créées *ad hoc*, comme celle de « Notre Dame des Blanches », patronne de l'académie de Pontlevoy et choisie par les élèves en 1835[1902], sont nombreux et fréquents. Les matières enseignées sont classiques : l'équitation, la danse, la musique, les instruments à vent, l'histoire, la géographie, la version latine, l'amplification française dans le cadre de la rhétorique, l'escrime, l'écriture, le dessin, l'anglais, l'italien, l'allemand, les mathématiques, la philosophie, la physique, la chimie et l'histoire naturelle pour trois pensionnats des plus petits aux plus grands. Sans surprise, la bibliothèque du collège est composée principalement des ouvrages des anciens et des auteurs du XVIIème siècle. Les ouvrages de mythologie, ou encore de mœurs et de morale sont aussi présents en grand nombre. Pour le XIXème siècle, le *Génie du christianisme* en constitue le fondement[1903]. A cette même période, Lamennais avec Laurentie et son entourage participent à une reprise des recherches catholiques :

> D'immenses travaux ont été entrepris depuis trente ans, et sont poursuivis avec ardeur par les savants de tous les pays. Il est temps que la science catholique vienne recueillir la riche moisson qu'on lui a préparée.[1904]

Lamennais s'intéresse alors aux découvertes liées aux hiéroglyphes, aux sciences physiques qui combattent, d'après lui les hypothèses anti-mosaïques et le matérialisme en géologie. Il crée une grande émulation autour de sa refonte de la science catholique et de son apprentissage : Laurentie s'en inspire même s'il reste beaucoup plus classique dans le choix des ouvrages d'études pour son collège. Les établissements de Juilly, Pontlevoy et la Congrégation de Saint-Pierre sont d'ailleurs mis en relation par les acteurs eux-mêmes[1905]. Les échanges d'élèves sont possibles[1906]. De plus, une lettre de l'abbé Demeuré, le directeur du collège de Pontlevoy, confirme les rapports fréquents entre les professeurs de Pontlevoy et de Juilly[1907]. Le financement du collège est difficile à restituer avec précision, puisqu'aucun livre de comptes lisible avec la correspondance attribuée aux chiffres n'a été trouvé. Seules les lettres de la correspondance de Laurentie, notamment celle de l'abbé Demeuré et de son frère Germain Laurentie appelé à y séjourner permet d'apercevoir certains mouvements de sommes d'argent. Outre les sommes de paiement des frais de scolarité que les parents

[1902] Archives départementales de Blois 28 J 604 « notes auographes de M. A. Dupré, ancien élève 1826-1832 du Collège de Pontlevoy ».
[1903] 372 ap 6 : lettre de Demeuré du 25 juillet 1829 à Laurentie.
[1904] Lamennais, Félicité, *Des progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église*, Paris, Belin-Mandar et Devaux, 1829, p.279.
[1905] 372 ap 9 : lettre de l'abbé de Scorbiac depuis Pontlevoy, du 1er juillet 1835 à Laurentie.
[1906] 372 ap 9 : lettre de l'abbé scorbiac du 21 août 1835 à Laurentie.
[1907] 372 ap 7, lettre de l'abbé Demeuré à Laurentie datée du 20 novembre 1831. Le 1er janvier 1843, l'abbé de Salinis écrit à Laurentie qu'il lui recommande l'abbé Laborde qui a exercé à Juilly et qu'il verrait bien s'occuper de Pontlevoy.

transmettent au collège pour l'éducation de leurs enfants, des ressources d'origines diverses sont à envisager. Dans le fonctionnement quotidien de l'établissement, Laurentie semble avoir personnellement financé ou accordé des prêts au collège[1908]. Il est cependant difficile de savoir s'il a comblé des déficits avec ses propres revenus ou s'il demande à des protecteurs de les aider. Le rôle des journaux, en la matière, y est peut-être plus importante que prévu : par exemple, le frère du journaliste, Germain Laurentie, va chercher des sommes d'argent à la *Quotidienne*, de la même façon que, plus tardivement, le comte de Lostanges, le directeur du *Rénovateur*, journal fondé par Laurentie, reçoit les futurs professeurs du collège de Pontlevoy dans ses bureaux de presse[1909]. Laurentie qui devient ensuite le propriétaire unique de l'établissement, décide de s'adjoindre le concours des marquis de Vibraye et de Chalais. En 1854, il cède sa part à ses coassociés qui font don en 1875 du collège à l'évêché de Blois[1910]. Sa contribution à la réouverture du collège ne lui est pas reconnue par la suite, puisque Laurentie est forcé de se justifier dans l'*Union* du 21 juin 1868, dotée d'un *Supplément aux notices historiques sur l'École de Pontlevoy.* Il est possible que son passé de disciple ardent de Lamennais ait pesé sur le souvenir de son rôle dans la relève de l'établissement. De plus, cette expérience au service de l'enseignement catholique se prolonge dans l'Agence pour la défense de la liberté religieuse, que Lamennais fonde depuis Juilly à la fin 1830, épaulé par les rédacteurs de l'*Avenir*. Laurentie semble, encore une fois, y avoir eu un rôle de premier plan. La *Gazette de France*, qui défend alors la position de l'épiscopat profondément hostile aux projets de Lamennais et de son équipe, condamne ce projet[1911]. L'objectif de cette Agence est alors de faire triompher la liberté de l'Église en regroupant toutes les associations concernées par ce combat. Mais face à l'échec de ces initiatives relativement isolées, l'expérience du pouvoir attire Laurentie.

[1908] 372 ap 7, dossier 1 : lettre de Demeuré à Laurentie datée de 1830.
[1909] 372 ap 9 : lettre de Lostanges du 25 avril 1834 à Laurentie.
[1910] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit*., p.11.
[1911] 372 ap 21 dossier 2 : lettre de Lamennais du 12 février 1829 adressée à Laurentie. Cet extrait de lettre est absent de la lettre 1450 bis dans la *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.,* de L. le Guillou, p.88-89 : « Je viens de lire, mon cher ami, votre admirable réponse à l'attaque, ou plutôt à la délation de la *Gazette.* Recevez en mes remerciements. Cette circonstance dont les suites peuvent être fâcheuses, est le résultat d'une indiscrétion de M Comb., qui a plus de zèle et de vertu que de prudence et de tort. Je dois vous prévenir, en conséquence, que, depuis longtemps, je ne lui confie rien de ce qui regarde l'œuvre à laquelle vous vous intéressez, et je vous engage fort à user avec lui de la même réserve. Il m'a parlé d'un projet que vous avez conçu. Je lui réponds vaguement à ce sujet que je m'en rapporte à ce que vous ferez. Quant au projet en lui-même, je le trouve excellent, et je souhaite beaucoup que vous y donniez suite, dût-il ne réussir qu'en partie. »
Il est possible que Lamennais évoque le nom de l'abbé Combalot qui sera chargé de la gestion nationale de l'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse.

Chapitre VI : L'expérience du pouvoir dans l'ombre du gouvernement Polignac (1829-1830)

Les ultraroyalistes et catholiques dissidents se divisent avec l'arrivée au ministère de Polignac. La contre-révolution sans retenue est aux portes du pouvoir monarchique. Les mennaisiens ne croient cependant pas en son efficacité. A l'inverse, Laurentie, toujours royaliste convaincu, soutient officiellement le nouveau ministère, tandis que les mennaisiens se mettent à l'écart du gouvernement Polignac. Mais en réalité, le journaliste est rapidement évincé officieusement de la direction de son propre journal. Vraisemblablement déçu par une politique royale à qui il prête néanmoins toujours son nom, il perd sa liberté d'écriture. Censuré par les anciens Chevaliers de la Foi, il reste néanmoins un témoin privilégié des coulisses du pouvoir. Radicalisé par Lamennais sous la Restauration, la Révolution de 1830 convainc Laurentie, en retard d'une révolution, que la tradition doit en partie s'adapter à la modernité, afin de défendre au mieux la légitimité.

1. L'échec de l'alternative politique de Laurentie

La déception que cause le ministère Martignac, notamment sur la question de l'enseignement, est telle qu'une partie des opposants ministériels, dont Laurentie, sont convaincus de la nécessité de la formation d'un ministère ultraroyaliste. Après l'échec d'un projet de réforme municipale, Charles X ne croit plus en son ministre Martignac et ouvre la voie à un royalisme de combat. De fait, si l'opposition anti-ministérielle rapproche les mennaisiens des ultraroyalistes dissidents dans leur critique de la monarchie, la formation du gouvernement ultra de Polignac les divise. La Congrégation choisit de soutenir Polignac. Laurentie le suit, croyant peut-être pouvoir redonner un souffle à la *Quotidienne*, après l'échec de la participation des mennaisiens à la rédaction de son journal. Ce ministère de « défensive royale » d'après l'expression de Charles X prend la forme d'un royalisme de combat qui effraie les royalistes eux-mêmes.

1.1. Le retrait de Lamennais

Malgré les échecs successifs et l'arrivée au pouvoir de Polignac, Laurentie reste toujours en relation avec les mennaisiens et poursuit ses activités journalistiques au sein du *Mémorial Catholique*. La seconde édition de son *Introduction à la philosophie* paraît. Le

Mémorial Catholique en fait d'ailleurs la réclame[1912]. Lamennais, quant à lui, ne partage absolument pas cette espérance placée dans la réussite d'un gouvernement ultra. Il préconise désormais un magistère spirituel nouveau : abandonnant la monarchie, il souhaite le magistère du pape seul, avant de pencher vers celui du peuple. Il justifie ce transfert de sacralité par l'adhésion à la théorie universelle : ce qui est vrai et juste est constaté par l'histoire. Pour Lamennais, il est indispensable de critiquer le royalisme, dans la mesure où la question religieuse doit rester première[1913]. Sa correspondance est, il est vrai, parsemée de critiques à l'encontre de la monarchie :

> Je plains le malheureux roi qui ne sait pas ou qui ne veut pas. *Quos vult perdere Jupiter dementat.* Je remarque dans le peuple de ces pays-ci, la plus profonde indifférence pour tout ce qui s'appelle monarchie.[1914]

Ainsi, l'impopularité du roi grandissante à partir de 1827 prouve à l'abbé qu'il n'est pas indispensable au peuple et au bon fonctionnement de la société. L'abbé alerte Laurentie et tente d'en expliquer la cause :

> Je ne déteste pas, mon cher ami, la politique en général : mais je suis alarmé de celle du jour. Je vois avec effroi décroître la popularité du plus aimable et du plus vertueux des rois. Quelle en est la cause ? Vient-elle des fautes des ministres ? Ou de ce que le nombre des ennemis de la royauté s'est augmenté ? Mais cette augmentation de puissance et de hardiesse n'a-t-elle pas pour cause le système de l'administration du gouvernement, qui semble justifier les plaintes et le mécontentement, dont le parti sait si bien profiter ?[1915]

Le 30 novembre 1827, Lamennais affirme, dans une lettre célèbre adressée à Berryer, que les Bourbons vont disparaître et que le but profond poursuivi par la révolution serait la destruction du catholicisme :

> Je vois beaucoup de gens s'inquiéter pour les Bourbons ; ils n'ont pas tort ; je crois qu'ils auront la destinée des Stuarts. Mais cela n'est pas là, très certainement la première pensée de la révolution. Elle a des vues bien autrement profondes ; c'est le catholicisme qu'elle veut détruire, uniquement lui […] D'ailleurs, il n'y a point aujourd'hui de pouvoir que les peuples peuvent supporter longtemps. Le mariage seul unit irrévocablement : or, il n'existe plus de mariage en politique. La nation et le roi vivent ensemble, voilà tout.[1916]

Peu importe que les rois tombent, la religion est l'enjeu principal de ce XIXème siècle, le véritable combat à mener. Par la suite, cependant, Lamennais admet avoir accordé à ces

[1912] Le *Mémorial Catholique*, sixième année, tome XI, 1829, p. 62 : « […] nous engageons d'avance ceux qui s'occupent de philosophie à lire avec attention un livre où le principe de l'autorité est appliqué à tous les objets des connaissances humaines, depuis la logique jusqu'aux sciences naturelles. »
[1913] Intervention de Sylvain Milbach sur l'historiographie concernant Lamennais au séminaire du C.A.R.E. du 22 mars 2011, et Milbach, Sylvain, « Lamennais : « une vie qui sera donc à refaire plus d'une fois encore ». Parcours posthumes », dans *Le Mouvement social*, n°246, 2014/1, p.74-96.
[1914] Fonds Berryer 223 ap 1 : lettre de Lamennais du 11 juin 1827 adressée à Berryer-fils.
[1915] 372 ap 6, dossier 2 : lettre de Jourdan datée du 30 mai 1827 adressée à Laurentie.
[1916] Fonds Berryer 223 ap 1.

questions trop d'importance, notamment à l'égard de la matérialité d'un conflit entre « ultramontains » et « gallicans », la monarchie servant les intérêts d'une Église de France tandis qu'elle refusait, comme au XVIIème siècle, l'ingérence du pape dans les affaires religieuses ou politiques du pays en question. Lamennais revient dans le débat public à l'automne 1828 jusqu'à l'été 1829 et s'oppose à l'idée de plus en plus populaire chez les ultras dont Laurentie de la prérogative royale qui implique, après avoir soutenu la thèse inverse, la prépondérance du roi sur ses ministres et sur les Chambres. Les ultras ont définitivement accepté d'user, tactiquement, des règles de fonctionnement du gouvernement représentatif. Par là-même, ils défendent une sorte de centralisation de l'État quand il sert leur conception de la monarchie et développent une interprétation absolutiste de la Charte. Néanmoins, seuls les ultras comme Laurentie, partisans de Lamennais, refusent encore toute idée de monopole, surtout en matière d'éducation et de religion.

Des Progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Église est inspiré à Lamennais au lendemain de la parution des ordonnances de Martignac, même si son auteur le médite depuis plusieurs mois. Mais dans cette conjoncture particulière, il affirme à Laurentie que l'ouvrage prend une dimension plus générale :

> Je ne sais quand paraîtra l'écrit dont je m'occupe[1917]. […] Du reste, les retards importent peu, car ce ne sera pas tout à fait, du moins dans mon intention, un ouvrage de circonstances.[1918]

Les ordonnances sont néanmoins jugées responsables de la propagation de l'ignorance dans la jeunesse du pays, puisque des départements entiers sont alors privés des moyens d'une éducation catholique traditionaliste. Pour Lamennais, l'athéisme l'a emporté dans l'éducation primaire. Comme Laurentie le répète dans ses articles de la *Quotidienne*, il considère qu'on assiste à une violation de la Charte et à la mise en place d'une « théocratie civile monstrueuse ». Il en vient alors à réclamer la liberté religieuse et produit, avec ce livre, une sorte d'esquisse de manifeste de défense des libertés. Un *Mémoire adressé au roi* paraît alors le 1er août 1829 et ne reconnaît qu'une intervention limitée du pouvoir civil en matière de religion. Lamennais consacre le sixième chapitre de son ouvrage exclusivement aux ordonnances du 21 et du 16 juin 1828 et à l'éducation de la jeunesse[1919]. Il est effrayé à l'idée que « les enfants appartiennent à la république avant d'appartenir à leurs parents »[1920] et par

[1917] *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Église* est publié l'année suivante.
[1918] 372 ap 21 : lettre de Lamennais du 28 septembre 1828, adressée à Laurentie et dans Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits*, *op.cit.*, p.273-274.
[1919] Lamennais, Félicité, *Des progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église*, Paris, Belin-Mandar et Devaux, 1829, p.145.
[1920] *Ibid*., p.147.

ce qu'il appelle un système d'oppression par l'éducation. Il distingue l'enseignement qui forme l'homme moral, les croyances, les mœurs et l'enseignement des connaissances humaines. Laurentie s'inspirera fortement de cette dichotomie dans ces *Lettres sur l'éducation* de 1835. La formation de l'homme moral reste primordiale et première à toute éducation pour Lamennais et elle appartient exclusivement à la société religieuse. Lamennais soutient pleinement les réclamations de Laurentie, dans sa campagne anti-Martignac :

> Il ne reste plus rien à dire sur ces Ordonnances fatales, qui provoquèrent, dès qu'elles parurent, les saintes réclamations de l'Épiscopat français, dont M. l'évêque de Chartres et quelques autres prélats, non moins vénérables par leurs vertus que par leurs lumières, ont signalé les vices et le caractère anti-chrétien, tandis que MM. Laurentie, Berryer-fils, O'Mahony, et tous les écrivains attachés à la cause catholique, montraient ce qu'elles renferment d'illégal, d'odieux, d'oppressif, et en prédisaient les suites funestes.[1921]

Il en profite pour s'ériger en prophète qui souhaite et annonce une régénération de la société par la foi. Lamennais commence par s'attaquer à Louis XIV, responsable de la séparation entre la société civile et la société religieuse, qui « fit ainsi du despotisme la loi fondamentale de l'État »[1922]. C'est l'expression d'une véritable divergence vis-à-vis des royalistes qui tentent justement de bâtir un roman royaliste autour de la grandeur de Louis XIV. Lamennais va donc plonger dans l'embarras des royalistes comme Laurentie ou les opposer aux catholiques. Il est à l'origine d'une dichotomie violente qui demande aux catholiques de choisir de défendre la religion avant la royauté, voire, en 1829, de rejeter la royauté dorénavant incompatible avec les principes religieux que Lamennais défend. Cette scission a des conséquences importantes même si ses disciples, comme Laurentie, ont des difficultés, dans la réalité, à suivre sa ligne de conduite : concrètement, cela signifierait quitter la *Quotidienne* et, se retrouver sans sa principale source de revenus. La rupture de Lamennais avec son entourage se produit dans l'assimilation qu'il fait du royalisme avec le « gallicanisme ». Il ne croit pas possible d'être royaliste et de partager ses idées sur le catholicisme[1923]. Lamennais en conclut que la royauté a cessé d'être légitime :

> […] la destruction du système chrétien qui unissait les deux Puissances suivant un ordre de subordination naturel et divin, étant un fait reconnu de tout le monde, et le fondement même du droit public moderne, il s'ensuit nécessairement que la royauté n'est plus, ne peut plus être ce qu'elle était dans ce système universellement repoussé aujourd'hui. Elle a cessé d'être *légitime*, selon le sens chrétien du mot, pour devenir

[1921] *Ibid*., p.168-169.
[1922] *Ibid*., p.7.
[1923] *Ibid*., p.29 : « [Le libéralisme] est présenté comme l'égide des peuples contre la tyrannie des rois ; [le royalisme] comme la garantie des rois contre la rébellion des peuples. […] la seconde [doctrine], qu'on appelle doctrine royaliste, serait mieux nommée doctrine gallicane […]. »

simplement *légale* ; de sorte que renverser la souveraineté, c'est renverser un ordre légal, et non pas un ordre divin.[1924]

La rupture est nette et irrémédiable. Lamennais livre ainsi la royauté à tous les renversements politiques possibles : le chrétien a le droit de se révolter contre un pouvoir temporel injuste et infidèle à la loi divine et voit une dimension moderne à l'autorité qui régit le peuple[1925]. Il arrive ainsi à l'idée que le libéralisme provoque un « sentiment qui, partout où règne le christianisme, soulève une partie de la population au nom de la liberté ; sentiment juste et vrai, et qui, en réalité, n'est que l'impuissance où tout peuple chrétien est de supporter un gouvernement arbitraire, ou le joug d'un pouvoir purement humain »[1926]. Il finit par penser que la liberté peut constituer un socle de « restauration véritable » de la société[1927]. Il ouvre ainsi la voie à une relative modernité à laquelle Laurentie n'adhère pas encore.

1.2. Les réactions ambivalentes des royalistes

A trop vouloir s'opposer aux royalistes gallicans, Lamennais choquent ceux qui se sentent royalistes avant d'être catholiques. Laurentie, qui partage les idées catholiques de Lamennais, ne semble cependant pas s'en être offusqué, et l'a appuyé dans ses projets. De plus, l'Église, qui a été remise en cause dans sa capacité à être dépositaire des sciences et connaissances humaines, doit, pour Lamennais, redéfinir les bases d'une nouvelle science chrétienne. Sur ce point encore, Laurentie et son entourage ne le contredisent pas[1928]. Il s'agit aussi de s'opposer fermement et de concurrencer Saint-Simon et Auguste Comte sur leur propre terrain scientifique. Le *Mémorial Catholique* fait d'abord un accueil favorable à la théorie de Comte qui s'intéresse à l'autorité spirituelle. Un lien est aussi établi avec le *Producteur*, longuement cité dans le livre de l'abbé Gerbet intitulé *Des doctrines philosophiques sur la certitude*[1929]. Ce journal saint-simonien avait fait une critique très modérée d'un ouvrage de Laurentie, ce qui prouve un suivi réciproque et, peut-être des liens amicaux ou doctrinaires officieux. Pourtant, dans la *Quotidienne*, Laurentie critique officiellement ce mouvement d'idées. Surtout qu'Auguste Comte prédit la fin de l'autorité spirituelle et l'avènement du règne de la science. Or, l'Église doit réassumer son rôle de guide scientifique, malgré les erreurs et procès passés. Pour tous ces catholiques, il s'agit de

[1924] *Ibid*., p.103.
[1925] *Ibid*., p.69 et suivantes.
[1926] *Ibid*., p. 86-88 et p.32, 44-45.
[1927] *Ibid*., p.98-99.
[1928] *Ibid*., p. 278.
[1929] Gerbet, Philippe, *Des doctrines philosophiques sur la certitude*, Paris, Librairie classique, 1826, p.191 et suivantes.

concilier leurs recherches scientifiques, leur enseignement et la foi. L'archevêque de Paris, Mgr de Quélen s'oppose fortement à l'ouvrage de Lamennais *Des progrès de la révolution* et, dans son mandement pour le carême de l'année 1829, écrit une lettre pastorale pour exprimer publiquement sa position hostile et censurer l'ouvrage. Ce livre est aussi critiqué par Genoude, avant même sa parution[1930]. Lamennais devient *persona non grata* dans les milieux ultras et congréganistes et s'en plaint auprès de Laurentie :

> Mon dernier ouvrage me ferme tout accès presque partout, d'autant plus que les Jésuites se déchaînent contre moi avec une grande violence. « Je n'ai pas le sens commun[1931], je suis un monstre de folie, un prodige d'extravagance ». C'est ce que disait de moi le P. Mac-Carthy[1932], dans le salon de l'évêque de Nancy, en présence de 26 personnes. Vous sentez, mon ami, que j'ai besoin d'être un peu soutenu par ceux aux yeux de qui je ne suis pas un monstre de folie et un prodige d'extravagance.[1933]

D'après Laurentie, Lamennais, mais encore l'abbé Gerbet sont désormais visés par les critiques des jésuites[1934]. Lamennais répond à l'archevêque de Quélen par deux lettres assez virulentes et rentre ainsi une nouvelle fois en conflit avec l'épiscopat français tandis que l'Église ne le soutient pas. La *Quotidienne* publie même un compte-rendu critique du dernier ouvrage de Lamennais. Laurentie se trouve dans une posture de plus en plus délicate. L'abbé lui exprime néanmoins tout son soutien et fait son éloge :

> Mille grâces de votre souvenir, mon cher ami, et aussi de l'appui que vous voulez bien me prêter, ou plutôt aux doctrines saintes que nous défendons en commun. Je sens parfaitement à combien de ménagements vous oblige la position de la *Quotidienne*, et qu'en vous déclarant plus expressément, vous alièneriez un grand nombre de lecteurs qu'il faut ramener à la vérité, comme on ramène à la santé des malades dont l'esprit est affaibli. Ce que vous faites est inappréciable, et il n'y a que vous qui puissiez le faire. Seul vous soutenez, parmi les journaux, la cause de Dieu, avec un courage, une constance et un talent pour lesquels la terre n'a pas de récompense.[1935]

[1930] Lamennais, qui avait transmis l'ouvrage à Melle de Lucinière, lui écrit, le 13 février 1829 : « Vous avez maintenant entre les mains ce pauvre livre, dénoncé par M. Genoude avant qu'il eût paru : le sera-t-il après ? », d'après la lettre 1451 du 13 février 1829, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome IV, p.89.

[1931] Cette notion d'abord empruntée à Bonald lie les catholiques entre eux ; il s'oppose, chez eux, à la définition libérale du progrès. Or, Lamennais est accusé de libéralisme. C'est ainsi qu'on lui enlève son sens commun. Voir la thèse de Labouret, G., *Félicité de Lamennais, parole prophétique et écriture poétique*, Paris IV, 2006, introduction.

[1932] Né à Dublin en 1769, Nicolas de Mac-Carthy entre dans la Compagnie de Jésus en 1818, et meurt à Annecy en 1833.

[1933] 372 ap 21 : lettre de Lamennais du 18 mars 1829, adressée à Laurentie.

[1934] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.279, extrait d'une lettre de Lamennais du 5 juillet 1829 adressée à Laurentie : « […] un coup très sensible avait même été porté au maître et à son disciple préféré par un ordre religieux de la compagnie : le P. Rozaven, breton d'origine et assistant au Père général à Rome, avait écrit une réfutation des ouvrages de philosophie de l'abbé Gerbet, dans laquelle il n'épargnait pas les leçons sévères au jeune logicien. »

[1935] 372 ap 21 : lettre de Lamennais du 22 février 1829, adressée à Laurentie.

Il semble que Laurentie l'ait prévenu des réactions négatives des royalistes de sa rédaction, car Lamennais répond à la *Quotidienne*[1936] après la réception d'une lettre de Laurentie[1937]. Cette lettre au rédacteur de la *Quotidienne* met Laurentie dans une situation très embarrassante, au niveau de la rédaction générale du journal. D'après un proche de Lamennais, Waille, Laurentie en est inquiété :

> […] votre lettre les a tous aimantés contre lui et ils ont exigé qu'il ne parlât plus de vous au point qu'il est presque décidé à se retirer.[1938]

Les mennaisiens se voient privés véritablement d'un journal établi qui pouvait diffuser leurs idées. Au mois d'avril 1829, Waille s'inquiète :

> Le grand malheur, c'est que les catholiques n'ont pas d'organe. La *Quotidienne* est plus que pitoyable, malgré les efforts de M. Laurentie pour la bien diriger. Il espère toujours.[1939]

Le constat est accablant : le clergé français comme les ultraroyalistes ne comprennent pas les velléités régénératrices en passant par la religion que tentent de mener ces catholiques. Ils y voient une attitude subversive, car les doctrines de ces catholiques concurrencent les leurs. De son côté, Laurentie conserve, dans ses papiers, une enluminure à la gloire de Lamennais avec un ange en en-tête et l'inscription suivante, au sujet *Des progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église* :

> A M. de La Mennais à l'occasion de son dernier ouvrage.
> Hommage à La Mennais invincible génie.
> L'espoir du nom chrétien, l'orgueil de la patrie, qui prenant son essor loin des vulgaires yeux,
> Plane au sein des clartés qui jaillissent des cieux,
> S'élève à la hauteur d'où Dieu juge le monde, pour révéler aux rois sa sagesse profonde.[1940]

[1936] Lettre 1458 de Lamennais au rédacteur de la *Quotidienne* du 27 février 1829, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome IV, p. 99. Lamennais rétorque à l'archevêque : « il me reproche *l'esprit de système*, chose difficile à concevoir dans un auteur qui fait profession de s'en tenir rigoureusement sur tous les points au pur enseignement du Saint-Siège […] Je soutiens donc précisément la doctrine que M. l'archevêque me reproche de renverser, à cela près que j'ajoute, avec l'Église, que *le prince est soumis, comme les autres hommes et en tant que prince à la Loi universelle de justice*.

[1937] Lettre 1459 de Lamennais à la comtesse de Senfft datée du 28 février 1829, dans *Correspondance générale de Lamennais, op. cit.*, tome IV, p.102 : « Je vous envoie une copie d'une lettre de Laurentie, qui vous fera connaître à peu près l'état des esprits par rapport à mon ouvrage, que vous devez avoir lu maintenant. Les gens qui entendent et qui approuvent sont plus nombreux que ce que ne pourrait le faire croire ce que dit Laurentie. Mais il est sûr qu'il y a une opposition furieuse. L'archevêque de Paris vient de m'attaquer dans un Mandement ; il ne l'eût pas osé si le pape vivait encore. »

[1938] Appendice 499, lettre de Waille à Lamennais du 21 mars 1829, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome IV, p. 535.

[1939] Appendice 505, lettre de Waille à Lamennais du 13 avril 1829, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome IV, p. 551.

[1940] 372 ap 21, dossier 2.

Autre rare soutien ultraroyaliste dissident à Lamennais, le général Donnadieu accueille très favorablement l'ouvrage de l'abbé tant décrié :

> Si vous savez, mon cher Laurentie, où est l'abbé de la Mennais, exprimez-lui pour moi toute mon admiration pour son ouvrage que je viens de lire avec la plus grande attention. Son 4ème chapitre surtout, dit tout et explique tout, en homme de génie et en maître, qu'il se moque de toutes les criailleries des timides, des fripons et des ignorants. Il n'en sera pas moins l'homme du siècle qui recevra l'hommage des siècles à venir.[1941]

Selon les sensibilités, l'ouvrage est donc bien ou très mal accueilli. Au regard du témoignage de Laurentie, son petit-fils admet que *Des Progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église* correspond à un programme religieux partagé par son grand-père et par de nombreux ultras, malgré l'opposition ministérielle et la rupture déjà provoquée par *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* :

> Ce livre avait un dessein généreux, qui était de dévoiler aux yeux des catholiques français les projets formés par les impies contre la religion en France, et les efforts auxquels ils se livraient dans l'ombre pour préparer sa ruine dans notre pays.[1942]

Mais Laurentie trouve la critique envers Charles X et le clergé injuste car, en aucun cas, d'après lui, ces derniers ont été les complices « de cette guerre contre l'Église, par leur faiblesse ou leur entêtement à suivre les doctrines suspectes »[1943]. En outre, Lamennais se décide à l'emploi d'autres moyens pour favoriser le retour de Dieu au cœur de la société : il est nécessaire, d'après lui, de « catholiciser le libéralisme » puisque son action est irrémédiable[1944]. Une partie des catholiques refuse donc les théories de Lamennais et préfèrent s'engager dans un gouvernement contre-révolutionnaire.

1.3. De la contre-opposition au gouvernement contre-révolutionnaire

Les échecs successifs et l'obstacle continuel que constituent les ministres au pouvoir aux actions et aux idées de ces catholiques dissidents poussent ces derniers à ne plus soutenir un ministère sous la monarchie de la Restauration, quel qu'il soit. Pourtant, les ultraroyalistes triomphent avec l'arrivée au pouvoir de Polignac en août 1829 et le soutien de Laurentie au nouveau ministère le prouve. Les bruits d'un changement de ministère a de multiples

[1941] 372 ap 6 : lettre de Donnadieu du 4 avril 1829, adressée à Laurentie.
[1942] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.279.
[1943] *Idem.*
[1944] D'après la lettre de Lamennais à la comtesse de Senfft du 24 décembre 1829 : « On tremble devant le libéralisme, et bien ! catholicisez-le ! » ou encore, la lettre 1626 de Lamennais à Benoît d'Azy du 11 mai 1830, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome IV, p. 284 : « rendez le libéralisme chrétien, ce sera le parti social ».

incidences sur la vie politique et culturelle française. La campagne de presse libérale à l'encontre des ultras atteint son paroxysme : la rumeur d'un changement de ministre hante les libéraux. Un journaliste anonyme qui peut être Laurentie, leur consacre un article intitulé « Fureurs des journaux libéraux », dans lequel il déclare :

> Ils sont furieux outre mesure, furieux contre la *Quotidienne*, furieux surtout contre les hommes de la *Quotidienne* ; on dirait, à les entendre, que nous sommes un fragment de l'ancien ministère et qu'il faut nous couper les vivres. Ils en perdront la tête de rage. Le *Courrier français* a été mordu, le *Constitutionnel* mordu, tous mordus.[1945]

Le *Constitutionnel* dénonce :

> Les rédacteurs de la *Quotidienne* sont délateurs, sont dénonciateurs, sont espions, sont bourreaux […].[1946]

Dans cette atmosphère plus partisane que jamais, des rumeurs sur le retour de Polignac de l'ambassade de Londres ne sont rapportées dans la presse royaliste que le 29 juillet 1829. Nommé finalement à la tête du ministère le 8 août, Polignac est loin de faire l'unanimité, y compris du côté des ultras et des catholiques intransigeants. La période de juillet à septembre 1829, après la confirmation de la nomination de Polignac, laisse échapper l'indignation des libéraux. Le gouvernement Polignac reste étonnamment inactif les premières semaines de sa formation. La *Quotidienne*, décontenancée, alimente la thèse du monopole de la royauté sur le pouvoir constituant. La presse libérale se déchaîne et aborde la théorie de la prérogative parlementaire selon laquelle le roi règne mais ne gouverne pas : les ministres doivent être choisis dans la majorité parlementaire. En outre, une nouvelle guerre se déclare dans la presse, mais cette fois-ci, au sein des royalistes entre la *Quotidienne* et la *Gazette de France* : l'enjeu consiste à savoir qui de Genoude[1947], ultra-ministériel sous Villèle ou de Laurentie, contre-opposant notoire pourra obtenir l'exclusivité des faveurs du nouveau ministère. La *Gazette de France* attaque en premier et publie dans ses colonnes un vieux poème de Michaud que ce dernier avait publié sous la Révolution, intitulé *L'Immortalité de l'Âme* et

[1945] Article intitulé « Fureurs des journaux libéraux » paru dans la *Quotidienne* du 8 juillet 1829.
[1946] Le *Constitutionnel* du 20 juillet 1829.
[1947] Arrivé du Dauphiné, Antoine-Eugène de Genoude, (1792-1849), parvient à s'introduire dans les salons du faubourg Saint-Germain où il est présenté à Mathieu de Montmorency par Polignac. Montmorency le présente à son tour à Chateaubriand qui l'a engagé dans l'administration du *Conservateur*. Rédacteur en chef de l'*Étoile* grâce à Villèle, le polémiste publie à ses frais les premières *Méditations* de Lamartine, alors inconnu, et demeure son ami. Auteur d'une traduction des *Écritures*, il participe aussi avant l'*Étoile*, au *Défenseur* avec Lamennais (1820). Ultra-ministériel, fervent défenseur de Villèle, il dirige la *Gazette de France*. Il fut ordonné prêtre en 1835 mais n'en continua pas moins sa carrière de publiciste. Il est encore auteur de nombreux ouvrages d'histoire du catholicisme. Il est le grand rival de Laurentie et de Berryer-fils.

dans lequel il vantait les mérites des révolutionnaires. Laurentie prend rapidement sa plume pour venir en aide à son maître. Il s'en prend directement à Genoude :

> Il y avait naguères à la *Gazette de France* des gens d'esprit ; mais il paraît que M. Genoude est resté tout seul ; on s'en aperçoit depuis quelques temps.[1948]

Laurentie perçoit Michaud comme défenseur des victimes de la Révolution et non des artisans de cette Révolution. De plus, il rappelle que les vers sont datés et suggère la mesquinerie de Genoude de ressortir les vieux dossiers pour calomnier ses adversaires. Il contre-attaque en accusant le directeur de la *Gazette de France* d'hérésie, ciblant la traduction de la *Bible* de ce dernier dont Laurentie avait fait pourtant en son temps un compte-rendu élogieux dans la *Quotidienne*[1949]. Le *Figaro* s'en moque en publiant un poème satirique :

> Genoude et Laurentie à l'envi se déchirent,
> Et, chaque jour, se portent de grands coups.
> Tant mieux, morbleu ! quand se battent les loups,
> Les bonnes gens en paix respirent.[1950]

La *Gazette de France* et la *Quotidienne* se disputent la succession du *Journal des Débats* à la place d'organe du pouvoir ministériel. La *Quotidienne* approuve la formation du nouveau ministère :

> C'est un grand événement que le changement opéré ; on le voit seulement au langage des journaux libéraux, et au silence même du *Journal des Débats*. Si nous le considérons par rapport aux affaires du dehors, nous y voyons un retour à des idées sociales, qui sont de nature à donner de la sécurité à l'Europe […].[1951]

Le *Journal des Débats* réplique et voit une nouvelle étape franchie dans la rupture entre le gouvernement et les réalités du peuple :

> Ainsi, le voilà encore une fois brisé ce lien d'amour et de confiance qui unissait le peuple au monarque ! Voilà encore une fois la cour avec ses vieilles rancunes, l'émigration avec ses préjugés, le sacerdoce avec sa haine de la liberté, qui viennent se jeter entre la France et son roi […] Coblence[1952], Waterloo[1953], 1815[1954] ! Voilà les trois principes, les trois personnes du ministère.[1955]

Le ton des éditoriaux de la *Quotidienne* dont certains ont été écrits avec certitude par Laurentie devient grave les jours suivants :

[1948] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 1er août 1829.
[1949] Comme vu précédemment, l'article de Laurentie paraît dans la *Quotidienne* du 6 janvier 1821.
[1950] Le *Figaro* du 10 juillet 1829, p.3.
[1951] Article paru dans la *Quotidienne* du 10 août 1829.
[1952] Coblence fait référence à l'émigration de Polignac.
[1953] Waterloo rappelle la désertion de Bourmont nommé en 1829 au ministère de la guerre.
[1954] 1815 rappelle le discours du député La Bourdonnaye en novembre 1815 pendant lequel il a réclamé « des fers, des bourreaux, des supplices » en guise d'amnistie.
[1955] Article paru dans le *Journal des Débats* du 10 août 1829.

Il y avait péril lorsque la monarchie était poussée vers les écueils révolutionnaires. Le péril cesse dès que la royauté se retourne vers elle-même, et que les systèmes d'anarchie sont renversés. […] Remarquez que s'il est question d'en finir avec la Révolution, l'ouvrage est à demi fait par elle-même. Vous l'avez vue triomphante. Qu'en est-il résulté pour le bien du peuple ? L'impôt est resté écrasant ; les abus ont été accrus ; le commerce a été détruit.[1956]

Laurentie évoque ici l'impôt car les libéraux ont lancé une campagne de presse accusant la monarchie d'écraser le peuple en leur faisant payer trop d'impôts. Les libéraux proposent de supprimer les impôts qui pèsent sur le peuple et, pour le moment, invitent ce dernier à ne pas les payer, afin de marquer leur mécontentement[1957]. Les débats fiscaux deviennent la seule arme entre les mains du peuple en cas de non-respect de la Charte par la monarchie. Ainsi, pour le journaliste de la *Quotidienne*, la liberté libérale n'est, par conséquent, qu' « une source de ruine » :

Cette espèce de liberté mettant l'individu à la place de la société, la société n'est plus qu'un nom, et les hommes rentrent, autant qu'il est possible, dans cette brutalité sauvage, admirée des philosophes, où l'égoïsme est tout l'homme, où la guerre des intérêts est universelle, où la division est infinie. Alors, rien de commun, et par conséquent point de bien-être. C'est un tiraillement monstrueux qui trouble toutes les existences ; le commerce détruit le commerce ; l'industrie se dévore elle-même ; l'honneur public est éteint ; l'argent devient l'unique objet de l'avidité des hommes […].[1958]

Ainsi, même le libéralisme économique n'est pas bon pour redresser les finances et le commerce du pays voué à une misère extrême. Le journaliste termine cependant son triste constat en formulant l'espoir que Polignac sauve la France. L'arrivée de Polignac au pouvoir suscite trois réactions principales parmi les correspondants de Laurentie. Les ultraroyalistes, ainsi qu'une bonne partie des catholiques, y voient enfin le couronnement de leurs attentes et l'espérance en la victoire potentielle de la contre-révolution. La joie les habite à l'annonce de la formation du ministère Polignac, certains parlant de « miracle » et de confiance retrouvée. Les soutiens à ce gouvernement paraissent toutefois peu nombreux même parmi les royalistes. Outre l'aversion des partisans de Martignac, d'autres correspondants de Laurentie, s'ils se félicitent de la venue au pouvoir de cette tendance ultra, mettent néanmoins en cause la capacité de ce ministère à rétablir les croyances et la religion face aux idées de la Révolution et à leurs adversaires libéraux. En dernier lieu, l'ancien élève du Gers de Laurentie, J. Dubosc de Pesquidoux, soulève un point de vue original. S'il doute de la réussite de ce nouveau

[1956] Article intitulé « Situation de la France », paru dans la *Quotidienne* du 11 août 1829.
[1957] La *Quotidienne* du 18 août 1829.
[1958] Article intitulé « Situation de la France », paru dans la *Quotidienne* du 11 août 1829.

ministère, il explique ce qu'il croit en être la raison, c'est-à-dire la limite de leur marge de manœuvre :

> […] des hommes comme M. de la Bourdonnaye, de Montbel, de Polignac ont une couleur trop tranchée pour réussir dans les circonstances actuelles, quel bien pourront-ils opérer avec la liberté de la presse illimitée, avec la dernière loi sur les listes électorales ? Est-il possible qu'ils se soient résignés à devenir ministres, sans avoir plus de chances de faire triompher leurs principes ! N'ont-ils pas appréhendé de tout perdre en essayant trop de sauver tout ?[1959]

Ainsi, même des ultras s'offusquent de la nomination de certains ministres. Dubosc de Pesquidoux est ainsi persuadé que les royalistes ont perdu d'avance la bataille qu'ils veulent livrer, n'ayant pas les moyens de lutte suffisants - et ne pouvant se les procurer - à l'encontre de leurs adversaires qui manient si bien le droit de pétition et la liberté de la presse. Le 18 juillet 1828, le ministère Martignac a adopté une loi qui instaure un régime hybride en matière de liberté de la presse, loin d'être illimitée : la nouvelle loi se réfère aux lois de l'autorisation préalable qui se fait sur déclaration, mais elle supprime le droit de censure du gouvernement, ce que Dubosc-Pesquidoux assimile à une liberté de la presse illimitée[1960]. Ces obstacles, perçus comme des contre-pouvoirs, ne peuvent que pousser, d'après lui, les nouveaux ministres à dissoudre la Chambre, à opposer le Nord industriel au Midi. Tous les royalistes n'ont donc pas confiance en la réussite du ministère Polignac, et ce, dès sa nomination. La *Quotidienne* de Laurentie veut, à tout prix, rassurer ses partisans et son électorat inquiet. Laurentie contre-attaque en publiant des articles hostiles aux journaux libéraux :

> Les journaux libéraux se trompent ; ils croient qu'il y a quelque chose en France qui répond à leur folie. Cela n'est pas vrai. Tout est calme dans la France. L'agitation de quelques agitateurs ne descend pas dans la rue. Le peuple sait à peine qu'il y a d'autres ministres, et s'il le sait, il ne se doute pas que cela puisse devenir un sujet d'inquiétude pour qui que ce soit.[1961]

Ainsi, il faut rassurer les notables et le clergé de province en leur opposant que la désastreuse nomination des nouveaux ministres impopulaires n'a que peu de répercussions dans le peuple, ce que contestent les notables locaux qui correspondent avec Laurentie. Le ton change quelques semaines plus tard : la *Quotidienne* accuse ses adversaires d'agiter le peuple et d'agir en son nom[1962]. Les libéraux et les ultras se disputent ainsi la légitimité du peuple :

[1959] 372 ap 21, dossier 1 : lettre de J. Dubosc-Pesquidoux adressée à Laurentie et datée du 16 août 1829.
[1960] Pourtant, les tribunaux correctionnels demeurent compétents pour délits de presse et le cautionnement est étendu aux journaux littéraires et le montant des amendes augmente.
[1961] Article paru dans *La Quotidienne* du 18 août 1829, p.2.
[1962] La *Quotidienne* du 16 septembre 1829, p.1.

Le peuple connaît aujourd'hui ses amis et ses ennemis ; le masque tombe devant son bon sens ; il se lasse de ces éternelles levées de boucliers contre des fantômes […] chaque jour, il manifeste son amour pour ses princes et son entière confiance dans son Roi.[1963]

Il s'agit, pour les rédacteurs, de donner l'illusion d'un régime monarchique populaire, alors que son impopularité est manifeste. Le *Journal des Débats* a alors beau jeu de railler les prises de position de la *Quotidienne* au nom du peuple :

Le ministère flatte le peuple ! il vante *son bon sens*. […] Que voulez-vous donc dire en invoquant le témoignage du *peuple* dans les affaires du gouvernement ? Est-ce de la multitude que vous voulez parler ? mais vous savez bien qu'elle n'a pas de place publique […]. Le peuple ne parle que par ses mandataires ; et la tribune est muette maintenant […]. Le *peuple* qui se tait et doit se taire est plein de *bon sens, de raison*, le *peuple* qui se plaint et vous dénonce à la sagesse royale par les cris légitimes de la presse, ce *peuple*-là est coupable de *licence*.[1964]

L'arrivée de Polignac au pouvoir anéantit l'ouverture littéraire finalement acceptée par Laurentie. Le théâtre fait l'objet de toutes les attentions. Laurentie, ancien chef des bureaux de surveillance des théâtres, écrit dans la *Quotidienne* du 25 août 1829 un article intitulé « De l'inconvenance de mettre les rois en scène » :

Politiquement parlant, l'inconvénient est plus grand si l'on représente un mauvais roi ou si on nous en montre un bon avec des vices et des ridicules ; ce n'est plus seulement une inconvenance dramatique, c'est une hérésie constitutionnelle.[1965]

En conséquence, Laurentie ferme les portes de la *Quotidienne* à ses alliés romantiques et répercute cette opposition exacerbée entre libéraux et ultras dans la littérature et le théâtre. L'arrivée de Polignac au pouvoir correspond à une recrudescence de la critique de la *Quotidienne* à l'égard du romantisme. Victor Hugo est maltraité dans le journal ultra à l'occasion de la parution de *Marion Delorme* que les comédiens du Théâtre-Français acceptent de jouer, ce à quoi la *Quotidienne* rétorque :

Pauvre Théâtre-Français ! Les temps sont bien changés ![1966]

Marion Delorme, c'est-à-dire le traitement par Victor Hugo de la période de Louis XIII et de Richelieu, marque la fin d'une « période hugolâtre »[1967]. La rupture s'annonçait déjà

[1963] La *Quotidienne* du 4 décembre 1829, p.1.
[1964] Le *Journal des Débats* du 9 décembre 1829, p.1 cité dans Jakobowicz, Nathalie, *1830. Le Peuple de Paris, Révolutions et représentations sociales*, Rennes, PUR, 2009, p.112-113.
[1965] La *Quotidienne* du 25 août 1829.
[1966] La *Quotidienne* du 21 janvier 1829.
[1967] King, Helen Maxwell, *Les Doctrines littéraires de la Quotidienne 1814-1830, un chapitre de l'histoire du mouvement romantique en France*, dans *Smith College Studies Languages*, oct.1919, p.143.

irrémédiable avec la parution du *Dernier Jour d'un Condamné*[1968] : Janin écrit alors que « rien ne peut lui faire pardonner son acharnement à flétrir une âme d'homme et à effleurer la paix d'une nation »[1969]. Mais, avec *Marion Delorme*, Victor Hugo semble en appeler, pour les rédacteurs de la *Quotidienne*, à la « haine de l'autorité » et sa pièce s'apparente à un crime de lèse-majesté[1970]. Après la chute du gouvernement Martignac, Victor Hugo sollicite le nouveau ministre « pointu » La Bourdonnaye, pour obtenir l'autorisation de produire la pièce, ce qui ne manque pas d'être moqué par la *Quotidienne* qui en déduit le triomphe de ses valeurs sur le romantisme[1971]. Même le journaliste Merle, le critique le plus ouvert aux nouvelles influences est sceptique quant au succès futur de la pièce :

> Il est impossible, d'après les antécédents de l'auteur, de rien prévoir pour le succès. M. Hugo est peu populaire. Ses ouvrages sont beaucoup vantés, s'écoulent lentement ; il est peut-être trop au-dessus de son siècle pour en être compris : cela est arrivé à de moins grands hommes ![1972]

Merle regrette aussi que les rois soient mis en scène et s'en prend aux drames historiques[1973]. Les *Orientales* sont littéralement raillées dans la *Quotidienne* du 15 janvier 1830, phénomène de mode considéré comme peu digne d'attention en comparaison avec les *Légendes françaises* d'Anglemont[1974]. La *Quotidienne* se renferme donc sur ses principes classiques, et, désormais, attaque autant le romantisme que les romantiques. Même Charles Nodier fait paraître l'article « Byron et Moore » qui est perçu par Victor Hugo comme une attaque personnelle[1975] car Nodier y suggère que seuls Byron et Moore ont produit des œuvres incomparables sur l'Orient[1976]. Satisfait, Laurentie aurait demandé à Charles Nodier d'écrire une notice sur Byron et Moore pour la Bibliothèque choisie qu'il dirige[1977]. Le romantique royaliste s'exécute et la publie dans la *Quotidienne* du 1er novembre 1829, alors que les répétitions d'*Hernani* battent leur plein :

[1968] La *Quotidienne* du 3 février 1829.
[1969] *Idem.*
[1970] Article de Jules Janin paru dans la *Quotidienne* du 21 juillet 1829.
[1971] Article de la *Quotidienne* intitulé « Encore Marion Delorme », du 17 août 1829.
[1972] Article paru dans la *Quotidienne* du 21 juillet 1829.
[1973] Article de la *Quotidienne* du 25 août 1829.
[1974] Article de la *Quotidienne* du 15 janvier 1830, p.3. Édouard d'Anglemont, (1798-1876), est un poète et dramaturge romantique. Royaliste acharné, il débute par l'écriture de ses *Odes légitimistes* en 1825. Il compose, entre autres, ses *Légendes françaises* en 1829 et *Le Duc d'Enghien* en 1832.
[1975] Léon Séché qui cite aussi ce passage de la *Quotidienne* donne la réponse de Victor Hugo, blessé par la remarque de Nodier : « Je voudrais pour beaucoup n'avoir par lu la *Quotidienne* d'hier. Car c'est une des plus violentes secousses de la vie que celle qui déracine du cœur une vieille et profonde amitié. » dans Séché, Léon, *Le Cénacle de Joseph Delorme (1827-1830), Victor Hugo et les poètes de Cromwell à Hernani*, tome I, Paris, Mercure de France, 1912, p.289 et suivantes.
[1976] Article de Nodier dans la *Quotidienne* du 1er novembre 1829.
[1977] Laisney, Vincent, *L'Arsenal romantique, Le salon de Charles Nodier (1824-1834)*, Paris, Honoré Champion, 2002, p.228.

A la vérité, nos orientalistes, s'ils ont produit quelque chose, n'ont encore rien produit qui approchât des adorables compositions de ces deux génies [Byron et Moore]…[1978]

Charles Nodier revient par la suite à une collaboration livresque avec Laurentie comme co-auteur. De son côté, Jules Janin raille « l'école ultra-romantique »[1979]. Pourtant, malgré le retour de Polignac, ce triomphe littéraire et politique des ultras va être de courte durée, même en théâtre. La bataille d'*Hernani* débute assez paradoxalement puisque la *Quotidienne* fait d'abord paraître une critique positive de la pièce[1980]. Le jour de la « première », le ton se fait finalement railleur[1981] puis, le journal est étonné par le succès de la pièce et devient indécis[1982]. Enfin, la *Quotidienne*, Laurentie à sa tête, finit par franchement s'inquiéter du triomphe d'*Hernani*[1983]. Commence alors la période de l'analyse critique de la *Quotidienne* qui dénonce le manque de vérité du romantisme[1984]. Mais, le journal de Laurentie ne veut pas être épinglé comme d'arrière-garde. Pour cela, Laurentie distingue, entre l'école classique et l'école romantique de Victor Hugo, la « jeune école », comme s'il n'admettait toujours pas que la jeune génération soit entièrement romantique : il persiste à espérer que les jeunes écrivains se rallient au classicisme sans s'assimiler d'emblée au romantisme. Pour l'occasion, il écrit un article intitulé « Les Romantiques et Les Classiques »[1985], véritable programme anti-*Hernani* :

La guerre sera encore longue, et avant le traité d'alliance il y aura bien des beautés méconnues et bien des sottises prônées. Des deux côtés il y a des griefs. […] Qu'est-ce qu'une littérature qui s'annonce par la théorie du laid, du difforme, du monstrueux ? […] Eh bien, laissons l'école qui s'en va et voyons si on peut guérir la raison de celle qui vient.[1986]

La *Quotidienne* refuse désormais Victor Hugo mais décide de partir en quête de nouveaux talents pour le remplacer et jette étrangement son dévolu sur Musset et non sur Lamartine pourtant élu à l'Académie française. Musset se montre totalement imperméable aux avances du journal dans lequel il ne se reconnaît pas et décline l'offre.

Laurentie attaque mais est surtout attaqué de toute part, alors qu'il ne tient plus véritablement son journal. Le *Précurseur de Lyon* du 22 octobre 1829, par exemple, lui

[1978] Article de Nodier dans la *Quotidienne* du 1er novembre 1829.
[1979] Article de Janin dans la *Quotidienne* du 13 octobre 1829.
[1980] Article de Soulié du 8 janvier 1830 dans la *Quotidienne*.
[1981] La *Quotidienne* du 25 février 1830.
[1982] La *Quotidienne* du 26 et du 28 février 1830.
[1983] La *Quotidienne* du 1er et 28 mars 1830.
[1984] La *Quotidienne* du 14 et du 17 avril 1830 avec les articles de Rabou.
[1985] Article de Laurentie dans la *Quotidienne* du 4 avril 1830.
[1986] *Idem.*

adresse une lettre publique datée du 20 octobre 1829, qui l'accuse, lui et son journal de crime politique :

> Quand un homme médite un attentat contre l'un de ses semblables, il est rare qu'il le prévienne de ses mauvais desseins ; et c'est ordinairement dans l'ombre qu'il essaye de commettre ce crime. Il n'en est pas de même quand il s'agit d'un crime politique ; comme il ne peut s'effectuer qu'au su de tout le monde, les hommes qui veulent s'en rendre coupables cherchent à y préparer les esprits et à colorer leur projet du prétexte de l'intérêt public. Voilà, Monsieur, la tâche de votre journal qui, selon vous, ne fait que prêter son appui au ministère, remplit incessamment avec tant d'honneur.[1987]

Une polémique éclate au sujet d'un article intitulé « Faux électeurs » que Laurentie a fait paraître dans la *Quotidienne* du 12 octobre 1829 et qui refuse la sélection élargie du corps électoral par l'argent et non par son appartenance à une aristocratie redéfinie. Cet article fait scandale auprès des libéraux qui y voient la remise en cause directe du gouvernement représentatif. Farouchement hostiles à ce qu'une majorité de citoyens décident de la politique du régime, sans garde-fous, et d'y sacrifier la souveraineté royale, les ultras ont beau jeu de dénoncer l'hypocrisie de leurs adversaires qui craignent autant qu'eux le principe de majorité. La *Quotidienne* affirme « qu'il n'est pas vrai que le gouvernement représentatif soit un gouvernement de majorité ; que la majorité n'y est qu'une fiction ; et que, dans la réalité, c'est la minorité qui gouverne et la majorité est gouvernée »[1988]. En réponse, le libéral qui s'oppose à Laurentie complète ce principe en précisant que « la minorité qui gouverne de fait, doit être l'expression du vœu de la majorité, afin que son gouvernement soit légal »[1989]. Or, cette « majorité » est toute relative. En effet, l'épistolier libéral, manufacturier de soieries et d'indiennes à Lyon, rappelle que seuls 80 000 hommes dotés de capacités et de 300 francs sur une propriété « certaine » votent, sur 32 millions d'individus vivant en France. Même, Laurentie développe toute une théorie sur la propriété « certaine » qui, d'après lui, concerne uniquement les propriétaires de biens immeubles et non les propriétaires « à patente ». Il s'agit, pour les ultras, d'exclure à tout prix du vote la bourgeoisie commerçante et industrielle en privilégiant les propriétaires terriens et nobles pour la plupart. Cette inégalité de rang, de droits, de fortune devient intolérable pour cette bourgeoisie libérale qui attend avec impatience la défaite des ultras accusés de renforcer leurs frustrations. Ce manufacturier poursuit son attaque lancée contre Laurentie en lui prédisant la chute de son ministère :

[1987] Le *Précurseur de Lyon* du 22 octobre 1829.
[1988] Article intitulé « Faux électeurs » paru dans la *Quotidienne* du 12 octobre 1829.
[1989] Lettre parue dans *Le Précurseur, journal constitutionnel de Lyon et du midi* du 22 octobre 1829.

Douteuse, oui, dans ce sens que les projets de vos maîtres, révélés par vos diatribes, pourraient amener dans mon pays une nouvelle *révolution* […].[1990]

Ainsi, le blocage social et politique que symbolise la politique ultra cristallise une opposition généralisée contre eux, au sein de laquelle la bourgeoisie industrielle occupe une place active indéniable. Avec ironie, l'épistolier condamne le clientélisme des royalistes qui placent leurs relations aux postes stratégiques. Il condamne l'appellation de *révolutionnaire* qui, d'après le manufacturier, ne permet pas de le définir, lui qui se sait détesté par les jacobins. Il représente alors les monarchistes constitutionalistes, nostalgiques de la politique de Louis XVIII. Il rappelle à Laurentie que les « boutiquiers », si méprisés par les ultras, ne sont pas tous électeurs et qu'ils sont divisés, d'après les lois de 1798, 1817, 1818 et 1819 en cinq catégories : les détaillants et médecins, les patentables comme les banquiers, les armateurs et négociants, les fabricants de soieries, les filateurs et enfin les teinturiers. Il précise ainsi que seule une infime minorité des bourgeois de l'industrie paie le cens qui leur permet de voter. Le libéral fait alors allusion au siège de Lyon de 1793. Ainsi, une politique constitutionnaliste est défendue par une bourgeoisie industrielle qui refuse autant l'héritage de 1793 que le ministère Polignac.

Laurentie soutient certes en tant que journaliste le ministère Polignac mais il est à noter qu'il n'obtient aucun poste, ni aucune fonction nationale. Il dit avoir refusé de reprendre un poste au sein de l'Université mais rien ne prouve que le ministère lui ait proposé quoi que ce soit :

Toutefois, M. Laurentie refusa de reprendre rang dans l'Université. Néanmoins, il eut avec M. Guernon de Ranville des relations relatives à l'instruction publique et il lui adressa deux mémoires sur la liberté de l'enseignement, qui renfermait un plan complet d'institution universitaire.[1991]

Le gouvernement Polignac aurait été pensé et composé sous le ministère Martignac en parallèle de la constitution aux Tuileries d'un contre-cabinet opposé au parlementarisme, entre juin 1828 et l'été 1829. Après la parution des ordonnances de juin 1828, Charles X avait en effet affirmé son soutien au gouvernement mais au fond, il était profondément hostile à la dimension anticléricale des ordonnances anti-congréganistes. Les membres de ce contre-cabinet étaient, entre autres, Ravez[1992] et Ferdinand de Bertier, des hommes de complots très

[1990] *Idem.*
[1991] Saint-Maurice Cabany, E., (sous la dir.), *Galerie nationale des notabilités contemporaines*, volume 3, portrait de Laurentie, tome III, p. 301.
[1992] En 1820, ce dernier occupe les fonctions de procureur général à la cour des pairs.

proches de Laurentie, qui dissolvent leur cellule le 8 août 1829[1993]. L'hypothèse de la participation de Laurentie à ce contre-cabinet n'est pas improbable même si aucune preuve ne l'atteste. Dans tous les cas, s'il n'en fait pas partie, il le côtoie de près puisqu'il est en relation épistolaire avec bon nombre de ses participants. Ferdinand de Bertier est cependant évincé du nouveau ministère à la demande de son ennemi La Bourdonnaye, le chef des « pointus »[1994]. C'est une déconvenue de plus pour la nébuleuse qui gravite autour de Bertier, Vitrolles, Berryer et Laurentie : les plus extrêmes d'entre les ultras, autour de La Bourdonnaye, l'ont emporté sur leur courant politique. Bertier critique dès son établissement le nouveau ministère Polignac, même s'il demande à ce que la *Quotidienne* le soutienne. Le groupe de la « défection » autour de Chateaubriand et de Hyde de Neuville continue, quant à lui, une opposition ouverte et officielle au ministère Polignac. Bertier et Ravez ne peuvent plus souder derrière le ministère une force unie ultra déjà amoindrie par le départ de Villèle en 1828. En dédommagement de son soutien officiel, Bertier, dont la *Quotidienne* ne manque pas de saluer la nomination[1995], est chargé de la direction générale des eaux et forêts. Dans la correspondance active de Laurentie seule une lettre datée du 6 décembre 1829 fait mention d'une demande d'audience de Laurentie et de Michaud au ministre Polignac[1996], preuve, peut-être d'une discussion au sujet des rapports entretenus entre la *Quotidienne* et le ministère. Laurentie continue d'être un homme d'appareil. Des lettres de sa correspondance passive attestent de son rôle officieux dans la nomination d'ultras à des postes hauts placés dans l'enseignement et la justice. Dans une lettre datée du 28 avril 1830, il réclame les faveurs du ministère de la justice pour la nomination d'un nouveau juge à Nevers, ou encore le bon déroulement de la carrière administrative de connaissances[1997]. Ensuite, la correspondance entre Laurentie et Esquiros, un employé du ministère de l'intérieur, prouve que Laurentie a gardé des relations au sein de ce ministère dans lequel il a travaillé : il y a ses entrées et s'y rend ponctuellement. Il continue son rôle d'informateur puisqu'Esquiros le remercie pour sa note sur les élections des Landes et promet de consulter le préfet sur le transfert du collège à Saint-Sever. Les élections sont donc largement surveillées par le pouvoir et font l'objet

[1993] Tort, O., *L'impossible unité : la droite française sous la Restauration (1814-1830)*, Paris IV, 2007, p.634 et suivantes.
[1994] Bertier de Sauvigny, Guillaume, *Le comte Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*, Paris, Les Presses Continentales, 1948, p.443.
[1995] Article du 17 octobre 1829 de la *Quotidienne*.
[1996] 372 ap 21 : Lettre de Laurentie adressée à Polignac et datée du 6 décembre 1829 : « Monseigneur, M. Michaud et moi, nous désirerions avoir l'honneur d'entretenir votre excellence de quelques objets qui peuvent intéresser le ministère comme la *Quotidienne*. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien nous indiquer le jour et l'heure où nous pourrions nous présenter à votre hôtel. »
[1997] 372 ap 21, dossier 6 : correspondance active de Laurentie à des destinataires non identifiés, lettre du 28 avril 1830.

d'arrangements. Esquiros demande aussi à Laurentie s'il ne vaut pas mieux attendre après les élections avant de nommer le nouvel inspecteur de l'académie de Pau. Laurentie influe ainsi directement sur les nominations dans l'Instruction publique. Il est aussi en relation directe avec Hautpoul, le directeur de l'administration du ministère de la Guerre[1998]. Autre exemple, le député du Jura Joseph Cordier[1999] lui écrit le 13 mai 1830 et lui adresse un projet d'ordonnance sur la nécessité d'encourager les associations et de les appeler à l'exécution des travaux publics : Cordier souhaite la création d'un ministère des travaux publics et de l'étatisation des chemins de fer. Outre une entreprise économique, c'est avant tout une décision éminemment politique :

> De grands travaux calmeraient les agitations, occuperaient les bras des uns, les esprits des autres et enrichiraient le peuple.[2000]

Il demande à Laurentie de préparer l'opinion et de travailler sur un article « sur notre route en fer ». Ils veulent aussi en profiter pour critiquer les prises de décisions à l'échelle parisienne et vanter les mérites d'une décentralisation des chemins de fer, dans une contestation virulente de l'administration centrale[2001]. En relation directe avec les fonctionnaires, les ministres et les parlementaires, Laurentie obtient les informations et conseille, par articles de presse ou lettres interposés :

> J'ai dit à ces messieurs ce matin qu'il importait que l'autorisation du ministre fût donnée en forme d'arrêté. Cela ressemble au moins à quelque chose d'officiel. Je ne sais si les articles que j'ai mis par écrit pourraient engager jusqu'à un certain point l'administration.[2002]

Dans les couloirs du pouvoir, Laurentie semble peser de tout son poids sur la politique des ministres ou œuvrer dans ce sens. Mais son influence a aussi ses limites : il craint des ultras comme La Bourdonnaye qui n'écoute pas les conseils de son journal et qui veut même se défaire de son abonnement de la *Quotidienne*[2003]. La politique du ministère Polignac ne profite donc pas entièrement à la Congrégation ou à ses plus fidèles partisans. Laurentie cache officiellement sa déception.

2. La déception

[1998] 372 ap 7 : lettre d'Hautpoul à Laurentie datée du 2 février 1830.
[1999] Joseph Cordier (1775-1849) est un administrateur des ponts et député royaliste modéré qui siège à l'assemblée en 1830.
[2000] 372 ap 7 : lettre de Cordier du 13 mai 1830, adressée à Laurentie.
[2001] 372 ap 7 : lettre de Cordier du 3 mai 1830 à Laurentie.
[2002] 372 ap 21, dossier 6 : correspondance active de Laurentie. Lettre du 12 juin 1830 de Laurentie adressée à Cordier, inspecteur divisionnaire des Ponts et Chaussées.
[2003] 372 ap 7 : lettre du 10 mai 1830 d'Esquiros à Laurentie.

Personne dans l'entourage de Laurentie, à part peut-être le duc de Rivière au sein des tendances ultras de Vitrolles et de Chateaubriand ne se fait d'illusion sur les capacités de Polignac à diriger correctement son ministère[2004]. Vitrolles ne peut même pas croire qu'un ministère aussi impossible à gouverner ait été constitué[2005]. Berryer-fils refuse le ministère de la justice dans ce gouvernement. Michaud aurait déclaré, à propos de Polignac :

> Est-il possible que l'on soit à la fois tellement illuminé et si peu éclairé ?[2006]

Chateaubriand démissionne de son ambassade à Rome à la nouvelle de la nomination de Polignac. A l'inverse, Laurentie soutient le trône. Et pourtant, son petit-fils obtient un aveu de sa part :

> La droiture de son esprit le poussait à demeurer le ferme partisan du principe de légitimité, autant que les affections de son cœur l'excitaient à combattre pour la race des Bourbons. Sans doute, il ne jugeait pas la cause de la religion en France essentiellement liée au maintien de la monarchie légitime, mais il estimait, et avec raison, que le renversement du trône de Charles X serait le point de départ d'une ère de persécution contre l'Église.[2007]

Il défend ce ministère ultra parce qu'il ne voit pas d'alternative capable de défendre plus efficacement la religion ; un autre régime signerait pour lui la fin de la religion. Surtout, Laurentie ne croit pas à la chute prochaine des Bourbons :

> Faut-il noter de plus que, jusqu'aux journées de juillet 1830, M. Laurentie, tout en jugeant, depuis longtemps avant cette date, de la gravité des attaques dirigées simultanément contre la religion et contre la monarchie, ne crut pas au renversement prochain des Bourbons ? Nous en avons déjà recueilli l'aveu de sa bouche, lorsque nous l'avons entendu dire qu'à la sortie des Tuileries, le 30 juillet 1830, un voile était tombé de devant ses yeux.[2008]

Il se voit confronté aux défections de plus en plus nombreuses de ses collaborateurs au sein de la *Quotidienne* et au retrait de ses fonctions de rédacteur en chef, du fait de ses réticences à l'égard de la politique menée par le gouvernement qu'il appuie néanmoins par nécessité.

2.1. La Quotidienne *bouleversée*

Contactés par Polignac, les anciens ministres Martignac, Portalis, Hyde de Neuville et Roy, refusent de participer à ce nouveau ministère et rallient le centre droit ou le parti de la

[2004] Voir le portrait peu flatteur de Polignac fait par le baron de Vitrolles dans ses *Mémoires et relations politiques du baron de Vitrolles*, Paris, Charpentier, 1884, p.297-298.
[2005] *Ibid*., p.334-335.
[2006] Yvert, Benoît, « Du roi constituant au roi citoyen », dans *La Restauration, Les idées et les hommes*, Paris, CNRS Éditions, 2013, p.98.
[2007] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits*, *op.cit.*, p.261 et suivantes.
[2008] *Ibid*., p.263.

« défection » de Chateaubriand. Tour à tour, les rédacteurs quittent la rédaction de la *Quotidienne* dirigée par Laurentie. Jules Janin essuie quelques vives critiques du *Figaro*, du fait de son appartenance à la rédaction de Laurentie :

> M. J.J. dîne chez Laurentie et soupe chez Basile ; il mange à deux râteliers.[2009]

Le milieu journalistique et littéraire s'en émeut[2010]. Janin rompt donc avec son maître, après le changement de ministère :

> […] à l'avènement du ministère Polignac, Jules Janin avait quitté la *Quotidienne*, en disant à M. Laurentie ; « cela est trop fort pour moi, je passe à l'ennemi. »[2011]

Laurentie tente de dissuader son collaborateur de partir :

> J'aurais très bien conçu votre séparation de la *Quotidienne*, si vous aviez repris des travaux distincts de la politique. […] La politique proprement dite va mal à votre jeune imagination. Eh bien, vous perdrez pour des opinions qui ne sont pas plus à vous que celles de la *Quotidienne*, ce caractère de candeur et d'abandon qu'on aimait en vous. […] Je serai charmé de vous revoir mais je me plaindrai que les liens que l'on forme dans cette France Bourbonienne soient exposés à se rompre aussi aisément, par le défaut à une autorité à laquelle puissent croire toutes les opinions. Je n'en reste pas moins rempli de dévouement et d'affection pour vous.[2012]

Pourtant, la rupture n'est pas complète. Un ami commun, Dianélo, rend compte de la publication de Janin à la Bibliothèque choisie dirigée par Laurentie :

> Janin désirerait bien vous voir. Il paraît affligé. Vanité ! avoir été rédacteur du *Figaro*, de la *Quotidienne* et des *Débats*, et soupirer encore ! Il sera bientôt prêt, m'a-t-il dit, à livrer le volume qu'il a promis et qu'il doit à la bibliothèque choisie […].[2013]

Laurentie ne peut que déplorer la perte de jeunes talents qu'il essaie, désespérément, de retenir. Le journaliste et avant tout médecin Louis Véron démissionne aussi de la *Quotidienne*, tirant ses revenus d'un médicament dont il a acheté le brevet et s'oriente vers le libéralisme. Il propose à Laurentie un remplaçant et fonde la *Revue de Paris*[2014]. Le journaliste Raucou de Bazin fait lui aussi défection, révélant la perte de pouvoir de Laurentie au sein de sa propre rédaction :

> Aujourd'hui, vous m'avouez que votre autorité est diminuée, partagée, et ce ne serait pas la peine de démontrer chaque jour, dans nos raisonnements, l'anarchie et la ruine qui suivent la confusion des pouvoirs, pour

[2009] Le *Figaro* du 19 janvier 1829.
[2010] Alphonse d'Heberlot écrit à Charles de Montalembert : « ce Janin, par exemple, l'un des rédacteurs du journal Laurentie, qui alternativement et moyennant finances vante les libéraux dans le *Figaro* et les royalistes dans la *Quotidienne*. », dans *La jeunesse libérale de 1830*, Paris, Alphonse Picard, 1908, p.118.
[2011] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.180-181.
[2012] Correspondance active de Laurentie du fonds 372 ap 21, dossier 6.
[2013] 372 ap 7 : lettre de Daniélo à Laurentie datée du 4 octobre 1830.
[2014] 372 ap 6 : lettre de Véron datée du 12 août 1829 à Laurentie.

ne pas garder à notre usage quelques-unes des leçons que nous donnons aux peuples et aux rois. Tant il y a, le procès même à part, que vous m'annoncez des délibérations prises par les actionnaires, tous fort honorables, et fort éclairés sans doute, mais enfin que je ne connais pas, avec qui je n'ai fait aucun échange de promesses, et qui, dans la réalité, ne me doivent rien de ce que je pouvais attendre de vous. Il m'est arrivé une fois de trouver, à votre place un visage nouveau, une autre personne investie d'autorité, et dont il a fallu me faire expliquer les fonctions.[2015]

Une autre absence est à remarquer : celle de Michaud. Après avoir confié son journal à Laurentie en 1828, il part en Orient avec son ami Poujoulat, sous le ministère Polignac. D'après Louis Passy, le biographe du journaliste Blosseville, ce départ n'est pas le fruit du hasard :

Quand vint le ministère Polignac, Michaud comprit parfaitement que Charles X méditait quelque mauvais coup. Il s'esquiva. […] En prenant congé, il dit à Charles X qu'il se désintéressait de la politique et ne s'occuperait plus de la *Quotidienne*, et le roi lui répondit : « Tant que vous vivrez, vous serez la *Quotidienne* elle-même. La *Quotidienne* et vous c'est la même chose. » En contant cette anecdote, Michaud ajoutait : « Si ce bon Charles X connaissait ses affaires aussi bien qu'il connaît les miennes, tout serait pour le mieux.[2016] »[2017]

Depuis l'affaire du rachat de la *Quotidienne*, Michaud s'éloigne donc officiellement de la *Quotidienne* même si sa correspondance prouve qu'il continue de suivre à distance la rédaction du journal[2018] : il laisse les pouvoirs à Laurentie et à sa femme. Laurentie donne une version officielle très différente dans un article plus tardif du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* consacré à la correspondance d'Orient de Michaud et Poujoulat :

Et aussi, le gouvernement du roi Charles X, qui avait bien aimé aussi sa poésie, et qui ne manquait pas toujours de bonnes inspirations voulut que M. Michaud eût son expédition assurée, en même temps qu'il assurait, par de longs préparatifs, celle du général Bourmont.[2019]

L'article reprend même l'esquisse d'une dédicace adressée à Polignac par Michaud :

Je désire toutefois que M. le prince de Polignac trouve ici l'expression des sentiments qui m'attachent à lui, et qu'aucune révolution ne saurait affaiblir […].[2020]

Michaud part ainsi en Algérie auprès de Bourmont qui mène la campagne, avant de gagner la Grèce et de remettre l'Antiquité sur un piédestal. Cela aurait été décidé lors de l'entrevue déjà mentionnée entre Michaud, Laurentie et Charles X. Ce voyage en Orient, comme la campagne

[2015] 372 ap 7, dossier 1, lettre d'A. Raucou de Bazin à Laurentie datée du 1er février 1830.
[2016] Dans la nécrologie de Michaud dans la *Quotidienne* du 11 octobre 1839.
[2017] Passy, Louis, *Souvenirs de Blosseville*, *op.cit.*, p.196.
[2018] 372 ap 7, dossier 2 : lettres de Michaud à Laurentie.
[2019] Article du 12 juillet 1833 du *Rénovateur-Courrier de l'Europe*.
[2020] *Idem.*

en Algérie, doit participer dans leurs esprits au renouveau du savoir initié par les études orientales.

En 1829, Lamennais rompt tous ses liens avec la *Quotidienne*. C'est la fin d'une entente possible entre les mennaisiens et la presse de la Congrégation. Alors qu'il réclame la liberté au nom de Dieu[2021], Lamennais médite son projet de l'*Avenir*, avec la ferme volonté de rompre aussi avec la ligne du *Correspondant* qui ne répond pas à ses attentes. Lamennais, cependant, semble rester en bons termes avec Laurentie dont les amis communs continuent d'échanger[2022]. Surtout, Laurentie poursuit sa collaboration avec O'Mahony[2023]. L'abbé regrette néanmoins le choix de Laurentie de se compromettre en suivant Polignac. Il voit bien que son disciple Laurentie est obligé d'abandonner les questions religieuses pour « sauver la monarchie » et s'en attriste. L'abbé est persuadé que le gouvernement Polignac va toucher à la liberté de la presse, sans pour autant établir la liberté de l'enseignement[2024]. Il déclare ne plus recevoir la *Quotidienne* qui est « devenue aussi nulle, aussi plate, aussi absurde que l'opinion qu'elle représente, dit-elle. Le Ministère se meurt mais ne meurt pas seul. Nous touchons à de grands événements »[2025]. Depuis le mois de mars 1829, Lamennais reçoit de ses partisans des informations au sujet de tractations autour de la *Quotidienne* :

> Je crois le pauvre Laurentie joué en sous-main et la *Quotidienne* livrée au ministère par cinq ou six actionnaires ou rédacteurs.[2026]

Informé par O'Mahony, Lamennais dénonce les conséquences de l'arrivée de Polignac au pouvoir sur l'organisation de la *Quotidienne* :

> Tout était donc prêt pour sauver la monarchie, et, la veille du coup d'État, les ministres eux-mêmes n'en savaient rien. Le roi a commencé à prévenir M. de Portalis et celui-ci a transmis le pouvoir à M. de Polignac, lequel s'est cru alors un Wellington. […] Du reste, si un système a prévalu, c'est bien celui de la *Quotidienne*. M. Laurentie a eu une conférence avec M. de Polignac : impossible d'être mieux reçu. Le grand seigneur écoutait, demandait des avis. *Je vous demande pardon*, a-t-il dit, *de ne vous avoir pas prévenu, mais tout s'est fait avec un si grand secret ! Je suis ultramontain*, etc., etc. Il a été convenu que la *Gazette* sera le journal *officiel* et qu'on la paiera. On procurera des abonnements à la *Quotidienne*, à condition 1° qu'elle n'attaquera plus la *Gazette* ; 2° qu'elle ne mettra jamais en jeu les personnes ; 3° qu'elle ne parlera des affaires étrangères qu'après

[2021] Lettre 1624 de Lamennais au marquis de Coriolis du 9 mai 1830, dans Le Guillou, Louis, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome IV, p. 282.
[2022] Dans 372 ap 7, dossier 2, Joseph d'Ortigue, un futur rédacteur de *l'Avenir*, écrit à Laurentie de La Chesnaie, le 2 juin 1830 et lui transmet le bon souvenir de Lamennais à qui il confie ses projets, tout comme à Laurentie.
[2023] 372 ap 6 : correspondance de huit lettres entre 1828 et 1829 entre O'Mahony et Laurentie.
[2024] Lettre 1527 de Lamennais à la comtesse de Senfft du 25 août 1829, dans Le Guillou, Louis, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome IV, p.181.
[2025] Lettre 1618 de Lamennais à Benoît d'Azy du 19 avril 1830 dans Le Guillou, Louis, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome IV, p.276.
[2026] Appendice 499 de Waille à Lamennais du 21 mars 1829 dans Le Guillou, Louis, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome IV, p.535.

s'être concertée avec M. de Polignac. *A cela près*, elle conservera le fond de ses doctrines. On traite en cela M. Laurentie comme un bonhomme et il ne s'en aperçoit pas. On sait maintenant quel était le ressort des intrigues dont il était le jouet. Laroze[2027] et Janin s'entendaient avec M. de Martignac. Janin vient de se jeter dans le *Messager* [quitté par Capefigue et Malitourne] et il a donné à ce journal une couleur de jacobinisme plus prononcée que celle des *Débats*.[2028]

Cette lettre prouve que le gouvernement Polignac n'a pas de programme sur lequel ses dirigeants seraient susceptibles de se rejoindre. La *Quotidienne* est donc en quelque sorte muselée, sans pour autant devenir le journal officiel du ministère, puisque c'est la *Gazette* qui en prend le titre et les financements. Laurentie semble, d'après Genoude, avoir été destitué de ses fonctions et remplacé par le neveu de Ferdinand de Bertier : en effet, le 1er février 1830, des changements s'opèrent parmi les actionnaires et le principal bénéficiaire des transactions est le vicomte Albert de Bertier[2029] qui devient le véritable propriétaire de la *Quotidienne* avec cinq actions sur douze en sa possession[2030]. Laurentie n'est désormais plus seul à diriger la *Quotidienne*. Un triumvirat se forme et fait exploser la concorde au sein de la direction. A distance, Michaud trouve alors un compromis et décide d'instituer une gérance à double tête. Laurentie cherche à évincer l'autre gérant Laroze. Finalement, Laurentie devient gérant directeur, Descepeaux gérant sous-directeur et Laroze gérant rédacteur principal. Laurentie est ainsi rétrogradé mais continue à signer le journal jusqu'aux événements du mois de juillet 1830[2031]. Il reste un homme de pouvoir, en confirmant son rôle dans la presse : son journal est malgré tout encouragé. Il est exclusivement à la solde du ministère et ne peut exprimer ses idées catholiques. Le rédacteur en chef de la *Quotidienne* semble ne plus pouvoir répondre aux requêtes des mennaisiens. Le père Ventura, dont l'ouvrage n'a fait l'objet d'aucun commentaire de la part de Laurentie[2032] dans les colonnes de son journal à l'inverse de *Mémoires d'un forçat* de Vidocq, s'en offusque auprès de Lamennais :

[2027] Laroze est aussi un rédacteur de la *Quotidienne*.
[2028] Lettre 1527 de Lamennais du 25 août 1829 adressée à la comtesse de Senfft, *Correspondance générale de Lamennais, op. cit*., tome IV, p. 180-181.
[2029] Ce jeune officier, qui, en 1828, s'est rendu en Russie avec le duc de Mortemart, est alors lieutenant au 34e de ligne en garnison à Besançon. Il ne fait pas de doute que ce militaire, capable de débourser la somme énorme de 225 000 francs pour le journal afin d'en devenir un des propriétaires ostensibles, agit alors pour le compte de Ferdinand de Bertier.
[2030] Lettre de Genoude du 8 décembre 1829 dans *Mémoires et correspondance du comte de Villèle*, deuxième édition, tome V, p.406.
[2031] AN F18 407 pièces 378 à 381.
[2032] 372 ap 6 : lettre de Ventura à Laurentie (date illisible) de 1829.

Apparemment, il a voulu se venger du tort que je lui ai fait de faire traduire tous ses ouvrages, de lui avoir obtenu une lettre très flatteuse du pape Léon XII et enfin de l'avoir associé aux plus grands génies de la France dans mon dernier écrit. En vérité, je n'entends rien à cette conduite.[2033]

Laurentie ne semble plus avoir l'autorisation d'annoncer, dans la *Quotidienne*, les ouvrages des disciples ou amis de Lamennais. Dans la correspondance passive de Laurentie, ses amis dressent de lui le portrait d'un homme désespéré par la situation. Laurentie fait part, dès 1829, au membre de la Congrégation et actionnaire Espivent de La Villeboisnet, de son souhait de quitter son poste de directeur. Ce dernier l'encourage à rester :

Monsieur, j'ai appris avec peine que vous songiez à quitter la direction de la *Quotidienne*. Elle ne pourra jamais que perdre au change. Les principes que vous ne cessez pas de professer sont ceux de tous les honnêtes gens. Vous me mandez que vous comptez toujours avoir un lien à la *Quotidienne*, cela me rassure sur ses principes ultérieurs […].[2034]

L'hypothèse la plus probable est que Ferdinand de Bertier a pris officieusement la direction du journal : Laurentie garde ses revenus mais reste alors exposé à la critique et ne semble pas avoir été épargné. La correspondance entre Laurentie et Ferdinand de Bertier est édifiante : prenant les ordres directement de Polignac, Ferdinand de Bertier censure des articles, en réfute d'autres et condamne toute initiative de Laurentie[2035]. La guerre entre la *Quotidienne* et la *Gazette de France* reprend : Laurentie est rappelé à l'ordre par Ferdinand de Bertier, véritable meneur du journal. Après avoir été conseiller d'État entre 1822 et 1824, Ferdinand de Bertier est à nouveau nommé à ce poste entre 1828 et 1830. La situation paraît concrètement intenable pour Laurentie lors du remaniement ministériel de novembre 1829, avec le départ de La Bourdonnaye, le refus de Villèle de revenir au pouvoir et l'arrivée du villèliste Montbel à l'intérieur. Bertier ne peut accéder au ministère malgré la démission de La Bourdonnaye à cause de l'opposition de Villèle qui menace de jeter dans l'opposition la *Gazette de France*. C'est Montbel qui est finalement nommé à l'intérieur, Guernon-Ranville à l'instruction publique. Opposé à Villèle qu'il juge trop pragmatique, Bertier se rapproche finalement de ce dernier, afin de créer le peu d'union qu'il reste autour de Polignac. Irrité, il force Laurentie à cesser toute opposition aux villèlistes et donc à Genoude, son ennemi :

Pour Dieu, pour le Roi, pour le pays, pour l'honneur de notre parti, faites cesser cette guerre de noms et de personnes qui recommence entre *La Quotidienne* et *La Gazette*. Elle nous fera un mal affreux, si elle continue ; elle divisera, elle aigrira, elle perdra tout. […] je veux que personne ne s'avise de travailler contre le

[2033] Appendice 548 de Ventura à Lamennais du 28 novembre 1829 dans Le Guillou, Louis, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome IV, p.601.
[2034] 372 ap 6, dossier 4 : lettre d'Espivent de La Villeboisnet adressée à Laurentie et datée du 24 novembre 1829.
[2035] 372 ap 7, dossier 2 : lettre de Ferdinand de Bertier du 19 avril 1830 à Laurentie.

digne chef actuel du cabinet ; je tiendrai pour intrigant quiconque nous fatiguerait de ses prétentions personnelles. […] Le Prince de P. reste, il est le maître du terrain ; c'est tout ce qu'il nous faut. Laissons le faire, et ne rendant pas sa position plus difficile…[2036]

Plus tard, Villèle refuse de redevenir ministre et de laisser le roi recourir à l'article 14. L'union des ultras si fragile, est détruite. Quelques jours plus tard, Bertier reproche à nouveau à Laurentie les articles jugés trop virulents de la *Quotidienne* qui met inutilement en cause le ministère[2037]. Le journaliste tente d'atténuer ses propos et de faire passer ses opinions, de moins en moins conformes avec celles du ministère Polignac. Laurentie fait malgré tout la promotion, dans ses colonnes, du réquisitoire de La Boulie qui « établissait un principe absolu ; une liberté civile et religieuse sans restriction, sans limite ; j'enlevais au gouvernement du Roi, contre toutes nos règles de droit public, contre le texte des ordonnances, édit et déclaration de Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, tout moyen, tout droit surveillant sur le costume religieux, ou qu'on prétendait être religieux »[2038]. Ainsi veut-il la non intervention de l'État dans les affaires religieuses, et, une liberté civile, en adéquation avec la Charte, dans la limite du droit, ce qui, en juin 1830, ne semble pas d'actualité pour le ministère Polignac. Une lettre d'Étienne de Boisbertrand, alors directeur du commerce et de l'agriculture, adressée à Laurentie et datée du 3 avril 1830 prouve l'état d'esprit de résistance de Laurentie à l'égard de Polignac et Villèle :

Vous ne voulez pas prononcer votre nom… Eh bien, je le prononcerai moi : le Prince de P…[olignac] dont la mémoire peut être en défaut sans que ses intentions puissent être blâmées, saura qu'il vous doit une réparation, comme à un vrai royaliste et comme à l'un de ses anciens les plus sincères. Je partage votre opinion sur la politique du M. de V…[illèle] Je pense, comme vous que le Prince de Polignac ferait une grande faute, s'il le faisait entrer dans son ministère, surtout en ce moment.[2039]

Ainsi, si sous le gouvernement Villèle, Laurentie soutenait Ferdinand de Bertier et les Chevaliers de la Foi, il n'en va pas de même sous le ministère Polignac : le journaliste ultra, influencé par Lamennais, a tenté de résister à Bertier et désespère désormais de sa situation. La *Quotidienne* reste officiellement l'organe des anciens Chevaliers de la Foi autour de Laurentie mais officieusement, son directeur répugne à continuer et est, de fait, exclu des prises de décisions.

Suite au discours menaçant du roi du 2 mars 1830, l'adresse des 221 députés demande au roi de renvoyer son ministère. Le roi décide d'abord de prolonger la Chambre jusqu'au 1er

[2036] 372 ap 7, dossier 1 : lettre de Ferdinand de Bertier adressée à Laurentie et datée du 31 mars 1830.
[2037] 372 ap 7, dossier 1 : lettre de Ferdinand de Bertier adressée à Laurentie et datée du 19 avril 1830.
[2038] 372 ap 7, dossier 2 : lettre de La Boulie datée du 14 juin 1830 et adressée à Laurentie.
[2039] 372 ap 7, dossier 2 : lettre de Boisbertrand à Laurentie du 3 avril 1830.

septembre. En tant que journaliste, Laurentie est pris personnellement et violemment à partie. Il reçoit, à la rédaction de la *Quotidienne*, des lettres anonymes ou signées dont certaines lui sont extrêmement hostiles. Ainsi, celle d'un certain Aréxie :

> Écoute, Laurentie, écoute les paroles qu'un loyal ennemi veut bien t'adresser. Je hais à la mort tous les journaux royalistes, mais le tien est celui que je déteste le plus ; et si tu n'y prends garde, tu pourrais bien, coquin, expier ton royalisme par quelques coups de bâton. […] Toi, et toute la canaille de ton espèce, vous êtes rayonnants de joie, depuis qu'un ministère aussi méchant qu'imbécile a congédié les mandataires du peuple. Vive la grande âme de M. de Polignac ! Il a reculé devant la chambre, devant la nation ; et vous chantez victoire. Tandis que, en l'absence de ses défenseurs, la patrie gémit du temps perdu pour le progrès de sa liberté, ces beaux messieurs vont faire carnaval de censure, d'ordonnances, de destitutions ; mais nous nous verrons à la réélection ; la France ne se trahira pas ; et le ministère aura beau user de son pouvoir et de son adresse pour la faire mentir dans l'expression de ses vrais sentiments, elle reparaîtra à la chambre plus constitutionnelle que jamais. Je dis constitutionnelle, car ce mot vous fait peur ; c'est à la charte que vous en voulez ; c'est elle que vous déguisez sous le nom de libéralisme pour vous forger un droit de la combattre. Mais vous avez beau faire ; nous lui jurons une éternelle fidélité, à cette charte ; éternelle, cela s'entend ; jusqu'à ce qu'elle ne suffise plus à nos besoins. […] Adieu, souviens-toi de M. Aréxie, Paris le 1er avril 1830.[2040]

Laurentie devient la cible des libéraux :

> Citoyen, si vous ne voulez pas être pendu, je vous conseille de vous taire. Un ami de la liberté.[2041]

Cette lettre témoigne de la vigueur retrouvée des libéraux alors lancés dans une campagne de banquets des plus actives : par exemple à cette même date, se tient le 1er avril 1830, le « célèbre banquet des Vendanges de Bourgogne ». Le roi décide finalement de dissoudre la Chambre le 16 mai. Laurentie, comme les autres rédacteurs de la *Quotidienne*, sont, en effet, soupçonnés à juste titre de ne pas avoir pris pleinement conscience des revendications du peuple qu'ils méconnaissent. A ce propos, au sujet d'une pièce de théâtre intitulée *L'Homme du peuple*, *La Quotidienne* publie :

> Nous vivons dans un temps où l'on ne sait pas trop ce que c'est un homme du peuple. La confusion des classes de la société n'établit pas d'une manière positive où commence et où finit le peuple ; tout le monde en parle mais personne n'en veut être.[2042]

L'incompréhension est donc totale car aucune revendication, aucun avertissement n'est considéré comme le reflet d'une réalité populaire : les ultras condamnent tout ce qui émane d'un peuple imaginaire. La démocratie est donc impossible à leurs yeux :

[2040] 372 ap 7, dossier 1 : Papiers Laurentie, correspondance reçue par Pierre-Sébastien Laurentie 1830 : lettre d'Aréscie datée du 1er avril 1830.
[2041] 372 ap 6 : lettre anonyme adressée à Laurentie.
[2042] Article paru dans *La Quotidienne* du 7 décembre 1829, p.2, cité dans Jakobowicz, Nathalie, *1830. Le Peuple de Paris, Révolution et représentations sociales*, Rennes, PUR, 2009, p.106.

Tout pour le peuple et rien par le peuple ! C'est là une doctrine de politique, dont l'application est facile et conforme à toutes les règles de morale et de justice. Nous avons toujours blâmé les systèmes qui, sous prétexte de l'intérêt matériel du peuple, faisaient descendre le pouvoir dans la démocratie.[2043]

Mais, même en confisquant toute possibilité d'intervention au « peuple », les ultras qui partagent les opinions catholiques mennaisiennes comme Laurentie se trouvent dans une impasse idéologique.

2.2. La réaction en littérature

Le ministère Polignac déçoit et surtout irrite. La censure théâtrale est alors très active. Le journal de Laurentie est tourné en ridicule dans le *Globe* du 7 novembre 1829 qui souligne la médiocrité des pièces de théâtres permises comme *Une heure à la Caserne* au Théâtre des nouveautés :

Hélas ! ils ont supprimé les pièces de circonstance ! Qui avertira maintenant le peuple que la France est bien gouvernée et contente ? La *Gazette* ou la *Quotidienne* ? Le peuple ne les lit pas.[2044]

La *Gazette* et la *Quotidienne* sont, en effet, principalement lues par l'aristocratie et le clergé. Les journaux adverses raillent le changement de ton dans la presse royaliste : les dirigeants, qui prennent conscience de leur impopularité, décident d'interdire les louanges que cette presse leur adresse. Le *Globe* ironise et cible Laurentie comme l'un des partisans royalistes les plus acharnés :

La foire à l'encens est close ! Quelle ruine pour ceux qui avaient fait provisions de madrigaux monarchiques ou ministériels ! Déjà un des plus intrépides est mort de chagrin, et M. Laurentie de verser des larmes d'attendrissement. […] Franchement, peut-on rester royaliste à ce prix ?[2045]

La question mérite d'être posée. Laurentie semble alors s'être mis en retrait et s'être réfugié dans les parutions d'ouvrages littéraires afin d'alimenter la collection qu'il dirige et la bibliothèque de son collège de Pontlevoy. Il demande alors au baron de Damas l'autorisation de dédicacer ses ouvrages et de mettre le collège de Pontlevoy sous le patronage du duc de Bordeaux. Mais il obtient une fin de non-recevoir :

Monsieur, j'ai reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 30 avril dernier, la demande que vous adressez à M. le duc de Bordeaux à l'effet de prier S.M.R. de vouloir bien agréer la dédicace de votre ouvrage *La Bibliothèque choisie*. J'éprouverais un véritable plaisir à pouvoir répondre selon le désir que vous m'exprimez ; mais les mêmes motifs qui ne m'ont pas permis d'admettre la protection de S.A.M. pour le

[2043] Article paru dans *La Quotidienne* du 25 mai 1830, p.1.
[2044] Le *Globe* du 7 novembre 1829, p.710.
[2045] *Ibidem*.

Collège de Pontlevoy et d'accepter l'ouvrage de M. Rio ne peuvent non plus me permettre de vous autoriser à offrir cette dédicace.[2046]

Sa collection est finalement patronnée par la duchesse de Berry : Laurentie contourne l'interdiction et écrit que ces ouvrages sont destinés aux enfants de cette dernière. Quant à savoir qui la finance, il est possible aussi, comme pour les collèges de Pontlevoy et de Juilly, de suggérer l'existence d'une caisse financée par des notabilités royalistes et catholiques mennaisiens. Contraint et forcé par les circonstances, il dispose du temps pour faire paraître tour à tour en 1829 le *Traité du choix et de la méthode des études* par l'abbé Fleury[2047] puis pour préfacer un *Choix des dialogues des morts, de Lucien, de Fontenelle et Fénelon*, les *Œuvres choisies de Madame de Lambert* qu'il annote, puis les *Lettres de Euler à une princesse d'Allemagne*, *L'Esprit de Montaigne* avec une préface et des notes ainsi que les *Historiens latins : Salluste, Tacite avec une introduction et des notes* sur une année seulement ! Il s'agit de publier des ouvrages épuisés et qui répondent aux exigences morales et littéraires qu'il revendique. La Bibliothèque choisie, divisée en dix sections, s'adresse à une jeunesse royaliste et réédite les auteurs classiques, tant moralistes, poètes, historiens, romanciers, tragédiens que correspondants mais encore, plus surprenant, Rousseau, Bernardin-de-Saint-Pierre, Rabelais, D'Alembert, Voltaire, Mme de Staël, Frédéric Schlegel, Ronsard, les orateurs de la Révolution, Shakespeare, Schiller. Il est donc question, certes, de « faire revivre ce qu'il y a de meilleur dans les anciens écrits », mais encore de donner « une juste idée des travaux modernes »[2048]. L'abbé Fleury est donc réédité par Laurentie, qui se réfère au travail déjà mené par le sulpicien Émery, l'un des maîtres de Lamennais[2049]. Laurentie consacre à l'abbé Fleury une notice dans laquelle il condamne les « préjugés » du siècle de Louis XIV en matière de théologie et notamment son attachement à la création d'une Église de France et au jansénisme. Mais au-delà de ces griefs, Laurentie lui reconnaît sa grande connaissance dans les sciences les plus diverses, et surtout son rapport moral qu'il entretient avec ces sciences. Grand connaisseur de Platon, Fleury fait l'admiration de Laurentie dans la mesure où il défend les principes monarchiques :

[2046] 372 ap 6 : lettre du baron de Damas du 7 mai 1829, adressée à Laurentie.
[2047] L'abbé Fleury constitue une référence catholique de premier ordre car, au XVIIème siècle, avec Bossuet et La Bruyère et Fénelon, il critique les hommes d'argents et d'affaires, les bourgeois et veut refonder une politique chrétienne. La ville doit fonctionner avec la campagne, tandis que la propriété familiale est inaliénable. Il oppose le travail de la terre à l'économie mercantiliste qu'il rejette. D'après Cuche, François-Xavier, *Une pensée sociale catholique. Fleury, La Bruyère, Fénelon*, Paris, Ed. du Cerf, 1991.
[2048] Le *Journal des Débats* du 13 juillet 1829, p.3.
[2049] Abbé Fleury, *Traité du choix et de la méthode des études publié par Laurentie*, Paris, J.-J. Blaise, 1829, p. II.

Chez lui on ne trouve point cette admiration des républiques anciennes qui dans notre système moderne d'éducation est devenu comme un sentiment national, et disons-le, comme une grande et universelle frénésie.[2050]

Il veut montrer la supériorité du christianisme. Cette frénésie de publication pousse Laurentie à s'intéresser à l'œuvre de Madame de Lambert. C'est évidemment, en premier lieu, pour marquer la répugnance des royalistes ultras à l'égard de la Régence jugée aux antipodes de leurs idéaux et qui symbolise, pour eux, l'immoralité. C'est aussi pour mettre en valeur la fin d'un XVIIème siècle classique face à un XVIIIème siècle des Lumières. Enfin, Laurentie cherche dans Madame de Lambert à mettre en valeur ses écrits sur l'éducation et la femme moraliste. Il admire cependant sa liberté de pensée, l'influence de Chapelle et signale les critiques positives de Fénelon sur les écrits de Madame de Lambert. Il cite son *Avis à son Fils et à sa Fille*, comme une référence en matière d'éducation. Moins admiratif de son *Traité de l'Amitié*, et de celui sur la vieillesse, Laurentie en profite pour rappeler sa passion pour Montaigne. Mais, surtout, *Réflexions sur les Femmes*, l'écrit le moins apprécié par Laurentie, est publié tronqué dans la Bibliothèque choisie : madame de Lambert y dévoilait l'ambiguïté de la condition des femmes et, par là même, amorçait une critique de la condition traditionnelle de la femme. Pourtant, Laurentie ne censure pas les passages exprimant ce ressenti :

Les femmes pourraient dire : quelle est la tyrannie des hommes ! Ils veulent que nous ne fassions aucun usage de notre esprit, ni de nos sentiments. […] Les hommes ont grand intérêt à rappeler les femmes à elles-mêmes et à leurs premiers devoirs.[2051]

Comparée à La Bruyère, à Madame de Sévigné, Laurentie vante à travers elle un XVIIème siècle cultivé et classique. En 1829, Laurentie donne une traduction de Tacite de la *Vie d'Agricola*, afin de vanter une « *virtus* » romaine fantasmée et transposée dans le XIXème siècle. Il participe aussi à un autre ouvrage axé sur la morale, les *Choix de Plutarque*[2052]. En 1830, il collabore avec Charles Nodier[2053] pour la publication d'un ouvrage annoté intitulé *Les trois conjurations, le cardinal de Retz, Sarrazin, Saint-Réal, avec des notes*. Laurentie renoue

[2050] *Ibid*., p.V.
[2051] *Œuvres choisies de Madame de Lambert, avec une préface et des notes* par M. Laurentie, Paris, Bureau de la Bibliothèque Choisie, 1829, p.170-171.
[2052] Quérard, J.-M., *La France littéraire ou dictionnaire bibliographique*, notice de Laurentie, Paris, Firmin Didot, 1830, p.624.
[2053] Malgré les critiques passées sur le romantisme, Laurentie reste proche de Charles Nodier, par l'intermédiaire de Soulié, ainsi que de son gendre Jules Mennessier-Nodier, d'après 372 ap 6 la lettre de Charles Nodier à Laurentie de 1828 dans laquelle il sollicite Laurentie pour la publication de cet ouvrage ainsi que celle du 9 décembre 1829 et d'après 372 ap 7, dossier 3 : lettre de Jules Mennessier-Nodier à Laurentie du 8 décembre 1831 dans laquelle Mennessier avertit Laurentie de la diffusion d'un nouveau journal.

avec certains romantiques du mouvement royaliste, alors que Victor Hugo vient d'écrire, dans *Hernani*, que le romantisme est le libéralisme en politique : le romantisme passe définitivement à l'opposition, malgré les efforts désespérés de Laurentie de s'unir aux romantiques royalistes[2054]. En 1830, la parution de cet ouvrage consacré à trois conjurations n'est pas anodine. Tout d'abord, sur un plan littéraire, il s'agit de la reprise des thèmes déjà exploités par le poète allemand Schiller avec ses trois drames *La Conjuration de Fiesque à Gênes, Don Carlos* et *Wallenstein*. Or, Nodier et Laurentie les présentent ici en récits historiques tels qu'ils ont été mis en récit par le cardinal de Retz, Sarrazin et Saint-Réal. Laurentie prévient que « nous n'avons pas même de jugement à porter »[2055]. Il s'agit aussi de montrer un poète qui a évolué vers le classicisme, tout en gardant un héritage romantique. Il faut préciser que la réception des drames de Schiller a été ambiguë en France : pourtant de facture classique, ces drames, comme *Wallenstein*, *Don Carlos,* ont été détournés par les romantiques français et présentés en modèles du drame romantique. Mais c'est certainement cette ambivalence qui permet à Laurentie et à Nodier de publier ensemble un ouvrage de cette sorte. Surtout, l'actualité littéraire est celle de la bataille d*'Hernani*. Laurentie ne manque donc pas de préciser que la « réputation [de Saint-Réal] est *classique* ; nous voulons dire qu'elle fait autorité »[2056]. Nodier en appelle au génie de Schiller pour *Wallenstein*[2057]. Laurentie y voit une fin méritée pour un homme dépourvu de sens moral, Wallenstein ayant eu l'ambition et non le devoir comme premier guide[2058]. Les échecs successifs de Wallenstein qui finit assassiné, de don Carlos, accusé par son père Philippe II de l'avoir trahi, ou encore de Fiesque d'avoir voulu prendre le pouvoir aux Doria à Gênes, constituent peut-être une mise en garde des royalistes face à leurs opposants, à l'heure du bras de fer entre Polignac et les députés.

2.3. L'impossible gouvernement

Laurentie a certainement dû faire, dès 1829, un constat d'échec tant politique que journalistique : la *Quotidienne* qui, sous sa direction, voulait davantage introduire les

[2054] Lanyi, Gabriel, « Debates on the Definition of Romanticism in Literary France (1820-1830) », dans *Journal of the History of Ideas*, vol. 41, n°1, (janv-mars 1980), p.150 : « The royalist classicists were in a still more awkward position, fighting against a doctrine without being able to attack even its living followers who were all good royalists and whose support the party did not want to lose. Laurentie's solution to the dilemma was to declare the romantic authors who also professed royalism to be inconsistent in their own literary principles. »
[2055] Nodier, Charles et Laurentie, Pierre-Sébastien, *Les trois conjurations*, Paris, bureau de la bibliothèque choisie, 1830, p.1.
[2056] *Ibid*., p.3.
[2057] *Ibid*., p.130-131.
[2058] *Ibid*., p.203.

questions religieuses, n'y réussit pas et la tendance royaliste ministérielle autour de l'abbé de Genoude et de la *Gazette de France* l'emporte, y compris sur le *Journal des Débats*. Le remaniement ministériel, opéré en mai 1830, est profondément impopulaire, en particulier le ministre Peyronnet nommé à l'intérieur. Dans l'incompréhension, les correspondants de Laurentie sont pris de panique :

> Où allons-nous ? Que deviendrons-nous ? La nouvelle chambre des députés arrive, elle ne diffère point de l'ancienne ; ou si elle en diffère, c'est parce qu'elle a des opinions plus hostiles envers le ministère. […] N'était-il pas plus prudent de faire voir par des projets de lois sages et utiles que l'on ne tendait qu'au maintien des institutions et au bien général ? […] mais la *Quotidienne* soutiendra M. de Peyronnet ! Qu'importe ? La *Quotidienne* se trompait comme son patron. Ne pouviez-vous choisir un autre ministre que M. de Peyronnet, M. Ravez par exemple, ne vous offrait-il pas les garanties suffisantes ?[2059]

Son entourage lui reproche ainsi ses choix et de ne pas avoir contribué à apaiser la situation. En réalité, Ravez refuse de participer au gouvernement Polignac. Laurentie, après s'être pourtant opposé à Peyronnet qui avait fait destituer Michaud en 1824, et qui avait ensuite élaboré un projet de presse restrictif en 1827, le soutient finalement lors du remaniement du 19 mai 1830. Le 16 mai 1830, la Chambre des députés est dissoute pour enrayer l'adresse des 221 du 18 mars 1830, véritable désaveu pour la politique de Polignac. Mais, le résultat des élections est inverse à celui attendu par Charles X : les libéraux obtiennent 274 députés. Les banquets parisiens libéraux se multiplient. L'importance des banquets réside dans la distinction faite entre « association » et « réunion ». Le banquet s'apparente en apparence davantage à une réunion, sans dirigeant, qui échappe ainsi à la répression de la loi. La lecture de l'*Écho Français*, en plus de la *Quotidienne* et de la *Gazette de France*, permet de savoir, à cette période décisive, ce que les royalistes retiennent de notable dans les articles de la presse ultra et libérale. Cette feuille nouvelle, créée en 1829 et dirigée par un certain Hubert Saint-Brice, défend le bilan ultra[2060]. De faible influence à l'échelle nationale, ce journal fait sur la quasi-totalité de ses pages, une immense revue de presse favorable aux idées ultraroyalistes. Fin juin 1829, la *Gazette de France* fait paraître un article intitulé « La direction du gouvernement et des affaires appartient-elle au roi ou à la nation ? » où elle veut démontrer que dans le système de la Charte, « la nation n'a point directement d'avis à donner sur les affaires publiques ». Elle rappelle ainsi que la représentation seule, par l'intermédiaire des députés, peut agir et influencer les décisions, tout en reconnaissant que « la nation n'élit pas le

[2059] 372 ap 21, dossier 1 : lettre de J. Dubosc-Pesquidoux datée de 1830 et adressée à Laurentie.
[2060] Bellanger, Claude, Godechot, Jacques *et alii*, (dir.), *Histoire générale de la presse française*, Paris, PUF, tome 2, 1969, p. 96.

Roi, ni les Pairs ». La *Quotidienne*, quant à elle, s'en prend directement aux députés contestataires fin juin 1830 :

> Les 221, en refusant leur concours à la royauté, avaient par cela même donné leur démission de députés ; et le pouvoir, en dissolvant la chambre, ne fit qu'ajouter une sanction légale à ce déni tout volontaire de justice politique et sociale. Cela posé, les 221 ont-ils bien songé à l'inconséquence de leur conduite, lorsqu'ils ont brigué de nouveau les suffrages des électeurs ?[2061]

Pour le journaliste de la *Quotidienne*, il s'agit d'une trahison des députés commise à l'égard du roi et de la patrie. La société *Aide-toi, le Ciel t'aidera* est à cette période extrêmement active. Le *Constitutionnel* annonce la chute du roi dans un article daté du 21 juin 1830, ce que le *Drapeau blanc* relève avec crainte, voyant l'opposition des libéraux à l'égard des fonctionnaires nommés par le roi. Les règlements de compte sont déjà à l'ordre du jour :

> […] il faut que les électeurs se souviennent de la félonie des fonctionnaires pour les écarter des emplois, LORSQUE LE TEMPS SERA VENU ![2062]

Le *Drapeau blanc* s'en émeut et interroge :

> Qu'est-ce à dire ? Le moment approche donc, selon vous où le Roi sera déchu du droit de nommer à tous les emplois d'administration publique, et où cette prérogative sera confiée aux mains des électeurs, autrement dit du peuple ![2063]

Face à l'émergence de l'idée de la chute du roi, la *Gazette de France* commence à lâcher le régime après les élections. Le 23 juillet 1830, Lamennais fait remarquer à la comtesse de Senfft que la *Gazette*, « après un an d'adulations », s'est enfin retournée contre Polignac. Il explique le fait que la *Quotidienne* reste fidèle à Polignac par la présence à sa tête de Ferdinand de Bertier. Laurentie ne dispose plus d'aucune liberté d'action, comme le laisse entendre Lamennais :

> Eh bien, il y a là, sur mon honneur, une triste propriété. Je ne crois pas qu'il soit possible de rien imaginer de plus insensé et de plus plat que cette pauvre *Quotidienne*.[2064]

La *Quotidienne* ne manque pas l'occasion de signaler le revirement de la *Gazette de France* :

> […] en voyant la *Gazette* s'attaquer tous les jours d'une manière de moins en moins mesurée aux hommes choisis par le roi, il ne faut pas s'y méprendre et la faire encore meilleure qu'elle n'est. En se jetant à pleines colonnes dans le langage du libéralisme, elle ne compte pas arriver à un but pareil.[2065]

[2061] Article paru dans la *Quotidienne* fin juin 1830 et retranscrit dans l'*Écho français* du 1er juillet 1830.
[2062] Article retranscrit dans l'*Écho français* du 1er juillet 1830.
[2063] *Idem.*
[2064] Lettre 1626 de Lamennais adressée à Benoît d'Azy du 11 mai 1830, dans Le Guillou, Louis, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome IV, p. 284 et dans la lettre 1650 de Lamennais à la comtesse de Senfft, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome IV, p.312-313.

Pour le journaliste de la *Quotidienne*, la *Gazette* ne veut rien renverser dans l'ordre moral comme elle ne veut rien défendre. Ainsi, Genoude précise, préparant la suite des événements :

> Les journaux libéraux ont dit longtemps que la *Gazette* était le journal de M. de Polignac, les journaux ministériels disent aujourd'hui qu'elle est le journal de M. de Villèle. L'un n'est pas plus vrai que l'autre. La *Gazette* est aussi indépendante dans sa marche de M. le comte de Villèle que de M. le prince de Polignac. La *Gazette* ne fait point d'opposition au gouvernement du Roi parce qu'elle dit ce que tout le monde sait : que les ministres ne sont pas en état de se présenter devant les chambres.[2066]

Le *Drapeau blanc* est alors convaincu du triomphe de la Révolution :

> Charles X est sur la route que son malheureux frère a été forcé de suivre en descendant de son trône, et au terme de laquelle aboutissait l'échafaud. […] Ces élections prouvent donc, que les royales paroles de Charles X ont été méconnues.[2067]

La *Quotidienne* ne peut, elle-aussi, que constater la victoire du libéralisme, y compris parmi les partisans de la monarchie qui ne croient plus en le devenir du trône de Charles X et ce, malgré le signalement de la bonne progression de la campagne d'Algérie :

> Comme vous et tous les vrais amis du roi, j'eusse désiré des élections parfaites. S.M. avait si bien parlé à son peuple ! mais comme vous aussi je n'attache pas le salut du trône de Saint-Louis à une Chambre plus ou moins bonne […] L'expédition d'Afrique va bien, la providence semble nous protéger et sans rien produire sur les élections, son heureux résultat se fera sentir plus tard et donnera un degré de force au pouvoir. Comme les libéraux sont patriotes, ils eussent désiré des désastres ![2068]

Pour la première fois, la *Quotidienne* évoque, avec effroi, l'arrivée des classes populaires sur la scène politique, alors qu'auparavant, elle niait la possibilité que cela puisse se produire :

> C'est quelque chose de si redoutable que l'intervention populaire en matière politique, elle est si souvent aveugle dans ses effets, alors même qu'elle et louable dans son principe.[2069]

Fondé au début de l'année 1830, le *National* attaque la *Quotidienne* au sujet de l'article 38 de la Charte et sur la question de l'âge d'éligibilité fixé à 40 ans que le *National* trouve absurde car trop avancé. Dans ce climat difficile, la *Quotidienne* tente de valoriser la prise d'Alger du 5 juillet, annoncée le 9-10 juillet :

> Alger est pris ! nos cœurs royalistes battent d'émotion et de plaisir en entendant le canon qui annonce à la capitale cette heureuse nouvelle. Nos braves viennent de montrer pour la seconde fois, depuis la Restauration, que la victoire est fidèle aux armes de la légitimité.[2070]

[2065] Article retranscrit dans l'*Écho français* du 1er juillet 1830.
[2066] Cité dans l'*Écho français* du 4 juillet 1830.
[2067] *Idem.*
[2068] Voir l'*Écho français* du 5 juillet 1830, ou encore, dans 372 ap 7, dossier 2, une lettre du vicomte Pierre-Nicole-Charles de Grassin adressée à Laurentie et datée du 2 juillet 1830.
[2069] *La Quotidienne* du 4 juillet 1830, p.1.

L'effet recherché sur la politique intérieure du pays est le même que celui qui s'est produit lors de la campagne victorieuse d'Espagne de 1823. Il s'agit de nouveau de s'imposer face à une Angleterre puissante et hostile à l'expédition d'Alger. Mais, en dépit de la propagande importante dont fait l'objet la prise d'Alger qui est en première page et abondamment traitée, la *Quotidienne* ne parvient pas à occulter les polémiques intérieures qui se multiplient. Le journal royaliste dénonce le *Temps* et le *Constitutionnel* dans leur façon négative d'aborder la campagne d'Algérie, minimisant les succès[2071], tandis que la couronne, après l'annonce de la prise d'Alger, consacre à l'événement un *Te Deum* et une sortie publique de la famille royale. Les ministres sont divisés sur les moyens d'application de la prépondérance royale : les légalistes sont contre le recours à la force autour de Courvoisier, un ancien proche de Decazes et Chabrol, les partisans du coup d'État préventif se réunissent autour de La Bourdonnaye, la *Quotidienne* de Bertier et le *Drapeau blanc*, alors que les partisans d'un coup d'État défensif s'organisent autour de Montbel. Le *Constitutionnel* accuse la *Quotidienne* et son entourage de manipulation et met en cause la spontanéité de manifestations d'ouvriers criant « Vive le Roi ! » du 9 juillet 1830. Les élections se déroulent en France, dans cet environnement explosif. La presse britannique attaque car l'Angleterre lutte contre la politique du ministère Polignac. Les journaux anglais, par l'intermédiaire du *The Morning Chronicle* soutiennent les électeurs français et, le 12 juillet vantent leur indépendance et confortent leur choix[2072]. Les journaux anglais conseillent alors au roi de renvoyer Polignac et ses autres ministres. La pression est à son comble. Le *Courrier français* met au défi les ultras et interroge :

> La Chambre sera-t-elle prorogée le 17 août ? Le ministère s'adressera-t-il à la Chambre des pairs pour lui proposer les deux projets de loi menaçant l'opposition, la presse et la loi électorale ?[2073]

La *Gazette* ne peut que constater la victoire des libéraux avec la réclamation comme principe de la réélection des 221 députés. Genoude perçoit les risques d'une politique autoritaire que Polignac souhaite mener en juillet 1830 :

> Les Ordonnances parues, Genoude se précipite chez M. de Polignac et s'écrit : « Ce n'est pas un coup d'État, c'est un coup de Charte ».[2074]

[2070] Cité dans l'*Écho français* du 10 juillet 1830.
[2071] Dans la *Quotidienne* du 1er juillet 1830.
[2072] *Le National* du 12 juillet 1830, cité dans Agnès, Benoît, « L'inspiration britannique au miroir du *National* et du *Journal des Débats* (1830-1832), dans Harismendy, Patrick, (dir.), *La France des années 1830 et l'esprit de réforme*, Rennes, PUR, 2006, p. 64.
[2073] Cité dans l'*Écho français* du 19 juillet 1830.
[2074] Passy, Louis, *Souvenirs de Blosseville, op.cit.*, p.197.

En effet, cette Charte tant détestée par les ultraroyalistes, ce compromis fait par Louis XVIII qui n'avait ni le nom d'ordonnance ni celui d'acte constitutionnel, est pris pour cible par le ministère Polignac qui en avance sans mesurer pleinement les conséquences une interprétation *a minima*. Il s'agit bel et bien d'un coup d'État : le trône, pour avoir eu recours à des lois liberticides et à la violence est disqualifié. Il l'est d'autant plus que toute la rhétorique critique de la Révolution effectuée par la Restauration a été bâtie sur le rejet de la violence du peuple et de l'usage de lois liberticides attribuées à Robespierre. La *Quotidienne* émet aussi des réserves quant à la politique du roi, Laurentie ayant soutenu mais n'ayant pas toujours partagé toutes les décisions :

> […] si le 8 août était encore à faire, nous avons l'assurance qu'il le prendrait de toute autre manière. […] Mais les élections fussent-elles de bonne foi, le Roi est sur son trône, entouré de l'amour de cette France qui lui doit son bonheur, et soutenu en outre par tout ce qui fait la force du sceptre et la puissance de la couronne […].[2075]

Les ultras partisans de Polignac ont donc aucunement pris conscience de la gravité de la situation et sont persuadés que le ministère pourra faire face à la crise. Vitrolles intercède, mais trop tard, auprès de Polignac et du roi pour retirer les ordonnances[2076]. Les autres journaux, même royalistes, sont beaucoup plus alarmistes. Le *Drapeau blanc* affirme que si les libéraux passent aux élections, le roi de France n'a plus de pouvoir et résume la position critique du ministère Polignac et de Charles X :

> Minorité dans la chambre élective, inamovibilité des 221 votants d'une adresse qui a repoussé le ministère… telle est notre position : jamais elle ne fut plus critique : avant le 10 août, le sort de la monarchie sera décidé.[2077]

Pour la première fois depuis la Révolution, le monarque a eu recours à la force : les ordonnances constituent un véritable coup d'État.

3. La révolution de 1830 vue par un journaliste ultra

Laurentie assiste à l'effondrement du régime dans les coulisses du gouvernement. Il perçoit, impuissant et incrédule, la paralysie du pouvoir et la rupture consommée entre le peuple parisien et la Restauration. Les royalistes doivent penser les orientations politiques que prendra leur mouvement, ainsi que leur entrée dans l'opposition à un régime avec lequel, à

[2075] Il s'agit vraisemblablement d'un article écrit par Laurentie de la *Quotidienne* retranscrit dans l'*Écho français* du 22 juillet 1830.
[2076] Baron de Vitrolles, *Mémoires et relations politiques du Baron de Vitrolles*, volume III, Paris, Charpentier, 1884, p.398 et suivantes.
[2077] Cité dans l'*Écho français* du 22 juillet 1830.

cause de son origine, ils ne peuvent envisager aucune alliance. La question de savoir si les royalistes prennent la mesure des événements de 1830 pour élaborer leur conception de la monarchie et établir leur rapport nouveau à la modernité demeure une réflexion clé que Laurentie engage très rapidement.

3.1. L'effondrement du trône

Du propre aveu de Laurentie, un certain aveuglement ne permit pas aux ministres et, en premier lieu, à Polignac, de mesurer les incidences de leur politique tant ils croyaient la monarchie immuable et pérenne. Un manuscrit rédigé au lendemain des Trois Glorieuses par le journaliste permet de le suivre pendant la révolution de 1830, en parallèle de la lecture du journal. La *Quotidienne* du 25 juillet 1830 signale la chasse au tir du Roi dans le parc de Saint-Cloud et l'après-midi de travail avec Polignac. Face au calme de façade, le *Journal de Paris* prévient et lance son ultimatum :

> Disons-le une bonne et dernière fois, le jour où un coup d'État sera tenté, le jour où une des cent théories de nos adversaires sera mise en pratique, il n'y a plus de gouvernement en France ; tous les serments d'obéissance et de fidélité sont subordonnés à la Charte ; la Charte violée, les serments sont anéantis ; la France ne doit plus rien à personne, nous sommes en pleine révolution, tout est remis en question.[2078]

Laurentie refuse de voir dans la Charte un commencement et un aboutissement institutionnel. Il inverse l'accusation dont les ultras sont l'objet et pense que les libéraux sont à l'origine du blocage institutionnel en refusant le budget. Laurentie affirme que, loin de rentrer dans ce droit primitif, le Roi reste dans les conditions constitutionnelles prévues par la Charte en voulant user de l'article 14 où il est dit que, dans des circonstances exceptionnelles, il peut prendre des mesures de répression[2079]. L'argumentaire peine à convaincre et à justifier la dérive absolutiste de Charles X. Dans la journée du 25 juillet, les journaux royalistes sont néanmoins conscients que le ministère ultra risque son avenir à paraître au milieu d'une Chambre libérale. Malgré ses propres critiques, Laurentie en appelle à un soutien indéfectible à Polignac :

> Les circonstances sont tellement graves, qu'à supposer même que nous eussions des opinions personnelles sur les plans politiques du gouvernement, ce serait pour nous un devoir de conscience de les sacrifier pour le moment à son expérience. C'est peut-être ce que les royalistes ont de mieux à faire aujourd'hui. L'attente ne sera pas longue. Il leur faut, comme à nous, une patience de quelques jours. Que le combat soit livré

[2078] Article du *Journal des Débats* cité dans la *Quotidienne* du 25 juillet 1830.
[2079] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 25 juillet 1830.

hors de la chambre, ce sera toujours un combat, et un combat à outrance. Croyons bien que la révolution regarde cette épreuve comme la dernière.[2080]

Le journaliste ultra se résigne à suivre la politique du ministère et du roi. Il tâche de faire bonne figure : il affirme croire « fermement que la Chambre, quelles que soient d'ailleurs ses dispositions, n'osera point prendre sur elle la responsabilité du refus du budget »[2081]. L'ordonnance serait alors utilisée pour décider la perception de l'impôt, malgré tout. A l'inverse, le *Journal des Débats* conseille alors aux ministres de donner leur démission. Le *Globe* explique que « la loi électorale actuelle ne représente que fictivement la majorité des opinions de la France, ou pour mieux dire, elle représente l'opinion d'une évidente minorité, celle qui se laisse gouverner par des contes de journaux »[2082]. Le *Globe* ose ainsi montrer que les ultras sont minoritaires, qu'ils usent des journaux comme d'un instrument de propagande pour servir leurs idées qui ne sont partagées par personne[2083]. Le 26 juillet 1830, la parution des ordonnances qui suspendent la liberté de la presse et touche à la loi des élections provoque des agitations dans Paris. Après la chasse à tir, la *Quotidienne* du 27 juillet rend toujours compte de la chasse à courre du Roi et du Dauphin à Saint-Cloud. Laurentie tente, assez maladroitement, de justifier les nouvelles ordonnances, puis d'en rejeter la responsabilité sur la Révolution :

> Ce qu'on peut dire aujourd'hui, c'est que ce qui arrive, c'est la Révolution qui l'a fait. Depuis longtemps, elle tendait trop visiblement à renverser le pouvoir du roi, pour que le gouvernement ne sentît pas comme tout le monde la nécessité de l'arrêter de ses hostilités.[2084]

Il admet cependant avoir ressenti « une certaine émotion en voyant un roi de France ainsi contraint de déployer son pouvoir »[2085]. Ce que Villèle n'a pu obtenir des Chambres, Polignac tente de l'avoir par ordonnance : museler la presse en rétablissant la censure et l'autorisation préalable renouvelable tous les trois mois. Mais l'image du Roi protecteur que Laurentie veut véhiculer ne convainc plus personne, de même que les discours assurant de la victoire de la monarchie sur la Révolution, au nom de la préservation de la liberté. Surtout, il est spécifié que cette liberté garantie par la monarchie est « réglée par les lois fortes et tutélaires, qui empêcheront les factions de faire de la société une arène, des discussions de combat, de l'examen d'une révolte, de la plainte un scandale, et de la Constitution un instrument de

[2080] Éditorial de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 26 juillet 1830.
[2081] *Idem.*
[2082] Le *Globe* du 25 juillet 1830.
[2083] *Idem.*
[2084] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 27 juillet 1830.
[2085] *Idem.*

discorde et de renversement »[2086]. Le mardi 27 juillet au matin, Laurentie demande à voir Capelle, le ministre des travaux publics fraîchement nommé à ce poste en mai 1830[2087]. Endossant le rôle de conseiller, Laurentie l'aurait alerté de la situation et de la nécessité de calmer rapidement la population ouvrière :

> Le mardi matin, j'allai voir M. de Capelle, et lui fis part de mes observations. Je proposais d'employer des moyens favorables aux classes industrielles, et surtout aux ouvriers imprimeurs, en leur faisant distribuer un travail extraordinaire, pris sur les ouvrages courant de l'Imprimerie royale. Mon idée parut bonne, mais ne fut pas suivie. Du reste, je prévins le ministre que les ateliers étaient fermés et que le trouble prendrait le soir plus de gravité.[2088]

Laurentie veut ainsi tranquilliser les imprimeurs et leur donner du travail malgré les nouvelles mesures. En 1829, la commande de presses mécaniques par l'imprimerie royale avait amené un imprimeur typographe à publier une brochure demandant sa suppression. Le refus de la mise en pratique de cette proclamation pour rallier les ouvriers sans ouvrage prouve qu'aucun compromis n'était envisagé[2089]. Le journaliste ultra perçoit que 1830 prend la tournure d'une révolution de la presse, puisque les journalistes écrivent un manifeste[2090] et les typographes, ainsi que le personnel des imprimeries descendent dans la rue. Le rapport que le ministre de la justice Chantelauze a remis au roi Charles X a pourtant annoncé l'importance de l'influence de la presse, l'accusant même de soulever les peuples[2091]. Le *Globe,* le *National,* le *Constitutionnel* et d'autres journaux paraissent en toute illégalité sans autorisation, en publiant la protestation des 44 journalistes. Bien évidemment, les rédacteurs de la *Quotidienne,* qui défendent le ministère Polignac, ne la signent pas. En vérité, le ministre Peyronnet est convaincu que les troupes prévues pour mener la répression vont suffire et n'accorde aucun crédit aux mesures d'apaisement. Il est intéressant de constater que Laurentie, en sa seule qualité de journaliste, est capable d'obtenir des entrevues assez rapidement auprès des ministres, même en des temps troublés. Cela conforte l'hypothèse d'une sorte de prolongation informelle du contre-cabinet sous le ministère Martignac dirigé par Ferdinand de Bertier, Laurentie et Berryer. Louis Blanc écrit néanmoins que le 27 juillet, la *Quotidienne,* la *Gazette*

[2086] *Idem.*

[2087] Les ministres de l'intérieur et de la justice Courvoisier et Chabrol, opposés à l'interprétation dictatoriale donnée à l'article 14 de la Charte, avaient démissionné. Peyronnet, Chantelauze et Capelle, pour qui on avait créé ce nouveau département des travaux publics, arrivent au pouvoir.

[2088] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit*., p.104.

[2089] Saint-Maurice Cabany, E., (sous la dir.), *Galerie nationale des notabilités contemporaines*, volume 3, portrait de Laurentie, p.301-302.

[2090] Protestation des 44 journalistes du 26 juillet 1830 : « Dans la situation où nous sommes placés, l'obéissance cesse d'être un devoir, les écrivains des journaux doivent donner les premiers l'exemple de la résistance à l'autorité qui s'est dépouillée du caractère de la loi ! »

[2091] D'après le rapport de Chantelauze : « A toutes les époques, la presse n'a été et n'est qu'un instrument de désordre et de sédition. »

et l'*Universel* s'étaient soumis aux ordonnances « par conviction ou esprit de parti »[2092] : il semblerait que dans le cas de Laurentie, ce soit davantage par esprit de parti. Les membres du comité de rédaction de la *Quotidienne* n'auraient donc pas souhaité les ordonnances mais ils s'y sont pliés une fois qu'elles sont parues. Laurentie aurait témoigné de l'embarras des journalistes de son journal :

> […] les rédacteurs de *La Quotidienne* étaient loin de soutenir la pensée d'un coup d'État. « Le roi, disaient-ils, est en conflit avec la Chambre ; ce conflit ne peut se vider que par un appel à la nation ; convoquez les assemblées primaires et faites les juges. » Ce n'est pas là ce que voulait M. de Polignac.[2093]

Dans les *Souvenirs*, son petit-fils ajoute que, sous le ministère Polignac, « M. Laurentie prêta sa plume au nouveau ministère, quoiqu'il fût le premier à gémir de son insuffisance »[2094]. Il existe donc, dès le début, une opposition latente, y compris au sein de la *Quotidienne*. Mais cette opposition est étouffée par le pouvoir et Laurentie n'arrive pas à persuader les ministres d'agir autrement qu'en réprimant. Lors de cette entrevue, Laurentie apprend du ministre Capelle que seules les mesures répressives sont anticipées[2095]. Ainsi, le 27 juillet 1830 aucune forme de négociation ou de compromis parlementaire n'est prévue. Marmont vient d'être chargé de commander la garnison de Paris formée de 10 000 à 13 000 hommes mais dépourvue de toute réserve. L'assurance de Capelle sur les dispositions militaires prises prouve moins l'imprévoyance des troupes que la sous-estimation des conséquences de la parution des ordonnances.

La répression débute, sous les yeux du journaliste :

> La journée du mardi fut sinistre. On commença vers quatre heures à disperser le peuple à coup de fusil dans la rue Saint-Honoré. Les fusils étaient chargés à blanc. Les groupes ne firent que se grossir davantage.[2096]

Des détachements de soldats occupent alors les places centrales et s'attaquent aux premières barricades. Il semble que, pendant les Trois Glorieuses, le journaliste ait été plus alarmiste que les ministres qui n'y voient qu'un feu de paille. Parcourant les rues de Paris, Laurentie se rend compte de l'organisation des Parisiens. Le journaliste mesure le danger qu'il va certainement courir et reçoit la visite d'un informateur qui le conforte dans ses craintes :

> A dix heures et demie, un M. Laurent […] venait me prévenir de la gravité des désordres […]. Il ne s'agissait de rien moins que d'exterminer la famille royale, d'égorger tous les ministres et principalement M. de

[2092] Blanc, Louis, *Histoire de dix ans*, tome III, Paris, Pagnerre, 1843, p. 201.
[2093] Saint-Maurice Cabany, E., (sous la dir.), *Galerie nationale des notabilités contemporaines*, volume 3, portrait de Laurentie, tome III, p. 301.
[2094] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.13.
[2095] *Ibid*., p.104.
[2096] *Ibid.*, p.104.

Polignac, et de se délivrer par le meurtre d'un ordre de choses insupportable à l'esprit d'indépendance répandu partout.[2097]

Laurentie est personnellement menacé, au même titre que les ministres. Il reste, dans la presse, le dernier défenseur du ministère Polignac et devient une cible privilégiée pendant les Trois Glorieuses. Laurentie quitte son appartement pour se cacher dans sa famille. La *Quotidienne* ne diffuse que peu d'information sur la première journée de soulèvement, ne voulant pas accorder le crédit de la victoire à ses adversaires :

Les rapports qui nous parviennent des scènes affligeantes qui ont eu lieu hier soir dans Paris ne nous semblent pas être assez exactes pour les reproduire. Le mal, quel qu'il soit, est toujours trop grand pour augmenter encore les alarmes et les inquiétudes. La force armée a été obligée de repousser les attaques dont elle a été l'objet. Il y a eu des victimes de part et d'autre.[2098]

Laurentie rédige son numéro de la *Quotidienne* qui paraît le 28 juillet dans le plus grand désarroi. Il observe l'alliance de la bourgeoisie industrielle avec la classe ouvrière :

Chose étonnante ! des hommes à écus, des banquiers et des industriels, dont toute la politique devrait être dans leur caisse, ne craignent pas de jouer avec les passions populaires […]. On peut tromper deux jours ces ouvriers honnêtes ; mais quand ils verront cependant qu'à côté des ateliers dont on les chasse, il y a d'autres ateliers où la véritable industrie ne manquera pas de les accueillir, ils commenceront à comprendre l'iniquité des mesures révolutionnaires dont on avait voulu les rendre victimes au profit d'une faction.[2099]

Laurentie fait transparaître l'urgence de la situation dans son journal[2100]. Les journaux de l'opposition ne sont alors plus en mesure le 27 juillet au soir de faire paraître leur numéro. Le mercredi 28 juillet au matin, le journaliste obtient une entrevue avec Polignac pour l'informer de la situation :

Il ne fut point ému de mon récit. Il me montra deux pièces de canon qui défendaient son hôtel, et m'assura que tout se passerait le mieux du monde. Il partait pour Saint-Cloud ; j'insistai pour qu'il ne s'aventurât pas ainsi au milieu de tant d'ennemis. Il refusait toute espèce de gardes […]. Je traversai à nouveau la ville au milieu des groupes déjà tout excités par des provocations et des placards affichés dans toutes les rues. Cet aspect me fit trembler pour l'issue de la lutte qui allait s'engager.[2101]

Laurentie note la détermination et aussi l'inconscience de Polignac qui minimise le soulèvement ; il semble que le roi, à Saint-Cloud, n'ait pas jugé bon de prendre d'autres mesures que celles déjà évoquées pour la répression. Laurentie décide de sauver la

[2097] *Idem*.
[2098] L'*Écho français* du 28 juillet 1830.
[2099] Éditorial de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 28 juillet 1830.
[2100] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 28 juillet 1830.
[2101] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.105-106.

Quotidienne compromise par son soutien au régime mais qui est défendue par ses ouvriers imprimeurs :

Le matin, les séditieux étaient venus la menacer, et l'on avait dû descendre la presse dans les caves, parce qu'ils voulaient la briser. Les rédacteurs vinrent me trouver. On avait eu l'idée de faire imprimer le journal à l'Imprimerie royale, mais il était nécessaire de demander une autorisation des ministres. A midi, je me remis en course, et après de longues recherches, je réussis à trouver tous les ministres réunis aux Tuileries. J'eus l'autorisation désirée, mais je vis bientôt, au mouvement violent et aux combats ardents qui remplissaient Paris de tumulte, qu'elle serait inutile, et qu'il serait impossible de faire imprimer, en quelque lieu que ce fût, un journal royaliste. Néanmoins, les rédacteurs se rendirent avec moi aux bureaux de la *Quotidienne*[2102]. Nous trouvâmes la Banque de France au pouvoir du peuple ; c'était d'un triste augure pour nous. On se battait de toutes parts, et les balles frappaient la maison de la *Quotidienne* ; une seule provocation pouvait nous faire exterminer. Je fus touché de la conduite de nos ouvriers imprimeurs, qui tous restèrent à leur poste et m'offrirent de faire ce que je voudrais, prêts à tout, résolus à imprimer au milieu du tumulte, et ne songeant dans ce désordre qu'à témoigner leur dévouement. Je les engageai à se retirer ; c'était le parti de la prudence pour tout le monde[2103]. Pour moi, je songeai à rentrer chez moi. J'étais accompagné de mon ami Daguerre[2104]. [2105]

Le journal de caricatures *La Silhouette* confirme, à regret, la non défection des imprimeurs des journaux royalistes, alors que le préfet de police, Mangin, a demandé à ses commissaires de police de détruire les presses du *National* et du *Temps* :

Les imprimeurs en veulent aux presses mécaniques ; les bureaux de la *Quotidienne* et de la *Gazette* sont respectés ; c'est pourtant là que se trouvent les principales machines.[2106]

Il est ainsi intéressant d'y voir l'existence, même s'il est délicat d'en mesurer l'ampleur, d'un royalisme qui peut, éventuellement toucher les ouvriers des journaux ultras. Par ailleurs, Gérard de Nerval témoigne de l'entrevue qu'il aurait eue avec Laurentie, pendant la journée du 28 juillet 1830. L'écrivain voit en Laurentie quelqu'un de très informé et de très lucide : les journalistes de la *Quotidienne* avaient donc pignon sur rue puisque l'écrivain juge utile d'aller le voir. Dans son poème en prose intitulé *Mémoires d'un Parisien*, Nerval écrit sur le feuillet noté « Juillet 1830 » :

Après quelques coups de feu le poste de la place Saint-Michel se rendit à nous. J'arrivai en remontant la rue Saint-Michel[2107] à la maison du bibliophile Jacob que j'étonnai de mes récits de victoire. A l'imprimerie de Béthune, on construisait une barricade. Je crus devoir rendre visite au vénérable Laurentie qui demeurait alors

[2102] Au n°3 rue Neuve-des-Bons-Enfants.
[2103] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.106-107.
[2104] Proche de Lamennais et correspondant de Laurentie, il devient rédacteur à *L'Avenir* puis collabore avec Laurentie à la rédaction de l'*Union* après 1848.
[2105] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.108.
[2106] *La Silhouette*, volume 3, août 1830, p.88.
[2107] Probablement la rue du Pont-Saint-Michel.

rue du Pot-de-Fer[2108]. Il me demanda avec intérêt des nouvelles de son ami Jules Janin, qui m'avait présenté à lui et me parut fort au courant de la révolution qui se préparait. Ses amis Martignac et Lamennais n'y étaient pas étrangers. Je le quittai pour repasser la Seine et j'allai déjeuner avec deux amis qui eux-mêmes se préparaient au combat.[2109]

Si l'on en croit Nerval, ce poème prouve que Laurentie est toujours très proche des mennaisiens - d'après ces souvenirs, Laurentie affirme avoir passé la journée avec Adolphe Daguerre - et de Lamennais lui-même. La mention de Martignac est plus étrange. L'explication la plus probable est une erreur de l'écrivain : Laurentie a certes défendu Martignac au début de son ministère, mais il l'a aussi combattu ardemment par la suite. Ainsi, Nerval fréquente aussi bien des contre-révolutionnaires que des révolutionnaires, du fait de la porosité des milieux littéraires parisiens. Cette visite de Nerval n'est pas mentionnée par Laurentie dans son récit des événements de 1830. Le journaliste décide alors, une nouvelle fois, de revenir au cœur du pouvoir, afin de persuader les ministres de continuer à faire paraître son journal :

M. de Polignac me répondit cette parole désolante : « Un journal ne sauvera pas la monarchie ». Ce qui était vrai, mais ce qui n'ôtait aucune force à mes réflexions puisque les journaux de la révolution allaient désormais pouvoir se vanter de leur triomphe.[2110]

Polignac et ses partisans, sûrs de leur bon droit, sont incapables de s'emparer des moyens d'expression appropriés à leur temps[2111]. Si aucun compromis n'est envisagé, la persuasion de l'opinion ne paraît pas centrale aux yeux du ministre. Laurentie décide de continuer tant bien que mal de faire éditer son journal et rencontre Peyronnet[2112] :

J'obtins une copie de l'ordonnance du Roi, du matin, qui mettait Paris en état de siège, et qui donnait au maréchal Marmont tous les pouvoirs militaires et judiciaires délivrés en pareils cas ; puis une proclamation du maréchal, qui expliquait l'usage terrible qu'il ferait de ses pouvoirs, et qui rendait les chefs d'ateliers responsables des crimes commis dans la ville. Pendant que je recueillais ces matériaux, on vit arriver au quartier général M. Laffitte, M. Casimir Périer, le général Gérard…[2113]

[2108] Aujourd'hui la rue Bonaparte. Nerval a corrigé sur son manuscrit le nom de la rue en le remplaçant par la rue Cassette, lieu de résidence de Laurentie au n°20. Laurentie a vécu au 22 rue du Pot-de-Fer à l'angle de la rue Mouffetard, comme le prouve la liste des noms des dames qui doivent recevoir les dons des fidèles dans Michaud, J., *Histoire des Croisades*, Paris, Michaud, 1822, quatrième partie, tome cinq, p.515. Il y a donc une confusion entre la rue du Pot-de-Fer Saint-Marcel et celle de Saint-Sulpice où habite Laurentie.
[2109] Nerval, G., *Œuvres*, Paris, Bibliothèque de la Pléiade Gallimard, 1960, texte établi, annoté et présenté par Albert Béguin et Jean Richer, tome I, p.49.
[2110] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.108.
[2111] Rémond, René, *Les droites en France*, Paris, Aubier, 1982, p.74.
[2112] Laurentie aurait eu un entretien avec Peyronnet le 27 juillet 1830 en gascon d'après le *Correspondant* de 1895, p.530.
[2113] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.108-110.

Dans son *Histoire de Dix ans*, Louis Blanc, qui demande ensuite par deux fois à Laurentie un compte-rendu de son ouvrage et s'est entretenu avec lui pour obtenir « des renseignements historiques »[2114], suggère le chaos dans lequel sont plongés les protagonistes et relate différemment le même événement. L'influence de Laurentie, aussi minime soit-elle dans l'écriture de l'*Histoire de Dix ans*, prouve la volonté de Louis Blanc de donner la parole à ceux qui ont servi le pouvoir, et non forcément à ceux qui ont fait la révolution de 1830 avant de se voir leur parole confisquée. Le 28 Juillet, cantonné aux couloirs des Tuileries, au cœur d'un pouvoir vacillant qui ne prend pas en compte la mesure des événements, Louis Blanc rapporte que des réunions de députés se tiennent et désignent des commissaires, dont Arago, qui se rendent à l'état-major pour arrêter le massacre. Ils y découvrent la confusion la plus complète ; impassible, Laurentie est décrit se trouver seul au milieu d'une pièce, en train de rédiger un article pour la *Quotidienne* tandis que la panique se lit sur les visages des aides-de-camp qui circulent dans tous les sens[2115]. Les royalistes pensent que les députés libéraux arrivent parce que Gérard et Laffitte ont été décrétés prisonniers par Polignac. Laurentie ne mentionne pas avoir vu Arago arriver et demander au général en chef, c'est-à-dire Marmont, le duc de Raguse, de cesser la répression[2116]. Mais aucun signe d'apaisement n'est donné par Polignac :

> La soirée vit redoubler la fureur des combats et du tumulte. La mitraille fit d'affreux ravages dans toutes les rues ; en entendant ces décharges, je me demandais avec étonnement et avec douleur comment avait pu se

[2114] Louis Blanc écrit à Laurentie dans le fonds 372 ap 21 dossier 3 : dans la lettre du 3 décembre 1841, il demande « quelques moments d'entretiens. J'aurais des renseignements historiques à vous demander ». Manifestement, la rencontre a eu lieu. Il écrit à Laurentie le 4 juin 1842 : « Monsieur, Voici le deuxième volume de l'*Histoire de dix ans*. Vous n'avez pas cru devoir faire rendre compte du premier volume : celui-ci sera-t-il plus heureux ? Je vous remercie, dans tous les cas, de l'obligeance qu'en mainte occasion vous m'avez montrée […] ». Ensuite, lettre du 17 juin 1842 révèle que leurs relations sont plutôt bonnes : « Je vous envoie de grand cœur l'exemplaire que vous me demandez, et je prends acte avec reconnaissance de la promesse que vous voulez bien me faire. » Et enfin, dans une lettre du 11 août 1842 : « Vous avez eu l'obligeance de me promettre un compte-rendu de l'*Histoire de dix ans*. Me permettez-vous de vous rappeler cette promesse ? J'ai l'honneur de vous adresser un article que je viens de publier sur la Régence. Peut-être y trouverez-vous quelque argument en faveur de ce qu'il y a de commun dans nos répugnances […] ». Deux autres lettres de Louis Blanc suivent avec celle du 22 février 1845 : « Est-ce que vous ne ferez pas rendre compte dans la *Quotidienne* de *L'Histoire de dix ans*, maintenant que le dernier volume a paru ? Ce livre, de quelque façon qu'on en juge la manière et les tendances ou les conclusions, contient, je crois, quelques renseignements et enseignements dont il ne serait pas inutile que la critique fît ressortir l'importance. Votre dévoué confrère. »
Et enfin, une lettre du 6 décembre 1845 pour une recommandation. A ce sujet, Jean-Claude Caron note l'utilisation de sources légitimistes par Louis Blanc pour la rédaction de son *Histoire de dix ans*, dans « Louis Blanc, historien du temps présent. A propos de l'*Histoire de dix ans* », dans Démier, Francis (dir.), *Louis Blanc, un socialiste en république*, Grâne, Créaphis, 2006, p. 73 et suivantes. En plus d'utiliser les écrits de Capefigue, il n'hésite pas à consulter les témoins des événements comme Laurentie.

[2115] Blanc, Louis, *Histoire de dix ans*, tome III, Paris, Pagnerre, 1843, p. 240.

[2116] *Ibid.*, p.243.

développer dans une population de bourgeois, de commerçants et d'ouvriers, ce fanatisme de liberté qui bravait la mort et la provoquait.[2117]

Laurentie ne peut faire imprimer son journal, car les bureaux de la *Quotidienne* ont finalement été envahis. Le lendemain, les ouvriers typographes envahissent alors l'imprimerie royale et brisent les six presses mécaniques. Même plongé dans l'incompréhension, Laurentie montre un peuple actif et politisé. De l'autre bord, Armand Carrel écrit :

> Le peuple a tout fait depuis trois jours, on ne l'a ni harangué, ni excité, ni poussé, il a obéi à ses instincts, il a été puissant et sublime. C'est lui qui a vaincu ; c'est pour lui que devraient être tous les résultats de la lutte.[2118]

L'échec de la Restauration est peut-être résumé dans l'impossibilité pour les ultraroyalistes de comprendre les incidences de la Révolution Française dans les esprits. Ces propos suggèrent aussi que la population parisienne qui se soulève et que Laurentie identifie comme hétéroclite - composée de bourgeois, de commerçants et d'ouvriers - est profondément convaincue du bien-fondé de son combat. Dans son récit écrit à chaud, le journaliste évite les arguments souvent utilisés par ses amis ultras de la préméditation et du complot : il perçoit, un peu tardivement, la conscience politique et la politisation des Parisiens. Laurentie, à l'instar de Lamennais, pense que la Restauration échoue parce qu'elle n'est pas assez catholique :

> Toutefois je priai Dieu de recevoir mon sacrifice, comme si je n'avais eu à souffrir et à combattre que pour sa cause, demandant grâce pour l'illusion qui m'avait longtemps fait penser que la politique, telle que je la concevais, pouvait quelque jour tourner à la gloire de l'Église.[2119]

Il faut donc repenser la légitimité puisqu'elle « a perdu la monarchie légitime »[2120]. Fort en symbole, Laurentie voit le congréganiste La Bouillerie[2121] emballer les diamants de la couronne puis partir au petit matin du jeudi 29 juillet, tandis que Laurentie se voit confier les bijoux de la duchesse de Polignac. Affolé, il descend alors au Carrousel où Polignac l'assure de sa protection. Laurentie reste alors au quartier général et assiste aux combats. Son interlocuteur, le colonel Foucault critique le commandement des troupes qui, d'après lui,

---

[2117] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.111.
[2118] Armand Carrel, *Le National*, 30 juillet 1830, cité dans Riot-Sarcey, Michèle, *Le réel de l'utopie*, Paris, Albin Michel, 1998, p.183.
[2119] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.111.
[2120] Rémusat, Charles de, *Politique libérale, ou Fragments pour servir à la défense de la Révolution française*, Paris, Michel-Lévy frères, 1860, p.205.
[2121] La famille de la Bouillerie, était représentée à la Congrégation (le secrétaire de la Congrégation est Alphonse de la Bouillerie). Son oncle, le comte de la Bouillerie, dont il est question ici, est commissaire aux armées, trésorier général de la couronne, ministre de la maison du roi, pair de France. En tant que ministre d'État, et intendant général de la Maison du Roi, ce dernier est logé aux Tuileries. Alphonse devient lui-même intendant du Trésor royal et maître des requêtes au Conseil d'État. D'après Grandmaison, G. de, *La Congrégation (1801-1830)*, *op.cit.*, p.187.

n'épargne pas la vie des soldats. Ils témoignent ensemble de la bravoure des troupes. Des Tuileries transformées en citadelle, un canon est braqué sur la rue Richelieu pour empêcher la foule d'avancer, tandis que Marmont fait replier ses bataillons autour du Louvre. Le journaliste évoque alors l'aspect effrayant de la fureur du peuple, lieux communs des ouvrages royalistes, mais encore témoigne de la réalité dramatique[2122].

Dans la matinée du 29 juillet, les ministres partent pour Saint-Cloud, tandis que Paris, mise à part l'enclave autour des Tuileries, est aux mains des insurgés rejoints par les gardes nationaux et les polytechniciens. Le roi, pourtant sollicité par Vitrolles, refuse de créer un ministère Mortemart. Le secrétaire de Polignac récupère les diamants de Mme de Polignac ainsi que le portefeuille du roi des affaires étrangères en possession de Laurentie qui s'aperçoit, d'après ses *Souvenirs*, que le ministre l'a oublié. La réalité semble avoir été différente : un autre témoin raconte le mauvais traitement que Laurentie aurait subi de la part de Polignac[2123] lui proposant de se mettre à la place du laquais dans sa calèche :

> Laurentie recula, le rouge au front, et la rage au cœur. Voilà comment les hommes des anciennes cours appréciaient les services et récompensaient le dévouement ! Ce mot du Prince de Polignac, chassé par la Révolution, et allant rejoindre son vieux maître […] avec toute la morgue et les préjugés de l'Ancien Régime, expliquait mieux les ordonnances que des milliers de commentaires.[2124]

Laurentie développe, par la suite, un discours qui tient les titrés et les émigrés pour responsables de la chute de la monarchie de la branche aînée des Bourbons. Il rejoint alors les thèses de Lamennais. Vers onze heures, on annonce que les soldats sont passés du côté du peuple. Dans les souvenirs de Laurentie, il est reproché, à tort, à Marmont son manque d'énergie, sans qu'il soit accusé d'avoir « ragusé ». Mais il est davantage reproché au roi d'avoir laissé ce dernier sans instructions comme l'exprime un colonel à Laurentie :

> Ce qui m'effraye, me répondit le colonel, c'est qu'on ne nous dit rien ; cela est de triste augure.[2125]

Le journaliste témoigne ainsi de la paralysie du pouvoir. Surtout, les effectifs militaires dévolus à Marmont sont particulièrement faibles. Il est à noter l'absence de la garde nationale parisienne, dissoute par Charles X en 1827 afin de satisfaire les royalistes « exagérés » autour

---

[2122] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.112.

[2123] Jean-Bernard Mary-Lafon, spécialiste de la littérature occitane et de l'histoire du Midi, membre de la Société nationale des antiquaires de France, livre son témoignage dans Mary-Lafon, J.-B., « Les journées de juillet 1830 à Paris, récit d'un témoin », dans *La Revue belge*, tome IV, n°1, 1er octobre 1930, p.1 à 13. Alors jeune étudiant, il arrive de sa province à Paris le 10 juillet 1830.

[2124] Mary-Lafon, J.-B., « Les journées de juillet 1830 à Paris, récit d'un témoin », *La Revue belge*, tome IV, n°1, 1er octobre 1930, p.7-8. L'auteur dit tenir ce témoignage de Victor Boreau, (né en 1804, auteur de poèmes et chants lyriques, qui a participé à l'écriture d'une histoire de la Pologne et s'est intéressé à la conjuration d'Amboise au XVIème siècle), à l'époque professeur, à qui Laurentie se serait confié.

[2125] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.116.

de Villèle[2126] : il en avait résulté une rupture entre la bourgeoisie parisienne et la monarchie[2127]. Les congréganistes avaient critiqué le gouvernement Polignac sur le manque de disposition militaire dont disposait Charles X à cette période. Resté seul, Laurentie, habillé en bourgeois, craint pour sa vie. Il s'enfuit et se réfugie chez un restaurateur rue de Rivoli. Par la fenêtre, il assiste à la prise des Tuileries, alors que Marmont retire des bataillons suisses du Louvre pour remplacer deux régiments qui ont fait défection. La grille des Tuileries avait été fermée du côté de la rue de l'Échelle, mais des insurgés venus de la rue Richelieu, profitent de la situation pendant laquelle le palais est abandonné pour envahir la cour des Tuileries. Horrifié, Laurentie raconte :

> Le peuple était entré dans les appartements, et il s'était mis à tout détruire. On jeta par les fenêtres les meubles et les tableaux de Mme la duchesse de Berry. Quelques chefs voulurent empêcher le désordre, et mirent des gardes pour arrêter la populace. « Nous ne pillerons pas ! » cria cette foule demi-nue, et ce mot même exprimait le désir du pillage[2128]. Parmi elle, parut une femme horrible[2129], se déshabillant en public pour mettre une robe de Mme la duchesse de Berry ; jamais abomination ne fut plus atroce.[2130]

La foule demande alors au restaurateur qui abrite Laurentie de mettre le drapeau bleu-blanc-rouge[2131]. Pour Laurentie, il n'y avait pas deux cent hommes armés parmi les révolutionnaires. Il ne mentionne pas les barricades, les jets d'objets et les combats de rue, qu'il a pu pourtant apercevoir lors de ses déplacements. De la rue de Rivoli, il sort et gagne la rue Richelieu mais aperçoit « partout des cadavres et des corps mutilés »[2132]. L'*Écho français* annonce que « la cause de la liberté a triomphé pour jamais ; les citoyens de Paris l'ont reconquise par leur courage, comme leurs pères l'avaient fondée il y a 41 ans »[2133]. Laurentie conclut dans la *Quotidienne* qu'il dit abandonner :

> La Charte est désormais une réalité.[2134]

[2126] La *Quotidienne* avait soutenu la dissolution de la Garde nationale qui avait crié « A bas Villèle ! », voir l'article daté du 30 avril 1827.
[2127] Il est à noter la démission du duc de La Rochefoucauld-Doudeauville de son ministère lorsqu'il apprend la dissolution de la Garde nationale de Paris.
[2128] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.119.
[2129] Cette perception négative de Laurentie de la femme révolutionnaire contraste nécessairement avec celle des acteurs révolutionnaires qui ont glorifié une femme tour à tour combattante et aide-soignante : « Samedi soir, les canonniers qui conduisirent à l'Hôtel-de-Ville les pièces d'artillerie restées à la Bourse, mirent notre jeune héroïne sur un canon entouré de lauriers et l'emmenèrent avec eux. Le soir, vers dix heures, ils la ramenèrent en triomphe à la Bourse à la lueur des flambeaux ; elle était assise dans un fauteuil orné de guirlandes et de lauriers. » C.F. Tricotel, *Esquisse de quelques scènes de l'intérieur de la Bourse pendant les journées des 28, 29, 30 et 31 juillet dernier. Au profit des blessés*, Paris, 1830, p. 9, cité dans Benjamin, Walter, *Paris, capitale du XIXème siècle*, Paris, Éditions du Cerf, 1989, p.723.
[2130] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.119.
[2131] *Ibid*., p.121.
[2132] *Ibid*., p.122.
[2133] L'*Écho français* du 31 juillet 1830.
[2134] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 31 juillet 1830.

Le journaliste paraphrase la proclamation de Louis-Philippe qui marque sa rupture avec Charles X : « La Charte est désormais une vérité », mais n'y voit qu'un fait établi, et certainement pas une vérité. La *Quotidienne* reparaît cependant datée du 1er août 1830, sans être surmontée de sa frise de fleurs de lys. Elle ne fournit alors que les faits et informe que les emblèmes royaux ont été brisés dans les rues voisines du Palais-Royal dans la journée du 31 juillet et que les drapeaux tricolores flottent sur la capitale. L'Hôtel-de-ville est pris et repris plusieurs fois. Il affirme alors que des élèves de l'École polytechnique dirigent le peuple, que des barricades se sont formées et que jeudi matin, les troupes se sont dirigées vers le Louvre et les Tuileries. Il retient aussi que Chateaubriand est considéré comme le héros de la liberté de la presse. La session parlementaire débute le 3 août avec le discours de Louis-Philippe, tandis que, la veille, il a présenté l'abdication de Charles X devant les Chambres. La situation délicate du changement de régime retient toute l'attention des royalistes vaincus.

3.2. Le changement de régime

L'arrivée au pouvoir de Louis-Philippe force les ultras à repenser la Révolution et la Restauration. Seul le complot peut, à leurs yeux, expliquer la chute du régime de la Restauration. Laurentie dénonce l'usurpation du duc d'Orléans : comme tous les légitimistes, il reprend contre les Orléans la vieille accusation de la fin du XVIIIème siècle qui rend le duc d'Orléans responsable de la Révolution :

> J'ai voulu revoir le cours des anciennes révolutions de notre patrie, et ayant trouvé partout le nom des ducs d'Orléans mêlé à ses calamités, j'ai pensé que cette particularité historique devenait en ce temps-ci un objet de vive curiosité.[2135]

Pourtant, si le duc d'Orléans a reçu, sous la Restauration, les chefs de la gauche parlementaire, il n'a jamais comploté. Pour son petit-fils, Laurentie révèle un fait que le futur propriétaire de la *Quotidienne*, le duc de Valmy publie dans *De la force du droit et du droit de la force* en 1850 : dans la nuit du 31 juillet 1830 (vers une heure pour Valmy, vers 3 heures pour Mazas[2136]), le duc d'Orléans dialogue avec un représentant de Charles X, le lieutenant-général du royaume, le duc de Mortemart[2137]. Alexandre Mazas[2138], un ami de Laurentie, est

[2135] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Histoire des ducs d'Orléans*, Paris, Béthune, Bricon, 1832, tome 1, p. 1 et 2.
[2136] Mazas, Alexandre, *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution de 1830*, Paris, Urbain-Canel, 1833, p.139.
[2137] Casimir-Louis-Victurnien de Rochechouart, duc de Mortemart, (1787-1875), est le fils d'un émigré sous la Révolution, revient servir l'empereur militairement. Il est nommé maréchal de camp en 1815 puis ambassadeur à Saint-Pétersbourg en 1828. Nommé dernier président du Conseil de Charles X durant la révolution de 1830, il obtient mais trop tard la révocation des ordonnances.

chargé d'une lettre qu'il recopie, tandis qu'un placard vantant la « quasi-légitimité » du duc d'Orléans est affiché dans Paris depuis le 30 juillet :

> Sire, M. de *** [Mortemart] dira à Votre Majesté comment l'on m'a amené ici par force ; j'ignore jusqu'à quel point ces gens-ci pourront user de violence à mon égard ; mais, si dans cet affreux désordre, il arrivait que l'on m'imposât un titre auquel je n'ai jamais aspiré, que Votre Majesté soit bien persuadée que je n'envierais toute espèce de pouvoir que temporairement, et dans le seul intérêt de Notre Maison. J'en prends ici l'engagement formel envers Votre Majesté. Ma famille partage mes sentiments à cet égard. Palais-Royal, 31 juillet 1830. Fidèle Sujet.[2139]

Crétineau-Joly, dans son *Histoire de Louis-Philippe d'Orléans et de l'Orléanisme*, nie vraisemblablement à tort cette authenticité[2140]. Le duc d'Orléans a donc joué un double jeu, de peur que Charles X commande un retour en force de l'armée. Il est intéressant de constater la manière dont cette pièce est utilisée par les légitimistes. En effet, ces derniers, dans une ultime tentative, montrent ce document qui, selon les lois d'Ancien Régime, retire les droits d'accès au trône à Louis-Philippe : or, c'est oublier que la légitimité traditionnelle fondée sur la souveraineté royale n'existe plus sur le modèle ancien et ne répond plus de la même façon à la loi fondamentale du fait de l'existence de la Charte. La légitimité du peuple sans cesse invoquée, vite remplacée en 1830 par la souveraineté de la nation, légitime davantage le nouveau roi que n'importe quel document. Une fois au pouvoir, Louis-Philippe n'a évidemment pas l'intention de le rendre à Charles X. Le thème du roi usurpateur devient de plus en plus récurrent dans la littérature légitimiste : Louis-Philippe, qui confisque à son profit les revendications des Parisiens en juillet 1830, prend le pouvoir. Le 1er août 1830, le chef vendéen Charles d'Autichamp, demande à voir Charles X à Rambouillet et lui propose de soulever sa région, ce que le roi refuse, au grand dam du duc et des duchesses d'Angoulême et de Berry[2141]. Charles X se retire à Versailles avant de gagner Rambouillet, décisions interprétées comme des signes de faiblesse par ses opposants. Puis, il officialise la nomination du duc d'Orléans dans ses fonctions de lieutenant général du royaume alors que ce dernier fait savoir qu'il veut la couronne. La régence du duc d'Orléans est acceptée mais ce dernier refuse le duc de Bordeaux devant les Chambres. La duchesse de Berry veut alors défendre les droits de son fils devant les députés et les pairs, mais Charles X l'en défend. Une commission est créée pour modifier la Charte d'après le projet de Dupin et y notifier le rôle de Louis-

---

[2138] La parution des *Mémoires* de Mazas fait polémique en octobre 1832 mais des journaux libéraux soutiennent sa version des faits comme le *National* du 20 octobre 1832. Le *Rénovateur* ne peut que s'en féliciter dans son troisième volume, tome II, p.46.
[2139] La lettre se trouve dans 372 ap 7, dossier 2.
[2140] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.122.
[2141] Changy, Hugues de, *Le soulèvement de la duchesse de Berry*, Paris, DUC Albatros, 1986, p.15 et suivantes.

Philippe. Ce syncrétisme politique entre références royales et civiques choque les légitimistes qui préparent leur rhétorique d'opposition. Ces derniers fulminent contre la théorie de la « quasi-légitimité » qu'ils combattent cependant plus aisément que la théorie du « vœu national ».

Les événements de 1830 montrent à Laurentie que la Révolution Française n'a pas été qu'une simple discontinuité que leur action aurait permis de ressouder avec l'Ancien Régime. La manifestation de la Révolution Française en 1830 leur démontre l'aspect irrémédiable de la rupture de la fin du XVIIIème siècle en France. Lainé y voit un signal dépassant les frontières de la France, annonçant le début de la fin des monarchies en Europe. En 1830, il déclare que « les Rois s'en vont »[2142]. Bonald, après 1830, écrit « De la Révolution de Juillet » avant de se consacrer au journalisme dans la revue de Laurentie :

> La Restauration ne fut qu'une halte pour reprendre haleine. Ceux qui avaient mis la couronne sur la tête du Roi, mirent la révolution sur la couronne. Le chef d'œuvre des meneurs de cette époque fut de faire consacrer la révolution par la légitimité, c'est-à-dire l'illégitimité des lois par la légitimité de la race régnante.[2143]

Laurentie aussi développe l'idée que « la Restauration n'a été qu'une comédie de quinze ans » qui a pu être menée par les doctrinaux et libéraux du fait du non rétablissement de Dieu au cœur de la société. Les royalistes veulent aussi faire croire que les doctrinaires ont, durant toute la Restauration, défendu avec hypocrisie la légitimité, pour finalement préparer la victoire de l'orléanisme. Or, les grandes différences de pensée qui existent entre la première et la deuxième génération de doctrinaires infirment cette thèse[2144]. La revue de 1832 de Laurentie, le *Rénovateur*, diffuse aussi l'idée d'une révolution plagiaire. Dans l'impossibilité mentale de proposer une alternative politique et sociale, les légitimistes y voient une révolution inaboutie bien que destructrice. Révolution de désordre absolu, elle ne refonde pas la société. Pâle copie de l'originale, la révolution de 1830 est une révolution désespérante pour les légitimistes, car non porteuse d'espoir, même pour ceux qui l'entreprennent et qui n'obtiennent pas satisfaction. Il en découle, d'après le journaliste, un « trône vide » duquel le roi légitime a été chassé. Il est aussi vivement reproché à la monarchie de Juillet de singer l'ancienne monarchie puisqu'elle n'abolit pas les vieux titres. 1830 est ainsi considéré comme « un contre-sens auquel la première révolution n'aurait pas succombé. Révolution vivace,

[2142] Drouin, Jean-Claude, « Laurentie et les Pesquidoux, leur correspondance inédite (1828-1870) », *op.cit.*, p.5.
[2143] Cité dans Gengembre, Gérard, « Louis de Bonald et la France révolutionnaire », dans *Romantisme*, 1976, n°12, p.77.
[2144] Yvert, Benoît, « Aux origines de l'Orléanisme : les doctrinaires, Le Globe et les Bourbons », dans *La Restauration. Les idées et les hommes*, Paris, CNRS Éditions, 2013, p.151.

celle-là, et qui allait droit au but sans s'inquiéter de ce qu'elle renversait »[2145]. Le journaliste en conclut ainsi que la « révolution de juillet n'est pas faite ». D'après lui, la révolution de 1830 manque de puissance, de force, et symbolise plutôt un pouvoir faible et sans avenir :

> […] tout est là étalé, perdu gaspillé [...] Au moins 89 avait fait des efforts pour mettre quelque chose à la place de ce qu'il abattait, pour remplacer la vieille force par une force nouvelle, le vieux pouvoir par un jeune pouvoir. 1830 n'a rien su refaire, parce que tout avait été refait avant lui. Il n'a rien eu à créer quand son tour est venu de créer, parce que tout avait été créé de nouveau ; les lois, les mœurs, la puissance. […]. La foi lui manque ; le peuple malheureux qui a pu croire à la première révolution, ne croira pas à la seconde ; on ne croit pas deux fois à une force qui a menti.[2146]

Ces catholiques ultraroyalistes donnent des interprétations différentes de la révolution de 1830 et des raisons de leurs échecs. Ils fondent et se rattachent aux interprétations de l'école dite chrétienne : sous la Restauration, ils ont refusé l'interprétation de Benjamin Constant qui distinguait les révolutions et jugeait la chute de la Gironde en 1793 comme un attentat contre la représentation parlementaire. Ils refusent aussi, par la suite, la vision reprise par Edgar Quinet qui établit une délimitation entre la Révolution et 1793. La « vraie Révolution » entre 1789 et 1793 ne sauve pas pour les ultras la Révolution Française entachée par l'épisode de la Terreur. Ils s'opposent avec encore plus de fermeté aux historiens socialistes comme Louis Blanc qui donne une vision globale de la Révolution, Terreur comprise, tout comme ils rejettent les interprétations de Michelet. Par contre, sur les origines de la Révolution Française, ils reprennent les thèses de Louis Blanc portant sur les frictions entre l'individualisme, l'autorité et la fraternité. Les légitimistes considèrent que la révolution de 1830 est une révolution manquée, tandis que Guizot, Thiers, Mignet et Thierry développent la thèse qu'elle est une résurgence de 1789. Les légitimistes ne croient pas en la récurrence de l'histoire car cela bat en brèche la conception « accidentelle » de la Révolution Française. Pour Tocqueville, il n'existe qu'une seule Révolution, celle de 1789. Le fait révolutionnaire de 1830 est nié par rapport à la Révolution Française. Mais ce refoulement a un objectif précis, celui de créer une nouvelle liaison entre le passé proche et le présent, dans le but d'influencer l'avenir. Un des arguments avancés consiste à ne pas reconnaître les différences entre la Charte de la Restauration et celle de la monarchie de Juillet, et ce malgré les modifications apportées. Ils tentent ainsi de faire disparaître la déstabilisation structurelle créée par l'événement[2147]. Des royalistes comme Laurentie reprennent ainsi ironiquement à

[2145] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome I, p.39.
[2146] *Ibid*., p.63.
[2147] Dans Riot-Sarcey, Michèle, « Questionner l'histoire à *rebrousse-poil* », dans *Espaces-Temps* 82-83, 2003, p.20, l'auteur définit l'événement : « L'événement n'existe pas en soi. Ce qui arrive, ce qui dérange l'ordre

leur compte la thèse de la « quasi-révolution ». La revue *Le Rénovateur* relaie cette idée dans un article intitulé « quasi-révolution, quasi-légitimité, quasi-religion, quasi-grands-hommes, quasi-panthéon »[2148], dans lequel il est permis de constater que les partisans de la branche aînée des Bourbons ont décliné la comparaison des révolutions de 1789 et 1830 afin de former la théorie de la « quasi-légitimité ». Pour les légitimistes, la monarchie de Juillet se résume au triomphe de la bourgeoisie industrielle. Ils condamnent les interprétations de Louis Blanc dans son *Histoire de Dix ans* et d'Augustin Thierry, qui mettent en valeur l'unité du peuple derrière le comité du Luxembourg. Les légitimistes refusent donc aux gouvernants orléanistes la qualité de guides du peuple. En cela, les catholiques comme Lamennais rejoignent les légitimistes. Enfin, les légitimistes entendent démontrer la confiscation de la révolution entreprise par ces dirigeants, qui ne répondent pas aux exigences sociales : ils les accusent même de casser les organisations charitables de la Restauration, afin de réduire l'influence des légitimistes sur les classes populaires. Les légitimistes veulent aussi convaincre l'opinion que le peuple, harangué et manipulé, n'a pas agi seul :

> [Les royalistes] ont en cela démasqué la mesquinerie de la Révolution qui, au lieu du peuple, a pris pour juge la plus mince fraction de la population française, une fraction prévenue, haineuse, remplie de petits préjugés, et surtout de vanités intraitables, jalouses et ignorantes.[2149]

La légitimité de cette révolution de 1830 est donc à remettre en cause car l'événement est, en réalité, un non-événement révolutionnaire du fait de la tromperie générale manigancée au nom du peuple. Le *National* développe, quant à lui, la thèse d'une révolution spontanée où le peuple a agi seul pour mener une révolution complète. Les légitimistes luttent contre cette interprétation officielle donnée par les orléanistes :

> Les Trois Glorieuses, initiées par une opposition légale, attachée au droit, auraient ainsi mobilisé les gardiens de la loi, auxquels se serait jointe la population laborieuse, respectueuse de la liberté dans l'ordre.[2150]

Les légitimistes cherchent à prouver que la révolution de 1830 n'a rien de légal : les ouvriers imprimeurs ne se sont pas mobilisés pour instaurer la monarchie de Juillet, mais avaient d'autres revendications qui ont été oubliées. Pour les Orléanistes, faire croire que la seule cause du soulèvement se concentrait dans l'hostilité à l'encontre des mesures absolutistes de Charles X constitue un moyen d'effacer les autres revendications populaires qui resurgissent.

établi, est interprété ou subi, relié aux faits passés ou perçu dans sa singularité, et chacun s'efforce, à des degrés divers, de donner un sens à l'événement. »

[2148] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome premier, Paris, 1832, p.36.

[2149] Article du *Courrier de l'Europe* du 12 août 1831.

[2150] Riot-Sarcey, Michèle, *Le réel de l'utopie*, Paris, Albin Michel, 1998, p.178.

La révolution de 1830 brise la légitimité sentimentale de la monarchie, ce qui provoque le désenchantement de ses soutiens les plus dévoués. Pour de nombreux historiens royalistes, il faut donc absolument faire oublier cette perte d'espérance que le régime de la Restauration incarne désormais. L'enjeu consiste à redorer le blason d'un roi peu aimé, en exil, et d'une période vécue comme décevante, malgré l'effervescence littéraire et culturelle. Pour atténuer les effets de la révolution de 1830, Laurentie développe à cette période sa théorie de la liberté fondée sur le droit divin[2151]. Il tente de répondre au souffle de liberté que la révolution de 1830 crée pendant quelques jours, juste avant d'être confisquée, et élabore cette thèse en accord avec Berryer-fils, nouveau député, dont il devient la plume. Trois thèses sont proposées pour expliquer la fin de la Restauration : la responsabilité fautive des Bourbons, la fatalité de l'origine de la monarchie de 1814 et enfin la vigueur des attaques de ses adversaires qui ont réussi à ébranler le régime. Capefigue, dans son *Histoire de la Restauration,* rend Jules de Polignac responsable de la révolution de 1830 : une violente polémique éclate à ce sujet dans les années 1840, car Thiers et d'autres orléanistes partagent la même interprétation. Charles X serait l'acteur principal de la révolution, en créant ce célèbre ministère du 8 août :

> [Charles X] s'est perdu, en se plaçant à l'extrême droite avec M. de Polignac.[2152]

Charles X a commis l'erreur de refuser les formes du gouvernement représentatif avec la responsabilité des ministres, les deux Chambres, le vote de l'impôt et la liberté de la presse. Laurentie n'ose cependant pas critiquer trop ouvertement Charles X et son ancien ministre Polignac. Le royaliste Mazas, avec lequel Laurentie semble en accord sur ce point, martèle pourtant :

> […] les princes de la branche aînée s'étaient mis en dehors de la nation en plantant leur bannière au milieu de la noblesse, voilà le véritable motif de la révolution de 1830.[2153]

Laurentie est néanmoins persuadé que le retour de la branche aînée des Bourbons en l'état est peu probable. Il se rapproche de l'interprétation d'Armand Carrel sur le rôle qu'il pense considérable du monde de la presse et de la réunion des typographes sur les événements de juillet. Plus tardivement, d'autres royalistes comme Alfred Nettement, dans son *Histoire de la Restauration,* explique la chute des Bourbons par « l'ensemble des fautes de tous les partis

[2151] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.13.
[2152] Thiers, Adolphe, *La Monarchie de 1830*, Paris, Mesnier, 1831, p.87.
[2153] 372 ap 8 : lettre de Mazas du 8 octobre 1833, adressée à Laurentie.

admis à jouir du gouvernement représentatif »[2154]. Avec le recul, Alfred Nettement explique que les deux camps opposés ont trop exploité les terreurs collectives :

> La contre-révolution et la révolution, deux fantômes également redoutables, se provoquant mutuellement, poussaient les choses à l'extrême et, au milieu des intérêts de la première révolution alarmés pour la liberté, des intérêts de l'empire alarmés pour l'égalité, des intérêts des anciennes classes nobiliaires pour la religion et la royauté, les passions s'échauffaient chaque jour, et la voix de la raison était chaque jour moins écoutée.[2155]

Pour Alfred Nettement, les mauvais conseillers ont peut-être contribué à cette chute et cite Decazes et Chateaubriand. Si Laurentie condamne aussi Decazes, il n'accuse pas l'auteur du *Génie du christianisme* qu'il a suivi à plusieurs reprises :

> M. Decazes occupe une si grande place parmi les causes de la ruine de la monarchie que nous avons dû lui en accorder une grande dans notre blâme […] [il] avait tenu la nation […] en emmaillotant sa faiblesse dans un manteau fleurdelysé […].[2156]

Alfred Nettement choisit d'accorder davantage d'intérêt à la thèse de la fatalité et du poids des adversaires à la monarchie de Louis XVIII et de Charles X. L'*Histoire de la Restauration* de Lubis conforte l'analyse de Nettement et s'oppose à l'école libérale menée par Viel-Castel et Prosper Duvergier de Hauranne.

Rompant son silence, Laurentie fait paraître *De la légitimité et de l'usurpation* en 1830[2157]. Il commence par reconnaître la grande fragilité de cette monarchie qui est si rapidement tombée :

> Quelques heures ont suffi pour exterminer une monarchie qui était défendue ou qui devait l'être par une armée de deux cent mille soldats intrépides et fidèles, et par tout un ensemble d'administration qui, dans le système moderne de politique, équivaut seul à une armée.[2158]

Or, ces deux « armées » administrative et militaire n'ont pas appuyé la monarchie de Charles X qui apparaît alors comme un colosse aux pieds d'argile, aux fondations viciées. A l'instar de Lamennais sur la question administrative, Laurentie voit un travail de sape sur plusieurs années comme origine de la révolution de 1830 :

> [La révolution] était faite par une longue suite d'erreurs publiques, par une licence de doctrines effrayante, par un égarement inouï du pouvoir, par une profession officielle de principes de renversement, par une incroyable persévérance dans un système d'ingratitude et d'infidélités, par un oubli profond des nécessités du temps présent, par une incurie désolante de l'avenir, par l'égoïsme des ministères, par l'intrigue des

[2154] Nettement, Alfred, *Histoire de la Restauration*, volume 1, Paris, Lecoffre, 1860, p.III.
[2155] Nettement, Alfred, *Histoire de la Restauration*, volume 8, Paris, Lecoffre, 1872, p.739.
[2156] La *Quotidienne* du 21 décembre 1832.
[2157] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De la légitimité et de l'usurpation*, Paris, Bricon, 1830, p.1.
[2158] *Idem.*

ambitieux, par l'avidité scandaleuse de quelques-uns, par la souplesse hypocrite de quelques autres, par tout ce qui annonce, en un mot, la décadence des mœurs, des croyances et de la foi.[2159]

L'échec est donc, avant tout, religieux et moral. Il condamne la Restauration qui, d'après lui, n'a eu de cesse de favoriser les avancées révolutionnaires. Il dénonce la lutte de partis qui a fait oublier le sentiment du devoir. Il accuse ainsi les élites d'avoir trahi leur rôle à tenir auprès du peuple mal influencé. Enfin et surtout, toujours acquis aux idées mennaisiennes, les rois n'ont plus la force et la dignité d'antan :

> Celui que nous défendions est tombé sous les premiers coups, soit que la Providence ait ainsi voulu annoncer des décrets irrévocables sur la grande lignée des rois de France, soit que dans les sociétés épuisées les rois n'aient plus même assez de foi en la royauté pour sentir le besoin de se faire tuer pour elle, et qu'ils ne sachent plus la défendre qu'en mourant sur un échafaud, comme Louis XVI, ou en se laissant jeter aux confins du monde, comme Bonaparte.[2160]

Il tempère néanmoins ses propos en rappelant les destins tragiques des duchesses d'Angoulême et de Berry, car il souhaite différencier l'ancienne monarchie de la nouvelle. Dans le quatrième chapitre de *De la légitimité et de l'usurpation*, Laurentie en arrive à préciser le caractère de la révolution de 1830 : la France est toujours le pays précurseur en matière de signal révolutionnaire car c'est le premier pays où le système féodal, contre-pouvoir de la monarchie, s'est effrité avec pour conséquence la disparition de ce qu'il appelle « le système catholique ». Or, Laurentie refuse l'explication des orléanistes qui consiste à affirmer que le peuple a agi « en haine du despotisme » de façon spontanée : la révolution n'était pas concrètement et matériellement anticipée, mais jouée d'avance sur un plan théorique, à cause du triomphe de la souveraineté du peuple prônée par la Charte. Il reproche aussi à l'armée, censée défendre la famille royale partant pour l'exil, de ne pas avoir jugé bon de s'y opposer. Quant au peuple révolté, Laurentie constate l'alliance entre les couches populaires et la bourgeoisie, mais explique davantage la révolution par des siècles de refus de la religion. Il reconnaît avoir été abusé par une monarchie qu'il idéalisait :

> Or c'était un rêve peut-être, d'imaginer que le pouvoir exercé par un roi comme Charles X arriverait tôt ou tard à la vérité, lorsque d'ailleurs le peuple aurait la facilité de voir que la liberté se coordonnait à un système complet de catholicisme, aussi bien la prospérité et le bien-être matériel des sujets, et le développement de leurs richesses, de leur industrie et de leurs talents.[2161]

Il lui incombe dorénavant de voir comment le système catholique sera instauré et affirme avoir défendu la dynastie déchue malgré elle. Il ne manque pas de reprocher à cette dernière

[2159] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De la légitimité et de l'usurpation*, Paris, Bricon, 1830, p.2.
[2160] *Ibid*., p.4.
[2161] *Ibid*., p.63.

d'avoir abandonné ses partisans. Il est vrai que Charles X ne donne aucun ordre et désole les légitimistes livrés à eux-mêmes. Il en vient alors à comparer la Révolution Française avec la révolution de 1830 :

> La révolution de 1789 fut une révolution de passions en même temps qu'une révolution de doctrines. […] La révolution de 1830 trouve une société moins passionnée, et elle sent je ne sais quel besoin d'être elle-même exempte de fureur.[2162]

Il voit dans la révolution de 1830 une révolution modérée, productrice de légalité, qui recadre les révolutionnaires :

> Ainsi la révolution présente n'aura rien de commun avec la révolution passée, d'abord parce qu'elle ne veut point lui ressembler, et ensuite parce qu'il est impossible même qu'elle lui ressemble. Il n'y a que le principe qui est le même, le principe de la souveraineté du peuple […].[2163]

Le triomphe de la souveraineté populaire amène celui de la souveraineté individuelle, c'est-à-dire la victoire des règles que l'homme seul se donne :

> De telle sorte que le caractère de la révolution présente ne consiste pas seulement dans l'établissement de la souveraineté du peuple, mais surtout de la souveraineté de l'individu. Car la souveraineté du peuple n'est elle-même admise que comme une opinion personnelle. Et ainsi de conséquence en conséquence on arrive à cette royauté de l'homme, dernier terme de l'orgueil humain, et à force d'échapper à la souveraineté, on fait autant de souverains qu'il y a d'opinions. Ainsi encore, l'homme devient plus qu'un roi ; il se fait Dieu.[2164]

Ainsi, l'émergence de l'individualisme signifie la perte d'influence de la religion et la prétention de l'homme de l'égaler en matière institutionnelle, et en dogmes : les règles et les opinions humaines ont remplacé les lois éternelles, ce qui représente, pour Laurentie, « le dernier terme de la liberté »[2165].

3.3. Organiser le mouvement légitimiste

La désorganisation est totale du côté des légitimistes qui, d'ailleurs, ne réussissent pas à connaître les décisions du monarque en exil, une fois les abdications signées, le 2 août. Charles X et son entourage se murent dans un silence qui déstabilise encore plus leurs partisans. Les royalistes sont très inquiets, comme en témoignent la correspondance passive de Laurentie :

[2162] *Ibid*., p.66-67.
[2163] *Ibid*., p.68.
[2164] *Ibid*., p.69.
[2165] *Idem.*

Quelle révolution, quelle catastrophe, mon cher ami ! Quel présent, quel avenir peut-être ![2166]

L'avenir politique semble compromis pour ces royalistes, d'autant plus que Louis-Philippe durcit ses mesures et, par la loi du 10 avril 1831, transforme en délit tout attroupement qu'un représentant officiel du régime somme de se disperser. Le régime peine néanmoins à se stabiliser, ce qui conforte les légitimistes et les républicains dans l'espérance que la monarchie de Juillet sera de courte durée. Louis-Philippe réclame alors un « pacte d'alliances » dans son discours devant les Chambres, le 9 août 1830 : il demande le ralliement des légitimistes à sa cause. L'affaire des troubles du 18 octobre 1830 donne l'occasion à la *Quotidienne* d'entrer en conflit ouvert avec le nouveau régime. Des manifestations hostiles au gouvernement de Louis Philippe se produisent le 18 octobre 1830. Les légitimistes ne croient pas en la pérennité de la monarchie de Juillet et veulent employer la manière forte comme les coups de mains[2167]. Ils profitent de la confusion du début de règne des orléanistes pour fomenter des complots contre ces derniers. Louis-Philippe décide de sanctionner et de faire condamner la *Quotidienne*. Les légitimistes ripostent alors par brochures interposées en faveur de la *Quotidienne*. De nouveaux troubles et rassemblements se reproduisent en décembre 1830, peu après la condamnation de Charles X à la prison à vie, sous le ministère Laffitte : l'émeute est évitée de peu, les Parisiens réclamant la peine de mort. La Fayette doit démissionner du commandement de la garde nationale et les manifestations se teintent d'anticléricalisme. La *Quotidienne* a alors beau jeu d'avertir un gouvernement qu'elle juge peu clairvoyant :

> Il ne faut pas que le pouvoir se fasse illusion à ce sujet, les hommes qui figuraient hier dans les rassemblements étaient bien les mêmes qui ont fait la révolution de juillet. C'était le peuple, c'était un mouvement de même nature, toute la différence est dans les résultats.[2168]

Les ouvriers papetiers, acteurs de la révolution de 1830, se voient privés de parole mais subissent encore la transformation de l'organisation du travail avec les débuts de la mécanisation. Ils organisent alors de nombreuses grèves. Leurs revendications concernent l'usage des machines et demandent une ordonnance sur le sujet[2169]. Le 15 août 1830, ils se réunissent et rédigent une pétition. Mais, le 2 septembre, l'ordonnance royale de restauration

[2166] 372 ap 7, dossier 2 : lettre de Laborde adressée à Laurentie et datée du 8 novembre 1830.
[2167] Passy, Louis, *Souvenirs* de Blosseville, *op.cit.*, p.198 : « Pour bien comprendre la conduite différente et parallèle des partisans de la monarchie légitime après la révolution de 1830, il faut les diviser en trois groupes et suivre l'action de ces trois groupes dans les manifestations publiques des journaux qui les représentaient. Les uns croyaient que la chute si rapide de la royauté n'avait pas détruit son influence. »
[2168] Dans *La Quotidienne* du 24 décembre 1830, p.1.
[2169] Jarrige, François, « Les ouvriers parisiens et la question des machines au début de la monarchie de Juillet », dans Harismendy, Patrick, (dir.), *La France des années 1830 et l'esprit de réforme*, Rennes, PUR, 2006, p. 211 et suivantes.

des presses mécaniques est publiée, ce qui provoque à nouveau leur colère : certains journaux comme le *Journal des Débats* ou le *Constitutionnel* ne peuvent plus paraître. En 1831, des pétitions sont adressées à la Chambre sur la question des machines. D'autres secteurs sont touchés comme le textile, le papier. Ces apparitions ponctuelles du peuple sur la scène politique, par ces actes de luddisme, ne sont pas du tout prises en compte par les dirigeants. Ces formes d'exercice de souveraineté populaire, en dehors de la délégation de pouvoir, inquiètent les autorités. Les orléanistes, La Fayette en tête, déguise le mécontentement ouvrier en complots légitimistes comme il l'écrit aux imprimeurs :

> Ce sont les suppôts de Charles X et de la congrégation [qui] ont conçu l'idée diabolique d'alimenter les imprimeurs contre l'imprimerie, d'armer contre la presse les bras de ses défenseurs et de ses indispensables soutiens. Ils ont pris pour prétexte l'inconvénient des machines, et ont feint de s'apitoyer sur le sort des industriels que laissent, disent-ils, sans travail les plus belles inventions de l'industrie, ces mécaniques qui, en centuplant la consommation, décuplent le nombre des artisans occupés. Tout le monde peut se rappeler que, sous Charles X, d'ignare et sanglante mémoire, la guerre aux machines était déclarée par les hommes de *La Quotidienne* et de *La Gazette*, que c'était là le texte favori de leurs articles.[2170]

Les légitimistes et les orléanistes se renvoient la responsabilité des insurrections populaires à revendications sociales.

L' « échec des intelligents » devient l'argument phare des légitimistes qui expriment ainsi leurs regrets de voir leur cause échouer. A l'origine de cette expression, Chateaubriand développe l'idée de la supériorité de la Restauration face aux autres régimes politiques, lors de la fondation du *Conservateur* en 1818, dont l'objectif est de faire du parti royaliste, « le parti des intelligents ». Balzac reprend ce thème. Walter Benjamin cite à son sujet :

> Dans un admirable article intitulé « Le Départ », Balzac déplorait la chute des Bourbons qui signifiait pour lui le deuil des arts, le triomphe des marchands d'orviétan politique ; et montrant le vaisseau qui emportait le roi, il s'écriait : « Là est le droit et la logique, hors de cet esquif sont les tempêtes. »[2171]

L'expression d' « échec des intelligents », chère à Balzac, dévoile une conception idéalisée et teintée de nostalgie d'une Restauration culturelle et politique. Craignant la marche vers l'abîme, la presse légitimiste scrute les réactions du pouvoir jugé responsable d'une décadence inévitable touchant tous les domaines. Par exemple, un article du *Rénovateur* fondé par Laurentie dresse un tableau négatif du traitement de l'édition sous la monarchie de Juillet.

[2170] *Le Constitutionnel* du 5 septembre 1830, cité dans Jarrige, François, « Les ouvriers parisiens et la question des machines au début de la monarchie de Juillet », dans Harismendy, Patrick, (dir.), *La France des années 1830 et l'esprit de réforme*, Rennes, PUR, 2006, p. 217.

[2171] Lucas-Dubreton, J., *Le Comte d'Artois. Charles X* (Paris 1927), p.233 cité dans Benjamin, Walter, *Paris, capitale du XIXème siècle*, Paris, Éditions du Cerf, 1989, p.751.

Reprenant sa vigueur, Laurentie tente aussi de faire accuser la monarchie de Juillet d'être responsable de la baisse de parution de livres :

> La révolution de juillet a tué surtout l'imprimerie, et l'on peut dire, par conséquent, que c'est l'imprimerie qui s'est suicidée ; car c'est elle qui a fait la révolution de juillet.[2172]

Il regrette alors le temps de la Restauration où les parutions de livres abondaient dans toutes les matières, alors que la révolution ne produit que des pamphlets, des chansons et de la « poésie de cabaret » militante. Cette position est cependant à nuancer, dans la mesure où, lorsque le *Rénovateur* paraît, Laurentie peut publier ses ouvrages, même si l'édition des livres choisis dont il avait auparavant la direction n'existe plus. Plus profondément, à partir de septembre 1830, Balzac écrit les *Lettres sur Paris* qui paraissent dans le *Voleur* : il y critique avec vigueur la monarchie bourgeoise maintenant au pouvoir[2173]. Balzac perçoit ainsi dans l830, la victoire de la « médiocratie » :

> Après avoir « restauré » la Restauration à l'aide d'un avatar de la constitution, à peine amendé, le pouvoir des représentants des nouvelles classes sociales s'affiche. « Le nivellement commencé en 1789 et repris en 1830 a préparé la lourde domination de la bourgeoisie et lui a livré la France », selon le narrateur des *Paysans*[2174], qui voudrait prévenir la catastrophe.[2175]

Laurentie, dans un article intitulé « Roi de France et roi des Français », reprend ces critiques qu'il fait remonter à la Révolution :

> Dès le commencement de la révolution il y eut comme un instinct de dégradation qui poussa les hommes ; l'humanité descendait.[2176]

Cet échec des intelligents est aussi à comprendre au regard des théories de la décadence développées chez les légitimistes, autour de la perte de la gloire des rois et de l'orgueil des peuples. Victor Hugo écrit, dans les *Misérables* :

> Sous la Restauration la nation s'était habituée à la discussion dans le calme, ce qui avait manqué à la République, et à la grandeur dans la paix, ce qui avait manqué à l'Empire. […] c'est sous Louis XVIII et Charles X que vint le tour de parole de l'intelligence. Le vent cessa, le flambeau se ralluma. On vit frissonner sur les cimes sereines la pure lumière des esprits. Spectacle magnifique, utile et charmant. On vit travailler pendant quinze ans, en pleine paix, en pleine place publique, ces grands principes, si vieux pour le penseur, si nouveaux pour l'homme d'État : l'égalité devant la loi, la liberté de la conscience, la liberté de la parole, la liberté de la

[2172] Article intitulé « Revue de presse » dans Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, premier tome, Paris, 1832, p.146.
[2173] Baudoin, Patricia, *Balzac, journaliste et penseur du politique (1830-1850)*, Paris 8, 2006, p.10, sous la direction de Michèle Riot-Sarcey.
[2174] Balzac, Honoré de, *Les Paysans*, Gallimard, Folio, 1975, p.203.
[2175] Riot-Sarcey, Michèle, « Le passé du présent », dans Lyon-Caen, Boris et Thérenty, Marie-Eve, (dir.), *Balzac et le politique*, Paris, Pirot, 2007, p.77.
[2176] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, premier tome, Paris, 1832, p.141.

presse, l'accessibilité de toutes les aptitudes à toutes les fonctions. Cela alla ainsi jusqu'en 1830. Les Bourbons furent un instrument de civilisation qui cassa dans les mains de la Providence.[2177]

Sur le même thème, Michaud se plaint à Laurentie qu'il n'y a aucun génie sous la monarchie de Juillet[2178]. Laurentie renchérit, en 1832, dans le *Rénovateur* :

> […] l'intelligence est épuisée ; tout est froid dans l'homme ; il n'est plus capable d'enthousiasme ni de fanatisme […] Il n'y a plus de gloire possible, il n'y a que des calculs.[2179]

Suite à l'échec de la Restauration à créer une aristocratie de talents fantasmée, la monarchie de Juillet leur apparaît créer, à l'instar de Tocqueville, un nivellement social par le bas, puisque les notables bourgeois l'emportent par l'argent sur la noblesse héréditaire. Quant aux prolétaires, ils ne peuvent accéder à la connaissance pour Tocqueville, car ils travaillent et ne sont donc par pourvus de la même liberté que les privilégiés. Ainsi, il n'y a pas de liberté dans l'égalité mais dans une société inégalitaire où une minorité aristocratique privilégiée en est dotée, pour pouvoir la diriger. Avec la Révolution Française et le XIXème siècle, le peuple aspire néanmoins à accéder à cette liberté, ce que les ultras, puis les légitimistes ne peuvent accepter. Dès 1819, Laurentie était négatif sur l'avenir des sociétés mais à l'inverse d'un Tocqueville, il refusait de contrôler le mouvement révolutionnaire :

> Les peuples, comme les particuliers, une fois engagés dans leur marche, ne savent plus bientôt où ils vont, mais ils vont, et si un abîme se présente, ils s'y plongent les yeux fermés, et dans une espèce de transport frénétique qui empêche de songer qu'ils vont y périr.[2180]

Laurentie prend ultérieurement position contre les thèses de Tocqueville qu'il admire par ailleurs[2181]. Les légitimistes œuvrent pour une liberté entière uniquement réservée aux

---

[2177] Hugo, Victor, *Les Misérables*, quatrième partie, I, 14, Paris, Pagnerre, 1862, p.11.
[2178] 372 ap 7 : lettre de Michaud du 14 mars 1832, adressée à Laurentie.
[2179] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome I, Paris, 1832, p.122-123.
[2180] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De l'éloquence politique et de son influence dans les gouvernements populaires et représentatifs*, Paris, Pillet, 1819, p.452.
[2181] Archives de l'Institut, cote Ms 7908 : lettre de Laurentie à Ernest de Blosseville alors rédacteur en chef et directeur de la *Quotidienne*, datée du 29 juin 1840 : « Votre article sur M. de Tocqueville était distingué, mais M. de Tocqueville est un grand coupable. Il ne suffit pas de constater les tendances sociales ; quand elles sont funestes, l'office de l'écrivain est de les combattre. Mais M. de Tocqueville est d'une école qui ne combat par les tendances, qui les accepte ou qui les subit, funeste école, croyez-le bien ! Avec cela, on va s'asseoir à côté des matérialistes ou des niais de la morale philanthropique. Mais M. de Tocqueville avait un talent qui avait droit d'aspirer à une autre gloire. »
Tocqueville le sollicitera pour son *Histoire philosophique du règne de Louis XIV*, d'après 372 ap 21, dossier 3, lettre de Tocqueville du 18 février 1847 à Laurentie : « J'ai l'honneur, monsieur, de vous envoyer un exemplaire de l'*histoire philosophique du règne de Louis XIV*. Je vous demande mille excuses du retard, mais j'étais persuadé que le libraire vous l'avait adressée aussitôt qu'elle avait paru. Je ne vous demande pas de lire ces deux gros volumes, mais si vous voulez jeter les yeux sur la préface et sur la conclusion qui ne forment à elles deux que treize pages, le plan de l'ouvrage vous sera connu. Vous y verrez que le but de l'auteur est de montrer les germes que fait naître la destruction des croyances politiques. Il s'est efforcé de dévoiler le charlatanisme coupable du philosophisme… »

privilégiés et restreinte voire inexistante pour tous les autres. Ils contribuent donc à populariser l'illusion d'une liberté, soi-disant préservée par la monarchie, et en extraient la signification profonde et absolue, dans le seul but de servir le régime qu'ils revendiquent. Si le peuple a accès à cette liberté, Laurentie craint la dévalorisation des capacités de l'aristocratie :

> Maintenant toutes les renommées, toutes les capacités naissantes ou décrépites sont sifflées, bafouées.[2182]

Une insatisfaction générale continue d'être ressentie. Cette « perte d'intelligence » que les légitimistes redoutent, s'inscrit dans la critique de l'égalité des droits proclamée par la Révolution. Balzac s'insurge contre une mise à égalité des intelligences :

> La légitimité, système inventé plus pour le bonheur des peuples que pour celui des rois, découle de l'impossibilité de gouverner le peuple quand l'État reconnait des droits égaux à celui qui ne possède rien comme à celui qui possède beaucoup, à celui qui n'a point d'idées comme à celui qui a conquis une puissance intellectuelle.[2183]

La société défendue par Balzac et les légitimistes doit permettre de faire triompher la supériorité d'une élite, capable d'exprimer, avec génie, les besoins de la société et de s'ériger en meneurs. A l'inverse, Lamennais voit dans la période qui succède à la révolution de 1830, non pas une décadence, mais la victoire de l'intelligence sur la royauté, grâce au christianisme :

> C'est, au contraire, la régénération de la société Mourante qui commence ; c'est la réaction de l'intelligence contre la force brute, la réaction du christianisme contre l'athéisme des gouvernements ; c'est le travail, laborieux sans doute, de l'enfantement d'une ère nouvelle qui commencera, je le crois, les destinées de l'homme sur la terre, en constituant le genre humain dans l'unité catholique […].[2184]

La période qui arrive entre 1830 et 1835, semble leur ouvrir le champ des possibles. Lamennais comme Mazzini en Italie ou O'Connell en Irlande, aspirent à être des guides dans le mouvement révolutionnaire. Pour Balzac et Laurentie, il s'agit davantage de réinvestir le rôle ancien des aristocrates de la pensée, protecteurs du peuple. En 1832, le *Rénovateur* vante les *Lettres au Normands* de Tocqueville qui allient, pour la revue, clarté, effusion des sentiments patriotiques et chevaleresques, signes de cette pensée aristocratique[2185]. Cette

[2182] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome I, Paris, 1832, p.86.
[2183] Article de Balzac intitulé « Essai sur la situation du parti royaliste » paru dans le *Rénovateur*, tome II, Paris, 1832, p.155.
[2184] Forgues, E.-D., *Correspondance, Œuvres posthumes de F. Lamennais*, Paris, Didier, 1863, tome II, p.188, lettre de Lamennais à la comtesse de Senfft du 16 décembre 1830.
[2185] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, quatrième volume, Paris, 1832, p.137.

protection du peuple s'exprime dans les actions de charité, mais encore dans les savoirs. Les légitimistes regrettent la création d'une sphère publique où les opposants au pouvoir s'expriment, ce qui est à l'origine de « l'usage public du raisonnement »[2186] : le peuple peut ainsi raisonner à égalité avec ceux qui prétendent appartenir à une aristocratie de la pensée. Et cet usage public de raisonnement déconstruit l'idéal ancien de l'aristocratie : les partisans de la monarchie n'ont plus la primauté de la réflexion et du savoir. Cette égalité entre les hommes en matière de savoir ne peut exister, pour les légitimistes, tout comme le gouvernement représentatif fondé sur les capacités, c'est-à-dire sur des hommes capables d'agir selon la raison : ils préfèrent le « gouvernement des meilleurs » des aristocrates inspirés par la religion. Le rôle que les ultras puis les légitimistes ont voulu attribuer à la Chambre des pairs en est révélateur : sous la Restauration, les gouvernements avaient tenté de refonder une aristocratie patrimoniale et de renforcer les liens entre la noblesse et la grande propriété, afin de consolider leur pouvoir social. Cette aristocratie aurait constitué l'élite « intelligente », capable de guider le peuple. Dans une nouvelle livraison du journal de Laurentie, Bonald écrit un article intitulé « De l'aristocratie et de la noblesse » où il définit ces dernières :

> L'aristocratie est la participation héréditaire au pouvoir législatif. La noblesse est le service héréditaire du pouvoir exécutif. […] Ainsi l'aristocratie partage le pouvoir, la noblesse le sert. [2187]

Le gouvernement représentatif ne doit être incarné que par cette aristocratie. Bonald parvient à défendre la thèse qu'il ne s'agit en aucun cas d'une prérogative ou d'un privilège mais d'un service et d'un devoir envers le pouvoir que rendent l'aristocratie et la noblesse, garantes de la défense et de la préservation de la société. L'idéal de la stabilité du pouvoir est assuré, pour les légitimistes, par l'hérédité, tant au niveau de la monarchie que de la noblesse. Le progrès est donc synonyme de décadence pour Bonald :

> Et voyez où vous entraîne cette pente rapide vers ce que vous appelez un progrès, et sur laquelle vous voudriez en vain vous retenir. On rejette l'hérédité de la noblesse, de la pairie, même de la royauté, et voilà que les saint-simoniens rejettent l'hérédité même des patrimoines, même celle des femmes. […] nous en sommes donc venus, à force de progrès, aux derniers confins de la barbarie.[2188]

Par ailleurs, Bonald avoue que la noblesse, portion infime de la population, n'a pas pu faire barrage face à la révolution car l'ennemi était trop fort[2189]. La noblesse ne peut donc plus imposer son modèle et ses valeurs face au peuple et à la bourgeoisie qui s'est enrichie. Mais

[2186] Habermas, J., *L'Espace public : archéologie de la publicité comme constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978, nouvelle édition 1993, p.38.
[2187] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome II, Paris, 1832, p.50.
[2188] *Ibid*., p.57.
[2189] *Idem.*

surtout, Bonald y voit la trahison, au fil de l'histoire, des grands nobles qui ont outrepassé le rang qu'ils occupaient déjà. Cet argument est exploité par Laurentie, même s'il atténue le principe de l'hérédité : la petite noblesse et la bourgeoisie intellectuelle de province sont réhabilitées et jugées capables d'incarner le modèle des valeurs de la monarchie face aux grands lignages. Autre responsabilité mise en cause par Bonald : le développement d'une « utopie d'erreur et de désordre » par Saint-Simon capable de proposer une alternative à la société chrétienne et traditionnelle qu'il soutient. Le philosophe rappelle que, de la constitution originelle, déconstitutionnalisée, il faut passer par une médiation qui mènera à une véritable restauration harmonieuse. Les orléanistes comme Victor Cousin sont, par conséquent, jugés orgueilleux de prétendre accéder à cette élite :

> L'aristocratie de l'intelligence est toujours le rêve de l'orgueil qui se flatte de l'atteindre plus vite.[2190]

Laurentie commence aussi à étayer une thèse qui distingue une « mauvaise » d'une « bonne » bourgeoisie : la première soutient la monarchie de Juillet tandis que la seconde reste fidèle aux Bourbons en exil. Le journaliste développe cette idée tout au long du règne de Louis-Philippe[2191]. Le rapport de cette aristocratie à la monarchie et à la religion est à préciser. Pour Balzac et Hugo, la chute de la monarchie légitime que la providence ne favorise plus, amène à penser la mort de Dieu. Malgré le retour du religieux sous la Restauration, cette crainte chez les écrivains et journalistes prouve qu'une véritable sécularisation littéraire et politique s'installe. Ces écrivains veulent être l'incarnation du prophète et croient qu'il est nécessaire de repenser « l'intelligence » puisque les politiques comme les prêtres ont failli : Balzac, comme Laurentie sur ce point, veulent restaurer un nouveau pouvoir, celui de l'intelligence ou de ce qu'ils appellent le génie. Le génie doit lutter contre la rupture provoquée par la Révolution Française et Balzac, Cuvier, entre autres, s'investissent dans ce mouvement. L'auteur de la *Comédie humaine* écrit dans la dédicace du *Prêtre catholique* :

> Aujourd'hui l'écrivain a remplacé le prêtre.[2192]

L'écrivain doit s'emparer du politique comme de la religion. Cette opinion est largement répandue car même les libéraux sont favorables au gouvernement des élites et ne souhaitent

[2190] Éditorial du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 8 juillet 1833.
[2191] 372 ap : lettre de Merle du 1er juin 1846 adressée à Laurentie : « Mon cher ami, J'éprouve le besoin de vous exprimer tout le plaisir que m'a procuré votre admirable allocution à M. de Chateaubriand, il est impossible de rien écrire de plus éloquent et de plus profond ; vous avez une verve de vingt cinq ans et une maturité de talent de cinquante. Il y a dans les quelques lignes sur la vraie et la fausse bourgeoisie, plus d'idées qu'on n'en trouverait dans dix volumes de Thierry et autres qui sont de la même étoffe. Un parti qui a à sa disposition des hommes tels que vous, est bien coupable ou bien stupide quand il ne sait pas s'en servir. Je vous dis ceci dans toute la sincérité de mon cœur, et dans toute l'effusion de ma vieille amitié pour vous. »
[2192] Cité dans Champ, Nicolas, Laux, Claire et Moisset, Jean-Pierre, (dir.), *Contributions à une histoire du catholicisme : Papauté, Aquitaine, France et Outre-Mer*, Paris, Éditions Karthala, 2013, p.203.

en aucun cas confondre l'égalité civile avec l'égalité absolue. La « hiérarchie des intelligences » signifie que seuls ceux qui ont les capacités intellectuelles peuvent gouverner. Mais, la majeure partie des grandes familles nobles ultras sous la Restauration refuse de se placer à égalité avec un roturier comme Laurentie aussi doté soit-il d' « intelligence ». Laurentie les condamne :

> Ces gens là ne répondent pas. Ils mériteraient qu'on leur apprît leurs devoirs dans un journal indépendant. La flatterie tue les rois sur le trône, mais c'est bien pis quand ils sont par terre ; alors elle les hébète.... Enfin j'aurai acquis le droit de dire à nos pauvres exilés que puisqu'ils se trouvent si bien d'avoir confiance en des niais orgueilleux, ils n'ont qu'à rester là où ils sont...[2193]

Laurentie n'hésite donc pas à prendre ouvertement position contre les émigrés et ceux qu'il appelle les « courtisans » sous la monarchie de Juillet. Cela amène ce dernier à redéfinir la noblesse : s'il reconnaît que l'esprit de Cour est ancien, la véritable noblesse doit renouer avec l'esprit de chevalerie et d'honneur que permettrait « la distribution égale de la justice souveraine entre tous les sujets, selon leurs mérites, leurs talents et leurs vertus »[2194]. Mais, si Laurentie est très critique vis-à-vis des émigrés, force est de constater que ces derniers financent ses activités journalistiques. Laurentie consacre de nombreux articles aux émigrés. Il publie même, par la suite, son unique roman intitulé *Épisode de l'émigration* consacré à l'exil des émigrés dont la douleur est idéalisée[2195]. De façon quelque peu naïve et caricaturale, il y dépeint, à la fin 1791, une famille noble dont il fait remonter le lignage à la croisade de saint Louis. Originaire de Provence, elle est obligée d'émigrer, après avoir salué les réformes et l'abolition des privilèges lors de la nuit du 4 août, en compagnie du jeune Mathieu de Montmorency. A travers son héros, le comte du Saint-Maurice, Laurentie décrit l'idéal aristocratique auquel il aspire :

> En un mot le comte du Saint-Maurice croyait à la liberté, il croyait à la loyauté, et, fidèle à lui-même, il s'en était venu au milieu des populations dont il avait été le père plutôt que le seigneur pour s'associer à leurs destinées nouvelles, et rester leur ami, s'il ne devait plus être leur guide et leur patron.[2196]

Mais le rôle central accordé à l'intendant Joseph, considéré comme l'égal du comte, a pour finalité d'établir un lien entre noblesse, bourgeoisie et peuple : l'intendant doit gérer le domaine et la famille, lorsque le comte quitte son château et décide de partir au combat. Les personnages ne sont revêtus d'aucune complexité et l'intrigue est rapidement devinée : n'est

[2193] 372 ap 14. Voir les documents en annexe, p.141-145.
[2194] Lettre de Laurentie datée du 30 juillet 1840, citée dans Drouin, Jean-Claude, « Noblesse et roture autour de P.-S. Laurentie (1793-1876), porte-parole du légitimisme français », *op.cit.*, p. 231.
[2195] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Épisode de l'émigration*, Paris, Bouquerel, 1868.
[2196] *Ibid*., p.4.

pas Balzac qui veut. Mais leur portée symbolique est intéressante. Comment ne pas voir derrière l'intendant roturier Joseph, miroir de Laurentie, l'incarnation d'une bourgeoisie royaliste intellectuelle peu fortunée qui, pendant que les nobles se sont exilés, est restée dans le pays pour œuvrer en faveur de ses « égaux » ? Laurentie cerne, dans son unique roman, les rôles réservés aux nobles, aux bourgeois et au peuple, dans la société chrétienne qu'il veut voir revivre.

Troisième partie : Un légitimiste parlementaire (1830-1835)

Je vous rappelle 1830 et 1831 ; c'est toujours la même position. Seuls, nous avons lutté contre des niais plein d'orgueil, et nous avons fait place à une Droite dans une chambre révolutionnaire.[2197]

C'est en ces termes que Laurentie résume à Berryer-fils leur combat sous la monarchie de Juillet. Confrontés à la chute du régime de la Restauration, les légitimistes dans l'entourage de Laurentie souhaitent fonder une nouvelle légitimité dans la légalité. Contre la monarchie de Juillet, ils s'emploient à prouver que la légitimité leur revient. Ils s'engagent ainsi dans la pratique d'un légitimisme parlementaire qui peine cependant à convaincre tous les partisans de la branche aînée des Bourbons. Livrés à eux-mêmes, ces légitimistes tentent de réorganiser un mouvement royaliste désorienté et divisé, dont les échecs ont donné raison aux mennaisiens. Laurentie et Berryer-fils en particulier tentent l'unité devenue toujours plus délicate entre ces catholiques mennaisiens et les légitimistes légalistes. Mais ces derniers rencontrent de nombreux obstacles à cause des divisions internes chroniques qui secouent leur mouvement : les légitimistes d'action voient dans l'appel à la légalité une traîtrise, tout comme les légitimistes qui se retirent sur leurs terres en guise de protestation contre la monarchie de Juillet. Pour promouvoir son courant de pensée, Laurentie devient la plume de Berryer et fonde deux journaux, un quotidien, le *Courrier de l'Europe*, et une revue, le *Rénovateur*, qui lancent un programme de rénovation légale, capable d'œuvrer pour un projet de Troisième Restauration crédible. La tâche est plus que difficile : il s'agit de toujours se faire les champions de la tradition, tout en acceptant de faire quelques concessions à la modernité en matière de libertés. Inspiré par Lamennais, Laurentie ne cesse de croire aux bienfaits de la présence de l'abbé au sein du mouvement légitimiste pourtant toujours poussé

[2197] Fonds Berryer 223 ap 5 : lettre de Laurentie datée du 30 juillet 1852, adressée à Berryer-fils.

dans son extrémisme absolutiste par les émigrés de la cour en exil de Charles X. Il entreprend de catholiciser et de réformer le mouvement légitimiste. Les partisans du duc de Bordeaux souhaitent voir se reformer et s'adapter une monarchie populaire, acquise au gouvernement représentatif et à la Charte. Laurentie s'investit corps et âme dans cette voie, jusqu'à ce qu'il subisse de la part des émigrés des pressions financières qui mettent son journal en péril. Désavoués, les journaux et la tendance de Laurentie sont concurrencés par une tentative de mainmise des absolutistes exilés à Prague sur le mouvement légitimiste français dans une lutte fratricide entre Parisiens et émigrés. La deuxième excommunication de Lamennais aggrave la situation : toute tentative d'ouverture à une parcelle de modernité paraît alors dangereuse aux légitimistes car aboutissant à une rupture avec le passé. Seule la liberté d'enseignement permet de rassembler catholiques et légitimistes qui, pourtant, ne sont pas unanimes sur les moyens pour la mettre en œuvre.

Chapitre VII : Inscrire le légitimisme dans la légalité (1830-1832)

Après la révolution de 1830, la désorganisation du parti royaliste est totale. Laurentie en rend compte dans une dédicace adressée à Michaud[2198], toujours au Proche-Orient, dans un de ses ouvrages :

> Lorsqu'il y a vingt mois, vous partiez pour aller visiter des contrées où vous aviez si longtemps suivi les courses et les combats des croisés, vous m'écriviez que vous me plaigniez de me laisser au milieu des tempêtes de la politique, plus dangereuses, disiez-vous, que celles de la mer que vous alliez affronter. […] Peu de jours après, les tempêtes de la politique faisaient crouler une monarchie, et vos amis étaient dispersés au milieu de ses débris.[2199]

Reste à réinventer une alternative royaliste dans l'opposition. Le mouvement légitimiste qui se constitue à partir de plusieurs courants après 1830 est complexe. Dans ce chaos, le duc de Fitz-James, Laurentie et Berryer tracent une tendance légaliste et parlementaire, à vocation populaire que refusent les légitimistes absolutistes et les partisans de l'action. Inspirant une branche du néolégitimisme, ils espèrent ainsi mobiliser la jeunesse et les catholiques autour de leur journal et leur revue. Laurentie a par conséquent rompu avec la rédaction de la *Quotidienne* et part en lutte contre les abstentionnistes royalistes retirés sur leurs terres. L'échec de la tentative de soulèvement de la duchesse de Berry leur donne raison mais place

[2198] Michaud ne revient à Paris qu'en août 1831 sans pour autant reprendre la direction de la *Quotidienne*.
[2199] Laurentie dédicace à Michaud son *Histoire des ducs d'Orléans*, Paris, Béthune, Bricon, 1832, tome 1, p. 1.

ces légitimistes au centre des critiques des légitimistes d'action, des abstentionnistes et des émigrés.

1. Le néolégitimisme, une alternative dans l'opposition royaliste

Balzac écrit dans la revue de Laurentie, le *Rénovateur* :

> [Le parti royaliste] doit accepter le combat dans les termes où il est posé par le dix-neuvième siècle.[2200]

Il résume là l'influence que Laurentie, entre autres, a voulu exercer sur le mouvement légitimiste en formation. Il refuse l'insurrection comme le retrait politique des légitimistes jugés stériles. Reste à inventer et mettre en place cette troisième voie dont ils sont les défenseurs. Cela implique de s'adapter à des besoins économiques, politiques et sociaux nouveaux. Or, dans ce combat, Laurentie est de plus en plus isolé, et s'est même fait expulser de la rédaction de la *Quotidienne* dont les actionnaires ne partagent pas le point de vue.

1.1. Réintroduire le mouvement légitimiste dans la vie politique

Les royalistes et catholiques réagissent différemment aux événements liés à la révolution de 1830. Laurentie affirme que son expérience vécue pendant les Trois Glorieuses l'a rendu plus clairvoyant : il entrevoit même en 1830 la victoire irrémédiable d'une partie de l'héritage de la modernité révolutionnaire sur la tradition monarchique, lui qui s'est employé sous la Restauration à nier la rupture de 1789. Mais tous les légitimistes n'adoptent pas son point de vue et veulent toujours imposer leur conception traditionnelle de la monarchie. De même, cela ne signifie pas pour autant que Laurentie renie tout de son engagement antérieur : son ami républicain Germain Sarrut témoigne qu'en 1836 Laurentie ne reconnaît toujours pas s'être trompé en 1829 en accordant son soutien à Polignac[2201]. Laurentie garde néanmoins sa relative indépendance vis-à-vis du parti royaliste, du fait de son passé de contre-opposant sous la Restauration et déçu par son expérience auprès du ministère Polignac : Laurentie rompt avec la rédaction de la *Quotidienne*.

Le départ de Laurentie de la *Quotidienne*, que les contemporains considèrent comme un événement journalistique majeur, révèle les divisions existantes au sein du mouvement légitimiste peu après la révolution de 1830 : du fait du silence de Charles X en exil, toutes les tendances royalistes s'affrontent au lieu de s'effacer, comme les royalistes en avaient le

[2200] Balzac, « Essai sur la situation du parti royaliste » paru dans le *Rénovateur*, volume 1, 1832, p.159.
[2201] Sarrut, Germain, Saint-Edme, B., *Biographie des hommes du jour*, Paris, Krabbe, 1836, tome 2, 1ère partie, p.129.

projet, pour créer un « parti » légitimiste populaire[2202]. Sa rupture avec la *Quotidienne* est causée par le fait que Laurentie admet désormais l'existence d'un espace public[2203] : la volonté du peuple qu'il pense exprimée dans la Charte devient l'une de ses préoccupations. Le mouvement légitimiste est divisé entre le courant militaire favorable au coup de force et deux autres sensibilités légalistes incarnées par le directeur de la *Gazette de France*, Genoude, puis par ses concurrents l'avocat et député Berryer-fils, les pairs de France Dreux-Brézé et Fitz-James, proche de la Congrégation, ainsi que Laurentie. De leur côté, alors que de nouvelles sensibilités royalistes se dessinent, les actionnaires de la *Quotidienne* se réunissent, le 9 août 1830, pour élaborer un nouveau plan de direction tandis que Louis-Philippe est proclamé « roi des Français ». Laurentie veut changer la ligne de rédaction et aurait déclaré, durant la réunion avec les actionnaires de la *Quotidienne* :

> *La Quotidienne* avait défendu la royauté tant que la royauté avait dû et pu être défendue ; dans l'ordre nouveau qui sortait d'une révolution, ce n'était plus la royauté, mais la liberté que *La Quotidienne* avait à défendre.[2204]

Mis en minorité, Laurentie annonce son départ dans la *Quotidienne* du 18 août 1830, tout en assurant œuvrer toujours pour le rétablissement de l'ordre :

> Je pense que la position la plus convenable, pour quiconque a quelque noble idée de la liberté humaine, c'est d'oser demander aux révolutions la conséquence des principes qui les produisent. Ceci pousse à des abîmes, peut-être, mais aussi ramène forcément à l'ordre moral, le seul qui constitue en définitive la société.[2205]

Comme l'analyse l'historien Hugue de Changy à propos de Laurentie, le journaliste veut que les néolégitimistes se réapproprient la notion de liberté revendiquée pendant la révolution de 1830 et qu'ils ne laissent pas la monarchie de Juillet se l'accaparer :

> Que faut-il attendre de cette révolution de 1830 ? Tout d'abord la propagation à travers le monde du principe de liberté, entendu dans son sens le plus large, que ce soit par la guerre ou par l'opinion. Cette liberté sera revendiquée même contre le gouvernement de juillet si celui-ci transgresse les principes au nom desquels il abattit le pouvoir précédent ; et on peut le craindre, « il sera suppliant pour le désordre, car le désordre est son père ; il se mêlera aux orgies de la sédition, car la sédition l'a porté sur le pavois. »[2206]

Dans sa volonté de placer le nouveau régime face à ses contradictions, Laurentie conclut dans un vibrant appel à la liberté :

[2202] Changy, Hugues de, *Le soulèvement de la duchesse de Berry*, Paris, DUC Albatros, 1986, p.13 et suivantes.
[2203] Kroen, Sh., *Politics and Theater : The Crisis of Legitimacy in Restoration France*, 1815-1830, Berkeley and London, University of California Press, 2000.
[2204] Block, Maurice, article sur « *L'Union* », dans *Dictionnaire général de la politique*, volume 2, Paris, Lorenz, 1873, p.1065.
[2205] Article paru dans la *Quotidienne* du 18 août 1830.
[2206] Changy, Hugues de, *Le soulèvement de la duchesse de Berry*, Paris, DUC Albatros, 1986, p.35 sur Laurentie.

Que la *Quotidienne* mette les principes en contradiction avec les conséquences ; qu'elle demande à la liberté tout ce qu'elle doit produire en fait de conscience et de doctrines : qu'elle ose la mettre en présence d'elle-même, fût-elle escortée de lois trompeuses et de tumultes menaçants : qu'elle juge les hommes, non point avec cette personnalité outrageuse qui n'est ni de la logique ni du vrai courage, mais avec cette gravité consciencieuse qui déconcerte l'inimitié et la puissance même ! Voilà, certes, une grande carrière ouverte à des écrivains généreux et amis de la liberté.[2207]

Sceptique, la presse libérale n'y croit guère :

Il y a de quoi révolter la raison la plus froide et la moins irritable. M. Polignac, M. Laurentie, M. Genoude, tout ce monde-là vocifère la liberté. Connu ! depuis l'invention de la peau du lion sur les os d'un âne ! C'est comme le diable qui chante les louanges de Dieu ![2208]

Les actionnaires royalistes de la *Quotidienne* ont refusé l'analyse de Laurentie qui voit dans les événements de 1830 une révolution accomplie. Ces derniers appartiennent au courant militaire et sont persuadés qu'une levée d'armes en Europe s'organise, afin de rétablir Charles X sur son trône. Laurentie est contraint d'abandonner la direction du journal même s'il garde son droit de rédaction et de gérance : tous ses collaborateurs doivent aussi quitter le journal. Il n'y signe plus d'article et se retire à la campagne[2209]. Les règlements de compte par pamphlets interposés commencent à faire rage et le visent personnellement. Ainsi, Jean-Gabriel Cappot de Feuillide, un journaliste au *Figaro*, puis à l'*Europe littéraire*, ami et correspondant de Balzac, ridiculise Laurentie et son entourage politique et journalistique, dans sa *Seconde Epître à Paul-Louis Courier* qui paraît en 1830 :

J'appelai sans raison Courvoisier, un jésuite,
Mangin, du nom sanglant dont le flétrit Laffitte,
Laurentie un tartuffe, et Polignac, ma foi,
Un sot infatué de la faveur du roi.[2210]

Vu les attaques directes dont il fait l'objet et la crainte de ses amis[2211], sûrement est-il alors préférable pour lui de se faire oublier quelques temps comme il l'exprime lui-même :

Dans ce grand désordre chacun a cherché une consolation où il a pu. Moi je l'ai cherchée dans l'étude et le silence.[2212]

[2207] Article du 18 août 1830 de Laurentie dans la *Quotidienne*.
[2208] Le *Figaro* du 1er mars 1832.
[2209] Saint-Maurice Cabany, E., (sous la dir.), *Galerie nationale des notabilités contemporaines*, volume 3, portrait de Laurentie, tome III, p.301.
[2210] De Feuillide, Jean-Gabriel Cappot, *Seconde Epître à Paul-Louis Courier*, Paris, 1830, p.24
[2211] 372 ap 21, dossier 1 : lettre de Dubosc-Pesquidoux adressée à Laurentie et datée du 1er janvier 1831 : « Je suis sérieusement alarmé sur votre compte, à l'occasion de la grande semaine […]. »
[2212] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Histoire des ducs d'Orléans*, Paris, Béthune, Bricon, 1832, tome 1, p. 1 et 2.

Le symbole est fort dans le monde de la presse : Laurentie quitte définitivement en 1831[2213] la direction générale de la *Quotidienne*, alors que l'ancien propriétaire et inspirateur de Polignac, Ferdinand de Bertier, y fait triompher ses idées. Les anciens membres de la Congrégation ne soutiennent donc plus Laurentie. Alfred Nettement[2214], qui acquiert une notoriété par la rédaction de ses *Variétés du lundi*, est nommé nouveau rédacteur en chef de la *Quotidienne*, tandis que le baron de Brian, militaire et non journaliste de profession, en devient le gérant responsable[2215]. Théodore Muret, un ancien disciple de Laurentie et de Nettement, fait la comparaison entre les deux journalistes : d'après lui, l'influence de Lamennais est toujours prégnante dans les écrits de Laurentie, car « l'écrivain catholique prédomine » alors sur le défenseur de la royauté. A l'inverse, et bien qu'il soit catholique, « le monarchisme de M. Nettement se tiendrait sans doute, le cas échéant, derrière la limite d'indépendance consacrée par Bossuet lui-même dans la fameuse Déclaration de 1682 »[2216]. Le changement de direction ne s'effectue pas sans résistance de la part de Michaud. Il semble que les relations entre Michaud et Laurentie soient restées distantes, du fait de l'éloignement du premier. Mme Michaud, restée en France a joué le rôle d'intermédiaire puisqu'elle dispose des pouvoirs de signature de son mari. Michaud, représenté depuis 1828 par Laroze à la rédaction de la *Quotidienne*, paraît s'être opposé à la nomination de Brian et même au renvoi de Laurentie, comme d'autres royalistes[2217]. Outre le départ de Laurentie, celui de Laroze[2218] pose problème. Le nouveau ministre de l'intérieur, Montalivet, décide en effet d'intenter un procès aux actionnaires du journal du fait de l'absence de toutes les signatures des propriétaires pour entériner la nomination de Brian. Mais le tribunal civil de première instance de la Seine donne raison aux actionnaires, ce qui prouve que quelques mois après la révolution de 1830, la presse même adverse n'est pas soumise à des pressions qui pourraient aboutir à sa disparition. Michaud et Laroze cèdent, comme en témoigne Mme Michaud à Laurentie[2219], et une

[2213] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.14.
[2214] Alfred Nettement est le fils de Philippe Nettement connu pour son royalisme intransigeant.
[2215] D'après Bertier, F. de, *Souvenirs d'un ultra-royaliste, op.cit.*, p.670, le symbole est fort puisque le baron de Brian, dont on ne connaît pratiquement rien, n'est ni un journaliste, ni même un écrivain, mais un ancien militaire.
[2216] Muret, Théodore, *Souvenirs et causeries d'un journaliste*, Paris, Garnier, 1862, tome 1, p.46.
[2217] 372 ap 7, dossier 2 : lettre datée du 19 novembre 1830 de La Villerouët adressée à un correspondant non identifié : « je considère la position embarrassante de M. Laurentie, comme d'autant plus fâcheuse qu'elle ne l'est pas moins pour l'intérêt du journal que pour lui-même, et nul doute qu'elle ne mérite à tous égards la bienveillance des actionnaires. »
[2218] 372 ap 7, dossier 2 : lettre de Levino à Laurentie datée du 19 août 1830 : « Mme Michaud n'a pas encore renoncé à son opposition, elle persiste à faire entrer M. Laroze non plus comme gérant puisqu'elle se contente de la gérance de M. Brian ; mais elle voudrait qu'on pût donner un emploi quelconque à M. Laroze pour coopérer à la rédaction du journal. Il y a toujours de la part de la rédaction la même opposition. »
[2219] 372 ap 7, dossier 2 : lettre de Mme Michaud à Laurentie datée du 18 août 1830 : « Monsieur, j'ai besoin de répondre à votre lettre et de vous dire que dans ce que j'ai fait, je n'ai eu en main que le sort d'un ami

nouvelle rédaction s'installe à la *Quotidienne*. Paradoxalement, la révolution de 1830 est bénéfique pour les ventes du journal légitimiste en province[2220]. Le fossé au sujet des abonnements de la *Quotidienne* entre Paris et le reste du pays se creuse encore davantage. Définitivement, la *Quotidienne* devient un journal des campagnes, ou des villes petites et moyennes. Cette tendance s'accentue après 1830. La *Quotidienne* est alors au cinquième rang des journaux de province[2221]. Il est aussi intéressant de constater que, malgré les difficultés financières liées au changement de régime, tout est rentré dans l'ordre quelques mois après la révolution de 1830 :

> Les affaires du journal vont à merveille ; fin juillet on a fait un partage de 6 000 f j'ai par conséquent à votre disposition une somme de 750 f provenant de ce même partage, fin août nous avons un déficit de 3400 f, mais tout nous fait espérer que fin septembre les comptes présenteront un résultat satisfaisant, nous avons gagné quelques abonnés depuis les événements ; notre tirage était alors 4900 et il est aujourd'hui depuis le 1er octobre 5450 et j'ose espérer qu'il sera entièrement employé, *La Quotidienne* est très recherchée des dépositaires de Lyon et de Bordeaux.[2222]

La presse royaliste reste dynamique. D'autant plus que Laurentie reprend son activité de journaliste en février 1831, à travers le *Courrier de l'Europe* qu'il fonde et qui défend sa nouvelle ligne politique. Laurentie décide ensuite de redéfinir la monarchie populaire, qui sous-entend une rupture avec les royalistes qui veulent défendre la légitimité d'un roi absolutiste contre la pratique du gouvernement représentatif. La bataille entre légitimistes bat son plein[2223] et Laurentie s'attire les foudres de la *Quotidienne* : Brian refuse de faire la promotion des ouvrages de l'ancien gérant de la *Quotidienne* et de faire paraître, par exemple, l'article laudatif de Poujoulat sur l'*Histoire des ducs d'Orléans* de Laurentie[2224]. Une hypothèse peut être avancée pour expliquer ces désaccords entre légitimistes : l'influence de Lamennais, toujours prégnante dans les écrits de Laurentie, révulse la nouvelle rédaction de la

---

malheureux ; vous croyez bien que malgré les différends qui se sont élevés entre nous, je n'en reste pas moins votre amie si vous étiez venu me voir, nous nous serions entendus, j'en suis sûre. »

[2220] 372 ap 7, dossier 2 : lettre de Levino à Laurentie datée du 31 août 1830 : « au quinze août, nous avons gagné en province 85 abonnements ; nous avons perdu à Paris 21. »

[2221] Voir le graphique dans les documents en annexe, p.129.

[2222] 372 ap 7, dossier 2 : lettre de Levino adressée à Laurentie et datée du 2 octobre 1830.

[2223] 372 ap 7 : lettre du baron de Brian du juillet 1831 adressée à Laurentie, suite à la critique de sa direction par le caissier du *Courrier de l'Europe* : « J'ai l'honneur de vous adresser une lettre fort insolente que je viens de recevoir d'une personne qui paraît être placée sous votre direction. […] Vous sentirez, monsieur, combien une telle conduite est indécente, et j'espère que vous voudrez bien me donner à ce sujet une explication. » Ou encore dans 372 ap 7 : lettre du 12 juillet 1831 de De la Patrière, actionnaire au *Courrier de l'Europe* adressée à de Brian : « Votre article d'hier est une insulte grossière à mes principes que vous pouvez méconnaître. Prenez notre silence à cet égard, pour le signe du plus profond mépris […]. »

[2224] 372 ap 9 : lettre de Poujoulat datée du 4 juillet 1834 à Laurentie. Poujoulat écrit à propos de Brian : « on ne peut pas exiger absolument qu'un directeur de journal ait de l'esprit ; mais il semble naturel qu'on attende de lui l'intelligence des convenances. »

Quotidienne, alors que les royalistes auraient dû pouvoir s'entendre sur la critique de Louis-Philippe.

La *Gazette de France* du 25 novembre 1830 publie un article du *Globe* sur l'imposture du nouveau roi et la « Comédie de quinze ans », expression qui remporte un franc succès. Pour Chateaubriand, l'usurpation de Louis-Philippe est double : il a enfreint la légitimité monarchique et la souveraineté populaire. Dans ce mouvement critique, Laurentie publie un ouvrage intitulé *De la légitimité et de l'usurpation*[2225], avec l'objectif avoué de dépasser Louis-Philippe sur son propre terrain :

> C'est précisément parce qu'il se fait des révolutions qui peuvent briser tous les droits qu'il faut rappeler et proclamer tous les droits.[2226]

Pour y arriver, l'ancien rédacteur de la *Quotidienne* semble avoir voulu s'unir aux catholiques aux côtés desquels il avait combattu sous la Restauration. L'historien Hugues de Changy souligne, dans son étude de l'ouvrage de Laurentie, la proximité toujours d'actualité du courant que ce dernier incarne avec celui de Lamennais, et ce malgré la rupture consommée entre l'abbé et le parti royaliste[2227]. L'*Avenir* ne s'y trompe pas dans son compte-rendu très laudatif, et reconnaît l'ouvrage de Laurentie dans les principes qu'il diffuse :

> Que de gens ce titre a-t-il dû tromper ! que de gens veulent encore que la légitimité ne soit autre chose que la force ayant l'hérédité pour base, que l'usurpation ne soit autre chose que la justice secouant le joug odieux de la force. L'auteur du livre que nous annonçons a combattu ces déplorables erreurs. […] il a salué dans l'avenir l'aurore de la véritable légitimité : je veux dire, la justice se levant enfin sur les peuples, pour les affranchir de toute usurpation humaine.[2228]

Laurentie s'adresse ainsi non seulement aux partisans de la monarchie de Juillet, mais encore et surtout, à son propre camp. Il donne le ton dès la citation de départ de *De la légitimité et de l'usurpation*, tirée de l'avertissement du premier tome de l'*Essai sur l'Indifférence* de Lamennais :

> Aujourd'hui il faut se hâter, parce que la société elle-même se hâte d'accomplir ses destins ; il faut se presser de parler de vérité, d'ordre, de religion aux peuples, de peur de ressembler au médecin qui disserterait de la vie auprès d'un tombeau.[2229]

[2225] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De la légitimité et de l'usurpation*, Paris, Bricon, 1830.
[2226] *Ibid*., p.20-21.
[2227] Changy, Hugues de, *Le soulèvement de la duchesse de Berry*, Paris, DUC Albatros, 1986, p.35.
[2228] Articles de *L'Avenir*, 14 décembre 1830, volume 1, p.434.
[2229] Lamennais, Félicité, *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, Paris, Tournachon-Melin, 1817, avertissement.

La proposition de réparation et de rénovation de Laurentie apportée à la société s'inscrit ainsi dans la droite ligne du premier tome de l'*Essai sur l'indifférence* de Lamennais, comme si Laurentie voulait ne retenir, afin d'y rallier tous les légitimistes, que l'ouvrage le plus populaire et le plus consensuel de l'abbé parmi les catholiques royalistes. De ce fait, Laurentie élude les œuvres les plus polémiques de son maître, contestées par les royalistes. Par sa redéfinition de la légitimité sous un angle mennaisien, il paraît vouloir catholiciser le parti légitimiste et nouer cette alliance avec les mennaisiens qui a fait tant scandale sous la Restauration. Laurentie développe alors, dans son ouvrage, deux arguments principaux : rechristianiser une société qui a subi les effets d'une révolution athée et défendre « un triple droit qui devient le fondement de toute politique : liberté de la religion, liberté de l'enseignement, liberté de la presse »[2230]. Il commence par étudier les conditions de cette nouvelle légitimité « universelle » qu'il souhaite voir restaurée autour de ces principes de liberté, que ce soit pour une république ou pour une monarchie :

> D'abord il est manifeste que le pouvoir n'est légitime que lorsque l'obéissance à ce pouvoir est un devoir pour la conscience […] car république ou monarchie, il faut bien que partout le commandement soit légitime, si l'on veut que l'obéissance ne soit pas une servitude.[2231]

A l'heure du bilan de la Restauration, l'ouvrage de Laurentie propose une alternative crédible à la monarchie de Juillet, alors que les espoirs suscités par la révolution de 1830 ont été détournés. Après l'adoubement par La Fayette, le serment sur la Charte et la prise de fonction du roi, le pouvoir verrouille toutes les velléités de continuité révolutionnaire : les discours autour de la réconciliation, du roi clef de voûte du régime y participent. Pourtant, la révolution ne s'arrête pas là puisque débutent en septembre 1830 les procès des ministres de la Restauration et que l'instabilité de début de règne de Louis-Philippe est la manifestation de cet inachèvement révolutionnaire. Polignac, Peyronnet, Chantelauze et Guernon de Ranville sont condamnés à l'emprisonnement à vie au fort de Ham, malgré la défense de Berryer. Les républicains, qui réclamaient la peine de mort, crient au scandale. Le parti ultra prend fin sur le refus d'une minorité de parlementaires d'entériner le transfert de la couronne et de voter la Charte révisée. Lors du procès de Polignac et de la plaidoirie de Martignac, l'ultracisme a fait place au légitimisme. Ces procès révèlent l'impopularité de la monarchie des Bourbons, qui n'apparaît ne plus avoir aucune chance de rallier le peuple autour de sa cause. Conscients de ce rejet, les légitimistes comme Laurentie rêvent de voir apportées à l'ancienne monarchie déchue des améliorations qui imposeraient exclusivement la légitimité politique à la branche

[2230] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De la légitimité et de l'usurpation*, Paris, Bricon, 1830, p.148.
[2231] *Ibid*., p.14.

aînée des Bourbons, seule détentrice de la légitimité traditionnelle. Laurentie s'insurge ainsi contre l'entreprise du nouveau pouvoir de faire passer l'état de fait avant le droit dynastique : l'arrivée sur le trône de Louis-Philippe n'est justifiée que par un mouvement d'opinion qui lui a donné le pouvoir mais qui a, par le même coup, outrepassé les règles de succession. Le droit reste traditionnellement, pour les légitimistes, du côté de la famille en exil et le pouvoir ne peut être conféré à la branche cadette même après un vote. Laurentie fait cependant une concession : il conteste à son propre camp l'adhésion à la théorie du roi de droit divin qu'il associe à sa critique coutumière du renforcement d'une Église de France. Laurentie n'estime plus possible au XIXème siècle l'application des théories de Bossuet, à l'inverse de beaucoup d'autres catholiques royalistes dont Bossuet reste l'unique référence et théoricien de la monarchie[2232]. Il remet en cause l'onction sainte, comme seule explication possible des droits divins conférés au roi, car elle ne permet pas de comprendre comment un pouvoir usurpé a pu devenir légitime :

> Il ne s'agit plus à présent de la sainteté des rois, ni de leur caractère divin.[2233]

Laurentie ne croit plus que le roi fonde son pouvoir sur le droit divin mais Dieu inspire le peuple qui suit son roi. Il s'en remet donc davantage à l'autorité de Dieu que Pufendorf, l'inspirateur de Rousseau, admet, car Dieu seul peut obtenir la soumission du peuple :

> Le christianisme, c'est la liberté ; et tout pouvoir placé hors du christianisme est rigoureusement un pouvoir de servitude. C'est que d'un côté l'homme obéit à Dieu, de l'autre il obéit à l'homme.[2234]

Le pape est alors présenté comme le garant de la liberté des peuples au-delà des conflits :

> […] en effet les papes avaient sauvé la dignité des peuples en les empêchant de prodiguer leur soumission à des pouvoirs nés du sein des batailles, et c'est là un grand attentat aux yeux des hommes, qui au nom de la liberté imposent aux peuples la condition d'obéir à la force seule.[2235]

L'Église doit donc seule conférer une légitimité au pouvoir politique car l'autorité de la religion soumet le peuple à respecter les limites de sa liberté. Si ce n'est pas le cas, Laurentie craint le despotisme des peuples qui choisiraient les pouvoirs et deviendraient « les seuls juges de leur soumission », ce qui produirait une nouvelle forme d'esclavage. A l'instar de Lamennais, il met en avant deux principes : la souveraineté du pape et l'infaillibilité de l'Église, deux principes indispensables pour sauver les trônes. Ensuite, Laurentie revient à l'étude du XVIème siècle pour démontrer les prémisses de ce qu'il interprète comme la

[2232] *Ibid*., p.12 : « Tout cela est extrême, tout cela est faux. »
[2233] *Ibid*., p.14.
[2234] *Ibid*., p.16.
[2235] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De la légitimité et de l'usurpation*, Paris, Bricon, 1830, p.18.

séparation de l'Église et de l'État, lorsque les rois ont décidé d'être indépendants vis-à-vis du pape. A partir du troisième chapitre, Laurentie dresse le bilan de la Restauration et tente encore de dégager les raisons de son échec. Il met d'abord en cause la politique des puissances étrangères, dès 1814. Il critique le congrès de Vienne qui n'a pas su consolider le retour du roi. Il évoque alors « le vide de cette restauration applaudie et bénie par [la nation] »[2236] :

> Rien en effet ne pouvait être vrai ou complet dans le système de politique adopté par la France et par l'Europe depuis 1814.[2237]

Pour le journaliste légitimiste, l'Europe de Vienne a fait tomber l'Empire, ce qu'il appelle « un gouvernement de fait », pour en rétablir un autre, celui des Bourbons, instaurant un « malaise de quinze ans » :

> C'est qu'aucune opinion ne se voyait satisfaite par un ordre de choses qui avait voulu renouer la chaîne des temps, c'est-à-dire concilier des choses diverses, les hommes qui n'avaient point cessé de rêver la souveraineté du peuple, voyant le pouvoir absolu dans le préambule de la Charte, les défenseurs de la royauté, voyant la souveraineté du peuple dans ses articles, et les chrétiens fidèles, ne voyant la religion nulle part.[2238]

Il incrimine aussi les puissances étrangères d'avoir sapé, par l'occupation militaire, les fondations de la Restauration :

> Ce fut par malheur la tendance universelle des cabinets de l'Europe. […]. Pour eux encore la légitimité était un fait et non point un droit. C'était leur volonté seule qui avait relevé le plus beau trône de la terre, et ils ne pouvaient imaginer que le devoir de se soumettre au descendant de tant de rois pût être imposé par un pouvoir distinct de leur volonté souveraine.[2239]

La victoire des armées ne repose, pour Laurentie, sur aucun droit religieux. Il rappelle aussi que Murat reste en place en 1814, tout comme la Suède garde Bernadotte : le retour à l'Ancien Régime était ainsi impossible pour Laurentie, car il était impensable d'effacer les réalisations de Napoléon Ier. Surtout, le congrès de Vienne est fautif, d'après le journaliste, dans la mesure où il n'a pas pris en compte la liberté des peuples, « qui est aussi une légitimité »[2240]. Il se met alors à rêver d'une alliance sainte, inspirée par Dieu, qui aurait tendu « à l'unité sociale et à la régénération des peuples par la foi ». Or, à l'inverse, selon lui, le protestantisme s'est fait tyran, la Belgique est devenue servile, les villes libres d'Allemagne ont édicté des lois contre les catholiques. Il lui semble que la religion catholique est perçue

[2236] *Ibid*., p.47.
[2237] *Idem.*
[2238] *Ibid*., p.50-51.
[2239] *Ibid*., p.52.
[2240] *Idem.*

comme une ennemie des sociétés avec, notamment, la remise en vigueur des quatre articles des libertés de l'Église gallicane contre le pape, les jésuites et la congrégation. Ainsi, Laurentie refuse le terme de « sainte alliance » à l'Europe qui, pour lui, n'en porte que le nom. Il reconnaît en Louis XVIII un roi intelligent, malgré ses faiblesses, et admet que la Charte était « habilement faite » même s'il regrette des contradictions. Il rappelle l'importance du préambule :

> La monarchie de Louis XIV était d'un côté, et la souveraineté du peuple était de l'autre. Je ne me trompe pas, ce me semble ; car, dans ces derniers jours, il a suffi de supprimer le préambule de la Charte pour accommoder admirablement son dispositif à la révolution.[2241]

Ainsi, pour Laurentie, la nouvelle Charte de 1830 ne diffère véritablement que par l'absence du préambule. Il en vient ensuite à la critique de Charles X et se rallie à l'explication donnée dans le *Journal des Débats* du 10 août 1830 sur la chute de la branche aînée des Bourbons :

> Louis XVIII fut roi par transaction entre la puissance de l'esprit ancien, aidée des armes de l'Europe, et la puissance de l'esprit nouveau encore formidable, quoique vaincue. Le talent de Louis XVIII, ce fut de comprendre que, roi par transaction, il devait respecter les conditions de cet accord […]. Il savait au fond à quel prix il possédait ce pouvoir qu'on prétendait qu'il tenait de ses aïeux. La faute et le malheur de son successeur, c'est de s'être laissé tromper à tous ces mots d'un autre temps ; il a cru à son droit inaliénable, il a voulu le réaliser. […] La faute de sa politique, c'est de n'avoir pas compris qu'avec nos idées de liberté et de fierté nationales, cette carrière n'avait et ne pouvait avoir qu'un jour d'espace.[2242]

Le Journal des Débats reproche aussi aux conseillers de Charles X et à ce dernier d'avoir osé délier le roi de France du serment de fidélité qu'il avait prêté pour la préservation de la Charte. Pour Laurentie, les rois sont tombés car ils n'ont pas voulu écouter les enseignements de la religion et ont voulu imposer, en despotes, leurs prétendus droits divins[2243]. Il reproche à Charles X d'avoir voulu utiliser « la souveraineté de la force ». En conséquence, le régime n'a été « ni absolu, ni populaire, ni catholique ». En restant gouvernement de fait durant toute la Restauration, les Bourbons ont détruit leur propre légitimité, et Laurentie semble alors dans la lignée de Charles de Rémusat[2244]. A l'instar de Chateaubriand, il voit aussi la victoire de la souveraineté du peuple comme irrémédiable et pense la fin des monarchies :

> Non, les trônes ne résisteront pas à cet entraînement des idées universelles ; il faudra que les rois s'abaissent devant cette inexorable puissance de l'opinion qu'ils ont jetée dans le monde, à la place de l'autorité bienveillante de l'Église, qui leur faisait tant d'ombrage. Ils ont voulu réaliser en quelque sorte la chimère des

[2241] *Ibid*., p.47.
[2242] *Journal des Débats* du 10 août 1830.
[2243] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De la légitimité et de l'usurpation*, Paris, Bricon, 1830, p.49.
[2244] Rémusat, Charles de, *Politique libérale, ou Fragments pour servir à la défense de Révolution française*, Paris, Michel-Lévy frères, 1860, p.205.

droits de la nature, et ils apprendront que la nature ne fait point les droits ; ils sauront que le commandement ne vient pas uniquement de la naissance, qu'il a sa source plus haut.[2245]

Il partage ici aussi les réflexions de Lamennais. Ensuite, Laurentie analyse la révolution de 1830 et insiste sur la confiscation de la révolution par les orléanistes :

D'ailleurs il est amusant de voir ce royalisme nouveau, qui ne sait plus déjà que faire de sa liberté de la veille, et qui croit naïvement qu'il y a eu dans le monde deux cents ans de combats contre l'absolutisme, seulement afin que Louis-Philippe fût roi des Français.[2246]

Il note alors l'importance de la séance de la Chambre des députés du 7 août 1830 et de l'urgence dans laquelle les révolutionnaires étaient plongés pour remplacer le plus vite possible le trône vacant : le peuple révolté est alors utilisé comme source de légitimité pour la nouvelle monarchie de Louis-Philippe. Le résultat est considéré par le légitimiste comme la soumission de la royauté à la souveraineté des opinions individuelles de tous les sujets. Laurentie se dresse contre les adhésions d'anciens royalistes de la Restauration. Il évoque la nouvelle royauté établie selon le pacte social. Laurentie commence à contester la légitimité de la Chambre établie selon la Charte de 1814 à participer à l'élaboration d'une nouvelle Charte, celle de 1830. Quant aux appellations de « roi des Français », « roi-citoyen » et au socle de cette nouvelle monarchie, Laurentie les interprète comme un déficit de royauté et de souveraineté :

De tous les hommes de son empire Louis-Philippe est le seul qui ne jouisse point de cette souveraineté individuelle qui est aujourd'hui le droit de chacun ; il est roi pour être sujet de tous. Tous peuvent lui dire à chaque moment qu'ils ne reconnaissent plus sa puissance.[2247]

Dans un autre article intitulé « Roi de France et roi des Français »[2248], Laurentie précise que les révolutionnaires ont réussi à abaisser la majesté des rois au profit de celle de la nation. C'est, pour lui, une aberration car les peuples ont, selon son idée, toujours profité de la grandeur des rois. Il insiste sur le fait de l'artificialité du symbole car cela signifie que le « roi des Français » est davantage conforme à la conception moderne de la liberté ; cela devrait signifier que le roi est alors un chef qui « laisserait à la France sa souveraineté et n'aurait pour lui qu'un titre d'honneur ». Or, ce n'est pas le cas, puisque le roi Louis-Philippe conserve un pouvoir de décision. Pour Laurentie, il y a donc consensus chez les contemporains, d'Augustin Thierry, Guizot, Mably jusqu'à Bonald, sur le titre de « Roi de France ». Laurentie insiste ainsi sur la fragilité du nouveau régime :

[2245] *Ibid*., p.56-57.
[2246] *Ibid*., p.70.
[2247] *Ibid*., p.101.
[2248] *Ibid*., p.141.

Royauté précaire ! sceptre de roseau ! Jamais la société humaine n'avait été abandonnée à une si chancelante autorité ; mais c'est là l'application des théories du pacte social ; tristes rêveries non seulement de ceux qui ne croient rien en fait de religion, mais encore et surtout de ceux qui ne savent rien en fait d'histoire.[2249]

Ainsi, la nouvelle monarchie est, pour lui, une anomalie au regard de l'histoire et de la religion, car elle maintient de façon artificielle un vieux régime politique vidé de sa substance. Laurentie y voit une dénaturation du pouvoir, car « le pacte n'est pas le pouvoir ; il est à peine l'ombre d'un être qui n'a nulle part de réalité ». En effet, il n'admet pas que le principe de majorité puisse l'emporter, dans la mesure où le principe d'égalité des hommes est aussi revendiqué :

Pourquoi quinze millions de citoyens libres porteront-ils le joug de seize millions de citoyens qui leur sont égaux ? Comprend-on une si monstrueuse iniquité ?[2250]

Ainsi, pour Laurentie, l'inégalité découle nécessairement du principe de majorité et de l'usage du cens. Pour lui, c'en est fini d'une monarchie tutélaire et protectrice, alors que la monarchie de Juillet revendique la volonté du peuple. Le journaliste qui tente d'influencer le mouvement légitimiste, insiste alors sur le fait que ce « peuple » est un mensonge, c'est-à-dire qu'il est pris pour prétexte d'usurpation du pouvoir : la royauté a remplacé Dieu par le peuple, alors que pour ces catholiques, c'est plutôt la royauté qui pourrait être remplacée par le pape ou le peuple, tant que Dieu en reste l'inspiration :

Il faut bien en effet que la royauté obéisse à quelque chose ; car elle n'est pas souveraine, absolue, et, ne voulant plus promettre de régner selon les lois de Dieu, elle promet de régner selon les lois du peuple.[2251]

Ensuite, Laurentie craint des conséquences funestes de la révolution de 1830. Il y voit la rupture des conditions de paix que la Restauration avait établies. Il prévoit les réactions de l'Autriche, de la Russie, de l'Italie, de l'Espagne mais aussi de l'Angleterre. Il ne reconnaît pas à la monarchie de Juillet de grands desseins mais lui prédit sa transformation en une grande administration :

Elle administrera les routes et les canaux ; elle administrera les constructions publiques ; elle administrera l'argent, les places, le trésor, la bourse, l'impôt ; n'est-ce pas assez, grand Dieu ![2252]

Avec un certain mépris, Laurentie voit dans le futur pouvoir en place une administration centrale dont le rôle se borne exclusivement au développement économique et à celui des

[2249] *Ibid*., p.101-102.
[2250] *Ibid*., p.102.
[2251] *Ibid*., p.107.
[2252] *Ibid*., p.125-126.

infrastructures. Ce matérialisme s'oppose radicalement à ses grands plans religieux qui doivent structurer la société.

Il perçoit aussi dans 1830 une révolution athée, qui doit s'assumer ainsi et le rester. Pour lui, Louis-Philippe et ses partisans doivent respecter cette logique de refus de la religion :

> La révolution est athée, et doit l'être. Si elle n'était pas athée, elle ne serait plus la révolution ; elle ne serait plus la force, elle ne serait plus le produit de la souveraineté du peuple.[2253]

Il dénie le droit aux révolutionnaires de se revendiquer d'un quelconque catholicisme alors que leur objectif est, d'après lui, d'extraire la société de l'emprise de la religion. D'où l'hostilité de Laurentie, certainement influencé par Lamennais, à la participation de l'État aux questions religieuses au moyen d'une loi ou d'une prise de décision. Laurentie prévient :

> Et vous, politiques matérialistes, qui ne vivez que par la force, n'allez pas jusqu'à vouloir pénétrer jusque dans sa volonté ; une barrière d'airain s'élève entr'elle et vous, et lors même que vous vous précipiteriez dans ses temples par la violence, vous ne feriez encore que montrer davantage combien il est contradictoire de faire de telles professions de foi lorsque la foi même ne subsiste plus.[2254]

Reprenant les idées de Lamennais, il veut ainsi séparer l'Église de l'État précisant que « les temples appartiennent à la foi et non à la politique ». Mais il n'anticipe pas pour autant l'idée d'une certaine neutralité de l'État en matière de religion : inversant le raisonnement, il pense davantage à la préservation de la neutralité de l'Église en matière de politique. Il exige la séparation de la société politique de la société religieuse dans un vibrant appel aux catholiques. Il est intéressant de constater qu'il souhaite davantage réunir les catholiques que les légitimistes, comme si la désorganisation de ces derniers devait entraîner un rassemblement catholique. Par ce biais, Laurentie pense pouvoir promettre à ses lecteurs un retour à l'ordre par la liberté que seul le catholicisme peut incarner : pour lui, la liberté catholique doit sauver le royalisme. Il revendique au nom des catholiques la liberté dont il reprend le mot d'ordre aux orléanistes :

> On vient de le voir, la liberté est non-seulement un droit, mais elle est un besoin, […]. Mais il arrive que ceux qui trafiquent de la révolution s'épouvantent déjà de voir des catholiques revendiquer ce droit avec fermeté.[2255]

Laurentie est alors pris à partie par le *National* du 19 août 1830, suite à un article signé, paru dans la *Quotidienne* :

[2253] *Ibid*., p.125.
[2254] *Ibid*., p.129.
[2255] *Ibid*., p.161.

M. Laurentie est ou n'est pas honnête homme. S'il ne l'est point, son système atroce s'explique ; mais si M. Laurentie est honnête homme (et nous le croyons tel à la naïveté de son article), sa pensée, dans une tête et un d'honnête homme, prouve invinciblement encore combien est invincible, dans son parti, la tendance à exagérer la liberté pour nous ramener au despotisme.[2256]

Laurentie s'en défend en rétorquant que le catholicisme s'oppose à toute forme de despotisme de façon inhérente. C'est pourquoi, les catholiques légitimistes doivent participer pleinement au jeu politique, afin d'influencer ce régime qui ne peut être qu'un incident. Mais investir la scène politique ne signifie pas pour lui accepter de cautionner le gouvernement de Louis-Philippe qu'il rejette corps et âme.

La question du serment du rétablissement et de la représentation légale des légitimistes devient centrale. Pour malgré tout participer à la vie politique, les légitimistes autour de Laurentie combattent l'« émigration de l'intérieur ». Berryer-fils s'est positionné contre le ministère Polignac et le rend responsable du retrait des légitimistes du pouvoir :

Ce n'est pas les Bourbons que la Révolution de 1830 a exilés, c'est ce parti royaliste.[2257]

Après la révolution de 1830, les pertes légitimistes sont grandes : près de deux cent députés et la moitié des pairs quittent les Chambres. Les plus compromis partent en exil : il est à souligner que Laurentie, après quelques temps à la campagne, n'est plus inquiété et retourne rapidement à la vie publique. D'autres se réfugient sur leurs terres avec deux conséquences : le regain de leur influence auprès de leurs paysans mais la perte de leur influence à la ville. Seuls la *Gazette de France* et la *Quotidienne* les relient à Paris et à la politique. Élu en 1830, Berryer veut rester député tout en se désolidarisant des préparatifs légaux de la venue au pouvoir de Louis-Philippe. Berryer monte à la tribune, le 8 août 1830, pour déclarer ses intentions de résistance de vote, tout en se maintenant à la Chambre :

Je comprends que je puis, comme député, avec le pouvoir dont je suis investi par mes concitoyens, délibérer sur les modifications proposées à la Charte ; mais, interrogeant ma conscience, le besoin que j'ai d'affermir le repos de mon pays, je ne crois pas répondre aux intentions, aux volontés, aux droits qui m'ont été confiés en votant : premièrement, sur la déclaration que le trône est vacant en fait et en droit ; secondement, sur l'annulation des actes faits par l'autorité royale, conformément aux lois, et sur lesquelles une autre Chambre que la nôtre est appelée à délibérer ; troisièmement enfin, sur la proposition d'élire un roi de France ; sous ces trois rapports, je ne puis prendre part à la délibération.[2258]

[2256] Article paru dans *Le National* du 19 août 1830.
[2257] Fonds Berryer 223 ap 26 : manuscrit des mémoires de Berryer-fils, p.49.
[2258] Cité dans Nettement, Alfred, *Berryer au barreau et à la tribune*, Paris, Lecoffre, 1868, p.50.

En conséquence, Berryer doit justifier de rester à la Chambre des députés et de se soumettre au serment réclamé par les autorités :

> La force ne détruit pas le droit ; la légitimité des races royales est un droit plus précieux pour les peuples que pour les races royales ; mais, quand la force domine dans un État, les particuliers ne peuvent que se soumettre, et les gens de bien doivent encore à la société le tribut de leurs efforts pour détourner de plus grands maux. Dans cette seule pensée, je crois de mon devoir de rester uni aux hommes honorables en qui je reconnais des intentions salutaires à mon pays, et je me soumets à prêter le serment qui est exigé de moi.[2259]

Martignac se range aussi à cette interprétation du serment. Dans *De la légitimité et de l'usurpation*[2260], Laurentie consacre, dès 1830 une large réflexion à la question des serments et des protestations. Tout en reconnaissant l'importance de la solennité d'un serment politique qui invoque Dieu, il souligne que justement, seul Dieu est « témoin suprême de l'équité des droits »[2261] :

> Voilà bien le serment véritable, le seul qui engage l'homme, et l'enchaîne d'un lien de fer qu'aucune puissance humaine ne peut plus rompre.[2262]

Ainsi, en matière de serment, pour Laurentie, seul celui qui lie l'homme à Dieu importe et surtout, l'homme n'a de compte à rendre qu'à Dieu. Par conséquent, le serment politique ne peut être considéré de la même façon :

> Mais sans cette présence de Dieu, sans cette invocation de sa puissance, sans cet acte de foi public, sans cette profession de soumission à sa souveraineté redoutable, comment entendre un serment de fidélité ?[2263]

Si en plus, ce serment entraîne la soumission à un pouvoir né de la force, sa valeur est nulle pour Laurentie, car il demeure un « engagement purement humain ». Cela signifie aussi que les jureurs gardent leur conscience pour eux et peuvent décider de rompre en toute légitimité et en toute liberté, sans crainte de parjure. Il ajoute que les jureurs sont d'autant plus libres de briser leurs serments que l'esprit de séparation de l'État et de l'Église est maintenant diffusé et que les rois l'ont revendiqué en théorie. Il rappelle alors l'absurdité des serments des anciens partisans de Charles X comme le vicomte d'Abancourt, le magistrat Agier ou Becquey ou les hommes politiques De Berbis, De Montozon, Petou, De Corcelles, qui donnent à nouveau leur parole pour servir cette fois-ci Louis-Philippe avec fidélité. Laurentie

---

[2259] *Ibid*., p.51.
[2260] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De la légitimité et de l'usurpation*, Paris, Bricon, 1830.
[2261] *Ibid*., p.79.
[2262] *Ibid*., p.79 et p.108 : « Le chrétien qui jure fait l'acte religieux le plus grave pour la conscience, et de peur de le profaner il accourt aux pieds des autels ; là se font les grands serments de la vie, les vrais contrats de l'homme ; là se jure la fidélité aux devoirs sacrés de la famille, devoirs qui font à la fois le premier lien de la société civile ; là il y a un témoin redoutable pour la conscience qui se ment à elle-même, là il y a un gage d'honneur et de vertu, là le jurement a sa sainteté, là le nom de Dieu est imposant et solennel. »
[2263] *Ibid*., p.80.

démontre la caducité de tels serments[2264]. Il en conclut que les royalistes peuvent pratiquer le serment politique afin de servir leur cause. Sur le même thème, une brochure, consultée par les légitimistes, distingue le serment politique du serment judiciaire[2265]. Cette dernière veut montrer le peu d'importance à accorder au serment politique, d'après l'expérience d'un Talleyrand qui parvient à promettre à treize gouvernements successifs de les servir. La *Quotidienne* reprend ce qu'elle considère comme l'anti-modèle de Talleyrand pour refuser tout serment politique à la monarchie de Juillet[2266]. Or, le courant représenté par Berryer et Laurentie ne veut pas condamner trop vite Talleyrand, dans la mesure où le peuple a dû, lui aussi, suivre ces gouvernements successifs. Le serment s'apparente certes, pour les chrétiens, à une parole d'honneur, dont le parjure est considéré comme un outrage fait à Dieu. Mais afin de décomplexer la sensibilité néolégitimiste, cette brochure s'oppose à l'article de la *Quotidienne* et à sa vision absolutiste du serment :

> Le serment politique n'est plus rien depuis longtemps ; il n'est plus un frein pour celui qui le prête, ni un motif de sécurité pour celui qui le reçoit ; il n'est pas même un moyen de tromper.[2267]

Clausel de Coussergues rejoint finalement Berryer et Laurentie et publie, lui-aussi, une brochure intitulée *Considérations historiques sur les serments politiques depuis 1789 jusqu'en 1830*[2268]. La mouvance de Berryer tente ainsi de faire passer l'idée que le serment n'est plus un acte religieux. La question de la liberté de conscience entravée s'invite dans les débats autour du serment politique[2269]. Les catholiques y voient la possibilité de bâtir une conscience individuelle toute catholique qui autoriserait à prêter un serment politique bien distingué du serment religieux[2270]. La tendance politique de Berryer-fils et de Laurentie s'inscrit dans la défense d'un for intérieur capable de braver les contraintes imposées par le nouveau régime. Lamennais est en accord complet avec Laurentie sur la nécessité de prêter serment pour pouvoir participer à la vie politique. L'abbé y consacre un article dans l'*Avenir*

[2264] *Ibid*., p.101 : « C'est que le principe par lequel chacun s'est déclaré juge de son serment subsiste toujours, et que le serment n'a pas par conséquent de valeur, qu'autant qu'il plaît à la libre volonté de chaque conscience d'y rester soumis. »

[2265] Fonds Berryer 223 ap 1 : *Du Serment* par le baron de …, Paris, Firmin Didot frères, 1830.

[2266] La *Quotidienne* du 12 septembre 1830.

[2267] *Du Serment* par le baron de …, Paris, Firmin Didot frères, 1830, p.15.

[2268] Clausel de Coussergues, Jean-Claude, *Considérations historiques sur les serments politiques depuis 1789 jusqu'en 1830*, Paris, Pihan-Delaforest, 1831.

[2269] Piboubès, Jean-Yves, *Le serment politique en France, 1789-1870*, Paris I, 2003 et Piboubès, Jean-Yves, « La liberté de conscience à l'épreuve du serment, individu, religion et politique au XIXème siècle », dans Demartini, Anne-Emmanuelle et Kalifa, Dominique, (dir.), *Imaginaire et sensibilités au XIXème siècle, études pour Alain Corbin*, Paris, Créaphis, 2005, p.157 et suivantes.

[2270] Piboubès, Jean-Yves, « La liberté de conscience à l'épreuve du serment, individu, religion et politique au XIXème siècle », dans Demartini, Anne-Emmanuelle et Kalifa, Dominique, (dir.), *Imaginaire et sensibilités au XIXème siècle, études pour Alain Corbin*, Paris, Créaphis, 2005, p.159.

qui paraît en mai 1831, intitulé « Du serment politique » où il conseille de voter au nom de Dieu et de la patrie. Le 23 mai 1831, il ne se prive pas de critiquer Louis-Philippe dans un article anonyme. Il s'oppose, comme Laurentie dans le *Courrier de l'Europe* du 23-24 mai 1831[2271], à l'article de la *Quotidienne* du 30 mai 1831 qui déconseille aux royalistes de prêter serment.

Cette initiative de Berryer et de Laurentie, est extrêmement mal reçue par les royalistes qui ont préféré démissionner : ces derniers n'hésitent pas à les qualifier au pire de traîtres et, au mieux, de timorés. Forts de leur bon droit, les royalistes démissionnaires sont soutenus par la *Quotidienne* et la *Gazette de France* qui affirment que seul le refus de prêter serment garantit la dignité et l'honneur. De plus, le *Journal des Débats* affirme que prêter serment est synonyme de soutien au nouveau régime. Si les pairs refusent le serment de fidélité au nouveau roi, ils sont alors déchus du droit de siéger : 46 pairs sont déchus dont Louis de Bonald, le duc de Blacas en exil, le maréchal de Bourmont, Hyde de Neuville, La Bourdonnaye, Chateaubriand, Emmanuel de Dambray, le fils du président de la Chambre des pairs, le duc des Cars, le comte de Kergolay, le cardinal de Latil, Mgr de Quélen, Henri-Georges de La Rochejacquelein, La Ferronnays, Étienne de Damas, de Laval-Montmorency, le marquis de Pastoret, le duc de Bellune, Polignac[2272]. Même, Auguste-Félix, marquis d'Albertas, correspondant de Laurentie, fils de Jean-Baptiste, pair de France de 1815 à 1829, ne demande pas d'être admis pair pour ne pas prêter serment à Louis Philippe. Parmi les démissionnaires, le comte de Kergolay défie le pouvoir en refusant le serment et en accompagnant ce refus d'une déclaration jugée offensante pour le nouveau régime en place. Défendu par Berryer-fils, il doit répondre de ses propos devant la Chambre des pairs. Avec les velléités de retirer l'hérédité à la pairie et de voir la réduction du nombre de pairs, du fait des démissions, ainsi que la limitation de la nomination royale[2273], Laurentie interprète la politique de Louis-Philippe comme une destruction pure et simple de la Chambre des pairs. Il est cependant surpris de voir que la cette dernière ne proteste pas et soutient le nouveau régime, mené par « une poignée d'hommes […] qui se sont ainsi substitués à tous les

[2271] Article du *Courrier de l'Europe* du 23-24 mai 1831 : « Mettez deux hommes à côté de M. Berryer à la Chambre des députés et que ce petit nombre des défenseurs de la liberté s'applique à rétablir constamment la vérité dans les discussions ; qu'ils mettent à nu les vices et les abus de la centralisation, qu'ils proclament l'indépendance des provinces, qu'ils proclament la liberté pour tous…
Voilà ce que nous voudrions, c'est que les royalistes marchassent hardiment à la conquête de la popularité véritable ».
[2272] Changy, Hugues de, *Le soulèvement de la duchesse de Berry*, Paris, DUC Albatros, 1986, p.22 et suivantes.
[2273] Voir Waresquiel, Emmanuel de, *Un groupe d'hommes considérables, les pairs de France et la Chambre des pairs héréditaire de la Restauration (1814-1831)*, Paris, Fayard, 2006, p.318.

droits »[2274] au détriment des anciennes institutions. Les légitimistes sont évincés des postes de l'administration et perdent contact, pour la plupart, avec la vie politique. 52 députés donnent leur démission. Les orléanistes excluent ensuite 68 députés et 175 pairs qui ont refusé de prêter serment. La *Quotidienne* et la *Gazette de France* décident donc de glorifier de telles attitudes de représentants et d'ignorer les parlementaires assermentés pour ne pas avoir à les attaquer.

Seul le journal de Laurentie nouvellement créé, le *Courrier de l'Europe*, soutient Berryer et ses partisans[2275], d'autant plus que le serment politique fait l'objet d'une nouvelle loi. La loi du 31 août 1830 en instaure un nouveau[2276] et concerne en premier chef les députés, les pairs, les corps de l'armée, la magistrature. S'ajoute l'article 47 de la loi du 19 avril 1831 qui réclame le serment de chaque électeur avant de voter. Les élections de 1831 s'annoncent catastrophiques pour les légitimistes. Le *Courrier de l'Europe* s'impatiente et tire la sonnette d'alarme :

> Quand entreront-ils dans l'arène qu'ils veulent abandonner à leurs ennemis, dans la seule espérance que l'excès du mal pourra seul provoquer et justifier leur retour ? Sera-ce lorsque la France sera couverte de ruines et de malheurs ? Mais n'auront-ils pas à essuyer le reproche de venir trop tard, d'avoir déserté leur poste, et de porter des consolations lorsqu'ils auraient dû lutter contre l'origine du mal ?[2277]

Les députés royalistes refusent pratiquement tous de se représenter. La *Quotidienne* réclame l'abstention aux élections, tandis que la *Gazette de France* pose des conditions à cette participation, ce que le *Courrier de l'Europe* refuse totalement : pour Laurentie, il faut revenir sur le devant de la scène politique, même selon les règles de la monarchie de Juillet. Finalement, la *Gazette de France* se rallie à Laurentie et fait paraître une *Déclaration des électeurs*, le 1er juin 1831, qui enlève tout caractère sacré et religieux au serment afin de justifier ce fragile équilibre pour les légitimistes : prêter serment à Louis-Philippe tout en n'adhérant pas à la monarchie de Juillet. Ce serment est rendu possible car il s'adresse à un roi venu au pouvoir officiellement au nom de la souveraineté populaire et non de droit divin. Le 31 août 1831, le *Courrier de l'Europe* invite les légitimistes à voter et à ne pas s'abstenir et tente ainsi de mobiliser les troupes légitimistes[2278]. Mais seuls 175 royalistes se déplacent pour voter pour le duc de Fitz-James aux élections législatives. Sans illusion, Laurentie, candidat aux élections législatives de 1831 dans les Landes, est battu. Le groupe

[2274] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De la légitimité et de l'usurpation*, Paris, Bricon, 1830, p.99.
[2275] Articles du *Courrier de l'Europe* du 20, 23, 24 mai et 5 juin 1831.
[2276] La loi ordonne le serment suivant : « Je jure fidélité au roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume. »
[2277] Article du 27 mai 1831 du *Courrier de l'Europe*.
[2278] Le *Courrier de l'Europe* du 31 août 1831.

parlementaire formé autour de Berryer-fils peine à convaincre les légitimistes et construit sa ligne de conduite au coup par coup dans ce projet de retour aux pratiques légales du pouvoir, sans recevoir d'ordres de la famille royale en exil. Seuls le duc de Fitz-James et le marquis de Dreux-Brézé prêtent serment et forment l'opposition légitimiste à la Chambre des pairs avec Mortemart, De Verax, De Sesmaisons, De Dampierre et De Talaru. En 1833, contre Berryer et Fitz-James, Hyde de Neuville fait paraître une pétition aux Chambres pour demander l'abolition du serment politique[2279]. Qualifié d' « injuste » et d'« absurde », Hyde de Neuville veut la fin de la pratique du serment : si le peuple est souverain, il faut lui laisser, selon lui, « la souveraineté de ses votes »[2280]. Les collèges électoraux qui penchent vers le légitimisme écrivent des adresses aux pairs ou aux députés réclamant, entre autre, l'abolition du serment[2281]. Or, le « clan Berryer » que dénonce Genoude, ne veut toujours pas présenter le serment comme un obstacle à la participation des légitimistes à la vie politique.

Néanmoins, au-delà de la théorie, encore faut-il ne pas se compromettre, à force d'ouverture, avec le nouveau régime. Une nouvelle affaire Donnadieu resurgit dans l'ombre de l'ancienne. Laurentie fait publier en novembre 1832 une lettre du 30 octobre du général, outré par une polémique qui vient d'éclater à son sujet : il est raillé pour avoir demandé à reprendre son service sous la monarchie de Juillet. Il dément une première fois dans le *Courrier français*[2282] et réplique à la polémique :

> Je suis accouru, dit-on, vers le pouvoir de juillet. Il n'est pas dans mes habitudes d'accourir vers le pouvoir ; si je suis venu un des premiers, c'est que j'ai été un des premiers destitué. Cette destitution, je l'ai reçue le six août.[2283]

Mais Donnadieu est finalement forcé de reconnaître que, privé de sa retraite, la nécessité de reprendre son service se fait de plus en plus pressante. Ainsi, les arrangements pour préserver les carrières des légitimistes avec le pouvoir de Juillet sont vraisemblablement souhaités et encouragés par Berryer et de Laurentie, tout en refusant cependant la participation des légitimistes au nouveau gouvernement. Ces légitimistes se rendent compte de l'éloignement progressif de leurs partisans de tous les postes administratifs, militaires, universitaires, gouvernementaux et parlementaires. D'ailleurs, le message est entendu par la monarchie de

[2279] Fonds Berryer 223 ap 2 : Hyde de Neuville, *Pétition aux chambres pour demander l'abolition du serment politique*, Paris, Henri Dupuy, 1833.
[2280] *Ibid*., p.13.
[2281] Fonds Berryer 223 ap 9, dossier 1 : élections 1834-1839, adresses de janvier 1834, du 26 février 1834, du 1er avril 1834 de Calais, celle de Vendée de 1834 qui réclame la réforme électorale avec l'abolition du serment, mais encore des indemnités parlementaires et la réduction du cens.
[2282] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome II, Paris, 1832, p.70.
[2283] *Ibid*., p.74.

Juillet qui accepte que le général Donnadieu reprenne du service. Par conséquent, il devient urgent, pour ces légitimistes, de se démarquer de la monarchie de Juillet et d'établir un nouveau programme autour d'une monarchie moderne. Ils veulent rester capables d'offrir une alternative monarchique, même si les désaccords sont nombreux autour de leur démarche.

1.2. Le Courrier de l'Europe, *porte-voix d'une monarchie moderne*

Sorti de sa retraite d'écriture, Laurentie souhaite poursuivre sa carrière journalistique. Le journaliste, comme d'ailleurs ses collègues Genoude et Lourdoueix pour la *Gazette de France,* sont laissés totalement libres dans leurs agissements et dans la délimitation des principes d'une monarchie moderne. Déroutée et divisée, la famille royale n'a, dans les débuts, rien exigé de ces rédacteurs. Hugues de Changy précise même que la synthèse ne commence à être véritablement élaborée qu'à la fin de la monarchie de Juillet :

> Car si tous les esprits légitimistes de ce temps se réfèrent aux principes contre-révolutionnaires, aucune recherche doctrinale ne leur est tabou, aucune ligne politique, si ce n'est celle du ralliement à la monarchie de Juillet, n'est interdite. La synthèse se dégagera d'elle-même après la crise du parti (1843-1845) et les premiers congrès officiels de la presse légitimiste à partir de 1846.[2284]

Nommé président des congrès de la presse légitimiste, Laurentie y participera d'ailleurs activement. En attendant, des individualités s'allient pour exprimer des sensibilités différentes d'opinion au sein même du légitimisme qui prend des couleurs diverses entre les exilés, les émigrés de l'intérieur et les légalistes. Face au retrait des exilés de l'intérieur ou de l'extérieur, un nouveau souffle doit impérativement être recréé : les néolégitimistes veulent continuer le combat, malgré le discrédit apporté par la révolution de 1830 sur la monarchie. L'école catholique et monarchique est mise à mal et Alfred Nettement, dans son *Histoire de la littérature sous la Restauration*, fait le douloureux constat :

> En 1830 […] elle ressemble à un navire désemparé qui a perdu ses mâts, sa voilure et ses agrès […] Joseph de Maistre ? mort. Bonald, vieilli. Chateaubriand, hors des voies. La Mennais ? séparé. Victor Hugo, séparé.[2285]

Ce bilan est partagé par les néolégitimistes qui voient leurs forces vives amoindries : les partisans les plus célèbres de leur cause ont déserté leurs rangs. Laurentie crée son journal le *Courrier de l'Europe*, pour répondre à l'organisation journalistique nouvelle lancée par ses

[2284] Changy, Hugues de, *Le soulèvement de la duchesse de Berry*, Paris, DUC Albatros, 1986, p.51.
[2285] Nettement, Alfred, *Histoire de la littérature sous la Restauration*, p. 523.

concurrents royalistes. La création d'une alternative monarchique à la monarchie de Juillet passe d'abord, pour ces néolégitimistes, par la remise en cause de la monarchie de la Restauration. Lourdoueix, proche de Genoude, fait paraître son *Appel à la France contre la division des opinions*, dans lequel il critique sans retenue les Bourbons, en particulier sur leur politique électorale. Il leur reproche notamment leur manque de légitimité en 1814 pour ne pas avoir contribué à la décentralisation du pays et à l'organisation d'assemblées primaires dans les communes pour élire des électeurs capables de voter pour les députés. Seul Villèle trouve grâce à ses yeux. Laurentie et Berryer-fils fulminent d'avoir été devancés. Mais une sorte de *modus vivendi* est tout d'abord décidé au sein du mouvement légitimiste naissant, autour de la réclamation des libertés, du rétablissement de l'auto-administration locale et provinciale et l'établissement du suffrage universel à l'échelle de la commune. L'appel de Lourdoueix est un succès et attire de nombreux royalistes, surtout qu'il en profite pour réaffirmer que le retour de la famille royale en exil ne signifie ni celui de la dîme ni celui des droits féodaux ou encore de la monarchie absolue. Soutenus dans leurs démarches, Laurentie et Lourdoueix reçoivent les financements des notabilités du mouvement légitimiste pour diffuser leurs projets de rénovation.

Quant à Laurentie, il fonde le *Courrier de l'Europe* avec Berryer, Cazale puis avec un certain Camé. Très peu d'archives nous renseignent sur cet organe de presse qui paraît du 1er février 1831 au 30 avril 1833. Laurentie dirige véritablement ce journal au début du gouvernement de Casimir Perier du 13 mars 1831 au 16 mai 1832. Son gérant est un certain Leduc, l'imprimerie est celle – connue - de Béthune. Les articles y apparaissent sans signature, ce qui rend l'identification des journalistes délicate. L'équipe journalistique semble avoir été mélangée avec celle du *Correspondant* et peut-être avec certains anciens collaborateurs de la *Quotidienne* de 1829. De nouvelles recrues mennaisiennes y sont admises, comme, par exemple, des journalistes recommandés par Gerbet et les autres disciples de la Chesnaie : par exemple, Daguerre fait entrer un certain Léziel à la rédaction du *Courrier de l'Europe*[2286]. Laurentie continue ainsi à entretenir ses relations avec les mennaisiens : Gerbet lui demande d'envoyer le *Courrier de l'Europe* au collège de Juilly dont il s'occupe alors. Le sous-titre du journal varie, ce qui renseigne sur l'évolution de la rédaction : d'abord il est défini comme le « Journal des franchises provinciales ». Préconiser la décentralisation, c'est s'opposer à une administration centrale, et même à un pouvoir

[2286] 372 ap 21, dossier 2 : lettre de Gerbet adressée à Laurentie et datée du 17 septembre probablement de l'année 1831.

national parisien. Il repense une « organisation régionale »[2287]. Suite à la chute de la branche aînée des Bourbons, les légitimistes veulent œuvrer pour mettre fin à la domination de Paris sur le reste de la France :

> Au reste la domination de Paris sur la France doit finir ; c'est aujourd'hui le vœu le plus énergique du pays.[2288]

Il s'agit de contrebalancer une capitale qui leur est hostile et de donner plus de pouvoir au reste du pays qui peut encore leur être favorable. Stendhal, dans *Lamiel*, rend bien compte de la panique qui s'empare des aristocrates de province, en Normandie, à la lecture de la *Quotidienne*[2289] : ces derniers décident de s'enfuir, avant de se rendre compte qu'ils ne courent aucun danger, les événements se déroulant exclusivement à Paris. Pour Laurentie, il faut donc rééquilibrer le poids des provinces face à l'omnipotence parisienne. La décentralisation devient un des thèmes les plus exploités dans le programme du nouvel organe de presse qu'il fonde. L'engagement de Laurentie en matière de décentralisation est ancien[2290]. C'est un thème ultra, de défense des libertés locales que Villèle, Bonald et d'autres ont soutenu, favorables à la restauration des anciennes provinces, lieux de prestige pour l'aristocratie locale. Les notables locaux ont le rôle de maintenir les équilibres sociaux sur place. Ce thème est aussi promis à un bel avenir avec la parution des ouvrages de Ferdinand Béchard[2291] comme *La commune, l'Église et l'État dans leurs rapports avec les classes laborieuses*[2292]. Il est cependant à noter, à une époque plus tardive, le point de vue original de Tocqueville qui voit dans l'effacement des particularismes locaux d'Ancien Régime[2293] par la monarchie elle-même une des causes de la Révolution : avec la perte de ses responsabilités, la noblesse voit dans la garde de ses privilèges une compensation, source d'exaspération du peuple pour Tocqueville. Le *Courrier de l'Europe* en appelle donc à la décentralisation.

Outre la décentralisation, Berryer se reconnaît dans ce combat mené par le *Courrier de l'Europe*[2294]. Laurentie est même le seul journaliste qui appuie véritablement la politique légaliste de l'avocat, tandis que les légitimistes désertent la scène politique. Le premier article

[2287] Article du 1er février 1831 du *Courrier de l'Europe*.
[2288] *Idem.*
[2289] La lecture de la *Quotidienne* est effectuée par la jeune Lamiel à la duchesse, que l'anti-royalisme de Stendhal fait dépérir à vue d'œil du simple fait du contact avec les idées ultras.
[2290] Le député Cordier écrit à Laurentie le 21 novembre 1841 : « Avant 1830, nous étions d'accord sur les vices et les abus d'une centralisation excessive dont nous voulions conjurer les dangers. »
[2291] Laurentie est en correspondance avec ce dernier, voir 372 ap 14 et 15 à partir de 1848.
[2292] Béchard, Ferdinand, *La commune, l'Église et l'État dans leurs rapports avec les classes laborieuses*, Paris, Giraud, 1849.
[2293] Tocqueville, A. de, *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Lévy, septième édition, 1866, p.25.
[2294] Lacombe, Émile, *Vie de Berryer d'après des documents inédits*, Berryer et la monarchie de Juillet, Paris, Firmin-Didot, 1895, p.17.

de ce journal, intitulé « Ce que nous voulons » fournit le programme politique de ces légitimistes constitutionnalistes [2295] : ils construisent l'alternative d'une monarchie qui n'opprimerait pas les masses, mais encore qui s'opposerait à l' « abîme du trône » d'une monarchie de Juillet jugée instable. Ils avertissent la monarchie de Juillet de l'impossibilité de terminer la révolution sans aggraver l'instabilité dont le nouveau régime souffre déjà. Les néolégitimistes accusent Louis-Philippe d'agir à la manière de Louis XVIII en voulant verrouiller un consensus acceptable par tous :

> Aussi, c'est pitié de voir des hommes, honorables sans doute, mais fascinés par l'empire d'habitudes invétérées, s'efforcer de *renouer la chaîne des temps* à la manière de Louis XVIII, et de nous persuader que rien n'est changé en France, *qu'il n'y a qu'un français de moins*.[2296]

Ils refusent la négation de la révolution de 1830 et contestent la légitimité de Louis-Philippe :

> Lorsque nous prononçons ce mot de restauration, il a pour nous une latitude immense, il ne s'agit pas seulement d'un changement de race sur le trône, il s'agit d'une révolution générale et complète de la société.[2297]

Ainsi, toujours fidèles à la branche aînée des Bourbons, les néolégitimistes souhaitent des réformes territoriales, politiques et administratives :

> De plus, le pouvoir, à nos yeux, ne représente aucune idée morale, ne se lie à aucune croyance religieuse, à aucune tradition qui nous le rende sacré : c'est un fait nécessaire que nous acceptons comme on accepte l'ordre avec toutes ses conditions ; on obéit à la loi comme à l'ordonnance du préfet de police, ni plus ni moins. Dès lors, point d'entraves à la libre manifestation de la pensée, à la liberté d'éducation, qui est un corollaire de la liberté de la presse, et la base de toute liberté religieuse ; point de rapport entre l'Église et l'État, si ce n'est ceux de simple police ; point de dogmes constitutionnels, de fictions légales, hors ceux qui assurent la conservation de la paix publique aux conditions acceptées par la France ; point d'administration nombreuse ; point d'État-major, point de cour, point de flatteurs, respect surtout au culte des souvenirs ; liberté pour tous les vœux politiques, exprimés avec mesure, sans provocation à la force brute.[2298]

Les fondements du néolégitimisme sont ainsi posés précisément autour des libertés revendiquées plus nombreuses que celles que Laurentie préconise en 1830. Un autre article paraît le 1er février 1831, intitulé « Promesses et mensonges de la révolution » qui critique l'illusion qu'a représentée la révolution de 1830, afin de légitimer une partie de l'héritage de la Restauration :

[2295] Voir l'article complet dans les documents en annexe, p.112-113.
[2296] Article du 1er février 1831 du *Courrier de l'Europe*.
[2297] Article de Laurentie paru dans le *Courrier de l'Europe* du 2 août 1831.
[2298] Article du 1er février 1831 du *Courrier de l'Europe*.

La Révolution avait promis une égale liberté à tous les citoyens, et elle dresse des catégories et distribue à son gré les droits politiques. Elle avait promis un système électoral sans privilèges ; et elle fait une loi d'élections qui montre la peur qu'elle a des masses populaires.[2299]

Le journal légitimiste ose ainsi contester la pérennité du suffrage censitaire, prenant au mot les revendications de leurs adversaires sous la Restauration. Il reproche aussi la perte de la puissance de la France en politique internationale, alors que la Restauration avait tenté d'en faire un pays conquérant :

Elle avait promis le rétablissement de la puissance française en Europe, et elle évacue la conquête de l'Afrique.[2300]

En effet, si l'Algérie est une question centrale pour les royalistes ultras de la Restauration, elle ne fait plus partie des préoccupations premières de Louis-Philippe : seuls les républicains prennent position pour la garder. Jusqu'en 1834, le pouvoir hésite à la conserver, avant de participer, lui-aussi, à la fabrication de la gloire coloniale. En 1831, *Le Courrier de l'Europe* y voit donc un manquement à l'honneur militaire du pays. Surtout, les néolégitimistes se font les observateurs acerbes des promesses en matière de religion :

[La Révolution] avait promis de prendre sous sa protection l'honneur des braves, et elle laisse l'armée dans un état d'humiliation. Elle avait promis de séparer l'État de l'Église, et elle fait des ordonnances pour régler le service divin. Elle avait promis de laisser à chacun sa liberté de conscience, et elle prescrit des prières, sonne les cloches, abat les croix, fait marcher les bedeaux, fixe le nombre des cierges de l'autel, impose des serments aux prêtres. Elle avait promis la liberté de l'enseignement, et elle gouverne l'instruction publique avec les décrets de Bonaparte.[2301]

Les néolégitimistes souhaiteraient que la monarchie de Juillet revendique clairement son athéisme. Au moins les légitimistes veulent-ils s'assurer le monopole des affaires religieuses et voir la monarchie de Juillet ne pas s'en préoccuper. La question de la liberté de l'enseignement reste un sujet en suspens depuis la Restauration. La monarchie de Juillet décide de former les maîtres de l'enseignement primaire et de concurrencer, par là-même, les instituteurs religieux formés par l'Église. Loin d'être supprimées, les écoles normales centralisées par Napoléon sont préservées. Les catholiques et les légitimistes sont alors complètement opposés à ce type de formation des maîtres qui est impulsé par l'État. Les anciens constitutionnels préservent cependant ces écoles de formation, garanties d'une laïcisation des instituteurs. Les libéraux y sont aussi opposés car ils défendent encore les

[2299] Article intitulé « Promesses et mensonges de la révolution », paru dans le *Courrier de l'Europe* du 1er février 1831.
[2300] *Idem.*
[2301] *Idem.*

écoles mutuelles, initiatives locales non institutionnalisées à l'échelle étatique, comme sous la Restauration. Mais ce sont les partisans de la « Résistance », c'est-à-dire les anciens constitutionnels qui remportent la bataille des écoles de formation au début de la monarchie de Juillet, en faisant voter l'ordonnance du 11 mars 1831 qui crée une école normale à Paris. Les écoles se généralisent à partir de 1832. A cette période, la *Quotidienne* condamne cette « union de la chaire et du trône » :

> Le libéralisme, ce protestantisme politique, n'a pas oublié son origine. Le principe de l'autorité l'irrite et le gêne partout où il le rencontre, dans la chaire comme sur le trône.[2302]

Enfin, la critique de l'administration refait à nouveau surface : elle est à comprendre au regard du bouleversement social que provoque la montée d'une nouvelle génération de fonctionnaires. La monarchie de Juillet favorise l'agrandissement de l'administration avec la multiplication, par exemple, des enquêtes sociales pour comprendre la société, la création de nouveaux corps comme les inspecteurs d'écoles primaires en 1834. Cet effort de l'administration doit permettre au pouvoir de mieux comprendre la société grâce au gouvernement de la raison. Or, ce « gouvernement de la raison » est en rupture avec la conception traditionnelle du monde par les légitimistes autour de la religion. Ces derniers n'y perçoivent que l'arbitraire de l'homme sur l'homme. Le *Courrier de l'Europe* en conclut que le pouvoir libéral est en réalité un pouvoir despotique, et ajoute :

> La Charte serait une vérité, et elle semble vouloir nous forcer à croire que la Charte ne peut être ou ne doit être qu'un mensonge.[2303]

En représailles, la monarchie de Juillet s'attaque juridiquement à ses adversaires. Le *Courrier de l'Europe* rend compte, le 1er février 1831, des nombreux procès sept mois après la révolution de 1830 qui touchent la presse catholique et néolégitimiste. Le pouvoir pense, d'après Laurentie, que la tenue de ces procès politiques est « la preuve vivante de ses efforts pour l'établissement de la liberté » :

> Sainte-Pélagie se remplit d'écrivains, comme si nous n'avions pas une Charte qui permet à chacun une libre expression de ses pensées ; et enfin qu'on sache bien que le système libéral n'est pas exclusif, on poursuit toutes les opinions diverses, M. de Fasy, et M. de Kergolay, l'*Avenir* et la *Quotidienne*, le *Temps* même et la *Gazette* […].[2304]

Laurentie dénonce les procès faits à sa tendance politique et défend les journalistes royalistes et catholiques. Victimisés, les néolégitimistes, déjà préparés par la contre-opposition anti-

[2302] Article de la *Quotidienne* du 13 septembre 1832.
[2303] *Idem.*
[2304] *Idem.*

ministérielle et mennaisienne, endossent le rôle d'opposants. Laurentie tente d'inverser les rôles à l'œuvre pendant la Restauration et crie au despotisme, tandis qu'il souhaite créer sur l'opposition commune à la monarchie de Juillet l'union tant recherchée entre mennaisiens et légitimistes traditionalistes :

> A la *Quotidienne*, on avait fait un crime d'être venu au monde pour combattre la révolution, mère féconde de la liberté ; on a fait un crime au second [l'*Avenir*] d'oser vouloir jouir de la liberté enfantée par la révolution, et à tous les deux on ne pourrait qu'opposer un certain ensemble d'opinions, tel qu'il avait été déterminé par une des lois précédemment les plus attaquées, pour constituer la *tendance*, ce crime nouveau de la pensée et de la volonté. Nous devons le dire, cette manière d'envisager les délits politiques nous paraît convenir plutôt à un pouvoir de despotisme qu'à un pouvoir de liberté, et nous sommes résolus à défendre les écrivains qui seront ainsi replacés sous l'empire d'une loi détruite […] Quelles que soient les nuances des journaux, qu'ils défendent l'ancienne monarchie avec courage comme la *Quotidienne*, qu'ils s'attachent de préférence à des systèmes administratifs comme la *Gazette*, ou qu'ils développent des théories sociales indépendantes des révolutions comme l'*Avenir*, toutes les fois que la liberté légitime leur sera déniée, nous identifierons notre cause à la leur.[2305]

Mais si le régime de Juillet s'attaque ponctuellement aux journaux, une certaine liberté demeure. Laurentie n'est pas personnellement inquiété par un procès pour sa nouvelle parution *De la légitimité et de l'usurpation*. Il ne fait pas de prison sous la monarchie de Juillet pour ses articles, pourtant toujours virulents[2306]. Le néolégitimisme de Laurentie et de Berryer s'associe donc au catholicisme de Lamennais dont il est solidaire. Le *Courrier de l'Europe* du 2 février 1831 rend compte « Du procès de l'*Avenir* » déclenché contre un article de Lacordaire « Aux évêques de France » et « Oppression des catholiques » de Lamennais : le journal est alors acquitté le 31 janvier, après un discours applaudi de Lacordaire : Laurentie se réjouit de leur succès dans les colonnes de son journal.

Les nombreux troubles qui secouent les débuts de la monarchie de Juillet éveillent l'intérêt des légitimistes, Berryer en tête, comme ceux de Nîmes de 1831 dus à la baisse des exportations de textile[2307], contre lesquels le pouvoir lance la cavalerie, la garde nationale et

---

[2305] *Idem.*

[2306] Il ne fera de la prison que sous le Second Empire en 1862, d'après 372 ap 21, dossier 6. Condamné pour délit de presse, excitation à la haine et au mépris du gouvernement, après l'audience du 28 février 1862 et malgré la défense de Berryer. D'après les *Souvenirs inédits de Laurentie, op.cit.*, p.176, Laurentie est condamné pour un article de l'*Union* intitulé « Liberté du mal ! C'est toute la théorie de la Révolution », à deux mois de prison et 2000 francs d'amende. Après l'appel, il écope de quinze jours et reçoit la visite du duc des Cars et le Faubourg-Saint-Germain lui envoie des marques de soutien, tout comme le comte de Chambord. Laurentie a alors reçu un double titre d'honneur du pape et du roi de Naples : « M. Laurentie se trouva voisin de cellule de Blanqui […] Dès que Blanqui eût appris la présence de M. Laurentie à Sainte-Pélagie, il lui rendit visite, vêtu d'une carmagnole et des sabots aux pieds. Les deux prisonniers eurent plusieurs entrevues. » A sa sortie, Laurentie décide de participer à un banquet pour la Saint-Henri.

[2307] Cosson, Armand, « La révolution de 1830 à Nîmes », dans *Annales historiques de la Révolution française*, 1984, volume 58, p.538.

l'infanterie[2308]. Le néolégitimisme se positionne aussi contre la répression des canuts de Lyon en 1831. La révolte des canuts de 1831 marque leurs esprits et les préoccupent au plus haut point. Comme le *Journal des Débats*, le *Courrier de L'Europe* fondé par Laurentie réprouve les agissements de la monarchie de Juillet. A des fins politiques, les légitimistes épousent donc la cause des canuts :

> Le 8 décembre 1831, le *Journal des débats*, proche du grand capitalisme, prit position au sujet de l'insurrection de Lyon. « L'article du *Journal des débats* fit sensation. L'adversaire des ouvriers avait très clairement souligné la signification internationale du symptôme lyonnais. Ni la presse républicaine ni la presse légitimiste ne voulaient cependant présenter la question en des termes aussi dangereux … Les légitimistes … protestèrent dans un esprit purement démagogique, car, à ce moment, ce parti avait choisi de jouer la carte de la classe ouvrière contre la bourgeoisie libérale, pour favoriser le rétablissement de la branche aînée des Bourbons […].[2309]

Les légitimistes scrutent la réaction des autorités, dès décembre 1831 : le prince et le maréchal Soult, ministre de la guerre, font leur entrée à Lyon dès le commencement des troubles. Lyon prend des allures de ville prise d'assaut et de camp placé face à l'ennemi, avec les feux allumés dans les bataillons et les canons chargés[2310]. Mais la démonstration de force de la monarchie de Juillet ne fait que jeter un trouble dans les esprits :

> [Tout cet attirail militaire] a plus fait hausser les épaules de pitié qu'il n'a semé de frayeur ; on ne rencontrait nulle part des visages hostiles. La consternation, le silence, la solitude ont régné partout […]. La tristesse a été profonde et générale, parce que la manière dont la ville a été occupée offrait un tableau plus effrayant et plus hostile que lorsqu'elle le fut par les étrangers aux deux époques d'invasion.[2311]

Les autorités déçoivent les légitimistes : outre leur démonstration de force peu appréciée, ils ne font qu'une apparition aux manufactures de Saint-Étienne qu'ils devaient visiter. La consternation fait place à l'ironie, lorsque le maréchal Soult et le prince affirment ordonner « le désarmement général, le renouvellement des livrets des ouvriers et l'abolition du tarif »[2312]. Cette dernière mesure, surnommée « affaire de canuserie ordonnée par un maréchal de France » qui ne reste qu'à l'état de promesse, est pourtant perçue par le correspondant légitimiste comme une revendication du « désespoir dans l'âme de l'ouvrier qui espérait encore à un tarif quelconque ». En effet, un arrêté du ministre de la guerre est placardé et

[2308] Article du *Moniteur universel* du 17 avril 1831.
[2309] Benjamin, Walter, *Paris, capitale du XIXème siècle*, Paris, Éditions du Cerf, 1989, p.719, citation d'E. Tarlé, *Der Lyoner Arbeiteraufstand* (Marx-Engels-Archiv), éd., par D. Riazanov, II, Francfort-sur-le-Main, 1928, p.102.
[2310] Fonds Berryer, 223 ap 21 : Affaires de Lyon 1831, question ouvrière, lettre du 11 décembre 1831 d'un informateur non identifié à Berryer-fils.
[2311] *Idem.*
[2312] *Idem.*

décrète abolir le tarif mais, dans le même temps, un avis annonce la création d'une mercuriale des prix qui se révèle être une liste de prix fixés faisant office de tarif déguisé. Les légitimistes dénoncent alors la perfidie des autorités qui obligent les ouvriers à se doter de leur nouveau livret, nouvelle pression supplémentaire pour annihiler leur mouvement de contestation. Les files d'attente d'ouvriers se créent autour des bureaux ouverts à l'Hôtel de Ville de Lyon chargés de les distribuer. Un pamphlet satirique est alors distribué aux ouvriers et soutient la thèse du complot légitimiste, tandis que le préfet provisoire du Rhône accuse les « carlistes » d'avoir mené les ouvriers à la révolte, ce que conteste formellement le correspondant royaliste lyonnais de Berryer[2313]. Déjà, Gasparin, le préfet de l'Isère avait émis, le 24 novembre 1831 un acte officiel qui condamnait la révolte des canuts à Lyon ainsi que « l'or du carlisme » censé avoir soutenu les prémices de la révolte et la propagation des troubles à Grenoble[2314]. Les chefs de section ouvriers en soie de Lyon lui répondent, dans le *Précurseur* du 25 novembre 1831, qu'ils sont « animés des sentiments les plus purs » à l'égard de Louis-Philippe[2315]. Il s'agit déjà en 1831, d'éluder les véritables revendications sociales et politiques des ouvriers pour les réduire à de simples conséquences des luttes politiques des partis rivaux. En novembre 1831, éclatent les premiers soulèvements à Lyon. Le mouvement républicain est ébranlé par ces événements et se divise entre partisans d'un républicanisme libéral qui n'a pas réussi à préserver sa position et partisans d'une révolution sociale. Le tract en question qui condamne l'alliance carlo-républicaine, d'un certain Jacques Bonhomme, surnom péjoratif donné aux paysans français par les nobles, et adressé « à ses camarades ouvriers », est probablement un faux rédigé par des partisans du pouvoir :

> Les carlistes ont l'œil ouvert et ils espèrent encore quelques bons moments pour leur projet de destruction de la Charte, de la royauté de 1830 et de l'œuvre de la révolution de juillet. […] Encore un tour de nos maudits jésuites à bonnets rouges et blancs […] ; les ouvriers en soie de la ville de Lyon, poussés par des meneurs, viennent de demander les armes à la main d'une augmentation du tarif des façons de la soierie. Les jésuites de toutes les couleurs sont derrière eux ; ils les excitent, les poussent et leur fournissent de la poudre pour tuer les plus riches fabricants.[2316]

[2313] *Idem.*
[2314] Fonds Berryer 223 ap 21 : copie des actes officiels adressés aux habitants de l'Isère et signés par Gasparin parus dans le journal administratif de l'Isère, n°1904 dans la lettre du notaire Coche de 1831 adressée à Berryer-fils.
[2315] *Idem.*
[2316] Fonds Berryer 223 ap 21 : tract intitulé « Jacques Bonhomme, à ses camarades ouvriers », p.1 et p.3.

L'imprimé fait des légitimistes les organisateurs de la révolte des canuts pour mieux passer sous silence l'existence d'un mouvement autonome[2317] :

> A Lyon, il y a une quantité de carlistes, parce que Lyon est la plus grosse ville de cette partie de la France ; ils y sont cachés ; en secret, ils excitent les ouvriers en disant que la main d'œuvre est à vil prix, et pourtant les bons ouvriers gagnent 3 fr. par jour […]. Les jésuites ne disent pas aux Canuts de Lyon, *qu'il s'est établi des fabriques de soie en Prusse et en Suisse, et que la concurrence a fait baisser le prix des étoffes de soie*.[2318]

La concurrence internationale et la ruine potentielle des fabricants sont ainsi brandies pour justifier le faible tarif des façons de la soierie. Dans le même imprimé, Chateaubriand et Lamennais, cibles principales, sont épinglés comme les « caméléons carlistes ». Il est aussi vivement reproché à Chateaubriand d'écrire dans la *Tribune* et la *Révolution*. Les légitimistes sont accusés de faire le jeu des bonapartistes et des républicains en réponse de la loi qui supprime l'hérédité de la pairie. Il est vrai que l'alliance carlo-républicaine est alors plus active que jamais dans ses efforts pour récupérer le mouvement. Le pamphlet promet alors que la monarchie de Juillet apportera et garantira l'égalité devant la loi pour tous les ouvriers « riches ou pauvres », au même niveau que le maître. Il promet aussi l'instruction. Les saint-simoniens tournés en ridicule dans le pamphlet y sont aussi vilipendés[2319]. Cette propagande favorable à Louis-Philippe ne réussit pas à calmer les esprits :

> En novembre 1831, les ouvriers en soie de Lyon réclament la fixation d'un tarif en paiement des pièces livrées aux soyeux-fabricants. La volte-face des autorités provoque l'insurrection massive des compagnons comme des chefs d'ateliers. C'est alors que les discours sur les bienfaits de la civilisation sont qualifiés de trompeurs, face à la nudité crue de la violence industrielle, vouée à traîner derrière elle son cortège de misère.[2320]

Surtout, le correspondant de Berryer affirme que les ouvriers sont maîtres de leur combat et que les légitimistes tentent, après coup, de rallier ces derniers à la cause du roi :

[2317] Malgré les volontés de récupération du conflit par les différents mouvements politiques, y compris légitimiste, Ludovic Frobert montre la prise de distance des canuts à l'égard même du parti républicain, dans Frobert, Ludovic, *Les Canuts ou la démocratie turbulente. Lyon, 1831-1834*, Paris, Tallandier, 2009.

[2318] Fonds Berryer 223 ap 21 : tract intitulé « Jacques Bonhomme, à ses camarades ouvriers », p.3.

[2319] *Ibid*., p.4 : « Par-dessus tout cela, il est arrivé à Lyon des jésuites mâles et femelles d'une autre race, qu'on appelle les Saint-Simonistes, du nom d'un grand seigneur, très mauvais sujet, […] ; ils enseignent aux parents que les enfants ne doivent pas hériter des biens de leurs pères et mères, qui par conséquent auront travaillé toute leur vie pour les capucins… des Saint-Simon ; ils prêchent qu'il faut donner à leur sacré collège tout l'argent de la France, pour qu'ils le distribuent à qui bon leur semblera, ils caressent les ouvriers, parce qu'ils leur promettent le pillage des biens des riches, qu'ils appellent des oisifs ; en sorte que si un ouvrier, par son travail, son ordre, son génie, fait fortune un jour, qu'il se repose après une vie longue et laborieuse, il est rangé dans la classe des oisifs et doit être pillé à son tour par les Saint-Simonistes ».

[2320] Riot-Sarcey, Michèle, *Le réel de l'utopie*, Paris, Albin Michel, 1998, p.167.

Les ouvriers que je vois et qui par leur position exercent une grande influence, auxquels je tiens un langage convenable dans l'intérêt du calme et de l'ordre à venir, raisonnent merveilleusement. Le gouvernement, disent-ils, a perdu l'affection des masses.[2321]

Les légitimistes s'en félicitent et pensent entrevoir, dans cette situation qui leur apparaît propice, une politisation du peuple, à l'instar de Michel Chevalier et de Lamennais :

Michel Chevalier ne s'était pas trompé ; en tant que directeur responsable du *Globe*, il avait cru bon d'avertir ses contemporains : « Les événements de Lyon ont changé le sens du mot politique ; ils l'ont élargi. Les intérêts du travail sont décidément entrés dans le cercle politique et vont s'y étendre de plus en plus. » C'est en ce sens qu'est compris le mot politique par Félicité de Lamennais, qui ne voit de solution à la question sociale et religieuse que politique.[2322]

Cette révolte révèle la fusion politique entre mouvement social et mouvement démocratique[2323]. Son aversion à l'égard de la monarchie de Juillet pousse Laurentie à ne pas soutenir la répression des canuts par le pouvoir et à n'y voir qu'une démonstration de force à l'égard de tous ses opposants. Les régimes sont, à l'époque, jugés compétents s'ils réussissent à préserver l'ordre. Les légitimistes se veulent les seuls garants de l'ordre et ont poussé les orléanistes, mais encore les républicains, à construire tout un discours et à agir en fonction de l'idée de préservation de l'ordre public. Néanmoins, le recours à la violence apparaît comme dépassé et constitue la preuve, pour les légitimistes, que la société moderne, qui a distendu le lien unitaire qui reliait la religion à la société, ne réussit plus à préserver la cohésion de la communauté et à créer un nouveau rapport entre les hommes. Laurentie témoigne ainsi dans ses articles de la panique qui s'empare de la classe possédante au pouvoir : cette dernière est ébranlée par la résolution tenace d'un monde ouvrier convaincu de son bon droit à résister à la domination dont il pâtit. Par conséquent, Laurentie critique l'hypocrisie du gouvernement de Juillet qui souhaite, malgré les revendications populaires des Trois Glorieuses, la « soumission volontaire » du peuple. Le système représentatif doit, pour les orléanistes, s'accompagner d'une soumission nécessaire du peuple, la répression constituant la réponse à la révolte. A Paris comme à Lyon, les contemporains y voient aussi l'échec des tentatives politiques républicaines, même si la révolte des canuts dépasse l'aspect purement politique. En se rendant à Rome, en 1831, Lamennais passe par Lyon et est surpris de constater la maturité des ouvriers qui ont pris la ville et qui y font régner l'ordre, tout en défendant la propriété. Il écrit alors dans *Affaires de Rome* :

[2321] Fonds Berryer 223 ap 21 : tract intitulé « Jacques Bonhomme, à ses camarades ouvriers », p.4.
[2322] Riot-Sarcey, Michèle, *Le réel de l'utopie*, Paris, Albin Michel, 1998, p.175-176.
[2323] Rude, Fernand, *Les Révoltes des canuts 1831-1834*, Paris, La Découverte, 2007.

Les ouvriers de Lyon furent sublimes.[2324]

Pour écrire son article intitulé « De la République » paru dans l'*Avenir* du 9 mars 1831, Lamennais explique et justifie ses positions le 27 janvier 1831 :

Plus de noblesse réelle et privilégiée, plus de droits héréditaires, plus de corporations, de maîtrises, mais une masse homogène de trente-deux millions d'individus que la loi déclare égaux, et entre lesquels il n'existe de fait nulle distinction de classes, nulle hiérarchie, nul lien d'autorité et de dépendance […] de tous les éléments qui peuvent entrer dans la constitution d'un État, l'élément démocratique est le seul qui subsiste en France. Il suit de là qu'elle n'a le choix qu'entre deux gouvernements, celui du sabre ou celui de l'opinion, le despotisme militaire ou la république ; et après le despotisme militaire de Napoléon, nous avons eu effectivement, de quelque nom qu'on le déguisât, la république, sous Louis XVIII et sous Charles X, comme nous l'avons encore et continuerons de l'avoir, pour la raison bien simple que, le despotisme exclu, il n'y a de possible qu'elle.[2325]

Ainsi, le choix de la république lui paraît inévitable et lié aux libertés revendiquées par le peuple. Il reprend Montesquieu et distingue la république aristocratique et la république démocratique. Il préconise l'élection d'un président. Il accepte le fait accompli par la proclamation de la nouvelle Charte du 4 août 1830 même si le suffrage universel fait défaut. Mais sa vision de la république change avec l'insurrection lyonnaise de 1831 : des aménagements de nature constitutionnelle ne peuvent suffire, il devient indispensable d'en repenser la philosophie et les valeurs. Cependant, Lamennais distingue démocratie et république et accorde davantage son soutien à la seconde. Pour lui, la démocratie a le défaut d'être mouvante et de ne pas pouvoir constituer un socle d'institutions fixes, surtout elle échoue à rassembler. Il refuse la nouveauté d'une union hors des principes divins que la monarchie de Juillet préconise, comme l'explique Michèle Riot-Sarcey :

La tâche du gouvernement, des gouvernements, est de rassembler les individus, de les agréger en conciliant l'ordre et la liberté. Il ne s'agit en aucune façon de la nostalgie d'un Ancien Régime tendant à rétablir une cohésion selon les principes divins : la nouveauté consiste à unifier un corps social dans le but d'éviter les conflits. Or, il est impossible de concevoir cette unité autrement qu'à partir de l'idée morale telle que l'a formulée le XVIIIè siècle.[2326]

Pour ce faire, Louis-Philippe nomme évidemment ses partisans dans les postes stratégiques de la fonction publique. Lorsque la révolte des canuts éclate en novembre 1831, il limoge le préfet de Lyon qui refuse de recourir à la force et fait intervenir 20000 hommes, 6000 cavaliers, 60 canons, arrête 2000 personnes. L'armée reprend la ville le 5 décembre 1831. Le journal de Laurentie s'indigne de la radicalité de ces mesures et s'oppose à la loi du 10 avril

2324 Lettre de Lamennais à Mme de Senfft du 26 mars 1833, dans *Œuvres posthumes de F. Lamennais publiées par Forgues*, Paris, Paulin, 1859, p.276-279.
2325 Le Guillou, Louis, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome 3, p.474.
2326 Riot-Sarcey, Michèle, *Le réel de l'utopie*, Paris, Albin Michel, 1998, p.99.

1831, qui interdit les attroupements publics et autorise « la force publique » à tirer sur les fauteurs de troubles : le 15 et 16 avril 1831, les républicains, les bonapartistes, ainsi que les légitimistes sont visés par cette politique de fermeté. Le *Courrier de l'Europe*, puis une autre revue légitimiste dirigée par Laurentie, le *Rénovateur*, condamnent fermement :

> D'autres propositions ont été faites ; une loi sur les municipalités, une loi sur la responsabilité des ministres, deux lois d'ironie et de persiflage. Pourquoi les ministres n'accumuleraient-ils pas tous les témoignages de mépris pour le peuple ?[2327]

Pourtant, Laurentie est plutôt favorable à une politique d'ordre. Mais le ministre Casimir Perier mène cette politique, enjeu principal de la survie du régime dans ses débuts mouvementés, pour Louis-Philippe. Le ministre, très attaché à la Charte, avait soutenu Charles X jusqu'au bout sous la Restauration, au nom de la loi, même s'il était un fervent opposant aux ultras. Il défend l'ordre et entend agir avec fermeté dans la rue. Il fait disperser les émeutiers le 18 septembre 1831 qui veulent investir le palais Bourbon : ces derniers veulent que la France déclare la guerre à la Russie suite à la question polonaise. Il refuse l'intervention en Pologne et l'aide aux révolutionnaires polonais. En effet, en novembre 1830, la Pologne démembrée se révoltait contre la Prusse, l'Autriche et la Russie, et réunissait une Diète à Varsovie au début de 1831 qui proclamait la destitution du tsar Nicolas Ier[2328] et l'indépendance du pays. La Pologne se révolte contre le tournant autocrate pris par la Russie : une rumeur circule que le tsar veut envoyer des contingents polonais pour briser les révolutions française et belge. Nicolas Ier réagit immédiatement au soulèvement de la Pologne, prend Varsovie en 1831, exécute ses opposants, abolit l'armée et la constitution et l'élite polonaise doit s'exiler. L'opinion française penche alors en faveur de la Pologne et de nombreuses souscriptions sont créées. Le *Courrier de l'Europe* est partagé entre son catholicisme et sa défense de l'alliance avec la Russie contre l'Angleterre soutenue par la monarchie de Juillet. Autre point de désaccord, Perier accepte la fin de l'hérédité de la pairie après le vote majoritaire, même s'il y est opposé comme Royer-Collard ou Odilon Barrot : le *Courrier de l'Europe* avait pris position contre cette mesure.

Mais, la rédaction du *Courrier de l'Europe,* par son projet ambitieux, va être sujette à des luttes d'influences. Le journal est d'ailleurs créé sans avance de fonds, ce qui signifie

[2327] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, quatrième volume, Paris, 1832, p.83.
[2328] Depuis son arrivée difficile sur le trône et la révolte des « décembristes » en 1825, Nicolas Ier (1796-1855), impulse un tournant contre-révolutionnaire en Russie. Il réprime les sociétés secrètes, les envoie en exil, et veut consolider un régime autocrate. Sur un plan philosophique, politique et administratif, il veut russifier le pouvoir avec une nouvelle codification.

certainement que les notabilités légitimistes se sont peu mobilisées[2329]. Le sous-titre du *Courrier de l'Europe* est modifié, le 21 octobre 1832, pour devenir : « Journal de la France royaliste et constitutionnelle » face à une *Quotidienne* toujours garante des idées traditionnelles. Il semblerait que la rédaction de ce journal se soit désolidarisée de Laurentie et de Berryer. Rapidement, ces derniers ne semblent plus maîtriser leurs collaborateurs. De la Patrière, le propriétaire du *Courrier de l'Europe* renseigne Laurentie parti de Paris, sur la rédaction du journal : il regrette de voir dans les bureaux du *Courrier de l'Europe* la présence toujours plus nombreuse des rédacteurs du *Correspondant*. Il craint les conséquences sur la ligne rédactionnelle :

> Sans doute il y a là une masse de mérite et de talent, mais ce mérite et ce talent sortent souvent du cercle qui fait la base et les principes de notre journal. Si nous en sortons, soumettons-nous à nous associer à ce même *Correspondant* et à l'*Avenir*, autrement le nôtre est perdu et nous aurons alors à nous reprocher d'avoir oublié nos obligations et tromper nos abonnés.[2330]

La sensibilité politique de Laurentie peine ainsi à s'affirmer et semble rapidement noyautée par d'autres opinions. Comme Laurentie est opposé au catholicisme royaliste des journalistes du *Correspondant*, il cherche à se rapprocher encore davantage de Lamennais et de l'*Avenir*. Le propriétaire du *Courrier de l'Europe* réclame alors le retour de Laurentie pour maintenir le journal à flot, même si Berryer semble fréquenter de près les collaborateurs du journal. Le journal « ne put, malgré son succès assez marqué se soutenir dans sa ligne ; M. Laurentie se retira, et le journal changea de direction »[2331]. Une nouvelle fois, Laurentie n'est pas soutenu dans son alliance avec Lamennais[2332]. Pourtant, son succès est réel : selon l'enquête de 1832, ce journal arrive en onzième position avant le *Journal du Commerce*, le *Moniteur universel*, la *Tribune*, le *Figaro* avec 1135 numéros[2333]. A la nuance près qu'en 1832, la diffusion des journaux parisiens comme le *Courrier de l'Europe* pour la France, demeure urbaine et touche principalement les notables[2334]. Le journal paraît adopter de plus en plus les exigences d'un journal aux nombreux lecteurs, puisque les annonces et les romans-feuilletons, absents des premiers numéros du journal, apparaissent petit à petit.

[2329] Saint-Maurice Cabany, E., (sous la dir.), *Galerie nationale des notabilités contemporaines*, volume 3, portrait de Laurentie, tome III, p.303.
[2330] 372 ap 7, lettre du 1er août 1831 de de La Patrière à Laurentie.
[2331] Saint-Maurice Cabany, E., (sous la dir.), *Galerie nationale des notabilités contemporaines*, volume 3, portrait de Laurentie, tome III, p.303.
[2332] Hatin, Eugène, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, Didot frères, 1866, p.377.
[2333] Fleyel, Gilles, « La diffusion nationale des quotidiens parisiens en 1832 », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome XXXIV, janvier-mars 1987, p.37. L'auteur émet cependant un doute sur les chiffres du classement des journaux.
[2334] *Ibid*., p.65.

Sur le plan littéraire, le néolégitimisme de Laurentie et Berryer veut faire entendre sa voix avec la création d'une revue intitulée *Vieille France et Jeune France* :

La revue littéraire dont nous parlons portait pour titre *Vieille France et jeune France* ; elle venait d'être fondée par les principaux écrivains royalistes d'alors […] et n'eût malheureusement qu'une durée éphémère. Elle avait principalement pour but d'utiliser les talents des jeunes auteurs dévoués à la cause de la légitimité, et d'en favoriser l'essor.[2335]

Laurentie semble avoir été très actif dans le lancement de la revue mensuelle *Vieille France et jeune France* et demande à Michaud d'y faire figurer son nom[2336]. La revue est créée entre autres autour de d'Arlincourt, A. de Beauchesne, Berlioz, Berryer, Blosseville, Bonald, Conny[2337], Hennequin, le marquis de Jouffroy, Laurentie, Michaud, Moreau, Pastoret[2338], Poujoulat, Suleau et Vaublanc avec pour objectif de « parler à la jeune France de la vieille France » :

La vieille France tombe en oubli ; c'est grand signe de la décadence du patriotisme. Nous voulons, nous qui sommes jeunes, nous qui appartenons aux idées contemporaines et qui marchons librement à un avenir tout nouveau, nous voulons raviver dans le cœur de la nation française des sentiments qui ne doivent jamais périr. Après tout, qu'est-ce que la vieille France ? C'est la vieille religion ; c'est la vieille patrie ; c'est la vieille foi ; c'est le vieil honneur ; c'est le vieux courage ; c'est la vieille liberté ; c'est la vieille gloire. Les temps ont changé les institutions et les mœurs, il est vrai ; mais ce qui est beau n'est point changé. C'est ce que nous voulons dire. La France se renouvelle ; la société se refait. Nous allons à des destinées inconnues. Mais ce serait un délire et un malheur d'imaginer qu'une France toute neuve va commencer, une France sans rapport avec la France ancienne, une France sans souvenirs, sans histoire, sans héros, sans littérature, sans antiquités. Il n'est donné à aucun peuple de se refaire de la sorte. Un tel renouvellement, ce serait la mort ou la barbarie.[2339]

Les néolégitimistes en appellent donc à « lier les temps » entre la jeune et la vieille France :

Nous voulons compter Richelieu, Louis XIV, et Bossuet pour quelque chose dans l'histoire des temps modernes ; Napoléon, qui se fait vieux, lui aussi, ne sera pas non-avenu. Nous montrerons comment les siècles s'enchaînent, comment les grands hommes s'affilient en quelque sorte. Et ainsi nous aurons autre chose que

[2335] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.307.
[2336] 372 ap 9 : lettre de Poujoulat de 1834 à Laurentie.
[2337] En 1830, Félix de Conny a protesté contre la destitution de la branche aînée des Bourbons et a refusé de prêter serment au nouveau régime. Il est arrêté pendant les événements de Saint-Germain-l'Auxerrois en 1831. Impliqué dans le soulèvement de la duchesse de Berry et partisan du duc de Bordeaux, il est à nouveau arrêté pour la parution d'une brochure intitulée *De l'avenir de la France*, puis pour une lettre de 1835 parue dans la *Gazette de France* et le *Rénovateur-Courrier de l'Europe*, dans laquelle il affirme le retour d'Henri V. Il est finalement acquitté.
[2338] 372 ap 9 : Lostanges renseigne Laurentie dans une lettre du 23 juin 1834 que Pastoret, à la tête du comité légitimiste est très favorable à la revue : « M. de Pastoret sort d'ici, il accepte la présidence qui lui est offerte ; nous allons donc faire marcher *J. et V. France*. »
[2339] Prospectus de *Vieille France et jeune France*.

notre raison personnelle pour juger nos révolutions du jour, nos coteries, nos intrigues, nos grandes et petites usurpations.[2340]

Le premier numéro paraît le 1er avril 1834. Vaublanc félicite Laurentie de la rédaction de cet article-prospectus dont il semble avoir été l'unique concepteur[2341]. Les collaborateurs sont des royalistes de la Restauration avec un compte-rendu de l'ouvrage d'Aimé Martin dont Laurentie a été le répétiteur, intitulé *l'Éducation des mères de famille, ou la Civilisation du genre humain par les femmes*, ou encore Michaud et Poujoulat qui font paraître un extrait de leur *Correspondance d'Orient*. Mais il semble difficile de faire du neuf avec du vieux : le journal connaît un succès très limité, tandis que ses rivaux « henriquinquistes » l'*Écho de la Jeune France* de Nettement et de Walsh, ou encore le journal libéral *Jeune France* de 1829 séduisent des lecteurs de plus en plus nombreux. Lostanges fait remarquer à Laurentie que l'*Écho de la Jeune France* réussit à se maintenir grâce à un procédé bien particulier :

> Si l'*Écho* a 2400 abonnés, il est bon de faire remarquer que M. le député indéfinissable E. de Girardin a pris des arrangements par lesquels M. Goumy lui fournit à bas prix 1500 numéros, je crois qu'il vous a entretenu de cette affaire qui eut été très bonne pour nous.[2342]

Alfred Nettement dirige l'*Écho de la Jeune France* fondé par Jules Forfelier en avril 1833. Le gérant du journal le *Rénovateur* Lostanges écrit même à Laurentie que Jules Forfelier, qu'il juge très fougueux, a créé une association pour la défense de la presse[2343]. Un légitimisme moderne se dessine dans ces journaux, au grand dam des légitimistes absolutistes comme le duc de Blacas et le cardinal de Latil, conseillers de Charles X, qui refusent de proclamer le duc de Bordeaux. Lostanges prévient Laurentie que *Vieille France et Jeune France* ne gagne pas de lecteurs et s'interroge :

> A quoi cela tient-il ? Est-ce que ce journal ne remplit pas le but proposé par son titre ? Combien les autres journaux de même dimension ne sont-ils pas plus heureux ![2344]

Finalement, un collaborateur de Laurentie, De Lapasse, constate le 29 octobre 1834 que la *Vieille France et Jeune France* « est décédée »[2345]. La situation financière de la revue est en effet délicate : deux mois après son lancement, la caisse du journal est renflouée pour compenser les pertes[2346]. Le néolégitimisme littéraire de Laurentie s'exprime alors davantage

[2340] Prospectus de *Vieille France et jeune France*.
[2341] 372 ap 9 : lettre de Vaublanc du 8 juin 1834 à Laurentie.
[2342] 372 ap 9 : lettre de Lostanges datée du 19 août 1834 à Laurentie.
[2343] 372 ap 8 : lettre de Lostanges du 3 octobre 1833 à Laurentie.
[2344] 372 ap 9 : lettre de Lostanges du 30 août 1834 à Laurentie.
[2345] 372 ap 9 : lettre de Lapasse du 29 octobre 1834 à Laurentie.
[2346] 372 ap 9 : lettre du trésorier Magnan du 29 octobre 1834 à Laurentie. Voir le tableau des comptes dans les documents en annexe, p.126-127.

dans son autre revue, le *Rénovateur*. Une fois les fondements du néolégitimisme posés en politique et en littérature, l'échec de diffusion du *Courrier de l'Europe* et de *Vieille France et Jeune France* prouvent l'incapacité de Laurentie à former des alliances entre sa tendance légitimiste et les catholiques pour créer un légitimisme populaire. Dans une nouvelle tentative, Laurentie essaie de rassembler autour de la contestation des Orléans.

1.3. Refonder une légitimité à travers l'histoire

A double titre, les légitimistes peuvent se déclarer les ennemis des orléanistes. Certes, Louis-Philippe a remplacé Charles X sur le trône, mais encore les orléanistes cherchent davantage à se concilier la gauche au détriment des légitimistes jusqu'en 1836. Légitimistes et orléanistes s'affrontent donc en permanence sur la question de la souveraineté et de la légitimité. Les légitimistes reprochent à Louis-Philippe d'avoir détourné la révolution de 1830 et Chateaubriand disqualifie la monarchie de Juillet en y voyant un pot-pourri institutionnel qui emprunte à la monarchie légitime, à l'empire et à la république :

> Ce que l'on possède aujourd'hui est un je ne sais quoi, qui n'est ni république, ni monarchie, ni légitimité, ni illégitimité, une quasi-chose qui tient de tout et de rien, qui ne vit pas, qui ne meurt pas ; une usurpation sans usurpateur […].[2347]

Pour lui, il s'agit de prouver que la situation va déboucher immanquablement sur le rétablissement d'un empereur. Cette idée est reprise par Laurentie qui la développe. Raucou de Bazin, journaliste proche de ce dernier en 1828, parle à ce propos d' « époque sans nom » où s'établit ce régime indéfinissable[2348]. La thèse du « vœu national » de Dupin est censée justifier l'arrivée au pouvoir de Louis-Philippe, acclamé, donc légitimé par le peuple. Guizot pense ensuite que la légitimité politique a pour base la raison, la justice et la souveraineté, une transcendance qui dépasse l'homme et qui s'inscrit surtout dans la durée. Ainsi, les orléanistes imaginent aussi une légitimité à caractère religieux, la religion étant un instrument fondamental du gouvernement des hommes. Mais il leur est très difficile de la mettre en œuvre. Les légitimistes avertissent que la nouvelle définition de la souveraineté de Louis-Philippe équivaut à la souveraineté issue de la société qui se substitue à la souveraineté royale traditionnelle : ainsi ils dénoncent un discours illégitime qui, pour eux, ne vaut guère mieux

[2347] Chateaubriand, Fr.-R., *De la nouvelle proposition relative au bannissement de Charles X et de sa famille ou suite de mon dernier écrit : de la restauration et de la monarchie élective*, Paris, Le Normant, octobre 1831, p. 15.
[2348] Raucou de Bazin, A., *L'époque sans nom*. Esquisses de Paris, 1830-1833, Mesnir, 1833, 2 volumes cité par Caron, Jean-Claude, « Etre républicain en monarchie », dans Harismendy, Patrick, (dir.), *La France des années 1830 et l'esprit de réforme*, Rennes, PUR, 2006, p.32.

que celui de la Restauration. Surtout, les légitimistes s'affolent et dénoncent la place faite au peuple par les orléanistes, place peu conforme, selon eux, à la réalité : ils accusent les orléanistes de légitimer leur pouvoir au nom d'un peuple qui ne les soutient pas. Au mieux, ils ont accordé un suffrage censitaire élargi et amélioré la Charte mais le cadre restauré en 1815 subsiste. Balzac parle ainsi de la « Restauration restaurée » :

> Le gouvernement flotte entre le progrès et le statu quo de la Restauration restaurée.[2349]

Or, quelques voix dénoncent cette théorie du « vœu national » comme n'étant pas l'incarnation d'une authentique souveraineté du peuple. Surtout, cette véritable souveraineté populaire n'a pu se manifester qu'à travers des événements ponctuels comme les enterrements, les banquets, les cris, les rumeurs… Ces moments d'expression populaire participent à la critique de la théorie du « vœu national » et permettent la transmission de l'héritage démocratique révolutionnaire à travers la constitution d'une souveraineté funéraire, d'une souveraineté « procédurale » et une souveraineté d'exception [2350] . Mais ces manifestations ponctuelles rendent encore davantage visible le manque d'authenticité de la souveraineté du peuple tant revendiquée par les orléanistes après la révolution de 1830. Les légitimistes se font les échos de ces manifestations, afin de prouver l'incapacité du gouvernement de Juillet à tromper les révolutionnaires en leur imposant leurs décisions au nom de la souveraineté du peuple. Dans un article comparant la révolution de 1830 et celle de 1688, Laurentie souligne avec ironie le revirement des orléanistes à travers la théorie, dans le *Journal des Débats* du 3 décembre 1832, qui veut que désormais la couronne ne soit « point émanée de la souveraineté nationale et qu'il n'y a[it] aucune alliance possible entre cette souveraineté et l'autorité royale, parce que s'il en était ainsi, cette dernière deviendrait révocable »[2351]. Les orléanistes souhaitent ainsi protéger la souveraineté de leur régime des velléités républicaines, tout en lui conférant une légitimité populaire. Les légitimistes, quant à eux, n'admettent pas que l'autorité royale repose sur l'autorité parlementaire qu'ils surnomment l'« omnipotence parlementaire » qui peut s'élever au-dessus de la Charte et la changer ou la modifier. Pour les légitimistes, le régime de Juillet est donc une imitation de la révolution de 1688 en Angleterre. De plus, « le gouvernement représentatif est inventé pour l'impôt », après des polémiques sur la restauration de l'impôt indirect qui, pour les

[2349] Lettre de Balzac du 26 septembre 1830 dans Balzac, Honoré de, *Œuvres complètes*, tome vingt-troisième, Paris, Michel Lévy, 1873, p.100.
[2350] Fureix, Emmanuel, « La construction rituelle de la souveraineté populaire : deuils protestataires », dans Colantonio, Laurent, Fureix, Emmanuel et Jarrige, François (dir.), *La souveraineté populaire. Expériences et normalisations en Europe (1800-1848)*, *Revue d'Histoire du XIXème siècle*, n°42, 2011/1, p.21-37.
[2351] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, quatrième volume, Paris, 1832, p.19.

légitimistes, épuise le peuple. Ils reprochent aux orléanistes d'utiliser ces questions d'impôt à des fins politiques tactiques :

> Car le plus important, ce n'est pas de disputer aux ministres le dernier écu du riche et le dernier centime du pauvre, mais de revenir bien vite aux disputes politiques, de faire des majorités pour l'arbitraire, d'arriver […] au triomphe des coteries.[2352]

Enfin, les légitimistes définissent avec horreur le juste-milieu comme l'usurpation d'un Roi-bourgeois, dont le père était acquis aux idées révolutionnaires : l'ambition et l'argent ont tué la morale et l'honneur. Ils y voient donc le règne de la ploutocratie et la dégradation du politique.

Pour Louis-Philippe, il s'agit de réussir, face à de telles accusations, à maintenir son pouvoir qui incarne le progrès, tout en ne dépendant pas de la majorité numérique. Guizot, pour préserver le pouvoir du roi tiraillé entre le peuple, la nation, la volonté et la représentation, reprend l'idée de la « souveraineté de la raison » fondée sur les capacités pour éviter celle de droit divin et du peuple. Tout gouvernant, qui n'est pas infaillible, doit donc s'en référer aux lois de la raison, afin d'éviter toute dérive absolutiste. Une gauche dynastique avec Dupont de l'Eure, Benjamin Constant, tente de s'imposer en partisans du mouvement, tandis que les doctrinaires avec de Broglie et Guizot, modèrent de façon chronique, toutes les réformes entreprises. Puis paraît le centre gauche sous l'égide de Thiers. Légitimistes et orléanistes se font face comme les ultras et les constitutionnels sous la Restauration. Leurs ennemis utilisent le terme de « carlistes » pour les désigner, tandis qu'ils préfèrent s'appeler « royalistes » ou « légitimistes », depuis l'avènement de la branche cadette[2353]. Après le « Procès des Quinze » mettant à mal les républicains passés à l'action contre le pouvoir, la déclaration de Louis-Auguste Blanqui dans son discours du 2 février 1832 à la Société des Amis du peuple explicite cette dichotomie fondamentale de la première moitié du XIXème siècle :

> Citoyens, deux principes se partagent la France, le principe de la légitimité et celui de la souveraineté du peuple. Le premier, c'est la vieille organisation du passé, ce sont les cadres dans lesquels la société a vécu quatre cents ans et que les uns veulent conserver par l'instinct de leur propre salut, les autres parce qu'ils craignent que les cadres ne puissent être promptement remplacés et que l'anarchie ne suive leur dissolution. Le principe de la souveraineté du peuple rallie tous les hommes d'avenir, les masses qui, fatiguées d'être exploitées,

[2352] *Ibid*., p.26.
[2353] Rémond, René, *Les droites en France*, Paris, Aubier, 1982, p. 72-73.

cherchent à briser ces cadres dans lesquels elles se sentent étouffer. Il n'y a pas de troisième drapeau, de terme moyen.[2354]

Face à ce constat, Blanqui livre une analyse de l'attitude stratégique des légitimistes à l'égard du gouvernement de Juillet et réclame la méfiance envers une grande partie de la bourgeoisie capable de les rallier :

Ainsi, les royalistes, qui comprennent parfaitement cette situation, profitent des ménagements et des complaisances du pouvoir qui cherche à les amener à lui, pour travailler plus activement à sa perte. Leurs nombreux journaux démontrent chaque jour qu'il n'y a d'ordre possible qu'avec la légitimité, que le juste milieu est impuissant à constituer le pays, que, hors de la légitimité, il n'y a que la révolution et qu'une fois sorti du premier principe il faut nécessairement tomber dans le second. Qu'arrivera-t-il de là ? Les hautes classes n'attendent que le moment de relever le drapeau blanc. Dans la classe moyenne, la grande majorité composée de ces hommes qui n'ont de patrie que leur comptoir ou leur caisse, qui se feraient de grand cœur Russes, Prussiens, Anglais pour gagner deux liards sur une pièce de toile ou un quart pour cent de bénéfice de plus sur un escompte, se rangera infailliblement sous le drapeau blanc ; le seul nom de guerre et de souveraineté du peuple les fait frémir. La minorité de cette classe, formée des professions intellectuelles et du petit nombre de bourgeois qui aiment le drapeau tricolore, le symbole de l'indépendance et de la liberté de la France, prendra parti pour la souveraineté du peuple.[2355]

Pour Blanqui, les camps sont tranchés et le « juste-milieu » n'est pas viable :

Le juste milieu est une niaiserie, un gouvernement bâtard qui veut se donner des airs de légitimité dont on ne fait que rire.[2356]

Cette analyse du « juste-milieu » est reprise et déclinée maintes fois dans la presse légitimiste. Laurentie s'en fait l'écho dans son dernier article de la *Quotidienne* :

Le nouveau pouvoir est campé sur ce terrain, il est établi précairement entre deux principes (celui de la légitimité et celui de la souveraineté populaire), étranger à tous les deux, et par conséquent n'étant franchement adopté par l'un ni par l'autre.[2357]

Laurentie refuse une troisième voie « juste-milieu » et a la volonté de faire tomber Louis-Philippe. Sur le même mode, la *Quotidienne* de Brian renverse la dichotomie entre la souveraineté et la légitimité au profit de la branche aînée des Bourbons contre une monarchie de Juillet aux apparences de république jugée dangereuse :

Deux principes se partagent l'opinion publique, celui de la légitimité ou du droit héréditaire consacré par le temps, celui de la souveraineté du peuple ou du mandat royal ; le premier combine avec les mœurs et les

[2354] Blanqui, Auguste, *Rapport sur la situation intérieure et extérieure de la France depuis la Révolution de juillet*, dans *Textes choisis*, Paris, les Éditions sociales, 1971.
[2355] *Idem.*
[2356] *Idem.*
[2357] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 18 août 1830.

besoins réels de l'époque, tend à assurer au roi, le gouvernement, au peuple la liberté pratique la plus étendue ; le second tend à introduire la démocratie dans le gouvernement, et à établir, sous le titre provisoire de monarchie, de toutes les républiques la plus dangereuse.[2358]

Face à cette claire distinction, est-il possible de se contenter de la quasi-légitimité de Louis-Philippe et de la souveraineté du peuple selon la Charte de 1830 ? Le *Figaro* se moque de Guizot et reprend, en 1831, le qualificatif « quasi » pour définir tout ce qui touche au nouveau régime. Les légitimistes, qui s'en emparent, conspuent une quasi-légitimité qui va de pair avec une quasi-souveraineté du peuple et veulent briser l'harmonie que revendique la monarchie de Juillet. Surtout, l'ancien ministre de la Restauration Peyronnet définit, dans une revue dirigée par Laurentie, la souveraineté populaire comme inapplicable :

C'est la prééminence et la puissance ; c'est de commander à tous, et de n'être commandé par personne ; d'être supérieur à tout le monde, et de n'avoir point de supérieur.[2359]

Il souhaite ainsi prouver que seule la monarchie traditionnelle est applicable en France.

Quant aux mennaisiens, depuis la parution de *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, ils admettent la souveraineté du peuple comme un principe athée. Or, seul Dieu peut amener une autorité supérieure capable de mener les peuples : dans ce sens, les légitimistes suivent toujours les thèses de Lamennais. Laurentie est, de son côté, accusé par les légitimistes de la *Quotidienne* de trop pencher vers la troisième voie, ce juste-milieu tant décrié. Pourtant hostile à toute participation au gouvernement, Laurentie est persuadé qu'il faut « se placer hardiment sur le terrain même des adversaires. La révolution avait été faite au nom des libertés publiques ; c'était au nom de ces libertés que l'on devait combattre. Il fallait lui demander la liberté de l'Église et son affranchissement de la loi civile ; lui demander la liberté des discussions religieuses ; lui demander la liberté des familles pour l'éducation de leurs enfants ; lui demander la liberté de la presse pour la défense des intérêts et des doctrines monarchiques. Il parut aux amis de M. Laurentie qu'une telle attitude pourrait être interprétée comme une quasi-acceptation de la quasi-légitimité »[2360]. Ainsi, la tendance « néolégitimiste » suivie par Laurentie qui préconise la réforme du mouvement légitimiste, apparaît aux adversaires de son propre camp comme trop proche de la monarchie de Juillet. A l'inverse, les ultras qui collaboraient avec Laurentie au *Mémorial Catholique*, adoptent une position plus radicale qui se différencie de la monarchie de Juillet : en octobre 1831, Louis de Bonald, De Haller et O'Mahony, exilé chez les jésuites pour ce

[2358] Article de la *Quotidienne* du 19 septembre 1832.
[2359] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome I, Paris, 1832, p.70.
[2360] Biré, Edmond, *La presse royaliste de 1830 à 1852, Alfred Nettement, sa vie et ses œuvres*, Paris, Lecoffre, 1901, p.61.

dernier, fondent à Fribourg en Suisse, l'*Invariable, nouveau Mémorial Catholique*, qui paraîtra jusqu'en juillet 1838. Ce nouveau journal de l'étranger suit la ligne de la *Quotidienne* et du *Correspondant*, qui paraît jusqu'au 31 août 1831, avant d'être refondé en 1843 par Falloux et Montalembert.

Même si Laurentie adopte le positionnement légitimiste le plus proche de la monarchie de Juillet, il s'oppose farouchement à la famille des Orléans. Le temps où il écrivait à leur gloire, comme le prouve son article de la *Quotidienne* du 25 juin 1821 où Laurentie rappelait, avec émotion, la vie de douleurs de la duchesse douairière d'Orléans, est révolu. Il y décrivait alors sa popularité pendant la Révolution Française, en 1794, lorsque la population de Vernon l'avait défendue contre les gendarmes venus l'arrêter. Emprisonnée au palais du Luxembourg, il exaltait alors son courage face à la maladie et à la captivité. Ensuite, après l'exil en Espagne, elle était restée à Paris pendant les Cent-jours :

> Ainsi a disparu de la terre une princesse qui, jeune encore, conserva sa vertu au milieu de la corruption universelle du siècle, qui, plus tard, resta calme et inébranlable au milieu des révolutions, comme le rocher au milieu des tempêtes, qui sut à la fois commander le respect et inspirer l'amour.[2361]

Le vibrant hommage qu'il lui écrit sous la Restauration contraste avec son *Histoire des ducs d'Orléans* parue en 1832. Cet ouvrage répond à plusieurs objectifs : Laurentie semble rejeter toutes accusations faites à son égard de vouloir rallier la cause des Orléans, et il y réaffirme la supériorité dynastique de la branche aînée des Bourbons. Il lui apparaît ainsi complètement déplacé que Louis-Philippe entreprenne d'établir ses degrés de parenté avec Louis XIV, cherchant à tout prix à gagner en légitimité :

> Que les amis de la liberté se rassurent : Louis-Philippe ne descend à aucun degré de Louis XIV ; il descend tout au plus de Philippe, duc d'Orléans, frère de ce monarque, lequel fut un faible personnage et paraît à peine dans le grand siècle. Il faudrait que les journaux ministériels sussent un peu ce qu'ils disent. On conçoit qu'ils mentent quelquefois. Mais de ne pas savoir d'où vient le roi des Français, c'est pire que de mentir.[2362]

Les néolégitimistes, qui cherchent à se différencier de la monarchie de Juillet tout en s'adaptant à la situation nouvelle, entament donc une campagne agressive contre la famille d'Orléans. Chateaubriand, après ses adieux à la Chambre des pairs, écrit ses *Études historiques*, véritable pamphlet contre les Orléans[2363]. C'est dans la même veine que Laurentie fait paraître son premier ouvrage historique, l'*Histoire des ducs d'Orléans*. Le quatrième volume sur Philippe-Égalité et la période révolutionnaire fait particulièrement polémique et

[2361] Article de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 25 juin 1821.
[2362] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, premier tome, Paris, 1832, p.240.
[2363] Changy, Hugues de, *Le soulèvement de la duchesse de Berry*, Paris, DUC Albatros, 1986, p.40.

est annoncé dans les journaux néolégitimistes du 3 novembre 1832[2364]. Laurentie se défend néanmoins de faire une histoire partisane :

> Le titre du présent ouvrage aura fait soupçonner qu'il s'agit d'une œuvre politique offerte à l'avidité des passions. Cette seule pensée indique que nous vivons en des temps où l'histoire peut devenir une grande accusation, et qu'il y a des âmes à qui il n'est pas donné de se replier en arrière pour se trouver en face des événements passés.[2365]

Il se justifie encore :

> C'est une sotte manie de vouloir constamment apprécier des siècles éloignés de nous selon nos vues présentes.[2366]

Il y développe ainsi sa théorie de l'histoire qui refuse le récit romancé par les jugements de valeurs :

> Celui qui voulant raconter les événements d'une époque commence par les juger pour les plier ensuite à son jugement ne fera pas une histoire, mais un roman.[2367]

Malgré ses dires, il participe en réalité à la confection d'un « roman royaliste » légitimiste. Dans une vision traditionaliste conforme à celle déjà étudiée en 1820 chez les ultras, l'histoire, pour Laurentie, doit restituer « les vieilles mœurs, les vieilles idées, les vieilles croyances »[2368]. Il faut ainsi que le récit rende compte de « la gloire et de la vertu » sans pour autant passer sous silence « les crimes et les lâchetés ». Laurentie s'en remet totalement au jugement de Chateaubriand sur les écoles historiques nouvellement créées et s'inscrit entièrement dans sa vision catholique et royaliste de l'histoire. Au contraire, il évoque « l'école fataliste » de Thiers et Mignet avec beaucoup de circonspection car elle prend en compte « une certaine force mystérieuse ou aveugle, qui pousse les hommes et les événements de la vie ; rien ne peut la modérer ; et l'histoire n'est autre chose que le récit des actions qu'elle produit »[2369]. Pour résumer, l'histoire est un drame fatal dont il est impossible de modifier la marche et de changer le dénouement. Laurentie, comme la plupart des contre-révolutionnaires, perçoit en cette école une vision athée et révolutionnaire de l'histoire qu'il qualifie de « dogmatiques de la Terreur ». Il refuse aussi de donner un sens à l'histoire qui amènerait ainsi la création d'une histoire téléologique avec un but et une fin qui, pour Laurentie, justifie les moyens. Il crie à l'usurpation lorsqu'il se rend compte que « la nouvelle

[2364] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome II, Paris, 1832, p.96.
[2365] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Histoire des ducs d'Orléans*, Paris, Béthune, Bricon, 1832, tome 1, introduction p. I.
[2366] *Ibid.*, p. XVIII.
[2367] *Ibid*., p. XVIII.
[2368] *Ibid*., p. XIX.
[2369] *Ibid*., p. XXI et XXII.

élite a acquis la conscience d'incarner l'être vrai, moral, l'être proprement dit. L'histoire révèle la capacité à mettre la morale bourgeoise dans son droit »[2370]. Laurentie semble faire amende honorable de ses propos extrêmes au sujet des « rigueurs salutaires de la Saint-Barthélemy » puisqu'il condamne « les égorgeurs de la Saint-Barthélemy », selon lui réhabilités par cette conception fataliste de l'histoire qu'il critique. Face à l'école du hasard ou l'école fataliste, Laurentie dit suivre la vieille école chrétienne de l'histoire ou l'école théocratique :

> Nous suivons l'école chrétienne, en ce qui regarde l'appréciation du bien et du mal, du crime et de la vertu. En ce qui regarde l'appréciation des faits, nous suivons les récits contemporains et nous écoutons les jugements contraires.[2371]

Il qualifie l'école chrétienne d' « école de liberté » car la seule règle est « la loi de la vérité et de la justice ». Il tente cependant de se préserver à l'avance contre les attaques que son *Histoire des ducs d'Orléans* pourrait subir :

> Mais quel serait le but d'un choix semblable de sujets historiques ? Voudrait-on par-là faire porter à toute une race le poids de la honte de ses ancêtres ? Ce serait là une injustice, et l'histoire ne se plie pas à de tels calculs d'inimitié.[2372]

Il s'agit tout de même de se protéger de la censure et de gagner ses galons d'historien sérieux. Il se dit inspiré par l'*Histoire des ducs de Bourgogne* de Barante, définie par Alfred Nettement comme appartenant à l'histoire descriptive qui « ne déduit pas et […] ne conclut pas »[2373]. Laurentie part de Charles V pour arriver à Louis-Philippe. Les Orléans jouent pour lui un rôle secondaire jusqu'au régent. Peu de monarques trouvent grâce à ses yeux, et il condamne en particulier le régent et Philippe-Égalité. Mais Louis XI, Charles IX, qui portent le titre d'Orléans, ne sont pas non plus dignes, pour lui, de la vertu et de l'honneur qui doivent caractériser un monarque : le premier est qualifié de despote, le règne du second est considéré comme dépourvu de grandeur. Le règne de Louis XIV revêt pour Laurentie une autre dimension ambivalente :

> Après cela on passe par le grand et magnifique règne de Louis XIV, mélange de choses diverses, de gloire et de servitude, d'enthousiasme et de misère, de dignité et de débauche, et là on trouve à côté du grand roi son frère Philippe, duc d'Orléans, mêlé à de grandes scènes sans savoir y jouer un grand rôle.[2374]

[2370] Koselleck, R., *Le règne de la critique*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1978.
[2371] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Histoire des ducs d'Orléans*, Paris, Béthune, Bricon, 1832, tome 1, introduction, p. XXIII.
[2372] *Ibid*., p. XXIX.
[2373] Nettement, Alfred, *Histoire de la littérature française sous le gouvernement de Juillet*, tome second, Paris, Lecoffre, 1853, p.8.
[2374] *Ibid*., p. XIII-XIV.

Le XVIIIème siècle est considéré comme un siècle de corruption symbolisé par le régent. Louis XV ne modifie pas sensiblement la situation pour Laurentie. Philippe-Égalité est, pour lui, le digne successeur du régent tant détesté :

> Philippe-Égalité est un personnage unique dans les temps anciens et modernes. Le régent s'était contenté des voluptés de la débauche ; Philippe-Égalité y voulut joindre les voluptés du crime.[2375]

Il l'explique par le fait qu' « entre le régent et Philippe-Égalité, il y a comme un grand essai qui se fait sur l'humanité. On veut s'affranchir des lois divines »[2376]. Il y perçoit une laïcisation du pouvoir et est très certainement influencé par Lamennais qui, avec l'affaire du Concordat, se faisait prophète de la révolution de 1830 et du rôle joué par Louis-Philippe :

> Tout s'achemine vers une nouvelle révolution. Il n'y a point de gouvernement, il n'y a rien. La seule puissance existante est la philosophie, dont tout le corps de l'État est pénétré, et qui nous prépare de nouvelles scènes. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il existe plusieurs factions, toutes réunies pour détruire […] la faction d'Orléans est, dit-on, très active et très puissante.[2377]

Comme Lamennais, Laurentie oscille entre l'inscription de ses récits historiques dans une vision religieuse et, au contraire, dans le sens de l'histoire. La mise en cause de la famille des Orléans, thème récurrent chez les contre-révolutionnaires depuis la fin du XVIIIème siècle est donc utilisée par Lamennais et Laurentie comme explication de la lutte contre l'Église depuis le début de la Restauration. Laurentie n'hésite pas à reprendre, sans vérifications ni esprit critique, des libellistes de 1792 et de 1793, afin de mettre en cause la filiation de Philippe-Égalité, accusé de ne pas être le fils de son père[2378]. Le *Charivari* de Charles Philippon, avec ses célèbres poires, accueille avec enthousiasme la nouvelle parution de Laurentie :

> On assure que M. Vatout[2379] est occupé maintenant à faire les plus grandes recherches dans les bibliothèques publiques pour réfuter l'excellente histoire de la famille d'Orléans, qu'a mise au jour M. Laurentie.[2380]

Les comptes rendus sont aussi très flatteurs dans la presse catholique comme dans l'*Ami de la Religion*[2381]. Sa contribution à la légende noire des Orléans amène Laurentie à affirmer que la religion est du côté de la légitimité.

[2375] *Ibid*., p. XVI.
[2376] *Ibid*., p. XVII.
[2377] Lettre citée dans Méraud, M., *Lamennais et les hommes de la Restauration*, Paris X, Nanterre, 1979, p. 58.
[2378] Monin, H., « Philippe-Égalité », dans *La Révolution française, revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 20, janvier-juin 1891, p.443-444.
[2379] Jean Vatout, (1791-1848), est l'ancien bibliothécaire du duc d'Orléans sous la Restauration. Il devient bibliothécaire du roi Louis-Philippe en 1832 et écrit un roman consacré à la Conspiration de Cellamare, qui a failli coûter la régence de France à Philippe d'Orléans en 1718.
[2380] Le *Charivari* du 28 septembre 1833, p.8.
[2381] L'*Ami de la Religion* du 16 mars 1833, tome 75, Paris, Le Clère, 1833, p.305 à 307.

2. Catholiciser la conquête légale du pouvoir

Les néolégitimistes, qui essaient de rassembler leur camp autour de la critique unanime contre Louis-Philippe, souhaitent rallier les catholiques mennaisiens à la conquête légale du pouvoir. En effet, ils défendent l'idée que le trône tombé, l'autel se trouve fragilisé. Mais les catholiques mennaisiens, à la recherche d'une morale universelle, sont désormais divisés sur l'abandon ou l'adhésion au projet de rétablissement d'un régime monarchique, même répondant à leurs attentes. Une époque nouvelle paraît s'ouvrir reléguant à l'oubli les tensions entre catholiques et royalistes à la fin de la Restauration. Laurentie voit en 1830 une révolution anticléricale qui peut aussi permettre de redéfinir les contours d'une alliance entre catholiques mennaisiens et néolégitimistes. Outre la reconquête religieuse de la société et à défaut de pouvoir royaliser les catholiques mennaisiens, Laurentie poursuit toujours son objectif politique de catholiciser le mouvement légitimiste naissant sur les ruines du parti royaliste de la Restauration, afin de se rattacher à une base populaire.

2.1. Combattre une révolution anticléricale ?

Après 1830, les obstacles s'accumulent pour les néolégitimistes : leur projet d'union avec les catholiques est fragilisé par le rejet général que ces derniers inspirent. Les dernières élections du printemps 1830 avaient vu l'épiscopat fortement engagé à soutenir le trône de Charles X. Juste après la révolution, le gouvernement de Louis-Philippe riposte et décide de ne pas soutenir l'Église : le clergé doit faire face à l'attitude méfiante des gouvernants qui ne le défendent pas face au mécontentement général[2382]. Les menaces contre la religion sont interprétées par les légitimistes et les catholiques comme les soubresauts de la révolution inachevée de 1830. En effet, les conséquences de la révolution de 1830 sont rapidement effectives en matière de religion. Le Concordat de 1801 est réduit au strict minimum : le budget des cultes ne cesse de diminuer jusqu'en 1836. Les gouvernants ne participent plus aux cérémonies et, plus généralement, à la vie religieuse. La nouvelle Charte votée le 7 août 1830 proclame l'égalité des cultes et ne mentionne plus le catholicisme comme religion d'État, ce qui scandalise les catholiques, d'autant plus que les rabbins sont salariés en 1831. Le catholicisme est simplement considéré comme la religion professée par la majorité, ce qui suppose une égalité de traitement avec les autres religions. La monarchie de Juillet nomme, au grand mécontentement des mennaisiens, de nouveaux évêques. Les mennaisiens récusent les

[2382] Voir Caron, Jean-Claude, *Trois jours qui ébranlèrent la monarchie*, Paris, Larousse, 2010, p.140-141.

choix faits parmi les rares prêtres favorables au nouveau régime, ce qui à leurs yeux justifie la séparation de l'Église et de l'État. Le nonce Lambruschini quitte Paris et est remplacé par le chargé d'affaires Garibaldi qui réussit peu à peu à rétablir le dialogue avec Louis-Philippe. En 1832, le pouvoir tente de réduire le nombre de diocèses et souhaite ne pas remplacer ceux qui ont été créés en 1822. L'épiscopat se mobilise et réussit à conserver les trente diocèses en question. De même, des élus locaux et une partie de la population signent des pétitions pour ces diocèses. En parallèle de ce contexte délicat, des manifestations anticléricales se déroulent : le 29 juillet 1830, l'archevêché de Paris est pillé. De Quélen, menacé de mort, se réfugie secrètement dans une maison amie. Des prêtres sont malmenés et insultés. Des évêques légitimistes comme Rohan-Chabot à Besançon, Forbin-Janson à Nancy fuient leurs diocèses de peur d'être pris à partie[2383]. Mais les sources mentionnent davantage les tensions, nombreuses, entre le nouveau pouvoir et l'Église qu'entre le clergé et le peuple. En 1832, des conflits éclatent alors que l'évêque de Nancy, Forbin-Janson, grand détracteur de la monarchie de Juillet, se voit refuser l'escorte de la garde nationale de Nancy lors de son entrée dans la ville[2384]. Le préfet de police lance un mandat contre l'archevêque de Paris de Quélen tandis que sa maison de Conflans fait l'objet de perquisitions. Les archives du diocèse de Paris conservent un registre qui liste les marques d'intimidations ou d'humiliations faites à l'encontre du diocèse de Paris par le pouvoir : des annales des vexations provoquées par le régime de Juillet sont tenues depuis octobre 1831[2385]. Sont notés la suppression du système des traitements des chanoines, l'adjudication définitive des bâtiments de l'archevêché par le préfet de la Seine et mis à prix à 50 000 francs le 22 novembre 1831, le refus d'indemnisation pour le pillage du 29 juillet 1830 avec la lettre de Mgr de Quélen adressée à Casimir Perier restée sans réponse, une première visite domiciliaire à Conflans par un juge d'instruction de Paris[2386]. Ou encore, Mgr de Quélen voit son traitement se réduire et tomber à 25 000 francs en 1834 puisqu'il n'est plus pair de France. Les légitimistes s'en offusquent. En 1832, le duc de Fitz-James que Laurentie soutient dans sa politique, accuse le pouvoir de connivence avec les anticléricaux :

> Le peuple s'étant amusé, par un beau jour de carnaval, à démolir des croix et des églises, par peur, les ministres se sont mis à abattre des croix et à démolir des églises.[2387]

[2383] Weill, Georges, *Histoire du catholicisme libéral en France, 1828-1908*, présentation de René Rémond, 1909, Genève, Slatkine reprints, 1979, p.28.
[2384] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome I, Paris, 1832, p.185.
[2385] *Idem*.
[2386] Archives diocésaines 1 D 4, 9.
[2387] Article du duc de Fitz-James paru dans Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, premier tome, Paris, 1832, p.182.

Des brisements de croix sont aussi signalés en avril 1832 par la presse légitimiste[2388], même si le service religieux n'est pas troublé. La monarchie de Juillet surveille le clergé et menace de suspendre les traitements des ecclésiastiques légitimistes. Le climat jugé particulièrement anticlérical par les légitimistes, leur permet d'espérer rallier les catholiques à leur cause. De nombreux légitimistes demeurent dans l'entourage de Lamennais et dans sa future rédaction de l'*Avenir*, même si la question de la défense de la branche aînée des Bourbons ne constitue plus le cœur des réflexions de l'abbé. Dans les *Études historiques*, Chateaubriand regrette « le naufrage du monde moderne » qu'il pense s'exprimer dans ces manifestations anticléricales[2389]. L'anticléricalisme n'est pourtant pas un sentiment nouveau, même s'il prend une dimension particulière après 1830 : Bertier de Sauvigny distingue l'anticléricalisme d'opinion sous la Restauration de l'anticléricalisme de gouvernement sous la monarchie de Juillet. Les sources consultées confortent cette distinction. Le cléricalisme de la Restauration est d'ailleurs défini par Littré comme un néologisme par lequel « les adversaires des doctrines ultramontaines caractérisent l'esprit de l'Église catholique tendant à subordonner l'autorité temporelle à l'autorité ecclésiastique ». En réaction au gouvernement Polignac, les révolutionnaires et même de nombreux royalistes expriment leur anticléricalisme. L'anticléricalisme peut ainsi émaner de l'intérieur, c'est-à-dire qu'il peut être paradoxalement utilisé sous la Restauration par des catholiques partisans d'une Église de France contre les « ultramontains » ou par des royalistes plus partisans du roi que du clergé, comme il peut s'exprimer à l'extérieur, partagé par des athées ou des croyants d'autres religions. Après 1830, les légitimistes autour de Laurentie s'emploient davantage à lutter contre l'anticléricalisme de gouvernement tenu pour seul responsable de la situation. La révolution de 1830 brise l'élan de publications d'ouvrages religieux que les ultras avaient entrepris et ce sentiment anticlérical anéantit toute velléité d'union entre le Trône et l'Autel. Les légitimistes catholiques expriment fortement un sentiment de persécution après la révolution de 1830.

Pour ces derniers, le sac de l'église royale de Saint-Germain-L'Auxerrois est l'expression de la continuité du combat mené contre l'union du Trône et de l'Autel. Toutes les tentatives de la monarchie de Juillet pour faire croire à une réconciliation des esprits et à l'arrêt de la révolution sont réduites à néant suite à cet événement. Les tensions religieuses demeurent vives : la monarchie de Juillet utilise effectivement l'anticléricalisme ambiant pour déstabiliser les légitimistes[2390]. De leur côté, les légitimistes provoquent le pouvoir. La

[2388] *Ibid*., p.192.
[2389] Chateaubriand, *Études historiques*, tome I, dans *Œuvres complètes*, tome III, Paris, Ladvocat, 1831, p.2.
[2390] Changy, Hugues de, *Le soulèvement de la duchesse de Berry*, Paris, DUC Albatros, 1986, p.86 et suivantes.

Quotidienne du baron de Brian du 6 février 1831 prévient que le service religieux en l'honneur du duc de Berry aura lieu à Saint-Roch. Le 12 février, le ministre des cultes Barthe demande à l'archevêque de Paris Mgr de Quélen, qui accepte, d'annuler la cérémonie. La *Gazette de France* du 14 février annonce cependant une cérémonie privée à Saint-Germain-l'Auxerrois avec Chateaubriand, Conny et d'autres anciens ultras pendant laquelle le portrait du duc de Bordeaux est béni. Dans le *Courrier de l'Europe* du 14 février 1831, le journal de Laurentie fête le souvenir du duc de Berry, tout en faisant un appel au calme :

> Aujourd'hui doit se célébrer dans quelques églises de Paris l'anniversaire de la mort funeste de M. le duc de Berry. Nous ne nous proposons pas de faire de ces souvenirs sinistres qui ont rempli l'histoire de la Restauration, des occasions dangereuses de diviser les hommes. Mais il est des attentats sur lesquels toutes les opinions s'unissent dans un sentiment commun de haine et de malédiction.[2391]

Il en appelle à une union des prières et, par là-même soutient le droit au rassemblement :

> Que la paix s'établisse dans le monde, que la liberté cesse d'être sanglante, que l'ordre s'allie avec la liberté […].[2392]

Le 14 février 1831, jour du carnaval, les légitimistes célèbrent malgré l'interdiction officielle à Saint-Germain l'Auxerrois, un service funèbre à la mémoire du duc de Berry. La garde nationale arrête toute l'assemblée à la sortie de messe. Les Parisiens ne cachent pas leur colère face à cette provocation des légitimistes et la foule se précipite à 15h30 sur les lieux. Une émeute éclate, le presbytère est alors détruit. Cet événement débouche sur les émeutes du 15 et du 16 février dans tout Paris : après la démolition de l'archevêché, la croix de Notre-Dame est saccagée. Les troubles perdurent, quatre jours durant. Il est à noter cette fois-ci l'inaction des 30 000 hommes de la garde nationale, qui, dissoute en 1827 par Charles X qui s'en méfiait, est pourtant reconstituée sous la monarchie de Juillet par La Fayette[2393]. Il en résulte le sac de la résidence archiépiscopale de Conflans et le pillage de la maison des jésuites de Montrouge le 18 février 1831. Le *Journal des Débats*, favorable au gouvernement, attaque et accuse les catholiques « ultramontains » et les légitimistes d'être responsables des événements de la veille, d'autant plus que l'événement divise la presse d'opposition. Ce n'est qu'après une longue dispute que l'équipe rédactionnelle de l'*Avenir* finit par faire paraître un article de soutien intitulé « France. Journée du 14 » et par admettre que « la religion sans doute ne devait pas refuser les prières à un chrétien »[2394]. De même, le *Courrier de l'Europe*

[2391] Le *Courrier de l'Europe* du 14 février 1831.
[2392] *Idem.*
[2393] Larrère, Mathilde, *La garde nationale de Paris sous la monarchie de Juillet, le pouvoir au bout du fusil ?*, Paris I, 2001.
[2394] Article de l'*Avenir* du 16 février 1831.

de Laurentie du 16 février 1831 défend la sacralité et l'inviolabilité de l'église, même s'il critique finalement, à l'instar de Lamennais, la démarche provocatrice des légitimistes :

> Nous savons que l'on croira justifier ces grands désordres par l'imprudence des amis de la dynastie déchue, qui ont donné lieu à l'irritation du peuple. N'atténuons pas le reproche : disons que le service en l'honneur de M. le duc de Berry était inopportun, était maladroit, était dangereux ; oublions même, si l'on veut, que la liberté des cultes protège les prières, et que nul en France n'avait le droit de se plaindre qu'on se souvint le 13 février d'une catastrophe que tous les partis avaient autrefois également déplorée. Eh bien ! Cela justifie-t-il la violation de ce qu'il y a de plus saint ? Cela donne-t-il le droit à la multitude de faire irruption dans les églises […].[2395]

Laurentie en profite donc pour disqualifier ses adversaires légitimistes et catholiques, le coup principal étant porté par Lamennais : l'*Avenir* du 18 février 1831 récupère l'événement dans un article intitulé « Aux Catholiques » pour accuser les royalistes gallicans d'être les fomenteurs de cette révolte. Le pouvoir est aussi ébranlé par le scandale : l'échec des autorités à discréditer totalement les légitimistes est une des raisons de la chute du ministère Laffitte et de l'arrivée de Casimir Perier au pouvoir le 11 mars 1831. La presse libérale se déchaîne en particulier contre Mgr de Quélen qui, depuis le lancement d'un mandat contre lui, rentre dans une semi-clandestinité. Les légitimistes ripostent et forment des associations de défense, en particulier dans le Midi. Le *Courrier de l'Europe* de Laurentie annonce d'ailleurs la création d'un Bureau des Consultations politiques afin de parer les attaques du pouvoir : il s'agit d'un bureau de conseil juridique composé d'avocats et de magistrats destiné à défendre les légitimistes inquiétés par le nouveau régime[2396]. L'avocat Berryer-fils en est l'un des premiers membres avec Hennequin, Nibelle, La Patrière, tous correspondants de Laurentie. De ce projet naît la Société de défense mutuelle à Paris qui centralise l'action de celles de province. Un prospectus décrit son rôle :

> Les Sociétés de Défense Mutuelle ont pour objet de faire respecter, par les voies légales, les personnes, les propriétés, et les droits des Membres qui les composent. […] Depuis la révolution de juillet, la nécessité de se défendre contre des désordres trop souvent renaissants, a déterminé, sur presque tous les points de la France, des Associations de défense mutuelle dont les Tribunaux et les Cours ont reconnu la légalité […].[2397]

Ces sociétés constituent des pôles de résistance légale au gouvernement de Juillet. Le deuxième rôle de ces Sociétés de défense est de faire office de Société de bienfaisance. Ces associations légitimistes s'allient au clergé pour lutter contre toute forme d'anticléricalisme de gouvernement. Un an plus tard, Laurentie paraît être le journaliste qui retrace, sous couvert

[2395] Le *Courrier de l'Europe* du 16 février 1831.
[2396] Article du 10 mai 1831 du *Courrier de l'Europe*.
[2397] Prospectus intitulé « Société de Défense mutuelle », p.1 et 2.

d'anonymat, le souvenir de ces faits considérés comme symboliques de l'anticléricalisme de la révolution de 1830[2398] :

> La révolution de juillet arrive ; pour s'essayer la main elle brise le trône ; le lendemain elle s'en prend à l'Église, mais l'Église lui échappe ; car l'Église n'est pas une charte. La révolution de juillet ne pouvant frapper l'Église, se contente de briser quelques pierres inoffensives ; elle dansa la danse obscène du carnaval, dans la nef sacrée de Saint-Germain-L'Auxerrois, elle chassa le prêtre tremblant de son presbytère, vieillard chassé pour la seconde fois, puis comme le carnaval […], cette fantasque révolution se porta au palais de l'archevêque, à son séminaire, à sa maison de campagne, partout où vivait le prélat.[2399]

Le journaliste assimile ces actes antireligieux au carnaval : source de subversion, le carnaval, pourtant habituellement toléré par l'Église, est défini en des temps troublés comme une profanation de la religion. Par cette démonstration, les légitimistes s'érigent en seuls représentants de la religion. La presse légitimiste se saisit à nouveau de ce thème en mai 1832 dans un article intitulé « Saint-Germain-L'Auxerrois » signé par un collaborateur de Laurentie, Émile Morice[2400]. La description de l'événement est alors effectuée avec une rare violence. La réécriture de l'événement se veut la plus épouvantable possible pour le lectorat légitimiste :

> Ensuite est venue l'orgie. Pendant que des prostituées demi-nues trônaient dans les salles gothiques, un chœur de chiffonniers psalmodiait au lutrin la *Parisienne*. Une procession sacrilège, conduisant sous le dais un marchand de cirage, parcourait la nef, le parvis, et le goupillon plongé dans le ruisseau, distribuait à ces ouailles une eau lustrale digne d'eux. […] C'est alors que, sortant demi-ivre de la taverne voisine, un peintre qui fait les numéros des fiacres, vint barbouiller officiellement, avec trois fautes d'orthographe, au front de la vieille basilique : *Mairerie du Quatriemme Arrondisement*.[2401]

La victoire de l'ignorance et de l'immoralité hantent ces légitimistes qui rejettent ce qu'ils pensent être la victoire des « apothicaires » sur la religion : ils entretiennent le souvenir de ces blasphèmes et sacrilèges, afin de créer un mouvement de peur autour de la perte du sacré. Une nouvelle fois, la Révolution Française est accusée d'en être à l'origine[2402] et notamment lorsqu'elle a instauré un nouveau rapport au temps déchristianisé, avec l'instauration du calendrier révolutionnaire. Cette logique athée aboutit, pour les légitimistes, à la destruction des édifices religieux[2403]. Si la Restauration a essayé d'enrayer ce mouvement, la monarchie de Juillet est tenue pour responsable par les légitimistes du sac de Saint-Germain-

[2398] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, premier tome, Paris, 1832, article anonyme, vraisemblablement de Laurentie, intitulé « L'archevêque de Paris, et le choléra-morbus », p.77 et suivantes.
[2399] *Ibid*., p.78.
[2400] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome II, Paris, 1832, p.25.
[2401] *Idem.*
[2402] *Ibid*., p.28.
[2403] *Idem.*

L'Auxerrois. Les catholiques craignent même de ne pas pouvoir faire réparer l'église[2404]. De leur côté, les légitimistes redoutent que l'équipe d'artisans restaurateurs ne soit finalement envoyée que pour dénaturer l'architecture du bâtiment religieux :

> Mais les restaurateurs, qu'on nous cite quelque monument qu'ils n'aient pas gâté en y mettant la main. Ils ont gâté la cathédrale de Paris en badigeonnant son intérieur, en y multipliant les discordances de style par des grilles et des autels à la moderne […] ; ils ont surtout déshonoré Saint-Denis […].[2405]

Un goût architectural légitimiste doit s'ériger en modèle face à l'ignorance des restaurateurs de la monarchie de Juillet. Mais les critiques légitimistes ne font qu'envenimer la situation. En 1832, le gouvernement fait de sorte que les services funèbres traditionnels deviennent indésirables. Puis, le préfet de police Baude lance un mandat d'amener contre l'archevêque de Paris, De Quélen, Félix de Conny, ancien député de l'Allier, Castelbajac, le congréganiste Ferdinand de Bertier et contre le baron de Vitrolles, après une série de perquisitions organisée vers le 20 février 1831, sans que la neutralisation de ces figures légitimistes n'émeuve véritablement l'opinion. Cette lutte des légitimistes contre la monarchie de Juillet au nom de la religion peine à rassembler, d'autant plus qu'ils ne sont pas nécessairement suivis par tous les catholiques.

Si Lamennais ne soutient pas avec grande conviction les légitimistes dans leurs protestations contre le sac de Saint-Germain-L'Auxerrois, il se range franchement de leur côté sur la question religieuse de l'enterrement de l'abbé Grégoire, le 30 mai 1831. Le symbole qu'incarne l'abbé Grégoire scandalise. Sous la Restauration, Laurentie avait déjà écrit un éditorial d'une rare violence contre l'abbé Grégoire le 9 janvier 1820 dans la *Quotidienne* :

> Il y a des hommes qui semblent être nés pour se donner en spectacle à la terre, et pour offrir à l'histoire l'exemple de toutes les erreurs, avec l'obstination la plus profonde, quelquefois même de tous les crimes sans la moindre apparence de remords.[2406]

En mai 1831, l'Église, par l'intermédiaire de l'archevêque de Paris, Mgr de Quélen, demande à l'abbé Grégoire de se rétracter de son serment fait à la Constitution civile du clergé en échange des derniers sacrements[2407]. Finalement, deux abbés Baradère et Guillon décident sans condition de les lui administrer : la polémique est lancée. Mort le 22 mai 1831, les obsèques de Grégoire ont lieu à l'Abbaye-aux-Bois, et donnent lieu à des manifestations

[2404] Archives diocésaines 1 D 4, 9, Mémoires et circulaires sur l'Affaire de Saint-Germain l'Auxerrois et 1 D4, 18, événements de 1830-1831, sac et destruction de l'archevêché, projet de reconstruction, vente du terrain.
[2405] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome II, Paris, 1832, p.34.
[2406] Article du 9 janvier 1820 paru dans la *Quotidienne*.
[2407] Archives diocésaines, 1 D 4, 18 : Dernière maladie, mort et obsèques de l'Abbé Grégoire (1831) et 1 D 4, 3, 31 : Mgr de Quélen et l'Abbé Grégoire, mai 1831 (Daix), Circulaire de Mgr de Quélen aux curés au sujet de l'Abbé Grégoire 13 mai 1831.

contre l'archevêque de Paris. L'abbé Châtel ne réussit cependant pas à récupérer l'événement au profit de son Église dissidente. Les catholiques mennaisiens y voient encore un compromis religieux inacceptable, comme celui que le gouvernement s'apprête à effectuer :

> Quasi-religion, quasi-royauté, cela revient au même, n'est-ce pas ? Malheur aux peuples qui se contentent d'un calque infidèle ! Sans doute, si vous le voulez à toute force, vous aurez une royauté et une religion ; mais une croyance ![2408]

Les légitimistes dans l'entourage de Laurentie perçoivent dans le cas de l'abbé Grégoire une porte laissée ouverte par le pouvoir pour les nouveaux christianismes comme celui de l'abbé Châtel ou de l'Église saint-simonienne. Ils s'insurgent contre cette dernière :

> A propos de Dieu nouveau, parlez-nous de Saint-Simon ; voilà le Dieu nouveau, le Dieu tout neuf. Saint-Simon lui, déclare que notre autel est vermoulu, comme nous avons déclaré que notre trône est vermoulu. […] La jeune royauté n'a pas d'autres arguments que celui de la jeune religion, avec cette différence pourtant que la jeune royauté représente la propriété dans sa plus grande acception [...] [la nouvelle religion] attaque la propriété jusqu'en ses fondements ; elle déclare criminels ceux qui possèdent, elle jette un doute sur la légitimité des fils ; [...] tant que Saint-Simon n'est que Dieu tout lui réussit ; son temple est ouvert à tous, sa doctrine se répand librement ses apôtres parcourent les villes, prêchent avec emphase et en très mauvais style, la parole du maître [...] le jour où Saint-Simon se fait économiste, il est attaqué avec fureur par le pouvoir ; son temple est fermé ; ses autels sont abolis […] on lui aurait tout pardonné, ses doctrines sur la femme libre, ses injures contre le christianisme, ses emprunts même, ses titres menteurs, sa parole emphatique; […] [la révolution de juillet] a voulu faire une royauté et une religion, elle a fait une quasi-légitimité, une quasi-religion.[2409]

La monarchie de Juillet est jugée arrangeante avec les religions et les philosophies mais pas avec l'argent ni le droit de propriété. Accusée d'hérésie, la monarchie de Juillet a encouragé, d'après les légitimistes, l'Église de l'abbé Châtel qui a le tort d'avoir traduit la messe en « mauvais français » et, d'après eux, d'avoir « parodier Luther ». L'abbé Ferdinand-François Châtel qui se proclame évêque, fonde le 23 janvier 1831 près de l'église Saint-Roch une nouvelle Église catholique schismatique, alors qu'il est en rupture avec l'archevêque de Paris Mgr de Quélen. L'entourage de Laurentie la condamne ainsi que les agissements de l'abbé Auzou, soutien puis concurrent de l'abbé Châtel, favorable à la gratuité des sacrements, au travail dominical, à l'octroi des funérailles pour les comédiens…[2410] : Auzou fait un sermon que Laurentie juge favorable à la monarchie de Juillet, signe pour le légitimiste de la connivence du pouvoir dans l'entreprise de destruction de la religion traditionnelle. Le journaliste légitimiste accuse ainsi la monarchie de Juillet d'avoir, dans son essence même,

[2408] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, premier tome, Paris, 1832, p.41.
[2409] *Ibid*., p.67.
[2410] Article intitulé « Le sermon de l'abbé Auzou » dans Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome II, Paris, 1832, p.186.

dénaturé la religion, l'homme étant, à ses yeux, artisan de la religion comme il l'a été de la nouvelle monarchie. Un bouillonnement d'idées, caractéristique de cette période postrévolutionnaire, affecte il est vrai la religion : le manifeste du 23 novembre 1830 précise que l'objectif de cette Église de Châtel est de servir le peuple. Châtel fréquente des libéraux, fonde un journal, *Le Réformateur* et le pape Grégoire XVI le cite dans un bref daté du 27 juillet 1831[2411] : il rejette l'alliance du Trône et de l'Autel, milite pour une tolérance religieuse et critique la hiérarchie ecclésiastique. Dans un article non signé, Lamennais fait le compte-rendu le 19 avril 1831 de la *Profession de foi de l'Église catholique française*. Puis, le 1er juillet 1831, il écrit un article dans l'*Avenir* intitulé « Du projet d'une Église nationale ». Il compare l'Église de Châtel à l'anglicanisme. Pour Lamennais, celle-ci se rapproche aussi de l'Église gallicane de l'abbé Grégoire avec la primauté du cadre national, le choix du clergé par les fidèles, la liturgie en français, le mariage des prêtres. Laurentie s'en inspire et affirme que l'apparition de ces Églises dissidentes de Châtel comme de l'abbé Grégoire signe la fin de l'existence d'une religion d'État. Ainsi, l'alliance du Trône et de l'Autel tant rêvée sous la Restauration, appartient au passé. Ce constat lui est insupportable, surtout que la perte d'influence de l'Église catholique est ici patente : certains individus, qui, en plus, en sont issus, se pensent légitimes pour refonder des Églises concurrentes à celle de Rome. Cela concourt à la perte de l'unité de l'Église romaine et à l'émergence de revendications individuelles nouvelles en matière de religion : à force d'avoir multiplié les théologiens, le dogme n'existe plus et peut être sujet à interprétations à l'échelle individuelle, ce qui rappelle à Laurentie le protestantisme.

En ce sens, le culte au Panthéon devient un enjeu important : Laurentie veut y voir revivre le patronage de sainte Geneviève instauré sous la Restauration. La croix du dôme du Panthéon, apposée par l'archevêque de Paris, est détruite en 1830[2412]. En réaction, les légitimistes autour de Laurentie rappelle le souvenir de Marat panthéonisé en 1794 puis dépanthéonisé un an plus tard[2413] comme repoussoir et accusent la monarchie de Juillet de vouloir « refaire le Panthéon » en le rebaptisant comme sous la Révolution :

[2411] Boutry, Philippe, « Théologie de l'air du temps et ecclésiologie de circonstance : l'abbé Chatel et l'Église catholique française (1830-1848) », dans Harismendy, Patrick, *La France des années 1830 et l'esprit de réforme*, Rennes, PUR, 2006, p. 87.
[2412] Fureix, E., *La France des larmes, deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Paris, Champ Vallon Époques, 2009, p.120-121.
[2413] Voir Mazeau, Guillaume, *Le bain de l'histoire. Charlotte Corday et l'attentat contre Marat (1793-2009)*, Champ Vallon, 2009.

A plus forte raison, fut-ce un des contre-sens de juillet de tenter ce que n'avait pas fait 93 ; d'arracher à cette église le nom qu'elle n'avait jamais perdu ; de profaner cette église que Marat lui-même n'avait pas profanée.[2414]

En effet, le 26 août 1830, une ordonnance royale de Louis-Philippe officialise le retour du Panthéon au culte civique, dans une atmosphère de contre-restauration. Ce retour à l'appellation de Panthéon est, pour les légitimistes, dénué de sens :

Cet échec honteux n'a pas découragé la révolution de juillet […]. L'enthousiasme public, sur lequel elle comptait si fort, lui ayant manqué pour faire ce temple, elle en a appelé à la puissance de la loi. On a proposé à la Chambre des députés une loi qui donnât à la Chambre le pouvoir de faire des grands hommes ; une loi qui rendit au Panthéon son nom républicain […].[2415]

Le souvenir devient un enjeu officiel : il s'agit de savoir quel « grand homme », légalement, peut être considéré comme digne de l'honneur de l'organisation de commémorations de son souvenir. Les légitimistes craignent ainsi que la monarchie de Juillet leur interdise les commémorations qui n'ont pas été officialisées. Ainsi, Laurentie oppose au Panthéon, les tombeaux de Saint-Denis. Le journaliste légitimiste croit à la victoire de la continuité de la religion :

[1830] a voulu faire un dieu Châtel, et un dieu Saint-Simon, Châtel est resté, Saint-Simon est resté, mais de dieu, néant. L'Église de Sainte-Geneviève est encore Saint-Geneviève ; l'église Châtel est encore une écurie ; l'église des Saint-Simoniens est encore le Bazard, Dieu est encore Dieu.[2416]

Avec une crainte du même ordre, Laurentie redoute le renforcement d'une Église de France. Dans un article du 15 septembre 1832, il ne manque pas de signaler que « le *Constitutionnel* demande l'établissement d'une église gallicane dont il soit le pontife »[2417]. L'opposition « ultramontaine-gallicane » continue, sous une nouvelle forme, à hanter les esprits. Laurentie en appelle à la liberté ecclésiastique dont l'exemple et le modèle sont, pour lui, sous la Révolution, lorsque les anciens évêques de France ont refusé de sacrer les nouveaux évêques élus[2418]. Les tensions s'apaisent néanmoins. L'agitation des années révolutionnaires 1832-1835 fait progressivement changer le roi d'avis sur l'usage de la religion, rempart contre les soulèvements. Louis-Philippe veut ainsi normaliser ses relations avec l'Église et ne pas en laisser le monopole aux légitimistes. Ainsi, le clergé n'est plus délaissé à partir du milieu des années 1830 et suscite un regain d'intérêt de la part du pouvoir. Après 1832, le Saint-Siège

[2414] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, premier tome, Paris, 1832, p.44.
[2415] *Ibid*., p.45.
[2416] *Ibid*., p.46.
[2417] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome I, Paris, 1832, p.47.
[2418] *Ibid*., p.181.

obtient d'être consulté avant la nomination des évêques. A partir de 1835, de nombreux évêques « ultramontains » sont recrutés. L'anticléricalisme des orléanistes n'est donc plus aussi agressif que les légitimistes voudraient bien le faire croire, même s'il reste vivace jusqu'en 1843, date où les relations entre le pouvoir et le Saint-Siège sont renouées après plusieurs tentatives avortées[2419]. Dans leur lutte contre le gouvernement de Juillet, catholiques et légitimistes opposants se préoccupent du projet de loi qui vise au rétablissement du divorce, atteinte révolutionnaire à la religion comme fondement de la société.

Les légitimistes et les catholiques perçoivent le rétablissement du divorce comme dangereux pour la religion. Il est réclamé, en 1831-1832, l'abolition de la loi de 1816 de Louis de Bonald, tandis que des femmes mènent alors une âpre lutte pour tenter de gagner leur émancipation[2420]. Le baron de Schonen, ancien membre de la charbonnerie, développe le 18 août 1831 sa proposition de rétablissement du divorce et d'abrogation de la loi du 8 mai 1816 tant défendue par Bonald, devant la Chambre des députés[2421]. Il condamne l'alliance entre le dogme catholique et la loi qui a prévalue sous la Restauration à travers la loi de 1816. La révolution de 1830 doit ainsi annoncer le retour du divorce dans la législation française. Schonen y réaffirme la valeur du lien indissoluble du mariage lorsque celui-ci est contracté et tant qu'il assure le bonheur des êtres : mais en absence de bonheur, le divorce est perçu comme un « mal nécessaire », « un besoin de la société actuelle » comme « l'atteste énergiquement cette foule croissante de pétitions qui encombrent [les] bureaux [des députés] »[2422]. Deux modèles de loi existent pour prononcer le divorce. La loi du 20 septembre 1792 donne comme causes de divorce l'incompatibilité de caractère, l'abandon, la démence et l'émigration. Par la suite, le *Code civil* de 1804 donne une nouvelle dimension au divorce qui existe pour punir, par exemple, l'épouse ou le mari coupable d'adultère, mais avec la possibilité de demander le divorce par consentement mutuel, si le mariage a duré au moins deux ans. De plus, le mari et l'épouse doivent être majeurs et la femme avoir moins de 45 ans. Enfin, les époux doivent obtenir l'autorisation de leurs pères et mères respectifs. Schonen se propose de rétablir le divorce du *Code civil*[2423]. Le *Courrier de l'Europe* réagit à cette proposition de loi. Le journal de Laurentie y lit le résultat de la sécularisation de la société :

[2419] Archives diocésaines de Paris 1 D 4, 9 : d'après une lettre adressée à Mgr de Quélen datée d'avril 1833, le pape demande à rendre visite à Louis-Philippe : la réponse provisoire de l'archevêque est très prudente et il décide de faire auparavant parvenir au pape un mémoire négatif en janvier 1834.
[2420] Riot-Sarcey, Michèle, *Le réel de l'utopie*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 55.
[2421] Fonds Berryer 223 ap 21 : « Chambre des députés, session 1831, Développement de la proposition de M. le baron de Schonen ».
[2422] *Ibid*., p.5-6.
[2423] *Ibid*., p.9.

Nous devons dire qu'il n'y a rien au monde de plus logique que la motion de M. de Schonen, et sous ce rapport au moins nous n'avons garde de le blâmer. La loi française étant athée, ou voulant l'être, il faut bien qu'elle cherche à se dépouiller de tout ce qui annonce un reste de croyance […].[2424]

Ainsi, pour eux, « l'athéisme légal » détruit la société car il détruit la morale et le sentiment de justice. Surtout, les arguments autour du délitement de la famille sont, une nouvelle fois, brandis :

Et ici, nous n'allons pas répéter ce qui a déjà été dit tant de fois sur la monstruosité du divorce, qui fait qu'une femme a deux époux, l'un desquels lui est un objet d'abomination ; deux familles, l'une desquelles lui est inconnue ; des enfants jetés çà et là, sans foyer commun, sans autorité domestique, sans exemple, sans guide, sans père ; car dans le divorce, il n'y a plus de paternité. Tout cela est effroyable d'immoralité et ne s'est vu que dans les nations demi-barbares, où la femme était à peine un être humain […] mais le christianisme, par sa loi générale d'amour, avait délivré l'humanité de cette espèce de malédiction […].[2425]

Or, cette perte de sens qu'insuffle le divorce a pour funeste conséquence, selon les légitimistes, l'insoumission du peuple à l'inégalité des rangs et des fortunes, « et alors le saint-simonisme pratique est logique, et le monde social est toujours à recommencer »[2426]. Le divorce est considéré comme la porte ouverte aux revendications de justice sociale face à l'immuabilité d'une société chrétienne qui a figé les rôles et les places de chacun. Le *Courrier de l'Europe* de conclure et de prévenir :

Nous savons qu'il y a un état transitoire, et par conséquent incomplet, par lequel la société arrive à sa régénération. Mais nous n'admettrons jamais l'athéisme comme condition d'un état politique, même passager […]. Que nos législateurs détruisent donc la loi sur le divorce, cela doit être, parce que leur principe de législation est athée ; mais par là même leur œuvre périra ; car il n'y a pas de constitution durable là où il n'y a pas même sanction divine des engagements humains.[2427]

Les légitimistes cherchent à prouver que la législation chrétienne est supérieure à la loi civile, notamment sur la question des mariages entre beaux-frères et belles-sœurs autorisés dans la loi religieuse et interdits dans la loi civile. Ils s'invitent donc dans le débat de la proposition de loi de Schonen tandis que les orléanistes publient une brochure intitulée « De l'inconvénient des dispenses de mariage après divorce ; De la nécessité et de l'avantage des dispenses entre beaux-frères et belles-sœurs »[2428]. Les orléanistes y réclament l'interdiction de

[2424] Article intitulé « De la proposition sur le divorce » paru dans *Le Courrier de l'Europe* du 18 août 1831.
[2425] *Idem.*
[2426] *Idem.*
[2427] *Idem.*
[2428] Fonds Berryer 223 ap 21 : *De l'inconvénient des dispenses de mariage après divorce ; de la nécessité et de l'avantage des dispenses entre beaux-frères et belles-sœurs ; amendement et addition à la proposition de M. de Schonen sur le divorce et modification aux art. 16 et 164 du Code civil, observations soumises à l'auteur de cette proposition ainsi qu'à M. le garde-des-sceaux et aux chambres*.

l'usage des dispenses entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu si un premier mariage a eu lieu avant et a été dissous. Pour autant, comme dans la législation chrétienne, ils souhaitent autoriser les mariages pourtant interdits entre beaux-frères et belles-sœurs par le *Code civil* et la loi du 20 septembre 1792[2429]. L'avocat légitimiste Hennequin publie alors un ouvrage intitulé *Du divorce*[2430] qui fait l'objet de comptes rendus dans la presse légitimiste[2431] : l'ouvrage est jugé avoir influencé les pairs et avoir apporté, en plus des écrits de Bonald, des arguments supplémentaires. Hennequin veut notamment que l'indissolubilité soit le fondement même du contrat de mariage, afin d'empêcher que dans une même législation il y ait le mariage et le divorce prévus. Pour lui, si le divorce existe, le mariage n'est plus un contrat mais un essai de contrat : il craint une union précaire. Autre argument avancé, l'abolition du divorce doit empêcher l'instabilité et l'inconstance amoureuse des hommes qui pourraient être tentés de divorcer afin de se marier avec une nouvelle femme[2432]. Les légitimistes font du mariage sans permission de divorce un moyen de protection matérielle et statutaire de la femme. Hennequin admet cependant qu'il puisse y avoir des mariages malheureux et s'en remet à l'Église dans le règlement de pareils cas :

> On comprend, toutefois, qu'une fatale méprise, qu'un changement dans les affections et dans les mœurs, peut transformer l'union conjugale en un long supplice pour l'un des époux, et l'Église, toujours admirables dans ses prévoyances, conciliant toujours les intérêts de l'ordre social avec ceux de l'humanité, au moment où elle proclame l'indissolubilité du lien conjugal, autorise, pour certaines circonstances, la possibilité de la séparation : et c'est ici que se présente le motif qui dans l'intérêt social, abstraction même de toute pensée religieuse, donne à la séparation de corps un avantage incontestable sur le divorce.[2433]

Cet avantage tout relatif que permet l'Église n'officialise pas une séparation de corps et le couple en rupture selon le droit canon reste, civilement, marié. Les brochures légitimistes se multiplient contre le divorce comme la *Lettre à M. le baron de Schonen Contre le divorce* par Fournier-Verneuil, un notaire parisien originaire du Périgord qui évoque pour l'occasion sa haine du « jésuitisme tricolore »[2434]. Après 1792, l'auteur affirme que le divorce n'était utilisé que par seulement deux épouses d'émigrés dans sa région natale. Ensuite, l'indissolubilité du mariage est faite, d'après lui, pour préparer l'homme à remplir les devoirs que la société lui

[2429] *Ibid*., p.3.
[2430] Hennequin, *Du Divorce*, Paris, Warée, 1832.
[2431] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, premier tome, Paris, 1832, p.138 et suivantes.
[2432] *Ibid*., p.140 : « L'isolement, l'abandon, le veuvage anticipé, c'est là tout l'avenir que promet la séparation de corps ; il n'en est pas ainsi du divorce. C'est avec l'espérance d'un choix plus heureux, c'est avec les pompes et les joies d'un nouvel hymen que cette loi, complice de l'inconstance et de la faiblesse, se présente à la pensée d'un époux que fatigue sa chaîne. »
[2433] *Ibid*., p.139-140.
[2434] Fonds Berryer, 223 ap 21 : *Lettre à M. le baron de Schonen, op.cit.*, Paris, Delaunay, 1831.

impose. La fin du mariage est synonyme de dépravation des mœurs, de l'augmentation du nombre d'enfants illégitimes[2435]. Le divorce est surtout, pour lui, l'annonce de la destruction de la famille et de l'État. De plus, de son propre aveu, « l'indissolubilité du mariage donne au mari une autorité plus grande »[2436]. Finalement, la Chambre des pairs s'oppose à la proposition de loi de rétablissement du divorce avec une rare énergie. Malgré ce refus, pour la seconde fois, la Chambre des députés analyse le projet de loi. Louis de Bonald rend compte du rapport entre le mariage et la légitimité politique[2437] :

> [L'indissolubilité du lien conjugal] est le type de toute légitimité, et en en permettant la dissolution le parti libéral trouble tout à la fois, et par un seul acte, la famille, la religion et l'État.[2438]

Et de conclure avec l'assurance du succès :

> Au reste, rien ne prouve mieux la force de la religion catholique que la résistance que ses sectateurs opposent à la loi du divorce, si chère aux plus redoutables passions du cœur humain et dont le calvinisme leur offre, si près d'eux, la permission et l'exemple.[2439]

Finalement, en 1834, toutes velléités en matière de rétablissement du divorce sont étouffées. Les légitimistes donnent une dimension morale universelle à leur combat légal parlementaire. En réponse à la révolution de 1830 jugée anticléricale, les catholiques mennaisiens, largement aidés par le mouvement néolégitimiste, n'ont donc de cesse de participer à l'impulsion d'un élan mystique de renouveau catholique qui endiguerait le changement radical qui fait que la religion perd son statut de « fait de mentalité » pour se ranger parmi les opinions discutables[2440].

*2.2. L'*Avenir *en réponse à l'anticléricalisme*

Les catholiques mennaisiens réagissent à ce qu'ils considèrent comme une mise en danger de la religion, avec la constitution d'une nouvelle rédaction d'un nouveau journal, l'*Avenir* qui, à la fois scandalise et leur fait office de porte-voix. Laurentie s'en inspire pour ses propres journaux et rappelle que « l'abbé de Lamennais avait assisté, en spectateur impassible, du fond de sa retraite de la Chesnaie, d'abord aux dernières luttes qui avaient précédé la chute de la monarchie de Charles X, puis aux événements déplorables qui avaient

[2435] *Ibid*., p.8.
[2436] *Ibid*., p.14.
[2437] Louis de Bonald écrit pour l'occasion un article intitulé « Sur le divorce » qui paraît dans la revue néolégitimiste de Laurentie datée du 25 mai 1833.
[2438] Article de Bonald paru dans le *Rénovateur* du 25 mai 1833.
[2439] *Idem.*
[2440] Boutry, Philippe, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, les Éditions du Cerf, 1986, p.11.

accompagné cette révolution »[2441]. Les catholiques mennaisiens sont alors complètement désorganisés dans leurs projets multiples avec les royalistes de la Restauration. Lamennais et Laurentie interrompent ponctuellement leur correspondance car toutes leurs entreprises communes échouent en 1830 :

> Durant cet intervalle, une brusque révolution renverse cette royauté traditionnelle […] qui, depuis son rétablissement, s'était efforcée de relier les vieilles institutions chrétiennes et populaires de l'ancienne société française, aux aspirations et aux maximes de la société nouvelle, issue de la Révolution. Ces œuvres, ces associations pieuses et charitables, utiles au bien de la religion et des mœurs, qui se développaient librement sous le règne et par la protection d'un prince fidèle à l'Église, tombent et disparaissent en même temps que lui.[2442]

Le bilan de lutte de la Congrégation, en quinze ans, est très contrasté : d'un côté, les ordonnances de 1828 réduisent la liberté des séminaires, le Concordat de 1817 n'est pas appliqué, les jésuites sont expulsés, la loi impose l'enseignement des quatre articles de 1682. De l'autre, les autres congrégations sont rétablies dans leurs droits, la loi du sacrilège dote les églises et encourage les missions. La Congrégation tient sa dernière séance le dimanche 18 juillet 1830 avant sa dissolution. Deux semaines après, le cardinal de Rohan[2443] échappe tant bien que mal aux Parisiens qui brisent sa voiture porte de Vaugirard. Les congréganistes qui appartiennent à la magistrature quittent leurs fonctions et refusent de prêter serment. Alexandre Cauchy, Levavasseur, Espivent de la Villeboisnet se retirent de la vie publique. Les œuvres de la Congrégation semblent donc définitivement abandonnées. De nombreuses sociétés royalistes, que les catholiques autour de Lamennais appuyaient, se dissolvent donc, comme la Société catholique des bons livres le 12 août 1830. Endettée, sa caisse n'est amortie que des années plus tard, au grand mécontentement des investisseurs. Le mathématicien Cauchy s'en émeut auprès de Laurentie :

> J'apprends à mon grand regret, en arrivant de la campagne que les espérances que vous aviez bien voulu me faire concevoir relativement au remboursement de la créance des bons livres sur M. Berryer sont singulièrement compromises.[2444]

Ou encore, un an après, Cauchy l'informe des membres de la Société qui ont remboursé les dettes : le duc de Montmorency, Dambray, Cauchy et le villèliste congréganiste De Rougé[2445]. Des réunions se tiennent encore et Dambray fait part à Laurentie de son refus de financer les

[2441] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.285.
[2442] *Ibid.*, p.280.
[2443] Le cardinal de Rohan remplace Ronsin à la tête de la Congrégation alors que ce dernier a été inquiété peu après la parution des ordonnances de 1828.
[2444] 372 ap 7 : dossier 2, lettre datée du 20 septembre 1831 de Cauchy à Laurentie.
[2445] 372 ap 8 : lettre de Cauchy du 18 mars 1832 à Laurentie.

ruines de la Société catholique des bons livres[2446]. Mais peut-être la Société catholique des bons livres est-elle transformée en maison d'édition. Le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 14 juillet 1833 rend compte de publications autour de la Société des bons livres pour compléter ses livraisons de la 9e année avec, par exemple, une *Histoire de la Pologne*. Bien que cette Société soit affaiblie et semble ne plus réussir à rayonner comme sous la Restauration, elle continue à faire des émules puisqu'une Bibliothèque des bons livres est créée à Autun[2447]. Un autre cabinet littéraire et bibliothèque choisie est installé à Crest[2448]. De plus, Laurentie participe personnellement aux séances locales des sociétés de lecture comme la société des sciences et des lettres de Blois, lorsqu'il se trouve à Pontlevoy[2449]. Une autre société est créée en 1835-1836, la Bibliothèque universelle de la jeunesse qui semble répondre aux mêmes exigences que les précédentes. Ces membres sont ceux des sociétés disparues, c'est-à-dire les journalistes légitimistes Laurentie, Walsh, Poujoulat et Théodore Muret[2450]. Ce n'est donc qu'après 1830 que les catholiques mennaisiens se séparent de l'héritage de la Congrégation. La Maison de refuge des jeunes condamnés est aussi dissoute après la révolution de 1830, tout comme l'Association de défense de la religion catholique, malgré les dysfonctionnements antérieurs. Seule la Société des bonnes études survit, dirigée par Ozanam, Bailly, l'ancien trésorier de l'Association catholique, et leurs partisans[2451]. Les catholiques autour de Lamennais ne peuvent ainsi plus compter sur les structures de la Congrégation. En conséquence, ils recréent ces structures de combats autour d'un journal, d'une agence et d'un projet d'école, soutenus en partie par Laurentie et les néolégitimistes.

Lamennais veut impulser un renouveau catholique grâce à son triple projet. Avec la création de l'*Avenir*, l'abbé et ses disciples souhaitent doter les catholiques « ultramontains » d'un journal, après l'échec d'une *Quotidienne* mennaisienne et la fin du *Mémorial Catholique*. Alors que Laurentie fait paraître *De la légitimité et de l'usurpation*, l'abbé Gerbet est à Paris et est l'instigateur du remplacement du *Mémorial Catholique* par l'*Avenir*. Cette parution est un événement comme le souligne l'*Ami de la Religion*[2452]. Le prospectus est daté d'août 1830 : Gerbet y fait l'éloge du libéralisme et de la religion, dans la mesure où il souhaite « catholiciser le libéralisme » à la réclamation de Lamennais. De concert, ces

[2446] 372 ap 8 : lettre de Dambray du 27 mars 1832 à Laurentie.
[2447] 372 ap 9 : lettre de Thomassin à Laurentie du 17 juin 1835.
[2448] 372 ap 9 : prospectus de Tournier adressé à Laurentie.
[2449] 372 ap 9 : lettre de convocation de la société des sciences et des lettres de Blois à Laurentie de La Saussaye du 26 août 1835.
[2450] *L'Université catholique*, tome second, Paris, Bailly, 1836, p.79-80.
[2451] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.280.
[2452] L'*Ami de la Religion du 5 juillet 1832*, volume 72, n°1967.

catholiques appuient les néolégitimistes et réclament les libertés qui doivent servir la religion :

> La liberté n'a rien d'abstrait ; il n'y a pas une liberté mais des libertés et ces libertés consistent dans la possession de certains droits, de certaines franchises à l'égard du gouvernement […].[2453]

Les abbés Lamennais et Gerbet sortent une série de trois articles les 16-17 octobre 1830 et un quatrième le 26 octobre 1830, intitulé « De la liberté de la communication avec Rome », contre l'interdiction du gouvernement d'autoriser le Saint-Siège à avoir des relations directes avec l'épiscopat français. Les doctrines de ce journal sont connues et ont été reprises par Laurentie : l'opposition au traité de Vienne de 1815 avec le *statu quo* entre protestants et catholiques, la demande de la liberté religieuse, la condamnation de la persécution du clergé par les autorités, entre autres[2454]. Le journal catholique ne laisse pas indifférent. Victor Hugo soutient la vision de Lamennais sur les événements de 1830 et salue la révolution de juillet comme étant le triomphe du pouvoir spirituel dont la direction appartient à l'Église, sur le pouvoir temporel. L'abbé est persuadé que la jeunesse le suit dans cette réflexion, d'autant plus que Victor Hugo l'invite après sa victoire à un procès de l'*Avenir* fin janvier 1830. Son succès est grand. L'*Avenir* s'adresse à un lectorat issu d'un clergé pauvre et rural et réussit à influencer une génération de prêtres, dans toute la France[2455] et au-delà[2456]. Le clergé, plus jeune, qui s'est reconstitué en 1830-1831 et pour qui de nouvelles paroisses ont été créées, s'y montre sensible. Mais Lamennais n'a pas réussi à convaincre les collaborateurs du *Correspondant* qui s'appuie sur le clergé influent comme les évêques, appartenant à une autre génération :

> La religion [pour le *Correspondant*] est la messe que je dis et qu'on me paye, le mariage que je bénis et qu'on me paye, le baptême que j'administre et qu'on me paye.[2457]

La direction des esprits au nom de la puissance de Dieu demeure ainsi un objet de conflit. Le journal de Lamennais remporte la bataille des abonnements sur le *Correspondant*, avec 1500 abonnés en 1830. Mais l'article « La souveraineté de Dieu exclut-elle la souveraineté du peuple ? » déplaît fortement à l'Église. L'*Avenir* tente de rechristianiser la révolution et cela

---

[2453] Citation de l'*Avenir* dans Changy, Hugues de, *Le soulèvement de la duchesse de Berry*, Paris, DUC, Albatros, 1986, p.37 et suivantes.
[2454] Philibert, A., *Lamennais et Lacordaire, 1822-1832*, Paris IV, 2002, p.465.
[2455] Boudon, Jacques-Olivier, « Génération Lamennais. La crise du clergé catholique », dans Harismendy, Patrick, (dir.), *La France des années 1830 et l'esprit de réforme*, Rennes, PUR, 2006, p. 226 et suivantes.
[2456] Sylvain, Philippe, « Lamennais : l'ultramontain et le libéral. Son influence aux États-Unis et au Canada français », dans *Revue de l'Université d'Ottawa : Lamennais*, vol.57, n°3, juillet-septembre 1987, p.71.
[2457] Lettre de Lamennais au marquis de Coriolis du 1er novembre 1830, dans *Correspondance générale*, tome IV, Paris, Armand Colin, 1971, p.369, citée dans Labouret, Guilhem, « Presse catholique et écriture polémique autour de 1830 » dans *Actes du IVème congrès* SERD, 2009.

n'échappe pas aux contemporains de Lamennais. Le nouveau journal de l'abbé est, pour cela, vivement critiqué par son ancien disciple, le comte Arthur O'Mahony, parti en exil en Suisse, qui préfère créer sa nouvelle ligne rédactionnelle franchement traditionaliste absolue dans son journal l'*Invariable*. Après l'échec de la *Quotidienne* mennaisienne, O'Mahony poursuit après 1830 la lutte des ultras et se donne alors pour but d'examiner et de détruire les quatre « plaies intellectuelles du siècle » : le laïcisme défini comme l'usurpation des droits du pouvoir spirituel par le pouvoir laïc, l'individualisme en politique et en morale, le matérialisme dans les sciences et le romantisme dans les lettres et dans les arts. Pour ce faire, O'Mahony a mobilisé des membres de l'équipe du journal de Fribourg et les hommes qui avaient suivi les conférences de la Société des bonnes lettres sous la Restauration. Pour l'*Invariable,* Lamennais ne répond donc plus aux aspirations des catholiques intransigeants. Autre position de l'*Avenir* vivement critiquée : Lamennais reprend l'idée de la séparation de l'Église et de l'État dans un article daté du 10 octobre 1830 et par là-même justifie la suppression du budget des cultes. L'*Avenir* refuse aussi les nominations d'évêques du gouvernement de Juillet, et très vite, les revendications des mennaisiens en matière de liberté religieuse se soldent par une contestation de l'autorité des évêques. Face à un tel programme, il est à noter que Laurentie, qui travaille alors au *Courrier de l'Europe,* ne collabore pas à la rédaction de l'*Avenir*[2458] comme il l'avait fait au *Mémorial Catholique*. Néanmoins, les frontières restent poreuses entre les catholiques autour de Lamennais et les néolégitimistes de l'entourage de Laurentie même si des nuances de pensée sont exprimées : ils veulent tous œuvrer pour le triomphe d'une même conception du catholicisme qui accepterait certaines libertés.

L'abbé de Salinis se fait, une nouvelle fois, l'intermédiaire entre Laurentie et Lamennais :

> L'abbé de L.[amennais] me charge de vous écrire qu'il désirerait beaucoup vous voir, qu'il aurait des propositions à vous faire relativement à l'*Avenir* et à notre *Agence catholique*. Comme il est souffrant et qu'il ne prévoit pas encore le jour où il pourra aller à Paris, ne vous serait-il pas possible de le trouver à Juilly ? il importe, je crois, beaucoup que vous vous entreteniez le plus tôt possible avec l'abbé de L.[amennais] vous savez qu'une voiture part à 8h précise tous les matins pour Juilly.[2459]

Il est fort probable que Laurentie se soit déplacé à Juilly pour s'entendre avec les abbés, même si, à cette période, aucune lettre de sa correspondance ne l'atteste avec certitude. Lamennais s'investit alors dans une autre société répondant davantage à ses désirs que les anciennes liées à la Congrégation : il s'agit de la Société pour la propagation de la foi et

[2458] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.214 et Guyon, Bernard, *Un inédit de Balzac, le catéchisme social*, Paris, La Renaissance du Livre, 1933, p.19.
[2459] 372 ap 7, dossier 2, lettre du 22 décembre 1830 de Salinis à Laurentie.

l'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse, lancée depuis Juilly et manifestement active grâce à l'abbé de Salinis et aux autres dirigeants du collège[2460]. Son rôle consiste à organiser un pôle associatif et un observatoire des questions religieuses contre un gouvernement jugé irréligieux :

> Le comité chargé de la direction de l'œuvre se composa de MM. De Lamennais, Gerbet, Lacordaire, de Coux, de Montalembert et de Salinis. Les statuts furent publiés le 18 décembre 1830 ; l'*Agence* se proposait pour but : 1° le redressement de tout acte qu'elle envisagerait comme contraire à la liberté du ministère ecclésiastique, au moyen de poursuites devant les Chambres et les tribunaux ; des mémoires, des plaidoyers seraient, au besoin, répandus dans le public, en vue d'éclairer l'opinion ; 2° la protection de tout établissement d'instruction contre les actes attentatoires à la liberté d'enseignement ; 3° le maintien du droit de s'unir pour prier, pour étudier ou pour obtenir toute autre fin avantageuse à la religion, aux pauvres ou à la civilisation ; 4° enfin, l'*Agence générale* devait servir de lien commun à toutes les associations locales.[2461]

Cette agence est créée pour lutter contre le monopole de l'Université et s'engage dans une action à portée internationale : un « Acte d'union » est proposé à l'Europe catholique. Cette agence a aussi pour rôle de proposer à la Chambre des députés une pétition sur la liberté de l'enseignement et sert les intérêts des néolégitimistes légalistes autour de Laurentie. En effet, Ange Blaize, le beau-frère de Lamennais paraît avoir rédigé un brouillon de la pétition sur la liberté de l'enseignement mais encore une autre sur la suppression du serment, d'après une lettre adressée à Berryer-fils :

> J'ai dernièrement transmis à mon beau-frère, M l'abbé de Lamennais à qui je dois l'avantage de vous connaître personnellement deux pétitions pour la Chambre des députés. Pour la première, je m'unis aux généreux efforts des rédacteurs de l'*Avenir* pour obtenir la liberté promise de l'enseignement. Dans la seconde, je demande et motive l'abolition du serment exigé, de fidélité au chef de l'État non seulement pour effectuer des fonctions gratuites, à la seule nomination des citoyens, sans la participation du gouvernement mais même pour nommer à ces fonctions, dans lesquelles les élus ont le mandat spécial de défendre ses intérêts moraux et matériels de la Commune et du pays contre les erreurs et les entreprises du pouvoir. Je prends la liberté de vous adresser sous ce pli, une copie de cette pétition[2462] […].[2463]

Ces deux pétitions marquent les points de rassemblement possibles entre les néolégitimistes et les catholiques mennaisiens. De plus, Laurentie comme Lamennais, favorables à une décentralisation, œuvrent en ce sens dans cette association pour y créer des ramifications capables de former un maillage d'associations locales. Plus généralement, ils souhaitent l'indépendance des collectivités locales qui ne peuvent rien entreprendre « soit pour établir

[2460] Lettre de Lamennais à Salinis du 26 mai 1830, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome IV, p. 290.
[2461] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.285.
[2462] Cf. la pétition dans les documents en annexe, p.110-111.
[2463] 223 ap 1 : lettre d'Ange Blaize du 12 août 1831 adressée à Berryer.

une école, soit pour soutenir un hôpital, pour réparer un édifice, pour creuser une fontaine, sans le bon plaisir d'un ministre, chargé tout ensemble et de contrôler les volontés des vivants et de réformer les dernières volontés des morts »[2464]. La décentralisation doit donc servir la religion. A contrario, l'État centralisé est qualifié de « monstre social »[2465]. Cette opposition à l'État centralisé séduit les légitimistes et aboutit à l'élaboration et à la défense d'une citoyenneté locale et catholique : la *Gazette de France* du 2 janvier 1831, ou encore la *Quotidienne* du 6 septembre 1831, développent cette idée et lancent, le 28 mars 1832 un appel en faveur de l'élection des représentants locaux. Cet appel est la raison de la formation de la nouvelle revue de Laurentie intitulée le *Rénovateur* : Laurentie se fait le champion légitimiste de la réforme locale, pour concurrencer Genoude qui incarne peut-être encore davantage un légitimisme populaire. Le *Rénovateur* veut réconcilier une monarchie régénérée, l'Église et le peuple, tandis que l'*Avenir* relie davantage l'Église et le peuple à la société moderne.

Dans l'*Avenir*, Lamennais influence toujours Laurentie parce qu'il pense la perfection morale de la société grâce au christianisme. Tout ce qui est censé perturber cet ordre idéal au sein de la société chrétienne est voué à disparaître. La chute de Charles X ne met pas en doute la théocratie que Lamennais fonde sur un droit catholique[2466] et sur un exercice et une pratique libérale. Au contraire, la révolution de 1830 le conforte dans l'idée que l'Église doit se débarrasser des vieilles institutions surannées qui ne sont plus soutenues par les peuples et qui finissent par mettre en péril l'influence de la religion même au cœur d'une société chrétienne : en ce sens, il inspire Laurentie dans l'idée d'une modernisation de la monarchie. Mais, fort de la devise « Dieu et la liberté » de l'*Avenir*, Lamennais est désormais convaincu que la société doit avoir un gouvernement républicain garantissant l'égalité civile et la souveraineté des corps élus[2467]. C'est pourquoi il critique le gouvernement de la monarchie de Juillet qui essaie, en vain, de « combiner des éléments incompatibles de monarchie et de république »[2468]. En même temps qu'il attaque le gouvernement de Juillet, Lamennais règle avant tout ses comptes avec le parti royaliste. Les Bourbons sont néanmoins davantage épargnés que le mouvement royaliste par ses arguments. Au printemps 1831, les mennaisiens dénoncent une inflexion dans la pensée royaliste du parti : abandonnant la doctrine du droit divin, il serait désormais attaché à celle de l'athéisme politique. Cette attaque est davantage un moyen, pour les mennaisiens, de se placer comme seuls défenseurs de la doctrine du

[2464] Article paru dans *L'Avenir* du 9 novembre 1830 et intitulé « D'une grave erreur des honnêtes gens ».
[2465] Article paru dans *L'Avenir* du 31 décembre 1830.
[2466] Article de Lamennais du 16 octobre 1830 et du 23 mai 1831 dans *L'Avenir*.
[2467] Article de Lamennais intitulé « De la position du gouvernement » dans *l'Avenir* du 17 octobre 1830 et l'article intitulé « De la république » le 9 mars 1831.
[2468] Article de Lamennais intitulé « De la position du gouvernement », du 17 octobre 1830 dans *L'Avenir*.

catholicisme, afin d'éviter d'être mis en concurrence par d'autres catholiques. Ils font paraître un premier article le 4 mai 1831, intitulé « la légitimité et la souveraineté du peuple par M. le baron de Rivière » qui fait polémique et tourne en ridicule les prises de position des absolutistes. Toujours monarchiste mais voulant se démarquer des absolutistes, Laurentie partage à la fois la critique de Lamennais sur la monarchie constitutionnelle ainsi que celle sur le parti royaliste et revendique à des degrés divers « la liberté religieuse, politique et civile »[2469]. Pour résumer, Lamennais permet à Laurentie de confectionner une synthèse politique et doctrinale : l'ancien journaliste ultra entreprend d'inclure davantage la sauvegarde des libertés quand elles sont favorables à la religion. Lamennais insuffle l'espoir d'un retour du pouvoir spirituel à travers l'Église que Laurentie aimerait voir partagé par la monarchie qu'il idéalise :

> Ces fers brisés, il se lèvera dans sa force première, et ce jour sera grand ; il marquera une de ces époques où il semble qu'il se fasse comme une immense effusion de vie, où le genre humain, poussé par je ne sais quelle puissance inconnue qui s'éveille en lui, s'élance dans l'avenir avec une sorte de prophétique espoir.[2470]

Le cataclysme expiatoire de Lamennais laisse place à son optimisme messianique[2471] qui encourage les néolégitimistes à proposer leur alternative. Néanmoins, à la différence des néolégitimistes, Lamennais voit dans le pape, le chef d'une théocratie : l'alliance entre le pape et le peuple prend alors tout son sens dans la théorie d'un « pouvoir direct » papal établi avec le peuple qui nierait l'intermédiaire royal. Tandis que Laurentie reste silencieux, les partisans d'une Église de France réagissent dans un article du *Courrier français* daté du 12 mai 1831, tout comme *Le Globe* du 23 mai et du 5 juin 1831, la *Gazette de France* du 21 juillet 1831 et l'*Ami de la Religion* des 16, 23 et 30 juin 1831. Lamennais adopte la vision de Grégoire VII des théories du pape Gélase : le pape peut seul unir les deux pouvoirs entre ses mains. Ainsi, la séparation de l'Église et de l'État préconisée par Lamennais et ses disciples est surtout tournée contre l'État qui ne doit pas intervenir sur les questions religieuses qui sont du seul ressort de l'Église. L'*Avenir* reste « ultramontain » et est accusé par le *Constitutionnel* du 27 et 29 novembre 1830 et du 2 février 1831 de vouloir renouer avec la Ligue. Après une saisie fin novembre 1830, Lamennais est déçu d'apprendre, fin décembre 1830, qu'il n'est pas soutenu par Rome, ce que confirme par la suite le nouveau pape Grégoire XVI. La conséquence directe est l'alliance des partisans d'une Église de France avec le Saint-Siège

[2469] Article de Lamennais intitulé « Fausse direction du gouvernement » dans *l'Avenir* du 27 janvier 1831.
[2470] Article de Lamennais intitulé « De la position de l'Église en France » dans l'*Avenir* du 6 janvier 1831.
[2471] Bénichou, Paul, *Le Temps des prophètes*, Paris, Gallimard, 1977, p.149.

contre Lamennais, qui se réfugie à Juilly. Certains correspondants mennaisiens proches de Laurentie commencent à faire défection. Le 23 janvier 1831, Montalembert publie l'article « Sur cette admirable Pologne… ». Le journal est alors accusé de prêcher la révolution au nom de la religion et cela effraie le père Ventura[2472]. L'abbé Rohrbacher fait alors paraître un article le 14 décembre 1830, intitulé « La souveraineté de Dieu exclut-elle la souveraineté du peuple ? ». Ventura désavoue publiquement les thèses de l'*Avenir*.

Outre les désaccords qu'il suscite parmi les catholiques et les légitimistes, Lamennais subit de nouvelles difficultés avec son projet d'école. Suite à la fermeture d'écoles gratuites à Lyon, Lamennais et ses disciples décident de fonder une école à Paris qui ouvre le 9 mai 1831. Ce projet est défendu par Laurentie. Or, cette école a été ouverte sans autorisation légale puisque tous les établissements devaient acquitter une contribution scolaire au profit de l'Université. Lamennais et ses disciples brandissent l'article 69 de la Charte qui proclame la liberté d'enseignement et forcent la main aux autorités. Cette école gratuite devait constituer la base d'une Université libre si chère à Laurentie. Le gouvernement décide finalement de lui donner l'autorisation, mais un commissaire de police y est envoyé pour la fermer. Ne s'avouant pas vaincus, les mennaisiens transforment cette école en Agence de défense de la liberté religieuse dont l'objectif est de défendre les libertés de conscience, d'association et d'enseignement. Un procès est fait à Montalembert en 1831, devant la Chambre des pairs du fait de la mort de son père et de son héritage de la pairie, pour avoir ouvert l'école avec son ami De Coux, à l'instigation de Lamennais[2473]. Montalembert et Lacordaire écrivent le *Procès de l'école libre* dans lequel ils retranscrivent l'opinion de tous les journaux et notamment l'article extrêmement favorable que Laurentie leur consacre dans le *Courrier de l'Europe*. Face à la comparution des mennaisiens, Montalembert, Lacordaire et Coux à leur procès, Laurentie s'insurge :

> C'est le cours de la justice du monopole et du despotisme.[2474]

Comparant l'Université du XIXème siècle à celle du XIV et du XVème siècle, le *Courrier de l'Europe* de Laurentie rappelle qu'« en ce temps-là, l'Université faisait mieux que de fermer une école de petits enfants et de jeter un prêtre dans la rue, elle pendait au besoin ou faisait pendre un ennemi »[2475]. Le journal se félicite de voir tous les avocats de leur courant réunis

[2472] Appendice 653, lettre de Ventura de janvier 1831 dans, Le Guillou, Louis, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome IV p.713.
[2473] Archives diocésaines 1 D 4, 4 dossier 14 : Projet d'école ecclésiastique de Lamennais, 1830.
[2474] Montalembert, Lacordaire, *Le procès de l'école libre*, Paris, Agence générale pour la défense de la liberté religieuse, 1831, p.24.
[2475] *Ibid*., p.25.

pour la défense de De Coux, Montalembert et Lacordaire. A l'inverse du *Courrier de l'Europe*, la *Quotidienne* de Brian émet quelques réserves à l'encontre de l'*Avenir,* même si elle lui apporte son soutien ponctuel :

> [Coux, Montalembert, Lacordaire] appartiennent à un journal avec lequel, si nous nous trouvons d'accord sur des vérités morales et religieuses, nous différons souvent dans les conséquences et les applications qui appartiennent à la politique. Mais ici nous marchons ensemble […].[2476]

Le 20 septembre, ils sont tous condamnés à cent francs d'amende. Malgré l'échec de cette école, les mennaisiens semblent encore se mobiliser pour la liberté d'enseignement. Laurentie est toujours, à cette période, en relation épistolaire régulière avec l'abbé Gerbet et contribue au financement de leurs projets qui, pourtant se réduisent[2477]. Par exemple, la Congrégation de Saint-Pierre est dissoute et Jean-Marie Lamennais tente de récupérer Juilly en 1834 :

> Vous savez, M[on] P[ère], que lorsque vous entrâtes à Juilly, cet établissement avait été proposé par M. Berryer à mon frère, qui consentit à vous le céder provisoirement sur l'engagement d'honneur et de conscience que vous prîtes, vous, M. de Salinis et M. Laîné de le lui rendre plus tard ; et c'est, comme vous le savez encore, d'après cet engagement formel et plusieurs fois réitéré, qu'il fit les démarches dont le résultat fut de vous mettre en possession de ce collège. Aujourd'hui, mon frère serait disposé à me remettre son droit, moyennant quelques arrangements […].[2478]

Cette demande n'ayant pas abouti, Lamennais frère se lance dans d'autres projets d'enseignement comme la création d'une école secondaire à Dinan en 1835[2479] et se fait moins critique à l'égard de l'enseignement mutuel[2480]. Un mélange des méthodes d'enseignement est pour la première fois revendiqué dans l'entourage proche de Lamennais et de Laurentie.

Les néolégitimistes réaffirment leur soutien à Lamennais qui est pourtant de plus en plus marginalisé. L'archevêque de Paris, Mgr de Quélen, cesse de le défendre tandis que les cardinaux de Rohan, de Retz et de Frayssinous, avec Rozaven à leur tête, sont à l'origine d'une véritable cabale à son encontre. Le pape traîne à se prononcer sur les thèses de Lamennais qui décide de suspendre la parution de l'*Avenir* le 28-29 octobre 1831 et qui se rend personnellement à Rome. A l'inverse de ce qu'écrit l'historien Hugues de Changy, les l'entourage légitimiste de Laurentie soutient toujours officiellement Lamennais, même après

[2476] *Ibid*., p.26.
[2477] 372 ap 21, dossier 2 : lettre de Gerbet adressée à Laurentie datée du 14 mars 1831.
[2478] Lettre 1696 de Lamennais frère vraisemblablement adressée à l'abbé Scorbiac, le seul propriétaire non mentionné dans la lettre, dans Lamennais, Jean-Marie, *Correspondance générale*, volume III, Rennes, PUR, p.79.
[2479] *Ibid*., p.264.
[2480] Document 299 : « Note sur les méthodes d'enseignement », dans Lamennais, Jean-Marie, *Correspondance générale*, volume II, Rennes, PUR, 2001, p.499.

1831[2481]. Pour preuve, une lettre de l'abbé Gerbet adressée à Laurentie suggère que ce dernier avait proposé de faire du *Courrier de l'Europe* l'organe officiel de l'Agence catholique pour la liberté religieuse, après l'échec de l'*Avenir*. Les mennaisiens refusent l'offre de Laurentie :

> Je suis allé avant hier pour vous voir, sans avoir le plaisir de vous rencontrer. L'agence a pris la détermination de ne prendre, pour organe officiel, aucun journal représentant un parti politique. C'est une position qu'elle est obligée de garder.[2482]

Ils ne pensent pas qu'une alliance avec le parti légitimiste soit pérenne, après l'échec de la *Quotidienne* mennaisienne. Une des conséquences de cet échec d'union est la reparution en 1833 du *Correspondant* qui n'avait pas survécu à la révolution de 1830, sous le titre de *Revue européenne* pour combler le vide laissé par l'*Avenir*[2483]. Du fait de sa proximité avec Lamennais, Laurentie profite toutefois depuis fin janvier 1832 d'un arrangement journalistique avec l'abbé : le *Rénovateur* est envoyé chez les abonnés de l'*Avenir* qui a cessé de paraître[2484]. L'Agence de défense de la liberté religieuse a, en effet, remis une liste des abonnés de l'*Avenir* au *Rénovateur*[2485]. Sur le chemin du retour de Rome, Lamennais apprend la parution de l'encyclique *Mirari vos* en août 1832 qui condamne les thèses de son journal. Du point de vue de Laurentie, Lamennais choque car il a laissé entrevoir « la souveraineté du genre humain personnifiée dans l'Église »[2486]. Guizot formule la même idée :

> Quand on veut ici-bas une autorité infaillible, ce n'est à aucune source humaine qu'il faut l'aller chercher ; la raison de tous […] qu'est-ce autre chose que la souveraineté du nombre dans l'ordre spirituel ? […] sous la pression des événements extérieurs, […] [Lamennais] changera de camp sans changer de principes ; il n'avait pu amener l'autorité suprême de l'Église à admettre son principe et dès lors l'esprit de révolte, qu'il avait si sévèrement maudit, se déchaîna dans son âme et dans ses écrits.[2487]

Malgré le fait que l'abbé choque, son impact sur la pensée de Laurentie est plus considérable que le légitimiste ne veut bien l'avouer dans ses souvenirs : Laurentie s'emploiera toute sa vie à mener le projet politique, religieux et scientifique de Lamennais défini sous la Restauration.

[2481] Changy, Hugues de, *Le soulèvement de la duchesse de Berry*, Paris, DUC, Albatros, p.39.
[2482] 372 ap 21, dossier 2 : lettre de Gerbet à Laurentie manifestement du 10 décembre 1831.
[2483] L'*Ami de la Religion et du Roi*, 1849, t.140, p.128.
[2484] Entrefilet du 23 mars 1832, dans Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome I, Paris, 1832 : « MM. Les abonnés à l'ancien *Avenir*, qui avaient droit à cette feuille jusqu'au 1er février et auxquels le *Rénovateur* est adressé depuis deux mois et demi, sont priés également de se réabonner au journal qui cessera de leur être envoyé le 1er avril. »
[2485] Guérin, Eugénie de, *Correspondance avec Louise Bayne*, textes inédits, volume I, Les Amis des Guérin, 2005, p.453.
[2486] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits*, *op.cit*., p.285.
[2487] Guizot, François, *Méditations sur l'état actuel de la religion chrétienne*, Paris, 1866, p.15-16.

2.3. L'impossible rupture avec Lamennais

Laurentie est amené à ménager Lamennais et à utiliser toutes les possibilités qui lui sont offertes pour collaborer avec lui, même quand d'autres légitimistes et catholiques se désolidarisent de ses idées jugées dangereuses. Le courant dissident et indépendant que crée l'abbé a contribué à distinguer les catholiques des légitimistes : avec Lamennais, tous les catholiques ne se sentent pas obligatoirement rattachés au mouvement légitimiste et les légitimistes n'ont plus le monopole du traitement des questions religieuses. Seuls les néolégitimistes autour de Laurentie et Berryer continuent à maintenir le lien avec les mennaisiens qui font des émules : Augustin Bonnetty, correspondant de Laurentie, fonde à Paris en juillet 1830 et dirige jusqu'à sa mort les *Annales de philosophie chrétienne*, recueil mensuel attaché aux sciences humaines, où il traite des questions philosophiques, littéraires, sociales, sur un plan religieux. Ce dernier souhaite la restriction des droits de la raison et s'inspire du fidéisme : il sera lui-aussi censuré par Rome. En outre, la grande influence de Lamennais consiste à effacer le principe d'autorité comme principe fondateur du « pouvoir général » théorisé par Bonald, au profit des droits de Dieu et des individus[2488]. Lamennais utilise aussi la liberté pour catholiciser la société, ce que la *Quotidienne* du baron de Brian et d'Alfred Nettement n'admet pas :

> [Le libéralisme] est en état d'insurrection permanente contre le droit religieux aussi bien contre le droit naturel, et il voudrait démocratiser la religion comme il a démocratisé la société.[2489]

Chaque camp ménage cependant l'autre : Montalembert, sans résultat, a voulu rallier les rédacteurs légitimistes comme Bailly et Salinis à la rédaction de l'*Avenir*, tandis que le *Courrier de l'Europe* a continué, malgré tout, à soutenir le journal de Lamennais, même si la rédaction de Laurentie est de plus en plus convoitée par les journalistes du *Correspondant*. Ces rapports ambigus entre catholiques et royalistes révèlent un clivage plus profond : l'émergence progressive d'un mouvement catholique distinct du mouvement légitimiste qui devient effectif à partir de 1840. Un personnage comme Laurentie, tant attaché à la liberté de l'enseignement, ne peut qu'être tiraillé entre ces sensibilités qu'il souhaite voir s'unir dans un même combat.

Ce désir d'union est en effet contredit dans chacune de ses réalisations. Laurentie poursuit sa quête de l'écriture d'une science catholique sous la direction de Lamennais qui précise dans l'*Avenir* de juin 1831 :

[2488] Changy, Hugues de, *Le soulèvement de la duchesse de Berry*, Paris, DUC, Albatros, p.39.
[2489] La *Quotidienne* du 13 septembre 1832.

La science catholique est donc à créer, et c'est elle qu'attend l'esprit humain, fatigué de l'insuffisance et du désordre de la science actuelle.[2490]

Or, les catholiques autour de Frayssinous n'ont jamais adhéré à ce projet : ils prônent davantage le dialogue entre science et religion et non la refonte totale de la science par la religion[2491]. En matière de littérature, Lamennais change, dans l'*Avenir*, la position qu'il avait adoptée en 1829 dans le *Mémorial Catholique*. Dans trois articles intitulés « De la liberté en littérature »[2492], il affirme, à l'opposée des écrits de Laurentie sous la Restauration, que l'art découlant de la religion peut fusionner avec l'art issu de la liberté et de l'indépendance dont jouit l'être humain. Tant en littérature qu'en art, Laurentie révise aussi son jugement dans la mesure où il partage avec Lamennais des collaborateurs qui écrivent à la fois au sein de la rédaction de l'*Avenir* et dans celle du *Courrier de l'Europe*.

Joseph d'Ortigue[2493], critique musical au *Courrier de l'Europe*, y développe une théorie des arts : il célèbre l'harmonie de la musique primitive considérée comme un lien direct avec Dieu. Il reprend l'idée d'un culte primitif universel et voit aussi la morale comme nécessaire à l'élaboration d'une belle musique. Par conséquent, quand la morale disparaît, la musique s'altère et perd de sa beauté. Laurentie, compositeur et musicien à ses heures, décide de participer au renouveau de l'art chrétien à travers la musique liturgique, religieuse et sacrée. Ces catholiques rendent le jansénisme et la Révolution responsables de la décadence de la musique religieuse[2494]. Les *Requiem* et les *Te Deum* ont jalonné les cérémonies sous la Restauration selon la liturgie catholique traditionnelle qui n'est pas modifiée jusqu'en 1830. Ensuite, une réforme liturgique est menée en parallèle d'une restauration du chant grégorien. Cette dernière participe à ce renouveau et à la présence diffuse et paradoxale d'une certaine modernité. Au nom de l'excellence et de l'universalité de la musique sacrée, Félix Danjou[2495], autre correspondant de Laurentie, veut certes revenir à la musique idéalisée du Moyen Âge, essence du sacré et d'une unité musicale[2496], mais il la transforme cependant. Il est question

[2490] Lamennais, Félicité, *Mélanges catholiques. Extraits de l'Avenir*, Paris, 1831, tome I, p.79.
[2491] Chappey, Jean-Luc, « Catholiques et sciences au début du XIXème siècle », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°87, 2002, p.23.
[2492] L'*Avenir* des 25 décembre 1830, du 2 et 31 janvier 1831.
[2493] Joseph d'Ortigue écrit aussi deux articles intitulés « Palingénésie musicale » dans *La France catholique* à la fin de 1833, tome I, p.25 et p.33.
[2494] Leterrier, Sophie-Anne, « La Réforme liturgique entre résistance et mouvement », dans Harismendy, Patrick, (dir.), *La France des années 1830 et l'esprit de réforme*, Rennes, PUR, 2006, p. 76.
[2495] Par la suite, Félix d'Anjou est l'auteur de la *Revue de la musique religieuse, populaire et classique*, Paris, 1845 qui défend encore tant qu'elle peut, le plain-chant, voir p.9.
[2496] Dans une lettre datée de 1838, Danjou écrit à Laurentie : « Vous êtes la providence de la musique sacrée, l'ami de Choron, le protecteur de toutes les œuvres utiles… » Il lui signale que l'organiste de Poitiers Daubigny, Laurens à Montpellier, veulent aussi participer à ce réveil de la musique sacrée. Ils ont leur éditeur Canaux

d'adopter le plain-chant comme dans certains chants grégoriens, afin d'éviter les alternances du chœur et de l'orgue ; les chants sont écrits dans une tonalité haute, afin de rendre la mélodie plus simple à interpréter et plus claire à l'écoute pour l'assemblée. Il exclut toute polyphonie et préfère l'unisson pour faciliter la participation des croyants à l'interprétation des chants. Le frère de Laurentie, l'abbé Germain, semble avoir lui aussi œuvré pour ce renouveau de la musique sacrée[2497]. Par ailleurs, Laurentie commence à correspondre en 1835[2498] avec le pianiste Léon Kreutzer[2499], fils naturel de l'acteur Talma et fils adoptif du frère du violoniste Rodolphe Kreutzer. Léon Kreutzer rédige des articles dans les journaux de Laurentie ainsi que dans l'*Encyclopédie du XIXème siècle* : l'idée de régénération de l'art grâce à la religion catholique est largement répandue parmi cette génération de journalistes. Pour autant, en matière musicale, les légitimistes ne s'arrêtent pas uniquement à la musique religieuse. La musique romantique y est largement représentée puisqu'Hector Berlioz écrit ses feuilletons musicaux et ses critiques dans la revue de Laurentie le *Rénovateur* entre 1833 et 1835 :

> Il offrait aux lecteurs « des professions de foi esthétiques plutôt que des critiques […].[2500]

Il s'agit encore de montrer que les talents musicaux sont aussi du côté néolégitimiste. Théoricien du chant romantique, ses idées musicales sont réinterprétées à des fins politiques comme conformes à un idéal national légitimiste[2501]. Les lettres de correspondance entre Berlioz et Laurentie sont plus tardives et concerne la participation du musicien et de son cousin à la *Quotidienne*[2502]. Il semblerait, d'après le style d'écriture, que ce soit Laurentie qui ait fait la critique de l'*Épisode de la vie d'un artiste* plus connue sous le titre de la *Symphonie Fantastique* d'Hector Berlioz. S'il lui reconnaît du talent, il ne détecte pas moins la dimension subversive de sa musique face à celle de l'école classique :

---

spécialisé dans cette musique. Pourtant, Félix Danjou reconnaît son échec dans une lettre du 22 septembre 1850, adressée à Laurentie : « j'ai voulu chasser le paganisme de la musique, et j'ai échoué ».

[2497] Dans François-Joseph Fétis, *Correspondance rassemblée et commentée par Robert Wangermée*, Sprimont, éditions Mardaga, 2006, p.207. Félix Danjou affirme ainsi à cet historien belge de la musique, dans une lettre du 4 décembre 1845, que l'abbé Laurentie, alors résidant au presbytère de Saint-Eustache, « est une autorité dans le monde ecclésiastique ; il sera amené à donner son avis sur les principes de restauration du plain-chant ».

[2498] 372 ap 9.

[2499] Léon Kreutzer, (1817-1868), est donc pianiste, compositeur et journaliste.

[2500] Condé, G., « Berlioz Critique », dans *Berlioz écrivain*, Ministère des Affaires Etrangères, ADPF, 2001, p.53, cité dans Bloom, Peter, « Virtuosités de Berlioz », dans *Romantisme*, n°128, 2005-2, p.75.

[2501] Bordas, Éric, « Bel ou mal canto ? Le chant romantique selon Hector Berlioz », dans *Romantisme*, 1999, n°103, p.53-78.

[2502] 372 ap 21. Voir aussi Francis Eugène Halaburt, *Les feuilletons musicaux d'Hector Berlioz écrits pour le Rénovateur 1833-1835*, 1964.

M. Berlioz est un homme de talent. Il a une imagination puissante. Il est inventeur. Cela ressemble assez, comme on le voit, à du génie. […] Mais l'*Épisode de la vie d'un artiste* est un rêve de malade ; peu s'en faut qu'on ne pût penser que c'est un chef d'œuvre de fou.[2503]

Le journaliste ne s'y trompe pas et compare la pensée musicale entre le musicien et la femme aimée à un poème de Victor Hugo. Il en tire la critique qu'il fait habituellement aux romantiques sur le manque d'unité et ajoute :

C'est la première fois qu'on voit en musique une révolte ouverte contre le *classique*. M. Berlioz, au nom de Shakespeare, déclare la guerre à l'art, tel qu'il est fait, et exploité par les gens du monopole. En cela il a raison ; mais il s'oblige à avoir du génie ; qu'il y songe bien : ses épigrammes contre les *arrangeurs* ne suffisent pas. Il reste assez de goût pour qu'on puisse faire justice à la fois de ceux qui ne savent de la musique que les règles sèches, froides et sans inspirations, et de ceux qui prennent pour de la création les bizarreries d'une imagination folle et déréglée.[2504]

Laurentie ou le critique musical qui écrit l'article s'insère dans la ligne traditionnelle qui veut le retour de la musique religieuse et qui vante les qualités des œuvres des compositeurs classiques comme Gluck, musicien préféré de Marie-Antoinette. Pour autant, le *Rénovateur* admet une certaine ouverture avec le compositeur romantique Berlioz. Ainsi est-il possible de lire dans la revue les louanges de Chopin et autres musiciens romantiques[2505]. Par la suite, Laurentie et Berlioz continuent de collaborer, notamment au sein de la Société Philharmonique dont ils sont membres avec Kreutzer[2506]. En matière de théorie sur l'art, Laurentie publie les articles de son ami François Rio, avec qui il correspond régulièrement à partir de 1833. François Rio est aussi un ami de Montalembert qui l'a introduit dans les milieux catholiques et royalistes de l'époque. Rio a accompagné Montalembert et Lamennais à Munich, en 1832. Inspiré par les théories de Lamennais, son ouvrage principal concerne l'art chrétien qui repose, d'après lui, sur une tradition spirituelle première, influence commune et intemporelle[2507].

[2503] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, volume 4, 1832, p.89.
[2504] *Ibid*., p.91.
[2505] Article du *Rénovateur* écrit par Berlioz du 22 février 1834 : « Dans la même soirée, Chopin nous a fait entendre un magnifique concerto de piano étincelant de verve, de grâce, de fraîcheur, de caprices piquants (…). Si je parle quelquefois avec enthousiasme de quelques artistes qui sont mes amis, on aurait tort d'attribuer mes éloges à l'influence des sentiments personnels, car mon amitié pour eux est née au contraire de l'admiration que leurs talents m'ont d'abord inspirée. »
[2506] Kreutzer écrit à Laurentie le 15 février 1850 : « Mon ami Berlioz est dans l'enchantement de l'ardeur que vous portez à notre société… ». Puis, le 18 octobre 1850, Kreutzer donne rendez-vous à Laurentie : « avant nous pourrons causer musique et royalisme ».
[2507] Rio, A.-F., *Essai sur l'histoire de l'esprit humain dans l'antiquité*, 2 vol., Paris, 1829-1830. Il fait paraître son ouvrage principale intitulé *De la poésie chrétienne dans son principe, dans sa matière et dans ses formes : Formes de l'art, seconde partie*, Paris, 1836, avant de se consacrer à l'art chrétien dans son ensemble.

Face à une telle proximité avec les mennaisiens au sein des rédactions du *Courrier de l'Europe* comme du *Rénovateur*, Laurentie demeure bienveillant à l'égard de Lamennais. Si Lamennais a refusé de participer au *Courrier de l'Europe*, il fait aussi preuve de la même indépendance à l'égard du *Rénovateur*. Alors que Lamennais est à Rome pour rencontrer le pape, il envoie une lettre à Laurentie qui lui a demandé de collaborer avec lui au sein de sa nouvelle revue politique hebdomadaire, menée sous la houlette du duc de Fitz-James. Laurentie réclame d'ailleurs, dans le prospectus de la revue, une alliance avec Lamennais :

> Le *Rénovateur*, placé sur le terrain de la liberté nationale, appelle tous les hommes qui sont accoutumés à compter pour quelque chose mille ans de souvenirs ; et je cherche vainement celui des écrivains politiques qui refusera de s'associer à la défense d'une commune patrie et de ses droits antiques […]. M. de le Mennais, avec sa parole indépendante, ne pourra-t-il pas, dans le *Rénovateur*, défendre la liberté de l'Église et la dignité du clergé de France ? [2508]

Laurentie va même jusqu'à déclarer que s'« il y a dans le libéralisme des hommes de candeur et de loyauté, le *Rénovateur* ne craindra pas le contact de leurs idées et de leurs vœux »[2509]. Il répond à l'exigence de rassembler autour d'une monarchie populaire :

> Si la jeunesse française poursuit des images de gloire et de liberté, le *Rénovateur* sera l'écho de ses espérances.[2510]

Laurentie tente de prendre le contrepied du discours de la Restauration qui voit la jeunesse toute acquise au libéralisme. Il veut réfréner le divorce entre les acteurs politique de droite et la jeune génération, en associant des grands noms comme Lamennais à son entreprise. Si Lamennais salue l'initiative, il refuse d'y participer, tout comme Montalembert :

> Je crois, Monsieur et cher ami, que le *Rénovateur* pourra être utile en tant qu'il servira à introduire des idées de liberté dans la tête de quelques royalistes. Du reste, je suis plus convaincu que jamais, que s'il y a un moyen sûr de perdre la cause de la religion et de l'humanité, c'est de la lier à un parti politique quelconque. A mes yeux, il n'est point de plus grande folie que d'attendre du pouvoir, quel qu'il soit, ce que doit désirer aujourd'hui tout chrétien et tout honnête homme, et je gémis profondément des illusions que se font à cet égard des personnes pleines d'honneur et de conscience. Je ne repousse aucun nom, mais je ne m'inféode à aucun ; je m'attache aux choses, aux choses seules, peu m'importe le reste. Il est probable et très probable qu'il y aura une restauration. Je sais cela, mais je sais aussi, et je sais *certainement*, qu'elle ne sera, dans son ensemble, qu'une grande et dernière dérision de Dieu et des hommes. Je fuirais jusqu'au bout du monde le soupçon d'y avoir eu quelque part, d'avoir pu placer en elle l'ombre seule d'une espérance. Et pourtant elle aura son utilité, dans les vues de la Providence. Je la crois nécessaire pour détruire promptement le plus grand obstacle à l'établissement de l'ordre dans notre pays, le parti légitimiste. Le succès le dissoudra, et c'est alors que les vrais éléments de la

[2508] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, Paris, 1832, 1re livraison, tome premier, p. x.
[2509] *Idem.*
[2510] *Idem.*

société nouvelle, de la société qui doit durer, se chercheront, et vous devez bien comprendre où sera ma place en ce moment-là. […] J'ai communiqué votre lettre à M. de Montalembert. Il partage tous mes sentiments, et serait encore, s'il était possible, plus éloigné que moi d'entrer dans la voie qui vous semble la meilleure, et à l'extrémité de laquelle nous n'apercevons, nous, qu'un abîme. Si, comme j'en ai la ferme confiance, le monde doit être sauvé, il le sera par l'union des catholiques entre eux et avec tous ceux qui veulent sincèrement la liberté. Hors de là, tout est chimère, désordre et révolutions.[2511]

Première conclusion intéressante : Lamennais ne pense pas possible une restauration durable et véritable capable de rétablir le catholicisme au cœur de la société. Aussi tout attachement avec le mouvement légitimiste lui paraît stérile. Deux hypothèses peuvent être établies sur le sens de la demande de Laurentie : le mouvement légitimiste, par l'intermédiaire de Laurentie et de sa position modérée, veut récupérer Lamennais et ses disciples. La deuxième hypothèse, peut-être la plus probable, et qui n'est d'ailleurs pas incompatible avec la première, est la volonté individuelle de Laurentie, de rallier toutes les sensibilités catholiques et légitimistes autour d'un même combat : la lutte contre Louis-Philippe et la victoire de la religion. Sur ces deux points, d'ailleurs, Lamennais, comme Laurentie, Genoude, Nettement ou Brian sont en accord complet. La ligne rédactionnelle est donc très étroite et Laurentie a l'ambition, dans sa lettre adressée du duc de Fitz-James et datée du 20 février 1832, d'y réunir toutes ces sensibilités catholiques et légitimistes :

> […] le *Rénovateur* est un élément de paix jeté entre les partis.[2512]

Il veut œuvrer pour unifier le mouvement légitimiste :

> Ainsi viennent aboutir dans le *Rénovateur* les pensées distinctes des écrivains qui, dans la *Gazette de France*, réduisent la politique en formules si précises, et de ceux qui, dans la *Quotidienne*, laissent au dévouement un élan si pur, et de ceux qui, dans le *Courrier de l'Europe*, donnent au royalisme un mouvement si populaire, et de ceux enfin qui, dans toutes les gazettes provinciales, impriment à la liberté un caractère si conservateur. Le *Rénovateur* doit être comme la solution de chacune de ces tendances.[2513]

Outre le regroupement des royalistes de tous bords, Laurentie a l'ambition de rassembler autour de lui les catholiques mennaisiens. Il reprend le programme de l'*Avenir* sur la lutte contre les monopoles, en particulier de l'Université, et l'idée de la « réparation de la liberté du peuple », tâche que la monarchie de Juillet n'a pas entreprise, après les promesses de 1830 :

> La liberté du peuple devait être assurée par la révolution qui a mis à bas la monarchie, et il se trouve que le peuple reste en proie aux monopoles, et que rien ne fait peur comme l'idée de son entier affranchissement.[2514]

[2511] 372 ap 21, lettre de Lamennais du 15 avril 1832, adressée à Laurentie.
[2512] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, Paris, 1832, 1re livraison, tome premier, p. viij.
[2513] *Ibid*., p.x.
[2514] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, Paris, 1832, 1re livraison, tome premier, p. vj.

Le *Rénovateur* relaie des références de romans comme le *Collège* qui accuse l'Université de faiblesses. Ces associations journalistiques complexes que les contemporains des années 1850 ne comprennent plus, suggèrent les choix délicats entrepris en matière de ligne rédactionnelle et d'opinions politiques. Malgré leur volonté tenace de se différencier les uns des autres, ces catholiques et légitimistes dans l'entourage de Laurentie, sont, eux-aussi, pris dans le tourbillon d'une définition complexe de leur engagement religieux, politique, littéraire et philosophique.

3. Un écart à l'expédition de la duchesse de Berry

Les légitimistes demeurent profondément divisés entre ceux qui veulent avoir recours au coup d'État afin de rétablir Charles X ou amener Henri V sur le trône, et ceux qui veulent utiliser les moyens légaux pour défendre la cause légitimiste. Finalement, Laurentie et Berryer-fils se rangent définitivement du côté des légalistes qu'ils guident en partie, marquant par là-même leur attachement au gouvernement représentatif. Moqués et contestés dans leur propre camp, les légalistes appelés « pancaliers » ou « quiétistes » doivent engager un véritable bras de fer contre les partisans de l'action.

3.1. Légitimistes parlementaires contre légitimistes de l'action extra-légale

Les désaccords entre légitimistes sont profonds et peuvent trouver une origine culturelle et politique dans ce qui sépare le légitimisme de l'Ouest et celui du Midi[2515]. En 1832, le légitimisme du Midi est plus légaliste, plus politique, moins nostalgique et plus urbain. Laurentie et Berryer doivent alors se placer par rapport à Genoude qui le représente davantage : ils souhaitent gagner les notables bourgeois à leur lectorat que Genoude réussit mieux que personne à rassembler. Suite à l'expérience du *Courrier de l'Europe*, Laurentie campe encore sur sa position légaliste dans sa lettre programme du *Rénovateur* :

> Quoiqu'on en dise, [le parti royaliste] ne fera pas de complots : il aime mieux faire une révolution, mais une révolution morale, un de ces révolutions puissantes que les réquisitoires ne saisissent pas au passage et que le glaive des sergents de la ville ne perce pas de part en part.[2516]

[2515] Tudesq, A.-J., *Les grands notables (1840-1849). Étude historique d'une psychologie sociale*, Paris, PUF, 1964, p.146-162.
[2516] *Le Rénovateur*, tome I, Paris 1832, p.12.

Au contraire, le légitimisme de l'Ouest est davantage rural et aristocratique, mené par des nobles très enclins aux complots militaires et à l'insurrection[2517], parfois mis à l'écart de la cour sous Louis XVIII et Charles X. Dans ses mémoires, Berryer-fils définit ainsi les partisans de l'action :

> En regard de ces deux opinions, il y en avait une troisième qui n'entendait pas se renfermer dans la légalité. Dédaigneuse des débats du Parlement, généralement hostile à la Charte, elle ne se fondait que sur le triomphe de la cause. Elle voyait déjà prêtes à se soulever les provinces de l'Ouest et du Midi où les procédés arbitraires de la police et les intérêts de la démagogie suscitaient tant de colères […] elle appelait de ses vœux le coup de main qui devait tout emporter.[2518]

Berryer-fils précise que les plus convaincus sont les émigrés ; la duchesse de Berry adopte cette voie tandis que Charles X émet des réserves et que la duchesse d'Angoulême y est franchement hostile[2519]. En 1831, les partisans du soulèvement semblent l'emporter et rassembler un plus grand nombre de partisans parmi les légitimistes[2520]. Le duc des Cars représente ce courant qui soutient le recours à la force. Il croit s'appuyer sur un légitimisme populaire pourtant plus hétérogène et divisé qu'il n'y paraît[2521]. La *Quotidienne* de Brian sert ce légitimisme de l'Ouest favorable au soulèvement. Les légitimistes partisans de l'action s'activent et s'organisent très rapidement après la révolution de 1830 : une fois en Angleterre, la famille royale en exil reçoit le *Rapport sur les chances et les moyens d'une Restauration* de l'ancien congréganiste Ferdinand de Bertier. Il y conseille l'organisation d'une riposte dans l'Ouest et le Midi qu'il espère voir renforcée par une guerre extérieure. Le général de Bourmont et Auguste de La Rochejacquelein réussissent à convaincre la duchesse de Berry. De son côté, Charles X signe une déclaration en quatre articles dans laquelle il proteste contre l'usurpation, confirme son abdication et sa régence avant la majorité du duc de Bordeaux, la duchesse n'assurant l'intérim de cette régence que si Charles X décède. Il propose aussi un édit de réforme du royaume qui reprend les idées d'une réforme électorale avec l'élection directe des conseils municipaux qui éliront les conseils cantonaux afin de recréer des assemblées provinciales. Mais en 1831, le véritable plan de Troisième Restauration de la monarchie légitime en France repose davantage sur une double action militaire : investir dans

---

[2517] Laurent Morival, *Le légitimisme en Vendée, 1830-1840. Actions, organisations, répressions*, 2000, Université de Nantes.

[2518] Fonds Berryer, 223 ap 26 : manuscrit des mémoires de Berryer-fils sur la tentative de la duchesse de Berry, son incarcération et son procès, p.1.

[2519] *Ibid*., p.2.

[2520] Changy, Hugues de, *Le soulèvement de la duchesse de Berry*, Paris, DUC Albatros, 1986, p.III.

[2521] *Ibid*., p.8 : Hugues de Changy avance l'idée que les recherches d'A.-J. Tudesq sur *Les grands notables en France (1840-1849) : étude historique d'une psychologie sociale*, Paris, 1964, ne trouvent de sens qu'avec le postulat de départ que le mouvement légitimiste repose sur un groupe socialement homogène qu'il n'est pas, même si la noblesse y est fortement représentée.

l'Ouest les axes routiers afin d'empêcher les renforts que les autorités pourraient solliciter et, au contraire, saisir les places centrales dans le Sud Ouest et le Midi autour des mairies, préfectures et casernes[2522]. Le premier projet consiste à entrer en Provence et à soulever les provinces royalistes du Midi, pour ensuite entraîner les provinces de l'Ouest dans la révolte. Les régions de l'Ouest et du Midi sont loin d'être suffisamment préparées à la venue de la duchesse. De plus, Louis-Philippe, après une perquisition chez Bourmont, est informé de la tentative de soulèvement. La duchesse de Berry part de Londres le 17 juin 1831 et donne rendez-vous à Nice à son Conseil composé de Blacas, Bourmont et Bertier. Marseille attend un signal de la prise d'armes qui devait se dérouler en juillet 1831. Suite à des ordres contradictoires, le soulèvement est différé. Les légitimistes parisiens tergiversent. Berryer-fils, qui a cautionné un premier temps l'expédition, change d'avis[2523], tandis que Laurentie s'était opposé à ce projet. Ils sont alors tous les deux exclus du commandement. Mais face aux déconvenues rencontrées par les partisans de l'action, ils sont réintégrés au processus de décision : le Comité supérieur de Paris du mouvement légitimiste est remanié et accueille à sa présidence, entre autres, Berryer qui en avait été écarté à la place du duc de Blacas accusé de traîtrise vis-à-vis de la duchesse de Berry. En effet, les partisans de Charles X s'en étaient remis au duc de Blacas, personnage pourtant très impopulaire et à qui il fut reproché fréquemment d'avoir causé la chute de la monarchie. La duchesse de Berry avait décidé de partir pour l'Italie le 17 juin 1831 munie du titre officiel de régente de France ; en réalité, Charles X avait manœuvré pour investir véritablement des pouvoirs de régence le duc de Blacas qui accompagnait la duchesse dans son voyage. Ainsi, Charles X renouvela certes son abdication tout comme son intention de reconnaître la duchesse de Berry comme régente le 5 août 1831, mais il envoya secrètement des agents diplomatiques pour demander aux souverains étrangers de ne pas favoriser les entreprises des partisans d'Henri V. Charles X ne semble pas supporter le ralliement du duc des Cars, du marquis de Pastoret, du comte de Kergolay aux côtés de la duchesse de Berry. Le double jeu de Charles X est découvert en septembre 1831 par la duchesse et son entourage[2524] et provoque ce remaniement. Parmi les membres de la cour en exil, Blacas qui joue le rôle de maître de la maison du roi au château d'Holyrood en Écosse, incarne définitivement l'émigré royaliste récalcitrant à toute modernité. A l'inverse, Laurentie et Berryer-fils représentent une certaine modernité au sein

[2522] Changy, Hugues de, *Le soulèvement de la duchesse de Berry*, Paris, DUC Albatros, 1986, p.138.
[2523] Tardy, Jean-Noël, *L'Âge des ombres, Complots, conspirations et sociétés secrètes au XIXème siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 2015, p.224-225.
[2524] De Courson, A., « Les projets et les hésitations de la duchesse de Berry », dans la *Revue des études historiques*, Paris, Picard, juillet-août 1908, p. 351-371.

du mouvement légitimiste. La prise d'armes pour le Midi est finalement remise au 3 octobre après de multiples changements. Mais, les chefs légitimistes du Midi autour du marquis de Goulaine sont majoritairement contre l'action militaire et surnommés « pancaliers » par leurs adversaires. Des Pays-Bas, la duchesse de Berry gagne Naples mais ne reçoit aucune aide de son frère Ferdinand II. De retour à Rome, elle se marie secrètement avec le comte Lucchesi-Palli, le 14 décembre 1831. En parallèle, les comités légitimistes de Paris doivent semer le trouble dans la capitale et amener tous les opposants au régime de Juillet à s'unir contre Louis-Philippe. Les légitimistes s'étant infiltrés dans la Société des Amis du Peuple depuis janvier 1831, Berryer tente de sceller un pacte avec les républicains. La duchesse de Berry refuse cependant les ouvertures faites auprès des bonapartistes ou des républicains. Embarqués malgré eux dans les préparatifs de l'insurrection, Laurentie, Berryer-fils et le duc de Fitz-James adoptent une ligne difficile à suivre : soutenir la duchesse de Berry mais de façon légale. Ils font cependant partie du gouvernement provisoire de la duchesse avec entre autres Bellune, Pastoret, Chateaubriand, Quélen, Hyde de Neuville, Conny, Genoude, même si Laurentie et Brian réussissent finalement à évincer Genoude du comité de presse. Cette participation au gouvernement provisoire n'est que de courte durée : les légitimistes parisiens se désolidarisent définitivement de ce projet de soulever le Midi et l'Ouest au printemps 1832. Alors que la duchesse de Berry est débarquée en France, le duc de Fitz-James critique les intentions belliqueuses de cette-dernière, comme le rapporte l'ambassadeur autrichien Rodolphe Apponyi le 31 mai 1832 :

> M. de Fitz-James est plus irrité que jamais contre tout ce qui se fait en France ; il blâme beaucoup la duchesse de Berry et se range à l'opinion de Holy-Rood ; il est donc quiétiste ; mais il est, en même temps, pour la propagande carliste ; il voudrait l'organiser dans tous les pays pour contre-balancer celle des républicains. C'est dans cette intention qu'il travaille pour le *Rénovateur* et qu'il m'a demandé s'il ne pouvait se mettre en correspondance avec le *Beobachter* pour y faire insérer des articles ayant pour objet de montrer que l'intérêt des puissances est le même que celui de la France rendue à son principe d'ordre, « la légitimité », avec les conditions politiques que développent les royalistes ; que, par conséquent, les cabinets doivent seconder l'effort tenté par les royalistes, non point par les armes, mais par une approbation publique, et enfin que tout système politique ayant pour but l'abaissement de la France est, par sa nature, « révolutionnaire » en ce sens qu'il perpétue en France un esprit de haine contre les rois. J'ai dû répondre au duc que ce qu'il demande n'est pas possible.[2525]

Le duc de Fitz-James espère ainsi créer une alliance d'opinions qu'il n'obtient pas, autour du légitimisme parlementaire et compte sur la presse étrangère pour l'appuyer, tout en refusant une quelconque intervention armée. Les contradictions des légitimistes sont nombreuses :

[2525] Apponyi, Rodolphe, *Vingt-cinq ans à Paris (1831-1834)*, volume II, Paris, Plon, 1913, p.200-201.

certains soutiennent Charles X et le duc d'Angoulême même s'ils ont cédé à la révolution de 1830 et d'autres se rallient aux idées plus modernes de la duchesse de Berry dont la quête consiste à faire prévaloir les droits de son fils. Mais, une nouvelle fois, les frontières de ces positionnements sont floues : le duc de Fitz-James, Laurentie et Berryer-fils veulent une monarchie moderne que la duchesse de Berry et son fils incarnent, mais ils repoussent le coup d'État. Ils adoptent ainsi une position intermédiaire ambivalente, située entre les camps. Ces derniers soutiennent Charles X dans son rejet du soulèvement, mais pour autant, œuvrent pour l'arrivée sur le trône du duc de Bordeaux. Toute une imagerie royaliste paraît en abondance vers 1832 et tente de mobiliser et de pousser les royalistes à défendre la cause du duc de Bordeaux et de sa mère[2526]. L'image idyllique du duc de Bordeaux n'admet aucune aspérité : les gravures ressemblent à des images saintes voire bibliques. La revue le Rénovateur fait la publicité de toute une littérature autour du prétendant au trône avec, par exemple, la création de la Bibliothèque de la Fidélité : les nouveaux titres abondent comme *Un dernier mot sur Holy-Rood*, ou les collections de *Saphir*, *Émeraude*, *L'Amaranthe*, *Louise*, *Chambord*, *Vieilles écossaises*, ou comme *Henri le prétendant* qui retrace ses aventures avant son retour fantasmé en France[2527].

Laurentie se trouve dans la position délicate d'exprimer, dans le *Rénovateur*, son opposition au coup de force sans nuire aux projets de la duchesse de Berry et aux partisans de l'action. La revue de Laurentie interroge ainsi le bien-fondé d'un coup d'État, même pour ramener au pouvoir la branche aînée des Bourbons. Le *Rénovateur* n'approuve pas le complot et s'interroge sur la légitimité d'une Troisième restauration si jamais le soulèvement réussissait. Une série d'articles paraissent sur la question, comme « De la théorie des coups d'État »[2528] qui se résument à des leçons de prudence adressées aux partisans du soulèvement. Les mises en garde contre un échec sont nombreuses :

> Si la nécessité l'exige, il faut autant de résolution que d'habileté pour l'accomplir ; mais les conséquences restent toujours un doute : elles ne nous appartiennent que sous le bon plaisir de la fortune.[2529]

Embarrassés, les journalistes légitimistes autour de Laurentie concèdent un soutien pragmatique voire obligé à la duchesse de Berry sur le point d'arriver en France, et non un soutien de principes aux partisans royalistes de l'action :

[2526] Voir la gravure de l'espoir de la veuve exilée dans les documents iconographiques, p.204.
[2527] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, premier tome, Paris, 1832, p.287.
[2528] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, premier tome, Paris, 1832, p.162 et suivantes.
[2529] *Ibid*., p.162.

Il n'y a guère que la souveraineté légitime qui ait les conditions favorables pour un coup-d'état utile, car elle ne s'y décide que *in extremis*, par l'obligation de défendre son droit, de préserver les lois, la constitution de l'état. – Cette mesure devient un devoir de protection pour la vie et la fortune des citoyens.[2530]

L'organisation de dernière minute ainsi mentionnée comme argument permet aux légitimistes du *Rénovateur* d'enlever à la duchesse la préméditation du complot. Rapidement, le duc des Cars, le chef des royalistes du Midi, se rend compte que les provinces de sa région ne semblent pas prêtes à réagir. D'autres chefs dont De Bonald conseillent à la duchesse d'attendre et de retarder son projet. Même le très fervent partisan de l'action, Ferdinand de Bertier, proche conseiller de la duchesse de Berry et artisan de la formation de comités secrets partout en France, change d'avis. Mais la duchesse de Berry, persuadée que son manque de discrétion tant décrié[2531] permet d'informer et de mobiliser la population autour d'elle, est convaincue qu'elle réussira à soulever ses partisans. Elle décide, envers et contre tous, de suivre son projet initial. Un temps convaincue de rester plus longtemps en Italie et de retarder l'échéance de son arrivée en France, elle s'engage à Massa, dans une lettre du 28 avril 1832, à suivre les projets du maréchal de Bourmont et du duc de Blacas. Le *Rénovateur* s'inquiète et tente d'expliquer l'entêtement de cette dernière par un complot fomenté par le pouvoir :

Cette princesse était à Massa, entourée de quelques amis. Elle est jeune : à cet âge on est sans méfiance. C'est du sang d'Henri IV joint au sang de Marie-Thérèse qui coule dans ses veines : l'aspect du danger ne saurait donc l'effrayer. D'officieux amis, ou se présentant comme tels, quelques comparses de la troupe des comédiens de quinze ans seront venus la trouver. Les départements du Midi vous attendent, lui auront-ils dit […].[2532]

L'insurrection de la duchesse de Berry est décidée pour le 30 avril et doit débuter par une tentative de soulèvement en Provence. Le vapeur *Carlo-Alberto*, affrété pour l'occasion, fait escale à Nice avec à son bord la duchesse de Berry qui débarque près de Marseille avec Kergolay et Bourmont. A leur arrivée, ils constatent que la mobilisation de leurs forces est un échec. Pourtant, les provocations des légitimistes se multiplient à l'égard du pouvoir : le 30 avril 1832, un drapeau blanc a été arboré par les partisans du duc des Cars sur un clocher de Marseille. Des troubles ont ensuite éclaté sans pour autant soulever la ville. Les légitimistes du *Rénovateur* ne revendiquent pas ces actes et accusent le pouvoir de vouloir ternir leur image :

Rien n'est plus facile que de mettre un drapeau sur un clocher et de l'en faire descendre. Nous ne concevons pas qu'il y ait encore des gens disposés à se servir de ces petits moyens de révolution ou de tyrannie ;

[2530] *Ibid*., p.163.
[2531] Voir le roman d'Alexandre Dumas *Les louves de Machecoul*, qui dépeint l'attitude de la duchesse lancée dans une cause perdue d'avance.
[2532] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome II, Paris, 1832, p.43.

car il y a un double but à ces provocations. Si les royalistes faisaient de telles folies, nous en aurions pitié ; si c'était la police, nous en aurions horreur.[2533]

Ces troubles témoignent de l'existence d'un légitimisme actif mais limité. Des troubles ponctuels éclatent dans les villes principalement du Midi[2534]. La presse légitimiste est inquiétée. Les rédacteurs de la *Gazette de France* et la *Quotidienne* doivent répondre de leurs articles devant les tribunaux, pour avoir contesté l'autorité du roi. La duchesse de Berry gagne alors la Vendée, secret éventé par Louis-Philippe mais préservé par la presse légitimiste. De son côté, Albert de Bertier de Sauvigny, le neveu de Ferdinand de Bertier qui avait pris les commandes de la *Quotidienne* en 1829, est accusé d'avoir attenté à la vie du roi en le forçant à éviter le cabriolet qu'il conduisait, mais est finalement acquitté par la cour d'assises de la Seine, le 5 mai 1832. L'emballement des partisans de l'action autour de l'idée de soulèvement terrorise le *Rénovateur*. Laurentie nie publiquement l'arrivée de la duchesse de Berry[2535] et estime qu'elle n'aurait pu tomber dans un pareil piège : il essaie, à la fois, d'influencer son propre camp. Il est aussi probable que Laurentie n'ai pas été informé de toutes les décisions. D'après Berryer-fils, les légitimistes ne sont avertis de l'expédition de la duchesse de Berry en France qu'en mai 1832. Le *Rénovateur* fait alors paraître le 12 mai 1832 un article intitulé « Sur l'affaire de Marseille » et signé par le duc de Fitz-James[2536]. La revue prête ainsi ses colonnes à ce dernier qui se défend de soutenir la tentative de soulèvement de la duchesse de Berry :

Personne plus que nous ne désapprouverait cette entreprise, si, en effet, elle avait eu lieu ; nous n'avons pas attendu l'événement du jour pour le déclarer. Nous avons déjà dit et nous répétons que, dans notre opinion, toute action tendant à provoquer une guerre civile, à ajouter un mal de plus aux maux affreux, aux malheurs de tout genre que la révolution de juillet accumulait sur la France, nous paraît digne de blâme et, à cet égard, nous ne flatterions pas plus madame la duchesse de Berry dans le malheur que nous ne l'aurions flattée triomphante aux Tuileries.[2537]

Le *Rénovateur* affirme que la démarche de la mère du prétendant au trône appartient à un autre siècle :

Nous n'en sommes plus au siècle de la chevalerie, mais à celui du froid calcul et de la sèche analyse.[2538]

[2533] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome premier, Paris, 1832, p.280.
[2534] *Idem*.
[2535] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome II, Paris, 1832, p.44.
[2536] *Ibid*., p.37.
[2537] *Ibid*., p.38.
[2538] *Idem*.

Les légitimistes légalistes condamnent l'entreprise de la duchesse de Berry, tout en louant son courage et sont inquiétés par le pouvoir pour cela :

> Madame la duchesse de Berry, paraissant aujourd'hui sur la terre de France, aurait donc été imprudente, téméraire peut-être. Elle n'aurait pas connu ses vrais intérêts, mais elle aurait été courageuse, et ce mot seul la disculperait aux yeux d'un peuple qui, avant tout, aime le courage, et l'adore chez une femme.[2539]

Cet article fait suite à la réunion du 8 mars 1832 des membres du Conseil de Paris avec le duc de Bellune, Clermont-Tonnerre, Chateaubriand, Fitz-James, Hyde de Neuville et Berryer. Ces derniers décident à l'unanimité de rejeter l'organisation du soulèvement. Il leur sera, par la suite, fortement reproché d'avoir rapidement capitulé. Chateaubriand rédige une note dans laquelle il explique leur décision et Berryer-fils se voit chargé de convaincre la duchesse de Berry de ne rien tenter et de lui transmettre le message[2540]. Le 16 mai, la duchesse de Berry arrive en Vendée, le *Rénovateur* relaie les informations qui prouvent que la duchesse de Berry n'a pas été arrêtée par les autorités, mais émet des réserves quant à la réussite de l'entreprise. Le 20 mai, Berryer-fils quitte Paris pour prévenir la duchesse de Berry de la décision du comité parisien et la conjurer de ne pas continuer. Il arrive à Nantes le 28 mai, et y rencontre le maréchal de Bourmont, rallié lui aussi à la cause de Berryer. Tous deux sont conduits devant la duchesse de Berry cachée. Elle finit par affirmer à Berryer qu'elle abandonne son projet. La duchesse de Berry fait cependant volte-face et décide de poursuivre son expédition[2541]. Berryer sent alors que les partisans de l'action ne lui pardonnent pas d'avoir voulu empêcher l'expédition. L'avocat y lit l'affaiblissement futur des légitimistes et craint le rattachement de l'armée au pouvoir en place. Des perquisitions commencent à être organisées chez ce dernier, comme chez Chateaubriand, Bellune, Fitz-James et Hyde de Neuville[2542]. Berryer est arrêté à Angoulême, sur le chemin du retour, le 7 juin et est accusé de fomenter la guerre civile. Le 11 juin, Berryer écrit et tente à nouveau de dissuader la duchesse de Berry de persévérer : il lui propose d'organiser sa retraite. Chateaubriand fait de même[2543]. Les rumeurs publiées dans le *Moniteur* circulent sur l'arrestation de la duchesse de Berry, les légitimistes démentent. Les réactions sont immédiates : les uns demandent sa tête, les autres réclament sa comparution devant une cour d'assises ou son emprisonnement. Montalivet est particulièrement attaqué par les légitimistes et dénoncé comme le responsable de la campagne

[2539] *Ibid*., p.39.
[2540] Fonds Berryer 223 ap 26 : manuscrit des mémoires de Berryer-fils sur le débarquement, l'incarcération et le procès de la duchesse de Berry, p.2.
[2541] Fonds Berryer 223 ap 26 : manuscrit des mémoires de Berryer-fils sur le débarquement, l'incarcération et le procès de la duchesse de Berry, p.2 à 12.
[2542] *Ibid*., p.20.
[2543] *Ibid*., p.10.

de dénonciation de l'expédition de la duchesse de Berry. Le régime de Louis-Philippe est fragilisé politiquement par des complots et conspirations qui se multiplient : il est possible de citer la conspiration de Geslin, condamné à trois ans de prison pour non révélation d'un complot, la conspiration des Suisses, ainsi que celles des arches du Pont-Neuf, de Félicie de la Rochejacquelein et de Félicie de Fauveau, des tours de Notre-Dame, et de la rue des Prouvaires. Le *Rénovateur* réprouve l'arrestation de Félicie de Fauveau[2544] :

> Voilà ce qu'on a fait en Vendée comme partout. On a arrêté des vieillards, des femmes, des enfants. On a arrêté mademoiselle Fauveau, une jeune fille pleine d'âme et de poésie, devant qui des tyrans fussent tombés à genoux.[2545]

L'affaire de la rue des Prouvaires fait l'objet d'un procès ; la défense des légitimistes qui ont comploté pour capturer le roi et proclamer Henri V est assurée par les avocats Battur, Fichet et Guillemin à défaut de Berryer-fils lui-même inquiété. La défense réussit à convaincre que les préparatifs ne soient pas assimilés à des attentats[2546]. Hennequin gagne en notoriété grâce à sa plaidoirie[2547]. La presse légitimiste, dont le *Rénovateur*, dénonce par la suite la détention à Sainte-Pélagie d'un prisonnier malade, Fizanne, qui n'a pas été transféré à l'hôpital de la Pitié pour avoir participé à la conspiration des Prouvaires[2548]. Il est avéré que le comité parisien des organisations populaires et de la garde nationale, dirigé par François-Guillaume de Pressigny, a engagé une partie de ces troupes dans ce complot. Mais l'utilisation par les légitimistes d'hommes au passé douteux a finalement effrayé leurs propres partisans : accusés de traîtrise, Berryer, Laurentie et Fitz-James sont discrédités par leur propre camp et jugés incapables d'œuvrer efficacement pour une Troisième Restauration. L'échec est total. Le duc de Fitz-James, le duc de Bellune, le chancelier Pastoret, Berryer, Hyde de Neuville et Chateaubriand sont d'autant plus amers qu'ils étaient absolument hostiles au complot de la rue des Prouvaires[2549].

Fin mai, début juin 1832, le *Rénovateur* affiche encore plus fortement ses critiques à l'égard de la duchesse de Berry, tandis que la *Quotidienne*, avec Alfred Nettement et ses *Mémoires historiques de S.A.R. Madame la duchesse de Berry*, participe pleinement à la construction d'un mythe autour de cette dernière. Dans un article du *Rénovateur* intitulé « Rapprochements historiques », Édouard Mennéchet compare certes la duchesse de Berry à

[2544] Voir Waresquiel, E. de, *Félicie de Fauveau, portrait d'une artiste romantique*, Paris, Robert Laffont, 2013.
[2545] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome II, Paris, 1832, p.178.
[2546] *Ibid*., p.266.
[2547] *Ibid*., p.288.
[2548] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome II, Paris, 1832, p.185.
[2549] *Récits d'une tante, Mémoires de Madame de Boigne née d'Osmond*, tome IV, Paris, Émile-Paul Frères, 1922, p.142.

Jeanne de Montfort, Marguerite d'Anjou et Marie-Thérèse d'Autriche. La première, a été au XIIIème siècle régente de Forez pour son fils Jean Ier, célèbre pour ses œuvres de charité. La seconde, femme d'Henri VI d'Angleterre, doit se réfugier avec son fils en France, tandis que son mari est enfermé pour folie. Une fois son mari rétabli, elle retourne en Angleterre et joue un rôle de premier plan lors de la Guerre des Deux-Roses, ennemie jurée de Richard duc d'York, dans le but de rétablir son fils sur le trône. Enfin, Marie-Thérèse d'Autriche est aussi citée en modèle, car elle est considérée comme une grande impératrice qui a voulu céder son empire à son fils, Joseph, devenu corégent. Néanmoins, Mennéchet, dans la logique de l'opposition du *Rénovateur* au soulèvement, émet des réserves :

S'il est vrai qu'à l'exemple de Jeanne de Montfort, de Marguerite d'Anjou et de Marie-Thérèse d'Autriche, la mère du duc de Bordeaux trop confiante dans les souvenirs que ses bienfaits avaient pu laisser, fût venue demander à des Français fidèles de protéger la veuve et l'orphelin, sans doute on pourrait la blâmer d'avoir moins consulté ses forces que son courage […].[2550]

Le *Rénovateur* décide d'atténuer l'image trop présente de la duchesse de Berry en lui opposant le modèle de la duchesse d'Angoulême. A cette occasion, Balzac, nouveau collaborateur au *Rénovateur*, est chargé par Laurentie d'écrire pour la revue un article intitulé « La vie d'une femme » qui paraît le 19 mai 1832 : Balzac y présente la vie de la duchesse d'Angoulême, qu'il assimile à celle d'une martyre. Il voit, dans son éloge de « Madame Royale », la prolongation de la revendication d'une « royauté sans courtisans » que défend Laurentie, attaque à peine voilée contre l'entourage de Charles X et de la duchesse de Berry. Les deuils successifs de la duchesse sont énumérés avec ceux de ses parents, de son jeune frère. Autre épreuve après la mort, l'exil est présenté comme une nouvelle épreuve que l'incarnation de la femme romantique doit affronter :

Elle marche, elle va, elle est inhabile à l'exil, ses mains, élevées vers le ciel seulement, ne savent point encore supplier même des rois. Elle est fière et jeune, belle de ses larmes, belle de sa jeunesse perdue, image de poésie, elle va, elle marche, elle comprend à cet âge, où tout est insouciance, le rôle de femme le plus sublime de la poésie antique, après le rôle divin de notre mère à tous ; elle s'élève jusqu'à Antigone.[2551]

Le mythe fabriqué autour de la duchesse d'Angoulême est, pour Balzac, entré dans l'histoire, à l'inverse de la figure de la duchesse de Berry :

Quoi que nous fassions, il se rencontrera des historiens qui diront le nom de cette femme ; ils la feront poétique, parce qu'elle est sublime ; et si les poëtes du temps présent lui manquent, l'avenir la grandira.[2552]

[2550] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome II, Paris, 1832, p.65.
[2551] *Ibid*., p.71.
[2552] *Ibid*., p.72.

Cette héroïne des temps modernes qui, pourtant, pour ses défenseurs, s'inscrit aussi dans un passé idéalisé, doit incarner la charité, le courage et l'amour maternel de la femme aristocrate. La tâche est délicate pour Balzac et Laurentie : il s'agit de moderniser l'image de la duchesse d'Angoulême dans l'idée de concurrencer celle de la duchesse de Berry, afin de donner plus de crédit aux légitimistes légalistes partisans d'une monarchie moderne. Mais la démarche peine à convaincre : autrement plus inspirante, la duchesse de Berry, détestée et peu soutenue, symbolise la femme qui veut ramener par la force son fils au pouvoir, et par là même une monarchie rénovée, opposée à celle de Charles X, du duc et de la duchesse d'Angoulême. En tant que femme, elle est défendue par les saint-simoniens ; une pétition de la ville de Romans la défend. Elle représente un monde nouveau, et même, dans la peau d'une femme aristocrate, elle incarne la « femme libre » saint-simonienne, ce qui n'est pas sans provoquer une crainte généralisée[2553]. Un *Appel à la femme libre* est d'ailleurs lancé dans *Le Globe* en novembre 1831 et dans de nombreux journaux féminins durant cette période émancipatrice. Mais cet appel choque les légitimistes, qui ne partagent pas ces réflexions autour de l'égalité des sexes, d'autant plus que l'échec de l'épopée de la duchesse de Berry entache le rêve d'une monarchie rénovée. La tentative de soulèvement a été défendue par les partisans de l'action qui n'étaient pas les plus enclins à établir une monarchie modernisée. Les légitimistes légalistes ont été les plus ouverts à penser l'évolution d'une nouvelle monarchie, tout en refusant le coup de force.

3.2. Les conséquences de l'échec du soulèvement

Les obstacles qui s'accumulent dans l'entreprise de la duchesse de Berry ont transformé les légitimistes légalistes en « inutile[s] Cassandre »[2554]. Ces derniers ne peuvent alors que déplorer la répression dont ils font l'objet tout comme les légitimistes partisans de l'action. Face à l'échec du soulèvement en Provence, le soulèvement en Vendée, d'abord reporté, est prévu pour la période du 3 au 8 juin 1832. La duchesse de Berry se réfugie chez le marquis de Dampierre en Charente, avant d'arriver en Vendée le 17 mai 1832. L'Ouest légitimiste tente alors de former des compagnies pour prendre les petites villes. Il manque cependant des munitions et les attentistes hésitent. Aucun soulèvement ne se manifeste en Anjou et en Bretagne. Dans le même temps, la duchesse reste active, même lorsqu'elle se réfugie à Nantes : les réseaux légitimistes européens sont toujours vivaces avec Mme du

[2553] Riot-Sarcey, Michèle, *Le réel de l'utopie*, Paris, Albin Michel, 1998, p.160 et suivantes.
[2554] Discours du 7 août 1830 de Chateaubriand à la Chambre des pairs.

Cayla à La Haye même si les pays européens refusent d'agir. Publiquement, le courant de Berryer-fils et de Laurentie campe sur ses positions dans un article du *Rénovateur* daté du 1er juin 1832 et intitulé « La guerre civile » :

> La guerre civile était loin, très-loin de notre pensée. Nous disions à la France qu'elle était destinée à entrer en des luttes d'esprit, où la victoire a aussi sa grandeur, et la défaite même n'est pas sans utilité. […] Non, nous n'avions pas cru aux armes civiles, à ce grand fléau des peuples, le plus grand des fléaux […]. Un complot peut être une grande lâcheté, le combat au grand jour n'est jamais que du courage.[2555]

Laurentie critique aussi l'incapacité du pouvoir en place à inspirer la paix et l'ordre. D'après lui, seul le général Lamarque pouvait comprendre la Vendée qui « peut encore avoir ses agitations » [2556] face au « juste-milieu » incapable d'apaiser les esprits. L'appel aux républicains ne pouvait être plus explicite :

> M. le général Lamarque avait compris autrement la révolution par rapport à la Vendée. Peu s'en faut que cet homme habile ne se fût chargé d'acquitter envers elle les dettes oubliées de la monarchie. M. de Montalivet n'en serait pas aujourd'hui à la combattre par des circulaires, le pire moyen d'étouffer les guerres civiles et de calmer les irritations.[2557]

Cet hommage est rendu à Lamarque le jour de son décès causé par le choléra. La circulaire de Montalivet qui menace de répression les fauteurs de troubles est décriée dans le *Rénovateur*. Le *Rénovateur* soutient l'entreprise insurrectionnelle des républicains en parallèle du soulèvement de la Vendée et de la Bretagne par la duchesse de Berry. Les arrestations préventives sont considérées comme arbitraires, tout comme les visites domiciliaires. Laurentie accuse ainsi le gouvernement de « jouer avec la guerre civile »[2558]. Pour autant, le *Rénovateur* ne partage pas les conclusions du « manifeste des 41 », ordinairement appelé le *Compte-rendu* des 39 députés, résultat de la réunion d'une trentaine de membres de la gauche chez Laffitte, fin mai[2559]. Déçue par l'orléanisme, la gauche dynastique et des républicains tentent de proposer une alternative et veulent forcer le gouvernement à tenir les promesses de la révolution de 1830. Laurentie n'y voit qu'une preuve de divisions incessantes au sein des orléanistes, ainsi que l'incapacité du pouvoir à contenter ses propres troupes. Le programme l'effraie même, d'autant plus qu'il ne condamne pas les arrestations préventives dont souffrent les légitimistes. Laurentie regrette aussi que ce manifeste n'ose pas ouvrir davantage le suffrage censitaire, « tant il est vrai que la révolution

[2555] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome II, Paris, 1832, p.174.
[2556] *Idem.*
[2557] *Ibid*., p.176.
[2558] *Idem.*
[2559] Article intitulé « Manifeste des 41 », *ibid*., p.181 à 185.

a peur des masses populaires »[2560], et qu'il n'exprime pas clairement son opposition à la politique du pouvoir à l'égard de la pairie et de l'armée. Laurentie est surtout déçu que ce programme ne fasse pas mention d'une véritable politique de décentralisation et qu'il ne défende pas la liberté de l'enseignement. Ainsi, même si les légitimistes soutiennent tactiquement les républicains et la gauche dynastique afin de déstabiliser la monarchie de Juillet, ils sont loin de partager leurs conclusions théoriques.

Des républicains tentent une insurrection à l'occasion de l'enterrement du général Lamarque, le 5 et 6 juin. La bataille de la symbolique des enterrements est à nouveau engagée ; les légitimistes renvoient les orléanistes au souvenir des funérailles de Lallemand et de l'exploitation que les futurs orléanistes en avaient fait :

> On fit de ce jeune homme un martyr, on lui érigea un monument, on parla de sa gloire, on fit de son sang une malédiction pour la tête des rois. Qu'est-ce donc que tout cet appareil de douleur ? n'était-ce encore qu'un horrible jeu, qu'une abominable comédie ?[2561]

Les légitimistes condamnent l'hypocrisie des anciens libéraux désormais orléanistes qui cautionnent la répression armée. Le gouvernement de Louis-Philippe tente de disqualifier et de mettre hors d'état de nuire les républicains et les légitimistes : il prête au duc de Fitz-James l'intention de ne pas saluer le cercueil du général Lamarque, ce qui aurait mécontenté le peuple. Le *Rénovateur* crie à la diffamation :

> Nous, qui connaissons la générosité des opinions de M. de Fitz-James et son empressement à rendre hommage à la loyauté de ses adversaires, nous savions d'avance ce qu'il fallait croire de ce récit.[2562]

Le duc de Fitz-James donne sa version des faits, le 6 juin :

> Je n'ai jamais été l'ennemi personnel du général Lamarque ; quoique professant des opinions très opposées, nous nous sommes rencontrés souvent, et nos discussions étaient toujours franches et loyales […].[2563]

Il admet cependant qu'en raison d'une averse, lui, comme la foule, n'a pas ôté son chapeau et est allé s'abriter. Le duc de Fitz-James s'est fait alors huer et est devenu la cible de jets de pierres. Il affirme cependant que des groupes d'hommes issus de la foule sont venus, par la suite, le rassurer sur leurs intentions à son égard. Le *Rénovateur* continue sa condamnation du régime répressif. Quelques mois plus tard, en octobre 1832, après le remplacement de Montalivet par Thiers au ministère de l'intérieur, le *Rénovateur* publie de nouveaux témoignages sur la journée du 5 juin :

[2560] *Idem*.
[2561] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome II, Paris, 1832, p.230.
[2562] *Ibid*., p.224.
[2563] *Ibid*., p.225.

Mille bouches firent entendre les cris de vive la république, vive Napoléon II et vive la liberté ![2564] Des drapeaux rouges, symbole d'anarchie sous le règne de la terreur, furent déployés et promené par des hommes à pied et à cheval. Le peuple, les soldats et la garde nationale se mirent à se tuer aussi lestement que possible. Le carnage, commencée dans la soirée du 5, se continua jusqu'à quatre heures le lendemain, dans l'après-midi. Le 6, de bonne heure, des agents de police et des soldats entrèrent en force dans les imprimeries de la *Tribune*, journal libéral, du *Courrier de l'Europe* et de la *Quotidienne*, feuilles royalistes, et avant que les journaux fussent même imprimés, saisirent les caractères, brisèrent les presses et commirent toute sorte de dévastations, arrêtant éditeurs, compositeurs, imprimeurs […].[2565]

La *Quotidienne* et le *Courrier de l'Europe* sont suspendus. Bérard, gérant des *Cancans*, est emprisonné. L'ordonnance du 7 juin parue dans le *Moniteur* instaure l'état de siège dans Paris et la circulaire du 8 juin du ministre de la guerre, Soult, invite les militaires à prendre connaissance des matières de délits politiques et de presse. Dans le numéro du 8 juin 1832 du *Rénovateur*, les légitimistes légalistes conspuent « l'établissement du régime militaire en pleine charte constitutionnelle »[2566]. Ils décrivent le canon et la traque de deux mille jeunes gens. Les légitimistes se disent solidaires des morts républicains :

En de telles circonstances nous ne voudrions avoir que des paroles de paix à faire entendre ; car c'est une horrible chose que de continuer des disputes sur des cadavres, et nous ne cherchons pas à quels partis appartiennent les morts. Dès qu'ils sont morts et qu'ils étaient français, et qu'ils étaient nos frères, nous leurs devons des larmes.[2567]

Ceux qui commencent à incarner les républicains vivent alors un tournant majeur : leur insurrection est réprimée très violemment par la garde nationale, rue du Cloître-Saint-Merri. Un article du marquis de Bastillat intitulé « Le Cloître Saint-Méry » paraît quelques jours plus tard dans le *Rénovateur*[2568]. Cet événement qui gêne les contemporains[2569], effraie le journaliste légitimiste. Le *Rénovateur* passe sous silence la violence des combats qui ont lieu dans la centaine de barricades qui se construisent dans l'Est parisien[2570]. Les démonstrations de force continuent pourtant après l'enterrement de Lamarque : le 10 juin, le *Rénovateur* voit comme une provocation le passage en revue de Louis-Philippe de la troupe de ligne et de la

[2564] Voir Bouchet, Thomas, « « Aux armes ! », « Bravo ! Bravo ! », « Que d'horreurs !! », Écrire les cris d'insurrection (à propos des 5 et 6 juin 1832) », dans Caron, J.-C. (dir.), *Paris, l'insurrection capitale*, Collection Époques, Paris, Champ Vallon, 2014.
[2565] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, premier tome, Paris, 1832, p.24.
[2566] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome II, Paris, 1832, p.227.
[2567] *Ibid*., p.229.
[2568] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome I, Paris, 1832, p.73 et suivantes.
[2569] Bouchet, Thomas, « Le Cloître Saint-Merry (5-6 juin 1832). Histoire d'un cheminement vers l'oubli, 1832-1862 », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2000, 1, n°47-1, Belin, p.113.
[2570] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome I, Paris, 1832, p.115. L'événement inspire des romans comme celui d'un certain Rey-Dusseuil qui participe au « mouvement d'admiration et de compassion sur le déséquilibre des forces et la sévérité des condamnations » avec une intrigue amoureuse entre une royaliste et un républicain.

garde nationale[2571]. La culture républicaine de l'action politique est mise en cause après cet échec[2572]. Sans défendre directement les républicains dont les chefs sont inquiétés, les légitimistes condamnent le maintien de l'ordonnance du 7 juin alors que les troubles étaient terminés. Cette surenchère répressive de la monarchie de Juillet est jugée contraire aux leçons que les libéraux ont données sous la Restauration aux partisans de Charles X accusés d'arbitraire. Les légitimistes ont alors beau jeu de trouver moralement abjecte la répression organisée par le pouvoir.

Le *Rénovateur* se révolte contre l'arrivée de garnisaires dans les domiciles des familles des réfractaires et des soldats des bandes de la Vendée[2573]. La maison du pair de France de Brézé est aussi perquisitionnée[2574]. La *Gazette de Normandie* du vicomte Walsh est inquiétée pour avoir organisé une souscription pour les victimes de Vendée[2575]. Un article du *Rénovateur* intitulé « De la législation sur l'état de siège dans l'intérieur du royaume et du projet présenté à ce sujet le 10 décembre » du magistrat Pardessus veut montrer l'illégitimité de la mise en état de siège sur un plan purement juridique. L'état de siège y est décrit comme l'œuvre de la Révolution Française, renforcé par la monarchie de Juillet au moyen des lois du 10 avril 1832 et du 3 août 1791[2576]. Louis-Philippe fait saisir le *Rénovateur*. Le gérant, le comte de Lostanges se défend, le 15 juin 1832, usant des mêmes arguments de la contre-opposition sous la Restauration sur la mise en cause des ministres et non du roi :

> La onzième livraison du *Rénovateur* avait été saisie, le 12 du courant par un commissaire de police, […]. J'y appris de lui que le *Rénovateur* est accusé d'avoir provoqué la haine au mépris du gouvernement du Roi des Français. Cette accusation m'a surpris. Dans cet article, il n'est point question du gouvernement du Roi, mais seulement de l'état de siège dont les ministres sont responsables. Qu'est-ce que le gouvernement du Roi ? Est-ce M. de Montalivet ? Est-ce M. Gisquet ? Est-ce M. Soult ? Quand un écrivain blâme une mesure ministérielle, est-il exposé à provoquer à la haine et au mépris du gouvernement du Roi ? C'est une chose qu'il faudrait dire. On saurait à quoi s'en tenir sur la liberté.[2577]

Un article intitulé « Procès du *Rénovateur* » du 29 septembre évoque la première comparution des dirigeants de la revue. L'avocat de la défense est Hennequin qui fonde sa plaidoirie sur le fait que le journal peut critiquer la politique menée par le « gouvernement du roi » sans pour autant porter atteinte au roi. Il est à remarquer que si Laurentie a fondé le *Rénovateur*, il

[2571] *Le Rénovateur*, troisième volume, premier tome, Paris, 1832, p.27.
[2572] Bouchet, Thomas, *Le Roi et les barricades. Une histoire des 5 et 6 juin 1832*, Seli Arslan, 2000, p.110-111.
[2573] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome I, Paris, 1832, p.126.
[2574] *Ibid*., p.134.
[2575] *Ibid*., p.142.
[2576] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, quatrième volume, Paris, 1832, p.54.
[2577] L'affaire est rappelée dans Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome I, Paris, 1832, p.97.

semble s'être protégé d'une exposition de premier plan puisque Lostanges en est le gérant. En tant que tel, ce dernier est appelé à prendre la parole à son procès pour sa défense :

> Le *Rénovateur* a été fondé pour être l'expression des opinions modérées, et quelquefois un peu divergentes, qui ont pour objets la prospérité et la grandeur de la France. Dès son origine, il a fait un appel à tous les hommes de bonne foi, les prenant partout où ils se rencontrent, n'excluant aucune des dénominations même inexactes, dont on se sert pour classer les partis, ne se laissant pas effrayer par les doctrines de la république, si elles tendent sincèrement à la liberté, rendant justice au juste-milieu […].[2578]

Grâce à la plaidoirie de Battur, l'autre avocat de la défense et rédacteur au *Rénovateur*[2579], axée autour de l'« œuvre de médiation » du *Rénovateur*, Lostanges est acquitté[2580]. Un article paraît dans le *Rénovateur*, désormais apôtre de la liberté de la presse, et défend tous les journalistes légitimistes et républicains menacés par le régime :

> Si on n'y prend garde, la liberté de la presse va se trouver tout à l'heure confisquée. Le juste-milieu a inventé deux moyens très-sûr : le premier, c'est de rendre les imprimeurs responsables ; le second, c'est de mettre la main sur les auteurs. Il s'ensuit d'abord que les imprimeurs seront censeurs, et censeurs d'autant plus redoutables qu'ils seront exposés à aller en prison. […] Ce qui s'est fait à l'égard de M. Sarrut passe toutes les idées anciennes de despotisme ! M. Carrel est traqué comme un chouan, ni plus ni moins. […] Puis, les sots parleurs du juste-milieu dénoncent l'alliance des royalistes et des républicains. Et quand il y aurait alliance pour défendre la liberté commerciale, serait-ce un crime ? Non, certes, il n'y a pas d'alliance ; mais les royalistes poursuivront et dénonceront les iniquités, quels que soient les hommes qui en sont frappés. On saura ainsi où est la liberté.[2581]

Outre l'amitié entre Germain Sarrut et Laurentie, il semblerait que ce dernier apprécie aussi Armand Carrel. Laurentie lit avec attention les articles de celui qu'il perçoit comme un « penseur démiurge » de génie, capable de concevoir la république comme aucun autre. Ces louanges visent notamment à apaiser les tensions entre les légitimistes et les républicains suite à la mort du général Lamarque. Mais les légitimistes ne s'entendent pas sur le futur d'une telle alliance scellée pour les complots et les élections : au lieu de s'allier avec les républicains et la gauche dynastique, des légitimistes préfèrent privilégier exclusivement les relations avec la gauche modérée sur le modèle du *whigisme* anglais, tandis que d'autres veulent l'alliance avec les conservateurs sur le modèle du *torysme*. Du fait de cette alliance contre-nature, les persécutions du pouvoir redoublent contre la presse légitimiste : la *Quotidienne* est saisie pour deux couplets et la *Gazette de l'Ouest* est inquiétée, tout comme la

[2578] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome I, Paris, 1832, p.104.
[2579] Berryer, arrêté à Nantes, ne peut assurer la défense des légitimistes.
[2580] 372 ap 21, dossier 6 : correspondance active de Laurentie : recruté après le 8 septembre 1832 au sein du *Rénovateur*, Battur est un ancien rédacteur de la *Quotidienne*. Battur écrit ses articles pour les deux feuilles.
[2581] Article intitulé « Liberté de la presse » paru dans le *Rénovateur*, troisième volume, tome I, Paris, 1832, p.130.

Gazette de France pour des articles politiques, le *Brid'Oison* est condamné puis l'*Écho français*[2582]. Le *Rénovateur* subit une deuxième saisie pour l'article d'Arlincourt sur le bannissement et le retour de Charles VII qui entraîne un nouveau procès. Laurentie défend l'article et écrit « Saisie de l'histoire » :

> Voilà donc l'histoire saisie par la justice ! […] M. d'Arlincourt s'est avisé de détacher d'un travail considérable sur le règne de Charles VII quelques pages pittoresques : souvenirs touchants et dramatiques qui semblent peindre plusieurs époques mais qui sont avant tout la fidèle représentation d'une seule.[2583]

En réalité, dans le *Bannissement et le retour de Charles VII* tiré à 15 000 exemplaires, le vicomte d'Arlincourt suggère le retour d'Henri V en France[2584]. Les journalistes prennent alors conscience de l'arme redoutable que représente la presse contre le pouvoir :

> La presse est actuellement en France la seule puissance véritable. C'est elle qui dirige l'opinion et qui flétrit d'un fer brûlant toutes les turpitudes. Aussi, malgré les poursuites continuelles que le gouvernement exerce contre elle, malgré l'acharnement incroyable avec lequel il la poursuit, la lutte reste toujours à son désavantage.[2585]

Si la presse légitimiste attaque le pouvoir pour le déstabiliser, ce dernier riposte.

Des menaces pèsent directement sur la duchesse de Berry : les orléanistes débattent sur le traitement qu'il lui sera réservé, une fois capturée. La cour royale de Poitiers se voit demander un acte d'accusation contre la duchesse de Berry. Le *Rénovateur* s'indigne :

> Il ne s'agit de rien moins que de la peine de mort ![2586]

Des magistrats, dont le président Parigot, refusent de signer l'arrêt de mise en accusation. Les visites domiciliaires se multiplient pour trouver et arrêter la duchesse de Berry : le couvent de la Visitation à Nantes est ainsi fouillé. Le *Rénovateur* craint aussi que Berryer ne puisse participer à la session prochaine de la Chambre des députés, à cause de son arrestation prochaine[2587]. Le *Rénovateur* en appelle une nouvelle fois à l'union des royalistes, suite à l'acte d'allégeance de la *Quotidienne* avec les autres journaux. Pour la première fois, la *Gazette de France* ainsi que le *Courrier de l'Europe* s'unissent à la *Quotidienne* sur les idées de la loi du pouvoir et de sa transmission[2588]. Un portrait du duc de Bordeaux est donné dans le *Rénovateur* pour mobiliser autour de sa cause et celle de sa mère :

[2582] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome I, Paris, 1832, p.130.
[2583] Article intitulé « Saisie de l'histoire » paru dans le *Rénovateur*. La réponse de D'Arlincourt est reproduite dans le *Rénovateur*, troisième volume, tome I, Paris, 1832, p.239-240.
[2584] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome I, Paris, 1832, p.143.
[2585] *Idem*.
[2586] *Ibid*., p.79.
[2587] *Ibid*., p.87.
[2588] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, quatrième volume, Paris, 1832, p.90.

Le jeune prince est représenté avec l'uniforme d'officier de notre infanterie de ligne. Il tient un drapeau blanc surmonté d'un aigle et paraît montrer une colonne où sont tracés les noms d'Austerlitz, de Navarin, de Wagram et d'Alger.[2589]

Ainsi, dans une tentative presque désespérée, les légitimistes légalistes tentent de rassembler autour du duc de Bordeaux chez qui ils voient, comme Chateaubriand, « l'idée d'une communauté de gloire » qui peut comprendre les victoires de l'Empire et de la Restauration. La situation est délicate : un de leurs chefs, Berryer-fils, est appelé à la cour d'assises de Blois et est confronté à un acte d'accusation sévère suite à son voyage et son séjour à Nantes. Il y est lui-même accusé d'inciter à la guerre civile, dénoncé par un certain Tournier pour avoir eu en possession un brevet de Marie-Caroline qui lui demandait de préparer des réunions de royalistes « avec des poignards empoisonnés pour tuer la famille royale »[2590]. Le *Rénovateur* crie au scandale et voit un moyen de faire taire l'orateur à la tribune de la Chambre des députés. Berryer est finalement acquitté et cinq documents accusateurs sont considérés comme des faux avec une écriture contrefaite. Il est intéressant de constater que si le pouvoir inquiète les légitimistes, il ne les fait pas sévèrement condamner.

Cette coalition de conjoncture entre légitimistes et républicains qui, jusqu'alors se soutenaient dans l'opposition radicale au régime en place, se défait. Le *Rénovateur* ne souhaite plus faire cause commune avec ces derniers contre le régime de juillet, suite aux révélations de Cabet qui demande la condamnation des royalistes qu'il considère comme des ennemis de la liberté :

N'entendons-nous pas des républicains n'invoquer que pour eux le droit commun, ou plutôt l'immunité de cette effervescence populaire, et demander la mort pour les légitimistes ? et cependant qui s'est le premier élevé contre l'état de siège ? les légitimistes. Qui a foudroyé les ordonnances de juin ? les légitimistes. Qui a plaidé la cause de l'humanité dans ces jours de fièvre, sans distinction de partis […]] ? les légitimistes. Et les révolutionnaires demandent leur mort ![2591]

Laurentie s'insurge :

La liberté pour eux, des fers pour les royalistes ! Le droit d'insurrection pour eux n'est qu'un brigandage chez les royalistes ![2592]

Mais, stratégiquement, les légitimistes décident de défendre les républicains accusés par la monarchie de Juillet d'avoir voulu assassiner le roi. Une première tentative d'attentat contre Louis-Philippe a lieu en novembre 1832 par un étudiant républicain. Ce dernier est ensuite

[2589] *Ibid*., p.95.
[2590] *Ibid*., p.267.
[2591] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome I, Paris, 1832, p.229.
[2592] *Idem.*

jugé et acquitté. Les légitimistes minimisent la tentative d'attentat tout en se désolidarisant de celle-ci. Un article intitulé « Le coup de pistolet » moque le « cortège pompeux et militaire, ce vaste étalage de la royauté citoyenne, cette marche, ce spectacle si peu en harmonie avec la simplicité républicaine qui suit les barricades » : les légitimistes ont beau jeu de dépeindre Louis-Philippe en roi détaché du peuple qu'il est pourtant censé représenter après la révolution de 1830[2593]. Les légitimistes ne cautionnent donc pas ce coup de pistolet parti qui est, pour eux, un acte athée puisque « l'horreur de l'assassinat politique » est un précepte du christianisme :

> C'est donc à nous qu'il est donné de maudire le coup de pistolet, s'il est une pensée d'assassinat.[2594]

Par la suite, ils parlent ironiquement de « l'horrible attentat » comme d'une mauvaise comédie[2595]. Pour les légitimistes, il y a mystification d'un danger inexistant pour asseoir le pouvoir de Louis-Philippe :

> La parade de Port-Royal a continué dimanche dernier sur la place du Carrousel. Après l'horrible attentat du pistolet chargé à poudre, il fallait bien une revue pour compléter l'effet ; car, de même qu'autrefois tout finissait par des chansons, à présent tout finit par des revues.[2596]

A l'inverse de ce qui est suggéré, les complots légitimistes constituent une menace réelle pour le pouvoir. Les légitimistes continuent leur campagne de déstabilisation du régime orléaniste et, rappelant le régicide de son père, surnomment le roi « Louis-Philippe Égalité » :

> On concevrait à peine un coup de pistolet chargé à vent, un de ces coups mystérieux comme celui qui fut lancé, dit-on, par les agents de Louis-Philippe Égalité sur le malheureux Louis XVI, lorsqu'il arriva de Versailles à Paris.[2597]

Louis-Philippe renforce alors la surveillance des foyers légitimistes. Le collège de Pontlevoy ouvert par Laurentie est directement visé par le pouvoir : Thiers fait savoir au préfet qu'il veut avoir les renseignements les plus exacts sur l'établissement. La prospérité de Pontlevoy survient après la révolution de 1830 lorsque les familles royalistes tentent à tout prix de scolariser leurs enfants dans une institution légitimiste : l'établissement recrute alors principalement ses élèves en Bretagne et en Vendée. Le 19 avril 1832, lors de la fête du directeur, les élèves crient : « Vive Henri V ! », et voient peu de temps après une descente de police et l'ouverture d'une enquête qui n'aboutit cependant pas. A la fin de l'année scolaire de 1832, le collège compte 350 élèves. Thiers, ministre de l'intérieur, demande au préfet et au

[2593] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome II, Paris, 1832, p.194.
[2594] *Idem*.
[2595] *Ibid*., p.266.
[2596] *Ibid*., p.285.
[2597] *Ibid*., p.195.

maire qu'ils lui signalent le moindre signe de mécontentement de l'opinion concernant les impôts, le travail pour l'hiver, ou encore si la classe ouvrière souffre du chômage, de l'état des récoltes, sur le choléra. Dans le même temps, le préfet surveille de près les allers et venues autour du collège royal de Pontlevoy et obtient toutes les informations sur les déplacements du comte d'Andigné, ancien chouan, appelé par la duchesse de Berry à rejoindre l'Anjou[2598]. Le comploteur dépose, au mois de mai 1832, deux de ses enfants au collège de Pontlevoy avant de gagner Beaufort dans le Maine-et-Loire et de se faire arrêter[2599]. Cette surveillance du pouvoir s'avère payante. Dans sa correspondance, le duc de Fitz-James, inquiété et confronté à un parti politique complètement divisé, en est très affecté, et ne souhaite plus écrire dans le *Rénovateur*. Il se confie au comte Apponyi, ambassadeur d'Autriche, et affirme vouloir s'exiler en Suisse[2600]. Puis, Louis-Philippe fait arrêter le duc de Fitz-James, Chateaubriand et Hyde de Neuville, ce qui provoque les protestations du *Rénovateur*. Chateaubriand en remercie Laurentie :

> J'ai lu, Monsieur, dans votre excellent journal toutes les choses obligeantes que vous avez bien voulu dire de moi. Je vous remercie de tout mon cœur. Ces gens-ci m'en veulent du droit de leur avoir dit en face de leur loi et […] ils ont senti la portée d'une telle contestation et la porte qu'elle ouvrait à leurs ennemis […] qui valut mon silence avec le juge d'instruction. Si je voulais parler, je choisirais avec reconnaissance votre tribune pour me faire entendre […].[2601]

L'entourage de Laurentie est frappé de plein fouet. L'humiliation est totale et marque l'échec du courant légitimiste autour de la revue de Laurentie qui plaide pour le duc de Fitz-James :

> C'est une folle méprise du pouvoir, d'aller s'attaquer, à propos de guerre civile, à un homme qui a constamment demandé aux opinions, une lutte publique sans violence, et qui, ennemi des complots, ne voit de salut que dans la liberté.[2602]

Assimilés aux partisans de l'action, les légitimistes parlementaires ne sont épargnés ni par leur parti, ni par le pouvoir et ne peuvent donc plus, concrètement, faire entendre leur voix. Berryer est emmené et les légitimistes hostiles au soulèvement craignent alors que les partisans de l'action s'emploient à le libérer par la force. Il est emprisonné à Nantes placé en état de siège. Pour avoir impulsé l'abandon du soulèvement, Berryer est tenu pour responsable par ses détracteurs légitimistes des arrestations de Fitz-James, Hyde de Neuville

[2598] Archives départementales de Blois, lettre de Thiers du 5 novembre 1832 au préfet du Loir-et-Cher, 28 J 605.
[2599] *Ibid*., 28 J 605, lettre de la police au ministre de l'intérieur du 29 mai 1832.
[2600] Apponyi, Rodolphe, *Vingt-cinq ans à Paris (1831-1834)*, volume II, Paris, Plon, 1913, p.223.
[2601] 372 ap 21, dossier 3 : lettre de Chateaubriand du 10 juillet 1832, adressée à Laurentie.
[2602] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome II, p.189.

et Chateaubriand[2603]. Pour le défendre, le duc de Fitz-James réaffirme à son procès qu'il est profondément hostile à toute menée qui entraînerait une guerre civile et que lui et Berryer avaient tout fait pour l'empêcher. Devant la cour des assises de Blois, Berryer se présente alors comme un défenseur des libertés et de la légitimité. Le *Rénovateur* réclame « l'absolution pleine » pour Berryer. Les légitimistes partisans d'une action légale comme Dreux-Brézé fulminent :

> Si tous nos amis politiques, au lieu de se retirer des affaires, avaient suivi notre ligne, ils auraient beau jeu pour confondre et le ministère et l'opposition républicaine.[2604]

L'emprisonnement de Berryer symbolise donc à la fois l'échec des partisans de l'action, mais encore des légitimistes parlementaires. Le *Rénovateur* fait de ce procès une affaire hautement politique et y voit la volonté du pouvoir de briser l'alliance électorale carlo-républicaine :

> C'est-à-dire qu'à Blois, à Fontenay, à Foix, c'est une sorte d'opposition gouvernementale, électorale et judiciaire, qui se manifeste au sein même du pouvoir. Que pour rester fidèle à son roman de l'alliance carlo-républicaine, ce dernier lance un mandat de comparution contre un député de l'extrême-gauche, qu'il poursuive M. Cabet après avoir poursuivi M. Berryer, cela ne peut que servir à constater non pas l'unanimité mais la simultanéité, la généralité d'une opposition qui s'étend de la droite à la gauche, des amis de la légitimité aux partisans de la souveraineté populaire.[2605]

Condamner Berryer revient effectivement à retirer au parti royaliste la seule voix encore présente à la Chambre des députés. Berryer est finalement acquitté et remis en liberté. Un cortège se forme autour de lui à Blois et les légitimistes font frapper une médaille à son effigie avec l'inscription : « défense des droits légitimes et des franchises nationales »[2606]. Les notabilités légitimistes dans l'entourage de Laurentie purgent leur peine. F. de Kergolay est emprisonné à Marseille. Le duc de Fitz-James est retenu à la prison de Sainte-Pélagie, avant d'être relâché, faute de preuves[2607]. Le soulèvement de la duchesse de Berry, qui ne peut plus être mentionné, à cause de son échec, dans la presse légitimiste, est effacé des souvenirs et remplacé par celui de la Vendée rebelle sous la Révolution Française. Lostanges, le gérant du *Rénovateur*, fait construire sur son terrain un monument à la mémoire de Cathelineau, surnommé le saint d'Anjou[2608]. Cathelineau est représenté embrassant une croix et les noms des victimes de Quiberon y sont inscrits. Le monument est admis par les autorités jusqu'au 24

[2603] Fonds Berryer 223 ap 16 : manuscrit des mémoires de Berryer-fils sur le débarquement, l'arrestation et le procès de la duchesse de Berry, p.29.
[2604] Fonds Berryer 223 ap 3 : lettre de Dreux-Brézé du 28 août 1832 adressée à Berryer-fils.
[2605] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome II, Paris, 1832, p.35.
[2606] Fonds Berryer 223 ap 26 : manuscrit des mémoires de Berryer-fils sur le débarquement de la duchesse de Berry, son incarcération et son procès, p.57.
[2607] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome II, Paris, 1832, p.185.
[2608] *Ibid*., p.64.

juillet 1832 au moment où le sous-préfet ordonne sa destruction. La revue de Laurentie défend son gérant : « Le gouvernement a-t-il le droit d'enlever un monument érigé sur un terrain privé ? » et en appelle à l'article 8 de la Charte et à l'inviolabilité de la propriété.

La duchesse de Berry est finalement capturée le 7 novembre 1832 à Nantes. Une ordonnance royale propose un projet de loi aux Chambres afin de statuer sur la duchesse de Berry. Le *Rénovateur* fulmine[2609] :

> Le juste-milieu vient de saisir sa proie. Il en est fier, il en triomphe. […] Six mois de recherches, des millions prodigués, des nuées de sbires et d'agents de police, un quart de la France mis en état de suspicion, écrasé de garnisaires, torturé de vexations inouïes, pour obtenir l'arrestation d'une femme ![2610]

Des chiffres astronomiques sont annoncés dans la presse légitimiste qui parle de 600 000 francs de corruption utilisés par Thiers pour arrêter la duchesse de Berry. Les journaux orléanistes réclament de leur côté l' « égalité devant la loi », sa comparution devant une cour d'assises avec douze jurés et la peine de mort. Les Chambres sont appelées à statuer sur son sort au regard de la loi de proscription du 10 avril 1832. La duchesse de Berry est emprisonnée dans la forteresse de Blaye, préparée pour l'occasion. A l'inverse de ce que déclarent les légitimistes, Louis-Philippe n'a pas l'intention de la faire juger[2611]. Le *Rénovateur* s'empresse, ensuite, de publier les réactions de Chateaubriand, de Théodore Muret qui proposent leur aide à la défense de la duchesse de Berry[2612]. Finalement, Hennequin, Nibelle, Battur, Flayol et Janvier sont choisis comme ses avocats. De leur prison, Hyde de Neuville, De Conny, De Kergolay et De Guibourg protestent à la nouvelle, comme le marquis Oudinot et le comte de Tocqueville. Chateaubriand réitère son aide le 22 novembre 1832, et demande à la duchesse de Berry de former un conseil politique à Paris avec Pastoret, Villèle, Hyde de Neuville, lui-même, Laîné, Royer-Collard, Pardessus…[2613], ce qui inquiète Berryer. L'avocat écrit à la duchesse de Berry le 12 décembre 1832 et lui conseille de ne pas prendre de défenseur, personne n'ayant le droit de la juger[2614]. Des pétitions qui refusent tout jugement sont d'ailleurs écrites par les légitimistes pour protester contre le sort réservé à la

[2609] Article intitulé « Arrestation de Madame, duchesse de Berry », dans Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome II, 1832, p.141 et suivantes.
[2610] *Idem.*
[2611] Apponyi, Rodolphe, *Vint-cinq ans à Paris (1831-1834)*, volume II, Paris, Plon, 1913, p.280.
[2612] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome II, 1832, p.160.
[2613] Fonds Berryer 223 ap 26 : manuscrit des mémoires de Berryer-fils sur le débarquement de la duchesse de Berry, son incarcération et son procès, p.61 et Chateaubriand, *Mémoire sur la captivité de Mme la duchesse de Berry*, Paris, Le Normant, 1833, p.14.
[2614] Manuscrit des mémoires de Berryer-fils sur le débarquement de la duchesse de Berry, son incarcération et son procès, p.62.

duchesse de Berry[2615]. Alors que le procès de la duchesse de Berry se prépare, Chateaubriand fait paraître son *Mémoire sur la captivité de Mme la duchesse de Berry* où, lucide, il écrit que « la captive de Blaye n'est pas de son temps ; sa victoire est un anachronisme »[2616]. Chateaubriand s'emploie aussi à prouver l'illégalité de la détention de la duchesse de Berry[2617]. Une nouvelle rubrique du *Rénovateur*, intitulée « dévouement » permet de recenser les opinions exprimées en faveur de la duchesse de Berry : des notables offrent de se constituer otages à sa place le comte de Montalembert-Essé, le duc de Fitz-James, De la Ferronays ou De Montmorency[2618]. Berryer reçoit une soixantaine de lettres de soutien et de protestation contre l'emprisonnement jugé arbitraire de la duchesse de Berry : de nombreux correspondants s'offrent de partager sa captivité[2619]. Le *Rénovateur* et la presse légitimiste veulent faire de la duchesse de Berry l'incarnation des « sentiments nationaux »[2620] et susciter un élan d'opinion favorable, à défaut d'avoir réussi à soulever le pays par les armes. Suite à la mobilisation des journaux royalistes de province, le *Rénovateur* se fait le relais des pétitions et adresses en faveur de la duchesse, adresses dont l'origine est principalement provinciale. Berryer en reçoit vingt-cinq de Corse (Bastia), de Haute-Loire, de Bretagne (Rennes), de la Sarthe (Mamers, les Dames du Mans), de Normandie (Bayeux), du Gard, de l'Aube et du Var, c'est-à-dire des régions royalistes.

Face aux difficultés du mouvement légitimiste, Laurentie participe finalement à la construction du mythe héroïque de la duchesse de Berry. Il loue l'épopée de la duchesse de Berry dans une romance qu'il met en musique et qui a pour titre *La Fugitive* : Le journal satirique *Brid'Oison* du 6 août 1832 et la *Mode*[2621] la publient[2622]. Dans le *Rénovateur*, le journaliste protestant et légitimiste Théodore Muret use d'une plume acerbe pour relater l'actualité au regard des mesures disproportionnées prises pour rechercher la duchesse de Berry. Dans un premier article intitulé « A propos des vainqueurs de la Bastille », il accuse Thiers d'avoir mis à prix la duchesse pour un besoin de popularité. Il ironise sur la

[2615] *Ibid*., p.64.
[2616] Chateaubriand, *Mémoire sur la captivité de Mme la duchesse de Berry*, Paris, Le Normant, 1833, p.21.
[2617] *Ibid*., p.42.
[2618] Fonds Berryer 223 ap 26 : manuscrit des mémoires de Berryer-fils sur le débarquement de la duchesse de Berry, son incarcération et son procès, p.61. La duchesse de Berry reçoit aussi l'aide de servante comme Charlotte Moreau qui demande à être enfermée avec elle, tout comme Mme de Kéruzoret se propose d'être emprisonnée pour la servir, dans Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, quatrième volume, Paris, 1832, p.73.
[2619] Fonds Berryer 223 ap 2.
[2620] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome II, Paris, 1832, p.238.
[2621] La nouvelle *Quotidienne* du baron de Brian de 1830 est soutenue dans son combat par la *Mode*, journal créé sous le patronage de la duchesse de Berry par Girardin et repris par le vicomte Édouard Walsh et Alfred Nettement.
[2622] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome I, p.288.

distribution massive de décorations pour la garde nationale[2623]. Les légitimistes tentent de sauver les apparences et présentent la duchesse de Berry en courageuse héroïne de la couronne. A la suite l'article de Balzac « La vie d'une femme » qui concerne la duchesse d'Angoulême, les légitimistes poursuivent la construction du mythe de l'héroïne chrétienne et royale cette fois-ci autour de la duchesse de Berry. Le *Rénovateur* atténue ses critiques sur la duchesse et écrit, le 17 novembre 1832 :

> Madame la duchesse de Berry a compris le courage royal. Honneur à elle ! Elle eût fait une folie, que nous lui devrions encore des hommages.[2624]

Les légitimistes veulent montrer que les désaccords sur l'épopée de la duchesse de Berry sont maintenant dissipés et qu'ils sont désormais unis autour de son fils. Ils condamnent l'arrestation de la duchesse dont ils peuvent désormais vanter les mérites :

> Voilà ce qu'on a gagné à cette arrestation […] ; c'est qu'elle donne aux royalistes qui ont le plus blâmé les actes politiques de la Vendée, bien plus, même aux libéraux qui ont été les plus ardents à les réprimer, le droit de parler haut de cette femme que jusqu'ici on croyait obligé d'envelopper de silence.[2625]

La déception de Laurentie se lit néanmoins entre les lignes car avec l'échec de la tentative de soulèvement de la duchesse de Berry, c'est le courant légitimiste parlementaire qui est discrédité :

> Les royalistes avaient pris le parti d'entrer dans les discussions publiques. Toute la guerre qu'il y avait à faire était une guerre légale, populaire, politique ; on la faisait, nul ne pensait aux armes civiles ; on avait foi dans le bon sens de la nation ; on se fiait à l'avenir, on se fiait à la Providence.[2626]

Tout un champ lexical loue le courage de la duchesse de Berry, face à un pouvoir décrit comme lâche : pour les légitimistes, elle « console de la dégradation des âmes par l'énergie qui vit en elle ». Son héroïsme, sa noblesse sont proclamés et vantés tout comme son amour pour « sa patrie adoptive », son rôle de mère et celui de protectrice des arts : il lui est prédit un « sort de grand homme »[2627]. Louis de Bonald, dans un article intitulé « Sur Madame, duchesse de Berry », la compare à Charles Ier, Henri IV et Bonaparte[2628]. Les légitimistes osent voir en la duchesse de Berry leur Napoléon, après Austerlitz et ses grandes victoires. Elle lui est même considérée comme supérieure :

[2623] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome II, Paris, 1832, p.126 et suivantes.
[2624] *Ibid*., p.172.
[2625] *Ibid*., p.173.
[2626] *Ibid*., p.176.
[2627] *Ibid*., article intitulé « Sur Madame », ou encore « La duchesse de Berry captive » du vicomte d'Arlincourt, du 21 novembre 1832, p.204 et 205.
[2628] Article de Bonald paru dans le *Rénovateur* du 15 décembre 1832.

L'un, volcan dévastateur, vomissant ses entrailles de feu, les jetait comme un réseau dominateur sur les royaumes consternés ; l'autre, apparition consolante, élevant sa blanche bannière, marcha à une mission de salut, à une paix européenne.[2629]

L'âme de la duchesse de Berry est qualifiée de « fortement trempée » telle celle d'un général des armées ou encore, il est précisé que « toute femme qu'elle est, elle tiendra dans l'histoire la place d'un grand homme » car elle a rempli son devoir[2630]. A côté de cette figure royale et chrétienne idéalisée par ses partisans, des articles comme celui intitulé « Les Femmes depuis la révolution de juillet » fleurissent dans la presse légitimiste. En creux, il est question d'opposer la construction de la figure héroïque de la duchesse de Berry avec les femmes jugées peu glorieuses de la monarchie de Juillet considérées comme immorales : les légitimistes se font les chantres des femmes aux destinées supérieures, tandis que Napoléon les avait réduites à l'amusement des soldats entre deux campagnes :

On avilit les femmes en les méprisant […].[2631]

Puis, avec le « siècle de la finance », les légitimistes regrettent que l'on réduise la femme à l'état de parure dans « l'idôlatrie du pouvoir » :

Qu'est-ce qu'une femme ? se demande encore le siècle, un bijou fragile, un frivole amusement, bon tout au plus à décorer la devanture d'une tribune, à peupler un salon ministériel […].[2632]

Ainsi les légitimistes opposent-ils les hommes qui négocient à la conférence de Londres qu'ils contestent, aux femmes qui agissent en Vendée. Pour les légitimistes, les femmes sont supposées ne pas trahir la cause qu'elles défendent, à l'inverse des hommes corrompus au pouvoir. La duchesse de Berry est comparée à Marie Stuart, à Marie-Thérèse et à Blanche, mère de Saint Louis, ce dernier représentant pour ses partisans le modèle idéal de ce que le duc de Bordeaux doit devenir. Ou encore, Jeanne d'Arc est évoquée dans l'appel auquel la duchesse de Berry a répondu[2633] :

Les femmes se sont noblement vengées de l'oubli où nous les avions laissées.[2634]

Le fils de la duchesse est mis en scène dans des situations émotionnelles où il rêve de sa mère captive. Telle une vierge Marie, le duc de Bordeaux voit dans son sommeil une apparition au « front serein » qui lui assure la victoire :

[2629] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome II, Paris, 1832, p.207.
[2630] *Ibid*., p.250.
[2631] *Ibid*., p.247.
[2632] *Ibid*., p.248.
[2633] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, quatrième volume, Paris, 1832, p.16.
[2634] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome II, Paris, 1832, p.251.

Car la France sait à présent qu'il y a du sang dans vos veines. Elle sait que le temps n'est plus où les rois s'endormaient pour mourir plus doucement. Elle sait que la royauté se réveille au temps voulu.[2635]

Il y a ainsi reprise de l'argument en vigueur sous la Restauration selon lequel le retour des Bourbons amène la paix. Les femmes du peuple royalistes sont incarnées par les servantes dévouées à la duchesse : le *Rénovateur* se lance alors dans la description de la supériorité en fidélité de femmes du peuple comme Marie Bossy, qui s'est proposée de servir la duchesse de Berry et l'a cachée à Nantes, ou encore Charlotte Moreau. Ils tentent de rallier le légitimisme au peuple par leur union avec les républicains sur la défense de la duchesse de Berry :

C'est un grand et beau spectacle que cette courtisanerie de la France envers le malheur. Je dis la France, car il ne s'agit pas uniquement ici de sympathies de parti : légitimistes et républicains se sont rencontrés dans leur admiration pour MADAME. C'est que, partout où les doctrines politiques sont assises sur une profonde conviction, il y a place pour les sentiments d'honneur et de justice.[2636]

Une souscription est aussi ouverte à Marseille pour offrir un don à la duchesse. Son martyre de « proscrite infatigable » est alors salué, pour avoir subi l'épreuve de l'eau et du feu :

Cinq heures au milieu d'un étang glacé, la nuit, plongée dans l'eau jusqu'à la poitrine ; et pas un cri ! pas un murmure ! Puis, vingt heures dans une étuve ardente, le feu prenant à ses habits, sans aliments, sans clarté, sans air ; et nul désespoir ! nulle plainte ![2637]

Mieux, les légitimistes diffusent dans la presse l'idée que la duchesse nie les difficultés de son embarcation et fait « comme si elle se promenait sur la Loire »[2638]. Le rocher de Blaye est alors comparé à Sainte-Hélène[2639]. L'héroïne royale est saisie par ses partisans avec des antithèses : « faible et forte », « simple et sublime », « douce et énergique », ces qualificatifs reviennent fréquemment dans la description qu'ils font d'elle[2640]. La captivité de la duchesse finit par devenir embarrassante pour le régime face à la levée de bouclier des légitimistes. Ils s'évertuent à décrire les signes d'un soutien populaire local accordé à la duchesse de Berry qui est conduite dans Nantes devant une population « immobile de respect » qui ne laisse échapper aucune parole désobligeante sur son passage. Les poèmes légitimistes fleurissent pour raconter ce qui est encore considéré comme l'épopée de la duchesse de Berry :

Votre château de Blaye est tout royal… Voyez
Tous nos vœux s'attacher à ses épais grillages. […]
En quelque lieu que vous soyez,

[2635] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, quatrième volume, Paris, 1832, p.117.
[2636] Article « Madame à Blaye », dans Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, quatrième volume, Paris, 1832, p.16.
[2637] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome II, Paris, 1832, p.209.
[2638] *Ibid*., p.220.
[2639] *Ibid*., p.205.
[2640] Voir les documents iconographiques, p.206 et 208.

De la France avec vous seront les vrais hommages.[2641]

Toute une littérature est produite. Théodore Anne, ancien garde du corps de Charles X, fait paraître un roman intitulé *La Prisonnière de Blaye*[2642]. Sur le même thème, Théodore Muret fait paraître *Madame en Vendée* et *Jacques le Chouan* alors qu'il est emprisonné à Sainte-Pélagie pour avoir écrit un article dans *La Mode*[2643]. Les légitimistes perçoivent des signes de vengeance dans la date de l'arrestation de la duchesse le 7 novembre : faisant toujours référence au régicide, ils signalent que la date correspond au 39ème anniversaire de la mort de Louis-Philippe d'Orléans « Égalité ». Ou encore, ils crient au complot et parlent de « coïncidence étrange » : ils affirment que le commissaire de Joly qui a arrêté la duchesse et qui était son geôlier dans le château de Nantes était au service de l'opéra lorsque le duc de Berry a été assassiné en 1820. Ils veulent prouver que les vrais comploteurs sont du côté des Orléans[2644]. Pour résumer, l'un des rédacteurs du *Rénovateur*, le vicomte de Suleau, rappelle que le crime de Philippe Égalité est d'avoir voté la mort de Louis XVI, et celui de Louis-Philippe est d'emprisonner la duchesse de Berry[2645].

En face d'une telle héroïsation de la duchesse de Berry, seule la trahison explique officiellement, pour les légitimistes, l'échec du soulèvement. Le *Rénovateur* relaie à cette période un antijudaïsme – accusation traditionnelle de déicide - combiné au mythe du « juif-étranger », porte ouverte vers l'antisémitisme. En novembre 1832, le *Rénovateur* signale l'arrestation de la duchesse de Berry à Nantes trahie par Deutz, fils du grand rabbin de Paris converti au catholicisme, à qui Thiers, ministre de l'intérieur, paie la trahison qu'il a préalablement suscitée[2646]. Les légitimistes voient en lui l'incarnation d'un deuxième Judas. Ils signalent que « converti au catholicisme, il fut baptisé à Rome en 1831 sous le nom de Hyacinthe-Gonzague. SAR Madame, duchesse de Berry, lui servit de marraine »[2647]. Un antisémitisme s'exprime à travers la condamnation de la trahison de Deutz pour de l'argent :

Inepte juste-milieu ! […] Il a fait venir un juif pour aider à la police qui traquait la nièce auguste du roi des Français ; juif bien appris ! il a mis la main sur elle du premier coup ; mais aussi l'infortunée l'avait pris pour un serviteur fidèle. Mais qu'en advient-il ? c'est qu'on ne sait que faire de la victoire du juif. Elle est lourde cette victoire. Car enfin il faut la pousser jusqu'au bout.[2648]

[2641] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, quatrième volume, Paris, 1832, p.28, poème d'A.Guiraud.
[2642] *Ibid*., p.36.
[2643] *Ibid*., p.86.
[2644] *Ibid*., p.184.
[2645] *Ibid*., p.213.
[2646] Voir la gravure royaliste sur la trahison de Deutz, dans les documents iconographiques, p.210.
[2647] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome II, Paris, 1832, p.177.
[2648] *Idem.*

Les légitimistes n'ont pas de mots assez durs pour décrire la double trahison politique et religieuse de Deutz. Le vicomte d'Arlincourt va encore plus loin dans la dénonciation de la trahison de Deutz :

> Une dénonciation de police, un pacte de sang ont été le *Marengo* et *l'Alger* de nos Vidocq de hauts et bas lieux. […] et ce n'est que par la grâce d'un Juif que leur ennemie au repos a pu tomber entre leurs mains.[2649]

Il est même prêté à la duchesse de Berry des propos qui excluent son dénonciateur du pays qu'elle incarne pour ses partisans :

> Deutz ! ah, me voilà consolée ! ce n'est pas un Français qui m'a trahie.[2650]

Le juif étranger, traître à la cause légitime pour de l'argent fait écho à l'antijudaïsme traditionnel qui revêt une nouvelle dimension politique. Dans le *Rénovateur* du 8 décembre 1832, le vicomte de Suleau écrit à la duchesse de Berry une lettre dans laquelle il s'en prend aussi au pouvoir de l'argent :

> M. Thiers a trop présumé de la puissance de l'or. Le Juif qui lui a vendu la fille des rois n'a pu lui vendre en même temps le principe qu'elle représente ; ce principe dont l'historien de la révolution a reconnu lui-même la puissance, et dont l'absence laisse dans la société française un vide que rien n'a pu remplir depuis deux ans.[2651]

Misant sur la déstabilisation du régime, les légitimistes légalistes tentent de reconstruire leur mouvement.

3.3. Le rejet du légitimisme d'action

L'emprisonnement de la duchesse de Berry scelle la victoire amère des légitimistes légalistes sur les partisans l'action. Les premiers sont eux-aussi accusés de traîtrise, même si, désormais, leur prise de position semble demeurer la seule alternative possible pour le mouvement légitimiste. Les rancœurs restent néanmoins tenaces et les légitimistes se divisent toujours plus. Laurentie s'emploie donc à créer une unité autour du légitimisme légaliste. L'échec de la tentative du soulèvement royaliste démontre que les légitimistes ne rassemblent plus la population autour d'eux comme ils le supposaient, ce qui provoque une rupture : dès lors, les légitimistes se concentrent, avec plus ou moins de conviction, sur l'action légale de leur mouvement. Des notabilités, comme Sosthène de La Rochefoucauld-Doudeauville avec

[2649] *Ibid*., p.206.
[2650] *Idem.*
[2651] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, quatrième volume, Paris, 1832, p.11.

sa brochure *Aujourd'hui et demain*[2652], se rallient au « quiétisme ». Maintenant que le complot a échoué, les légitimistes légalistes se font les défenseurs de la monarchie moderne que la duchesse de Berry et son fils symbolisent, comme l'affirme le *Rénovateur* de décembre 1832 : la démarche de la duchesse de Berry n'était pas « une simple tentative de contre-révolution »[2653], mais une tentative de réinvention de la monarchie que la duchesse entreprenait au nom de son patriotisme. Bonald est alors mandaté pour faire la promotion du légitimisme légal dans les colonnes de la revue de Laurentie. Il réaffirme, dans son article intitulé « Sur Madame, duchesse de Berry », qu'après les abdications, les droits du jeune prince demeurent entiers, même si sa position est fragilisée après l'échec du soulèvement :

> Charles X, en abdiquant, avait pourvu à l'intérim de la royauté pendant la minorité du roi, et, conformément aux lois et aux coutumes du royaume, il avait nommé le premier prince du sang lieutenant-général du royaume pour le roi mineur. Cette dignité avait été acceptée par le duc d'Orléans, reconnue par les pairs et les députés […].[2654]

Il prend position en faveur des droits du duc de Bordeaux contre Louis-Philippe. Mais surtout, les légitimistes parisiens craignent que Charles X, le duc et la duchesse d'Angoulême remettent en cause les abdications et par là-même leur conception d'une monarchie rénovée. L'échec de la tentative de soulèvement de la duchesse de Berry et des mouvements républicains pousse à reconnaître, du moins officiellement, la victoire à court terme des orléanistes et de la politique du juste-milieu comme l'affirme le discours de Louis-Philippe lors de l'ouverture de la nouvelle session :

> *La république et la monarchie ont été vaincues* ; ou bien encore, *La révolution et la contre-révolution ont été vaincues*.[2655]

L'échec du soulèvement de la duchesse de Berry radicalise, s'il était encore possible de le faire, la position des légitimistes qui peinent à revenir sur la scène politique légale[2656]. Les tensions à la Chambre des pairs se font plus vivaces : par exemple, le duc de Beaumont, accusé de trahir par opportunisme pour avoir sa pairie, donne sa démission après la dénonciation par des orléanistes des absences du duc de Bellune et du marquis de Mun. Le *Rénovateur* félicite cet « élan d'honneur ». Dans l'opposition légale, les légitimistes accentuent leur intransigeance tandis qu'ils règlent leurs comptes entre eux.

[2652] Sosthène de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, Louis François, *Aujourd'hui et demain, ou Ce qui adviendra*, Paris, Dentu, 1832.
[2653] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, quatrième volume, Paris, 1832, p.16.
[2654] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome II, Paris, 1832, p.65.
[2655] *Ibid*., p.196.
[2656] *Ibid*., p.201.

Les légitimistes se déchirent et se rejettent mutuellement la faute de l'échec de la duchesse de Berry : leurs discordes s'accroissent. L'ancien collègue de Laurentie à la *Quotidienne*, O'Mahony, prend à parti la tendance légaliste :

> Oui, il faut que la France le sache, et que l'Europe l'apprenne pour l'honneur même de la France, que, sur les apparences, elle a dû juger si défavorablement, oui, si l'entreprise de MADAME a échoué, c'est à la coterie royaliste de Paris seule que la honte en appartient ; si l'appel fait à la France y a rencontré si peu d'échos, c'est que la coterie avait pris ses mesures pour l'empêcher de répondre ; si le midi a manqué à la Vendée, si la noble Vendée a paru en partie se manquer à elle-même, c'est que la coterie a tout rompu, tout paralysé.[2657]

Les partisans de la rénovation légale sont ainsi accusés d'avoir sabordé le projet de soulèvement de la duchesse de Berry. O'Mahony, de l'étranger, oppose une France royaliste provinciale à des « coteries parisiennes », visant directement Genoude, Chateaubriand, Laurentie, Berryer et Fitz-James :

> Mais une telle restauration, une restauration faite par les provinces sans la capitale, par des soldats français, sans avocats parisiens, cela ne pouvait convenir à la coterie, à qui il faut absolument une restauration par la presse, par les élections, ce qui signifie faite au profit de la coterie, par ses conseils, par ses journaux, et surtout par ses hommes. Eh quoi ! Le Midi aurait reçu MADAME sans l'avis de M. de Genoude ! L'Ouest aurait proclamé Henri V, sans une brochure et l'agrément de M. de Chateaubriand ! Ah, peut-on seulement en supporter la pensée ?[2658]

Il reproche à la *Gazette de France* et au *Rénovateur* d'avoir critiqué l'insurrection des légitimistes d'action. En 1833, le mouvement légitimiste tout entier est dérouté et fragilisé. Des partisans de l'action comme Ferdinand de Bertier se trouvent totalement désavoués : ce dernier, après 1830, semble avoir perdu sa légitimité dans le monde de la presse[2659] et ne peut plus faire publier ses courriers dans le *Rénovateur*, ni dans la *Quotidienne*[2660]. De plus, au grand désespoir des légitimistes parlementaires, le duc de Fitz-James avait démissionné de la Chambre des pairs afin de protester contre la suppression de l'hérédité de la pairie qui renforçait le pouvoir de Louis-Philippe et qui signait la fin de la monarchie aristocratique tant idéalisée par les ultras. Cette action sera longtemps critiquée par l'entourage de Berryer-fils[2661]. D'après les mémoires de Berryer-fils, le duc de Fitz-James aurait ensuite regretté d'avoir donné sa démission, après en avoir constaté les effets néfastes pour son

[2657] Fonds Berryer 223 ap 30 : « Considérations politiques, extraites d'un article de M. le comte O'Mahony, publié dans l'*Invariable* », p. 7.
[2658] *Ibid*., p.8.
[2659] 372 ap 8, il écrit alors dans sa lettre à Laurentie du 13 septembre 1832 : « Je reste donc dans l'obscurité où la Providence m'a placé ».
[2660] 372 ap 8, lettre de Ferdinand de Bertier adressée à Laurentie et datée du 13 septembre 1832.
[2661] Fonds Berryer 223 ap 26 : manuscrit des mémoires de Berryer-fils, p.38.

mouvement[2662]. Les légitimistes tentent de se ressaisir et organisent des associations d'entraide comme l'Association Saint Louis en faveur des familles touchées par le soulèvement de 1832[2663]. Un royalisme se reconstitue à l'échelle du pays autour du duc de Bordeaux. Par exemple localement, en 1833, la saint Henri devient une fête populaire d'ampleur à Nîmes : le 27 septembre 1833, le duc de Bordeaux atteint sa majorité et reçoit un groupe de légitimistes qui l'accueillent en roi souverain.

Un scandale va pourtant à nouveau porter préjudice au mouvement légitimiste. Un procès du *Rénovateur-Courrier de l'Europe*, de la *Gazette de France* et de la *Quotidienne* est prévu pour le 27 février 1833 devant le tribunal de la Seine. Or, quelques jours auparavant le 22 février 1833, le *Moniteur* avait fait paraître une déclaration de la duchesse de Berry dans laquelle elle affirmait s'être mariée en secret et être enceinte. La stupeur fut telle que Chateaubriand songea un temps ne pas paraître au procès et y laisser Berryer seul. Dans un ultime effort, l'avocat réussit le tour de force de mobiliser le mouvement légitimiste, Chateaubriand et les Bourbons autour de la cause journalistique : les accusés sont finalement tous acquittés[2664]. Mais cette nouvelle de la grossesse de la duchesse de Berry fait des ravages au sein du mouvement légitimiste. Incrédules, les rédacteurs de la *Quotidienne* Nettement, Forestier, Beauchamp et Delaroche se battent en duel pour défendre l'honneur bafoué de la duchesse. Alfred Nettement écrit même dans la *Quotidienne* que la duchesse de Berry a été contrainte et forcée à propager cette rumeur. Anéanti, le vicomte Walsh est lui aussi persuadé que la duchesse a été contrainte de signer une fausse déclaration :

> Quel coup vient nous frapper, j'en serais tué, mon cher monsieur, s'il ne fallait pas vivre pour lutter et souffrir. Notre Principe reste, mais celle qui était dans tous nos esprits, dans tous nos cœurs, au bout de nos plumes, qu'a-t-elle signé ?[2665]

Des rumeurs circulent même sur l'identité de la femme enceinte emprisonnée qui ne serait pas la duchesse[2666]. L'effet est désastreux sur l'opinion royaliste qui ne peut croire qu'une femme « héroïque » de la monarchie légitime ait fait passer ses sentiments personnels avant la cause royale. Les campagnes sont sous le choc, ce que ne manquent pas de relever les libéraux[2667]. Laurentie reçoit une avalanche de lettres de ses proches qui crient au complot :

> Je suis hors de moi-même, partagée entre la crainte qu'elle ne se confirme, et l'indignation que je sens se soulever dans mon âme à l'idée que ceci n'est peut-être qu'une invention infernale ayant pour but d'enlever à

[2662] *Ibid*., p.38.
[2663] De Changy, Hugues, *Le Mouvement légitimiste*, Paris, PUR, 2004, p.19.
[2664] Fonds Berryer 223 ap 26 : manuscrit des mémoires de Berryer-fils, p.74.
[2665] Fonds Berryer 223 ap 2 : lettre de Walsh du 27 février 1833 à Berryer-fils.
[2666] Fonds Berryer, 223 ap 2.
[2667] Voir la caricature libérale dans les documents iconographiques, p.211.

une auguste princesse ce vif intérêt que sa position et ses malheurs avaient inspirés à presque tous les Français.[…] En attendant, je me refuse à penser qu'une femme qui a montré de si beaux sentiments tombe en dessous de la femme la plus ordinaire ; qu'une héroïne princesse devienne la honte de son sexe ; et que cette mère si tendre, si courageuse ne soit plus qu'une aventurière qui vienne montrer officiellement son opprobre au monde entier.[2668]

Les femmes légitimistes déplorent la perte de la moralité et ne se reconnaissent plus dans le modèle de la veuve éplorée et de la mère combattante : la duchesse de Berry, qui symbolisait la femme aristocrate idéalisée œuvrant pour le retour de la royauté, ne pouvait se permettre de vivre avant de servir. Il lui est reproché d'avoir fragilisé le trône de son fils. Oser mener un combat politique, malgré un nouveau mariage, est jugé scandaleux par son propre camp. Les dirigeants du comité légitimiste, eux-mêmes mal informés, partent à la quête de nouvelles. Les papiers Berryer révèlent le bilan d'un examen effectué après le 1er mars 1833 à Blaye par cinq médecins qui constatent la grossesse et l'infection pulmonaire de la duchesse de Berry[2669]. Le duc de Valmy, nouveau rédacteur au *Rénovateur*[2670], veut étouffer l'affaire et en avertit Laurentie :

Vous savez que Mme la d[uche]sse de B est accouchée la nuit, sans témoin, on en profitera pour dire que la nouvelle est fausse, un autre point de vue important c'est que ce mystère vient détruire toutes les calomnies inventées sur la naissance de Henry V et qui malheureusement avaient trouvé beaucoup d'échos ; l'occasion est admirable pour les détruire…[2671]

La nouvelle de la naissance d'une petite fille le 10 mai 1833 contribue à discréditer encore davantage la duchesse de Berry aux yeux des légitimistes émigrés et atteint même la légitimité du duc de Bordeaux. En 1833, le *Rénovateur* informe, peu après l'accouchement de cette dernière :

Sa M. la duchesse de Berry est arrivée au château impérial. La princesse doit rester quelques semaines ici ; elle se rendra ensuite à Gratz où elle doit fixer sa résidence. La famille royale française paraît ne pas s'entendre encore sur le plan d'éducation de sa M. le duc de Bordeaux. Et c'est cette raison qui paraît éloigner sa M. la duchesse de Berry de Prague.[2672]

[2668] Lettre de Mme Benquet-Larroque adressée à Laurentie et datée de mars 1833, 372 ap 8.
[2669] Fonds Berryer 223 ap 2.
[2670] Son grand-père, François-Christophe Kellermann, (1735-1820), maréchal d'Empire, est anobli par Napoléon Ier en 1808 en référence à la bataille de Valmy au cours de laquelle Kellermann s'était illustré. Son père, François-Étienne Kellermann s'est aussi illustré dans les campagnes napoléoniennes. François-Christophe-Edmond Kellerman, (1802-1868), débute sa carrière dans la diplomatie sous la Restauration. Après 1830, il est nommé chef de cabinet au ministère des affaires étrangères mais décide de démissionner en 1833, en désaccord avec la politique menée par Louis-Philippe. Il devient rédacteur au *Rénovateur* aux côtés de Laurentie. Ensuite, il est l'un des propriétaires de la *Quotidienne*.
[2671] 372 ap : lettre de Valmy adressée à Laurentie de 1833.
[2672] Article du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 12 juillet 1833.

La nouvelle maternité de la duchesse de Berry devient un sujet très délicat pour la presse légitimiste[2673], d'autant plus que depuis la manifestation célébrée pour les 14 ans du duc de Bordeaux le 29 septembre 1833, les « henriquinquistes » veulent proclamer ce dernier roi et entériner l'abdication de Charles X : après une Déclaration aux puissances sur l'avènement d'Henri V, il s'avère que l'Autriche, la Prusse et la Russie ne reconnaissent pas Louis XIX. C'est un échec pour les émigrés de la Cour de Charles X et les « henriquinquistes » veulent en profiter. Si la duchesse de Berry n'est pas conviée à Prague [2674] pour l'occasion, des délégations de l'*Écho de la Jeune France* ou de la *Mode* s'y rendent. Rien n'indique que Laurentie y soit allé mais il participe à la défense de la duchesse et du duc de Bordeaux. Armand Carrel et les légitimistes s'activent en effet pour démontrer l'inélégance du procédé de révélation de la grossesse de la duchesse de Berry par la monarchie de Juillet. Ferdinand de Bertier demande aussi à Laurentie d'insérer dans le *Rénovateur* quelques lignes permettant de sauver les apparences : il souhaite faire connaître à la France les « intentions générales de vraiment libérales de Madame »[2675]. Quelques soutiens royalistes se manifestent par l'écriture d'odes, comme celle *adressée à Madame le duchesse de Berry au sujet de la déclaration insérée dans* Le Moniteur *le 25 février 1833*, signée par un certain Noël Léger et qui se termine par :

> Il est pourtant des cœurs fidèles
> Que les revers n'ébranlent pas ; […]
> Ils répèteront sans effroi :
> « Oui sur le trône ou sous la chaîne,
> Tu seras toujours notre Reine ;
> Ton fils est toujours nôtre… ! »[2676]

En effet, cette ode suggère le discrédit moral qui affecte le duc de Bordeaux et qui ruine les espoirs des légitimistes pour de nombreuses années. Dès septembre 1832, les légitimistes s'étaient employés à resacraliser la monarchie légitime à travers le duc de Bordeaux. Félix de Conny avait relaté dans cet esprit son voyage à Édimbourg auprès de la famille royale[2677]. Le duc de Bordeaux y était décrit pourvu de toutes les qualités de franchise, de vivacité, d'éducation, de dévotion de nouveau roi afin d'opposer une réponse à ses détracteurs :

[2673] 372 ap 9 : lettre de Lostanges à Laurentie du 13 novembre 1834.
[2674] La famille royale en exil quitte l'Angleterre le 18 septembre 1833 pour se rentre à Prague où elle séjourne jusqu'en août 1836.
[2675] 372 ap 8 : lettre de Ferdinand de Bertier de 1833 adressée à Laurentie.
[2676] *Ode à Madame la duchesse de Berry, au sujet de la déclaration insérée dans* Le Moniteur *le 25 février 1833*, p.7.
[2677] Article intitulé « Souvenirs d'Holyrood », dans Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome I, Paris, 1832, p.119.

Il s'est rencontré des hommes qui ont osé calomnier un enfant ; c'est là un de ces crimes que je croyais inconnus ! calomnier un enfant, c'est un outrage envers le Ciel ![2678]

Des caricatures paraissent pour suggérer l'espoir d'un avenir radieux pour le prétendant au trône, sa mère et sa sœur[2679]. Néanmoins beaucoup de légitimistes trouvent que leur cause est désormais perdue. Un vide se crée : ces royalistes s'interrogent sur ce qui peut désormais trouver sens à leurs yeux sur terre, la monarchie ne remplissant plus son rôle et la foi ne concernant plus que le domaine céleste. Un dernier coup leur est porté par la gauche dynastique. La libération de la duchesse de Berry sans procès est dénoncée par Dupont de l'Eure qui écrit à Louis-Philippe en 1834 :

On a violé la Charte en faisant sortir de prison Mme la duchesse de Berry sans lui faire subir un jugement […] Condamnée, vous aviez le droit de lui faire grâce […] tout cela est de l'arbitraire […].[2680]

La duchesse de Berry est exclue de la famille royale et de l'éducation de son propre fils alors confiée à la duchesse d'Angoulême. Elle est privée de la visite de son fils et doit signer un acte de renonciation à la tutelle de ses enfants après son mariage[2681] avant d'être renvoyée en Italie. Elle reste cependant en relation avec tout un réseau contre-révolutionnaire.

L'échec de l'expédition de la duchesse de Berry a d'autres incidences. Le rejet du légitimisme d'action par Laurentie fragilise son entreprise éducative : le collège de Pontlevoy subit une grande désorganisation. Dans ce contexte de délitement du mouvement légitimiste, les établissements dirigés par ces derniers vivent des périodes de révoltes. Les légitimistes tentent de répondre à ces mouvements d'élèves qui jettent le discrédit sur une éducation censée inculquer l'ordre. Hasard des événements ? Le collège de Pontlevoy doit faire face, en 1833, à des troubles internes suffisamment graves pour commencer à faire péricliter l'institution. Les correspondants de Laurentie, affolés, parlent de révoltes d'élèves : suite au renvoi d'un des leurs, des scènes de rébellions récurrentes éclatent sur plusieurs jours, voire plusieurs mois, contre l'autorité de son directeur :

Il y a eu dans la cour des grands mutinerie complète ; c'était une véritable révolte conduite par un petit nombre qui a entraîné avec eux un plus grand nombre encore et à laquelle sont restés étrangers seulement 20 ou 30.[2682]

Outre les querelles de personnes, une dimension politique s'immisce dans de tels événements, puisque les professeurs hostiles à la direction et au frère de Laurentie chassent ce dernier de

[2678] *Ibid*., p.125.
[2679] Voir la gravure royaliste dans les documents iconographiques, p.212.
[2680] Fonds Berryer 223 ap 1 : lettre de Dupont de l'Eure de 1834 à Louis-Philippe.
[2681] Article du *Messager* du 22 juin 1834.
[2682] 372 ap 8 : lettres non datées de l'abbé Laurentie à son frère.

l'institution[2683]. Il est possible de supposer que les tensions entre légitimistes légalistes et légitimistes d'action aient pu affecter cette pépinière de royalistes. Depuis cet événement, le nombre d'élèves commence à décliner ; la vraie raison de ce déclin semble être la concurrence d'autres institutions religieuses[2684] ou l'effritement de l'opposition au régime de Juillet, ce qui replace l'Université au centre des préoccupations des royalistes. Vainqueur des républicains à Paris, et des légitimistes en Vendée, le gouvernement de Louis-Philippe, après 1833, se trouve définitivement consolidé. Les émeutiers du parti royaliste battent en retraite ou entrent dans une des deux sensibilités qui devaient désormais soutenir la monarchie légitime par l'action légale ou par la revendication du droit commun et du suffrage universel pour les partisans de Genoude[2685]. L'échec du soulèvement de la duchesse de Berry divise certes les légitimistes entre eux, mais encore disqualifie totalement les orléanistes aux yeux de ces derniers : en les réprimant, Louis-Philippe manque l'occasion d'obtenir le ralliement des légitimistes qu'il aurait pu espérer. Il devient par conséquent impératif pour les légitimistes parlementaires d'affiner leur projet de rénovation de la monarchie.

Chapitre VIII : Rénover la monarchie légitime (1832-1835)

Malgré les obstacles, le *Rénovateur* de Laurentie a impulsé un processus de réflexions sur la rénovation de la monarchie légitime[2686]. A cause des divisions et tensions, de nombreux programmes de rénovation se font concurrence : après la parution de l'édit de réforme du royaume proposé par la famille royale en exil, la *Gazette de France*, dans le sillon du *Rénovateur*, fait paraître son programme signé par Lourdoueix et Genoude le 30 mars 1832. De leur côté, Ravez, Villèle et Clermont-Tonnerre publient leur « Mémoire à consulter », sorte de programme d'une Troisième Restauration. Même si diverses sensibilités légitimistes s'y expriment, il y a désormais consensus sur la nécessité de l'élaboration d'une monarchie parlementaire, représentative et décentralisée, concurrente de celle de Louis-Philippe. La duchesse de Berry en fait alors le résumé dans sa proclamation de régente de France. Après 1830, Laurentie puise ses réflexions dans l'œuvre de Ballanche[2687], et développe deux dogmes qui définissent la tradition universelle consommée et purifiée dans le christianisme :

[2683] 372 ap 21, dossier 6 : correspondance active de Laurentie, lettre du 13 août 1833 de Laurentie adressée à un destinataire non identifié.
[2684] Archives départementales de Blois, notes d'A. Dupré, 28 J 604.
[2685] Passy, Louis, *Souvenirs de Blosseville, op.cit.*, p.198 et suivantes.
[2686] Changy, Hugues de, *Le soulèvement de la duchesse de Berry*, Paris, DUC Albatros, 1986, p.108 et suivantes.
[2687] Laurentie est indirectement en relation avec Ballanche par l'intermédiaire de La Gervaisais qui, dans ses lettres, lui évoque l'auteur dans 372 ap 9.

la déchéance et la réparation. Ballanche intéresse au plus haut point les légitimistes pour sa théorie de « la prophétie du passé » et de « régénération » théorisée dans son deuxième tome des *Essais de Palingénésie sociale* consacrés à Orphée. Depuis la révolution de 1830, le terme de « régénération » prend un sens nouveau sous la plume des légitimistes et les choix rédactionnels au sein du *Rénovateur* s'inspirent d'un « traité d'alliance entre le passé et l'avenir »[2688]. Vis-à-vis de son propre mouvement, Laurentie choisit, d'après ses contemporains, une position intermédiaire dite modérée. Comme Ballanche, mais avec dix années de retard après avoir conspué la politique de Decazes, Laurentie pense que le sacrifice de la monarchie légitime en 1830 libère l'avenir du passé : sur de nouvelles fondations régénérées, l'avenir d'une monarchie populaire, jeune, cultivée voire progressiste peut être recréé. La « transformation sociale » découle même de la chute de la monarchie légitime comme du régicide[2689]. Pour Laurentie, il s'agit de concilier deux principes opposés, celui d'un monde ancien rejeté par la révolution de 1830, et celui d'un monde nouveau. Il faut rajeunir l'antique et unique monarchie, comme organe naturel de l'avenir. Laurentie se propose d'allier la théorie du changement de Ballanche au dogme catholique accompagné de certains principes de l'ancienne monarchie déchue, synthèse difficile à réaliser, même si tous les journalistes et penseurs royalistes et catholiques s'y consacrent. Ballanche lui-même écrit dans sa préface pour la réédition de son *Essai* en 1830, qu'il cherche une idée intermédiaire « c'est-à-dire le christianisme achevant son évolution dans la sphère civile »[2690] et surtout, il est suivi par Laurentie dans son acceptation de l'événement révolutionnaire de 1830. Toutefois, Laurentie ne retient pas l'idée de l'égalité des hommes qui commence à germer dans les théories de Ballanche. Laurentie s'ouvre à une certaine modernité et participe à ce que Paul Bénichou appelle le « néo-catholicisme » : entre l'*Avenir* et la *Quotidienne*, il souhaite que perdure son alternative à la *Gazette de France*. Il se rapproche alors de Chateaubriand qui soutient à la fois l'entreprise de l'*Avenir*, de la *Revue européenne*[2691], comme celle du *Rénovateur* de Laurentie, se situant ainsi en amont de « l'alliance de la religion et de la liberté »[2692]. Sur cette refonte d'une monarchie moderne et régénérée, apparaît une nouvelle fracture complexe entre les partisans de Charles X de l'ancienne monarchie, et ceux qui soutiennent l'avènement du règne futur d'Henri V.

[2688] Ballanche, *Essais de Palingénésie sociale*, tome I, Paris, Didot, 1827, p.278.
[2689] Ballanche, *L'Homme sans nom, Œuvres*, tome III, Paris, Bureau de l'Encyclopédie des connaissances utiles, 1833, p.276.
[2690] Ballanche, *Œuvres*, tome III, Paris, Barbezat, 1830, p. 209.
[2691] Revue créée par les rédacteurs du *Correspondant* que ses fondateurs, Laurentie et Lamennais, ont abandonné.
[2692] *Lettre à MM. Les rédacteurs de la Revue européenne*, dans *Revue européenne*, déc. 1831, (t.II, p.2).

1. « Carlistes » contre « henriquinquistes »

A l'instar de Berryer, Laurentie choisit une position intermédiaire qui, tout en s'opposant, comme Charles X, aux complots et au recours à la force, soutient le projet poursuivi par la duchesse de Berry d'une monarchie moderne, menée sous la houlette du duc de Bordeaux. Les légitimistes parlementaires sont alors confortés dans leur course aux élections et dans leur souhait de rénovation qui passe par la prise en compte de la question ouvrière. Mais la refonte de la légitimité se heurte aux tensions et rivalités, notamment au sujet d'une éventuelle intervention étrangère qui, en particulier pour les légitimistes émigrés, pourrait être la seule planche de salut pour assurer la victoire de la branche aînée des Bourbons. Enfin, face à cette alternative militaire radicale, encore faut-il, pour les légitimistes parlementaires réussir à se différencier clairement des principes préconisés par la monarchie de Juillet.

1.1. Une ligne modérée et jeune autour du duc de Bordeaux

Les légitimistes parlementaires dans l'entourage de Laurentie pensent que le renouveau attendu dans le régime monarchique légitime doit passer par le règne du duc de Bordeaux. Le duc de Bordeaux incarne alors, à leurs yeux, un royalisme légaliste, capable de rassembler autour de lui une jeunesse de moins en moins acquise à la monarchie et à la religion. Chateaubriand devient le représentant de cette sensibilité. Dans son discours du 7 août 1830, Chateaubriand énonçait les motifs de sa fidélité à Henri V et évoquait son soutien à une monarchie moderne qui passerait nécessairement par l'acceptation des abdications de Charles X et du duc d'Angoulême :

> Je ne crois pas au droit divin de la royauté, et je crois à la puissance des révolutions et des faits […]. Je propose le duc de Bordeaux tout simplement comme une nécessité de meilleur aloi […]. Il n'y a de souveraineté absolue nulle part ; la liberté ne découle pas du droit politique […] ; elle vient du droit naturel.[2693]

En octobre 1831, Chateaubriand signait son engagement et faisait publier une brochure *De la nouvelle proposition relative au bannissement de Charles X et de sa famille* qui suit *De la restauration et de la monarchie élective* et plaide en faveur du duc de Bordeaux. Pour ce choix, Chateaubriand démissionne de la Chambre des pairs. Pourtant, après la signature des

[2693] Discours de Chateaubriand à la Chambre des Pairs du 7 août 1830, reproduit dans les *Mémoires d'Outre-tombe*, tome III, Paris, Classique Garnier, Bordas, 1998, p.456.

abdications de Rambouillet, Charles X, puis le duc d'Angoulême, reviennent sur leur décision de laisser le pouvoir à Henri d'Artois : ils trouvent le duc de Bordeaux trop jeune et rejettent la duchesse de Berry. A la cour de Charles X, le duc de Blacas soutient cette politique hostile à toute modernisation de la monarchie et symbolise le « carliste » émigré, jugé néfaste par les « henriquinquistes ». Charles X apporte d'autant plus de crédit à ce dernier qu'il tient rigueur à Chateaubriand d'avoir, en « inutile Cassandre », prédit les malheurs qui se sont produits. Au contraire, Chateaubriand défendait un légitimisme pragmatique s'appuyant sur le concept de liberté en tant que principe religieux issu du droit naturel. Puis, en 1832, Chateaubriand réaffirme son soutien à la duchesse de Berry avec sa célèbre phrase qui devient le mot d'ordre des légitimistes restés en France comme Laurentie : « Madame, votre fils est mon roi. » Chateaubriand, dans son *Mémoire sur la captivité de la duchesse de Berry*, témoigne :

> Quelques journaux ayant répété la phrase : *Madame, votre fils est mon Roi*, ont été traduits devant les tribunaux pour délit de presse[2694]. Je me suis trouvé enveloppé dans la poursuite. Cette fois, je n'ai pu décliner la compétence des juges ; je devais essayer de sauver par ma présence les hommes attaqués pour moi ; il y allait de mon honneur de répondre de mes œuvres. […] M. Berryer (il plaidait pour la *Quotidienne*), a pris indirectement ma défense.[2695]

Les journaux royalistes sont traduits devant la justice pour l'avoir retranscrite. Il est à noter que Berryer défend juridiquement toutes les tendances légitimistes exprimées dans le *Courrier de l'Europe* de Laurentie, la *Quotidienne* de Brian et de Nettement mais encore la *Gazette de France*[2696] : tous les grands quotidiens légitimistes parisiens ont pris position en faveur des propos de Chateaubriand. Après avoir été inquiété, le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* de Laurentie signale une souscription pour la frappe d'une médaille offerte à Chateaubriand en reconnaissance, médaille que le journal souhaite voir diffusée dans tout le pays. Berryer-fils, le duc de Fitz-James et Laurentie soutiennent officiellement Chateaubriand[2697]. Le ralliement au duc de Bordeaux ne fait pourtant pas l'unanimité parmi les légitimistes. La fracture entre légitimistes émigrés et légitimistes parisiens apparaît plus prégnante que jamais. La division entre « henriquinquistes » et « carlistes » ne s'effectue cependant pas sans fluctuation ni sans porosité : soumise à des pressions, la ligne du *Rénovateur* fluctue entre 1832 et 1835. Dans une position difficile, Laurentie défend les droits

[2694] Six journaux étaient poursuivis ; parmi eux, la *Gazette de France*, la *Quotidienne*, la *Mode*, l'*Écho français*, le *Courrier de l'Europe* et le *Revenant*.
[2695] Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, Paris, Grand Format Garnier Flammarion, édition du centenaire, 1982, tome IV, p.156-157.
[2696] Fonds Berryer 223 ap 26 : manuscrit des mémoires de Berryer-fils, p.70.
[2697] Article dans le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 1er juillet 1833.

d'Henri V tout en essayant de ménager Charles X qui finance sa revue. Le *Figaro* relève avec ironie la position d'équilibriste dans laquelle se trouve le journaliste légitimiste :

> Laurentie va publier un nouveau journal, sous le titre de : le *Rénovateur*. On croit qu'il traitera des antiquités de la France. […] Le *Rénovateur* de M. Laurentie doit paraître, dit-on, sous les auspices de sa majesté Charles X.[2698]

En 1832, les légitimistes parlementaires conservent néanmoins leur ligne, persuadés qu'Henri V pourra rassembler autour de sa personne pour rendre possible une Troisième Restauration. En janvier 1832, même un article du *Globe* juge le duc de Bordeaux préférable à Louis-Philippe[2699]. Puisqu'il a refusé de soutenir la tentative de soulèvement de la duchesse de Berry, Laurentie est en mesure d'adopter une position intermédiaire qui lui évite de cautionner la vision absolutiste des émigrés autour de Charles X, tout en demeurant plus attentiste que la *Quotidienne* « henriquinquiste » favorable au coup de main, que la nouvelle revue d'Alfred Nettement *L'Écho de la Jeune France*, la *Gazette de France*, ou *La Mode*. Le légitimisme légaliste autour d'Henri d'Artois séduit les proches de Laurentie, même si l'échec du soulèvement du Midi et de la Vendée les rend timorés et attentistes. Ayant reproché à Laurentie son initiative prématurée de faire paraître plusieurs journaux, son ancien élève du Sud-Ouest lui confie ses doutes sur les chances de succès du duc de Bordeaux d'arriver au pouvoir :

> Quoiqu'il en soit, le moment ne me paraissait pas encore venu de publier le *rénovateur* […]. Les circonstances, à mon avis, sont devenues encore plus défavorables au succès d'un journal tel que vous l'aviez conçu. L'insurrection de la Vendée a retardé, peut-être ruiné à jamais les affaires d'Henri V. Ne valait-il pas mieux laisser les adversaires s'entre-déchirer à leur aise ? Pourquoi ne pas prouver au peuple que les henriquinquistes sont les vrais, les seuls partisans du bon ordre et de la tranquillité ?[2700]

Les « henriquinquistes » parisiens et provinciaux sont dans l'obligation de s'imposer face aux « carlistes », parce qu'ils constituent la seule alternative crédible à la monarchie de Juillet. Mais encore faut-il s'entendre sur les moyens d'action. Les réserves et doutes à l'égard du *Rénovateur* sont certainement alimentées par le fait que la revue est diffusée pratiquement exclusivement à Paris et qu'elle révèle plus qu'elle ne tait les dissensions des légitimistes. Un article intitulé « De la controverse royaliste », souligne les difficultés d'une réconciliation et d'une union entre les catholiques mennaisiens et les royalistes que le *Rénovateur* prônait dans son prospectus : la *Quotidienne*, la *Gazette*, et, entre les deux, le *Courrier de l'Europe* se

[2698] Le *Figaro* du 20 mars 1832.
[2699] Apponyi, Rodolphe, *Vingt-cinq ans à Paris (1831-1834)*, volume II, Paris, Plon, 1913, p.110.
[2700] 372 ap 21, dossier 1 : lettre de Dubosc-Pesquidoux adressée à Laurentie et datée du 1er août 1832.

s'opposent les uns aux autres dans des polémiques incessantes sur leur conception de la justice et du rôle du jury, sur l'application égale de la loi, sur la manière de mener la décentralisation, c'est-à-dire sur le devenir des administrations départementales, sur l'élection des autorités locales, et enfin sur les questions de la liberté d'enseignement, de la presse, des associations politiques et des formes de la représentation nationale. La nouvelle déclaration politique de la *Gazette de France* présente aussi de nombreuses divergences d'opinions avec celles de Laurentie. Le programme de Genoude effraie même les royalistes : sensible à la démocratie, Genoude développe une théorie autour d'une politique plébiscitaire qu'Henri de La Rochejacquelein soutient. La défense d'un vote à deux degrés avec la désignation d'élus communaux seuls amenés à voter ensuite au niveau départemental ou national, s'accompagne d'un appel à la consultation du peuple puisque la monarchie de Juillet ne l'a pas instauré après 1830. Laurentie, et c'est l'une de ses caractéristiques principales, tente malgré tout dans cet article de montrer que l'unité est encore possible, même si ses idées ne sont pas partagées par tous les courants qui traversent le légitimisme :

> Pour les opinions qui semblent dissidentes, il y a des points qui restent fixes, il y a des principes qui sont communs. Chacun veut une royauté tutélaire, chacun veut une liberté garantie. Le droit consacré, la nation représentée, la province affranchie, la commune constituée, la religion indépendante, l'enseignement libre, voilà ce que toutes les raisons adoptent ; ce sont comme les vérités placées sous la sanction de la foi.[2701]

Mais, quant aux moyens d'y arriver, les débats font rage, même si le *Rénovateur*, qui se fait l'initiateur d'un débat autour de la définition du légitimisme parlementaire, n'y voit pas d'impasse :

> Le *Rénovateur* n'a pas redouté la première sorte de controverse, dans le sein même du parti royaliste ; il l'a provoquée au contraire, […].[2702]

Il est à noter que malgré les dissensions entre Genoude et Laurentie, ce dernier décide d'adopter un ton très conciliateur et modéré, même si le programme politique de la *Gazette de France* l'affole certainement. Ce deuxième appel à l'union des catholiques et royalistes autour de la *Gazette*, de la *Quotidienne*, du *Rénovateur* et du *Courrier de l'Europe*, prouve que les divisions autour de l'*Avenir* et du projet de soulèvement de la duchesse de Berry, ont produit des conséquences irréversibles au sein du mouvement légitimiste. D'ailleurs, le marquis de Dreux-Brézé, légitimiste légaliste, fait publier dans le *Rénovateur* une lettre moins diplomatique dans laquelle il dénonce les « intrigants » de son mouvement, visant certainement Genoude, les légitimistes d'action ou encore les absolutistes émigrés. Face à ces

[2701] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Prospectus, Le Rénovateur*, tome I, p.53.
[2702] *Ibid*., p.52.

tensions, la revue de Laurentie essaie de rassembler largement en faveur de la cause du duc de Bordeaux, y compris ceux déçus par l'orléanisme : dans une volonté d'ouverture inédite, Laurentie publie une lettre du vicomte de Lézardière destinée à faire revenir dans les rangs du légitimisme les royalistes qui se sont ralliés à Louis-Philippe. Ainsi, par haine de la démocratie, d'anciens députés ultras comme De Lézardière, sont devenus partisans de la monarchie de Juillet. Véritables freins à la tournure que prennent les événements en 1830, ces hommes ont contribué à stopper l'avancée proprement révolutionnaire ainsi que les revendications démocratiques de la révolution de 1830. De Lézardière explique son ralliement à la monarchie de Juillet dans le *Rénovateur* :

> Ce que je fis alors, je le ferais aujourd'hui. Mais j'étais convaincu dès lors, je le suis davantage, que l'autorité d'un roi légitime est un contrepoids nécessaire dans la balance du gouvernement représentatif ; que seul il peut, sans craindre d'être emporté par la démocratie, assurer impunément une large part aux libertés publiques, seul affronter la presse et la tribune.[2703]

De son point de vue, le rôle du monarque consiste donc à atténuer les libertés proclamées dans la Charte. Il considère que le nouveau pouvoir est transitoire, le pays ne pouvant aspirer à l'ordre qu'à travers le retour du roi légitime. Défenseur du ministère Perier, il juge les légitimistes trop sévères à l'égard de ce dernier dont il souhaite l'affermissement du pouvoir. Aussi prône-t-il au nom du patriotisme l'unité des légitimistes autour du duc de Bordeaux, afin que la France recouvre sa gloire passée :

> L'âge de cet enfant royal, sa minorité sont-ils donc des causes qui rendent son retour impossible ? ne seraient-ils pas, au contraire, de grands moyens de conciliation ? Un prince âgé, ayant des liens, des opinions, des sentiments formés, éprouverait de grandes difficultés à réunir les partis et les opinions. Un enfant, appelé par les vœux et les besoins de la France, serait entouré nécessairement par les hommes qui répondraient le mieux à ces vœux et à ces besoins. Il se façonnerait à l'état de la société à la tête de laquelle il serait placé.[2704]

Un lien indéfectible entre la nouvelle génération et le duc de Bordeaux peut se créer si les légitimistes en appellent à la jeunesse : il semble aux légitimistes possible de reconstruire une monarchie neuve autour d'un héritier légitime qui n'a jamais été désavoué par ses actions antérieures, contrairement à Charles X et au duc d'Angoulême. Mais le retour de l'enfant-roi doit faire oublier la Seconde Restauration et prendre en considération les changements opérés au sein de la société[2705]. Y compris grâce à sa mère[2706], le duc de Bordeaux incarne la

[2703] *Ibid*., p.58.
[2704] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, premier tome, Paris, 1832, p.62.
[2705] *Ibid*., p.64.
[2706] Dans Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, quatrième volume, Paris, 1832, p.13, au sujet de la duchesse de Berry : « Vous qui comprenez la jeune France comme une amie, comme une contemporaine. »

jeunesse et par là même est présenté comme capable de mieux comprendre la dernière génération que les royalistes souhaitent mobiliser autour de lui. En effet, Louis-Philippe arrive au pouvoir en 1830 à un âge avancé alors qu'il doit incarner cette jeunesse libérale qui aspire à la liberté, ainsi qu'à la régénération du pays. Ainsi, certains royalistes ne souhaitent pas rentrer directement en conflit avec Louis-Philippe même s'ils sont davantage favorables au prétendant légitime au trône. La *Gazette de France* attaque Laurentie sur cette ouverture trop prononcée vis-à-vis de la monarchie de Juillet, ce qui brouille encore davantage Genoude et Laurentie. L'appel à l'unité semble difficile à entreprendre et les positions se durcissent : la *Gazette* refuse l'alliance proposée par le *Rénovateur*[2707] et juge que les idées du *Rénovateur* contiennent des principes entrant en contradiction avec l'esprit « de la vieille constitution française ». L'ouverture est manquée et provoque la défiance des légitimistes. D'ailleurs, dans un article intitulé « Le parti royaliste avant et depuis la Révolution de Juillet » écrit par le journaliste De Vannesson, le *Rénovateur* croit la création d'un véritable parti politique royaliste impossible :

> A proprement parler, il n'y a point de parti royaliste en France, il n'y a que des intérêts royalistes, ou, en d'autres termes, des intérêts sociaux.[2708]

Le parti royaliste n'existe pas et n'a jamais existé, en dépit du fait que les partisans de l'union entre royalistes et catholiques utilisent ce terme. Malgré les divisions, Laurentie proclame étonnamment l'union en oubliant qu'il s'est farouchement opposé à Martignac. Après le décès de l'ancien ministre, le *Rénovateur* décide de lui rendre un vibrant hommage. Prenant modèle sur l'esprit de conciliation imputé à l'homme d'État, le *Rénovateur* écrit :

> Personne mieux que lui ne savait le secret de parler aux opinions différentes avec ce calme et cette réserve qui disposent à la conviction par la bienveillance, M. de Martignac avait compris l'utilité de nos travaux, il eut plus tard concouru, et son suffrage était pour nous un puissant encouragement.[2709]

Martignac est donc dorénavant perçu comme un modèle à suivre. Mais cet élan nostalgique du souvenir ne fédère pas et cet esprit d'ouverture affole les émigrés. Les « carlistes » exilés y répondent en exerçant les moyens de pression dont ils disposent sur l'éducation du duc de Bordeaux et le financement de la presse légitimiste, à l'encontre des royalistes restés en France.

Une lettre en provenance de Prague, lieu de résidence de la cour de Charles X en exil, engage la lutte des émigrés contre le néolégitimisme. La vie et la formation du duc de

[2707] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, premier tome, Paris, 1832, p.194.
[2708] *Ibid*., p.210.
[2709] *Ibid*., p.90.

Bordeaux sont scrutées par les légitimistes restés en France. Toute une iconographie royaliste paraît et décrit la journée du prince[2710] : le duc de Bordeaux débute ses leçons à six heures du matin avec un enseignement des langues vivantes et du latin. Il traduit Quinte-Curce, l'historien d'Alexandre. Il est formé à l'art, à la stratégie militaire, au maniement des armes et à l'équitation avant la prière du soir[2711]. L'éducation du duc de Bordeaux fait l'objet de toutes les attentions : les légitimistes parisiens veulent y contribuer afin d'accentuer leur influence[2712]. Chateaubriand n'est pas le seul à y penser, les « henriquinquistes » veulent se rapprocher du duc de Bordeaux. Laurentie avait déjà recommandé, en vain, au baron de Damas, Gustave Desforges à un poste musical[2713]. Les refus du baron de Damas pour toutes les réclamations de Laurentie en matière de dédicaces d'ouvrages offertes au duc de Bordeaux, ou encore de demande de protection du collège de Pontlevoy par ce dernier, étaient dès lors interprétées comme une prise de distance de la cour composée d'anciens émigrés par rapport aux royalistes roturiers[2714]. Après 1830, Cauchy, proche de Laurentie, enseigne au duc de Bordeaux la physique et les mathématiques, à la place de Barande que la tendance légitimiste légaliste veut cependant voir réinstallé dans ses fonctions premières auprès du prince. En effet, à l'été 1833, le précepteur du duc de Bordeaux, Barande[2715], un proche de la sensibilité néolégitimiste « Jeune France », n'est pas reconduit dans ses fonctions, au grand désespoir des rédacteurs du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* et de la *Gazette de France.* Depuis la Restauration, l'éducation du duc de Bordeaux est un enjeu de pouvoir et, en 1833, la duchesse de Berry n'en a plus la direction :

> On nous assure que MADAME est arrivée le 2 à Palerme. On sait que son intention était de se rendre à Prague immédiatement pour voir son fils. Nous ne doutons pas qu'elle ne s'oppose, si son auguste sœur ne l'a déjà fait, au renvoi de M. Barande.[2716]

Finalement, la rumeur est démentie et Barande reste à Prague. Les courants légitimistes se font ainsi la guerre pour placer un des leurs auprès du prétendant au trône. La présence des jésuites auprès de l'enfant est un thème récurrent et source de polémique chez les légitimistes eux-mêmes. Cette affaire est révélatrice de la situation nouvelle dans laquelle se trouve la duchesse de Berry vis-à-vis de son fils, source d'inquiétude pour Berryer :

[2710] Voir les documents iconographiques, p.213-214.
[2711] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome I, Paris, 1832, p.121.
[2712] Derennes, Éric, *Henri V (duc de Bordeaux, comte de Chambord) ou la monarchie traditionnelle française à l'épreuve de la modernité postrévolutionnaire (1820-1872)*, Paris X, 2002.
[2713] 372 ap 7 : lettre du baron de Damas datée du 20 février 1830 à Laurentie.
[2714] 372 ap 6 : lettre du baron de Damas datée du 5 mai 1829.
[2715] Ancien polytechnicien, Joachim de Barande ou Joachim Barrande, (1799-1883), est un géologue et paléontologue disciple de Cuvier. Il devient précepteur du duc de Bordeaux qu'il suit en exil.
[2716] Éditorial du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 12 juillet 1833.

Tout ce que je sais c'est qu'elle passe son hiver à Gratz, négociant toujours infructueusement pour se rapprocher de ses enfants ou, au moins pour qu'on lui envoie sa fille.[2717]

La duchesse de Berry entreprend de préserver son fils des « funestes influences » de son ennemi personnel, le duc de Blacas, qui avait des idées opposées aux siennes. Une autre affaire éclate au sujet d'une correspondance provenant de Prague qui aurait été captée et révèlerait l'arrivée de deux précepteurs jésuites Deplace et Druilhet pour éduquer le duc de Bordeaux[2718]. Les légitimistes parlementaires craignent que ce choix disqualifie tout à fait Henri d'Artois comme héritier alors qu'il atteint sa majorité. Les protestations des légitimistes et de la duchesse de Berry ne se font pas attendre, car ils voient dans l'arrivée de jésuites dans l'entourage du prétendant au trône la volonté de couper court à leur projet de rénovation de la monarchie. Le duc de Fitz-James écrit alors à Laurentie tout le mal qu'il pense du duc de Blacas, « l'homme fatal de la France », « qui a voulu livrer notre Henri aux jésuites, et l'abrutir dans des idées d'absolutisme et qui est loin d'avoir abandonné le projet […]. Cet homme se soucie fort peu d'une Restauration, et la mesquine importance qu'il s'est faite entre notre vieux roi et M. de Metternich lui suffit, il sait qu'il est abhorré en France et qu'il ne pourrait pas y reparaître auprès de l'enfant rétabli sur son trône »[2719]. Les partisans du néolégitimisme veulent aussi nommer un gouverneur plus moderne que le baron de Damas auprès du duc de Bordeaux. La duchesse de Berry souhaite pour son fils des gouverneurs comme Chateaubriand, Latour-Maubourg ou Clermont-Tonnerre mais ne peut pas les imposer. Les jésuites sont renvoyés, ainsi que le baron de Damas qui appuyait leur cause. Une partie du lectorat du *Rénovateur* en tient la revue pour responsable. Ainsi, un certain Rey du Puy décide de se désabonner jugeant que la revue a pris définitivement position contre les « carlistes » :

J'étais loin de soupçonner que le *Rénovateur* prendrait parti contre le choix fait par Charles X des deux instituteurs qu'une coterie de soi disant légitimistes vient de faire renvoyer de Prague.[2720]

Les jésuites sont remplacés par Mgr Frayssinous et l'abbé Trebuquet. Le baron de Damas est remplacé par le général d'Hautpoul au poste de gouverneur. Toutefois, le duc de Blacas, qui a fait paraître son *Édit de réforme du royaume*, défend une ligne absolutiste et traditionnelle de

[2717] Fonds Berryer, 223 ap 3 : lettre de Dreux-Brézé du 26 décembre 1833 à Berryer-fils.
[2718] Extrait d'une lettre datée du 28 juin 1833 dont l'auteur est inconnu parue dans le *Journal de Paris* et vivement critiquée dans le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 15 juillet 1833 : « Au surplus, la petite cour de Prague est en proie à plus de divisions et d'intrigues que ne l'était la cour des Tuileries. […] J'apprends l'arrivée des deux jésuites qui sont nommés sous-précepteurs de M. le duc de Bordeaux. L'un est italien et l'autre est Français […]. »
[2719] 372 ap 8 : lettre de Fitz-James à Laurentie de 1833.
[2720] 372 ap 21 : lettre de Rey du Puy du 30 août 1833 à Laurentie.

restauration de Charles X, puis du duc d'Angoulême sur le trône. Or, l'éducation du duc de Bordeaux est prise en compte dans ce projet : le duc de Blacas craint les idées libérales de la duchesse de Gontaut et D'Hautpoul qu'il fait tous les deux renvoyer avec De La Villatte et D'Hardivilliers. Le traditionaliste O'Mahony ne manque pas l'occasion d'attaquer depuis la Suisse dans la *Gazette du Lyonnais* dont il est le correspondant, le général d'Hautpoul qui est remplacé par le général de Saint-Chamans, puis par le comte de Bouillé. La duchesse de Gontaut ne manque pas d'en avertir le duc de Fitz-James qui réagit vivement à la nouvelle :

C'est elle qui la première m'a signalé les intrigues tournées contre Barande ; elle les déplorait et en était indignée… J'imagine que vous n'avez rien fait sans consulter Chateaubriand… Quel aveuglement… que celui de nos malheureux princes, non contents de s'être perdus, ils veulent donc perdre l'avenir de ce cher enfant ? Quelle joie au palais royal ! Ne sommes nous pas bien bêtes de nous évertuer comme nous le faisons depuis 3 ans ? par un seul acte M. de Blacas fait plus de mal à notre cause que nous n'avons pu lui faire de bien par nos efforts […]. Ne perdez pas de vue que Blacas ne croit que par le génie de Metternich que la sotte présomption croit diriger c'est une marionnette entre les mains d'un habile jongleur, ce que j'ai entendu à Rome me donne le fil de ce dédale. Foresta est l'homme de Blacas et c'était lui qui parlait […].[2721]

Des pressions commencent à s'exercer sur Laurentie : les actionnaires de sa revue lui interdisent de publier les lettres de protestations de la famille de Gontaut[2722]. Le duc de Blacas s'explique auprès des légitimistes parisiens. Il refuse tout rapprochement avec les orléanistes et s'emploie à saborder le large rassemblement autour d'Henri V :

On se tromperait grandement si on voyait dans ce que nous avons dit d'un événement récent, arrivé à Prague, mon intention […] d'attaquer personnellement madame la duchesse de Gontaut […] c'est que des combinaisons avaient été essayées pour arriver à une réconciliation des deux branches de la maison de Bourbon ; c'est que Charles X ne veut entrer dans aucune de ces combinaisons qui ne laisseraient pas la dignité entière et qui ne l'accommoderaient pas parfaitement avec son caractère de chef de famille et de roi […].[2723]

Outre l'éducation du duc de Bordeaux, l'affaire de la lettre de Prague est censée dénoncer la création d'un comité militaire royaliste, ce que nient farouchement les légitimistes parlementaires opposés à toute violence :

Nous avons dit que le parti royaliste doit être le lien d'une forte et morale transaction entre toutes les opinions de probité et d'honneur. Mais nous avons dit aussi que cette transaction se fera à la condition naturelle que le parti royaliste offrira à la nation un spectacle de dignité et de grandeur conforme à ses souvenirs et à ses espérances. […] C'est pourquoi nous protesterons toujours au nom de ce parti qui est le nôtre, contre toutes les

[2721] Lettre du duc de Fitz-James du 14 septembre 1833.
[2722] D'après 372 ap 9 : la lettre de Lostanges du 11 juin 1834 à Laurentie.
[2723] Lettre du duc de Blacas de 1833.

misères morales, contre les prétentions vaniteuses, contre les rivalités pitoyables qui tueraient un pouvoir debout, et ne peuvent rien pour un pouvoir qui aspire à se relever.[2724]

Mais cette déclaration ne révèle que de façon la plus explicite les rivalités internes et destructrices du mouvement légitimiste qui peine à se former. Peu de temps après, Laurentie est sur le point de voir ses fonds pour son journal coupés par Charles X. Il est alors contraint d'adopter une ligne moins critique à l'égard de la cour en exil. La *Quotidienne* décide de ne pas attaquer Laurentie mais le *Journal de Paris* raille l'ambivalence de la position du *Rénovateur*. Laurentie continue cependant à considérer l'éducation d'Henri d'Artois comme essentielle. Il reçoit directement sa première lettre du comte de Chambord le 6 janvier 1835, alors que la duchesse de Berry a réussi à s'installer aux côtés de son fils qu'elle peut désormais voir régulièrement :

> La justice est le fondement des États, et ceux qui la rendent au nom du prince ont besoin, pour remplir dignement leur haute mission, d'une noble et sage indépendance. Rien de qui peut y porter atteinte ne saurait avoir mon approbation, et je juge comme vous la mesure dont vous parlez. Je suis charmé d'avoir cette occasion de vous répéter encore ici combien j'ai été heureux de vous voir et de m'entretenir avec vous de la France qui m'est toujours si chère […].[2725]

Laurentie s'enquiert donc de l'ouverture des idées du prétendant au trône sur l'indépendance de la justice, la séparation des pouvoirs et la participation des légitimistes au gouvernement représentatif.

1.2. Le Rénovateur *dans le siècle*

La revue de Laurentie ne réussit pas à rassembler ni les légitimistes, ni les orléanistes autour de sa ligne progressiste, même si elle poursuit sa politique d'ouverture. Face à Genoude qui s'allie à la gauche dynastique et aux légitimistes absolutistes qui l'accusent de traîtrise à la cause de la branche aînée des Bourbons, le *Rénovateur* se lance dans une lutte acharnée contre le gouvernement. Le terme de « Rénovation » s'inscrit d'ailleurs dans le désir d'un retour du prince *axis mundi* de l'ordre, voire du cosmos. Son avènement devra être l'origine d'une immense *renovatio* et d'une nouvelle époque après une période de rupture qui se rapproche du chaos primitif. La révolution de 1830 terminée, Laurentie attend le retour d'Henri V comme le début de la nouvelle et totale Restauration. Par conséquent, il prépare la régénération de l'univers tout entier sur le modèle des *Bucoliques* de Virgile[2726] : *Magnus ab*

[2724] *Le Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 12 juillet 1833.
[2725] 372 ap 22, dossier 1.
[2726] Écrits non publiés de Jean-Claude Drouin.

integro saeclorum nascitur ordo[2727]. Dans une lettre du journaliste légitimiste Cyprien Desmarais adressée au *Rénovateur*, ce journal est censé incarner « une œuvre de réconciliation et de progrès »[2728] qu'entendait déjà mener le *Courrier de l'Europe*. Or, le *Rénovateur* tente officieusement de gagner des abonnés du *Courrier de l'Europe* dont Laurentie a vraisemblablement été dépossédé. La nouvelle revue concurrence ainsi le premier journal fondé par Laurentie qu'un autre courant légitimiste s'est accaparé[2729]. Après le départ de Laurentie, le *Courrier de l'Europe* est dirigé par Brillard, De Croisy, Benoit, Chauvin et surtout par le duc de Lévis[2730] qui ne réussissent pas à relayer leurs idées auprès d'hommes politiques. Les divergences d'opinion entre le *Courrier de l'Europe* et le *Rénovateur* sont nombreuses : le parti pris par le *Courrier de l'Europe* est de défendre la Charte de 1814, alors que le *Rénovateur* admet une partie de l'héritage de la révolution de 1830[2731]. Outre la *Quotidienne* et la *Gazette de France*, le projet du *Rénovateur* s'oppose ainsi au *Courrier de l'Europe* :

> Eh ! Bien alors ! S[i le *Rénovateur*] n'est pas écouté qu'il lève aussi à sa manière, qu'il sape le système de la *Gazette*, qu'il renverse celui du *Courrier de l'Europe*, qu'il reproche à la *Quotidienne* son manque de raisonnement et peut être alors sa voix fera-t-elle entendre peut-être sa modestie sera-t-elle appréciée ?[2732]

L'ancrage rédactionnel du *Rénovateur* est délicat et limité, surtout que tous les journaux légitimistes se partagent parfois les mêmes collaborateurs comme, par exemple, l'ancien ministre de la justice ultra Peyronnet[2733]. Pour se distinguer de Genoude et répondre aux critiques absolutistes, Laurentie souhaite faire du *Rénovateur* une nouvelle tribune politique et religieuse contre la monarchie de Juillet. Sa tâche s'annonce rude : outre les divisions entre légitimistes, de nombreux catholiques préfèrent se placer exclusivement sur le terrain religieux et se détachent des querelles du mouvement légitimiste.

La première rédaction du *Rénovateur* rencontre bien des difficultés dans son fonctionnement et son financement. D'après l'avis de publication du nouveau journal du 12 avril 1832, Laurentie, Lostanges et Descepeaux sont les gérants responsables qui possèdent chacun un sixième du journal. Le 30 mars 1832, Laurentie a vendu un seizième (500 francs)

[2727] Quatrième églogue des *Bucoliques* : « Un âge tout nouveau, un grand âge va naître ».
[2728] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, première livraison, premier tome, Paris, 1832, p.126.
[2729] 372 ap 8 : lettre d'Eugène Henrion, beau-frère de Laurentie à Laurentie du 2 novembre 1832 : « Mon cher frère… j'approuve fort cette idée de tâcher de gagner des abonnés du *Courrier de l'Europe* qui a abandonné sa ligne pour en prendre une fort ridicule selon beaucoup de monde. Les franchises provinciales deviennent le domaine presqu'exclusif du *Rénovateur*. »
[2730] 372 ap 8 : lettre de Lostanges du 1er novembre 1832 adressée à Laurentie.
[2731] *Idem.*
[2732] *Idem.*
[2733] 372 ap 8 : lettre de Lostanges du 26 novembre 1832 à Laurentie sur le fait que Peyronnet a écrit dans la *Gazette de France* : « M. de P. aime à être flatté, peut-être ne l'a-t-il pas été assez par nous. »

de la propriété mais il se réserve la direction entière et l'administration du journal et reste le seul et unique propriétaire de l'entreprise. Comme Lostanges, Duchemin Descepeaux a le droit de percevoir le seizième des bénéfices mais doit fournir pour chaque numéro au moins un quart de feuille d'impression. Malgré l'association, Laurentie demeure le fondateur unique du journal hebdomadaire[2734], à l'inverse du *Courrier de l'Europe* dont il a fini par perdre la direction. Sans le soutien de Lamennais et de ses disciples, Laurentie fait travailler d'anciens collaborateurs de l'ancienne *Quotidienne*, y compris ceux qui l'ont quitté après l'arrivée de Martignac au pouvoir. Autour de Fitz-James, Félix de Conny, Berryer-fils, le duc de Noailles, Hennequin et le marquis de Dreux-Brézé, la rédaction se forme peu à peu. Le duc de Fitz-James est le véritable inspirateur du *Rénovateur* comme l'exprime la lettre enthousiaste de Balzac à Laurentie :

> J'avais rêvé, moi, pauvre champion de la cause sacrée que vous défendez depuis si longtemps, l'entreprise dont vous m'avez envoyé le prospectus. La vénération que je porte au duc de Fitz-James, dont le caractère est l'honneur du parti légitimiste, m'a rendu votre envoi plus remarquable encore. Si donc vous croyez que je puisse être utile en ce dernier combat, dans lequel je vois la vie ou la mort des sociétés européennes, des arts et des belles choses qui font une patrie grande et noble, suivant le triomphe de tel ou tel camp, disposez de moi. Indiquez-moi un jour pour que nous puissions voir quelle part, quelles œuvres, quel poste me conviennent, et je vous prouverai, je l'espère, que, pour un simple soldat, je n'en serai pas moins fidèle et dévoué à ce que je crois être les vrais intérêts de la France.[2735]

Le patronage lointain de Michaud est évoqué dans un entrefilet :

> Le *Rénovateur* aura de même pour appui la vieille expérience et le vieux renom de M. Michaud.[2736]

Même si l'ancien directeur de la *Quotidienne*, à peine rentré d'Orient, donne sa caution morale, Laurentie est bien le seul maître du *Rénovateur* comme en témoigne l'étude de sa collaboration avec Balzac : Laurentie guide et passe commande auprès de l'écrivain, n'hésitant pas à donner le canevas à écrire, ou encore à censurer[2737]. Des anciens journalistes

[2734] Archives F 18 408.
[2735] 372 ap 21, dossier 3 et publication des lettres dans la *Correspondance* de Balzac présentée par Roger Pierrot et Hervé Yon, Paris, Gallimard, Pléiade, tome 1 (1809-1835), 2006, p.487, lettre 32-51 adressée à Laurentie et datée de mars 1832.
[2736] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, première livraison, premier tome, Paris, 1832, p.12.
[2737] 372 ap 21, dossier 3 et publication dans la *Correspondance* de Balzac présentée par Roger Pierrot et Hervé Yon, Paris, Gallimard, Pléiade, tome 1 (1809-1835), 2006, p. 509, lettre 32-82 datée du 20 avril 1832 de Laurentie adressée à Balzac : « Avez-vous cinq pages, Monsieur ? Faites vos adieux à la Chambre des Députés, et mentionnez les petits événements de la semaine, la supercherie de M. l'abbé Louis qui fait afficher à la Bourse qu'on attend de Berlin les Ratifications, le Drapeau tricolore d'Ancône qu'on commence à faire disparaître, le bill de la Réforme que les journaux anglais interprètent déjà dans un sens peu favorable à lord Grey, le manifeste de D. Miguel qui se défend par le droit national et par les Cortes, l'affaire des 12 000 fr. de la duchesse de Berry, M. de Chat[eaubriand] qui s'en va foudroyer notre municipalité du juste-milieu une petite sottise qui devient une grande affaire, etc…Il nous faudrait cela, presque dans une heure ou deux car je veux paraître demain sans faute. Je vous demande grâce pour les épreuves. »

de la *Gazette de France* et du *Drapeau blanc*, comme par exemple un certain Chauvin, se portent candidats[2738]. Des anciens ultras comme Clausel de Coussergues soutiennent l'entreprise ou encore, le 22 mai 1832, le vicomte Walsh qui se considère comme le « soldat blessé d'un parti vaincu ». De nouvelles recrues arrivent toutefois à la rédaction avec l'avocat Battur[2739]ou Balzac déjà évoqué[2740]. L'arrivée du duc de Valmy, nouvellement sorti des rangs orléanistes, rend définitivement la composition de la rédaction très hétéroclite : maintenir la ligne légitimiste parlementaire apparaît comme une gageure.

Trois feuilles du *Rénovateur* paraissent tous les samedis. Chaque tome contient six livraisons. La création de la revue du *Rénovateur*, comme certainement celle du *Courrier de l'Europe*, a dû être facilitée par le Comité de l'esprit public propagande et presse créé pour œuvrer au projet d'une troisième Restauration. Le Comité central national à Paris alors dirigé par Ferdinand de Bertier crée aussi une société secrète, la Société des Amis de l'Ordre[2741] qui a aussi pour objectif le financement de la presse. Il peut être avancé que ces sociétés et organisations ont contribué au financement des journaux de Laurentie et, en particulier, du *Rénovateur*. Les comptes du *Rénovateur* réclament aussi les dons réguliers des notabilités légitimistes comme le duc de Valmy ou les membres de l'entourage de Charles X, du moins jusqu'en 1834. Mais parfois, la rédaction semble avoir été à court d'argent : les rédacteurs du *Rénovateur*, dont Balzac, n'ont pas été rémunérés. La nébuleuse de journalistes légitimistes s'adresse alors aux légitimistes de province pour récolter des fonds. Les rédacteurs légitimistes voient leur journal toujours en déficit, et ne gagnent pas d'argent avec leurs entreprises de presse. Il existe deux types d'actionnaires, ceux, désintéressés qui veulent, par militantisme, faire fonctionner leur journal et les actionnaires qui réclament l'énorme taux de 12 % de bénéfices sur leurs investissements. Malheureusement, aucun livre de comptes n'a été retrouvé. D'après les éléments disponibles dans la correspondance de Laurentie et les archives d'enregistrement des sociétés, il ressort que le *Rénovateur-Courrier de l'Europe*, entre le 10 juin 1833 et le 9 octobre 1835, a engrangé des recettes d'un montant inférieur (295 000 francs) à ses charges (de l'ordre de 400 000 francs), sans compter les amendes. En conséquence, malgré le concours permanent des donateurs et le travail peu ou pas rémunéré des rédacteurs, le journal éprouve les plus grandes difficultés et survit tant bien que mal. Une

[2738] 372 ap 8 : lettre de Chauvin datée du 28 février 1832 à Laurentie.
[2739] 372 ap 21, dossier 6 : lettre de Laurentie datée du 8 septembre 1832 à Battur.
[2740] 372 ap 8 : Lettre de Lostanges datée du 5 août 1832 à Laurentie : « J'ai écrit à M. de Balzac pour en obtenir quelque chose. » ou encore le journaliste et historien des chouans Jacques Duchemin-Descepeaux (1784-1858) écrit à Laurentie le 1er août 1832 : « Je pense qu'il serait bon d'avoir, de nouveau, recours à M. de Balzac. »
[2741] Voir Tardy, Jean-Noël, *L'Âge des ombres, Complots, conspirations et sociétés secrètes au XIXème siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 2015, p.218-219.

lutte de tous les jours s'engage pour maintenir l'entreprise à flot[2742]. Des personnages âpres au gain ou peu enclins à la besogne (comme le cas d'un rédacteur qui arrive le matin à la rédaction à 10h, lit les (autres) journaux du jour, part déjeuner à 11h jusqu'à 15h30-16h sauf s'il y a opéra, auquel cas il revient à 23h!) sont vivement critiqués dans la correspondance de Laurentie. Depuis 1833, le journal est devenu quotidien et il lui est vivement reproché de paraître tardivement dans la journée[2743]. Le légitimiste vicomte de Lapasse[2744] semble aussi être l'un des rédacteurs principaux du journal avec Lostanges et Laurentie : ils font des suggestions que seul Valmy a désormais le pouvoir de valider[2745]. En effet, défendu par Lapasse, Valmy est arrivé à la tête de la rédaction en 1833[2746]. Ce dernier acquiert progressivement tous les pouvoirs au sein du *Rénovateur* puisqu'il peut faire renvoyer des journalistes collaborateurs[2747]. Il demande aussi des comptes à Laurentie lorsque le journal perd des abonnés[2748]. Lapasse reproche souvent à Laurentie son absence, ce dernier s'éclipsant de plus en plus pour échapper aux intrigues qui finissent par secouer sa nouvelle rédaction[2749]. Cette dernière est composée du journaliste Moreau qui supplée Laurentie et devient la plume du duc de Valmy. D'après la correspondance de Laurentie, le marquis de Pastoret semble être aussi un actionnaire du journal. Les discordes entre actionnaires mettent à mal le bon fonctionnement de la rédaction du journal[2750] :

> Ce qui me désespère c'est de voir que le *Rénov*.[ateur] qui devrait tant contribuer à hâter l'époque de rénovation sociale est arrêté dans ses progrès par une administration totalement incapable.[2751]

De son côté, le duc de Fitz-James croit au complot, une nouvelle fois, des partisans de Villèle autour de la *Gazette de France*[2752]. Le trésorier de la revue Magnan chargé de la caisse et des questions administratives du journal[2753] est en effet un ancien disciple de Genoude. Le *Rénovateur* entre en crise suite à un article de la *Gazette* qui affirmait que Berryer avait quitté

[2742] Voir les tableaux de compte dans les documents en annexe, p.129-130.
[2743] 372 ap : lettres de Lapasse du 10 juillet 1835 à Laurentie et de Valmy du 10 juillet 1835 au même.
[2744] Louis-Charles Édouard de Lapasse, (1792-1857), est un médecin toulousain, issu d'une vieille famille noble, d'abord engagé dans une carrière militaire. Il devient ensuite secrétaire d'ambassade et s'investit dans le journalisme, auprès de Laurentie, dans le *Rénovateur* puis la *Quotidienne*.
[2745] 372 ap 9 : lettres de Lapasse à Laurentie de 1834 et 1835.
[2746] 372 ap 8 : lettre de Lapasse du 17 août 1833 à Laurentie au sujet du duc de Valmy : « il a été notre sauveur, sans lui nous succombions sous le poids d'un fardeau trop lourd pour deux personnes. »
[2747] 372 ap 9 : lettre de Valmy à Laurentie du 14 juillet 1835.
[2748] 372 ap 9 : lettre de Valmy du 28 juin 1835 à Laurentie.
[2749] 372 ap 9 : d'après la lettre de Lapasse à Laurentie du 28 septembre 1834.
[2750] 372 ap 8 : lettre de Dampierre du 26 septembre 1833 à Laurentie : « Il m'a semblé toujours que tout déclinait quand vous vous éloignez. »
[2751] 372 ap 9 : lettre de Valmy du 21 juillet 1834 à Laurentie.
[2752] 372 ap 9 : lettre du duc de Fitz-James à Laurentie du 7 août 1834 qui dénonce l'attitude de M. de Lapanouze : « cet homme est d'une cupidité insatiable. On le dit aussi envoyé par M. de Villèle. »
[2753] 372 ap 9 : d'après la lettre de Lapasse à Laurentie du 28 septembre 1834.

la revue[2754], faisant ainsi fuir de nombreux abonnés. Effectivement, Berryer-fils, dans sa profession de foi du 23 avril 1832, affirme s'associer aux travaux des rédacteurs du *Courrier de l'Europe* et applaudir aux efforts de la *Gazette de France*, sans pour autant adhérer à cette dernière ni même mentionner le *Rénovateur* qui vient de paraître en mars 1832[2755]. Berryer se désolidarise très nettement d'une revue où Laurentie perd de l'influence. De plus, le duc de Valmy semble contraindre le journaliste à suivre sa ligne rédactionnelle : il n'hésite pas à infléchir les positions de Laurentie, prodiguant ses conseils et ses ordres sur le traitement des informations. Il indique les thèmes à exploiter dans les colonnes du journal et l'orientation générale. Le duc de Fitz-James semble avoir perdu son rôle éminemment politique auprès de Laurentie tandis que le duc de Valmy prend en charge les comptes financiers et des choix politiques qui en dépendent. Les difficultés économiques s'accumulent. Laurentie semble sur le point d'abandonner le journal fin 1834[2756]. Lapasse lui propose un nouveau plan de rédaction : une direction à 18 000 francs à se diviser entre Laurentie et Michaud, c'est-à-dire 500 francs par mois pour celui qui est présent à la rédaction, au lieu d'un conseil de rédaction souhaité par Laurentie avec l'idée de se désengager du *Rénovateur*[2757]. En effet, Laurentie et ses collaborateurs sont désespérés de voir entre autres la *Gazette* l'emporter sur leur journal, tandis que la *Quotidienne* périclite. Le duc de Fitz-James regrette que le *Rénovateur* soit pratiquement abandonné par le mouvement légitimiste :

> Ils veulent le but et dédaignent les moyens, ils ont applaudi à votre entreprise et regardent à 40 fr pour la seconder. Ce n'est pas ainsi que l'on est un parti et surtout que l'on fait triompher un parti.[2758]

Les abonnements semblent arriver à partir de la 19ème livraison. Mais la diffusion du *Rénovateur* reste modeste : 332 abonnés en province et 53 à Paris en 1832[2759], puis 335 et 54 le 14 août 1832[2760]. L'augmentation des abonnements est donc très lente. L'associé de Laurentie, Descepeaux, lui annonce que les régions du grand Ouest autour de la Bretagne reprochent au *Rénovateur* sa position « vague et métaphysique » qui ne met pas suffisamment le roi au cœur de la politique. Il le résume en affirmant que « Le *Rénovateur* est loin d'être l'Évangile du pays »[2761]. Pour résumer, les clivages internes exprimés au sein du mouvement légitimiste ont nui matériellement à la diffusion de cette revue qui n'a pas réussi à créer

[2754] 372 ap 9 : lettre de Valmy du 28 juin 1835 à Laurentie.
[2755] Lettre de Berryer parue dans la *Gazette de France* du 22-23 avril 1832.
[2756] 372 ap 9 : d'après la lettre de Lapasse du 7 octobre 1834 : « J'ai été vraiment peiné de l'éventualité que vous me faites entrevoir, mais je ne peux croire que vous vouliez réellement nous abandonner. »
[2757] 372 ap 9 : lettre de Lapasse du 3 septembre 1835 à Laurentie.
[2758] 372 ap 8 : lettre du duc de Fitz-James du 20 juillet 1832, adressée à Laurentie.
[2759] 372 ap 8 : lettre d'Eugène Henrion de 1832 à Laurentie.
[2760] 372 ap 8 : lettre d'Henrion du 14 août 1832 à Laurentie.
[2761] 372 ap 8 : lettre de Descepeaux datée du 20 mai 1833 à Laurentie.

l'unité autour d'elle : Laurentie échoue dans son entreprise au niveau à la fois théorique et financier.

A défaut d'avoir pu rassembler, les légitimistes utilisent désormais le *Rénovateur* principalement pour critiquer les gouvernements successifs de la monarchie de Juillet. Laurentie expose ce qui l'oppose aux orléanistes :

> [le conflit] est avec les hommes qui ne reconnaissent rien de vrai, rien d'immuable, rien d'éternel.[2762]

En politique intérieure, les légitimistes ne pardonnent pas à Casimir Perier d'avoir, dans son premier discours, dit que « la Restauration n'avait pas su faire de la liberté avec du pouvoir, et qu[e lui] saurait faire du pouvoir par la liberté »[2763]. Les légitimistes lui répondent en dressant un bilan de son ministère. Le « système Perier » ne diffère pas, selon eux, des autres politiques que peuvent entreprendre le gouvernement de Juillet :

> M. C. Perrier a-t-il créé un système politique ? A-t-il jeté dans le monde un plan de réformation sociale ? A-t-il produit des idées inconnues ? A-t-il refait la science gouvernementale ? A-t-il inventé quelque chose de meilleur que le vieux libéralisme centré sur la charte de la restauration et sur la constitution de l'empire ?[2764]

Il importe pour les légitimistes de prouver que le renouveau politique qui devait avoir lieu avec la révolution de 1830 n'en est pas un, afin de défendre en partie la monarchie de Charles X taxée d'archaïsmes. Ils reconnaissent néanmoins une « colère tenace, une tête dure et une opiniâtreté qui ressemble à du caractère » à Casimir Perier. Présenté comme un despote car, homme de la Révolution, Casimir Perier est critiqué par les légitimistes pour son « ministérialisme » qui soumet tous les partis à sa volonté. Le *Rénovateur* se veut agitateur et rapporte que la Bretagne ne soutient pas le gouvernement de Juillet qui maintient l'ordre public dans la région uniquement en employant la force. Le Midi et certaines villes, comme Grenoble ou Lyon, sont cités comme étant en état d'ébullition contre le pouvoir.

En accompagnement de cette critique du pouvoir, Laurentie, qui a échoué à réaliser l'unité des légitimistes, applique une stratégie d'alliance avec les autres mouvements politiques. Les règlements de compte, par voie de presse, entre royalistes et doctrinaires ont été nombreux et fréquents. Un article du *Rénovateur* intitulé « Des doctrinaires et des royalistes sous la Restauration » rend les doctrinaires responsables de l'échec de la Restauration[2765]. Il rappelle ensuite que le premier ministère de la Restauration comptait, entre

[2762] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome I, p.52.
[2763] *Ibid*., p.263.
[2764] *Ibid*., p.16.
[2765] *Ibid*., p.157.

autres, Talleyrand et Montesquiou avec pour secrétaire Guizot et directeur de la librairie Royer-Collard. Outre le fait que de nombreux doctrinaires se sont préoccupés d'organiser la Restauration, le *Rénovateur* veut aussi prouver la continuité administrative entre l'Empire et les prémices de la Restauration : la responsabilité de l'échec de cette période est donc, selon les légitimistes, à partager. Mais Laurentie devient de moins en moins véhément à l'égard de Royer-Collard. Il affirme que Royer-Collard gardait « le culte de la monarchie en combattant sa politique et servait la cause des partis en redoutant leurs desseins et peut-être en les méprisant »[2766]. Laurentie le considère comme un « homme d'initiative politique » : « il eut peut-être sauvé le trône et la liberté. Philosophe de théorie, il n'opposa que des vœux honnêtes à deux forces contraires qui allaient se briser »[2767]. En 1833, à défaut de pouvoir s'allier avec les doctrinaires, Laurentie entreprend aussi un rapprochement avec les journalistes de la *Tribune* dirigée par son ami Germain Sarrut :

> La *Tribune* veut aussi un pouvoir, un pouvoir fort, un pouvoir robuste, un pouvoir qui ressemble presque à de la légitimité ; son pouvoir, c'est le duc de Reichstadt. Mais la *Tribune* se méprend ; pour arriver à ce pouvoir, elle passe par des routes qui conduisent à un but tout opposé. Elle se fait, sans le vouloir, une clientèle de république, la plus nulle, la plus impuissante des clientèles qui soient en France.[2768]

Des alliances sont ainsi rendues possibles et les stratégies des légitimistes se combinent éventuellement avec celles des bonapartistes dans une logique d'opposition systématique à Louis-Philippe. Cette alliance est d'autant plus plausible que le duc de Reichstadt, en mauvaise santé, meurt le 22 juillet 1832. Le *Rénovateur* tente de rallier les bonapartistes au sort du duc de Bordeaux en publiant des poèmes réconciliateurs comme « Les trois villes » dont Paris, Édimbourg, lieu de résidence du duc de Bordeaux et Vienne pour l'aiglon. Présenté comme le nouveau Moïse, le duc de Bordeaux est censé suppléer le fils de Napoléon Ier décédé[2769]. Une nouvelle tentative de rapprochement est faite dans le *Rénovateur* de décembre 1832, par un article de De Montbel intitulé « Le duc de Reichstadt » : il est d'autant plus complaisamment présenté comme héritier possible qu'il est mort[2770]. Laurentie écrit à ce propos, en 1848, à son collaborateur au journal *L'Union* :

> Je voulais en 1833 réunir les deux forces. L'Empire et le légitimisme ! Aujourd'hui il est trop tard.[2771]

[2766] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Mélanges, op.cit.*, tome II, Paris, L. Vivès, 1865, p.733.
[2767] *Ibid*., p.737.
[2768] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome I, p.148.
[2769] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, premier tome, Paris, 1832, p.211 et suivantes.
[2770] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, quatrième volume, Paris, 1832, p.133.
[2771] 372 ap 21, dossier : lettre de Laurentie datée du 2 novembre 1848 à Lubis. Voir la lettre entière dans les documents en annexe, p.153-154.

De Montbel rapporte qu'en juillet 1830, ce projet s'accompagnait d'une constitution à la fois monarchique et populaire qui aurait pu être présentée au duc de Bordeaux. Cependant, le *Rénovateur* critique le fait que Paris soit envahie par une *Biographie de Joseph-Napoléon Bonaparte* qui représente une légitimité de plus[2772]. Les légitimistes contestent enfin le retour sur le devant de la scène politique de Jérôme Bonaparte[2773]. Pour ce faire, à l'instar de Chateaubriand, le duc de Fitz-James critique la monarchie de Juillet, à l'occasion de la parution de la loi de bannissement de la famille royale du 10 avril 1832. Un mois auparavant, Berryer-fils avait pris la parole à la Chambre des députés pour dénoncer le projet de loi et prévenir du sort futur de la famille royale en exil :

> Messieurs, en exigeant que le prince sanctionne une telle loi, prononce un bannissement perpétuel contre un enfant, contre un vieillard, contre la propre nièce de celle qui est assise maintenant sur le trône … (Murmures -Sensation profonde.) […] Ce n'est pas tout, Messieurs ; je ne regarde pas seulement la loi comme intempestive, comme inutile ; je vous dirai que les lois de bannissement et de proscription ont été toujours de mauvaises lois pour garantir la stabilité des états[…].[2774]

Laurentie conclut sur l'impossibilité matérielle du gouvernement de Juillet de trouver sa place et d'exercer son autorité :

> Il ne peut être ni chrétien, ni monarchique, ni national, pas plus qu'il ne peut ni athée, ni jacobin, ni impopulaire. Il meurt dans ces deux extrêmes réalités.[2775]

Les légitimistes, comme les républicains, sont ainsi persuadés que le gouvernement de Juillet est sur le point de tomber. Les légitimistes sont alors convaincus qu'une alliance avec les bonapartistes eût été possible si ces derniers ne s'étaient pas unis avec les « révolutionnaires ». Dans l'article intitulé « Situation des partis » signé par Laurentie, ce dernier avait entrepris de faire l'éloge du général Lamarque[2776]. Les légitimistes ne croyaient pas en la sincérité d'un appel à l'union des bonapartistes avec les républicains et, finalement, tentent d'effectuer eux-mêmes un rapprochement avec les premiers. A l'inverse, le représentant du parti républicain Lafayette ne bénéficie pas du même traitement de la part du *Rénovateur* qui voit en ce dernier un imposteur :

> M. Lafayette, qui a été tour à tour constitutionnel en 89, monarchiste en 90, républicain en 91, émigré en 92 ; qui a reparu dans les cent jours comme un drapeau remis à neuf, pour demander aux armes étrangères un roi qui ne fût pas Bourbon, c'est-à-dire qui ne fût pas français ; qui a fait quinze ans de l'opposition contre la

[2772] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, quatrième volume, Paris, 1832, p.136.
[2773] *Ibid*., p.144.
[2774] La *Gazette de France* du 17 mars 1831.
[2775] Laurentie, Pierre-Sébastien, Le Rénovateur, premier tome, Paris, 1832, p.281.
[2776] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome II, Paris, 1832, p.6.

royauté, et qui en un jour a fait la royauté du 7 août, qui se remet à présent à faire de la république, jusqu'à ce qu'une occasion nouvelle se présente, de constituer une monarchie […].[2777]

Il juge aussi Mauguin, Odilon-Barrot, Laffitte, Dupont de l'Eure opportunistes et les accusent, en chefs de parti, d'avoir utilisé Louis-Philippe comme « un instrument utile ». Quant à la république préconisée par le *National*, elle est perçue comme conventionnelle et comme une « république de congrès » avec ses cinq cents députés.

Si ces projets d'alliance sont en partie déçus, l'apparition de l'épidémie de choléra lance ces mouvements de l'opposition dans une critique toujours plus virulente à l'encontre de la monarchie de Juillet. Plus précisément, les légitimistes dénoncent la manipulation du pouvoir qui utilise l'épidémie de choléra à des fins politiques. Dans la gestion des malades et des décès, la monarchie de Juillet ne veut pas voir l'Église, fortement associée aux légitimistes, regagner une place prépondérante au sein de la société en général et de la population parisienne en particulier. 18 000 morts du choléra sont recensés à Paris en 1832. En juin 1832, le choléra perd de sa virulence mais la situation reste tendue : les rumeurs attisent les émotions populaires comme l'émeute des chiffonniers à Paris début avril 1832, tandis que le prix du pain atteint des niveaux record. Les médailles miraculeuses ne calment pas l'exaspération générale. En effet, la maladie fait resurgir la question des inégalités sociales. Les classes moyennes accusent les classes populaires d'être la source de la propagation du choléra à cause de leurs mœurs. Le *Journal des Débats* du 28 mars 1832 écrit que seules les classes populaires sont affectées par la maladie[2778]. L'analyse médicale du choléra devient aussi un enjeu d'ordre social et moral[2779]. Le pouvoir est aussi accusé d'avoir empoisonné les fontaines et les malades dans les hôpitaux. Les statistiques qui apparaissent, tentent de quantifier les malades et les décès. Le général Lamarque meurt du choléra, tout comme Casimir Perier, alors que les contemporains sont persuadés que le choléra ne touchait que les pauvres. Le 12 avril 1832, une intime de Laurentie, lui écrit :

Le journal avait annoncé l'invasion du choléra dans votre grande ville ; mais ils assuraient que jusque-là, il n'y avait eu d'atteinte que la classe indigente […] ; de plus, apprenant par les papiers publics que le mal a commencé d'attaquer la classe aisée […] tout cela redouble aujourd'hui mon inquiétude […].[2780]

[2777] *Idem.*
[2778] Cadier-Rey, Gabrielle, « La mortalité vue à travers les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale* dans les années 1830 », dans Harismendy, Patrick, (dir.), *La France des années 1830 et l'esprit de réforme*, Rennes, PUR, 2006, p.116.
[2779] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome I, Paris, 1832, p.195.
[2780] 372 ap 8, lettre de Lostanges adressée à Laurentie et datée du 12 avril 1832.

La correspondante de Laurentie l'informe que les campagnes sont davantage épargnées que la capitale qui subit de plein fouet la maladie. La ville de Paris touchée par le choléra frappe les contemporains :

> Le choléra vient d'ajouter ses horreurs à nos calamités. Paris devient comme un grand spectre.[2781]

Plus de 100 000 victimes meurent du choléra à Paris. Ainsi, le choléra est perçu par les légitimistes comme un fléau de Dieu, en pénitence des fautes commises par le pouvoir et sa propagation ne tarde pas à être interprétée sur un plan politique[2782]. Toute une littérature apocalyptique s'empare du thème. *Le fléau de Dieu* de Jean-François Bellemare est réédité en 1832 avec pour titre de premier chapitre « Raisons qui autorisent à croire que le choléra morbus est un fléau de Dieu » et pour épitaphe « *Digitus Dei et hic* ! »[2783]. L'accusation politique se précise ensuite :

> La révolution de juillet n'est à mes yeux qu'une des voies de la providence, qu'un moyen employé par elle pour nous faire subir la peine de nos antécédents, et de l'abus que nous avions fait plusieurs fois de toutes les belles positions où elle avait mis la France, de toutes les belles occasions qu'elle nous avait fournies de nous relever de la dégradation et de l'immoralité où nous étions tombés.[2784]

Sur fond de choléra, les explications irrationnelles, les présages refont surface, comme dans *Le Passé et l'avenir expliqués par des événements extraordinaires arrivés à Thomas Martin, laboureur de la Beauce* par Silvy[2785]. Thomas Martin devient à nouveau un sujet d'étude, son cas pouvant, pour les contemporains, être porteur de nouvelles prévisions. En outre, le choléra joue un rôle dans les insurrections populaires et envenime notamment celle des chiffonniers de Paris. Avec ironie, les journalistes du *Rénovateur* dénoncent l'échec de la politique de paix du ministère :

> La France est paisible ! – A l'émeute près à Paris et dans les départements.[2786]

Les légitimistes accusent les orléanistes de ne pas contenir le peuple, émettant même un plaidoyer contre la liberté politique :

> On ne recrée pas sans événement, sans une main puissante. A quoi sert pour les masses la liberté politique ? Au désordre. Aux masses il faut donner du bonheur tout fait.[2787]

[2781] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome premier, Paris, 1832, p.235.
[2782] *Ibid*., p.48.
[2783] « Le doigt de Dieu est là ! »
[2784] Bellemare, *Le fléau de Dieu*, Paris, Dentu, Le Clère, 1832, troisième édition, p.56.
[2785] Silvy, Louis, *Le Passé et l'avenir expliqués par des événements extraordinaires arrivés à Thomas Martin, laboureur de la Beauce*, Paris, Bricon, 1832.
[2786] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, première livraison, premier tome, Paris, 1832, p.84.
[2787] *Idem.*

Ainsi, le peuple autonome, capable d'être acteur de son propre avenir est craint par les légitimistes. D'ailleurs, le 30 mars 1832 un article du *Rénovateur* évoque la révolte des chiffonniers qui se termine en rixe après une querelle engagée avec le gouvernement : les chiffonniers refusent que les autorités enlèvent les détritus pour assainir la ville, en pleine épidémie de choléra. Les légitimistes ne manquent pas d'informer du mode de répression du gouvernement :

> Enfin l'autorité, appuyée par toute la garnison et des détachements de garde nationale, est restée maîtresse du terrain : la boue lui reste. Toutefois les chiffonniers ont obtenu capitulation honorable.[2788]

Les chiffonniers ont alors concentré leur insurrection devant la prison de Sainte-Pélagie, lieu de l'assaut donné par les forces de l'ordre. Un détachement de soldats a reçu l'ordre d'enfoncer les portes de la prison, car des prisonniers sont soupçonnés d'être les meneurs et d'y diriger l'insurrection. Un homme est tué dans l'affrontement. Les accusations d'organisation de rébellions portent alors sur les républicains, les « napoléonistes » et les légitimistes qui se voient désignés par le peuple comme un nouveau bouc émissaire à la place des juifs :

> Il est étonnant, ce peuple ! Jadis, quand la peste venait le saisir, il se ruait sur les Juifs et les égorgeait ; les Juifs faisaient la peste, il fallait les exterminer. Aujourd'hui on laisse en paix les Juifs, mais on ne croit pas au choléra ; on croit au poison, on croit au crime ; c'est que le crime est vulgaire ; il n'y a rien pour ce malheureux peuple de Paris, qui soit au-dessus de sa croyance en fait de crime.[2789]

La haine pour le peuple ressentie par les légitimistes est intense à cette période, d'autant plus que le *Constitutionnel* utilise le choléra pour dénoncer les crimes politiques de ses opposants. Chaque camp se renvoie ainsi la responsabilité de l'épidémie :

> Il fallait qu'il y eût un *Constitutionnel* au monde pour faire de la crédulité populaire un sujet d'accusation contre les royalistes.[2790]

Accusés d'avoir empoisonné les puits, les légitimistes crient à la diffamation. Le *Rénovateur* rétorque en accusant le gouvernement d'imprévoyance[2791].

La mort de Casimir Perier et son remplacement à la tête du gouvernement ne trouve pas plus grâce aux yeux des légitimistes du *Rénovateur* qui dénoncent la prolongation du système du 13 mars. Le ministère du 11 octobre avec Montalivet à l'intérieur et Sébastiani aux affaires étrangères est accusé d'avoir « ces airs de grandeur à la Vidocq ces persécutions à

[2788] *Ibid*., p.91.
[2789] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome premier, Paris, 1832, p.92.
[2790] *Idem.*
[2791] *Ibid*., p.258.

la Gisquet »[2792]. Guizot est lui-aussi extrêmement impopulaire auprès des légitimistes du *Rénovateur* tout comme Thiers qui « n'est autre que M. de Montalivet habillé en vieux de la Montagne ». Le *Rénovateur* prend position contre le nouveau ministère afin de fragiliser le pouvoir en place et préconise la mise en place d'un gouvernement mené par l'opposition dynastique :

> Quoi ! Il fallait arriver à un ministère de gauche ! Oui vraiment ! il le fallait et il le faut. Il le faut pour épuiser le cercle de toutes ces capacités qui se sont jouées d'un trône et d'un empire.[2793]

Pour Laurentie, qui semble être l'auteur de l'article, Odilon Barrot doit venir au pouvoir pour propose une nouvelle alternative politique. Laurentie affirme être contre la souveraineté populaire mais reconnaît la valeur de certains de ses défenseurs :

> Mais outre qu'il y a des caractères plus ou moins honorables dans les rangs de nos adversaires, il y a aussi des noms qu'il est plus ou moins important pour l'utilité de notre cause de voir pousser au pouvoir par la nécessité des choses. M. Cormenin et M. Odilon Barrot devenus ministres représenteraient, autant qu'il est possible, la révolution logique et conséquente.[2794]

Par le biais de son soutien à la gauche dynastique, Laurentie use de la tactique de souhaiter voir arriver aux affaires tous les courants orléanistes : certain de leur échec, il souhaite ainsi tous les disqualifier. C'est aussi l'occasion de brandir l'épouvantail de la république comme politique du pire que la monarchie de Juillet ne permet pas de contrer.

Les légitimistes ne se rassemblent pas davantage autour de la critique de la monarchie de Juillet. Au contraire, ils n'arrêtent pas de régler leurs comptes par exemple en littérature, en particulier avec Victor Hugo, mentionné dans de nombreux articles du *Rénovateur*. Théodore Muret lui consacre un article intitulé « Scrupule monarchique à propos de M. Victor Hugo » dans lequel il conspue les « indécentes productions » de l'auteur, résultat de la liberté de théâtre « tant revendiquée ». Il lui demande de ne pas aborder l'histoire des rois puisqu'il est inspiré par la littérature de la révolution et d'en conclure que les romantiques ne peuvent comprendre les « annales de tant de siècles »[2795]. Théodore Muret condamne plus précisément la pièce de théâtre intitulée *Le roi s'amuse* :

> Un drame a été joué ces jours derniers sur le Théâtre Français, un drame que nous ne savons comment qualifier, où la boue la plus infecte était jetée à pleines mains sur la monarchie, où François Ier, le roi chevalier, François Ier, le *restaurateur des lettres*, le roi qui croyait n'avoir rien perdu quand il lui restait l'honneur […]. Et ce qui nous afflige profondément, c'est que cette œuvre déplorable a pour auteur un poète qui trouva dans

[2792] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome II, Paris, 1832, p.37.
[2793] *Idem.*
[2794] *Ibid*., p.40.
[2795] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome II, Paris, 1832, p.252.

d'autres temps de si nobles et si pures inspirations, le chantre de *Louis XVIII*, des *Vierges de Verdun*, et de la *Vendée*.[2796]

Il redoute la perte de l'influence des rois, synonyme de ruine de la société. Il critique la présentation de François Ier en « débauché » et refuse la désacralisation de la monarchie légitime :

> C'est le principe monarchique sapé dans ses bases.[2797]

La raison profonde de cette aversion réside aussi dans le fait que cette pièce de théâtre touche l'un des symboles offert au duc de Bordeaux, le château de Chambord construit par François Ier. Dans un autre article intitulé « M. Victor Hugo en 1829 et en 1832 » il démontre le changement d'orientation de l'écrivain avec la publication d'une de ses lettres où il affirme que son « dévouement au roi est en effet sincère et profond »[2798]. Ensuite, il s'agit de montrer qu'il percevait une pension, comme Lamartine, de 2000 francs sous la Restauration. Enfin, dans l'intention de le compromettre, le *Rénovateur* décide de publier une lettre de Victor Hugo adressée à De La Bourdonnaye alors ministre de l'intérieur et datée du 14 août 1829, dans laquelle il se plaint de ne pas avoir pu tirer d'avantages financiers de *Marion Delorme*. La pièce est alors jugée dangereuse par le régime, pour son portrait peu flatteur de Louis XIII, perçu comme une critique des pratiques de dévotion de Charles X :

> Il y a loin de la vive gratitude et du profond respect que M. Victor Hugo témoignait en 1829 pour le roi et pour la monarchie, au poème en l'honneur des glorieuses, à l'Hymne du Panthéon et au drame scandaleux joué la semaine dernière à la Comédie Française […]. Du reste, M. Victor Hugo est loin d'avoir gagné en changeant de drapeau. Son talent ne l'a point suivi sous sa nouvelle bannière. Il a cherché de la popularité : il n'a trouvé que des sifflets.[2799]

En réalité, Victor Hugo a refusé, en dédommagement de l'interdiction de sa pièce, la pension que Charles X lui offrait. Le *Rénovateur* se fait alors une joie de signaler qu'au Théâtre français, *Le Roi s'amuse*, titre de la pièce qui les scandalise tant, est un échec :

> Nous ne savons si l'interdiction assurément très arbitraire et fort peu conséquente prononcée contre *Le Roi s'amuse* n'a pas été un bonheur pour M. Victor Hugo ; car, après l'issue désastreuse de la première et de l'unique apparition de son drame, il était fort douteux que l'ouvrage pût se lever aux représentations suivantes. M. Victor Hugo vient d'assigner le Théâtre français devant le tribunal de commerce pour qu'il ait à continuer les représentations de son ouvrage.[2800]

[2796] *Idem.*
[2797] *Idem.*
[2798] *Ibid*., p.283-284.
[2799] *Idem.*
[2800] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, quatrième volume, Paris, 1832, p.46.

Les légitimistes entreprennent alors une campagne de dévalorisation des œuvres de théâtre de Victor Hugo qui a surtout le grand défaut de s'être désolidarisé de leur combat politique :

> Ce qui nous paraissait déjà démontré par *Hernani* et *Marion Delorme*, ce qui nous paraît démontré plus clairement encore par *Le Roi s'amuse*, c'est que M. Victor Hugo, poète lyrique de plus haut talent, n'a pas le génie du théâtre.[2801]

L'avocat chargé de plaider pour le poète est Odilon Barrot. Le *Rénovateur* préfère mettre en valeur le traitement de thèmes catholiques comme *Le Clerc* au théâtre de la Porte Saint-Martin et la *Dame du Louvre* au théâtre de la Gaîté pour traiter la période du Moyen Âge sur un mode érudit. Au contraire, éloignés de Victor Hugo, ils ont la volonté de s'ouvrir aux œuvres de Balzac. Laurentie écrit à ce dernier, le 21 avril 1832 :

> Je me fais fort de parler des *Contes drolatiques* sans compromettre notre gravité de moralistes et sans faire de la gronderie farouche. Cela peut-il vous convenir ? Il me semble que le *Rénovateur* se mettrait dans une position assez neuve en jugeant les écrits de ceux qui y concourent avec cette liberté qui concilie toutes les convenances et ne blesse aucune justice. Je ferai ce que fit autrefois Janin à la *Quotidienne*, en parlant de *l'Âne mort*. Voulez-vous me mettre à l'essai ? Envoyez-moi un exemplaire ? Si la chose me paraît trop rude, je me tairai.[2802]

Il est possible de s'interroger sur la méthode critique de Laurentie, au regard de cette lettre : comme avec le roman de Janin, Laurentie souhaite utiliser les *Contes drolatiques*, comme une parodie de style et de réflexion pour mieux rappeler la *doxa* en la matière. Spécialiste de Balzac, Bernard Guyon note que « le prudent, le sage, le dévot Laurentie » ne semble pas outré par cet écrit[2803]. La mission reste néanmoins impossible : les *Contes drolatiques*, qui seront mis à l'index par la suite en 1841[2804], ne peuvent paraître, même détournés de leur sens, conformes aux règles classiques. En parallèle, Balzac a publié justement dans *Le Voleur* du 5 février 1830 un compte-rendu non signé du roman de Jules Janin *L'Âne mort et la femme guillotinée*. Les deux auteurs deviennent les piliers littéraires du *Rénovateur* :

> Toutes les idées sont profondément remuées, tous les sentiments sont aiguisés par ce duel d'un demi-siècle entre deux principes. Devant une invasion matérielle tout le monde était soldat, devant une invasion morale tout le monde est auteur. […] Parmi les ouvrages nouveaux qui justifient ces réflexions, il faut toujours citer en première ligne ceux de MM. Janin et de Balzac, qui représentent si bien ce mouvement précipité d'idées et ce flux et reflux de sentiments qui caractérisent l'époque. […] il semble qu'on retrouve dans leurs pensées et

[2801] *Idem.*
[2802] 372 ap 21, dossier 3 et dans la *Correspondance* de Balzac présentée par Roger Pierrot et Hervé Yon, Paris, Gallimard, Pléiade, tome 1 (1809-1835), 2006, p. 509, lettre 32-83 de Laurentie adressée à Balzac et datée du 21 avril 1832.
[2803] Guyon, Bernard, *La pensée politique et sociale de Balzac*, Paris, Armand Colin, 1947, p .780.
[2804] Artiaga, Loïc, *Des torrents de papier, Catholicisme et lectures populaires au XIXème siècle*, Limoges, Pulim, 2007, p.52.

dans leur style ces chocs imprévus, ce mélange d'éléments contraires, ces crises, ces catastrophes. […] C'est la réunion des qualités les plus contraires, des genres les plus différents et les plus opposés ; c'est comme une fièvre de l'esprit humain ; c'est une littérature en état de révolution.[2805]

Laurentie est pourtant soumis, lorsqu'il dirige le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* au mécontentement et à la censure de Bonald ainsi que d'autres notabilités du mouvement légitimiste :

Il me semble qu'un journal comme le vôtre ne devrait pas insérer les feuilletons qu'on ne peut pas lire en famille et devant les jeunes personnes et il vaut mieux je crois laisser sans en rendre compte une pièce de théâtre que d'en parler lorsqu'on est obligé pour le faire sans scandale pour les jeunes et les familles.[2806]

Par la suite entre 1847 et 1848, malgré les réticences du gérant Blosseville, Laurentie, alors rédacteur en chef de l'*Union monarchique*, organe légitimiste issu de la fusion de 1847 entre la *Quotidienne*, l'*Écho français* et la *France*, est le seul journaliste légitimiste à faire publier les feuilletons balzaciens[2807]. En effet, dès 1836, une lettre de Lostanges adressée à Laurentie montre l'intérêt des journalistes pour les feuilletons, alors que la nouvelle presse à grands tirages commence sa révolution[2808]. L'article suivant « Sur la situation du parti royaliste » du *Rénovateur* est consacré à un compte-rendu sur *Le Saphir, Morceaux inédits de littérature moderne* [2809] que Balzac, Laurentie, Janin, Eugène Sue, Théodore Muret, entre autres, rédigent. Balzac y fait paraître *Le Refus, scène de l'histoire de France*. Le *Rénovateur*, très laudatif, fait la démonstration que les auteurs de l'ouvrage ne sont pas à la solde du pouvoir et qu'ils ont produit des écrits artistiques qui rejettent l'inspiration matérialiste tant méprisée. Les auteurs de l'ouvrage sont comparés à des pèlerins pacifiques face au malheur, représentants de la « force morale du christianisme »[2810]. Laurentie y écrit un texte sur Compiègne et son rôle sous la monarchie. Lubis y évoque Bordeaux en 1814, Eugène Sue raconte les mésaventures d'un clerc philosophe et libéral qui décide de revenir à la nature. Janin fait l'historique de la campagne de Rambouillet par « le peuple des trois jours » sous la révolution de Juillet. Ainsi le courant légitimiste de Berryer et de Laurentie peut-il se vanter

[2805] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome II, Paris, 1832, p.166.
[2806] 372 ap 8 : lettre de Bonald de 1833 adressée à Laurentie.
[2807] Baudouin, Patricia, *Balzac, journaliste et penseur du politique, 1830-1850*, Paris 8, sous la direction de Michèle Riot-Sarcey, 2006, p.540.
[2808] 372 ap 10 : lettre de Lostanges de 1836 adressée à Laurentie : « Il faudrait chaque jour un feuilleton, 5 par mois pour M Pouj [oulat], 5 par mois pour M Mur[et], 5 par mois pour M Merle. Il resterait encore 15 feuilletons gratis que l'on pourrait obtenir de nos amis, ou compris dans les revues, livre nouveaux etc… Le *Rénovateur* ne payait pas dix feuilletons par mois et il en donnait trente qui étaient plus amusants que ceux de la *Quotidienne*. »
[2809] Balzac, Honoré de, Bonnet, F., Calvimont, Albert de, Janin, Jules, Laurentie, Lubis, Mennéchet, Merle, Morice, Muret, Théodore, Nugent, Sue, Eugène, *Le Saphir. Morceaux inédits de littérature moderne*, Paris, Urbain Canel, 1832.
[2810] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome II, Paris, 1832, p.118 et suivantes.

de rassembler des écrivains talentueux pour défendre leur cause. La *Quotidienne* en fait aussi la publicité[2811]. Toute une littérature nostalgique de la monarchie apparaît sous la plume des légitimistes comme l'article du *Rénovateur* du vicomte de Walsh[2812] qui témoigne d'une construction mélodramatique du destin des Bourbons sur la route de Cherbourg, vers l'exil en Angleterre[2813]. Le *Rénovateur* réussit à recréer au sein de sa rédaction un élan littéraire qui s'entoure d'écrivains à la mode, capables de servir leur positionnement politique. Après 1833, Laurentie rejoint la revue intitulée l'*Europe littéraire* dont il devient un des collaborateurs avec Victor Hugo, Armand Marrast, Merle, Michelet, Nodier, Frédéric Soulié, Eugène Sue et Alfred de Vigny. Balzac rejoint la revue à la fin mars 1833, après avoir quitté la *Revue de Paris*.

En histoire comme en littérature, le néolégitimisme tente de s'ouvrir aux autres écoles et courants, dans l'esprit du *Rénovateur*. En décembre 1833, Guizot vient de fonder la Société de l'histoire de France. En parallèle, Michaud, Laurentie, Ballanche, Jouy, Jules Michelet font partie des fondateurs le 24 décembre 1833 de l'Institut Historique[2814]. Laurentie en devient le maître d'œuvres : le 1er mars 1834, on lui fait parvenir les épreuves des statuts de cet institut : il s'agit de nommer des spécialistes dans chacune des douze classes (Laurentie serait chargé de la douzième)[2815]. Les membres se réunissent le 23 mars 1834 pour la séance d'inauguration[2816] : Michaud y est proclamé président et Alexandre de Laborde vice-président. Les scientifiques comme Ampère et Geoffroy Saint-Hilaire y sont aussi très actifs. L'institut est alors constitué le 6 avril 1834 et ses membres se réunissent plus d'une fois par mois autour de Poujoulat, Michaud et Laurentie au 14 rue des Saints-Pères. Il est même demandé à Laurentie de se faire l'historien officiel de l'institut[2817]. L'objectif est de

[2811] Bernard Guyon, dans *la pensée politique et sociale de Balzac*, Paris, Armand Colin, 1947, cite la *Quotidienne* du 1er juillet 1832 qui vante les mérites du recueil : « Mais elle a produit encore autre chose, cette chère révolution ! Non seulement elle a désabusé les hommes généreux qui avaient pu se laisser entraîner à quelques-unes des utopies libérales, mais elle a conduit et poussé les esprits élevés, les écrivains de talent, les gens de cœur et d'imagination, à reconnaître ou à célébrer de nouveau les vertus, les qualités, toutes les âmes nobles, d'autant plus chers et sacrés qu'ils sont dignement infortunés et qu'il n'y a maintenant, à les louer comme ils le méritent, que désintéressement et péril, ces deux sentiments si actifs chez les Français. C'est surtout parmi les jeunes écrivains qu'ils se sont manifestés et cela devait être : jeunesse et talent vont à gloire et malheur. […] La *Quotidienne* s'enorgueillit de voir figurer un grand nombre de ses collaborateurs anciens ou nouveaux parmi ceux qui ont fourni quelques morceaux remarquables de ce charmant recueil. »

[2812] Joseph-Alexis, vicomte Walsh, (1782-1860), est un journaliste et écrivain royaliste et légitimiste d'origine irlandaise, correspondant de Berryer et de Laurentie. Il débute à la *Gazette de Normandie*. Partisan d'Henri V, il devient le directeur de *L'Écho de la jeune France* en 1833.

[2813] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome II, Paris, 1832, p.164 et suivantes.

[2814] Eugène de Monglave en est le secrétaire pendant douze ans. Cette société devient, par la suite, la Société des Études historiques, lors de sa reconstitution en 1872 ; elle cesse toute activité en 1940.

[2815] 372 ap 9 : lettre d'Eugène de Monglave, le secrétaire perpétuel, du 1er mars 1834 à Laurentie.

[2816] Deslandres, Paul, « Les débuts de l'Institut historique (1834-1846) », dans la *Revue des Études historiques*, n° de juillet-septembre 1922, p.6.

[2817] 372 ap 9 : lettre d'Eugène de Monglave datée du 26 septembre 1834 à Laurentie.

promouvoir l'histoire royaliste en France, mais aussi les sciences, dans le monde entier. Cette société doit œuvrer pour diffuser la conception de l'universalité de ces membres recrutés étonnamment dans tous les courants politiques[2818] : les légitimistes y fréquentent les libéraux et les économistes socialistes. Durant la séance inaugurale, des lettres de Thiers et Guizot qui saluent le principe sont lues. Une commission composée de Michaud, Laborde, Buchez, Monglave et Laurentie entre autres, sont chargés d'élaborer le projet de règlement[2819]. Homme de rouages et de besogne, Laurentie est désigné, lors de la séance du 6 avril 1834, pour rendre compte des travaux de la commission et de rédiger un rapport[2820]. Chateaubriand, Destutt de Tracy, Lamartine, Barante, Viel-Castel y adhèrent, ainsi que des républicains avancés comme Germain Sarrut, l'ami de Laurentie que ce dernier fait entrer. L'irlandais O'Connell, l'économiste anglais Owen, le philosophe contre-révolutionnaire, théologien et homme politique espagnol Donoso Cortès, sont correspondants à l'étranger. Les membres sont finalement répartis en six classes : l'histoire générale, l'histoire des sciences sociales et philosophiques, l'histoire de langues et littératures, l'histoire des sciences physiques et mathématiques, l'histoire des beaux-arts et l'histoire de France. Un Congrès historique européen, « le fruit de civilisation de chaque siècle »[2821], est même organisé à Paris du 15 novembre au 15 décembre 1835[2822]. Des cours publics gratuits sont prévus ainsi que des concours annuels. Comme la liberté d'enseignement n'existe pas en dehors de l'Université, l'Institut historique doit alors demander l'autorisation au ministre de l'Instruction publique Salvandy qui y adhère, après quelques réticences. Ensuite, l'Institut entretient de bonnes relations avec Villemain et Cousin. Des journaux comme la *Revue des Études historiques* ou l'*Investigateur*, ainsi que le *Journal de l'Institut historique* s'y rattachent. Laurentie crée ce dernier qui relaie les recherches et dont le second numéro paraît en octobre 1834 ; le *Constitutionnel*, le *Courrier*, le *Moniteur* en relaient l'information. En tant qu'inspirateur, son projet est exposé dans une lettre publiée en ouverture du premier numéro[2823] : il y développe une histoire définie comme la matrice de toute réflexion car elle est « la condition de tout progrès »[2824] qui doit constituer une matière à part entière, et non une simple branche de la littérature. Une lettre de Laurentie datée du 15 septembre 1834, informe les membres de son

[2818] *Ibid*., p.7.
[2819] Extrait des procès-verbaux des assemblées générales et des séances de classe de l'Institut historique, dans *Journal de l'Institut historique*, tome premier, première année, Paris, P. Baudouin, 1834, p.22.
[2820] *Ibid*., p.23.
[2821] 372 ap 9 : lettre de Saint-Edme du 22 janvier 1835 à Laurentie.
[2822] *Congrès historique européen* réuni à Paris, au nom de l'institut historique dans la salle St-Jean de l'hôtel-de-ville, Paris, Krabbe, 1836.
[2823] 372 ap 9 : lettre d'Eugène de Monglave datée du 7 octobre 1834 à Laurentie.
[2824] *Journal de l'Institut historique*, tome premier, première année, Paris, P. Baudouin, 1834, p.1.

absence de Paris. Il en profite pour demander une liberté de ton et l'indépendance nécessaire à la rédaction de son journal :

> Je participerai à la rédaction du journal, et j'espère que tous les coopérateurs seront, comme moi, convaincus de la nécessité d'imprimer à cet ouvrage un cachet d'indépendance et de dignité que la critique moderne semble ne plus avoir. Il appartient à l'Institut historique de donner l'exemple d'une liberté qui n'exclut pas la bienveillance, et d'une justice qui ne ressemble jamais à de la faveur.[2825]

En ce qui concerne la méthode historique employée, les membres de cet institut veulent copier la méthode philosophique. A l'inverse des anciennes positions philosophiques de Laurentie, ils réhabilitent le doute philosophique de Descartes[2826] et définissent la méthode comme « la conscience des moyens et du but d'une science ». Ils ont le projet d'écrire un dictionnaire de l'Institut historique à l'initiative d'Étienne de Jouy : Duckett, Buchez, entre autres, appartiennent à la commission chargée de consolider le projet[2827]. Les relations de l'Institut historique avec les autorités semblent plutôt bonnes : le 26 juin 1834, le comte de Rambuteau, préfet de la Seine, accorde à la société la salle Saint-Jean pour les réunions générales. La dimension internationale est très présente avec des traductions d'interventions portugaise, espagnole, brésilienne. Les questions qui concernent l'origine du langage, les traductions de la *Bible* avec les comparaisons du texte en hébreu, des faits et documents historiques[2828], archéologiques, des correspondances internationales, des pays comme l'Inde, l'Océanie, les nouvelles du concours de l'agrégation d'histoire sont abordées dans le journal. La méthode historique à employer est débattue dans les articles sur Barante, puis sur Augustin et Amédée Thierry[2829]. Vu l'éclectisme de l'Institut qui accueille, malgré tout, des membres parfois relativement éloignés en pensées, il est question de faire juger les ouvrages par des opposants : ainsi, le baron d'Eckstein écrit un article assassin sur la dernière parution de Charles Nodier sur l'histoire du langage, comme introduction à l'alphabet et au dictionnaire. Laurentie semble redouter les violentes polémiques. A l'instar de Michaud, il souhaite aussi que des cours d'histoire de France avec dépouillement des archives soient donnés au sein de l'Institut. Laurentie est membre titulaire de la sixième classe consacrée à l'Histoire de France.

[2825] *Journal de l'Institut historique*, tome premier, première année, Paris, P. Baudouin, deuxième livraison, septembre 1834, p.116-117.
[2826] *Ibid*., d'après l'article intitulé « De la méthode historique en général » de Frédéric Boissière, p.5.
[2827] *Ibid*., p.24.
[2828] Avec la réhabilitation des Gaulois, « pas si barbares » qu'il n'y paraît, ou encore la promotion de faire l'histoire des anciennes provinces de France, sur l'obélisque de Louxor.
[2829] *Journal de l'Institut historique*, tome premier, première année, Paris, P. Baudouin, cinquième livraison, janvier 1835, p.325 : la question des invasions barbares préoccupe Boissière, l'auteur de l'article, qui peine à comprendre la fusion des peuples, et par conséquent la perte « du caractère national ». Il reconnaît à Augustin Thierry un nouveau point de vue sur l'histoire, « vrai en tant que partiel, erroné en tant qu'exclusif ».

Viollet-Leduc, Ingres, mais aussi le ministre de l'intérieur, Thiers, participent aux séances (qui se déroulent au ministère de l'intérieur)[2830]. Cette entreprise contraste avec toutes les initiatives menées par Laurentie sous la Restauration et témoigne de la volonté de Laurentie d'inscrire son combat dans le siècle.

Outre l'histoire, les légitimistes sont aussi préoccupés par les sciences. Ils le sont d'autant plus que les doctrinaires pensent le progrès moral comme la conséquence d'un progrès scientifique. A l'inverse, les catholiques voient la religion comme seule pilier de la moralité et veulent une littérature, vectrice de la morale, autonome des sciences. Au niveau des institutions scientifiques, les doctrinaires et les royalistes s'affrontent. Les légitimistes souhaitent la suppression de la classe des sciences morales et politiques et la reconstitution de l'Académie française. En effet, sous l'Empire, la classe des sciences morales et politiques de l'Institut devient le laboratoire de l'Idéologie et le savant y est considéré comme le nouveau prêtre[2831]. Dans un article intitulé « L'académie des sciences morales », le *Rénovateur* regrette que les hommes du mouvement pactisent avec la république. Surtout, il condamne la réouverture de la cinquième classe de l'Institut appelée classe des sciences morales et politiques, ressuscitée par Guizot alors qu'elle avait été abolie sous le Consulat et arrêtée sous la Restauration[2832]. Puis, un nouvel article du journal de Laurentie intitulé « M. Guizot et la classe des sciences morales et politiques » ironise sur la présence de quatre régicides dans « ce groupe d'académiciens primitifs » tandis que leur athéisme est perçu comme une atteinte à la morale. Le *Rénovateur* s'inscrit en faux contre le discours de Destutt de Tracy *Sur le meilleur moyen de fonder la morale d'un peuple* qui pense l'organisation de la gendarmerie : les légitimistes n'y voient qu'alliance entre morale, répression, régicide et athéisme[2833], d'autant plus que Talleyrand est nommé à l'Académie des sciences morales[2834]. Les débats scientifiques sont vifs. Sous la Restauration, les catholiques n'ont de cesse de reconstituer une science catholique universelle mise à mal par le « règne des savants ». Opposé alors à Jean-Baptiste Lamarck, le protestant Georges Cuvier valide le récit de Moïse, l'existence du Déluge, dans ses recherches sur les fossiles et les interrogations de l'âge de la Terre[2835]. Les catholiques le soutiennent alors comme démonstrateur scientifique de la vérité religieuse. Il est surtout loué par la revue de Laurentie pour avoir « donné à la science moderne un

[2830] *Ibid*., troisième livraison, octobre 1834, p.167.
[2831] Voir S.-A., Leterrier, *L'Institution des sciences morales. L'Académie des sciences morales et politiques (1795-1850)*, Paris, L'Harmattan, 1995.
[2832] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome II, Paris, 1832, p.90-91.
[2833] *Ibid*., p.118 à 120.
[2834] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, quatrième volume, Paris, 1832, p.96.
[2835] Chappey, Jean-Luc, « Catholiques et sciences au début du XIXème siècle », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°87, 2002, p.21.

caractère moral et religieux ; tandis que des savants sans études, s'efforçaient de faire tourner la nature contre Dieu même, Cuvier cherchait attentivement les traces de la création »[2836]. La revue légitimiste prend ainsi position contre la théorie du transformisme de Lamarck, tandis que Cuvier défendait la fixité des espèces ; pour Cuvier, le « catastrophisme » est à l'origine des changements d'espèces tandis que Lamarck n'y voit que transformation et liens de parenté. A l'instar de Lamarck et sa thèse sur la transformation des espèces sous l'influence du milieu, Geoffroy Saint-Hilaire met en évidence leur unité de composition contre le fixisme des espèces de Cuvier. En 1830, l'Académie des sciences voit, quelques mois avant la révolution, à partir du 15 février 1830, éclater une vive opposition entre Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire : la presse et le public s'en emparent. Geoffroy Saint Hilaire décide lui-même de clore le débat le 5 avril et annonce la parution du dossier de la controverse[2837]. La revue de Laurentie semble prendre faits et causes pour Cuvier. Les légitimistes se sentent affaiblis au sein de l'académie des sciences par la mort survenue le 13 mai 1832 du scientifique Cuvier qui partageait leur combat politique. Le *Rénovateur* fait paraître la nécrologie de ce dernier et vante sa conception de la science universelle qui englobait de nombreuses disciplines. La récupération politique de la mort de Cuvier devient un enjeu de lutte entre légitimistes et orléanistes[2838]. Or, les camps ne sont pas aussi tranchés : Laurentie fréquente aussi Geoffroy Saint-Hilaire, grand admirateur de Lamennais. Après la fin de sa collaboration avec Laurentie au *Rénovateur*, Balzac conçoit l'idée de la « Comédie humaine », année de la publication du *Médecin de campagne*, en partie influencée par la théorie des types de Geoffroy Saint-Hilaire[2839]. Cuvier est sorti gagnant de l'Académie, mais sur le terrain de la presse, c'est Geoffroy Saint-Hilaire qui l'emporte. En effet, Cuvier est perçu comme un courtisan du régime de la Restauration tandis que son rival apparaît plus progressiste. Le *Rénovateur* fait le compte rendu des séances de l'académie. De même, le *Réformateur* de Raspail, le *Journal des Débats* et le *National* sont aussi très actifs dans les débats qui ont lieu à l'Académie des sciences. L'essor d'une science publique se dessine alors à travers la presse au début des années 1830, marquant un renouveau en la matière. L'impact de Geoffroy Saint-Hilaire est important chez les légitimistes progressistes et ceux qui gravitent autour d'eux.

Les archives du Muséum d'Histoire naturelle renseignent sur les rapports entretenus entre les légitimistes et ces scientifiques : dans la poursuite des tentatives de la Restauration,

[2836] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome II, Paris, 1832, p.81.
[2837] Geoffroy Saint-Hilaire, *Principes de philosophie zoologique discutés en mars 1830 au sein de l'Académie des sciences*, Paris, mai 1830.
[2838] Article du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 3 juillet 1833.
[2839] Benjamin, Walter, *Paris, capitale du XIXème siècle*, Paris, Éditions du Cerf, 1989, p.765.

les légitimistes et catholiques ont voulu réinvestir cette institution contre la politique scientifique napoléonienne qui n'avait pas tranché en leur faveur sous l'Empire. Laurentie est en correspondance directe avec Geoffroy Saint-Hilaire au sujet d'un ami commun, Meyranx (ou Mayranx)[2840], qui vient de mourir du choléra[2841]. Laurentie l'a probablement connu au collège de Saint-Sever et devient son protecteur à Paris ainsi que son exécuteur testamentaire : la succession de Meyranx semble avoir été financée par une avance faite sur la caisse du *Rénovateur*[2842] tandis que l'abbé Germain Laurentie lui a donné les derniers sacrements[2843]. Après avoir écrit la nécrologie de ce dernier, Laurentie, en relation épistolaire avec le frère du défunt[2844], reçoit une lettre enthousiaste de Geoffroy Saint-Hilaire[2845] : une correspondance s'ensuit. Le scientifique décide de reprendre les recherches de Meyranx avec l'aide de Laurentie[2846]. Laurentie aurait aussi probablement fait rencontrer Meyranx à Balzac qui l'évoque dans *Illusions Perdues*, *Louis Lambert* et *La Théorie de la Démarche*[2847]. Geoffroy Saint-Hilaire consacre au défunt une biographie, vraisemblablement à la demande de Laurentie : Meyranx est un ancien professeur du lycée Charlemagne et aurait donné des leçons au collège de Juilly. Naturaliste, Meyranx est salué par Geoffroy Saint-Hilaire, qui fait un discours sur sa tombe, pour avoir développé l'idée transformiste « que les mollusques formaient un terme moyen et de premier âge dans l'Animalité, d'où les animaux vertébrés et

[2840] P. Stanislas Meyranx est landais d'origine, médecin, et commence sa carrière à la Société des bonnes études où il a sûrement continué de fréquenter Laurentie. Il obtient ensuite une place à la bibliothèque de l'Arsenal et donne quelques leçons au collège de Juilly avant d'être nommé au collège Charlemagne d'après la *Biographie universelle ou Dictionnaire historique* de Feller, tome 6, Paris, Urne, 1833, p.161.

[2841] Lettre Muséum d'histoire naturelle de Laurentie adressée à Geoffroy Saint-Hilaire Ms 2736 / 256 : « Monsieur, J'ai été longtemps absent de Paris et je n'ai pu avoir l'honneur de vous aller voir comme je l'aurais désiré. J'espère que vous m'aurez excusé. J'ai appris par les journaux votre maladie et votre rétablissement. Croyez bien, monsieur, que j'ai pris une véritable part à cette double nouvelle. Je serai heureux d'apprendre que vous ne vous ressentez plus de l'accident que vous avez éprouvé. J'ai l'honneur de vous envoyer les notes et manuscrits de notre ami commun M. Mayranx. Il n'y a rien d'achevé ; mais je sais que vous n'aimerez pas moins à les parcourir. J'ai su la manière dont vous avez encore parlé de lui à l'Académie. Il me semble que vous vous honorez par cette obstination à demander justice pour un homme qui ne peut plus vous témoigner sa reconnaissance, et il me semble aussi que ceux qui l'ont aimé se doivent de vous témoigner leur propre gratitude. C'est un devoir que je remplis, en vous priant d'agréer les sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur, Laurentie Paris, le 29 10bre 1832 »

[2842] 372 ap 8 : lettre d'Henrion du 14 août 1832 à Laurentie.

[2843] Geoffroy Saint-Hilaire, *Fragments biographiques, précédés d'études sur la vie, les ouvrages et les doctrines de Buffon*, Paris, Pillot, 1838, p.245 et suivantes.

[2844] 372 ap 9 : lettres de Mayranx frère datées du 7 septembre 1834 et du 25 octobre 1834 à Laurentie, exécuteur testamentaire du scientifique. Dans la première lettre, Mayranx frère accuse réception de 600 francs dans la succession de son frère sur les 750 francs qu'il dit lui revenir. Dans la seconde lettre, Mayranx frère, mécontent, lui demande une copie du testament de son frère, en tant qu'unique héritier : « Je persiste, Monsieur, à avoir une copie du dit testament dans toutes les règles voulues par la loi. Je vous accorde 15 jours pour me la faire parvenir, au cas contraire et le délai passé, je m'adresserai directement à Monsieur le Procureur général du Roi à Paris pour qu'il éclaircisse la chose et si vous avez cherchez à me tromper, j'agirai autrement. »

[2845] 372 ap 8 : lettre de Geoffroy Saint-Hilaire datée du 2 juillet 1832 à Laurentie.

[2846] 372 ap 8 : lettre de Geoffroy Saint-Hilaire datée du 31 décembre 1832 à Laurentie.

[2847] Compte-rendu de M. Fargeaud, *Balzac et la recherche de l'absolu* par Margaret Hayward, *The Modern Language Review*, vol.68, n°2 (Apr. 1973), p.418.

l'homme, auraient à sortir et seraient sortis un jour »[2848]. Laurentie va donc participer à la promotion de cette théorie de l'évolution des espèces, alors que son propre camp y est opposé. Les anatomistes Meyranx et Laurencet avaient présenté à l'Académie des sciences un mémoire qui consolide les thèses de Geoffroy Saint-Hilaire : les invertébrés sont plus proches qu'il n'y paraît des vertébrés au niveau de leurs organes[2849]. La théorie du transformisme des espèces, restée officieuse dans les années 1820, devient un débat public avec le mémoire de Meyranx. La presse s'en empare, dépassant le cercle confidentiel de l'Académie des sciences. *Le Journal des Débats* est favorable aux thèses de Cuvier tandis que le *Temps* et le *National* soutiennent Geoffroy Saint-Hilaire. Geoffroy Saint-Hilaire rappelle que Meyranx se situait entre les deux écoles et c'est ce qui explique l'enthousiasme de Laurentie à l'égard de ce dernier : il veut réaliser l'unité, y compris en matière de sciences, en ralliant les anciens partisans de Cuvier à ceux de Geoffroy Saint-Hilaire. Panthéiste, Meyranx choque certains légitimistes et les catholiques mais il était cependant resté politiquement favorable aux légitimistes et dévoué à leur cause : il s'était même peut-être autocensuré de peur que ses travaux et les analyses qui en découlaient ne soient trop en dissidence avec celles de Cuvier. En effet, Cuvier s'était opposé à l'unité prônée par les deux savants Meyranx et Laurencet dans leur mémoire intitulé *Quelques considérations sur l'organisation des mollusques* [2850] . Pour Cuvier, l'homme et le mollusque ne pouvaient ainsi avoir une composition unitaire[2851]. Ainsi, s'il admettait quelques analogies, Cuvier combattait la théorie du transformisme et l'unité de composition organique des êtres vivants. Contre les thèses de Cuvier, Laurentie, qui avait commencé par publier des œuvres scientifiques en collaboration avec Meyranx dans le cadre de son édition la Bibliothèque choisie[2852], confie les manuscrits de ce dernier à Geoffroy Saint-Hilaire qui en fait déjà mention dans ses *Principes de philosophie zoologique* en 1830[2853]. Loin de se mettre en retrait des débats de son temps, Laurentie participe donc activement aux polémiques scientifiques. Tout en accordant dans sa

[2848] Geoffroy Saint-Hilaire, *Fragments biographiques, précédés d'études sur la vie, les ouvrages et les doctrines de Buffon*, Paris, Pillot, 1838, p.247.
[2849] Piveteau, Jean, « Le débat entre Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire sur l'unité de plan et de composition », dans la *Revue d'histoire des sciences et leurs applications*, 1950, tome 3, n°4, p.351.
[2850] *Ibid*., p.250 et Jay Gould, Stephen, *The Structure of Evolutionary Theory*, Harvard University Press, 2002, p.307.
[2851] Geoffroy Saint-Hilaire, Etienne, *Principes de philosophie zoologique discutés en mars 1830 au sein de l'académie royale des sciences*, Paris, Pichon, 1830, p.196.
[2852] Laurentie, Pierre-Sébastien, (dir.), *Observations sur les abeilles*, extraites de l'ouvrage de F. Hubert, avec une introduction de Mayranx, Paris, Méquignon, 1829.
[2853] *Ibid*., p.37 et suivantes et, en particulier, p.195 : Laurencet et Meyranx voient dans les mollusques des futurs vertébrés recroquevillés. Geoffroy-saint-Hilaire lance les débats et se dit très favorable aux thèses de Meyranx et n'hésite pas à signaler à Cuvier que cette thèse nouvelle contredit ce que le célèbre scientifique avait écrit auparavant.

revue une place de choix à Cuvier, il prend fait et cause pour les théories transformistes de Geoffroy Saint-Hilaire à travers sa restitution, la diffusion et l'édition des travaux de Meyranx. Sans réussir lui-même à être élu à l'Académie, Laurentie s'engage aussi dans la course aux sièges académiques, d'après les correspondances qu'il entretient avec Salvandy, rédacteur au *Journal des Débats* et nouvel élu à l'Académie en 1835 [2854] et Raoul-Rochette[2855]. Pour déjouer ses adversaires et faire entrer Laurentie à l'Académie française, Raoul Rochette avait pourtant tenté de convaincre ses confrères de voter pour son protégé : il s'était entendu avec J.-M. Pardessus, mais encore avec Maxime de Choiseul d'Aillecourt prêts à soutenir Laurentie par leur vote. Il avait aussi tenté d'obtenir le suffrage de Beugnot[2856]. L'élection de Laurentie devient un enjeu pour Raoul Rochette qui y voit « une victoire sur la révolution »[2857]. Laurentie ne sera jamais élu à l'Académie française mais Berryer-fils devient académicien en 1839[2858].

L'implication de Laurentie dans le traitement de l'actualité dans sa revue et dans les débats scientifiques de son temps a pour objectif de faire en sorte « que la révolution morale se continuât avec ordre »[2859]. Malgré une volonté d'ouverture mise en péril par les divisions des légitimistes, le *Rénovateur* avait néanmoins déjà réussi sa mission de soutenir Berryer à la Chambre : seul député légitimiste en 1831, Berryer représente vingt voix. Mais aucune base populaire ne se rattache véritablement à la revue de Laurentie. Son associé Descepeaux lui rend compte du peu de succès rencontré par le journal, considéré comme « pâle, vacillant et incomplet »[2860]. Les actionnaires décident d'entamer une nouvelle réorganisation du journal et de le faire fusionner avec le *Courrier de l'Europe*. Derrière les problèmes matériels rendus publics, des questions plus profondes se posent officieusement. Lâché par le mouvement légitimiste, Laurentie semble avoir songé à arrêter le journalisme. Son ancien élève compatit :

> D'après ce que m'a dit Mme de Larroque vous êtes tenté de déserter les journaux. Je n'ai point de conseil à vous donner : je conçois à merveille combien vous devez être dégoûté […]. Vous ne désespérerez pas

[2854] 372 ap 9.
[2855] 372 ap 9 : lettre de Raoul-Rochette de 1834 à Laurentie : « Depuis 18 ans, le libéralisme et l'orléanisme ont tellement rempli notre pauvre académie de leurs créatures que je n'y comprends plus rien et n'y connais presque plus personne. Un de leur dernier choix a été M. Littré du *National* ; c'est tout vous dire. »
Raoul-Rochette essaie de faire entrer ses amis politiques à l'Institut. Le fonds Berryer 223 ap 4 montre que cette ambition ne le quitta pas le long de sa vie puisque, encouragé par Villemain, il se met sous le patronage de Berryer-fils d'après une lettre du 18 avril 1854 qu'il adresse à ce dernier.
[2856] 372 ap 9 : lettre de Raoul-Rochette du 23 décembre 1834 à Laurentie.
[2857] *Idem.*
[2858] Fonds Berryer 223 ap 6, dossier 2.
[2859] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, quatrième volume, Paris, 1832, p.155.
[2860] 372 ap 8 : lettre de Descepeaux datée du 7 mars 1833 à Laurentie.

toujours de la société, et si la France n'est pas une masse tout-à-fait morte, vous ne voudrez pas être le dernier à la ranimer.[2861]

Dans la version officielle, Berryer-fils se fait l'initiateur de la fusion :

Vous ne pouvez douter du vif intérêt que je prends au succès de cet excellent journal. […] Les événements de 1830 n'ont pu que fortifier les convictions des partisans éclairés de la légitimité ; et par ce mot, il n'est plus possible d'entendre une autorité de droit divin, mais le pouvoir consacré par la loi antique, immuable, sur la transmission de la souveraineté en France.[2862]

De même, Laurentie déguise en succès la transformation du *Rénovateur* en quotidien désormais fusionné avec le *Courrier de l'Europe* :

La lettre de M. Berryer a confirmé mes pensées. D'autres amis y ont joint leur autorité, de toutes parts, on m'a crié de rendre le *Rénovateur* quotidien […].[2863]

Laurentie tente de justifier, au nom de la liberté, une nouvelle ligne rédactionnelle :

Lorsque M. le duc de Fitz-James voulut bien dévouer son zèle, son nom et son talent au succès du *Rénovateur*, il y avait dans la marche des affaires quelque chose qui ressemblait à de la paix. […] Mais peu à peu la France avait changé d'aspect. De grands événements avaient éclaté. MADAME avait paru ; elle était venue demander à la révolution ce qu'elle avait fait de la nation, de sa prospérité, de sa liberté, de son avenir […] l'émeute avait de nouveau remué les pavés ; le pouvoir populaire de juillet avait été contraint de rappeler la loi martiale […] une guerre affreuse était déclarée à la liberté […].[2864]

Laurentie annonce le changement de rédaction qui se solde par l'appropriation du *Rénovateur* par les journalistes du *Courrier de l'Europe* que Laurentie avait finalement déserté car trop proche du *Correspondant* :

Mais quelques écrivains, que le public a déjà connus lorsqu'ils rédigeaient le *Courrier de l'Europe*, quelques hommes pleins de courage et de verve, les uns formés dans le cabinet de M. Berryer, accoutumés à ses idées, interprètes de sa doctrine, les autres ayant passé par les affaires, et ayant acquis du renom dans les lettres et dans les arts, sont venus m'offrir leur talent, et m'assurer ainsi de la marche du *Rénovateur*. Alors j'ai cru, comme M. Berryer, notre ami commun, qu'il était possible de créer un organe de plus à l'opinion royaliste, c'est-à-dire à l'opinion française.[2865]

Malgré son mécontentement, Laurentie fait passer ses désirs d'union avec le triomphe de sa sensibilité politique. Pour éviter tout débat de fond, les raisons avancées par Berryer à l'échec du *Rénovateur* restent sur un plan purement technique et concerne sa parution hebdomadaire :

[2861] 372 ap 21, dossier 1 : lettre de Dubosc-Pesquidoux adressée à Laurentie et datée du 26 décembre 1832.
[2862] Lettre de Berryer-fils du 24 décembre 1832, adressée à Laurentie et publiée dans le *Rénovateur*.
[2863] Réponse de Laurentie publiée dans le *Rénovateur*, quatrième tome, Paris, 1832, p.147, lettre de Berryer-fils de Paris, datée du 24 décembre 1832.
[2864] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, quatrième volume, Paris, 1832, p.153-154.
[2865] *Ibid*., p.153-157.

Nous ne sommes plus aux jours où [les journaux hebdomadaires] pouvaient encore obtenir des succès étendus.[2866]

Une nouvelle fois, Laurentie et Berryer-fils, toujours inspirés par Lamennais avec qui le lien n'est pas totalement rompu, regrettent son retrait et l'appellent à les rejoindre[2867] :

Ce grave génie, dédaigneux de marcher à travers l'emportement de nos désordres, semble nous avoir condamnés à son silence.[2868]

Berryer-fils poursuit en dévoilant le nouveau programme politique validé par Charles X qui motive la fusion des deux journaux. Il s'agit d'empêcher l'instauration d'une « république aristocratique » à l'anglaise qui reposerait sur une administration centrale :

La religion, la famille, la commune, l'identité et la communauté d'intérêts qui lient étroitement les diverses parties du territoire, le besoin de participer à la discussion et à l'administration de ces intérêts de localité, l'amour de l'égalité des droits, les seules distinctions de la propriété ou du négoce, des industries commerciales ou intellectuelles, tels sont en France les réalités présentes, les éléments actuels dont l'action, rendue générale et régulière, peut seule apporter au pays les garanties de prospérité, d'ordre, de liberté, d'avenir, qui constituent un bon gouvernement.[2869]

La modification de la Charte de 1814 apparaît comme inadmissible pour Berryer qui refuse l'instabilité de la souveraineté du peuple face à la légitimité de la monarchie incarnant le peuple :

Vainement s'efforce-t-on, en ce moment, de ne vouloir plus reconnaître dans la révolution du 7 août 1830 qu'un changement de dynastie. La loi antique a été violée, une loi nouvelle est inscrite en tête de la Charte. Nous avons échangé la stabilité de la souveraineté héréditaire contre la mobilité de la souveraineté du peuple. Ce n'est pas là une révolution de palais.[2870]

Peu avant la fusion et la clarification du programme légitimiste de Laurentie et de Berryer, Balzac écrit à Laurentie une lettre que Roger Pierrot et Hervé Yon disent datée du 11 mai 1832 et non de décembre. Or cette lettre peut aussi bien avoir été écrite en fin d'année, après le retour de Balzac à Paris et témoigne des difficultés rencontrées par Laurentie[2871]. L'arrêt de

[2866] *Idem.*
[2867] *Idem.*
[2868] *Ibid*., p.148.
[2869] *Ibid*., p.149.
[2870] *Ibid*., p.149.
[2871] 372 ap 21, dossier 3 et dans la *Correspondance* de Balzac présentée par Roger Pierrot et Hervé Yon, Paris, Gallimard, Pléiade, tome 1, (1809-1835), 2006, p. 519, lettre 32-94 de Balzac adressée à Laurentie et datée vraisemblablement du 11 mai 1832 : « Je prends part à vos chagrins et suis fâché de ne m'être pas trouvé à portée de vous être utile au moment où la rédaction du *Rénovateur* pouvait vous être plus lourde qu'en temps ordinaire. Si j'ai un moment dont je puisse disposer, j'irai vous voir et causer de ce qui serait le plus utile de faire […]. »

la collaboration de Balzac à la revue est acté par la réponse de Laurentie[2872] qui lui avoue que, faute d'argent, la revue était à sa charge et qu'il ne pouvait plus payer ses journalistes :

J'ai été obligé de renoncer au *Rénovateur* hebdomadaire pour quelques raisons que je n'ai pas dites au public, mais que je puis vous dire. Le succès de ce recueil ne s'est pas élevé au-dessus de 500 abonnés malgré le concours de tous les noms les plus distingués dans la politique. J'ai expliqué le peu de réussite par le besoin qu'ont les hommes aujourd'hui de courir après les faits de chaque matin et les discussions qu'ils produisent. Il n'en est pas moins vrai que j'étais hors d'état d'offrir aux gens de lettres un dédommagement de leurs travaux, que moi-même je donnais tout mon temps à ce recueil, et que je n'y avais d'autre privilège que de porter seul la responsabilité des dépenses ou des amendes qui auraient pu nous frapper. C'est alors que j'ai entendu des propositions qui m'ont été faites, et j'ai laissé le *Rénovateur* à d'anciens amis qui seraient assurément charmés d'être en rapport avec vous mais qui jusqu'ici n'ont guère, à ce qu'il me paraît, ce qu'il faut de ressources d'argent pour payer une rédaction distinguée.[2873]

Déjà, les journaux d'opinion ne peuvent plus se contenter d'un public trop étroit pour subsister car ils sont accusés de ne pas peser lourd au sein de leur propre mouvement politique[2874]. Le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* devient quotidien à partir du 1er janvier 1833. Les raisons de ce changement de statut d'hebdomadaire à quotidien sont financières, mais aussi certainement politiques. Avec la fusion[2875] du *Rénovateur* avec le *Courrier de l'Europe*, Berryer cherche à opposer un journal moins absolutiste à la *Quotidienne*[2876]. Découragé, Descepeaux, l'un des actionnaires, donne à Laurentie les raisons de l'échec des journaux légitimistes d'opinion pour rassembler :

Le peu qui reste de lecteurs de journaux sont dégoûtés de la *Quotidienne*, révoltés de la *Gazette* et impatientés du *Rénovateur*. On va à l'*Écho* qui dit tout, mais ne raisonne pas. Ceci est de triste augure pour le journalisme. Je le crois usé aussi. Qu'est-ce donc qui désormais prendra autorité sur les esprits ?[2877]

Malgré leur travail acharné, les journalistes légitimistes peinent à convaincre l'opinion et leurs journaux vivotent. Laurentie tente de recomposer une nouvelle rédaction. De vieilles connaissances le suivent et le soutiennent comme l'abbé Liautard[2878]. Il veut de nouveaux noms mais éprouve de grandes difficultés à recruter. Émile de Girardin, qui voudra créer un

[2872] Balzac et Laurentie sont amenés à collaborer à nouveau ensemble : *Le Député d'Arcis* paraît dans *l'Union monarchique* en 1847.
[2873] *Correspondance* de Balzac, *op.cit.*, lettre 33-16, lettre de Laurentie adressée à Balzac et datée du 28 janvier 1833, p. 723.
[2874] Charle, Christophe, *Le Siècle de la presse, 1830-1939*, Le Seuil, 2004, p.16.
[2875] Voir les détails techniques de la fusion d'après les sources des Archives nationales dans les documents en annexe, p.113-114.
[2876] 372 ap 8 : lettre de Lapasse datée du 22 mars1833 à Laurentie.
[2877] 372 ap 8 : lettre de Descepeaux du 26 mai 1833 à Laurentie.
[2878] 372 ap 8 : lettre de Liautard du 17 avril 1833 à Laurentie : « vos idées me semblent fécondes. Mon nom vous est tout acquis. Mais ne considérez ceci que comme un accusé de réception. Dans l'étrange isolement où je me trouve depuis bientôt 8 ans, mon esprit a perdu beaucoup de son ancien ressort : ajoutez l'âge, j'entre ce mois-ci dans ma 60e ».

mouvement de « conservateurs progressistes » au sein de la majorité des députés du gouvernement de Juillet, refuse de participer à l'entreprise de Laurentie et s'en explique :

D'ailleurs, il me serait difficile d'entrer seul dans les intérêts de votre journal ; c'est parce que je le crois utile en raison de ses principes aux opinions vraiment nationales, que je voulais y convier mes amis politiques, mais je les ai trouvés si froids, et malheureusement si divisés que probablement nous n'aurions obtenu aucun résultat. Croyez que je serai toujours empressé d'entrer dans des voies qui auraient pour vous quelques chances de succès si jamais des circonstances plus favorables viennent se présenter.[2879]

Laurentie cherche alors à débaucher les anciens rédacteurs du *Courrier de l'Europe*. Bonnetty accepte de collaborer au *Rénovateur* mais fixe ses prétentions de rémunération :

La seule chose que je refuserais ce serait de faire le travail et de voir les autres payés pour moi comme cela m'est arrivé vers la fin au *Courrier de l'Europe* […].[2880]

Le duc de Valmy est alors chargé de rédiger les articles sur les affaires étrangères. La rédaction formule le vœu de faire encore appel à Balzac, sans succès. De nombreux catholiques se retrouvent cependant dans les opinions exprimées dans ce journal puisque Montalembert écrit à Laurentie que son père « partageait presque toutes [les] doctrines »[2881] du fondateur du *Rénovateur* dont il a été « l'un des premiers abonnés ». D'autres royalistes s'y reconnaissent : Théodore Muret demande à continuer de travailler pour la nouvelle formule du journal de Laurentie[2882]. Globalement, la même équipe demeure, même si les journalistes du *Rénovateur* sont mis en minorité par rapport à ceux du *Courrier de l'Europe*. Contre l'avis du duc de Blacas et de Laurentie, le duc de Fitz-James est prêt à s'allier avec Genoude. Le duc de Fitz-James écrit alors à Laurentie de se rapprocher de la *Gazette de France* qui s'est unie à la *Quotidienne* :

Je vous invite si vous avez du poids dans les délibérations du Comité à vous rapprocher le plus possible de celle de la *Gazette* qui obtient succès prodigieux en Europe auprès des hommes éclairés, si ce n'est auprès des cabinets qui ne comprendront jamais les idées de la liberté telles que nous les entendons. J'ai vu avec plaisir que l'union que j'ai tant prêchée à Genoude et à Brian est à peu près réalisée. Chateaubriand en qui toute cette bouillante jeunesse a confiance devrait bien se mettre à la diriger ; dans notre situation, il n'y a pas de petites fautes.[2883]

[2879] 372 ap 8 : lettre d'Émile de Girardin datée du 18 juin 1833 à Laurentie.
[2880] 372 ap 8 : lettre de Bonnetty du 4 mai 1833 à Laurentie. Augustin Bonnetty, (1798-1879), est un journaliste, fondateur des *Annales de Philosophie chrétienne* en 1830. Comme Laurentie, il cherche à allier la science avec la religion. En 1838, il se rapproche de l'entourage de Laurentie et fonde, avec les abbés de Salinis, Gerbet, Scorbiac et Montalembert *L'Université catholique*. Comme Laurentie, il est fasciné par le premier tome de l'*Essai sur l'indifférence* de Lamennais et entreprend, durant sa vie, à prouver les théories de cet ouvrage.
[2881] 372 ap 8 : lettre de Montalembert du 10 janvier 1833 à Laurentie.
[2882] 372 ap 8 : lettre de Théodore Muret du 13 janvier 1833 à Laurentie.
[2883] 372 ap 8 : lettre de Fitz-James datée du 7 mars 1833 à Laurentie.

Laurentie refuse car il conçoit davantage que Genoude se rallie à lui et non l'inverse. Le duc de Fitz-James pense que Laurentie ne peut justifier son opposition à la *Gazette* « par la seule raison qu'elle réclame depuis 3 ans les libertés provinciales et le vote universel, réclamation que l'on regarde à Prague comme une alliance avec la Révolution et surtout parce qu'elle abjure toute influence des étrangers dans nos affaires »[2884]. Refusant le suffrage universel direct et souhaitant un suffrage indirect qui élirait des grands électeurs, Laurentie s'était lancé, depuis trois mois, dans une nouvelle polémique entre la *Gazette* et le *Rénovateur* : il est sommé d'arrêter et accusé de participer à l'affaiblissement du parti royaliste. Son courant politique progressiste situé entre celui de Genoude et celui des absolutistes ne convainc pas. Laurentie et Fitz-James se retrouvent être les cibles des amis influents du duc de Blacas qui réussissent à s'emparer en partie de la nouvelle formule du *Rénovateur-Courrier de l'Europe*. Le duc de Fitz-James fulmine :

> Je tiens M. de Blacas pour un traître qui vend la cause royaliste à M. de Metternich, je le dirai à ses amis eux-mêmes et je n'aurai pas de peine à le prouver.[2885]

Ce regain absolutiste au sein du mouvement légitimiste prouve la grande fragilité de la sensibilité médiane néolégitimiste de Laurentie et de Fitz-James qui consiste à renouveler les anciennes théories et la ligne éditoriale des royalistes de façon à être en concordance avec leur temps, tout en maintenant si possible une union entre royalistes et catholiques.

1.3. L'échec d'un rassemblement pour les élections

La réorganisation du mouvement légitimiste est encore mise à l'épreuve lors de sa participation aux élections de 1832 et de 1833. Les luttes d'influence entre royalistes sont toujours vivaces, aussi les légitimistes parlementaires tentent-ils de peser suffisamment pour convaincre leur mouvement de participer aux élections. Dès 1831, Chateaubriand écrivait *De la Restauration et de la monarchie élective*, tandis que Balzac publiait ses *Lettres sur Paris* et que Laurentie commençait sa campagne en faveur de la poursuite du combat électoral. Ces auteurs et journalistes s'emploient à convaincre leur mouvement que son avenir réside dans la participation aux élections et dans les réflexions autour de la réforme électorale. Genoude frappe alors un grand coup pour que sa vision d'un légitimisme populaire au suffrage

[2884] 372 ap 8 : lettre du duc de Fitz-James à Laurentie de 1833.
[2885] *Idem.*

universel l'emporte sur le légitimisme parlementaire constitutionnel qui aussi se prétendait populaire, de Laurentie et de son entourage :

> Les uns à la suite de la *Gazette de France* s'adressaient au pays plus qu'aux Chambres et cherchaient dans une revendication démocratique du suffrage universel le retour de la royauté ; les autres que représentaient Berryer à la Chambre des députés et le marquis de Dreux-Brézé à la Chambre des Pairs, ne voient de lois et droits que recommandait la Charte, des scrutins comme de la presse pour engager le parti dans les voies parlementaires et faire de lui le plus ferme défenseur de ces principes d'ordre et de liberté.[2886]

La position originale de Genoude et de la *Gazette de France* se démarque rapidement de celle de Laurentie même si tous les deux ont refusé le recours à la force. D'après l'*Histoire contemporaine des hommes et des journaux politiques*, ouvrage à charge contre Genoude de l'historien royaliste Crétineau-Joly[2887], peu après la révolution de 1830, le rédacteur de la *Gazette de France* se retire de la vie publique avant de revenir sur le devant de la scène : il justifie son retour du fait de la suspension de sa pension perçue sous Charles X[2888]. Genoude est perçu, par ses adversaires, comme un traître à la cause légitimiste et surtout comme un homme jaloux de l'éloquence de Berryer : il tente de lui ravir un collège électoral à Redon mais échoue[2889]. Le 14 février 1832, la *Gazette* publie son appel au suffrage universel, en dépit de ses déclarations antérieures de refus d'alliance avec le parti républicain et préconise le suffrage universel et le retour aux États généraux afin de modifier la constitution. Il prône ainsi à la fois une réforme politique et parlementaire ainsi que la restauration de l'ancienne constitution monarchique :

> La réforme parlementaire et le vote universel sont un principe qui peut servir de point de réunion à tous ceux qui le professent avec une égale sincérité.[2890]

Genoude fait preuve d'indépendance : il veut conserver son journal, se faire élire député, et surtout représenter le légitimisme en dehors des comités des notabilités du mouvement. Les rivalités au sein du mouvement légitimiste en formation battent leur plein. Le *Rénovateur*, quant à lui, préfère lutter contre l'abstention. Il soutient des candidatures de légitimistes et

[2886] Fonds Berryer 223 ap 26 : manuscrit des mémoires de Berryer-fils, sur la tentative de la duchesse de Berry, son incarcération et son procès, p.1.
[2887] Jacques-Augustin-Marie Crétineau-Joly, (1803-1875), est un journaliste et historien royaliste. Petit-fils du général vendéen Joly, il consacre une grande partie de son œuvre à l'étude de la Vendée militaire. Il publie aussi avec Louis Blanc un ouvrage intitulé *La contre-révolution, partisans, Vendéens, chouans, émigrés, (1794-1800)*, Paris, Hachette, 1961. C'est un partisan des jésuites sur lesquels il écrit un ouvrage. Il s'intéresse aussi aux complots et sociétés secrètes des *Carbonari*. Opposé au légitimisme légaliste, il fait paraître un journal intitulé *Le Vendéen, journal du Poitou*.
[2888] Crétineau-Joly, *Histoire contemporaine des hommes et des journaux politiques, 1. M. de Genoude et la* Gazette de France, Paris, Colomb de Batines, 1842, p.86.
[2889] *Ibid*., p.105-107.
[2890] Citée dans Crétineau-Joly, J., *Histoire contemporaine des hommes et des journaux politiques, par un ancien député*, Paris, Colomb de Batines, 1843, p.113.

notamment celles de Balzac, du duc de Fitz-James et de Laurentie. En dépit du serment constitutionnel, le duc de Fitz-James s'était déjà présenté à une élection partielle à Toulouse en janvier 1832, mais avait été battu, de nombreux royalistes s'étant abstenus :

> […] si, aux élections de Toulouse, au mois de janvier dernier, il a manqué 25 suffrages aux 160 qui portaient M. de Fitz-James, ce n'est pas que les électeurs royalistes ne fussent pas en nombre sur la liste du collège électoral, mais il y en eut 120 qui ne se présentèrent pas.[2891]

Le *Rénovateur* feint alors la surprise de constater, en novembre 1832, que les électeurs d'Aix-en-Provence réunirent finalement toutes les voix indépendantes sur le nom du duc de Fitz-James et que la Provence l'avait finalement élu. Une polémique sur l'élection éclata cependant. Le *Rénovateur* certifia de la validité de l'élection, mais le *Garde National,* journal conservateur fondé contre la *Gazette du Midi* légitimiste légaliste, tenta de jeter le discrédit sur le duc Fitz-James qui avait prêté serment devant la Chambre des pairs, alors qu'il défendait la cause de la branche aînée des Bourbons. Le *Rénovateur* vole à son secours :

> Quant à ce que dit le *Garde National* de Marseille au sujet du serment qu'a prêté cet illustre orateur à la Chambre des pairs, nous rappellerons que dans tout pays où la souveraineté du peuple a été proclamée, le serment n'oblige les électeurs, les députés et les pairs qu'à défendre les intérêts du peuple souverain ; ce qui découle évidemment des principes de la charte de 1830, principes qui ont d'ailleurs été consacrés par un arrêt de la cour royale de Paris, contre lequel il n'y a pas eu de pourvoi en cassation.[2892]

Ainsi, les légitimistes absolutistes du *Garde National* crient à la trahison et s'attaquent au *Rénovateur*. De son côté, entre 1831 et 1832, Balzac se présente trois fois aux élections législatives. Le *Courrier de l'Europe,* depuis 1831, avait prévenu de la profondeur de l'engagement politique de Balzac pourtant nouvellement recruté :

> La politique n'est pas un accident dans sa vie […].[2893]

Laurentie semble apprécier chez Balzac le mélange singulier qu'il incarne entre Ancien Régime et modernité, même si Balzac octroie à la modernité une place plus importante que Laurentie. Ils partagent malgré tout une communauté de destin. Les candidatures de Balzac et de Laurentie en 1832 sont similaires : tous deux sont des candidats malheureux aux élections. Tous deux d'origine bourgeoise peinent à franchir le cens pour devenir électeurs et candidats éligibles. Tous deux parisiens, ils s'appuient sur un réseau d'amis implantés dans la région où ils se présentent. Balzac écrit une brochure, le 23 avril 1831, intitulée *Enquête sur la politique*

[2891] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome II, Paris, 1832, p.135.
[2892] *Idem.*
[2893] *Le Courrier de l'Europe* du 25 mai 1832 cité dans Baudoin, Patricia, « Balzac au service de son pays ? Trois campagnes électorales d'un candidat paradoxal (1831-1832) », dans Lyon-Caen, Boris et Thérenty, Marie-Eve, (dir.), *Balzac et le politique*, Paris, Pirot, 2007, p.17.

des deux ministères qu'il tente de promouvoir pour annoncer sa candidature. Comme Laurentie, il est confronté à des candidats locaux qui contestent sa légitimité, dans la mesure où il est parisien et ne vit pas sur place : leurs adversaires, même légitimistes, refusent ce qui s'apparente à des nominations imprévues et arbitraires, même s'ils sont originaires de la région. Balzac s'était retiré de sa première candidature, en mai 1831, et avait alors décidé de se faire soutenir par le parti légitimiste. Ainsi, comme Laurentie, Balzac est le candidat des légitimistes, c'est-à-dire du « parti des vaincus »[2894] ayant une immense aversion pour les opportunistes qui passent du camp de Charles X sous la Restauration à celui de Louis-Philippe. En mai 1832, après la défection du duc de Fitz-James dans la circonscription de Chinon, Balzac est le remplaçant légitimiste *in extremis* pour l'élection partielle du 13 juin. Dans un article intitulé « Élections » il est précisé que « la *Quotidienne* a annoncé la première que M. de Balzac était le candidat que les royalistes de Chinon se proposaient de porter à la députation »[2895]. Le *Rénovateur* exprime son contentement, signe que la candidature de Balzac est soutenue tant par les anciens légitimistes légalistes que par les nouveaux convertis à ce légitimisme parlementaire. Les deux journaux, qui disent ressentir un renouveau insufflé par la candidature de Balzac, se disputent l'écrivain. Le *Rénovateur* s'enthousiasme de l'arrivée d'une telle figure dans le mouvement :

> Nous voyons le royalisme de la province suivre sa course rapide de progression, en attachant à ses destinées nouvelles les jeunes et brillantes renommées de notre époque.[2896]

Le *Courrier de l'Europe* voit par ailleurs dans Balzac une recrue susceptible de « rajeunir »[2897] le mouvement légitimiste. Cependant, la candidature de l'écrivain ne fait pas l'unanimité : si le *Courrier de l'Europe* applaudit à la nouvelle, tout comme la *Quotidienne* (néanmoins *in extremis*), la *Gazette de France* tait l'information. Avec Laurentie[2898], Berryer, le duc de Fitz-James, les légitimistes partisans de la lutte contre l'abstention, décident d'agir. Laurentie commande à Balzac un article sur la question du serment. Balzac s'exécute et lui envoie son « Essai sur la situation du parti royaliste » qui paraît dans le *Rénovateur* des 26 mai et 2 juin 1832[2899]. Mais, l'article met à jour les divergences d'opinions substantielles entre Balzac et Laurentie sur l'anti-protestantisme forcené et la politique de Louis XVIII. Seul

[2894] C. Nodier, cité dans Baudoin, Patricia, « Balzac au service de son pays ? Trois campagnes électorales d'un candidat paradoxal (1831-1832) », dans Lyon-Caen, Boris et Thérenty, Marie-Eve, (dir.), *Balzac et le politique*, Paris, Pirot, 2007, p.20.
[2895] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome II, Paris, 1832, p.125.
[2896] *Idem*.
[2897] *Le Courrier de l'Europe* du 25 mai 1832.
[2898] Voir la notice de Jean Bonnerot, *Correspondance général de Sainte-Beuve*, tome V, Paris, Stock, 1947, p.750.
[2899] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome II, Paris, 1832, p.106.

le fait que Balzac en appelle aux conservateurs de toutes sensibilités[2900] le rapproche de l'appel à l'union que Laurentie lui a certainement commandé d'écrire. Balzac souligne que les légitimistes sont divisés sur la prestation de serment obligatoire, en particulier pour les évêques et le clergé de France. Il commence son article par un résumé historique sur les « modifications apportées par le temps dans les intérêts matériels [des royalistes] et dans les principes qu'ils défendent ». La première section, ainsi intitulée « Des partis en France », débute sur l'importance accordée aux partis politiques dans la vie politique moderne :

> Un parti est la collection de tous les hommes qui, dans un état, trouvent leurs intérêts froissés par l'ordre établi. Si leurs intérêts répondent à de grands besoins sociaux ; s'ils concordent avec les idées que la masse se forme sur un meilleur gouvernement, alors le parti devient assez fort pour pouvoir réclamer des changements dans l'État, ou les garanties nécessaires à ses intérêts.[2901]

Probablement à la demande de Laurentie, Balzac rappelle les fondements historiques du bon fonctionnement du parti politique, véritable groupe de pression à l'égard du gouvernement. Il en appelle au rassemblement des différentes sensibilités et rend ainsi compte d'une opposition des partis qui a toujours existé en France, sauf lorsque le pouvoir était assez fort sous Louis IX, Louis XI, Richelieu, Louis XIV et Napoléon. Il préconise le serment, accord inégal qui instaure l'oppression des vainqueurs sur les vaincus. Balzac reprend ensuite les références historiques fondatrices de la pensée traditionaliste. Il en conclut que les guerres de religion du XVIème siècle se transformèrent en bataille d'intérêts au XVIIème, puis en lutte d'idées au XVIIIème, pour terminer, « en 1800, […] [en] une guerre entre les intelligences[2902] ». Son jugement sur les protestants est relativement modéré voire favorable, en opposition avec les idées de Laurentie :

> Au moment où cette guerre commença, l'état du monde était favorable au parti des protestants ; et, disons-le, ils avaient raison dans quelques-uns de leurs vœux politiques. Les principes pour lesquels ils combattaient, avaient l'avantage de se trouver en harmonie avec la pensée commune des peuples […].[2903]

Surtout, Balzac veut convaincre les légitimistes que certains principes introduits par la Réforme et repris par la Révolution Française sont désormais inscrits dans les mentalités et ne sont, en aucun cas, à remettre en cause :

> Là où une révolution a successivement passé dans les intérêts et dans les idées, elle est inattaquable ; il faut accepter comme un fait […].[2904]

[2900] Guyon, Bernard, *La pensée politique et sociale de Balzac*, Paris, Armand Colin, 1947, p.512 et suivantes.
[2901] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome II, Paris, 1832, p.107.
[2902] *Ibid*., p.111.
[2903] *Ibid*., p.112.
[2904] *Idem.*

Ainsi, le parti libéral et le parti royaliste n'ont jamais pu s'entendre sur ces nouveaux principes devenus fondateurs de la vie politique moderne. C'est, pour Balzac, la raison des difficultés rencontrées par le pays. Napoléon est aussi mentionné avec admiration, ce qui tranche avec le discours habituel de Laurentie. Par contre, il relaie la critique de Laurentie à l'égard de leur mouvement politique :

> Les sommités du parti royaliste étaient éminemment intelligentes, et la masse peu au fait des hommes et des choses. Il y eut une lutte sourde entre les chefs de chaque parti ; l'objet de ce combat n'était plus le triomphe des grandes idées contre lesquelles personne ne songeait plus à s'inscrire en faux, mais le fond de ce débat était le gouvernement du pays. Les uns et les autres, royalistes et libéraux, eurent le tort immense, pour se conserver les masses de leur parti, d'obéir à leurs préjugés, et de laisser continuer un combat forclos.[2905]

Ensuite, Balzac reproche à la presse de s'être lancée dans une bataille de clichés, les libéraux accusant les royalistes de vouloir rétablir l'Ancien Régime et les royalistes traitant leurs adversaires de révolutionnaires. Pour lui, les légitimistes songeaient alors véritablement à rétablir la prospérité dans le pays, alors que la révolution de 1830, « a retardé la seule constitution possible d'un gouvernement en France, et les honnêtes gens de la gauche se reprocheront éternellement d'avoir encore une fois déchaîné les masses ignorantes sur le pouvoir »[2906]. Ce qui est certain pour Balzac, c'est l'importance de la hiérarchie sociale : il s'oppose alors farouchement, à l'image de Laurentie, à ce qu'il nomme le « fanatisme d'égalité » des libéraux. La seconde partie de son article invite à réfléchir sur la conduite future du mouvement légitimiste[2907]. Très certainement à la demande de Laurentie, Balzac y défend la symbiose entre catholicisme et légitimisme :

> Toutes les doctrines royalistes sont implicitement dans ces deux pensées, qui se résument par la religion catholique et la monarchie légitime.[2908]

Il s'agit d'établir un programme de paix sociale, facteur de domination des velléités du peuple :

> Ainsi le parti royaliste est philosophiquement rationnel dans ses deux dogmes fondamentaux : Dieu et le roi. Ces deux principes sont les seuls qui puissent maintenir la partie ignorante de la nation dans les bornes de sa vie patiente et résignée.[2909]

Il convient de conforter le peuple à la place qu'il doit occuper dans la hiérarchie sociale, l'élite se chargeant du reste. Le peuple ne doit déroger en aucune façon à la règle qui lui est

[2905] *Ibid*., p.116.
[2906] *Ibid*., p.117.
[2907] *Ibid*., p.153 et suivantes.
[2908] *Ibid*., p.154.
[2909] *Ibid*., p.155.

impartie. L'éducation et la politisation du peuple sont donc considérées par Balzac comme inappropriées :

> Dans tous les temps, dans tous les pays, il sera ridicule de vouloir prétendre donner autre chose que de l'ouvrage, des vêtements et des abris aux classes inférieures. Faire lire les devoirs du citoyen ou les journaux à des gens qui se lèvent au jour et se couchent la nuit, après avoir travaillé dix heures, est une entreprise bouffonne à laquelle aucun écrivain libéral n'a pensé.[2910]

Ainsi la culture n'est-elle accessible qu'à ceux qui peuvent s'extraire des conditions matérielles de la vie quotidienne. L'inégalité fait partie de la société et imaginer l'inverse relève de l'utopie. Cette répartition des rôles légitime une aristocratie représentée par la pairie :

> L'impossibilité de ces utopies libérales conduit à la reconnaissance des supériorités sociales en haine desquelles la révolution de juillet s'est faite. Mais le peuple s'est aperçu que l'aristocratie de la Pairie allait être remplacée par celle de l'apothicaire et du banquier. Or, aristocratie pour aristocratie, s'il était consulté, peut-être aimerait-il mieux celle du talent et de la naissance ; car pour durer, celle-là est soumise à certaines conditions qui impliquent la gloire et le bonheur d'une nation.[2911]

Balzac en revient ainsi à sa théorie de l'échec des intelligents développée aux lendemains de la révolution de 1830. Il s'agit pourtant, pour lui, de laisser les « souverains de l'intelligence » régner sur la société. L'« âge de l'intelligence » doit triompher, et la politique avec. Il faut passer de l'échec des intelligents à la création d'une nouvelle aristocratie dotée à la fois de la naissance, de la fortune et du talent ; prêchant pour sa paroisse, le talent prime sur la naissance[2912] et Balzac pense possible de pourvoir ces nouveaux aristocrates du titre de noblesse. Laurentie ne pouvait qu'être sensible à cet argument, lui, roturier comme Balzac, Berryer et d'autres légitimistes. Balzac oppose cette classe moyenne qui accède à l'aristocratie à celle qui a voulu se faire passer pour le peuple et qui a provoqué la révolution de 1830 à Paris :

> Le mouvement de juillet a été dû à la classe moyenne, avec laquelle le peuple de Paris se trouve sans cesse en contact.[2913]

D'où le ralliement de Balzac aux enjeux de la création du *Rénovateur* de provoquer un grand rassemblement « des meilleurs », face à cette bourgeoisie ascendante et conquérante :

[2910] *Idem*.
[2911] *Ibid*., p.156.
[2912] Riot-Sarcey, Michèle, « Le passé du présent », dans Lyon-Caen, Boris et Thérenty, Marie-Eve, (dir.), *Balzac et le politique*, Paris, Pirot, 2007, p.76.
[2913] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome II, Paris, 1832, p.156.

Pour cela, [le parti royaliste] devait se présenter comme un grand parti national, comme le champion des libertés françaises contre l'opposition d'une minorité bourgeoise de plus en plus tyrannique […].[2914]

Entre abstention et participation, la question ultime de l'avenir du parti royaliste est posée :

Enfin le parti devait-il agir ou mourir ?[2915]

Balzac, dans la ligne éditoriale du *Rénovateur*, invite ainsi les royalistes à vivre avec leur temps et à se réunir pour affronter, légalement, la monarchie de Juillet. Il résume merveilleusement le combat mené par Laurentie :

Aujourd'hui, les seules armes que les royalistes doivent prendre, sont celles que notre siècle a faites : la presse et la tribune. Créer les gazettes provinciales, et n'envoyer personne sur les bancs de la chambre est une contradiction. Avant tout chose, il faut convaincre le pays de la force des doctrines royalistes.[2916]

Les légitimistes autour de Balzac et de Laurentie revendiquent alors l'exemple des *tories* anglais, patriotes avant d'appartenir à un parti et qui, au nom de l'intérêt de leur pays, sont capables de rassembler autour de leurs personnes. En résumé, si Balzac prend des libertés d'interprétation dans la doctrine légitimiste qu'il caricature sur l'anti-protestantisme et l'apologie de Louis XVIII, il reproduit finalement, en bon élève, les idées de Laurentie et de son entourage. Si Laurentie accepte ces débordements conceptuels, son entourage, choqué, s'insurge contre les écrits de Balzac. Inquiet, Descepeaux, associé de Laurentie dans l'entreprise du *Rénovateur*, reproche la « léthargie » de ce dernier à l'égard de sa nouvelle recrue :

Je vous avoue que je trouve fort à redire à la revue de Balzac […] je ne veux pas parler du style trop emphatique, trop à l'effet, trop maniéré, mais des expressions inconvenantes, qui décèlent l'homme qui ne croit pas, qui n'a jamais cru, et qui ne sait pas même ce que c'est que de croire […].[2917]

La situation est d'autant plus préoccupante que les élections sont peu favorables au mouvement légitimiste qui ne souhaite pas encore majoritairement, l'ouverture préconisée par Balzac. En parallèle, la *Gazette de France* continue de prôner l'abstention et le *Rénovateur* est loin d'égaler la diffusion du journal de Genoude dans toute la France : la revue de Laurentie peine à s'implanter dans les campagnes. Berryer, qui chapeaute les élections, multiplie pourtant, dès 1832, des professions de foi, dans tous les organes de la presse légitimiste, y compris dans la *Gazette de France*, afin de rassembler les légitimistes, sans grand succès. S'adressant même à Genoude, Berryer-fils tente de rallier son rival à ses opinions :

[2914] Guyon, Bernard, *La pensée politique et sociale de Balzac*, paris, Colin, 1947, p.512 et suivantes.
[2915] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome II, Paris, 1832, p.159.
[2916] *Ibid*., p.160.
[2917] 372 ap 8 : Lettre de Descepeaux datée du 17 avril 1832 à Laurentie.

Je ne crois pas qu'il soit utile que je vous adresse une adhésion que je m'efforce de proclamer chaque jour à la tribune ou au barreau ; mais vous me trouverez toujours prêt à manifester mon ardent désir d'une entière union des royalistes […]. Telle est la loi qui règle en France l'ordre de succession au droit royal qui est le premier des droits du peuple, parce qu'il est la garantie de tous les autres. Telle est la maxime, qu'aucun impôt ne peut être établi sans le consentement, au moins médiat, de ceux qui doivent le payer. Ainsi, encore la liberté des communes, la liberté de l'enseignement, l'indépendance de la religion et de la liberté du culte, sont des lois fondamentales de la monarchie française.[2918]

Mais Genoude désire être le seul représentant d'un légitimisme populaire. Ainsi, les soutiens journalistiques et amicaux apportés à Balzac s'avèrent profondément insuffisants voire inefficaces : Girod de l'Ain, ministre de l'instruction publique, remporte les élections à Chinon. Mais Balzac récidive et pour la troisième fois, se présente aux élections législatives durant l'été 1832. La sensibilité de Laurentie autour du *Rénovateur* est de plus en plus fragilisée, car le duc de Fitz-James décide de renoncer au serment et de suivre ainsi la ligne de conduite de la *Gazette de France* et de la *Quotidienne* de Brian. Balzac accumule encore les difficultés puisqu'il se présente en Charente tandis que les légitimistes n'y sont pas appréciés. Pour ces raisons, il décide de ne pas mener campagne sur place et d'y faire simplement diffuser ses écrits. Il adopte surtout une nouvelle stratégie lorsqu'il s'aperçoit qu'en Charente, les orléanistes n'ont pas encore désigné leurs candidats. Balzac souhaite alors ratisser y compris les électeurs orléanistes et écrit « Du gouvernement moderne » pour le *Rénovateur*[2919]. Cet article constitue le noyau idéologique du *Médecin de campagne* où le grand homme qui ressemble à un Napoléon fantasmé, est une figure antimoderne[2920]. Balzac ne peut être catégorisé parmi les légitimistes même parlementaires du fait de la mouvance de ces opinions exprimées dans ce nouvel article : il y dépasse le programme politique esquissé par Laurentie qui pourtant lui avait donné le canevas et y rassemble des influences multiples

[2918] Lettre de Berryer publiée dans la *Gazette de France* du 22-23 avril 1832.

[2919] 372 ap 7, dossier 3, lettres de 1831-1832 : lettre de Balzac adressée à Laurentie datée du 7 septembre 1832 et dans la *Correspondance* de Balzac, *op.cit*., p.633, lettre 32-181 lettre de Balzac adressée à Laurentie et datée du 7 septembre 1832 : « Monsieur, ma mère vous remettra de ma part le manuscrit d'un article assez long intitulé *Du gouvernement moderne* ; je désire en cas où vous ne jugeriez pas possible de l'insérer textuellement dans le *Rénovateur* de le lui remettre ; alors je le convertirais en brochure ; s'il vous convient, j'attends de votre complaisance de le faire composer en entier, et de m'en envoyer l'épreuve à Aix en Savoie ; vous feriez faire épreuve sur un papier mince, vous ne m'enverriez pas le manuscrit et en mettant l'épreuve sous enveloppe ; elle m'arriverait tout bonnement par la poste, et je trouverais une occasion pour vous envoyer aussitôt l'épreuve corrigée ; il n'y aurait pas 8 jours de retard. Agréez mes compliments empressés. »

[2920] Mas, Marion, « Le grand homme selon Le médecin de campagne : une figure « antimoderne » ? », dans Lyon-Caen, Boris et Thérenty, Marie-Eve, (dir.), *Balzac et le politique*, Paris, Pirot, 2007, p.85. Voir le chapitre III intitulé « le Napoléon du peuple » du *Médecin de campagne* : le médecin Bénassis fait la critique du régime représentatif et du parlementarisme tout en développant son programme sur un ordre social qui repose sur les inégalités : seuls les mérites peuvent faire accéder des hommes de valeur aux sphères supérieures. Voir Guyon, Bernard, *Un inédit de Balzac, le catéchisme social*, Paris, La Renaissance du livre, 1933, p.32 et suivantes.

acquises tout au long de sa vie[2921]. Faute de mieux, Balzac offre ponctuellement ses services à la tendance légitimiste du duc de Fitz-James et de Laurentie[2922]. Cet écrit dénonce trop explicitement les erreurs de la Restauration pour des journalistes qui ont pris l'habitude de les constater par allusions ou de les suggérer sans les approfondir publiquement, et de garder la critique franche pour leurs correspondances ou leurs réunions intimes. « Du gouvernement moderne » dénonce le ministérialisme présenté comme despotique dans un pays en faillite. Un gouvernement moderne doit régénérer l'administration. Il rejette les doctrinaires, responsables d'un mauvais gouvernement des masses et du règne de l'injustice. Balzac développe alors sa vision tripartite de l'ordre social :

> Ces trois natures sont : la masse pauvre et ignorante, la masse moyenne et la masse aristocratique, dans laquelle il faut comprendre toutes les supériorités créées par l'argent, le pouvoir et l'intelligence. Ces trois classes sont la base éternelle d'une nation, et, aujourd'hui, pour établir un gouvernement parfait, durable, il faut en satisfaire les intérêts et les idées, car les masses n'ont que ces deux expressions.[2923]

Dans cet ordre social balzacien, la masse non avertie ne doit pas participer au pouvoir que seuls les élus peuvent exercer. Balzac érige en préceptes de ne jamais imposer des impôts trop lourds au peuple, mais de l'intégrer à la nation par l'impôt militaire afin de créer une armée avec des sous-officiers issus de la classe moyenne. Il veut aussi croire à l'accession des plus pauvres à la propriété. Il faut que les petits propriétaires soient aussi représentés à la Chambre des députés et Balzac rejette le double-vote accordé aux plus riches. Si le *Rénovateur* publiait cet article, le courant légitimiste parlementaire risquerait de proposer un ralliement de royalistes encore plus large que celui prévu initialement par le duc de Fitz-James, Laurentie et Berryer-fils : Laurentie s'oppose farouchement à franchir la limite en proposant une alliance avec les orléanistes. Le journaliste légitimiste ne veut pas mettre en péril sa ligne rédactionnelle et décide de ne pas faire paraître le nouvel article de Balzac. De fait, l'article de Balzac revenait à unir les légitimistes parlementaires aux orléanistes, jouant sur les deux tableaux, tandis que la stratégie légitimiste, y compris celle des progressistes modérés comme Laurentie, consistait justement à marquer leurs différences avec le nouveau gouvernement en place. Laurentie ne peut cautionner la radicalité moderne d'un tel programme balzacien :

[2921] Guyon, Bernard, *Un inédit de Balzac, le catéchisme social*, Paris, La Renaissance du livre, 1933, p.25.
[2922] *Ibid*., p.36.
[2923] *Ibid*., p.52.

La destruction de toute noblesse hors de la Chambre des pairs ; la séparation du clergé d'avec Rome ; […] l'égalité parfaite de la classe moyenne ; la reconnaissance des supériorités réelles, […] l'instruction pour tous […].[2924]

La stratégie de Balzac consistait à orienter le *Rénovateur* sur la ligne la plus proche du gouvernement orléaniste afin de contrebalancer le poids plus important des légitimistes opposés au serment, favorables à l'abstention et partisans des complots. Loin d'incarner véritablement une tendance, Balzac ne représente que lui-même sur la scène électorale :

Cette position au-dessus des coteries n'est pas plus lisible pour les légitimistes. Ainsi, dans son « Essai sur la situation du parti royaliste », au lieu de choisir son camp, Balzac tente d'en faire la synthèse, en inventant une manière de juste-milieu légitimiste. Or nul ne se reconnaît dans cette ligne qui, loin de fédérer les troupes, heurte les deux ailes du mouvement : d'une part, les tenants de l'Ancien Régime qu'il enjoint d'entériner la Révolution et le principe de la souveraineté populaire ; de l'autre, les légitimistes avancés comme Berryer ou Chateaubriand, dont il récuse la logique démocratique ; son idéal de « gouvernement presque oligarchique » ouvert aux intelligences et déniant au peuple toute autonomie, s'avère à la fois trop libéral pour les carlistes et trop conservateur pour les progressistes.[2925]

A l'inverse de la synthèse politique balzacienne, Laurentie ne souhaite qu'un clergé soumis à Rome et non une Église de France, l'humilité de la noblesse face au pouvoir et aux roturiers, la reconnaissance des capacités, l'instruction pour tous mais sous la coupe de l'Église, l'égalité de la classe moyenne au service de son roi et de son Dieu et non l'égalité universelle. En refusant de faire paraître cet article, Laurentie signe la fin de la collaboration de Balzac au *Rénovateur* et surtout la fin de sa campagne électorale. Mais, comme l'explique la dernière lettre de Laurentie adressée à Balzac en 1833, la véritable raison de la fin de leur collaboration est l'échec journalistique de Laurentie qui ne réussit pas à imposer sa ligne rédactionnelle légitimiste, populaire, parlementaire, catholique mennaisienne et unitaire tant au *Rénovateur* qu'auparavant au *Courrier de l'Europe*. Le mouvement légitimiste reste davantage influencé par la *Quotidienne* et la *Gazette de France*. Les difficultés de Laurentie prouvent que les légitimistes comme les orléanistes ne se reconnaissaient pas dans cette évolution idéologique : la synthèse de Laurentie, concentrée dans un légitimisme modéré, ne rencontre pas l'adhésion escomptée auprès des légitimistes et des déçus de l'orléanisme. A l'instar de Laurentie, Balzac fait l'erreur de s'adresser uniquement à un milieu intellectuel

[2924] Lettre de Balzac à Zulma Carraud, 23 septembre 1832, *Corr*., II, 128, cité dans Baudoin, Patricia, « Balzac au service de son pays ? Trois campagnes électorales d'un candidat paradoxal (1831-1832) », dans Lyon-Caen, Boris et Thérenty, Marie-Eve, (dir.), *Balzac et le politique*, Paris, Pirot, 2007, p.23.
[2925] Baudoin, Patricia, « Balzac au service de son pays ? Trois campagnes électorales d'un candidat paradoxal (1831-1832) », dans Lyon-Caen, Boris et Thérenty, Marie-Eve, (dir.), *Balzac et le politique*, Paris, Pirot, 2007, p.24-25.

parisien, même si, et c'est le paradoxe, ils souhaitent parler aux électeurs ou lecteurs de province, voire des campagnes. Ni l'un, ni l'autre ne réussit à s'implanter localement, malgré leurs réseaux d'amis ou d'électeurs. Ils restent des journalistes ou écrivains parisiens. Dépourvus d'un véritable ancrage local, ils ne comptent pas pour les électeurs des régions dont ils sont les candidats : ils ne participent pas au clientélisme local, ne peuvent pas se vanter d'engranger des voix du fait de leur renommée locale. Quant à leur renommée nationale, elle est davantage perçue localement comme un obstacle à leur véritable implication dans les affaires à grande échelle : les notables l'emportent ainsi sur les candidats nationaux. La nature de la campagne électorale menée par Laurentie et Balzac est aussi à mettre en cause : ils se contentent, pour la majeure partie des actions à entreprendre, à écrire des lettres à leurs amis présents sur place et à s'appuyer sur eux pour obtenir le plus de voix possible, mais se déplacent rarement ou pas du tout. Ils n'haranguent pas la foule, n'organisent aucun banquet ou encore ne participent pas à la vie locale. Ils font souvent campagne par procuration ou indirectement, de Paris, comme s'ils souhaitaient, avant toute chose, s'imposer à Paris, à l'intérieur du mouvement légitimiste, avant de s'implanter dans leur région d'élection. Il est aussi à noter que Balzac comme Laurentie se présentent plusieurs fois à des élections dont ils savent très rapidement qu'ils n'ont aucune chance de remporter la victoire. Il s'agit ainsi pour Laurentie de représenter à tout prix son courant politique parlementaire et légaliste au sein du parti légitimiste, afin d'espérer y augmenter son audience, tandis que Balzac sert davantage ses ambitions personnelles. Mais, dans le cas de l'écrivain, les légitimistes du *Rénovateur* ont affaire à un véritable électron libre de la politique qui écrit en parallèle dans la *Caricature*. Avertis, Laurentie comme le duc de Fitz-James ne l'en blâment pas[2926]. Le spécialiste de Balzac, Bernard Guyon, minimise quant à lui les différences d'opinions entre le programme ouvert du *Rénovateur* et l'article de Balzac et fournit d'autres hypothèses d'obstacles plus prosaïques à sa publication :

> Il est très possible que cet article ait paru trop long et que Laurentie ait proposé des coupures que n'acceptait pas Balzac. Il semble qu'il faille écarter l'hypothèse, toujours vraisemblable avec Balzac, de difficultés financières entre lui et Laurentie, car les collaborateurs du *Rénovateur* n'étaient pas payés. Il est plus vraisemblable de supposer que, l'article étant promis pour quelques mois avant, comme le laisse entendre la note ajoutée à l'*Essai*, Laurentie estima sans doute qu'en septembre il arrivait trop tard et refusa de l'insérer.[2927]

[2926] Guyon, Bernard, *La pensée politique et sociale de Balzac*, Paris, Armand Colin, 1947, p.541 note ce paradoxe qui reflète, d'après lui, le désespoir de ces légitimistes prêts à tout pour la survie de leur cause.
[2927] *Ibid*., p.30.

Il n'en demeure pas moins que l'article de Bonald intitulé « Du gouvernement représentatif »[2928], qui paraît en août 1832, et qui porte sur les mêmes thèmes, a dû sembler plus conforme aux idées du duc de Fitz-James et de Laurentie. La désunion et les rivalités contribuent aussi à expliquer les défaites électorales des légitimistes. Néanmoins, ces derniers suivent les réformes électorales de la monarchie de Juillet et y apportent leurs propositions.

La loi municipale du 21 mars 1831 est perçue comme un début de processus dont la finalité est l'instauration du suffrage universel : elle établit l'élection des conseillers municipaux au suffrage censitaire mais élargi et au scrutin direct, et l'élection indirecte des maires et adjoints nommés par le préfet ou le gouvernement. Environ 2,9 millions de citoyens ont le droit local de vote, soit presque 10 % de la population. Mais les légitimistes y voient le moyen pour les orléanistes d'annuler tous les conflits et de créer une adhésion au pouvoir au niveau local. Pour les légitimistes, cette loi est dangereuse, surtout que les orléanistes eux-mêmes, n'assument pas l'ouverture du vote, même à l'échelle locale. En effet, il s'agit aussi comme l'exprime Guizot de garantir l'ordre :

> Le but de la société n'est pas simple : elle aspire en même temps nécessairement à l'ordre et à la liberté, à la durée et au progrès.[2929]

C'est donc avec quelques réticences que la monarchie de Juillet, après avoir réduit le cens dans la loi de 1831, organise les premières élections des conseillers généraux en 1833 dans l'esprit de décentralisation administrative. Sur la question, les légitimistes sont divisés et défendent plusieurs projets différents. Le légitimiste parlementaire Dreux-Brézé, proche du courant de Laurentie, fait un discours à la Chambre des pairs le 14 mai 1833 qui est retranscrit dans le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* : il souhaite qu'un nouveau projet de loi soit l'occasion d'installer la décentralisation avec un mode d'élection à deux degrés. Les légitimistes élaborent un système reposant sur une large base qui élirait les délégués au chef-lieu de canton. Une fois les conseils cantonaux formés, les élus désigneraient à leur tour des représentants au conseil général du département afin de rompre avec la centralisation étatique[2930]. Outre Fitz-James, le marquis de Dreux-Brézé est suivi par le mennaisien Montalembert. De son côté, Berryer est à l'origine d'amendements favorables à la baisse du cens de 240 à 200 francs. Appuyé par la gauche, il veut élargir les élections au-delà des conseils municipaux, selon le même système électoral qu'en 1816-1817. Les députés et pairs

[2928] Article du *Rénovateur*, volume II, tome 2, p.145-159.
[2929] Guizot, François, « Trois générations : 1789-1814-1848 », dans *Histoire parlementaire de la France – Recueil complet des discours prononcés dans les Chambres de 1819 à 1848*, Paris, Lévy, tome I, 1863, p. XIII.
[2930] Article du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 15 mai 1833.

légitimistes tentent ainsi d'influer, légalement, autant qu'ils peuvent sur les lois et réformes et de manière à imposer des mesures ultras non réalisées sous la Restauration. Une nouvelle loi du 22 juin 1833 est finalement adoptée[2931], mais elle se contente d'étendre le droit de suffrage à un électorat juste un peu plus large. L'autre projet légitimiste en matière d'élection est conduit par la *Gazette de France* qui dénonce la surreprésentation de la bourgeoisie dans le nouveau système électoral : Genoude préconise encore l'abstention dans ses numéros du 6 et du 29 septembre 1833. Il est d'ailleurs épaulé par la *Quotidienne* de Brian. Seule la presse légitimiste de province suit le *Rénovateur-Courrier de l'Europe*, finalement soutenu par l'*Ami de la Religion* et l'*Écho de la Jeune France* dans la participation aux élections. Quant au comité légitimiste présidé par Latour-Maubourg, mais laissé libre de ses choix par Charles X en exil, il ne prend pas position. De crainte que les légitimistes ne s'ouvrent aux modérés comme Laurentie et Berryer, Genoude demande à la gauche d'Odilon Barrot une confrontation. Laurentie crie à la folie de son rival Genoude qui préfère s'unir à la gauche dynastique plutôt qu'au courant légitimiste légaliste :

> Le pays veut l'ordre, et si l'on attaque à l'ordre de compagnie avec la gauche ou sans elle, on doit périr dans cette voie […].[2932]

Alors qu'il avait fait une ouverture vers les orléanistes conservateurs, Laurentie redéfinit sa position qui s'avère hostile à l'alliance que Genoude entreprend avec la gauche dynastique :

> Notre système à nous est de combattre à droite avec les principes de la droite, de sympathiser aux idées et aux intérêts d'ordre, au lieu d'embrasser les principes anarchiques et de recruter les hommes de désordre de la gauche.[2933]

Les comités légitimistes locaux sont partagés sur l'attitude à adopter. Certaines élections ne peuvent avoir lieu, faute d'électeurs[2934]. D'autres sont marquées par la division entre abstentionnistes et participants comme à Toulouse[2935]. A Caen uniquement, les électeurs légitimistes se déplacent en nombre[2936]. Il est à noter le contraste entre le Midi participant et l'Ouest abstentionniste[2937]. La *Gazette de France* est jugée responsable de l'abstentionnisme toujours important par le courant légitimiste parlementaire. Alors que les légitimistes auraient pu s'entendre en 1833 sur une participation massive de leur mouvement politique aux

[2931] Changy, Hugues de, *Le soulèvement de la duchesse de Berry*, Paris, DUC Albatros, 1986, p.62-63.
[2932] Article de Laurentie dans le *Courrier de l'Europe* du 4 janvier 1833.
[2933] *Idem.*
[2934] Article du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 30 novembre 1833.
[2935] Article du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 17 novembre et du 25 décembre 1833.
[2936] Article du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 11, 14 et 22 novembre 1833.
[2937] Changy, Hugues de, *Le Mouvement légitimiste sous la Monarchie de Juillet (1833-1848)*, Rennes, PUR, 2004, p.39.

élections, les divergences les divisent encore. Plus profondément, après l'échec du soulèvement voulu par la duchesse de Berry et donc après la disqualification du légitimisme d'action, le légitimisme légaliste aurait pu s'imposer face aux émigrés « carlistes » et absolutistes : par deux fois, en 1832 et 1833, les rivalités entre Genoude, Laurentie et Berryer entre autres sur la question de la réforme électorale n'ont pas permis l'alliance des légitimistes progressistes.

2. Le légitimisme social en charge de la question ouvrière

Face à ces divisions, les néolégitimistes autour de Laurentie continuent d'en appeler au retour des mennaisiens dans leurs rangs. Toutefois, pour la première fois, ils se tournent aussi vers les catholiques favorables au renforcement d'une Église de France. Ils s'inspirent des catholiques pour élaborer un légitimisme social, teinté de catholicisme social. Les légitimistes argumentent contre la monarchie de Juillet en affirmant que le social ne peut s'exprimer par le politique : ainsi, ils entendent par « social », l'organisation hiérarchisée ordonnée de la société en fonction des préceptes religieux qu'ils veulent réintroduire. Les révoltes des canuts les placent cependant face à leurs contradictions : s'ils condamnent par tactique la répression menée par le pouvoir, ils veulent que l'inégalité civile et surtout sociale demeure.

2.1. Les théories et associations autour du légitimisme social

Contre le nouveau régime, les légitimistes parlementaires autour de Berryer et Laurentie se font les champions des revendications sociales, notamment de celles qui touchent les relations entre ouvriers et patrons. Si ces questions sociales sont en germe en 1830, elles font l'objet d'études et de combats plus poussés chez ces légitimistes seulement à partir de 1850 d'après les fonds d'archives légitimistes consultés[2938]. Ils encouragent la formation d'associations de travailleurs, en remplacement des corporations, organisées selon un esprit paternaliste. Sur ce thème, des catholiques comme Buchez s'emparent du problème ; ainsi, celui-ci signe un article intitulé « Moyen d'améliorer les conditions des salariés des villes »

[2938] Fonds Berryer 223 ap 21 : dossier « Socialisme, questions sociales ».

dans son journal qui paraît à partir de 1831 et prône comme solution l'association[2939]. Mais dès la Restauration, Lamennais a été l'un des premiers à théoriser dans de nombreux articles le « socialisme chrétien ». Après un article paru dans le *Mémorial religieux, politique et littéraire*, daté du 20 juin 1816, l'abbé s'empara de la question ouvrière dans « De l'observation du Dimanche » paru dans le *Drapeau blanc* du 24 mai 1823. L'angle d'approche était, à l'époque, exclusivement religieux : il analysait les conditions de travail de l'ouvrier et défendait « la dignité de l'homme ». Ces thèmes légitimaient, à ses yeux, l'arrêt du travail le dimanche, jour de Dieu. Il y anticipait les questions sociales qu'il aborda plus amplement dans l'*Avenir*. Mais si Lamennais soutenait le pauvre soumis aux exigences du riche, il restait davantage préoccupé par le politique que par la charité. Après la Restauration, tout en prédisant l'exploitation de la classe ouvrière, il compara les ouvriers aux « ilotes de l'industrie », image largement reprise par Laurentie : les ouvriers enchaînés à leur moyen de production, devenaient des esclaves-marchandises, comme sous la domination de Sparte dans la Grèce antique. Il écrivit ensuite, dans l'*Avenir*, un article intitulé « Ce que sera le catholicisme dans la société nouvelle »[2940]. Lamennais se révélait alors pleinement conscient de l'extrême urgence qu'il y avait à résoudre la question du paupérisme :

> La question des pauvres, qui n'est pas seulement une question d'économie politique, mais une question de vie et de mort pour la société, parce qu'elle est une question de vie et de mort pour les cinq sixièmes du genre humain, est plus que jamais l'une de celles qui appellent en Europe une prompte solution […].[2941]

L'abbé accusait l'esprit protestant de contribuer au développement du capitalisme, à la baisse de la rémunération du travail, afin d'accroître sans cesse la production et de réaliser toujours plus de bénéfices. Lamennais pressentait un risque de révolution sociale et politique :

> A moins d'un changement total dans le système industriel, un soulèvement général des pauvres contre les riches deviendrait inévitable, et, bouleversée de fond en comble, la société entière périrait dans d'effroyables convulsions […].[2942]

En la matière, l'économiste chrétien mennaisien Charles de Coux, qui s'oppose à un capitalisme influencé par Smith ou Say, prend le relais de Lamennais. En effet, ce système économique est accusé de créer et d'alimenter une misère sociale endémique. De Coux publie en 1834 ses *Essais d'économie politique* alors que les conférences d'un autre mennaisien,

---

[2939] Article paru dans *L'Européen, Journal des sciences morales et politiques* du 14 et 20 juillet, tome II, p.82-84 et 102-104, cité dans Harismendy, Patrick, (dir.), *La France des années 1830 et l'esprit de réforme*, Rennes, PUR, 2006, p.222.
[2940] Lamennais, Félicité de, *Mélanges catholiques, extraits de* l'Avenir, Paris, Béthune, 1831, p.75-86.
[2941] *Ibid*., p.83, article paru dans l'*Avenir* du 30 juin 1831.
[2942] *Ibid*., p.84.

l'abbé Gerbet, abordent aussi la question sociale[2943]. Dans *Paroles d'un croyant*, Lamennais donnait la définition du pauvre :

> Qu'est-ce qu'un pauvre ? C'est celui qui n'a pas encore de propriété. Que souhaite-t-il ? De cesser d'être pauvre, c'est-à-dire d'acquérir une propriété […].[2944]

Le paupérisme est ainsi défini comme l'absence de propriété et non par le fait que le pauvre ne travaille pas. Lamennais constate chez les pauvres la volonté de devenir propriétaires et de sortir de leur état de misère. Pour être libre, il faut que l'homme puisse posséder des éléments vitaux indispensables à sa vie quotidienne. Ainsi, la société doit prendre en charge le pauvre. Lamennais cite le *Deutéronome* : « Ne repousse pas le pauvre » (XV, 9), « Paie à l'ouvrier son salaire et n'afflige point le pauvre » (XXIV, 14-15) et « Donne tout de suite au mendiant, et ne remets point au lendemain : donne à pleine main à l'indigent » (XV, 7-8)[2945]. Mais les catholiques ne sont pas les seuls à se préoccuper du traitement de ces questions sociales. Lamennais influence les légitimistes sur ces thèmes, donnant raison aux idées de Marx dans le *Manifeste du Parti communiste*, selon lesquelles le « socialisme chrétien » est lié au « socialisme féodal » du légitimisme :

> De même que le prêtre et le seigneur féodal marchèrent toujours la main dans la main, de même le socialisme clérical marche côte à côte avec le socialisme féodal. Rien n'est plus facile que de donner une teinture de socialisme à l'ascétisme chrétien. Le christianisme ne s'est-il pas élevé lui aussi contre la propriété privée, le mariage, l'État ? Et à leur place n'a-t-il pas prêché la charité et la mendicité, le célibat et la mortification de la chair, la vie monastique et l'Église ? Le socialisme chrétien n'est que l'eau bénite avec laquelle le prêtre consacre le dépit de l'aristocratie.[2946]

Mais d'après l'étude des rapports entretenus par Laurentie et Lamennais, la rupture entre l'abbé, la monarchie et l'Église oriente le socialisme chrétien vers une autre forme de traitement de la question sociale qui exclut les références à la féodalité. Pour autant, son « socialisme chrétien » influence toujours le légitimisme social. Par exemple, l'économiste légitimiste Villeneuve-Bargemont [2947] cite à profusion, dans son *Économie politique*

[2943] Duroselle, Jean-Baptiste, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)*, Paris, PUF, 1951, p.57 et suivantes.
[2944] Lamennais, Félicité, *Paroles d'un croyant*, verset X, Paris, Renduel, 1834, p.40.
[2945] Lamennais, Félicité, *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, tome III, Paris, Librairie élémentaire, 1823, p.275.
[2946] Marx, K., Engels, F., *Le Manifeste du parti communiste*, Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1901, p.55. Premier point sur le socialisme réactionnaire du troisième chapitre intitulé « Littérature socialiste et communiste ».
[2947] Alban Villeneuve-Bargemont est un partisan de l'action, favorable au débarquement de la duchesse de Berry. Il est considéré comme l'un des fondateurs du catholicisme social, avec la parution, en 1834, de son *Économie politique chrétienne*. Il est ensuite élu député de Lille, en 1840 et devient le rapporteur de la loi qui limite le travail des enfants dans les manufactures.

chrétienne, l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* de Lamennais qui regrettait la fin du recours à la charité :

> Lorsque le christianisme s'affaiblit chez un peuple, aussitôt on voit ce peuple embarrassé du malheur […]. Faire l'aumône à un mendiant, c'est favoriser la fainéantise, le vagabondage : a-t-il faim ? est-il nu ? Qu'il travaille. Mais c'est un vieillard ![2948]

L'argument de l'oisiveté, tant reproché aux indigents, indigne Lamennais et les légitimistes sociaux. Dans cet élan, les légitimistes s'attellent à préciser les contours théoriques du légitimisme social.

Marx et Engels définissent ce légitimisme social :

> Par leur position historique, les aristocraties française et anglaise se trouvèrent appelées à écrire des pamphlets contre la société bourgeoise. Dans la révolution française de juillet 1830, dans le mouvement anglais pour la Réforme[2949], elles avaient succombé une fois de plus sous les coups de cette arriviste abhorrée. Pour elles, il ne pouvait plus être question d'une lutte politique sérieuse. Il ne leur restait plus que la lutte littéraire. Or, même dans le domaine littéraire, la vieille phraséologie de la Restauration était devenue impossible. Pour se créer des sympathies, il fallait que l'aristocratie fit semblant de perdre de vue ses intérêts propres et de dresser son acte d'accusation contre la bourgeoisie dans le seul intérêt de la classe ouvrière exploitée. Elle se ménageait de la sorte la satisfaction de chansonner son nouveau maître et d'oser lui fredonner à l'oreille des prophéties d'assez mauvais augure. Ainsi naquit le socialisme féodal où se mêlaient jérémiades et libelles, échos du passé et grondements sourds de l'avenir. Si parfois sa critique amère, mordante et spirituelle frappait la bourgeoisie au cœur[2950], son impuissance absolue à comprendre la marche de l'histoire moderne était toujours assurée d'un effet comique. En guide de drapeau, ces messieurs arboraient la besace du mendiant, afin d'attirer à eux le peuple ; mais dès que le peuple accourut, il aperçut les vieux blasons féodaux dont s'ornait leur derrière et il se dispersa avec de grands éclats de rire irrévérencieux. Une partie des légitimistes français et la Jeune Angleterre ont donné au monde ce spectacle. Quand les champions de la féodalité démontrent que le mode d'exploitation féodal était autre que celui de la bourgeoisie, ils n'oublient qu'une chose : c'est que la féodalité exploitait dans des circonstances et des conditions tout à fait différentes et aujourd'hui périmées. Quand ils font remarquer que, sous le régime féodal, le prolétariat moderne n'existait pas, ils n'oublient qu'une chose : c'est que la bourgeoisie,

---

[2948] Lamennais cité dans Villeneuve-Bargemont, Alban de, *Économie politique chrétienne*, volume II, Paris, Paulin, 1834, p.206.

[2949] Il s'agit, d'après l'éditeur, du mouvement de la réforme du droit électoral dont le bill fut adopté par la Chambre des Communes en 1831 et ratifié par la Chambre des Lords, en juin 1832. Cette réforme visait à saper le monopole politique des aristocrates –propriétaires fonciers et magnats de la bourgeoisie industrielle. Le prolétariat et la petite bourgeoisie, les principaux protagonistes de la lutte pour la réforme, furent dupés par la bourgeoisie libérale et n'obtinrent pas de droits électoraux.

[2950] Pour une époque plus tardive, Walter Benjamin cite la plaidoirie de Berryer-fils dans l'affaire des charpentiers dans son *Livre des passages* : en 1845 et non en 1854 comme écrit dans l'édition présente de Benjamin, Berryer-fils interfère en faveur des charpentiers et dénonce leurs conditions de travail :
« Me Berryer termine sa plaidoirie en s'élevant aux considérations … sur la position actuelle, en France, des classes inférieures condamnées, dit-il, à voir périr à l'hôpital, ou sur le marbre de la morgue, les deux cinquièmes de leurs membres. » Berryer, Œuvres. Plaidoyers, II, 1836-1856, Paris, 1876, p.250. (Le principal accusé du procès fut condamné à trois ans de prison – un jugement qui fut confirmé en appel.) » cité dans Benjamin, Walter, *Paris, capitale du XIXème siècle*, Paris, Éditions du Cerf, 1989, p.736.

précisément, a nécessairement jailli de leur organisation sociale. Ils déguisent si peu, d'ailleurs, le caractère réactionnaire de leur critique que leur principal grief contre la bourgeoisie est justement de dire qu'elle assure, sous son régime le développement d'une classe qui fera sauter tout l'ancien ordre social. Ils reprochent plus encore à la bourgeoisie d'avoir produit un prolétariat révolutionnaire que d'avoir créé le prolétariat en général. Aussi dans la lutte politique prennent-ils une part active à toutes les mesures de violence contre la classe ouvrière. Et dans leur vie de tous les jours, en début de leur phraséologie pompeuse, ils s'accommodent très bien de cueillir les pommes d'or et de troquer la fidélité, l'amour et l'honneur contre le commerce de la laine, de la betterave à sucre et de l'eau-de-vie.[2951]

L'étude du parcours de Laurentie souligne une originalité sur ce point : à l'inverse de ce que semblent indiquer Marx et Engels, les aristocrates n'ont pas été les seuls à dénoncer, dans une lutte littéraire, l'exploitation de la classe ouvrière. Des bourgeois comme Laurentie et Berryer, parce qu'ils aspiraient à une aristocratie des mérites traitée à égalité avec l'aristocratie de naissance, ont peut-être plus contribué à cette critique du monde capitaliste à la tribune et dans la presse que certaines figures de la noblesse. Mais ces légitimistes s'orientent très tôt vers une théorie du rejet de la lutte des classes. Ainsi, dans un éditorial du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* de 1832, Laurentie précise :

C'est un fait remarquable et sur lequel on ne saurait trop arrêter son attention, que la persistance des hommes et des journaux révolutionnaires à entretenir les divisions et les haines dans la société. Opposer une classe à une autre classe : avant la révolution de 89, le tiers-état ; après 1830, la bourgeoisie au clergé et à la noblesse, puis, le peuple à la bourgeoisie ; soulever les intérêts contre les passions et les passions contre les intérêts, telle a été dans tous les temps leur unique étude.[2952]

Or, leur programme politique et idéologique consiste, précisément, à concilier les différentes classes sociales autour d'une alliance entre la monarchie et le catholicisme, pilier d'un nationalisme naissant. Si les légitimistes reconnaissent l'égalité devant la loi, ils refusent évidemment de remettre en cause les inégalités sociales pour préserver l'ordre :

Gardons-nous donc bien de semer la discorde entre les diverses classes de la société ; d'opposer les riches aux pauvres, les industriels aux propriétaires, la bourgeoisie à la noblesse, parce qu'ils ont tous un intérêt commun, dont leurs divisions rendraient la satisfaction impossible, celui de la gloire, de la grandeur, de la prospérité de la France.[2953]

Derrière cette unité de classes revendiquée par Laurentie et sa rédaction, la place grandissante qui revient à la bourgeoisie devient un thème de plus en plus fréquent dans la presse quotidienne légitimiste :

[2951] Marx, K., Engels, F., *Le Manifeste du parti communiste*, Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1901, p.55.
[2952] Éditorial du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 9 juillet 1833.
[2953] Éditorial du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 8 juillet 1833.

Ainsi le combat, commencé il y a plus de 40 ans entre la bourgeoisie et la noblesse, alors qu'il y avait entre les deux classes des distinctions et des privilèges, continue entre le peuple et la bourgeoisie, aujourd'hui que le niveau révolutionnaire a passé sur toutes les sommités sociales. Nous n'attacherions à ce fait aucune importance s'il ne prouvait combien la révolution s'appuie sur des idées étroites, sur des doctrines désorganisatrices. Elle ne prend des vœux et des besoins de la nation que ce qui peut élever telle classe ou rabaisser telle autre. Sa politique est un combat où il s'agit bien moins de gagner du terrain que d'en faire perdre à son ennemi. Nos principes, au contraire, embrassent dans leur généralité tous les intérêts légitimes. Dans l'état social, tel que nous l'entendons, il y a place pour tous, paix et sécurité pour tous. C'est pourquoi nous appelons à nous tous les Français sans distinction, nobles, bourgeois et peuple. Nos principes sont des principes d'union et par conséquent de force.[2954]

Les légitimistes assimilent leur programme à celui d'une « réconciliation de la France avec elle-même », thème qu'ils déclinent fréquemment dans la presse.

Inspiré par cette idée de réconciliation sociale, Laurentie commence sous la monarchie de Juillet à élaborer et à étoffer sa notion d' « Harmonie sociale » qui se retrouve, par la suite, dans les écrits du comte de Chambord[2955]. Il défend une coopération entre les couches sociales confinées dans l'ordre imposé par la hiérarchie sociale que la bourgeoisie libérale orléaniste ébranle par ses revendications. La critique de la société bourgeoise-libérale est en conséquence récurrente sous sa plume. L'historien Pierre Rosanvallon, dans son cours sur le désenchantement de la démocratie[2956], perçoit cinq critiques de la société bourgeoise : les critiques artistique, aristocratique, traditionaliste, morale et mystique. Laurentie contribue dans ses articles à diffuser la critique dite artistique contre l'utilitarisme et la critique aristocratique qui regrette « la morale des intérêts ». Opposé à la « dictature du travail », il suit parfaitement les dénonciations faites par Chateaubriand, mais encore celles de Louis de Bonald dans sa *Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile* concernant une société vouée à l'appât du gain. Bonald déplore que le commerce « soit l'unique religion des sociétés » et l'argent « l'unique Dieu des hommes »[2957], tandis que le théoricien légitimiste Blanc de Saint-Bonnet préconise la disparition de la notion de consommation. Laurentie émet aussi la critique traditionaliste qui reproche à la société bourgeoise de mettre en péril l'ordre social. La critique morale de la société bourgeoise et de son économie politique menée par Charles de Coux, Lamennais, Droz ou Sismondi, influence aussi le légitimiste. Enfin, la

[2954] Éditorial du 9 juillet 1833 du *Rénovateur-Courrier de l'Europe*.
[2955] La notion d'Harmonie est notamment illustrée dans la lettre sur les ouvriers du 20 avril 1865 du comte de Chambord.
[2956] Rosanvallon, Pierre, Cours au collège de France : le désenchantement de la démocratie : histoire et formes d'un sentiment, 2003-2004, p.1113 à 1125.
[2957] Cité par Mayeur, J.-M., « Catholicisme intransigeant… », *op.cit.*, p.486. Bonald, (L.) de, *Théorie du pouvoir politique et religieux*, p.341.

critique mystique contre la Révolution et « l'œuvre de Satan » est moins reprise par Laurentie après 1830 et davantage développée par Joseph de Maistre et le philosophe espagnol Donoso Cortès, dont l'œuvre est pourtant évoquée dans la correspondance de Laurentie par l'intermédiaire du musicien F. Danjou[2958] et de l'historien de l'art d'Alexis-François Rio[2959]. Ainsi, sous la plume synthétique de Laurentie, cette typologie de critiques se retrouve en partie dans ses articles. Dès son premier grand ouvrage écrit en 1819, Laurentie se montrait très pessimiste quant au proche avenir de la société française tiraillée par des conflits d'intérêts entre classes sociales :

> Les peuples, comme les particuliers, une fois engagés dans leur marche, ne savent plus bientôt où ils vont, mais ils vont, et si un abîme se présente, ils s'y plongent les yeux fermés, et dans une espèce de transport frénétique qui empêche de songer qu'ils vont y périr.[2960]

Le journaliste légitimiste reprend ensuite les réflexions de Bonald, dont la critique contre la démocratie se double, en 1832, de celle du libéralisme économique :

> Non seulement la démocratie exagère la production de l'homme, mais elle exagère encore celle des subsistances nécessaires à l'entretien de l'homme. Elle ne voit de nécessaire dans la société que du commerce, de l'industrie, du travail ; les hommes, à ses yeux, ne sont que des producteurs et des consommateurs. Elle tue l'ouvrier à force de travail, et la consommation à force de production ; elle ne voit que la population que l'industrie fait vivre. Et elle ne voit pas celle qu'elle fait naître. Mais si elle favorise outre mesure et avec excès la société de production, elle affaiblit, ou plutôt elle ruine la société de conservation. La démocratie produit et ne conserve pas et elle est toujours à la veille ou au lendemain d'une révolution.[2961]

Laurentie redoute également une « féodalité moderne » de type industriel capable de fragiliser les monarchies européennes pourtant fondées autour du « droit naturel de la liberté personnelle, du droit de la propriété, du droit de la communauté entre plusieurs hommes formés en agrégation civile » :

> Voilà donc le péril du temps présent : la féodalité de l'industrie matérielle. Déjà on la voit régner en Europe avec un absolutisme effrayant. Elle a ses serfs amoncelés dans ses usines ; là elle les tient sous sa main de fer. Elle fait de l'homme plus qu'un ilote. Elle lui dit : assieds-toi dix-huit heures par jour à ce métier ; carde, file, tisse ; te voilà machine, jusqu'à ce que j'aie une mécanique qui carde, file ou tisse mieux que toi, et non

[2958] 372 ap 10 à 17 et 372 ap 20. Voir, notamment la lettre du 17 juillet 1849 que Danjou adresse à Laurentie : « je ne vois qu'un seul homme qui ait complètement et supérieurement adopté un programme, conforme au mien. C'est M. Donoso-Cortès dont vous avez sans doute lu les lettres […]. La renaissance du paganisme littéraire au XVIème siècle, voilà suivant moi et suivant M. Donoso-Cortès les sources uniques du fleuve de boue, de feu et de sang où nous pataugeons actuellement. »

[2959] 372 ap 21 : Lettre datée peut-être de 1851 de Rio à Laurentie dans laquelle il affirme que Donoso Cortès peut être un point de ralliement.

[2960] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De l'éloquence politique et de son influence dans les gouvernements populaires et représentatifs*, *op.cit.*, p.453.

[2961] « Quelques notions de droit en réponse à M. de Cormenin », dans Bonald, Louis de, *Œuvres complètes*, tome deux, Paris, Migne, 1864, p.218.

seulement mieux que toi, mais encore plus que cent autres machines semblables à toi et comme toi clouées à cette glèbe. N'est-ce pas là une belle et noble domination sur l'homme, et la féodalité chevaleresque du moyen âge eut-elle rien d'approchant de ce servage écrasant, abject ?[2962]

En dénonçant le danger de la nouvelle féodalité industrielle, il prophétise une lutte entre les nouveaux maîtres et les nouveaux esclaves, reprenant les thèses de Lamennais :

Le XIXème siècle est menacé d'une féodalité farouche et impitoyable, la féodalité de la fabrique et de l'industrie, féodalité qui marche entourée d'esclaves, et qui fait descendre le genre humain au-dessous de la barbarie antique. A dire vrai, le système d'*individualisme* où nous sommes tombés, semble toujours, quoi qu'on fasse, pousser le peuple à la servitude […].[2963]

Il s'apitoie sur le sort réservé par la « féodalité de l'industrie » à ces nouveaux serfs amoncelés dans ses usines où elle les tient sous sa main de fer. Il ne voit aucun moyen susceptible d'améliorer ce monde industriel. Il cite alors le chapitre XIV du premier tome du *Cours éclectique d'économie politique* de Florez-Estrada[2964] de façon à définir l'ouvrier réifié :

Un ouvrier, en économie politique, n'est autre chose qu'un capital fixe, accumulé par le pays qui l'a entretenu tout le temps nécessaire à son apprentissage et à l'entier développement de ses forces. Par rapport à la production de la richesse, on doit le considérer comme une machine à la construction de laquelle on a employé un capital qui commence à être remboursé et à payer intérêt, du moment qu'elle devient pour l'industrie un utile auxiliaire. Les utilités que cet ouvrier procure par son travail lui sont moins profitables qu'à celui qui l'emploie […].[2965]

Laurentie y voit l'échec du christianisme et la renaissance de la barbarie face à ce qu'il nomme l'esclavage des temps modernes :

Hors du christianisme, il n'y a qu'une loi, la force, portant le règne du désordre et l'empire du crime… hors du christianisme, en effet, *i.e.* dans la société sans Dieu, la folie socialiste a raison ! Ce monde appartient au premier occupant et la barbarie est tout le droit de l'humanité.[2966]

Il s'ensuit des guerres civiles et des révoltes d'esclaves contre leurs maîtres. Pour lui, seul le christianisme peut extirper le matérialisme de la révolution qui est en train de s'opérer : le christianisme va permettre de sauver les ouvriers de l'engrenage de déshumanisation dans lequel ils sont reclus. Or, si Laurentie a cosncience de l'affaiblissement du christianisme, il n'en attend pas moins sa victoire future, unique moyen de préserver la société de la dictature

[2962] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De la révolution en Europe*, Paris, Dentu, Bricon, 1834, p.163-164.
[2963] *Ibid*., p.162.
[2964] Alvaro Florez Estrada, (1765-1853), est un économiste et un homme politique espagnol qui siège à l'Académie des sciences morales et politiques. Député pendant le Triennat (1820-1823), il développe des idées autour de la limitation de la propriété privée.
[2965] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De la révolution en Europe*, Paris, Dentu, Bricon, 1834, p.163-164.
[2966] *Ibid*., p.181.

du travail. Le libéralisme économique est donc, pour Laurentie, néfaste à la liberté politique. S'il s'indigne de ce nouvel esclavage, le journaliste légitimiste est par principe très hostile aux utopistes, et tient particulièrement à ne pas leur laisser le monopole de la réflexion sur les questions sociales dont il encourage les légitimistes à s'emparer dans le *Rénovateur* en 1832 :

> Mais qu'ils n'oublient pas qu'en s'emparant de la presse, ils doivent la faire servir au triomphe de toutes les idées sociales.[2967]

Il n'adhère pas aux solutions proposées par les premiers « socialistes » :

> Saint-Simon, comme Fourier, comme la plupart de leurs contemporains, souhaitait terminer la révolution en évitant le conflit. Le « parti de l'industrie » selon l'un, « l'association du capital, du travail et du talent » selon l'autre étaient les solutions proposées.[2968]

En aucun cas, du moins en théorie, les légitimistes ne prônent l'association du capital, du travail et du talent. Les royalistes comme Laurentie ne peuvent supporter que, par exemple, les journalistes du *Producteur* considèrent la société civile régie par le « besoin », ce qui implique qu'elle a une consistance propre, une certaine autonomie par rapport à l'organisation divine[2969]. Le rejet par les légitimistes du saint-simonisme sur la question est total durant ces années 1830-1835. Pourtant, ils en sont, indirectement, profondément influencés. Pierre Barbéris note que Laurentie n'en réchappe pas :

> Comme Lamartine, le saint-simonisme intéresse Laurentie en tant que symptôme.[2970]

Saint-Simon veut terminer la Révolution Française qui n'a pas réussi à appliquer une liberté achevée en donnant une existence à la classe des travailleurs. Mais les travailleurs n'existent, pour Saint-Simon, que menés par des guides. Après 1831, cette idée perdure dans l'émergence de la notion du peuple-guide reprise par Lamennais. Si les légitimistes pensent aussi l'importance de la présence de guides pour le peuple, ils ne peuvent aller jusqu'à envisager un peuple porteur de raison et de vérité à lui seul. Les légitimistes refusent en bloc la critique saint-simonienne de l'usage et de la production des propriétés et l'émergence de capacités nouvelles liées à l'industrie. Ils ne supportent pas la vision « harmonieuse » des saint-simoniens qui englobe tous les travailleurs et l'idée d'un usage systématiquement productif de la propriété. Pourtant, sous la Restauration, certains ultraroyalistes comme

---

[2967] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, premier tome, Paris, 1832, p.155.
[2968] Riot-Sarcey, Michèle, *Le réel de l'utopie*, Paris, Albin Michel, 1998, p.130.
[2969] Boireau-Rouillé, Monique, « Les enjeux politiques d'une science des sociétés. Lecture du *Producteur*, journal philosophique de l'Industrie, des Sciences et des Beaux-Arts, 1825-1826 », dans Riot-Sarcey, Michèle, (dir.), *L'Utopie en questions*, Saint-Denis, PUV, 2001, p.87
[2970] Barbéris, Pierre, *Balzac et le mal du siècle, Contribution à une physiologie du monde moderne II 1830-1833, Une expérience de l'absurde : de la prise de conscience à l'expérience*, Paris, Gallimard, 1970, p.1672.

Laurentie, ont déjà osé critiquer les rentiers, notamment sur la question du projet de loi sur les rentes. En effet, les saint-simoniens remettent en cause la tripartition de la société entre les militaires-nobles, le clergé privilégié et le peuple travailleur en partageant la société entre les travailleurs, les industriels et les savants. Mais saint-simoniens et légitimistes se retrouvent sur une partie de la critique du siècle des Lumières et de l'Idéologie considéré comme un siècle d'abstraction[2971] : les premiers veulent en faire une réalité, tandis que les seconds ne voient pas l'utilité d'avancer de tels principes qui ne peuvent être mis en pratique. Cette critique de l'abstraction de la souveraineté et de la liberté est reprise par Lamennais dans *Paroles d'un croyant*. Il prévient le peuple que ces mots ne correspondent pas à la réalité[2972]. Il se transforme ainsi en une sorte de missionnaire séculier qui veut se substituer aux autorités. Les saint-simoniens placent la liberté dans le bon fonctionnement entre le capital, le travail et le talent, ce qui signifie que tout individu agit de manière libre : cette vision de la liberté horrifie les légitimistes, d'autant plus que dans leur projet éducatif, les saint-simoniens s'exposent au procès d'immoralité en fondant une nouvelle Église et en soutenant l'idée de la femme libre. Par conséquent, les saint-simoniens sont accusés d'avoir attenté à la conservation de la propriété, ce que ces derniers nient fermement. Quant aux fouriéristes, ils tentent à la fin de la monarchie de Juillet de rallier les légitimistes. La *Démocratie pacifique*, le journal de Victor Considerant, fait l'éloge des travaux du Congrès de la presse légitimiste de 1847 présidé par Laurentie sur l'organisation du travail. Il est à noter que les années suivantes, Désiré Laverdant, le rédacteur de la *Démocratie pacifique*, entretient une correspondance avec Laurentie, dans laquelle ils débattent de leurs divergences mais encore de leurs points communs[2973].

Aux saint-simoniens et aux fouriéristes, Laurentie préfère logiquement les théoriciens légitimistes. Il échange ponctuellement des lettres avec Alban de Villeneuve-Bargemont[2974]. Sous la Restauration, Villeneuve-Bargemont est favorable à Martignac, ce qui peut expliquer l'éloignement initial de leurs réseaux. Par la suite, dans son *Économie politique chrétienne*, Alban de Villeneuve-Bargemont cite *De la Révolution en Europe* de Laurentie[2975]. Il s'est

[2971] Cette critique de l'abstraction et du matérialisme est aussi développée par Chateaubriand dans son *Génie du Christianisme*.
[2972] Il poursuit cette démarche d'avertissement au peuple dans *Du passé et de l'avenir du peuple* en 1841.
[2973] Voir dans les documents en annexes, p.159-169.
[2974] Même si son nom et cette lettre ne sont pas répertoriés dans l'index des correspondants de Laurentie aux Archives Nationales.
[2975] Alban de Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrétienne*, livre I, chapitre V, Paris, Paulin, 1834, p.171.

aussi manifesté auprès de la rédaction du *Rénovateur* en 1834[2976]. Ensuite, il semblerait que l'Association religieuse pour les progrès de l'agriculture en France, à laquelle Laurentie participe[2977], ait été un lieu de rencontre pour les deux légitimistes. Le duc de Montmorency, pair de France, en est le président et l'association édite deux journaux, la *Revue de l'agriculture universelle* et le *Journal d'agriculture pratique*, et l'*Almanach du cultivateur*. Il s'agit d'organiser la société autour de l'agronomie, la production agricole et les valeurs traditionnelles que les légitimistes défendent. Il s'agit de créer le modèle, pour Laurentie, de la figure du légitimiste agronome, sur ses terres : à La Mahoudière, près du collège royal de Pontlevoy, Laurentie gère lui-même son domaine. Alban de Villeneuve-Bargemont cite cette association dans son *Économie politique chrétienne*[2978]. Laurentie adhère à cette vision de l'école et diffuse plusieurs de ses idées comme le refus du morcellement de la propriété[2979]. Villeneuve-Bargemont fonde sa théorie d'économie chrétienne sur son constat de la misère lors de son séjour en Espagne en 1812 et du secours apporté par la charité chrétienne aux ouvriers. Affecté sous la Restauration dans le Midi, il s'emploie à œuvrer pour soulager les démunis. Il affirme avoir vu à Montauban des scènes de luddisme dans des manufactures en mutation desquelles les ouvriers étaient renvoyés, après l'adoption des métiers mécaniques[2980]. Il découvre ensuite qu'à Lille, la moitié de la population est indigente[2981]. Comme Laurentie, la révolution de 1830 avec le soulèvement des ouvriers imprimeurs lui prouve que le temps presse et qu'il convient de s'atteler avec efficacité à la résolution du problème de la misère sociale des travailleurs. Selon Villeneuve-Bargemont, l'origine de l'indigence est le péché originel qui condamne l'homme à travailler et à subir la misère d'après la *Genèse*[2982]. Laurentie lui reprend l'idée que seule la charité doit rétablir l'harmonie sociale : le travail et la charité demeurent les deux sens de la destinée humaine. La perfection n'étant pas terrestre, l'indigence et l'inégalité des conditions humaines sont donc acceptées par les légitimistes :

> L'inégalité sociale, avons-nous dit, est une des conditions de la nature humaine.[2983]

[2976] 372 ap 9 : lettre de Villeneuve-Bargemont à Laurentie du 18 septembre 1834 : il est venu en personne apporter son livre pour un compte-rendu.
[2977] 372 ap 9 : lettre de l'abbé Perrin à Laurentie du 8 juin 1834.
[2978] Alban de Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrétienne*, livre VII, chapitre III, Bruxelles, Méline, 1837, p.511.
[2979] *Ibid*., volume III, p.288 et suivantes.
[2980] Alban de Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrétienne*, livre I, chapitre V, Paris, Paulin, 1834, p.7.
[2981] *Ibid*., p.18 : « Quant à la haute industrie, elle se bornait à exploiter les forces, j'ai presque dit la misère des classes ouvrières. »
[2982] Chapitre III, v.17 à 19 de la *Genèse* cité dans Alban de Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrétienne*, livre I, chapitre V, Paris, Paulin, 1834, p.111.
[2983] *Ibid*., p.121.

Ce phénomène est, d'après l'auteur, exacerbé par l'augmentation des besoins. La religion est donc là pour atténuer les effets d'un âge industriel. Comme Laurentie, Villeneuve-Bargemont dénonce l'exploitation de la classe ouvrière, cause de révolution. Il s'emploie à comptabiliser le nombre des indigents en Europe estimés à un tiers de la population globale, à environ 50 millions pour les plus pessimistes. Pour la France, le *Courrier de l'Europe* du 2 décembre 1831 prend la fourchette haute et prétend qu'il existe dix millions de pauvres, tandis que les autres journaux proches du pouvoir parlent de cinq millions[2984]. L'économiste chrétien se rallie à l'estimation du journal de Laurentie. La carte que Villeneuve-Bargemont fournit[2985], dessine une France de l'indigence qui révèle les villes industrielles comme Lyon et Paris, et les régions manufacturières : le Nord est davantage touché que l'Ouest, plus épargné, avec trois degrés de « souffrance », la couleur foncée montrant les régions où la pauvreté est la plus forte : l'auteur oppose une France industrielle et urbaine indigente à une France rurale « riche » dépourvue de pauvres[2986]. Son analyse doit être cependant fortement nuancée, dans la mesure où l'Ouest est loin d'avoir acquis les structures industrielles que le Nord développe à cette époque. Quant à la question de la mendicité, elle fait l'objet d'une étude comparative[2987]. Il veut ici montrer l'impact des établissements de charité, particulièrement concentrés dans les grandes villes. Ces établissements accueillent les indigents, réduisant ainsi le nombre de mendiants, malgré l'énorme concentration de population pauvre dans les grandes villes. L'aumône qui accompagne la charité reste donc pour l'auteur un précepte « sacré, divin, impérieux »[2988]. Villeneuve-Bargemont se démarque toutefois des catholiques légitimistes quand il constate le manque d'efficacité de l'aumône :

> Aujourd'hui, nous le croyons, le précepte de l'aumône individuelle ne suffit plus pour apaiser le mal.[2989]

Villeneuve-Bargemont travaille alors concrètement à l'élaboration de la loi de 1841 qui limite le travail des enfants avec Armand de Melun, auteur de *De l'intervention de la société pour prévenir et soulager la misère*. Laurentie a probablement fréquenté les salons qui accueillaient ces chrétiens sociaux lancés dans ces débats, si l'on en croit les invitations que Mme Swetchine lui adresse[2990]. Villeneuve-Bargemont n'est pas le seul à théoriser des projets

[2984] *Ibid*., tome II, p.13-14.
[2985] Cf. le document iconographique, p.201.
[2986] *Ibid*., tome II, p.96-97.
[2987] Cf. le document iconographique, p.202.
[2988] *Ibid*., volume II, p.193.
[2989] *Ibid*., volume II, p.198.
[2990] 372 ap 10 : lettre de Mme Swetchine datée du 29 avril 1837 à Laurentie.

économiques légitimistes. Laurentie est aussi présenté au protestant Félix de La Farelle[2991] qui lui est recommandé par le vicomte de Bonald[2992]. Laurentie en fait son journaliste économiste. Auteur *Du Progrès social au profit des classes populaires non indigentes, ou études philosophiques et économique sur l'amélioration matérielle et morale du plus grand nombre*, La Farelle s'en remet, pour l'étude des pauvres, à Duchâtel, et à Villeneuve-Bargemont. Il veut, lui, axer son étude sur « les populations intermédiaires, qui s'abaissent d'un côté jusqu'au paupérisme proprement dit, et s'élèvent de l'autre jusqu'aux classes bourgeoises et supérieures »[2993]. Cette étude inclut les agriculteurs, les petits propriétaires, manouvriers, artisans ruraux, artisans citadins et « prolétaires industriels ». La Farelle affirme s'être inspiré des analyses de Sismondi, de Droz, de Gerando, Charles Dupin, Laborde, A. Blanqui, Comte, Dunoyer et même de Saint-Simon, Charles Fourier, Owen. Lecteur de sources multiples, La Farelle consacre d'abord une étude philosophique et critique aux « classes populaires non indigentes » puis une analyse économique et administrative. L'auteur qui sert la sensibilité politique de Laurentie prévoit « une nouvelle époque humanitaire » où, certes, le progrès de la civilisation, par sa propre diffusion, apporte le perfectionnement et le bien-être des hommes, mais où, d'une manière contradictoire, la civilisation « paraît suspendre totalement sa marche progressive, voire même en adopter une tout à fait rétrograde »[2994]. Il tente ainsi de trouver les moyens d'amélioration « par le progrès social l'universalité des classes populaires », avec une dichotomie entre les classes agricoles et les classes dites industrielles[2995]. Ainsi, si invention du terme « progrès social » il y a eu en théorie, il n'a été ni effectif, ni réel. Il considère que cette volonté d'accroissement de la production n'a pas automatiquement entraîné le progrès social[2996]. Il regrette qu'aucune politique sociale ne soit menée, l'économie seule ne permettant pas de répondre à ces attentes sociales. A l'inverse de Laurentie, il reconnaît néanmoins dans les utopies des premiers socialistes la volonté de répondre à ces attentes :

[2991] 372 ap 13 et 372 ap 14.
[2992] 372 ap 21 : lettre de 1839 du vicomte de Bonald à Laurentie : « Un de mes amis, Monsieur, qui n'est pas encore de notre religion, mais le meilleur protecteur que je connaisse de plus catholique et de plus royaliste, que bien des royalistes ont voulu nommer dernièrement à la députation […] auteur d'un ouvrage sur le *Progrès social* […] M. de la Farelle ancien magistrat et démissionnaire en 1830 désirerait vous être présenté comme à un des chefs les plus actif de notre parti royaliste. »
[2993] De La Farelle, Félix, *Du Progrès social au profit des classes populaires non indigentes, ou études philosophiques et économique sur l'amélioration matérielle et morale du plus grand nombre*, tome I, Paris, Audin, 1839, p.VIII.
[2994] *Ibid*., p.4.
[2995] *Ibid*., p.17.
[2996] *Ibid*., tome II, p.338.

J'ai alors succinctement exposé et apprécié les différentes utopies des socialistes modernes, dans leur recherche ardue de la pierre philosophale du siècle ; l'extirpation héroïque et instantanée de tous les vices ou défauts de l'ordre social existant.[2997]

De manière classique, La Farelle conseille de pas de trop transiger avec cet ordre social, car, pour lui, la morale doit rester intacte :

J'ai dû prouver que l'édifice social si longuement, si péniblement, si patiemment élevé par l'humanité tout entière, reposait en définitive sur des bases indestructibles, sur les plus nobles et les plus incontestables facultés de l'homme : sa liberté, son intelligence, sa sociabilité.[2998]

A l'instar de Laurentie, La Farelle défend aussi le principe d'association, la construction d'une morale sociale au moyen de la presse, « prédication des temps modernes », et du service militaire[2999]. Il souhaite aussi la création de caisses d'épargnes, même dans les campagnes et est favorable au crédit populaire. Il demande à ce que les monts-de-piété redeviennent des établissements de charité, auxiliaires du bureau de bienfaisance. Ensuite, la concentration des ouvriers dans des villes déjà surpeuplées est, selon La Farelle à l'origine de la dégradation matérielle et morale des ouvriers. Il préconise l'établissement des secours mutuels, un patronat « éclairé, charitable, paternel » et une meilleure éducation professionnelle des ouvriers. Par la suite, La Farelle devient rédacteur à la *Quotidienne*[3000] et est considéré comme une recrue de choix.

En conséquence de ces théories, les légitimistes et les catholiques autour de Laurentie mènent des actions sociales, dans la mesure où ils entendent maintenir toutes les strates de la société dans la religion. Sous la Restauration, les sociétés affiliées de la Congrégation avaient eu pour but de former de « véritables mouvements d'action catholique », avec une première tentative d'action « spécialisée » contre les effets du libéralisme économique[3001]. Il n'en demeure pas moins que ces légitimistes cherchent à œuvrer pour la prospérité et le développement économique du pays. D'après le fonds Berryer et une lettre de Lamennais[3002], un projet catholique et royaliste d'une société financière appelée Société de l'Omnium existe, au moins, depuis 1827. Il s'agit d'une association de crédit général dont le fondateur est De Ripert-Montclar et qui est fondée sur l'idée que la banque de France n'arrive à faire circuler

[2997] *Ibid*., tome II, p.339.
[2998] *Ibid*., tome II, p.340.
[2999] *Ibid*., tome II, p.345.
[3000] 372 ap 21, lettre de Blosseville du 28 juin 1840 à Laurentie : « De la Farelle offre de faire des articles d'économie politique (signés ou non) Je regarde l'acquisition de ces deux noms comme d'une grande importance pour la Quotidienne. Notre été commence bien. »
[3001] Duroselle, J.-B., *Itinéraires : idées, hommes et nations d'Occident (XIX-XXe siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1992, p.179.
[3002] 221 ap 1 : lettre de Lamennais du 8 octobre 1827, adressée à Berryer-fils.

ses liquidités financières qu'à Paris et dans ses banlieues, pendant que ses succursales dans les villes de province ne parviennent pas à accorder des crédits en quantités suffisantes. Il est ainsi décidé d'offrir des possibilités de crédit à un taux d'intérêt bas. L'association centrale possède un siège à Paris et il est décidé de créer des comptoirs principaux dans les centres d'industrie et de commerce de France. Ensuite, la société semble s'être beaucoup développée à partir de 1832. Une nouvelle fois, Lamennais est précurseur et lui consacre un article dans la *Revue des deux Mondes* du 1er septembre 1832[3003]. Il débute son article sur la conception du progrès et la fin de la conception cyclique du temps :

> On a cessé de croire que l'humanité, forcément stationnaire, soit condamnée à tourner sans fin dans un cercle déterminé, passant, après des siècles par les mêmes phases, recommençant les mêmes travaux pour recueillir les mêmes fruits, incapable de franchir certaines limites fatales, irrévocablement assignées sur une philosophie plus éclairée, plus consolante, comme sur une connaissance plus étendue et une plus exacte appréciation des faits antérieurs, s'est au contraire formée peu à peu. L'histoire a parlé le même langage que la raison spéculative, et la raison a justifié les invincibles désirs de l'homme et ses constantes aspirations à un état toujours meilleur.[3004]

Il voit, pour qu'il y ait progrès, la nécessité pour l'homme de connaître une augmentation de la prospérité matérielle, tout en le préservant de l'emprise des banques :

> Le crédit, en outre, sous sa forme actuelle, présente le double inconvénient de ne pas fournir à la production une quantité de capitaux à beaucoup près équivalente à ses besoins, et d'en déterminer, par les embarras de la circulation, l'engorgement momentané dans un petit nombre de mains, entre lesquelles ils demeurent plus ou moins longtemps inutiles : surabondance ici, là disette, désordre partout.[3005]

Lamennais considère l'Omnium comme un moyen de remédier à tous ces inconvénients, de pallier les crises commerciales. En effet, l'Omnium est censée assurer un crédit plus facile d'accès pour tous et sur tout le territoire. Six ans plus tard, les légitimistes semblent s'y être enfin beaucoup intéressés et investis. Il est alors demandé à Laurentie d'écrire un article sur l'Omnium :

> Il faut que vous me dédommagiez par un bel article signé sur l'omnium.[3006]

Enfin le duc de Valmy avoue à Laurentie la stratégie du parti légitimiste :

> Il y a plus pour nous légitimistes, mais ceci ne doit pas être dit trop haut, il y a un intérêt de parti à soutenir l'Omnium. Ce sont nos amis qui entretiennent les fils conducteurs, si nous venons à leur aide, si nous faisons que la direction reste entre des mains royalistes, et si enfin l'affaire a du succès, voyez quel résultat

[3003] Cf. Le Guillou, *Correspondance générale de Lamennais*, tome 7, Paris, Colin, p.326-339.
[3004] *Ibid*., p.330.
[3005] *Ibid*., p.334.
[3006] 372 ap : lettre de La Passe du 22 août 1838 adressée à Laurentie.

immense ! la puissance des banquiers, l'influence qu'elle leur a donnée, influence si fatale à nos principes, influence qui devient de jour en jour plus irrésistible à mesure que la soif de l'or, la passion de l'industrie l'amour du commerce se développent cette influence dis-je revient à nous et nous profitons du développement qu'elle acquière dans ce siècle.[3007]

Il s'agit de s'imposer face aux banquiers pour faire triompher ses principes. L'économiste légitimiste Villeneuve-Bargemont y est aussi fortement impliqué. Laurentie s'exécute et son article paraît dans la *Quotidienne* de début octobre 1838. Les légitimistes ont ainsi fait la tentative de ne pas rester en retrait des questions financières et industrielles, tout en maintenant la grande critique qu'ils font de ce milieu de banquiers favorable à Louis-Philippe. Ainsi le légitimisme social ne se coupe-t-il pas des questions économiques mais il s'appuie encore très fortement sur les formes traditionnelles d'aide issues de la Restauration, pour y remédier.

Inspirés par la critique de la société bourgeoise-libérale, les légitimistes repoussent, dans un premier temps, la philanthropie comme substitut de la charité et du rôle traditionnel de l'Église en matière de prise en charge des plus déshérités. La philanthropie leur apparaît comme la définition d'une charité laïque, voire athée, qui implique le rôle prépondérant de l'État au détriment de l'Église. Le rejet de la philanthropie caractérise donc les légitimistes. La philanthropie d'État a pourtant déjà été expérimentée sous la Restauration jusqu'à la chute de Decazes, avec l'ordonnance du 2-5 juillet 1816 qui crée à Paris un bureau de charité par arrondissement, au nombre total de douze : ces bureaux de charité doivent remplacer les quarante-huit postes mis en place sous la Révolution[3008]. L'ordonnance de 1818 ne réserve aucune place à un membre du clergé dans les commissions des hospices ou dans les bureaux de bienfaisance. L'hiver terrible de 1820 a amené les autorités à craindre les conséquences des difficultés de survie des populations les plus fragiles. En 1821, les autorités ecclésiastiques veulent retrouver le monopole de la charité. Une ordonnance du 8 novembre 1821 restaure les « conseils de charité » avec des places réservées aux archevêques, évêques, curés. Toutes les tentatives exclusivement laïques sont alors considérées comme suspectes par les catholiques, car seule l'Église peut encadrer de telles initiatives. Mgr de Boulogne, dans son sermon *Sur l'excellence de la charité chrétienne* de 1821, est devenu une référence : seul le christianisme peut et doit faire preuve de charité. La Société de la morale chrétienne s'oppose à la Société philanthropique menée par Guizot. Chateaubriand a déclaré dans son *Congrès de Vérone* :

[3007] 372 ap : lettre du duc de Valmy du 28 août 1838 adressée à Laurentie.
[3008] Mayeur, J.-M., Pietri, Ch. Et L., Vauchez, A., Venard, M., (dir.), *Histoire du Christianisme*, tome 10 : les défis de la modernité (1750-1840), Paris, Desclée, 1997, p.876.

La philanthropie n'est que la monnaie de la charité.[3009]

La philanthropie est laïque, même si elle a pour résultat des actes de charité religieuse. Elle permet aussi de retenir et de contrôler la main-d'œuvre. Le légitimisme social a rejeté, sur un plan théorique, la philanthropie qui est mise en échec, à la fin de la Restauration[3010]. Face à son renouveau stimulé par les orléanistes après 1830, Laurentie lui consacre un article intitulé « De la torture philanthropique »[3011]. Sa dénonciation de la philanthropie, jugée superficielle et inefficace par rapport à la charité, alimente une vive critique des doctrinaires :

On ne devait espérer rien de mieux des moralistes de l'école de Destutt de Tracy, école atroce pour qui la morale, c'est le gendarme, et la vertu, c'est le bourreau.[3012]

La philanthropie est jugée amorale, or, tout intérêt porté au peuple et aux pauvres, doit revêtir, pour Laurentie, une dimension morale et religieuse. La philanthropie, dans son aspect laïc, lui paraît servir une société athée, détachée de la religion. De plus, il regrette que la philanthropie se situe sur le plan de la fraternité et qu'elle ne fasse pas l'aumône, pratique inégalitaire par essence, plaçant celui qui la fait au-dessus de celui qui la reçoit. Or, cette inégalité doit être intrinsèquement acceptée, car, d'après lui, elle fait partie de la société chrétienne : l'aumône ne fait sens que pour « atténuer » cette inégalité. Pourtant, le terme de « philanthropie » est repris par les légitimistes eux-mêmes, pour désigner les laïcs qui participent aux œuvres de charité : l'économiste Villeneuve-Bargemont désigne comme philanthropes « actifs et utiles » les Rochefoucauld-Liancourt, Doudeauville, Montmorency, Pastoret, François de Neufchâteau, Monthyon, De Gérando et Delessert. Villeneuve-Bargemont affirme aussi que l'Académie française a été un relais de la diffusion de l'idée de philanthropie et rend hommage aux réalisations de la fin de règne de Charles X avec la création de la Société philanthropique qui met alors en pratique la science de la charité[3013]. Mais l'auteur distingue la fausse de la vraie philanthropie et il signale que la philanthropie d'origine anglaise a été créée après la Réforme et le départ des catholiques[3014] :

Ainsi l'on peut dire, fille du protestantisme, [la philanthropie] est à la véritable charité ce que l'erreur est à la religion véritable.[3015]

[3009] Chateaubriand, *Œuvres*, *Le Congrès de Vérone*, tome 19, Paris, Dufour, 1858, p.35.
[3010] Catherine Duprat, *Usage et pratiques de la philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social à Paris, au cours du premier XIXème siècle,* Paris, Comité d'histoire de la sécurité sociale, volume 1, 1996, p.213 et suivantes.
[3011] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Mélanges, op.cit.*, tome 1, p. 411 et suivantes.
[3012] *Ibid.*, p. 411.
[3013] Villeneuve-Bargemont, Alban de, *Économie politique chrétienne*, volume I, Paris, Paulin, 1834, p.90.
[3014] *Ibid*., volume II, p.202 et suivantes.
[3015] *Ibid*., volume II, p.203.

Surtout, après le départ des catholiques, la charité devient étatique en Angleterre et ne reste pas le monopole de l'Église. Pour la France, l'affaiblissement des principes religieux est responsable, d'après Villeneuve-Bargemont, du manque d'efficacité de la charité. Il faut toujours, d'après lui, recourir à la charité privée même si le roi, en promettant le bonheur de son peuple, a le devoir de s'engager dans une résorption générale de l'indigence. L'auteur en appelle aux grands propriétaires, aux entrepreneurs d'industrie, aux magistrats, administrateurs et médecins. Quant aux femmes, elles sont, d'après l'auteur, toutes classes confondues, capables de faire mieux que personne actes de charité. En ce qui concerne la charité publique, elle constitue le socle de cette charité privée ponctuelle, mais pour Villeneuve-Bargemont, elle doit aller au-delà de la prise en charge des enfants et des vieilles personnes étant donné l'augmentation de la population indigente. Le clergé ne peut plus être seul à s'occuper de la charité et il devient indispensable d'ouvrir de nouveaux hospices. Il distingue, tour à tour, les infirmes, les vieillards, les aliénés, les orphelins, les enfants trouvés, les sourds-muets, les aveugles, les prisonniers dont les analyses sont inspirées de l'ouvrage de De Beaumont et de Tocqueville, avec l'idée d'introduire le travail dans les prisons[3016]. Sur la question de l'enfermement et de la punition, Laurentie trouve que seule la société chrétienne peut s'en charger correctement. La question pénitentiaire est « une correction, ou une expiation » dans l'Économie chrétienne, alors que « dans l'Économie humanitaire, elle est un supplice »[3017]. Laurentie précise :

> Le mal est dans le matérialisme systématique, qui réduit le régime social, et à plus forte raison, le régime pénitentiaire, à une loi de police.[3018]

Villeneuve-Bargemont ajoute aux prisonniers, les pauvres « honteux », les « indigents hors d'état de travailler, qui n'ont pu être admis dans les établissements de charité », les « indigents qui manquent de travail ou d'un salaire suffisant », les « indigents qui se refusent au travail, ou mendiants » à prendre en charge. Il rappelle le rôle des congrégations religieuses mais aussi les Dames de la charité, Saint-Vincent-de-Paul et les visitandines. Il souligne que l'assistance nationale a été créée par la Révolution Française et fait l'éloge des travaux de la Constituante en la matière. Ainsi, l'héritage philanthropique révolutionnaire n'est pas totalement rejeté par les légitimistes. Son troisième volume d'*Économie politique chrétienne* porte davantage sur l'amélioration des institutions de charité. Comme Laurentie, il souhaite le retour du clergé dans la gestion de l'assistance nationale dans les bureaux de

[3016] *Ibid*., volume III, p.123.
[3017] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Mélanges, op.cit.*, tome 1, p.417.
[3018] *Ibid*., p.419.

bienfaisance cantonaux. Il réclame aussi une meilleure précision de la législation sur les pauvres ; les lois des rois sont alors considérées comme désuètes. Il appelle alors de ses vœux la création d'une commission parlementaire. Il milite aussi pour des lois de prévention de l'indigence avec le renforcement d'une instruction morale, religieuse et industrielle, l'établissement de caisses d'épargne et de prévoyance, et l'institution de corporations d'ouvriers avec l'esprit d'association et de secours mutuels[3019]. Néanmoins, le dispositif de lutte contre l'indigence ouvrière est draconien : Villeneuve-Bargemont prévoit d'enlever l'autorité et la surveillance des enfants d'ouvriers indigents pour les remettre à un tuteur charitable. Il est retenu sur le salaire de l'ouvrier indigent une somme à épargner et il est contraint de suivre les règles d'hygiène. De la même façon, il faut, d'après lui, démasquer la « fausse mendicité » et mettre les mendiants qui n'auraient pas « besoin » d'y recourir au travail. Les ouvrages se multiplient sur le sujet. A la fin de la monarchie de Juillet, Laurentie reçoit un *Mémoire sur l'assistance publique* de Labadie qui traite le sujet autour de quatre points principaux : l'organisation d'associations d'assistance, le défrichement des terres incultes, la colonisation afin d'obtenir de la nourriture à bon marché et la réformation des mœurs[3020]. Ce correspondant de Laurentie voit dans la colonisation, la possibilité de produire à moindre coût une alimentation accessible aux indigents. La morale et la religion demeurent au cœur des réflexions des légitimistes en matière d'assistance publique et de charité. Désorganisés par la révolution de 1830, il faut attendre les années 1840 pour que les catholiques répondent, à nouveau, par des actions concrètes.

Les légitimistes du réseau de Laurentie décident enfin de s'approprier les outils de mesure pour préciser leurs réflexions sur les questions sociales. A travers les statistiques, ils comptent mesurer les incidences de ce « féodalisme industriel » sur les populations ouvrières et fourbir leurs armes pour le dénoncer et l'atténuer. Si la Restauration est accusée d'avoir détruit la « fièvre statistique » de l'Empire[3021], les royalistes semblent à nouveau s'y intéresser à la fin des années 20 et au début des années 30. En effet, la fin de la Restauration est propice à la quantification et aux recensements en tout genre. D'après sa correspondance active, le 20 avril 1830, Laurentie accepte de devenir membre de la Société française de statistique. Les légitimistes ne restent donc pas insensibles à toutes les innovations, même s'ils condamnent les « hommes de calculs » de la monarchie de Juillet. Entraînés par les organisations et réflexions nouvelles introduites après 1830, ils se rapprochent encore davantage des sociétés

[3019] *Ibid*., volume III, p.156.
[3020] 372 ap 14 : lettre de Labadie du 17 août de la fin des années 1840 adressée à Laurentie.
[3021] Voir Gille, Bertrand, *Les Sources statistiques de l'histoire de France. Des enquêtes du XVIIème siècle à 1870*, Paris/Genève, Minard/Droz, 1964.

de statistiques. La mortalité est quantifiée, tandis que les épidémies continuent encore de sévir. Les statistiques judiciaires sont aussi entreprises pour la première fois en 1827. Il faut, surtout, donner le change aux libéraux qui tentent, à coup de chiffres, de mettre en défaut leurs adversaires. César Moreau, correspondant de Laurentie, devient le directeur de la Société française de statistique légitimiste : le journaliste suit avec intérêt l'évolution des travaux de Moreau[3022]. L'opinion a fait aussi l'objet de quantifications sous la Restauration, de 1814 à 1818, en 1822. Les enquêtes d'opinion commencent à être menées sur une longue période comme celle de 1827-1830. Les statistiques en matière de journaux sont véritablement développées, par la suite, au début de la monarchie de Juillet[3023]. Les théories hygiénistes leur apparaissent aussi comme des solutions apportées aux problèmes sociaux. Le mouvement hygiéniste se développe en effet avec la création des *Annales d'hygiène publique et de médecine légale* auxquelles les légitimistes témoignent de l'intérêt. Les légitimistes s'emparent de thèmes hygiénistes qu'ils insèrent dans leurs journaux. Ainsi, la question de l'eau à Paris est évoquée dans le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* sur le plan de l'hygiène publique, de la consommation, de la salubrité, un an après l'épidémie de choléra qui a frappé la capitale. Le journal salue la multiplication des bornes fontaine dans la ville mais il souhaite que le volume d'eau apporté soit supérieur, notamment dans les quartiers populaires autour du canal de l'Ourcq :

> C'est surtout dans les quartiers populeux, habités principalement par les classes ouvrières, que le besoin d'une eau plus abondante se fait cruellement sentir. Les rues étroites et tortueuses des faubourgs Saint-Victor et Saint-Marceau, les entourages de la place Maubert sont toujours infectes ; il serait temps de faire quelque chose pour les assainir. La nourriture insuffisante et souvent peu saine des pauvres habitants de ces quartiers, les fatigues de leur vie laborieuse, et la misère qui les accable, sont autant de prédispositions aux maladies que développe chez eux l'influence corrosive d'un air vicié et corrompu. L'humanité s'indigne de l'indifférence profonde que l'administration affecte pour leurs douleurs.[3024]

Les légitimistes proches de Laurentie n'en sont qu'aux balbutiements de l'hygiénisme et tout de même divisés sur la question, mais paraissent y être de plus en plus sensibilisés. Le légitimiste Lapasse écrit à Laurentie que « l'hygiène curative et préventive des peuples serait une politique neuve »[3025]. Ces réflexions et associations autour du légitimisme social constituent donc un arsenal politique à l'efficacité douteuse mais censé préserver la société

[3022] 372 ap 21, dossier 6 : correspondance active de Laurentie, lettre de ce dernier du 20 avril 1830 à César Moreau, et correspondance passive dans 372 ap 7 à 13.
[3023] Karila-Cohen, Pierre, « Compter les opinions, une utopie gouvernementale dans les premières années de la monarchie de Juillet (1832-1835) », dans Harismendy, Patrick, (dir.), *La France des années 1830 et l'esprit de réforme*, Rennes, PUR, 2006, p. 124 et suivantes.
[3024] Article intitulé « Eaux de Paris » du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 1er juillet 1833.
[3025] 372 ap : lettre de Lapasse du 24 novembre 1845 à Laurentie.

des soulèvements du peuple à caractère économique. Si le peuple au sens large devient un sujet de réflexion économique, il reste avant tout un sujet hautement politique. Les légitimistes craignent autant les réactions populaires que son instrumentalisation par leurs adversaires orléanistes.

2.2. Le peuple insurgé

Les légitimistes partagent les opinions de Thiers, Guizot et Mignet sur la crainte d'un peuple incontrôlable qu'il faudrait absolument maîtriser, mais sous la monarchie de Juillet, ils veulent paraître défendre une monarchie populaire. Influencés par les catholiques, et notamment Lamennais, ils développent, même de façon embryonnaire, une mystique du peuple, pour donner le change aux historiens démocrates comme Michelet, Louis Blanc et Quinet. Les insurrections du début de règne de Louis-Philippe leur donnent une occasion supplémentaire de contester la légitimité du nouveau roi et de se placer aux côtés du peuple. De façon plus globale en 1832, après la révolte des canuts de 1831, la revue légitimiste du *Rénovateur* revient sur l'événement et maintient la position du premier *Courrier de l'Europe* qui désapprouve la politique de répression systématique de la monarchie de Juillet à Lyon et à Grenoble :

> Mais quand l'émeute vint à sortir de Paris, que l'excès de la misère et des maladresses administratives la naturalisa dans les provinces, l'émeute devint une demi-guerre civile : il fallut alors une armée et un maréchal-ministre pour conquérir la seconde ville de France, et une division pour soumettre Grenoble. […] Enfin le choléra a eu seul la puissance de dompter l'émeute : le désespoir n'a reculé que devant la peste.[3026]

A Grenoble, le carnaval dégénère en émeute anti-gouvernementale le 12 mars 1832. Casimir Perier limoge le général Saint-Clair qui, à la tête de la garnison, préfère évacuer la ville plutôt que de riposter. La répression est sans pitié. Ainsi, les légitimistes défendent les révoltés qui ne le sont que par « désespoir ». Tous les moyens démesurés utilisés par le régime n'ont pas suffi à dompter ce peuple insurgé, ce qui favorise, d'après les légitimistes, l'émergence d'une opposition de la gauche dynastique : à Lyon, un banquet offert à Odilon Barrot rassemble plus de 1800 personnes le 30 septembre 1832, environ un an après les soulèvements des Canuts de 1831. Les néolégitimistes travaillent alors au rapprochement entre la gauche dynastique et leur mouvement politique, afin de lutter contre le pouvoir qui les accuse de manipuler les ouvriers.

[3026] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome I, 1832, p.257.

Les troubles de 1834 éclatent ensuite. Dès le 18 juillet 1833, les légitimistes alertent leur lectorat sur les possibilités d'une nouvelle insurrection à Lyon :

Les nouvelles de Lyon excitent au plus haut degré l'attention publique. […] De récentes dissidences se sont manifestées entre les ouvriers et les fabricants, les uns réclament une augmentation de salaire que les autres s'obstinent à refuser. L'ordre n'aurait point été troublé jusqu'à ce jour ; cependant il y a eu des rassemblements inoffensifs, mais nombreux. […] Les circonstances sont graves. Il ne serait pas impossible qu'on vît se renouveler les déplorables collisions de 1831.[3027]

L'entourage de Laurentie est pleinement conscient que, derrière les revendications sociales des canuts, se cache une critique politique qui répond aux insatisfactions ressenties par le peuple à qui le pouvoir a confisqué la révolution de 1830 :

Le ministère absorbé tout entier par les préparatifs de l'anniversaire des glorieuses journées, rassuré d'ailleurs parce qu'on lui a dit que ces *troubles n'ont rien de politique*, paraît ne pas devoir s'en occuper d'une manière sérieuse. Ainsi l'indifférence et l'incapacité des doctrinaires livreraient la seconde ville du royaume à de nouvelles et affligeantes divisions ; une des branches les plus productives de notre commerce serait encore une fois paralysée par l'entêtement et la révolte : ce qui n'empêcherait par le *Journal de Paris* d'assurer que l'industrie est active et que le commerce va son train ! Qu'est-ce que le cabinet d'ailleurs peut avoir à craindre d'une émeute ? La victoire des ouvriers n'est plus possible à Lyon. Le juste-milieu n'y-a-t-il pas ses forts détachés ?[3028]

Dénonçant la propagande du pouvoir, la monarchie de Juillet est alors considérée par les légitimistes comme « illibérale », c'est-à-dire comme un régime qui prive son peuple de liberté [3029]. Les « Troubles de Lyon » deviennent une rubrique dans les colonnes du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* qui révèle l'organisation méticuleuse et transparente du mouvement de révolte des canuts. Les légitimistes souhaitent aussi prendre en défaut le pouvoir qui ne peut résoudre pacifiquement la paralysie de l'industrie de la soie :

On ne vit jamais plus d'ordre dans le désordre ; les décrets sont connus et dénoncés plusieurs jours avant d'être exécutoires, et chaque semaine le comité dirigeant désigne les fabricants dont les métiers seront cachetés la semaine suivante. Un homme, à qui nous ne ferons pas l'honneur de le nommer, annonçait l'intention de frapper aujourd'hui 1400 métiers d'interdit. Quatre fabriques d'unis ont été relevées de la condamnation prononcée contre elles, cinq sont encore sous le scellé, treize fabriques de façonnés voient toujours toutes leurs opérations suspendues et leurs capitaux compromis par le refus obstiné de travail de leurs ouvriers. Rien de plus notoire que le fait des coalitions ; les tisseurs qui les forment ne les nient point ; les membres des sections

[3027] Article du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 18 juillet 1833.
[3028] *Idem.*
[3029] Article du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 19 juillet 1833.

avouent hautement et leur organisation en société délibérante, et le lieu de leurs réunions, et leurs projets : c'est une conspiration industrielle à découvert.[3030]

Cette annonce de troubles à Lyon survient en parallèle de celle des heurts de Valenciennes qui nécessitent la présence de la gendarmerie et d'un escadron de cuirassiers. Les légitimistes interprètent aussi la révolte des charbonniers d'Anzin et la faillite de la compagnie du Creusot comme des signaux de l'échec de la politique industrielle et sociale de la monarchie de Juillet :

> On a vu presque sur tous les points du royaume les ouvriers réclamer avec menaces une augmentation de salaire qu'on n'a pu leur refuser sans injustice, et qui cependant causerait la ruine des fabricants.[3031]

Le massacre de Vaise fait l'objet de l'attention toute particulière de la part des néolégitimistes. Le 10 avril 1834, des insurgés s'emparèrent au nom de la république de la mairie, tandis qu'en parallèle, les barricades se dressent à la Croix-Rousse et dans d'autres quartiers de Lyon ; les habitants, insurgés ou non, sont tous réprimés avec une rare violence, en particulier dans la rue Projetée. Ce massacre, un des premiers de la semaine sanglante, fait écho à celui de la rue Transnonain du 15 avril à Paris. La tendance légitimiste légaliste est renseignée du déroulement des événements par un correspondant de Berryer-fils, Pierre Charnier[3032], chrétien et légitimiste social, inventeur du mutuellisme en 1827 et protagoniste impliqué dans le soulèvement de 1831[3033]. Le 13 février 1834, la société des Mutuellistes rend son décret dans lequel il est prononcé l'interdiction de tous les métiers et l'arrêt du travail le

[3030] Citation d'un article du *Courrier* et du *Précurseur de Lyon* paru dans le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 20 juillet 1833.
[3031] Éditorial du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 21 juillet 1833.
[3032] Pierre Charnier, (1795-1857), est un canut, tisseur puis chef d'atelier lyonnais que Fernand Rude qualifie de « chef ouvrier ». Il est à l'origine, à la fin de la Restauration, du mutuellisme. En tant que tel, et suite à son implication dans les événements de 1831, il est systématiquement réélu prud'homme chef d'atelier.
[3033] Fonds Berryer 223 ap 21 : lettre de Pierre Charnier du 21 mars 1835 à Berryer-fils mais ils sont en relation à travers un intermédiaire depuis le 27 novembre 1834. Pierre Charnier définit lui-même son initiative mutuelliste dans cette lettre : « Je prends le titre de réformiste vu que je fondai le mutuellisme en 1827. Cette institution dans son organisation primitive (dont je suis l'auteur) tendait à la réforme des abus introduits dans notre fabrique. M.Pavy, ancien député du Rhône, me prêta son appui par des paroles les plus encourageantes ».
Le *Courrier de Lyon* du 22 février 1834 décrit une véritable franc-maçonnerie corporative : « Il existe cent vingt-deux loges de mutuellistes, chacune de vingt membres, dont l'un est président ; de la réunion des cent vingt-deux présidents résultent douze loges centrales qui désignent chacune dans leur sein trois ouvriers pour composer la commission exécutive formée ainsi de trente-six d'atelier. Cette commission se résout elle-même en un directoire de trois membres. Chaque sociétaire verse cinq francs dans la caisse centrale le jour de son admission et consent une cotisation mensuelle de un franc. Les fonds en caisse ont pour destination les secours à donner aux ouvriers sans travail et les frais de publication de l'*Écho de la Fabrique*, journal officiel de la société. Chacune des loges prend une action à l'*Écho* ; il y a un abonnement par cinq individus. […] Ainsi l'association a des assemblées, une caisse, un journal ; elle ne comprend pas encore tous les ouvriers, mais elle s'occupe avec persévérance de les réunir tous, et travaille à s'affilier tous les autres corps de métier. »

vendredi 14 février[3034]. Ils s'opposent à la baisse du tarif que le pouvoir ne veut pas négocier[3035]. Les partisans de la monarchie de Juillet profèrent des menaces devant l'annonce de la grève générale :

> Si poussés par leurs détestables conseillers des ouvriers troublaient la paix de la cité par une démonstration quelconque, le pouvoir qui est en mesure et qui est prévenu, leur donnerait immédiatement une leçon vigoureuse ; nous ne voyons pas alors ce que l'ordre public y perdrait.[3036]

De plus, l'enterrement d'un ouvrier donne lieu, ce même jour du 13 février, alors que la baisse du tarif est décidée, à la création d'un cortège de 1500 individus « marchant dans le plus grand ordre par quatre, deux *ferrandiniers* d'un côté et deux *mutuellistes* de l'autre », afin de symboliser la réunion des deux mouvements des compagnons et des mutuellistes, c'est-à-dire des chefs d'atelier[3037]. L'enterrement manque de dégénérer suite à l'intervention d'un commissaire de police qui barre la rue, alors que le cortège ne troublait pas l'ordre public. Dans un second temps, les canuts se joignent à cette union pour lutter contre la baisse du tarif annoncée par les patrons. Le 17 février 1834, le *Courrier de Lyon* conspue cette nouvelle union ouvrière :

> Nous n'avons certainement pas dissimulé la gravité des événements, l'association des ouvriers est un fléau, il faut qu'elle soit dissoute.[3038]

Puis, le journal favorable à Louis-Philippe se ravise et juge cette association moins dangereuse qu'elle n'y paraît. Il finit par ne plus croire possible un soulèvement futur :

> Qu'il y ait péril pour l'avenir, si les choses doivent rester dans le même état, à la bonne heure, mais qu'un danger quelconque, semblable à celui de novembre, menace maintenant notre cité, que nous soyons à la veille d'un 5 juin, non, mille fois non.[3039]

En revanche, pour la première fois, les républicains et non plus seulement les légitimistes, sont accusés par le *Courrier de Lyon* de fomenter un complot contre le pouvoir :

> L'esprit de l'association des ouvriers en soie peut, d'un instant à l'autre, devenir politique ; beaucoup font partie de la société des Droits de l'homme ; le républicanisme le moins éclairé et par conséquent le plus dangereux menace d'infester à Lyon les classes laborieuses ; les chefs sont dit-on républicains.[3040]

[3034] Article du *Courrier de Lyon*, journal orléaniste, du 15 février 1834.
[3035] Article du *Courrier de Lyon* du 17 février 1834 dans lequel les journalistes orléanistes n'appellent à aucun compromis : « Accordez ces 25 centimes aux ouvriers en peluche, et demain d'autres élèveront de nouvelles prétentions ; faites des concessions et demain la coalition se prendra à autre chose. »
[3036] Article du *Courrier de Lyon* du 15 février 1834.
[3037] *Idem.*
[3038] Le *Courrier de Lyon* du 17 février 1834.
[3039] *Idem.*
[3040] *Idem.*

A l'inverse, le *Précurseur*, journal républicain depuis 1831, regrette que le sens véritable de la lutte des ouvriers ne soit effacé du débat au profit d'une tactique ministérielle qui consiste à éliminer ses adversaires politiques :

> Il faut le dire pour l'instruction du pays, car un régime est jugé sur un fait semblable : le pouvoir ne voit dans ce triste débat qu'une occasion *d'en finir avec les factions*. Bien loin de seconder les généreuses dispositions des ouvriers et d'inviter les fabricants à la modération, il les excite à la résistance et les encourage par l'énumération des forces militaires qu'il a préparées pour les soutenir dans ce qu'il appelle leur querelle et ce qui n'est que sa querelle à lui.[3041]

Laurentie partage cet avis : la presse parisienne légitimiste, à travers le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 18 février 1834, reprend le même argumentaire que celui du *Précurseur* tout en déplorant les « secousses intermittentes » que connaît Lyon « si fortunée et si paisible sous la Restauration ». Le 20 février 1834, le journal de Laurentie condamne la stratégie orléaniste :

> Ainsi, l'orléanisme n'attend qu'une occasion favorable pour se servir des « forts détachés » dont il a entouré la ville de Lyon, et dont M. Guizot […] avouait si naïvement la destination.[3042]

Un article intitulé « Événements de Lyon » paraît où Laurentie prend alors la défense des républicains :

> Le gouvernement laisse échapper sa politique oppressive au sujet des événements de Lyon. Avant de les connaître, avant de les avoir étudiés, il dit, il fait dire, il proclame qu'ils ont un caractère politique, qu'ils se lient aux événements de Savoie, qu'ils sont produits par la propagande, qu'ils tiennent à l'organisation des sociétés secrètes. Cet empressement a quelque chose de très grave, et il faut bien pénétrer la pensée entière de ce pouvoir de despotisme. […] Il prétend que c'est la République toute entière qui se lève ; il la montre hideuse ; il exagère sa force dans le simple but de réprimer et de montrer sa force.[3043]

De son côté, le *Courrier de Lyon* du 22 février 1834 affirme pouvoir trouver une entente avec les associations et reconnaît la dimension économique et sociale du mouvement ouvrier[3044]. La tension retombe cependant et le journal légitimiste évoque la fin des troubles le 24 février 1834. Pourtant, le procès des mutuellistes arrêtés pendant la grève s'ouvre en avril, dans un climat de mécontentement général. Le déclenchement des émeutes est lié au procès des mutuellistes : ces derniers sont accusés de politiser ces associations. Ainsi, Laurentie veut démontrer que les problèmes rencontrés par les orléanistes sont identiques à ceux des

[3041] Article du *Précurseur* du 16 février 1834.
[3042] Le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 20 février 1834.
[3043] Le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 21 février 1834.
[3044] Le *Courrier de Lyon* du 22 février 1834 tente de trouver un compromis : « Le *Précurseur* n'a-t-il pas […] déclaré qu'à ses yeux le débat n'avait rien de politique et conservait un caractère essentiellement industriel ? […] Ici, en admettant que le *Précurseur* ait eu cette pensée que nous déclarons toujours généreuse, quel qu'en soit le premier auteur, nous ne pouvons affirmer qu'elle appartienne au seul *Précurseur* […]. »

royalistes sous la Restauration. Il y a, de plus, une prise de conscience nouvelle de l'existence du peuple ouvrier avec les événements de Lyon. Laurentie exprime son désaccord face à la répression sanglante du peuple dans le préliminaire de son ouvrage *De la révolution en Europe* paru en 1834 :

> Pendant que je livrais cet écrit à l'imprimeur, l'émeute s'éveillait à Lyon et à Paris, et le pouvoir donnait ses *ordres impitoyables* pour la réprimer. […] Après les massacres de la rue Transnonain et le désastre de Lyon, il ne reste plus guère d'expériences à faire pour comprendre la destinée de la révolution de juillet, et celle même de tous les partis.[3045]

En effet, les deux événements sont simultanés et traités de façon similaire par la monarchie de Juillet :

> Août 1834, insurrection des mutuellistes à Lyon, presque contemporaine de l'insurrection de la rue Transnonain. A Lyon : « L'armée eut 115 hommes tués et 360 blessés, et les ouvriers 200 tués et 400 blessés. Le gouvernement voulut accorder des indemnités, et une commission fut nommée, qui proclama le principe suivant : 'Le gouvernement ne voudra pas que le triomphe de l'ordre social coûte des larmes et des regrets. Il sait que le temps qui efface insensiblement la douleur que causent les pertes personnelles les plus chères, est impuissant à faire oublier les pertes de fortune'… Toute la morale de la monarchie de Juillet se trouve dans cette phrase.[3046]

Ces soulèvements sont l'émergence d'un bouillonnement symptomatique de l'incapacité du pouvoir à répondre aux attentes de ce peuple qui se révolte : le gouvernement est maintes fois alerté et convié, durant cette période s'étalant de 1830 à 1835, à prendre des mesures en faveur du peuple. Cet épisode est la preuve, pour les légitimistes parlementaires, que la monarchie de Juillet a été à tort considérée comme plus favorable aux libertés du peuple que la Restauration. L'étonnement est général dans les sphères du pouvoir qui n'a pas anticipé le soulèvement des canuts. Heinrich Heine, réfugié en France, est surpris de la distance qui existe entre le peuple non représenté et un roi coupé de celui des barricades. Les canuts sont les premiers ouvriers à s'être révoltés avec une conscience de leur position sociale et politique dans la société moderne : dans ses enquêtes, Villermé les décrit comme capables d'écrire des lettres et de tenir des conversations argumentées, débattues et de qualité. Ils revendiquent alors la liberté ou la mort, mais dans une dimension sociale et non exclusivement politique : la liberté, devient, pour eux, un droit de vie. Le tarif de 1831 est toujours remis en cause. Or, un projet de loi contre les associations de plus de vingt personnes s'oppose à ces associations qui sont mises en danger. Les légitimistes parlementaires s'engagent contre et y voient un moyen

[3045] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De la révolution en Europe*, Paris, Bricon, Dentu, 1834, p. V.
[3046] Skerlitch, Jean, *L'Opinion publique en France d'après la poésie politique et sociale*, Lausanne, 1901, p.72, cité dans Benjamin, Walter, *Paris, capitale du XIXème siècle*, Paris, Éditions du Cerf, 1989, p.727.

de répression contre les canuts, mais encore contre eux. Le projet de loi contre les associations est voté par la majorité autour de Guizot et devient la loi du 10 avril 1834 qui modifie encore plus sévèrement les articles 291 et suivants du code pénal sur les « réunions et associations illicites ». Berryer profite de ce débat pour revendiquer et insérer une autre liberté, celle de l'enseignement promise par la Charte[3047] : en effet, la liberté d'association est une liberté qui permet d'exercer toutes les autres libertés d'enseignement et de presse permettant au mouvement légitimiste de lutter contre le pouvoir. Cette âpre discussion autour des libertés, en particulier sur celle d'association, reprise et menée aussi par la gauche dynastique, est considérée comme un prologue aux soulèvements des canuts à Lyon en 1834 car elle est fondamentale pour la survie ou la destruction des premières associations d'ouvriers. Les légitimistes adoptent ainsi une position de critique véhémente de la monarchie de Juillet, légitimant un peu plus à leurs yeux le projet d'une Troisième Restauration. Cette loi est considérée comme liberticide. Berryer-fils attaque le ministre et défend l'association en pleine assemblée :

> Ces associations, vous nous les interdisez, et nous, connaissant nos droits et nos devoirs, nous résisterons ; nous aurons des associations pour la liberté de la presse, des associations pour établir et pour soutenir des journaux dans chaque localité […].[3048]

Les légitimistes citent et reprennent encore les théories d'Alexandre de Laborde de 1818, autour de « l'esprit d'association » qui crée « des rapports entre toutes les classes pour s'aider, se protéger mutuellement, pour intervenir directement dans leurs intérêts, pour se répartir dans une multitude de cercles, de circonscriptions, qui toutes tendent au même but, le développement des facultés, l'accroissement général du bien-être et de la richesse »[3049]. Plus précisément, l' « esprit d'association » est « une tendance des hommes éclairés et laborieux à se réunir dans toute opération qui intéresse fortement la société et qui peut se traiter sous forme de *conseil* dans l'administration, de *compagnies* dans le commerce, de *milice* dans la défense du territoire, de manière à unir les avantages du fédéralisme à l'unité centrale d'action, la délibération à la pensée, l'ensemble des efforts à l'exécution »[3050]. Y sont incorporées les associations littéraires et les associations de bienfaisance, c'est-à-dire tout le maillage d'opposition au régime des légitimistes. Pour le pouvoir, l'objectif essentiel demeure celui de maintenir le calme dans les classes laborieuses :

[3047] Fonds Berryer 223 ap 26 : manuscrit des mémoires de Berryer-fils sur le droit d'association, p.1.
[3048] *Ibid*., p.22.
[3049] Laborde, Alexandre de, *De l'esprit d'association dans les intérêts de la communauté*, volume I, seconde édition, Paris, Gide fils, 1821, p.vij. La première édition date de 1818.
[3050] *Ibid*., p.60-61.

Les peuples industrieux sont tranquilles, comme, dans les armées, les hommes les plus occupés sont ordinairement les plus braves.[3051]

Ce combat légitimiste en faveur de la liberté d'association conforte la ligne rédactionnelle du *Rénovateur* :

Appréciant, après le débat sur la loi des associations, le rôle de Berryer à la Chambre, le *Rénovateur* disait avec lui, nous ne sommes plus seulement des hommes d'honneur, de conscience, de fidélité, nous sommes aussi des hommes d'intelligence, de progrès, de sage liberté.[3052]

Favorables aux associations d'opposition à Louis-Philippe et opposés à la répression frappant les canuts, les légitimistes pensent représenter une alternative politique d'avenir et de progrès. Onze mois après les événements, un rapport est soumis à la Chambre des députés lors de la séance du 13 mars 1835 pour accorder un crédit aux Lyonnais en compensation des dommages causés par les événements des journées du 9 au 14 avril 1834 : en réaction au refus de la Chambre de 1834 de voter le crédit de plus d'un million de francs, une commission de députés relance le débat en 1835[3053]. Outre les reproches adressés aux légitimistes et aux républicains pour avoir favorisé le soulèvement[3054], le motif économique des révoltes des canuts est mis en avant : sur 180 000 habitants, plus de 80 000 ouvriers vivent dans le centre ville et dépendent exclusivement de la seule et immense industrie de la soie. Le rapport ne s'explique la révolte que par la misère sociale et mentionne les chants des canuts qui réclament la justice sociale :

Dans les moments de souffrance dont nous venons de parler, on voit tout à coup circuler dans la ville des groupes nombreux d'ouvriers, qui, par des chants lugubres et menaçants, font connaître que l'instant de soulager leur misère est arrivé ; ils savent que les fabricants et tous les citoyens, touchés de ce triste spectacle, s'empressent d'apaiser, par d'abondantes aumônes, ces émeutes mendiantes, qui sont vraiment indignes de notre époque et du degré de civilisation auquel la France est parvenue.[3055]

Loin de regretter la violence de la répression, les députés orléanistes poussent leur logique jusqu'à affirmer que le crédit alloué est destiné à rembourser « les malheureux propriétaires » lésés par les troubles de 1834. De même que la question de la liberté d'association était intimement liée aux soulèvements des canuts, le débat sur les indemnisations revêt la même

[3051] *Ibid*., p.4.
[3052] Fonds Berryer 223 ap 26 : manuscrit des mémoires de Berryer-fils p.34.
[3053] Fonds Berryer 223 ap 21 : Rapport par M. de Rancé député de l'Europe à la séance du 13 mars 1835 à la Chambre des députés.
[3054] *Ibid*., p.10 : « On nous fait observer, enfin, que les factions politiques sont puissamment intervenues dans les événements de Lyon ; qu'elles ont exalté, qu'elles ont entraîné par tous les moyens possibles dans la voie de l'insurrection la population industrielle ; que surtout elles ont pris la part la plus active dans les sanglants combats livrés en 1834 ».
[3055] *Ibid*., p.5.

signification hautement politique. Toujours en relation avec les légitimistes parlementaires, Pierre Charnier s'occupe alors de faire obtenir aux veuves des massacrés de Vaise des indemnités et veut bien être cité par Berryer-fils à la tribune comme le « Ledru-Rollin de la rue »[3056] : il s'agit de faire « le pendant [légitimiste] des mémoires de Ledru-Rollin » sur le massacre[3057]. Or, l'indemnité est davantage réclamée pour dommages aux maisons ou pertes de marchandises. Pierre Charnier souhaite, quant à lui, faire reconnaître le massacre en indemnisant officiellement les veuves du massacre de Vaise comparé à une « espèce de Saint-Barthélemy » : Pierre Charnier veut ainsi, avec l'aide de Berryer-fils, plaider la cause des insurgés et des victimes collatérales qui ont été elles-aussi tuées par les forces de l'ordre, peu avant l'ouverture du procès d'avril 1835 des insurgés. Laurentie retranscrit les informations et appuie les démarches de Berryer dans son journal. Les archives du fonds Berryer prouvent que les légitimistes légalistes de sa sensibilité politique n'ont pas participé aux soulèvements de Lyon. Mais Berryer affirme en parallèle dans ses mémoires s'être élevé contre une minorité de légitimistes qui, eux, ont participé, avec les républicains, aux insurrections de Lyon et de Paris[3058]. A l'occasion du Procès d'avril, légitimistes et catholiques sont en émoi. Lamennais a été bouleversé par les événements lyonnais de 1831 et de 1834 et a violemment critiqué le régime de Juillet qui trahissait les aspirations populaires. Le procès est retranscrit dans le *Rénovateur* qui prend position contre la « barbarie » du réquisitoire du procureur-général « qui ne demande que 163 têtes sur 164 accusés ! » ; pour Laurentie, la monarchie de Juillet a entrepris de dépolitiser l'insurrection de Lyon de 1834 après avoir fait « le procès moins des républicains que de la république ». Changeant de tactique, le pouvoir ne veut ensuite « voir devant la cour des pairs non plus des représentants de la république mais des accusés presque vulgaires »[3059]. Ainsi, dans un premier temps, le procès met en cause la Société des Droits de l'Homme[3060], pour finalement nier l'aspect politique des soulèvements et n'y voir qu'un « mécontentement commun » dont l'aspect social n'est aucunement révélé[3061]. Laurentie estime aussi que l'échec du soulèvement de 1834 signe la fin des prétentions républicaines :

> Le parti de la république n'est plus capable que de troubler quelque coin de rue. Et le parti du pouvoir n'est plus capable que de tuer pour assurer l'ordre. Ce n'est là ni une belle perspective ni un fortuné présage.[3062]

[3056] Fonds Berryer 223 ap 21 : lettre de Pierre Charnier du 21 mars 1835 à Berryer-fils.
[3057] Fonds Berryer 223 ap 21 : lettre de Pierre Charnier du 2 janvier 1835 à Berryer-fils.
[3058] Fonds Berryer 223 ap 26 : manuscrit des mémoires de Berryer-fils, p.35.
[3059] Article du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 19 mai 1835.
[3060] Article du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 4 mai 1835.
[3061] *Idem.*
[3062] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De la révolution en Europe*, Paris, Bricon, Dentu, 1834, p. V.

La république comme la monarchie de Juillet sont dans l'incapacité d'assurer la stabilité du pays. Face à l'incapacité des camps adverses de s'imposer en toute légitimité sans avoir recours à la force, Laurentie propose naturellement l'alternative légitimiste légaliste. Il demande alors à Berryer, Fitz-James et à Lamartine de réagir et de proposer un nouveau programme. Lamartine le déçoit rapidement : le *Rénovateur* le considère comme aussi médiocre en politique qu'en poésie. Pourtant, Lamartine fait écrire à Laurentie une lettre datée de 1835 où il lui témoigne sa grande admiration[3063]. Le journaliste néolégitimiste tente de montrer que le royalisme est compatible avec le vent de modernité qui souffle sur l'Europe :

> Pour moi, j'ai voulu montrer que l'esprit royaliste se concilie avec la grande révolution qui pousse l'Europe.[3064]

Les légitimistes et les catholiques ne sont pourtant pas unis sur la question. Genoude adopte une autre attitude en s'opposant au *Réparateur*, le journal légitimiste parlementaire de la tendance de Fitz-James de Lyon. Ce journal légitimiste qui paraît sur une courte période après 1833 et dont les bureaux ont été, dès les débuts des manifestations des canuts en 1834, occupés par les insurgés, est considéré par les révoltés comme un journal provocateur. Le *Réparateur* a été créé contre la *Gazette du Lyonnais* inspirée par O'Mahony. Genoude se met à critiquer la position des légitimistes légalistes dans les colonnes du *Réparateur*. O'Mahony, dans la *Gazette du Lyonnais*, s'attaque aussi avec virulence au *Réparateur*. Face à ces querelles internes aux légitimistes, la cause des canuts disparaît des débats. Les légitimistes n'ont pas réussi à proposer une alternative convaincante aux classes ouvrières grandissantes malgré des tentatives avérées. Ils restent persuadés que si la représentativité ne répond pas aux revendications sociales, l'Église peut y suppléer en soulageant les classes nécessiteuses. Or, ils passent alors à côté de la transformation sociale de la société et préfèrent proposer, comme solution à la révolte du peuple, la charité.

[3063] 372 ap 21, dossier 3 : « Monsieur Lamartine a l'honneur d'offrir ses sentiments très distingués à Monsieur Laurentie, il est heureux de profiter de cette occasion pour témoigner à l'historien la haute estime et la grande admiration qu'il a éprouvé en lisant les travaux et les opinions de M. Laurentie ». Lamartine lui écrit une nouvelle lettre : « […] J'accepte la critique avec la répugnance naturelle à l'homme […] votre (bon cœur) perce excellent à travers le devoir que vos opinions vous imposent. J'en suis bien touché il ne s'agit pas de [réfléchir] mais de sauver cinq ou six cent braves gens perdus avec moi. Aidez-moi à y parvenir. C'est une bonne cause car la charité pour ces malheureux vaut la foi. Mille compliments. » Ensuite, Lamartine lui fait parvenir ses huit volumes d'*Histoire de la Restauration*. Pour l'occasion, Lamartine écrit à Laurentie en 1852 qu'il s'en remet au jugement impartial d'un « écrivain éminent d'une opinion dont [il] a conservé les sentiments sans les dogmes ». Laurentie est aussi en relation épistolaire avec la comtesse de Lamartine.

[3064] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De la révolution en Europe*, Paris, Bricon, Dentu, 1834, p.VI.

2.3. Les limites de l'action charitable

Avec la désorganisation de leurs structures de charité après 1830, les légitimistes s'activent pour réorganiser leur réseau de bienfaisance et de charité et Laurentie participe activement à ces actions. Le bilan concernant les œuvres de charité sous la Restauration est contrasté. Avant 1830, l'action en matière de lutte contre la pauvreté s'avère peu efficace : s'il y a une préoccupation affichée pour le sort des plus humbles et si le pauvre devient, sous la plume des royalistes, « un instrument de dénonciation polémique anti-libérale », ces déclamations contre la pauvreté n'occasionnent pas de véritables conséquences pratiques de grande ampleur[3065], malgré quelques succès ponctuels. Par exemple, dans les années 1820, Laurentie vante, lors d'un discours, les qualités de l'ouvrage de Capefigue couronné par la Société des bonnes études. Il y voit un modèle d'action pour la société dans laquelle il vit et notamment une analyse « éloquente des bienfaits ou des actions généreuses de Vincent de Paul aux besoins de la société présente »[3066]. Ces ultraroyalistes dans l'entourage de Laurentie ont ainsi préfiguré la Société de Saint-Vincent-de-Paul fondée sur les ruines des sociétés de la Congrégation. Mais c'est une autre génération de catholiques qui prend les commandes de cette société[3067]. Parmi les élèves de l'école de droit, un jeune lyonnais, Frédéric Ozanam se fait remarquer. Inexpérimenté, il s'adresse à Bailly qui le reçoit en mai 1833[3068]. L'auteur crée des ramifications depuis l'organisation mère et use de l'expérience de la Congrégation en matière d'hôpitaux ; Frédéric Ozanam en est instruit par son frère Alphonse Ozanam, membre de la Congrégation de Lyon, en relation directe avec le docteur Récamier, en pleine épidémie de choléra. Bailly reprend l'œuvre de la visite des hôpitaux, et conseille à ces jeunes catholiques de placer leurs efforts sous le patronage de saint Vincent de Paul, le patron spécial déjà adopté par cette section de la Congrégation. Quand ces derniers fondent une seconde Conférence, sur la paroisse de Saint-Sulpice, un congréganiste leur offre, rue Cassette, le local où était installée la Société de Saint-François Régis. Ils y organisent une aumône matérielle et morale réservée aux pauvres et aux malades[3069]. Alexandre de Laborde consacre un ouvrage

[3065] Tort, Olivier, *L'impossible unité : la droite française sous la Restauration (1814-1830)*, Paris IV, 2007, p.929.
[3066] Capefigue, Baptiste, *Vie de Saint Vincent de Paul*, Paris, Hivert, 1827, p.XIV.
[3067] Voir Harrisson, Carol E., *Romantic catholics. France's postrevolutionary generation in search of a modern faith*, Cornell university press, 2014 et Caron, Jean-Claude, « Frédéric Ozanam, étudiant catholique (1831-1836) », dans *Revue de l'histoire de l'Église de France*, tome 85, n°214, 1999, p.39-53.
[3068] Gérard Cholvy, *Frédéric Ozanam, l'engagement d'un intellectuel catholique au XIXème siècle*, Paris, Fayard, 2003.
[3069] Brejon de Lavergnée, Matthieu, *La société de Saint-Vincent-de-Paul au XIXème siècle, 1833-1871. Un fleuron du catholicisme social*, Paris, Le Cerf, 2008.

aux associations de bienfaisance qui est cité et réédité en 1834, comme source d'inspiration pour les légitimistes parlementaires. Pour les légitimistes en accord complet avec Laborde, cet idéal de charité permet avant tout de rendre des individus moins désœuvrés et plus utiles[3070]. Laborde prône la bienfaisance sur le terrain, la visite des masures mais aussi l'étude de la misère. Les hospices Saint-Louis, Bicêtre et Saint-Jacques, comme celui des enfants trouvés sont cités en références. Chaque arrondissement de Paris dispose d'un bureau de bienfaisance qui recense les pauvres, les infirmes, estimés à un sixième de la population parisienne[3071]. Mais ces instituts de bienfaisance ne sont pas diffusés dans chaque département : la bienfaisance individuelle est jugée peu efficace si elle n'est pas relayée par des institutions ou fondations. La Révolution est encore accusée d'avoir désorganisé les institutions de bienfaisance de rachat des prisonniers pour dettes ou de placement des domestiques de la monarchie. Mais, entre la théorie et la pratique, il y a parfois un gouffre chez les légitimistes sociaux. Le plus qualifié d'entre eux, Villeneuve-Bargemont, l'admet et dresse un bilan peu reluisant des effets de la charité religieuse pour soulager les populations indigentes :

> Assurément, c'est à une science ainsi définie et formulée, et dont les théories, proclamées depuis plus d'un demi-siècle, ont été expérimentées sur une très vaste échelle, que l'humanité, la charité religieuse et la politique étaient en droit de demander le soulagement complet des classes souffrantes de la population. Mais les résultats, il faut bien le dire, sont loin d'avoir répondu aux promesses.[3072]

En effet, loin d'avoir pour finalité la justice sociale, la science « a bien plutôt enseigné l'art de produire les richesses que celui de les répartir équitablement »[3073]. Les œuvres de charité sont ainsi dépassées par l'afflux d'indigents, en particulier dans les villes. Pour les légitimistes sociaux, le christianisme repose principalement sur le droit de propriété : la charité s'appuie donc elle aussi sur la propriété et ne doit en aucun cas la remettre en cause.

En fonction de l'actualité, les légitimistes sociaux usent de la charité contre le pouvoir comme solution capable de les rapprocher avec le peuple. Mais l'exercice de la charité par l'Église devient complexe sous la monarchie de Juillet. La sécularisation de la charité bouleverse ainsi les catholiques et les royalistes durant la période de 1830-1848 et l'épidémie de choléra a d'ailleurs révélé les frictions entre l'Église et l'État sur ce sujet. Dans le *Rénovateur*, Laurentie souhaitait, à l'instar de Lamennais, la séparation de l'Église et de l'État, mais pour la première fois en 1832, il voulut rallier aux légitimistes tous les

[3070] Laborde, Alexandre de, *De l'esprit d'association dans tous les intérêts de la communauté*, volume II, Paris, Gide fils, 1821, p.175 et suivantes.
[3071] *Ibid*., p.184.
[3072] Alban de Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrétienne*, tome premier, Paris, Paulin, 1834, p.30.
[3073] *Idem.*

catholiques et a alors soutenu pour cela l'archevêque de Paris, le représentant de l'Église de France, dans ses initiatives :

> Aujourd'hui Mgr. l'archevêque de Paris a sollicité de l'autorité administrative la permission d'aller porter, dans les hôpitaux de son diocèse, des secours et des consolations aux victimes du choléra-morbus. Il a pu, sans autorisation, transformer en hôpital sa maison de Conflans. Il est heureux pour les pauvres, qu'aux épouvantables jours de février 1830, on se soit borné à la dévaster, et qu'elle n'ait pas été démolie comme l'archevêché.[3074]

L'archevêque de Paris replaçait alors au cœur de la société le rôle charitable de l'Église. D'après les lettres des archives diocésaines de Paris, Mgr de Quélen s'est informé autour de lui pour savoir quels établissements hospitaliers nécessitent des aides supplémentaires : il s'employa à recruter des prêtres afin qu'ils puissent administrer les sacrements à Paris[3075]. Les légitimistes et catholiques tentent par conséquent de conserver une place centrale dans les soins apportés aux malades, dans les hôpitaux ou dans les actes de charité, et n'hésitent pas à demander à leurs représentants d'avoir des initiatives privées, preuve de leur implication indéfectible. Depuis 1802 puis sous la Restauration, les prêtres, ainsi que les religieuses des congrégations étaient autorisées à s'occuper des malades dans les hôpitaux. Mais la monarchie de Juillet souhaite limiter leur influence. Face aux désastres de la maladie, l'archevêque de Paris est présenté par la revue de Laurentie en messie sauveur de la population : l'Église devait demeurer la seule alternative de recours possible face à la maladie. Les catholiques tentent ainsi de concurrencer les prophètes laïcs et créèrent autour de la personnalité de l'archevêque de Paris une sorte de mythe de médecin des corps et des âmes :

> Peuples qui souffrez et qui mourrez de peur, levez la tête. Voici venir l'archevêque de Paris ![3076]

Mais, derrière l'aura individuelle, il s'agissait, pour les catholiques et légitimistes sociaux, de prouver que le clergé catholique était toujours présent et actif dans la société. L'épiscopat décida alors de mener une campagne de visite des hôpitaux et hospices de Paris et de distribuer l'aumône. La revue de Laurentie affirma que l'épiscopat avait fait don de 10 000 francs à l'administration pour les malades du choléra [3077] et rappelèrent les fonctions traditionnelles de l'Église :

[3074] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome premier, Paris, 1832, p.63.
[3075] 4 E II papiers des évêques et archevêques de Paris, dossier 4 E 2, 16, des archives diocésaines de Paris.
[3076] *Idem.*
[3077] Archives diocésaines 1 D4, 9.

Il y a donc encore une religion catholique, s'écrie le peuple ! Il y a donc encore une religion chrétienne ? Une charité ! Charité ! quel mot dans un temps de peste.[3078]

La lutte contre le choléra est ainsi utilisée comme facteur de réunion et d'unité autour du clergé en mal de reconnaissance après une période de rejet en particulier à Paris. Prêtres, évêques et archevêques voulaient ainsi récupérer leur place auprès des malades :

Une chose console, c'est le spectacle de la charité qui fait contraste avec ces atrocités. La révolution avait réduit le clergé de Paris à se déguiser, à cacher ses œuvres, à faire le bien comme un voleur. Mais les infortunes du peuple ont rendu sa place au clergé. Le voilà parmi ceux qui souffrent, parmi ceux qui meurent ; le voilà dans les hôpitaux, dans les greniers, priant, faisant l'aumône, ouvrant le ciel aux infortunés ![3079]

Ayant retrouvé sa notoriété après la période anticléricale, le clergé multiplie les actions comme la création de l'œuvre des orphelins de Saint-Vincent-de-Paul pour répondre aux besoins nouveaux créés par l'épidémie[3080]. En réaction, le pouvoir interdit à l'archevêque de Paris d'ouvrir aux malades sa maison de Conflans et retira ainsi aux autorités ecclésiastiques leur rôle traditionnel d'aide aux malades, au grand dam des catholiques[3081]. Le pouvoir veut rester maître y compris des malades du choléra qui furent admis dans les hôpitaux comme l'Hôtel-Dieu que Louis-Philippe ne manqua pas de visiter. Les légitimistes et catholiques ne s'y trompent pas :

Il s'agissait d'*interdire* [à l'archevêque] *un empiètement sur l'autorité civile, qu'il faut toujours séparer avec soin de l'autorité sacerdotale*.[3082]

La monarchie de Juillet refusa aussi l'aide improvisée des séminaristes de Saint-Sulpice transformés en infirmiers. Cette épidémie de choléra a prouvé l'isolement politique et spirituel de l'Église : la monarchie de Juillet réussit finalement à s'en dispenser, et ce n'est qu'au prix d'annonces forcées que l'Église réinvestit les œuvres de charité désormais laïcisée. Les légitimistes, quant à eux, usèrent aussi l'aumône pour être reconnus dans leur lutte contre le choléra : la duchesse de Berry fit ainsi un don de 12 000 francs pour soutenir les pauvres atteints du choléra, en pleine période de tentative de soulèvement. Chateaubriand fut chargé, début avril 1832 de faire parvenir l'argent. Mais le préfet de la Seine décida de ne pas accepter, de ne pas ébruiter l'affaire et de tout retourner à l'envoyeur. Le préfet ayant refusé « le denier de la veuve », Chateaubriand se tourna vers les maires de Paris ; onze sur douze

[3078] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome premier, Paris, 1832, p.79.
[3079] *Ibid*., p.94.
[3080] Archives diocésaines 1 D 4, 9 : épidémie de choléra 1832 et 8 K 1, 1 : orphelins du choléra (sous de Quélen, 1832-1844).
[3081] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome premier, Paris, 1832, p.106.
[3082] *Ibid*., p.107.

repoussèrent la somme [3083] . Chateaubriand fut ainsi obligé d'expliquer sa mission publiquement dans le *Rénovateur* et dans d'autres journaux afin que l'offrande de la duchesse de Berry soit rendue publique. Chateaubriand finit alors par envoyer à tous les maires d'arrondissement de Paris mille francs. Le *Rénovateur* soutint Chateaubriand :

> Les hommes du gouvernement refusent les dons offerts à ceux qui souffrent ; puis ils font insulter ceux qui offrent ces dons. Madame la duchesse de Berry est injuriée par les journaux du pouvoir.[3084]

Les légitimistes ne sont pas les seuls à critiquer l'attitude du pouvoir. Louis Blanc, dans son *Histoire de dix ans*, parle à ce sujet d'un « espèce de coup d'état contre la charité »[3085]. Laurentie se lança alors dans une violente diatribe contre le gouvernement :

> Comme ils ont eu peur de la main du prêtre, ils ont peur de la main de l'exilée. Cependant l'exilée, pas plus que le prêtre, n'est là pour s'emparer du choléra et pour faire de nos désastres un moyen d'ambition. Est-ce que l'aumône est séditieuse ? est-ce que la prière secoue les trônes ? est-ce que la douleur et la charité brisent les révolutions ? […] Au lieu [d'accepter les dons], que faites-vous ? Vous vous emprisonnez dans votre gouvernement, vous vous barricadez dans votre droit administratif. A la vérité vous organisez des ambulances, vous distribuez du chlore, vous balayez les rues, et encore vous les balayez mal, vous faites un service de tombeaux, vous dressez des listes de morts, voilà ce que vous faites ![3086]

Les mesures d'assainissement des quartiers furent ainsi considérées comme insuffisantes par Laurentie qui rendit ainsi le gouvernement responsable de la propagation de l'épidémie. Enfin, le duc de Bordeaux fit don de 1000 francs pour la lutte contre le choléra, mais, une nouvelle fois, le gouvernement tut la nouvelle. Les légitimistes se déchaînèrent, tentèrent d'affoler la population et mentionnèrent des « récits affreux d'incendie » :

> Tous les fléaux ravagent la France à la fois. La perversité rivalise avec la peste : et par-dessus les fléaux, le juste milieu.[3087]

La riposte du pouvoir ne se fit pas attendre. Contre toute attente, le pouvoir sembla vouloir calmer les ardeurs et créer un consensus dans la lutte contre le choléra. Montalivet, alors ministre de l'instruction et des cultes, adresse sa circulaire aux évêques de France, commentée par le *Rénovateur* : elle félicite les prélats d'avoir ordonné des prières publiques pour que cesse le choléra. La circulaire réclame alors que cette mesure devienne générale dans toutes les églises de chaque diocèse. Les légitimistes l'interprétèrent comme un signe de

[3083] *Ibid*., p.175-176, dans le *Rénovateur* du 21 avril 1832.
[3084] *Ibid*., p.177.
[3085] Blanc, Louis, *Histoire de dix ans 1830-1840*, tome III, Paris, Pagnerre, 1843, p.232.
[3086] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome premier, Paris, 1832, p.178.
[3087] *Ibid*., p.192.

rattachement aux valeurs qu'ils défendaient, mais ils ne manquèrent pas de railler le soudain appel à l'Église[3088] :

> Voilà une belle épreuve que la providence nous fait faire de ces gouvernements athées, dont la politique moderne a imaginé le type.[3089]

Laurentie apporta cependant son soutien à une telle mesure.

Les actions de charité demeurent tardives et ponctuelles, car les catholiques et légitimistes ne s'entendent pas sur la manière de les poursuivre. Contrainte, la charité est dénoncée depuis longtemps par Lamennais dans l'*Essai sur l'indifférence*, au sujet de l'enfermement des miséreux :

> Afin d'épargner aux heureux du siècle la vue importune des misérables, on les séquestre de la société ; on élève d'épaisses murailles entre les soupirs du pauvre et l'oreille du riche, on ravit la liberté à ceux qui ont perdu tous les autres biens, on traite en criminel ceux dont le seul crime est de souffrir, et cependant l'on vous vantera cette horrible inhumanité comme un chef-d'œuvre d'administration. […] Ouvrez vos cachots philanthropiques ! ». Ce que demandent les pauvres, « c'est uniquement ce que la nature accorde à tous les êtres, et que vous ne refusez même pas aux animaux ».[3090]

Lamennais trouve que la charité reste « impuissante à réparer [les maux] que l'homme se fait à lui-même, ceux qui naissent des vices de la société faussement constituée, faussement gouvernée, faussement administrée »[3091]. C'est pourquoi, dans des déclarations d'intention, les légitimistes progressistes dépassent le débat sur la charité et assurent se préoccuper de la question sociale :

> En se faisant peuple, [le parti royaliste] a apprécié avec justesse les moyens qu'il fallait employer pour améliorer le sort intellectuel et matériel des classes populaires en contact avec lui, ont reconnu que lui seul était capable de leur procurer ce bien être, qui est le prix du travail, et que la sécurité des intérêts publics a seule le pouvoir d'entretenir et de rendre progressif.[3092]

Les catholiques légitimistes cherchent simplement à rallier les ouvriers à la religion et utilisent la charité à cette fin. Mais l'élan de ralliement demeure confidentiel et les actions innovantes sont peu nombreuses. Dix ans plus tard, en 1844, que Walsh juge utile de recommander à Laurentie Hébrard, le « poète des ouvriers », pour une collaboration à la rédaction de la *Quotidienne* :

[3088] *Ibid*., p.216.
[3089] *Ibid*., p.218.
[3090] Lamennais, Félicité, *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, Paris, Tournachon, tome I, 1819, p.467 et suivantes.
[3091] Lettre de Lamennais adressée au baron d'Eckstein, datée du 23 juin 1834, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome VI, p.160.
[3092] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, premier tome, Paris, 1832, p.212.

Souvent avec mon fils, je parle de la *Quotidienne* et de ceux qui peuvent lui rendre ses beaux jours. Comme vous êtes un de ces hommes là, c'est à vous que je vous recommande Monsieur Hébrard le poète des ouvriers […] chaque dimanche lui et Monsieur Le Dreuil parlent aux ouvriers des différentes paroisses de Paris. L'autre soir ils en avaient deux mille à les écouter à St Laurent.[3093]

Dans les actions, il faut attendre les crises de subsistance de 1846-1847 pour que le journal de Laurentie, la *Quotidienne* qui devient l'*Union monarchique*, organise des souscriptions en faveur des nécessiteux et que le comte de Chambord demande l'ouverture d'ateliers de charité à Chambord afin de donner du travail aux pauvres. Une Commission nationale est alors créée, présidée par le marquis de Pastoret et à laquelle participent Berryer-fils et Laurentie, du Bouchage et Villeneuve-Bargemont entre autres. Par son intermédiaire, des comités locaux permettent de transmettre des fonds aux associations de bienfaisance. Le rôle de cette commission consiste à attirer l'attention sur les conditions de vie des ouvriers. Laurentie lui-même, s'investit personnellement en mobilisant son réseau, -en particulier les femmes- pour promouvoir les bonnes œuvres de l'asile Fénelon, parfois sans succès[3094]. Mme Laurentie est, elle-aussi, requise pour les quêtes et les œuvres de bienfaisance[3095]. A. Hennequin, chargé des articles sur les questions économiques et sociales dans la *Quotidienne*, s'enthousiasme :

Si vous pensez vous décider à engager davantage le parti royaliste dans l'étude des questions sociales […] je ne trouverai jamais que vous me demandez trop d'articles.[3096]

Tous les catholiques ne soutiennent pas le nouveau mode d'orientation de la charité pratiquée de plus en plus dans des établissements fermés, au détriment du patronage. Le légitimisme social ainsi théorisé par le mouvement politique semble disparaître après 1851.

3. Servir la légitimité

Les légitimistes se sont emparés de la question sociale et ouvrière surtout par opportunisme et pour des raisons stratégiques, afin de rallier le peuple à leur conception d'une monarchie populaire. L'objectif est de parachever le plan d'une Troisième Restauration que la rénovation entreprise dans la presse et dans le mouvement légitimiste doit servir :

[3093] 372 ap : lettre de Walsh de 1844 à Laurentie.
[3094] 372 ap 14 : lettre de Cornudet à Laurentie du 10 mars 1847 : « Il m'est tout à fait pénible de ne pouvoir vous répondre que ma femme quêtera pour l'asile Fénelon. Mais voici ce qui l'en empêche ; vous jugerez de la validité de l'obstacle. Elle a [...] des billets à placer pour la loterie de l'œuvre de Saint Jean qui, comme vous le savez peut-être, s'occupe du patronage et du placement des enfants pauvres du Gros Caillou. De plus, membre […] du Conseil général de Saint-Vincent de Paul, je cherche vainement une quêteuse pour les besoins généraux de notre œuvre ».
[3095] 372 ap 14 : lettre de De Lapalme à Laurentie datée du 18 mars 1847.
[3096] 372 ap 14 : lettre de Hennequin de 1847 à Laurentie.

décentralisation, enseignement, libertés et religion sont les maîtres mots de cette « vieille France » que les légitimistes rêvent de faire revivre. Si les petits succès des élections de 1834 les incitent à poursuivre leurs initiatives, les légitimistes se déchirent à nouveau sur l'opportunité d'une intervention étrangère, seule capable pour les absolutistes de rétablir, par la force, Charles X. Les obstacles au rétablissement de la légitimité sont donc nombreux.

3.1. Les fondements d'une nouvelle légitimité

> Parce que nos pères nous ont précédés dans cette ère de gloire et de prospérité qu'on pourrait appeler *vieille France*, devons-nous craindre de la voir renaître pour nos enfants ?[3097]

L'interrogation est posée et touche un point essentiel : peu voient dans cette vieille France l'avenir de la société future. C'est pourquoi les légitimistes tentent de modifier l'image d'une monarchie qui n'inspire que méfiance[3098]. Mais même les légitimistes progressistes sont en proie à des hésitations. Laurentie reste persuadé et influence la ligne rédactionnelle de son journal dans ce sens, que les erreurs de la Restauration ont pour origine la dissolution de la Chambre de 1815 et l'abandon d'un programme contre-révolutionnaire sans concession. Ensuite, il pense que les ultras ont été dans l'impossibilité de redresser la politique dans un sens purement contre-révolutionnaire. Deux interprétations s'affrontent donc : certains légitimistes autour du *Rénovateur* sont convaincus que la Restauration a échoué car elle n'a pas été assez contre-révolutionnaire, ce qui dès lors les oblige à s'ouvrir et à s'adapter à la modernité, tandis que les constitutionalistes pensent que c'est parce que la période a été trop contre-révolutionnaire qu'elle a échoué. Charles de Rémusat, dans *Politique libérale, ou Fragments pour servir à la défense de Révolution française* écrit d'ailleurs :

> C'est la légitimité qui a perdu la monarchie légitime.[3099]

La modernité n'a pas pu, par définition, être introduite dans le traditionalisme revendiqué par la monarchie de la Restauration qui se sentait légitime dans tout ce qu'elle entreprenait, même dans un sens absolutiste. Le *Rénovateur* pense plutôt que l'échec de la Restauration est dû à la montée en puissance du pouvoir législatif et à l'affaiblissement de l'administration :

> [La Restauration] pensa à renouer les temps anciens aux temps modernes. Mais elle se trompa dans les moyens dont elle essaya l'usage. Elle retint la puissance administrative dont elle n'avait que faire ; elle

[3097] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome I, Paris, 1832, p.197.
[3098] Voir la caricature libérale de la Troisième Restauration dans les documents iconographiques, figure 30, p.203.
[3099] Rémusat, Charles de, *Politique libérale, ou Fragments pour servir à la défense de Révolution française*, Paris, Michel-Lévy frères, 1860, p.205.

abandonna du pouvoir législatif une part qui, faible d'abord dans la lettre et l'esprit de la charte, s'accrut bientôt des usurpations de chaque jour.[3100]

Ainsi, pour les légitimistes réformistes, la modernité institutionnelle réside dans l'héritage révolutionnaire du gouvernement représentatif qu'ils investissent après 1830 et dans la centralisation administrative qu'ils refusent toujours. Le projet d'une Troisième Restauration est construit sur l'idée paradoxale qu'au fil des siècles, la monarchie n'a pas été figée et a fait l'objet d'une évolution positive : les traditions ont été expérimentées, amendées sur le long terme. Leur contradiction s'exprime ainsi à la fois dans la revendication du caractère immuable de traditions immémoriales et dans la reconnaissance en la capacité d'adaptation de ces grands principes, comme si le progrès tant redouté, avait fini par perfectionner la monarchie. Mais encore faut-il se démarquer des orléanistes qui souhaitent le ralliement des légitimistes, comme l'exprime le *Messager* :

Le parti doctrinaire, arrivé au pouvoir voudrait y rester. Il consent bien à s'allier au parti rétrograde contre l'ennemi commun, qui est le progrès ; c'est-à-dire qu'il se servirait volontiers des carlistes mais qu'il n'entend pas se livrer à eux.[3101]

Tout comme le *Temps*, les journaux orléanistes pensent que les légitimistes choisiront de s'allier à la monarchie de Juillet plutôt qu'aux républicains. Mais c'est méconnaître la haine des légitimistes défenseurs de la branche cadette des Bourbons. Les légitimistes progressistes ripostent et préviennent :

L'alliance carlo-républicaine n'était pas plus ridicule que la confédération légitimo-doctrinaire.[3102]

Bien informée par Germain Sarrut, un proche de Laurentie, la *Tribune* analyse justement la situation des légitimistes progressistes :

Les carlistes qui ont du cœur ne se rallieront jamais à Louis-Philippe ; mais ils sont eux-mêmes dégoûtés de leur parti.[3103]

Paradoxaux dans leur rapport à la modernité et dans les alliances politiques, les légitimistes progressistes peinent à rendre acceptable leur projet et sont de nouveau accusés par le *National* de fomenter intrigues et manœuvres secrètes. Dans ce jeu d'équilibristes, les légitimistes progressistes oscillent entre un héritage traditionnel et un changement modéré :

[3100] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome I, Paris, 1832, p.201.
[3101] Article du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 4 juillet 1833.
[3102] Éditorial du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 5 juillet 1833.
[3103] *Idem.*

Ainsi nous entendons populariser la monarchie. Nous ne sommes ni des démagogues ni des niveleurs ; nous avons dit souvent que les titres et les souvenirs de famille nous sont sacrés. Nous vénérons les grandes gloires de l'aristocratie ; nous honorons les hautes positions transmises par une suite de services publics […].[3104]

Les projets autour d'une monarchie populaire modernisée se multiplient. Chaque figure légitimiste en propose un comme l'abbé de cour, Dupanloup[3105], nommé en 1829 à la direction spirituelle du duc de Bordeaux puis aumônier de la duchesse de Berry, qui commence à développer sa thèse de la fusion monarchique : il souhaite le retour de la monarchie unie, une nouvelle monarchie qui se serve des « libertés modernes »[3106]. L'entourage de Laurentie reprend l'idée développée dans le *Courrier de l'Europe* et instaurent la décentralisation comme la clef de voûte de leur projet de Troisième Restauration. Ils rêvent de la création d'un centre politique par l'union des provinces :

Dès ce jour la nation entière ne forma qu'une famille. Mais, proclamons-le hautement, l'alliance contractée entre la royauté et les provinces, le fut à la condition du maintien de toutes les franchises.[3107]

Le lien que les journaux légitimistes nationaux entretiennent avec les journaux de province participe à leur idéal décentralisateur. Ce thème est repris par Peyronnet dans le *Rénovateur*. Le 18 mai 1832 au matin[3108], Balzac, admiratif, écrit à Laurentie :

L'article de M. de Peyronnet m'a tellement épouvanté comme talent, que j'ai senti le besoin de travailler beaucoup l'article sur le serment […].[3109]

Le comte de Peyronnet, ancien ministre de l'intérieur dans le cabinet Polignac, était alors emprisonné au fort de Ham[3110]. Il veut prouver, dans son article, la supériorité du système provincial que les légitimistes considèrent comme le plus favorable à la liberté. De Peyronnet y distingue la liberté des libertés :

La liberté et les libertés sont deux choses. La liberté s'entend mieux des rapports de l'état de l'homme, c'est-à-dire quand l'action de l'état est restreinte ou réglée par celle de l'homme. Agir, penser, parler et posséder

[3104] Éditorial du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 12 juillet 1833.
[3105] Félix Dupanloup, (1802-1878), est un abbé théologien, journaliste et professeur d'éloquence. Nommé évêque d'Orléans de 1849 à 1878, il écrit de nombreux ouvrages sur l'éducation de la jeunesse. Au titre de chef du mouvement religieux au sein de l'Académie et d'ardent défenseur de la liberté d'enseignement aux côtés de Montalembert, il entre en relation épistolaire avec Laurentie à partir de 1840 jusqu'en 1857, d'après 372 ap 11, 13, 14, 16, 17, 20.
[3106] Mayeur, Jean-Marie, *Catholicisme social et démocratie chrétienne*, Paris, Édition du Cerf, 1986, p.20.
[3107] Éditorial du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 12 juillet 1833.
[3108] La date n'est pas certaine.
[3109] 372 ap 21, dossier 3 : lettre de Balzac adressée à Laurentie et dans la *Correspondance* de Balzac, *op.cit*., p. 522-523, lettre 32-101 datée du 18 mai 1832.
[3110] Laurentie appelle à la clémence du ministre deux ans après la révolution de 1830 dans Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome I, Paris, 1832, p.163.

sans obstacle et sans péril, c'est en quoi consiste la liberté. Participer à l'action des pouvoirs publics, c'est en quoi consistent les libertés. […] Les libertés ne sont que les moyens et les garanties de la liberté.[3111]

Les « libertés » sont ainsi pensées en tant que contre-pouvoir face à une liberté perçue par rapport à l'intérêt général au niveau national. Il en découle, pour Peyronnet, qu'il existe deux types de constitutions. Les constitutions peuvent garantir davantage la liberté que les libertés car elles mettent en avant les intérêts généraux de l'État mais elles peuvent aussi privilégier les libertés quand « la participation [politique] comprendra les intérêts de l'état et ceux de la province ; plus de libertés encore dans celles où la participation comprendra l'état, la province et la commune »[3112]. Ainsi, dans un nouveau renversement rhétorique, les légitimistes perçoivent la prise en compte des échelles locales de la province et de la commune comme essentielle dans la préservation des intérêts et libertés de chacun. Il faut signaler que Peyronnet ne prend pas en compte l'échelle départementale, héritage révolutionnaire tant détesté. Un article de De Vaublanc, intitulé « Sur les effets de la division de la France en département » oppose l'héritage révolutionnaire et son découpage administratif avec celui qui serait prévu dans le cadre d'une nouvelle restauration[3113]. Pour lui, les départements symbolisent la destruction du pouvoir des assemblées locales, dans la perspective d'établir une sorte de despotisme ministériel national. Le journaliste correspondant du *Rénovateur* en Indre-et-Loire, Moreau[3114], écrit son troisième article économique intitulé « Du renouvellement de la France » dans lequel il pense la centralisation responsable de l'épuisement économique du pays :

C'est la centralisation qui dévore le présent par les impôts et compromet l'avenir par les emprunts.[3115]

Il s'érige donc contre la centralisation de l'Université, de l'armée, de la direction générale des Ponts et chaussées et pense la province appauvrie par l'impôt. Il s'agit aussi de se distinguer du mouvement orléaniste qui est accusé, par *le Journal de Paris* à la mi-juillet 1833 de « faire une restauration » :

Que demandait, dit [le *Journal de Paris*], le vœu public sous Charles ? la charte ; rien de plus, rien de moins. Qui s'y opposait ? les ordonnances de juillet le disent. Aujourd'hui, que veut la France ? encore la charte. Que demande le gouvernement ? le maintien de la charte. Qui s'y oppose ? les gens de l'ancien régime et les

[3111] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome II, Paris, 1832, p.52.
[3112] *Ibid*., p.53.
[3113] *Ibid*., p.194.
[3114] D'après le fonds général de la bibliothèque Mazarine, les papiers Célestin Moreau, Ms 4644-4652, signalent que Pierre René Célestin Moreau (1805-1882) d'Indre-et-Loire est un juriste de formation qui renonce à la magistrature pour devenir journaliste au *Rénovateur*. Il devient rédacteur en chef de la *Quotidienne* lorsque le *Rénovateur* est fusionné à cette dernière en 1835. Il se rapproche ensuite du *Correspondant* et de *l'Union*.
[3115] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, quatrième volume, Paris, 1832, p.57.

apôtres de la république. Ainsi le pouvoir résiste précisément dans l'intérêt que la nation a fait prévaloir contre Charles X ; les situations sont renversées, et la résistance de nos jours n'est pas autre chose que le mouvement qui se manifestait sous la restauration.[3116]

Les légitimistes parlementaires ripostent et donnent leur analyse des faits :

Sous Charles X, on ne savait pas ce qu'on voulait : on voulait tout et on ne voulait rien. La comédie allait son train et les tartufes (sic) politiques qui ont joué la nation dans une guerre de portefeuilles le savent mieux que nous.[3117]

Ils affirment que la révolution de 1830 s'est produite pour distinguer ceux qui voulaient se battre pour la charte qui est désormais acquise dans leurs rangs. Par là-même, les légitimistes dénoncent l'impossible combat de la monarchie de Juillet à fédérer autour de la préservation de la charte :

Qu'est-ce que votre charte aujourd'hui ? qui pourrait y toucher sans se salir ? On ne berce plus la nation avec le mot d'une charte sans valeur.[3118]

Surtout, les légitimistes proches de Laurentie veulent dénoncer une monarchie orléaniste dite moderne qui ne répond pas à ses promesses :

De fatales erreurs se sont établies dans les monarchies modernes, et la plus pernicieuse sans contredit, celle qui fait croire aux rois qu'ils sont sous la main de Dieu des instruments tellement nécessaires et tellement sacrés, qu'après tout les révolutions ne les peuvent toucher, qu'ils se survivront toujours à eux-mêmes, et que si de grands événements se préparent ils ne peuvent manquer de les rétablir dans leur puissance et dans leur légitimité, comme si le monde n'avait pas vu de grands événements qui justement ont broyé des trônes et dispersé des dynasties. C'est à l'adoration des cours pour la divinité des rois, que nous devons ces doctrines nouvelles dans le christianisme, ces doctrines de mollesse et de torpeur, qui endorment la politique, et éteignent le courage […].[3119]

La Troisième Restauration veut à la fois contenter les nostalgiques de l'Ancien Régime, de la Restauration et répondre aux exigences de son temps. Face à la délicate synthèse difficile à entreprendre, les légitimistes autour de Laurentie concentrent leur énergie sur certains thèmes comme la décentralisation, ou encore la liberté d'enseignement. Cette dernière demeure en effet l'un des principes consensuels autour duquel se rejoignent catholiques et légitimistes susceptibles de s'unir dans ce projet.

La liberté d'enseignement reste une question majeure pour les légitimistes qui s'invitent dans le débat autour de la loi Guizot du 28 juin 1833. Les légitimistes progressistes

[3116] Article du 19 juillet 1833 du *Rénovateur-Courrier de l'Europe*.
[3117] *Idem.*
[3118] *Idem.*
[3119] Article du 23 juillet du *Rénovateur-Courrier de l'Europe*.

sont majoritairement opposés à cette loi qui oblige chaque département, dans son article 11, à entretenir une école normale primaire de garçons. Par ce moyen, l'État encadre les initiatives privées de sorte que l'Église n'est pas seule en charge de former les maîtres. Les écoles normales finissent par s'imposer même s'il faut relativiser la modernisation de l'école primaire qui les accompagne : l'instituteur est très contrôlé et son statut demeure précaire. L'État crée le corps des inspecteurs des écoles, en 1835, pour contrôler la bonne exécution de sa politique : le contenu des matières et notamment celui de l'instruction morale et religieuse est surveillé. L'État choisit les ouvrages dont le *Petit catéchisme historique* de Fleury. L'*Ami de la Religion* milite pour la suppression de ces écoles normales. Les autorités ecclésiastiques y voient une concurrence locale déloyale et, surtout, un obstacle à la diffusion de leur influence. Les frères des écoles chrétiennes sont directement visés et sur leur propre terrain de la proximité. Jean-Marie de Lamennais en déduit que le glas de ses écoles congréganistes en Bretagne va bientôt sonner. Pourtant, la loi n'empêche pas le clergé d'ouvrir et de diriger des écoles. En amont, le budget pour les écoles primaires a été multiplié par vingt entre 1827 et 1832, et atteint un million de francs. Les écoles mutuelles pour garçons sont donc concurrencées et périclitent. Les catholiques légitimistes, officiellement, adoptent une tactique de réserve qui débute en 1833 et qui s'arrête en 1840[3120]. S'ils s'expriment avec vigueur lors du procès de l'école libre de Montalembert, de Lacordaire et de Coux, ils modèrent leurs prises de position. Laurentie intervient, dans la presse, lors des débats sur la nouvelle loi sur l'instruction primaire. D'après un article signé par le catholique Th. Foisset sur la loi, paru dans les *Annales de philosophie chrétienne*, Laurentie aurait souhaité la fondation d'une nouvelle association :

> Pourquoi, s'écrie un chaleureux écrivain, M. Laurentie, pourquoi, au lieu de perdre notre temps à des disputes qui sont, pour la plupart, si vaines et si futiles devant les conseils dominateurs et impérieux de la Providence, ne faisons-nous pas, tous tant que nous sommes, prêtres ou pères de famille, une vaste ligue en France pour arracher la jeunesse et l'enfance à ses corrupteurs ? Je voudrais une association qui liât tous les gens de bien et fournît dans tout le royaume des moyens d'assurer l'établissement et l'entretien des écoles populaires. Le monde va vite ; les ans s'écoulent à des controverses sans résultat ; les révolutions se précipitent, et la courte vie de l'homme est emportée dans ce tourbillon qui brise et emporte aussi les empires. Mais, ne pouvant dompter les révolutions, on pourrait vaincre les erreurs et sauver à l'avenir des catastrophes nouvelles. C'est à ce travail que doivent se convier tous les hommes qui croient à la Providence plus qu'aux partis.[3121]

[3120] Grimaud, Louis, *Histoire de la liberté d'enseignement en France*, tome VI, La monarchie de Juillet, Paris, Apostolat de la presse, 1954, p.255.
[3121] *Annales de Philosophie chrétienne*, quatrième année, tome VII, Paris, Dentu, 1833, p.296-297.

Mais ce projet d'association semble être resté lettre morte, surtout après l'échec de l'école libre de Lamennais. Laurentie est contraint de constater que l'adoption de la loi Guizot du 28 juin 1833 sur l'enseignement primaire accorde la liberté de l'enseignement pour laquelle Montalembert a tant débattu. Laurentie méprise cependant le moyen utilisé, l'adoption d'une loi, et s'en explique bien plus tardivement, en plein contexte de préparation de la loi Falloux :

> Je suis toujours pour la liberté pure et simple. En 1833, je criais seul contre la loi de m. Guizot ; aujourd'hui on la démolit avec fureur pour en faire une qu'il faudra démolir avant 10 ans, et qui n'aurait fait aucun bien.[3122]

Laurentie condamne ainsi la dimension éphémère de la loi qui veut cadrer un principe religieux qu'il considère comme universel. Il y voit cependant l'autorisation accordée aux membres du clergé de se charger de l'enseignement. Il s'exprime d'abord vivement à ce propos dans le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 4 juillet 1833 et insiste sur le fait que le clergé n'est malheureusement plus le seul à pouvoir s'occuper de l'enseignement primaire : aussi le légitimiste s'insurge-t-il contre la perte du monopole du clergé sur l'ensemble de l'enseignement primaire et l'accaparement de ce dernier par les laïcs et l'État. Dans un premier temps, Laurentie s'oppose au choix laissé aux familles de donner, ou non, une instruction morale et religieuse à son enfant. Ensuite, il trouve inadmissible que tout individu, laïc ou clerc, âgé de 18 ans puisse devenir instituteur primaire, à la condition de présenter un brevet de capacité et un certificat de moralité, tandis que le certificat d'instruction religieuse a été supprimé en 1831 : la sécularisation du maître d'école qui n'appartient pas nécessairement au clergé est inacceptable pour lui, tout comme la présence d'écoles publiques, perçues comme les concurrentes des écoles privées. Aussi reproche-t-il aux écoles publiques de coûter cher puisqu'il faut, d'après la loi, en installer une par commune, au lieu de favoriser les écoles de l'Église qui existent déjà. Autre point de discorde : le comité de surveillance pour l'école ou la commission d'instruction primaire, installé dans chaque commune, accueille le curé comme le pasteur protestant :

> C'est le système du gouvernement sans religion, qui veut cependant avoir une instruction religieuse. Il sera difficile de savoir de quelle instruction religieuse il s'agit entre le curé et le pasteur […].[3123]

La mise à égalité des religions demeure inacceptable pour le catholique. Dans le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 18 juillet 1833, Laurentie commente la nouvelle circulaire de Guizot envoyée aux 42 000 instituteurs qui codifie le comportement des maîtres, en complément de

[3122] 372 ap 14 : lettre de Laurentie du 28 octobre 1849, adressée à Danjou.
[3123] Article « L'utopie du politique », dans Riot-Sarcey, Michèle, Bouchet, Thomas, Picon, Antoine, *Dictionnaire des utopies*, Paris, Larousse, 2007, p.249.

la loi d'instruction. Le catholique note avec satisfaction le besoin de se référer à la morale et à la religion, socle de la société :

> On avoue assez naïvement qu'il y a autre chose dans la société que les intérêts matériels ; on insinue avec courage que les peuples doivent songer à des intérêts bien autrement solides, et que la force, la puissance et l'avenir de la France en particulier, dépendent d'un enseignement religieux. C'est beaucoup ; et après trois années de désordres qu'on a suscités et propagés, de tels aveux méritent d'être recueillis. Sans doute, c'est M. Guizot qui parle, sans doute c'est un protestant, un ministre de la révolution qui se permet de faire de la morale à un peuple catholique, et cela paraît naturellement assez.[3124]

Guizot réussit à faire accepter sa loi ou, tout du moins, à apaiser les légitimistes sur la question de l'enseignement. Mais les représentants légitimistes comme Gustave de Laboulie[3125] et même certains orléanistes comme Valette des Hermaux[3126] restent mobilisés et demandent, à l'instar de Laurentie, et de façon inlassable, l'accomplissement des promesses de la Charte en matière de liberté d'enseignement. Avec cette loi, Guizot retire aux légitimistes progressistes un argument de poids dans leur projet de Troisième Restauration qui, pourtant, doit convaincre son électorat.

3.2. Les élections de 1834, un nouvel espoir

Les légitimistes dans l'entourage de Laurentie espèrent qu'après leurs tentatives de retour légal sur la scène politique, les résultats aux élections de 1834 tourneront davantage en leur faveur, après le fort taux d'abstention des légitimistes aux élections de 1831 et de 1832. Cette Troisième Restauration doit toujours passer, pour Berryer et Laurentie, par la participation active des légitimistes aux élections. D'autant plus qu'en 1834, la campagne de la réforme est lancée et voit se former l'alliance entre républicains et royalistes sur l'établissement futur d'une république fondée sur le suffrage universel ou d'une monarchie représentative consolidée par un suffrage universel à deux degrés dans un pays décentralisé. Pour les royalistes, tout est alors préférable au régime orléaniste. Pour Laurentie, il s'agit de dépasser les divisions. Le terrain des élections est préparé activement par son entourage. Le *Rénovateur-Courrier de L'Europe* rappelle l'importance pour les légitimistes de faire entendre leurs voix après le vote de la loi du 22 juin 1833. Cette dernière organise des

[3124] Article « Circulaire de M. Guizot » paru dans le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 18 juillet 1833.
[3125] Gustave de Laboulie, (1800-1867), est un avocat légitimiste qui est élu député des Bouches-du-Rhône en 1834.
[3126] Louis-Alexis-Arsène Valette des Hermaux, (1785-1868), est élu député orléaniste de la Lozère en 1834.

élections pour désigner les conseils généraux de département et les conseils d'arrondissement. Le journal de Laurentie encourage la participation :

> L'importance que nous attachons à la présence et à l'intervention active des royalistes dans toutes les élections, soit des députés, soit des membres des conseils généraux de départements ou d'arrondissement, nous détermine à publier la circulaire de M. d'Argout sur l'exécution de la loi départementale. […] Il faut donc que les royalistes l'étudient dans ses détails. Telle qu'elle est, elle peut les mettre dans le cas de faire entendre des voix libres au pouvoir du monopole.[3127]

Dès juillet 1833, le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* informe, dans ses éditoriaux, du recul et de l'organisation de nouvelles élections que les légitimistes souhaitent ardemment, car pour la première fois, ils peuvent espérer un rassemblement inédit de leurs forces. Le courant légitimiste légaliste s'impatiente et presse le pouvoir de les organiser :

> Le ministère renvoie à l'année prochaine l'exécution de la loi départementale ; il recule devant une élection. Il eût pu cependant, avec grande facilité, convoquer les assemblées cantonales et obtenir, pour cette année, des conseils libres et un véritable contrôle de l'administration des départements.[3128]

Ces élections marquent enfin de façon éclatante la victoire du camp légitimiste légaliste sur les « émigrés de l'intérieur et de l'extérieur » :

> Que les royalistes nous entendent ! Le ministère a beau escamoté les lois, le temps viendra où la France trouvera sa représentation véritable ; et c'est aux royalistes qu'est réservé le beau rôle de faire tomber les fictions, au moyen desquelles on épuise sa fortune et on se joue de sa gloire et de sa liberté.[3129]

Pratiquement quotidiennement, Laurentie lance l'appel à la mobilisation :

> Les royalistes, par un simple instinct de raison et de patriotisme, sont tous portés aujourd'hui à se mêler par les élections aux affaires de la France. Dès lors, notre thèse est simple. Il nous faut prouver que voulant aller aux élections, ils PEUVENT y aller et ils DOIVENT y aller. Nous embrassons par là toutes les questions de conscience et de politique, et nous espérons les traiter avec une liberté qui ne soit choquante pour la conviction d'aucun de nos amis.[3130]

Les idées du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* se trouvent approuvées par un réseau conséquent de journaux royalistes de province[3131]. Les tensions sont décuplées avec leurs adversaires : le *National* riposte avec vigueur et invite à « l'extermination » du mouvement légitimiste[3132]. Avec la volonté de devenir irréprochable, le *Rénovateur-Courrier de l'Europe*

[3127] Article du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 2 juillet 1833.
[3128] Éditorial du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 1er juillet 1833.
[3129] *Idem*.
[3130] Article du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 2 juillet 1833.
[3131] Éditorial du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 11 juillet 1833.
[3132] Article du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 12 juillet 1833.

prévient ses partisans que le mouvement s'oriente uniquement vers l'action légale et les élections :

> Tandis que le parti intelligent ou conséquent de la république détourne ses électeurs de l'action politique et lui propose l'action brutale des combats et des proscriptions, continuons à dire aux royalistes que par une raison contraire, eux qui représentent l'action morale de la société doivent s'abstenir de violence pour ne pas se réserver que la puissance naturelle de l'intelligence, de la raison et de la justice. Nous ne cesserons pas de répéter que les royalistes seraient inspirés par la plus funeste pensée s'ils se condamnaient à l'inaction politique lorsque tout les convie à se présenter comme les seuls gardiens des idées tutélaires d'après lesquelles la France devra quelque jour reprendre son autorité dans le monde.[3133]

Les légitimistes veulent inscrire leur mouvement politique comme alternative crédible de l'avenir pour une société modifiée :

> Le parti royaliste est comme tous les partis du temps présent, marchant avec la société telle que la révolution l'a faite. Et, par conséquent, il doit se fondre en elle, et par là s'en rendre maître ; car, s'il n'a pas la puissance matérielle des anciens partis, il a une puissance morale qui leur manquait peut-être ; il a la puissance des idées de conservation et d'ordre ; il a la tradition permanente de toutes les notions sociales ; et ce serait, à notre sens, une véritable fatalité qu'il ne sût pas ou qu'il ne pût pas, ou qu'il ne voulût pas se servir de cette immense autorité de raison pour se placer en France dans la vraie position que la nature des choses lui a faite.[3134]

La réforme électorale devient leur mot d'ordre. La critique de l'ouverture limitée, toujours censitaire, du droit de vote se fait aussi entendre chez les légitimistes. Outre la *Gazette de France*, ces derniers s'ouvrent à l'idée de l'instauration du suffrage universel (à l'exception des femmes et des autres exclus sans domicile, militaires, domestiques…), en particulier autour du *National* que le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* n'hésite plus à citer. Il s'agit de savoir qui compose la nation et de regretter que le pouvoir d'élire ne soit attribué qu'à deux cent mille hommes sur 32 millions :

> Eh ! n'est-ce pas une moquerie de concentrer la nation toute entière dans cette petite fraction si peu soucieuse de ce qui constitue la nationalité ? N'est-il pas révoltant de la voir exclusivement chargée de stipuler au nom de tant de millions d'hommes libres, jaloux de l'indépendance et de l'honneur de leur patrie, et qui comprennent par un instinct plus sûr de l'habileté diplomatique, comment tous les peuples sont solidaires dans la lutte du despotisme contre la liberté ?[3135]

Des « charivaris » se multiplient contre le pouvoir pour réclamer la réforme électorale. Les légitimistes les soutiennent et dénoncent les mesures répressives contre « les concerts charivariques que préparaient à leurs députés les populations » :

[3133] *Idem.*
[3134] *Idem.*
[3135] Article du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 12 juillet 1833.

La peine qu'on a prise à Strasbourg pour éviter un charivari a failli causer une émeute ; et il paraît que le charivari lui-même n'était que dans l'imagination effarouchée de l'autorité.[3136]

En règle générale, la monarchie de Juillet a plutôt toléré ces charivaris, y compris ceux qui touchaient ses députés. Mais ses adversaires utilisent les moindres signes d'inquiétude du régime pour mener contre lui une campagne d'une profonde hostilité. Le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* paraît le 1er janvier 1834 avec un article intitulé « De la réforme parlementaire ». Son auteur est persuadé de la nécessité de la réforme du système parlementaire ou représentatif, « dont la révolution n'a jamais pu et ne pourra jamais nous donner qu'une fiction »[3137]. Mais le journal de Laurentie est court-circuité par Genoude qui change brusquement de stratégie et adopte la ligne la plus avancée sur la réforme électorale, alors que Laurentie et Berryer en avaient été préalablement les champions. Le gérant du *Rénovateur* Lostanges trouve qu'il a été « trop bon, trop indulgent pour un homme qui met sa personne avant tous les partis »[3138], tandis que le duc de Fitz-James affirme être « révolté contre Genoude, c'est un brandon de discorde que cet homme, il ne pense qu'à lui et son insupportable orgueil nous fait un mal affreux. […] le même orgueil qui a déjà perdu Chateaubriand et l'abbé de La Mennais le pousse à son tour »[3139]. En effet, Genoude tente de rallier à la *Gazette de France* les royalistes catholiques autour d'une monarchie tempérée représentative dotée d'un pouvoir stable. Pour ce faire, Genoude veut devenir député et n'hésite pas à réclamer l'alliance entre républicains et royalistes dans la campagne pour la réforme électorale lancée en 1834. Sa position met le duc de Fitz-James en porte à faux parce qu'elle empiète sur ses propres alliances et théories de la monarchie tempérée. Enfin, Genoude et Lourdoueix lancent cette campagne sans faire cause commune avec les légitimistes du *Rénovateur*. Le mouvement légitimiste peine à organiser les élections, ce qui inquiète les journalistes. Lostanges prévient Laurentie :

Le comité n'a pas d'idées assez arrêtées pour guider ce grand mouvement. Je me suis aperçu […] que tout se fait par commérage, qu'aucune décision n'est adoptée et suivie avec ardeur. M. Berryer manque certainement et son absence est très préjudiciable aux délibérateurs.[3140]

Et Lostanges de préciser que Genoude veut aller aux élections sans conseils et sans se conformer aux décisions prises par le mouvement royaliste. L'attitude en rupture de Genoude avec le mouvement légitimiste inquiète. Surtout que ce dernier a forcé la main de la

[3136] *Idem*.
[3137] Le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 1er janvier 1834.
[3138] 372 ap 9 : lettre de Lostanges du 17 juin 1834 à Laurentie.
[3139] 372 ap 9 : lettre de Fitz-James à Laurentie du 18 juillet 1834.
[3140] 372 ap 9 : lettre de Lostanges du 17 février 1834, adressée à Laurentie.

Quotidienne et du *Rénovateur*, qui se refusaient en pleines élections à critiquer la *Gazette*, en leur demandant de publier sa lettre aux électeurs dans laquelle il dit œuvrer de la même façon que les avocats Berryer, Hennequin et Janvier. Berryer réorganise les candidatures légitimistes pour les élections législatives du 21 juin 1834. Mais aucun soutien ne lui parvient des légitimistes absolutistes émigrés à Prague. Même, la cour du roi en exil autour du duc de Blacas ne cache toujours pas son hostilité à l'égard d'une participation politique. Le Comité de correspondance présidé par le marquis de Pastoret reste aussi sans nouvelle de la cour en exil. Berryer-fils, à la tête du comité électoral parisien, devient le coordinateur de ces élections, dans une nouvelle tentative sur le terrain de la ligne rédactionnelle du *Rénovateur-Courrier de l'Europe*. Il réunit chez lui les légitimistes, en avril 1834. Genoude reproche d'ailleurs cette concentration des décisions légitimistes autour de Berryer qui tente de l'exclure : la guerre contre la *Gazette de France* continue, malgré les élections[3141]. La *Gazette de France* est accusée de saborder leurs efforts pour les élections :

> Vous avez vu comment cet intrigant de Genoude s'est tout à coup prononcé contre les élections même départementales. C'est une infamie qui n'a d'autres motifs que la rivalité du journaliste contre nous ; les gros bonnets en sont désespérés, car il y avait beaucoup de chances. […] malgré les intrigues et les opposants [Berryer] espère encore 15 députés. Mais nous ne devons pas l'abandonner ce serait nous abandonner nous-mêmes.[3142]

La concurrence entre légitimistes est grande : la *Gazette de France* a pourtant été pionnière en se déclarant favorable à un suffrage à deux degrés : le premier, universel dans la commune, le second dans la province avec la disparition des conditions de cens selon sa formule : « Tout contribuable électeur, tout électeur éligible […] ». Juste avant les élections de 1834, une brochure de rappel est publiée par les légitimistes proches de Laurentie, afin de dissiper tous les doutes sur le serment politique qu'il convient de prêter pour participer à la vie politique[3143]. Il s'agit aussi de rappeler la *Déclaration royaliste à l'occasion des prochaines élections* parue dans le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 27 avril 1834, mais aussi dans la *Gazette de France* et la *Quotidienne*, accord de façade le temps des élections.

[3141] Fonds Berryer 223 ap 9, dossier 1, préparation des élections de 1834-1839 : lettre de Genoude du 7 juin 1834 à Berryer-fils : « Il n'y a rien de personnel dans tout ceci, mais seulement de la politique. Vous en faites, j'en fais aussi. Quand j'ai demandé pourquoi on avait tout centralisé chez vous, on m'a dit qu'on avait pris un bureau rue neuve des Petits-Champs au 4e. […] Je ne crois pas que vous ayez personnellement à vous plaindre de moi et il n'en est pas de même de moi. Non seulement, malgré ce que je vous ai dit, que je désirais avoir le poste de député pour appuyer le refus des émigrés dont je voulais donner l'exemple, vous ne m'avez pas indiqué à un collège où la majorité fût assurée mais dans une liste du *Rénovateur*, vous ne m'avez pas nommé quoique j'eusse nommé tous vos amis. Vous me faites la guerre, j'y répondrai. »

[3142] 372 ap 8 : lettre de Lapasse du 16 août 1833 adressée à Laurentie.

[3143] Fonds Berryer 223 ap 2 : Clausel de Coussergues, Jean-Claude, *Du serment politique depuis 1789 jusqu'en 1830*, écrit offert aux électeurs de 1834 par un ancien député, Paris, Pihan de la Forest, 1834.

Laurentie, partisan d'un suffrage indirect à deux degrés, devient candidat légitimiste dans les Landes, à Saint-Sever, manifestement à la demande expresse et surprise de Berryer en 1834. Il s'agit de reproduire, au niveau local, ce qui est prévu au niveau national, c'est-à-dire regrouper les votes républicains avec les votes légitimistes. Dans sa correspondance active, Laurentie écrit une lettre à un vieil ami du Sud-Ouest. Il lui expose la tactique à adopter avec les républicains :

Je ne m'attendais pas à devenir solliciteur électoral, mon cher Labadie. Mais me voici dominé par une de ces volontés de parti auxquelles on ne peut résister lorsqu'on est un peu avancé dans les querelles politiques. On me porte candidat à Saint-Sever. M. Berryer a déjà écrit. On lui a répondu. […] Je ne me fais aucune illusion sur les chances de succès. Ce qu'il faut au moins obtenir c'est une minorité assez importante pour que le parti Royaliste ne soit pas un objet de risée. Je doute que vous soyez dans votre pays assez avancés dans les voies de la politique de transaction pour que les hommes de la République donnent leurs voix à un légitimiste indépendant. A Paris, le principe est publiquement admis. Il produira plusieurs choix royalistes dans les localités où les partis consentent à se rapprocher. Vous n'en êtes pas là. Manœuvrez pointant dans ce sens. Car au bout du compte, les hommes ne doivent pas vivre éternellement en ennemis. J'ai écrit au jeune Docteur L. Lespès dont je fus très content à Paris il y a trois ans. On dit qu'il est dans la République.[3144]

Il s'agit pour lui de participer plus que de gagner et, chose étonnante, il affirme pouvoir se contenter de la république, légitimant ainsi une alliance avec les républicains :

La République ne m'a jamais fait peur. Je n'ai eu peur que de l'émeute. Mais les choses réelles de la République se trouvent plus réellement encore dans la monarchie, telle que la professent les hommes indépendants. Aussi, je ferai ma profession de foi, vous verrez que tout homme aimé de la liberté et de l'ordre peut l'accepter. Je sais, mon cher Labadie, que vous ferez dans cette circonstance ce que doit faire un homme dévoué, oubliez-moi je vous prie si vous avez un candidat qui réponde mieux à vos idées, prenez-le et poussez-le. Il s'agit d'une grave affaire, de raviver le parti royaliste qui absolument voulait mourir […].[3145]

Laurentie développe ainsi l'idée de la supériorité de la monarchie sur la république en ce qu'elle défend davantage les libertés. Cette porte laissée entrouverte à la république revient, sous sa plume, lorsqu'il s'adresse à son ami républicain Sarrut à qui il tente d'expliquer la perte de popularité du régime monarchique :

D'elle-même [la monarchie] est amie du peuple ; seulement elle a pu perdre l'instinct des choses qui la devaient toujours identifier avec lui. C'est une éducation à refaire, depuis Louis XIV. Et encore, remarquez bien ; que celui-là se perdit par l'excès de sa réussite contre les dominations partielles qui pesaient sur le peuple. Il crut devoir les étouffer dans sa cour, sous des honneurs et des plaisirs ; il en résulte que l'aversion qui continua de les poursuivre, enveloppe le vainqueur, je pourrais dire le libérateur. Et depuis lors la cour est restée odieuse, et le

[3144] 372 ap 21, dossier 6 : correspondance active de Laurentie, lettre de Laurentie du 3 juin 1834, adressée à Charles Labadie.
[3145] 372 ap 21, dossier 6 : correspondance active de Laurentie, lettre de Laurentie du 3 juin 1834, adressée à Charles Labadie.

nom de Roi a cessé d'être une représentation du droit populaire. Cependant, l'oeuvre de la monarchie n'en était pas moins accomplie au profit du peuple, et convenez qu'il ne fallait ni tuer un Roi, ni décimer une nation, pour jouir d'un système de droit commun préparé par la politique tenace de la race de Capet, et qui ne demandait simplement qu'à être régularisé. […] Je vous ai dit, mon cher monsieur Sarrut, qu'avec des républicains comme vous je me ferais fort de contribuer à une bonne monarchie.[3146]

Il est intéressant de constater le retournement conceptuel de Laurentie sur la république. Les besoins électoraux d'une alliance entre légitimistes et républicains peuvent mener à l'exact opposé des théories préconisées sous la Restauration[3147]. D'ailleurs, l'alliance carlo-républicaine choque de nombreux légitimistes : celle-ci s'avère inefficace dans l'Ouest et échoue pour certaines élections dans le Midi[3148]. Sa profession de foi de candidat du 3 juin 1834[3149] met en avant, comme il se doit, son intention de rassembler autour du slogan : « ordre et liberté ». Il rappelle sa jeunesse au collège comme élève et professeur, puis vante son expérience acquise depuis lors. Il essaie de minimiser le fait qu'il est, maintenant, un parfait étranger pour une région qu'il a quittée pour Paris il y a bientôt vingt ans. Il se fait le pourfendeur des monopoles, du « despotisme ministériel ». Il en appelle, à la demande de Berryer et du Comité des élections, à une « représentation complète de la France », proclame la décentralisation, les libertés individuelles, d'enseignement, de la presse non sans la restreindre « sous la garantie des lois répressives contre les abus », et souhaite une justice punitive[3150]. Mais Laurentie est prêt à se retirer si des légitimistes parlementaires locaux se sont déjà présentés :

> Peut-être M. votre fils est-il sur les rangs. […] je ne dois pas être considéré comme un candidat s'il arrive que mon nom ne fasse que diviser ceux qui doivent être unis […].[3151]

Berryer l'assure de tout son soutien en diffusant une circulaire annonçant la candidature du journaliste[3152]. Ladore, son contact local, certifie à Laurentie que cette circulaire a produit un effet positif parmi les légitimistes landais et évoque l'espoir d'une mobilisation prête à s'activer autour de la candidature du journaliste, malgré les risques de défaite :

[3146] 372 ap 21, dossier 6, lettre du 23 juillet 1838 de Laurentie à Germain Sarrut.
[3147] Rosanvallon, Pierre, dans *La Monarchie impossible*, Paris, Fayard, 1994, p. 99, remarque pour 1830 : « Les ultras ne concevaient pas un fonctionnement équilibré des institutions. A la limite, il n'y avait pour eux aucun intermédiaire possible entre un pouvoir royal inconditionnel et une République. Leur vocabulaire même portait l'empreinte de cette tendance permanente à radicaliser les oppositions et à interdire toute vision modérée. »
[3148] Article du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 2 juillet 1834.
[3149] Voir le document en annexe, p.125-126.
[3150] 372 ap 21, dossier 6 : Profession de foi de candidature de Laurentie dans la correspondance active.
[3151] 372 ap 9 : lettre de Laurentie datée du 5 juin 1834, adressée à Basquiat.
[3152] 372 ap 9 : lettre de Ladore de juin 1834 à Laurentie.

J'ai eu aujourd'hui chez moi une réunion de légitimistes de différents cantons. Tous sont d'avis de lutter. […] La crainte d'être vaincus ne les arrête pas.[3153]

En dépit de leurs efforts, la défaite ne tarde pas à arriver et Ladore incrimine les quatre années de retard du mouvement légitimiste en matière d'élections :

Jusqu'à 1830, l'autorité faisait tout et nous la laissions faire. Depuis lors, nous ne sommes pas partis aux élections.[3154]

Ainsi, les légitimistes ne comprennent les rouages des élections et l'intérêt de faire campagne, qu'à partir du moment où, livrés à eux-mêmes, ils ont perdu le trône. Ladore renseigne Laurentie sur l'approche effectuée par les indépendants de gauche pour sceller une alliance : ces derniers, avec pour candidat Jacques Laffitte, s'unissent aux légitimistes pour le cas où l'un des deux camps obtiendrait la supériorité de votes. Eux-aussi dans l'apprentissage du fonctionnement des élections, « n'ont pas su manœuvrer » et obtiennent de piètres résultats :

Enfin, nous en sommes venus à envoyer nos forces dès le premier tour de scrutin. Le résultat a été que seuls 166 votants, Darrier a obtenu 105 voix sur Jacques Laffitte 30 et une et sur Laurentie 29, voix perdues 2. Ainsi M. Darrier a été proclamé député. Voilà le résultat de notre lutte.[3155]

Une fois la défaite de Laurentie proclamée, l'abbé Germain Laurentie exprime à son frère sa méfiance et son mépris à l'égard du mouvement légitimiste :

Je suis bien aise que ta candidature électorale ne doive avoir pour résultat que de te procurer les suffrages de quelques marques ; c'est quelque chose de bien ridicule que le parti royaliste et je ne vois pas trop ce qu'il y a à faire avec cet assemblage de gens sots, intrigants et égoïstes.[3156]

Même s'ils en ont payé les frais, le véritable succès des légitimistes parlementaires est néanmoins d'avoir convaincu la *Quotidienne* et la *Gazette de France* de revenir légalement à la politique. Cela n'échappe pas au légitimiste iconoclaste La Gervaisais ami de Laurentie :

Voilà une chambre toute Philippotarde qui perdra son héros comme la chambre déplorable a perdu notre pauvre Roi. Vous avez sans doute remporté une victoire signalée en ramenant la *Quotidienne* et la *Gazette* à pousser aux élections.[3157]

Pourtant, La Gervaisais prédit aussi l'incapacité du mouvement légitimiste à profiter de la situation sans retomber dans ses erreurs stratégiques :

[3153] 372 ap 9 : lettre de Ladore du 14 juin 1834 à Laurentie.
[3154] 372 ap 9 : lettre de Ladore du 23 juin 1834 à Laurentie.
[3155] *Idem.*
[3156] 372 ap 9 : lettre de Germain Laurentie datée du 29 juin 1834, adressée à Laurentie.
[3157] 372 ap 9 : lettre de La Gervaisais à Laurentie du 22 juin 1834.

Mais si les choses sont menées aussi maladroitement qu'ici, on en sera pour nos frais et peines. On n'a inventé rien de mieux que de prendre pour candidat M. Barbet, subrogé tuteur des enfants Polignac, titre infiniment flatteur pour la conscience et révoltant au même degré pour l'opinion banale.[3158]

Le mouvement légitimiste ne se débarrasse donc pas de ses membres peu recommandables. Berryer-fils et Laurentie avaient cependant émis des doutes sur la candidature du général Donnadieu. Berryer-fils écrit à Laurentie ne pas croire à la moindre chance de victoire de Donnadieu, car l'opposition de gauche ne le permettra pas[3159]. Le général Donnadieu semble toujours être difficilement contrôlable : le légitimiste Pailhès fait part à Laurentie de son impossibilité de s'entendre avec le général à cause de ses « manières grossières, impolies, inconvenantes » qui fait de Donnadieu un trublion dans le mouvement légitimiste[3160]. Donnadieu ne cautionne pas l'ouverture préconisée par le *Rénovateur*[3161]. Or, comme le remarque La Gervaisais[3162], les légitimistes autour du *Rénovateur* ne peuvent espérer élargir leur audience qu'à la condition de travailler à un nouveau champ de rassemblement :

Au reste, l'occasion est belle pour le *Rénovateur* de s'ouvrir une voie nouvelle, une voie toute sociale, comme elle était entrevue dans votre premier écrit[3163]. Vous savez comme on se lasse de la *Gazette* ; la *Quotidienne* est aussi difficile à digérer depuis qu'elle a passé subitement, de ses anathèmes contre la soumission au serment, à des suppliques tendant à ce qu'on suivit la marche contraire. Elle perdra encore davantage, quand tous les niais qu'elle parodie à droite ou à gauche, s'apercevront par le résultat que c'est inutilement qu'ils ont démenti leurs errements de quatre années. Puisse le *Rénovateur* passer fièrement à travers ces deux puissances déchues, et se faire une large route en les rejetant de côté.[3164]

Laurentie n'est pas le seul journaliste légitimiste légaliste autour du *Rénovateur* à n'être pas élu député en 1834. Le duc de Fitz-James rate aussi son élection. Son ami Lapasse, candidat dans le Languedoc, échoue également et s'active, malgré tout, pour organiser des comités électoraux et des commissions de listes[3165]. En dehors de ces cas particuliers, le bilan global des élections reste positif pour les légitimistes. Ils remportent 29 collèges et le nombre de

[3158] *Idem*.
[3159] 372 ap 9 : lettre de Berryer-fils du 4 septembre 1834 à Laurentie.
[3160] 372 ap 9 : lettre de Pailhès à Laurentie du 30 octobre 1835.
[3161] Donnadieu écrit un ouvrage contre-révolutionnaire à l'extrême où il parle de la « dégénération des esprits » avec les pertes des valeurs de la famille, de la propriété dans *De l'homme et de l'état actuel de la société*, Paris, Hivert, 1833, p.323.
[3162] Nicolas Magon de La Gervaisais, (1765-1838), est un militaire de formation, devenu homme de lettres et publiciste très éclectique voire mystique. Enthousiasmé par la Révolution française, il la défend jusqu'en 1790. Parti en exil, il revient pendant la Terreur sans être inquiété. Anti-Villèliste sous la Restauration, il se prend d'amitié pour Laurentie et sa femme. Ayant entretenu une relation d'amitié avec la fille du prince de Condé, Louis-Adélaïde de Bourbon, il publie, par l'intermédiaire de Ballanche, dans le *Rénovateur*, sa correspondance avec cette dernière.
[3163] *De la légitimité et de l'usurpation*.
[3164] 372 ap 9 : lettre de La Gervaisais à Laurentie du 22 juin 1834.
[3165] 372 ap 9 : lettre de Lapasse à Laurentie du 5 juillet 1834.

leurs conseillers généraux ne cesse d'augmenter. Grâce à l'alliance carlo-républicaine, Berryer-fils est réélu triomphalement dès le premier tour dans trois collèges électoraux et choisit celui de Marseille, tandis qu'Hennequin est élu à Lille. Vingt députés entrent à la Chambre alors que Berryer était auparavant l'unique député. Les nouveaux députés Berryer, Hennequin, de Laboulie, Blin de Bourdon, Dugabé et Grasset s'intéressent au sort et à l'avenir du *Rénovateur* qu'ils veulent conserver[3166]. Berryer les réunit tous chez lui et veut sauver le journal qui sert ses intérêts : un élan d'enthousiasme renaît parmi les légitimistes progressistes[3167]. Laurentie apporte son plein soutien à l'avocat :

> Continuez à vous tenir ferme dans votre belle ligne de politique. La pensée sociale que vous exprimez est une pensée nette, simple, facile à entendre.[3168]

Pourtant, les élections réussies de 1834 n'ont pas permis d'annihiler les divisions qui persistent au sein du mouvement légitimiste, comme l'écrit le duc de Fitz-James, à Berryer-fils :

> Ce résultat décourage beaucoup de gens et je ne comprends pas. Pour moi si je suis battu on me pardonne, je ne me sens pas abattu. Nous nous attendions à voir le gouvernement obtenir une grande majorité, et si la république est battue plus que je ne le croyais, je ne saurais trop m'en affliger. Vous savez que je ne comptais pas sur beaucoup plus de nominations légitimistes que nous en avons obtenues et avec les éléments de divisions qui rognent parmi nous, je crois que nous ne pouvions raisonnablement pas espérer mieux. Cette division est déplorable mais ce qui risque de se passer me prouve que c'est un mal sans remède et pour ce qui me regarde en particulier, j'y apprends que ce serait folie à moi de me mettre plus longtemps sur les rangs.[3169]

Surtout, il accuse certains catholiques d'avoir contribué à la défaite de la monarchie. Fitz-James pense que les anciens congréganistes ont empêché son élection, ce qui confirme l'hypothèse que, depuis 1829, Laurentie a rompu ses relations avec ses anciens amis :

> Nous avons parmi nous des gens qui n'oublient rien, qui ne pardonnent rien, qui n'apprendront jamais rien ; ainsi ce sont les dévots ; c'est la queue de la Congrégation. Là je suis à l'index […]. J'ai appartenu à cette fatale Congrégation qui a perdu la monarchie, j'en faisais partie dans son origine sous l'Empire et quand il pouvait y avoir du danger à figurer dans ses rangs je les ai quittés de bonne heure. Sous la Restauration, quand il m'a été prouvé que cette affaire dégénérait en de misérables intrigues, je leur ai dit à eux-mêmes pourquoi je les quittais ; et j'ai prédit ailleurs tous les malheurs dont ils seraient la cause. Ils ne l'ont pas oublié et comme ils sont partout en France, soyez certain que c'est à eux que je dois mon exclusion de partout. Soyez certain que

[3166] 372 ap 9 : lettre de Lostanges à Laurentie du 2 août 1834, ainsi que dans 382 ap 9 : lettre datée de 1835 de Dugabé à Laurentie.
[3167] 372 ap 9 : lettre de Lostanges à Laurentie du 2 août 1834 : « Il est vrai que nous le servons chaudement. Il est dans l'enthousiasme de son voyage dans le Midi : il a fallu tout son caractère pour empêcher une émeute à Toulon et à Marseille où l'on ne se contentait pas de crier Vive Berryer, Vive la réforme, mais on ajoutait Vive Henri V ! »
[3168] Fonds Berryer : lettre de Laurentie du 21 août 1834 à Berryer.
[3169] Fonds Berryer, 223 ap 3 : lettre du duc de Fitz-James du 28 juin 1834 à Berryer-fils.

partout je trouverai une petite fraction d'électeurs tenant à cette coterie qui suffira pour me mettre en minorité. Je me souviens très bien de ce que contenaient les statuts de l'association et les peines prononcées contre ceux que l'on appelait les renégats. Ces principes, je les subis aujourd'hui. C'est à elle que je dois de ne pas avoir été nommé il y a un mois à Lombez.[3170]

Les héritiers de la Congrégation demeurent ainsi investis dans le mouvement légitimiste et gravitent autour de la *Gazette de France* et de la *Quotidienne,* incluant le *Revenant* d'O'Mahony. Berryer-fils décide de permettre au duc de Fitz-James de garder la députation et lui laisse Toulouse pour se garder Yssingeaux. Fitz-James écrit craindre se retrouver face à l'animosité de Chateaubriand dont la candidature n'a pas été choisie. Il redoute aussi Genoude qu'il rend en partie responsable de son échec aux élections à Lombez dans le Midi[3171]. En effet, Berryer-fils n'a pas réussi à obtenir le soutien de Villèle en faveur du duc de Fitz-James[3172]. La tendance de Berryer et Laurentie est loin d'être suivie par tous : le « parti militaire » refuse d'obéir à Berryer, mais tous les « attentistes » ne le suivent pas pour autant[3173]. Beaucoup lui reprochent sa présence à la Chambre des députés, tandis que Chateaubriand qui n'a pas été élu lui exprime son ressentiment. En effet, la *Gazette de France* s'en mêle et, à travers la critique acerbe du rôle qu'aurait pu avoir Chateaubriand à la tribune, le journal de Genoude critique la députation de Berryer[3174]. Chateaubriand décide alors de refuser la candidature qui lui était offerte à Marseille tout en reconnaissant l'intérêt de la politique de Berryer :

> Je suis loin de désapprouver la politique qui mène les royalistes aux élections ; je pense au contraire qu'ils font bien d'entrer en ceci et de défendre avec les autorités […] les intérêts généraux de la France.[3175]

Un noyau de députés légitimistes est maintenant formé et actif au sein des Chambres : ils participent à une opposition composée de 110 députés sur 459. Cependant, l'entourage de Charles X à Prague se révèle particulièrement hostile à la participation des légitimistes aux Chambres des députés et des pairs. De nombreux légitimistes sont donc encore réticents à l'idée de s'engager à nouveau dans la vie politique. Leurs adversaires les présentent ainsi comme le parti de l'étranger, plongé dans l'attente d'une intervention extérieure qui ramènerait Charles X sur le trône.

[3170] *Idem.*
[3171] Fonds Berryer, 223 ap 3 : lettre du duc de Fitz-James du 15 novembre 1834 à Berryer-fils.
[3172] Fonds Berryer 223 ap 26 : manuscrit des mémoires de Berryer-fils, p.39.
[3173] Fonds Berryer 223 ap 26 : manuscrit des mémoires de Berryer-fils, p.36.
[3174] *Idem.*
[3175] *Idem.*

3.3. L'intervention étrangère, une incongruité ?

Nous ne croyons guère à la puissance des baïonnettes contre la propagation des idées révolutionnaires. On ne convertit pas les hommes par la force ; la conviction n'entre pas dans les esprits comme le fer ou le feu dans les corps.[3176]

C'est en ces termes que le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* tranche le débat, en 1835, alors que les légitimistes exilés auprès de Charles X rêvent d'une intervention étrangère capable de rétablir, par la force, la branche aînée des Bourbons. Depuis 1830, la société secrète légitimiste, les Amis de la Légitimité, entretient des relations privilégiées avec l'étranger dans ses ramifications internationales : le roi Charles-Albert de Savoie, Guillaume Ier des Pays-Bas et don Miguel y sont probablement affiliés, tout comme Nicolas Ier. D'où les soutiens indéfectibles de la presse légitimiste envers ces souverains, favorables au rétablissement d'Henri d'Artois[3177]. Néanmoins, la duchesse de Berry veut absolument éviter que les armées étrangères ne ramènent le duc de Bordeaux sur le trône. Seul le journal des absolutistes la *France* espère le retour de la branche aînée sur le trône de France grâce à une intervention étrangère : mais peu à peu, les émigrés comme certains légitimistes français se laissent convaincre car ils ne considèrent plus la diplomatie comme capable de renverser la situation. D'une façon générale, les légitimistes s'entendent pour reprocher à la diplomatie orléaniste d'avoir favorisé le libéralisme et d'avoir agi contre les principes fondamentaux des monarchies européennes[3178]. De plus, il lui est reproché de ne pas mener une politique internationale glorieuse, comme la Restauration en avait eu le rêve avec l'Espagne et l'Algérie. Présentée comme une « conquête faite au nom de la civilisation chrétienne sur la barbarie »[3179], la monarchie de Juillet, d'après le *Rénovateur*, feint de ne pas s'intéresser à l'Algérie puis, finalement, décide de continuer la politique de Charles X, sans la revendiquer. Les légitimistes en déduisent que, même dans les colonies, la monarchie de Juillet œuvre contre la cause internationale du légitimisme. A l'inverse, les légitimistes appuient la catholicisation de l'Algérie après la demande de prêtres de l'autorisation de bâtir à Alger une église et un hôpital pour leurs compatriotes[3180]. Ainsi, le catholicisme et la légitimité sont les maîtres mots pour diriger l'Europe et les légitimistes se font les ennemis des libéraux patriotes

[3176] Article du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 11 octobre 1835.
[3177] Changy, Hugues de, *Le soulèvement de la duchesse de Berry*, Paris, DUC Albatros, 1986, p.112 et suivantes.
[3178] Article du 13 juillet 1833 du *Rénovateur-Courrier de l'Europe*.
[3179] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome premier, Paris, 1832, p.24.
[3180] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, premier tome, Paris, 1832, p.231 et suivante.

de tous les pays. En Espagne comme au Portugal, les légitimistes craignent par-dessus tout la victoire des libéraux. Ils condamnent le soutien de Louis-Philippe à dom Pedro :

> Ici, le juste-milieu se hausse. Il a pris sous son égide l'Empereur et le défenseur perpétuel du Brésil, un grand monarque, je vous jure, un puissant génie qui vient donner à l'Europe des leçons de légitimité, et le juste-milieu, grand partisan de la légitimité, lui fait don de son excédent de clubistes, de désœuvrés, de décorés, […] et ainsi se fait avec la protection de M. C. Périer, une croisade chevaleresque, où tout est enfin mélange, croisade de propagande.[3181]

Le *Rénovateur* s'insurge encore contre l'expédition de dom Pedro aidée par les Anglais qui se dénoue avec la prise de Villa-Noa et l'occupation de la rive gauche du Douro par l'artillerie[3182]. Ils se réfèrent ensuite au seul bilan revendiqué de Charles X, celui de sa politique internationale comme d'un modèle que la monarchie de Juillet est incapable de suivre :

> France ! France ! il y avait pour toi une autre intervention, lorsque tes vaisseaux protégeaient la Grèce, lorsque tes armées s'établissaient à Cadix, lorsque tes guerriers plantaient le drapeau blanc sur la terre d'Afrique, et qu'ainsi tu tenais l'Europe en suspens devant ta gloire.[3183]

Les légitimistes forcent le trait dans le sens de la gloire perdue par la France à l'échelle européenne suite à l'arrivée au pouvoir de Louis-Philippe. Les légitimistes ne peuvent accepter que dom Pedro fonde sa légitimité sur une constitution qu'il a lui-même créée. A l'inverse, dom Miguel dont ils défendent la cause, appuie son pouvoir, d'après eux, sur une véritable légitimité :

> C'est en vertu des institutions fondamentales du Portugal, que dom Miguel fut proclamé souverain. Les trois états assemblés séparément décidèrent, le 26 juin 1828, que lui seul était roi légitime, et que don Pédro n'ayant eu aucun droit, les institutions qu'il avait données devaient être regardées comme nulles et non avenues.[3184]

En effet, les légitimistes doivent justifier du fait qu'ils soutiennent dom Miguel, c'est-à-dire le chef de la branche cadette, comme Louis-Philippe, alors que ce dernier est combattu. Entre la légitimité et la contre-révolution, les légitimistes choisissent le parti de la contre-révolution, au Portugal comme en Espagne. Ils justifient leur soutien à dom Miguel :

[3181] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, volume premier, Paris, 1832, p.25.
[3182] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome I, Paris, 1832, p.135.
[3183] *Idem.*
[3184] *Ibid*., p.173.

Dom Miguel, en effet, est le chef de la branche cadette ; il n'est pas encore roi-citoyen mais ce n'est pas sa faute. Les Portugais ne le veulent pas absolument. Il avait été nommé régent du royaume au nom du légitime héritier de la branche aînée ; c'était plus encore que lieutenant-général […].[3185]

Ils veulent distinguer le cas français de Louis-Philippe, qualifié d'usurpateur, des cas espagnols et portugais pour lesquels ils n'hésitent pas à soutenir la branche cadette. Les légitimistes condamnent ainsi l'expédition engagée par les Anglais et les Français au nom de la légitimité de dona Maria, fille de dom Pedro. En effet, Pierre Ier abdique en faveur de son fils Pierre II le 17 avril 1831. Pierre Ier, aidé par les Anglais et les Français, débarque aux Açores où s'étaient réfugiés les libéraux afin de rétablir sa fille sur le trône. Il se proclame alors régent du royaume et doit entreprendre le siège de Porto tandis que la ville soutient les libéraux. En réponse, dom Miguel lance une expédition sur Porto. Le 20 juin 1833, la flotte de don Miguel est sortie du Tage et se dirige vers Porto tandis que les bateaux de dom Pedro, aidé par la France, se dirigent vers Lisbonne[3186]. Le légitimiste De Bourmont arrive alors au Portugal et attaque Porto aux côtés de dom Miguel[3187]. Le *Rénovateur* tente tant bien que mal de cacher la stagnation de l'avancée de l'expédition et doit finalement reconnaître que dom Miguel, à la mi-novembre 1832, est retourné à Braga et n'a pu rester à Porto comme le journal l'avait annoncé auparavant[3188]. Le *Rénovateur* détourne l'information et proclame, à tout prix, à la victoire de dom Miguel :

Don Miguel tient don Pedro sous sa main. Il aura, par une conduite habile et modérée, justifié sa politique aux yeux de l'Europe, et désarmé les factions aventurières.[3189]

Cependant, la revue reconnaît les lenteurs du siège de Porto. La guerre civile prend fin en 1834 avec la défaite des miguélistes[3190]. Plus précisément, les généraux de Miguel, devant le siège interminable de Porto, signent la fin de la guerre civile avec les accords de Evora-Monte du 26 mai 1834. Une amnistie générale est proclamée. Dom Miguel, qui occupait le trône depuis 1828, est banni du Portugal et doit se réfugier en Italie. Marie II est rétablie sur le trône. Son père, dom Pedro meurt en 1834.

Les légitimistes redoutent fort l'appel lancé aux patriotes d'Europe, adeptes des causes libérales, qui se sont unis dans le combat de dom Pedro :

[3185] Éditorial du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 17 juillet 1833.
[3186] Article du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 3 juillet 1833.
[3187] Article du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 31 juillet 1833.
[3188] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome II, Paris, 1832, p.182.
[3189] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, quatrième volume, Paris, 1832, p.27.
[3190] Sa e Melo Ferreira, Maria Fatima et Lousada, Maria Alexandre, *D. Miguel*, Lisbonne, Circulo de Leitores, 2006.

Français, Anglais, Polonais, Italiens, Allemands, réfugiés de tous les pays, tout est bon pour former l'armée nationale, à laquelle il ne manque plus, pour s'entendre avec les Portugais que de comprendre leur langue et de la parler.[3191]

Les patriotes s'opposent ainsi à l'internationale blanche[3192], jugée imparfaite par les légitimistes. Dans le premier tome du *Rénovateur*, un article intitulé « Coup d'œil sur l'Europe » revient sur le congrès de Vienne et sur, d'après lui, la seule volonté des dirigeants des pays voisins, en 1814-1815, d'anéantir l'héritage européen de Napoléon Ier :

Que, par exemple, au lieu d'arracher à la France toutes ses conquêtes et même une portion de son ancien territoire, le congrès de Vienne lui eût laissé la Belgique et le Luxembourg, et peut-être aussi la Savoie, en considération du rétablissement des Bourbons, cette stipulation eût fait du retour de ces princes un événement patriotique, indépendamment des affections qui en faisaient un événement fortuné, et ainsi l'on eût ménagé d'une manière efficace la susceptibilité de l'armée et de la nation, alors que personne ne pouvait ignorer que jamais Buonaparte n'eût pu obtenir de ses vainqueurs d'aussi favorables conditions.[3193]

Tout un argumentaire hostile à l'héritage du congrès de Vienne, est brandi pour répondre aux royalistes qui souhaitent s'en remettre aux puissances étrangères pour rétablir Charles X sur le trône. A l'inverse, il semblerait que ce grand événement diplomatique ait eu sincèrement pour objectif la préservation de la paix en Europe et la défense du meilleur équilibre entre les puissances[3194]. Laurentie qui s'attaque à la politique diplomatique des monarchies européennes à l'égard de la France, s'adresse ainsi en priorité à son propre camp. Les légitimistes parlementaires pensent que cet affaiblissement de la France provient du congrès de Vienne et que ce dernier est à l'origine de la révolution de 1830. Le journaliste regrette, par conséquent, le choix des puissances alliées de n'avoir songé qu'à « élever des barrières contre la France de la restauration et à se partager les dépouilles de la France impériale ». Le journal poursuit en regrettant la création du royaume des Pays-Bas, initiative entreprise par le congrès de Vienne pour contrer contre la France. De Pradt est considéré comme l'un des initiateurs : il rédige son *Antidote au congrès de Rastadt* qui lance l'idée de la création de l'État des Pays-Bas. Mais le journaliste rend aussi en parti responsable l'ambassadeur de Russie de la publication de l'ordonnance du 5 septembre 1816 qui réclame la dissolution de la Chambre introuvable. En 1822, il accuse encore les puissances étrangères, plus spécialement celles du Nord, d'avoir eu peur de la réaction ultra et d'avoir tenté de modérer leurs ardeurs

[3191] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome I, Paris, 1832, p.179.
[3192] Darriulat, Philippe, *Les patriotes. La gauche républicaine et la nation 1830-1870*, L'univers historique, Paris, Éditions du Seuil, 2001.
[3193] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, premier volume, Paris, 1832, p.31.
[3194] Lentz, Thierry, *Le congrès de Vienne. Une refondation de l'Europe, 1814-1815*, Paris, Perrin, 2013 et Jarrett, Mark, *The Congress of Vienna and its Legacy.War and Great Power Diplomacy after Napoleon*, London/New York, I.B., Tauris, 2013.

et, en conséquence, d'avoir œuvré dans le sens libéral. La réussite de la campagne d'Espagne a permis que la France revienne au premier plan par rapport aux autres puissances étrangères et regagne une certaine indépendance. Il en veut pour preuve la campagne d'Alger qui est lancée alors que le ministre des affaires étrangères britannique, lord Aberdeen, y est fermement opposé. La véritable signification de cet acte d'accusation des puissances étrangères, y compris de l'Autriche, trouve aussi son explication dans le soutien avéré de Metternich au ministère Perier : les légitimistes voient ainsi qu'au lieu de les condamner, les pays voisins, l'Angleterre à leur tête, décident de soutenir le nouveau ministère de la monarchie de Juillet. Le premier tome du *Rénovateur* reprend ce même thème du complot international pour une France affaiblie, dans un article intitulé « Mélanges politiques » :

> L'Europe nous aime comme nous sommes, faibles, soumis, divisés.[3195]

La fibre patriotique est, sous la monarchie Juillet, largement invoquée dans les journaux légitimistes. Le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* se dit alors, pour l'année 1834, l'« organe du parti national » et critique la politique extérieure des monarchies européennes :

> Quant à l'Europe, elle apprendra par ce retour naturel des idées nationales, combien elle s'est elle-même trompée en intervenant dans nos révolutions pour les protéger. […] La civilisation européenne est telle surtout qu'il n'y a plus aujourd'hui de division, de démarcation, de rivalité même possible entre les divers États. Tous se tiennent par des intérêts communs, et surtout par le plus puissant, par l'intérêt du bon ordre et de la paix.[3196]

Il pense alors que la révolution s'est propagée en Europe à cause de la propagande et craint le triomphe d'une Europe libérale.

Un article du *Rénovateur* intitulé « La propagande en Allemagne » met en perspective la peur des légitimistes de voir en Allemagne la victoire des partisans d'une « monarchie républicaine » ou encore un retour de l'Empire à travers Napoléon II[3197]. Le journaliste Émile Morice[3198] y dénonce encore la diffusion des écrits violents de bonapartistes et du journal la *Tribune allemande* acheminé non pas par voie postale traditionnelle mais par un service d'émissaires que le journaliste qualifie de « *poste aux Juifs* »[3199]. Accusant les patriotes français de propagande, le journaliste reprend les thèmes de la théorie du complot juif que l'abbé Barruel a divulguée dans ses *Mémoires pouvant servir à l'histoire du jacobinisme*. Il

[3195] *Ibid*., p.48.
[3196] Article du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 3 janvier 1834.
[3197] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, premier volume, Paris, 1832, p.66.
[3198] Émile Morice est un journaliste légitimiste qui débute au *Rénovateur* et qui poursuit sa collaboration avec Laurentie à la rédaction de la *Quotidienne*, puis de l'*Union*. Il se spécialise dans l'écriture des articles de politique internationale, d'après Muret, Théodore, *A travers champs, souvenirs et propos divers*, Paris, Garnier frère, 1858, p.67.
[3199] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, premier volume, Paris, 1832, p.68.

affirme que la Suède a rejeté une telle propagande tandis que les patriotes s'en sont emparés en Pologne et en Romagne. A l'inverse, l'Autriche est considérée comme un modèle de lutte contre les idées libérales :

> Le flegme autrichien se fût d'ailleurs difficilement prêté aux élans d'un zèle nourri, des rêveries et des hallucinations de l'*illuminisme*.[3200]

Hermétique à toute forme de modernité, le pouvoir autrichien est également perçu comme paternaliste. A l'inverse, la Bavière est épinglée comme une région « plus disposée aux idées modernes », influencée directement par la Révolution Française. Mais la distinction est faite entre une élite sensible aux nouvelles idées et une population attachée aux valeurs traditionnelles, nouvel argument qui consiste à montrer que le traditionalisme peut être populaire. Le journaliste fait aussi état de la puissante autorité du clergé catholique qui a combattu la réforme au XVIème siècle. Il signale aussi, dans le Wurtemberg, des groupes de jeunes aux ambitions parlementaires qui tentent de convaincre la population du bien-fondé des idées nouvelles, sans grand succès. Il observe que ce bilan provisoire a été modifié par la révolution de 1830 en France :

> De tout ce qui précède, il résulte qu'effrayés de l'explosion de juillet et de son retentissement, les gouvernements de l'Allemagne se sont jetés dans des voies rétrogrades. Était-ce le bon parti ? Les craintes étaient-elles fondées ?[3201]

Le journal s'interroge sur ce tournant. Il croit que ce n'est pas tant les trois Glorieuses qui ont suscité la Réaction en Europe que tous les événements qui s'en sont suivis après 1830 :

> La profanation des églises, l'enlèvement des croix, le sac de l'archevêché, les troubles sans cesse renaissants de Paris, la révolte de Lyon, les scandales de nos débats de tribune […].[3202]

Ainsi, selon le journaliste, un tel spectacle a ramené l'Allemagne vers l'ordre. Idéalisée, elle est perçue comme « l'asile de l'esprit de famille, du bonheur domestique, et du respect pour les anciens usages »[3203]. Le *Rénovateur* et vraisemblablement Laurentie prennent position contre l'unité de l'Allemagne qui leur paraît révolutionnaire et non conforme au dessein monarchique : il s'agit alors d'exclure l'Autriche et la Prusse de la Confédération-Germanique et surtout d'élaborer, pour le journaliste, une fédération républicaine comme La Fayette en diffuse le modèle. Berryer entreprend, en 1835, un voyage en Allemagne, et se rend à la cour en exil de Charles X. Il devient, pour l'occasion, le correspondant du

[3200] *Ibid*., p.70.
[3201] *Ibid*., p.74.
[3202] *Idem.*
[3203] *Ibid*., p.76.

Rénovateur-Courrier de l'Europe et y écrit une série d'articles signés du « Correspondant du Taunus » : comme Laurentie, il rêve d'une Europe entièrement monarchique, stable, avec en son centre, une France morale, dépourvue des « Fieschi, Lacenaire[3204], La Roncière[3205] »[3206]. Les scandales qui ont défrayé la chronique sont utilisés par Berryer pour justifier l'alliance préconisée par les légitimistes avec la Russie, au détriment de l'Angleterre, renforcée après le discours contre-révolutionnaire de Nicolas Ier à Varsovie[3207]. A l'inverse, les États italiens sont estimés dangereux pour la cause légitimiste et catholique. Les légitimistes signalent, fin 1832, la reprise des activités des sociétés secrètes[3208]. Cette information est relayée avec inquiétude et fréquence dans les colonnes des journaux légitimistes :

> Toutes nos correspondances étrangères nous parlent du mouvement extrême d'opinions propagandistes qui fermentent dans le sein de l'Europe. La conspiration piémontaise tenait à cette immense conspiration qui embrasse tous les pays. L'Allemagne est travaillée par des sociétés secrètes qui redoublent de ferveur, et s'en vont gagner la Russie elle-même. L'Italie est sur des volcans. Toutes les autorités se sentent menacées, et la police ne suffit pas à suivre les trames mystérieuses des conspirateurs. Evidemment, cet état de l'Europe tient à la révolution française ; mais, ce qui est remarquable, c'est que la révolution elle-même, en ce qu'elle a de formes accidentelles de pouvoir, est sapée par les mêmes causes de destruction. Ses armées sont attaquées par un sourd travail d'anarchie, et elle sait très bien que dans un moment périlleux et décisif, rien n'est moins certain que la fidélité de ses soldats.[3209]

Les légitimistes entendent prouver que la monarchie de Juillet a facilité ces mouvements carbonaristes, notamment sous la Restauration, pour ensuite les trahir. Ils essaient de prouver aux républicains qu'ils ont été dupés par le pouvoir en place. Surtout, il est reproché aux puissances étrangères de négocier avec la monarchie de Juillet. Pour l'équipe du *Rénovateur-Courrier de l'Europe*, les puissances monarchiques doivent, au nom du peuple, lutter contre de tels dangers. L'Espagne est au cœur de ces débats. Les légitimistes constatent, anxieux, les avancées libérales dans cet État, malgré la campagne de 1823. Ferdinand VII est souffrant et le problème de sa succession se pose. Les légitimistes prennent position pour don Carlos et exposent leurs raisons :

[3204] Pierre-François Lacenaire est un poète et chansonnier lyonnais qui est condamné et guillotiné pour escroquerie et meurtre, en 1836. Il a fréquenté le milieu journalistique républicain autour du journal le *Bon Sens* et contribue à créer le mythe du dandy criminel.
[3205] Émile de La Roncière est un militaire au centre d'un scandale judiciaire qui éclate en 1834-1835.
[3206] Articles du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* d'avril-mai à décembre 1835, pour la citation voir, « Lettre du Taunus » dans *le Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 5 décembre 1835.
[3207] Article de Berryer dans le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 5 décembre 1835.
[3208] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, quatrième volume, Paris, 1832, p.27.
[3209] Éditorial du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 10 juillet 1833.

Don Carlos est national, don Carlos est de race française. Il a les sympathies de la population espagnole ; il répond aux anciennes idées d'alliance de famille.[3210]

La Conférence de Londres de juillet 1832 tant critiquée par les légitimistes est, d'après eux, l'œuvre de Talleyrand coupable de s'être entendu avec les *whigs* anglais pour institutionnaliser un nouveau système de Cortes, alors que la santé de Ferdinand VII décline[3211]. Le *Rénovateur-Courrier de l'Europe*, sous l'influence de Laurentie, de Berryer et du duc de Fitz-James, est peu favorable à Isabelle, fille de Ferdinand VII, comme successeur du roi en fin de vie : la naissance d'Isabelle en 1830 et surtout la levée de la loi salique pour permettre le règne futur de sa fille, ont largement mécontenté don Carlos et ses partisans. En effet, en 1829, la troisième épouse du roi Ferdinand VII meurt. Ce dernier se remarie avec Marie-Christine de Naples enceinte. Le roi fait alors publier la Pragmatique Sanction qui annule la loi salique. Isabelle naît en 1830 mais son oncle, don Carlos, ne reconnaît pas la Pragmatique et réclame le trône à la mort de Ferdinand VII, le 29 septembre 1833. Bonald consacre à cette question un article intitulé « Sur l'Espagne et la loi salique » qui plaide avec vigueur contre la remise en cause de la primogéniture mâle sur le trône d'Espagne : il y voit une véritable révolution[3212]. Si le journal de Laurentie reconnaît que la prestation de serment des Cortes espagnols à la nouvelle princesse des Asturies s'est passée sans heurt, il cherche à démontrer le peu d'enthousiasme de la foule manifesté à l'égard de l'héritière du trône :

On a remarqué qu'il y avait beaucoup de froideur et même d'embarras parmi les nombreux personnages qui figuraient dans cette représentation pompeuse. Le serment a été prêté par obéissance et non par conviction. On peut prévoir déjà qu'il y aurait de nombreuses défections si le roi Ferdinand VII venait à mourir.[3213]

En effet, l'Église d'Espagne a exprimé son mécontentement auprès du roi dans son choix de succession et le cardinal, archevêque de Tolède, tout comme celui de Séville, résistent en refusant d'assister à la cérémonie et appellent au respect de la loi fondamentale, c'est-à-dire de la loi salique. Laurentie décide alors de publier la protestation de Ferdinand II, roi de Naples, datée du 18 mai 1833 contre la décision de Ferdinand VII de faire reconnaître sa fille comme l'héritière auprès des Cortes espagnols[3214]. En accord avec Laurentie, le légitimiste Clausel de Coussergues écrit, pour l'occasion, un essai intitulé *De la succession au trône d'Espagne* où il refuse à Ferdinand VII le droit de modifier la loi salique au profit de sa fille contre don Carlos. Cet écrit soulève une polémique que le *Journal de Paris* et le *Rénovateur-*

[3210] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome I, Paris, 1832, p.133.
[3211] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome II, Paris, 1832, p.31.
[3212] Article de Bonald paru dans le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 4 juin 1833.
[3213] Article « Espagne » du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 3 juillet 1833.
[3214] Article « Espagne » du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 4 juillet 1833.

Courrier de l'Europe relaient : ses détracteurs affirment que la loi fondamentale a déjà été modifiée dans les royaumes des Espagnes et que des femmes y ont déjà gouverné. Surtout, les Cortes sont considérées par les libéraux, comme suffisamment légitimes pour changer la loi fondamentale[3215]. Les légitimistes n'ont de cesse de réclamer une intervention militaire française en Espagne, suite à la désignation par Ferdinand VII de sa fille pour lui succéder. Après la mort de Ferdinand VII et l'instauration de la régence de sa femme la reine Christine, don Carlos lance son pays dans la première guerre carliste de 1834, tandis que les Anglais et la France de Louis-Philippe soutiennent la régente et sa fille. Laurentie prend fait et cause pour le mouvement carliste qui est né en Espagne en 1823, après l'expérience libérale et la mort de Ferdinand VII, autour de la personne de Charles Marie Isidore de Bourbon, Charles V pour ses partisans :

> Ce mouvement n'a jamais consisté en une défense unique des « droits » au trône des Bourbons carlistes. Les carlistes mobilisent, en tout cas, pour une idée ou des principes que leur roi personnifie et dont il est l'emblème, en se constituant en point de référence permanent pour ses partisans.[3216]

Talleyrand quitte alors son poste d'ambassadeur à Londres en 1834 et demande à Louis-Philippe de se rapprocher de l'Autriche mais échoue dans sa démarche. Le diplomate russe Pozzo di Borgo est aux Tuileries et fait part de l'hésitation de la Russie à intervenir au profit de don Carlos. L'Angleterre fournit des armes à la régente et Louis-Philippe refuse d'intervenir militairement conformément au traité de la Quadruple alliance signé le 22 avril 1834 entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal. De la même façon, les Anglais soutiennent Marie II du Portugal contre dom Miguel soutenu par Laurentie. L'alliance scellée entre l'Angleterre et la monarchie de Juillet est insupportable aux yeux des légitimistes : Berryer et Dreux-Brézé interviennent, respectivement à la Chambre des députés et à la Chambre des pairs en août 1834, pour dénoncer l'infériorité de la position de la France dans la péninsule ibérique, en comparaison avec le bilan de la politique étrangère de la Restauration. Alors que de nombreuses provinces rallient don Carlos en 1835, Louis-Philippe, au grand mécontentement de l'Angleterre, refuse l'envoi de troupes pour soutenir la reine Christine. Les légitimistes français soutiennent en Espagne, comme au Portugal, une conception contre-révolutionnaire de la monarchie, ce qui ne contribue pas à populariser leur projet de Troisième restauration. Fin 1833 et début 1834, le *Rénovateur* suit avec attention la guerre civile en Espagne. Sous la plume de Laurentie, son adhésion à la cause carliste se

[3215] Article de J. Ruiz de Luzuriaga dans le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 5 juillet 1833.
[3216] Voir l'article « Carlisme » de Jordi Canal dans Martin, Jean-Clément, (dir.), *Dictionnaire de la contre-révolution*, Paris, Perrin, 2011, p.136-141.

transforme en un appel à une internationale catholique destinée à défendre la contre-révolution.

Pour suivre ce dessein, l'alliance avec la Russie est jugée primordiale par les légitimistes pour contrebalancer l'alliance entre la monarchie de Juillet et l'Angleterre. Laurentie choisit de soutenir la Russie et son tsar envers et contre tout, car il refuse de se soumettre à la politique internationale de l'Angleterre. Laurentie reste fidèle au « grand projet » de Charles X de 1829 de remaniement des frontières européennes, en s'appuyant sur la Russie afin de dépouiller l'Empire ottoman. D'après les *Souvenirs* de Saint-Aulaire, la Russie avait promis à la France les provinces du Rhin (la Sarre et la rive gauche de la Meuse et du Rhin), de négocier avec les États allemands si la France s'alliait avec elle dans le conflit contre l'Empire ottoman. Ainsi, les légitimistes, dans la continuité de leur position adoptée sous la Restauration, rejettent le modèle britannique, alors qu'au contraire les partisans de la monarchie de Juillet l'adoptent. Par conséquent, dans leur projet concurrent de Troisième restauration, Villèle, Clermont-Tonnerre et Ravez conseillent encore et toujours l'alliance avec la Russie comme clef de voûte d'une Europe des monarchies légitimes. Dès le 23 janvier 1831, le duc de Blacas envoie Alfred de Damas à Pétersbourg pour resserrer les liens. Même si Nicolas Ier finit par reconnaître la monarchie de Juillet, la Russie est perçue, par les légitimistes, comme un rempart contre-révolutionnaire capable de préserver la légitimité, à l'inverse des pays protestants. En effet, Nicolas Ier est monté sur le trône de l'Empire russe alors qu'éclatait l'insurrection des Décembristes, le 14 décembre 1825. Cette dernière, sévèrement réprimée, a marqué Nicolas Ier : dès lors, il s'emploie à lutter, imperturbable, contre toute instabilité politique. La peur d'une révolution à la française contribue à le rendre hostile à toute modernité. Anna Fedorovna Tiouttcheva, la fille du poète Fiodor Tiouttchev, un des contradicteurs russes de Laurentie, résume l'état d'esprit de Nicolas Ier :

> Très sincère dans ses convictions, souvent héroïque et grand dans son dévouement pour l'affaire dans laquelle il voyait sa mission, on peut dire que Nicolas Ier était un don Quichotte de l'autocratie, un don Quichotte effrayant et funeste puisqu'il possédait de la puissance qui lui a permis de soumettre à sa théorie fanatique et désuète toutes les aspirations et tous les droits de son temps.[3217]

Durant son règne, Nicolas Ier est critiqué par ses contemporains. Léon Tolstoï dresse aussi un portrait peu flatteur du tsar dans la nouvelle *После бала* [Après le bal]. Le gouvernement de l'empereur tend à renforcer le pouvoir central et le contrôle rigoureux des administrations locales afin de garantir la stabilité et la paix. Le nouveau tsar comprend aussi que, de sa

[3217] Записки А. ТЮТЧЕВОЙ, *Тайны царского двора*. [Les notes de A. Tiouttcheva (1829-1889), *Les secrets de la cour impériale*] Moscou, Znanie, 1997, p. 202.

politique religieuse, dépend l'ordre dans un État multiculturel et multiconfessionnel. Le clergé catholique est perçu comme la force religieuse la moins loyale à l'égard de l'État. En outre, les lois de l'Empire n'ont pas été coordonnées avec le droit canon de l'Église romaine, ce qui donne la possibilité aux catholiques de désobéir à l'administration russe. Or, le tsar est profondément dévoué à l'Église orthodoxe. C'est pourquoi le comte Ouvarov[3218], devenu son ministre de l'instruction publique en 1833, gagne toute la confiance de l'empereur et oriente la politique intellectuelle de la Russie jusqu'en 1849, selon la célèbre trilogie ultraréactionnaire : « orthodoxie, autocratie, nationalité ». Cela implique de mener une éducation en fonction des principes orthodoxes et de faire de Moscou, à la demande du tsar, une deuxième Rome. Laurentie fait d'abord la connaissance, sous la Restauration, du comte de Trogoff, gouverneur du château de Saint-Cloud et du prince et de la princesse Wolkhonsky[3219]. De retour en Russie après la révolution de 1830, ces dignitaires russes continuent de correspondre avec Laurentie. Sur ordre du tsar, Ouvarov décide de conserver des liens forts avec les milieux légitimistes français, en raison de l'épineuse question polonaise, et passe, pour cela par l'intermédiaire de Laurentie. Nicolas Ier tente d'infléchir l'opinion des légitimistes français face à la question polonaise, en envoyant ses représentants en France auprès d'eux. De leur côté, les légitimistes voient en l'empereur russe un des rares dirigeants étrangers à avoir mal accueilli la monarchie de Juillet et lui en sont reconnaissants. Élim Mestschersky, et l'ancien ami de Pouchkine Jacques Tolstoï[3220], deux agents[3221] correspondants de Laurentie comme le ministre Ouvarov, se mettent aussi à fréquenter Laurentie. Mestschersky est le premier à rentrer en relation avec le journaliste, comme le signale la lettre du 3 juillet 1834 d'Ouvarov adressée à l'ambassadeur russe en France, Pozzo

[3218] Sergei Semenovitch Ouvarov, (1786-1855) est un ancien ambassadeur russe à Paris sous l'Empire. Érudit, il est en relation avec tous les grands savants ou penseurs européens. Tout en œuvrant pour l'Académie impériale des sciences en Russie, il devient l'idéologue et l'un des théoriciens du mouvement traditionaliste russe après 1830. Il devient ministre de l'instruction publique et chef de la Direction générale de la censure en 1834, sous le règne de Nicolas Ier. Il défend un programme extrêmement conservateur. Il est cependant un fin connaisseur et amateur des philosophes et écrivains des Lumières, comme le révèle sa bibliothèque.
Voir Andrej Zorin, *Kormja dvuglavogo orla, Literatura i gosudarstvennaja ideologija v Rossii v poslednej treti XVIII - pervoj treti XIX veka*. Moskva, 2004, ainsi que Whittaker C.H. (dans la translittération russe, Vitteker) *Graf S.S. Uvarov i ego vremja. Spb.,* 1999 et la collection des archives de la famille Uvarov à Otdel Pismennyx istochnikov GIM, à Izmajlovo. (fonds 17).

[3219] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits de Laurentie, op.cit.*, p.193.

[3220] Correspondants de Laurentie, ces Russes ont des relations épistolaires régulières avec le journaliste légitimiste. En ce qui concerne Jacques Tolstoï, il séjourne à l'étranger depuis 1823, et fréquente les cercles d'opposition russe qui ont participé à la révolte de décembre 1825. Il ne peut alors plus rentrer en Russie et se croit obligé de trahir ses idées premières pour servir le gouvernement russe en qualité d'agent secret à la IIIème Section. Il observe alors la vie parisienne et envoie ses rapports au gouvernement de son pays. Voir Mirkine-Guetzévitch, B., « Les rapports de J. Tolstoï sur la révolution de 1848 », dans la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, numéro 1954, 1927, p.469-470.

[3221] Artioukh, Ekaterina, *La réception de la littérature russe par la presse française sous la monarchie de Juillet (1830-1848)*, thèse, Paris 3, 2010, sous la direction d'Alexandre Stroev et Kirill Razlogov, p.10.

di Borgo, et la *Note sur le parti royaliste* écrite par Laurentie et dédicacée à Mestschersky[3222]. Ces Russes travaillent, avec Laurentie, à la promotion de leur littérature, ainsi qu'au soutien de la politique de Nicolas Ier en France. Laurentie reste un grand défenseur de l'alliance russe[3223] contre l'alliance anglaise, jusqu'au moment où il réfrène ses ardeurs et change d'opinion, dans la seconde moitié du XIXème siècle. En 1831, Laurentie envoie, par l'intermédiaire d'Ouvarov, son ouvrage *De la légitimité et de l'usurpation*, au tsar Nicolas Ier. Ouvarov donne alors suite aux projets littéraires de ce dernier :

> Le prince Mestschersky est chargé de faire connaître à monsieur Laurentie la décision de S.M. l'empereur au sujet de l'offre faite au gouvernement relativement à la collection d'ouvrages imprimés et manuscrits sur les sociétés secrètes. M. le comte Pozzo di Borgo voudra bien se charger de donner à cette affaire la marche nécessaire pour la terminer conformément au vœu de Monsieur Laurentie.[3224]

Laurentie, sollicité par Élim Mestschevsky, le conseille et relit les poèmes des *Boréales* que le poète russe, qui collabore avec Lamartine et Ballanche, écrit en français[3225]. Par ailleurs, Mestschersky souhaite diffuser la *Quotidienne* en Russie, alors que Laurentie revient la diriger, fin 1835 :

> Basons notre politique sur l'union des intelligences dans l'esprit chrétien et monarchique. Mes articles vont rendre votre journal populaire en Russie. La *Gazette de France* est trop répandue à Pétersbourg […].[3226]

Le journaliste légitimiste reste en relation directe avec Ouvarov. En 1835, le général Donnadieu, en voyage à Saint-Pétersbourg, rend visite au ministre :

> Ouvaroff m'a parlé de vous, il vous est très attaché. C'est ici un homme très influent […].[3227]

Une nouvelle lettre d'Ouvarov du 16 août 1836 scelle l'alliance entre le tsar et les légitimistes français autour de Laurentie. Le ministre y remercie la *Quotidienne* pour avoir publié un fragment de son *Rapport pour 1837* sur l'Université, où il développe sa théorie ultra-conservatrice : après une inspection, Ouvarov a cherché à contrôler l'université de Moscou et

---

[3222] *Ibid*., p.84.
[3223] D'après les *Souvenirs de Laurentie*, lorsque Laurentie et Auguste Blanqui se retrouvent voisins de cellule à Sainte-Pélagie, en 1862, les discussions de leurs entrevues concernent principalement la Russie : Blanqui dit vouloir faire pendre le tsar s'il est investi des pleins pouvoirs. Malgré toutes les oppositions qui les séparent, le soutien de Laurentie pour Nicolas Ier paraît à Auguste Blanqui comme la plus indigne et inacceptable position du légitimiste.
[3224] 372 ap 7, dossier 3 : lettre d'Ouvaroff du 27 juin 1831, adressée à Laurentie.
[3225] 372 ap 10 : lettre d'Élim Mestschersky à Laurentie datée entre 1836 et 1838 : « L'œuvre marche. Et je suis en négociations avec Lamartine et Ballanche. D'ici à peu de jours tout sera constitué […]. »
[3226] 372 ap 10 : lettre d'Élim Mestschersky du 3 décembre 183... [avant 1838] adressée à Laurentie.
[3227] 372 ap 9 : lettre de Donnadieu de 1835 adressée à Laurentie.

a sermonné les professeurs[3228]. Il félicite la direction de la ligne rédactionnelle du journal légitimiste :

> La cause de la vérité ne saurait être en de meilleures mains.[3229]

Laurentie espère alors que son journal sera « agréé officiellement » en Russie[3230]. Il s'agit, une nouvelle fois, de dépasser la *Gazette de France* qui ne répond pas aux attentes du tsar :

> Les allures démagogico-catholiques de la *Gazette* si elles font bon effet en France perdent le parti en Europe ; la révolution par la religion est tout aussi affligeante que la révolution par l'athéisme.[3231]

Les conséquences de l'application de la politique autour de l'autocratie, de l'orthodoxie et du principe national dans la Russie de 1820 à 1870 se traduisent pourtant par la fin de la tolérance relative en 1820 à l'égard des catholiques et de l'instauration d'une atmosphère de méfiance mutuelle. L'orthodoxie devient peu à peu la seule et unique religion légale, et passe sous le contrôle absolu du pouvoir civil. Une hypothèse peut être avancée : après l'échec du soulèvement de la duchesse de Berry, les légitimistes comme Laurentie font, pour la première fois, passer leur légitimisme avant leur catholicisme. Au nom de la légitimité, l'union avec les orthodoxes, pourtant oppresseurs de catholiques, est préférable, tandis que les relations entre le tsar et le pape Grégoire XVI restent tendues. Une véritable alliance journalistique et littéraire se crée entre Russes et légitimistes français. En 1835, Laurentie semble espérer une réaction de l'Europe favorable à la branche légitime des Bourbons. Il entre en correspondance avec Charles Durand, directeur du *Journal de Francfort*, qui a entendu parler de Laurentie chez Ouvarov et qui devient correspondant étranger pour le *Rénovateur-Courrier de l'Europe*. Ce dernier craint que l'avenir de l'Europe soit libéral si l'Angleterre l'emporte tandis que l'Europe peut redevenir monarchique si la Russie prend le dessus[3232] :

> Le *Journal de Francfort* étant le seul journal d'Europe que lisent personnellement les trois nouveaux souverains d'Autriche, de Prusse, de Russie, lorsque tous les autres ne sont que l'objet d'un travail d'analyse dans leur cabinet.[3233]

[3228] Bourmeyster, Alexandre, *L'Idée russe entre Lumières et spiritualité sous le règne de Nicolas Ier*, Grenoble, Université Stendhal, Ellug, 2001, p.44-45. Ouvarov écrit : « Très souvent, il m'est arrivé d'interrompre le cours du professeur, de l'achever par un sermon moral de mon cru en orientant toujours mon discours vers la personne de Sa Majesté, vers la fidélité au Trône et à l'Église, vers la nécessité d'être russe par l'esprit, avant de vouloir être européen par la culture […] et toujours, j'ose l'affirmer, ces paroles prononcées fortuitement et inopinément ont rencontré un enthousiasme général. »

[3229] 372 ap 10 non répertoriée dans l'index des Archives Nationales : lettre d'Ouvaroff datée du 16 août 1836 adressée à Laurentie.

[3230] 372 ap : lettre de Lostanges de août 1838.

[3231] 372 ap : lettre de Mestchersky du 20 janvier 1838 de Saint-Pétersbourg à Laurentie.

[3232] 372 ap : lettre du 24 janvier 1835 de Charles Durand à Laurentie.

[3233] 372 ap : lettre de Charles Durand du 21 avril 1835 à Laurentie.

Mais les légitimistes eux-mêmes ne s'entendent pas sur l'importance que peut prendre l'Europe, la Russie incluse, dans leurs décisions. Une lettre du 4 juin 1836 révèle les divergences entre Laurentie et le duc de Fitz-James sur le poids accordé à l'Europe dans le mouvement légitimiste et dans l'arrivée sur le trône d'Henri d'Artois. Pour Laurentie, le mouvement légitimiste doit marcher avec l'Europe, et donc avec la Russie, sans pour autant se laisser étouffer par les décisions des émigrés : cette position de compromis est rejetée par le duc de Fitz-James[3234]. Laurentie se rallie, finalement, aux idées du duc de Fitz-James. Dès 1839, un de ses correspondants s'inquiète « que le monde se russifie tout doucement »[3235]. Mais un mariage entre le comte de Chambord et une princesse russe pourrait sceller une alliance plus efficace susceptible de contrer les ambitions anglaises ; le projet échoue. Un retournement d'opinion s'amorce alors chez les légitimistes qui infléchissent leur position à l'égard de la Russie. Laurentie change de point de vue, lors d'une polémique engagée avec le célèbre poète russe Fiodor Tiouttchev, conseiller du tsar et beau-frère du fils du diplomate, le baron de Pfeffel. Fiodor Ivanovich Tiouttchev[3236], dans les années 1840, se consacre à l'étude des relations entre Russie et Occident. La dispute entre Laurentie et Tiouttchev concerne la religion et l'histoire : Laurentie est favorable à l'unité religieuse, mais sous l'égide du catholicisme, à l'inverse de son contradicteur[3237]. Tiouttchev souhaite une réunion des chrétiens, seul moyen d'assurer la conservation de la papauté depuis la séparation avec les orthodoxes et avec les protestants. Laurentie, qui a auparavant largement approuvé la politique tsariste, juge dorénavant l'orthodoxie conquérante et orgueilleuse. En conséquence, le journaliste introduit de façon très ironique, dans la *Revue des Deux Mondes*[3238], l'article de Tiouttchev intitulé « La Papauté et la question romaine ». Il y déclare, non sans sous-entendus, que le tsar se prend pour le nouveau sauveur de la religion :

> Charlemagne n'est plus à Paris ou à Aix-la-Chapelle, il est à Moscou ou Saint-Pétersbourg […].[3239]

De plus, après la Pologne, la Hongrie est réprimée à son tour par l'armée russe. Laurentie craint alors, avec les démocrates, la toute puissance russe et décide de répondre, non sans difficulté, aux articles de Tiouttchev, dans *La Papauté, réponse à M. Tutcheff*, en 1852 :

> Verbeux et mou, cet opuscule trahit l'embarras d'un légitimiste obligé de combattre le meilleur défenseur de l'ordre. Il accorde à Tiouttchev que l'Église est ébranlée par le libre examen, qui a déjà engendré le

[3234] 372 ap 10 : lettre du duc de Fitz-James du 4 juin 1836 à Laurentie.
[3235] 372 ap 11 : lettre d'un certain Marcieu du 12 juin 1839 à Laurentie.
[3236] Diplomate, censeur et surtout poète de Briansk, Tioutchev (1803-1873) publie son premier recueil grâce à Tourgueniev.
[3237] Cadot, Michel, *La Russie dans la vie intellectuelle française 1839-1856*, Paris, Fayard, 1967.
[3238] *Revue des Deux Mondes*, 1850, tome V, le 1er janvier, p.117-118.
[3239] *Idem.*

protestantisme ; que la Russie et son grand monarque ont « une large et puissante part dans le renouvellement de l'Unité » ; mais cette Unité ne peut être que celle de Rome. Sans la papauté, tout risque de s'écrouler, au profit des révolutionnaires de Londres et d'ailleurs. Et Laurentie cite, pour montrer que la Papauté est prête à réunir catholiques et orthodoxes dans l'Unité chrétienne, l'encyclique du 6 janvier 1848 que Pie IX adressa à l'Église d'Orient.[3240]

Tiouttchev est alors défendu par Aleksei Khomiakov[3241], un autre chef de fil du mouvement slavophile, qui écrit « Несколько слов православного христианина о западных вероисповеданиях по поводу брошюры. Лоранси » [« Quelques mots par un chrétien orthodoxe sur les communions occidentales à l'occasion d'une brochure de M. Laurentie »] en 1853. Khomiakov y interroge la définition de l'Église, catholique ou orthodoxe : il refuse l'idée que l'Église orthodoxe dépende du pape[3242]. Il réfute la comparaison de l'Église orthodoxe avec l'Église protestante qu'entreprend Laurentie[3243], ainsi que la doctrine de la suprématie du pape.

Chapitre IX : Dépasser la rupture avec Lamennais ?

Le projet d'une Troisième Restauration reflète les contradictions des royalistes partisans de la branche aînée des Bourbons et ne fédère pas les légitimistes dans un mouvement unitaire avec les catholiques. De plus, l'appel lancé aux monarchies européennes contribue encore davantage à discréditer l'entreprise de rénovation de la monarchie élaborée par les légitimistes progressistes accusés de ne pas avoir réussi à différencier leurs idées de celles de la monarchie de Juillet. Si, grâce au légitimisme parlementaire, Berryer, Laurentie et le duc de Fitz-James ont réussi à rallier leur camp à l'expérience des pratiques légales du gouvernement représentatif, ils éprouvent des difficultés à mobiliser une base capable de soutenir activement une monarchie moderne et populaire. Enferrés dans leurs divisions, les légitimistes se retrouvent pratiquement en opposition avec la cour de Charles X en exil à

[3240] Cadot, Michel, *La Russie dans la vie intellectuelle française 1839-1856*, Paris, Fayard, 1967. Un incident diplomatique éclate. Buloz, le rédacteur en chef de la revue, s'excuse des propos de Laurentie auprès de Pfeffel, parent de la femme de Tiouttchev.

[3241] Alexeï Stepanovitch Khomiakov (1804-1860), est un militaire qui abandonne sa carrière dans l'armée pour se consacrer à la théologie. Il écrit cette réponse à Laurentie à l'époque où la Russie interroge la nécessité de son occidentalisation ou de sa revendication de ses origines orthodoxes et russes. Slavophile et orthodoxe fervent, il pense à la réforme de l'ecclésiologie de communion et fonde sa théorie religieuse orthodoxe sur la nationalité russe. Voir Eltchaninoff, Michel, *Dans la tête de Vladimir Poutine*, Paris, Actes Sud, 2015, p.92-93.

[3242] « Но позвольте спросить, хоть во имя здравого смысла, какой же именно Церкви? […] Но русская Церковь не образует по себе особой Церкви: она не более как одна из епархий Церкви вселенской. » [Permettez-moi de vous demander, ce qu'est, pour le bon sens, l'Église ? […] Mais l'Église russe ne constitue pas une Église particulière annexe : elle n'est pas l'un des diocèses de l'Église universelle.]

[3243] « Нас обвиняют в стремлении к протестантству. » [Nous avons été accusés d'être dans la continuité du protestantisme.]

Prague. En parallèle, l'alliance tant souhaitée par Laurentie entre les légitimistes et les catholiques mennaisiens est définitivement mise en péril. Cette union fondamentale, pour Laurentie, peut expliquer le long soutien qu'il accorde à Lamennais jusqu'à la parution de *Paroles d'un croyant* en 1834. Pourtant, depuis 1830, les griefs royalistes et catholiques s'accumulent contre Lamennais et ses disciples.

1. L'union impossible

L'alliance tant convoitée par Laurentie entre mennaisiens et légitimistes légalistes est fragilisée par la résistance de la cour pontificale. Laurentie et les légitimistes légalistes décident néanmoins de continuer de soutenir Lamennais malgré sa première excommunication. Mais le positionnement du pape à l'égard des catholiques belges, irlandais et surtout polonais, révolte les mennaisiens et gêne les autres catholiques dont le ralliement ne se fait pas sans ambivalence.

1.1. Soutenir Lamennais malgré l'hostilité (1832-1833)

Pour peser davantage, le mouvement légitimiste légaliste semble avoir toujours convoité le soutien des mennaisiens. Laurentie conçoit alors, vraisemblablement, la possibilité d'un retour de Lamennais dans les limites traditionnelles d'un mouvement royaliste réformé. Mais en avril 1832, Lamennais a perdu une grande partie de ses anciens amis et de ses plus ardents collaborateurs, même si Laurentie lui reste fidèle. L'épiscopat décide d'agir plus fermement à l'encontre de l'abbé. Treize évêques, dont certains marquent leur opposition à Lamennais depuis le début des années 1820, décident de signer le texte rédigé par l'archevêque de Toulouse, Mgr d'Astros, dans lequel il condamne et censure 156 propositions relevées dans les œuvres de Lamennais[3244]. Ces évêques s'adressent à Grégoire XVI et lui soumettent les idées de Lamennais de lutte contre l'oppression en Europe et la défense de la liberté entière des consciences et des cultes. Rome est informée de la teneur de cette « Censure de Toulouse » en juillet 1832, alors que Lamennais quitte la ville sans avoir pu savoir ce que le pape pensait des doctrines de l'*Avenir*. Mgr de Bonald, frère d'Henri de Bonald et fils du philosophe les soutient[3245], tandis que Mgr de Quélen refuse de signer et

[3244] Le Guillou, Marie-Joseph et Louis, *La condamnation de Lamennais*, Paris, Beauchesne, 1982, p.28 et 247.
[3245] Mas, Gabriel, *Le cardinal de Bonald et la question du travail (1840-1870)*, sous la direction de Christian Sorrel, Université Lumière Lyon 2, 2007.

répond à l'archevêque de Toulouse, Mgr d'Astros, qu'il s'abstient par déférence pour le jugement du pape, et par délicatesse à l'égard des « délinquants qui se sont déjà réduits au silence »[3246]. Dans cette atmosphère, Laurentie est rapidement pris pour cible et inquiété pour ses articles aux accents mennaisiens. Le gérant du *Rénovateur* Lostanges lui écrit que ses détracteurs légitimistes ont trouvé qu'il avait fait siens certains principes de la doctrine de Lamennais dans son article intitulé « Résolution de la Diète de Francfort » paru dans le *Rénovateur*. Et d'ajouter à Laurentie qu' « excepté M. le D. de FJ [le duc de Fitz-James], le comité se compose de plus d'absolutistes que de libertistes »[3247]. Pour cette raison, il recommande au journaliste de mesurer ses propos : Laurentie est, par la suite, censuré sur ses écrits à couleur trop mennaisienne par les actionnaires de son propre journal. La parution de *Mirari vos* en août 1832 frappe finalement les mennaisiens. L'encyclique condamne les idées politiques de l'*Avenir*. Les conséquences sont multiples : Lamennais perd l'ascendant qu'il prenait sur la direction du collège de Juilly. L'Agence pour la défense de la religion disparaît, et la Congrégation de Saint-Pierre est freinée dans son développement, malgré l'appui que lui accorde Laurentie. Le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* prend en effet la défense du frère de Lamennais pour son enseignement catholique au sein de sa congrégation :

> Le Conseil municipal de Vitré (Ille-et-Vilaine) a dénoncé la société désignée sous le nom de Congrégation chrétienne, et formée par MM. De Lamennais et Deshais. Cette société a pour but l'éducation gratuite des enfants des pauvres, et a beaucoup de rapports avec les frères de la doctrine chrétienne. Disons d'abord que le conseil municipal de Vitré est libéral, dans un pays qui compte peu de libéraux ; et on ne s'étonnera plus de son zèle ardent contre la congrégation de M. de Lamennais. Ce n'est pas au libéralisme qu'il faut demander la véritable liberté de l'enseignement.[3248]

Lamennais paraît ensuite extrêmement méfiant à l'égard de cette papauté qui ne correspond plus à celle qu'il imaginait et idéalisait :

> Il n'y a plus de papauté.[3249]

Dans son esprit, Rome est déchue, même s'il rêve encore d'une Église capable d'accomplir les desseins qui lui sont impartis. Il ne remet pas en doute le dogme mais ne croit plus en l'autorité de Rome, qui lui semble aveuglée et prête à tomber. Il ne reconnaît plus l'incarnation du pouvoir spirituel de Rome. A ses yeux, le débat de la Restauration dans lequel il a activement participé n'existe plus :

[3246] Archives diocésaines de Paris, 4 E II papiers des évêques et archevêques de Paris, dossier Lamennais 4 E 2, 1, lettre du 27 août 1832 de Mgr de Quélen à Mgr d'Astros.
[3247] 372 ap 8 : Lettre de Lostanges datée du 27 juillet 1832 et adressée à Laurentie.
[3248] Le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 16 février 1834.
[3249] Lettre de Lamennais adressée à Vuarin datée du 10 avril 1832, de Rome, d'après le tome V de la *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, p.113.

Il ne s'agit plus d'ultramontanisme ni de gallicanisme, la Hiérarchie s'est mise hors de cause, […].[3250]

A partir de ce moment, il développe toute une thématique, dans sa correspondance, sur le déicide dont il accuse les juifs d'être les auteurs. Il utilise les images de l'*Apocalypse* selon saint Jean et assimile les prophètes à Jésus, tous sacrifiés dans la Rome papale comme dans la Jérusalem moderne. Il s'agit d'une volonté divine qui arme les meurtriers afin que son dessein s'accomplisse. Pourtant, inlassablement, Laurentie tente de garder un lien avec Lamennais. La lettre de l'abbé à Laurentie, du 10 décembre 1832, prouve que Victor Bohain et Alphonse Royer[3251] avaient proposé à Lamennais, par l'entremise du légitimiste, de venir les rejoindre au sein de leur nouvelle rédaction. Il est vraisemblablement question d'une participation au projet de la revue l'*Europe littéraire* qui débute en 1833 sous la direction de ces deux journalistes[3252]. Lamennais refuse cette nouvelle proposition de collaboration et demande à Laurentie d'expliquer ses raisons à ces derniers :

Puisque j'ai reçu par vous, monsieur et bon ami, la lettre de MM. Bohain et Royer[3253], j'espère que vous voudrez bien leur faire parvenir ma réponse et la commenter au besoin. […] Plus je vis, plus je me persuade que les changements qui s'opèrent dans le monde ne sont rien de moins que le commencement d'une totale transformation, dont nous ne verrons certainement pas l'accomplissement de nos jours, bien que nous puissions, je crois juger de son caractère général. Cela est beau à voir, mais comme les grandes catastrophes de la nature, comme une éruption de l'Etna est belle, comme le déluge était beau.[3254]

Malgré les vœux de conciliation et d'ouverture de Laurentie que ce dernier pense trouver dans l'*Europe littéraire*, Lamennais ne voit que la rupture irrémédiable et définitivement consommée avec la « vieille France ». L'abbé, dans son *Essai d'un système de philosophie catholique*, commence à formuler, entre 1831 et 1835, la notion de « progrès » sur un plan théologique : Dieu est mouvement, tandis que le damné est immobilité. Il avait déjà franchi le pas, en affirmant que Dieu est l'invincible puissance qui « pousse en avant le genre humain »[3255] : les changements profonds, les révolutions deviennent, à ses yeux, des œuvres divines. Les révolutions sont aussi des mises à l'épreuve divines, insufflées aux peuples par une volonté transcendante. Lamennais développe, à ce sujet, un humanitarisme optimisme et

[3250] Lettre de Lamennais adressée au comte de Beaufort et datée du 25 mars 1833, d'après la *Correspondance générale de Lamennais*, tome V, p. 344.
[3251] Victor Bohain et Alphonse Royer sont deux journalistes. Le premier est un entrepreneur de presse et de théâtre, qui a racheté le *Figaro* en 1827. Ils décident de fonder ensemble une nouvelle revue.
[3252] L'*Europe littéraire* est une revue littéraire romantique qui n'excède pas une année de parution entre 1833 et 1834. Peu à peu, elle se politise et est relancée par une nouvelle équipe à laquelle Balzac participe.
[3253] D'après Le Guillou, Louis, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome V, p.239, lettre 1941, il est retranscrit « Roger » au lieu de « Royer », comme dans les *Souvenirs inédits* de Laurentie. Le manuscrit original laisse cependant à penser qu'il s'agit d'Alphonse Royer.
[3254] 372 ap 21, dossier 2 : lettre de Lamennais adressée à Laurentie et datée du 10 décembre 1832.
[3255] Article de Lamennais intitulé « De l'avenir de la société » dans l'*Avenir* du 28 juin 1831.

laïque[3256]. Il adopte une religion de l'avenir et non plus du passé ; mais ce passage ne se fait pas sans difficultés dans son esprit car il s'agit d'abandonner la thématique du temps destructeur si fréquemment utilisée dans ses lettres et ses ouvrages. Son optimisme, agrémenté de progressisme, semble séduire ses disciples, Laurentie y compris, car il apporte un souffle nouveau à une situation que les légitimistes trouvent désespérée. Lamennais conçoit un avenir régénérateur de la société, grâce à la Providence.

Mais la réalité résiste. Après *Mirari vos*, Lamennais est amené à redéfinir ses positions, d'autant plus qu'il proclame Rome déchue et espère le renouveau du catholicisme. Il tente, dans un premier temps, de théoriser une définition plus restrictive du pouvoir papal, sans cependant réussir à y inclure ses doctrines. Remettant en cause les principes invoqués par l'Église dans l'encyclique qui le condamnait, il souhaite alors l'annulation de sa soumission et de celle de ses disciples. Durant l'été 1833, l'épiscopat français et Grégoire XVI s'inquiètent de voir finalement Lamennais assumer ses premières positions. Le diocèse de Paris devient, sur l'affaire Lamennais, un relais de la Cour pontificale et suit avec une extrême attention les débats et les réactions de l'abbé. Les archives diocésaines rendent compte de l'intérêt des dirigeants épiscopaux de Paris à l'égard de l'abbé. Mgr Sibour condamne, dans une note, la témérité de Lamennais d'aller consulter le Pape à Rome sur les théories de l'*Avenir* :

> Le pape enseigne qu'il est dans l'erreur : pourquoi ne se soumet-il pas ? C'est que de deux choses l'une : ou vous jouiez la comédie et vous alliez à Rome sans conviction catholique ou vous voyant condamné, vous vous êtes livré à l'esprit d'orgueil, et vous avez étouffé en vous l'esprit catholique.[3257]

Les relations très étroites entre l'épiscopat et la Cour pontificale relancent les débats, d'autant plus que les journalistes catholiques s'en mêlent, eux-mêmes au cœur d'un réseau dont le centre est le nonce Lambruschini[3258]. En 1836, dans *Les Affaires de Rome*, Lamennais affirme que ce dernier n'était pas profondément hostile à ses idées et que seul son attachement au règne de Charles X les séparait sous la Restauration. Mais Lambruschini refuse de le défendre, comme les abbés Baraldi, Ventura et le jésuite Rozaven. Dans les *Affaires de Rome*, Lamennais lance alors une critique sévère à l'encontre de l'ordre des jésuites dont il

---

[3256] Bénichou, Paul, *Le Temps des prophètes*, Paris, Gallimard, 1977, p.154.

[3257] Archives diocésaines de Paris, 4 E II papiers des évêques et archevêques de Paris, dossier Lamennais 4 E 2, 1.

[3258] Voir Martin, Jacques, *La nonciature de Paris et les affaires ecclésiastiques de France sous le règne de Louis-Philippe* ainsi que l'article *Catholicisme*, t.VI, 1966 par Jacques Martin, « La mia nunziatura in Francia », ed. Pirré, Rome, 1934, LM Manzini, *Il cardinale Lambruschini*, Cité du Vatican, 1960, MA Giampaolo, *La preparazione politica del cardinale Lambruschini*, RS del Risorgimento, XVIII, 1931, p.81-164. Archevêque de Gênes puis nonce de 1827 à juillet 1831 à Paris, il est secrétaire d'État de 1836 au 1er juin 1846 et en tête au conclave de juin 1846 pour désigner le nouveau pape. Il meurt le 12 mai 1854, préfet de la Congrégation des Rites.

condamne le pouvoir d'intrigue et le caractère antisocial[3259]. Cependant, beaucoup de catholiques continuent à soutenir Lamennais et formulent le souhait que Laurentie s'implique davantage dans la revendication de l'héritage mennaisien. La lettre de Louis Binaut, rédacteur de la *Gazette de Flandre*, le réclame :

> La *Flandre* est maniable en ce que l'esprit nobiliaire ne la domine point. Les événements de Blaye ont d'ailleurs refroidi bien des têtes. Je conserve donc l'espérance de faire encore ici quelque chose. […] Mais je ferais volontiers cause commune avec un journal de bonne foi de catholicisme comme celui que vous dirigeriez, Monsieur. […] Il est temps de recommencer ce qu'il y avait de bon dans l'*Avenir ;* je pense que l'occasion est belle, et je serais heureux d'y donner un coup de main, soit ici, soit à Paris.[3260]

Les amis de Lamennais sont partagés entre ceux qui lui gardent estime et amitié tout en ne l'ayant pas suivi dans son virage idéologique (Bonald, Senfft, Vitrolles… vantent sa soumission), ceux qui acceptent l'encyclique et la soumission mais qui estiment la condamnation injuste (l'évêque de Pamiers, Mgr Latour Landorte, le père Ventura). Ventura est d'ailleurs sommé par l'*Ami de la Religion* de déclarer franchement sa soumission. Enfin, certains amis sont franchement hostiles à l'encyclique (Duclésieux, le comte de Carné, Coriolis)[3261]. Vraisemblablement, Laurentie appartient au deuxième groupe d'amis. Après analyse de l'encyclique lors de sa réunion du 28 février 1833, même la Congrégation continue d'apporter son soutien à Lamennais. Les *Souvenirs* de Laurentie éclairent la position du journaliste à l'égard de Lamennais en faveur de qui il intercède et auprès de qui il obtient les copies de ses actes de soumission. Le journaliste légitimiste croit à une réconciliation possible, tandis que Lamennais pense la rupture irréversible et en avertit Laurentie :

> Je crois comme vous qu'il y a dans les âmes des germes de rapprochement mais je crois aussi qu'il y a dans les choses de profondes causes de dissolution qui ne permettront pas à ces germes-là de se développer de sitôt, d'une manière au moins utile à la société.[3262]

D'après le fonds Laurentie, il semblerait que les mennaisiens, dont Laurentie, aient travaillé ensemble avec Lamennais à la rédaction des lettres pour exprimer leur entière soumission au pape. La lettre du 4 août 1833 que Lamennais adresse au pape et qu'il fait parvenir à Laurentie[3263], incrimine la protestation de l'évêque de Toulouse alors qu'il a respecté les vœux de soumission réclamés par le souverain pontife :

[3259] Leroy, M., *Le mythe jésuite*. De Béranger à Michelet, Paris, PUF, 1992, p.72. Voir aussi Cubitt, G., *The Jesuit Myth. Conspiracy Theory and Politics in Nineteenth Century France*, Oxford, Clerendon Press, 1993.
[3260] 372 ap 8 : lettre de Louis Binaut datée du 9 avril 1833, adressée à Laurentie.
[3261] Girard, Louis, *Lamennais ou le devoir de croire*, Hildesheim, Olms, 2010, p.204 et suivantes.
[3262] 372 ap 21, dossier 2 : lettre de Lamennais adressée à Laurentie et datée du 10 décembre 1832.
[3263] Laurentie la rend publique, dans le *Rénovateur-Courrier de l'Europe.* Dans 372 ap 21, dossier 2, une lettre de Lamennais adressée à Laurentie et datée du 17 novembre 1833 expose sa démarche : « Monsieur le rédacteur,

Cependant je vois, Très Saint Père, avec une profonde douleur, par un bref que Votre Sainteté a adressé à M. l'archevêque de Toulouse et que tous les journaux ont rendu public, qu'on a réussi à inspirer à Votre Sainteté des sentiments de défiance à notre égard […]. Plus, sur ce point, j'interroge ma conscience, moins je découvre ce qui a pu fournir contre nous le sujet d'un reproche. Ce que je sais avec toute la France, c'est que l'*Avenir* a cessé de paraître, que l'*Agence catholique* a été dissoute […].[3264]

Lamennais s'engage désormais vis-à-vis du pape à se tenir à l'écart des affaires pontificales et réaffirme sa soumission aux décisions de ce dernier « sur la doctrine de la foi et des mœurs, ainsi qu'aux lois de discipline ». Mais, à cause de l'implication de l'abbé dans les affaires de Pologne, cette réponse ne satisfait aucunement le pape. Sa seconde lettre du 5 novembre 1833 dont Lamennais adresse copie à Laurentie, affirme sa soumission « à la tradition apostolique », et à la « discipline ecclésiastique ». Mais il en appelle, en parallèle, à son indépendance sur les questions temporelles :

[…] ma conscience me fait un devoir de déclarer en même temps que, selon ma ferme persuasion, si, dans l'ordre religieux, le chrétien ne sait qu'écouter et obéir, il demeure, à l'égard de la puissance spirituelle, entièrement libre de ses opinions, de ses paroles et de ses actes, dans l'ordre purement temporel.[3265]

Le pape ne condamne, en 1832, que les vues politiques de Lamennais et non les doctrines que l'abbé défendait dans son second tome de l'*Essai*. Lamennais qui plaidait pour la séparation des pouvoirs temporel et spirituel, affirme que ses doctrines incriminées ne concernaient que le domaine temporel. Il reconnaît au pape le droit de condamner ses doctrines libérales mais ne peut d'aucune façon lui imposer son opinion sur les questions politiques. Le revirement de pensée de Lamennais est ici total : il n'a eu de cesse, auparavant, de voir dans la morale une dimension transcendantale qui donnait ainsi le droit à l'Église et à son représentant, le pape, d'intervenir dans nombre de domaines y compris politique. Il finit par distinguer dans le politique le spirituel qui émane du peuple, capable d'être inspiré directement par Dieu. Le peuple devient ainsi seul, à ses yeux, l'incarnation du genre humain. La révolution qui en découle doit cependant ne pas détruire la charité et la propriété. Auparavant, il considérait que l'Église, en tant que représentante de Dieu, était la seule dépositaire du principe spirituel de la liberté et légitimait, par là même, tous les pouvoirs[3266]. Après *Mirari vos*, il change complètement d'opinion et pense que les résistances, y compris gallicanes, à l'encontre de

---

Je viens de lire dans la *Gazette de France*, différentes pièces, extraites de celle de Bretagne, qui exigent de moi des explications : elles seront courtes. Car elles se bornent à publier la lettre que j'écrivis le 4 août 1833 au souverain pontife, ainsi que celle que je lui ai adressée le 5 novembre, après avoir eu communication, par M l'évêque de Rennes de son *Bref* du 5 octobre dernier. »

[3264] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.293 et suivantes.

[3265] *Ibid*., p.297 et suivantes.

[3266] Article de Lamennais intitulé « De la République », dans l'*Avenir* du 9 mars 1831.

l'Église, pouvaient se justifier : ses anciens combats contre le renforcement d'une Église d'État sont, en quelque sorte, reniés, en tout cas déconsidérés dans toute l'importance qu'il leur attribuait sous la Restauration[3267]. Le spirituel doit être l'allié du temporel, la division biblique ne nécessitant plus, pour lui, de devenir une pratique. En 1833, Lamennais « veut la République »[3268]. *A posteriori*, afin de se disculper, Laurentie, médiateur entre l'archevêque de Paris et Lamennais, témoigne de ce qu'il coûte à Lamennais de faire acte de soumission :

> M. de Lamennais fut interdit par son évêque, et l'archevêque de Paris, M. de Quélen, tremblait d'être conduit à l'interdire à son tour. Je crus pouvoir porter des paroles de supplication à l'admirable prélat : on sait quelle était sa miséricorde ; elle égalait sa fidélité et son courage. « M. de Lamennais, me dit-il, ne sait pas combien je l'aime ! qu'il fasse acte de soumission, qu'il adhère à l'encyclique, et je le mettrai à côté de moi, et je l'élèverai très haut ! » Telles furent ses paroles, et il m'autorisa à les porter à M. de Lamennais. […] M. de Lamennais fit toutefois un effort contre ce qui semblait l'enchaîner le plus ; il avait à peine écouté mes paroles, et je m'étais éloigné, plein de tristesse ; le lendemain, ô surprise ! il vint m'annoncer qu'il sortait de chez Mgr de Quélen, et qu'il avait signé une lettre d'adhésion qui le bourrelait. « Quoi, dis-je à l'abbé de Lamennais, vous êtes troublé pour avoir fait un acte catholique !... » « Quel acte ! reprit-il de cette voix amère que ses amis ont connue… J'ai signé ! J'ai signé ! … J'aurais signé que la lune était tombée en Chine ! » Je restai pétrifié à ces mots : une sinistre lumière venait de luire, et j'allai cacher ma douleur.[3269]

Satisfaits, d'autres journaux publient les lettres de soumission de Lamennais comme l'*Ami de la Religion* de Picot et l'*Univers religieux* de l'abbé Migne : ces derniers croient l'affaire résolue. En réalité, les questions temporelles, en priorité celle de la Pologne, et, dans une moindre mesure celles de la Belgique et de l'Irlande, contribuent à briser cette réconciliation de façade.

1.2. Les révolutions responsables du conflit entre légitimisme et catholicisme

Le parti pris favorable de Lamennais à l'égard des catholiques de Pologne, de Belgique et d'Irlande place un peu plus encore les légitimistes face à leurs contradictions et divisions. Lamennais souhaite un « acte d'union » pour coordonner les groupes catholiques en Pologne, en Irlande et en Belgique. Il devient alors la cible des puissances étrangères qui contribuent à son discrédit auprès du Saint-Siège. Lamennais inspire le catholicisme libéral belge, même si l'unionisme à l'origine de la révolution belge est antérieur et date de 1825. Il a

[3267] Lamennais, Félicité, *Troisièmes Mélanges*, Paris, P. Daubrée et Cailleux, 1835, préface, p. XIV et suivantes.
[3268] Lettre adressée à Benoit d'Azy du 1er mai 1833, dans *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome V, p.372.
[3269] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.226.

aussi influencé le catholicisme libéral italien[3270]. Les situations de ces différents pays sont souvent comparées dans la presse catholique et légitimiste. Laurentie ne peut, sans rebuter les légitimistes, se ranger sans nuance derrière les catholiques révoltés de ces pays. Il préfère reprocher au gouvernement de Juillet d'avoir entraîné les patriotes dans ces révolutions sans les avoir véritablement soutenus. Il le regrette d'autant plus que la France n'intervient pas en Pologne alors qu'elle finit par occuper Ancône en 1832, contre la volonté du pape[3271]. Laurentie défend la cause du pape sur la question italienne, ce qui le fait tergiverser au sujet de la Pologne, le pape désirant empêcher tout soulèvement à caractère libéral. Pourtant, la position du pape contre le soulèvement des catholiques polonais n'est pas unanimement partagée par les catholiques français. Lamennais, qui souhaite une Pologne éternelle catholique, écrit dès 1831 dans l'*Avenir* sa tristesse et sa révolte de voir les Polonais écrasés dans leur soulèvement par les troupes du tsar[3272]. Or, pour lui, les catholiques auraient dû constituer un front d' « avant-garde de l'humanité » pour amener la société à créer une cité où seul prévaut le lien direct entre Dieu et l'homme sur les institutions humaines. Le symbole est fort : un peuple se soulève tout entier pour défendre ses libertés politiques et devient aussi un mouvement religieux avec à sa tête des moines et des évêques. Les catholiques sont embarrassés lorsqu'ils prennent connaissance du *Bref aux évêques de Pologne* qui est un désaveu pour la résistance polonaise. Le bref de Grégoire VII marque la rupture entre Lamennais et l'Église, qui, pour l'abbé, ne défend plus les catholiques contre les tyrans. Cette position tranchée de Lamennais renforce sa théorie du transfert de sacralité vers le peuple. Le pape blâme la traduction du *Livre des pèlerins polonais* de Mickiewicz par Montalembert, ainsi que l'*Hymne à la Pologne* de Lamennais en guise de préface[3273] :

> Dors, ô ma Pologne, dors en paix, dans ce qu'ils appellent ta tombe ; moi je sais que c'est ton berceau.[3274]

L'abbé y développe tous les thèmes touchant la trahison dont ont été victimes ces catholiques et le martyre du peuple polonais. Pour Lamennais, le pays a été affaibli mais a réussi à troubler les tyrans du fait du courage de son peuple et de ses prêtres. Il récidive avec un poème en prose intitulé *La Pologne* dans lequel il décrit à nouveau un peuple en révolte martyrisé par les Russes :

[3270] Verucci, Guido, *Dal cattolicesimo autoritario al radicalismo democratico*, Naples, nella sede dell'Istituto, 1963.
[3271] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome I, Paris, 1832, p.23.
[3272] Article de Lamennais intitulé « De la liberté religieuse » dans *L'Avenir* du 30 août 1831.
[3273] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.297.
[3274] Lamennais, *Paroles d'un croyant*, Paris, Nelson, éditions Lutétia, p.243.

Il a été livré pour un temps à la puissance du mal, afin que, trempé dans sa souffrance comme le fer dans l'eau du torrent, il devienne l'épée qui vaincra le mauvais génie de l'humanité.[3275]

Enfin, dans le poème intitulé *Les morts*, Lamennais glorifie un combat mené pour la religion :

Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur ![3276]

La Pologne aurait été l'un des éléments déclencheurs de la rédaction de *Paroles d'un croyant* inspiré par le *Livre des Pèlerins polonais*[3277] :

Je vois un peuple combattre comme l'archange Michel combattait contre Satan. Ses coups sont terribles, mais il est nu, et son ennemi est couvert d'une épaisse armure.[3278]

Laurentie adopte sur le sujet une position ambiguë. Il critique, tout d'abord, le sort réservé aux catholiques polonais, mais il est rapidement rappelé à l'ordre. Le gouvernement russe tente de l'influencer et de le gagner à sa cause. Le ministre russe de la culture et de l'instruction de Nicolas Ier, Ouvarov, écrit à Laurentie, en réaction aux événements polonais :

Monsieur Laurentie voudra bien se persuader que notre patriotisme n'est pas choqué de quelques phrases sur des événements récents mêlées à ses pages éloquentes ; nous regrettons seulement qu'un esprit de la trempe du sien n'ait pas eu des données plus exactes. Des hommes religieux ont pu supposer un caractère religieux à des événements que nous déplorons [le soulèvement de la Pologne], mais dont il est difficile de se faire de loin une idée nette ; ce que l'Histoire dira un jour, c'est que ces événements ont eu pour principe et pour véhicule tous les appétits brutaux de l'émeute moderne et pour cortège, les formules obligées de clubs, d'assassinats, de déchéance, de trahisons en masse et en détail, d'appels aux troubles de proscriptions.[3279]

Cette lettre prouve que les Russes avaient des motifs de craindre le positionnement des légitimistes qui, à l'instar de Laurentie et de Lamennais, ne se privent pas de dénoncer le sort réservé aux catholiques polonais. Mais les Russes savent jouer sur la corde sensible de la contre-révolution : les événements d'Ancône et de Belgique radicalisent les légitimistes qui tergiversent face à leur hantise de la propagation de la révolution. Ouvarov met à nouveau en garde Laurentie, quelques années plus tard, contre la soi-disant propagande anti-russe sur le traitement des catholiques :

Nous n'avons pas manqué de reconnaître et d'apprécier tout ce qui distingue le ton de la *Quotidienne* du ton des autres feuilles de Paris, toutes les fois qu'il s'agit de notre souverain et de notre pays ; c'est à ce titre surtout que je m'empresse […] de vous recommander la plus constante défiance à l'égard de toutes les nouvelles

[3275] *Ibid*., p.246.
[3276] *Idem*.
[3277] Le Hir, Yves, « A. Mickiewicz et F. Lamennais en 1833 », dans *Annales de Bretagne*, numéro 55-1, 1948, p. 47.
[3278] Lamennais, Félicité, *Paroles d'un croyant*, Paris, Eugène Renduel, 1834, p.9.
[3279] 372 ap 7, dossier 3 : lettre en français d'Ouvarov du 27 juin 1831, adressée à Laurentie.

qui vous parviennent sur les rapports du gouvernement russe avec les sujets catholiques romains de l'Empire.[3280]

Le ministre nie alors l'arrestation de l'évêque de Wilna où se trouve un foyer d'opposants à sa politique. Et il affirme que les relations avec le clergé catholique sont excellentes et paisibles. La réalité est tout autre. Le tsar prend l'exemple de la Pologne pour renforcer son contrôle des affaires religieuses de son propre empire. Nicolas Ier entreprend de maîtriser les catholiques dont les monastères se transforment en bases pour les insurgés. Les Russes organisent des expéditions punitives et des confiscations, chez les particuliers, dans les monastères ou les couvents[3281]. Pour Nicolas Ier, « un Polonais, un catholique et un révolutionnaire – cela revient au même »[3282]. Le tsar mène ainsi une politique religieuse répressive et renforce la codification qui réclame la soumission de l'Église catholique à l'État russe[3283]. Le grand *Code des lois* où sont rassemblés les lois et les décrets est créé en 1832 et impose un nouveau statut aux catholiques : le clergé devient salarié de l'État russe qui peut ainsi user de pressions supplémentaires sur les catholiques. Ainsi, toute la politique religieuse russe répond aux exigences du tsar de centraliser le pouvoir et de soumettre toutes les institutions sociales à son gouvernement. Les Russes légitiment leur oppression sous couvert de garantie de l'ordre et de lutte contre tout soulèvement à caractère révolutionnaire. Laurentie sent le danger que représente l'insurrection de la Pologne et peut-être émet-il des doutes sur le bien-fondé de son alliance avec les Russes :

> Nous avons laissé faire et parachever la révolution de Pologne sans nous douter de ce que nous aurions à jeter dans cet affreux conflit.[3284]

Les catholiques légitimistes qui, comme Laurentie, ont toujours fait passer leur catholicisme avant leur royalisme, adoptent, dans le cas polonais, une position intermédiaire et délicate qui sacrifie en partie l'union catholique à l'ordre et à la contre-révolution. Le journaliste décide, certainement influencé par la prise de position de Lamennais et de ses disciples, de prévenir malgré tout le tsar de ne pas conduire une politique hostile aux catholiques polonais :

> Il y a un acte politique cependant qui vient saisir l'attention au milieu de nos distractions intérieures, c'est l'ukase de l'empereur Nicolas au sujet du royaume de Pologne qu'il incorpore à la Russie. C'est pour nous

[3280] 372 ap 7, dossier 3 : lettre en français d'Ouvarov du 26 mai 1836, adressée à Laurentie.
[3281] Archives nationales russes de Saint-Pétersbourg, RGIA f.384 inv. 15.
[3282] ТАМБОРРА, А. *Католическая церковь и русское православие : два века противостояния и диалога* [Tamborra, A. *L'Église catholique et l'orthodoxie russe : deux siècles de dialogue et d'opposition*], Moscou, L'université théologique de Saint-apôtre André, 2007, p. 71.
[3283] Skvortsova Anastasia, *Les ordres religieux français en Russie du XIXème siècle*, CUF, sous la direction de Sophie Hasquenoph, Lille III, 2012, p.39 et suivantes.
[3284] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome I, Paris, 1832, p.22.

un acte à examiner plus tard. La Pologne nous a touchés par ses malheurs, et nous savons distinguer ce qu'il y a de noble dans sa cause de ce que la propagande y a mêlé de funeste. […] Charlemagne passa sa vie à imposer le christianisme aux Saxons ; une vie d'empereur ne suffirait pas pour imposer la domination d'un schisme à des catholiques. L'extermination même n'y ferait rien. Il faut croire que Nicolas aimera mieux des sujets soumis que des esclaves indomptés.[3285]

Le *Rénovateur* s'intéresse à l'oukase de l'empereur Nicolas Ier au sujet du royaume de Pologne qu'il incorpore à la Russie. Dans son journal, Laurentie avoue avoir été meurtri par les malheurs de la Pologne :

Dans cette nation vaincue il reste après tout des hommes, des chrétiens, des catholiques. Nous faisons des vœux pour que Nicolas s'en souvienne, et pour qu'il ne fasse pas de protection qu'il promet au catholicisme un moyen de plus de le mettre en servitude.[3286]

Laurentie est aussi un correspondant du diplomate russe Pozzo di Borgo qui, en mars 1832, voit la population se regrouper sous ses fenêtres et chanter la *Marseillaise* à l'annonce de la chute de Varsovie. Le *Rénovateur* n'hésite pas à critiquer vertement l'ambassadeur, en mai 1832 :

M. le comte Pozzo a traversé beaucoup d'événements avec un rôle douteux, le plus facile de tous les rôles, quand on n'a pas un haut génie. Il est possible qu'on veuille avoir à Saint-Pétersbourg des éclaircissements sur la conduite d'un ambassadeur, qui n'a pu se faire que pour nous un mérite de son ambiguïté.[3287]

Il s'ensuit, dans la revue, le signalement de la parution d'un écrit intitulé *Griefs nouveaux des cabinets européens contre le cabinet russe*, d'un catholique nationaliste, Xavier Bronikowski, qui dénonce le cabinet de Saint-Pétersbourg comme violateur des traités de la Sainte-Alliance. Le *Rénovateur* analyse l'ouvrage avec sévérité, toujours tiraillé entre la position officielle du pape et une réalité difficile à défendre :

Hélas ! nous comprenons sa plainte. La constitution de la Pologne a été brisée par l'ukase de l'empereur Nicolas : qui en doute ? Mais n'est-ce pas une erreur de recourir aux cabinets de l'Europe pour obtenir justice ? C'est d'abord amoindrir singulièrement la cause d'une nation que de faire dépendre son existence des dispositions d'un traité, et, à notre avis, la Pologne avait ses titres plus haut placés.[3288]

Après les remontrances, le *Rénovateur* en conseille néanmoins la lecture, car « l'écrivain est d'une dignité qui honore ses opinions et ennoblit sa douleur »[3289]. Laurentie consacre à la Pologne un premier article intitulé « Sur la Constitution nouvelle de la Pologne ». Très ambiguë en ce qui concerne Nicolas Ier, il fait à la fois son éloge et sa critique. Le journal

[3285] *Ibid*., p.96.
[3286] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome premier, Paris, 1832, p.96.
[3287] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome II, Paris, 1832, p.93.
[3288] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome premier, Paris, 1832, p.94.
[3289] *Idem.*

salue la mise en place de la constitution qui, à ses yeux, lutte contre « le despotisme centralisateur » et garantit la liberté du culte (pour les catholiques), les libertés individuelles, le droit de propriété individuelle et qui proclame une justice indépendante. La censure de la presse demeure cependant très active. Les assemblées des nobles sont maintenues et les assemblées d'États provinciaux sont assurées. Pour le *Rénovateur*, cette constitution se rapproche de son programme fondé sur l'ordre, malgré le maintien de la liberté de conscience, de la liberté individuelle, de la liberté de la presse (toute relative) et de la liberté d'administration. Les légitimistes croient en l'universalité de leurs principes qui s'expriment pleinement dans une société chrétienne mais qui, d'après eux, peuvent dépasser l'aspect purement chrétien et rejoindre « certains dogmes conservateurs » originels issus de la création divine du monde :

> Il faut remarquer que ce qu'accorde Nicolas n'est point la liberté politique telle que nous la poursuivons dans notre France épuisée […], mais la liberté civile, telle qu'elle suffit à tous les peuples qui ont en eux un principe de force et de vie. Il faut la liberté qui commence dans la famille pour les peuples et se développe dans la société, liberté fondée sur le droit naturel des hommes, sur la justice primitive, et sur la vertu : cette liberté, ce n'est point une guerre armée ; ce n'est point un combat à mort des hommes entr'eux ; ce n'est point le conflit sanglant des opinions ; c'est le règne paisible et régulier des principes qui constituent la soumission, en réglant le pouvoir ; c'est l'ordre moral prédominant dans les rapports des hommes entr'eux, soit qu'ils commandent, soit qu'ils obéissent.[3290]

En se conformant à la politique internationale du pape, le choix du traditionalisme prévaut sur le sort même de catholiques. Il s'agit aussi de créer un simulacre d'unité chrétienne autour de principes contre-révolutionnaires. Le journaliste ne peut critiquer outre mesure le tsar qui rend de grands services à la contre-révolution. Laurentie est intimement persuadé que les libertés civiles et politiques ne peuvent être portées par un élan révolutionnaire mais seulement par un roi ou un empereur qui, d'en-haut, les octroie pleinement aux peuples, sans guerres civiles, donc, d'après eux, sans avoir besoin « de faire de la liberté même un instrument de tyrannie »[3291]. Toutefois, Laurentie reproche au tsar de ne pas accorder la liberté d'enseignement, ni la liberté religieuse et y voit ainsi des signes de répression de la religion catholique. Laurentie note aussi la restriction de la liberté de la presse et la mainmise sur l'administration. Le journal admet que Nicolas Ier n'accorde pas, en réalité, une quelconque liberté politique telle que la France les revendique. Le *Rénovateur* redoute que le tsar interfère dans l'Église catholique :

[3290] *Ibid*., p.113.
[3291] *Idem.*

Nicolas, grand pontife du schisme grec, semble prétendre au titre de grand pontife du catholicisme. Il nommera les archevêques et les évêques, comme il nommera les directeurs-généraux et les conseillers des comptes ; et après cela il n'est pas surprenant qu'il ne parle pas de la liberté de l'enseignement. La liberté de l'enseignement suit la liberté de l'Église, et si l'Église n'est pas libre, il faut bien que l'enseignement soit enchaîné.[3292]

Ainsi, le tsar est accusé, très courtoisement, d'avoir fait acte de despotisme au nom d'une autorité morale en portant la main sur l'autel catholique, même si la constitution et la liberté de culte est le seul argument pour sa défense. La critique est donc voilée et Laurentie ne semble pas vouloir dénoncer plus ouvertement la politique de Nicolas Ier, ce qui reviendrait à remettre en cause la position de la papauté. Pour autant, le sort réservé à la Pologne le chagrine :

Quant à la nationalité polonaise, qui semble perdue à jamais, Nicolas eût été plus grand sans doute de la conserver.[3293]

Il est évidemment plus aisé, pour Laurentie, de rejeter la responsabilité sur les patriotes et les révolutionnaires qui ont contraint le tsar à réagir très fermement. En 1834, le point de vue de Laurentie oscille après la parution de *Paroles d'un croyant* de Lamennais. Seule la religion catholique, et certainement pas les hommes, est la source de l'émancipation des peuples opprimés :

Il en fut de même en Pologne. Qu'est-ce qui empêchera de dire et de dire très-haut les exorbitantes tyrannies que l'on a fait peser sur ce peuple ? Les croit-on suffisamment justifiées par des raisons d'état, ou bien par le droit de conquête, ou bien par le droit des traités, ou bien par la crainte des révolutions ?[3294]

S'il admet qu'en règle générale la religion implique la soumission, il n'en accepte pas moins l'idée que si un peuple entier craint pour sa survie, il est en droit de protester et de réagir. Mais il justifie la position du pape par le refus absolu que la « liberté révolutionnaire », ennemie de la religion, ne triomphe.

Comme pour le cas polonais, la dissidence de la Belgique inquiète le camp légitimiste. Les catholiques légitimistes ne tergiversent pas, dans un premier temps, pour le cas belge. Ils prennent directement position en faveur des Pays-Bas, malgré l'union des catholiques de Flandre et de Wallonie contre les protestants. La politique internationale de Casimir Perier est alors extrêmement contestée par les légitimistes qui donne trop de gages à certains pays voisins. La Belgique proclame son indépendance à l'automne 1830 et est ensuite envahie en

[3292] *Ibid*., p.119.
[3293] *Ibid*., p.120.
[3294] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De la révolution en Europe*, Paris, Dentu, Bricon, 1834, p.58.

août 1831 par l'armée hollandaise, son ancienne puissance tutélaire. Le souverain des Belges, Léopold de Saxe-Cobourg réclame l'aide de la France[3295]. Le *Rénovateur* proteste contre la conférence de Londres de juillet 1832 qui a dépouillé, d'après lui, le roi des Pays-Bas pour répondre aux prétentions du roi des Belges. Ce soutien aux Pays-Bas peut être expliqué par le fait que les légitimistes du cercle de Laurentie prônent, de prime abord, l'annexion de la Belgique par la France. Ils changent ensuite d'avis car la France de Louis-Philippe se porte garante des frontières du nouvel État, même si elle n'a pas réussi à obtenir la couronne pour un fils de Louis-Philippe et à ramener les frontières nord de la France à celles de 1814. Dans le *Rénovateur*, Michaud écrit que la monarchie de Juillet a échoué dans sa politique extérieure à l'égard de la Belgique :

> La révolution de juillet n'a su ni prendre la Belgique ni la protéger. Elle n'a su l'adopter, ni comme terre de catholicisme, ni comme terre de propagande. Elle l'a jetée au premier venu, ne sachant ce qu'elle aurait pu faire de son clergé avec son esprit de foi et de liberté, ni de ses jacobins avec leur esprit de destruction et de despotisme.[3296]

Un article du *Rénovateur* intitulé « Un mot sur les cabinets » rédigé par « un ancien ministre d'État » rend compte du laisser-faire européen en ce qui concerne la double révolution de France et de Belgique[3297]. D'après le journaliste, les puissances étrangères n'ont pas mesuré la dangerosité de ces révolutions et ont reconnu les nouveaux régimes mis en place. Dans un article du *Rénovateur* effectuant le bilan de la politique internationale de Perier, le principal reproche qui lui est fait concerne la Belgique : Perier aurait dû œuvrer pour réunir la Belgique à la France, pendant que la Russie menait la guerre en Pologne. L'Angleterre n'aurait pas non plus réagi à cause du choléra et des troubles en Irlande. Les légitimistes demeurent aussi persuadés que même la Prusse et l'Autriche réunies ne pouvaient aucunement l'emporter contre la France[3298]. L'inaction de Perier en Belgique est ainsi un argument d'opposition des légitimistes :

> Ainsi C. Perier, qui n'a pu acquérir la moindre influence sur les affaires de Pologne, laisse tout en litige en Belgique, la France entourée de la neutralité armée de toutes les puissances de l'Europe.[3299]

Les constats *a posteriori* du *Rénovateur* ne sont pas davantage remplis d'espoir. Ainsi, fin mai 1832, il y est écrit :

[3295] Lamarque, Gwenaël, « Le moment Perier : perspectives et héritages du « système du 13 mars » », dans Harismendy, Patrick, (dir.), *La France des années 1830 et l'esprit de réforme*, Rennes, PUR, 2006, p. 274-275.
[3296] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, Paris, 1832, tome premier, p.22.
[3297] *Ibid*., p.122.
[3298] *Ibid*., p.260.
[3299] *Ibid*., p.261.

La Belgique meurt. On dirait une momie étouffée dans un sac de protocoles.[3300]

Pourtant, après l'invasion de la Belgique le 23 septembre 1832 par Guillaume Ier, la France envoie un corps expéditionnaire chargé de prendre la forteresse d'Anvers. 50 000 hommes contraignent alors Guillaume d'Orange à évacuer la Belgique. En octobre 1832, le *Rénovateur* fait paraître un article intitulé « Système d'économie du gouvernement à bon marché » où il est reproché le coût de la troupe du Nord envoyée par la monarchie de Juillet afin d'aider le roi belge[3301]. Le 10 novembre 1832, le *Rénovateur* tente de saborder la campagne de soutien à la Belgique :

Il y a une chose très remarquable dans la politique du parti révolutionnaire, c'est qu'elle est hors d'état de satisfaire aucune opinion.[3302]

Laurentie dans le *Rénovateur* fait alors l'éloge du roi Guillaume des Pays-Bas :

Le calme et la détermination du roi Guillaume font l'admiration de tous les hommes d'honneur, quelle que soit leur opinion. On retrouve dans ce vrai roi l'impulsion de tant de héros qui ont immortalisé la maison de Nassau. […] Nos ministres […] entreront le 15 en Belgique avec 50 000 hommes. Le tiers investira la citadelle et le reste couvrira le siège, prêt à secourir les Belges […].[3303]

Pour le cas belge, le légitimisme passe, une nouvelle fois, avant le catholicisme. Les légitimistes autour de Laurentie se persuadent qu'un front conservateur doit ainsi lutter contre les libéraux de tous les pays et les légitimistes fondent de grands espoirs dans l'arrivée de dom Miguel devant Porto en novembre 1832. Le siège d'Anvers est accusé par les légitimistes de déstabiliser la politique intérieure de la France : à cause de la spéculation, la rente a monté. Les légitimistes parlementaires agitent l'épouvantail d'une crise économique et politique après la prise d'Anvers, en France et en Belgique. En effet, par cette intervention, Louis-Philippe défend les traités et s'élève contre la tentative de reconquête des Pays-Bas. La prise d'Anvers devient un symbole de cette politique étrangère de la France. Les légitimistes ne croient pas en la capacité du roi belge à gouverner son pays :

Léopold, pour qui on se bat, ne peut pas se donner un ministère. Voilà un roi singulièrement national.[3304]

Finalement, la ville va être prise le 23 décembre 1832. Il ne reste plus aux légitimistes qu'à plaindre les soldats et à critiquer les dépenses causées :

[3300] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, tome II, Paris, 1832, p.138.
[3301] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, troisième volume, tome II, Paris, 1832, p.45.
[3302] *Ibid*., p.135.
[3303] *Ibid*., p.139.
[3304] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Le Rénovateur*, quatrième volume, Paris, 1832, p.26.

Notre armée souffre cruellement à ce siège entrepris dans la plus mauvaise saison. Les dépenses ont dépassé déjà d'un million les prévisions les plus larges.[3305]

Ils essaient de prouver que c'est grâce à l'armée de la Restauration que Louis-Philippe a pu réussir à prendre la ville. Ils affirment que la garde royale se trouve en première ligne et non le jeune duc d'Orléans. Les légitimistes font succéder les constats alarmistes et affirment que l'armée de la Meuse s'est disloquée, tandis que l'armée hollandaise est en marche vers Anvers[3306]. A l'inverse, Lamennais soutient la Belgique libérale, ce qui lui est fortement reproché par le pape. Inspiré par Lamennais, Laurentie n'infléchit son positionnement qu'en 1834. Il déclare que la croix était le symbole de l'affranchissement des peuples après 1830 ; il condamne le pouvoir hollandais qualifié d'abusif et d'exagéré dans son attitude à l'égard des populations catholiques[3307]. Laurentie montre combien les questions polonaise et belge ont été centrales dans le rapprochement des idées catholiques et libérales et déplore la perte d'influence des catholiques traditionnels en la matière. Il rappelle alors que, pour lui, les libéraux qui aident la Belgique sont les mêmes que ceux qui ont participé au sac de Saint-Germain-L'Auxerrois. L'alliance entre libéraux et catholiques ne peut donc qu'être éphémère, et non s'enraciner dans un combat commun, même au nom de la religion. En aucun cas, cela peut aboutir, pour Laurentie, à une confluence pérenne de doctrines.

Il en va de même pour l'Irlande, insoumise, qui demeure une préoccupation première pour les légitimistes. Ces derniers sont sur le cas extrêmement divisés. La nouvelle *Quotidienne* de Brian s'insurge contre les velléités des partisans d'O'Connell en Irlande. Laurentie soutient, quant à lui, comme la *Gazette de France* de Genoude et l'*Avenir*, la cause d'O'Connell dans le *Rénovateur*. Les articles de Lamennais, Montalembert et Lacordaire sur l'Irlande sont nombreux dans l'*Avenir* entre 1830 et 1831. Notamment, les 1er, 5 et 18 janvier 1831, Montalembert consacre une « Lettre sur le catholicisme en Irlande ». Mais les mennaisiens sont encore à contre-courant de la ligne politique du pape. Laurentie se voit rapidement reproché par les actionnaires et dirigeants du journal ses réflexions sur l'Irlande. Les lettres du duc de Fitz-James et de Lapasse, adressées au journaliste, sont sans équivoque dirigées contre O'Connell. Ils reprochent alors à Laurentie de prendre le parti des *whigs.* Le duc de Fitz-James prédit l'échec futur d'O'Connell :

[3305] *Ibid*., p.113.
[3306] *Ibid*., p.144.
[3307] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De la révolution en Europe*, Paris, Dentu, Bricon, 1834, p.57-58.

La révolution proprement dite va être bridée en Europe et ne marchera pas plus avant en Angleterre […].[3308]

De son côté, Lapasse demande à Laurentie de ne pas prendre le parti d'O'Connell parce qu'il le considère comme un révolutionnaire :

Je ne pourrai pour mon compte jamais me prêter à considérer O'Connel (sic) comme un héros. C'est un factieux bien qu'il aille à la messe et que le duc de Wellington aille au prêche […].[3309]

Lapasse en veut pour preuve les réflexions de la *Quotidienne* qui voit dans l'œuvre de l'Irlandais une remise en cause du pouvoir du pape. Ainsi, ces légitimistes brisent l'image consensuelle du chef irlandais dont la particularité jusqu'alors avait été celle d'incarner l'identité nationale et une religiosité sans faille[3310].

1.3. Les libertés, un point de rupture

De ces cas particuliers des peuples polonais, belge et irlandais en révolte, Lamennais bâtit une théorie autour du « peuple de Dieu » que ne soutiennent pas les légitimistes, dans une sorte d'universalité de souffrances et de salut[3311]. Les différences se creusent ainsi entre catholiques mennaisiens et légitimistes et un désaccord profond éclate sur la définition des libertés. Les catholiques mennaisiens veulent libérer l'Église du poids de l'État afin de préserver la vocation émancipatrice de la religion parmi les peuples. Or, les légitimistes autour de Laurentie ne comprennent pas de la même façon que Lamennais le sens de cette émancipation vis-à-vis de l'État : certes, l'Église doit être vectrice de liberté, et sa séparation de l'État pourrait y contribuer, mais pas au sens libéral du terme, ou bien de façon très délimitée. La liberté religieuse, perçue comme émancipatrice, est défendue par les légitimistes parlementaires dans la mesure où elle favorise le catholicisme, tant au niveau de la liberté d'enseignement que de la liberté d'association, ou de la liberté de la presse. Ces libertés réclamées sont relatives et ne doivent pas concerner les autres religions ou les mouvements libéraux et républicains. Laurentie et ses proches ne luttent pas pour des libertés absolues et universelles comme le fait Lamennais. Laurentie ne croit qu'à la victoire des libertés catholiques, parce que seul le catholicisme revêt pour lui une dimension universelle qui exclut

[3308] 372 ap : lettre du duc de Fitz-James à Laurentie de 1832.
[3309] 372 ap : lettre de Lapasse de 1832, adressée à Laurentie.
[3310] Colantonio, Laurent, *Daniel O'Connell : un Irlandais au cœur du débat politique français, des dernières années de la Restauration à la Deuxième République*, thèse Paris 8, sous la direction de Michèle Riot-Sarcey, 2001.
[3311] Le Guillou, Louis, « Dieu et le peuple chez Lamennais », dans *Romantisme*, 1976, n°12, p.59.

cependant les non convertis. L'universalité des libertés catholiques n'est pas l'universalité des libertés « séculières ». Lamennais inscrit ses réflexions dans le mouvement de la libération humaine que les catholiques comme Laurentie ne conçoivent que corsetée dans les limites permises par l'Église. Sous la Restauration, Lamennais définissait lui-même dans le *Conservateur* la liberté soumise à Dieu et à l'ordre :

> L'intelligence est libre lorsqu'elle obéit à l'autorité légitime, à Dieu qui seul a le droit de commander des croyances. Le cœur est libre quand il obéit aux lois de l'ordre.[3312]

La liberté ne peut, pour lui, s'exercer qu'à l'intérieur des limites fixées par la loi divine[3313]. Or, il change cette définition après 1830 : la liberté s'inscrit dans un libéralisme uni au catholicisme. Laurentie en reste à sa définition traditionnelle de la liberté de 1828 :

> La liberté est fille du catholicisme. C'est lui qui l'a fondée dans les sociétés modernes, et sans lui la liberté n'est que le désordre. […] La liberté est égale et modeste. Elle respecte l'homme, parce qu'elle se soumet à Dieu […].[3314]

Après 1830, le journaliste légitimiste reste fidèle à la conception de la liberté intérieure que Lamennais théorise sous la Restauration. Il le fait d'autant plus que les définitions des libertés religieuse et politique données par Bonald qui allie monarchie et religion ne sont plus d'actualité :

> La religion y établit la liberté des enfants de Dieu, ou la liberté religieuse ; la monarchie y fonde la véritable liberté de l'homme ou la liberté politique ; et réunies dans la société civile, elles détruisent du même coup l'idolâtrie et le despotisme, l'esclavage religieux et l'esclavage politique.[3315]

La liberté intérieure « consiste à n'obéir qu'à Dieu, seul pouvoir véritable et unique principe de toute autorité légitime. Ainsi, en obéissant à Dieu, vérité suprême et auteur de l'ordre, l'esprit est affranchi de la servitude de l'erreur, et le cœur de la servitude des passions ; et l'homme n'est libre qu'en obéissant et il est d'autant plus libre que son obéissance est parfaite […] »[3316]. Si le pouvoir est parfait, la liberté s'exerce pleine et entière. Seul Dieu, par son autorité, peut garantir cette perfection :

[3312] Article intitulé « De l'éducation considérée dans ses rapports avec la liberté », dans Lamennais, Félicité, Œuvres complètes, tome VI, Paris, Cailleux, 1836-1837, p. 376.
[3313] Article de fin mars-début avril 1819 de Lamennais paru dans la 28ème livraison du *Conservateur* sur les sociétés bibliques.
[3314] Article intitulé « Apologies de la persécution » de Laurentie paru dans la *Quotidienne* du 24 juin 1828.
[3315] Bonald, Louis de, *Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile*, tome I, Paris, Le Clère, 1843, p.87.
[3316] Article de Lamennais intitulé « Des sociétés bibliques » dans Lamennais, Félicité, *Œuvres complètes*, tome VI, Paris, Cailleux, 1836-1837, p.274.

La liberté […] est l'état d'un être que rien ne détourne de sa fin, ou n'empêche d'arriver à la perfection qui lui est propre. Ainsi, Dieu est souverainement libre, car il est impossible qu'il ne soit pas souverainement parfait.[3317]

Tout ce qui seconde le développement des êtres, favorise la liberté. Cette vision de la liberté est aussi toujours celle de Grégoire XVI, donnée dans *Mirari Vos* en 1832, contre la liberté de la conscience appelée « liberté funeste » :

De là le changement des esprits, une corruption plus profonde de la jeunesse, le mépris des choses saintes et des lois les plus respectables répandu parmi le peuple, en un mot le fléau le plus mortel pour la société, puisque l'expérience a fait voir de toute antiquité que les États qui ont brillé par leurs richesses, par leur puissance, par leur gloire, ont péri par ce seul mal, la liberté immodérée des opinions, la licence des discours et l'amour des nouveautés.[3318]

Dans ce qui devient l'affaire Lamennais, Mgr Sibour veut définir dans sa note destinée à l'épiscopat français l'erreur de conception de liberté dans les théories de Lamennais :

1° il confond la liberté absolue de conscience, avec la tolérance civile des cultes. La liberté absolue de conscience emporte le droit de prêcher l'athéisme, l'immoralité. La tolérance civile des cultes est exclusive de cet abus, puisque le culte suppose Dieu et la loi morale. Le pape condamne l'une et ne condamne pas l'autre.[3319]

Après l'expérience de l'*Avenir* et la condamnation de ses idées, Lamennais doit redéfinir sa conception de la société : il imagine alors une « loi de liberté » politique mais encore inspirée par Dieu, et au-dessus, une « loi d'unité ». Cette loi d'unité encadre la liberté dans une foi commune dont l'Église est dépositaire. Le schéma d'un pouvoir temporel et celui d'un pouvoir spirituel s'accordent, même si le pouvoir temporel est désormais insufflé par Dieu à travers la liberté. Il y a aussi une volonté d'atténuer l'individualisme lié à la liberté par la proclamation de l'unité garantie par la foi commune[3320]. Cette foi commune est un principe supérieur au règne de l'intérêt ou de la force dans la société. La liberté est offerte par la Providence, à l'origine des changements affectant la société. Enfin, les libertés deviennent un don de Dieu fait à l'homme. Pourtant, la friction entre l'individu, ses revendications de liberté et la permanence de la société dans son ensemble, demeurent un problème théorique pour l'abbé. Il continue ainsi de partager avec les légitimistes la peur du triomphe de l'individualisme au détriment de la société. Seule la religion permet, pour ces catholiques, de

[3317] Article de Lamennais paru dans le *Défenseur* du 11 novembre 1820.
[3318] Lettre encyclique de Grégoire XVI, dans Le Guillou, Louis, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome V, p.170.
[3319] 4 E II papiers des évêques et archevêques de Paris, dossier Lamennais 4 E 2, 1 des archives diocésaines de Paris.
[3320] Lamennais, Félicité, *Troisièmes Mélanges*, Préface, p. XXXIII et suivantes.

vivre ensemble. Les légitimistes se rangent aussi derrière un patriotisme qui lutte, d'après eux, contre l'individualisme tant redouté :

La politique, aujourd'hui, se réduit à une triste thèse, à une thèse d'intérêt. La nation tout entière est devenue égoïste. Le sentiment patriotique est mort, il ne reste que le sentiment personnel, et il vit jusque dans cette masse immense qu'on appelle le peuple, masse inerte et froide, qui examine et pèse les chances du lucre et du bien-être, mais ne s'anime plus à de certains souvenirs, à de certaines pensées de gloire qui sont l'inspiration des grandes vertus nationales.[3321]

Lamennais ne rompt pas pour autant tout lien avec ses amis légitimistes et réciproquement[3322]. Laurentie décide d'intercéder une nouvelle fois en faveur de l'abbé auprès de l'archevêque de Paris puis du cardinal Lambruschini :

[Mgr de quélen] convint que [Lamennais] adresserait au Pape un mémoire explicatif de ses derniers actes. M. Laurentie offrit de le faire suivre d'une lettre par laquelle il demanderait la protection du cardinal Lambruschini, secrétaire d'État de Sa Sainteté, qu'il avait connu lorsque ce prélat était nonce à Paris sous le règne de Charles X.[3323]

Lamennais donne à Laurentie son accord et presse ce dernier d'agir[3324]. Laurentie s'exécute :

Ce qui se passe à son égard est affligeant pour la Religion, et je ne puis m'empêcher d'adresser à Votre Éminence l'expression de mes douleurs. Je ne vous dissimulerai pas les torts que je reproche comme royaliste à M. de Lamennais ou à ses amis. Mais je ne me tairai pas non plus sur le soin malheureux que l'on a mis et que l'on met encore à les pousser à des excès de polémique. […] Daignez remarquer, Monseigneur, que M. de Lamennais n'est principalement poursuivi en France que pour des opinions politiques, dont quelques-unes sont nécessaires aux royalistes pour leur défense contre la Révolution.[3325]

Laurentie donne les raisons de son soutien à Lamennais, malgré leurs divergences sur la monarchie et sur la définition des libertés. Lamennais est nécessaire d'après Laurentie pour moderniser le mouvement légitimiste qui, sinon, serait complètement dépassé :

Dans la situation générale du parti, en effet, il y a nécessité pour eux d'adopter la liberté que l'abbé de Lamennais a revendiquée ; non point qu'ils prennent dans le sens le plus absolu ces mots de liberté de conscience ou de liberté de la presse, qui, relativement à l'autorité spirituelle, n'ont pas de sens ; mais le pouvoir

[3321] Éditorial du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 6 juillet 1833.
[3322] Fonds Berryer 223 ap 31 à 41, correspondance personnelle de Lamennais adressée à Berryer jusqu'au 28 juin1845.
[3323] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.302.
[3324] 372 ap 21, dossier 2 : billet de Lamennais daté du 6 décembre 1833 et adressé à Laurentie : « Je crois, Monsieur et bon ami, qu'il serait fort à désirer que la démarche dont vous avez eu l'idée fût faite sans aucun retard. Je vous en dirai les raisons, lorsque j'aurai le plaisir de vous voir. »
[3325] 372 ap 21, dossier 2 : lettre de Laurentie datée du 9 décembre 1833 et adressée à Lambruschini. La lettre est citée intégralement dans les documents en annexe, p.114-116.

étant aujourd'hui purement matériel et la loi se déclarant athée, les royalistes, comme parti politique, sont tenus de réclamer la liberté, sous peine de passer sous l'autorité la plus intolérable, celle de la force brute.[3326]

Pour Laurentie, c'est la seule façon de sauver la religion dans une société où règne le principe de la souveraineté du peuple. Il pense aussi la liberté comme « la sauvegarde » des royalistes, capables de s'entendre sur une définition commune. Il explique la mésentente des ecclésiastiques avec Lamennais par l'incapacité des premiers à s'adapter au nouveau combat contre la Révolution :

Mais ce dérangement, qui est-ce qui le produit ? c'est la Révolution. Avec plus de réflexion, on verrait donc bien qu'il n'est point possible de conserver à la politique sa règle ordinaire, dans un temps où la société est sortie de sa base. C'est cette erreur qui est cause des mésintelligences entre M. de Lamennais et une grande partie du clergé, et vous voyez, Monseigneur, que les querelles ne tiennent pas au fond des croyances, mais à des questions de politique, dans lesquelles M. de Lamennais se rencontre avec les royalistes, tout en les blessant dans leurs affections.[3327]

Laurentie met en garde le cardinal Lambruschini contre la propagande hostile à Lamennais qui a été « noirci » et les conséquences de la perte d'un tel génie pour la cause catholique :

Pour ma part, je suis resté convaincu, depuis la révolution de juillet 1830, qu'il eût été facile de concilier les intérêts des monarchies de l'Europe, avec les idées politiques professées par l'abbé de Lamennais. Je le démontrai dans un *Mémoire adressé au roi Charles X*[3328], quand il était à Lulworth. Mais pour cela il n'eût pas fallu rejeter le talent et le secours de ce prêtre de génie […].[3329]

Ce projet de lettre est ensuite soumis à Lamennais qui, par l'intermédiaire de Gerbet, approuve, à une restriction près[3330]. Le 30 novembre 1833, l'abbé de Salinis envoie à l'évêque de Meaux son adhésion pleine et entière à l'encyclique de Grégoire XVI du 15 août 1833[3331]. Le 1er décembre 1833, Lamennais adresse une lettre à Mgr de Quélen pour qu'il corrige la réponse qu'il veut adresser au pape[3332]. C'est même l'archevêque de Paris qui se fait le messager de Lamennais auprès du nonce Garibaldi[3333]. Mais le nonce trouve les explications

[3326] *Idem.*
[3327] *Idem.*
[3328] Ce document n'a pu être retrouvé.
[3329] 372 ap 21, dossier 2 : lettre de Laurentie datée du 9 décembre 1833 et adressée à Lambruschini.
[3330] 372 ap 21 : lettre de Gerbet de décembre 1833 adressée à Laurentie : « Mon cher ami, Nous venons de lire votre lettre au cardinal où respirent vos généreuses intentions. Seulement M de la M. vous prierait de supprimer le court paragraphe, qui commence par ces mots : *je conçois, Monseigneur, que la politique diplomatique du souverain s'effarouche etc.* : paragraphe, qui, d'une part, ne doit pas vous paraître nécessaire, et qui, de l'autre, a l'inconvénient d'impliquer des engagements qu'il faut éviter. Nous sommes tout à vous de cœur. Ph. Gerbet, Décembre 1833 »
[3331] *Idem.*
[3332] *Idem.*
[3333] *Idem*, lettre du 7 décembre 1833 de de Quélen à Garibaldi.

de Lamennais encore insuffisantes et ne les envoie pas à Rome[3334]. Le 11 décembre 1833, l'abbé Gerbet écrit lui-aussi à Mgr de Quélen pour lui donner sa soumission pleine et entière à l'Encyclique de Grégoire XVI selon les termes du Bref adressé le 5 octobre à Mgr de Rennes. Lamennais qui est chargé d'apporter la réponse enthousiaste de De Quélen à Gerbet envoie à l'archevêque la copie de la lettre de soumission pleine et entière qu'il vient d'expédier au cardinal Pacca, conforme aux désirs exprimés par le pape. Le 13 décembre 1833, Lacordaire écrit à De Quélen pour lui renouveler sa soumission et affirme avoir quitté Lamennais[3335]. Garibaldi envoie toutes les lettres de soumission de Gerbet, de Lacordaire et de Lamennais au pape. Le cardinal Pacca répond à Lamennais que sa déclaration du 5 novembre n'a pas contenté le pape. Lamennais réagit et, à la demande de Laurentie, affirme à nouveau sa soumission au pape[3336] qui satisfait alors Grégoire XVI[3337] :

> Instruit de cette réponse, M. Laurentie court chez M. de Lamennais, le presse de consentir et de signer la déclaration. Le prêtre se rend à ses instances, et à celles de tous les amis qui l'entouraient. Il signe : le lendemain, l'esprit de révolte qui fermentait en lui, avait pris sur lui un empire souverain, et déjà l'on pouvait voir que son âme ne ratifiait pas l'acte de soumission auquel elle avait paru la veille se décider avec le consentement d'une volonté ferme. Le Pape cependant, à qui l'adhésion avait été aussitôt transmise, chargeait l'archevêque de Paris de féliciter de sa soumission M. de Lamennais, et il lui faisait aussi adresser des compliments par l'abbé Garibaldi, son chargé d'affaires à Paris.[3338]

Laurentie fait publier dans son journal les lettres de contentement et de satisfaction de l'archevêque de Paris à Lamennais du 12 décembre 1833, de Lacordaire à l'archevêque de Paris dans laquelle il affirme aussi se soumettre[3339]. Faisant suite à une lettre du nonce

---

[3334] *Idem*, lettre du 7 décembre 1833 de Garibaldi à de Quélen.
[3335] *Idem.*
[3336] Archives diocésaines de Paris, 4 E II papiers des évêques et archevêques de Paris, dossier Lamennais 4 E 2, 1, lettre du 11 décembre 1833 de Lamennais au pape : « J'y ai vu avec beaucoup de peine que sa sainteté ait considéré certaines expressions de ma déclaration du 5 novembre dernier comme une clause restrictive de ma soumission à l'Encyclique du 15 août 1832. Jamais cette pensée n'a été la mienne. Toutefois, afin de me conformer pleinement aux désirs du souverain pontife, que vous m'exprimez dans votre lettre, j'ai l'honneur de vous envoyer une nouvelle déclaration conçue uniquement dans les termes du bref adressé le 5 octobre dernier à Mgr l'évêque de Rennes. » et « Je soussigné, m'engage à suivre uniquement et absolument, dans le sens même des paroles contenues au bref du Souverain pontife Grégoire XVI, en date du 5 octobre 1833, la doctrine exposée dans la lettre encyclique du même souverain pontife, et à ne rien écrire ni approuver qui lui soit contraire […]. »
[3337] *Ibid*., réponse du pape du 28 décembre 1833 : « Cher fils, salut et bénédiction apostolique. Ce que nous nous promettions de votre soumission envers nous et le Saint-Siège apostolique, nous apprenons avec joie que vous venez enfin de le faire […]. Aussi, notre cher fils, nous vous ouvrons avec toute l'effusion dont nous sommes capables, les trésors de notre tendresse paternelle […]. Sans doute, ce qui augmente considérablement notre joie, c'est que vous ayez pris soin de faire émettre sur le même sujet une déclaration très digne d'éloges que nous avons reçue, par notre cher fils Gerbet, l'un de vos élèves, auquel, par conséquent, nous voulons donner dans cette lettre un témoignage tout particulier de notre estime. Mais il ne faut pas se dissimuler que l'homme ennemi peut encore semer l'ivraie. Cependant, courage, cher fils […]. »
[3338] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.304.
[3339] Archives diocésaines de Paris, lettre du 13 décembre 1833 de Lacordaire à Mgr de Quélen dans 4 E II papiers des évêques et archevêques de Paris, dossier Lamennais 4 E 2, 1.

Garibaldi du 10 janvier 1834, De Quélen annonce à l'évêque de Rennes que le pape se réjouit de la soumission de Lamennais et rassure Lamennais sur sa carrière à venir. Mais l'abbé change d'avis. En mars 1834, Lamennais décide de ne pas répondre au dernier bref reçu alors que Mgr de Quélen l'avait incité à écrire un accusé de réception au pape. Le 28 mars 1834, Mgr de Quélen lui envoie un modèle de soumission que Lamennais refuse ; ce dernier affirme qu'il n'écrira plus sur aucun sujet religieux, mais qu'il combattra pour sa patrie et pour le bien des peuples[3340]. La rupture est consommée avec l'Église.

Autre élément de tension : la critique des saint-simoniens entreprise par les légitimistes est retournée contre le prophétisme et le messianisme de Lamennais. Pourtant, Lamennais lui-même n'a pas de mots assez durs contre eux. L'abbé déplore que les saint-simoniens, considérés comme immoraux, prennent « l'extravagance pour le génie »[3341]. Or, c'est précisément ces arguments qu'utiliseront les légitimistes pour attaquer Lamennais. Laurentie a toujours été aussi extrêmement critique à l'égard des saint-simoniens qui sont, pour lui, à l'origine de « parodies de papauté » et de « simulacres d'apostolat ». Il refuse l'idée d'une « nouvelle religion » capable de « remplacer le catholicisme défaillant dans sa fonction de lien social universel »[3342]. Mais il reconnaît, plus tardivement, que le saint-simonisme « est la seule chose sérieuse qui soit sortie du chaos des opinions athées »[3343]. En se faisant théologien, guide et prophète, Lamennais est lui aussi accusé d'être devenu athée et ses écrits seront relues par les légitimistes sous cet angle. En dépassant le cadre traditionnel de l'Église, les théories de Lamennais sont perçues comme hérétiques, notamment celles autour de la réunification harmonieuse des chrétiens en Europe, de la Révélation faite aux hommes et de sa théocratie. Les catholiques rêvent tous, il est vrai, d'une unité universelle, stade suprême d'une société religieuse parfaite. Laïcs comme clercs s'impliquent, avec des accents de prophètes et de poètes, dans la théologie : parce qu'ils travaillent contre les saint-simoniens au maintien de la révélation religieuse, ces catholiques se font théologiens. Le contexte de l'après-Révolution Française laisse en effet la place à une refonte des catéchismes (la mère de Guizot avait écrit à son fils un catéchisme). Plus tardivement, Laurentie écrit *De l'esprit chrétien dans les études* en 1852, dans un style de catéchisme littéraire. Guizot lui en rend compte personnellement :

[3340] *Idem.*
[3341] Le Guillou, Louis, *Correspondance générale de Lamennais, op.cit.*, tome I, p. 222, lettre 125 de Lamennais du 21 janvier 1815, adressée à madame Champy.
[3342] Régnier, Philippe (dir.), *Études saint-simoniennes*, Lyon, PUL, 2002, p.8.
[3343] Laurentie, Pierre-Sébastien, *L'Athéisme social et l'Église, Schisme du nouveau monde*, Paris, Plon, 1869, p.29.

Je n'ai pas voulu, Monsieur, vous remercier de votre livre sans l'avoir lu. Vous n'êtes pas de ceux avec qui on se permet des paroles vagues. Je trouve l'ouvrage excellent, et j'en aime même ce que j'en contesterais. Vous avez le jugement sévère et l'esprit libre, et votre esprit est droit dans sa liberté comme votre jugement étendu dans sa sévérité. J'entends dire qu'il a fait rage de bruit de cette question ; je suis d'un avis contraire : je trouve qu'on n'en a pas mesuré toute la grandeur, et votre livre est celui qui fait le mieux entrevoir tout ce qu'elle contient.[3344]

A un moindre niveau, Laurentie reprend donc, lui-aussi, les notions de Révélation, de Concorde, d'Harmonie et d'Unité mais toujours dans le cadre délimité de la religion et du royalisme. A l'inverse, Lamennais franchit les limites autorisées par l'Église.

2. La modernité résiste

La première condamnation des thèses de l'*Avenir* constitue une fracture pour de nombreux catholiques. Mais *Paroles d'un croyant* provoque des réactions encore plus violentes en 1834 et signe le retrait définitif de Lamennais des milieux catholiques légitimistes. Avec la parution de cet ouvrage sur le modèle d'écriture de l'*Apocalypse* selon saint Jean, Lamennais refonde à sa manière, en théologien, les principes religieux de son époque. Ses contemporains réagissent vivement, l'accusant de se faire prophète et de mettre une parole considérée comme « universelle » et divine au service de l'actualité. Le renversement opéré dans *Paroles d'un croyant* réside dans l'idée que Dieu est désormais une créature des hommes. Cette défection ruine tous les espoirs de Laurentie d'intégrer une force populaire catholique au mouvement légitimiste. Les légitimistes progressistes s'en trouvent fragilisés.

2.1. Le scandale de Paroles d'un croyant

Face aux inquiétudes de De Quélen informé de la parution d'une nouvelle brochure de l'abbé, Lamennais assure, dans une lettre du 29 avril 1834, que son écrit porte sur la philosophie et la politique et non sur un sujet religieux. *Paroles d'un croyant* est publié le 30 avril 1834, alors que les canuts viennent de se révolter et que les contemporains déplorent les tueries du cloître Saint-Merri et de la rue Transnonain à Paris. L'ouvrage, à la forme biblique, débute par une dédicace au peuple et aux opprimés, et leur intime de garder l'espoir malgré les difficultés. Après une invocation sous forme de prière pour le peuple, Lamennais écrit des messages en versets à caractère biblique et sacré, à la manière des prophètes d'Israël. Il y

[3344] 372 ap 21, lettre du 27 décembre 1852 de Guizot à Laurentie.

exprime le fossé entre les classes dirigeantes et le peuple, annonce des catastrophes, épreuves apocalyptiques obligatoires avant le retour de la justice, de la paix et du bonheur. Le constat de la situation est sans appel : après une création merveilleuse divine, « la terre est redevenue ténébreuse et froide ». Il dresse une vision apocalyptique et prévoit le déchaînement des éléments alors que les rois maudits se font la guerre. Ces rois-tyrans assis sur des sièges de fer complotent pour étouffer cette liberté dont le christ est l'apôtre, et poursuivent l'abolition de la religion, avec pour conséquence l'abrutissement et l'isolement des populations. En effet, la peur des rois de la propagation des idées révolutionnaires est telle qu'ils œuvrent pour isoler le peuple[3345]. Il n'y a donc de véritable maître que spirituel et divin : le pouvoir temporel ne peut légitimement imposer aux peuples ses règles de puissance. Même, le pouvoir temporel peut être remis en cause s'il est tyrannique :

> S'ils sont justes, ce sont vos serviteurs ; s'ils ne le sont pas, ce sont vos tyrans.[3346]

Lamennais légitime ainsi, comme Rousseau, le droit de résistance au pouvoir tyrannique :

> Chacun peut et quelquefois doit en conscience leur résister.[3347]

Encore, Lamennais dénonce la sacralité légitime d'une dynastie :

> Tous naissent égaux : nul, ne venant au monde, n'apporte avec lui le droit de commander.[3348]

Le roi de droit divin n'existe pas. Il dénonce aussi une démission et une trahison des hauts dignitaires ecclésiastiques. Il supprime, dans l'édition de 1834, un extrait, finalement publié en 1837, hostile à Grégoire XVI qui a livré la Pologne aux Russes. Il en appelle à l'union des peuples contre les agresseurs et affirme que les peuples sont capables de se gouverner eux-mêmes. Le peuple est aussi, d'après lui, capable « d'entendre ses intérêts » et ne doit pas être placé sous tutelle comme l'affirme « une foule d'hypocrites », car il croit les peuples capables d'administrer, d'éduquer, de vivre avec un salaire. Il les prévient :

> Dieu ne vous a pas faits pour être le troupeau de quelques autres hommes.[3349]

Il en déduit que l'oppression de l'homme par l'homme n'est pas fatale, ni en politique, ni dans le travail. Il dénonce le fait que le peuple soit livré aux bourreaux, asservi par le travail et en appelle à la fraternité :

[3345] *Ibid.*, p.55.
[3346] *Idem.*
[3347] *Idem.*
[3348] *Idem.*
[3349] *Ibid.*, p.70.

Mais unissez-vous les uns les autres […]. Nous sommes un, car nos frères, c'est nous, et nous, c'est nos frères.[3350]

Il se rallie à la démocratie : ainsi, Dieu inspire le peuple-guide et non plus les rois, tandis qu'en Occident, « une femme à l'œil fier, au front serein : elle trace d'une main ferme un léger sillon ». Mais son combat est non violent et il maintient son attachement au droit de propriété :

Ce n'est pas en prenant ce qui est à autrui qu'on peut détruire la pauvreté ; car comment, en faisant des pauvres, diminuera-t-on le nombre des pauvres ?[3351]

S'il défend le droit de propriété, il n'en demeure pas moins attentif aux conditions des travailleurs : il regrette que temps de travail augmente pendant que les salaires baissent. Reprenant Rousseau, il évoque l'apparition de la propriété où le maître en exclut tous les autres prétendants. Ainsi réduit en esclave, sans pouvoir cultiver la moindre parcelle de terre, la misère touche des gens réduits au plus grand dénuement comme le christ. L'issue de cette lutte doit être l'émergence d'une société sainte et heureuse. Aucun des dogmes de l'Église n'est attaqué. Ils sont proclamés et même glorifiés. Ce qui est contesté, c'est l'interprétation du christianisme relativement à la conduite que le chrétien doit tenir dans le domaine temporel. Pour Grégoire XVI, dans un monde marqué par le péché, le croyant doit supporter patiemment les événements y compris les injustices, et par là, travailler à sa perfection personnelle ; pour Lamennais, le christianisme est un immense appel aux hommes pour qu'ils travaillent, en eux-mêmes et dans la société, à l'avènement de la justice.

Enferré dans ses contradictions, Laurentie considère à cette période l'opposition entre tradition et modernité illégitime, car, comme légitimiste et catholique, il pense défendre la meilleure alternative politique passée et d'avenir pour la société. Mais, alliant religion et modernité, Lamennais fait scandale car il imbrique dans une lecture temporelle des événements, une dimension spirituelle sous la forme d'un récit sacré et biblique. La presse s'empare de l'événement de la parution de *Paroles d'un croyant* et s'engage dans des polémiques à rebondissements. Laurentie s'accorde alors avec Lacordaire et Genoude pour critiquer le dernier ouvrage de Lamennais[3352]. Il fait paraître un article dans le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* qui exprime son désarroi et sa prise de distance à l'égard des nouvelles théories de Lamennais. Déstabilisé, Laurentie parle d'un « mélange prodigieux de poésie et de chimère, de présages et de visions, de génie et d'erreur », ou encore d'« un chef-d'œuvre de

[3350] *Idem.*
[3351] Lamennais, *Paroles d'un croyant*, Paris, Nelson, édition Lutetia, p.46.
[3352] Dudon, Paul, *Lamennais et le Saint-Siège (1820-1834)*, Paris, Perrin, 1911, p.315.

poésie, si elle n'était une inspiration formidable du génie des révolutions »[3353]. Il est ébloui par la poésie de ce livre qui « se joue des vivants et des morts à la manière de Dante ». A contrecœur, Laurentie décide d'en faire la critique. Il accuse Lamennais de ne pas se contenter de prévoir un avenir désastreux, mais de l'accepter. Il trouve que son œuvre « ne prophétise pas, mais dogmatise ». Laurentie regrette que l'abbé ne se contente pas de condamner la politique matérielle et athée des rois et s'insurge contre le principe d'égalité proclamé par son ami :

> Ce livre est inspiré par une seule pensée : TOUS NAISSENT ÉGAUX ; et par conséquent il n'y a point, dans la nature, de domination : les rois sont de trop ; il faut entrer dans la loi primitive de l'égalité ; la liberté du Christ, c'est le renversement de tous les pouvoirs sur la terre.[3354]

Si Laurentie admet que les hommes naissent égaux devant Dieu, ils ne le sont pas, pour lui, entre eux. Il ne voit que hiérarchie entre le père et son fils, entre niveau d'éducation et capacités. Le légitimiste n'accepte d'égalité que l'équité qu'il définit comme l'égalité de chacun face à la justice :

> Comme tous les hommes sont égaux devant Dieu, il faut en effet qu'ils soient égaux devant la justice humaine, si la justice humaine se conforme à la loi divine ; c'est-à-dire que la justice humaine doit être telle que, dans les conditions variées qui naissent des accidents de la vie, tous les hommes, riches ou pauvres, savants ou ignorants, habiles ou ineptes, soient assurés de recevoir une juste part de la protection commune, et de retirer de la société les avantages proportionnés à leur mérite. Voilà l'égalité sociale, il n'y en a point d'autre.[3355]

Il refuse de concevoir l'égalité au niveau du rapport de domination. Pour lui, la domination et la soumission sont nécessaires à la société humaine. La justice, et non la démocratie, est le seul rempart contre la domination excessive qui provoque des révolutions. En aucun cas, pour Laurentie, la religion ne peut être utilisée pour briser les hiérarchies. Il craint avant tout « l'état de révolte permanent » des peuples amenés à s'unir et préfère être le conseiller avisé des rois :

> Avertissons ! avertissons ! et disons aux rois que quelque chose de sinistre se prépare en effet, dès que de telles pensées montent à l'esprit d'un prêtre et qu'elles trouvent du retentissement dans les passions de l'Europe. Puissent-ils prévenir ces horribles pressentiments, et se montrer plus sages que la prophétie qui semble se jouer d'espérance dans un si lamentable avenir ![3356]

Berryer félicite Laurentie et accuse leur ami commun de n'être plus chrétien :

[3353] Éditorial de Laurentie du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 5 mai 1834. Cf. l'article entier dans les documents en annexe, p.118-125.
[3354] *Idem.*
[3355] *Idem.*
[3356] *Idem.*

Il faut que je vous complimente sur votre article contre l'ouvrage si étonnant et si coupable de l'abbé de la Mennais. Il fallait votre goût, votre talent et vos principes pour n'être pas terne auprès d'une corruption aussi malheureusement brillante. Cet ouvrage écrit sous l'influence de la folie ou sous l'emprise du galvanisme me rappelle que j'étais il y a un an chez Vitrolles avec cet abbé. Il nous disait, « c'est singulier, je m'étudie et je me sens révolutionnaire ; et je suis effrayé tous les matins de me retrouver plus révolutionnaire ».[3357]

D'autres proches de Lamennais comme le marquis de Coriolis, veulent utiliser les colonnes du *Rénovateur* pour se désolidariser de l'auteur de *Paroles d'un croyant* « râle d'un prophète agonisant » car « M. de Lamennais a jeté un cri, un cri retentissant d'un pôle à l'autre »[3358]. Michaud déclare que « c'est 93 faisant ses pâques, tandis que Lamartine y voit « la *Tribune* en chasuble »[3359]. Le baron d'Eckstein, déjà en contentieux avec Lamennais, est, après la parution de *Paroles d'un croyant*, en totale opposition avec l'abbé. Il refuse le « vaste déplacement social » qu'il perçoit dans ce nouvel écrit. Eckstein ne rompt pourtant pas définitivement avec l'abbé à cette période[3360], à l'inverse de Montalembert. Ce dernier fait alors, en décembre 1834, acte de soumission totale au pape. Les fouriéristes ne le défendent pas davantage. Pour Jules Lechevalier : « C'est l'Évangile diabolique de la science sociale, l'Apocalypse du démon ». Comme convenu avec Laurentie, la *Gazette de France* conforte la position de ce dernier et fait paraître un article court et lapidaire qui regrette la perte de talent et de génie de Lamennais :

Nous sommes obligés de dire que cet ouvrage, sous une forme religieuse, est une attaque contre les prêtres et les rois. Sous le rapport du style, il ne présente qu'une imitation aride des formes des livres saints.[3361]

Sans surprise, la *Quotidienne* exprime son désaccord contre « une tendance républicaine » et « une erreur politique ». L'*Ami de la Religion* se rallie à la *Gazette de France* et au *Rénovateur-Courrier de l'Europe*[3362]. Le *Journal des villes et des campagnes* parle d'une « monstruosité », la *France catholique* s'en remet à l'encyclique du 25 juin après avoir loué les idées de Lamennais. Dans l'*Univers religieux* du 2 mai 1834, Lacordaire publie un article intitulé « De l'état actuel de l'Église de France » qui se termine par l'officialisation de sa rupture avec l'école de Lamennais :

Aujourd'hui nous pouvons annoncer que cette école, que nous avions quittée dès longtemps, n'existe plus […].[3363]

[3357] 372 ap : lettre de Berryer de 1834 adressée à Laurentie.
[3358] Fonds Berryer 223 ap 7 : lettre du marquis de Coriolis du 11 juin 1834 à Berryer-fils.
[3359] Revue *Vieille France et Jeune France* citée dans les *Souvenirs inédits de Laurentie, op.cit.*, p.307.
[3360] La *France Catholique* de mai 1834, tome II, p.3 et p.45, 69, 119.
[3361] Article de la *Gazette de France* du 4 mai 1834.
[3362] Article paru dans l'*Ami de la Religion*, tome 80, Paris, Le Clère, 1834, p.19.
[3363] Éditorial de Lacordaire de *l'Univers religieux* du 2 mai 1834.

Il explique néanmoins son engagement passé auprès de Lamennais par la volonté de bousculer une Église immobile en France qui faisait en sorte que ses ecclésiastiques se contentaient de leur rôle de pasteur, Lamennais apportant un nouvel élan :

> D'un autre côté, l'école [de Lamennais], qui aspirait, par ses seules forces, au gouvernement des intelligences, luttait en vain contre une invincible difficulté, celle de fonder quelque chose dans une Église indépendamment de l'autorité épiscopale […].[3364]

Lacordaire annonce, en filigrane, l'impossibilité de réformer l'Église par le bas, et condamne l'orgueil de son ancien ami. Un autre ancien disciple de Lamennais, clame ses désaccords. L'*Invariable* d'O'Mahony, l'ancien collaborateur de Laurentie à la *Quotidienne* et désormais digne représentant des légitimistes absolutistes émigrés, est impitoyable à l'encontre de l'abbé et lit les *Paroles d'un croyant* en fonction de l'actualité politique, comme tous les contemporains[3365] : il voit dans le « peuple combattre comme l'Archange Michel combattait Satan » les Polonais, dans l' « autre peuple sur lequel six rois ont mis le pied » les Italiens asservis par Louis-Philippe et son expédition d'Ancône, dans les dirigeants décrits, le duc de Modène, le roi de Sardaigne, le roi de Naples, l'empereur d'Autriche et le pape, tandis que se dresse, la « femme à l'œil fier, au front serein » qui incarne la liberté[3366]. Les Espagnols et les Portugais sont ces « races affaissées sous je ne sais quelle malédiction » qu'O'Mahony croit identifier comme la légitimité et l'inquisition. Ensuite, O'Mahony voit dans l' « enfant criant et bavant, et autour de lui étaient des vieillards qui lui disaient : Seigneur et qui, s'agenouillant, l'adoraient » le duc de Bordeaux[3367]. Il fulmine contre le crime de lèse-majesté :

> Ainsi, dans celui que la France a nommé l'*Enfant du miracle*, que le Représentant du Saint-Siège a proclamé l'*Enfant de l'Europe*, que le monde aujourd'hui appelle *l'Enfant de l'exil et du malheur*, l'auteur n'a vu qu'un enfant *criant et bavant* ! C'est une heureuse et chrétienne manière de voir. Espérons pourtant, qu'un jour, il verra dans cet enfant un homme, qui saura museler le jacobinisme *criant* aujourd'hui contre tout ce qui est grand, et *bavant* sur tout ce qui est sacré.[3368]

Ensuite, face aux calamités – misère et soulèvement du peuple -, le roi d'Angleterre est « un homme qui dormait » sur un lit d'or et qui « entendait comme les cris confus d'une multitude qui demande du pain ». Le roi d'Espagne, Ferdinand, qui « ressemble plus à un cadavre qu'à

[3364] *Idem.*
[3365] Article d'O Mahony intitulé « *Paroles d'un croyant*, par M. de La Mennais », dans l'*Invariable*, tome 5, Fribourg Suisse, Muller, 1834, p.140 et suivantes.
[3366] *Ibid*., p.142.
[3367] *Ibid*., p.148.
[3368] *Ibid*., p.149.

un homme vivant » est face à don Carlos qui, pour prendre le pouvoir à Isabelle, « saisit l'enfant et l'écrasa contre la muraille ». O'Mahony proteste :

> Ce trait de barbarie et de cruauté, prophétiquement attribué au Roi Charles V, est un mensonge d'autant plus infâme et d'autant plus impudent, qu'on sait que ce prince a solennellement ordonné que la personne de sa nièce Isabelle et même celle de la régente usurpatrice, si jamais elles tombaient au pouvoir de ses fidèles armées, fussent traitées avec tout le respect dû à leur naissance ; tandis que c'est la prétendue régente qui, au contraire, avait donné l'ordre à ses satellites de faire fusiller le roi légitime partout où ils pourraient le prendre les armes à la main.[3369]

Quant à dom Miguel et dom Pedro, pour Lamennais, « ils se regardaient l'un l'autre avec une espèce de sourire affreux, […] et leur main s'agitait convulsivement sur un manche de poignard ». En ce qui concerne le duc de Modène, « homme blême et maigre », « les soupçons se glissaient en foule près de son lit, distillaient leur venin sur sa face, murmuraient à voix basse des paroles sinistres, et enfonçaient lentement leurs ongles dans son crâne mouillé d'une sueur froide ». O'Mahony s'indigne :

> A cette hideuse et dégoûtante peinture, certes personne n'aurait pu reconnaître le Grand-Duc de Modène, ce noble modèle des princes qui savent régner, si l'on ne savait que la haine de l'auteur pour les souverains est en raison directe de leur vertu de leur sagesse, et surtout de leur fermeté.[3370]

Lamennais reproche au duc de Modène qu'il dépeint en tyran le meurtre du *carbonaro* Menotti, pendu sur la décision de ce dernier et écrit, à ce propos :

> Et une forme humaine, pâle comme un suaire, s'approcha de lui, et sans parler, lui montra du doigt une marque livide qu'il avait autour de son cou […].[3371]

Quant aux rois de Prusse et l'empereur d'Autriche, ils sont décrits par Lamennais comme deux « hommes rêvant de supplices »[3372]. Là encore, Lamennais reproche à ces monarques la sort du *carbonaro* Silvio Pellico, condamné à la « prison dure ». Enfin, l'empereur de Russie au « ver qui le ronge sans relâche » fait face à « un cimetière, le cimetière d'un peuple égorgé », les Polonais. Les spéculations vont alors bon train pour savoir ce que Lamennais a censuré dans la page laissée blanche en pointillé. Pour certains, il s'agissait d'un portrait de Charles X, pour d'autres, il s'agit de celui de Grégoire XVI. Effectivement, le texte des versions postérieures fait apparaître la dernière vision des sept peurs qui rongent l'homme âgé[3373]. O'Mahony termine son article en pastichant les *Paroles d'un croyant* : il y exprime

[3369] *Ibid*., p.156.
[3370] *Ibid*., p.157.
[3371] Lamennais, Félicité, *Paroles d'un croyant*, Paris, Renduel, 1834, p.180.
[3372] *Ibid*., p.183.
[3373] Lamennais, Félicité, *Paroles d'un croyant*, Paris, librairie de la bibliothèque nationale, 1897, p.102-103.

son admiration passée pour Lamennais qui voulait « relever les temples, les palais et les chaumières »[3374]. Mais il reproche à Lamennais de ne plus écouter l'Église mais sa propre parole de prophète :

> Et cet homme qui avait pleuré sur les ruines du palais et des temples, et qui avait dit : Aidez-moi à les relever, se mit à battre des mains en voyant de nouveau le palais s'écrouler, le temple ébranlé jusque dans ses fondements, et la croix du faîte se briser en tombant. Et, dans sa joie, il cria d'une voix terrible : Gloire à la tempête ![3375]

Il le voit alors dorénavant inspiré par « Arieus, Wicleff, Jean Huss, Luther, Calvin, Châtel » et veut prouver la descente aux enfers de Lamennais en citant le début du troisième chant de Dante. Dans cet esprit, les réfutations livresques aux nouvelles thèses de Lamennais se multiplient. Des dizaines de titres inspirés par la dernière parution de Lamennais sortent : *Parole d'un Mécréant*, *Paroles d'un Catholique, ou Défense de l'Ordre social* par l'abbé O. Vidal, *Réponse d'un Chrétien aux Paroles d'un Croyant* par l'abbé Bautain, *Réfutation de l'Avenir, selon la Mennais et Chateaubriand*, par Bonnin, *Lequel de nous est le Croyant ? à M. l'abbé de la Mennais* par Huber, *Deux mots d'un incroyant aux Paroles d'un croyant*, *Contre-Paroles d'un Croyant*, *Paroles d'un autre Croyant* par l'abbé Auguste Marcel, *Encore une Réponse aux Paroles d'un Croyant* par le comte O'Mahony, *Histoire secrète du parti et de l'apostasie de M. de la Mennais* par M. Madrolle, *Réfutation des paroles d'un croyant* par un catholique. C'est aussi l'occasion[3376], pour l'épiscopat, de ressortir les brochures critiques antérieures écrites depuis la parution du troisième tome de l'*Essai sur l'Indifférence en matière de religion*[3377] : Lamennais y est accusé d'ébranler les racines de la religion en interdisant à l'homme d'accéder à la certitude de l'existence de Dieu avec la raison, les sens et le sens intime[3378]. Les journaux polémiquent et s'accusent mutuellement d'avoir fait l'apologie de Lamennais comme l'*Ami de la Religion* avec la *Dominicale*[3379]. Néanmoins, Lamennais reçoit des marques de soutien. Dans les *Affaires de Rome*, il cite un long passage de l'*Essai sur la littérature anglaise* de Chateaubriand qu'il présente :

> Le génie aussi prophétise.[3380]

[3374] Article d'O Mahony intitulé « *Paroles d'un croyant*, par M. de La Mennais », dans *l'Invariable*, tome 5, Fribourg Suisse, Muller, 1834, p.164-165.
[3375] *Ibid*., p.166.
[3376] *Les erreurs de l'abbé de Lamennais, à l'occasion de son recours inutile et intempestif à Rome*, de l'abbé Vrindts, Bruxelles, Jorez, 1832.
[3377] 4 E II papiers des évêques et archevêques de Paris, dossier Lamennais 4 E 2, 1 des archives diocésaines de Paris, *Contre de certaines erreurs enseignées par M. de La Mennais*, 1817.
[3378] *Ibid*., p.5.
[3379] La *Dominicale*, deuxième livraison, tome II, juillet-décembre 1834, p.31 et suivante.
[3380] Lamennais, Félicité, *Affaires de Rome*, Bruxelles, Société belge de librairie, 1837, p. 210 et suivantes.

Cette assimilation de l'écrivain chrétien au prophète est très bien comprise par les romantiques comme Victor Hugo, ou Chateaubriand, mais fait scandale auprès des catholiques qui crient au blasphème ou, plus exactement, diagnostiquent une désacralisation de Jésus-Christ. D'après le témoignage de l'ambassadeur autrichien, le comte Apponyi, Chateaubriand non plus n'est pas choqué, et le témoin conservateur de conclure :

> Les deux grands démolisseurs de l'ordre social, La Mennais et Chateaubriand, se sont parfaitement rencontrés dans leurs principes ; ils ne diffèrent que par la manière dont ils les ont énoncés. Chateaubriand fait le prophète ; il nous dit que les trônes seront renversés ; que beaucoup de sang sera répandu, et il déplore ce qui se fera. La Mennais, au contraire, conseille le renversement des trônes et représente l'ordre social d'aujourd'hui comme intolérable, injuste et impossible à supporter par le peuple et surtout contraire à la religion catholique et au christianisme en général qui en souffre et qui gémit sous cette oppression tyrannique autant et plus que le peuple lui-même.[3381]

Ballanche justifie l'ouvrage de Lamennais, dans la *France catholique* du baron d'Eckstein. Ozanam parle de l'ouvrage avec indulgence, ce qui lui vaut une brimade de la part de l'*Ami de la Religion*. D'autres personnalités comme Geoffroy Saint-Hilaire sont éblouies par un tel ouvrage :

> Quelle bombe au milieu de la paix apparente de l'ordre social, que celle que nous a apporté ces magiques *Paroles d'un croyant* : le mortier ne contient rien d'aussi puissant. Religieux ami du peuple, acceptez mon compliment si petit qu'il puisse compter dans les suffrages que vous méritez et veuillez croire à la sincère admiration, à l'amitié vive et à la croyance en l'appuy de votre verbe pour calmer les douleurs populaires, expressions de votre dévoué et affectionné.[3382]

Geoffroy Saint-Hilaire est en contact indirect avec Lamennais par l'intermédiaire d'un ami commun, le médecin aliéniste David Richard[3383]. Lamennais veut toujours apporter une solution métaphysique à une vision positive de la science.

2.2. La rupture

La rupture n'en demeure pas moins définitive entre les légitimistes catholiques et Lamennais. Le rêve de Laurentie de voir l'union d'un mouvement légitimiste et catholique qui aurait regroupé toutes les sensibilités s'écroule. Laurentie ne se contente pas d'écrire son

[3381] Apponyi, Rodolphe, *Vingt-cinq ans en France (1831-1834)*, volume II, Paris, Plon, 1913, p.426-427.
[3382] Archives du Muséum d'Histoire naturelle, Ms 2736 / 243, lettre de Geoffroy Saint-Hilaire du 15 juin 1834, adressée à Lamennais.
[3383] Archives du Muséum d'Histoire naturelle, Ms 2736 : 306-310 : Lettre du 15 août 1834 de David Richard à Geoffroy Saint-Hilaire au sujet de Lamennais : « Comme j'ai eu le plaisir de vous le dire hier, je pars ce soir pour La Chenaie. J'aurai soin de vous annoncer le plutôt possible la réponse de M. de L. sur ce que vous lui demandez. A mon retour, je vous parlerai longuement de mes conversations avec le Croyant. Je sais par avance que vous y aurez une grande place, car bien certainement vos idées et votre nom ne sont nulle part plus révérés que là où M. de L. et moi ferons ensemble. »

article dans le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* pour prendre ses distances avec Lamennais. Comme tous les autres catholiques, il doit se distinguer de son ancien maître et écrit un ouvrage intitulé *De la Révolution en Europe* en 1834[3384]. L'ouvrage de Laurentie est accueilli avec enthousiasme dans le camp légitimiste autour de Michaud. Poujoulat écrit à Laurentie :

> Je ne sais si je vous ai dit avec quel intérêt et quelle admiration j'ai lu votre brochure *De la révolution en Europe* ; ces pages-là sont fortes, très fortes de style et de pensées politiques ; depuis un an, vous vous êtes placé, à mon avis, à la tête de tous les écrivains de ce temps ; vous êtes à chaque œuvre nouvelle toujours plus ferme et plus brillant.[3385]

Laurentie veut démontrer que le libéralisme n'apporte qu'une liberté mensongère. Il lance donc dans son nouvel ouvrage un appel à l'union à toutes les notabilités de toutes opinions du mouvement légitimiste. Cet appel s'adresse aux gens de son parti comme Berryer, Fitz-James, aussi bien qu'à ses adversaires politiques comme Mauguin, Pasquier, Pages, Lamartine, Clausel et Gérard. Il entend démontrer que l'esprit royaliste se concilie avec la grande révolution qui pousse l'Europe et présente la monarchie nationale comme le centre d'une vaste transaction susceptible de fondre tous les intérêts. Seul l'abbé de Lamennais est exclu de cette entente à cause de sa définition de la liberté[3386]. Laurentie s'en prend violemment à son ancien ami, mais lui concède toutefois un argument :

> Et pourtant il faut demander, et au besoin disputer, la liberté aux rois du monde. Car les peuples ne sont pas faits pour être brisés sous leur pouvoir.[3387]

Avec la réserve que cette concession ne doit en aucun cas bafouer les lois de Dieu, Laurentie conclut :

> Une révolution immense se fait dans le monde, mais croyons bien que pour se conformer à la loi chrétienne, elle ne doit pas sortir du milieu des cadavres et des ruines. Dieu n'a pas commandé à l'homme de conquérir la liberté par le meurtre, et ce serait profaner la croix que de la mêler aux batailles et d'en faire le signe du carnage.[3388]

Il reproche à Lamennais dans ses *Paroles d'un croyant* d'avoir au nom de la liberté fait « sombrer l'homme dans l'esclavage des passions et de l'orgueil »[3389]. Il réaffirme son soutien à la monarchie :

> Ne faisons pas de l'égalité le droit d'exterminer à tout hasard les pouvoirs humains, et de boire le sang des Rois.

[3384] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De la révolution en Europe*, Paris, Dentu, Bricon, 1834.
[3385] 372 ap 9 : lettre de Poujoulat de 1834 à Laurentie.
[3386] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De la révolution en Europe*, Paris, Bricon, Dentu, 1834, p.VI.
[3387] *Idem.*
[3388] *Ibid*., p. VIII.
[3389] *Ibid*., p. VII.

L'ouvrage commence par la définition de la révolution, « mouvement désordonné qui brise tout dans la société, comme une force aveugle qui tire et ravage, comme un renversement de toutes les lois accoutumées de la justice et de l'ordre »[3390]. Mais il reconnaît qu'il y a aussi des révolutions morales qui surviennent au fil des temps et qui modifient les mœurs pour répondre aux besoins des peuples. Laurentie déplore que ces révolutions morales et progressives soient souvent accompagnées de destruction et de carnage. Pour lui, la révolution présente deux caractéristiques antinomiques : celle du renouvellement en matière de pouvoir et de liberté ainsi que celle de la violence et de la fureur. Laurentie croit aux révolutions morales à la marche « lente et paisible ». La déclaration de Louis XVI est le point de départ de ce qu'il nomme la « révolution réelle » qui concourt à établir une société nouvelle. Les révolutions de 1688 et de 1830 qui ont occasionné un changement de roi ne sont, pour lui, que des accidents de révolution. Laurentie définit donc deux espèces de révolution : celle qui ravage et extermine et l'autre qui est une révolution morale, humaine, providentielle qui fait évoluer les idées des peuples avec tempérance et passe des siècles tout entiers à renouveler le monde. Dans le second chapitre, il analyse une révolution puissante et universelle qui agite le monde. L'instrument de cette révolution est la presse, moyen grâce auquel la liberté de la pensée humaine peut s'exprimer. Il semble être persuadé que cette année 1834 constitue une période essentielle qui marquera la fin proche de ce qu'il appelle la « révolution des idées ». Laurentie est sincèrement convaincu que des événements futurs vont renverser Louis-Philippe et apporter le triomphe de la religion catholique. Il en veut pour preuve le vide laissé par le catholicisme attesté par la création de religions nouvelles « moitié burlesques, moitié sacrilèges, parodies bouffonnes de ce qu'il y a de plus grâce dans les rapports de l'homme avec la Divinité »[3391]. Il est convaincu qu'un large consensus s'exprime, en 1834, autour de la nécessité du religieux :

> Et ce pressentiment est si vrai, si universel, que ce sont des écrivains sans foi qui l'expriment dans leurs livres. Ils n'oseraient dire que le vieux christianisme suffit à l'avidité des vœux populaires ; mais déjà ils imaginent un *néo-christianisme*, je ne sais quoi d'indéfini, mais dont la pensée, sans qu'ils le sachent, est chrétienne encore, parce qu'elle est une pensée de bonheur, d'amour et de liberté. Telle est la révolution morale du temps présent.[3392]

Ainsi, Laurentie a le projet de rallier à sa cause les néo-catholiques proches de Genoude, mais aussi les anciens disciples de Lamennais et de Ballanche, comme Montalembert et

[3390] *Ibid*., p.2.
[3391] *Ibid*., p.15.
[3392] *Ibid*., p.16.

Ozanam. La solution sociale réside pour lui dans le christianisme : seul le christianisme est capable de distinguer dans la vaste révolution des idées ce qu'il y a de vrai, de moral, de conservateur et de populaire. A côté de cette révolution morale, il condamne la révolution matérielle et désordonnée qui, loin de faire avancer le monde, ne fait que le retarder en le laissant tomber dans les abîmes après l'avoir brisé dans ses secousses. Il poursuit sa typologie des révolutions et revient à la Révolution Française, source de tous les maux, qui « de la progression naturelle des idées, fait un besoin aveugle et fanatique de changement, de la liberté des peuples, fait une rébellion sauvage et de l'égalité des hommes, fait un monstre d'anarchie ». Laurentie attaque certes les jacobins mais encore s'en prend aux Girondins qui se sont faits les « aristocrates de l'anarchie » se croyant destinés à diriger la révolution :

> Il y a une révolution qui veut détruire sans détruire s'il est possible ; tuer sans meurtre, exterminer sans violence. Révolution de bonne foi ! la paix vous soit donnée ! Les Girondins furent de cette révolution.[3393]

Les Girondins font, à cette période, l'objet d'une réécriture et restent un sujet historiographique majeur sous la monarchie de Juillet[3394]. Laurentie décèle aussi l'existence d'une révolution doctrinaire qu'il juge la plus pernicieuse car la plus encline à faire des concessions sur les principes. Laurentie compare les doctrinaires à des acteurs qui défendent toujours un régime de monopole car la souveraineté du peuple n'est pour eux qu'une fiction qu'ils invoquent pour conquérir le pouvoir. Considérant leur libéralisme comme « le déguisement de la liberté », il accuse les doctrinaires de flatter les hommes par un vaste compromis politique qui n'a pour unique objectif que celui de s'emparer de tous les pouvoirs :

[3393] *Ibid*., p.20-21.

[3394] Voir Mazeau, Guillaume, *Le bain de l'histoire. Charlotte Corday et l'attentat contre Marat (1793-2009)*, Champ Vallon, 2009. Laurentie critique férocement et participe à une polémique concernant la parution de l'*Histoire des Girondins* en 1847-1848 par Lamartine dont il soutient pourtant l'engagement politique dans son ouvrage *De la révolution en Europe*. Laurentie fait paraître un article dans l'*Union* le 31 mars 1847 qui définit les Girondins comme un parti dogmatique « qui se contenta de dominer les centres des assemblées avec les doctrines de la gauche sans pouvoir dompter la gauche par la force numérique des centres. Avec l'horreur du massacre, les Girondins servirent les meurtriers. Avec l'amour de la liberté, ils accréditèrent la tyrannie ; avec la haine du régicide, ils tuèrent le roi. », dans Laurentie, Pierre-Sébastien, *Mélanges*, *op.cit.*, tome 1, Paris, L. Vivès, 1865, p.354. Il poursuit et juge Lamartine avec une grande sévérité : « M. de Lamartine a voulu être un homme politique ; il n'est parvenu qu'à devenir un Girondin. Girondin brillant de style, paré d'éloquence, mais privé de foi, n'ayant ni au cœur une conviction, ni dans la tête une pensée ».
Laurentie refuse de faire, comme Lamartine de Jésus-Christ un philosophe, comme Chabot en avait fait un sans-culotte. Il réfute aussi sa définition de la révolution qui n'est pas, d'après Laurentie, un être mystique ayant son génie, sa pensée, sa volonté ; sa fatalité. Pour Laurentie, la révolution est une transformation de la société française, transformation déjà consommée dans les idées et dans les mœurs et qu'il ne s'agissait que de réaliser dans les lois. Pour sa polémique, Laurentie est soutenu par Poujoulat, dans sa lettre du 22 mars 1847, dans 372 ap 14, par des royalistes de Montpellier qui lui écrivent, par Peyronnet dans sa lettre du 3 mars 1847, par Guérard dans sa lettre du 3 avril 1847.

La souveraineté du peuple ne leur est qu'une fiction, mais une fiction qu'ils invoquent pour devenir maîtres.[3395]

D'ailleurs Laurentie ramène toujours au même rang le régime constitutionnel, le régime républicain ou le principe anarchique :

Que M. Guizot soit ministre, ou M. Raspail consul, c'est toujours la révolution qui est présente, doctrinaire, sophiste, diseuse de belles paroles, ou bien matérialiste, absolue, despote ; le principe est le même, les hommes différents […].[3396]

Laurentie étudie ensuite la situation de la royauté par rapport à la révolution. D'abord les rois ne peuvent plus exercer leur pouvoir en despotes. Laurentie fait un procès sévère des derniers siècles de royauté. La puissance des rois est devenue arbitraire et doit changer de nature, car :

Il y a des choses qui ne se comprennent plus en notre temps.[3397]

Laurentie regrette que les rois se trompent en prenant la transformation générale de la société pour de simples accidents de parcours. Le vrai combat, pour lui, consiste à renouer l'alliance de la royauté et du peuple, union parachevée par Louis XI contre les tyrannies de la féodalité. Selon le journaliste, il faut attaquer la révolution par la liberté, par le bien être, par la charité, par la science, et par tous les progrès de l'intelligence et de l'industrie. Laurentie entend démontrer aux peuples que la révolution, qui les trompe, est une force matérielle réduite à une usurpation. Il en veut pour preuve les cas de la Belgique et de la Pologne. Opposé à Lamennais, il désavoue l' « alliance monstrueuse » avec le libéralisme :

Nul, plus que moi, ne s'abaisse devant le génie de l'abbé de La Mennais, et je lui rends ici hommage avec empressement, parce que cet homme est méconnu. Mais en publiant les services qu'il a rendus à la philosophie et à l'humanité, je lui pourrais contester sans doute la prévoyance des événements de l'avenir. Et toutefois son erreur est belle ; car il croit à la sincérité des hommes, il croit à leur candeur et à leur vertu. Le dirai-je ? Il croit au *libéralisme*. Moi, je n'y crois pas. […] Le libéralisme est irréligieux et despote ; et en cela l'école politique formée sous les auspices du génie de l'abbé de La Mennais va à des illusions dont l'avenir la désabusera sans doute, et que je signale ici librement parce que je ne suis pas de ceux qui font un crime d'une espérance ou d'une erreur. […] [La méprise] a produit des alliances impossibles et elle a rompu des alliances naturelles. Les alliances impossibles, ce sont celles des hommes fidèles et des hommes qui ne le sont pas. Les alliances naturelles, c'étaient celles des hommes catholiques et des hommes qui croyent à l'autorité.[3398]

La rupture est consommée entre Laurentie et Lamennais, du moins officiellement. Néanmoins, Laurentie accepte désormais comme inévitables voire même indispensables

[3395] Laurentie, Pierre-Sébastien, *De la révolution en Europe*, Paris, Dentu, Bricon, 1834, p.28.
[3396] *Idem.*
[3397] *Ibid*., p.39.
[3398] *Ibid*., p.63-64.

certaines modifications dans les mœurs et les institutions. En ce qui concerne la municipalité, alors que le gouvernement de Juillet a décidé d'y installer une base de vote plus élargie, Laurentie estime qu'elle est le repère local primordial de la société tout entière :

> La municipalité est l'institution la plus naturelle qui puisse être offerte à la pensée des politiques. C'est à bien dire l'extension de la famille. Dans la municipalité se constituent les agglomérations des intérêts analogues, et par conséquent elle est l'expression naturelle du droit commun.[3399]

Selon lui, le cadre municipal est le meilleur rempart contre l'individualisme. Pour la première fois officiellement, il accorde son soutien à l'instauration du suffrage universel, mais exclusivement à ce niveau d'élection :

> Sur cette base le *suffrage universel* est possible ; hors de là, sans doute, il est une chimère, et plus qu'une chimère, il est la ruine du peuple. Dans la municipalité, l'élection est facile et va toujours droit au mérite. L'élection rétablit la seule aristocratie possible de ce temps, celle du talent ou de la vertu, celle du dévouement ou du courage. […] La municipalité fait tomber les rivalités d'opinion devant l'utilité, et par cette admirable assimilation d'intérêts qui en est le lien véritable, l'élection ne se trompe pas.[3400]

Réaffirmant son attachement au local, il accepte une partie des revendications électorales dont Genoude et la *Gazette de France* se sont faits les champions. Contre Lamennais, Laurentie s'unit, de façon éphémère, à son éternel rival Genoude.

Pourtant, une fois l'urgence de se démarquer du maître hérétique passée, Laurentie confie que *Paroles d'un croyant* est le plus beau livre que Lamennais ait écrit. Et même, aucun des ouvrages ultérieurs de Lamennais ne lui paraitra égaler l'ouvrage tant décrié. Bien plus tard, à l'occasion de la parution du *Livre du peuple*, Laurentie écrit, en 1837, un article critique mais réaffirme le caractère exceptionnel de *Paroles d'un croyant* :

> La pensée du *Livre du peuple* est une pensée déjà fort usée. C'est un pâle reflet de celle qui parut si resplendissante et si hardie dans les *Paroles d'un croyant*.[3401]

Laurentie trouve que le thème traité est galvaudé par rapport à la nouveauté que représentait *Paroles d'un croyant*. Mais Laurentie est surtout choqué de lire dans l'ouvrage un projet d'éducation du peuple, détenteur du pouvoir spirituel, à la révolution. Le changement de camp de Lamennais ne cesse de troubler les catholiques légitimistes qui craignent la fragilisation de leur mouvement.

L'Église réagit au scandale. Juste après la parution de l'ouvrage, Mgr de Quélen écrit une note dans laquelle il rapporte que les anciens amis de Lamennais se révoltent, protestent

[3399] *Ibid*., p.194.
[3400] *Ibid*., p.195.
[3401] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Mélanges, op.cit.*, tome 1, p.175.

et se séparent de ce dernier. Lamennais a, de lui-même, cessé de dire la messe depuis le premier janvier 1834. L'archevêque de Paris conclut que sa conduite ne peut être excusée[3402]. Il prévient le nonce qu'il renonce à persuader Lamennais de revenir sur ses actes. L'archevêque de Paris écrit alors une lettre officielle datée du 13 juillet 1834 dans laquelle il exprime son désarroi. La condamnation future de Lamennais est suffisamment grave pour avertir et rassembler tous les membres du clergé du diocèse de Paris afin de s'entendre sur les résolutions à adopter :

Monsieur le curé, Avant de connaître la lettre Encyclique de notre saint Père le Pape, relative à l'ouvrage intitulé : *Paroles d'un Croyant*, j'avais eu l'occasion de manifester mon sentiment sur un livre que j'ai vu paraître avec une douleur d'autant plus vive, que j'avais moins lieu de m'y attendre, d'après mes relations avec celui que le public désigne pour être l'auteur. Le jugement du Docteur des Docteurs ne laisse place désormais à aucune hésitation, ni à aucun subterfuge. Quoiqu'il n'y ait point eu de dissidence parmi les prêtres de mon Diocèse, à l'égard des doctrines contenues dans cette trop malheureuse brochure, je regarde cependant comme un devoir d'appeler la méditation la plus respectueuse et la plus soumise du Clergé de Paris, sur l'instruction que le souverain Pontife adresse à tous les Evêques, afin de réunir dans un même esprit et dans une même action, par cet acte solennel, tout ce qui est, tout ce qui voudra demeurer catholique. Puisse la voix du père commun et du Pasteur suprême, retenir sur le bord de l'abîme la brebis qui s'égare, la ramener au bercail, ou préserver au moins du danger toutes celles qui auraient l'imprudence de la suivre. Je vous envoie un exemplaire de la nouvelle lettre Encyclique. Elle vous servira, ainsi qu'à vos collaborateurs, de règle de conduite dans l'exercice du saint ministère, tant au for extérieur qu'au for intérieur.[3403]

L'encyclique du 15 juillet condamne « la perversité » de l'ouvrage de Lamennais et l'archevêque de Paris s'empresse de la faire parvenir, craignant probablement la grande influence qu'exerce le célèbre abbé sur le clergé. Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, C. Persil écrit à l'archevêque de Paris que ce dernier n'avait pas à faire passer l'Encyclique du pape aux prêtres de son diocèse et rappelle la loi :

L'article 1er de celle du 18 germinal an X dit expressément qu' « aucune bulle, bref […] de la cour de Rome […] ne pourront être reçus, publiés, imprimés […] sans autorisation du gouvernement […].[3404]

De son côté, l'épiscopat est en émoi. L'évêque de Vincennes aux États-Unis, Mgr Bruté, écrit à l'archevêque ne pas être parvenu à ramener Lamennais à de meilleurs sentiments dans une lettre du 2 novembre 1835 ; celle du marquis de la Bédoyère du 4 novembre 1835 affirme qu'il ne communie plus, qu'il ne dit plus la messe et ne veut plus entendre parler du pape. Ensuite, Mademoiselle de Lucinières devient l'informatrice de l'archevêque de Quélen au

[3402] *Idem*, note du 1er mai 1834.
[3403] Archives diocésaines de Paris, 4 E II papiers des évêques et archevêques de Paris, dossier Lamennais 4 E 2, 1, lettre de Mgr de Quélen du 13 juillet 1834.
[3404] *Idem*, lettre de C. Persil à Mgr de Quélen du 19 août 1834.

sujet de Lamennais qu'elle décide de recevoir chez elle à Paris au risque de se compromettre, puisque ce dernier fréquente maintenant les milieux républicains. L'abbé de Quélen finit par proposer à Lamennais une entrevue dans une lettre datée du 2 septembre 1836. Mais Lamennais refuse. Du fait de cette seconde excommunication, Lamennais est indéfendable pour son entourage royaliste et catholique. Pourtant, de nombreux catholiques légitimistes demeurent admiratifs et souhaitent son retour au sein de leurs mouvements. Chateaubriand, Ballanche, comme Lamennais, et à un moindre degré Laurentie, cherchent à concilier des principes anciens avec une société nouvelle en réalisant une synthèse théorique cohérente : l'Église constitue alors, pour eux, un moyen d'accéder à ce difficile équilibre. Ils se font ainsi les démiurges façonneurs du lien entre la foi catholique et les demandes de leur temps, s'érigeant au final en guides du peuple pour Chateaubriand, Ballanche et surtout Lamennais. Tous, même s'ils veulent lutter contre, font finalement le douloureux constat de l'incapacité de l'Église à restaurer son pouvoir spirituel sur la société. Ils ont beau, comme Lamennais, s'adonner à démontrer avec passion que la société ne peut être restaurée que sous l'égide de l'Église, cela ne fonctionne pas, sous la Restauration, ni après 1830. Lamennais est un des rares à avoir pensé une théocratie comme remède à cette situation qu'il juge catastrophique. L'excommunication de 1834 s'attaque certes, en premier, à *Paroles d'un croyant* mais va plus loin car elle condamne toutes les doctrines professées par Lamennais, ce que la première excommunication n'avait pas fait. Officieusement, Laurentie semble avoir vivement regretté le sort réservé à l'abbé. Son ami La Gervaisais rapporte une de leur conversation au sujet de Lamennais dont le journaliste approuve toujours les doctrines :

> Vous me disiez : « au fond, l'abbé de Lamennais a raison ; il ne pèche que dans la forme. » Eh ! bien, ayez raison aussi, et seulement ne péchez pas.[3405]

Si les catholiques légitimistes abandonnent l'école de Lamennais, ils ne s'excluent pas pour autant des projets que cette dernière avait entrepris de réaliser. Sans Lamennais, Laurentie poursuit les œuvres commencées, sans se réclamer de ce dernier.

2.3. Et toujours le catholicisme

L'un des premiers projets influencé par Lamennais que Laurentie réalise est celui de l'encyclopédie catholique méditée depuis la Restauration. Beaucoup de ses anciens disciples abandonnent la théorie mennaisienne du « sens commun », mais continuent à vouloir œuvrer

[3405] 372 ap 9 : lettre de La Gervaisais datée du 1er juillet 1834 adressée à Laurentie.

pour le retour du pape dans les affaires religieuses de la France. Ils décident de garder comme référence les premiers écrits de Lamennais, et Laurentie s'en accommode pour faire aboutir la parution d'une encyclopédie catholique. Après sa rupture avec Lamennais, il se considère comme le seul catholique à avoir poursuivi de façon conforme aux volontés de l'Église les initiatives lancées avec les mennaisiens sous la Restauration. En effet, le projet de recréer une encyclopédie du XIXème siècle témoigne de cette volonté de remettre au goût du jour des classiques chrétiens comme Bossuet, Fénelon, références sans cesse évoquées dans les lettres, les articles et les ouvrages des traditionalistes, comme convenu avec Lamennais entre 1826 et 1828[3406], contre l'*Encyclopédie nouvelle* des républicains autour de Pierre Leroux. Laurentie mène à sa fin le plan initial de Lamennais de « reconstituer une cohérence épistémologique et une unité méthodologique (la certitude par la Foi fondée sur l'évidence) entre les différents savoirs »[3407]. La théologie, et non la physiologie, doit constituer le lien de ce savoir, en opposition avec la conception étatique du savoir : il s'agit de retrouver l'unité religieuse des savoirs et d'en éliminer, grâce à la raison universelle, les erreurs produites par la raison individuelle. Les catholiques ont réussi à brouiller les pistes : de « la » science à « la » religion catholique, il est désormais question, après 1830, « des » sciences au service de différentes sensibilités catholiques : la première tendance s'attaque aux sciences dans le sillon de Lamennais et veut répondre directement et scientifiquement à ceux dont elle ne cautionne pas les thèses. L'abbé Migne[3408], avec son *Encyclopédie théologique*, en est le représentant le plus célèbre. Ces catholiques entameront une réaction cléricale contre les sciences à partir des années 1840[3409]. En opposition, le deuxième courant a pour chef de file Bonald qui, dans *Moïse et les géologues modernes*, refuse de dialoguer en 1835 avec les géologues et préfère se référer aux théories de la Révélation, à la croyance aux miracles et aux apparitions. L'ouverture libérale que Lamennais avait inspirée à ses disciples se referme en partie. Une nouvelle fois, dans sa volonté d'unir les différentes sensibilités, Laurentie semble adopter, avec son projet d'encyclopédie, une position intermédiaire entre le refus du dialogue entre sciences et religion et l'héritage de Lamennais. L'abbé Migne s'inscrit, dix ans plus tard, dans une logique similaire à celle de Laurentie depuis la Restauration : ces derniers veulent certes prolonger le dessein traditionaliste de Lamennais, mais sans leur maître jugé désormais

[3406] Garnier, A., *Frayssinous et son rôle dans l'Université*, Lyon, 1922.
[3407] Chappey, Jean-Luc, « Catholiques et sciences au début du XIXème siècle », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°87, 2002, p.24.
[3408] Jacques-Paul Migne, (1800-1875), est un journaliste et éditeur catholique. Fondateur du journal l'*Univers*, il fait aussi éditer à bas prix des ouvrages de théologie, des encyclopédies et les écrits des pères de l'Église. Ses éditions connaissent un grand succès.
[3409] *Ibid*., p.26-27.

hérétique par l'Église. Migne et Laurentie correspondent l'un avec l'autre[3410] et sont engagés dans des démarches parallèles, l'un avec l'*Univers*[3411] l'autre avec le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* et leurs projets encyclopédiques catholiques. Ils se rejoignent sur plusieurs points : la science catholique est le résultat, d'après eux, de la régénération de la parole chrétienne que la société nouvelle réclame. Par conséquent, la théologie doit être positive car elle émerge non seulement du sentiment mais encore de la raison. Il faut former une élite acquise à cette cause et diffuser largement cette nouvelle science catholique et toucher la jeunesse avec la confection de nouveaux cours. Il faut aussi former le clergé aux dernières recherches scientifiques et l'*Encyclopédie théologique* s'y consacre à partir de 1844. L'encyclopédie de l'abbé Migne est postérieure à l'*Encyclopédie du XIXème siècle* de Laurentie. La différence fondamentale entre les deux projets est davantage marquée sous la Restauration : Laurentie prévoit alors d'élaborer une encyclopédie catholique, mais en plus de sensibilité « ultramontaine », ce qui n'est plus d'actualité pour l'abbé Migne après 1830 qui excelle davantage que l'entourage de Laurentie à diffuser massivement ses ouvrages.

Pour les légitimistes, les fondations de l'*Encyclopédie du XIXème siècle* reposent sur celles plus anciennes de l'*Encyclopédie catholique*. Faisant suite à l'entreprise amorcée par la Société catholique des bons livres, Laurentie continue le projet encyclopédique qui s'appuie aussi, vraisemblablement sur le même plan que celui de Lamennais. Celui-ci avait voulu écrire un livre intitulé *Système de philosophie catholique* annoncé pour 1832, prémices de la *Théorie catholique des sciences* de Laurentie. Pourtant, Lamennais lui-même abandonne une partie de sa philosophie, et notamment sa théorie de la révélation primitive, comme il l'écrit dans son article sur l' « ignorance » paru dans le *Dictionnaire de la conversation*[3412]. Avec son programme scientifique, Lamennais se trouve à la charnière de deux positions intellectuelles : il préconise l'alliance de la science avec la religion mais il reste à déterminer si la science est indépendante ou non de la théologie naturelle de l'Église. Pour certains catholiques, la théologie est supérieure à la science, même si cette dernière va dans le sens de la religion. Lamennais se situe à la lisière de ces deux conceptions du rapport entre science et

[3410] 372 ap 9-10-13-17-18-20 : lettres de Jacques-Paul Migne à Laurentie de 1835, 1837, 1844-1845, 1857 et 1862. En 1835, l'abbé Migne fait faire le compte-rendu de l'ouvrage de Laurentie de rupture avec Lamennais dans son journal l'*Univers*. La conservation incomplète du journal à ces dates à la bibliothèque nationale de France n'a pas permis de consulter l'article.

[3411] Rignol, Loïc, *Les hiéroglyphes de la Nature. Science de l'homme et Science sociale dans la pensée socialiste en France 1830-1851*, sous la direction de Michèle Riot-Sarcey, Paris 8, 2003, p.133 à 139 où il analyse l'article de l'abbé Maret intitulé « De la chaire chrétienne au XIXème siècle » dans *l'Univers* du 29 novembre 1833 et Langlois, Claude, Laplanche, François, *La Science catholique. L' « Encyclopédie théologie » de Migne (1844-1873) entre apologétique et vulgarisation*, Paris, les Éditions du Cerf, 1992.

[3412] *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, volume 31, Paris, Belin-Mandar, 1836, p.374-382.

religion, ce qui est perçu par l'Église comme profondément subversif[3413]. A l'inverse de Bonald, il reconnaît la nécessité et la valeur des sciences catholiques. Les royalistes s'en étaient inspirés, dans un projet coûteux qui mobilisait argent et rédacteurs. L'entreprise encyclopédique sous-estimée en 1826[3414] fut évaluée par Laurentie à 100 000 francs par an[3415]. Ange de Saint-Priest, gérant de *La Dominicale, journal des paroisses*, est l'auteur de l'armature générale de cette encyclopédie. A la tête de l'organisation de l'écriture de l'*Encyclopédie du XIXème siècle,* ce dernier implique Emmanuel Guignard de Saint-Priest, les ducs de Valmy et de Noailles[3416]. Il engage aussi Laurentie à rédiger la préface en septembre 1835 et met aussi l'abbé Gerbet à l'ouvrage. Il souhaite voir Laurentie diriger un domaine scientifique dans l'encyclopédie[3417]. Après le schisme mennaisien, le projet initial de la Société des bonnes études retravaillé une seconde fois, est partiellement abandonné. Walsh, fondateur de la *Mode*, directeur de l'*Écho de le Jeune France* et éditeur de deux revues la *Morale* et la *Revue catholique*, souhaite ainsi fondre les anciens projets avec le nouveau[3418], comme l'avait déjà proposé en 1832 le naturaliste Charles de Walckenaer, fondateur de l'Académie des inscriptions et des belles lettres, en accord avec Cuvier. Ange Saint-Priest doit alors se retirer du projet[3419], tandis que Walsh lui succède en pleine fusion des plans de rédaction :

> Vous l'emportez enfin, mon très honoré Maître, et de la manière la plus complète. L'*Encyclopédie du XIXème siècle* survivra aux deux *Encyclopédies catholiques*, l'une s'efface pour lui faire place, l'autre disparaîtra inévitablement d'elle-même si dans la huitaine les négociations entamées ne la déterminent pas à se réunir à nous.[3420]

Le plan - très ambitieux- de financement et de rédaction proposé par Laurentie est cependant adopté. Laurentie active les membres de son réseau international :

> Tous enfin veulent faire une œuvre européenne telle que vous l'avez conçue […].[3421]

Les scientifiques légitimistes de grand renom y contribuent. Pariset est choisi pour les sciences naturelles. Une collaboration entre Laurentie et Ampère est envisagée pour

[3413] Rignol, Loïc, *Les hiéroglyphes de la Nature. Science de l'homme et Science sociale dans la pensée socialiste en France, 1830-1851*, sous la direction de Michèle Riot-Sarcey, Paris 8, 2003, p.150.
[3414] 372 ap 6, dossier 1, lettre d'Azeglio de 1826 : « Il serait bon d'évaluer la dépense au moins par approximation. Je me suis vanté que 80 mille francs par an suffiraient. »
[3415] *Idem.*
[3416] 372 ap 9 : lettre d'Ange de Saint-Priest à Laurentie de 1834.
[3417] 372 ap 9 : lettre d'Ange de Saint-Priest du 19 septembre 1835 à Laurentie.
[3418] 372 ap 9 : lettre de Walsh du 4 octobre 1835, adressée à Laurentie.
[3419] 372 ap 9 : lettre de Walsh du 29 octobre 1835 à Laurentie.
[3420] 372 ap 9 : lettre de Walsh du 23 novembre 1835 à Laurentie.
[3421] 372 ap 9 : lettre de Walsh du 4 octobre 1835, adressée à Laurentie.

l'introduction et le tableau des connaissances humaines. Les sulpiciens sont aussi sollicités en tant que relecteurs et conseillers avisés[3422]. Un grand nombre de rédacteurs de la *Quotidienne* collaborent, par la suite, à l'*Encyclopédie du XIXème siècle* comme Théodore Muret, Locmaria et Merle. Mais Alban de Villeneuve-Bargemont refuse en 1842[3423]. Laurentie propose à Walsh d'être le rédacteur en chef et de faire appel à Rio pour l'art, dans le but de « préparer et accélérer la rénovation sociale qui seule peut tout sauver »[3424]. Laurentie est alors invité à rédiger l'introduction de la nouvelle entreprise encyclopédique. L'introduction à l'*Encyclopédie du XIXème siècle*, fait l'objet d'une parution à part sous le titre de *Théorie catholique des sciences*. Ce projet de longue haleine, pensé sous la Restauration, prend alors forme.

Dans cette introduction intitulée *Théorie catholique des sciences*, Laurentie se persuade du triomphe prochain du catholicisme sur tous les autres courants philosophiques. Il souhaite démontrer que la science se rapporte à l'existence et n'est pas réductible au relativisme. La science tend, pour Laurentie, à rétablir l'unité dans le domaine des connaissances et à donner un nouveau souffle religieux à la société :

> La science moderne, séparée de la pensée chrétienne, a été une science des faits présentés dans leur forme la plus technique et pour cela même la plus désenchantée […].[3425]

A l'instar de Lamennais, Laurentie condamne une science positive, purement rationnelle. Sur le même sujet, Lamennais écrit que les sciences ont contribué au « désenchantement de l'univers » :

> L'aride science qui de nos jours, sans éclat, sans parfum, sans poésie d'aucune sorte, a désenchanté l'univers […].[3426]

Laurentie regrette la prise de distance rationnelle de la science, qui brise les analogies, les inductions, les rapprochements inspirés par la religion : la religion donnait, d'après lui, un sens à la connaissance, que les nomenclatures, les catégorisations positives font voler en éclat. Il résume cette régénération de la connaissance chrétienne :

[3422] *Idem* : « Nous aurons tous les sulpiciens et les vicaires généraux pour les conseils en toute occasion. Mais aucun ne veut être publié, pas même M. Picot. »
[3423] 372 ap 12 : lettre d'A. de Villeneuve d'avril 1842 adressée à Laurentie.
[3424] *Idem.*
[3425] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Théorie catholique des sciences*, Paris, Bureau de l'Encyclopédie du XIXème siècle, 1836, p.2.
[3426] Lettre de Lamennais adressée à David Richard, datée du 29 mars 1835, *Correspondance générale de Lamennais*, tome VI, p.437, cité dans Lambert, Frédéric, *Théologie de la république, Lamennais, prophète et législateur*, Paris, L'harmattan, 2001, p.8.

L'*Encyclopédie du dix-neuvième siècle*, c'est l'ensemble des sciences humaines envisagées sous le point de vue chrétien ; ou plutôt c'est l'unité rétablie dans le domaine des connaissances ; c'est la dignité rendue à l'intelligence ; c'est l'utilité rendue aux études ; c'est la perfection même rendue à tous les arts.[3427]

Il s'agit donc de contrebalancer les connaissances établies par l'*Encyclopédie* du XVIIIème siècle dont il nuance pourtant pour la première fois sa critique :

Il est remarquable que les auteurs [de l'*Encyclopédie*] n'y mirent pas de prime-abord un cachet anti-chrétien ; et peut-être aussi leurs idées d'alors n'étaient-elles pas encore ce que devait les faire graduellement la force irrésistible de la logique humaine, laquelle contraint l'homme à marcher toujours dans l'erreur comme dans la vérité. On peut voir cette réserve encore timide dans l'*Introduction de l'Encyclopédie*, travail d'analyse très distingué, où la raison de D'Alembert, épuisée de labeur, laisse souvent échapper un cri d'impuissance et appelle à son secours la révélation.[3428]

Mais, ce que Laurentie ne peut accepter, c'est la victoire finale du matérialisme. Il voit dans Kant et sa « philosophie de la raison pure » une opposition au sensualisme, c'est-à-dire à un idéalisme qui réfute les connaissances apportées par la religion. Ainsi, il reproche à l'*Encyclopédie* sa réserve en matière de la foi : cette mise entre parenthèse a ouvert de nouveaux horizons pour une connaissance anti-chrétienne. Devant ce renouveau scientifique chrétien, Laurentie enterre un peu vite les autres mouvements de pensées :

Tout à présent est épuisé ; le matérialisme est mort ; l'athéisme est mort ; l'éclectisme, qui est le choix de ce qui paraît bon et vrai, l'éclectisme lui-même est mort. Tout est mort ; les philosophies nouvelles, les religions nouvelles, l'illuminisme, le sensualisme, l'idéalisme, le saint-simonisme ; en tout cela il n'y a plus de fibre animée, plus de pensée qui respire.[3429]

L'inspiration de Laurentie reste marquée par l'ancienne équipe mennaisienne : pour la classification généalogique des sciences, il s'en remet à l'abbé Gerbet. L'unité des connaissances doit être morale et philosophique et doit répondre « naturellement » à une sorte d'harmonie divine. De plus, afin de prouver l'échec des philosophes des Lumières, cette introduction reprend la théorie de la révélation et du sens commun de Lamennais :

Mais comme [les philosophes] se plaçaient à un point de vue qui était précisément opposé à celui de la théologie chrétienne, l'unité qu'ils poursuivaient les fuyait sans fin, la philosophie des sciences ne pouvant avoir de terme que dans la révélation de la plus haute vérité qui est Dieu.[3430]

Après la philosophie, Laurentie considère les sciences morales comme les plus importantes. Il reprend les anciennes analyses mennaisiennes et déclare que la seule autorité existante est

[3427] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Théorie catholique des sciences*, Paris, Bureau de l'Encyclopédie du XIXème siècle, 1836, p.3.
[3428] *Ibid*., p.5.
[3429] *Ibid*., p.7.
[3430] *Ibid*., p.12.

celle qui émane de Dieu. Or, cette autorité est connue à l'homme par la révélation, écrite dans l'*Évangile* et devient la base des sciences morales. Laurentie y voit ainsi, comme son ancien maître, « les rapports nécessaires entre les êtres »[3431]. Il reprend aussi la théorie de la certitude de Lamennais. Ensuite, Laurentie réhabilite la logique et la métaphysique. Ce n'est qu'ensuite que viennent les sciences sociales qu'il pense toutes expliquées par la théorie du langage de Bonald :

> C'est Dieu qui a fait la société, comme il a fait la pensée, comme il a fait la parole ; l'homme créé, la société s'est trouvée faite ; société de l'homme avec Dieu, et de l'homme avec lui-même, c'est-à-dire, société primitive d'intelligence à intelligence, qui précède toutes les combinaisons de société secondaire, établies par des rapports de convenance ou d'utilité.[3432]

Les lois chrétiennes complètent cette conception religieuse des sciences sociales. Il distingue néanmoins le principe d'autorité de son exercice, afin de condamner toute dérive despotique. Ensuite, la science politique avec l'émergence du droit civil semble digne d'étude pour le journaliste. Mais, droit civil, droit public, droit social, c'est-à-dire droit « humain », ne remplacent pas, pour lui, la loi morale chrétienne qui assure la « liberté intime » de l'homme, et même celle de ne pas lui obéir. Selon le contre-révolutionnaire, cette loi chrétienne est aussi la seule à garantir une bonne justice. Cette loi morale et chrétienne garantit le droit primitif de la famille. Ensuite, l'économie politique est l'étude, pour Laurentie, des intérêts matériels de la société :

> Cette science qui cherchait l'amélioration du sort des hommes par des moyens tout distincts de la religion, s'est vue obligée d'assimiler les hommes à des bêtes brutes, ou à des instruments de mécanique.[3433]

Il y dénonce une fausse philanthropie et même une science inhumaine qui ne permet que l'exploitation froide de l'homme :

> Un ouvrier, en économie politique n'est autre chose qu'un capital fixe, accumulé par le pays qui l'a entretenu tout le temps nécessaire à son apprentissage et à l'entier développement de ses forces. Par rapport à la production de la richesse, *on doit le considérer comme une machine* […].[3434]

Seul l'espoir de reconstruire les fondements d'une science économique catholique comme celle de Villeneuve-Bargemont pousse Laurentie à l'étude de cette discipline. D'après lui, toutes les sciences sociales doivent arriver à la même conclusion, à savoir que les sociétés modernes comme les anciennes ont une origine commune. Les sciences historiques doivent

[3431] *Ibid*., p.16.
[3432] *Ibid*., p.24.
[3433] *Ibid*., p.34.
[3434] *Ibid*., p.35.

alors prouver la supériorité des sociétés chrétiennes anciennes, et, à ce titre, peuvent aussi devenir une science fondatrice :

> Agrandissons l'histoire pour en faire quelque chose de supérieur aux travaux artificiels des poètes, et surtout aux travaux mécaniques des compilateurs. Peu s'en faut que de la sorte nous ne fassions de l'histoire la première des sciences.[3435]

Ensuite, il regrette, dans les sciences de la nature, les nomenclatures excessives qui perdent de vue la dimension chrétienne : il veut donc, une nouvelle fois, utiliser « les avantages de la science moderne » pour les appliquer à la confection d'une science de la nature catholique[3436]. Il cite alors en exemple les travaux de Cuvier. Il en va de même pour la géologie, la cosmogonie, l'étude des atomes. Il reconnaît une certaine perfection aux mathématiques et à la physique et veut faire oublier les condamnations de l'Église en matière de découvertes scientifiques. Quant à la médecine, elle doit aussi être cadrée par la religion car il craint une médecine athée empiriste[3437]. A l'instar de Chateaubriand, la littérature ne peut être que l'expression directe du christianisme, source d'imagination et de « génie humain ». Ainsi, la poésie doit être science de création et d'expression comme sous l'antiquité quand les dieux étaient l'inspiration première. De tous ces principes découle pour Laurentie une théorie de l'harmonie tant en musique, en poésie, qu'en architecture. Son traité correspond en tout point aux préceptes de l'école catholique qu'il représente activement. La dimension « ultramontaine » ne ressort que dans la mesure où Laurentie reprend les thèses tant débattues sous la Restauration par l'équipe du *Mémorial Catholique*. Dans sa démarche, Laurentie est guidé par Augustin Bonnetty[3438]. Le comte de Senfft et le baron Silvestre de Sacy le félicitent pour sa présentation de l'encyclopédie[3439]. Le 8 février 1836, Laurentie envoie son *Introduction à l'Encyclopédie du XIXème siècle* à Ouvarov et en explique le changement de titre à vocation universelle et non plus exclusivement à caractère religieux :

> Cette Encyclopédie devait avoir d'abord le titre d'*Encyclopédie catholique*. J'ai beaucoup engagé ses éditeurs à prendre le titre nouveau, qui exprime suffisamment l'intention d'opposer à l'œuvre du XVIIIème siècle, un travail inspiré par des pensées meilleures, et mieux accommodée aux besoins réels de la société présente. J'ai pensé à la Russie, lorsque j'ai fait des instances auprès de mes amis. Par malheur, il reste encore des légères séparations entre des hommes et même entre des peuples, appelés selon moi à travailler de concert à

[3435] *Ibid*., p.43.
[3436] *Ibid*., p.59.
[3437] *Ibid*., p.71.
[3438] 372 ap 21, dossier 6 : correspondance active de Laurentie, lettre du 21 février 1836 de Laurentie à Bonnetty.
[3439] 372 ap 10 : le baron Silvestre de Sacy le félicite dans une lettre du 20 février 1836. Senfft écrit une lettre du 28 juin 1837 de La Haye à Laurentie que sa *Théorie catholique des sciences* explore « les voies admirables de la Providence qui, au milieu de la dégradation d'un siècle dominé par le matérialisme le plus abject, laissent apercevoir parmi les esprits élevés un retour prononcé vers les vérités de la foi ».

la régénération du monde. Il est utile de ne point grossir ces différences, et un mot pourrait produire cet effet, lorsque d'ailleurs toutes les idées se rapprochent […] mon catholicisme, c'est l'unité. Dieu veuille que cette unité embrasse un jour et bientôt toutes les nations faites pour donner l'impulsion au reste du monde ! Je suis convaincu que la Russie est appelée à exercer un grand empire dans le renouvellement de la civilisation. […] il sera temps de dire ce que les sciences chrétiennes doivent à votre propre action, Monsieur le Comte, sous l'empire du Grand souverain dont vous êtes le ministre.[3440]

A partir de 1837, Laurentie s'engage davantage dans l'aventure de l'*Encyclopédie du XIXème siècle*. Il est poussé dans cette voie par le légitimiste Danjou qui joue le rôle intermédiaire permanent entre les administrateurs de la société et les rédacteurs. L'encyclopédie paraît depuis le mois d'août 1836 sous la forme de 50 petits volumes de 800 colonnes, chacun valant 7 à 8 francs. Mais dès l'année suivante l'affaire semble éprouver des difficultés financières. Laurentie avait déjà rédigé les articles « ami », « amitié », « amour », « université » mais avait refusé les mots « âme », « vice » et « vertu ». Danjou le regrette et conclut mélancoliquement que « Diderot aimait mieux son encyclopédie ». Dès le mois d'août 1837 le quatrième volume paraît et le cinquième est presque fini malgré un retard dû… à Voltaire. Il semble que les abonnés aient été rares, quatre-cinq, tout au plus par semaine, tandis que l'argent vient à manquer. Ce peu de succès rend Danjou pessimiste lorsqu'il constate que l'encyclopédie ne pourra concurrencer l'autre encyclopédie du XVIIIème siècle :

> Ce qu'il y aura de plus déplorable c'est que l'encyclopédie catholique ne réussira pas non plus et qu'on pourra dire hautement que les doctrines catholiques n'ont plus aucun écho en France puisque la seule encyclopédie catholique qui ait été faite n'a pas réussi.[3441]

Face à cet échec commercial, l'abbé Migne a pu tirer les conclusions pour l'élaboration de son projet encyclopédique catholique qu'il forme des années plus tard.

Dans leur redéfinition des connaissances catholiques, les légitimistes ont plus de succès avec leur dictionnaires et biographies qui répondent au même objectif. L'élaboration de dictionnaires et d'encyclopédies nouvelles participe donc à l'invention du XIXème siècle. Pour les catholiques et légitimistes, il faut absolument sortir des Lumières et de la Révolution en s'attelant à réécrire les connaissances sous un nouvel angle. Sous l'Empire puis la Restauration, la fabrique des connaissances mais encore celle des « grands hommes » doivent effacer celles et ceux qui constituent des références et se rapportent à la Révolution Française. Le courant légitimiste s'empare ainsi du problème : Michaud et Michaud-frère écrivent leur *Biographie universelle ancienne et moderne* puis leur *Biographie des hommes vivants* pour

[3440] 372 ap 10 : lettre de Laurentie datée du 8 février 1836, adressée à Ouvarov.
[3441] 372 ap 10 : lettre de Danjou du 2 août 1837 adressée à Laurentie.

glorifier les figures de la cause royaliste, dans un contexte de « dictionnarisation » généralisée[3442]. Il s'agit d'y défendre leur réputation littéraire, mondaine et politique et de dénigrer leurs adversaires les plus redoutables. Laurentie est de tous ces projets depuis la Restauration et rédige, dès ses débuts, une partie des notices de l'ouvrage des frères Michaud. L'entreprise consiste aussi à décrypter les évolutions des positions politiques des personnes faisant l'objet d'une notice, afin de crédibiliser leur engagement contemporain, ou, à l'inverse, pour dénigrer leurs engagements. Généralement, un acteur politique royaliste ou légitimiste en 1830 voit son passé sous la Révolution ou l'Empire presque occulté, ou parfois, quand des polémiques ont éclaté, les auteurs du dictionnaire excusent la conduite ancienne du royaliste. Ils s'opposent alors à la *Biographie nouvelle des contemporains* élaborée par les libéraux. Laurentie participe à cette entreprise et rédige notamment l'article sur Joseph de Maistre[3443].

3. Les déplorations du légitimiste

Le manque de popularité des projets encyclopédique des légitimistes leur fait prendre conscience de la difficulté de recréer un renouveau catholique, d'autant plus que le philosophe le plus célèbre qui s'y était engagé, a déserté leurs rangs. Les catholiques légitimistes sont effrayés à l'idée de voir émerger un mouvement catholique indépendant qui réduirait encore plus leur capacité de rassemblement et d'unité autour du duc de Bordeaux pour contrer la monarchie de Juillet.

3.1. La perte d'un philosophe

Le « schisme » catholique provoqué par l'affaire Lamennais, est révélateur de l'échec de la réforme du mouvement légitimiste. Le départ de Lamennais sonne le glas de tout esprit critique manifesté par les légitimistes à l'égard d'une monarchie qu'ils vont n'avoir de cesse d'idéaliser et de glorifier. C'est enfin une scission plus profonde entre catholiques et légitimistes qui se creuse : les légitimistes ont été incapables de créer une unité de valeurs en faveur du roi mais aussi de la religion catholique. L'ouverture éventuelle du mouvement légitimiste aux libertés est aussi révolue du fait de cette union impossible. Lamennais écrit

[3442] Rétat, Pierre, « L'âge des dictionnaires », dans Chartier, Roger, et Martin, Henri-Jean, (dir.), *Histoire de l'édition française*, Paris, Fayard, 1990, vol.2, p.232-241, cité dans Chappey, Jean-Luc, « Sortir de la Révolution. Inventer le XIXème siècle. Les dictionnaires des contemporains (1815-1830) », dans Hincker, Louis et Jarrige, François, (dir.), *Discours. Imaginaire, science, révolution*, *Revue d'histoire du XIXème siècle*, n°40, 2010/1, p.43.
[3443] 372 ap 12 : lettre de Blosseville du 3 octobre 1842, adressée à Laurentie.

l'article intitulé « De l'absolutisme et de la liberté » publié dans la *Revue des deux mondes* qui ne pense plus possible la position intermédiaire que défend Laurentie :

> Deux doctrines, deux systèmes se disputent aujourd'hui l'empire du monde, la doctrine de la liberté et la doctrine de l'absolutisme ; le système qui donne à la société le droit pour fondement, et celui qui la livre à la force brutale.[3444]

La perte d'un philosophe comme Lamennais conduit au retour d'une opposition classique entre révolutionnaires et contre-révolutionnaires, comme l'atteste notamment la correspondance entre Ferdinand de Bertier et Laurentie. Les *Histoire de la révolution* de Michelet et de Louis Blanc posent problème à Ferdinand de Bertier. Michelet, reprenant Louis Blanc, met en cause Bertier qui nie avoir fait des remontrances à l'historien au sujet de la mémoire de son père[3445]. Laurentie, en ancien disciple repenti, cherche à répondre à ces attaques et à dresser le bilan des erreurs de Lamennais. A l'occasion de son article intitulé « Sur le livre du peuple » qu'il fait paraître en décembre 1837 dans la *Quotidienne*, il résume les griefs des catholiques et des royalistes traditionnels. Avant tout, Laurentie réfute la définition du peuple telle que Lamennais la formule :

> Quelle est donc l'erreur de l'abbé de La Mennais ? C'est de considérer le peuple en dehors de toutes les réalités de la vie sociale, c'est d'en faire un être de raison, c'est de le défendre enfin par des principes qui le détruisent comme peuple, sans lui assurer jamais aucune autre condition d'existence.[3446]

Laurentie s'inscrit en faux contre l'idée que le pouvoir monarchique asservit le peuple, et la considère comme une exagération indigne de la plume de Lamennais, car « le christianisme ne sacrifie pas l'humanité du peuple ». Laurentie s'oppose à toute forme de subversion au nom de la religion, même et surtout provenant du peuple, à l'inverse de ce que Laurentie retient des propos de Lamennais :

> Le christianisme ne fait point du droit naturel du peuple un désordre ; et s'il aime le peuple, s'il protège le peuple, s'il parle haut pour le peuple, ce n'est pas pour que le peuple se fasse de cette protection un droit de renversement et de destruction contre la société que Dieu même a faite.[3447]

Laurentie en conclut que défendant le peuple de cette façon, Lamennais ne s'inscrit plus dans une conception chrétienne. En effet, pour le légitimiste, la société chrétienne se divise entre les hommes qui commandent et ceux qui obéissent. Pour Laurentie, le peuple n'est pas la

[3444] Article de Lamennais de la *Revue des deux Mondes* d'août 1834, tome troisième, Paris, Bureau de la *Revue des deux Mondes*, 1834, p.298.
[3445] Michelet, Jules, *Histoire de la Révolution française*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, 1952, p. 184 et 288-289 ainsi que 372 ap 9 : lettre de Ferdinand de Bertier datée du 30 novembre 1834 à Laurentie.
[3446] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Mélanges, op.cit.*, tome 1, p.176.
[3447] *Ibid*., p.177.

source des pouvoirs et le commandement a une origine divine et non populaire. Lamennais pense ainsi que les lois doivent émaner du peuple, ce à quoi Laurentie rétorque :

> Mais toutes les lois radicales de l'ordre existent primitivement, et le peuple ne les a point faites. Le peuple n'a fait ni la loi de propriété, ni la loi de transmission, ce double pivot de la société humaine.[3448]

Laurentie rappelle que la référence du rapport entre le peuple et Dieu se trouve dans les *Évangiles* et non dans les écrits de Lamennais :

> L'*Évangile* est la loi du peuple, non point en ce qu'il dit au peuple : Tu es roi ! mais en ce qu'il dit aux rois : Respectez le peuple ! Et aussi le christianisme a été, et est encore, et sera toujours la religion de la liberté. Qu'avons-nous besoin d'une « démocratie » qui, infailliblement, fait du peuple l'instrument des ambitieux et des méchants, et le laisse ensuite dans ses misères et ses larmes.[3449]

Pour le légitimiste, la religion s'adresse avant tout aux puissants en tant que responsables vis-à-vis du peuple, alors que Lamennais envisage une religion qui passe par et pour le peuple. Par ailleurs, il regrette la diffusion d'une doctrine de l'*Évangile* ou de ce « vague sentiment de religion sans soumission et sans pratique » :

> Peut-être est-ce un péril nouveau qui se présente dans ce retour aux idées évangéliques, que nous-mêmes nous constatons quelquefois sans le caractériser suffisamment.[3450]

Laurentie ne voit que contradictions et déplore la perte d'un génie pour la cause royaliste. Il se lamente contre ce qu'il prend pour une victoire de la modernité :

> Que d'enseignements dans cette décadence ! et comment penser qu'il doive suffire de séparer de cette vie si diverse les œuvres pleines de foi, les livres ascétiques, et de ne garder devant soi que les imaginations de panthéisme, pour avoir le droit de dire au monde ; Voilà le philosophe ! Voilà le génie des temps nouveaux ![3451]

Le combat futur de Laurentie consiste, dès lors, à rallier les catholiques au mouvement légitimiste. Il est totalement opposé à l'organisation d'un mouvement catholique autonome, indépendant de celui des légitimistes. Pourtant, avec Montalembert, les anciens mennaisiens s'emploient à rompre les liens existant entre le mouvement légitimiste et les catholiques. Ils veulent promouvoir une Église convertie à la démocratie.

Tous les catholiques sont loin d'être restés fidèles à la branche aînée des Bourbons et veulent créer un mouvement catholique. Autour de Montalembert, ils reconnaissent et acceptent la monarchie de Juillet. Cependant, tous les catholiques peuvent se retrouver unis dans des combats communs touchant à la liberté de l'enseignement, à la défense de l'Église,

---

[3448] *Ibid*., p.178.
[3449] *Ibid*., p.182.
[3450] Article du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 4 mai 1835.
[3451] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.322.

ou encore sur la question de la séparation de l'Église et de l'État. La question de l'existence d'un « parti catholique » ou d'un mouvement catholique ne convainc toutefois pas les légitimistes, Berryer-fils en tête :

> [Berryer] aurait eu plus d'une objection contre cette appellation trop étroite à son gré pour l'Église de « parti catholique ». Il estimait que l'Église ne représentait pas un parti mais une puissance universelle supérieure aux vicissitudes comme aux classifications de parti.[3452]

La correspondance de Laurentie atteste de la tentative avortée de rattacher les catholiques non compromis avec Lamennais dans le mouvement légitimiste. En effet, un renouveau catholique est bel et bien perceptible en 1834 mais il est entaché par la seconde excommunication de Lamennais. Les catholiques essaient, autour de Laurentie et du *Rénovateur*, de continuer à diffuser leurs idées. Ainsi l'abbé de Salinis demande à Lostanges, le gérant du *Rénovateur*, de communiquer au journal la diatribe de son discours lors de la remise des prix au collège de Juilly dans laquelle il se désolidarise de Lamennais[3453]. Après l'exclusion de Lamennais, aucun autre philosophe n'apporte de solution au douloureux constat de la perte d'influence de l'Église sur la société. De plus, à l'inverse de Ballanche et de Chateaubriand, Lamennais est un prêtre et parle de l'intérieur de l'Église tandis qu'il condamnait sous l'Empire le pouvoir des gens de lettres et des philosophes du XVIIIème siècle : il avait acquis une double légitimité en tant que penseur et en tant que prêtre. Après 1834, plus personne ne défend avec la même force que lui le clergé, notamment dans son rôle au sein de l'Université, ou dans sa prééminence supposée aux lois du pays. La condamnation des thèses de Lamennais fait aussi tomber dans l'oubli les revendications du bas clergé[3454]. Il faut attendre la fin des années 1830 pour voir les frères Allignol reprendre les thèmes d'un clergé laissé pour compte face à un épiscopat tout puissant qui recrute pourtant parmi les anciens disciples de Lamennais comme Gerbet futur évêque de Perpignan ou Salinis à Amiens puis futur archevêque d'Auch. Ces derniers ayant conscience de l'importance du rattachement de la puissance spirituelle à la société et de la détermination du rôle exact de l'Église, décident d'agir : les abbés de Scorbiac, de Salinis et Gerbet fondent l'*Université catholique* en 1835 pour y recueillir les cours de l'université. Leurs liens avec Laurentie restent forts. Gerbet fait publier un compte-rendu très laudatif de la *Théorie catholique des sciences* de Laurentie en 1836[3455]. Laurentie demeure aussi toujours très proche de l'abbé de Salinis et de l'abbé de Scorbiac comme en

[3452] Fonds Berryer 223 ap 26 : manuscrit des mémoires de Berryer-fils, sur le droit d'association, p.2.
[3453] 372 ap 9 : lettre de Lostanges du 30 août 1834 à Laurentie.
[3454] Boudon, Jacques-Olivier, « Génération Lamennais. La crise du clergé catholique », dans Harismendy, Patrick, (dir.), *La France des années 1830 et l'esprit de réforme*, Rennes, PUR, 2006, p. 228.
[3455] *L'Université catholique, recueil religieux, philosophique et littéraire*, tome II, Paris, Bailly, 1836, p.45.

témoigne sa correspondance[3456]. Salinis et Laurentie se rencontrent fréquemment avec les abbés Gerbet et Scorbiac, qui se rendent même personnellement chez Laurentie, à La Mahoudière à Pontlevoy[3457]. Dans le sillage de Lamennais, il reparaît à la même époque en 1833 la *France Catholique* cette fois-ci dirigée par un ancien membre de la rédaction de l'*Avenir*, J.-S. Jean, de 1833 et 1836. Eckstein et Ballanche y participent et y fondent une théorie esthétique du dogme catholique. Eckstein avait marqué son opposition à l'*Avenir* et avait alors préféré participer au *Correspondant*. Le *Correspondant* continue de paraître malgré le départ de ses fondateurs Laurentie et Lamennais jusqu'en août 1831. L'équipe[3458] qui défend un catholicisme conservateur teinté de mennaisisme, se reforme ensuite sous la bannière de la *Revue européenne* qui paraît jusqu'en octobre 1835. Ils souhaitent rester très prudents sur toutes les théories nouvelles apportées notamment par Lamennais, voulant conserver une ligne dogmatique irréprochable sous l'égide de Chateaubriand, Ballanche et Lamartine. De son côté, Mgr Affre va n'avoir de cesse de canaliser, sous la monarchie de Juillet, les catholiques libéraux comme Lamennais : Louis-Philippe lui demande de s'occuper du diocèse de Paris. La pieuse Marie-Amélie va seconder Mgr Affre : 77 évêques sont institués à partir de 1836 et nommés par le roi. Mais il œuvre dans le même sens que Laurentie pour la restauration de la foi :

> Je n'ai pas à juger une question sociale ou décider sur un de ces grands débats qui émeuvent le monde entier mais à prêcher une doctrine qui terminerait tous les débats si elle parvenait à acquérir plus d'empire. […] je pense que nous ne devons servir dans l'ordre politique que notre paix sans y travailler autrement que par l'affermissement et le rétablissement de la foi dans les esprits et la restauration des mœurs auxquelles la foi est si nécessaire. Voilà l'essentiel. Pour nous tout le reste est accessoire.[3459]

Laurentie préfère se tourner alors vers le penseur iconoclaste La Gervaisais qui ne permet pas de rassembler autour de ses productions des disciples comme Lamennais le faisait. Le marquis breton voit en Laurentie un nouvel ami doté d'« un épanouissement d'âme ». La Gervaisais le rapproche de Lacordaire avec qui il est en relation et lui conseille la lecture des œuvres de ce dernier. Il fait parvenir au rédacteur du *Rénovateur* son *Exposé de la ligne politique* et réserve deux exemplaires uniques dédicacés à Mme Récamier et à Mme Laurentie à qui il voue un intérêt particulier[3460]. La Gervaisais écrit aussi *La Royauté possible* mais la

[3456] 372 ap 21, dossier 2 : lettre de Salinis du 12 août 1834 à Laurentie : l'abbé de Salinis lui transmet un *Précis de l'histoire de la philosophie* dont il souhaite un compte-rendu dans le *Rénovateur*.
[3457] 372 ap 21, dossier 2 : Lettre de Salinis du 8 février 1835, adressée à Laurentie.
[3458] Ses rédacteurs sont Louis de Carné, Franz de Champagny, Edmond de Cazalès et Éloi Jourdain.
[3459] 372 ap 21 : lettre d'Affre du 18 juin 1840 à Laurentie.
[3460] 372 ap 9 : lettre de La Gervaisais le 30 mai 1834 à Laurentie : « Afin que vous le sachiez bien et que cela vous plaise ou non, il faut vous dire que je vous aime du dernier jour, comme j'ai aimé Made Laurentie du

dimension royaliste de son ouvrage ne fédère pas tous les catholiques. Laurentie, qui commence à sentir des pressions venant de son entourage légitimiste, est encouragé par La Gervaisais à persévérer dans sa ligne éditoriale au *Rénovateur* et à persévérer dans son ouverture :

Rénovateur, *Réparateur* sont des titres ambitieux, qu'il n'est point donné à la faiblesse humaine de justifier, en l'état sinistre des choses. *Retardateur* serait un titre plus approprié ; car, quoiqu'on fasse, la crise de subversion, de dévoration ne manquera pas d'éclater ; et seulement, comme c'est ma politique depuis 45 ans, il y a moyen d'ajourner l'époque, d'adoucir le passage. En délaissant les vieilleries de l'espérance et renfermant les douleurs de la mémoire, vous aurez dans votre ligne Lamartine et Ballanche, Janvier et Sauzet, le vieux Pagès ; et de plus tous les hommes de parti qui, ne se flattant plus du succès, tiendront à faire du bruit, à faire de l'effet. Et, passant ainsi à travers de la *Quotidienne* et de la *Gazette*, vous vous ferez de leurs abonnés, dégoûtés et fatigués de tant de palinodies, des hommes tout à vous. […] et moi, nouveau Moïse, du haut de la montagne je lèverai les mains au ciel pour vos succès. Les Rois se sont perdus ou se perdront : c'est en vérité folle que de vouloir les rétablir ou les soutenir, en dépit d'eux-mêmes. […] Il y a un journal mensuel intitulé la *Revue du Progrès social*, par M. Jules Lechevalier, qui ne laisse pas que d'avoir de bons articles dans ce sens : j'écris au Directeur de vous l'envoyer non sans vous observer que je l'ai à peine parcouru.[3461]

Les velléités d'ouverture de Laurentie aux idées de Ballanche et de La Gervaisais sont rapidement déçues, malgré la participation de Laurentie à l'*Europe littéraire*. Mais le scandale de la parution des lettres entre La Gervaisais et Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé, ouvrage préfacé par Ballanche et dont la correspondante a inspiré le *Lys dans la Vallée* de Balzac, éclate et discrédite un peu plus la tentative d'ouverture du *Rénovateur*[3462]. La Gervaisais croit que son ami l'abandonne et exprime sa déception, adoptant un ton apocalyptique :

Monsieur, Le monde est perdu, et il le mérite bien, alors qu'en tout, l'homme est saisi au lieu de la chose, et que toujours la chose est prise du mauvais côté. Quand le feu bienfaisant vient examiner de malheureux naufragés, va-t-on rechercher en quelle façon il a été allumé : quand un trésor apparaît au milieu de la foule indigne, qu'est il besoin de discerner comment il descend du ciel, ou même s'il ne lui a pas été dérobé par quelque Prométhée. Pour les amis de la religion, de la dynastie, il y avait dans les lettres, ample matière à relever et, à produire au jour. Une princesse qui l'humanise, Une mortelle qui se divinise, Ainsi en a été rendu le trait capital. Voilà ce que tous devaient dire sauf un seul : voilà ce qu'à défaut de tous, un seul devra dire. Certes il ne se défendra pas : il se glorifiera plutôt d'avoir exposé à la lumière, tant de richesses jusque-là enfouies comme dans une cachette, d'avoir publié ces simples et sublimes mouvements de l'âme, dont il n'avait été vu, dont il ne sera jamais vu, de pareille.[3463]

---

premier jour […] Il n'y aura que deux exemplaires en vélin, l'un pour Made Laurentie, l'autre pour Made Récamier ».

[3461] 372 ap 9 : lettre de La Gervaisais du 1er juillet 1834 à Laurentie.

[3462] Le Yaouanc, Moïse, *De la Gervaisais au Lys dans la Vallée. Deux princesses de Bourbon-Condé inspiratrices de Balzac*, *Annales de Bretagne*, volume 69, p.203-232, 1962.

[3463] 372 ap 9 : lettre de La Gervaisais du 20 décembre 1835 à Laurentie.

Laurentie, cependant, prend la défense de son ami dans la polémique après l'interruption de la parution de la correspondance entre La Gervaisais et Mademoiselle de Condé dont les fonds devaient cependant servir au financement de l'hospice Marie-Thérèse dirigé par Mme de Chateaubriand. La Gervaisais s'en réjouit et le remercie :

> Eh ! pourquoi ai-je été mis par un coup de la fatalité, dans une telle position vis-à-vis de vous, qu'il me soit refusé d'aller vous sauter au cou, vous embrasser sur une joue et peut-être aussi sur une joue de votre moitié, en l'honneur de ce charmant, de ce hardi, de ce propice article, en guise de feuilleton, sous le signe de trois étoiles, qui ouvrent une voie de bonne fortune au *Rénovateur*. […] Tonnez donc, tonnez encore, tonnez toujours et quant à l'autre point qui m'est si cher : faites justice, faites-vous plaisir à vous-même et refaite-vous un ami.[3464]

Mais le scandale se poursuit[3465] et Laurentie est désavoué chaque fois un peu plus dans son ouverture politique aussi bien que littéraire. D'ailleurs, des changements s'opèrent au sein même des rédactions des journaux que Laurentie dirige. De nouveaux collaborateurs appartenant à une autre génération et qui ne partagent pas les mêmes idées politiques et religieuses que lui arrivent au *Rénovateur* puis à la *Quotidienne* comme l'atteste le début de la correspondance entre Arthur de Gobineau et Laurentie[3466]. Laurentie est méfiant à l'égard de ce qu'il appelle les nouvelles pensées teintées d'athéisme qu'il décèle chez Gobineau. Il refuse la dimension biologique jugée scientifique[3467]. Si l'antijudaïsme et l'anti-protestantisme sont fréquents dans les sources royalistes et catholiques dans l'entourage de Laurentie, surtout en 1832 dans le *Rénovateur*, ou dans *Paroles d'un croyant* avec Lamennais qui évoque les « juifs aveugles »[3468], les prises de position de Laurentie à l'égard de l'antijudaïsme et les prémices d'un antisémitisme, sont plutôt rares et tardives. Il aborde la question dans la seconde moitié du XIXème siècle à propos de la réécriture de la vie de Jésus-Christ entreprise par Renan. Opposé au protestantisme, au paganisme et au « mahométisme », par ordre décroissant d'importance accordée, Laurentie développe un antijudaïsme classique :

> Mais les Juifs nourrissaient contre lui [J.-C.] d'affreux desseins, et déjà leurs docteurs avaient soudoyé la trahison d'un de ses disciples.[3469]

[3464] 372 ap 9 : lettre de La Gervaisais du 17 janvier 1835 à Laurentie.
[3465] 372 ap 9 : lettre de La Gervaisais du 27 janvier 1835 à Laurentie et la lettre de La Gervaisais à Laurentie de 1835, non datée précisément.
[3466] 372 ap 9 : lettre d'Arthur de Gobineau du 26 juillet 1834 à Laurentie.
[3467] Fureix, Emmanuel et Jarrige, François, *La Modernité désenchantée, relire l'histoire du XIXème siècle français*, *Paris*, La Découverte, 2015, p.227.
[3468] Lamennais, Félicité, *Paroles d'un croyant*, Paris, Renduel, 1834, p.77. Cf. Catrice, P., *Lamennais et les juifs*, dans *Cahiers mennaisiens*, numéro 9, 1978.
[3469] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Mélanges*, *op.cit.*, tome 1, p.27-28.

Néanmoins, Laurentie, qui fait travailler Gobineau à la rédaction de la *Quotidienne*, ne semble pas partager une division raciale de la société, comme il en convient :

> L'esprit de race, et surtout l'esprit de caste, se prend dans un sens plus personnel ; l'esprit de famille est noble et généreux, l'esprit de race est hautain et exclusif.[3470]

Lui qui a toujours adopté une attitude ambiguë à l'égard de la conception lignagère et traditionnelle des nobles dont il ne fait pas partie, ne conçoit pas, y compris pour les Juifs, que l'aspect racial l'emporte sur les capacités, et cela même s'il accepte l'inégalité sociale de la société chrétienne. Il semble ne percevoir les juifs que sur un plan religieux. Son rejet des juifs reste d'essence religieuse. Les débuts de l'antisémitisme en tant que lecture à prétention scientifique fondée sur la race sont encore regardés avec circonspection par Laurentie ; il y voit une vision athée et scientifique de la société qui ne correspond pas au schéma traditionnel qu'il défend. Sa vision religieuse de la société le coupe d'une nouvelle génération de penseurs et journalistes.

3.2. L'impossible ancrage du **Rénovateur**

La nouvelle équipe journalistique qui se forme autour de Laurentie témoigne des divergences toujours plus importantes en matière de religion et de politique. Laurentie se trouve dans une position intenable auprès de ses actionnaires et de la cour en exil. Le nouveau journal absolutiste la *France* cristallise les tensions entre légitimistes. Après l'affaire Lamennais, les tentatives de réforme entreprises par Laurentie au sein du mouvement légitimiste sont âprement critiquées. Un de ses correspondants professeur en droit, Augustin Bolé, dialogue avec Laurentie sur l'impossible réforme que les actionnaires du *Rénovateur* ne veulent pas mener :

> Vous connaissez à merveille les difficultés de notre position sociale, parce que vous n'ignorez pas que les bases de notre état politique sont aujourd'hui ruinées par l'envahissement chaque jour croissant d'un principe qui les dévore. Vous voulez vous emparer de ce principe pour sauver l'édifice et le reconstruire ou modifier d'après les influences où les nécessités de l'époque. Ne vous étonnez pas si ceux qui vous voient faire et qui ne peuvent pas vous comprendre vous accusent d'être aussi un démolisseur, cad un républicain.[3471]

Bolé, qui souhaite devenir rédacteur au *Rénovateur*, reste persuadé qu'il est impossible d'ouvrir la noblesse légitimiste au principe de liberté alors que la république menace :

[3470] *Ibid.*, p. 330.
[3471] 372 ap 8 : lettre de Bolé du 19 janvier 1833, adressée à Laurentie.

C'est le principe républicain qui cherche à éclater en France, et qui une fois vainqueur des barricades qui le retiennent encore, s'étendra sur toute l'Europe et changera la face de notre ancien monde.[3472]

Or, Laurentie échoue à convaincre le mouvement légitimiste du bien-fondé de la réforme de la monarchie avec comme prétendant le duc de Bordeaux. Et la réception glaciale réservée par Charles X aux légitimistes arrivés à Prague pour fêter le 29 septembre 1833 la majorité du duc de Bordeaux le prouve. Charles X et la cour en exil créent en 1834, par l'intermédiaire de Baulny, un nouvel organe intitulé la *France* et financé par le duc de Blacas, afin de soutenir Louis XIX au détriment du duc de Bordeaux. Outre l'invalidité des abdications, ce journal refuse le projet d'une monarchie représentative que défendent les légitimistes français : sa création suscite l'émotion dans l'entourage de Laurentie. Déjà le duc de Fitz-James prévient Laurentie qui essaie de sauver son journal en faisant des concessions aux absolutistes :

Je ne tiens à aucune coterie, je les ai en horreur, j'ai les yeux détachés à l'avenir et je me fie à la Providence qui en ferait plus que les hommes. Le seul point sur lequel je crois que nous différons est que je vous trouve trop européen.[3473]

Inquiet, le duc de Fitz-James proteste :

Voudrait-on réduire les royalistes au régime de la *France* ?[3474]

En réaction, un correspondant dont le nom n'a pu être identifié demande à Laurentie de réagir et de lutter contre les émigrés à Prague :

Faites aussi q[uel]que chose sur la noblesse établissez bien la distinction de cette vraie noblesse qui s'est faite décimée dans les armées de Condé et de la Vendée, avec celle de cour, traitez les comme ils le méritent, ces misérables courtisans, ces suppôts de mauvais lieux aussi lâches les jours de danger qu'insolents dans la prospérité […].[3475]

Le Comité national de coordination, créé en 1833 par Charles X pour assurer la correspondance entre les exilés à Prague et le mouvement légitimiste français, vraisemblablement laissé dans l'ignorance, est surpris d'apprendre l'existence de la *France*. Les notabilités qui font partie du mouvement légitimiste parisien comme le comte de Pradel[3476], ne peuvent croire que la cour en exil commette un tel acte à l'encontre des légitimistes français :

[3472] *Idem.*
[3473] 372 ap 9 : lettre de Fitz-James du 8 mai 1835 à Laurentie.
[3474] 372 ap 9 : lettre de Lapasse du 6 septembre 1835 à Laurentie.
[3475] 372 ap 9 : lettre de R… du 17 juin 1834 à Laurentie.
[3476] Jules-Jean-Baptiste de Chardeboeuf, comte de Pradel, (1779-1857), est un émigré pendant la Révolution et l'Empire, qui revient en France qu'en 1815. Il est directeur de la Maison du Roi sous Louis XVIII puis membre du conseil privé de Charles X. Il est nommé par le roi en exil, en 1833, avec le marquis de Pastoret, le général

Il y a déjà quelques semaines que, sur ce qu'on me mandait de Paris, je me suis empressé, Monsieur, d'écrire à mon correspondant éloigné, pour lui demander ce que signifiait l'apparition d'un nouveau journal qui, sous le titre de la *France*, attaque, m'assure-t-on la France, dans ses plus indestructibles idées. Savez-vous quelque chose de ce scandale, de cette énigme dont on prétend découvrir les sources au même lieu où je me flattais de voir celle des encouragements exclusifs donnés au *Rénovateur*. Pas un mot ne m'a été mandé qui put me faire pressentir une combinaison si dépourvue de sens et qui trahit une si grande ignorance des faits les plus aisément appréciables. Comment aura-t-on imaginé, sans parler du but qu'on se propose d'atteindre à l'aide d'une polémique nouvelle, qu'il fut possible de faire marcher de front la prospérité de deux journaux quotidiens dans le champ si borné offert aux succès de la prose légitimiste ?[3477]

Cette lettre de Pradel confirme le peu d'efficacité du Comité national de coordination qui est doublé par les correspondants personnels du duc de Blacas. Elle prouve aussi que les légitimistes français ne sont pas maîtres de leur mouvement que Charles X compte bel et bien diriger de l'étranger. Le *Rénovateur* essuie un véritable camouflet de la part de Charles X et de sa cour en exil : ils lui préfèrent un journal fondé sur le rachat du *Brid'Oison* qui s'avère détaché de toutes les réalités. Le désaveu est complet pour Laurentie : Pradel lui rapporte que la cour en exil considère que, dorénavant, Laurentie doit trouver d'autres ressources pour financer le *Rénovateur* qui est officiellement réduit à « son affaire personnelle »[3478] c'est-à-dire à ses propres deniers : la panique s'empare de la rédaction du journal qui croit vivre ses dernières heures[3479]. La tendance monarchique absolutiste du duc de Blacas est alors préférée par les actionnaires à la tendance monarchique parlementaire. D'autant plus que le duc de Blacas intervient auprès de Laurentie qui se voit interdit de relayer les idées de Fitz-James. A un point tel qu'une rumeur ironique circule sur le fait que le *Rénovateur* va racheter la *France*[3480]. En réalité, Laurentie, pris à la gorge, accepte de transmettre les idées transcrites dans une lettre de Vienne en échange de fonds exceptionnels. La correspondance de Laurentie qui relate les problèmes de financement du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* révèle que le journal souffre d'un grand manque de fonds[3481] et que l'insertion de cette lettre de Vienne

---

Latour-Maubourg, Villèle et Chateaubriand, au Comité national de coordination, en charge des relations entre Prague et le mouvement légitimiste.

[3477] 372 ap 9 : lettre de Pradel du 7 décembre 1834 à Laurentie.

[3478] 372 ap 9 : lettre de Pradel du 2 octobre 1835 à Laurentie.

[3479] 372 ap 9 : le trésorier Magnan écrit le 4 octobre 1835 à Laurentie qu'ils doivent renoncer aux 82 000 francs versés par Charles X et le duc de Blacas : « Je préfèrerai mille fois vendre le journal plutôt que de m'associer pour le faire marcher aux ennemis de nos bienfaiteurs. Je vous avoue que je désespère du salut de notre pauvre entreprise. » De son côté, tout aussi désespéré, le gérant A. de Lostanges écrit à Laurentie le 9 octobre 1835 : « Nous sommes aux abois pour la suppression du secours mensuel […]. Personne au monde ne pourra admettre que les grâces qu'on nous a faites ont été reportées sur le journal la *France* qui audacieusement annonce que son cautionnement fait pour Charles X est déposé chez son notaire. »

[3480] 372 ap 9 : lettre de Lostanges à Laurentie du 11 juin 1835.

[3481] 372 ap 9 : le trésorier Magnan se désole dans une lettre du 2 juillet 1834, adressée à Laurentie : « Nous n'obtiendrons rien ou du moins très peu de choses des actionnaires du journal jouissant d'une grande fortune. »

aurait rapporté 25 000 francs à l'entreprise[3482]. Cette lettre paraît dans le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 18 octobre 1834, peu après la signature du traité de la Quadruple Alliance entre l'Angleterre, la France, l'Espagne et le Portugal et la mise en péril des actions de Carlos et Miguel. La ligne politique maîtresse du journal la *France* soutient l'idée qu'il faut s'allier à l'Autriche, à la Prusse et à la Russie afin de rétablir une monarchie contre-révolutionnaire en France. Laurentie, contraint par l'argent, accepte donc que le *Rénovateur* du 18 octobre 1834 commence à diffuser une forte critique du mouvement légitimiste français. La correspondance entre Fitz-James et Laurentie reflète ainsi leurs désaccords et l'incompréhension du duc : Fitz-James lui déclare, à plusieurs reprises, ne pas comprendre ses prises de position contradictoires. Dès le 19 août 1833, le duc de Fitz-James exprime à Laurentie son désespoir que partage aussi Chateaubriand, de constater que peu à peu la tendance absolutiste de Prague l'emporte au sein des légitimistes :

> J'avais quitté Chateaubriand il y a deux mois, nous étions alors convenu de tout, tout était changé à ce dernier voyage. J'avais retrouvé un homme ennuyé, découragé et voulant pour la centième fois tout planter là en jetant le manche après la cognée. N'y-a-t-il pas aussi charivari entre les journaux royalistes sur la manière dont ils envisagent ce qui se passe à Prague ; j'avais vu avec plaisir le *Rénovateur* attaquer plus sévèrement encore que la *Gazette* les hommes si coupables qui se jouent ainsi de l'avenir de la France, j'avais trouvé seulement qu'il s'était trop promptement arrêté. […] je vois donc que Blacas vous trompe et qu'il est à la tête de tout ce qui se fait à Prague…[3483]

Le duc de Fitz-James s'inquiète donc des manœuvres du duc de Blacas pour retourner le *Rénovateur* et placer le mouvement légitimiste à la solde de l'Autriche dont Fitz-James fait le procès :

> [Metternich] préfère la France telle qu'elle est aujourd'hui à la France avec une Restauration fondée sur des principes de nationalités, le système de la *Gazette* qui à peu de choses près est aussi celui du *Rénovateur* est proscrit à Vienne. On y veut bien une Restauration mais sous l'influence de l'Autriche, et cette pensée commence à se glisser dans certains journaux qui se disent légitimistes. Enfin j'ai la ferme conviction, que le parti qui nous a déjà perdu, voudrait vendre la France à M de Metternich de même que les Thiers, les Talleyrand, […] voudraient nous vendre à l'Angleterre…[3484]

Pour Fitz-James, Metternich préfère une France avilie avec Louis-Philippe à sa tête[3485]. Le duc conspue l'influence du ministre autrichien sur l'*Invariable* d'O'Mahony, sur le *Brid'Oison* et l'*Ami de la Religion*, tous trois dans les confidences de Prague. O'Mahony est

---

Ou encore dans une lettre du 2 août 1834, Magnan dit que « ces messieurs sont ennuyés de fournir ». Il lui manque 500 francs pour le mois d'août.

[3482] 372 ap 9 : lettre de Lapasse du 7 octobre 1834 à Laurentie.

[3483] 372 ap 21 : lettre de Fitz James du 19 août 1833 à Laurentie.

[3484] *Idem.*

[3485] 372 ap 9 : lettre de Fitz-James du 11 novembre 1834 à Laurentie.

d'ailleurs suspecté par le duc de Fitz-James de comploter avec Metternich depuis Fribourg[3486] et d'avoir réussi à transformer le mouvement légitimiste en véritable « salon de Prague »[3487]. Adversaire redoutable du néolégitimisme, O'Mahony publie en effet ses articles dans la *France*. Ces désaccords montrent l'incapacité des légitimistes à rester soudés auprès d'une figure consensuelle susceptible d'apaiser les tensions. La désorganisation est palpable. Le duc de Fitz-James regrette le manque de partisans au sein du mouvement royaliste et fustige la bêtise de ceux qui y demeurent. Berryer en est aussi bouleversé. Lostanges écrit à Laurentie que les légitimistes Dampierre et Brézé sont aussi d'avis que le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* abandonne Henri V :

> La lettre de Vienne a conjuré les orages sur notre tête.[3488]

Le duc de Fitz-James, rejoint par les opposants à la lettre de Vienne de 1834, se fend d'une réponse cinglante[3489]. Le correspondant de Vienne de Laurentie accuse « le parti légitimiste de s'être isolé, de vouloir se suffire à lui-même : de ne pas s'être mis d'accord avec l'Europe »[3490]. Le duc de Fitz-James lui oppose sèchement dans une lettre-réponse qu'il fait parvenir à Laurentie la conception du patriotisme du mouvement légitimiste :

> Si l'on appelle s'isoler avoir pris pour devise le mot, Tout pour la France et par la France : le parti légitimiste n'en changera pas.[3491]

Il reproche à Laurentie de faire le jeu des orléanistes qui affirment que les légitimistes attendent une intervention de l'étranger pour la victoire de leur cause. Surtout, il ne manque pas de lui rappeler le sort que l'Europe réserva à la France qui perdit des territoires en 1814 et en 1815 sans compter la création de la Belgique qui bloqua toutes velléités d'expansion. Seule la Restauration, d'après l'analyse du duc de Fitz-James a permis, depuis l'intérieur, de laver l'affront du congrès de Vienne grâce au succès de la campagne d'Espagne, d'Algérie et, dans une moindre mesure, de l'intervention en Grèce. Ensuite, après la révolution de 1830, le duc de Fitz-James regrette que, à quelques exceptions près, toutes les monarchies européennes aient reconnu la monarchie de Juillet comme pouvoir légitime et souverain de la France. Pour le duc, le parti légitimiste ne peut par conséquent dialoguer avec les membres de cette nouvelle Quadruple alliance car :

[3486] Fonds Berryer, 223 ap 3 : lettre du duc de Fitz-James du 4 juillet 1834 à Berryer-fils.
[3487] 372 ap 9 : lettre de Fitz-James du 9 décembre 1834 à Laurentie.
[3488] 372 ap 9 : lettre de Lostanges du 8 octobre 1834 à Laurentie.
[3489] 372 ap 9 : lettre de Lapasse à Laurentie du 30 octobre 1834. La veille, Lapasse prévient Laurentie : « Rappelez-vous aussi que dans l'affaire de la Duchesse, on vous a mal embarqué. »
[3490] Article du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 18 octobre 1834.
[3491] Fonds Berryer 223 ap 3 : lettre du duc de Fitz-James du 20 octobre 1834, adressée au rédacteur du *Rénovateur-Courrier de l'Europe*.

Nous disons, nous légitimistes, oui, les malheurs du monde viennent de la révolution de France. Guerre éternelle aux principes de la révolution, honneur à la France, honneur à la liberté qui n'est pas responsable des crimes commis en son nom.[3492]

L'article du *Rénovateur* regrette aussi que le parti légitimiste n'ait pas consulté l'Europe et affirme que « Prague est le centre où aboutit toute action politique de l'Europe et même toute l'action morale de la France »[3493]. Le duc de Fitz-James craint l'effet désastreux sur l'opinion provoqué par ce type de déclaration qui reconnaît de fait que les légitimistes sont à la solde de l'étranger. Il rejette aussi l'idée que depuis Prague, la cour de Charles X décide de l'exclusion de membres du mouvement en France. Lucide, Fitz-James signale aussi opportunément que la cour de Prague n'est pas reconnue par les puissances étrangères. Prague semble particulièrement reprocher au mouvement légitimiste de France son soutien à la duchesse de Berry et à Henri d'Artois malgré l'échec du soulèvement. Légitimiste légaliste, le duc de Fitz-James contre-attaque :

Jamais le parti légitimiste n'a parlé à faire un canton distinct de cette princesse. Jamais il ne l'a flattée, attirée en France par de jeunes cœurs pleins de flammes mais pour réfléchir dans leur dévouement, tout en admirant ce noble courage qui la portait à se dévouer pour son fils, on ose lui dire la vérité : on la conjura de ne pas s'exposer à des dangers sans utilité et ces conduites ne furent pas tout-à-fait superflues, puisqu'à l'instant même ils mirent fin aux malheurs d'une guerre qui ne pouvait avoir de résultats. Lorsque, bravant tous les périls, forte dans l'adversité, sa grande âme se fut révélée aux yeux de tous, on ne sut que tomber à ses pieds.[3494]

Le duc de Fitz-James prend alors la défense de la duchesse de Berry contre l'inaction et l'apathie de la cour de Charles X exilée à Prague, incapable de comprendre le pays qu'ils ont dû quitter :

Mme la Duchesse de Berry s'est montrée toute française. Elle comprend la France autant qu'elle l'aime. Voilà pourquoi le parti légitimiste ne cessera jamais de la bénir.[3495]

Isolé et marginalisé, le duc de Fitz-James trouve cruels les jugements portés sur « Madame », et regrette de voir qu' « elle n'est pas comprise dans les justes hommages rendus aux exilés de Prague » [3496] . Le point de désaccord central concerne le néolégitimisme, réforme du

[3492] *Idem.*
[3493] Article du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 18 octobre 1834. Cette opinion est largement moquée par la presse adverse et notamment dans le *Figaro*, par exemple dans le numéro du 7 juillet 1834 : « Selon le *Rénovateur*, qui prétend le dire avec conviction et hardiesse, les carlistes sont, dès ce moment, maîtres des destinées du pays. Que diable fait donc Charles X à Prague puisque ses amis sont maîtres de la France ? »
[3494] Fonds Berryer 223 ap 3 : lettre du duc de Fitz-James adressée au rédacteur du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 20 octobre 1834.
[3495] *Idem.*
[3496] *Idem.*

mouvement menée de France, et qui ne satisfait aucunement, ni la cour de Charles X en exil à Prague, ni les monarchies traditionnelles d'Europe :

A parler franchement, […] je crois que la question de la réforme soulevée par le parti légitimiste est la cause véritable de l'humeur que lui témoigne l'Europe. Cette question toute française […] ne peut être comprise au dehors, et je ne serais pas surpris que les ambassadeurs étrangers n'insinuassent à leurs cabinets qu'en demandant la réforme, le parti légitime fait du jacobinisme.[3497]

Le duc de Fitz-James et Berryer-fils sont considérés comme des traîtres par les émigrés. Le duc de Fitz-James soutient qu'une rénovation aurait été plus profonde que la simple réforme qu'il leur est reproché de mener :

C'est pour obtenir ces hommes que le parti légitimiste demande une réforme parlementaire. Il veut une représentation vraie au lieu d'une représentation fictive : il veut la vérité substituée au mensonge et ne veut pas autre chose.[3498]

Or, la cour en exil est loin de vouloir une quelconque réforme parlementaire. Le duc de Blacas, qui tient les finances du *Rénovateur*, refuse à Laurentie l'autorisation de publier dans son journal la lettre de réponse de Fitz-James[3499]. En parallèle, le duc de Fitz-James décide d'étouffer l'affaire, sans impliquer outre mesure le comité légitimiste parisien :

Les journaux ennemis n'ayant fait aucune réflexion sur l'article du *Rénovateur*, peut-être pensera-t-on à Paris qu'il est mieux de ne pas répondre et de laisser tomber cette polémique que ma lettre ne peut manquer d'échauffer. Je crois que cette question est très grave et sans la craindre je ne me dissimule pas toute l'importance qu'elle peut avoir.[3500]

Berryer, le « Mirabeau honnête homme »[3501], juge lui aussi inutile de répondre. Le duc de Fitz-James et Berryer nomment alors leurs ennemis, cachés derrière le fameux « correspondant de Vienne » et opposés à leur légitimisme réformé :

Ne pensez-vous pas cependant, mon cher ami, qu'il y aurait quelque chose à faire pour que le silence de notre part ne fut pas regardé comme un encouragement à nous écrire de pareilles lettres. Ce n'est pas la première et l'homme, assez lâche pour insulter Madame et le pauvre Montbel[3502] ne s'en tiendra pas là. Pradel se moque de nous, cette lettre si elle n'est pas écrite par lui l'a été par Blacas sous l'inspiration de Metternich. Je connais trop bien le personnage pour en douter.[3503]

[3497] *Idem.*
[3498] *Idem.*
[3499] 372 ap 9 : lettre de Lapasse à Laurentie du 30 octobre 1834.
[3500] Fonds Berryer, 223 ap 3 : lettre du duc de Fitz-James de 1834 au vicomte Walsh.
[3501] Fonds Berryer, 223 ap 3 : lettre du duc de Fitz-James du 7 janvier 1835 à Berryer-fils.
[3502] D'après le rapport de la haute police du 9 novembre 1831 (AN FF 1c 33), Castelbajac correspond avec M. de Montbel qui représente alors Charles X auprès de la Cour d'Autriche. En effet, Metternich confie les dépêches diplomatiques à Montbel qui les relaie au duc de Blacas.
[3503] Fonds Berryer, 223 ap 3 : lettre du duc de Fitz-James de 1834 à Berryer-fils.

Berryer-fils accuse, quant à lui, Blacas de Vienne ou De Foresta alors à Rome[3504]. Encore pris pour cibles, Berryer-fils subit les attaques d'O'Mahony dans des articles polémiques qui dénoncent « la jeune France factieuse » ou encore « les discours des légitimistes si factieux »[3505]. O'Mahony s'oppose aussi à la *Quotidienne* qui soutient le duc de Bordeaux et qui reconnaît comme définitives les abdications de Rambouillet :

> Les qualifications royales n'ont pas cessé un instant d'appartenir exclusivement à Charles X, et que M. le Dauphin, Madame la Dauphine, M. le duc de Bordeaux et Mademoiselle n'ont jamais porté ni accepté d'autres titres que ceux qu'ils portaient en France.[3506]

Laurentie est écartelé entre la préservation des financements de son journal et ses convictions. Un article polémique paraît le 31 janvier 1835 car Laurentie nie l'existence de tensions :

> Voici que publiquement on recherche qui est-ce qui est Roi de France, ou qui est-ce qui a cessé de l'être […] On oppose Charles X à Henri V et Henri V à Charles X. Pourquoi ces conflits ? Charles X et Henri V, c'est l'unité.[3507]

Son lectorat, désorienté, réagit au flou des expressions :

> Il est de l'essence de la monarchie légitime qu'il n'y ait jamais doute ni confusion sur la personne en qui réside la royauté. Le Roi est mort ; Vive le Roi ! Tel et notre vieux cri national. […] Il est donc impossible d'éluder cette question : Henri V est-il ou non roi de France ? […] Il est vrai que dans votre article, vous convenez « que l'universalité des opinions est accoutumée à voir dans le nom de Henri V la représentation de l'identité royale », mais ces expressions quelques peu ambiguës ne suffisent pas ; il faut, ce nous semble à cet égard, une déclaration positive, telle au moins que vous même l'aviez faite dans votre numéro du 31 janvier 1834 : « La légitimité, pour le *Rénovateur*, a pour dernière expression le nom de Henri V […] Henri V, voilà notre mot politique ». Nous croyons qu'on ne trouve pas, dans l'article du 31 janvier 1835 une manifestation aussi précise, et pourtant, elle était plus nécessaire que jamais.[3508]

Quant à la place qui est réservée à Charles X, elle est celle de « tuteur politique » et « père » du duc de Bordeaux[3509]. Roger de Larcy regrette que Laurentie fasse une telle concession, apportant du crédit aux thèses de la *France* au détriment d'un royalisme « intelligent et éclairé ». Le duc de Fitz-James craint que le discrédit soit total pour le *Rénovateur* :

[3504] Fonds Berryer, 223 ap 3 : lettre du duc de Fitz-James du 31 octobre 1834 à Berryer-fils.
[3505] Fonds Berryer, 223 ap 3 : lettre du duc de Fitz-James du 16 décembre 1834 à Berryer-fils et voir les lettres politiques déjà très violents et ironiques qui dénoncent les « rouges et blancs » et le « banquet monarchico-révolutionnaire » de Berryer d'O'Mahony dans *L'Invariable*, tome 5, Fribourg Suisse, Muller, 1834, p.305 et p.365.
[3506] Article d'O'Mahony « Lettre politique (quatrième lettre). Du point le plus important de la politique Jeune-France dans *L'Invariable*, tome 6, Fribourg Suisse, Muller, 1834, p.108 et suivantes, pour la citation p.113.
[3507] Article du 31 janvier 1835 de Laurentie dans le *Rénovateur-Courrier de l'Europe*.
[3508] 372 ap 9 : lettre du politique baron Roger de Larcy (1805-1882) du 12 février 1835 à Laurentie.
[3509] *Idem.*

Que ces Messieurs du *Rénovateur* y prennent garde, une pareille interdiction tend à discréditer entièrement leur journal. J'ai vu parmi nos royalistes de Rouen l'indignation que leur a fait éprouver cette lettre. […] Moreau et Laurentie doivent au moins nous dire si leurs engagements avec ce correspondant de Vienne sont tels qu'ils ne peuvent refuser l'insertion de pareilles injures adressées au parti légitimiste ; injures qui contredisent tout le système développé dans leur journal depuis deux ans. Il n'y en a pas un qui ait frondé plus sévèrement la pusillanimité de l'Europe à l'égard de la Révolution.[3510]

Dans un dernier élan, Laurentie se ressaisit et revient à ses convictions premières de défendre la position de Fitz-James. Ce dernier vient d'être élu député de Toulouse en remplacement de Berryer, en janvier 1835, et exprime son grand étonnement face au ralliement de Laurentie :

Depuis cette époque, n'entendant plus parler de vous, j'ai cru que vous preniez fait et cause pour cette *France* si étrangement patronisée par Prague […].[3511]

Mais les pressions de Prague se font de plus en plus fortes à l'encontre de Laurentie. Lostanges lui écrit, le 2 octobre 1835, que le duc de Blacas souhaite devenir membre de la direction du *Rénovateur*, sans quoi il lancera un nouveau journal national[3512]. Finalement, le duc de Blacas décide de faire entrer comme actionnaire principal un de ses parents, le comte de Blacas[3513].

Le néolégitimisme est mis en péril par les absolutistes. Ces dissensions liées au choix du prétendant au trône paralysent alors le mouvement légitimiste, d'autant plus que l'attentat manqué de Fieschi en juillet 1835 contre Louis-Philippe marque un tournant dans la monarchie de Juillet. Les légitimistes absolutistes, hors-jeu, interprètent l'attentat comme le signe de la fragilité de la monarchie de Juillet, et se mettent à espérer le retour au pouvoir de la branche aînée. Peu lucide, le comte de Pradel écrit à Laurentie :

Que d'événements imprévus et graves sont venus, Monsieur, occuper le court intervalle de temps qui nous sépare de notre dernière entrevue ! On croirait à l'importance de ces phénomènes qu'ils vont précipiter le cours des révolutions ; mais notre faible vue apprécie d'une manière si imparfaite l'enracinement des causes providentielles et de leurs effets, que nous avons sans cesse à recommencer, nos calculs de vraisemblances humaines. Il ne me paraît cependant guère douteux qu'il n'y ait, dans ce qui se passe aujourd'hui un essai tout nouveau pour asseoir la royauté de l'émeute sur les fondements restaurés de la vieille monarchie. Reste à savoir d'où partira le coup qui confondra ce vain dessein.[3514]

Alors que Laurentie maintient sa ligne rédactionnelle avec de plus en plus de difficulté, il se réfugie régulièrement dans sa campagne, ce qui lui est reproché par Valmy qui exige sa

[3510] Fonds Berryer 223 ap 3 : lettre du duc de Fitz-James de 1834 à Berryer.
[3511] 372 ap 9 : lettre de Fitz-James du 8 mai 1835 à Laurentie.
[3512] 372 ap 9 : lettre de Lostanges du 2 octobre 1835 à Laurentie.
[3513] 372 ap 9 : lettre de Magnan du 7 octobre 1835 à Laurentie : Le comte et le duc de Blacas « auront voulu avant tout une position dans le journal, la direction absolue de tout ce qui aurait rapport aux intérêts matériels. »
[3514] 372 ap 9 : lettre de Pradel du 1er septembre 1835 à Laurentie.

présence à Paris, surtout après l'attentat manqué. L'émotion est utilisée par le pouvoir, comme le note Germain Laurentie, sorti dans Paris à la demande de son frère, pour assister aux manifestations des enterrements des victimes. Selon lui, l'apparat déployé lors de ces cérémonies cautionne par avance le durcissement des lois sur la presse :

> Je reviens du grand convoi funèbre où la curiosité avait attiré à peu près tout Paris : c'était un dédommagement pour la fête du 29 qui avait manqué. Garde nationale, banlieue, troupe de ligne, cavalerie, grands corps de l'État, corporation d'ouvriers etc., etc., tout était sur pied, et a défilé pendant 3 ou 4 heures le long des boulevards. Au milieu de tout ce grand appareil étaient les corbillards, magnifiquement ornés suivant, à distance, parmi lesquels se faisait remarquer celui qui portait le maréchal Mortier. La douleur publique a été exploitée, autant que possible et sans doute que la garde nationale au moment de la revue criera fort en faveur des mesures de salut public qui ont été proposées hier. Le *Charivari* a fermé boutique et le grand magasin où il étalait passage Véro-Dodat est à louer. C'est le seul parti qui reste désormais aux journaux : Louis-Philippe est-il destiné à exécuter les ordonnances de Charles X ? Il y paraît disposé quoique toutefois on ait peine à comprendre qu'il en vienne à bout sans peines […].[3515]

Face à cette démonstration de force vis-à-vis de la presse, Germain Laurentie recommande à son frère de ne signer aucun article et se propose de le relire :

> J'ai été très contrarié de ton dernier article : pourquoi dans des moments d'effervescence, se mettre en évidence et jeter ton nom aux passions ? Il faut laisser ces prouesses à M. de Kergolay[3516]. […] Je serai aussi bon censeur et aussi bon juge de l'opportunité que MM. du *Rénovateur* […]. Il est bien entendu que la loi proposée une fois passée, comme il n'y a point d'article du *Rénovateur* qui ne soit une attaque ou directe ou indirecte ou par allusion du principe du gouvernement, il faudra bien laisser à d'autres le soin de remplir les colonnes du journal et d'avoir l'habileté de se mettre à l'abri de la tentation des 50 mille francs d'amende.[3517]

Les lois du 9 septembre 1835 doublent en effet le montant du cautionnement et aggravent la répression et la restriction des possibilités d'acquittement. La censure s'abat aussi sur les dessins et les gravures. Néanmoins, les légitimistes réorganisent leur mouvement. Le Comité d'union et de correspondance, dit Comité de Paris est créé le 16 octobre 1835 avec comme président le marquis de Pastoret, et comme membres actifs Berryer, Hennequin et Dugabé. Les légitimistes français lancent l'impression d'une multitude de gravures représentant le duc de Bordeaux en Écosse afin de peser contre les émigrés absolutistes. Âprement critiqué par les anciens légitimistes d'action, le Comité de Paris essaie de mener des actions efficaces dans

[3515] 372 ap 9 : lettre de Germain Laurentie à son frère au lendemain de la publication des lois de septembre 1835.
[3516] Germain Laurentie fait référence au procès de Kergolay et de Dieudé, le gérant de la *Quotidienne* en septembre-octobre 1835 pour avoir publié une lettre signée par le comte soutenant la cause des accusés de Niort : « Vous ne devez servir que votre roi légitime, et si l'on voulait vous soumettre à une autre loi, vous devez vous insurger ; n'allez pas aux conseils de recrutement, restez dans les bandes, votre droit vous est acquis ». Le procès est retranscrit dans le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* du 11 octobre 1835 : Kergolay et Dieudé sont condamnés à quatre mois de prison ferme et 2000 francs d'amende.
[3517] 372 ap 9 : lettre de Germain Laurentie à son frère au lendemain de la publication des lois de septembre 1835.

un contexte qui lui semble propice à ses idées. La presse légitimiste pense tirer profit de l'attentat manqué contre Louis-Philippe :

> Il y a un parti à prendre pour les journaux légitimistes ; mais ce parti demanderait un mûr et sage examen ; ce n'est pas tout, en effet, de chercher les moyens d'éluder la loi, premier soin qui se présentera sans doute à l'esprit. Il serait plus nécessaire de l'éluder avec avantage, de choisir entre toutes les oppositions restreintes que l'on peut faire, celle qui profitera le plus à la cause de la vérité.[3518]

La réunion des actionnaires des journaux légitimistes doit ainsi avoir lieu et le duc de Lévis en est désigné comme le principal acteur :

> C'est en son nom que sont créées les très nombreuses actions dont les fonds ont été faits par des personnes considérables que vous connaissez et qui me semble, ne devraient pas rester étrangères aux résolutions à prendre dans l'assemblée des actionnaires.[3519]

La fusion de ces journaux au sein de la *Quotidienne* semble constituer la seule issue possible. Pour ce faire, Laurentie doit se réunir à Paris avec Michaud, Berryer et le duc de Lévis[3520]. La correspondance entre Laurentie et Valmy montre l'inquiétude du duc quant à l'avenir du *Rénovateur* car il voit que « l'époque de rénovation sociale est arrêtée dans son progrès par une administration totalement incapable »[3521]. Mais le mot d'ordre est lancé, et ce, malgré les tentations :

> Il ne faut pas entrer dans le juste-milieu.[3522]

Les lois de septembre ont finalement pour conséquence l'arrêt de la parution du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* qui doit alors se fondre dans la *Quotidienne* dont Laurentie reprend toutefois la direction. En effet, la loi transforme l'offense au roi en atteinte à la sûreté de l'État et le régime combat alors frontalement les légitimistes, les bonapartistes et les républicains. La fusion entre le *Rénovateur-Courrier de l'Europe* et la *Quotidienne* ressemble à un retour en arrière. La loi du 9 septembre 1835 complète la restriction du droit d'association avec la réduction de la liberté de la presse. Les journaux doivent alors trouver dans un délai d'un mois la somme faramineuse de 100 000 francs pour payer le cautionnement. La nouvelle loi du cautionnement pose problème :

> Cette loi de la presse soulève les passions parce que des intérêts matériels se trouvent en jeu.[3523]

[3518] 372 ap 9 : lettre de Pradel du 1er septembre 1835 à Laurentie.
[3519] *Idem.*
[3520] 372 ap 9 : lettre de Pradel du 2 novembre 1835 à Laurentie.
[3521] 372 ap 9 : lettre de Valmy du 21 juillet 1835 à Laurentie.
[3522] 372 ap 9 : lettre non datée (vraisemblablement de 1835) de Valmy à un correspondant non identifié au sujet du rôle de Laurentie dans le *Rénovateur*.
[3523] 372 ap : lettre de Lostanges du 22 août 1835 adressée à Laurentie.

Les actionnaires légitimistes paient mais sacrifient le néolégitimisme. Le comte de Blacas Carros[3524] devient un nouvel actionnaire dans le projet de réunion du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* et de la *Quotidienne*[3525] : il offre de payer le cautionnement et ne demande que 5% des profits plus la promesse de 2 % de prime dès que le journal aura atteint 3000 abonnés. Valmy rencontre l'actionnaire De Gouze puis, en accord avec Michaud et Pradel, valide la fusion, tandis que la *France* a payé son cautionnement et va à nouveau paraître avec une direction collégiale comprenant ces mêmes acteurs. Le *Rénovateur* étant estimé à 200 000 francs et la *Quotidienne* à 400 000, le titre de cette dernière est repris pour le nouvel organe[3526], ce qui constitue tout un symbole. Un acte notarié constitue une nouvelle société dans laquelle Michaud et Laurentie reprennent, en compensation, les pouvoirs et les honneurs. La société est en nom collectif à l'égard de Michaud, Laurentie, du duc de Valmy, du comte de Locmaria, du vicomte Delaitre, du vicomte de Lapasse, Espivent de la Villeboisnet, du vicomte de Bertier, du vicomte de Blosseville et du comte de Lostanges. La direction politique et littéraire est confiée à une commission composée entre autres de Laurentie, de Locmaria, de Valmy. Michaud reste le plus fort actionnaire. La correspondance de Laurentie montre les enjeux de cet événement journalistique. Il est à noter que Lostanges rend compte de la tenue d'une réunion sans la présence du duc de Fitz-James, évincé de toute direction : le néolégitimisme ne doit plus avoir voix au chapitre. Le véritable enjeu de cette fusion est d'opposer une alternative aux positions de la *Gazette de France* et de *la France* :

> Si la réunion ne se fait pas la presse royaliste sera sous peu représentée par la *Gazette* et la *France*, cad qu'elle sera perdue, et avec elle, la tribune et le parti.[3527]

La *Quotidienne* espère alors l'emporter et prendre des abonnements à sa rivale :

> On se désabonne de la *Gazette*. C'est un malheur si on abandonne le roi. Le moment était favorable pour aller en avant. Berryer a un triomphe complet sur ce Genoude. Ni lui ni les siens n'ont réussi nulle part. Il est bien malheureux qu'on ne veuille plus vous soutenir.[3528]

Pourtant, la bataille contre la *Gazette de France* s'annonce difficile, voire impossible au vu des abonnements et des tirages plus importants du journal de Genoude[3529]. Une toute autre

[3524] Ancien sous-préfet, à ne pas confondre avec le duc de Blacas, avec qui il est d'ailleurs en froid, en exil auprès de Charles X.
[3525] 372 ap 9 : lettre de Lapasse à Laurentie du 1er octobre 1835.
[3526] 372 ap 9 : dernière lettre de Lapasse non datée de 1835 à Laurentie.
[3527] 372 ap : lettre de Lapasse du 6 octobre 1835 à Laurentie.
[3528] 372 ap 9 : lettre du collaborateur, vraisemblablement actionnaire du *Rénovateur-Courrier de l'Europe*, Henri Pailhès datée du 1er juillet 1834 à Laurentie.
[3529] Voir tableaux des abonnements et des tirages des deux journaux sous la monarchie de Juillet dans les documents en annexe, p.127-128.

explication est donnée dans un article du *Rénovateur-Courrier de l'Europe* qui en appelle à l'impossible union :

> Il serait inutile d'exposer par quel progrès d'idées nos amis sont arrivés à penser qu'après cinq ans de luttes royalistes et d'épreuves diversement combinées, il était temps de concentrer les efforts et de réaliser dans la presse une unité qui déjà s'était réalisée dans les opinions. Il serait inutile aussi de nier que les nécessités nouvelles des lois sur les journaux n'aient été une occasion de plus de chercher à fortifier par l'ensemble de la défense les organes de cette presse qu'on veut étouffer par une attaque vive et tenace.[3530]

Comme Laurentie, Berryer lui-même montre l'exemple et se rallie à la *Quotidienne* :

> Ses relations d'ailleurs avec la *Quotidienne* l'empêchent de parler au *Rénovateur*, il aurait dû le regarder comme son journal, mais j'ai bien vu qu'il désirait comme tant d'autres avoir plusieurs organes pour la publicité de ses discours.[3531]

En effet, l'entrevue de Berryer avec le roi en exil à Prague, après son voyage en Allemagne en 1835, signe l'arrêt du courant réformiste au sein du mouvement légitimiste :

> Charles X interrogea Berryer sur l'avenir du parti ; il lui demanda sa pensée sur les conditions dans lesquelles il serait possible de rétablir la monarchie légitime : « Sire, lui dit Berryer, il ne faut qu'exécuter fidèlement la charte en en développant les principes par un système plus large des lois électorales. » - « Ah ! reprit le roi, vous me rappelez Casalès quand il quitta l'assemblée et vint nous joindre au camp des émigrés. Nous lui demandâmes ce qu'il pensait qu'il y avait à faire. « Monseigneur, nous répondit-il, il faut convoquer les États généraux […].[3532]

Outre les divisions et l'inefficacité induite, Berryer, le membre le plus actif du mouvement, est ruiné. Il faut recréer un mouvement politique, car, comme l'écrit Michaud à Laurentie à l'occasion de l'organisation d'une souscription en faveur de Berryer, « il ne s'agit pas seulement de la fortune de Berryer, mais de celle du parti royaliste qu'il faut organiser ; nous ne sommes qu'une glorieuse intrigue et voilà tout, nous ne sommes pas même un parti, et voilà une occasion pour nous compter, pour nous former en association publique, sans qu'on ait rien à dire.[3533] » En effet, depuis 1830, Berryer ne plaide plus pour son cabinet d'avocat et se concentre exclusivement sur les procès politiques, notamment de presse : ses revenus s'en trouvent diminués et il doit vendre sa propriété. Le symbole de l'échec est fort. Un autre le renforce : le retour de Laurentie à la *Quotidienne* qui ramène au temps de la Restauration. Selon Alfred Nettement, Laurentie revient à la tête du journal du fait de sa relation amicale

[3530] Article du 31 décembre 1835 du *Rénovateur-Courrier de l'Europe*.
[3531] 372 ap : lettre de Magnan d'octobre 1835 adressée à Laurentie.
[3532] Fonds Berryer 223 ap 26 : manuscrit des mémoires de Berryer-fils.
[3533] 372 ap 10 : lettre de Michaud du 22 août 1836 à Laurentie.

avec le duc de Montmorency, « qui avait fait de grands sacrifices pour le journal »[3534]. Le journaliste réussit à mobiliser, malgré tout, de nouveaux collaborateurs tels que Roger de Beauvoir, sous le « ferme patronage » du baron de Valmy[3535]. Les thèmes abordés dans les séries d'articles comme les *Émigrés de Londres* de Roger de Beauvoir ressassent le passé sans offrir l'espérance d'un avenir meilleur. Contre la *Gazette*, les relations avec ses confrères de la *Mode* se multiplient aussi en 1834 et 1835 : en 1835, la *Mode* passe des mains de Mennéchet à celles d'Édouard Walsh. Laurentie se rapproche également d'Henri de Riancey, directeur de l'*Ami de la Religion*, et donc de Veuillot contre Montalembert.

3.3. L'enseignement, seul conciliateur ?

Malgré les divisions entre légitimistes et catholiques, la liberté d'enseignement permet aux « néo-catholiques » autour de Montalembert de s'unir aux catholiques du mouvement légitimiste. Genoude marque cependant encore son originalité et ne souhaite pas voir les questions catholiques l'emporter sur celles du royalisme. Il refuse donc de dissocier la liberté de l'enseignement des autres libertés au sein du parti légitimiste[3536]. A l'inverse, Laurentie et Berryer ne réussissent à sauver du néolégitimisme que la liberté d'enseignement sur toutes celles qu'ils ont pu défendre antérieurement. Une ultime action est donc entreprise et, dans sa volonté d'unification, Berryer devient le relais des catholiques à la Chambre lors du renouveau catholique autour de la liberté d'enseignement :

> Berryer, d'ailleurs, avait droit de se faire quelque honneur de ce mouvement qui se développait en faveur de la liberté religieuse. […] C'était Berryer qui, [sous la Restauration], dans la *Quotidienne*, à la Société des Bonnes Études, devant les tribunaux où il défendait Lamennais, avait, le premier, posé les vraies conditions des temps modernes, écarté des lois surannées, et revendiqué pour l'Église ce droit commun, dont les fluctuations nouvelles, sous la conduite de Lacordaire et de Montalembert, les anciens auditeurs de la Société des Bonnes Études, réclamaient l'application. C'était lui qui, après 1830, contre cette révolution dont l'esprit était d'ignorer la religion […] avait à la Chambre des députés défendu les congrégations, repoussé le divorce, mis en demeure les pouvoirs publics de donner la liberté d'enseignement promise par la Charte.[3537]

Autour de la liberté d'enseignement, un consensus existe sur la finalité de l'obtenir, mais pas sur les moyens de la faire respecter : Laurentie partage l'idée qu'il faut que la liberté de

[3534] Cité dans Avenel, Henri, *Histoire de la presse française depuis 1789 jusqu'à nos jours*, Paris, Flammarion, 1900, chapitre VII, p.303-383.
[3535] 372 ap 9 : lettre de Roger de Beauvoir de 1835 adressée à Laurentie.
[3536] Changy, Hugues de, *Le Mouvement légitimiste sous la Monarchie de Juillet (1833-1848)*, Rennes, PUR, 2004, p.247.
[3537] Fonds Berryer 223 ap 26 : manuscrit des mémoires de Berryer-fils, sur le droit d'association, p.2.

l'enseignement s'impose sans avoir recours à une loi. Quant à la gratuité de l'enseignement, les catholiques n'ont pas tranché la question, car la liberté va avec la responsabilité du père de famille. Laurentie y est hostile :

> Théoricien de l'enseignement depuis la Restauration, toujours fidèle au légitimisme, Laurentie repousse lui-aussi l'idée de gratuité absolue, parce qu'elle entraînerait au monopole de l'État.[3538]

Contre ce monopole d'État, Laurentie élabore, outre le collège de Pontlevoy, un projet d'enseignement secondaire qui correspondrait à ses convictions et veut y impliquer l'archevêque de Paris. D'après les archives du diocèse de Paris, une lettre de Laurentie écrite à Mgr de Quélen datée de 1833, prouve que le journaliste aurait eu le projet de fonder un collège ainsi qu'un nouvel établissement d'enseignement supérieur à Conflans, dans la résidence de l'archevêque[3539]. Laurentie parle d'un « double établissement d'instruction » qu'il souhaite créer sous les auspices de l'archevêque qui a approuvé le but de l'association libre que Laurentie lui a déjà soumis. Il affirme n'avoir aucun intérêt financier dans l'entreprise puisqu'il souhaite que ce nouvel établissement ne rentre pas en compétition avec le collège de Pontlevoy. Laurentie envoie une note datée du 19 avril 1833, dans laquelle il expose son projet d'enseignement catholique :

> Il est superflu d'indiquer la nécessité d'opposer à l'enseignement libéral des Écoles de Paris un enseignement chrétien et national tout à la fois. Pendant que les hommes politiques se disputent sur les intérêts du présent, l'avenir leur échappe […].[3540]

Le projet d'établissement est extrêmement ambitieux : il veut ériger un collège d'excellence rattaché à un « contre-Collège de France » dont les professeurs dépendraient d'une association libre. Pour le collège financé par souscription, Laurentie souhaite un directeur issu de l'Université qu'un conseil présidé par l'archevêque commanderait. Dans l'établissement supérieur, il souhaite créer un creuset catholique :

> M. Frère pour l'enseignement religieux, M. Pardessus pour l'enseignement du droit, M. de Casalès pour la littérature chrétienne, M. Gouraud pour la physiologie, M. Pariset pour l'hygiène, M. Lacordaire pour l'histoire ecclésiastique, etc. Ce serait, je pense, un moyen de réunir tous les hommes de talent avec leurs nuances de pensées, mais également catholiques ; et la jeunesse des écoles se précipiterait pour entendre de telles leçons.[3541]

[3538] Sirinelli, Jean-François, *Histoire des droites*, tome 3, sensibilités, Paris, Gallimard, p.716.
[3539] Archives du diocèse de Paris, lettre de Laurentie datée du 20 avril 1833, adressée à Mgr de Quélen, 1D 4,5, dossier 1, correspondance de Mgr de Quélen, de 1833. Cf. document en annexes, p. 114-117.
[3540] *Idem*, note de Laurentie du 19 avril 1833 sur son projet de création d'établissement.
[3541] *Idem.*

L'association libre prendrait le nom d'Association pour la propagation ou l'amélioration de l'instruction publique en France avec pour président De Quélen et pour membres, entre autres, les abbés Liautard, Scorbiac, Salinis, ainsi que les avocats Berryer et Hennequin. L'archevêque semble ne pas avoir impulsé le projet qui est resté lettre morte. Mais les propositions de création ou de relance d'établissements catholiques restent fréquentes dans la correspondance de Laurentie. Ce dernier reçoit une lettre d'un certain Larrigade qui tente de restaurer Sorèze :

> Je voudrais implanter à Sorèze toutes les perfections de Pont Levoy ; avec le temps, j'y parviendrai peut-être.[3542]

Par la suite, Lacordaire, que Laurentie voulait mobiliser pour le projet de Conflans, se retire à Sorèze qu'il décide de remonter. Très populaire, l'abbé Lacordaire fait salle comble pour chacune de ses conférences reproduites dans la presse[3543]. Il s'agit de répondre au pouvoir mais encore aux adversaires de l'Église qui souhaitaient la fin de l'influence de l'Église sur l'éducation et sur la société en règle générale. Par la suite, en 1836, Louis-Philippe fait paraître une ordonnance sur l'enseignement secondaire. Face à cette dernière, une note du diocèse de Paris sur le rapport de Saint-Marc Girardin concernant l'instruction secondaire, expose comment maintenir à une place centrale les petits séminaires qui n'ont ni le statut d'école publique, ni celui d'école privée[3544]. En effet, dans cette réforme, les petits séminaires posent une nouvelle fois problème, le diocèse de Paris refusant l'option que l'État finance ces séminaires :

> Ce serait payer trop cher notre prospérité financière que de l'acheter aux dépens d'un des droits les plus sacrés et les plus inaliénables des évêques : celui de diriger et de former par eux-mêmes les jeunes élèves de la tribu sainte.[3545]

Il s'agit ainsi d'exclure les petits séminaires de la réforme universitaire engagée par Louis-Philippe. Le diocèse de Paris tient à rester le seul à pouvoir recruter les professeurs de ces petits séminaires qui sont de moins en moins nombreux. Les clercs craignent aussi de dépendre du maire de village pour la délivrance du certificat de moralité pour enseigner. L'enseignement est à nouveau au cœur des préoccupations des catholiques légitimistes. De

[3542] 372 ap 11 : lettre d'Antoine Darbins de Larrigade du 21 mars 1841, adressée à Laurentie.
[3543] Les journaux se précipitent pour retranscrire les conférences de Lacordaire qui donne ou non son aval comme le signale sa lettre adressée à Laurentie du 3 mai 1835, dans Lacordaire, *Correspondance*, tome I, 1816-1839, Paris, Éditions du Cerf, 2001, p.613.
[3544] Archives diocésaines de Paris, 1 D 4, 18.
[3545] *Idem.*

1835 à 1837, Laurentie se lance dans la rédaction d'ouvrages sur l'éducation et écrit ses *Lettres sur l'éducation* dans lesquelles il énonce un programme politique :

> L'éducation est la raison et la fin des révolutions. L'éducation peut disposer un peuple à l'anarchie comme à la servitude, comme à la liberté.[3546]

C'est aussi un programme éducatif qu'il compte faire appliquer au collège de Pontlevoy, et prend exemple sur Juilly :

> Juilly, antique modèle que j'ai vu renaître sous la main de quelques hommes vertueux, s'offre à moi comme une espérance de plus d'avenir.[3547]

Ce modèle du collège chrétien s'appuie sur l'autorité, la religion et l'ordre. Laurentie écrit une sorte de plaidoyer pour le collège de Pontlevoy qui voit ses effectifs baisser. Il distingue l'éducation, comme source d'inspiration première qui guide l'instruction, de l'enseignement. Surtout, il n'entend par éducation que celle inspirée par les principes chrétiens et moraux, qui doivent être professés au peuple. La sensibilité, religieuse et non romanesque, la charité, la piété sont les qualités classiques requises pour l'enfant. Le collège fait respecter l'autorité paternelle, la morale et les bonnes manières aux élèves. Il souhaite évidemment la diffusion d'un enseignement où se mêlent sciences et religion :

> Le christianisme est le vaste flambeau de la science de l'humanité. Les temps modernes y trouvent leur explication comme les temps anciens. Par lui chaque accident de l'histoire des nations a sa place dans la grande harmonie humaine.[3548]

Il s'agit aussi de prévenir les élèves du « républicanisme » des écrivains de l'antiquité. Il évoque ensuite une adaptation de l'enseignement en fonction des aptitudes des élèves. Il refuse l'égalité de traitement et d'enseignement :

> Les études modernes arrivent principalement à ce résultat, c'est qu'elles multiplient les sujets sans vocation ; et il n'y a pas de pire fléau.[3549]

Il recommande ses choix littéraires qu'il a publiés dans la Bibliothèque choisie. Émile de Girardin fait l'éloge de ses *Lettres sur l'éducation* et prononce un plaidoyer contre les révolutions politiques :

> Votre livre sur l'éducation occupe depuis longtemps dans ma modeste bibliothèque le rayon consacré aux ouvrages de cette matière qui sont pour moi des guides et des autorités. Aux points de vues différents ou nous sommes, si ces idées se rencontrent, comment se fait-il qu'elles ne parviennent point à prévaloir, c'est

[3546] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Lettres sur l'éducation*, Liège, Librairie catholique, 1835, p.2.
[3547] *Ibid*., p.4.
[3548] *Ibid*., p.188-189.
[3549] *Ibid*., p.151.

Monsieur, que toutes les révolutions sont des retards, et qu'il n'y a de progrès obtenus que ceux qui sont dus au génie de quelques hommes rares dans les siècles. Les hommes de génie sont l'ouvrage de Dieu, les révolutions sont l'ouvrage des passions humaines […]. Aussi je n'attends plus les Réformes des révolutions politiques, pas même de la raison des nations. Je les attends toutes du génie de quelque grand citoyen qui un jour ou l'autre conduira la foule de laquelle il partira […]. Espérons que la France électorale et représentative ne restera pas toujours stérile. La France religieuse a produit de grands et de saints hommes qui ont dominé le monde et conduit les rois. La France guerrière a produit des hommes de guerre plus grands que les César… La France monarchique a produit de bons rois, et leur a donné pour ministres Sully, Colbert, Turgot… La France représentative aura-t-elle aussi son tour… Nous, Monsieur, qui en-dehors des partis aimons notre pays par-dessus tout, qui en voulons le bien-être et la moralité, espérons-le, et ne négligeons aucun effort pour qu'une meilleure instruction, et qu'une éducation populaire largement assise sur le sentiment religieux, et l'observation sévère de l'hygiène, ajoute aux probabilité d'un futur Génie pacifique.[3550]

La révolution morale menée par les légitimistes a donc permis de créer un consensus sur le contenu de l'enseignement dans la classe politique au pouvoir. En effet, Guizot prononce quelques mois plus tard son discours où il affirme que la France « a besoin de s'organiser, de retrouver les principes d'ordre et de conservation »[3551]. Enfin, face au *Livre du peuple* de Lamennais, Laurentie riposte dans un ouvrage où il n'aborde le sujet du peuple que sous l'angle de l'enseignement : en 1837, il fait paraître ses *Lettres à un curé sur l'éducation du peuple*, qui réaffirment encore les principes d'une éducation morale, chrétienne, patriotique et philosophique, « sans faire œuvre de révolution », après la parution des *Lettres à un père* et de ses *Lettres à une mère sur l'éducation de son fils* en 1836[3552]. Chateaubriand vante ce « petit livre excellent » et le chapitre « de haute raison » sur *l'inégalité des grands et des petits* mais prévient Laurentie :

Il est bien à craindre que M. Laurentie ait affaire à une génération sourde qui n'entendra pas son éloquente voix.[3553]

Il est à noter en parallèle que Genoude s'occupe d'une Bibliothèque chrétienne du XIXème siècle, publications concurrentes de la Bibliothèque choisie de Laurentie et de celles de l'abbé Migne, pour servir l'enseignement catholique. En 1837, Guizot soumet à la Chambre un projet de loi sur l'enseignement secondaire qui ouvre, dans le monopole universitaire, la possibilité d'une mise en pratique véritable de la liberté d'enseignement : les écoles secondaires privées sont permises à condition qu'elles soient contrôlées par l'Université. La *Quotidienne* du 16 mars 1837 condamne le projet de loi, mais les légitimistes ne l'attaquent

[3550] 372 ap 9 : lettre d'Émile de Girardin du 22 mai 1835 à Laurentie.
[3551] *Le Moniteur universel* du 25 mars 1836 conservé et annoté dans le fonds Berryer 223 ap 28.
[3552] *Jeunesses au XIXème siècle*, 1848 révolutions et mutations au XIXème siècle, volume 8, 1992, p.52.
[3553] 372 ap 21 : lettre de Chateaubriand du 29 janvier 1838 à Laurentie.

pas à la Chambre des députés, d'autant plus que de 1837 à 1840, le monopole de l'Université se renforce. A l'instar de Montalembert, Laurentie est l'un des rares légitimistes à trouver que la liberté d'enseignement est une question prioritaire, même par rapport à celle de la réforme électorale.

La réforme électorale concurrence alors fortement la question de l'enseignement. Soutenir la réforme électorale impliquait, pour les légitimistes, une alliance avec les républicains dont les journaux sollicitaient la pratique et publiaient les pétitions en sa faveur. Les rédacteurs de la *Gazette de France*, Genoude et Lourdoueix, sous l'impulsion de Villèle, s'engagent totalement dans la revendication de la réforme électorale. Villèle fait paraître une lettre en 1839 dans la *Gazette* sur la réforme électorale. Il développe tout un argumentaire ambigu qui ne permet pas de savoir si la réforme électorale passe avant la réforme monarchique, ou l'inverse. Laurentie décide, dans un premier temps, de s'impliquer dans la réclamation de la réforme électorale et de participer aux réunions du Comité de réforme créé par la *Gazette de France*. Le journaliste de la *Quotidienne* n'y perçoit aucune contradiction puisqu'il avait soutenu, avec Berryer l'élargissement du suffrage. De même, en 1831, il avait réclamé le suffrage universel à deux degrés. Mais le duc de Valmy le réfrène et entend se distinguer de la ligne éditoriale de la *Gazette* qui se croit ainsi autorisée à associer les noms des actionnaires de la *Quotidienne* dans sa campagne. Lourdoueix, le rédacteur de la *Gazette de France*, avait officiellement annoncé la participation du duc de Valmy au sein du comité de réforme formé pour l'occasion. Valmy reproche à Laurentie son implication aux côtés des villèlistes, surtout que pour l'occasion Villèle soutient une réforme « d'en bas »[3554] :

> Vous avez fait une faute […] de venir au comité de réforme. Je sais bien que vous y serez avec votre opinion toute entière, mais pour le public ce n'est pas cela, vous suivez la *Gazette*, ici chacun le dit. Et cependant, on ne fera pas de pétition pour la réforme, les royalistes qui ne repoussent pas cette ligne, ne l'occupent que comme un moyen de démolition, et ne veulent pas y mettre leur nom. Je n'ai pas reconnu votre instinct des temps royalistes […].[3555]

Là où Villèle entend créer un débat de fond, Valmy ne pense que tactique d'opposition au régime. En effet, Villèle les concurrence et présente lui aussi son projet de monarchie représentative que la *Quotidienne* soutient, tandis que la *France*, toujours de tendance absolutiste, s'y oppose. Pour Valmy, les légitimistes doivent se contenter, en matière de réforme électorale, de s'en remettre à Berryer à la Chambre et refuse toute réforme par le

[3554] 372 ap 11 : conversation entre Valmy et Villèle rapportée dans la lettre du duc de Valmy du 26 février 1839, adressée à Laurentie : « La restauration de la société peut venir d'en bas, sans danger. »
[3555] 372 ap 11 : lettre du duc de Valmy de 1839 adressée à Laurentie.

bas[3556]. Il se détache du combat mené par Villèle et écrit sa réponse aux rédacteurs de la *Gazette*, Genoude et Lourdoueix :

> Messieurs, Je viens de lire dans *La Gazette de France* que je fais partie du comité qui s'est formé pour soutenir et appuyer la réforme électorale. Je vous prie de vouloir bien à cette occupation accueillir les explications suivantes dans un de vos prochains numéros. Je remercie comme royaliste M. le comte de Villèle d'avoir proclamé sous l'autorité de son nom et de son expérience que le développement des libertés publiques ne contrarie aucune pensée de monarchie et que la conciliation de l'ordre et de la liberté est la conséquence naturelle du principe héréditaire. Je partage complètement l'opinion de M. de Villèle par la nécessité d'une réforme, dans l'acception la plus générale de ce mot. J'espère même que cette opinion fera un jour celle des hommes éclairés de tous les partis qui partagés d'un amour sincère du bien public doivent reconnaître tôt ou tard que le système actuel est impuissant à l'opérer. Mais, Messieurs, avant de m'associer au comité dont vous annoncez la formation, j'ai besoin de connaître les termes et les moyens d'action et vous comprendrez, qu'en attendant, je doive m'abstenir.[3557]

La coalition entreprise avec la gauche est mal perçue par le mouvement légitimiste dans le Midi, mais surtout dans l'Ouest abstentionniste et se termine fin 1839 avec l'abandon de la réforme électorale. Peu clairvoyants, les légitimistes ont cru que la question de la liberté d'enseignement mobiliserait davantage que celle de la réforme électorale. Surtout, Laurentie a été contraint par Charles X, sur intervention de Valmy, de se retirer du mouvement de la réforme afin de créer une position intermédiaire entre la *Gazette* et la *France* : une nouvelles fois, cette ligne éditoriale ne connaît pas un retentissement populaire.

[3556] Changy, Hugues de, *Le Mouvement légitimiste sous la Monarchie de Juillet (1835-1848)*, Rennes, PUR, 2004, p.124-136.
[3557] 372 ap 11 : lettre de Valmy adressées à Genoude et Lourdoueix et datée du 26 février 1839.

Conclusion

Illégitime dans son propre camp du fait de sa naissance et de son statut de journaliste, Laurentie échoue à concrétiser un élan novateur au sein du mouvement ultra puis légitimiste. Cheville ouvrière de la presse royaliste, il ne parvient pas à ce que son courant politique fédère autour des catholiques mennaisiens puis autour des légitimistes parlementaires : il ne peut qu'assister, impuissant, au fossé qui sépare de plus en plus les royalistes de leur base populaire. Par l'étude de son itinéraire, il est possible d'analyser les raisons de l'échec de son combat. Son parcours éclaire d'abord l'impossible rétablissement de la légitimité du fait des tensions qui secouent les légitimistes incapables de s'unir. La défense de « la légitimité », terme général et flou, ne masque donc pas les dissensions des notabilités au sein de leur mouvement. Si Laurentie marque le légitimisme en préconisant la réconciliation entre toutes les sensibilités du mouvement, il tient sa part de responsabilité dans ces désaccords sous la Restauration du fait de sa haine de la monarchie modérée et de son refus d'alliance avec les villèlistes sous la Restauration. Pour exister sur le plan journalistique, il se coupe ainsi de Genoude qui représentait davantage avec la *Gazette de France* ce royalisme populaire des campagnes tant revendiqué. Servant davantage un ultraroyalisme puis un légitimisme parisien Laurentie reste, par conséquent, dépendant des courants intransigeants qui officient tant à la Congrégation sous la Restauration qu'à la cour en exil des absolutistes sous la monarchie de Juillet. Il ne parvient pas, sous la Restauration, à faire pencher son mouvement du côté des traditionalistes absolus catholiques et des ultras dissidents comme il peine, sous la monarchie de Juillet, à moderniser le parti des légitimistes dans le sens constitutionaliste. Persuadé que les roturiers bourgeois comme lui incarnent le renouveau du royalisme et du catholicisme, il s'inscrit dans un courant d'adaptation à la modernité qui déplaît profondément aux notabilités de son courant politique. A chaque fois entravé dans ses tentatives d'ouverture vers le traditionalisme sous la Restauration comme vers la modernité sous la monarchie de Juillet, ses initiatives ne sont pas ou très peu soutenues. Méprisé car appuyé par des bourgeois comme lui ou par une noblesse récente qui a servi la Révolution et l'Empire, Laurentie ne réussit pas dans ses articles, à racheter la conduite de son entourage que lui seul, trop jeune pour avoir pu choisir son camp et d'origine suffisamment modeste pour ne pas hériter d'une ascendance célèbre trop compromise, pouvait défendre ouvertement face aux émigrés.

Nostalgique de l'Ancien Régime mais homme du XIXème siècle, Laurentie oscille donc entre la défense de la tradition et son ancrage presque malgré lui dans un nouveau siècle. Au nom de la tradition, il défend la continuité temporelle entre la monarchie ancienne et la

Restauration. Il veut effacer de la mémoire collective la période révolutionnaire qu'il ne reconsidère qu'après 1830. Sa défense de la tradition implique, au niveau théorique, la redécouverte des auteurs anciens dépassés uniquement par le « génie du christianisme », contre les Lumières puis le romantisme. Cette « révolution morale » qui admire aussi les auteurs du XVIIème siècle au détriment d'un XVIème siècle humaniste fustigé en partie à cause de Luther, est enseigné par Laurentie dans le cadre de ses leçons de rhétorique qu'il veut ériger en matière royaliste par excellence. Sa défense de la tradition passe aussi par son alliance, sous la Restauration, avec Lamennais dont il finit par défendre l'anti-cartésianisme, les théories de la révélation et du sens commun contre les préceptes même enseignés par l'Église. Ainsi, au nom de la tradition, le pape doit inspirer la monarchie restaurée que l'Église de France ne doit pas concurrencer. Par ailleurs, la tradition ne s'exprime politiquement, pour Laurentie, que dans un courant ultraroyaliste en opposition avec la monarchie modérée jugée impuissante face à l'héritage révolutionnaire et face à l'indifférence de la société en matière de religion. Aussi, quand les ultras pragmatiques autour de Villèle arrivent au pouvoir, Laurentie ne leur pardonne pas leur politique d'adaptation au gouvernement représentatif et leur volonté de régir, par des lois étatiques, les questions religieuses qui doivent rester le domaine réservé de l'Église. C'est pourquoi l'enseignement libre devient une des préoccupations premières de Laurentie, lui qui s'oppose farouchement à une Université d'État centralisée qui réclame des conditions que l'Église, dépossédée notamment de l'enseignement secondaire, refuse de remplir. L'appel à la tradition amène ensuite Laurentie à refuser l'industrialisation et à considérer les questions sociales sous l'angle de la charité. Enfin, la défense de la tradition suppose pour Laurentie d'accepter une inégalité structurelle de la société chrétienne, l'égalité des êtres n'existant que devant Dieu. La religion doit donc faire taire toute revendication sociale. La hiérarchie sociale, respectée et inculquée au sein de la famille avec le rôle central du père, doit perdurer pour le journaliste qui, néanmoins, rêve d'un traitement égal entre nobles et bourgeois royaliste. En effet, l'accès à l'aristocratie doit pouvoir être ouvert aux roturiers comme lui capables, par leurs mérites et la force de leur engagement, de conseiller au mieux la monarchie. La noblesse, dans ses lignées et notabilités, doit traiter d'égal à égal avec ces intelligences roturières qui servent mieux la cause royaliste et religieuse. Par conséquent, même si Laurentie représente la « vieille France », il a des tentations modernes et incarne un esprit moderne que cette « vieille France » hait : l'arrivée à une fonction intellectuelle, même par le biais des réseaux catholiques et royalistes, d'un homme sans naissance qui se permet de se croire légitime, comme une partie de la jeune génération de royalistes bourgeois, à conseiller les grands du

royaume et même le roi. Or, la noblesse ancienne et traditionnelle peine à accepter de traiter à égalité avec ces enfants de la Révolution, même si ces derniers défendent le schéma ancien de la monarchie. C'est pourquoi surtout après 1830, Laurentie résiste à sa façon aux anciennes familles du mouvement royaliste, sans vouloir être accusé pour autant de traîtrise, en préconisant comme Lamennais les libertés de religion, de la presse, d'association et d'enseignement au sein d'un royalisme populaire, à réformer voire à rénover. Pour ce faire, il n'hésite pas à débattre avec les fouriéristes ou à céder aux influences saint-simoniennes même s'il les critique. Par stratégie et au nom de la cause qu'il soutient, il accepte, sous la monarchie de Juillet, des alliances politiques avec les républicains ou la gauche dynastique, ainsi que le serment politique, ce qui effraie parfois les grands noms du légitimisme.

L'étude de la « vieille France » à travers l'itinéraire de Laurentie témoigne certes de la désorganisation d'un mouvement royaliste hiérarchisé et clivé entre émigrés et non émigrés mais elle met encore en évidence la fracture de plus en plus importante entre les royalistes et les catholiques. En soutenant Lamennais jusqu'à la limite du possible, Laurentie mise sur une tendance catholique ambivalente, qui oscille entre tradition et modernité. Sous la Restauration, par son antimonarchisme grandissant, Lamennais empêche la réalisation d'une alliance entre ultras et mennaisiens capable de contrebalancer les royalistes modérés et les catholiques partisans d'une Église de France renforcée. Ensuite, désavoué et excommunié après 1830, l'abbé Lamennais jette un peu plus le discrédit sur la tendance réformatrice du légitimisme parlementaire de la nébuleuse autour de Berryer et Laurentie. Cela entraîne la séparation définitive entre les légitimistes « féodaux » ou absolutistes et les légitimistes parlementaires. La rupture avec Lamennais, avant même les lois de répression de 1835, disqualifie donc aux yeux de nombreux légitimistes toute libéralisation de leur tendance politique.

Toutefois, Laurentie juge *a posteriori* avoir réussi en partie à l'emporter sur les légitimistes absolutistes et être en voie de toujours résister aux idées de Genoude comme il le confie à Berryer-fils à qui il rend hommage :

> Nous en revenons, mon très cher, à la situation de 1830 et 1831. Peu nombreux alors, nous avons fait triompher nos idées des routines moitié libérales, moitié courtisanes d'un certain parti royaliste de la Restauration, cause de tous nos malheurs. Le *Courrier de l'Europe* d'abord, le *Rénovateur* ensuite ont montré qu'avec de la suite on pouvait transformer le plus encrouté et le plus personnel des partis. Contre l'opinion prédominante, nous avons soutenu la nécessité d'entrer aux affaires par les élections et vous avez tout seul, cher

ami, justifié cette témérité. C'est vous qui avez, avec une escouade d'auxiliaires, fait du parti royaliste un parti prépondérant.[3558]

La ligne intermédiaire souhaitée par Laurentie et Berryer a donc permis la réimplantation du mouvement légitimiste dans le gouvernement représentatif tout en restant intrinsèquement contre-révolutionnaire, malgré l'expérience de la révolution de 1830 et l'influence en matière de libertés de Lamennais passée sous silence. Le gouvernement représentatif de la monarchie de Juillet puis les régimes qui lui succèdent, doivent ainsi fonctionner avec la droite royaliste et catholique. Les légitimistes parlementaires finissent, de justesse, par l'emporter sur les « émigrés de l'intérieur » et de l'extérieur, le plus souvent favorables au coup de force en France et à l'intervention des puissances étrangères. Dans un discours prononcé devant la Chambre en 1836, Guizot rappelle la présence toujours significative et lourde de sens du mouvement légitimiste, même divisé, sur la scène politique :

> Prenez le parti carliste. (Sensation prolongée.) Il y a quarante ans qu'on dit qu'il est vaincu. Il a subi des défaites effroyables : la convention, l'Empire, ont passé sur lui et l'ont bravé. Eh bien ! de notre temps, tout-à-l'heure, il s'est retrouvé vivace ; il n'est pas vaincu, ne le croyez pas, vous aurez affaire à lui longtemps (On rit) ; c'est un parti qui a des racines profondes dans le passé ; c'est le parti de l'ancien régime, de l'ancienne France, avec ce qu'elle avait de bon et de mauvais, de vices et de mérites. Un parti qui vient de si loin, qui est toujours resté semblable à lui-même, qui a survécu à de telles défaites, un tel parti ne meurt pas si vite, bien qu'on dise qu'il est mort, qu'on n'a plus rien à redouter de lui. C'est le parti du passé ; et avant qu'il ne soit transformé, avant qu'il ait reconnu ses vices, les vices de son système et de sa nature, avant qu'il les ait reconnus pour accepter notre société actuelle et s'y incorporer pleinement, il se passera bien des années et bien des luttes encore.[3559]

Les légitimistes représentent une tendance politique ancrée dans les esprits, même si ces derniers prennent du retard sur leurs adversaires dans l'expérimentation des pratiques électorales et parlementaires. L'échec politique des légitimistes est donc incontestable du moins en partie : peu représentés à la Chambre des députés comme à la Chambre des pairs, malgré quelques améliorations et la résistance de Berryer et de Laurentie, ils restent paralysés par les relations tendues et contre-productives qu'ils entretiennent avec la cour en exil. De plus, la fermeture du champ des possibles occasionnée par les lois de septembre en 1835, attise les dissensions et les contradictions toujours plus profondes au sein du mouvement légitimiste. La tendance parlementaire incarnée par Berryer ne l'emporte pas de façon éclatante sur la nuance royaliste nationale de Genoude, ou sur la tendance absolutiste du duc de Blacas ou celle prête à s'allier aux orléanistes au pouvoir. Ainsi le parcours de Laurentie

[3558] Fonds Berryer 223 ap 5 : lettre de Laurentie datée du 2 septembre 1851, adressée à Berryer-fils.
[3559] *Le Moniteur universel* du 25 mars 1836 conservé et annoté dans le fonds Berryer 223 ap 28.

révèle l'existence d'un légitimisme éclaté ou de légitimismes, puisque l'unité n'a jamais été réalisée entre toutes ses nuances.

Les catholiques, parfois tiraillés entre ces légitimismes, n'apaisent pas la situation et contribuent finalement à ce que le mouvement royaliste perde en partie la bataille politique. Comme l'ultraroyalisme sous la Restauration, le légitimisme sous la monarchie de Juillet est donc un mouvement complexe, qui ne s'imbrique pas exactement dans l'évolution du mouvement catholique. Les légitimistes comme les catholiques ne constituent donc pas des groupes politiques homogènes unis dans la défense de la religion et de la monarchie : pour certains catholiques, la cause de Dieu vient avant celle du roi, alors que pour de nombreux légitimistes, l'inverse prévaut. Par ailleurs, le mouvement catholique symbolisé par Genoude, Montalembert et Lacordaire, après la disparition de l'*Avenir* de Lamennais, peine à s'entendre avec les légitimistes : à l'instar de Lamennais, les anciens mennaisiens refusent de participer au *Courrier de l'Europe* puis au *Rénovateur*, tandis que la *Quotidienne* de Laurentie et la *Gazette de France* de Genoude se disputent continuellement depuis la Restauration et après 1835. Les légitimistes finissent par se rapprocher des catholiques dans les quelques succès qu'ils remportent à mener leur « révolution morale ». La contre-révolution fait ainsi preuve davantage d'efficacité dans sa volonté de contrôler les esprits et de rétablir la religion catholique au cœur de la société. C'est pourquoi la liberté d'enseignement (catholique), après le retour à la tradition universitaire en 1828, devient le premier des objectifs de ces catholiques et légitimistes, au détriment même de la réclamation d'une réforme électorale qui aurait pourtant rallié une opposition plus large contre Louis-Philippe. Ce n'est donc que dans les années 1840 que les catholiques de Montalembert se rapprochent ponctuellement des légitimistes pour la défense de la liberté d'enseignement. Laurentie aurait souhaité que la cause catholique ne soit jamais séparée de celle du royalisme mais ses idées divergent de celles de Montalembert :

> Ultramontain déclaré, ami de M. de La Mennais sous la Restauration, [Laurentie] ne prit pas place, plus tard, dans le groupe d'hommes éminents qui formaient le parti catholique ; il ne les trouvait pas assez « bourboniens », et sa foi royaliste se révoltait de l'indifférence professée sur ce point par Montalembert et ses amis.[3560]

La liberté d'enseignement ne demeure pas moins une priorité pour Laurentie. En effet, après l'échec du projet Guizot de 1837, Montalembert use de tous les moyens pour revendiquer à la Chambre des pairs cette loi pour le secondaire. Villemain propose un nouveau texte qui est

[3560] Grandmaison G. de, *La Congrégation (1801-1830), op.cit.*, p.272.

refusé par les catholiques et les légitimistes car il exige des titres et refuse l'enseignement congréganiste. Montalembert se rend alors compte de l'intérêt à ne pas se désolidariser totalement des légitimistes alors que les orléanistes appuient le nouveau projet. Il essaie de se rapprocher de Laurentie qui considère pourtant Montalembert comme un traître à la cause légitimiste pour avoir rallié la monarchie de Juillet. En 1841, toujours opposé à un deuxième projet de loi sur l'enseignement secondaire, Montalembert réussit à rallier à sa cause Veuillot, qui dirige l'*Univers*. L'éclatement des légitimistes et catholiques effraie une fois de plus Laurentie qui voit Montalembert réussir à créer une unité que lui a toujours manqué de réaliser : les légitimistes autour de Charles de Lavau et des frères Riancey créent un nouveau journal intitulé l'*Union catholique* en novembre 1841 et fusionnent en février 1843 avec l'*Univers* dans le sillage de Montalembert. En 1843, Montalembert publie en effet une brochure intitulée *Du devoir des catholiques dans la question de la liberté de l'enseignement*, où il annonce l'union des catholiques et l'organisation d'une campagne avec pétitions pour la liberté d'enseignement. Mis à l'écart, Laurentie le regrette dans la *Quotidienne* car, d'après lui, s'il est bon de ne pas confondre la politique et la religion, il est erroné de croire que « le bien de la religion puisse être distinct des lois qui constituent l'ordre politique »[3561]. Une guerre des pamphlets commence entre 1841 et 1845, à laquelle Laurentie participe avec l'écriture de brochures et d'articles. Approché par les frères Riancey, Laurentie affiche son opposition au projet d'une loi pour la liberté d'enseignement et rallie Montalembert et Veuillot qui s'en réjouit : « réunis désormais, travaillant tous ensemble à une même œuvre, nous sommes solidaires, nous répondons les uns des autres »[3562]. Pourtant, Genoude ne les rejoint pas : en plus de la *Gazette de France*, Genoude crée le journal la *Nation* en février 1843 et le *Monde catholique* afin d'entretenir un dialogue avec la gauche sur les questions des libertés publiques et de la réforme électorale. Avec la primauté accordée à la liberté d'enseignement par les légitimistes, Genoude craint une recrudescence de l'anticléricalisme. Il est aussi reproché à Genoude de reconnaître que le pape n'a pas d'autorité sur le roi de France dans le domaine temporel. Finalement, le manque d'investissement de la *Gazette de France* pour la liberté d'enseignement marque une fracture supplémentaire entre Laurentie et son éternel rival. Une opposition de fond divise les deux hommes : Laurentie est après 1830 partisan d'une monarchie parlementaire appuyée par l'Église de Rome tandis que Genoude jette les fondements d'une monarchie qui reposerait sur des principes démocratiques et sur

[3561] La *Quotidienne* citée dans *L'Univers-L'Union catholique* du 2 février 1843.
[3562] *L'Univers* du 10 février 1843.

une religion moins dépendante de Rome. Laurentie fait un constat d'échec face à Genoude et à son successeur Lourdoueix qui, d'après lui, triomphent. Il l'exprime à Berryer-fils :

> [Lourdoueix] a gain de cause ; et notre politique de 1831, dans le *Courrier de l'Europe*, et la vôtre, mon cher ami, pendant 20 ans à la tribune, tout ce mouvement imprimé aux idées les plus rebelles, tout cela est vaincu ; c'est le Droit national qui l'emporte ![3563]

Malgré les ouvertures faites au droit monarchique, le droit découlant d'un processus législatif selon les principes de démocratie représentative convainc davantage. Au sein même du mouvement légitimiste, la monarchie et sa loi fondamentale sont définitivement reléguées aux souvenirs d'une vieille France révolue.

En matière d'éducation, le bilan est plus mitigé à la moitié du XIXème siècle : si les collèges de Juilly, Pontlevoy, Vendôme et Sorèze ont été préservés du monopole universitaire, les révoltes d'élèves ou les changements de direction fragilisent les projets d'écoles « libres » entrepris avec tant d'ardeur sous la Restauration par Laurentie et son entourage. De plus, en 1844, le deuxième projet Villemain, adopté en juin 1844 à la Chambre des pairs, est encore plus restrictif sur la liberté d'enseignement. En réponse, un Comité directeur pour la défense de la liberté religieuse se constitue en juillet 1844, sur l'initiative de Montalembert et une pétition récolte près de 300 000 signatures contre le projet. Le Comité légitimiste et le nouveau Comité pour la défense de la liberté religieuse commencent à se faire concurrence y compris en province. La correspondance entre Montalembert et Laurentie témoigne de tensions persistantes[3564]. Laurentie écrit alors une brochure qui s'inspire de celle de Montalembert devenu le chef du mouvement catholique pour la liberté de l'enseignement secondaire. Il s'agit d'une commande du parti royaliste qui paraît en 1844 sous le titre de *Liberté d'enseignement* : Laurentie y résume les discussions et positions des légitimistes sur le sujet depuis 1830. Il s'agit d'un véritable plan légitimiste d'organisation de l'enseignement public. Laurentie reproche à l'Université moderne napoléonienne d'avoir voulu réserver l'enseignement à une élite, puis, sous la Restauration d'avoir voulu fixer le nombre d'élèves dans les séminaires. Il soutient l'Université ancienne antérieure qui est fondée, d'après lui, sur le droit paternel, qui n'est pas une « pure domination » puisque la loi chrétienne exige aussi le devoir paternel pour son enfant et notamment le choix d'une éducation[3565]. Laurentie défend les trois libertés de cultes, de la presse et d'enseignement :

[3563] Fonds Berryer 223 ap 5 : lettre de Laurentie datée du 30 juillet 1852, adressée à Berryer-fils.
[3564] Voir la correspondance entre Montalembert et Laurentie en annexe, p.149-151.
[3565] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Liberté d'enseignement*, Paris, Lagny, 1844, p.34.

L'État ne dénie pas l'utilité de croire, mais il ne croit pas : légalement donc il ne peut forcer de croire ; donc la croyance est libre ; donc aussi l'enseignement.[3566]

Mais enseigner consiste avant tout, pour Laurentie, à transmettre les principes de la religion catholique : l'État ne peut donc pas s'en charger. Par conséquent, il ne supporte pas que l'Université impose des programmes, des examens, des diplômes pour les professeurs et il conspue les projets de loi de liberté d'enseignement de 1841. Non que l'État ne puisse pas lui-même avoir ses propres écoles, mais il doit laisser à l'Église la liberté d'en ouvrir d'autres, ainsi qu'aux particuliers qui le souhaitent. Il concède que l'État peut garder un droit de surveillance sur l'enseignement en général puisqu'il est garant de l'ordre politique et social, au moyen de son ministère de l'instruction. Mais il souhaite que l'État défère à l'Université son droit d'examen sur ses élèves. Il veut aussi que les grades et diplômes ne soient obligatoires que dans certaines professions. En appendice, Laurentie joint une proposition de loi de rétablissement de la liberté d'enseignement dont le postulat de départ est la séparation de l'Université et de l'État :

L'Université enseigne pour l'État, mais l'Université n'est pas l'État. L'État délègue à l'Université le droit d'enseigner en son nom ; mais il ne saurait lui déléguer autre chose ; il ne saurait lui déléguer le droit de surveiller, à plus forte raison de régler l'enseignement d'autrui.[3567]

Ensuite, il refuse qu'une « doctrine d'État » remplace la « religion d'État » :

La religion d'État se concevait donc en des temps de religion ; elle dérivait de la nature de l'esprit de l'homme qui tend à faire prévaloir ou dominer ce qu'il croit, parce qu'il le croit. Mais en des temps sans religion, une religion d'État est-elle possible ? Et si une religion d'État n'est pas possible, une doctrine d'État le sera-t-elle ?[3568]

Cette brochure inspire, par la suite, la rédaction de sa *Note à consulter sur la liberté d'enseignement* en novembre 1844. Laurentie la rédige, aidé par Lavau, pour la Commission du Comité de Paris, présidé par le duc des Cars. Envoyée à tous les comités légitimistes des départements, il s'agit de rallier le mouvement légitimiste à cette cause, afin de préparer la session parlementaire de 1845. En parallèle, Henri de Riancey écrit l'*Histoire critique et législative de l'instruction publique et de la liberté de l'enseignement en France*, tandis que Ferdinand Béchard consacre à la question de l'enseignement son livre X de son *Essai sur la centralisation administrative*. Laurentie fait aussi paraître ses *Lettres à M. Thiers*[3569] qui

[3566] *Ibid*., p.40.
[3567] *Ibid*., p.65.
[3568] *Ibid*., p.68.
[3569] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Lettres à M. Thiers*, Paris, Lagny, 1844.

rassemblent ses articles parus sur le sujet dans la *Quotidienne*. Il dénonce un « despotisme gouvernemental » et se fait l'apôtre de la Charte et du droit naturel :

> Vous allez droit à votre plan de despotisme gouvernemental ni plus ni moins que s'il n'y avait pas une Charte, s'il n'y avait pas un droit naturel, s'il n'y avait pas une constitution de famille, s'il n'y avait pas une constitution de famille, s'il n'y avait pas une Église s'il n'y avait pas enfin des règles d'État propres à la société moderne, et distinctes de tout ce que nous connaissons dans l'histoire […].[3570]

L'État sans la religion se résume, d'après lui, à « l'ensemble de tous les citoyens, une agrégation matérielle, expression de la force qui fait le nombre. […] Il n'est plus l'expression morale de tout le peuple. L'État n'est que l'expression de la majorité qui est transitoire et mobile : on ne peut rien fonder de durable »[3571]. Il réfute aussi la thèse de Thiers qui affirme que l'Université d'Ancien Régime était laïque, lui donnant ainsi le droit de la séparer de l'Église. Finalement, en 1845, les oppositions légitimiste et catholique se réunissent. Berryer-fils reçoit chez lui, en mars 1845, les membres du Comité de Paris ainsi que les catholiques partisans de Montalembert qui refusent tous, néanmoins, de créer un grand parti catholique : le mouvement légitimiste tente ainsi de devenir leur unique représentant et s'emploie à aider le Comité directeur pour la défense de la liberté religieuse. En son nom, Berryer fait un discours qui défend les jésuites et la liberté religieuse le 2 mai 1845. D'autres députés légitimistes se mobilisent en 1846 en faveur de la liberté d'enseignement. Pourtant Salvandy, alors ministre, présente un nouveau projet qui interdit l'enseignement congréganiste et qui maintient le monopole universitaire. En réponse, l'action du comité est telle que le projet échoue en 1847. Laurentie appuie alors totalement Veuillot et soutient la démarche de Montalembert. Il est nommé président du troisième Congrès de la presse légitimiste d'avril 1847 : il s'agit d'harmoniser les différentes tendances catholiques et légitimistes exprimées dans leurs journaux. Les légitimistes s'interrogent sur la primauté à accorder à la réforme électorale sur à la liberté d'enseignement. La question des alliances est essentielle : Laurentie préfère en 1847 s'unir à Montalembert et à ses partisans au détriment des alliances électorales avec la gauche que Genoude entreprend principalement de faire sur la question de la réforme électorale. Finalement, le Congrès réclame simultanément la réforme électorale et la liberté d'enseignement : Laurentie suit Montalembert dans le combat sur la liberté d'enseignement, tandis que Genoude se consacre davantage à la réforme électorale.

Sur la liberté d'enseignement, Laurentie aurait voulu faire aboutir ses réclamations avec le concours de Lamennais. Laurentie n'aura de cesse de vouloir faire revenir l'abbé dans

[3570] *Ibid*., p.4.
[3571] *Idem.*

le mouvement légitimiste. Les tentatives sont multiples. Augustin Cauchy se propose d'écrire à l'abbé dès 1836[3572], tandis que les républicains se rapprochent de lui. Un article paraît en effet dans le journal le *Bon Sens* du libéral et bonapartiste Cauchois Lemaire, intitulé « M. Lamennais et M. Laurentie » qui indigne le journaliste légitimiste Poujoulat :

> Savez-vous pourquoi l'abbé de La Mennais porte un nom glorieux, c'est parce qu'il a changé !! Voici une manière toute nouvelle d'arriver à la gloire.[3573]

La perte de Lamennais semble décourager les catholiques traditionalistes. Poujoulat confie à Laurentie son désarroi :

> Vous êtes une des plus heureuses natures du temps présent, il m'arrive souvent (depuis qqs mois surtout) d'avoir des heures de recueillement mélancolique où je me demande avec une sorte d'effroi ce que l'avenir nous garde, à nous hommes de bonne volonté condamnés à la lutte et dans ces tristes heures votre souvenir est parfois venu me charmer, le chemin est long, le voyage est dur, et pour se rassurer le cœur il est bon de songer à ses compagnons de route.[3574]

Laurentie se voit reprocher sa collaboration antérieure avec Lamennais. Ainsi, un certain Van der Marck, qui a traduit son *Introduction à la philosophie* en néerlandais, lui demande le bref du pape car les ennemis de Laurentie ont répandu le bruit qu'il « était infecté des erreurs du malheureux abbé de La Mennais »[3575]. En 1847, Laurentie part à la rencontre de Lamennais qui accepte de le recevoir[3576] :

> Quelle entrevue ! et quel entretien ! Trois heures durant, toutes les vieilles questions furent remuées, et comme elles l'étaient en sens contraire de ma croyance de chrétien et de catholique, j'étais navré, et je dis à M. de Lamennais ma douleur. Il se méprit à mes paroles, et s'écria avec tendresse : « Oh ! mon ami, je serais le plus malheureux des hommes, si ce que je vous dis devait vous ôter votre foi ! – Mais, repris-je, c'est sur vous que je gémis du fond du cœur, vous qui nous avez enseigné à défendre le christianisme, et qui n'êtes plus chrétien. – Vous vous trompez, je suis chrétien toujours.[3577]

Lamennais affole Laurentie par la liberté de ton qu'il prend pour parler religion. Même si Lamennais lui affirme croire toujours en l'eucharistie, Laurentie est persuadé que son ancien ami est devenu panthéiste. A la mort de Lamennais, Laurentie exprime ses regrets et son incompréhension de la période de 1830 à 1835 :

[3572] 372 ap : lettre du 5 octobre 1836 d'A. Cauchy à Laurentie.
[3573] 372 ap : lettre du 23 décembre 1837 de Poujoulat à Laurentie.
[3574] *Idem.*
[3575] 372 ap 11 : lettre de Van der Marck datée du 21 juillet 1841, adressée à Laurentie.
[3576] 372 ap 21 : billet de Lamennais qui autorise Laurentie à rentrer dans son immeuble.
[3577] Laurentie, Pierre-Sébastien, *Souvenirs inédits, op.cit.*, p.227 et suivantes.

Quo modo cecidit ? Comment est tombé cet astre du ciel ? Comment ce génie a-t-il disparu ? Il a passé, disent quelques-uns, d'un monde à un autre, du vieux monde à un monde nouveau, du passé à l'avenir ! Grandes paroles vides ! termes sonores d'une philosophie sans idées ![3578]

Pourtant, le combat pour la liberté d'enseignement aurait pu mobiliser Lamennais. Laurentie suit la position de ce dernier, hostile, comme sous la Restauration, à toute loi étatique qui touche à la religion. Après la campagne catholique en faveur de cette liberté et la répression de la révolution de 1848 le ministre Falloux décide la constitution d'une commission extra-parlementaire, avec Laurentie pour membre, afin d'élaborer une loi d'enseignement libre dans le secondaire. Dubitatif, Laurentie trouve que si cette loi ne fera pas de mal, elle n'est pas la solution idéale attendue :

[M de Falloux] s'est engagé et il nous a engagé dans une voie où nous perdrons beaucoup plus que nous ne gagnerons. […] Cependant, pour tout dire, je ne pense pas qu'elle doive faire beaucoup de mal ; elle ne fera que soulever de profondes haines, et cela aurait pu être évité, et l'aurait été par la liberté, et par la séparation de l'Université et des Écoles libres.[3579]

Lamennais, quant à lui, s'oppose au projet de la loi Falloux. Ce rejet de la loi, même en matière de liberté religieuse semble partagée par ses correspondants. Par exemple, Laurentie demeure toujours en relation indirecte avec le père Ventura, par l'intermédiaire de son ami Danjou. Le père Ventura et Danjou font alors part à Laurentie de leurs réflexions. Ils considèrent que la liberté religieuse, « dans la pratique, elle aboutit à une sorte de fédéralisme couronné par la monarchie héréditaire comme en France, ou élective comme en Allemagne, ou même à une république comme celle des États-Unis ». Et de conclure :

Dieu fasse que la funeste et absurde loi de M. de Falloux ne vienne pas empêcher toute tentative de rénovation chrétienne.[3580]

Pourtant, des légitimistes y sont favorables. Un proche du comte de Chambord, Jules de Bertou écrit à Laurentie, après avoir rencontré le prétendant au trône à Ems :

Quant à la loi d'enseignement, on ne la trouve pas parfaite et on est là-dessus parfaitement d'accord avec celui qui la présente mais on pense qu'elle serait un progrès et à ce titre on désire son succès […].[3581]

Les combats de Montalembert amènent à interroger la position de Laurentie à la commission Falloux. Après l'obtention de la liberté de l'enseignement pour le primaire avec la loi Guizot, Montalembert veut obtenir la liberté d'enseignement pour le secondaire, mais à travers une

[3578] *Ibid*., p.216 et suivantes.
[3579] 372 ap 14 : lettre de Laurentie du 28 octobre 1849, adressée à Danjou. Voir la lettre entière dans les documents en annexe, p.156-157.
[3580] 372 ap 14 : lettre de Danjou à Laurentie datée du 28 août 1849.
[3581] 372 ap 14 : lettre de Jules de Bertou du 13 septembre 1849, adressée à Laurentie.

loi, moyen qui déplaît à Laurentie. Ce dernier préfère la fin du monopole de l'Université, plutôt que la délimitation, forcément restrictive, de la liberté d'enseignement par une loi. La loi est, pour lui, le symbole de l'interférence de l'État en matière de religion. Mais, si les moyens sont discutés par les deux hommes, les objectifs sont à peu près identiques. La loi ne détruit pas le monopole universitaire et n'accorde pas pleinement la liberté d'enseignement pour tout le monde, même si les principes ont été infléchis en faveur de l'Église : l'Université existe toujours et la liberté n'est accordée véritablement qu'aux congrégations.

Par la suite, au moment du vote de la loi Falloux, les débats sur l'éducation et sur la préservation d'une éducation classique changent la donne. Laurentie, qui s'est pourtant positionné en faveur d'une culture classique contre celle des romantiques, car seule capable de prouver d'après lui la supériorité de la culture chrétienne sous la Restauration, constate l'émergence d'un néo-paganisme qui l'effraie :

> Je soutiens que le paganisme littéraire a engendré le paganisme politique.[3582]

Son ami Danjou le prévient :

> Tant que l'éducation dite classique subsistera, tant que nous irons passer les 10 premières années de notre vie dans la société payenne pour l'admirer, pour nous pénétrer de ses idées, de son sensualisme, de son culte pour la forme, nous nous enfoncerons de plus en plus dans le matérialisme dont la barbarie socialiste sera à la fois le but et le châtiment.[3583]

Surtout, en laissant la liberté aux congréganistes d'ouvrir leurs écoles, les autorités espèrent qu'ils enseigneront des valeurs communes autour de la préservation de l'ordre, de la famille et de la propriété. Par cette union éphémère avec les catholiques, le mouvement légitimiste réussit à conquérir la loi Falloux, après la campagne de la liberté d'enseignement. La loi Falloux est adoptée le 15 mars 1850. Elle autorise la liberté de l'enseignement mais encadre et établit les conditions d'ouverture et d'enseignement au sein de ces écoles confessionnelles. On y voit la fin du monopole universitaire. Laurentie est opposé à la délimitation de la part réservée à l'enseignement confessionnel, et n'a pas réussi à catholiciser le parti royaliste selon ses idées, suite à cette campagne pour la liberté d'enseignement. Son projet politique était l'antithèse de celui de Montalembert qui va finalement créer un parti catholique distinct du mouvement légitimiste. L'échec de la réforme de son mouvement amène Laurentie à se refermer sur une conception étroite du légitimisme, même s'il en appelle toujours à l'union, y compris auprès de ceux qui ont trahi un temps la cause de la légitimité :

[3582] 372 ap 14 : lettre de Danjou à Laurentie datée du 28 août 1849.
[3583] Lettre de Danjou du 15 décembre 1849, adressée à Laurentie.

J'ai toujours cherché à faire des amis au Roi ; sur la doctrine, ou plutôt sur les principes, soyons de plus en plus inébranlables, mais montrons-nous tolérants envers les hommes qui se sont quelquefois séparés de nous que pour des préjugés d'éducation ou des nuances d'opinion […].[3584]

Durant la période étudiée, il échoue à créer une unité politique qu'il entreprend de réaliser depuis 1830. De plus, le mouvement légitimiste, tant au niveau des élites que de la population, ne convainc pas les foules. Pourtant, à travers l'enseignement, la « révolution morale » a pesé suffisamment fortement dans les esprits de l'époque, pour ébranler certaines velléités révolutionnaires. Ces légitimistes, héritiers et défenseurs de la « vieille France », ont donc mené une résistance acharnée et ont voulu après 1830 royaliser et catholiciser le libéralisme, grâce à la liberté d'enseignement, contribuant en partie à la confiscation des révolutions.

[3584] 372 ap 22, dossier 3 : son fils Sébastien retranscrit les mots de son père.

Index

A

Ampère, 291, 418, 664, 801
Audibert, 198

B

Bailly, 391, 448, 450, 588, 597, 720, 810
Ballanche, 47, 117, 118, 129, 315, 388, 637, 638, 664, 742, 756, 791, 793, 798, 810, 812
Balzac, 17, 18, 19, 27, 28, 29, 42, 58, 109, 119, 149, 220, 224, 225, 299, 313, 324, 325, 443, 456, 457, 520, 521, 522, 523, 525, 526, 528, 531, 565, 590, 612, 613, 626, 650, 651, 662, 663, 664, 668, 669, 673, 674, 675, 676, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 698, 729, 762, 812
Barruel, 58, 59, 232, 749
Benquet-Laroque, 27
Berlioz, 27, 562, 599, 600
Berryer, 19, 22, 27, 28, 34, 40, 93, 168, 244, 293, 297, 331, 346, 368, 370, 373, 374, 385, 386, 391, 400, 408, 445, 448, 450, 452, 453, 456, 464, 480, 482, 501, 527, 528, 535, 542, 544, 545, 546, 547, 549, 550, 554, 555, 556, 557, 558, 561, 562, 583, 584, 585, 587, 591, 595, 597, 603, 604, 605, 610, 611, 618, 619, 620, 622, 623, 624, 625, 632, 633, 634, 636, 639, 640, 645, 646, 652, 653, 663, 664, 671, 672, 673, 674, 677, 679, 682, 683, 684, 686, 688, 690, 693, 694, 703, 712, 716, 717, 718, 719, 734, 737, 738, 739, 740, 743, 744, 750, 751, 752, 753, 759, 779, 786, 787, 792, 810, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 829, 831, 832, 836, 837, 840, 842
Bertier, 16, 55, 58, 62, 69, 106, 148, 161, 204, 205, 348, 363, 365, 368, 369, 370, 376, 388, 389, 401, 402, 407, 408, 479, 480, 486, 487, 488, 495, 497, 501, 531, 532, 575, 579, 604, 608, 609, 632, 635, 651, 808, 825
Binet, 291, 292, 310
Blacas, 96, 545, 563, 605, 608, 640, 646, 647, 675, 676, 738, 754, 815, 816, 817, 820, 821, 822, 825, 837
Blanc, 19, 27, 32, 99, 142, 256, 275, 277, 281, 282, 301, 408, 501, 505, 506, 513, 677, 695, 710, 724, 808
Blanc de Saint-Bonnet, 19, 32, 695
Blosseville, 12, 294, 295, 296, 359, 456, 484, 497, 519, 522, 562, 637, 663, 703, 807, 825
Bonald, 13, 16, 20, 27, 64, 68, 77, 97, 98, 101, 107, 109, 111, 125, 132, 144, 184, 199, 205, 242, 247, 274, 282, 285, 287, 291, 293, 318, 319, 336, 337, 339, 340, 344, 348, 360, 366, 375, 390, 396, 397, 398, 404, 405, 418, 422, 423, 424, 425, 468, 511, 512, 524, 539, 545, 548, 550, 562, 568, 583, 585, 586, 597, 608, 626, 631, 663, 688, 695, 696, 700, 702, 752, 760, 764, 777, 799, 801, 804
Bonneau, 372, 373
Bonnetty, 27, 597, 675, 805
Boulogne, 705
Brian, 531, 532, 533, 567, 575, 595, 597, 602, 606, 625, 640, 675, 684, 689, 775

C

Capefigue, 22, 198, 329, 371, 420, 439, 486, 505, 514, 720
Capelle, 205, 373, 387, 500, 502
Carron, 76, 108, 115, 120, 121, 122, 125
Cauchy, 27, 287, 291, 292, 310, 418, 422, 447, 587, 645, 843
Chambord, 13, 19, 20, 169, 177, 223, 554, 607, 645, 648, 661, 695, 726, 758, 844
Charnier, 712, 718
Chateaubriand, 10, 14, 17, 19, 27, 41, 50, 64, 65, 66, 75, 77, 83, 85, 90, 95, 97, 103, 108, 117, 121, 123, 125, 148, 151, 157, 162, 165, 167, 169, 174, 175, 179, 198, 205, 238, 241, 242, 260, 261, 269, 274, 275, 277, 279, 293, 294, 295, 296, 297, 307, 311, 312, 313, 315, 317, 318, 320, 328, 329, 330, 333, 344, 348, 349, 351, 356, 358, 360, 364, 366, 368, 369, 370, 372, 373, 374, 375, 376, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 392, 397, 401, 403, 419, 420, 438, 439, 445, 471, 480, 482, 483, 509, 515, 520, 525, 533, 538, 545, 548, 557, 564, 569, 570, 575, 576, 606, 610, 611, 613, 620, 622, 623, 624, 625, 632, 633, 638, 639, 640, 645, 646, 647, 656, 665, 675, 676, 686, 695, 699, 705, 706, 723, 737, 744, 790, 791, 798, 805, 810, 813, 816, 817, 831
Choron, 27, 244, 598
Clausel de Coussergues, 170, 171, 187, 204, 322, 389, 409, 422, 544, 651, 738, 752
Clausel de Montals, 410, 422, 425
Clermont-Tonnerre, 27, 205, 377, 378, 380, 384, 417, 445, 610, 637, 646, 754
Cochin, 66
Conny, 545, 562, 576, 579, 606, 624, 635, 650
Considerant, 27, 35, 699
Corbière, 166, 205, 262, 276, 277, 283, 284, 319, 327, 331, 361, 363, 370, 372, 379, 434
Corcelles, 197, 543
Cortès, 66, 194, 238, 665, 696
Courvoisier, 497, 500, 531
Coux, 591, 594, 595, 691, 695, 732
Croÿ, 442, 445, 447
Cuvier, 27, 63, 66, 205, 525, 645, 668, 670, 801, 805

D

Daguerre, 384, 503, 504, 549
Damas, 70, 287, 297, 360, 384, 407, 490, 545, 645, 646, 754
Dambray, 406, 420, 421, 447, 452, 545, 587, 588
Danjou, 27, 297, 598, 599, 696, 733, 806, 844, 845
Decazes, 15, 36, 59, 62, 66, 84, 95, 96, 103, 124, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 157, 158, 159, 160, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 169, 170, 171, 172, 173, 179, 181, 182, 183, 185, 186, 187, 188, 192, 193, 262, 264, 293, 319, 497, 515, 638, 705
Delavau, 428
Delpuits, 67
Demeuré, 459, 460, 461, 462, 636
Descepeaux, 486, 649, 653, 671, 674, 683
Donnadieu, 42, 103, 160, 161, 162, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 186, 204, 205, 227, 228, 294, 322, 446, 470, 547, 548, 742, 756
Dreux-Brézé, 27, 529, 547, 623, 642, 646, 650, 677, 688, 753
Duchesse d'Angoulême, 47
Dupanloup, 91, 729

E

Éliçagaray, 27, 51, 63, 64, 65, 108, 277, 278
Émery, 67, 440, 491

F

Falloux, 20, 31, 456, 569, 733, 844, 845
Fayet, 117, 120, 121, 122, 123, 281, 282, 289, 309, 330, 376, 384
Féletz, 95, 134, 136, 137, 138, 281, 283
Ferlus, 280, 281, 282, 284, 457
Feutrier, 268, 436, 437, 440, 443
Fiévée, 10, 59, 93, 94, 96, 97, 98, 103, 123, 148, 151, 166, 186, 208, 209, 210, 223, 320, 350, 358
Fitz-James, 27, 37, 151, 172, 185, 277, 294, 385, 528, 529, 544, 546, 574, 601, 602, 606, 609, 610, 611, 615, 622, 623, 625, 632, 640, 646, 647, 650, 652, 653, 656, 672, 675, 676, 678, 679, 684, 685, 687, 688, 719, 737, 742, 743, 744, 752, 758, 759, 761, 775, 776, 792, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 825
Fontanes, 65, 95, 174, 179, 269, 293
Forfelier, 563
Franchet, 242
Frayssinous, 36, 63, 122, 205, 262, 268, 272, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 312, 330, 334, 373, 376, 380, 385, 400, 405, 406, 408, 409, 410, 413, 414, 416, 417, 419, 422, 425, 428, 434, 435, 437, 455, 457, 595, 598, 646, 799

G

Gattrez, 459
Gaume, 59, 139
Geaffroy-Saint-Hilaire, 27, 664, 668, 669, 670, 791
Genoude, 17, 30, 42, 52, 54, 66, 85, 117, 118, 121, 128, 142, 256, 294, 310, 319, 377, 390, 446, 468, 471, 472, 486, 487, 493, 495, 497, 529, 531, 547, 548, 549, 592, 602, 603, 606, 632, 637, 642, 644, 648, 649, 652, 675, 676, 677, 683, 684, 689, 690, 719, 737, 738, 744, 775, 785, 793, 796, 825, 827, 831, 832, 833, 834, 836, 837, 838, 839, 842
Gerbet, 24, 27, 59, 69, 72, 276, 279, 287, 291, 314, 334, 346, 390, 391, 400, 409, 413, 414, 416, 422, 423, 424, 425, 427, 430, 453, 467, 468, 549, 588, 589, 591, 595, 596, 675, 692, 780, 781, 801, 803, 810
Gobineau, 19, 27, 32, 813, 814

H

Hennequin, 65, 297, 442, 562, 577, 585, 611, 617, 624, 650, 726, 738, 743, 823, 829
Henrion, 63, 91, 298, 367, 407, 408, 419, 649, 653, 669
Hugo, 27, 28, 31, 47, 83, 84, 98, 99, 149, 174, 176, 294, 295, 297, 301, 307, 312, 313, 370, 388, 416, 432, 453, 475, 476, 477, 492, 521, 525, 548, 589, 600, 660, 661, 662, 664, 791

J

Janin, 27, 28, 95, 296, 393, 432, 438, 476, 477, 483, 485, 504, 662, 663
Jauffret, 18
Jean-Marie Lamennais, 267, 268, 375, 400, 458, 595
Joubert, 65, 95

K

Kératry, 207, 256
Khomiakov, 759
Kreutzer, 27, 599, 600

L

La Farelle, 702, 703
La Gervaisais, 19, 460, 637, 741, 742, 798, 811, 812, 813
Laborde, 48, 64, 262, 263, 427, 461, 518, 664, 700, 702, 716, 720, 721
Lacretelle, 63, 137, 186, 298, 302, 419
Lamarck, 667
Lamarque, 382, 614, 615, 616, 618, 656, 657, 773
Lamartine, 99, 300, 301, 310, 388, 471, 477, 661, 665, 698, 719, 756, 787, 792, 794, 811, 812
Lambruschini, 27, 418, 422, 426, 445, 574, 763, 779, 780
Lamennais, 11, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 27, 28, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 42, 44, 59, 60, 64, 66, 67, 68, 72, 77, 83, 91, 95, 103, 105, 106, 108, 109, 110, 111, 112, 114, 115, 116, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 159, 175, 184, 188, 191, 205, 208, 238, 243, 244, 253, 256, 257, 258, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 270, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 283, 285, 287, 294, 295, 298, 301, 304, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 338, 340, 343, 344, 345, 346, 348, 349, 350, 351, 359, 362, 364, 365, 370, 375, 376, 377, 380, 381, 382, 385, 386, 389, 390, 391, 393, 398, 399, 400, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 419, 421, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 433, 435, 437, 438, 441, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 458, 461, 462, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 484, 485, 486, 488, 491, 495, 504, 507, 508, 513, 523, 527, 532, 533, 534, 536, 538, 541, 544, 554, 557, 558, 559, 561, 568, 572, 575, 576, 579, 581, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 597, 598, 601, 602, 638, 650, 668, 673, 691, 692, 693, 695, 697, 698, 703, 704, 710, 725, 732, 733, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 772, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 802, 803, 804, 807, 808, 809, 810, 811, 813, 814, 827, 831, 836, 837, 838, 842, 843, 844
Lapasse, 563, 652, 653, 674, 709, 738, 742, 775, 776, 815, 817, 818, 820, 825
Laroze, 429, 485, 486, 532
Latour-Maubourg, 646, 689, 816
Lavau, 64, 65, 66, 242, 243, 428, 839, 841
Laverdant, 27, 35, 699
Lévis, 65, 169, 649, 824
Liautard, 27, 72, 165, 269, 275, 441, 442, 674, 829
Lostanges, 168, 462, 562, 563, 617, 618, 623, 635, 647, 649, 651, 652, 657, 663, 737, 743, 757, 761, 810, 816, 818, 822, 824, 825
Lourdoueix, 117, 310, 548, 549, 637, 737, 832, 833, 840
Lubis, 516, 655, 663

M

Macchi, 27, 290, 427
Madrolle, 19, 790
Magnan, 563, 652, 816, 817, 822, 826

Maistre, 16, 19, 59, 68, 108, 109, 126, 129, 132, 133, 150, 156, 206, 218, 219, 316, 318, 336, 344, 397, 423, 548, 696, 807
Malitourne, 98, 198, 295, 372, 486
Martainville, 54, 97, 99, 313, 320, 327, 350, 363
Martignac, 34, 36, 99, 182, 260, 262, 296, 300, 312, 427, 429, 434, 435, 437, 438, 439, 440, 442, 445, 446, 450, 455, 456, 459, 463, 465, 473, 474, 476, 479, 482, 485, 501, 504, 535, 543, 644, 650, 699
Martin, 29, 56, 58, 59, 72, 117, 208, 270, 291, 340, 393, 563, 658, 753, 763, 807
Maury, 76, 81
Mazas, 297, 510, 515
Mély-Janin, 95, 97, 98, 118, 181, 185, 207, 245, 300, 301, 303, 305, 306, 308, 317
Mennéchet, 294, 411, 611, 663, 827
Merle, 27, 96, 99, 244, 300, 476, 525, 663, 664, 802
Mestchersky, 757
Meyranx, 27, 297, 669, 670
Michaud, 27, 65, 91, 92, 93, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 102, 120, 149, 168, 204, 214, 228, 246, 274, 284, 290, 293, 294, 295, 296, 311, 321, 327, 349, 351, 360, 364, 367, 368, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 378, 380, 386, 387, 388, 389, 416, 419, 420, 429, 430, 431, 432, 471, 472, 480, 482, 484, 486, 494, 504, 521, 528, 532, 562, 563, 650, 653, 664, 666, 773, 787, 792, 806, 824, 825, 826
Montalembert, 66, 295, 453, 483, 569, 591, 594, 595, 597, 600, 601, 602, 675, 688, 729, 732, 733, 767, 775, 787, 793, 809, 827, 832, 838, 840, 842, 844, 845
Montbel, 474, 487, 497, 655, 656, 820
Montlosier, 36, 298, 368, 400, 406, 407, 408, 409, 411, 413, 425, 437, 438
Montmorency, 41, 66, 67, 70, 73, 123, 151, 204, 205, 241, 242, 262, 287, 297, 348, 351, 360, 368, 370, 372, 383, 384, 386, 389, 402, 407, 433, 450, 471, 526, 587, 625, 700, 706, 827
Moreau, 562, 625, 628, 652, 709, 730, 822
Morice, 578, 663, 749
Mortemart, 486, 507, 510, 547
Muret, 27, 31, 150, 325, 397, 532, 588, 624, 625, 629, 660, 663, 675, 749, 802

N

Nerval, 27, 28, 296, 297, 376, 377, 504
Nettement, 27, 76, 150, 274, 297, 312, 313, 371, 416, 417, 435, 436, 515, 516, 531, 532, 542, 548, 563, 568, 571, 597, 602, 611, 625, 633, 640, 641, 826
Noailles, 17, 27, 63, 64, 436, 650, 801
Nodier, 28, 53, 96, 97, 99, 119, 120, 293, 296, 300, 302, 304, 305, 306, 310, 312, 388, 476, 477, 492, 493, 664, 666, 679

O

Oudinot, 359, 624
Ouvarov, 28, 755, 756, 757, 768, 769, 805, 806

P

Pastoret, 545, 562, 605, 606, 611, 624, 652, 706, 726, 738, 815, 823
Peyronnet, 205, 243, 244, 298, 361, 366, 370, 385, 402, 419, 493, 494, 500, 501, 505, 535, 568, 649, 729, 730, 794
Picot, 65, 91, 242, 287, 291, 766, 802
Pie, 32, 104, 106, 379, 759
Polignac, 8, 16, 22, 36, 64, 76, 123, 151, 163, 204, 260, 262, 294, 295, 368, 386, 408, 463, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 477, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 493, 494, 495, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 505, 506, 507, 508, 514, 515, 529, 531, 535, 542, 545, 575, 729, 742
Portalis, 437, 442, 443, 447, 482, 485
Poujoulat, 27, 92, 432, 484, 533, 562, 563, 588, 664, 792, 794, 843
Pradel, 815, 816, 820, 822, 824, 825
Pradt, 106, 107, 187, 748

Q

Quélen, 27, 97, 277, 368, 436, 445, 468, 545, 574, 576, 577, 579, 580, 583, 595, 606, 722, 723, 760, 761, 766, 780, 781, 782, 783, 796, 797, 828, 829

R

Rattier, 117, 147, 222, 244, 275
Ravez, 16, 355, 460, 479, 494, 637, 754
Richelieu, 14, 36, 66, 84, 116, 125, 148, 155, 160, 164, 165, 178, 179, 182, 184, 185, 186, 187, 188, 192, 193, 196, 198, 204, 243, 262, 263, 416, 475, 507, 508, 509, 562, 680
Rio, 27, 66, 295, 490, 600, 696, 802
Royer-Collard, 15, 26, 60, 63, 96, 154, 157, 183, 188, 189, 208, 263, 271, 273, 335, 355, 396, 404, 560, 624, 655

S

Saint-Prosper, 95, 130, 182, 183, 306, 307
Saint-Victor, 118, 137, 138, 139, 140, 142, 267, 277, 279, 320, 322, 328, 362, 381, 429, 430, 431, 709
Salinis, 24, 27, 72, 108, 276, 287, 290, 291, 305, 322, 326, 329, 390, 409, 413, 414, 416, 421, 422, 424, 425, 447, 450, 452, 453, 455, 456, 458, 461, 590, 591, 595, 597, 675, 780, 810, 811, 829
Sarrut, 27, 49, 53, 72, 283, 325, 372, 376, 428, 457, 458, 459, 529, 618, 655, 665, 728, 739, 740
Schonen, 583, 584, 585
Scorbiac, 27, 72, 455, 456, 461, 595, 675, 810, 829
Serre, 77, 90, 154, 157, 182, 185, 188, 247
Sosthène de la Rochefoucauld, 372
Soulié, 53, 99, 297, 300, 308, 317, 372, 373, 374, 432, 477, 492, 664
Soumet, 294, 295, 310, 311
Swetchine, 66, 701

T

Teysseyre, 67, 108, 390
Tiouttchev, 754, 758, 759
Tolstoï, 754, 755
Toqueville, 521

V

Valdené, 373
Valmy, 27, 510, 634, 651, 652, 653, 675, 704, 705, 801, 822, 824, 825, 827, 832, 833
Vatimesnil, 437, 440, 442
Vaublanc, 183, 186, 204, 294, 322, 348, 562, 563, 730
Ventura, 423, 430, 486, 594, 763, 764, 844

Véron, 99, 149, 198, 483
Veuillot, 19, 24, 32, 41, 91, 325, 382, 437, 438, 827, 839, 842
Villèle, 7, 21, 36, 123, 148, 166, 171, 185, 186, 188, 193, 194, 203, 204, 205, 229, 235, 239, 240, 241, 242, 245, 246, 250, 253, 254, 255, 256, 260, 261, 272, 274, 277, 279, 282, 283, 284, 285, 296, 308, 311, 312, 319, 321, 328, 330, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 356, 358, 360, 361, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 375, 376, 380, 383, 384, 385, 386, 387, 389, 399, 402, 404, 405, 407, 408, 416, 417, 419, 420, 425, 428, 429, 431, 434, 435, 442, 448, 458, 471, 480, 486, 487, 488, 495, 500, 508, 549, 550, 624, 637, 652, 744, 754, 816, 832, 833, 835
Villeneuve-Bargemont, 692, 693, 699, 700, 701, 705, 706, 707, 721, 726, 802, 804
Vitrolles, 14, 16, 31, 45, 103, 116, 120, 123, 162, 163, 167, 172, 205, 277, 290, 294, 301, 319, 320, 328, 331, 348, 350, 364, 365, 368, 370, 375, 381, 385, 386, 389, 399, 409, 429, 480, 482, 498, 507, 579, 764, 787

W

Waille, 423, 445, 447, 469, 485
Walsh, 27, 563, 588, 617, 625, 633, 651, 664, 725, 726, 801, 802, 820, 827